MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de [...]

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bibliothèque diplomatique numérique
BDN : un site des Archives diplomatiques

France. Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. Auteur du texte. Documents diplomatiques français 1932-1939. 2e série, 1936-1939 / Ministère des relations extérieures, Commission de publication des documents relatifs aux origines de la guerre 1939-1945. 6, 1er juin-29 septembre 1937. 1970.

La Bibliothèque diplomatique numérique (BDN), bibliothèque numérique des Archives diplomatiques au MEAE, a été réalisée à partir des outils développés par la Bibliothèque nationale de France (BnF) pour sa bibliothèque numérique Gallica. Hébergée par la BnF, elle donne accès à :

• des articles originaux de médiation culturelle et des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections des Archives diplomatiques. Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source (pour les articles : « Archives diplomatiques, Bibliothèque diplomatique numérique » ; pour les œuvres : « Source : Ministère des Affaires étrangères »)
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante, conformément aux textes en vigueur. L'utilisateur est invité à s'informer auprès des Archives diplomatiques des conditions de leur réutilisation

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : Bibliothèque nationale de France ». Ces contenus sont considérés, en vertu du code des relations entre le public et l'administration, comme étant des informations publiques et leur réutilisation s'inscrit dans le cadre des dispositions prévues aux articles L. 321-1 à L. 327-1 de ce code. Dès lors :

- la réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et du maintien de la mention de source
- la réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence, conformément aux textes en vigueur (en savoir plus).

• des reproductions numériques d'œuvres provenant des collections d'autresbibliothèques ou institutions partenaires de la BnF. Celles-ci sont signalées par la mention « Source : [Intitulé du partenaire] ». L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces établissements des conditions de leur réutilisation.

Source bibliotheque-numerique.diplomatie.gouv.fr / Ministère des Affaires étrangères

En vente à l'IMPRIMERIE NATIONALE

2, rue Paul-Hervieu, Paris (15e)
Tél.: VAUgirard 79.90 et BLOmet 69.70
CCP Paris 9060-06

et dans ses magasins :

13, rue du Four, Paris (6e)
20, rue La Boétie, Paris (8e)

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2E SÉRIE (1936-1939)

TOME VI

(1ER JUIN - 29 SEPTEMBRE 1937)

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION DE PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS
AUX
ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2E SÉRIE (1936-1939)

TOME VI

(1ER JUIN - 29 SEPTEMBRE 1937)

PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1970

a A.

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

COMMISSION POUR LA PUBLICATION DES DOCUMENTS RELATIFS AUX ORIGINES DE LA GUERRE 1939-1945

Président :

M. RENOUVIN, membre de l'Institut, doyen honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, président de la Fondation nationale des sciences politiques.

Membres :

M. LALOY, ministre plénipotentiaire, directeur des Archives au ministère des Affaires étrangères.

M. BAILLOU, ministre plénipotentiaire, directeur de l'Institut international d'Administration publique.

M. BAUMONT, membre de l'Institut, professeur honoraire de la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris, conseiller historique du ministère des Affaires étrangères, président du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale.

M. Julien CAIN, membre de l'Institut, directeur général honoraire des Bibliothèques de France.

M. CASTELLAN, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris-Vincennes.

M. CHAMSON, de l'Académie française, directeur général des Archives de France.

M. CORBIN, ambassadeur de France.

M. DUROSELLE, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de Paris, directeur du Centre d'études des relations internationales à la Fondation nationale des sciences politiques.

M. l'Amiral FLICHE, chef du Service historique de la Marine.

M. le Général FOURNIER, chef du Service historique de l'Armée.

M. FRANÇOIS-PONCET, de l'Académie française, ambassadeur de France.

M. le Général HAYEZ, chef du Service historique de l'armée de l'Air.

M. LABROUSSE, professeur honoraire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Paris.

M. LATREILLE, membre correspondant de l'Institut, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Lyon, doyen honoraire de cette faculté.

M. LE ROY, professeur à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Lille.

M. L'HUILLIER, professeur à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Strasbourg.

M. MASSIGLI, ambassadeur de France.

M. Henri MICHEL, secrétaire général du Comité d'histoire de la Seconde guerre mondiale.

M. DE RIBIER, conservateur en chef honoraire des Archives au ministère des Affaires étrangères.

Ont collaboré à la préparation de ce volume,
établi sous la direction de
MM. Maurice BEAUMONT et Pierre RENOUVIN :

M. Pierre MANDOUL, agrégé de l'Université.

M. le Colonel CHALMIN, docteur de l'Université de Paris.

M. Yvon LACAZE, archiviste paléographe.

AVERTISSEMENT

Le présent volume est dominé par la guerre civile espagnole. Il couvre la période du 1er juin (bombardement du port d'Almeria par l'Allemagne à la suite de l'incident du Deutschland) *au 29 septembre 1937 (entrée en vigueur des accords de Nyon). A plusieurs occasions, l'extension de la lutte armée au-delà de la péninsule ibérique devient menaçante.*

Tandis qu'à Londres, le Comité de non-intervention discute longuement et vainement la question du retrait des volontaires étrangers, la non-intervention est violée par plusieurs états. Mais peu à peu se précise la possibilité d'une victoire en faveur des troupes du général Franco qui après une lutte fort âpre et de sanglants combats entrent le 19 juin à Bilbao, et le 26 août à Santander. Sur le plan international, la guerre donne lieu à des incidents sérieux, notamment en Méditerranée.

Les 15 et 18 juin, le croiseur allemand Leipzig *est l'objet d'attaques sous-marines, et la nouvelle (bien que ces attaques n'aient entraîné aucune perte en vies humaines) détermine des décisions et des réactions qui remettent en cause le principe de non-intervention et le fonctionnement du contrôle naval.*

En août, de nouvelles difficultés se produisent en raison de la multiplication d'agressions contre les navires marchands par des sous-marins de nationalité inconnue. Le gouvernement espagnol déclare que ces sous-marins sont italiens; mais le comte Ciano affirme qu'il n'en est rien. Le 5 septembre, la Grande-Bretagne et la France proposent une conférence pour lutter « contre la piraterie en Méditerranée » : elles y convoquent non seulement les puissances ayant des intérêts en Méditerranée, mais aussi l'Allemagne. Le 10 septembre, les délégués de neuf puissances se réunissent à Nyon, mais l'Allemagne et l'Italie sont absentes. Un accord, réalisé le 11 septembre, est signé le 14; en fait, il met un terme aux actes de piraterie sous-marine. Mussolini en vient à estimer que le moindre mal est de participer à l'accord : le 21, il donne donc son adhésion et promet aussi le retrait des volontaires.

En Europe occidentale, où l'élaboration d'un pacte d'assistance mutuelle continue à être vaguement évoquée, la Grande-Bretagne reste séduite par l'attrait d'une politique de conciliation. En mai, arrive en Allemagne un nouvel ambassadeur, sir Nevile Henderson, qui va chercher la voie du rapprochement et des concessions. La Belgique, qui a perdu confiance dans la sécurité collective, est désireuse de ne se lier avec personne et de ne se compromettre nulle part. Mais, de plus en plus, le Reich et l'Italie lient leur destin.

En septembre, au moment où Mussolini, durant son séjour à Berlin et à Munich, reçoit un accueil fastueux, le Times *évoque l'entrevue du Camp du Drap d'Or, tandis que le* Matin *rapproche la réception de celle d'un souverain par quelque pharaon d'une Égypte de légende.*

L'Europe danubienne est source de bien des soucis : la question des minorités demeure irritante, la cohésion de la Petite Entente reste précaire, l'avenir de l'Autriche semble de plus en plus incertain.

Au sujet de l'U.R.S.S., des points d'interrogation nombreux se posent sans trouver de réponses sûres, surtout au moment (24 juin) de la condamnation du maréchal Toukhatchevsky. Quelle est la situation morale et matérielle de l'U.R.S.S. au lendemain de l'épuration qui vient de s'effectuer? Jusqu'à quel point le pays a-t-il été ébranlé? Quelle solidité offre-t-il? Peut-on compter sur lui et sur son armée? Dans quelle mesure, directement ou non, le Reich est-il mêlé aux événements soviétiques?

Mais c'est en Extrême-Orient que commence un grand conflit. L'incident de Lukowkiao (7 juillet) aggrave la tension entre la Chine et le Japon. Le 28 juillet, les hostilités sont ouvertes : les troupes japonaises occupent rapidement les régions proches de Pékin. A ce moment, tandis que les intérêts directs de la Grande-Bretagne sont gravement affectés, ceux de la France ne le sont pas encore. Pourtant, ce conflit sino-japonais pèse sur la situation européenne. La conclusion du pacte de non-agression sino-soviétique, et l'appel adressé par le gouvernement chinois à la Société des Nations sont les premières manifestations de ces incidences.

Les États-Unis, enfin, très attachés à la paix sur tous les continents et à la coopération internationale, s'efforcent de ne pas laisser apparaître un engagement trop marqué pour l'un ou l'autre des partis en présence, tant en Europe qu'en Extrême-Orient.

*
* *

Dans ce volume comme dans les précédents, les archives du ministère des Affaires étrangères, complétées par les archives « rapatriées » des ambassades à Berlin, Rome et Moscou, ou les documents de la légation à Prague, ont fourni l'essentiel de la documentation. Les services historiques de la Guerre et de la Marine, ainsi que les papiers personnels de M. Massigli, ont apporté des compléments intéressants.

TABLE MÉTHODIQUE

NOTE. — Le principe adopté pour l'établissement de cette table est le suivant (1) :

Tous les documents qui se rapportent à une question susceptible d'être localisée géographiquement sont classés sous les rubriques aux diverses régions.

Les autres documents sont classés sous les rubriques qui concernent les questions dont l'importance était alors dominante.

I. — LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. LA SITUATION POLITIQUE ET MILITAIRE EN ESPAGNE		
1937				
11 juin	Saint-Sébastien à Paris.	Le gouvernement du général Franco demande à être reconnu comme belligérant.	T.	55
12	Valence (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La valeur de l'armée républicaine.....	D.	62
14	Valence à Paris....	Gravité de la situation des républicains devant Bilbao.	T.	69
19	Saint - Sébastien à Paris.	Importance présentée par la prise de Bilbao.	T.	96
21	Valence (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Décret relatif à « la discipline de l'armée populaire ».	D.	100
27	Londres à Paris....	Réponses des deux gouvernements espagnols à un texte des membres du Comité de non-intervention sur le contrôle naval.	T.	132

(1) Les lettres D., L., N., T., CR., P.V., désignent respectivement une dépêche, une lettre, une note, un télégramme, un compte rendu et un procès-verbal officiel.

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
3 juil.	Saint - Sébastien à Paris.	Préoccupations de Salamanque relatives au maintien de la paix européenne.	T.	180
3	*Idem*.....	Remarques faites du point de vue espagnol sur le droit de belligérance et le retrait des volontaires.	T.	181
4	*Idem*.....	Le général Franco serait favorable au licenciement des volontaires étrangers.	T.	185
6	*Idem*.....	Intentions du général Franco dans ses relations avec l'étranger.	T.	187
12	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	216
23	*Idem*.....	La victoire de ce dernier est possible.....	T.	266
26	*Idem*.....	Le gouvernement Franco accepterait sans arrière-pensée le retrait des volontaires étrangers.	T.	271
26	*Idem*.....	... et serait résolu à ne rien aliéner de sa souveraineté.	T.	272
24 août	Valence à Paris....	La balance penche de plus en plus en faveur des insurgés.	D.	352
30	Saint - Jean - de - Luz à Paris.	Menaces de représailles franquistes en cas de refoulement de ressortissants espagnols hors de Biarritz.	T.	371
6 sept.	Saint - Sébastien à Paris.	Note de Salamanque au sujet de la réciprocité dans les relations consulaires entre la France et les nationalistes espagnols.	T.	398
10	Londres à Paris....	Forces navales européennes le long des côtes espagnoles.	T.	420
27	Valence (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le gouvernement républicain souhaite que la frontière franco-espagnole soit « un peu plus entr'ouverte ».	D.	495
		b. Les débats du Comité de Londres		
1937				
12 juin	Londres à Paris....	Recherche d'une formule en vue de la reprise des travaux du Comité de non-intervention.	T.	56
12	*Idem*.....	Poursuite et aboutissement de cette recherche.	T.	58

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
12 juin	Londres à Paris. . . .	Il reste à fixer la date de retour au Comité de MM. von Ribbentrop et Grandi.	T.	61
14	*Idem*.	Le texte de l'accord sur le contrôle naval va être remis au gouvernement de Valence.	T.	66
22	*Idem*.	Travail du sous-Comité (Retrait des volontaires; surveillance navale; non-intervention; surveillance du pavillon espagnol).	T.	101
29	*Idem*.	Résultats décevants de la dernière réunion du sous-Comité.	T.	147
2 juil.	*Idem*.	Discussion à la séance du sous-Comité sur le contrôle naval.	T.	178
16	*Idem*.	Adoption du plan britannique du 14 juillet comme base de discussion (nº 223).	T.	240
17	*Idem*.	Séance du Comité de ce jour: calme et modération chez tous.	T.	244
20	*Idem*.	Attitude des puissances sur la proposition britannique du 14 relative au contrôle.	T.	253
20	*Idem*.	Rien n'est sorti des débats de la séance de ce jour.	T.	254
27	*Idem*.	Attitude des différentes puissances. Le Reich et l'Italie se rallient à la position britannique.	T.	275
27	*Idem*.	Note mise en circulation par le secrétariat du Comité pour obtenir une réponse des gouvernements.	T.	277
30	*Idem*.	La séance du même jour : aucun accord sur la question des volontaires et de la reconnaissance des droits de belligérance.	T.	303
6 août	*Idem*.	Séance du sous-Comité : les divergences n'ont pas totalement disparu.	T.	324
14	Saint - Sébastien à Paris.	Les difficultés de la mise sur pied d'un accord efficace dans les affaires d'Espagne.	T.	335

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
15 sept.	Londres à Paris....	Lord Plymouth renonce à une proche convocation du Comité de non-intervention.	T.	450
28	*Idem*.....	Une convocation immédiate du Comité semble présentement sans intérêt.	T.	498
		c. L'action de la France et de la Grande-Bretagne		
1937				
3 juin	Londres à Paris....	Pour la France et la Grande-Bretagne, il est nécessaire d'aller vite pour éviter le retrait définitif du Comité du Reich et de l'Italie.	T.	12
3	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Arrangements proposés par Londres pour assurer la sécurité des navires de guerre étrangers en mer.	N.	17
4	Londres à Paris....	Premières indications sur l'accueil rencontré par la démarche britannique.	T.	21
5	Berlin à Paris.....	Comment M. von Neurath a accueilli cette démarche.	T.	23
8	Londres à Paris...	Position de Londres après les réponses allemande et italienne à sa note du 3.	T.	30
8	Paris (Amb. de Gde-Bret. à Aff. étr.).	Le gouvernement britannique espère trouver une formule d'accord en vue de la rentrée du Reich et de l'Italie au Comité de non-intervention.	N.	32
10	Paris à Londres...	Il y aurait lieu d'accentuer le caractère international de la surveillance maritime.	T.	43
12	Londres à Paris....	Il est impossible au gouvernement français de laisser repartir pour l'Espagne des avions ayant atterri sur son territoire.	T.	57
17	Paris à Londres....	Il faut hâter le règlement de la question des volontaires.	T.	83
17	Londres à Paris....	M. Eden est également convaincu de la nécessité d'aller vite.	T.	87
28	*Idem*.....	Proposition britannique concernant le contrôle naval.	T.	137

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
30 juin	Circulaire.....	Où en est l'idée de la réorganisation de la surveillance des côtes espagnoles après la proposition britannique qu'il serait opportun d'adopter ?	T.	155
30	*Idem*.....	Il y aurait intérêt à adopter le plan franco-britannique, au moins à titre provisoire	T.	156
30	Paris à Londres....	Il est impossible de prolonger l'incertitude; il faut appliquer provisoirement le plan convenu.	T.	158
30	Circulaire.....	Il faudrait que le gouvernement portugais revienne sur sa décision concernant la surveillance de ses frontières terrestres.	T.	157
30	Londres à Paris....	Démarches britanniques à Rome et à Berlin pour faire lever les objections.	T.	159
6 juil.	Berlin à Paris.....	Le gouvernement britannique à la recherche d'un compromis dans le problème du contrôle.	T.	188
6	Londres à Paris....	*Idem*.....	T.	190
7	Paris à Londres....	La solution suggérée par M. Eden semble inopportune.	T.	196
8	*Idem*.....	Déclaration française à faire devant le Comité, en faveur « d'une non-intervention complète dont la loyauté doit être garantie par un contrôle impartial et effectif ».	T.	205
8	Circulaire.....	Paris demande un accord « pour une politique de non-intervention complète ».	T.	206
10	Paris à Londres....	A dater du 13 juillet, le gouvernement français ne reconnaîtra plus le système d'observation internationale sur sa frontière espagnole.	T.	212
13	Circulaire.....	Il serait souhaitable que l'Argentine ne reconnaisse pas les droits de belligérance aux parties en conflit.	T.	221
14	Londres à Paris....	Grandes lignes des propositions anglaises en vue du fonctionnement du contrôle.	T.	223
15	Paris à Londres....	Observations françaises relatives aux propositions anglaises concernant le contrôle.	T.	232

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
15 juil.	Paris à Londres....	... et la belligérance.....	T.	233
15	Londres à Paris....	Lord Plymouth satisfait de l'adoption du projet britannique comme base de discussion.	T.	234
16	*Idem*.....	Déclaration de M. Corbin devant le Comité au sujet du plan britannique.	T.	239
18	*Idem*.....	M. Eden explique les raisons de la proposition britannique du 14.	T.	249
23	*Idem*.....	M. Eden et lord Plymouth exposent la prochaine attitude de la Grande-Bretagne au Comité.	T.	264
26	*Idem*.....	Texte d'un questionnaire britannique qui sera soumis au Comité.	T.	270
28	Paris à Londres....	Réponse française au questionnaire précité.	T.	282
29	Londres à Paris....	M. Eden satisfait de cette réponse.....	T.	290
3 août	*Idem*.....	Lord Plymouth souhaiterait voir fléchir la position de l'U.R.S.S.	T.	312
4	*Idem*.....	Conversation avec lord Plymouth. Il veut s'assurer que les délégués ne feront pas d'objections fondamentales à la proposition britannique.	T.	316
20	Saint - Sébastien à Paris.	A propos de l'éventuelle expulsion de France de nationalistes espagnols.	T.	344
26	Londres à Paris....	Démarche britannique auprès de Salamanque au sujet des torpillages et bombardements de navires en Méditerranée.	T.	357
29	Paris à Londres..	Il faut inviter la Grande-Bretagne à s'associer à la France pour aviser le Comité de Londres des interventions italiennes	T.	365
14 sept.	Genève à Paris (pour Londres).	Les gouvernements français et britannique ne peuvent pas assurer plus longtemps le contrôle de certaines côtes espagnoles.	T.	444
16	Londres à Paris....	*Idem*.....	T.	456
18	Genève à Paris....	Le gouvernement britannique va nommer un agent commercial à Salamanque.	T.	446

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 sept.	M. Massigli à M. Léger.	Fortes pressions exercées sur le gouvernement français pour l'amener à l'ouverture de la frontiére pyrénéenne.	L.	475
22	Londres à Paris....	M. Eden croit prudent d'attendre encore avant d'employer un langage énergique.	T.	480
22	Paris à Londres....	Le gouvernement français envisage une démarche énergique à Rome.	D. (et CR)	482
24	Londres à Paris....	Londres est partisan d'une conversation anglo-franco-italienne sur l'ensemble du problème espagnol.	T.	489
25	*Idem*.....	L'affirmation de la solidarité franco-britannique dans la question espagnole en a imposé à Rome.	D.	491

d. L'action de l'Allemagne et de l'Italie

1937				
2 juin	Berlin à Paris.....	Calme relatif à Berlin au sujet de l'affaire du *Deutschland*.	T.	5
2	*Idem*.....	M. von Neurath est pressé de voir le comité de Londres prendre une décision dans cette affaire.	T.	7
2	Rome à Paris.....	L'Italie ne se considère pas comme déliée de ses engagements de non-intervention	T.	8
3	Berlin à Paris.....	L'incident du *Deutschland* et ses suites.	D.	18
5	Londres à Paris....	Réponse allemande à la note anglaise du 3 (nº 17).	T.	24
7	Berlin à Paris.....	Hitler souhaiterait jouir du pouvoir de décision en cas d'agression contre un de ses navires.	T.	29
10	Londres à Paris....	Le Reich entend réserver le droit pour la puissance attaquée d'obtenir les réparations désirées.	T.	40
10	Berlin à Paris.....	M. Mussolini ne veut pas de gouvernement communiste en Espagne.	T.	47
16	Londres à Paris...	L'Allemagne reprend sa place au Comité de non-intervention.	T.	79

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
23 juin..	Berlin à Paris.....	Attitude adoptée par l'Allemagne après l'affaire du *Leipzig*. L'Italie suivra la même.	T.	109
23	Londres à Paris....	Point de vue du gouvernement allemand après l'échec de la consultation à quatre.	T.	111
23	Berlin à Paris.....	Communiqué allemand sur le retrait du Reich du contrôle naval, et ses sous-entendus.	T.	112
28	*Idem*.....	Il y a peu de chances de voir l'Allemagne chercher à restaurer à Londres l'accord des grandes puissances.	T.	133
29	Rome à Paris.....	Bluff de la politique italienne dans les affaires d'Espagne.	T.	145
29	Londres à Paris...	Mystère sur les projets allemand et italien concernant le contrôle.	T.	148
1er juil.	Berlin à Paris.....	M. von Neurath repousse la suggestion franco-anglaise (nos 117, 118). Il souhaiterait la reconnaissance de Franco comme belligérant.	T.	164
1er	Londres à Paris....	Il faut s'attendre à l'opposition germano-italienne au projet franco-anglais à la prochaine séance du sous-Comité.	T.	165
1er	Berlin à Paris.....	Suites de l'affaire du *Leipzig*.....	D.	171
2	Londres à Paris....	Déclaration germano-italienne sur la réorganisation du système de surveillance. Suggestions du Reich et de l'Italie.	T.	176
4	Berlin à Paris.....	M. von Neurath favorable à un compromis.	T.	184
7	Saint - Jean - de - Luz à Paris.	La politique allemande en Espagne.....	T.	198
7	Berlin à Paris.....	Suites de l'affaire du *Leipzig*.....	D.	201
8	*Idem*.....	Solution probable de compromis qu'accepterait le gouvernement du Reich.	T.	203
9	Londres à Paris...	Déclaration italienne en faveur de la politique de non-intervention.	T.	209
12	Berlin à Paris.....	Opinion de M. von Neurath sur le fonctionnement du contrôle, l'envoi des observateurs neutres et le rappel des volontaires.	T.	215

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
15 juil.	Berlin à Paris.....	Les suites de l'incident du *Leipzig*.....	D.	238
22	*Idem*.....	Offensive de presse allemande contre l'intervention franco-russe en Espagne.	T.	258
22	*Idem*.....	L'Allemagne et le projet de compromis britannique du 14 juillet (n° 223).	D.	262
27	Rome à Paris.....	M. Mussolini tente de gagner du temps pour permettre aux insurgés de l'emporter.	T.	280
29	Berlin à Paris.....	L'explication du changement d'attitude de M. Grandi à la séance du 27 au Comité.	T.	288
29	*Idem*.....	L'Allemagne et les négociations de Londres.	D.	297
30	Rome à Paris.....	L'Italie, les affaires d'Espagne et les tractations monarchistes.	D.	304
13 août	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et l'ajournement du comité de Londres.	D.	332
18	Rome (Vatican) à Paris.	L'influence hitlérienne en Espagne nationaliste.	D.	340
30	Rome à Paris.....	L'Italie et l'affaire espagnole.....	D.	375
2 sept.	Londres à Paris...	Le problème des volontaires évoqué par l'ambassadeur du Reich auprès de son collègue français.	T.	383

e. L'ACTION DES AUTRES PUISSANCES

1937				
1er juin	Washington à Paris.	Les États-Unis se tiennent sur la plus grande réserve.	T.	2
10	Londres à Paris...	L'U.R.S.S. hostile à l'œuvre du Comité et au principe de la non-intervention.	T.	39
10	*Idem*.....	M. Maisky s'obstine à réclamer une internationalisation du contrôle.	T.	42
15	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. est en voie d'opérer sur le plan espagnol « un repli dissimulé mais manifeste ».	D.	76
28	Londres à Paris....	Le Portugal et la surveillance du contrôle terrestre.	T.	136

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
29 juin	Londres à Paris...	Le Portugal a pratiquement suspendu l'application du contrôle sur son territoire.	T.	149
1er juil.	Prague à Paris.....	Comment M. Benès interprète la situation en Espagne.	T.	169
2	Lisbonne à Paris...	M. Salazar ne veut pas modifier son attitude sur le contrôle avant la décision du comité de Londres.	T.	175
6	Vienne à Paris....	Le gouvernement autrichien désire voir maintenir une stricte neutralité sans être acculé à un vote.	T.	189
6	Lisbonne à Paris..	L'opinion portugaise estime que l'attitude germano-italienne complique la situation en Espagne.	D.	194
7	*Idem*.....	M. Salazar a affirmé son accord avec Londres dans l'affaire espagnole.	T.	195
7	Kaunas à Paris....	L'Entente baltique favorable à la poursuite de la politique de non-intervention telle qu'elle est conçue à Paris et à Londres.	D.	202
9	Londres à Paris....	Les petites puissances sont désireuses d'échapper à une nette prise de position.	T.	210
14	Vienne à Paris.....	En cas de nécessité, l'Autriche s'associerait à son corps défendant par un vote à la proposition italo-allemande.	T.	224
27	Varsovie à Paris...	Varsovie tolère la livraison de matériel de guerre aux gouvernementaux espagnols.	T.	281
30	Londres à Paris....	Réponse soviétique aux propositions britanniques du 14 juillet sur le contrôle (nº 223).	T.	299
30	*Idem*.....	Propos de l'ambassadeur d'U.R.S.S. sur le problème espagnol. Jusqu'à quel point est-il sincère?	T.	300
5 août	Moscou à Paris....	Attitude du gouvernement soviétique dans les affaires d'Espagne.	T.	317
5	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	318

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
5 août..	Londres à Paris...	Attitude négative de l'U.R.S.S. dans la question du retrait des volontaires.	T.	320
14	*Idem*.....	Le Portugal et l'Espagne.....	D.	336
8 sept.	Washington à Paris	Les États-Unis ne reconnaîtront les droits de belligérance au général Franco qu'après le Comité de non-intervention.	D.	412

Voir également la rubrique : II. — LES RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE EN MÉDITERRANÉE ET LES ACCORDS DE NYON

II. — LES RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE EN MÉDITERRANÉE ET LES ACCORDS DE NYON

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
19 juin	Berlin à Paris.....	Torpillage du *Leipzig*. Premières réactions allemandes.	T.	92
19	Londres à Paris...	Torpillage susdit. Réactions des représentants des gouvernements chargés de la surveillance navale.	T.	95
20	Circulaire.....	Torpillage susdit. Propositions françaises.	T.	99
22	Londres à Paris...	Torpillage susdit. Attitude du représentant allemand.	T.	102
22	*Idem*.....	Torpillage susdit. Précisions données sur l'incident et discussion subséquente.	T.	103
22	*Idem*.....	Torpillage susdit. Échec des pourparlers en cours.	T.	105
23	Paris à Berlin.....	Il est nécessaire de « détourner l'Allemagne de toute initiative dangereuse ».	T.	107
23	Londres à Paris...	M. Eden se propose le même objectif....	T.	108
23	*Idem*.....	Torpillage du *Leipzig*. Déclaration de M. Eden aux Communes; demandes de précisions.	T.	110
23	Circulaire.....	Torpillage susdit. Exposé chronologique de la question.	T.	113
24	Londres à Paris....	Optimisme relatif de M. Eden. Ses suggestions.	T.	115
24	Paris à Londres ...	Torpillage du *Leipzig*. Questions à élucider rapidement.	T.	116
24	Londres à Paris....	Paris disposé à exercer, de concert avec Londres et des observateurs neutres, le contrôle naval, en l'absence des Germano-Italiens du Comité de non-intervention.	T.	117
24	Paris.....	*Idem*.....	N.	118
24	Berlin à Paris.....	L'incident du *Leipzig*.....	D.	120

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
25 juin	Paris.....	Entretien du Ministre avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie (répercussions du retrait germano-italien du Comité de non-intervention; le contrôle; maintien du *statu quo* méditerranéen et espagnol).	N.	125
26	Londres à Paris....	Nécessité d'une enquête sur les intentions de l'Allemagne et de l'Italie.	T.	126
26	*Idem*.....	Entretien Eden-Corbin sur le fonctionnement du contrôle naval.	T.	127
26	Berlin à Paris.....	Détente à Berlin dans l'affaire du contrôle naval.	T.	128
27	*Idem*.....	Entretien avec M. von Mackensen sur l'incident du *Leipzig* et une solution de l'incident qui reste à trouver.	T.	131
29	Londres à Paris...	Selon M. von Neurath, le problème du contrôle est à envisager sur des bases entièrement différentes.	T.	146
8 juil.	Rome à Paris.....	Le gouvernement italien, sans le dire, incline vers la transaction.	T.	204
18 août.	Istanbul à Paris...	Torpillage d'un navire espagnol au sud de Tenedos.	T.	338
18	*Idem*.....	... et anxiété consécutive de M. Rustu Aras.	T.	339
24	*Idem*.....	M. Aras estime le moment venu de reprendre le projet de pacte méditerranéen.	T.	351
26	Paris à Londres...	Le gouvernement français est disposé à s'associer à toute démarche permettant d'éviter le retour des torpillages en Méditerranée.	T.	355
27	.....	Perspectives actuelles de négociation en vue de la conclusion d'un pacte méditerranéen.	N.	361
29	Paris à Londres...	Le gouvernement français est disposé à s'entendre avec la Grande-Bretagne pour un aménagement du projet de pacte susdit.	T.	364
30	Londres à Paris....	M. Eden accepte d'étudier la proposition française.	T.	369

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
2 sept.	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique examinera la proposition de M. Aras à Genève.	T.	384
3	*Idem*.....	Entretien avec M. Eden. Ses idées sur la conférence méditerranéenne.	T.	391
4	Paris à Londres....	Instructions concernant la future conférence.	T.	393
5	Londres à Paris....	Éventualités à prévoir concernant la prochaine conférence de Nyon.	T.	394
5	*Idem*.....	Vues anglaises sur cette conférence.....	T.	395
6	Circulaire.....	Invitation à la conférence susdite.....	T.	396
6	Londres à Paris....	M. Eden attache un grand intérêt à la question des attaques sous-marines.	T.	397
7	Moscou à Paris....	Réponse du gouvernement soviétique relative à la conférence.	T.	401
7	Paris à Londres....	Principes à proposer à l'adoption de la conférence méditerranéenne.	T.	402
7	Londres à Paris....	Entretien avec M. Eden sur le déroulement possible de la conférence de Nyon	T.	403
7	Paris (Cab. E.M.A.)	Séance du Comité restreint des ministres consacrée à la réunion de la conférence	N.	404
7	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. et les agressions sous-marines en Méditerranée.	D. (et N.)	405
8	Londres à Paris....	Désirs de l'Amirauté concernant la conférence de Nyon.	T.	409
9	Berlin à Paris.....	Réponse allemande à l'invitation à la conférence de Nyon.	T.	413
9	Rome à Paris.....	... et réponse italienne.....	T.	414
9	Berlin à Paris.....	Précisions relatives aux refus allemand et italien de participer à la conférence.	T.	415
9	Londres à Paris....	Intentions anglaises relatives à la conférence.	T.	416
9	Paris (Aff. étr. à Marine).	Opinions de l'Amirauté et du gouvernement britannique sur le même sujet.	T.	418
10	Genève à Paris....	La conférence va commencer ses travaux.	T.	419
10	*Idem*.....	Première réunion officieuse de la conférence de Nyon.	T.	421

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
10 sept.	Nyon.....	Compte rendu de la première séance privée de la conférence de Nyon.	P. V.	423
11	Moscou à Paris....	Selon les autorités soviétiques, les torpillages en Méditerranée sont l'œuvre de sous-marins italiens.	T.	425
11	Nyon.....	Compte rendu de la deuxième séance privée de la conférence de Nyon.	P.V.	426
11	Genève à Paris....	L'arrangement de Nyon.....	T.	427
11	Genève.....	Attitude éventuelle de l'Italie face aux décisions de Nyon.	N.	429
12	Genève à Paris (pour Rome).	Communication de l'arrangement au gouvernement italien.	T.	434
13	Rome à Paris.....	Attitude du comte Ciano prenant connaissance de cet arrangement.	T.	436
13	Berlin à Paris.....	Remise au gouvernement allemand du texte de l'accord de Nyon.	T.	437
13	Nyon.....	Accord entre les états-majors navals britannique et français en vue de la mise en application de l'accord.	P.V.	439
14	Genève à Paris....	Communication relative à l'arrangement de Nyon à faire au comte Ciano par l'entremise du chargé d'affaires à Rome	T.	441
14	*Idem*.....	Cette communication a été faite.....	T.	442
14	*Idem*.....	Attitude du gouvernement italien devant la communication de l'accord.	T.	445
14	Nyon.....	Compte rendu de la troisième séance privée de la conférence.	P.V.	447
14	*Idem*.....	Compte rendu de la deuxième séance (publique) de la conférence.	P.V.	448
15	Rome à Paris.....	Modération subite de la presse italienne due à M. von Neurath.	T.	451
15	Genève à Paris....	Désir britannique de ménager les susceptibilités italiennes.	T.	453
16	*Idem*.....	Attitude du gouvernement italien devant les accords de Nyon.	T.	455
16	*Idem*.....	Appréhensions turques relatives aux accords.	T.	457
16	Berlin à Paris.....	L'Allemagne et la conférence de Nyon...	D.	459

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
17 sept.	Genève.....	Compte rendu de la troisième séance plénière privée de la conférence méditerranéenne.	P.V.	460
17	Genève à Paris....	Texte de l'accord additionnel.....	T.	461
17	Genève à Paris (pour Rome).	Communication à faire au comte Ciano sur l'accord de Nyon.	T.	462
18	Berlin à Paris.....	Explications échangées avec M. von Mackensen au sujet de l'accord.	T.	467
19	Rome à Paris.....	Communication verbale italienne précisant la note de Rome du 14 septembre.	T.	469
20	Genève à Paris (pour Rome).	Offre à faire à Rome en vue de la participation italienne aux accords de Nyon.	T.	473
21	Rome à Paris.....	Adhésion du gouvernement italien au projet de réunion d'experts navals à Paris.	T.	477
22	Berlin à Paris.....	Satisfaction des milieux dirigeants du Reich devant cette adhésion.	T.	478
23	Londres à Paris...	Satisfaction de Londres devant l'attitude italienne.	T.	485
27 (?)	Genève.....	Les démarches officieuses italiennes du 14 au 27 septembre.	N.	494
29	Londres à Paris...	Projet de note franco-anglaise à remettre à Rome.	T.	500

Voir également la rubrique : I. — LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

III. — L'EUROPE OCCIDENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
a. LE PROJET DE PACTE OCCIDENTAL, L'ASSISTANCE MUTUELLE ET LES ARMEMENTS				
1937.				
1er juin	Genève à Paris....	Réunion du Bureau de la conférence du désarmement : « débat morne et parfois même terne ».	T.	1
6	Varsovie à Paris...	Objections du gouvernement polonais au projet de pacte occidental.	T.	27
8	.....	Argumentation allemande en faveur d'une suppression de l'article 16.	N.	33
10	Paris à Londres....	Le gouvernement français désire l'entrée en vigueur rapide du traité naval de Londres.	T.	41
10	Paris à Varsovie...	Réponse aux objections polonaises au projet de pacte occidental.	T.	44
10	Paris.....	Entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne. Mémorandum français au sujet du projet précité.	N.	49
16	Londres.....	Le voyage de M. von Neurath à Londres signifie-t-il une reprise des négociations pour la conclusion d'un pacte occidental?	T.	80
17	Circulaire.....	Il n'y a aucun changement dans l'orientation de la politique extérieure de la France.	T.	82
17	Varsovie à Paris...	La Pologne ne peut admettre de devenir un objet de négociation.	T.	85
17	Circulaire.....	Aide-mémoire polonais relatif à la conclusion d'un pacte occidental et réponse du Département.	D. (et N.N.)	88
18	Paris.....	Négociations navales anglo-allemande et anglo-russe.	N.	91
24	Paris (Marine à Aff. étr.).	Avis de la Marine sur les projets d'accords anglo-allemand et anglo-russe.	D.	119
28	Paris à Londres....	Pas d'objection de Paris aux projets précités.	D.	143
1er juil.	Varsovie à Paris...	Le Reich devant l'éventualité d'un pacte tripartite franco-germano-polonais.	T.	168

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
8 juil.	*Idem*	Mécontentement de M. Beck au sujet du projet de pacte occidental.	T.	207
12	Bruxelles à Paris. . .	Explications sur l'attitude de M. Beck devant le projet.	D.	218
16	Londres à Paris. . . .	Mémorandum anglais sur le projet de pacte.	D. (et N.)	243
17	Paris à Londres. . . .	Au sujet de l'éventuelle communication à Varsovie du mémorandum britannique susdit.	T.	248
22	Berlin à Paris	L'accord naval germano-britannique du 17 juillet 1937.	D. (et N.)	260
29	Paris (E.M.G. Marine à Min. Marine).	Conséquences de la réduction des crédits de la Marine pour l'année 1938.	N.	293
29	Berlin (Att. nav.) à Paris (Marine).	L'accord naval germano-britannique du 17 juillet.	D.	298
25 août	L'Amiral Darlan à M. Massigli.	Demande d'obtention de 500 millions supplémentaires pour la Marine.	T.	354
31	Berlin à Paris	Conversation avec M. von Bismarck sur le projet de pacte occidental.	T.	379
31	Paris	Nécessité de rétablir en faveur de la Marine une partie au moins des crédits prévus primitivement.	N.	381
6 sept.	. . . . .	Coordination des pactes et universalité de la Société des Nations : le rapport Pardo et l'Argentine.	N.	400
7	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Programme d'organisation militaire du Reich pour 1938-1939.	D.	407
9	Berne à Paris	La Suisse décidée à résister à toute invasion d'où qu'elle vienne.	T.	417
10	Genève à Paris	Achèvement des études préliminaires sur les divers problèmes à traiter par le Comité pour la mise en œuvre des principes du pacte.	T.	422
11	*Idem*.	La discussion au Comité précité.	T.	428
15	. . . . .	Attitude des pays scandinaves en ce qui concerne les projets de réforme du pacte.	N.	454
16	Berlin à Paris	Programme naval allemand	D. (et N.)	458

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
27 sept.	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Organisation militaire du Reich.....	D.	496
		b. L'attitude de la Grande-Bretagne		
4 juin	Londres à Paris....	Terme de la conférence impériale. « Le gouvernement et le peuple anglais restent ardemment désireux d'une entente entre les puissances occidentales et le Reich ».	T.	22
10	*Idem*.....	Une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie ne constitue pas une possibilité immédiate.	D. (et N.)	50
17	*Idem*.....	Comment a pris naissance le projet du voyage à Londres de M. von Neurath.	T.	86
29	*Idem*.....	La situation internationale devant la Chambre des Communes.	D.	152
1er juil.	*Idem*.....	Le nouveau ministre de la Guerre et la transformation de l'armée britannique.	D.	174
3 août	*Idem*.....	Les rapports anglo-italiens.....	T.	311
5	Rome à Paris.....	Négociations possibles entre la Grande-Bretagne et l'Italie.	T.	319
5	Londres à Paris..	Pourparlers entre le Premier britannique et l'ambassadeur d'Italie.	D.	322
26	*Idem*.....	Au sujet des futures conversations anglo-italiennes. Difficultés présentes.	T.	396
8 sept.	*Idem*,.....	La Grande-Bretagne et la question d'Abyssinie.	T.	408
13	Berlin à Paris.....	Objet du dernier entretien entre M. Hitler et l'ambassadeur de Grande-Bretagne.	T.	438
13	M. Massigli à M. Léger.	Attitude du gouvernement britannique dans divers problèmes (affaires de Nyon, d'Éthiopie, de Chine, question du pacte occidental, minorités allemandes en Tchécoslovaquie).	L.	440
17	Genève.	Conversation Eden-Delbos (conflit sino-japonais, affaire d'Espagne).	N.	465
23	Londres à Paris....	Au sujet des rapports entre le Premier ministre et le secrétaire d'État au Foreign Office.	D.	487

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		c. L'attitude de la Belgique		
1937				
26 juin	Washington à Paris.	La Belgique n'a plus confiance dans la sécurité collective.	T.	130
27	Berlin à Paris.....	Les milieux dirigeants allemands sont reconnaissants à Léopold III de son attitude politique.	T.	279
18 août	Bruxelles (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Destructions belges prévues aux frontières en cas d'invasion.	D.	341
		d. L'attitude de l'Allemagne		
2 juin	Berlin à Paris.....	Effort de rapprochement allemand avec la Grande-Bretagne.	T.	6
3	*Idem*.....	Les milieux berlinois satisfaits des résultats de la conférence impériale de Londres et encouragés dans leurs entreprises danubiennes.	T.	15
3	*Idem*.....	Caractère « étrange et inquiétant » du prochain voyage de M. von Neurath à Belgrade.	T.	16
3	*Idem*.....	Le Reich inquiet de l'influence franco-britannique dans les pays scandinaves et baltes.	D.	19
4	*Idem*.....	Le Reich n'a pas l'intention d'envoyer des observateurs à la prochaine réunion du Comité économique.	T.	20
9	*Idem*.....	Les milieux politiques de Berlin pleins de réserve et de modération à l'égard de l'U.R.S.S.	D.	38
10	Budapest à Paris...	Le voyage de M. von Neurath à Belgrade ne comporterait aucun résultat pratique.	T.	45
10	Berlin à Paris.....	Le voyage de M. von Neurath dans les Balkans serait l'événement diplomatique le plus important de la semaine.	D.	51

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
13 juin	Berlin à Paris.....	Le IIIe Reich songe-t-il à se rapprocher de Moscou?	T.	63
14	*Idem*.....	La propagande allemande s'efforce d'exploiter à son profit les événements de Russie.	T.	68
14	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'organisation de l'armée allemande ne sera pas terminée avant la fin de 1938 au plus tôt.	D.	72
15	Berlin à Paris.....	L'antisémitisme sert la propagande allemande en Europe centrale et orientale.	D.	77
16	*Idem*.....	La signification du prochain voyage de M. von Neurath à Londres.	T.	78
17	*Idem*.....	Le récent voyage de M. von Neurath à Belgrade, Sofia et Bucarest.	D.	89
19	*Idem*.....	Entretien avec M. von Neurath (voyages du Dr Schacht à Paris et de M. von Neurath dans les Balkans; minorités allemandes en Tchécoslovaquie; projet de pacte occidental; visite du ministre allemand en Angleterre).	T.	94
22	Londres à Paris....	Ce qui, aux yeux du Reich, fait la valeur du voyage à Londres de M. von Neurath.	T.	106
26	Berlin à Paris.....	Mauvais rapports entre MM. von Neurath et von Ribbentrop.	T.	129
1er juil.	*Idem*.....	Le congrès des anciens combattants de Cassel.	D.	172
6	Londres à Paris...	Voyage à Londres de M. Goerdeler. Comment il voit la situation de l'Allemagne.	D. (et N.)	191
6	Sofia à Paris.....	Le voyage de M. von Neurath à Sofia...	D.	193
7	Berlin à Paris.....	Les progrès de la réglementation économique en Allemagne; l'exemple des céréales et des métaux.	D.	200
15	*Idem*.....	Les accords commerciaux franco-allemands du 10 juillet précédent.	D.	236
19	*Idem*.....	Entretien avec M. Hitler sur la situation politique et les relations franco-allemandes.	T.	250

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 juil.	Ottawa à Paris.....	Impressions d'Allemagne du Premier ministre canadien.	D.	255
21	Londres à Paris...	Opinion de M. Brüning sur les événements d'Allemagne et la situation internationale.	D.	257
22	Berlin à Paris.....	M. Hitler, au cours de la réception de l'ambassadeur de l'U.R.S.S., a donné un avertissement à cette dernière puissance.	T.	259
22	*Idem*.....	Avis de M. François-Poncet sur les renseignements fournis par M. Goerdeler.	D. (et N.)	261
23	*Idem*.....	Démarche de M. François-Poncet à la Wilhelmstrasse au sujet d'une campagne de presse allemande.	T.	267
29	*Idem*.....	Situation alimentaire en Allemagne....	D.	294
29	*Idem*.....	Les rapports germano-soviétiques.....	D.	295
29	*Idem*.....	Mesures gouvernementales en vue de l'exploitation intensive des minerais métalliques allemands.	D.	296
31	*Idem*.....	Le développement futur des rapports germano-britanniques envisagé avec optimisme par Berlin.	T.	305
3 août.	*Idem*.....	Le dialogue anglo-italien vu de Berlin.	T.	308
3	*Idem*.....	Entretien avec M. von Weizsäcker au sujet de l'interdiction en France de l'*Observateur raciste*.	T.	310
5	*Idem*.....	L'Allemagne, l'affaire espagnole et les perspectives de rapprochement anglo-italien.	D.	321
7	*Idem*.....	Entretien avec M. Funk.....	T.	325
11	*Idem*.....	L'Allemagne et la politique intérieure polonaise.	D.	328
26	*Idem*.....	Le conflit sino-japonais vu d'Allemagne.	D.	359
26	*Idem*.....	L'Allemagne et le rapprochement italo-anglais.	D.	360
27	Paris.....	La question coloniale et les matières premières.	N.	362

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
30 août.	Berlin à Paris.....	Action de l'« Œuvre des Allemands à l'étranger ».	T.	368
30	*Idem*.....	Embarras de Berlin devant les événements d'Extrême-Orient.	T.	370
30	*Idem*.....	Efficacité de l'exposition de Paris sur l'état d'esprit allemand.	T.	377
31	*Idem*.....	Embarras du Reich devant la situation extrême-orientale.	T.	378
2 sept.	*Idem*.....	L'Allemagne et le conflit sino-japonais.	D.	386
2	*Idem*.....	Le IIIe Reich et les Allemands de l'étranger.	D.	387
8	*Idem*.....	L'Allemagne et le révisionnisme en Europe centrale.	D.	411
12	*Idem*.....	Impressions du congrès de Nuremberg.	T.	433
14	*Idem*.....	Comment caractériser Hitler après son discours de Nuremberg.	T.	443
14	*Idem*.....	Comment il conviendrait d'interpréter ce discours.	T.	446
15	*Idem*.....	Hitler aurait souhaité la visite de Mussolini à Berlin pour montrer la solidité de l'axe Rome-Berlin.	T.	449
18	*Idem*.....	Entretien avec M. von Mackensen sur le récent discours de Nuremberg.	T.	468
20	*Idem*.....	La question d'Autriche serait un des sujets de la rencontre Hitler-Mussolini.	T.	472
20	*Idem*.....	Les services de propagande allemands s'efforcent de dissimuler l'hostilité des États-Unis à l'égard des régimes de dictature.	T.	474
21	*Idem*.....	Mauvaise humeur des dirigeants du Reich devant l'attitude de la Grande-Bretagne.	T.	476
22	*Idem*.....	Situation à la veille de la visite de Mussolini en Allemagne.	D.	483
22	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Économie et réarmement en Allemagne.	D.	484
23	Berlin à Paris.....	L'Allemagne est satisfaite du développement de la question méditerranéenne.	D.	488

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
28 sept.	*Idem*.....	L'Allemagne n'obtiendrait pas de Mussolini satisfaction complète dans les affaires d'Europe centrale.	T.	497
29	Berlin à Paris.....	Le voyage de M. Mussolini à Berlin...	D.	502
		e. L'attitude de l'Italie		
8 juin	Rome à Paris.....	La visite du maréchal von Blomberg en Italie est probablement de médiocre portée.	T.	31
10	Berlin à Paris.....	M. Mussolini résolu à une entente avec l'Allemagne même au prix de concessions en Europe centrale.	T.	47
10	Rome à Paris.....	Selon l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome ,« la France serait à la fois détestée et méprisée dans les milieux officiels romains ».	D.	53
19	*Idem*.....	État d'esprit des milieux gouvernementaux italiens à l'égard des grandes puissances occidentales.	D.	97
[28]	Paris (E.M.A.)....	Mission du général Schweisguth à Venise-Pederobba.	C.R.	142
6 juil.	Vienne à Paris.....	Expropriation par Rome des petits propriétaires allemands du Trentin.	D.	192
13	Circulaire.....	La violence et la mauvaise foi de la presse italienne répondent mal à la réserve de Paris.	T.	219
29	Londres à Paris...	Entretien récent entre le Premier britannique et l'ambassadeur d'Italie. « C'est l'Angleterre seule que Mussolini paraît redouter ».	T.	287
29	Paris à Londres....	Il y a lieu d'inviter M. Eden à tenir Paris au courant d'une éventuelle détente anglo-italienne.	T.	289
4 août.	Berlin à Paris.....	Déclaration de l'ambassadeur d'Italie à Berlin au sujet de la tentative de rapprochement italo-britannique.	T.	315

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
10 août	Rome à Paris.....	Rapprochement italo-anglais et conjoncture franco-italienne.	D.	326
14	Circulaire.....	Entretien entre M. Chautemps et l'ambassadeur d'Italie.	T.	333
20	Londres à Paris....	Difficultés dans les conversations italo-germaniques.	D.	345
21	Berlin à Paris.....	Le discours de Mussolini à Palerme a satisfait l'opinion allemande.	T.	346
30	Rome (Vatican) à Paris.	Rome tente de s'interposer entre le Reich et le Saint-Siège.	T.	367
20	Paris.....	Garanties à obtenir de Rome sur le problème espagnol.	N.	374
10 sept.	Rome à Paris.....	La politique italienne.....	D.	424
19	*Idem*.....	Une influence modératrice est probablement exercée à Rome par le gouvernement du Reich.	T.	470
22	Genève.....	Entretiens du Ministre avec M. Bova-Scoppa.	N. (et C.R.)	481

Se reporter également à l'ensemble des autres rubriques de la table méthodique.

IV. — L'EUROPE DANUBIENNE ET BALKANIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. Les états de la Petite Entente		
1937				
1er juin	Prague à Paris....	Conservation avec M. Krofta (question hongroise; influences allemande et italienne, etc.).	T.	3
2	*Idem*.....	Solidité de la Petite Entente et évolution du problème de la minorité allemande de Tchécoslovaquie.	T.	11
5	Belgrade à Paris...	Assurances données par M. Stoyadinovitch au sujet de la visite de M. von Neurath.	T.	25
5	Prague à Paris....	Deux sujets de préoccupation à Prague : l'attitude de l'Angleterre et l'action de l'Allemagne à Budapest.	T.	26
6	Belgrade à Paris...	M. Stoyadinovitch désireux d'améliorer les rapports germano-tchèques.	T.	28
9	Paris.....	Entretien du Ministre avec le conseiller de la légation de Yougoslavie à Paris.	N.	34
10	Prague à Paris....	Principes généraux de la politique extérieure tchécoslovaque.	T.	48
10	Londres à Paris...	La Grande-Bretagne regarde la question tchécoslovaque comme très sérieuse, mais sans gravité immédiate.	D. (et N.)	50
14	Prague à Paris....	M. von Neurath aurait laissé entendre à Belgrade quelques réserves sur les relations du Reich avec la Tchécoslovaquie.	T.	70
15	Bucarest à Paris...	Conversation avec le Roi: justification de l'élimination de M. Titulesco; confiance limitée en Genève; propos sévères sur M. Stoyadinovitch.	T.	74
17	Belgrade à Paris...	Ce qu'aurait été la visite de M. von Neurath à Belgrade.	T.	84
19	*Idem*.....	Ce qu'aurait été l'entrevue sur le Danube des trois présidents du Conseil de la Petite Entente.	T.	93

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
20 juin	Bucarest à Paris...	L'entrevue des trois présidents n'aurait amené aucun progrès. M. Stoyadinovitch y aurait fait « triste mine ».	T.	98
23	Paris.....	Entretien du Ministre avec M. Pouritch.	N.	114
28	Prague à Paris....	L'affaire des brutalités tchèques à l'égard de citoyens de sentiments et de culture germaniques.	T.	138
28	*Idem*.....	Les rapports germano-tchécoslovaques.	T.	139
28	.....	Conversation Pouritch-Niemanoff (visite de M. von Neurath à Belgrade; griefs divers de la Yougoslavie à l'égard de la France).	N.	141
30	Varsovie à Paris...	Une rencontre en Roumanie du maréchal Rydz-Smigly et du général Gamelin est souhaitable.	T.	153
30	*Idem*.....	Pour la Roumanie et la Tchécoslovaquie, la Petite Entente est « l'alliance primaire ».	T.	154
2 juil.	Prague à Paris....	Les relations de la Tchécoslovaquie avec la Yougoslavie et le Reich.	T.	179
13	*Idem*.....	Le parti des Sudètes et ses rapports avec le gouvernement tchécoslovaque.	D.	222
14	*Idem*.....	Excellente impression de M. Benès sur les dispositions du roi Carol.	T.	225
14	*Idem*.....	M. Benès est sceptique sur la fidélité de M. Stoyadinovitch à ses alliés.	T.	227
15	Bucarest à Paris...	Que vaut la politique de rapprochement actuelle entre la Roumanie et la Pologne?	T.	230
16	Prague à Paris....	Opinion de M. Benès sur les Allemands des Sudètes.	T.	242
28	Londres à Paris...	Voyage à Londres du roi de Roumanie.	D.	286
13 août	Prague à Paris....	A propos de l'hypothétique entrée du parti Henlein dans le gouvernement de Prague.	T.	330
25	*Idem*.....	Programme des conversations de Sinaïa. Rapports des états de la Petite Entente avec l'Italie.	T.	353

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
26 août	Berlin à Paris.....	Allemagne et Tchécoslovaquie.....	D.	358
3 sept.	Bucarest à Paris...	Procès-verbal secret de la conférence de Sinaïa.	T.	389
8	.....	Démarche du chargé d'affaires de Tchécoslovaquie à Paris : la politique de la Petite Entente.	N.	410
19	Prague à Paris....	Situation de la Yougoslavie selon M. Krofta.	T.	471
25	Genève à Paris....	Divisions à l'intérieur de la Petite Entente.	T.	490
29	Vienne à Paris....	Entrevue Schuschnigg-Hodza : ce dernier redoute le danger allemand.	T.	501
		b. L'Autriche		
2 juin	Prague à Paris....	Conversation avec M. Benès sur les rapports austro-tchécoslovaques.	T.	10
12	Vienne à Paris....	M. von Neurath aurait laissé entendre à Belgrade que le Reich est mécontent de l'Autriche.	T.	59
24	Belgrade à Paris...	Au cours de sa récente visite, M. von Neurath a tenu des propos hargneux contre l'Autriche.	D.	121
25	Vienne à Paris....	L'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin tient l'Anschluss pour inévitable.	T.	124
28	*Idem*.....	La situation politique de l'Autriche exposée par M. Schuschnigg. Son pessimisme sur les rapports austro-allemands.	T.	140
1er juil.	*Idem*.....	Impressions rapportées par des industriels autrichiens retour d'Allemagne.	T.	167
2	Londres à Paris...	Londres se préoccupe des projets allemands sur l'Autriche.	T.	177
15	Berlin à Paris.....	Une année d'épreuve vécue par l'accord germano-autrichien du 11 juillet 1936.	D.	237

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
26 août	Vienne à Paris....	M. Guido Schmidt inquiet de la germanophilie du comte Ciano.	T.	273
30	*Idem*.....	Les rapports de l'Autriche avec l'Allemagne et l'Italie.	T.	373
2 sept.	*Idem*.....	Inquiétudes du gouvernement autrichien en raison des conséquences éventuelles de la crise extrême-orientale.	T.	385
12	*Idem*.....	M. Schmidt est rentré ébloui par ce qu'il a vu en Allemagne et rassuré sur le sort immédiat de l'Autriche.	T.	431
12	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	435
17	*Idem*.....	Conversation avec le chancelier Schuschnigg : comment il voit le danger allemand et les moyens d'y parer.	T.	463
23	Prague à Paris....	Le Reich envisagerait une action contre l'Autriche à brève échéance.	T.	486
		c. La Hongrie		
1er juin	Prague à Paris....	Rapports de la Petite Entente avec la Hongrie.	T.	3
1er juil.	*Idem*.....	Au sujet de l'abolition des clauses militaires du traité de Trianon.	T.	170
1er	Berlin à Paris.....	Le voyage à Budapest du maréchal von Blomberg : considérations sur la situation politique et militaire de la Hongrie.	D.	173
9	Budapest à Paris..	La *Gleichberechtigung* et l'affaire des minorités hongroises.	D.	211
31 août	Prague à Paris....	Le réarmement hongrois est un fait accompli. Les rapports de la Hongrie et des états de la Petite Entente.	T.	380
1er sept.	Berlin à Paris.....	L'Allemagne, la Hongrie et la politique danubienne.	D.	382

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
3 sept.	Bucarest à Paris...	Au sujet de l'égalité des droits pour la Hongrie dans le domaine des armements.	T.	388
3-4	Prague à Paris....	Rapports de la Petite Entente avec la Hongrie.	T.	392

Voir aussi les rubriques : III. — L'EUROPE OCCIDENTALE

d. L'ATTITUDE DE L'ALLEMAGNE ; *e.* L'ATTITUDE DE L'ITALIE

V. — L'EUROPE ORIENTALE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
		a. L'U.R.S.S.		
1937				
9 juin	Paris (E.M.A.)....	L'éventualité d'un contact militaire franco-soviétique.	N.	35
11	Moscou à Paris....	Observations relatives à l'arrestation d'officiers généraux soviétiques: y aurait-il une opposition au régime stalinien?	T.	54
13	*Idem*.....	Conversation avec M. Litvinov, satisfait de son voyage en Occident.	T.	64
13	*Idem*.....	Causes de l'arrestation et de l'exécution des officiers généraux : elles ressortent d'une opposition au régime stalinien.	D.	65
14	Berlin à Paris.....	Interprétation de la crise soviétique par l'ambassadeur d'Italie, jadis en poste à Moscou.	T.	67
14	Bucarest à Paris...	« Premiers dégâts » causés par l'échec des entretiens Litvinov-Titulesco à Talloires.	L.	71
14	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Crise intérieure de l'U.R.S.S.....	D.	73
17	Berlin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Le commandement allemand est probablement déçu par l'épuration soviétique.	D.	90
24	Varsovie (Att. mil) à Paris (Guerre)	Grande sensation causée en Pologne par « les événements de Russie ».	D.	122
25	Londres à Paris...	L'épuration soviétique aurait causé dans la Reichswehr à la fois déception et réconfort.	T.	123
28	Moscou à Paris....	Les récents événements d'U.R.S.S. et le rôle du maréchal Toukhatchevsky.	D.	144
29	Londres à Paris...	Ce qu'aurait été le « complot militaire » de Moscou.	T.	151
30	Moscou (Att. mil.) à Paris (Guerre).	La crise intérieure de l'U.R.S.S.....	D.	162
3 juil.	Prague à Paris....	La situation en U.R.S.S. vue et expliquée par M. Benès.	D.	183

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
10 août	Moscou à Paris....	L'U.R.S.S. et le conflit sino-japonais...	D.	327
7 sept.	*Idem*.....	Le problème des cadres au sein du parti communiste.	D.	406
15	Genève à Paris....	Les milieux britanniques semblent convaincus d'une diminution sensible des possibilités militaires de l'U.R.S.S.	T.	452

Voir également les rubriques : I. — La guerre civile d'Espagne. — *e.* L'action des autres puissances. — II. Les répercussions de la guerre civile espagnole en Méditerranée et les accords de Nyon.

b. La Pologne et Dantzig

1er juin	Varsovie à Paris...	Les rapports polono-belges sont moins bons que précédemment.	T.	4
3	*Idem*.....	Varsovie désire voir la Tchécoslovaquie accorder à la minorité polonaise les mêmes concessions qu'à la minorité allemande.	T.	14
10	Bucarest à Paris...	La visite du président de la République polonaise à Bucarest a eu un caractère plus protocolaire que politique.	T.	46
28	Varsovie à Paris...	Inquiétude du maréchal Rydz-Smigly relative à l'application de l'accord de Rambouillet.	T.	134
29	Paris à Varsovie...	Cette application sera délicate en raison de l'état des rapports franco-polonais.	T.	150
30	Paris.....	Entretien du Ministre avec l'ambassadeur de Pologne (visite du roi Carol à Varsovie; politique polonaise; accord de Rambouillet).	N.	160
3 juil.	Varsovie à Paris...	Les résultats de la visite du roi Carol en Pologne.	D.	182

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
7 juil.	Varsovie à Paris...	Entretien avec le maréchal Rydz-Smigly sur la politique polonaise.	T.	199
26	*Idem*.....	Situation intérieure de la Pologne.....	D.	274
28	*Idem*.....	Londres a conseillé à Varsovie de se rapprocher de Paris.	T.	284
28	*Idem*.....	La Grande-Bretagne, la France et la Pologne.	D.	285
19 août	Paris (Aff. étr. à Amb. de Pologne)	Protocole annexe à l'accord de Rambouillet.	L.	343
17 sept.	Genève à Paris....	La mission de M. Burckhardt à Dantzig et le statut de la Ville libre.	T.	464
22	*Idem*.....	M. Beck regagne la Pologne en passant par Venise, où il pourrait voir une personnalité gouvernementale italienne.	T.	479

VI. — LE PROCHE ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
2 juin	Moscou à Paris....	Malaise dans les rapports-soviétiques.	T.	9
28	Istanbul à Paris....	Les *desiderata* turcs relatifs au sandjak d'Alexandrette.	T.	135
18 août	*Idem*.....	Le ministre turc des Affaires étrangères s'inquiète du torpillage d'un navire espagnol à la sortie des Dardanelles.	T.	339
24	*Idem*.....	... et propose la reprise du projet français de pacte méditerranéen de juillet 1936.	T.	351

Voir également la rubrique : II. — LES RÉPERCUSSIONS DE LA GUERRE CIVILE ESPAGNOLE EN MÉDITERRANÉE ET LES ACCORDS DE NYON

VII. — L'EXTRÊME-ORIENT

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
9 juin	Londres à Paris...	État des relations anglo-japonaises.....	D.	37
10	Tokyo (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'armée japonaise et la politique.....	D.	81
30	Pékin (Att. mil.) à Paris (Guerre).	Sur un conflit en Extrême-Orient : probabilités et certitudes.	D.	161
9 juil.	Tokyo à Paris.....	« Incident sino-japonais » dont on espère le règlement rapide.	T.	208
12	Moscou à Paris....	« Situation tendue » entre l'U.R.S.S. et le Japon à la suite de récents incidents nippo-soviétiques.	D.	217
13	Paris à Londres...	Nankin songe à saisir Genève de la situation en Chine du nord. Quelle est l'attitude du gouvernement britannique?	T.	220
14	.....	Au sujet du conflit sino-japonais et d'un recours éventuel à Genève.	N.	228
14	Tokyo (Att. mil.) à Paris (Guerre).	L'armée japonaise et la Chine du nord.	D.	229
15	Tokyo à Paris.....	Détente dans la situation politique japonaise.	T.	231
15	Londres à Paris...	Les nouvelles d'Extrême-Orient sont peu rassurantes. N'y aurait-il pas une poussée impérialiste japonaise?	T.	235
17	Tokyo à Paris.....	Situation politique et militaire de la Chine et du Japon.	T.	245
17	Pékin à Paris.....	Le conflit d'Extrême-Orient « pourrait avoir des conséquences redoutables ».	T.	246
20	Tokyo à Paris.....	La situation s'aggrave.....	T.	252
21	Londres à Paris...	Efforts du secrétaire d'État au Foreign Office pour arrêter les hostilités.	T.	256
22	*Idem*.....	Le conflit sino-japonais et le gouvernement britannique.	D.	263
23	Berlin à Paris.....	Selon l'ambassadeur du Japon, le conflit est susceptible d'une solution pacifique.	T.	265
24	Circulaire.....	Le conflit serait en voie de règlement..	T.	269

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
27 juil.	Tokyo à Paris.....	Échauffourée entre troupes japonaises et chinoises : c'est un symptôme alarmant.	T.	276
27	Londres à Paris....	Entretien avec l'ambassadeur de Chine, qui voudrait une intervention anglo-franco-américaine à Tokyo.	T.	278
28	Changhaï à Paris..	Situation de plus en plus critique.....	T.	283
29	Londres à Paris...	Confiance des Japonais et mécontentement des Chinois.	T.	291
29	Changhaï à Paris..	Tchang-Kaï-Chek déçu de l'attitude de l'U.R.S.S. Celle-ci ne serait-elle pas la conséquence d'un affaiblissement militaire et moral de la Russie?	T.	292
30	Circulaire.....	Si la Chine fait appel à l'U.R.S.S., l'Allemagne et l'Italie se rangeront du côté japonais.	T.	301
30	Washington à Paris.	La loi de neutralité sera-t-elle appliquée au conflit sino-japonais?	T.	302
31	Londres à Paris...	Position du Japon et des Japonais dans le conflit selon M. Jean Monnet.	D.	306
1er août	Tokyo à Paris.....	Extension de la guerre sino-japonaise..	T.	307
3	*Idem*.....	Les événements de Chine et l'attitude des puissances vus de Tokyo.	D.	314
6	Berlin à Paris.....	L'ambassadeur du Japon à Berlin croit peu vraisemblable l'intervention du Reich et de l'Italie en faveur du Japon.	T.	323
14	Nankin à Paris....	Extension du conflit et difficulté d'une action diplomatique.	T.	334
19	Berlin à Paris.....	La guerre sino-japonaise met dans l'embarras le gouvernement du Reich.	T.	342
22	Tokyo à Paris.....	Possibilité de voir le Japon attaquer l'U.R.S.S.	T.	348
23	Londres à Paris...	Le gouvernement britannique est embarrassé devant les événements d'Extrême-Orient.	T.	349
24	Nankin à Paris....	Le parti de la résistance chinoise fait des progrès.	T.	350

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
28 août	Nankin à Paris....	Attitude agressive de certains officiers japonais.	T.	363
30	Tokyo à Paris.....	Interprétation japonaise du pacte de non-agression sino-soviétique.	T.	366
30	Nankin à Paris....	Explications données au pacte précité..	T.	372
3 sept.	Circulaire.....	La circulation navale marchande dans la zone de guerre extrême-orientale.	T.	390
6	Paris.....	Entretien de l'ambassadeur de Chine à Paris sur le conflit.	N.	399
11	Londres à Paris...	Relations anglo-japonaises.....	D.	430
12	Tokyo à Paris.....	Une intervention française à Genève en faveur de la Chine ferait un mauvais effet au Japon.	T.	432
26	.....	Les risques d'une intervention française à Genève dans les affaires de Chine.	N.	492
27	Tokyo à Paris.....	Visées japonaises possibles sur l'île de Haïnan ou Pakhoï.	T.	493
28	Londres à Paris...	L'attitude du gouvernement britannique au regard des événements d'Extrême-Orient.	D.	499

VIII. — L'AMÉRIQUE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
3 juin	Washington à Paris.	Le gouvernement américain n'a pas l'intention de modifier son attitude dans l'application de la loi de neutralité.	T.	13
12	Paris à Washington.	La question des dettes interalliées.....	T.	60
15	Washington à Paris.	L'opinion publique américaine à l'égard des divers pays européens.	T.	75
7 juil.	*Idem*.....	La coopération américaine dans le domaine économique est subordonnée à des ententes entre les puissances européennes.	T.	197
10	*Idem*.....	Le récent discours de M. Sumner Welles a été moins germanophile que ne l'affirme le Reich.	D.	213
12	*Idem*.....	*Idem*.....	T.	214
14	*Idem*.....	Washington est très attaché au maintien de la paix en Extrême-Orient.	T.	226
17	*Idem*.....	Le département d'État recommande la modération au Japon et à la Chine.	T.	247
23	*Idem*.....	Objectifs de la politique extérieure des États-Unis exposés le 16 par M. Cordell Hull à la presse.	D. (et N.)	268
3 août	M. Delbos à M. Bullitt.	Nécessité d'une collaboration pacifique internationale.	L.	313
11	Washington à Paris.	Le programme de la politique extérieure américaine et les gouvernements étrangers.	D.	329
17	*Idem*.....	Réponses des gouvernements étrangers à la déclaration de M. Cordell Hull.	D.	337

Voir également la rubrique : I. — LA GUERRE CIVILE D'ESPAGNE

e. L'ACTION DES AUTRES PUISSANCES

IX. — LE SAINT-SIÈGE

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
4 juil.	Rome (Vatican) à Paris.	Situation tendue entre l'Allemagne et le Vatican.	T.	186
16	Circulaire.....	Signification et portée du voyage du cardinal Pacelli en France.	T.	241
13 août	Rome (Vatican) à Paris.	Avis du cardinal Pacelli sur l'état des relations italo-allemandes.	T.	331
30	Lima à Paris.....	L'opinion péruvienne devant la visite du Cardinal en France.	D.	376

X. — LA STABILISATION MONÉTAIRE ET LE PROBLÈME DE L'OR

Date	Provenance et destination	Objet	Nature du document	Numéro du document
1937				
9 juin	Londres à Paris...	L'Angleterre et le problème de l'or...	D.	36
22	Washington à Paris.	Aucune modification du prix de l'or ne serait envisagée.	T.	104
1er juil.	*Idem*.....	Les États-Unis disposés à coopérer à la restauration du commerce international et à la réglementation monétaire.	T.	163
19	.....	Résultat de l'enquête de M. Van Zeeland.	N.	251

DOCUMENTS DIPLOMATIQUES FRANÇAIS

1932-1939

2e SÉRIE. — TOME VI

1

M. Ernest Lagarde, Secrétaire général de la délégation française à l'assemblée de la S.D.N. [1],

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 77. *Genève, 1er juin 1937* [2].

(*Reçu* : le 2, 11 h. 30).

La réunion du Bureau de la conférence du désarmement [3] n'a fait apparaître, chez les délégations qui y participaient, aucune tendance qui ne fût rigoureusement prévue.

M. Paul-Boncour a insisté sur les raisons morales qui, pour peu engageantes que soient les perspectives, conseillent de ne pas renoncer à l'espoir de progresser dans la voie que s'est tracée Genève. C'est précisément parce que les nations, par un complexe naturel d'auto-défense, sont de plus en plus entraînées à compléter et à fortifier leurs systèmes militaires qu'il convient d'affirmer la volonté, commune chez chaque peuple, de tout entreprendre pour qu'au moment opportun, l'occasion puisse être saisie d'alléger les charges écrasantes que leur impose ce suréquipement. Bien plus, l'opinion publique, dans les divers pays, n'a pu être ralliée à cette indispensable politique que parce que l'assurance lui a été donnée qu'aucun effort ne serait négligé dans

(1) Mentionné par les documents de l'époque comme sous-directeur du service français de la S.D.N. En fait, le poste était officiellement passé, en octobre 1936, de M. Lagarde à M. Arnal, auparavant conseiller d'ambassade et consul général de France à Berlin.

(2) Par courrier, en clair.

(3) Qui ne dura qu'un jour (31 mai). Le Bureau avait été saisi par la France d'un projet de publicité et de contrôle des dépenses militaires.

ce sens. Le gouvernement français, à l'initiative duquel est due la convocation du Bureau, est convaincu que l'idéalisme auquel il a cédé sera fécond et que, loin de s'avérer chimériques, les soucis qui l'ont animé ne tarderont pas, sous la pression même des circonstances, à se transposer sur le plan des réalités. Sans doute y a-t-il lieu de tenir compte des conjonctures présentes et de n'avancer que pas à pas : de nouvelles déceptions seraient fatales à la cause en laquelle le monde a besoin d'avoir foi. La prudence est donc plus que jamais nécessaire. Elle ne saurait, néanmoins, condamner toute action. La France n'entend s'en remettre qu'à elle-même du soin d'assurer sa propre protection et d'être en mesure de faire face aux obligations par elle assumées, mais les sacrifices acceptés d'un cœur unanime par elle seraient intolérables si, par un engrenage d'airain, ils devaient être l'occasion et la cause de nouveaux et incessants sacrifices.

Les préoccupations énoncées par M. Paul-Boncour ne pouvaient manquer de trouver un écho dans l'ensemble de la réunion. Le problème, ainsi libéré des considérations générales dont il s'inspire, a tendu à se restreindre à celui de savoir quelles démarches précises étaient possibles et quels travaux positifs il convenait d'entreprendre. La participation de l'Allemagne et de l'Italie aux débats à engager est apparue comme la condition *sine qua non* de la reprise pratique des travaux. Tandis que la Suède, s'efforçant de limiter à une portée modeste l'ampleur des discussions prochaines, souligne les raisons qui donnent lieu d'escompter l'acquiescement général à un accord sur la publicité des dépenses budgétaires, ainsi que l'intérêt que présente la législation française sur le contrôle interne de la fabrication des armes pour étudier l'opportunité d'établir un texte général à ce sujet, M. Wilson, au nom des États-Unis, s'est appesanti sur les difficultés économiques et politiques au règlement préalable desquelles lui semble subordonné le succès des prochains travaux. Quant à lord Cranborne, s'il tient à veiller à ce que l'effort entrepris par la Grande-Bretagne au profit de la paix générale ne soit pas entravé, il se rallie, dans l'ensemble, aux considérations développées par le gouvernement américain; il n'en entrevoit pas moins la possibilité, à titre de première étape, de rechercher les moyens de mettre en vigueur la convention relative à la publicité, laquelle est fondée, d'ailleurs, sur des principes dont le traité naval de Londres [1] a fait une judicieuse application.

C'est ainsi dans une atmosphère tout imprégnée, sinon de découragement, du moins de modération, voire de réticence, que le débat s'est déroulé. M. Litvinov, faisant aux événements actuels d'Espagne une discrète allusion, a fait ressortir que la nécessité de réglementer l'usage des diverses armes s'avérait peut-être plus pressante encore que toute autre mesure. Répondant enfin à l'invitation britannique que fût généralisé aussi rapidement et complètement que possible l'accord naval de Londres, le délégué néerlandais a insisté sur l'obligation où se trouve son pays de faire dépendre son adhésion à cet acte de l'adhésion préalable du Japon.

[1] Allusion vraisemblablement au dernier traité en date signé dans la capitale, britannique, le 25 mars 1936, entre France, Grande-Bretagne, États-Unis et un certain nombre de dominions : voir, au tome I de la présente série, le nº 500.

Nous ne pouvions manquer de nous associer à ces conseils de prudence. M. Paul-Boncour s'est simplement attaché à ne pas permettre que la reprise des travaux fût affectée de trop de conditions suspensives qui, à n'en pas douter, réduiraient à néant les résultats bienfaisants que la convocation du Bureau était destinée à avoir sur l'opinion inquiète. Un sage échelonnement du programme à traiter, ainsi que l'appel aux puissances absentes devaient suffire à répondre aux préoccupations les plus exigeantes. Lier positivement l'ouverture de la discussion au règlement des différends économiques et politiques dont souffre l'Europe serait mettre par trop l'accent sur le caractère insurmontable des obstacles sans l'aplanissement desquels tout effort, si modeste fût-il, était condamné à rester vain : loin d'offrir un moyen indirect de contraindre les puissances à l'apaisement et de contribuer de la sorte à l'éclaircissement de l'horizon, une telle objurgation ne susciterait, en somme, que découragement et scepticisme. M. Wilson, dont les vues étaient pourtant appuyées par les délégations d'Angleterre et de Norvège, et également du Japon qui, point notable, était représenté à la réunion, s'est laissé convaincre.

Comme conclusion de ce débat morne et, parfois même, terne, une résolution a été adoptée, dont ci-joint la teneur. Le projet de convention sur la publicité des dépenses de défense nationale sera soumis à toutes les puissances représentées ou l'ayant été à la conférence, lesquelles seront invitées à faire connaître si elles sont disposées à accepter un système basé sur ces principes. A une date fixée par le Conseil, le Bureau se réunira pour se saisir des réponses reçues et examiner les textes en question. D'autre part, il a été pris acte des mesures législatives par lesquelles nous avons institué le contrôle national de la fabrication et du commerce des armes.

2

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 561 à 564. Confidentiel. *Washington, 1er juin 1937, 22 h.*

(*Reçu :* le 2, 14 h. 50, 15 h.50.)

Bien que l'ambassadeur des États-Unis à Paris ait reçu l'instruction de tenir Votre Excellence informée du point de vue du gouvernement américain dans la situation espagnole, je n'en crois pas moins devoir vous résumer ci-dessous les renseignements qui m'ont été donnés aujourd'hui à ce sujet.

Le télégramme de M. Bullitt rendant compte de la conversation qu'il eut avant-hier avec le président du Conseil était parvenu au secrétaire d'État avant que celui-ci ne convoquât hier après-midi l'ambassadeur d'Allemagne. Contrairement à ce que certaines informations tendancieuses ont laissé entendre (notamment dépêches de Londres), M. Cordell Hull s'est gardé de faire à

M. Dieckhoff aucune observation qui eût pu laisser entendre que le gouvernement américain portait un jugement sur des incidents [1] dont les origines ne lui paraissaient pas encore clairement établies et à propos desquelles parviennent des informations contradictoires. Le secrétaire d'État s'est borné à souligner à l'ambassadeur d'Allemagne l'intérêt que les États-Unis attachent au maintien de la paix en Europe et à émettre le vœu que les incidents puissent être réglés d'une manière pacifique. Le gouvernement américain a confiance que cet espoir sera réalisé. Il n'envisage pas la situation d'une manière alarmante. L'ambassadeur d'Allemagne aurait exprimé sa confiance dans le règlement pacifique des incidents. Les déclarations faites par M. Cordell Hull à M. Dieckhoff sont en quelque sorte identiques à celles qu'il fit à l'ambassadeur d'Italie à Washington au commencement du conflit italo-éthiopien.

Ce matin, l'ambassadeur d'Espagne a rendu visite au secrétaire d'État. Il lui a exposé la version de son gouvernement et sa communication ne diffère pas vraisemblablement de celle faite par ses collègues à Genève et dans les capitales européennes.

M. de Los Rios n'a formulé aucune requête spéciale auprès du gouvernement américain.

Au département d'État, on est déçu de l'attitude de l'Allemagne et de l'Italie au comité de non-intervention à Londres, mais on espère que les décisions de ces deux gouvernements ne sont pas irrévocables et que ceux-ci se feront de nouveau représenter au Comité où des solutions pourraient être plus facilement prises pour le règlement des incidents survenus en Espagne.

On apprécie particulièrement l'intention prêtée à la Yougoslavie de proposer un comité d'enquête et on se félicite de ce que la France et la Grande-Bretagne envisagent les événements avec calme.

Des commentaires de presse suggèrent que le gouvernement américain décide d'étendre l'application de la loi de neutralité à l'Allemagne et à l'Italie.

Cette opinion est également exprimée par quelques sénateurs. Le département d'État se borne à répondre aux personnes formulant une pareille suggestion que leur point de vue sera examiné. Mais, pour le moment tout au moins, le département d'État n'estime pas que la situation justifie l'examen de ces propositions.

[1] Allusion à l'attaque du *Deutschland* par des navires républicains espagnols et au bombardement d'Almeria effectué en représailles. Sur ces incidents, voir, au tome V de la présente série, les nos 476 (et note), 478.

3

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 481 à 491. *Prague, 1er juin 1937* (1).

(*Reçu* : le 3, 11 h.)

J'ai été reçu hier par M. Krofta, qui était rentré de Genève samedi dans l'après-midi. Le ministre se dit satisfait de l'évolution de la question de l'affranchissement de la Hongrie des clauses militaires du traité de Trianon (2). Il s'est mis d'accord avec M. Antonesco et le représentant yougoslave dans les conditions indiquées par mon télégramme 452-453 (3) et qui prévoient le cas où le gouvernement hongrois dénoncerait ces clauses unilatéralement ou après entente avec les trois états. Il a toutefois été convenu que le ou les pactes de non-agression prévus dans le second cas pourraient être remplacés par tout autre accord ou même être abandonnés purement et simplement. D'autre part, en cas de dénonciation unilatérale, le délégué yougoslave a demandé que fût prévue la suspension de certaines clauses financières du traité de Trianon. Quant à la réalisation du réarmement de la Hongrie, M. Krofta comprend que le gouvernement de Budapest ne veuille pas en demander l'autorisation à la Petite Entente; il se rend compte également qu'il serait gauche pour celle-ci d'offrir cette faculté de réarmement. Avant d'aller à Genève, il s'était entretenu officieusement de cette difficulté avec le représentant hongrois à Prague, tout en faisant part à son interlocuteur de ses bonnes dispositions. Ayant rendu compte de cette conversation aux délégués roumain et yougoslave à Genève, ceux-ci l'ont approuvé et c'est en tant que président du conseil de la Petite Entente que le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque a fait la même déclaration aux représentants hongrois à Genève. Il a ajouté qu'une formule pourrait être trouvée impliquant l'accord officieux réalisé entre la Petite Entente et la Hongrie avant le réarmement de celle-ci. M. de Kanya aurait fait répondre le jour suivant qu'il avait été très intéressé par les suggestions de M. Krofta et qu'il les étudiait.

M. Krofta m'a rapporté divers propos qu'à Genève lui ont tenus plusieurs interlocuteurs.

(1) Par avion.

(2) Voir, au tome V de la présente série, le n° 479 (et note).

(3) Du 21 mai, non reproduit. Les conditions mises par la Petite Entente à un réarmement éventuel de la Hongrie étaient non seulement l'abolition des tribunaux mixtes et de la clause interdisant la fortification des abords sud de Bratislava, mais encore la conclusion par Budapest d'un pacte de non-agression avec la Petite Entente en tant que telle ou de trois pactes séparés avec les trois états. Les représentants tchèque, yougoslave et roumain admettaient aussi comme conséquence de la dénonciation des clauses militaires la suspension provisoire de la validité des clauses de minorité.

De ceux des délégués yougoslaves et du directeur de la *Pravda* de Belgrade, il a retiré l'impression que l'accord italo-allemand était loin d'être parfait en Europe centrale et danubienne : en ce qui concerne le partage des zones d'influence, l'Allemagne aurait prétendu aller jusqu'à la Méditerranée, mais l'Italie s'y serait opposée, ne laissant à son partenaire que l'Autriche et la Tchécoslovaquie. L'Italie aurait conclu l'accord avec la Yougoslavie (1) avant tout pour se procurer un appui en vue de résister à l'expansion allemande en Europe centrale danubienne. Le comte Ciano aurait dit au cours de son voyage en Albanie (2) que l'Allemagne était l'ennemi le plus redoutable. D'autre part, malgré les assurances que lui donnait son interlocuteur, M. de Facendis aurait manifesté auprès d'un collaborateur de M. Krofta de vives craintes quant à l'éventualité de propositions précises de Berlin à Prague, visant la conclusion d'un accord germano-tchécoslovaque.

Par ailleurs, M. Eden aurait dit à M. Antonesco que le gouvernement britannique serait disposé à des sacrifices assez étendus à l'Allemagne, en vue d'obtenir l'isolement de l'Italie. « J'ai bien peur, m'a dit M. Krofta, que les concessions envisagées ne soient faites avec l'argent tchécoslovaque ». Le ministre m'a confié confidentiellement et avec mécontentement que le Foreign Office avait fait récemment conseiller au gouvernement de Prague de s'entendre avec le parti Henlein. Il paraît que M. Benès en a été très irrité et a dit à son ministre qu'il ferait venir M. Newton pour lui en faire reproche. Le Président ne voudrait pas entendre parler d'un accord direct ou par un tel intermédiaire avec Berlin au sujet de la minorité allemande. J'ai pris occasion de cette confidence pour dire un mot à M. Krofta des propos que m'avait tenus M. Fierlinger quant à la possibilité d'une conversation bilatérale entre Prague et Budapest au sujet de la minorité magyare et des inconvénients que j'apercevais à un pareil entretien, précisément en raison des conséquences que pourrait prétendre en tirer Berlin (voir mon télégramme nº 471) (3). M. Krofta m'a répondu partager complètement mon avis et l'avoir dit le matin même au directeur politique qui lui avait parlé dans le même sens qu'à moi. Le ministre m'a paru un peu las des conseils anglais et incline à souhaiter quelque rapprochement avec l'Italie pour donner plus d'aisance à la politique tchécoslovaque. Je lui ai répondu que nous désirions nous-mêmes ramener l'Italie à la collaboration avec les puissances occidentales, mais je lui ai conseillé la prudence, lui rappelant l'inconstance de cet état, les preuves de nervosité et de fatigue que donnaient ses récentes et contradictoires initiatives, et d'autre part la force de l'Angleterre, son intimité avec nous et les garanties de stabilité que donnait l'intérêt qu'elle témoignait depuis quelques mois à l'égard de l'Europe centrale et balkanique. Il n'en reste pas moins qu'à mon avis le gouvernement britannique devrait prendre garde, dans les marques particulières qu'il donne à l'égard du sort des minorités, de l'Alle-

(1) **Accord signé le 25 mars précédent, et dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le nº 171.**

(2) **Qui eut lieu du 28 au 30 avril, et au terme duquel étaient confirmés « les sentiments de profonde amitié unissant les deux états alliés ».**

(3) **Du 30 mai, reproduit au tome V de la présente série sous le nº 474.**

magne notamment, de ne pas dépasser les limites au-delà desquelles pourrait être menacée l'indépendance du gouvernement tchécoslovaque vis-à-vis de Berlin.

J'observe depuis les conversations de Londres, au moment du couronnement, un certain retrait de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne. Votre Excellence aura remarqué que dans ses plans d'organisation économique à conséquences politiques de l'Europe centrale et danubienne (1), M. Hodza ne parle plus guère de l'Allemagne, non plus d'ailleurs que de l'Italie. Il est vrai que dans son exposé aux commissions parlementaires, M. Krofta a encore marqué nettement la nécessité de la participation de ces deux puissances à une organisation économique de cette région. Mais hier, les vues qu'il m'a développées ne portaient plus la marque de la complaisance plus ou moins avouée, mais certaine avec laquelle il caressait récemment encore des éventualités d'accord avec Berlin (2).

Je me demande si, du côté de la minorité, notamment, se poursuit quelque travail souterrain allemand qui ne m'a pas été révélé, mais dont s'inquiéterait le gouvernement de Prague; ou bien si le cabinet Chamberlain est considéré ici comme susceptible plus que le précédent, en vue d'un rapprochement avec le gouvernement du Reich... (3) certains intérêts anglais récemment aperçus.

Je serais reconnaissant à Votre Excellence des renseignements ou impressions qu'Elle pourrait m'envoyer à ce sujet.

4

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 400, 401. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 1er juin 1937* (4).

(*Reçu* : le 3, 11 h.)

Les rapports entre la Pologne et la Belgique ne sont pas aussi bons que précédemment et il ne semble pas que la visite de M. Beck à Bruxelles (5) les ait améliorés.

Les Belges se plaignent des difficultés que, depuis quelque temps, leurs importations rencontrent en Pologne.

(1) Sur ces plans, voir, au tome V de la présente série, les nos 104, 231, 445, 456.
(2) Sur cette « complaisance » du ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, voir, au tome susdit, les nos 217, 228, 445.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Par avion.
(5) Qui était passé par la capitale belge au retour de Londres, où il représentait son pays aux fêtes du couronnement. Voir, au tome V de la présente série, les nos 431, 445, 456.

Au point de vue politique, les Polonais se sont, au début, félicités de l'évolution subie par la politique belge : il leur semblait que la Belgique, suivant leur exemple, allait pratiquer, vis-à-vis des grandes puissances occidentales, une « politique d'indépendance » et de « neutralité »; leur amour-propre s'en trouvait flatté.

Avec le temps, la satisfaction qu'ils en éprouvent s'est singulièrement atténuée. On se rend compte à Varsovie que l'attitude nouvelle de la Belgique ne devient pas sans risque d'entraîner (*sic*) éventuellement pour la Pologne des inconvénients indirects, mais qui pourraient être sérieux.

D'autre part, le ministère des Affaires étrangères est mécontent que le gouvernement belge n'ait pas admis la prétention qu'avait la Pologne de « s'intéresser » à la négociation récente (télégramme de Bruxelles nº 477) (1) et ait mené seul l'affaire avec la France et l'Angleterre.

5

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2202, 2203. *Berlin, 2 juin 1937, 13 h. 25, 13 h. 28.*

(*Reçu* : 14 h. 25.)

La situation à Berlin ne s'est pas modifiée depuis hier; la même atmosphère de calme relatif et de détente y règne.

Il ne faut pas se dissimuler, d'ailleurs, qu'on verrait une nervosité menaçante se manifester de nouveau, s'il apparaissait que l'action diplomatique engagée traîne en longueur et que le comité de Londres n'aboutit à aucune décision.

Après avoir, dans le premier mouvement de la colère, voulu riposter au bombardement du *Deutschland* par une opération de guerre de grande envergure contre le gouvernement de Valence, le chancelier Hitler s'est rallié au projet de canonner le port d'Almeria. Mais il voulait aussi que l'Allemagne se retirât immédiatement et définitivement du comité de Londres et déclarât qu'elle reprenait toute sa liberté. Ce n'est pas sans peine qu'on l'a amené à se contenter d'un retrait provisoire et conditionnel. Il est donc encore possible qu'arguant de la lenteur d'une procédure qui s'avérerait stérile, et constatant que le principe de la solidarité et de la sécurité collectives, qu'il invoque aujourd'hui, non sans paradoxe, n'eût pas plus vite été reconnu et proclamé,

(1) Ce télégramme, du 24 mai, non reproduit, signalait que, le 23 avril, à la veille de la déclaration franco-anglaise, M. Jackowski avait déclaré à M. Spaak que le gouvernement polonais s'intéressait à la neutralité belge, ce à quoi ce dernier avait répondu qu'il ne voyait pas en quoi un règlement spécial à la Belgique pouvait intéresser la Pologne.

le Reich rende définitive sa volonté de quitter la Commission de non-immixtion. On doit craindre, à cet égard, les conseils venus de Rome.

L'annonce qu'après le croiseur *Leipzig*, d'autres navires iront renforcer la flotte allemande dans les eaux espagnoles, semble bien avoir pour but d'indiquer que le gouvernement allemand ne considère pas que l'incident soit clos.

6

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2204 à 2207. *Berlin, 2 juin 1937, 14 h. 20, 14 h. 16, 14 h. 18.*

(*Reçu :* 15 h. 35)

Hier soir a eu lieu à Berlin le banquet offert par la Société anglo-allemande en l'honneur du nouvel ambassadeur de Grande-Bretagne, sir N. Henderson. Lord Mount-Temple, président de la société anglaise correspondante, était venu de Londres tout exprès et M. von Ribbentrop avait envoyé un chaleureux télégramme de sympathie.

On aurait pu penser qu'en raison des circonstances, ce banquet serait, sinon déplacé, du moins entouré d'une certaine discrétion. Il n'en a rien été. Au contraire, trois ministres du Reich, les chefs des milices noires et brunes, un grand nombre de personnalités dirigeantes du régime y ont assisté et les journaux lui ont donné la plus large publicité. Il sera intéressant d'observer si l'exposition de peinture française qui doit être inaugurée le 5 juin bénéficiera d'un traitement aussi favorable.

Une telle attitude, évidemment réfléchie et concertée, a donc une valeur significative. Elle montre que l'Allemagne souhaite que l'incident du *Deutschland* (1) n'interrompe pas, ou ne compromette pas l'effort de rapprochement avec l'Angleterre qu'elle poursuit, depuis la visite du maréchal von Blomberg à Londres (2). Le jour du bombardement d'Almeria, on a pu noter, ici, la crainte très nette que l'opinion britannique ne fût profondément émue et indignée par cet acte. Les milieux politiques de la capitale ont paru délivrés d'un souci, quand ils ont vu que l'opinion anglaise avait assez aisément pris son parti du geste de représailles de la flotte allemande.

Le discours prononcé par l'ambassadeur d'Angleterre, à la fin du banquet d'hier (3), a été l'objet d'un accueil très cordial et même enthousiaste.

(1) Sur cet incident et les représailles allemandes contre Almeria, voir, au tome V de la présente série, les nos 476 (et notes), 478.

(2) A l'occasion des fêtes du couronnement : voir, au tome précité, les nos 436 (note), 442 (note).

(3) Le 1er juin, au cours d'une allocution à Berlin, l'ambassadeur de Grande-Bretagne déclarait que trop de gens en Grande-Bretagne avaient une conception erronée du régime national-socialiste, et soulignait la « grande expérience sociale que tente l'Allemagne ».

Déjà l'allocution dont celui-ci avait accompagné, il y a quelques semaines, la remise de ses lettres de créance avait agréablement flatté les oreilles allemandes. Le nouveau speech de sir [N.] Henderson aura fortifié l'impression, d'ailleurs exacte, que celui-ci se propose de travailler de son mieux à l'amélioration des rapports anglo-allemands et au rapprochement des deux pays.

Les conversations que j'ai eues avec mon collègue m'ont donné l'occasion, au surplus, de remarquer que sir [N.] Henderson était disposé à faire au IIIe Reich un très ample crédit. Il estime que les revendications coloniales de l'Allemagne sont fondées; il est d'avis qu'il n'y a pas lieu de trop s'attacher à l'article 16 du pacte de la Société des Nations (1) et il a laissé entendre qu'il serait sage de ne pas gêner l'expansion allemande à l'est et au sud-est de l'Europe, pourvu que le Reich garantisse la paix sur le Rhin.

On conçoit que ces idées soient de nature à plaire à Berlin.

7

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2214, 2215. Urgent. *Berlin, 2 juin 1937, 20 h., 20 h. 2.*
(*Reçu :* 21 h. 10, 20 h. 50.)

M. von Neurath m'a prié d'aller le voir aujourd'hui à 6 heures.

Il voulait me signaler l'inconvénient du long délai que le comité de Londres met à prendre une décision.

Il m'a fait valoir presque exactement les arguments et les craintes que j'avais déjà notés et exposés dans mon télégramme nos 2202-2203 de ce matin (2).

Le ministre déclare qu'il ne pourrait plus rien garantir, si le Comité tardait à préciser son attitude. Il ne devrait pas être si difficile, a-t-il ajouté, de faire savoir qu'à l'avenir tout acte d'agression non justifié contre un navire du contrôle se heurterait à la solidarité de tous les états représentés à Londres. La mise en pratique de ce principe, la fixation de zones de sécurité, etc., sont des détails qui pourraient n'être déterminés que postérieurement.

M. von Neurath a fait la même communication à l'ambassadeur d'Angleterre.

J'ai répondu au ministre des Affaires étrangères du Reich que je ne croyais pas que les retards nous fussent imputables et que j'avais déjà, de ma propre initiative, insisté auprès de mon gouvernement sur la nécessité d'aller vite.

(1) En vertu duquel, en cas de recours à la guerre d'un membre de la Société, les autres membres de la Société s'engageaient à rompre immédiatement avec lui toutes relations commerciales et financières. Le Conseil devait en outre recommander aux divers gouvernements intéressés les effectifs destinés à faire respecter les engagements de la Société.

(2) Reproduit ci-dessus sous le no 5.

8

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 811. *Rome, 2 juin 1937, 21 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nº 810 (1).

Répondant à une double interrogation de l'ambassadeur d'Angleterre, le comte Ciano a déclaré hier soir que l'Italie ne se considérait nullement comme déliée de ses engagements de non-intervention et qu'elle n'envisageait aucune mesure de renforcement du contingent de ses « volontaires » combattant en Espagne.

Le comte Ciano a ajouté toutefois que, dans le cas d'une nouvelle attaque contre les bateaux italiens ou allemands se produisant avant qu'un arrangement satisfaisant ait été conclu avec le comité de Londres, il ne pouvait formuler aucune garantie quant aux conséquences éventuelles d'un pareil incident. Je crois d'autant plus utile de rapporter au Département ces déclarations du comte Ciano, qui m'ont été répétées par sir Eric Drummond, qu'elles démentent certaines indications attribuées au ministère de la Culture populaire, et sans doute mal comprises de plusieurs journalistes, d'après lesquelles le gouvernement fasciste se considérerait, depuis sa sortie du comité de Londres, comme libéré des engagements qu'il avait pris au sein de ce comité.

9

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 295. *Moscou, 2 juin 1937* (2).

(*Reçu :* le 4, 12 h. 15.)

La disgrâce de M. Karakhan, ancien ambassadeur des Soviets à Ankara (3), est un des symptômes du malaise qui pèse actuellement sur les relations turco-soviétiques.

(1) Ce télégramme indiquait que, d'après le comte Ciano, Berlin et Rome n'avaient pas encore arrêté leur attitude à l'égard du Comité de non-intervention, à la suite de l'affaire du *Deutschland*.
(2) Par courrier en clair.
(3) Voir, au tome V de la présente série, le nº 423.

A la vérité, depuis l'affaire des Détroits, celles-ci n'ont plus connu leur cordialité antérieure.

Ceux qui assistaient à la session extraordinaire de la Société des Nations réunie à Londres au mois de mars 1936 à propos de l'occupation de la Rhénanie se rappellent l'indignation que causa au sein de la délégation soviétique la nouvelle que la Turquie demandait une révision du statut des Détroits. La surprise de M. Litvinov n'eut d'égale que sa colère. Le gouvernement turc, de la fidélité duquel il s'était porté garant, le ministre des Affaires étrangères, Rustu Aras, dont lui, si défiant et ombrageux à l'ordinaire, avait fait son confident, avaient monté toute cette affaire et la lançaient sans avoir au préalable consulté la grande amie soviétique ! Par la suite, le commissaire du peuple aux Affaires étrangères a, comme l'on sait, très habilement et très heureusement défendu les intérêts de l'U.R.S.S. dans cette affaire, mais longtemps ses adversaires ont invoqué contre lui la déception que lui avait donnée le gouvernement turc, et plus jamais la confiance n'a été entière entre les deux pays.

D'autres griefs ont d'ailleurs contribué depuis, du côté soviétique, à maintenir leurs rapports à une température assez basse. En Asie, le rapprochement des quatre pays musulmans, vu au début sans hostilité ici, paraît avoir finalement déplu quand il s'est précisé dans un accord [1].

En Europe, la politique assez équivoque poursuivie par la Turquie, dans les Balkans notamment, sa contribution au pacte bulgaro-yougoslave [2], son rapprochement avec l'Italie, ont mécontenté le gouvernement de l'U.R.S.S. qui se demande avec inquiétude s'il faudra la classer dans la catégorie de ces pays qui prétendent réserver leur liberté d'action et qui sont honnis ici parce qu'on les tient pour des mercenaires prêts à servir les plus offrants ou les plus puissants.

En fait, c'est moins sans doute l'opportunisme de la politique turque qui froisse le Kremlin que sa tendance assez nette à s'émanciper de l'amicale tutelle de l'U.R.S.S. L'influence soviétique à Ankara cède peu à peu la place à celle de l'Angleterre et aussi, dit-on, à celle de l'Allemagne. On paraissait compter sur la visite de M. Rustu Aras à Moscou pour réchauffer les relations, mais il semble que la venue du ministre des Affaires étrangères de Turquie soit remise en question. « Décidément, me disait dernièrement le commissaire adjoint aux Affaires étrangères, chargé des affaires d'Orient, l'attitude de M. Rustu Aras n'est pas satisfaisante ».

Bien qu'il ne paraisse pas porter la responsabilité de ce refroidissement des relations turco-soviétiques, car on le dit habile diplomate, M. Karakhan a été rappelé et, suivant mes informations, arrêté ensuite. Sous les régimes de terreur, on est bien près d'être suspect quand on échoue, et les suspects sont des condamnés. M. Karakhan avait eu une brillante carrière. Commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères en 1918, il avait été ensuite ambassadeur

[1] Allusion au pacte oriental musulman d'assistance mutuelle qui devait être signé à Saadabad le 8 juillet 1937 entre Afghanistan, Iran, Irak et Turquie.

[2] Signé le 24 janvier à Belgrade : voir, au tome IV de la présente série, le n° 355.

à Varsovie, puis à Pékin où l'on se rappelle ses succès. Il était membre du parti communiste depuis 1917. Il est bien possible qu'il ait exercé dans les débuts de la Révolution une activité qui n'est plus vue aujourd'hui avec beaucoup de faveur.

Ironie du sort : sa femme, la fameuse danseuse Semenova, n'a jamais tant dansé que depuis la disgrâce de son mari.

10

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 496. Réservé. *Prague, 2 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 4, 17 h. 15.)

Je me réfère aux télégrammes nos 255 et 256 de Votre Excellence (2).

J'ai été reçu ce matin par M. Benès. J'ai donné connaissance au Président de l'accueil réservé par M. Guido Schmidt à la suggestion exposée dans mon télégramme nº 427 (3). J'ai également indiqué que Votre Excellence estimait, comme le Président, qu'une grande prudence et des précautions particulières devraient être apportées le cas échéant à une négociation avec l'Autriche. Mon interlocuteur m'a répondu partager entièrement le sentiment de Votre Excellence. Il m'a rappelé que les traités de Saint-Germain et de Trianon prévoyaient entre la Tchécoslovaquie d'une part, l'Autriche et la Hongrie de l'autre, l'établissement pour cinq ans de régimes commerciaux spéciaux. Plusieurs fois, étant ministre des Affaires étrangères, M. Benès avait proposé au gouvernement autrichien de mettre en vigueur un pareil régime. Celui-ci s'y était toujours refusé par peur de l'Allemagne. Aujourd'hui, la situation était devenue bien plus délicate, les clauses précitées étant devenues caduques, et à la peur de Berlin s'étant ajoutée à Vienne la peur de Rome. Actuellement, le Président reconnaît le courage et la volonté d'indépendance de M. Schuschnigg. Mais ce courage, dit-il, ne va pas jusqu'à pousser le Chancelier à réaliser sa pensée jusqu'au bout. Le gouvernement autrichien espère que le temps favorisera son évolution vers un rapprochement avec la Tchécoslovaquie, il escompte une modification de l'opinion nationale favorable à cette évolution. C'est ce que M. Marek nous a laissé entendre à tous deux hier soir à un dîner où le Nonce l'avait convié avec nous. Mais le cabinet de Vienne n'ose rien risquer. Il est visiblement gêné par toute avance de la Tchécoslovaquie. C'est pourquoi M. Benès ne cesse de recommander à M. Hodza d'être prudent dans ses déclarations et ses interviews.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Des 22 et 25 mai, reproduits au tome V de la présente série sous les nos 448 et 455.
(3) Du 14 mai, publié au tome susdit sous le nº 428.

Dès lors, et pour les raisons exposées dans mon télégramme nº 427, le Président jugerait inopportun de prendre une initiative en ce moment. Il affirme d'ailleurs que, lorsque les circonstances seront plus propices à un rapprochement, l'opinion tchécoslovaque le soutiendra dans l'œuvre à accomplir à cet effet.

11

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 498 à 500. Réservé. *Prague, 2 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 4, 17 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 477-478 (2).

J'ai demandé au président de la République quel était l'objet et quels avaient été les résultats du voyage du général Maritch.

M. Benès m'a répondu que le ministre de la Guerre yougoslave avait demandé le concours du gouvernement tchécoslovaque pour un programme d'armement assez important. Il s'agit de 700 millions de couronnes. Les moyens de réalisation technique et financière seront étudiés.

Le Président a prescrit d'autre part que fussent montrés sans réserve au général les moyens d'action en hommes et en matériel de l'armée tchécoslovaque. Celui-ci a, paraît-il, été très impressionné par le potentiel militaire dont dispose la République.

M. Benès a dit lui-même et a fait répéter sans cesse et avec insistance au général Maritch par les généraux Syrovy et Krejci qu'en raison du concours matériel recherché en Allemagne par la Yougoslavie tant en ce qui concerne les fournitures militaires que les fournitures industrielles, l'armée et les industriels tchécoslovaques étaient inquiets de penser que leurs secrets de fabrication pourraient être révélés aux techniciens allemands. Le ministre de la Guerre yougoslave a, paraît-il, été énervé, mais impressionné de cette insistance. Au début de chaque conversation, il priait : « Pour l'amour de Dieu, ne me parlez pas de l'Allemagne ».

Le Président dit que le général Maritch a fait les déclarations les plus orthodoxes quant à la fidélité à la Petite Entente et à la France. Il le considère comme un homme sincère et de bonne foi. Mais ce n'est pas le général, ajoute-t-il, qui dirige la politique yougoslave. M. Stoyadinovitch a une personnalité moins claire et des méthodes d'action différentes. Il continue à donner l'impression d'une grande indépendance à l'égard de ses alliés.

(1) Par courrier en clair.

(2) Le télégramme nos 477-478, du 30 mai, faisait allusion à diverses plaintes du général Syrovy relatives à la « réserve grandissante » apportée par l'état-major yougoslave dans ses rapports avec celui de Prague.

M. Benès n'a d'ailleurs pas le sentiment que l'entente soit complète entre le prince Paul et le président du Conseil. Il dit que les deux hommes se reprochent l'un à l'autre certaines initiatives comme celle qui a donné lieu à la visite du général Goering [1]. Il est persuadé d'ailleurs que des visites pareilles se renouvelleront. Il croit que le prince Paul se réserve la possibilité de se séparer de M. Stoyadinovitch, mais ajoute qu'en ce moment aucune autre personnalité yougoslave ne serait capable d'assumer les charges du pouvoir.

Le Président m'a demandé si Votre Excellence m'avait tenu au courant des résultats de la visite du prince Paul à Paris [2]. J'ai répondu que jusqu'ici, je ne savais rien à ce sujet. Il me serait utile d'être renseigné. M. Benès croit savoir que M. le Président du Conseil et Votre Excellence ont tenu au Prince un langage ferme et précis.

Quant à la Roumanie, M. Benès pense qu'elle va continuer à fleureter avec la Pologne et que celle-ci cherchera à l'entraîner dans un front commun et dirigé contre l'Union soviétique. Il considère M. Antonesco comme un homme de bonne volonté mais sans influence. Quant à M. Titulesco, aux yeux du Président, il a « exagéré » à Paris [3], et il exagérera encore à Londres.

Pour résumer son impression sur la solidité de la Petite Entente, M. Benès estime qu'en cas de conflagration, ne fait pas de doute la fidélité de Bucarest et de Belgrade à la France et à la Tchécoslovaquie. Les inconstances de la Roumanie et de la Yougoslavie seraient imputables à une constellation d'hommes au pouvoir, et non à la nature des choses. Elles ne seraient que passagères. Elles n'en donneraient pas moins actuellement l'impression de l'affaiblissement de la Petite Entente.

L'Italie aurait abandonné pour le moment ses efforts en vue de la désorganisation de ce groupement. Elle témoignerait moins de malveillance à la Tchécoslovaquie. M. de Facendis aurait dit hier au Président que le gouvernement de Rome ne voulait ni guerre, ni révision de frontières; il désirait l'établissement d'un *statu quo* équilibré où chacun s'accommoderait de ses voisins.

Sans prendre ces paroles très au sérieux, M. Benès voit dans les variations perpétuelles de ce gouvernement les preuves de l'inquiétude et de la nervosité de l'Italie devant la menace anglaise qui la rejette vers la collaboration avec l'Allemagne où elle se sent s'embourber.

J'ai demandé au Président si l'évolution du problème de la minorité allemande continuait à cheminer suivant ses prévisions et si le gouvernement du Reich maintenait à cet égard son attitude extérieurement correcte, si le gouvernement tchécoslovaque avait l'impression d'un travail souterrain dirigé de Berlin et contrariant son action.

(1) Sur cette visite, voir, au tome V de la présente série, le n° 418.

(2) Le Prince, retour de Londres où il avait assisté aux fêtes du couronnement, était arrivé à Paris le 25 mai au soir pour exposer aux dirigeants français la politique extérieure de son pays et notamment la signification des rapprochements récemment intervenus entre Belgrade d'une part, Rome et Sofia d'autre part (Le *Temps* du 27 mai, première page).

(3) Allusion vraisemblablement aux déclarations faites lors d'un séjour à Paris, fin avril, par l'ancien ministre des Affaires étrangères au *Temps*, et selon lesquelles « ses amis lui ont demandé de manifester à nouveau son existence physique et politique » (T. n° 281, du 27 avril, qu'il a paru superflu de reproduire).

M. Benès m'a répondu que l'attitude du gouvernement allemand restait correcte. Quant au travail souterrain, Berlin l'avait poursuivi dès avant la guerre et le continuait actuellement. M. Benès est résolu à ne pas s'écarter de la ligne de conduite qu'il a arrêtée, et qui a trouvé sa dernière expression dans la déclaration du 20 février [1]. Il reconnaît que les discours de certains de ses ministres ont pu être inopportuns, mais quelques erreurs de cette nature sont inévitables. Il ne consentira jamais à traiter avec Henlein pour qui il prévoit une fin analogue à celle d'antérieurs agitateurs de mêmes tendances.

Il se sent soutenu par l'opinion publique tchécoslovaque, le parti agrarien lui-même ayant dû reconnaître que la ligne politique suivie était la bonne.

12

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1380. Très urgent. *Londres, 3 juin 1937, 16 h. 40.*

(*Reçu :* 19 h.)

J'ai utilisé ce matin au Foreign Office votre télégramme nos 1261-1262 [2] qui permet de craindre le retrait définitif de l'Allemagne et de l'Italie du Comité de non-intervention, si celui-ci n'adopte pas une attitude jugée satisfaisante par Rome et par Berlin.

Cet avertissement m'a permis d'insister de nouveau sur la nécessité d'éviter toute perte de temps.

Les derniers renseignements reçus ici de Berlin font état d'une assurance donnée par M. von Neurath à l'ambassadeur d'Angleterre et selon laquelle l'Allemagne désirerait revenir siéger au Comité dans le moindre délai possible.

Les deux derniers alinéas de ces télégrammes permettent de se rendre compte du genre de garantie que l'Allemagne devra recevoir pour l'avenir. Or, il est bien certain que le gouvernement britannique ne s'estimera pas en mesure de donner l'assurance que des menaces ou attentats contre des navires germaniques seront considérés, avant toute consultation préalable entre les quatre puissances, comme dirigés contre celles-ci.

[1] Allusion aux accords passés à cette date entre le gouvernement tchécoslovaque et les trois groupes allemands activistes (sociaux-démocrates, agrariens, chrétiens-sociaux). Cette déclaration est reproduite au tome V de la présente série sous le nº 22 (annexe).

[2] Ce télégramme transmettait à Londres le T. 2186-2187 de Berlin du 31 mai, reproduit au tome V de la présente série sous le nº 477.

13

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 569, 570. *Washington, 3 juin 1937, 12 h. 15, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 30)

Je me réfère à mon télégramme précédent [1].

A son retour de la campagne, le président Roosevelt a eu hier une conférence à laquelle assistaient le secrétaire d'État, le sous-secrétaire d'État, et M. Norman Davis. La situation internationale y a été examinée, particulièrement la situation espagnole. A l'issue de cette conférence aucun communiqué n'a été donné, mais ce qui a été dit officieusement à la Maison Blanche et au département d'État confirme que, pour le moment tout au moins, le gouvernement américain n'a nullement l'intention de modifier sa ligne de conduite.

Une délégation représentant 29 membres de la Chambre des représentants favorables à l'extension de la loi de neutralité à l'Allemagne et à l'Italie s'est rendue chez le secrétaire d'État pour faire une recommandation dans ce sens [2].

Cette délégation représente une faible minorité. Il en est ainsi dans la presse. Le comité des Affaires étrangères du Sénat est opposé à l'application de la loi de neutralité et le sénateur Pittman, son président, a fait hier des déclarations dans ce sens. Le Comité a refusé d'examiner une résolution du sénateur Nye demandant au secrétaire d'État de faire savoir au Sénat si la participation actuelle de certaines puissances à la guerre civile espagnole n'était pas de nature à justifier l'application de la loi de neutralité.

(1) Dont la reproduction a paru superflue.

(2) En vertu de la loi de neutralité adoptée fin avril par le Congrès et promulguée le 1er mai par l'exécutif américain, le président des États-Unis avait décrété l'embargo des armes et munitions à destination de l'Espagne (voir, au tome V de la présente série, le no 399). Un certain nombre de neutralistes préconisait l'extension de cet embargo à l'Allemagne et à l'Italie, ces deux pays prenant une part avancée à la lutte aux côtés des nationalistes espagnols.

14

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 405. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 3 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 4, 15 h. 45).

Parlant à un de mes collègues des rapports polono-tchécoslovaques, M. Beck lui a confié qu'il se réservait de demander, pour la minorité polonaise de Tchécoslovaquie, le bénéfice des concessions qui seraient faites par le gouvernement de Prague à la minorité allemande.

Il me paraîtrait utile de faire connaître ceci au gouvernement tchécoslovaque, mais, autant que possible, sans lui indiquer l'origine du renseignement.

15

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2238. *Berlin, 3 juin 1937* (2).

(*Reçu :* le 4, 17 h. 15).

J'ai déjà eu l'occasion de signaler que l'état d'esprit dont certains dominions auraient témoigné à Londres (3) avait été jugé très heureux par les dirigeants du Reich (4).

D'une source nouvelle, il m'a été confirmé que, d'après les rapports reçus à Berlin sur la Conférence impériale, les milieux gouvernementaux allemands tiendraient aujourd'hui pour certain qu'en raison de l'opposition du Canada, de la Nouvelle-Zélande, de l'Afrique du sud, la Grande-Bretagne n'interviendrait pas pour se porter au secours de la Tchécoslovaquie ou de l'Autriche et

(1) Par courrier en clair.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Lors de la conférence impériale ouverte dans la capitale britannique le 14 mai. Y prenaient part, avec les principaux ministres anglais, ceux des Dominions. L'état libre d'Irlande avait refusé de s'y faire représenter. L'Inde avait trois délégués. Par ailleurs, la Rhodésie du sud et la Birmanie y avaient des représentants qui jouaient le rôle d'observateurs.
(2) Le fait avait été signalé par un télégramme 2059-2060, du 22 mai, qu'il a paru superflu de reproduire. Ce texte exposait les divergences de vues apparues à la conférence.

resterait à l'écart de tout conflit qui éclaterait à l'est ou au sud-est de l'Europe. Les Dominions auraient exigé, croit-on, que l'Angleterre ne contractât aucune obligation allant au-delà de celles qu'elle a assumées jusqu'ici.

Vraies ou supposées, ces dispositions encouragent visiblement les dirigeants hitlériens à poursuivre leurs entreprises dans le bassin du Danube et dans les Balkans et peut-être le voyage que M. von Neurath va faire dans les pays en question en est-il la manifestation.

16

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2239. Secret. Réservé. *Berlin, 3 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 4, 17 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2223-2224 (2).

J'ignore ce que le prince Paul de Yougoslavie a pu dire à Paris au sujet de la visite que M. von Neurath doit faire, la semaine prochaine, à Belgrade, Sofia et Budapest.

Mais, sous réserve de ce que le Département voudra bien me communiquer à ce sujet, je ne puis m'empêcher de trouver étrange et inquiétant le voyage du ministre des Affaires étrangères du Reich.

La démarche de M. von Neurath ne s'explique pas, en effet, par le désir de rendre une politesse au Prince ou au gouvernement yougoslave. Depuis six ans que je suis à Berlin, je ne sache pas qu'aucun personnage important du royaume des Serbes, Croates et Slovènes soit venu officiellement dans la capitale du Reich.

C'est donc, en l'espèce, la plus grande puissance, l'Allemagne, qui prend l'initiative d'un geste de courtoisie démonstrative à l'égard de la plus petite.

Pour justifier pareille dérogation aux usages, on prétend à Berlin que le Reich désire manifester à la Yougoslavie combien il se félicite de l'attitude de celle-ci, et notamment de l'accord qu'avec l'approbation de l'Allemagne, elle a conclu avec l'Italie (3).

On avouera que cette justification n'est peut-être pas la plus propre à nous rassurer.

Le fait qu'en quittant Belgrade, M. von Neurath aille à Sofia, puis à Budapest, c'est-à-dire dans les capitales de deux pays anciennement alliés de l'Allemagne

(1) Par courrier, en clair.

(2) La reproduction de ce télégramme, du même jour, n'a pas semblé utile. Il annonçait la prochaine visite de M. von Neurath à Belgrade.

(3) Le 25 mars. Le texte de cet accord est publié au tome V de la présente série sous le nº 171.

contre la Serbie, donne, en outre, à penser que ce pays est en train de changer de camp ou se prête aux efforts qui ont pour but de l'en faire changer.

On conçoit que la Roumanie et la Tchécoslovaquie en éprouvent un vif mécontentement et de sérieuses alarmes.

Le ministre de Yougoslavie à Berlin, M. Cincar-Markovitch, affirme, il est vrai, que le voyage de M. von Neurath ne sera l'occasion d'aucun accord nouveau.

Mais c'est déjà beaucoup que de tels apaisements ne soient pas superflus. On a peine, d'autre part, à se fier à la parole de ce diplomate qui prépare depuis plus d'un mois, dans le plus grand secret, le voyage en question et qui n'en a averti ses alliés qu'à la veille même du jour où il doit être entrepris.

Malgré les protestations de M. Cincar-Markovitch, il y a lieu de supposer que, si le ministre des Affaires étrangères du Reich se rend, en ce moment, à Belgrade, à Sofia et à Budapest, c'est pour y poursuivre l'œuvre à laquelle la politique allemande s'est attachée. Profitant des avantages que lui offrent la création de l'axe Rome-Berlin et le désintéressement actuel de l'Italie dans le bassin du Danube, l'Allemagne persévère dans sa tentative de dislocation de la Petite Entente. En travaillant à réconcilier la Yougoslavie avec la Hongrie, après l'avoir réconciliée avec la Bulgarie et l'Italie [1], l'Allemagne cherche, évidemment, à forcer la main à la Roumanie et à isoler la Tchécoslovaquie. Elle développe son influence, elle consolide sa tutelle sur la région des Balkans.

Le prince Paul, aidé par M. Stoyadinovitch, dont on annonce déjà la venue prochaine à Berlin, favorise l'action du Reich.

Quoi qu'il ait pu dire à Paris, son attitude rappelle de trop près celle du colonel Beck, pour ne pas apparaître sous le jour le plus suspect.

17

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Aide-mémoire

Paris, 3 juin 1937.

L'ambassade de Sa Majesté présente ses compliments au ministre des Affaires étrangères et, conformément aux instructions qu'Elle a reçues du principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères, a l'honneur de faire part des considérations suivantes : en raison des incidents déplorables qui ont déterminé de graves pertes en vies humaines sur le navire de guerre allemand *Deutschland* et sur le navire de guerre italien *Barletta* [2] ainsi

[1] Sur l'attitude de l'Allemagne dans la réconciliation de la Yougoslavie avec la Bulgarie et l'Italie, voir au tome IV de la présente série les nos 235, 240; au tome VI, les nos 50, 110, 166, 203.

[2] Sur les incidents dont fut victime le *Barletta*, voir ci-après le no 18 (note).

que des dangers courus de la même manière et évités de peu par des navires de nationalité britannique et autres nations prenant part aux opérations de surveillance maritime, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a examiné avec soin quelles garanties sont nécessaires en vue d'assurer à l'avenir la sécurité des opérations de surveillance prévues par le plan de non-intervention et d'empêcher la répétition des récentes attaques sur des navires étrangers adonnés à cette tâche. Le gouvernement britannique estime qu'en définitive les arrangements suivants devraient suffire à donner à ces navires une sécurité suffisante contre les dangers qui existent manifestement dans la situation actuelle.

A. Les deux parties en conflit devront donner l'assurance solennelle qu'elles respecteront les navires de guerre étrangers en haute mer et ailleurs et que l'une et l'autre prendront des mesures pour faire respecter cette assurance par leurs forces navales et aériennes.

B. Afin d'éviter tout accident survenu ou tout dommage causé à cet égard à des navires de guerre étrangers chargés de la surveillance maritime et faisant relâche dans les ports de l'une ou l'autre partie, celles-ci devraient être priées de désigner des zones de sécurité dans tous les ports espagnols, zones qui seront reconnues nécessaires comme base de ravitaillement pour ces navires.

C. Il conviendrait de faire savoir aux deux parties que tout manquement de leur part pour faire respecter ces assurances et toute gêne apportée par elles à des navires employés à la surveillance maritime feraient dorénavant l'objet de consultations entre tous les pays au sujet de la situation ainsi créée.

Le gouvernement britannique a la conviction que de telles garanties permettraient aux gouvernements allemand et italien de reprendre leur participation à la surveillance maritime et aux travaux du comité de Londres.

L'ambassade de Sa Majesté a l'honneur d'ajouter que si le gouvernement de la République est d'accord à ce sujet, le gouvernement britannique serait disposé à faire une démarche auprès des deux parties en Espagne [1].

[1] Par télégramme 1378-1379, du même jour, l'ambassadeur de France à Londres faisait savoir que M. Eden avait télégraphié également aux ambassadeurs de Grande-Bretagne à Berlin et Rome « pour leur prescrire de faire part aux gouvernements respectifs des vues... du cabinet de Londres ». Après avoir analysé la communication précitée, M. Corbin ajoutait :

...Le gouvernement britannique est en outre disposé à se rallier à toute procédure ou à faire toutes les démarches de nature à traiter la mise en vigueur des dispositions qui auront été finalement adoptées.

Le caractère général et insuffisant de ces propositions est de nature à provoquer de nombreuses objections sur lesquelles j'ai attiré l'attention du Foreign Office.

Le gouvernement britannique juge cependant préférable de saisir dès maintenant les gouvernements intéressés de manière à recevoir d'eux des réponses immédiates.

Il a évité de mentionner la question de l'internationalisation du contrôle qui se trouve cependant posée dans le troisième point, toute action espagnole à l'égard d'un navire de guerre étranger pouvant désormais être considérée comme mettant également en cause les trois autres puissances assurant le contrôle.

Le Foreign Office estime que l'établissement des zones de sécurité pour les stationnements des navires de guerre va se heurter du côté espagnol à de grandes difficultés. Il a paru cependant préférable dans l'état actuel [des choses] à M. Eden de ne pas faire allusion officiellement à la possibilité d'y substituer des relâches dans des ports étrangers en majorité français. Il m'a demandé cependant si cette conception nous paraîtrait acceptable.

18

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 844 (1). *Berlin, 3 juin 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 4 juin; Dir. pol., 8 juin).

Le 29 mai, entre six et sept heures de l'après-midi, deux avions du gouvernement de Valence lançaient une douzaine de bombes contre le cuirassé allemand *Deutschland*, bâtiment du service de contrôle international, ancré dans le port d'Ibiza (2). Deux projectiles atteignaient le navire, tuant 23 matelots (3) et en blessant 83. L'Europe se trouvait, ainsi, placée subitement devant l'incident grave, le *casus belli*, redouté depuis le début de la guerre d'Espagne. Les bombes qui avaient frappé le *Deutschland* risquaient d'anéantir en un instant les longs et patients efforts déployés par les pays soucieux d'empêcher le conflit espagnol de s'étendre et de dégénérer en une conflagration générale.

Connue des dirigeants hitlériens dans la matinée du 30 et transmise aux agences assez tard dans la soirée, la nouvelle de l'« attentat » contre le *Deutschland* provoquait, dans le Reich, une vague d'indignation et de fureur. Pour apprécier la violence de ces sentiments, il convient de rappeler que le bombardement du cuirassé allemand faisait suite à toute une série de faits qui avaient mis aux prises les autorités du Reich et le gouvernement de Valence : exécution, en juillet 1936, par les républicains espagnols, de trois ressortissants du Reich membres du parti nazi (4); condamnation à mort, en novembre de la même année, de l'Allemand Lothar Guedde; arraisonnement du vapeur *Cameroun* et, peu après, le 26 décembre 1936, du vapeur *Palos* (5); tout récemment (28 avril), lancement de bombes dans le voisinage du torpilleur allemand *Albatros*, qui n'avait, d'ailleurs, pas été touché. Pour compléter leur réquisitoire récapitulatif, les feuilles allemandes ont mentionné l'attitude provocante qu'aurait adoptée à deux reprises (au début d'avril et le 11 mai) un destroyer du gouvernement de Valence en braquant ses tubes lance-torpilles dans la direction du cuirassé *Admiral Graf Spee* et du croiseur *Leipzig*. A cette série d'actes de violence contre les ressortissants du Reich

(1) Communiqué au service français de la S.D.N. sous le nº 845.

(2) Sur cet incident et ses suites, voir, au tome V de la présente série les nos 476 (et notes), 477, 478.

(3) *Note du document :* A ces 23 morts, il faut ajouter les deux marins décédés les 1er et 2 juin à l'hôpital de Gibraltar des suites de leurs blessures.

(4) Sur cette exécution, voir, au tome III de la présente série, le nº 50 (note).

(5) *Note du document :* On se souvient que, par mesure de représailles contre la saisie d'une partie de la cargaison du *Palos*, le croiseur *Koenigsberg* avait, dans la journée du 1er janvier 1937, tiré sur le vapeur espagnol *Soton*, qui s'était échoué devant le port de Santone. En outre, le croiseur *Koenigsberg* s'était emparé du vapeur espagnol *Aragon*. [Sur l'arraisonnement du *Palos* et ses suites, voir, au tome IV de la présente série, le nº 239 (et note)].

et d'offenses au pavillon allemand, s'ajoutait le bombardement du vapeur *Barletta*, qui avait fait sept victimes dans les rangs des officiers italiens (24 mai)[1]. Suivant de quelques jours cette attaque contre un bâtiment d'une puissance étroitement solidaire du Reich, le bombardement du *Deutschland* par des « avions bolchevistes espagnols » revêtait, aux yeux du peuple allemand et de ses dirigeants, le caractère d'une agression préméditée, d'une insulte volontaire au drapeau national, d'un défi sanglant lancé à l'Allemagne et à ses chefs.

Au surplus, le Führer, qui s'est fait le champion de la lutte contre le communisme, qui a maintes fois juré de le combattre partout où il le rencontrerait sur son chemin, ne pouvait manquer de voir, dans l'attaque d'avions bolchevistes contre le *Deutschland*, une bravade d'une insolence et d'une audace inouïes, ainsi qu'une provocation et une injure personnelles. Son honneur, son prestige étaient en jeu en même temps que [ceux] du Reich.

Or, les nationaux-socialistes se font de l'honneur une conception assez simpliste. Selon eux, l'honneur ne se lave que dans le sang. Il fallait donc s'attendre à ce que les premières réactions du Chancelier fussent d'une extrême brutalité.

Au moment où parvenait en Allemagne la nouvelle de l'incident d'Ibiza, les membres du gouvernement du Reich, fidèles à leur coutume dominicale, s'étaient dispersés à travers le pays, pour y présider diverses manifestations.

Le Führer inaugurait, à Munich, une exposition d'agriculture à laquelle M. von Neurath s'était rendu, de son côté, sans savoir, d'ailleurs, qu'il y rencontrerait le Chancelier. C'est là que celui-ci apprit, vers midi, le bombardement du *Deutschland* et ses meurtriers effets. Il donna aussitôt les marques d'une très grande agitation et d'une violente colère, colère motivée, au surplus, non seulement par la nouvelle elle-même, mais par le retard mis à la lui communiquer. Fendant la foule d'un geste brusque, le visage bouleversé, il alla retrouver M. von Neurath, et après avoir conféré avec lui dans une petite salle, il quitta les locaux de l'exposition.

Sur ces entrefaites, l'amiral Raeder, arrivé de Berlin par la voie des airs, apportait, sur les circonstances dans lesquelles s'était produite l'agression, des détails et des précisions qui accroissaient encore le courroux du Chancelier. A quatre heures, le Führer, M. von Neurath et l'amiral Raeder partaient de Munich en avion et se rendaient en hâte à Berlin, où se tint, à 6 h. 30, un véritable conseil de guerre, auquel étaient présents, outre les membres du Cabinet venus de Munich, le maréchal von Blomberg et le général Goering, arrivé, à son tour, de Weimar. Quant au Dr Goebbels, qui se trouvait dans cette même ville, il ne devait rentrer à Berlin qu'à onze heures du soir.

D'après des indications qui émanent de M. von Neurath, la première impulsion du Chancelier, au comble de l'exaspération, aurait été de se livrer à des actes de guerre contre le gouvernement de Valence et d'engager immédiatement les hostilités. Le général Goering l'aurait approuvé dans cette attitude.

(1) Il y eut en fait deux attaques d'avions gouvernementaux contre la flotte italienne ancrée à Palma de Majorque : le 24 au soir, puis le 26 au matin. C'est lors de cette seconde opération que le carré des officiers du *Barletta* devait être atteint.

C'est M. von Neurath qui se serait efforcé de ramener le Führer a plus de calme et de sang-froid. Le ministre allemand des Affaires étrangères a beaucoup insisté, auprès des diplomates accrédités à Berlin, sur le rôle modérateur qu'il aurait joué. Il a nettement laissé entendre que c'était grâce à lui que la guerre avait pu être évitée. Et il semble bien que ce soit, en effet, la vérité.

Selon le baron von Neurath, il n'aurait pas fallu moins de six heures d'objurgations et d'argumentation pour obtenir du Führer qu'il revînt sur sa décision primitive. Cette lutte serrée entre le Führer et son ministre, commencée à Munich, aurait duré pendant tout le temps du trajet en avion et se serait poursuivie à Berlin. Dans ses efforts, M. von Neurath aurait, d'ailleurs, été secondé par le maréchal von Blomberg et par l'amiral Raeder. Ce dernier, sans doute, a fait valoir que l'Allemagne n'avait, dans les eaux espagnoles, en dehors du *Deutschland*, qu'un autre cuirassé de 10.000 tonnes, l'*Admiral von Scheer*, 4 torpilleurs et 2 sous-marins de faible tonnage et qu'avec des moyens aussi réduits, il ne pouvait être question d'engager immédiatement une action de grande envergure. Il est vraisemblable aussi que le maréchal von Blomberg, instruit par les expériences quelque peu décevantes faites en Espagne avec diverses catégories de matériel de guerre allemand, soit intervenu dans le même sens que son collègue de la Marine.

Quoi qu'il en soit, le Chancelier n'a cédé que progressivement aux exhortations et aux représentations de ses ministres. Après avoir renoncé à une déclaration de guerre, il a envisagé le bombardement de Valence ou de Barcelone. Là encore, M. von Neurath aurait fait valoir la nécessité de ménager l'opinion internationale, qui ne manquerait pas de s'indigner de représailles exercées contre une ville ouverte et frappant cruellement la population civile. Le Führer et ses collaborateurs se seraient, alors, mis d'accord sur le bombardement d'Almeria, dont le port est protégé par quelques batteries côtières et qui peut être, à la rigueur, considérée comme une ville fortifiée.

Les conseils de prudence de M. von Neurath l'auraient également emporté, en ce qui concerne l'attitude adoptée à l'égard du comité de Londres. Le Führer voulait, d'abord, se retirer définitivement du Comité de non-immixtion et reprendre son entière liberté d'action. Il finit par se rallier à la solution d'un retrait provisoire et conditionnel. A huit heures du soir, le Conseil des ministres arrêta les décisions suivantes :

— bombardement du port et des ouvrages fortifiés d'Almeria;

— retrait provisoire de l'Allemagne du comité de Londres et suspension de la participation au contrôle maritime, tant que des « garanties suffisantes » de sécurité ne seraient pas fournies;

— renforcement des forces navales allemandes en Méditerranée;

— ordre à tous les navires allemands de faire feu sur les aéronefs et les bâtiments des « bolchevistes espagnols » qui s'approcheraient d'eux.

Dès ce moment, l'ordre de bombarder Almeria était transmis à l'amiral commandant les forces navales allemandes sur les côtes espagnoles et exécuté le lendemain entre 5 h. 30 et 6 h. 50, par l'*Admiral Graf Spee* et 4 torpilleurs. D'après les nouvelles venues de Valence, les quelque 200 obus tirés par les

navires allemands auraient fait 72 victimes, dont 19 morts et 53 blessés. Ainsi, au moment où le grand public apprenait — par les journaux du lundi matin — les tragiques événements d'Ibiza, les 23 morts du *Deutschland* étaient déjà vengés, conformément aux primitives et barbares exigences de la loi du talion. Quelques heures après avoir été informé de l'agression qui avait coûté la vie à 23 de ses enfants, le peuple allemand avait la consolation de savoir que le « crime des bolchevistes espagnols » était expié et l'honneur du Reich lavé de l'insulte, dont s'étaient rendus coupables les « bandits », les « pirates » de Valence.

On ne saurait manquer de souligner le soin avec lequel les autorités allemandes, averties dans les premières heures du dimanche matin, ont évité de divulguer l'incident du *Deutschland*, avant que n'aient été arrêtées les mesures de représailles propres à calmer l'indignation populaire. Cette attitude trahit l'étroite dépendance dans laquelle les régimes autoritaires se trouvent à l'égard d'une opinion publique dont le chauvinisme est systématiquement entretenu par une propagande échevelée, dès que l'honneur ou le prestige national est en jeu. Soumis depuis près de cinq ans à une campagne quotidienne d'excitation nationaliste, le peuple allemand n'aurait certainement pas compris qu'après l'« attentat » qui avait coûté la vie à vingt-trois marins, le gouvernement hitlérien, qui considère comme son principal titre de gloire d'avoir restauré l'honneur allemand, se contentât de platoniques protestations ou du recours à une procédure juridique, nécessairement lente et compliquée.

Dans ces conditions, même les membres les plus modérés du cabinet d'Empire ont probablement estimé nécessaire une mesure immédiate de rétorsion, d'autant plus que pas un seul instant, ni le gouvernement, ni le public allemand n'ont douté que le Reich ne se trouvât dans son bon droit et que le geste des « pirates de Valence » ne fût contraire à tous les usages internationaux. A aucun moment, la version lancée dans la soirée du 29 par les dirigeants de Valence n'a trouvé créance en Allemagne. Les circonstances dans lesquelles s'était effectuée l'agression, le fait que tous les membres de l'équipage étaient au repos et réunis au réfectoire suffit, aux yeux des Allemands, pour établir le caractère mensonger des allégations d'après lesquelles les aviateurs espagnols n'auraient fait que répondre au tir dirigé contre eux. Les journaux allemands ont bien reconnu que le *Deutschland*, tout en appartenant aux forces de contrôle international, ne se trouvait pas en service et qu'il était mouillé dans les eaux dont la surveillance incombe aux navires français. Mais ils ont ajouté qu'il n'y avait là rien que de parfaitement conforme au droit et aux coutumes maritimes, et que toutes les puissances participant au contrôle estimaient que leurs bâtiments, quels qu'ils fussent, avaient le droit de pénétrer dans tous les ports espagnols. La presse allemande a à peine relevé les insinuations de certains journaux étrangers qui se sont demandé quels noirs desseins avaient pu amener le *Deutschland* dans le port d'Ibiza, alors que le mouillage prévu pour les bâtiments allemands de contrôle est celui d'Alger.

A cet égard, il est peut-être abusif de prêter au commandant du *Deutschland* des arrière-pensées suspectes. Il résulte, en effet, d'une lettre en date du

28 avril adressée à Votre Excellence par notre ministre de la Marine (nº 553 EmG 2) [1] et que le Département a communiquée à cette ambassade, qu'il y a plus d'un mois, l'amiral commandant les forces navales allemandes de contrôle avait fait part à l'amiral Motet, commandant de la marine française en Algérie, de son désir de rechercher un mouillage moins éloigné qu'Alger et avait parlé, à ce sujet, de la baie d'Ibiza. Au surplus, si le commandant du *Deutschland* avait été animé de desseins hostiles, il n'aurait, sans doute, pas négligé certaines précautions élémentaires de sécurité, que ses chefs lui font, du reste, à l'heure actuelle, un sérieux grief de n'avoir pas prises.

Telles que les choses se présentent de Berlin, il ne semble donc pas que la thèse allemande d'une agression injustifiée soit insoutenable.

Mais il ne s'ensuit pas que le gouvernement du Reich ait eu raison de se faire justice lui-même, en procédant à des représailles immédiates. Les chefs nationaux-socialistes en ont eu, d'ailleurs, le sentiment et ce n'est pas sans une certaine anxiété qu'ils ont attendu les réactions de l'étranger, en face du bombardement d'Almeria.

Le désir de ne pas heurter trop brutalement l'opinion mondiale et d'éviter, provisoirement du moins, des complications internationales, paraît s'être exprimé dans la hâte avec laquelle le gouvernement allemand a arrêté ses décisions sans consulter au préalable le cabinet de Rome. Les ministres du Reich, qui avaient eu tant de peine à ramener le Führer à plus de modération, ont probablement redouté que l'influence de M. Mussolini ne s'exerçât dans un sens contraire et n'aboutît à remettre en cause les résultats si péniblement obtenus. Informé après coup des résolutions prises, le gouvernement italien s'est hâté d'applaudir des deux mains et d'annoncer qu'il conformait son attitude à l'égard du comité de Londres et du contrôle maritime à celle de Berlin [2], comme s'il voulait donner l'impression que les mesures identiques prises par l'Allemagne et par l'Italie avaient été concertées d'avance. Mais cet empressement même ne faisait que souligner davantage le rôle de « second » tenu en l'occurrence par le Duce, et qui correspond, en somme, à la place normale de l'Italie dans le jeu de l'axe Berlin-Rome. La propagande allemande n'en a pas moins largement exploité l'approbation sans réserves de l'Italie. Les feuilles des deux pays ont proclamé, à l'envi, que la solidarité germano-italienne venait d'être scellée par le sang des 23 marins du *Deutschland* et des sept officiers italiens tombés dans la même lutte contre le bolchevisme.

La préoccupation de ne pas froisser trop vivement les sentiments de l'étranger est apparue également dans le soin avec lequel le communiqué officiel, publié par le gouvernement allemand dans l'après-midi du 31 et relatant le bombardement d'Almeria, soulignait que les représailles étaient terminées, que, dans son action punitive, le Reich avait su garder le sens de la mesure et qu'à aucun moment, il ne s'était départi de son sang-froid.

Les appréhensions qu'avaient pu concevoir les dirigeants du Reich n'ont, du reste, pas tardé à s'apaiser en face des réactions de la presse mondiale.

(1) Document dont l'essentiel est indiqué ici.
(2) Sur cette conformité d'attitude, voir, au tome V de la présente série, le nº 478 (note).

Dans son ensemble, celle-ci a reconnu, en effet, que le gouvernement de Valence s'était mis gravement dans son tort et que la riposte allemande, — si elle ne se justifiait pas —, s'expliquait du moins dans une certaine mesure. En particulier, les journaux du Reich ont constaté, non sans quelque surprise et avec une satisfaction assez marquée, un réel effort d'objectivité de la part des feuilles parisiennes. Ils ont noté que, sans méconnaître le sérieux de la situation, les milieux officiels français conservaient tout leur calme et qu'en étroite liaison avec Londres, ils s'efforçaient d'empêcher toute aggravation et prodiguaient, de tous côtés, des conseils et des consignes de modération et de maîtrise de soi. L'Allemagne a paru moins satisfaite de l'attitude de la presse et du gouvernement britanniques. Elle a été visiblement contrariée de la froideur affichée par M. Eden à la Chambre des Communes (1er juin) [1], et elle s'est montrée quelque peu offusquée de voir maints journaux britanniques placer sur le même plan l'agression contre le *Deutschland* et le bombardement d'Almeria « qui était venu grossir le nombre, déjà trop grand, des innocentes victimes de la tragédie espagnole ».

A ces réserves près, on a eu l'impression très nette que l'Allemange s'attendait à des récriminations plus violentes. Une fois de plus, elle a été en mesure de constater que chez les hommes d'État des puissances occidentales, la volonté de paix était le sentiment dominant.

Pourtant, les journaux allemands ne se sont pas fait défaut d'incriminer l'Angleterre et la France et de leur imputer une large part de responsabilités dans l'incident du *Deutschland*.

Après les dirigeants moscovites — qu'ils ont purement et simplement identifiés avec les « corsaires et les criminels » de Valence et dont ils ont flétri à nouveau les entreprises contre la paix européenne —, c'est Londres et Paris qu'ils ont dénoncés comme les principaux artisans de la politique de faiblesse et d'indulgence excessive suivie par le Comité de non-intervention à l'égard des bolchevistes espagnols. Ils ont qualifié de scandaleuse la fiction maintenue par la France et la Grande-Bretagne, selon laquelle la « poignée de bandits » de Valence représenterait le « seul gouvernement légitime de l'Espagne », tandis que Franco continue à être regardé comme un « rebelle » et qu'on lui refuse les droits d'une puissance belligérante. Aussi est-ce de la France et de l'Angleterre que l'Allemagne attend les initiatives qui, seules, permettront au Reich de reprendre sa place au comité de Londres et de participer de nouveau à la surveillance des côtes espagnoles.

La revendication essentielle du Reich se trouve formulée dans la lettre que M. von Ribbentrop a adressée le 31 mai au président du Comité de non-immixtion. L'Allemagne exige que des garanties absolument sûres lui soient données contre le retour d'incidents comme celui du *Deutschland*. En fait, elle pose deux conditions : la première, d'ordre surtout technique, est la création d'une zone de sécurité. La seconde semblera assez inattendue de la

[1] Le secrétaire d'État regrettait, au cours d'une intervention, la décision prise par les gouvernements allemand et italien de se retirer du Comité de non-intervention à la suite de l'incident du *Deutschland*.

part du gouvernement allemand. Se transformant, en effet, en apôtre de la sécurité collective, le Reich demande qu'à l'avenir toute agression contre un navire affecté au service de contrôle international entraîne une action répressive commune des vingt-cinq puissances représentées au comité de Londres [1]. Par un curieux revirement, les méthodes collectives, tant décriées jusqu'ici, comme n'étant qu'un moyen de généraliser les conflits, apparaissent soudain, aux yeux du gouvernement du Reich, comme un instrument d'ordre international et de paix. Il est vrai que, dans l'esprit des nationaux-socialistes, cette politique collective ne serait réalisable que si l'on en excluait les puissances dont l'attentat contre le *Deutschland* aurait mis, une fois de plus, en évidence les intentions subversives et qui n'auraient d'autre but que de déchaîner, en Europe, la guerre générale, prélude et condition de la révolution mondiale.

Si l'affaire d'Ibiza paraît avoir accentué encore l'hostilité des chefs nationaux-socialistes contre la Russie bolcheviste, il n'en reste pas moins vrai que les dirigeants du Reich, disposant d'un prétexte suffisant pour envenimer les choses, pour justifier une intervention massive en Espagne, et pour déclencher une guerre générale, ont, tout de même, préféré la paix. Ils se sont contentés d'une attitude moyenne. Tout en donnant cours à leur propre ressentiment et en accordant des satisfactions à leur opinion publique, ils se sont abstenus des gestes qui eussent entraîné un conflit général. On ne saurait donc nier que leur conduite n'ait été empreinte, sinon de sagesse, du moins de prudence.

Cette prudence leur a paru, sans doute, d'autant plus opportune qu'ils ne disposaient ni sur place, ni à proximité, ni même en Allemagne, de ressources suffisantes pour entamer des opérations belliqueuses avec la certitude absolue du succès.

Se seraient-ils montrés aussi sages s'ils s'étaient cru assurés qu'une pareille entreprise tournerait à leur avantage? Il serait téméraire de l'affirmer. Aussi l'incident du *Deutschland* garde-t-il le caractère d'un avertissement troublant et inquiétant pour l'avenir.

Pour l'instant, les résolutions hâtives adoptées dans la journée du 30 mai placent le gouvernement du Reich dans un assez vif embarras.

En se retirant du comité de Londres, et en suspendant sa participation au contrôle maritime, l'Allemagne — suivie de l'Italie — s'est retirée elle-même les moyens de contrôler les relations de l'Espagne gouvernementale avec le monde extérieur. Elle a pratiqué une large brèche dans la muraille isolante élevée autour de la Péninsule. Les dirigeants de Valence peuvent en profiter pour s'approvisionner en vivres et en matériel et pour renforcer leurs troupes par des volontaires étrangers. Le geste allemand du 30 mai, imité par Rome, risque donc de tourner au profit du parti espagnol que le Reich et l'Italie considèrent comme leur adversaire et dont ils veulent, à tout prix, empêcher le triomphe.

Aussi aperçoit-on, dès maintenant, chez les chefs du IIIe Reich, le désir

(1) Voir, au tome V de la présente série, les n°s 476 à 478; ci-dessus les n°s 5, 7, 12.

que l'Allemagne reprenne, sans trop tarder, sa place à Londres et dans la chaîne de surveillance établie le long des côtes espagnoles. Sur la foi des nouvelles venues de France et d'Angleterre, les dirigeants hitlériens avaient, au début de la semaine, acquis la conviction que le Comité de non-immixtion ne tarderait pas à reconnaître le bien-fondé de leurs revendications et que Paris et Londres souhaitaient vivement le retour de l'Allemagne et de l'Italie. La décision escomptée n'intervient pas assez vite à leur gré et ils en éprouvent une certaine nervosité. Si l'examen des propositions allemandes se faisait trop attendre, le Reich serait certainement tenté d'interpréter ce retard comme une fin de non-recevoir ou comme la preuve que Londres et Paris entendent faire échec à sa politique. Dans ce cas, il faudrait envisager l'éventualité où le Führer, froissé de nouveau dans son amour-propre, reviendrait à son idée primitive, proclamerait définitif son départ du Comité de non-immixtion et reprendrait, à l'égard des affaires d'Espagne, son entière liberté d'action. Les conséquences d'une telle situation pourraient se révéler assez graves. A l'heure actuelle, l'Allemagne renforce ses unités navales en Méditerranée. Elle vient d'y envoyer le croiseur *Leipzig* et quatre sous-marins. Le croiseur *Köln* va suivre. L'Italie imite cet exemple. D'ici peu, l'Allemagne, assurée du concours italien, pourrait donc disposer de moyens d'action très importants et l'on verrait, ainsi, renaître rapidement les périls que l'on croyait avoir écartés.

En revanche, si l'on parvenait à organiser l'action concertée des vingt-cinq puissances représentées au comité de Londres, l'incident du *Deutschland* aurait peut-être eu certains effets heureux. Il aurait démontré dans un cas précis l'utilité des méthodes collectives. Il aurait abouti à créer, entre les grandes puissances, cette collaboration indispensable à la paix et sans laquelle il ne serait guère possible de parvenir, en Espagne, à une trêve entre les partis et à une liquidation du conflit qui les met aux prises.

Le fait que l'on ait frôlé de si près la guerre et que l'on ait réussi à l'éviter rendrait au monde un peu d'optimisme. Dans cette ambiance, il serait moins difficile qu'autrefois d'aborder les problèmes qui se posent en Europe et qu'a évoqués le Dr Schacht lors de son récent voyage à Paris [1].

Ainsi à quelque chose, malheur aurait été bon.

Toutefois, à l'heure actuelle, on ne saurait encore considérer que le malheur ait achevé son œuvre.

[1] Sur ce voyage, voir, au tome V de la présente série, les nos 420, 442, 447, 462, 470.

19

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 865 [1]. *Berlin, 3 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 juin.)

La correspondance de cette ambassade a signalé récemment [2] le mécontentement et les inquiétudes que suscite, dans les milieux politiques du Reich, l'action de la France et de l'Angleterre en Europe centrale. Elle a relevé également [3] les réflexions que faisait naître en Allemagne le développement des tendances neutralistes d'un certain nombre de petits états qui, pour s'assurer contre la puissance germanique, cherchent à se grouper en blocs. Quelques revues, comme l'*Ostland*, ont déjà dénoncé amèrement la manœuvre qui, d'après elles, se dessinerait à l'ouest, au nord et à l'est du Reich, pour isoler l'Allemagne, lier les états qui l'entourent les uns aux autres, en vue de les empêcher de conclure des ententes bilatérales avec Berlin. Cette manœuvre, une partie de la presse allemande n'hésite pas à l'attribuer à l'Angleterre. C'est à l'instigation de celle-ci et sous son égide qu'elle s'effectuerait. La politique polonaise dont, depuis deux ans, l'orientation vers Londres serait « le but secret et constant », ne viserait, en définitive, qu'à appuyer l'exécution du plan britannique, à parfaire, selon ses moyens, la « ceinture de sûreté » dans laquelle on voudrait emprisonner le germanisme.

Le voyage que fait actuellement, dans la Baltique, le sous-secrétaire d'État britannique aux Affaires étrangères, lord Plymouth [4], semble aux esprits soupçonneux du Reich confirmer ces appréhensions. Il leur apparaît comme un nouvel indice de la volonté de l'Angleterre d'étendre son influence dans une région que Berlin s'était accoutumé à considérer comme une zone réservée à son action. L'objet de ce voyage qui, après la visite de la Finlande, conduira lord Plymouth dans les pays baltes, l'opinion allemande croit pouvoir le découvrir entre les lignes des articles consacrés par la presse anglaise à ce sujet. L'*Observateur raciste* du 30 mai a indiqué qu'à bien comprendre les éditoriaux du *Daily Telegraph* et du *Times*, il ne s'agirait d'autre chose que d'encourager une évolution qu'à Londres on estimerait en bonne voie. « De l'avis des feuilles britanniques, écrit l'organe officiel du parti national-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) *Note du document :* Cf. lettre nº 802 du 25 mai 1937 [Le texte en est reproduit au tome V de la présente série sous le nº 456].

(3) *Note du document :* Cf. lettre nº 817 du 27 mai 1937 [reproduite au tome précité sous le nº 463].

(4) Qui se trouvait du 29 au 31 mai à Helsinki, et qui arrivait le 7 juin à Riga, puis le lendemain à Kaunas.

socialiste, les états de la Baltique qui, pendant quinze ans, se sont appuyés sur l'Allemagne comme sur leur soutien le plus sûr contre le bolchevisme, tourneraient de plus en plus leurs regards vers l'Occident ».

L'*Observateur raciste*, tout en reprochant à ces feuilles de donner une image complètement faussée de la situation, conclut que le voyage de l'homme d'État anglais répond à des raisons politiques et économiques cachées.

La recherche de ces raisons politico-économiques a conduit les dirigeants et l'opinion du Reich à suivre avec la plus grande attention la conclusion des pourparlers engagés entre les pays de la convention d'Oslo [1], pourparlers qui viennent d'aboutir aux nouveaux accords que l'on connaît [2]. On attache à Berlin une grande importance à ceux-ci, bien que la presse, à l'exception d'un ou deux journaux, ait passé cet événement sous silence. Dès le début, la partie proprement économique du « programme d'Oslo » avait provoqué en Allemagne des inquiétudes et appelé des réserves. On y avait été frappé des informations publiées à l'étranger et d'après lesquelles ce programme s'inspirerait de la convention monétaire prise entre Paris, Londres et Washington [3]. On avait souligné que l'idée avait été émise d'un accord plus général qui ferait rentrer le groupe d'Oslo dans le bloc des « états démocratiques », partisan d'un certain libéralisme économique, à savoir la France, l'Angleterre et les États-Unis. Or, tout ce qui peut faire croire à un élargisssement du « bloc des puissances démocratiques » ravive les craintes berlinoises.

D'une manière générale, on semble avoir estimé en Allemagne que les nouveaux accords, de même que ceux qui ont été signés précisément dans ce domaine, ne peuvent avoir un intérêt considérable, du fait que l'Angleterre ne consentira pas à renoncer aux droits que lui assurent les traités de commerce qu'elle a passés avec les états en question et notamment au traitement de la nation la plus favorisée qui en résulte. On ajoute, en outre, que les échanges de marchandises entre les pays de la convention d'Oslo sont relativement peu importants et que le succès de la tentative ne pourra être obtenu que le jour où de grands pays adhéreront aux accords, comme ceux-ci le prévoient.

Mais, d'autre part, les milieux allemands compétents ont remarqué qu'en réalité, le « pacte d'Oslo » jouerait dans les limites que lui trace le bloc sterling. Des six états signataires, quatre, c'est-à-dire les états scandinaves, appartiennent en effet à ce bloc sterling dont l'*Observateur raciste* [4] écrivait récemment « qu'on devait le considérer comme une sorte de « marche » économique de l'Empire britannique ».

Trahissant ses préoccupations, le même organe ajoutait, par ailleurs, qu'il fallait « espérer que les accords conclus entre les pays de la convention d'Oslo resteraient bien exclusivement économiques et que les précautions nécessaires seraient prises pour leur enlever toute tendance politique ».

(1) Sur les accords d'Oslo du 22 décembre 1930, voir, au tome V de la présente série, le n° 178 (note).

(2) Le 28 mai, un communiqué signé à La Haye annonçait un développement des échanges commerciaux entre pays de l'Europe du nord.

(3) De septembre 1936 (voir, au tome III de la présente série, le n° 288).

(4) *Note du document :* 2 juin 1937.

Le mécontentement qu'on éprouve ici de l'évolution des états scandinaves dans un sens qu'on estime favorable aux vues des puissances occidentales est accru par le fait que la Finlande se rattache aujourd'hui étroitement à ces états. A la suite de la conférence d'Helsinki [1], les chefs du IIIe Reich ont dû constater que la collaboration des états nordiques devenait toujours plus étroite et surtout qu'elle commençait à sortir du domaine théorique pour entrer dans celui des réalisations pratiques. Cette conférence a également montré que la Finlande est désormais liée solidement au bloc nordique et que sa politique étrangère est conforme à la politique générale des états qui composent ce bloc : neutralité à l'égard des grandes puissances, relations cordiales avec tous les pays et surtout avec tous les voisins, y compris les Soviets. Les journaux allemands ont fait remarquer que le bloc nordique formait maintenant une entité politique réelle dans le champ international et que les quatre états continueraient à coordonner leur action au sein de la Société des Nations en vue de travailler au maintien de la paix.

On a observé, à Berlin, avec une sourde irritation, que le rapprochement finlando-russe [2] s'était effectué sous le patronage de la France qui avait été sollicitée par la Finlande de préparer le terrain à Moscou. La constitution d'un gouvernement agraro-socialiste à Helsinki avait d'ailleurs contribué à y faire naître une certaine désaffection à l'égard du Reich. Officiellement, on ne note aucun changement dans les relations des deux états, mais certains indices ont manifesté que la Finlande entendait éviter tout geste qui pourrait être interprété à Moscou, Paris et Londres comme un signe de collaboration intime avec Berlin. C'est ainsi qu'il n'y a pas longtemps on aurait refusé, en Finlande, d'accueillir l'un des chefs du service allemand des camps de travail. Celui-ci, quelques jours seulement avant de partir, aurait été prié de renoncer à son voyage à la demande du gouvernement finlandais. Ce fait, joint à d'autres, ont contraint la Wilhelmstrasse à reconnaître que, dans le cadre de sa politique nordique, la Finlande penchait actuellement vers le groupement démocratique que constituent essentiellement la France et l'Angleterre. Aussi est-ce avec déplaisir qu'on a appris ici la nouvelle du séjour de lord Plymouth à Helsinki.

Dans les pays de l'Entente baltique où le sous-secrétaire d'État anglais se rendra ensuite, la situation ne se développe pas d'une manière plus favorable pour l'Allemagne. On attend à Berlin, sans optimisme, les résultats de la conférence des ministres des Affaires étrangères de ces états qui doit se réunir au cours de la seconde moitié du mois de juin. Après les contacts et les conversations que les représentants des trois états ont eus à Londres, lors des fêtes du couronnement, après la visite de lord Plymouth et celle de M. Sandler qui doit arriver dans quelques jours à Kaunas, après le voyage

(1) Du 20 ou 22 avril, s'étaient réunis dans la capitale finlandaise les ministres des Affaires étrangères des pays du Nord. Les ministres y avaient précisé leur attitude future à la réunion du Bureau de la conférence du désarmement, dans les discussions navales avec la Grande-Bretagne et dans les conversations économiques avec les états parties à la convention d'Oslo. Une protestation collective auprès des nationalistes espagnols était décidée contre saisies et arraisonnements de navires.

(2) Sur ce rapprochement, voir, au tome IV de la présente série, le nº 337; au tome V le nº 178.

de M. Munters à Moscou, voyage qui est prévu pour le 15 juin, cette conférence ne fera vraisemblablement que consacrer l'attachement de l'Entente baltique au système de la Société des Nations, c'est-à-dire au système prôné par les puissances occidentales.

L'évolution générale qui se dessine dans la Baltique sous l'égide franco-britannique préoccupe et inquiète visiblement les dirigeants du Reich. On peut dire, à cet égard, qu'en dépit d'un redressement militaire qu'on se plaît, ici, à présenter comme une chose accomplie, l'Allemagne demeure soucieuse de sa sécurité. Matériellement, elle se sent plus forte, moralement, ses craintes sont restées les mêmes. La hantise de l'encerclement gouverne sa politique. Elle règne dans les conseils de ses hommes d'État comme elle inspire les réactions de l'homme de la rue. En travaillant avec ténacité à reconstituer la puissance allemande, les milieux politiques de Berlin s'étaient flattés de l'idée qu'elle exercerait tôt ou tard une attraction irrésitible sur les états voisins et que ceux-ci seraient invinciblement attirés dans l'orbite du IIIe Reich. Ils doivent constater actuellement que cette puissance même, par ses démonstrations arrogantes et les craintes qu'elle provoque, risque, dans une certaine mesure, d'isoler l'Allemagne en déterminant les petits pays à s'organiser en dehors d'elle et à se rapprocher des puissances démocratiques.

Il est possible que ces considérations ne soient pas sans influence sur l'attitude plus prévenante que, depuis quelque temps, on paraît adopter, ici, à l'égard de Londres.

20

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2257 à 2259. *Berlin, 4 juin 1937, 19 h. 59, 20 h., 19 h. 55.*

(*Reçu* : 21 h.)

Je réponds à votre télégramme nos 454-458 (1).

Comme il fallait s'y attendre, le directeur économique de la Wilhelmstrasse, que j'ai saisi de la question du projet d'entente charbonnière internationale, m'a déclaré que le gouvernement allemand n'avait pas l'intention d'envoyer des observateurs à la réunion du Comité économique du 9 juin. Il m'a tenu un raisonnement analogue à celui que nous avions entendu au début de l'année lorsque, sur les instructions du Département, je l'avais pressenti au sujet de la Conférence des matières premières (2).

Le Reich, d'après lui, n'a pas cessé de s'intéresser aux ententes industrielles

(1) Du 28 mai, reproduit au tome V de la présente série sous le n° 467.
(2) A laquelle l'Allemagne avait refusé d'assister. Sur cette conférence, voir, au tome précité, le n° 101.

ou commerciales internationales. Il en reste même partisan. Il se félicite en particulier de la conclusion récente de l'entente sur le coke. Mais il reste décidé à se tenir à l'écart des entreprises qui, dans ce domaine, seraient dues à l'initiative de la Société des Nations. En outre, il estime que si les négociations sur le coke ont pu être menées à bonne fin, c'est en partie parce que les gouvernements ne s'en sont point mêlés.

Je n'ai pas l'impression que pour l'instant la Wilhelmstrasse envisage des pourparlers *particuliers* sur le charbon avec l'Angleterre. Mais je dois avoir de nouveaux contacts avec M. Ritter et je ne manquerai pas de transmettre au Département les détails complémentaires que je pourrai obtenir.

21

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1388 à 1392. *Londres, 4 juin 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 20.)

Le secrétaire d'État n'a encore aucune information sur l'accueil qu'a rencontré sa dernière démarche à Rome et à Berlin [1]. Les entrevues que l'ambassadeur d'Angleterre a eues avec M. von Neurath lui ont paru rassurantes; de même, M. von Ribbentrop, lors de sa plus récente visite au Foreign Office, s'est exprimé dans un sens conciliant. M. Eden en a retiré l'impression qu'il ne sera pas bien difficile d'amener l'Allemagne à reprendre sa place au Comité. Du côté italien, il est vrai, les indications sont beaucoup plus vagues et M. Eden n'est pas sûr que le gouvernement italien ne mette pas à profit les circonstances pour prendre une attitude plus agressive dans le conflit espagnol.

J'ai dit au secrétaire d'État que vous aviez quelque raison d'être inquiet non seulement sur les dispositions de l'Italie, mais même sur celles de l'Allemagne. Dans ces conditions, tout en étant d'accord sur les principes exposés dans la note britannique, il nous paraît que celle-ci est présentée sous une forme beaucoup trop sommaire pour vaincre les résistances de Rome et de Berlin. J'ai cru devoir indiquer à M. Eden les développements qui pourraient être donnés à ces suggestions, de manière à enlever tout prétexte aux gouvernements allemand et italien de rester à l'écart du Comité.

Sur le deuxième point (zones de sécurité), il serait peut-être opportun d'énumérer une série de mouillages convenables, tant dans la zone gouvernementale que dans la zone insurgée, afin de ne pas laisser les autorités espagnoles seul juge des décisions à prendre. Nous pourrions également offrir d'agir à Valence en vue de faire accepter cette solution.

[1] Démarche rapportée par le T. 1378-1379 de Londres, du 3 juin, ci-dessus analysé et partiellement reproduit sous le n° 17 (note).

Quant au troisième paragraphe (promesse de consultation), le secrétaire d'État se doute bien qu'il ne donnera pas satisfaction au gouvernement allemand, qui réclamait une action commune des puissances chargées du contrôle en cas de nouveaux incidents. Mais il ne veut pas d'un engagement automatique qui lierait le gouvernement anglais en tout état de cause. J'ai suggéré une formule qui laisserait simplement prévoir, après les consultations préalables, une action commune, celle-ci devant bien entendu garder le caractère diplomatique d'une demande de réparations, dans le cas où la plainte d'une des puissances serait reconnue fondée.

Je lui ai signalé d'autre part l'intérêt qu'il y aurait à accentuer le caractère international du contrôle, ceci devant rendre plus facile le consentement du gouvernement de Valence aux garanties de sécurité qui lui seront demandées. J'ai passé en revue les différentes modalités qui pourraient être envisagées à cet effet.

Enfin, j'ai expliqué au secrétaire d'État que les modifications éventuelles au système de surveillance navale ne devaient pas être envisagées comme moyen de déterminer les gouvernements italien et allemand à reprendre leur collaboration à l'œuvre du Comité : elles doivent nous servir également à préparer de nouvelles étapes, soit pour renforcer la surveillance navale, qui est loin d'avoir l'efficacité nécessaire, soit pour résoudre le problème des volontaires. Ce n'est qu'en rendant de plus en plus difficile le ravitaillement de l'Espagne en matériel de guerre étranger que nous pourrons arriver à atténuer la virulence du conflit et à en immuniser l'Europe.

Ces vues ont paru rencontrer l'assentiment de M. Eden. Il m'a demandé si Votre Excellence ne jugerait pas à propos, en donnant un accord de principe à la démarche britannique, de consigner ces observations par écrit. La réponse du gouvernement français, qui pour gagner du temps pourrait être communiquée immédiatement à Rome et à Berlin, fournirait au Foreign Office l'occasion de développer nos suggestions dans un sens plus pratique et sous une forme plus précise.

22

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1386. *Londres, 4 juin 1937* [1].

(*Reçu :* le 5, 11 h.)

En matière de politique étrangère, les débats de la Conférence impériale [2] se sont déroulés dans la pénombre et le mystère; les nouvelles de presse

[1] Par courrier, en clair.
[2] Ouverte dans la capitale britannique le 14 mai. Voir ci-dessus le nº 15 (note).

reposent pour la plupart sur de simples suppositions, et ne méritent guère plus de crédit que les bruits répandus à l'étranger, dans l'intérêt plus ou moins avoué des gouvernements qui les font circuler.

Autant que l'on puisse en juger à la lumière d'indications recueillies et contrôlées à bonne source, les représentants des Dominions n'ont apporté à Londres qu'une médiocre connaissance de la situation internationale. Aussi les exposés dans lesquels M. Eden a décrit, sous d'assez sombres couleurs, la crise européenne et, en particulier, la politique italo-allemande d'armements et d'expansion, ont-ils produit sur les délégués une impression profonde, faite à la fois de surprise et d'inquiétude.

Au premier abord, les Dominions ont donné l'impression de n'être pas disposés à souscrire sans réserve aux principes et au programme développés par le secrétaire d'État au Foreign Office. En ce qui concerne notamment la reconnaissance de la conquête de l'Ethiopie, le « réalisme » dont voudrait s'inspirer le gouvernement britannique soulève des objections sérieuses de la part de la Nouvelle-Zélande, par exemple, qui se montre fort attachée à la doctrine de la Société des Nations et aussi en Afrique du sud, où l'on redoute que l'Italie ne constitue une puissante armée indigène. D'une façon générale, le Canada a paru de plus en plus absorbé par les problèmes propres au continent américain. L'Australie, de tous les Dominions, semble être celui dont les vues se rapprochent le plus de celles de M. Eden et du Cabinet, en raison, sans doute, des craintes que lui inspire et des besoins que lui crée l'impérialisme japonais.

Visiblement, la menace que la tension des rapports anglo-italiens fait peser sur les communications impériales frappe les représentants d'outre-mer beaucoup plus que la gravité du péril allemand. De là, une certaine tendance de leur part à retenir la métropole sur la pente d'engagements trop précis sur le continent, notamment en Europe centrale ou orientale. Cette attitude était prévue, et personne ne s'attendait à voir Ottawa ou Canberra pousser la mère-patrie à défendre la Tchécoslovaquie.

En dehors des réunions plénières, M. Eden et ses collaborateurs ont méthodiquement cherché à faire comprendre à chaque envoyé des Dominions les dangers réels qui menacent l'Europe et, par contrecoup, l'Empire britannique. Ce travail de persuasion individuelle, si l'on en croit le Foreign Office, a donné de bons résultats; et l'on affirme maintenant à Downing Street que les Dominions, mieux instruits, ne tenteront point de réduire les responsabilités que le gouvernement anglais, de son propre chef, bien entendu, croira nécessaire d'assumer pour garantir le maintien de la paix. Si certains journaux continuent d'affirmer que les communautés anglo-saxonnes d'outre-mer préconisent une politique de strict isolement, c'est par habitude, ou pour répondre aux préférences de leurs propriétaires. Dans la réalité, le bombardement d'Almeria a contribué à ouvrir les yeux de tous, et les ministres du Commonwealth, libéraux ou socialistes en majorité, qui sont actuellement à Londres, se montrent parfaitement conscients du trouble que la politique des dictatures jette dans l'ordre européen.

Toujours d'après les mêmes sources, ce revirement n'a pas été obtenu sans

que le gouvernement britannique ait assuré, de façon répétée, qu'il ne négligerait aucun effort pour associer l'Allemagne à un règlement pacifique du problème de la sécurité occidentale. D'après le Foreign Office, les Dominions ont clairement reconnu le danger allemand, mais il est évident qu'à leurs yeux il n'en convient que davantage de mettre entièrement le bon droit de son côté. Ils ont ainsi contribué à fortifier la tendance qui se marque si nettement depuis quelques semaines en faveur d'une reprise des échanges de vues avec le Reich. La prudence naturelle de M. Neville Chamberlain et de sir Samuel Hoare, dont l'influence prédomine dans ce nouveau cabinet, s'exerce dans le même sens.

Comme je l'ai indiqué déjà dans mon télégramme nos 1333-1334 (1), la visite du maréchal von Blomberg, le voyage à Berlin de lord Lothian, l'évolution des affaires d'Espagne, l'espoir d'un affaiblissement corrélatif de l'axe Rome-Berlin ont également leur part dans cette détente, dont les discours de sir Nevile Henderson (2) traduisent le désir peut-être plus encore que la réalité. Il est clair que le bombardement d'Almeria ne sert pas, auprès d'une grande partie du public anglais, la cause de ce rapprochement. Mais il ne faut point se méprendre sur la portée des mouvements qui amènent ainsi l'opinion tantôt à réclamer une large négociation avec l'Allemagne, tantôt à conclure des gestes de M. Hitler que la politique nationale-socialiste est faite d'irrémédiable brutalité. En dépit de ces fluctuations, les problèmes et les attitudes ne changent guère. Le gouvernement et le peuple anglais restent ardemment désireux d'une entente entre les puissances occidentales et le Reich. Mais l'Allemagne devra donner bien des apaisements et réaliser bien des conditions préalables avant de pouvoir retrouver en Angleterre le capital de confiance que lui avaient constitué Stresemann et M. Brüning, qui s'est lentement effrité depuis 1933, et qui a reçu en 1936 un coup aussi durable que profond.

23

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2273, 2274. *Berlin, 5 juin 1937, 12 h. 18.*

(*Reçu :* 13 h. 10).

Dans l'entrevue qu'il a eue hier soir à 6 h. 30 avec l'ambassadeur d'Angleterre, M. von Neurath s'est déclaré d'accord avec les deux premiers points des suggestions britanniques (3). Comme on pouvait le prévoir, le troisième a suscité de sa part les critiques déjà exprimées par M. von Ribbentrop.

(1) Du 28 mai, non retenu. Ce télégramme signalait la confiance de lord Lothian dans le pacifisme de M. Hitler.
(2) Allusion notamment à un discours tenu le 1er juin : voir ci-dessus le n° 6 (et note).
(3) Sur ces suggestions, voir ci-dessus le n° 17.

Le ministre des Affaires étrangères trouve l'engagement de consultation éventuelle des quatre puissances un peu vague et insuffisamment cimenté; il a proposé une autre formule dont sir [N.] Henderson ne m'a pas communiqué la rédaction mais dont le sens serait le suivant : toute nouvelle agression analogue à celle dont le *Deutschland* a été victime serait considérée comme atteignant du même coup chacune des puissances participant au contrôle; celles-ci se concerteraient alors sur la suite à donner à l'incident.

Sir N. Henderson est d'avis que la proposition de M. von Neurath est raisonnable. Elle établit une solidarité entre les puissances, sans dire le mot.

24

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1397, 1938. *Londres, 5 juin 1937, 14 h. 14.*

(*Reçu :* 15 h. 55.)

Le Foreign Office vient de recevoir la réponse allemande à sa note relative au contrôle [1].

D'après les indications succinctes que vient de me fournir sir George Mounsey, le gouvernement allemand se déclare d'accord avec le gouvernement britannique sur les deux premiers points. En ce qui concerne le deuxième, il souhaiterait une rédaction plus ferme et plus précise. Sir George Mounsey se demande si le gouvernement allemand entend par là des promesses de coopération plus formelles que celles envisagées par le texte anglais. Il pense que le Foreign Office devra solliciter des éclaircissements sur ce point.

On se préoccupe en effet ici de savoir jusqu'où le gouvernement allemand veut maintenir sa liberté d'action dans le cas de nouveaux incidents et s'il prétend la laisser jouer en dehors même des consultations éventuelles.

La délégation italienne a indiqué officieusement qu'elle ne serait pas en mesure d'apporter la réponse de Rome avant deux ou trois jours, mais que celle-ci ne différerait sans doute pas sensiblement de la réponse allemande.

[1] Le texte de la note anglaise est ci-dessus publié sous le n° 17.

25

M. Coche, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 326 à 330. *Belgrade, 5 juin 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 23 h. 15, 23 h. 45, 23 h. 20.)

J'ai été reçu ce matin par le président du Conseil. Me conformant aux instructions de Votre Excellence (télégramme nos 314 à 316) [1], j'ai indiqué à M. Stoyadinovitch que vous aviez été surpris du fait que ni le prince Paul, ni M. Soubbotitch ne vous aient parlé de la visite de M. von Neurath [2]. Le président du Conseil m'a donné de ce silence diverses raisons dont celle-ci : « C'est parce que nous n'y attachons aucune importance. »

Sans vouloir relever ce qu'une telle réponse avait d'inconséquent, j'ai déclaré à M. Stoyadinovitch que si lui-même n'attachait pas d'importance au voyage du ministre allemand des Affaires étrangères, il n'en était pas ainsi partout. Je lui ai parlé ensuite dans le même sens que je l'avais fait au directeur politique, indiquant cette fois-ci que c'était sur les instructions de Votre Excellence.

M. Stoyadinovitch m'a affirmé de la manière la plus catégorique, non seulement qu'aucun accord politique ne serait signé, mais qu'on n'envisageait même pas une telle éventualité, car « les Allemands savent fort bien, a-t-il ajouté, que je n'en veux pas ».

D'autre part, le Président m'a affirmé qu'il se refuserait à parler de la conclusion d'un accord séparé avec la Hongrie au cas où M. von Neurath essayerait de faire pression sur lui à cet effet.

« Vous pouvez assurer à M. Delbos, a ajouté M. Stoyadinovitch, qu'il peut s'en tenir aux déclarations que lui a faites le Prince régent et que notre politique ne varie pas ». Le président du Conseil, dépliant une carte géographique, m'a ensuite donné les raisons que nous invoquions nous-mêmes en faveur de la politique que nous préconisons en Europe centrale et il m'a indiqué qu'il sentait tout le danger d'une poussée allemande sur les frontières yougoslaves, le jour même où l'Anschluss, qu'il considère comme inévitable, tout en souhaitant qu'il fût retardé le plus possible, serait réalisé.

Mais là où son point de vue diffère du nôtre, c'est, ainsi que l'a indiqué plusieurs fois M. de Dampierre au Département, lorsqu'il fait montre d'un optimisme absolu sur les intentions et les possibilités du Reich, déclarant que non seulement celui-ci ne songe pas à attaquer la France mais qu'il ne songe même pas à attaquer la Tchécoslovaquie [3]. Le Président ne semble

(1) Du 1er juin, non reproduit, le sens en étant repris ici.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le no 16.
(3) Sur cet optimisme, voir, au tome V de la présente série, les nos 235. 418.

même pas attacher d'importance à l'effet de propagande que le Reich peut tirer de manifestations comme celles du voyage de M. von Neurath.

J'ai très sérieusement attiré son attention sur ce point en lui marquant en même temps la nécessité, pour éviter de fausses interprétations de ses intentions, d'être [1] étroitement réservé à notre égard dans ses déclarations publiques (je lui ai cité un ou deux cas récents où vraiment le nom de la France aurait dû figurer, notamment son discours sur les relations économiques de la Yougoslavie que j'envoie aujourd'hui au Département par la poste). J'ai enfin insisté pour que dans les allocutions échangées à l'occasion du dîner qu'il offre lundi à M. von Neurath, le Président affirme la fidélité de la Yougoslavie à ses engagements internationaux et à ses amitiés. M. Stoyadinovitch m'a assuré qu'il dirait une phrase concernant les engagements internationaux mais en ce qui concerne les « amitiés », son affirmation a été moins nette.

26

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 508 à 510. *Prague, 5 juin 1937* [2].
(*Reçu :* le 7, 12 h. 15.)

Deux questions paraissent en ce moment spécialement préoccupantes au ministère des Affaires étrangères.

1. L'attitude de l'Angleterre que l'on soupçonne, pour faire échec à l'Italie en Méditerranée, d'incliner à une politique de rapprochement avec l'Allemagne, dont l'Autriche et la Tchécoslovaquie pourraient faire les frais. On semble se méfier de l'action du nouvel ambassadeur anglais à Berlin [3]. Un de mes collaborateurs a cru comprendre d'autre part que le nouveau ministre d'Angleterre à Prague, M. Newton, avait donné au palais Czernin l'impression d'être moins convaincu que son prédécesseur de la valeur des arguments mis en avant ici pour prouver la sagesse des méthodes politiques dont use le gouvernement tchécoslovaque à l'égard de la minorité allemande.

2. L'action entreprise par l'Allemagne à Budapest pour faire échouer le rapprochement entre la Hongrie et les états de la Petite Entente [3]: on note comme un symptôme le changement que l'on croit discerner dans l'attitude de M. Eckhardt. En ce qui concerne la question du réarmement hongrois, certains renseignements font supposer que le Reich aurait dissuadé la Hongrie

(1) Ne vaut-il pas mieux, en raison du contexte, lire : de n'être pas?
(2) Par poste.
(3) Sir Nevile Henderson. Sur ses discours proallemands, voir ci-dessus le n° 6 (note).
(3) Qui exigeait préalablement à la Chambre, le 3 juin, la suppression des clauses de Trianon.

de dénoncer unilatéralement les clauses militaires du traité de Trianon, afin d'éviter de refaire contre elle l'unité de la Petite Entente.

Malgré tout, les dispositions qui règnent à Budapest à l'égard de la Tchécoslovaquie sont considérées ici comme restant assez satisfaisantes. Le traité de commerce entre les deux pays sera vraisemblablement signé en août.

27

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 411 à 413. Réservé. *Varsovie, 6 juin 1937, 16 h.*

(*Reçu :* 19 h. 10, 19 h. 20, 22 h. 10.)

M. Beck, qui m'avait prié de venir le voir avant son départ pour Bucarest, où il accompagnera le président de la République, m'a lu hier soir le texte de la communication faite dans la matinée à M. Léger par le chargé d'affaires polonais.

Le gouvernement polonais, m'a-t-il dit avec insistance, a été très sensible au fait que le gouvernement français lui ait fait connaître notre projet de réponse aux dernières notes italienne et allemande concernant le pacte occidental [1].

Il a poursuivi : « Je tiens à préciser auprès de vous, et pour que vous l'indiquiez à Paris, dans quelle pensée j'ai chargé M. Frankowski de cette démarche; nous avons voulu [vous] informer, en temps utile, des objections que nous suggère un des articles de votre réponse, l'article 4; nous voulons éviter d'être amenés, au cours de la négociation, à faire auprès des autres états intéressés des réserves à cet égard; nous souhaitons nous mettre, au préalable, d'accord avec vous pour pouvoir, dans la suite, exercer une action diplomatique parallèle à la vôtre ».

M. Beck a ajouté : « Il vous sera peut-être difficile de supprimer l'article, mais, sans doute, accepteriez-vous de le modifier ».

En terminant, le ministre a exprimé l'intention de me reparler de la question dès son retour de Roumanie.

Je serais très reconnaissant à Votre Excellence de vouloir bien me communiquer le texte dont copie a été remise à l'ambassadeur de Pologne, ainsi que de me donner toutes indications et instructions qui lui paraîtraient utiles, en prévision de ma prochaine conversation avec M. Beck et de l'entretien dont le Maréchal — que le ministre des Affaires étrangères a mis hier au courant et que j'aurai l'occasion de rencontrer plusieurs fois, ces prochains jours — pourrait prendre l'initiative à ce sujet.

(1) **Projet qui devait aboutir au mémorandum français du 9 juin, ci-après reproduit sous le no 49 (annexe).**

28

M. Coche, Chargé d'affaires de France à Belgrade, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 335 à 337. Confidentiel. *Belgrade, 6 juin 1937, 21 h. 40.*

(*Reçu :* le 7, 1 h. 10, 0 h. 30, 0 h.45.)

Le ministre de Tchécoslovaquie m'a dit ce matin que M. Stoyadinovitch, ayant proposé à son gouvernement de s'entremettre, pendant le séjour de M. von Neurath à Belgrade [1], pour améliorer les rapports germano-tchèques, il a reçu de Prague un aide-mémoire qu'il a remis au président du Conseil et qui répond à cette suggestion.

Bien que le Département ait certainement déjà connaissance de ce texte, je crois devoir en donner ci-dessous un bref résumé.

L'aide-mémoire contient d'abord les remerciements du gouvernement tchécoslovaque à l'adresse du gouvernement yougoslave pour sa proposition. Il rappelle ensuite les divers engagements internationaux de la Tchécoslovaquie, affirme que ce pays n'en a pas contracté d'autres (et notamment pas de traité militaire avec l'U.R.S.S.) et indique enfin que rien ne s'oppose de la part de la Tchécoslovaquie à ce que cet état entretienne de bonnes relations avec l'Allemagne.

Envisageant ensuite l'éventualité de la conclusion d'un accord politique entre les deux pays, l'aide-mémoire indique que ce traité devrait être accepté par la France et la Grande-Bretagne et ne pas être en contradiction avec les engagements internationaux de la Tchécoslovaquie.

Le gouvernement tchécoslovaque déclare enfin qu'il se refusera à discuter la question des minorités et à prendre tout nouvel engagement à ce sujet [2].

(1) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 16, 25.

(2) Ce télégramme a été retransmis le lendemain par le Département à Prague (T. nos 264-266).

29

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2314 à 2316. *Berlin, 7 juin 1937, 21 h. 46, 22 h. 4.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 30.)

D'après ce que vient de me dire mon collègue anglais, le chancelier Hitler tiendrait, dans le troisième paragraphe des suggestions britanniques [1], à ce que fût réservée à l'Allemagne, et par conséquent à chaque puissance, la faculté de faire connaître, en cas d'une agression injustifiée dont un de ses navires serait victime, la décision qui lui paraît s'imposer.

Elle ne la mettrait cependant pas à exécution et se consulterait à ce sujet avec les autres puissances.

Comme cette prétention me paraissait assez bizarre, sir N. Henderson m'a assuré que tel était bien le sens de l'amendement désiré par le Reich. Il se l'était fait confirmer, hier dimanche, par M. von Neurath.

Je suppose donc que M. Hitler, après avoir, en vertu du droit souverain d'appréciation qu'il s'attribue comme chef d'un grand état, publié son avis, entend, si cet avis n'est pas adopté par les autres, se réserver le droit de se retirer de nouveau du contrôle ou d'agir seul. Mais comme il serait, de toute façon, maître de ses actes et pourrait se conduire de nouveau comme il vient de le faire, j'avoue ne pas bien apercevoir la portée de la revendication du Führer.

Sir N. Henderson estime que le principal, c'est que l'Allemagne soit disposée à s'engager à ne pas agir avant consultation. Sur ce point, M. von Neurath aurait été très net.

Aussi l'ambassadeur a-t-il conseillé à son gouvernement d'accepter l'amendement, faute duquel il pense que M. Hitler ne donnerait pas son accord.

(1) Ces « suggestions » sont ci-dessus reproduites sous le n° 17.

30

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1420 à 1422. *Londres, 8 juin 1937, 22 h. 32, 10 h. 32.*
(*Reçu :* le 9, 1 h. 10, 2 h.)

Sir George Mounsey m'a confirmé tout à l'heure que le secrétaire d'État se considérait comme virtuellement en accord avec Berlin et qu'à son avis les pourparlers doivent maintenant se poursuivre à Londres pour l'établissement de la formule définitive, celle-ci ne devant pas d'ailleurs s'écarter sensiblement des propositions initiales de l'Angleterre (1).

La réponse italienne, qui a été reçue hier, est à peu près calquée sur la note allemande. Sur le premier point, elle suggère une addition : « aussi bien en pleine mer que dans les eaux territoriales espagnoles ». Pour le deuxième paragraphe, elle demande que les démarches soient faites « aussi vite que possible ». Pour le troisième, elle mentionne que les consultations éventuelles devront être faites « sans préjudice des mesures que chacune des puissances directement intéressées considérerait comme nécessaire », formule qui soulève les mêmes objections que le texte allemand.

En ce qui concerne l'internationalisation du contrôle, sir George Mounsey continue à se montrer personnellement favorable aux efforts qui pourraient être tentés en ce sens. Mais il craint toujours qu'il ne se présente des difficultés du côté de l'Amirauté et il fait observer au surplus que les amendements au système actuel ne pourraient être réalisés qu'au sein du Comité, c'est-à-dire après que l'Allemagne et l'Italie y auront repris leur place.

Sir George Mounsey, à qui j'ai signalé de nouveau l'intérêt qu'il y aurait à rester en contact avec les Russes au cours de ces pourparlers, a pris bonne note de cette suggestion. Il pense d'ailleurs qu'il conviendra également de mettre le Portugal au courant des dispositions arrêtées entre les quatre puissances avant de les communiquer à Valence et à Burgos (2).

(1) Du 3 juin, ci-dessus reproduites sous le n° 17.

(2) Une note française, le 7 juin, répondait également aux propositions britanniques du 3. Le texte n'en a pas été retrouvé dans les archives; le contenu en est toutefois analysé par le *Temps* du 10 juin, p. 2.

La note représentait un complément et une confirmation de la réponse verbale faite dès le 4 par l'ambassadeur de France à M. Eden. Tout en se déclarant favorable aux suggestions de Londres, le gouvernement de Paris recommandait, en vue de donner aux flottes un caractère plus international, et de remédier aux inconvénients de la formule des « antipathies » (consistant à faire assurer la surveillance d'une partie de l'Espagne par une puissance entretenant des relations diplomatiques avec le gouvernement espagnol adverse), de placer des observateurs à bord des bâtiments de contrôle, et d'introduire parmi ces flottes des bâtiments « neutres ». La première mesure éviterait toute équivoque sur l'origine d'un incident sur mer; la seconde aurait pour effet de « dénationaliser » les flottes précitées. Toutefois, précisaient les milieux diplomatiques anglais, si les difficultés créées par le retrait italo-allemand du Comité de non-intervention pouvaient être réglées sur la base de la seule formule britannique, les idées du gouvernement français seraient éventuellement par la suite examinées par ledit Comité.

31

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 858 à 863. *Rome, 8 juin 1937, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 9, 1 h. 50.)

Bien qu'il soit naturellement impossible de recueillir aucune information certaine sur le caractère exact et la portée des conversations que le maréchal von Blomberg a eues au cours de son séjour en Italie [1], on peut, semble-t-il, estimer dès maintenant (et c'est l'opinion unanime dans les milieux diplomatiques romains) que cette visite n'a pas abouti à la conclusion d'une alliance militaire italo-allemande.

On ne s'expliquerait d'ailleurs pas, dans l'hypothèse contraire, le soin qu'ont pris aussi bien les journalistes italiens officieux que le Maréchal lui-même de démentir les bruits relatifs à la conclusion d'une telle alliance, dont l'avantage eût au contraire, et principalement du côté italien, consisté avant tout dans l'effet extérieur qu'on en pouvait tirer. Du reste, les considérations générales auxquelles se référait à cet égard ma dépêche no 200 du 10 mai [2] n'ont sans doute fait que prendre plus de force depuis cette époque, surtout aux yeux du gouvernement allemand, et il est douteux qu'à Rome ni à Berlin le moment ait pu être jugé opportun pour une manifestation peu compatible avec les tendances actuelles des grandes puissances... [3] et qui n'eût pas manqué par ailleurs d'accentuer les résistances et les hésitations suscitées en Europe centrale par le jeu rigide et un peu accaparant de l'axe Rome-Berlin.

Assurément, les « conversations d'états-majors » suivent-elles presque forcément les rapprochements politiques, et l'Allemagne et l'Italie, qui ne devraient pas écarter de leurs préoccupations actuelles l'hypothèse d'une évolution de l'affaire espagnole nettement défavorable au général Franco, n'ont, dans les circonstances présentes, vraisemblablement pas fait exception à la règle. Mais il paraît peu probable que, pour le moment au moins, les deux partenaires aient jugé utile de fixer dans le cadre formel d'obligations nettement définies les résultats de l'examen auquel ils ont pu procéder d'hypothèses militaires rendues au surplus assez « mouvantes » par les développements récents de la situation politique, notamment en Europe centrale.

Ce qui ressort surtout de la visite du maréchal von Blomberg en Italie, c'est le désir évident (et candidement avoué en plus d'un lieu) qu'a éprouvé le gouvernement italien de valoriser au maximum, dans l'esprit de l'hôte allemand, le potentiel guerrier de ce pays. Rien n'a été négligé à cet effet,

(1) Qui eut lieu du 2 au 7 juin.
(2) Reproduite au tome V de la présente série sous le no 417.
(3) Lacune de déchiffrement.

et le Maréchal a, me dit-on, bénéficié d'une libéralité inusitée dans son initiation aux plus récentes réalisations de la technique militaire italienne. A juger d'après les déclarations qu'il a faites hier et qui n'ont été de véritables éloges que pour le matériel de guerre italien (voir mon télégramme nos 854-857) [1], on ne saurait affirmer que le ministre allemand a emporté d'Italie toute la conviction que l'on cherchait à animer en lui à cet égard.

32

Communication de l'Ambassade de Grande-Bretagne au Département

Aide-mémoire

Traduction. *Paris, 8 juin 1937.*

En raison du caractère généralement satisfaisant des réponses reçues des trois puissances [2], le gouvernement de Sa Majesté a désormais l'espoir qu'une formule pourra être trouvée d'un commun accord qui permettra aux gouvernements allemand et italien de reprendre leur entière collaboration au Comité de non-intervention. Le gouvernement britannique estime que la meilleure méthode d'établir d'un commun accord un texte serait de laisser le principal secrétaire d'État de Sa Majesté pour les Affaires étrangères consulter oralement autour d'une table les ambassadeurs des trois puissances, ce qui permettrait autant que possible de mettre d'accord les points de vues qui ont été exprimés par les différents gouvernements intéressés.

Le gouvernement de Sa Majesté serait heureux de savoir si le gouvernement de la République donnerait son accord à cette procédure ainsi qu'à l'envoi aux deux parties en Espagne de la formule qui aura été établie d'un commun accord à Londres.

33

Note de la sous-direction de la S.D.N.

Argumentation allemande en faveur d'une suppression de l'article 16.

8 juin 1937.

A diverses reprises il a été indiqué récemment, du côté allemand, que le Reich ne reprendrait sa collaboration internationale avec les puissances, en

(1) Qu'il a paru superflu de reproduire (il consistait en une revue de la presse italienne).

(2) Allusion aux réponses faites par Rome, Berlin et Paris aux propositions faites par la Grande-Bretagne le 3 juin en vue d'assurer la sécurité du contrôle naval (propositions reproduites ci-dessus sous le n° 17). Sur les réponses précitées, voir ci-dessus les nos 24, 30 (et note).

particulier ne reviendrait à Genève, que si l'article 16 du pacte de la Société des Nations [1] était abrogé et, avec lui, l'institution des sanctions prévues par cette clause.

Un article du professeur Bilfinger, de Heidelberg, paru dans la *Berliner Börsenzeitung* du 3 juin dernier et extrait de la Revue de l'Académie de droit allemand, rend sans doute assez bien compte de l'argumentation dont, le cas échéant, on essaierait à Berlin d'étayer une demande d'abrogation de l'article 16.

L'idée des sanctions, telle qu'elle est formulée dans le pacte, n'exprime, d'après le docteur Bilfinger, que le désir d'une minorité d'états soucieux de maintenir le *statu quo* établi par les traités de 1919 au moyen de mesures de contrainte. Ainsi considéré, le principe des sanctions relève du domaine politique.

Si l'on croit, au contraire, que les sanctions ont un fondement juridique, on serait amené à les envisager des points de vues suivants :

La Société des Nations, confédération d'états égaux, souverains et indépendants, a-t-elle le droit d'employer à l'égard de certains de ses membres des mesures de contrainte qui iraient à l'encontre des principes qui sont à la base du pacte, principes d'après lesquels les associés sont égaux entre eux et se voient reconnues une souveraineté et une liberté absolues?

D'autre part, comment serait-il possible de considérer la guerre comme un moyen légal de maintenir la paix, car n'est-ce pas le but que se propose l'article 16? Un moyen illégal en lui-même ne saurait, du fait qu'il est inséré dans un instrument juridique, devenir légal et être reconnu comme tel.

Enfin, l'auteur allemand note que le gouvernement de l'U.R.S.S. prétend aujourd'hui, sous couleur de réforme du pacte, rendre plus parfait encore le système si critiquable des sanctions en y adjoignant un mécanisme de pactes régionaux d'assistance mutuelle [2].

Si la réforme du pacte ne tend qu'à généraliser et à faciliter l'application des mesures prévues par l'article 16, on ne saurait, déclare le juriste allemand, rien espérer d'elle. « La mise en œuvre des principes du pacte » ne ferait qu'augmenter l'opposition qui existerait entre l'esprit dont procède l'article 16 et le pacte de renonciation à la guerre de 1928. Elle accentuerait en outre la contradiction qui se révélerait entre le principe d'une association d'états égaux, principe théorique sur lequel repose la Société, et la subordination existant en fait au sein de la Ligue entre une coalition victorieuse et une minorité d'états vaincus. Elle perpétuerait, en renforçant l'efficacité des sanctions, l'alliance latente unissant les états que favoriserait le présent *statu quo* territorial.

Deux arguments sont encore fournis pour soutenir la thèse favorable à l'abrogation des sanctions.

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 6 (note).

(2) Les rapporteurs chargés d'étudier la réforme du covenant s'étaient réunis à Genève le 31 mai. M. Paul-Boncour s'y était montré partisan de compléter le système des sanctions économiques par les mesures militaires prévues à l'article 16. Des pactes régionaux devaient fixer dans quelles conditions les puissances entendaient recourir aux sanctions militaires. L'U.R.S.S. se ralliait ainsi à une proposition française.

En premier, les mesures de contrainte auraient notamment permis aux états de se soustraire à l'obligation de désarmer, stipulée dans l'article 8 du pacte [1]. En excipant de la nécessité d'être en mesure de fournir à l'action collective répressive des forces suffisantes, les membres de la Ligue auraient pu faire constater l'impossibilité d'abaisser le niveau de leurs armements.

Par ailleurs, l'idéologie qui aurait donné naissance aux sanctions remonterait à la conviction qui aurait animé les puissances alliées, de mener contre l'Allemagne « une juste guerre ». Dans la mesure où cette assertion serait établie, le Reich souhaiterait voir la disparition de dispositions rappelant une allégation erronée et injurieuse pour lui.

34

Note d'audience du Ministre

Entretien avec M. Simitch, conseiller de la légation de Yougoslavie

Paris, 9 juin 1937.

Je reçois M. Simitch à la place de M. Pouritch qui ne peut se déplacer.

Je lui fais part des sentiments inspirés au gouvernement français de la récente initiative du gouvernement yougoslave. Tour à tour, ce furent la signature de l'accord italo-yougoslave [2] dans les conditions fâcheuses que j'ai déjà eu l'occasion de signaler; puis l'entrevue de M. Goering avec le prince Paul et M. Stoyadinovitch [3]; enfin, la venue de M. von Neurath à Belgrade [4], que nous avons apprise *in extremis* sans que le prince Paul nous en ait fait part lors de son passage à Paris. A cette accumulation d'entrevues un peu insolites s'ajoute ce qui vient de se passer à Belgrade.

Dans le communiqué remis à la presse par M. Stoyadinovitch et M. von Neurath, il est question de « l'identité de vues » entre le gouvernement yougoslave et le gouvernement de Berlin [5]. Le gouvernement français ne peut s'empêcher de se demander et de demander si cette identité porte sur les tentatives de dissociation de la Petite Entente et de l'amitié franco-yougoslave que pour-

(1) En vertu de cet article, les membres de la Société reconnaissaient que le maintien de la paix exigeait « la réduction des armements nationaux au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec l'exécution des obligations internationales imposée par une action commune ».

(2) Accord signé le 25 mars et dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le nº 171.

(3) Sur cette entrevue, voir, au tome précité, le nº 418.

(4) Sur ce voyage du ministre allemand, voir ci-dessus les nos 16, 25.

(5) Le communiqué publié le 8 juin à l'issue de cette visite affirmait « l'identité des points de vue sur la situation politique et sur l'utilité d'une collaboration pacifique des deux pays », créant ainsi une grande émotion au sein de la Petite Entente. Ce communiqué déclarait encore que les conversations avaient « renforcé la conviction réciproque du ministre allemand et du président du Conseil yougoslave, empreints d'une sincère confiance mutuelle, que la politique des deux gouvernements tendant au même but constitue une importante contribution à la paix en Europe ».

suivent sans le cacher les gouvernements de Rome et de Berlin. Y a-t-il aussi identité de vues sur la Société des Nations que le gouvernement de Berlin condamne si nettement et sur la substitution des accords bilatéraux à la sécurité collective dont jusqu'ici le gouvernement de Belgrade, comme celui de Paris, s'était déclaré partisan? Il me paraît également choquant qu'au lendemain du bombardement d'Almeria, M. Stoyadinovitch ait paru rendre hommage aux sentiments pacifiques du gouvernement national-socialiste.

J'ajoute que M. Stoyadinovitch a déclaré qu'il était d'accord avec ses amis. Je tiens à lui faire savoir que sur les points que je viens de signaler, s'il continue à considérer la France comme son amie, cette amie tout au moins n'est pas — comme il l'a déclaré — d'accord avec lui. Je lui signale enfin, tout en reconnaissant qu'il y a là une question d'ordre intérieur dont je ne suis pas juge, qu'il est tristement paradoxal que des manifestants aient pu être arrêtés parce qu'ils avaient crié « Vive la France » (1). S'il est vrai que le gouvernement yougoslave a dû prendre ces mesures pour l'ordre public, cela dénote tout au moins la singulière situation où il s'est mis lui-même.

M. Simitch, qui me confie à titre personnel qu'il est de mon avis, me fait cependant observer, à titre officiel, que le gouvernement yougoslave qui n'a fait aucune visite à Berlin pouvait difficilement refuser de recevoir M. von Neurath; à quoi je réponds que le gouvernement roumain ayant été avisé que M. Schacht devait s'arrêter à Bucarest lors de son retour d'Ankara (2), avait su éviter cette visite.

M. Simitch me dit aussi que si la France avait eu des attitudes plus énergiques, notamment lors de l'affaire éthiopienne et du 7 mars, le gouvernement yougoslave aurait peut-être eu une attitude différente.

Je lui réponds que le gouvernement actuel n'est pas responsable de ce qui s'est passé lors des affaires abyssines et que ce n'est pas au moment où il a, vis-à-vis de l'Italie, une attitude conforme à celle qu'avait alors la Yougoslavie, que celle-ci peut justifier le changement que je note en évoquant des griefs qui, précisément, ont disparu. De plus, le gouvernement français se sentirait plus fort et pourrait prendre une attitude plus résolue si des actes comme ceux que je relate de la part du gouvernement yougoslave ne lui donnaient pas quelque doute sur la possibilité des soutiens qu'il pourrait escompter le cas échéant.

M. Simitch en convient et est d'ailleurs visiblement très gêné, car il ne dissimule pas qu'à titre personnel, il partage entièrement mes sentiments. Je le prie de faire part à son gouvernement de ce que je viens de lui dire en signalant que je ne vois rien que de très naturel dans l'établissement de bonnes relations entre son pays et l'Allemagne, mais qu'il est de mon devoir d'indiquer que ce rapprochement ne doit pas s'opérer contre la France et contre la politique qui a été jusqu'ici commune entre la France et la Yougoslavie; j'ajoute

(1) Le télégramme de Belgrade 356 du 8 juin, non reproduit, faisait état de manifestations francophiles d'étudiants devant la légation de France et la villa où résidait le ministre allemand, en protestation contre la visite de ce dernier.

(2) Sur le voyage balkanique du ministre allemand l'année précédente, voir, au tome II de la présente série, les nos 300, 302 (et note), 316, 317, 404, 418, 428 (et note).

que je n'y mets aucune acrimonie, que je désire, au contraire, empêcher les choses de s'envenimer; mais que je crois de mon devoir de tenir un langage inspiré du souci de franchise et de confiance mutuelle qui doit exister entre deux pays amis comme les nôtres [1].

35

Note de l'état-major de l'Armée [2]

Sur l'éventualité d'un contact militaire franco-soviétique

Secret. *Paris, 9 juin 1937.*

I. Une note récente a souligné les conséquences possibles d'un contact militaire franco-soviétique [3].

Les avantages et les inconvénients d'un tel rapprochement y ont été exposés. Ils peuvent être résumés ainsi qu'il suit :

Avantages :

a. Mettre plus étroitement dans notre camp la puissance russe;

b. Donner une possibilité de ravitaillement facile à la *Pologne* et à la *Petite Entente* mais à condition :

— que ces pays se joignent à une coalition franco-soviétique contre l'Allemagne;

— qu'ils acceptent une assistance soviétique, hypothèse fort improbable pour la Pologne, douteuse pour la Roumanie et la Yougoslavie.

Inconvénients :

a. Violentes réactions de l'Allemagne et risque d'un éclat pouvant conduire à un conflit;

b. Risque de *dislocation de l'alliance franco-polonaise* et d'un rapprochement germano-polonais;

c. Risque de dislocation de la Petite Entente et de la consolidation, face à l'est, d'un bloc polono-roumain;

d. Réprobation de l'opinion *anglaise.*

Le risque d'une conjonction polono-allemande est particulièrement grave;

(1) Ce mémorandum fut communiqué le lendemain à Rome, Berlin et Bruxelles. Il a été également remis le 10 aux représentants diplomatiques à Paris des puissances signataires du pacte de Locarno, et le 11 (par T. nos 341-342) au chargé d'affaires de France à Belgrade.

(2) Extraite des archives de la Guerre.

(3) Elle est reproduite au tome V de la présente série sous le no 480.

celle-ci créerait, au centre de l'Europe, un bloc de 100 millions d'habitants qui, du point de vue militaire :

— donnerait à l'armée polonaise, équipée et étayée par l'arsenal et la puissance allemandes, la *possibilité de tenir en échec l'armée soviétique;*

— *libérerait de ce fait en grande partie l'armée allemande* de toute préoccupation immédiate à l'est de l'Europe;

— donnerait à l'Allemagne les ressources alimentaires dont elle a besoin pour *durer.*

Ceci revient à dire que tout nouveau rapprochement de la France vers Moscou risque de se traduire, au point de vue de la sécurité française, par un *résultat nul ou même négatif,* le gain militaire soviétique pouvant être neutralisé par une *force polonaise,* accrue du fait du soutien allemand proche, facile et *accepté.*

II. Il convient en outre de remarquer que la situation intérieure de la Russie soviétique, et singulièrement l'instabilité complète du haut commandement militaire, diminueraient considérablement l'autorité des militaires russes qui seraient actuellement désignés pour établir un contact avec les représentants de l'état-major français.

Toute une série de faits récents montrent que de sourdes rivalités se manifestent de plus en plus au sein du parti communiste en U.R.S.S.

L'armée, jusqu'à présent, semblait avoir été à l'écart de cette agitation et les répressions et condamnations l'avaient épargnée.

Il n'en est plus ainsi actuellement.

Depuis quelques semaines, on a pu noter en effet dans le haut commandement soviétique :

— la disgrâce du *maréchal Toukhatchevsky* (1);

— la disparition par suicide de M. *Gamarnik,* premier adjoint au commissaire de la Défense nationale;

— la destitution du général *Eideman,* chef de l'*Osoaviakhim* (2).

D'autres mesures d'épuration suivront.

L'imprévu avec lequel ces événements se succèdent, la brutalité avec laquelle sont frappées des personnalités mises en place par Staline et qui paraissaient avoir toute sa confiance, permettent de se demander si des mesures analogues ne peuvent pas, du jour au lendemain, atteindre d'autres chefs militaires.

Dans le cas où des conversations militaires devraient s'engager avec l'état-major soviétique, il conviendrait donc, semble-t-il, d'attendre que la vague d' « épuration » qui sévit en U.R.S.S. soit passée.

Agir différemment nous ferait en effet courir le risque fâcheux de voir disparaître à bref délai des personnalités militaires avec lesquelles des négociations auraient été engagées et des accords peut-être conclus.

(1) Sur cette disgrâce, voir, au tome V de la présente série, le n° 434.
(2) Sur tous ces événements, se reporter pour plus de détails ci-après au n° 73.

En tout état de cause, il semble donc qu'avant d'engager des conversations militaires, il soit prudent d'attendre qu'un certain apaisement intérieur se manifeste en U.R.S.S.

36

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 480. *Londres, 9 juin 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 12 juin).

Par lettre nº 406 du 11 mai dernier [1], j'ai fait parvenir à Votre Excellence la copie de trois rapports de notre attaché financier à M. le Ministre des Finances dans lesquels M. Monick étudiait les perturbations qui venaient de se produire sur le marché de l'or. Depuis cette date, après une accalmie passagère, le marché du métal jaune a continué à être soumis à une vive agitation, les ventes d'or atteignant un volume considérable (4 millions de livres en une seule journée), et le fonds d'égalisation des changes n'étant intervenu que d'une manière sporadique, un *discount* important ayant été coté par rapport à la *shipping parity* avec New-York. Le soudain afflux d'or sur le marché de Londres et le fléchissement du prix du métal jaune en Grande-Bretagne par rapport au cours officiel américain paraissent avoir été essentiellement provoqués par la remise en circulation d'avoirs métalliques thésaurisés. Les quantités importantes d'or soviétique dont l'arrivée à Londres avait sérieusement ému les milieux financiers, il y a une quinzaine de jours, ne semblent pas, en effet, avoir été mises en vente en Angleterre et ont apparemment été dirigées sur New-York.

Quant à la cause de cette « déthésaurisation » brutale, plutôt que dans des craintes positives touchant une baisse prochaine du prix de l'or, craintes que les déclarations répétées du président Roosevelt auraient dû suffire à dissiper, on peut, semble-t-il, la trouver plus exactement dans le sentiment qu'une dévaluation du dollar étant écartée, la devise américaine constitue, dans les circonstances actuelles, un refuge plus sûr que le métal jaune et présentant sur ce dernier l'avantage de donner un intérêt à ses détenteurs. Cette opinion est en tout cas celle des milieux officiels anglais et j'en ai recueilli la confirmation aux sources les plus autorisées. Quoi qu'il en soit de ce dernier point, la situation du marché au cours de ces dernières semaines et plus particulièrement au cours de ces derniers jours n'était pas sans inquiéter la Cité et sans provoquer d'assez vives inquiétudes à l'égard de la position adoptée par le Fonds d'égalisation. L'existence d'un *discount* de plusieurs pence était considérée

[1] Non retrouvée.

comme de nature à entretenir l'incertitude en ce qui concerne l'avenir de la politique monétaire du gouvernement et on se demandait pourquoi les autorités qualifiées n'intervenaient pas sur le marché, afin de ramener ce *discount* à un chiffre peu élevé et de l'y maintenir au moins pendant le temps nécessaire pour étudier dans le calme les données de ce problème nouveau ainsi que les moyens de le résoudre.

En même temps, la presse publiait des études plus poussées qui envisageaient le problème dans son ensemble et qui, bien que préconisant des solutions assez divergentes, se trouvaient à peu près d'accord sur un certain nombre de points. C'est ainsi que la « stérilisation » de l'or, telle qu'elle se pratique sous la pression des circonstances aux États-Unis et même en Angleterre, était généralement condamnée, ou du moins, tenue pour un expédient temporaire. D'autre part, on admettait qu'une réduction du prix de l'or, c'est-à-dire une revalorisation des principales monnaies par rapport au métal jaune, présenterait beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Elle exercerait en effet un effet de déflation sur l'économie internationale et opposerait un nouvel obstacle aux efforts entrepris pour un abaissement des barrières douanières. Enfin, on faisait observer de divers côtés que la véritable cause du malaise actuel ne résidait pas tant dans un excès de production de l'or que dans une mauvaise répartition de ce métal. Les milieux financiers britanniques étaient ainsi conduits à penser que le problème de l'or ne pourrait être résolu que dans le cadre d'une négociation internationale, que celle-ci fût ou non limitée pour commencer aux signataires de l'accord monétaire tripartite [1].

Les préoccupations ainsi éveillées autour du problème de l'or ne pouvaient manquer d'avoir leur répercussion au Parlement. Le chancelier de l'Échiquier a en effet été interrogé le 8 juin à ce sujet à la Chambre des Communes. Sir John Simon a fait à cette occasion les déclarations suivantes :

« Je suis heureux que l'occasion me soit donnée de faire des déclarations sur une question qui prête aisément à des interprétations erronées.

« La politique monétaire britannique reste telle qu'elle a été définie dans l'exposé fait par mon prédécesseur à la conférence économique mondiale de 1933, dans la déclaration des délégués du Commonwealth britannique à la même conférence, et dans l'accord tripartite du mois de septembre dernier. Aucun changement n'est envisagé dans cette politique, aucune modification n'a été proposée à la Conférence impériale. Cette politique ne nous oblige d'ailleurs pas à acheter de l'or à un prix fixe, mais implique l'achat ou la vente du métal précieux en vue d'empêcher des fluctuations indésirables dans le cours du change. Nous n'avons jamais hésité, et nous n'hésiterons jamais, à acheter ou à vendre de l'or dans ce but.

« Ainsi que l'a rappelé précédemment le secrétaire financier de la Trésorerie, les arrangements prévus dans la déclaration tripartite, et qui exigent un contact étroit entre les diverses trésoreries, ont fonctionné à la pleine et entière satisfaction des gouvernements intéressés : aucune modification ou extension

[1] De septembre 1936, Voir, au tome III de la présente série, le nº 288.

de ces arrangements n'est actuellement envisagée. D'autre part, en réponse à la question qui m'est posée, je puis avancer que la majeure partie des ventes d'or qui ont eu lieu récemment sur la place de Londres a pour origine la remise en circulation d'avoirs métalliques thésaurisés ».

Invité à donner quelques précisions sur le caractère des relations entretenues par les autorités monétaires anglaises et américaines, en ce qui touche particulièrement la question de l'or, sir John Simon a remarqué que le fait d'avoir laissé le *discount* sur le métal jaune atteindre un chiffre assez élevé n'impliquait nullement qu'il fût besoin d'une coopération plus étroite entre la Grande-Bretagne et les États-Unis. Il s'agit là avant tout d'une question d'ordre technique à laquelle on ne doit pas attribuer plus d'importance qu'elle ne mérite.

Ces déclarations du chancelier de l'Échiquier ont été très favorablement accueillies par la Cité. La position des autorités britanniques avait d'ailleurs été nettement délimitée dans l'éditorial publié le matin même par le *Times*. Cet article soulignait les inconvénients d'une réduction éventuelle du prix de l'or et les appréhensions légitimes qu'une telle mesure suscitait de la part des Dominions producteurs de métal précieux. Il constatait que le malaise du marché de l'or avait été dissipé, pour un temps tout au moins, par les déclarations du président Roosevelt, ajoutant toutefois « qu'au regard de nombreux experts, le prix de l'or ne retrouverait sans doute pas la stabilité qu'il avait jadis, aussi longtemps que l'équilibre relatif obtenu grâce à la coopération des fonds d'égalisation dans le cadre de l'accord tripartite ne sera pas remplacé par une stabilisation officielle des monnaies intéressées — sterling compris — à une parité fixe par rapport à l'or. Mais ceci supposerait que les conditions qui ont provoqué l'effondrement de l'ancien *gold standard* n'existent plus aujourd'hui, alors qu'en fait l'afflux persistant du métal jaune vers la place de New-York est l'indice d'un déséquilibre économique permanent... Mais si une stabilisation officielle des monnaies serait prématurée, on n'en est que plus fondé à rechercher, par la coopération des fonds de change ou par tout autre moyen, une stabilité de fait des monnaies, c'est-à-dire un équilibre moins rigide et d'autant plus efficace par là même...

« Comme pour les matières premières, le véritable problème du marché de l'or n'est pas tant la surproduction que la mauvaise répartition. Le remède doit être trouvé dans un effort concerté en vue d'une restauration économique générale qui élargirait le cadre de la demande aussi bien pour l'or que pour les matières premières ».

On voit que les déclarations faites par sir John Simon s'accordent étroitement avec le point de vue développé par le *Times*. Sans doute, — comme certains milieux de la Cité n'ont pas manqué de le noter —, ces déclarations conservent-elles un caractère assez général et n'apportent-elles pas les apaisements, ou les assurances, qu'on était fondé à espérer sur quelques points particuliers.

A ce propos, notre attaché financier émet les observations suivantes dont il fait part directement à M. le Ministre des Finances.

Il remarque que pour la première fois, l'Échiquier semble considérer l'accord tripartite de septembre 1936 comme une des bases de sa politique moné-

taire. Les déclarations faites à la conférence économique de 1933 ne sont plus évoquées qu'à titre historique. L'accord tripartite sert véritablement de cadre à la coopération des autorités monétaires intéressées, et c'est dans ce cadre même que s'exerce l'action de l'Échiquier en matière monétaire.

D'autre part, à la question de savoir si le maintien d'un *discount* élevé sur le marché de l'or à Londres n'était pas le signe d'une coopération insuffisante des autorités monétaires anglaises et américaines, il note que sir John Simon n'a fait qu'une réponse évasive.

En fait, il est difficile d'imaginer que les États-Unis aient donné leur approbation à une politique qui, en encourageant les opérations des arbitragistes par le maintien d'un *discount* élevé, a eu pour effet d'accroître sensiblement le volume des envois de métal précieux vers la place de New-York.

On s'est donc demandé pourquoi le Fonds d'égalisation anglais n'avait pas cherché à acheter — au moins pendant quelques jours — tout l'or offert sur la place de Londres à la *shipping parity*, c'est-à-dire au cours du métal précieux à New-York, compte tenu des frais d'envoi. L'attitude hésitante des autorités britanniques n'était pas, en effet, de nature à rétablir la confiance et risquait, dans le même temps, d'indisposer la Trésorerie américaine.

M. Monick explique cette attitude de la manière suivante :

a. D'une part, la Trésorerie britannique n'a pas voulu donner l'impression qu'elle était prête à stabiliser en fait le sterling — ce que certains milieux n'aussent pas manqué de conclure d'une politique d'achats systématiques de l'or à la *shipping parity;*

b. D'autre part, les Anglais paraissent s'être soigneusement gardés de toute initiative impliquant une reconnaissance tacite, une sorte de consécration officieuse, du taux de change actuel sterling-dollar (4,93 environ).

Il convient d'ailleurs de noter que, si les déclarations de chancelier de l'Échiquier ont exercé sur le Stock Exchange une heureuse influence immédiate, elles n'ont pas eu sur le marché de l'or l'effet que certains en attendaient. Le *discount*, tombé à deux pence et demi, est presque aussitôt remonté à 4 pence, ce qui prouve que le problème attend toujours sa solution.

37

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 481. *Londres, 9 juin 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 11 juin; Dir. pol., 21 juin.)

Dans un entretien que je viens d'avoir avec sir Alexander Cadogan, secrétaire d'État adjoint chargé des affaires d'Extrême-Orient, je me suis efforcé

de déterminer où en étaient actuellement les négociations engagées avec le Japon, auxquelles se réfère votre dépêche nº 1317 (1).

Sir Alexander Cadogan a tenu tout d'abord à me rappeler l'origine et les premiers développements de ces pourparlers. C'est le nouvel ambassadeur du Japon à Londres qui, dès son arrivée, au mois de juillet dernier, avait fait part au secrétaire d'État du désir que l'on manifestait à Tokyo d'améliorer les rapports des deux pays. Cette déclaration avait été prise pour une de ces assurances générales de bon vouloir qu'un diplomate peut être autorisé à donner quand il prend possession de son poste. Cependant, vers la fin de novembre, M. Yoshida remettait au Foreign Office une note rappelant les bonnes relations qui avaient existé dans le passé entre Londres et Tokyo et exprimant l'intérêt que verrait son gouvernement à chercher le règlement de certaines des questions en suspens entre les deux pays.

Cette note elle-même fut accueillie avec quelque réserve. Le Japon venait en effet de conclure son accord avec l'Allemagne en vue de la défense contre l'action communiste. Il pouvait donc s'agir, suivant une tactique familière en Extrême-Orient, d'une démarche destinée simplement à rétablir un juste équilibre. On se contenta donc d'interroger l'ambassadeur du Japon sur la portée de ce document, et on l'invita à indiquer avec plus de précision les points sur lesquels pourraient porter les négociations. M. Yoshida promit d'en référer à Tokyo et assura qu'il serait sous peu en mesure d'apporter à Londres des propositions concrètes et détaillées.

Néanmoins, c'est seulement lors de la constitution du cabinet Hayashi (2) et de l'arrivée au pouvoir de M. Sato que l'on fut bien convaincu ici qu'il s'agissait réellement d'une nouvelle orientation possible de la politique japonaise. C'est à ce moment seulement en effet que M. Eden manifesta un certain optimisme à cet égard et me parla de cet heureux revirement sur lequel personne n'avait jusque-là soufflé mot. Les instructions attendues par M. Yoshida semblent lui avoir été transmises dès le courant d'avril, mais l'ambassadeur crut devoir solliciter de son ministre quelques modifications en vue de rendre les propositions japonaises plus acceptables pour le gouvernement anglais. Sur ces entrefaites, une nouvelle crise ministérielle s'est produite au Japon.

On n'ose affirmer encore au Foreign Office que la politique du nouveau cabinet se poursuivra dans le même esprit et sur les mêmes bases. Cependant, sir Alexander Cadogan espère que M. Hirota (3), qui est un homme d'État prudent et expérimenté, ne s'écartera pas sensiblement des vues de son prédécesseur. Dès son arrivée au pouvoir, il a tenu à déclarer au chargé d'affaires britannique que ses vues ne différaient pas de celles de M. Sato et il a promis d'envoyer à bref délai à Londres des instructions en ce sens.

En quoi consisteraient les propositions japonaises ? D'après les renseignements que possède le Foreign Office, elles tendraient à la conclusion d'un

(1) Du 20 mai, qu'il a paru superflu de reproduire.

(2) Constitué le 2 février. M. Sato y occupait à dater du 2 mars le poste de ministre des Affaires étrangères. (Voir, au tome V de la présente série, les nos 90, 305).

(3) Qui occupait le poste des Affaires étrangères dans le cabinet du prince Konoyé, formé le 6 juin.

accord avec le gouvernement britannique couvrant à la fois les problèmes politiques et économiques qui se posent entre les deux pays. Sir Alexander Cadogan imagine que sur le terrain politique, le gouvernement japonais marquera le désir d'arriver à une entente sur l'attitude à adopter vis-à-vis de la Chine. Bien entendu, ajoute-t-il, la Grande-Bretagne ne saurait y souscrire si le Japon devait persister dans la politique impérialiste dont la conquête du Mandchoukouo et les incursions militaires dans les provinces voisines ont donné l'exemple. Par contre, le gouvernement britannique adhérerait volontiers à une déclaration consacrant l'intégrité du territoire de la Chine en même temps que le principe de la porte ouverte et de l'égalité commerciale des puissances. Il ne manquera d'ailleurs pas, quand les propositions japonaises auront pris une forme plus précise, d'en faire part à la France et aux États-Unis, persuadé que son action doit être conjuguée avec celle de ces deux puissances et que celles-ci ne verront que des avantages à sanctionner des principes qui ont toujours inspiré leur propre attitude.

Sur le terrain économique, on suppose que le Japon exprimera le désir que des dispositions plus favorables soient observées à l'égard de son commerce et qu'on cesse les discriminations dont souffrent actuellement les produits japonais à leur entrée en Angleterre et dans les colonies de la Couronne.

J'ai demandé à sir Alexander Cadogan si les revendications japonaises viseraient également le commerce avec les Dominions. Il m'a dit qu'en effet l'on avait trop souvent tendance à Tokyo à considérer les Dominions comme une simple dépendance du Royaume-Uni où la volonté de la métropole restait toute puissante. Ils devront bien comprendre, a-t-il ajouté, qu'il est loin d'en être ainsi et que nous ne pouvons faire la loi ni à Sydney ni à Ottawa.

Mon interlocuteur ne m'a pas caché que ces pourparlers avaient éveillé en Chine d'assez vives inquiétudes. L'ambassadeur d'Angleterre a été invité à plusieurs reprises à rassurer le gouvernement chinois et tout récemment le voyage à Londres du Dr Kung a donné l'occasion de montrer au gouvernement de Nankin qu'il n'y avait aucun motif d'alarme pour lui dans les pourparlers anglo-japonais, ceux-ci ne devant tendre somme toute qu'à établir des relations pacifiques et plus normales entre les deux grandes puissances d'Extrême-Orient.

J'ai demandé aussi à sir Alexander Cadogan si la Russie n'avait pas montré certaines préoccupations à l'égard de ces pourparlers. Il m'a dit qu'il n'y avait eu jusqu'à présent à sa connaissance aucune démarche des Russes à ce sujet. Il ne croit pas qu'ils puissent légitimement s'émouvoir des négociations dont il s'agit, sachant bien que la politique de l'Angleterre en Extrême-Orient n'est dirigée contre personne et ne peut à aucun titre être regardée comme une assistance indirecte apportée au Japon [1].

[1] Cette dépêche a été communiquée aux sous-directions d'Europe et d'Amérique.

38

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 881 (1). *Berlin, 9 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin.)

Les nouvelles répandues ces jours derniers sur la situation intérieure en Russie et, d'autre part, la prétendue participation d'aviateurs soviétiques au bombardement du *Deutschland* amènent de nouveau sur l'U.R.S.S. l'attention des milieux politiques berlinois. Ceux-ci, toutefois, font preuve, dans leurs jugements, de cette réserve relative que l'ambassade a déjà signalée au cours des derniers mois (2) et qui contraste singulièrement avec le ton de fureur antibolcheviste des manifestations de la fin de 1936 (3).

Il a fallu l'article de l'hebdomadaire parisien *Gringoire* (4) pour que les accusations dirigées contre Moscou à propos de l'attaque du croiseur prissent, dans la presse allemande, une forme précise et systématique. Cet article a été largement exploité ici et présenté comme une confirmation de « la tactique révolutionnaire, belliqueuse et provocatrice du Komintern ». Mais les développements des journaux sont loin d'avoir eu l'ampleur et la véhémence des campagnes engagées, par exemple avant et pendant le dernier congrès de Nuremberg, alors qu'il n'y avait entre les deux pays aucun incident concret. La comparaison vaut d'être soulignée. D'autre part, le Führer (5), M. Goering (6) et M. Hess, dans leurs discours du 5 et du 6 juin, ont, certes, évoqué avec colère l'agression qui a coûté la vie à de nombreux marins allemands; ils se sont proclamés résolus à venger énergiquement et rapidement toute atteinte portée à l'honneur de l'Allemagne ou à la vie de ses ressortissants. Pourtant, malgré l'indignation qui les animait, ils n'ont pas saisi l'occasion pour exhaler comme autrefois leur colère à l'égard des Soviets que, d'ailleurs, ils n'ont pas même expressément mis en cause.

Comment s'explique cette évolution et quelles conclusions peut-on en tirer ?

1º Tout d'abord, il est certain que les considérations économiques ont

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Sur cette « réserve », voir, au tome V de la présente série, les nºs 229 (et note), 316.

(3) Allusion entre autres au congrès de Nuremberg (voir, au tome III de la présente série, les nºs 244, 250 et note, 254, 258, 267).

(4) Article d'après lequel l'avion qui avait bombardé le *Deutschland* aurait eu un équipage soviétique et aurait reçu ses ordres directement de Moscou.

(5) Qui, le 6, à Ratisbonne constatait que les tâches que s'était proposées le national-socialisme (créer un peuple uni et lui assurer travail et pain quotidiens, protéger la liberté et l'honneur allemand, etc.) étaient menées à bien.

(6) Qui, devant l'Association pour la défense aérienne, déclarait, faisant allusion à l'affaire du *Deutschland* : « Là où le sang allemand a coulé, il faut une réparation sanglante ».

joué, en l'espèce, un rôle important. Étant donné la pénurie de matières premières qui est, de beaucoup, la plus grave des difficultés auxquelles se heurte le régime, l'Allemagne ne peut négliger aucune possibilité d'améliorer son approvisionnement. C'est la raison pour laquelle les milieux économiques et le Dr Schacht ont toujours conseillé de maintenir dans les rapports avec la Russie le minimum de correction nécessaire. J'ai appris que, d'ailleurs, le gouvernement soviétique, sondé par Berlin en vue de pourparlers commerciaux, a demandé et, apparemment, obtenu une certaine retenue de langage de la part des dirigeants nazis.

2° Cependant, il semble bien que des raisons d'opportunité politique aient influé dans le même sens.

Il est probable que le gouvernement allemand, dont le premier objectif est toujours de séparer les puissances occidentales de la Russie, a jugé plus opportun de ne pas se livrer contre ce pays à des démonstrations excessives qui eussent été à l'encontre du but. Instruit par la vive émotion qu'ont suscitée à l'étranger les diatribes de septembre 1936, il a sans doute estimé, pour le moment, plus habile d'éviter tout acte capable d'alarmer à nouveau et d'indisposer contre lui l'opinion mondiale. L'idée que l'Union soviétique cherche précisément à accentuer la tension internationale et à provoquer un conflit, le souci de ne pas tomber dans le piège ou, en tout cas, de ne pas laisser Moscou choisir le moment qui lui est favorable, toutes ces considérations paraissent avoir tenu une place importante dans les conseils de modération donnés à M. Hitler par certains de ses ministres et dans la décision qui a été finalement adoptée.

Il est également frappant de constater qu'au lendemain de l'attentat, la presse inspirée a pris à parti la France et l'Angleterre presque autant que « le bolchevisme » et beaucoup plus que l'U.R.S.S. Elle a reproché à Paris et à Londres de se montrer trop mous ou même trop complaisants envers les partis de gauche espagnols, de ne pas voir l'immense danger que représente le communisme pour la civilisation européenne et de se charger ainsi d'une lourde responsabilité. Le Reich garde donc toujours le même objectif : isoler la Russie. Mais, au lieu de procéder, comme autrefois, par intimidation, en laissant croire à la possibilité d'une guerre germano-russe, il cherche à persuader directement les états qu'il veut détourner d'une entente avec Moscou. La tactique s'est donc modifiée et surtout nuancée.

3° Une autre raison de ce changement d'attitude réside peut-être dans le fait que, de plus en plus, Berlin croit discerner les résultats de ses efforts. Si la Grande-Bretagne arrive à un règlement amiable avec le Japon [1] et voit s'éloigner la menace qui s'élevait en Extrême-Orient, la principale raison du rapprochement esquissé entre elle et le gouvernement russe aura disparu. D'autre part, on considère ici, en dépit de certaines protestations qui sont devenues de style contre toute manifestation de la diplomatie soviétique, que les récentes entrevues de M. Litvinov avec les ministres français n'ont

(1) Sur les négociations anglo-nippones en cours, voir ci-dessus le n° 37.

pas donné au Commissaire du peuple les satisfactions qu'il escomptait [1]. Enfin, le thème de « l'avance russe-bolcheviste en Europe centrale » a à peu près disparu des polémiques de la presse du Reich depuis que ce dernier se flatte de dresser « un rempart sur la ligne Varsovie-Bucarest-Belgrade ».

4° Enfin, en Russie même, l'Allemagne relève des indices d'une situation très troublée qui pourrait, dans un avenir plus ou moins proche, entraîner des événements importants. A ce sujet, les journaux berlinois ne se contentent pas de rassembler et de reproduire sous une forme sensationnelle les nouvelles répandues récemment sur l'incarcération du maréchal Toukhatchevsky [2], le soulèvement de plusieurs unités appuyées par la population civile; ils étudient attentivement la crise intérieure qui se déroule en U.R.S.S. et leurs commentaires laissent deviner des espoirs de changements profonds. Pourtant, il est certain que cette attente, tournée alternativement vers les adeptes de « la révolution permanente » et vers les partis opposés, a jusqu'à présent été déçue. Les procès des « trotskystes » ont montré que Staline était résolu à ne pas se laisser déborder, ni lui ni l'État soviétique, par les extrémistes de gauche. De même, il apparaît maintenant que l'armée est reprise en main par le parti. C'est là justement le point capital qui retient aujourd'hui l'attention des observateurs allemands. Ceux-ci, depuis plusieurs semaines, soulignaient que le commandement militaire, « élément national russe », était la seule armature solide du pays, la seule sur laquelle le Kremlin pût encore s'appuyer après la crise qui avait ébranlé les cadres politiques et que le gouvernement devrait, par conséquent, compter avec les idées et les volontés de l'État-major. Or, s'il est vrai qu'en effet, le dictateur éprouve le besoin de s'assurer le concours de l'armée, il entend ne pas se laisser dominer par elle; il veut en faire, au contraire, son instrument, l'épurer et la contrôler étroitement. Les commentaires publiés ici, notamment sur l'institution des « conseils de guerre » chargés de la surveillance des unités sous l'autorité du commissaire Vorochilov, l'exposent et le reconnaissent clairement. Mais ils inclinent, en même temps, à considérer que c'est là une tâche immense, pleine d'obstacles et de risques; car il s'agirait, en somme, de refondre en même temps à peu près tous les organismes du régime, le parti, qui était, tout récemment encore, infesté de « trotskystes », le Guépéou, qui vient d'être décapité, et la force militaire, dont certains représentants pourraient chercher à résister. Le noyau resté fidèle à Staline serait extrêmement restreint et les formules officielles dont on se sert contre « les espions germano-japono-trotskystes » trahiraient, d'après les journaux allemands, « le cauchemar » que serait, pour les dirigeants, une opposition sans cesse renaissante. Les troupes s'inclineront-elles devant la police stalinienne ? N'y aura-t-il pas, d'autre part, riva-

(1) *Note du document* : Cf. dépêche de l'ambassade n° 813 du 27 mai. [Cette dépêche, non reproduite, trahissait les réactions de la presse allemande face aux récents voyages à Paris (18-20 mai) de MM. Litvinov et Guido Schmidt. Si la visite de M. Litvinov décevait les espoirs de la presse allemande, par la réaffirmation de la solidité du pacte franco-soviétique, en revanche, quelques journaux berlinois soulignaient que le ministre soviétique était reparti sans la promesse d'un accord militaire].

(2) Sur la disgrâce de ce dernier, voir, au tome V de la présente série, le n° 434; ci-dessus le n° 35.

lité entre celle-ci et certains « éléments particuliers du Guépéou »? Telles sont les questions que pose avec une étonnante précision l'organe hitlérien *Nationalzeitung* (1) qui, jusqu'à présent, se montrait assez avare d'appréciations sur l'U.R.S.S.

Plus que jamais, on a l'impression que, si le Reich a atténué la violence extérieure de ses imprécations et de ses menaces envers les Soviets, c'est qu'il a engagé contre eux une lutte plus sourde et qu'il espère plus efficace, dont l'enjeu, d'ailleurs, n'est pas seulement idéologique, mais touche aux buts les plus concrets de la politique allemande. Cette lutte se poursuit partout, en Espagne par une intervention « limitée » dans la guerre civile, en France et en Angleterre par une propagande répétée contre l'entente avec Moscou, en Belgique par des campagnes contre notre pays « allié du communisme », en Europe centrale par la constitution d'un rempart, d'un bloc d'états que Berlin se flatte de pouvoir manœuvrer, en Russie même, à la faveur de la crise actuelle. Dans tous ces aspects du combat, l'idée directrice est toujours la même, préparer l'expansion allemande dans le centre et l'est de l'Europe. C'est bien là le sens le plus clair qu'il faut donner à l'affirmation des chefs nazis lorsqu'ils déclarent que leur doctrine et leur intérêt de parti s'identifient avec les intérêts permanents du *Deutschtum*.

39

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1432 à 1435. *Londres, 10 juin 1937, 13 h. 14.*

(*Reçu :* 14 h. 55, 15 h).

Ayant appris que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. avait déjà donné à la presse la lettre dont j'ai envoyé le texte hier par le courrier (2), le président du Comité a aussitôt rédigé une réponse pour réfuter l'argumentation soviétique et justifier la position du gouvernement anglais. Les deux documents sont publiés dans les journaux de ce matin.

J'ai vainement cherché à obtenir de M. Maisky des indications sur le véritable objectif de son gouvernement. Le danger d'une rupture paraissant écarté, il semble vouloir remettre en question les circonstances du bombar-

(1) *Note du document :* Édition du 6 juin.

(2) Lettre non reproduite, le contenu en étant publié à l'époque par la presse. Il s'agit d'une lettre de protestation contre les négociations à quatre relatives au contrôle des côtes espagnoles. L'URSS n'admettait pas qu'un accord sur la question de la sécurité des navires de patrouille pût intervenir sans avoir été soumis à la discussion du Comité. Elle demandait d'autre part si le gouvernement anglais avait reçu de l'Allemagne l'assurance que le *Deutschland* était employé à la surveillance quand il fut bombardé, ou bien « s'il y a lieu de croire que ce navire se trouvait dans les eaux espagnoles pour des raisons entièrement différentes».

dement du *Deutschland* afin de provoquer le vote d'une motion contre le bombardement d'Almeria.

Il est à noter que l'ambassadeur d'Espagne s'était montré beaucoup plus large dans les conversations que j'ai eues avec lui et avait lui-même exprimé l'avis qu'il serait très difficile de revenir sur les représailles auxquelles se sont livrés les Allemands. J'ai essayé d'expliquer à M. Maisky que le Comité ne pourrait jamais se reconstituer ni par conséquent aborder les points essentiels de son programme si une discussion devait s'engager sur le double incident qui est à l'origine de la crise actuelle. D'autre part, hors la présence des délégués de l'Allemagne et de la Russie, le Comité ne pourrait émettre qu'une résolution sans aucune portée pratique. C'est dans un amendement au contrôle que devra donc être cherché le moyen de prévenir une répétition de l'acte de force commis par la marine du Reich.

L'initiative du représentant soviétique et sa hâte à faire publier la lettre adressée au capitaine Wallace ont créé de nouveau l'impression que l'U.R.S.S. est au fond hostile à l'œuvre du Comité et au principe même de la non-intervention. Peut-être aussi s'est-elle irritée de voir s'engager des conciliabules entre les quatre puissances navales malgré leur caractère strictement limité. J'ai vivement engagé le secrétaire d'État à convoquer l'ambassadeur de l'U.R.S.S. pour le mettre dans la confidence de ces pourparlers et arrêter ainsi les manœuvres auxquelles il pourrait être tenté de recourir. M. Maisky m'a laissé entendre en effet que le gouvernement de Valence n'accepterait pas la constitution des zones de sécurité qui vont lui être demandées avant d'obtenir lui-même des garanties contre les opérations illicites des navires de contrôle et contre de nouvelles violences, ce qui veut dire sans doute que l'U.R.S.S. pèsera sur le gouvernement espagnol tant que satisfaction ne lui sera pas donnée.

M. Eden m'a dit hier soir que l'ambassadeur d'Italie se considérait d'ores et déjà comme autorisé à reprendre sa place dans le Comité si la formule suggérée était acceptée par tous. M. von Ribbentrop, retour de Berlin, a été moins affirmatif. Il doit préciser le point de vue de son gouvernement dans une conversation qu'il aura ce matin avec le secrétaire d'État. Celui-ci m'a promis de m'en informer aussitôt.

40

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1437 à 1439. *Londres, 10 juin 1937, 19 h. 39, 18 h. 38.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 20 h. 5).

M. Eden a eu ce matin une entrevue avec l'ambassadeur d'Allemagne. Celui-ci, qui déclare disposer d'une certaine latitude pour le règlement de

l'incident du *Deutschland*, a exposé les principes suivant lesquels il conçoit la possibilité d'une entente. Ils paraissent conciliables avec les suggestions britanniques [1], mais le Reich entend toujours réserver le droit, pour la puissance attaquée, d'obtenir directement les réparations qu'elle désire si les consultations entre puissances ne conduisent pas à un résultat satisfaisant.

M. von Ribbentrop comprend que, pour rendre possible l'adhésion des deux parties en conflit, la formule élaborée par les puissances ne devrait pas faire mention de cette hypothèse. La réserve n'en resterait pas moins implicitement admise.

Le secrétaire d'État considère qu'il ne sera guère possible d'amener un état à renoncer tout à fait à son droit de riposte individuelle au cas d'une agression particulièrement odieuse. Il incline donc à penser que l'accord sera possible sur ces bases.

Il voudrait, d'autre part, joindre à la formule envisagée l'annonce de mesures destinées à internationaliser le contrôle, celles-ci devant naturellement être soumises à l'approbation du Comité. Il a essayé d'amener M. von Ribbentrop à accepter cette suggestion. L'ambassadeur a beaucoup hésité et s'est montré d'abord très peu favorable à la présence d'observateurs neutres à bord des bâtiments allemands. Cependant, M. Eden ne désespère pas de le rallier à son point de vue.

Il a fait valoir que l'Amirauté avait eu les mêmes préventions et que cette solution aurait d'incontestables avantages pour la puissance attaquée en cas d'accident comparable à celui du *Deutschland*.

Le secrétaire d'État verra cet après-midi l'ambassadeur d'Italie. Si celui-ci n'élève pas de difficultés nouvelles, un échange de vues pourrait avoir lieu demain entre les représentants des quatre puissances dans le cabinet du secrétaire d'État.

Dans le désir de donner satisfaction au vœu exprimé par M. Maisky [2], M. Eden envisage de réunir le plus tôt possible le sous-Comité afin de l'informer des mesures arrêtées par les puissances navales en vue d'assurer leur sécurité. Cette réunion, à laquelle les délégués de l'Allemagne et de l'Italie ne participeraient pas nécessairement, se tiendrait avant d'effectuer les démarches prévues auprès des autorités espagnoles.

(1) Dont le texte est reproduit ci-dessus sous le n° 17.
(2) Sur ce « vœu », voir ci-dessus le n° 39 (et note).

41

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1355. *Paris, 10 juin 1937, 22 h. 25.*

Réponse à votre télégramme nos 1414-1415 (1).

Ainsi que vous l'avez justement indiqué au Foreign Office, le gouvernement français désire que le traité de Londres entre en vigueur avant le 1er juillet afin d'assurer la continuité de l'échange des renseignements prévu par le paragraphe 2 du protocole de signature, et qui cessera d'être obligatoire le 1er juillet si le traité n'est pas en vigueur à cette date.

Le gouvernement français souhaite donc vivement que le gouvernement britannique ratifie ce mois-ci le traité quel que soit l'état des négociations bilatérales en cours. En ce qui concerne notre propre ratification, je vous prie de procéder au dépôt de l'instrument dès que, d'accord avec le Foreign Office, vous le jugerez convenable, mais de toute façon avant le 1er juillet.

42

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1443, 1444. *Londres, 10 juin 1937, 21 h. 6.*

(*Reçu :* 23 h.)

Le secrétaire d'État me téléphone qu'il a eu un entretien avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S., où celui-ci a renouvelé ses objections contre la procédure actuellement suivie par les puissances navales et insisté pour que toute l'affaire soit évoquée devant le Comité (2). Il a marqué l'intention de demander en échange des zones de sécurité des garanties contre le renouvellement de l'affaire d'Almeria.

M. Eden s'est évertué à lui faire comprendre que si l'on soulevait devant le Comité la question du bombardement d'Almeria, les Allemands et les Italiens se retireraient aussitôt et que la seule menace de ce débat ne pourrait que para-

(1) Télégramme non reproduit, du 8 juin, qui concernait les retards apportés par le gouvernement britannique à la ratification du traité naval de Londres. Le contenu en est analysé par le présent télégramme.

(2) Voir ci-dessus le nº 39 (et note).

lyser les efforts entrepris pour humaniser la guerre civile et évacuer les volontaires étrangers.

M. Maisky a reconnu que la formule envisagée était plus satisfaisante qu'il ne s'y attendait. Mais, lié sans doute par ses instructions, il s'obstine à réclamer une discussion d'ensemble devant le Comité et une internationalisation du contrôle préalablement à toute démarche auprès des autorités espagnoles.

M. Eden paraît souhaiter que nous usions de notre influence à Moscou pour amener le gouvernement de l'U.R.S.S. à une attitude plus raisonnable et plus conforme à nos intérêts essentiels.

43

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1336. *Paris, 10 juin 1947, 23 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1420-1421 (1).

J'attacherais du prix à ce que vous insistiez auprès du Foreign Office sur l'intérêt qu'il y aurait à examiner dès maintenant, dans le cadre des négociations en cours avec Berlin et Rome, les moyens d'accentuer le caractère international de la surveillance maritime dans le sens indiqué au paragraphe III de la note française du 7 juin (2).

Les modalités qui pourraient être envisagées à cet effet d'un commun accord par les puissances chargées de la surveillance navale conserveraient, bien entendu, le caractère de propositions destinées à être soumises pour décision au comité de Londres; mais cet accord préliminaire, outre qu'il serait de nature à faciliter la tâche même du Comité sur ce point, permettrait au préalable d'obtenir plus facilement des autorités espagnoles les garanties qui leur seront demandées en ce qui concerne le respect des bâtiments de surveillance et la désignation de zones de sécurité.

(1) Du 8 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 30.
(2) Analysée ci-dessus sous le nº 30 (note).

44

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie.

T. nos 284 à 289. Réservé. *Paris, 10 juin 1937* (1).

Je réponds à votre télégramme nos 411-413 (2).

J'avais fait lire le 2 juin à l'ambassadeur de Pologne, qui devait quitter Paris le même jour, le mémorandum (3) que je devais envoyer à Londres comme suite aux observations allemandes et italiennes du mois de mars, et sur la teneur duquel je m'étais déjà concerté à Genève avec M. Eden.

Le 5 juin, le chargé d'affaires est venu faire verbalement au secrétaire général la communication dont M. Beck vous a donné lecture. En raison de son caractère inattendu et injustifié à l'heure actuelle, il en fut demandé confirmation écrite. Le chargé d'affaires s'y refusa d'abord, et c'est le 8 juin seulement qu'il put remettre une note au Département reproduisant à peu près les termes de sa communication verbale, avec cette différence toutefois qu'aucune demande n'est plus formulée en vue de faire participer la Pologne à la négociation du nouveau pacte occidental (4).

Je me propose de faire, à la démarche polonaise, une réponse écrite. Je devrai marquer mon étonnement que le gouvernement de Varsovie ait attendu le moment actuel pour prendre position contre les principes mêmes qui sont à la base de négociations connues de lui depuis leur origine. Loin de poser aucun principe inédit, notre nouveau mémorandum se borne, en effet, à dégager sous une autre forme, et en donnant à nos observations un caractère aussi positif que possible, des idées et des principes déjà énoncés dans nos notes précédentes, sur la teneur desquelles le gouvernement polonais avait reçu en temps utile toutes informations.

Le gouvernement français ne pouvait aujourd'hui, sans justification, assumer la responsabilité de bouleverser les bases d'une première négociation dont l'objet propre et bien déterminé est de remplacer l'élément de sécurité, constitué pour la France par le pacte rhénan, toutes précautions étant prises par ailleurs pour que soit pleinement sauvegardé le jeu des accords passés par nous avec d'autres états, au premier rang desquels nous n'avons cessé de placer le traité franco-polonais (5).

(1) Par avion.
(2) Du 6 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 27.
(3) Le texte définitif en est publié ci-dessus sous le n° 49 (annexe).
(4) Le texte de la note remise le 8 juin par le chargé d'affaires de Pologne est analysé ci-après sous le n° 88 (annexe I).
(5) Allusion au traité affirmant le souci commun aux deux pays de maintenir la paix et la sécurité en Europe, ainsi que l'identité de leurs intérêts (19 février 1921), traité complété par l'accord du 16 octobre 1925 sur l'assistance mutuelle en cas de guerre défensive.

La Pologne n'est pas signataire du pacte rhénan. Elle peut souhaiter profiter des circonstances pour améliorer sa situation internationale, mais elle ne peut légitimement nous demander de le faire, dès maintenant, en sacrifiant à cette préoccupation la nécessité immédiate de rétablir à notre profit des garanties équivalentes à celles que nous assurait le pacte de sécurité signé à Locarno entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Belgique et la France.

Quant à la suggestion d'un accord tripartite franco-polono-allemand, elle a déjà été formulée, du côté français, sous la forme plus large du projet de pacte oriental [1] qui n'a pas rencontré à Varsovie l'accueil souhaité.

Il y aura lieu enfin de relever, comme il convient, l'indication d'après laquelle, au cas où le pacte occidental maintiendrait la Pologne dans la situation où l'a placée le traité de Locarno, le gouvernement de Varsovie « devrait examiner son attitude envers les formes existantes de collaboration internationale ». (Un rapprochement pourrait en effet s'imposer entre cette menace voilée et certains propos prêtés à M. Beck au cours de son voyage à Bucarest.) [2]

Cette mise au point étant faite, il sera rappelé au gouvernement polonais que le gouvernement français a toujours fait sauvegarder, dans les arrangements de Londres, la prévision d'une négociation complémentaire accessible à la Pologne comme à nos autres alliés intéressés à l'organisation de la sécurité orientale.

Le gouvernement français se déclare enfin toujours prêt à examiner avec le gouvernement polonais les moyens de donner au jeu de l'alliance franco-polonaise le maximum d'efficacité, sans qu'il puisse naturellement être question de nous affranchir des obligations générales du pacte de la Société des Nations, obligations qui sont à la base de nos engagements internationaux.

Nous nous trouvons, en réalité, en présence d'une manœuvre à laquelle Berlin et Rome ne sont sans doute pas étrangers, et qui tend à régler le jeu du traité franco-polonais par rapport au nouveau pacte occidental en faisant abstraction du pacte de la Société des Nations. Non seulement le pacte franco-soviétique, mais encore le traité franco-tchécoslovaque feraient les frais de l'opération, qui nous acheminerait ainsi vers le pacte à cinq, envisagé sans doute avec autant de faveur à Varsovie qu'à Rome.

Notre mémorandum — dont je vous adresse copie par avion — a été remis hier sans modification au Foreign Office. M. Frankowski en sera informé en même temps que lui sera remise la réponse dont je vous ai exposé ci-dessus les grandes lignes.

(1) Allusion à un projet de traité d'assistance régionale qui, pour l'Est européen (Allemagne, pays baltes, Pologne, Tchécoslovaquie, URSS), eût constitué dans l'esprit du gouvernement français un corollaire au pacte de Locarno. Ce projet, dont le texte fut soumis à M. Litvinov le 8 juin 1934, échoua, en raison de l'opposition de l'Allemagne, de l'abstention de la Pologne et des états baltes. Les tractations devaient déboucher néanmoins sur le pacte franco-soviétique de mai 1935.

(2) Sur les propos tenus dans la capitale roumaine par le ministre polonais des Affaires étrangères lors de son récent voyage et sur les conséquences de ce voyage, voir, au tome V de la présente série, les nos 338, 339, 351, 359, 369, 383, 389, 408, 430, 431.

45

M. DE BEAUVERGER, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 68. (1) Secret. Réservé. *Budapest, 10 juin 1937, 23 h. 10.*

(*Reçu :* le 11, 2 h. 30.)

De très bonne source.

La visite de M. von Neurath à Belgrade (2) a été une manifestation de pur prestige tendant à signifier que désormais rien ne peut se faire dans les Balkans sans l'Allemagne, et accessoirement que l'Italie doit compter avec le Reich dans cette région. Le voyage ne comporte aucun résultat pratique d'[ordre] politique ou économique. Il serait la suite d'une invitation yougoslave remontant à février dernier, renouvelée plusieurs fois, que Belgrade aurait volontiers laissé tomber après l'accord italo-yougoslave, mais rappelée postérieurement par Berlin. L'extension à Sofia et à Budapest aurait été demandée par Belgrade.

46

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 357 à 359 (3). Réservé. *Bucarest, 10 juin 1937, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 11, 3 h. 10, 4 h. 15, 6 h. 35.)

Il semble se confirmer que la visite du président de la République polonaise à Bucarest (4) ait eu un caractère plus protocolaire que politique.

M. Moscicki, qui a donné à tous ceux qui l'ont approché l'impression d'être très « fatigué », ne parle pas en outre le français, ce qui rendait les conversations difficiles pour beaucoup de Roumains. D'autre part, M. Beck, ayant sans doute tiré la leçon des conséquences de ses écarts de langage au cours de sa visite antérieure en Roumanie (5), s'est montré, m'a dit M. Antonesco, à la fois très souple et réservé.

Les conversations qu'a eues le ministre des Affaires étrangères de Pologne ne paraissent donc pas avoir fait beaucoup progresser le rapprochement des points de vue politiques entre les deux pays : il semble que l'on soit revenu

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(4) Qui eut lieu du 7 au 9 juin.
(5) Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 44 (renvois).

sur les sujets antérieurement traités en évitant de discuter les problèmes les plus « brûlants ». C'est ainsi qu'il aurait été fort peu question de la Tchécoslovaquie, M. Antonesco s'abstenant, pour sa part, d'insister pour une meilleure entente polono-tchèque qui, comme le sait Votre Excellence, lui tient particulièrement à cœur. Quant aux relations roumano-russes, M. Beck aurait répété qu'à l'exclusion d'un pacte d'assistance entre les deux pays, le gouvernement polonais ne verrait aucune objection à la conclusion d'un traité politique nouveau entre la Roumanie et les Soviets.

Au moment de la rédaction du communiqué que les agences ont publié, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a cependant fait une tentative pour insérer au dernier alinéa quelques mots par lesquels les deux pays se déclaraient « respectueux des idées des autres et réclamant les mêmes droits ».

Jugeant cette formule suspecte dans son ambiguïté, M. Antonesco, qui avait préparé le projet de communiqué, a facilement amené son interlocuteur à renoncer à cette addition, en arguant que la conclusion d'entretiens entre deux chefs d'État devait garder un caractère plus général et plus protocolaire.

Je sais d'autre part qu'au correspondant diplomatique d'*Universul* qui, se faisant une fois de plus le porte-parole de M. Titulesco, interrogeait le ministre des Affaires étrangères sur les perspectives d'un accord militaire nouveau entre la Pologne et la Roumanie, M. Antonesco a répondu que « la question restait en l'état », c'est-à-dire que, du côté roumain, on n'entendait pas entrer dans une voie de nature à inquiéter à la fois les Russes, les Tchèques et les Allemands (mon télégramme nos 275 à 278) [1].

47

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. no 2344. Secret. Réservé. *Berlin, 10 juin 1937* [2].

(*Reçu :* le 11, 18 h. 30.)

D'une excellente source, j'ai été informé d'une conversation récente qu'une personnalité belge a eue avec M. Mussolini à Rome.

Le Belge en question, uni par les liens d'une amitié ancienne au Duce, a demandé à celui-ci pour quelles raisons il semblait attacher tant d'importance à la guerre civile espagnole.

« Je ne veux pas, répondit le Duce, que le communisme s'implante en Espagne. »

« Il y a peu de chance qu'il en soit jamais ainsi, lui dit alors son interlocuteur. Je pense qu'une autre raison vous tient à cœur. »

(1) Du 25 avril, dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le no 339.
(2) Par courrier en clair.

« L'Espagne, reconnut le Duce, me fournit une carte contre l'Angleterre. Je veux la jouer, jusqu'à ce que l'Angleterre vienne à composition. »

« Qu'attendez-vous donc de l'Angleterre? »

« J'ai montré ma force. Je l'ai employée en Abyssinie. J'ai réussi. Je n'ai pas d'autre désir d'expansion. Il faut que l'Angleterre l'admette et se comporte en conséquence! »

« Quelle solution finale considérerez-vous comme satisfaisante? »

« L'établissement du gouvernement du général Franco. »

« Vous savez bien, pourtant, que ni l'Angleterre, ni la France ne l'accepteront jamais. Vous savez aussi que le général Franco est un homme sans capacités et sans envergure. »

« Soit! Je ne tolérerai pas, en tout cas, que s'établisse en Espagne un gouvernement de gauche. »

« Qu'appelez-vous un gouvernement de gauche? »

« Je veux parler d'un gouvernement marxiste. »

« Il est certain, cependant, qu'un gouvernement de droite ne se maintiendra pas longtemps. On ne peut concevoir comme viable qu'un gouvernement de concentration nationale. »

« Je ne m'y opposerai pas, à condition que les socialistes n'y soient pas l'élément dominant. »

La conversation s'étant portée sur le problème des armements, M. Mussolini exprima avec insistance l'intention d'amener l'Angleterre à se prêter à la conclusion d'un accord de limitation.

Puis il fut question de l'axe Rome-Berlin.

« Ce n'est pas moi, déclara à ce propos le Duce, qui en ai eu la première idée. Ce sont les Allemands qui m'ont fait des ouvertures, quand ils ont appris que j'avais signé avec l'Angleterre le *gentlemen' agreement* [1]. J'ai accepté leurs suggestions et, maintenant, je suis résolu à suivre cette politique. Quelle attitude peut-on avoir à l'égard des Allemands? S'attacher aux traités et n'en pas démordre? L'exemple pitoyable de la France n'a vraiment rien qui engage à l'imiter. Faire la guerre? C'est encourir des risques trop graves. Il faut donc s'entendre avec l'Allemagne. C'est le parti que j'ai pris et je m'y tiendrai! Mes intérêts sont en Méditerranée et dans les Balkans. Et dans les Balkans, je ne suis vraiment attaché qu'à la Hongrie. Je ferai donc à l'Allemagne des concessions, en ce qui concerne l'Autriche et la Tchécoslovaquie. Cette politique doit commencer par la dislocation de la Petite Entente. Nous avons déjà détaché d'elle la Yougoslavie. Nous arriverons bientôt au même résultat avec la Roumanie. Tout est prêt; tout est déjà en marche. Vous ne tarderez pas à le voir! »

L'interlocuteur belge indiqua alors qu'il avait entendu bien des Allemands se répandre en appréciations peu flatteuses pour l'Italie.

« Pourquoi n'avouez-vous pas, répartit le Duce, montrant ainsi qu'il savait à quoi s'en tenir, que vous avez recueilli ces propos chez M. von Hassell? ».

La conversation s'arrêta, enfin, sur le rexisme. L'interlocuteur belge repro-

(1) Du 2 janvier 1937. Le texte en est analysé au tome IV de la présente série sous le nº 234.

cha à M. Mussolini de soutenir le mouvement rexiste, politiquement et pécuniairement.

« Vous vous trompez, affirma le Duce; c'est inexact. Degrelle m'a rendu visite. Je l'ai percé à jour. C'est un homme sans valeur! »

A la vérité, lorsque M. Degrelle se trouva en face du Duce, il lui dit, en guise d'exorde : « Je suis le Mussolini belge! »

Il n'en fallut pas davantage pour convaincre le Mussolini italien qu'il avait affaire à un sot.

48

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 520. Confidentiel. *Prague, 10 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 12, 10 h. 40.)

J'ai pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, du télégramme de Belgrade dont Votre Excellence m'a donné communication sous les nos 264 à 266 (2).

J'ai vu hier M. Krofta à son retour de Slovaquie. Il en est venu à me parler le premier des offres faites à Prague par M. Stoyadinovitch à l'occasion du voyage de M. von Neurath à Belgrade. Il dit que M. Stoyadinovitch n'a pas proposé « de s'entremettre pour améliorer les rapports germano-tchécoslovaques », mais a seulement demandé s'il serait agréable au cabinet de Prague qu'il touchât dans ses conversations avec le ministre du Reich la question des dispositions de la Tchécoslovaquie à l'égard de l'Allemagne. C'est pour renseigner complètement à ce sujet le premier ministre yougoslave que le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque a envoyé son aide-mémoire. Celui-ci, qui aurait été élaboré par M. Benès, serait, m'a dit le ministre, un exposé des principes guidant la politique extérieure de la Tchécoslovaquie et non un point de départ à des négociations éventuelles à préparer par M. Stoyadinovitch. Son envoi répondrait à la préoccupation d'éviter au président yougoslave des erreurs dans l'exposé des principes tchécoslovaques de politique extérieure.

M. Krofta a commencé à me résumer le document. Comme il parle assez lentement, j'ai terminé ses phrases en me servant des indications de M. Coche. Le ministre a été assez embarrassé de voir que nous avions connaissance de la démarche qu'il avait faite à Belgrade. Il a allégué la rapidité de l'enchaînement des événements, ma courte absence, le fait qu'il m'avait parlé le premier de l'offre de M. Stoyadinovitch et de l'accueil que Prague y avait

(1) Par courrier.
(2) Du 6 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 28.

réservé. Il m'a même fait des excuses. Il m'a offert de me communiquer son aide-mémoire. J'ai répondu que s'il voulait le faire, je présenterais ce document à Votre Excellence mais que je n'y tenais pas énormément puisque nous savions ce qu'il contenait. J'ai ajouté que j'avais reconnu dans le résumé de l'aide-mémoire dont nous avions eu connaissance les idées que m'avaient souvent développées M. Benès et lui-même, ainsi que l'engagement pris vis-à-vis de moi d'étudier préalablement avec nous les propositions devant servir d'origine à une négociation éventuelle avec l'Allemagne.

Je n'ai pas cru devoir témoigner de mécontentement en raison des vues qu'a bien voulu m'exposer Votre Excellence dans son télégramme nº 195 du 8 avril dernier [1]. J'ajoute qu'à mon sentiment personnel, un accord bilatéral sur le plan politique entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie serait aujourd'hui susceptible de conséquences moins redoutables que cet hiver, en raison de la conscience grandissante en Europe de la prépondérance franco-britannique. Il n'en reste pas moins que l'Allemagne et l'Italie continuent à déployer une grande activité en Europe centrale et balkanique, qu'elles bousculent les petits états, qu'elles leur font des propositions précises et souvent d'apparence avantageuse, à quoi leurs faibles interlocuteurs peuvent être embarrassés de se dérober. La situation reste encore incertaine. Il pourrait être imprudent, dans une période qui nous est favorable, de laisser l'Allemagne modifier ses rapports avec la Tchécoslovaquie dans une mesure telle qu'elle puisse, en fait sinon en droit, en tirer avantage contre nous dans un moment à venir où elle semblerait en meilleure position, plus arrogante, plus redoutable, et auréolée de nouveau de son prestige de l'an dernier.

M. Krofta m'a adressé tout à l'heure la traduction de son aide-mémoire qu'il a, m'a-t-il dit, communiqué également au gouvernement roumain. J'envoie à Votre Excellence la copie de ce document par le même courrier [2].

C'est bien l'exposé complet des principes généraux de la politique extérieure tchécoslovaque que m'a défini le ministre. L'Allemagne n'y est mentionnée que parmi d'autres puissances. Toutefois, il y est dit deux fois que rien dans les principes exposés n'empêche la Tchécoslovaquie de conclure avec l'Allemagne « un arrangement d'amitié et de bon voisinage ». C'est, dira-t-on, une simple réflexion et non une avance, puisque cet aide-mémoire est destiné à guider les conversations d'information de M. Stoyadinovitch et non à être remis à M. von Neurath. Aussi bien M. Benès m'a-t-il dit à la fin de mars qu'il ne prendrait aucune initiative [3].

Il y est dit aussi que le gouvernement tchécoslovaque « préviendrait » ses amis et alliés s'il venait à conclure un arrangement avec l'Allemagne. Cette phrase n'a pas la même signification que l'engagement pris vis-à-vis de moi par M. Benès : « Si une proposition officielle venait à m'être faite, je vous aviserais immédiatement, et nous verrions ensemble ce qu'elle signifie ». Il est vrai qu'une telle promesse n'a sans doute été faite qu'au gouver-

(1) Reproduit au tome V de la présente série sous le nº 228.

(2) Cet aide-mémoire fut effectivement envoyé le même jour par la dépêche nº 210, dont la reproduction a paru superflue.

(3) Voir, au tome V de la présente série, les nos 149, 200.

nement français et qu'il a pu paraître inutile d'en faire mention dans un exposé général destiné à un tiers.

Je viendrai à Paris demain, en raison de la permission qui m'a été donnée. Je serais reconnaissant à Votre Excellence de m'accorder une audience en vue de la discussion de la portée de la démarche tchécoslovaque.

49

Note d'audience du Ministre [1]

Entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne

Paris, 10 juin 1937.

Je remets à M. von Welczeck le texte de la note que nous venons d'adresser à Londres au sujet de la préparation d'un nouveau pacte locarnien [2]. Je lui signale que ce texte est aussi positif que possible, en lui manifestant le désir qu'une même bonne volonté allemande permette d'aboutir à un résultat satisfaisant. L'ambassadeur me remercie de cette attention et formule le même désir.

Je lui demande s'il a des renseignements sur l'attitude de son gouvernement dans les négociations engagées à la suite des tragiques incidents du *Deutschland* et d'Almeria. L'ambassadeur n'est pas renseigné, mais il croit au retour de son pays au comité de Londres, retour qu'il juge d'ailleurs très souhaitable. A ce propos, M. von Welczeck me dit que dans l'excès même du pessimisme que peuvent provoquer des événements du genre de ceux dont nous venons de parler, il y a tout de même quelque chose de réconfortant, puisqu'ils n'ont pas déclenché de guerre générale.

Je lui réponds que si une telle catastrophe a pu être évitée, il ne faudrait tout de même pas en conclure qu'on peut jouer impunément avec le feu, et j'insiste, comme je l'ai déjà fait lors de notre précédente entrevue, sur la gravité d'actes tels que le bombardement d'Almeria, qu'aggrave encore le fait qu'il n'a été précédé d'aucun préavis. Avec un préavis, en effet, le gouvernement allemand, qui déclare avoir voulu bombarder seulement les ouvrages militaires, n'aurait pas causé, comme il l'a fait, la mort de civils, et notamment de femmes et d'enfants.

L'ambassadeur, qui paraît assez gêné par cette observation, dont sans doute il reconnaît la légitimité, me déclare que la thèse allemande est que le sang ne peut s'effacer que par le sang. A quoi je réplique que c'est la vieille loi du talion et que depuis lors la civilisation fait des progrès qui devraient empêcher que cette loi continue à être appliquée.

Je lui signale à ce propos l'émotion profonde provoquée dans le monde

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Texte reproduit ci-après en annexe.

entier par le bombardement d'Almeria, en ajoutant que l'Allemagne s'est nui à elle-même, par exemple dans l'esprit des Dominions qui, jusque-là, désiraient en général que l'Angleterre ne se mêlât pas des affaires d'Europe et se bornât à essayer d'améliorer ses rapports avec l'Allemagne. Depuis le bombardement d'Almeria, l'opinion unanime des Dominions est que l'Allemagne constitue un tel danger qu'ils encouragent plutôt l'Angleterre à ne pas manquer à ses devoirs de solidarité européenne et humaine.

J'insiste enfin sur la nécessité du retrait des combattants étrangers en Espagne.

L'ambassadeur m'objectant, comme il l'a déjà fait antérieurement, que ce retrait est plus difficile du côté gouvernemental que du côté Franco, je lui réponds qu'il n'a rien à craindre si l'on admet le principe de la réciprocité et que le gouvernement républicain d'Espagne, sachant bien que les combattants étrangers sont beaucoup plus nombreux du côté Franco, manifestera de son côté le maximum de bonne volonté pour obtenir leur départ. J'ajoute qu'un contrôle serait évidemment nécessaire et que ce contrôle aurait aussi l'avantage de nécessiter un armistice qui sans doute serait le signal de la fin de la guerre civile.

Je lui fais enfin observer que là est le critérium des volontés pacifiques. Ceux qui déplorent la guerre d'Espagne et ne veulent pas qu'elle se généralise doivent être partisans sincères du retrait de ces combattants; sinon ils attesteraient qu'ils escomptent ou en tout cas qu'ils ne sont peut-être pas désireux d'écarter des complications internationales.

Annexe

Mémorandum du gouvernement français

Paris, 9 juin 1937.

Le gouvernement de la République a pris connaissance des réponses que les gouvernements allemand et italien ont faites le 12 mars [1] à la note britannique du 19 novembre dernier [2]; il a soumis ces documents à l'étude la plus attentive, animé du sincère désir d'y trouver les éléments d'une conciliation entre les vues exposées de part et d'autre depuis qu'est engagée la négociation sur le pacte occidental.

Ayant fait connaître dès le 19 décembre [3] les remarques qu'appelait de sa part la note britannique précitée, le gouvernement français s'abstiendra d'une nouvelle discussion des questions qui s'y trouvent abordées; il s'attachera seulement à dégager les points essentiels sur lesquels un accord préalable entre puissances intéressées serait nécessaire pour que la négociation puisse utilement se développer.

2. La situation à laquelle répondait le traité de Locarno se trouve aujourd'hui profondément modifiée. Ce traité, en effet, ne tendait pas seulement à garantir les frontières franco-allemandes et germano-belges; il comportait aussi la garantie du statut spécial d'un territoire dont la démilitarisation avait été reconnue d'intérêt européen : aujourd'hui, la zone démilitarisée a, en fait,

[1] Reproduites au tome V de la présente série sous les nos 98 et 140 (annexe). La note italienne ne fut remise officiellement au représentant français à Rome que le 19.

[2] Reproduite au tome III de la présente série sous le no 513.

[3] Le mémorandum français du 19 décembre est publié au tome IV de la présente série sous le no 178 (annexe).

disparu et son rétablissement n'est point envisagé. A Locarno, d'autre part, la Belgique, en même temps que lui étaient assurées certaines garanties, avait elle-même contracté des obligations de puissance garante; aujourd'hui, le gouvernement belge manifeste le désir, accueilli par les autres intéressés, de voir la Belgique bénéficier de garanties sans assumer elle-même aucune obligation de garant. Ainsi, sur ces deux points déjà, il sera nécessaire de s'écarter de l'ancien traité.

Les gouvernements allemand et italien proposent, d'autre part, de s'écarter de Locarno sur d'autres points où le gouvernement français estime nécessaire de continuer à s'en inspirer.

Le gouvernement de la République ne juge pas opportun de faire disparaître l'exception générale réservant aux puissances garanties tout droit d'agir dans le cadre des dispositions du pacte de la Société des Nations. Il ne voit pas davantage l'utilité de substituer aux garanties non seulement conjointes, mais aussi individuelles, stipulées à Locarno en termes qui ne prêtent à aucune équivoque, des garanties exclusivement conjointes ou d'enlever au conseil de la Société des Nations la compétence qui avait été reconnue pour constater la violation des engagements contractés et énoncer les recommandations auxquelles les puissances garantes auraient à se conformer. Sur ces divers points, le maintien du système de Locarno paraît préférable aux suggestions présentées.

En formulant tout de suite ces remarques, le gouvernement français ne veut cependant pas contester qu'une situation nouvelle puisse conduire à des conceptions nouvelles et il n'entend en écarter aucune, à condition que toute proposition qui serait avancée tienne compte de quelques principes fondamentaux. Ce sont ces principes que la présente note s'efforce de dégager; s'il était possible — comme il le souhaite — de constater qu'un accord existe à leur sujet, les obstacles d'ordre juridique ou les difficultés de rédaction ne sauraient, — le gouvernement de la République en a la ferme conviction —, empêcher d'aboutir à une entente.

3. Le mémorandum du gouvernement italien a souligné que le traité de Locarno était un pacte de sécurité rhénane et non pas un pacte de sécurité générale. La remarque est exacte, mais il convient d'ajouter que ce pacte s'insérait dans le cadre général du pacte de la Société des Nations; il se référait aux dispositions de celui-ci et il en réservait le jeu; enfin, il reconnaissait au conseil de la Société un rôle éminent. Ses auteurs ne concevaient pas, en effet, que la sécurité rhénane pût être acquise au détriment de l'observation des principes généraux de la Société des Nations et qu'elle dût être payée de l'abandon des devoirs imposés aux états membres de celle-ci. Au surplus, en liant la mise en vigueur du traité à l'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations, les négociateurs de Locarno témoignèrent clairement que sécurité générale et sécurité particulière étaient, dans leur esprit, indissolublement liées.

Ce n'était pas là simple préoccupation d'ordre juridique. C'était aussi l'expression d'une incontestable vérité politique. Les intérêts d'un état ne se limitent pas nécessairement à ses frontières. La paix de l'Europe est un bien commun à tous les Européens; on ne saurait demander à la France, non plus qu'à aucune autre grande puissance (le gouvernement allemand et le gouvernement italien ne professent certainement pas à ce sujet, en ce qui les concerne, des sentiments différents) de s'en désintéresser, sous prétexte que des arrangements spéciaux assureraient la sécurité de ses limites propres. En échange des garanties stipulées à Locarno, la France n'a certainement renoncé en aucune manière à agir en Europe dans la limite des droits et des devoirs définis par le pacte de la Société des Nations en vue du maintien de la paix; elle n'aurait jamais payé les garanties de sa sécurité particulière d'une pareille renonciation : c'est d'ailleurs cette situation qu'ont enregistrée non seulement l'article 7, mais aussi l'article 2, paragraphes 2 et 3 du traité de Locarno [1].

Dans le même esprit, le mèmorandum français du 19 décembre a souligné la nécessité d'un accord sur un principe fondamental, à savoir que le nouveau traité « ne saurait constituer pour

[1] En vertu de l'article 7 du traité de Locarno, ledit traité ne pouvait « être interprété comme restreignant la mission de [la Société des Nations] de prendre les mesures propres à sauvegarder efficacement la paix du monde». Par l'article 2, Allemagne et Belgique ou Allemagne et France s'engageaient « à ne se livrer de part et d'autre à aucune attaque ou invasion et à ne recourir de part et d'autre en aucun cas à la guerre»; cette stipulation ne s'appliquait pas s'il s'agissait :

1° De l'exercice du droit de légitime défense;
2° D'une action en application de l'article 16 du covenant;
3° D'une action en raison d'une décision prise par l'assemblée ou le conseil de Genève.

aucun des signataires un blanc-seing l'autorisant à porter impunément atteinte à l'intégrité territoriale et à l'indépendance politique d'un autre état ». Le gouvernement de la République se félicite de constater que, dans sa dernière note, le gouvernement allemand semble considérer ce principe comme allant de soi : dès lors, il est persuadé qu'une discussion poursuivie sur cette base commune conduira à découvrir le moyen de traduire le principe dans un texte.

4. C'est là toute la portée de ce qu'on a appelé le problème des exceptions. Il ne s'agit pas, pour telle ou telle des puissances contractantes, « de se poser », suivant les termes du mémorandum allemand, « en garant qualifié de l'intangibilité de l'état de choses existant » en Europe; il s'agit de réserver à chacun des signataires, sur un pied de parfaite égalité, la possibilité, sans manquer aux engagements résultant pour lui du nouveau traité, d'intervenir contre tout agresseur qui aurait violé les obligations du pacte de la Société des Nations ou du pacte de Paris.

Le traité de Locarno donnait à ce problème une solution simple et claire. Son article 2 stipulait, en effet, une exception générale dont le bénéfice, en cas d'agression dirigée contre un état tiers, pouvait être réclamé indifféremment par la France, la Belgique, ou l'Allemagne, exception générale et non pas, comme on l'a donné à entendre, exception limitée au cas des deux traités intervenus à Locarno même entre la France et la Pologne et entre la France et la Tchécoslovaquie. Si telle n'avait pas été la portée de l'article 2, le gouvernement italien, interrogé en même temps que les gouvernements belge et britannique sur la compatibilité juridique du pacte franco-soviétique avec le traité de Locarno, n'aurait pas, comme il l'a fait, reconnu cette compatibilité.

Le gouvernement français propose de s'en tenir à ce système. Il appartiendra à chacun des signataires de s'assurer, avant la conclusion du nouveau traité, que les actes internationaux auxquels il est déjà partie ne vont pas à l'encontre des dispositions envisagées; le traité conclu, chacune des puissances intéressées aura bien évidemment le devoir de ne contracter aucun engagement qui serait en contradiction avec les obligations stipulées. Mais, contrairement à ce que paraît supposer le gouvernement italien, il n'est nullement dans les vues du gouvernement français de prétendre davantage et, en particulier, de vouloir « modeler le traité de façon qu'il ne soit en contradiction avec aucun des pactes possibles auxquels une des cinq puissances pourrait être partie ».

Le gouvernement de la République n'entend donc, sur ce point, innover en aucune manière par rapport au système institué à Locarno. Il verrait volontiers les termes des paragraphes 2 et 3 de l'article 2 repris dans le nouveau pacte, mais il ne se refusera à examiner aucune rédaction qui aurait pratiquement les mêmes effets. Il ne demande en aucune manière que le système des exceptions soit élargi. Pas davantage n'entend-il supprimer les dispositions du traité de Locarno destinées à empêcher un usage arbitraire de ces exceptions. Il ne conteste nullement, en effet, qu'une partie contractante ne saurait être admise à se réclamer arbitrairement des exceptions stipulées. Sous réserve de toutes précisions qui ne pourraient être dégagées que dans une discussion approfondie des modalités d'application, et à condition que les modalités d'application du principe ne soient pas de nature à empêcher ou à retarder les décisions dont il serait indispensable qu'elles puissent intervenir dans de très brefs délais, le gouvernement français admet, comme les signataires du traité de Locarno, que l'intervention d'une autorité impartiale peut être nécessaire.

5. Le gouvernement allemand et le gouvernement italien insistent, dans leurs notes respectives, sur la question des garanties. L'un et l'autre se prononcent pour le maintien du système de Locarno dans lequel deux puissances assumaient, sans réciprocité, des obligations de garant; ils entendent même que les garanties qui seraient données par la Grande-Bretagne et par l'Italie soient des garanties conjointes.

En ce qui concerne le caractère conjoint des garanties, le gouvernement français veut espérer qu'on n'insistera pas pour faire prévaloir une conception qui, contraire aux termes exprès du traité de Locarno, diminuerait singulièrement, si elle prévalait, la valeur de ces garanties, puisqu'il deviendrait possible à un garant défaillant d'empêcher par sa défaillance même l'autre garant de fournir une assistance, cependant justifiée par les événements. Au surplus, aucune raison n'est invoquée à l'appui d'une innovation aussi grave et à laquelle le gouvernement français, — il ne veut pas le dissimuler —, ne saurait, en aucune hypothèse, donner son assentiment.

Quant au caractère unilatéral des garanties d'où résulte une distinction fondamentale entre puissance garantie et puissance garante, il s'explique, dans le traité de Locarno, tant par des

circonstances historiques que par le fait que la garantie valait notamment pour un territoire, tout entier compris dans les frontières allemandes, dont la démilitarisation avait été déclarée d'un intérêt européen. La situation est aujourd'hui différente. En conséquence, le gouvernement français entendrait accepter une obligation de garantie à l'égard des puissances qui le feraient bénéficier de leur propre garantie. Il estime que cette réciprocité serait favorable au maintien de la paix et qu'en assumant une telle charge, il répondrait d'une manière équitable à celle que d'autres puissances assumeraient envers lui. Il voit, en outre, dans ce système équilibré, un hommage au principe de l'égalité des puissances auquel le gouvernement allemand et le gouvernement italien se sont montrés à d'autres occasions fermement attachés et qui, sauf dans des cas spéciaux comme celui de la Belgique, peut être légitimement considéré comme malaisément conciliable avec un système de garanties unilatérales.

Il doit en tout cas être clairement établi que des puissances garantes n'ont, comme telles, aucun titre à exercer un contrôle sur l'activité politique des puissances garanties; accordées dans un intérêt commun, les garanties ne sauraient conférer aux garants d'autres droits que ceux qui résulteraient du traité même. Le gouvernement français juge donc équitable de donner à ces garanties un caractère réciproque, quitte à en limiter le champ d'application; il ne discerne pas les raisons pour lesquelles un système anglo-franco-allemand de garanties mutuelles ne pourrait pas se combiner dans un même traité avec un système germano-franco-italien; plus exactement, le seul obstacle paraîtrait résider dans ce principe de garantie conjointe dont il a été marqué plus haut qu'il devrait être nécessairement écarté.

6. Le gouvernement français a noté avec satisfaction la grande importance attachée par le gouvernement allemand à une prompte mise en œuvre des engagements de garantie en présence d'une violation flagrante; mais il ne croit pas que, en pareil cas, il convienne de subordonner l'entrée en jeu de la garantie à une décision unanime des garants. Si une action immédiate s'impose sans attendre la décision d'un organisme impartial, chacun des garants doit avoir la possibilité de se conformer sans délai à des engagements qui le lieront individuellement.

Il n'en faut pas moins prévoir une telle situation où les circonstances n'exigeraient pas une intervention immédiate; dans ce cas, une instance internationale devrait statuer. Le gouvernement français, comme le gouvernement britannique, a déjà proposé que ce soit le conseil de la Société des Nations où tous les signataires trouveraient naturellement leur place et siégeraient avec les mêmes droits que les autres membres; il persiste à penser que le Conseil est l'organisme le mieux qualifié pour ce rôle essentiel; mais il demeure prêt à examiner toute autre suggestion pratique qui serait présentée, étant entendu que la solution à intervenir devrait en toute hypothèse demeurer compatible avec les dispositions du pacte de la Société des Nations et permettre, d'autre part, des décisions assez rapides pour répondre aux nécessités de la situation envisagée.

7. En signant la déclaration franco-britannique du 24 avril [1], le gouvernement de la République a déjà manifesté qu'il avait le souci de tenir compte des préoccupations exprimées par le gouvernement belge.

Quant à la situation vis-à-vis du Luxembourg, il a pris acte des intentions manifestées à cet égard par le gouvernement allemand; en ce qui le concerne, il est prêt à l'examen proposé.

8. Pour clore ces brèves remarques, le gouvernement de la République tient à affirmer sa conviction, justifiée par les observations qui précèdent, qu'un accord sur les principes fondamentaux du nouveau traité demeure, à l'heure actuelle, pleinement réalisable. Il rappelle donc la proposition contenue dans son mémorandum du 19 décembre en vue de substituer à la négociation par la voie diplomatique, aussitôt qu'un rapprochement suffisant entre les différentes thèses aurait pu être constaté, des échanges de vues oraux de caractère préliminaire, qui permettraient les ajustements nécessaires.

[1] Reproduite au tome V de la présente série sous le n° 337.

50

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 479. Secret. *Londres, 10 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin.)

J'ai pu obtenir communication d'une note rédigée par une personnalité britannique, après consultation avec des représentants de l'État-major, sur la façon dont les milieux militaires anglais conçoivent le problème de la Tchécoslovaquie et de sa résistance à une agression allemande éventuelle. Votre Excellence trouvera ci-joint une traduction de ce document, dont je n'ai pas besoin de souligner le caractère confidentiel, et qui appelle certaines observations.

Ce mémorandum a dû être établi en vue de conversations avec les représentants des Dominions réunis pour la Conférence impériale [1]. Il est caractéristique, en effet, que l'auteur souligne l'impossibilité de prédire l'attitude qu'adopterait le Royaume-Uni au cas où le gouvernement de Berlin déciderait d'attaquer la Tchécoslovaquie; il est significatif également que le War Office ait cru devoir insister sur le fait que l'absorption de la Bohême par l'Allemagne n'entraînerait point de conséquences dangereuses pour l'Empire britannique ou ses lignes de communication, et que, par conséquent, la question est considérée par eux d'un point de vue européen, et non impérial. Le désir de ne pas inquiéter les délégués d'outre-mer et d'insister le moins possible sur les engagements ou les intérêts continentaux de la métropole apparaît avec évidence dans ces propos.

En ce qui concerne plus particulièrement les possibilités défensives de l'armée tchécoslovaque, les vues du War Office ne contiennent rien d'inédit. Il peut être intéressant de noter, toutefois, qu'à Whitehall, on paraît compter sur la neutralité de la Hongrie en cas d'agression allemande contre Prague. A la fin de 1936 encore, si j'en crois mes informations, notre état-major envisageait plutôt une offensive de la Reichswehr sur la ligne Oder-Morava, en direction de Bratislava, opération qui, dans l'esprit de ses exécutants, permettrait, en quinze jours environ, de tendre la main à la Hongrie en coupant en deux les districts tchèques qui fournissent les trois quarts des forces militaires de la République. L'on paraît plutôt penser ici, d'après notre document, que la crainte d'une intervention roumano-yougoslave suffirait à maintenir le gouvernement de Budapest dans la neutralité, et que la résistance tchèque, moyennant de larges abandons de territoire, pourrait se prolonger pendant quelques mois.

(1) Sur cette conférence, voir ci-dessus les nos 15 (et notes) et 22.

L'on ne s'étonnera pas de constater que les personnalités compétentes de l'état-major anglais s'inspirent, au moins quand elles raisonnent à l'adresse des Dominions, de cet optimisme volontaire qui constitue l'un des traits fondamentaux du caractère britannique : pourquoi s'effrayer, déclare en substance le mémorandum, de l'absorption de la Bohême par l'Allemagne, et même d'une conquête possible de la Roumanie, puisque ensuite le Reich mettrait un temps infini à digérer pareil morceau, et ne pourrait menacer les Dardanelles, le Levant et la Méditerranée « au moins pendant la durée de la présente génération »? Il y a là aussi un exemple frappant de l'indifférence, ou tout au moins du calme, avec lesquels les Anglais sont disposés à envisager l'avenir, quand il ne présente pas un caractère immédiat.

Dans l'ensemble, pourtant, à en juger par ce document et par ce que l'on peut lire entre les lignes des déclarations prêtées aux représentants du War Office, ces derniers n'en pensent pas moins qu'une agression contre la Tchécoslovaquie entraînerait, dans un délai plus ou moins rapide, des interventions étrangères qui modifieraient du tout au tout les données du problème. Plusieurs passages laissent nettement l'impression qu'une telle intervention leur paraît souhaitable, sans doute même inévitable, et qu'ils regrettent d'autant plus de ne pouvoir, pour des raisons diverses, émettre de pronostics précis sur l'attitude des deux états dont l'action serait décisive, c'est-à-dire de la France et de la Grande-Bretagne.

Annexe

Note sur une conversation relative à la Tchécoslovaquie

Traduction *Londres, 4 mai 1937.*

Dans la présente situation de l'Europe, une attaque allemande contre la Tchécoslovaquie n'est point regardée comme une possibilité immédiate. Les milieux militaires de Londres considèrent qu'une telle attaque ne pourrait plus guère se produire aujourd'hui par le moyen d'une intervention clandestine comme la presse en a parlé. Bien qu'un incident local puisse toujours être organisé de façon à donner à l'Allemagne une excuse pour attaquer et un moyen pour exalter le sentiment patriotique à l'intérieur du Reich (« Il faut que les Allemands aillent au secours de leurs frères de race qui sont maltraités au-delà de la frontière »), l'attaque elle-même ne saurait être autre chose qu'une véritable guerre. L'hypothèse d'un soulèvement local des minorités allemandes ou hongroises en Tchécoslovaquie, qui occuperait la police et les garnisons pendant que des camions pleins de S.A. nationaux-socialistes franchiraient la frontière et provoqueraient des troubles graves, est aujourd'hui exclue pour des raisons variées.

1. L'organisation militaire et civile de la frontière, du côté tchèque, a été considérablement renforcée au cours des quatre dernières années, et si, de nuit, quelques centaines d'Allemands réussiraient encore à s'infiltrer, il n'en serait plus de même de plusieurs milliers.

2. Les minorités en Tchécoslovaquie, qui comprennent quatre millions d'habitants sur quinze, ne vivent point dans un territoire compact, mais sont répandues, tout le long des frontières sur d'étroites bandes de terrain, les Allemands sur 900 kilomètres à vol d'oiseau, des régions purement tchèques coupant ce territoire en plusieurs points; les Hongrois, de leur côté, se trouvent séparés des Allemands.

3. En aucun cas, la population qui parle allemand en Tchécoslovaquie ne serait disposée à se révolter d'un seul bloc. Les industries de Bohême et de Moravie qui sont entre les mains d'Allemands n'ont aucun désir de se voir avaler par le Reich, leur pire concurrent. (De fait, les

industriels ont cessé d'appuyer le parti Henlein). De plus, les Allemands des Sudètes, si l'on excepte le groupe politique englobé dans le parti Henlein, n'aiment point en réalité l'Allemagne prussianisée. Une telle révolte ne serait point fondée sur un sentiment populaire véritablement fort, surtout maintenant que les Tchèques se consacrent sérieusement à examiner les griefs pratiques de la minorité allemande, griefs qui sont beaucoup plus du domaine du langage que de la politique.

4. Si des troubles venaient pourtant à se produire, le gouvernement de Prague mobiliserait immédiatement les Allemands, dont la plupart ont déjà servi dans l'armée, et doivent obéir à un ordre de mobilisation. Les autorités sont convaincues de pouvoir contrôler les éléments allemands quand ceux-ci auront revêtu l'uniforme; il va sans dire qu'ils seraient envoyés loin de leurs régions d'origine.

L'armée tchécoslovaque obéit à un principe qui consiste à faire faire leur service militaire aux éléments non tchèques dans des unités tchèques, les Allemands de Bohême, par exemple, en Moravie du sud, et les Magyars de Slovaquie dans les districts purement slaves de la Bohême centrale. Il n'y a pas là seulement un expédient, mais un effort pour créer un sentiment national indépendamment des sentiments propres à chacune des races particulières. Les résultats sont satisfaisants, et les cercles militaires considèrent que peu d'Allemands, en cas de mobilisation, deviendraient gênants. En cas de guerre, bien entendu, l'on prendrait soin de ne pas employer sur le front des unités comportant des éléments hongrois ou allemands, mais de les tenir en réserve. Tout cela est préparé avec soin, et l'on croit peu probable qu'il se produise des mutineries sur une grande échelle.

En résumé, des insurrections locales pourraient être supprimées sans difficultés, et une infiltration de « volontaires » venus d'Allemagne ne pourrait se produire sur une échelle suffisante pour causer de vrais désordres. Tout effort allemand sérieux ne pourrait donc être accompli que par des forces militaires régulières.

En cas d'invasion allemande, la frontière dans les montagnes ne pourrait pas être défendue longtemps. Elle n'est point suffisamment élevée pour opposer un obstacle sérieux aux transports modernes et, dans sa plus grande partie, elle n'est que légèrement fortifiée. Les Tchécoslovaques, en fait, sont tout prêts à combattre en retraite et à évacuer, s'il est nécessaire, la totalité de la Bohême. Le pays se prête particulièrement à des combats destinés à gagner du temps, notamment du fait des inondations possibles. Reculant de chaîne de colline en chaîne de colline et de forêt en forêt, l'armée tchécoslovaque ferait tout son possible pour éviter de livrer aucune bataille sérieuse. Tous les plans ont été établis sur ce principe. Il convient de noter qu'il est de la plus grande importance politique pour Prague de gagner du temps au commencement de la lutte, chaque semaine gagnée rendant plus vraisemblable l'intervention d'autres puissances en sa faveur.

La retraite s'arrêterait sur des positions préparées dans un quadrilatère compris entre deux chaînes de collines qui traversent le pays du nord-est au sud-ouest, la première en Moravie occidentale, la seconde le long de la frontière de la Moravie et de la Slovaquie; la première à l'est de Prague, mais au sud de Brünn, la partie nord-est du quadrilatère comprenant une trouée de quatre-vingts kilomètres dans les montagnes, connue sous le nom de porte de Moravie, et très solidement fortifiée, et, d'autre part, la partie sud-ouest du quadrilatère étant fermée par le Danube en face du territoire autrichien.

On présume, notamment dans les milieux militaires, qu'en cas de conflit, Autriche et Hongrie resteraient neutres toutes deux. La Hongrie, en particulier, serait maintenue dans la neutralité par la certitude que la Petite Entente (Yougoslavie, Roumanie), peut-être inactive dans le cas d'une guerre purement germano-tchèque, interviendraient au premier signe d'action venu de Budapest. Les Hongrois se contenteraient donc d'une neutralité malveillante, accompagnée de sabotages et de troubles le long des frontières, mais sans intervention des forces militaires. Il semble très douteux que l'Autriche puisse secrètement permettre à des forces allemandes de traverser son territoire, bien que, naturellement, des nationaux-socialistes autrichiens puissent, individuellement, se joindre aux troupes allemandes. En tout cas, le quadrilatère défensif tchèque se trouve garanti du côté de la frontière autrichienne, à moins d'un complet changement politique préalable en Autriche, ou bien à moins que l'Allemagne ne choisisse d'emprunter par la force le territoire autrichien, ce qui accélérerait sans doute considérablement une intervention étrangère contre l'Allemagne.

L'on considère à Londres que, de cette façon, la Tchécoslovaquie pourrait sans doute résis-

ter à une attaque allemande pendant quelque chose comme trois mois, ce qui correspond également aux estimations tchèques. L'on ne croit pas que le moral de la population tchèque serait profondément atteint par des raids aériens sur des villes ouvertes. Les Tchèques savent parfaitement que tout espoir d'existence en tant qu'état indépendant serait perdu pour eux s'ils étaient vaincus et que l'Europe se montrera d'autant plus disposée à les aider qu'ils se montreront plus énergiques dans leur propre défense.

L'attitude des soldats non-tchécoslovaques de l'armée représente un élément d'incertitude, mais on croit que l'État-major, conscient de ce problème dès l'origine, a pris toutes les mesures possibles pour en trouver la solution. Quant au matériel dont dispose l'armée tchécoslovaque, « il ne le cède à aucun autre en Europe », aussi bien en canons de toutes catégories qu'en transports motorisés. L'aviation, il est vrai, est actuellement de médiocre qualité. Toutes les aviations militaires suivent un cycle, et atteignent, pour y rester quelque temps, leur maximum d'efficacité un an après qu'a commencé la production à plein. Mais aucune nation ne peut se permettre de reconstruire son aviation tous les deux ans; en conséquence, le matériel vieillit jusqu'à un nouvel effort. L'on pense que l'aviation allemande atteint aujourd'hui, ou a peut-être dépassé, son point culminant. L'aviation britannique y parviendra dans un an ou deux, la production n'ayant commencé que récemment. L'aviation tchécoslovaque commence à peine sa reconstruction, et sera sans doute de premier ordre dans deux ans environ, à une époque où l'aviation allemande devrait avoir décliné de façon correspondante.

La qualité des troupes elles-mêmes est inconnue. Les Allemands, qui se rappellent les désertions en masse de soldats tchèques pendant la guerre, inclinent à penser médiocrement de leurs qualités combatives, mais on rappelle à Londres que les Tchèques se sont extrêmement bien battus sur le front italien et n'ont déserté qu'en face d'adversaires slaves qu'ils considéraient comme leurs frères de race. De plus, l'on se rappelle avec admiration la campagne des Tchèques en Sibérie. Jusqu'ici, les Tchèques n'ont jamais eu à défendre leur propre sol. Sans vouloir faire aucune précision, on peut concevoir qu'ils fassent preuve d'excellentes qualités militaires, étant donné que canons, mitrailleuses et fusils sont de tout premier ordre, et que le Tchèque moyen est un mécanicien très doué (l'armée britannique a adopté l'an dernier une mitrailleuse légère tchèque parce que « c'était la meilleure d'Europe »).

Les Tchèques ont confiance que l'Europe ne les laissera point disparaître sans aide. A Londres, l'on ne pense pas que l'attitude des autres puissances permette des prévisions. La Russie n'a jamais mené en dehors de ses frontières une guerre avec succès, et peut ne pas souhaiter en faire l'expérience en ce moment. La Roumanie hésite beaucoup à laisser passer des Russes. Ceux-ci pourraient envoyer du matériel et des aéroplanes, mais les Tchèques ne manquent point de matériel et les avions, même s'ils bombardaient les villes industrielles allemandes, ne représenteraient pas un élément décisif, même s'ils exerçaient une action en rase campagne. Quant au danger qui menace l'Ukraine, et qui pourrait se préciser en cas de conquête de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne, les Russes peuvent préférer attendre qu'il se soit vraiment produit avant de chercher à y parer. Leur position serait certainement bien plus forte s'ils combattaient sur leur propre territoire que s'ils intervenaient en Tchécoslovaquie, et une défaite possible des Tchèques, en dépit de l'aide russe, pourrait être néfaste au moral de l'U.R.S.S. et peut-être à son régime.

La France constitue un facteur incertain. Elle pourrait, ou non, bombarder les villes de la Ruhr et du Rhin, ce qui conduirait à une guerre franco-allemande de première grandeur. L'opinion française change fréquemment d'attitude en ce qui concerne l'intervention ou la non-intervention en faveur de la Tchécoslovaquie, mais, en raison de la situation intérieure, il paraît vraisemblable qu'elle s'abstiendra plutôt qu'elle n'agira. Beaucoup dépendrait de l'attitude anglaise, qu'on ne saurait prédire. L'Angleterre est surtout intéressée à la Tchécoslovaquie « en tant que membre loyal de la Société des Nations ». Sur le terrain militaire, elle regretterait naturellement le renforcement du Reich qui suivrait une conquête de la Tchécoslovaquie. Mais les cercles militaires de Londres déclarent nettement qu'en examinant le problème germano-tchèque, ils ne font entrer en ligne de compte aucune menace possible contre l'Empire britannique ou ses communications, qui résulterait d'une conquête de la Tchécoslovaquie par l'Allemagne.

On admet qu'une pareille conquête donnerait à l'Allemagne un accès facile au pétrole et aux réserves roumaines de vivres et de matières premières, encore qu'il ne faille point sous-estimer, dans l'ensemble, la résistance des pays balkaniques à la pénétration allemande. Mais on pense qu'après avoir réalisé de tels projets, l'Allemagne devra s'arrêter pour ce qu'on appelle

en langage militaire « un nouvel examen de la situation », et qu'une menace contre les Dardanelles ou le Levant en se préciserait point avant de longues années.

L'on ne croit pas davantage que l'Allemagne aspire à conquérir la situation d'une puissance méditerranéenne pendant la génération actuelle. Si elle le voulait, l'on tient pour certain qu'elle dresserait l'Italie contre elle. En fait, j'ai eu l'impression que les cercles militaires britanniques montrent plutôt une tendance à compter sur l'Italie pour bloquer l'expansion allemande dès que celle-ci approchera de la Méditerranée. D'un autre côté, l'on croit que l'Italie resterait neutre si l'Allemagne cherchait à liquider la Tchécoslovaquie, et peut-être même la Roumanie.

En supposant que l'Europe laisserait le Reich absorber la Tchécoslovaquie, ce qui n'est guère vraisemblable, l'on croit que l'Allemagne incorporerait la Bohême du nord et de l'ouest, l'Autriche celle du sud, que la Hongrie récupérerait la Slovaquie et la Ruthénie, et que la Pologne obtiendrait, en échange de sa neutralité pendant une guerre germano-tchèque, un district minier peu étendu mais de grande valeur en Moravie. Il ne resterait alors qu'un îlot central d'environ 7 millions de Tchèques, pour lesquels il faudrait trouver une solution.

Mon impression est que la question tchécoslovaque est prise très sérieusement, et considérée comme susceptible, sans qu'on en ait toutefois la certitude, de mener à une guerre européenne.

51

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 891 [1]. *Berlin, 10 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin).

Le voyage de M. von Neurath à Belgrade, à Sofia et à Budapest [2] est considéré ici comme l'événement diplomatique le plus important de la semaine, celui qui touche de plus près aux intérêts essentiels du Reich. Un journal berlinois [3], rapprochant cette visite de l'incident des Baléares dont le règlement se poursuit au même moment, déclare qu'il faut savoir dans le déplacement du ministre l'indice que « la question espagnole, malgré sa gravité, n'est pas la seule au monde » et, d'autre part, la preuve du « sang-froid avec lequel l'Allemagne envisage la situation générale ». Toute la presse, conduite par l'officieuse *Correspondance* de la Wilhelmstrasse, s'efforce, d'ailleurs, de donner une note rassurante. Elle affirme que la politique allemande dans le bassin danubien n'est inspirée que par un désir de collaboration pacifique et nullement dirigée contre qui que ce soit. Mais, en même temps, elle oppose cette politique à celle de la France et s'applique à montrer que l'évolution actuelle des Balkans doit écarter de plus en plus les influences « étrangères », c'est-à-dire occidentales.

Les idées développées à ce sujet font ressortir avec précision les thèses de la propagande germanique, les « méthodes rationnelles » qu'elle prétend

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Après Belgrade (du 7 au 9 juin), le ministre allemand se rendait à Sofia (du 9 au 11 juin) et à Budapest (du 11 au 14 juin).

(3) *Note du document : Deutsche Allgemeine Zeitung* du 7 juin.

apporter pour assurer le bien-être de ces peuples et qu'elle veut substituer au « système français des alliances ». On déclare en particulier que, normalement, les pays du Sud-est européen, après la conquête de leur indépendance, ont reconnu sage de rester en dehors de la grande politique. La coalition de 1912 (1) serait un exemple typique d'un acte concerté entre les gouvernements de ces pays sans intervention des puissances. Celles-ci auraient ensuite noué des intrigues et ramené des complications; finalement, les petites nations auraient éprouvé, par les malheurs de la guerre et de l'après-guerre, ce qu'il en coûte de se laisser entraîner dans les compétitions de leurs aînées. Si la leçon n'a été comprise que très lentement, continuent les journalistes officieux, c'est que la France a retenu ces états dans son orbite en leur faisant croire que leur sécurité exigeait le maintien du front de 1918 et en les attachant, grâce à des emprunts, dans le réseau de sa domination financière. L'Allemagne, au contraire, en raison de multiples facteurs géographiques, ethniques et économiques, aurait les mêmes intérêts généraux que le reste de l'Europe centrale; elle serait, par conséquent, tout naturellement désignée pour exercer sur l'ensemble de cette région une mission protectrice excluant les rivalités intestines, une mission d'équilibre et d'arbitrage. Sa présence et sa force créeraient, de ce côté, une « zone de haute pression qui garantirait un ciel politique exempt de nuages », et répondrait donc aux vœux de tous ceux qui souhaitent sincèrement la paix.

Cette argumentation est, en somme, une réédition adaptée et corrigée de la formule représentée avant 1914 par l'empire des Habsbourg et dans laquelle on a voulu voir le meilleur moyen de concilier les nationalités et de résoudre les antagonismes qui s'affrontent sur le Danube. En tout cas, si cette formule était défendable, sa réplique est singulièrement plus dangereuse car l'élément germanique disposerait, dans la combinaison, d'une supériorité écrasante. Le IIIe Reich répète volontiers qu'il ne veut pas retomber dans les erreurs de la Double Monarchie; en réalité, il en reprend et en accentue considérablement l'impérialisme et s'il s'en sépare, c'est surtout vis-à-vis des problèmes adriatiques, afin de ne pas disperser ses ambitions et de se ménager la collaboration de l'Italie.

Précisément, les feuilles berlinoises ont souligné que le voyage du baron von Neurath succédait, dans les capitales yougoslave et hongroise, aux visites italiennes (2) et que, parallèlement, l'axe Berlin-Rome se trouvait renforcé par les entrevues du maréchal von Blomberg avec les dirigeants fascistes (3). L'Allemagne et la Péninsule paraissent, en effet, décidées à se concerter et à se soutenir mutuellement pour tout ce qui touche à l'organisation danubienne.

Dans leur action commune, la Yougoslavie joue un rôle essentiel. J'ai déjà, depuis longtemps, signalé l'importance que la diplomatie allemande

(1) Qui opposait à la Turquie quatre petites puissances : Monténégro, Bulgarie, Grèce et Serbie.

(2) Sur la visite du ministre italien des Affaires étrangères à Belgrade, fin mars, en vue de la signature d'un accord, voir au tome V de la présente série les nos 152 à 154, 160, 164, 171, 190, 201; sur celles des souverains italiens et du ministre précité à Budapest, en mai, voir au même tome les nos 460 (et note), 464.

(3) Lors de son récent voyage en Italie : voir ci-dessus le no 31; ci-après le no 52.

attache à ce pays dont la « position-clef » au carrefour de l'Europe centrale, des Balkans et de la Méditerranée lui paraît dominante pour influencer ensuite, dans toutes les directions, les états voisins [1]. De là les efforts déployés de longue date à Belgrade dans l'ordre culturel, économique et aussi sur le terrain purement politique. De là, ces flatteries que la presse berlinoise répète, aujourd'hui plus que jamais, sur « la clairvoyance et le sens réaliste des hommes d'État serbes, de Pachitch à Stoyadinovitch ». La propagande germanique se sert des résultats déjà obtenus pour justifier ses thèses sur la supériorité des arrangements bilatéraux et, de cette façon, étendre davantage son rayonnement. Elle déclare que le jeune royaume des Karageorgevitch, qui était encore, il y a cinq ans, menacé et encerclé de toutes parts, possède aujourd'hui, grâce aux méthodes employées avec l'encouragement de l'Allemagne, les frontières les mieux assurées de l'Europe. Il lui resterait donc à parfaire l'œuvre entreprise, à s'engager plus loin dans la voie qu'est venu lui indiquer le messager du Reich.

Quels peuvent être les objectifs concrets de la visite de M. von Neurath?

Au moment de son départ, les voix officieuses ont proclamé ici que le ministre ne songeait qu'à manifester sa sympathie au gouvernement et au peuple yougoslaves et qu'il n'y aurait pas de « traité ». Cette assurance ne doit pas nous induire en erreur. D'autres journalistes allemands ont pris la peine de nous dire que « les contacts directs, l'harmonie des vues et des gestes étaient plus utiles que les documents de papier ». A cet égard, les chefs des régimes autoritaires ou semi-dictatoriaux sont particulièrement bien placés pour pratiquer, en profitant de la continuité ministérielle et de l'absence de tout contrôle public ou parlementaire, une politique d'entretiens personnels qui peuvent permettre une coopération très étroite. De plus, la Yougoslavie, parce qu'elle garde ainsi l'illusion de sa liberté d'action, pourrait être entraînée au-delà de ses prévisions. En tout cas, personne, ici, ne semble avoir pris ombrage de l'allusion faite par M. Stoyadinovitch, à la fin du discours prononcé le 7 juin, aux « obligations internationales » de son pays. Sans doute, le Reich considère-t-il que, s'il arrive à entretenir les divergences et la méfiance entre Belgrade et Prague, il aura créé un état de dissension suffisamment favorable à l'institution de sa propre hégémonie. Je dois, sur ce point, sans préjuger des précisions que le Prince régent aurait données à Votre Excellence lors de son passage à Paris, constater que son ministre à Berlin, M. Cincar-Markovitch, n'a averti ses collègues de la Petite Entente et moi-même du voyage du baron von Neurath que peu de jours avant la mise à exécution de ce projet et sans fournir de précision.

S'il est vrai qu'aucun accord concret n'a été signé dans la capitale yougoslave,

(1) *Note du document :* Cf. notamment mes dépêches nos 411 et 474 du 16 et du 25 mars. [Le premier de ces documents est reproduit au tome I de la présente série sous le no 110; le second, non publié, exprimait les espoirs mis par le Reich dans « la ligne Belgrade-Sofia », considérée comme « l'esquisse de la future organisation balkanique » à prolonger jusqu'à Athènes, ainsi que dans un éventuel éloignement de la Yougoslavie vis-à-vis de Prague, grâce à une entente de Belgrade avec Budapest et Rome].

on discerne cependant quels sont les buts que le chef de la Wilhelmstrasse se proposait d'atteindre.

1. En premier lieu, il a évidemment voulu affirmer de façon catégorique l'intérêt que l'Allemagne porte aux affaires de l'Europe centrale et balkanique, et son désir de resserrer encore les relations entre elle et cette région, sa volonté d'y acquérir une situation prépondérante.

Il a tenu particulièrement à manifester avec ostentation l'amitié étroite qui unit maintenant la Yougoslavie et le Reich. Le ton chaleureux des toasts échangés et des commentaires de presse, l'annonce d'un développement des rapports culturels entre les deux pays répondent à cette idée. En se livrant à cette démonstration, que l'on s'est attaché, sur les bords de la Sprée, à entourer d'une éclatante orchestration publicitaire, on a évidemment cherché à aggraver les inquiétudes de la Tchécoslovaquie, à augmenter la désunion et les frictions entre les deux alliés. Les calculs de cette nature jouent toujours, dans la politique germanique, un rôle important.

Du même coup, d'ailleurs, la puissante Allemagne a intentionnellement flatté l'amour-propre serbe, car elle sait, par l'expérience de la Pologne, tout ce qu'on peut tirer de la vanité de quelques nations et de certains de leurs dirigeants.

2. Ce qu'elle attend, en l'espèce, de sa manœuvre actuelle, c'est que le gouvernement de Belgrade, activement ou passivement, l'aide à faire échouer les plans, à écarter les obstacles qui entravent encore la réalisation de ses ambitions. Le premier point de ce programme vise les tendances qui se sont dessinées en vue d'un rapprochement entre Prague, Vienne et Budapest. Il est clair que, si les efforts faits en ce sens par M. Benès [1] rencontrent un accueil froid ou hostile de la part de la Yougoslavie, les hésitations, les craintes et les influences qui, dès à présent, paralysent M. Schuschnigg et M. Daranyi se trouveront renforcées et risquent de l'emporter définitivement. Le ministre d'Autriche m'a fait part de ses appréhensions à ce sujet. Il voit, dans l'action entreprise par M. von Neurath, le désir d'impressionner et de gagner une Roumanie déjà ébranlée, d'isoler entièrement les Tchèques et de briser ainsi les velléités de résistance qui s'esquissaient chez tous ceux qui redoutent, pour des raisons quelconques, la pression de l'Allemagne hitlérienne.

3. En supposant cet objectif atteint, l'action du Reich tendrait immédiatement à préparer une organisation danubienne qui lui assurerait une position prédominante. Bien que l'on se défende ici de vouloir constituer un bloc politique, il est visible que l'on cherche néanmoins à amorcer un groupement de forces docile aux influences germaniques. Le premier article de ce programme est la préparation d'un accord hungaro-yougoslave. L'intérêt que Berlin porte à cette idée, les développements que la presse y consacre depuis longtemps ne permettent pas de douter que le ministre allemand a abordé la question avec M. Stoyadinovitch.

[1] Sur ces efforts visant surtout l'Autriche, voir, au tome V de la présente série, les nos 183, 205, 268, 385, 428, 448, 455; au tome présent, les nos 10, 26.

Il est vrai que l'absence, dans le communiqué final, de toute allusion à l'axe Berlin-Rome semble indiquer, de la part des dirigeants yougoslaves, le désir de se tenir à l'écart des combinaisons exclusives tramées par la diplomatie germano-italienne. Après avoir travaillé à disloquer les alliances existantes en prêchant la « neutralité », l'Allemagne craint que les petits états qui sont vraiment ennemis des aventures ne se réunissent et qu'ainsi ses intrigues ne se retournent en partie contre elle. Mais elle se flatte de prévenir le danger; elle pense que ces pays sont trop inspirés par la peur, que les liens noués entre eux sont trop négatifs, que certains même, comme la Pologne et la Tchécoslovaquie, sont trop divisés pour qu'un front unique puisse jamais se constituer si, d'autre part, les conseils franco-britanniques sont décidément écartés.

Pour le moment, toutefois, la Yougoslavie est engagée à ne plus entreprendre aucune négociation sans se concerter avec ses partenaires de la Petite Entente. Ce frein sera-t-il assez fort pour tout empêcher? Il serait prématuré de l'affirmer. La Tchécoslovaquie elle-même s'efforce de trouver un terrain d'entente avec la Hongrie. Celle-ci pourrait donc tirer parti de cette situation et des sollicitations opposées qui lui viennent ainsi de Prague et de Berlin. Or, les offre du Reich, malgré l'hégémonie qui en est la contrepartie, ne risquent-elles pas d'être jugées plus avantageuses? Car elles ont une pointe dirigée contre la Slovaquie.

On peut, sans trop s'avancer, imaginer que ces réflexions constitueront l'essentiel de l'argumentation que M. von Neurath compte exposer à Budapest; c'est évidemment de ce point de vue que celui-ci a discuté et discutera des revendications magyares relatives aux minorités et au réarmement.

4. A côté des questions purement politiques, les problèmes économiques, dont la portée est capitale pour l'orientation et l'organisation de la région danubienne, paraissent occuper une place très importante dans les entretiens du ministre allemand. Ils en constituent peut-être l'objet le plus concret et le résultat le plus immédiat. Les journaux allemands insistent complaisamment sur le fait que, déjà, l'Allemagne est le premier fournisseur et le premier client de tous les pays de l'Europe centrale et sud-orientale; ils soulignent qu'elle a été leur meilleur appui pendant la crise agricole de ces dernières années. La France, disent-ils, n'a rien fait pour acheter leur excédent de production; elle les a, au contraire, endettés et aggravé encore le déficit de leur balance des comptes. Quant à l'Angleterre, elle ne peut rien faire à cause du système de préférence impériale. L'arrière-pensée et l'intention politiques de ces observations sont évidentes; ce que M. Schacht a entrepris au cours de sa tournée balkanique de juin 1936 [1], son collègue des Affaires étrangères le poursuit aujourd'hui.

5. Enfin, en ce qui concerne spécialement les Balkans, il suffit de rappeler que le IIIe Reich a toujours vu dans la Bulgarie une plate-forme possible pour

[1] Sur cette tournée, se reporter, au tome II de la présente série, aux nos 300, 302 (et note), 316, 317, 404, 418, 428 (et note).

l'irradiation de son influence et, dans l'entente bulgaro-yougoslave [1], la condition préalable, le point d'appui indispensable pour donner à la position centrale de ce petit état toute sa valeur politico-stratégique. Les observations qu'ont développées autrefois, à ce sujet, certaines feuilles allemandes donnent sa signification au voyage que le baron von Neurath effectue, du même coup, à Belgrade et à Sofia.

Mais, justement, cette coïncidence ne pouvait manquer de renforcer les inquiétudes qui, déjà, s'étaient manifestées dans les capitales voisines au moment du rapprochement des deux peuples slaves. Aussi l'*Observateur raciste*, organe officiel du parti nazi, a-t-il été amené à « rassurer la Grèce » en affirmant que le but de l'Allemagne était, dans cette région, le règlement amiable des difficultés et des causes de conflit.

A certains jugements formulés à l'étranger sur le voyage de M. von Neurath, la presse allemande réplique qu'un ministre du Reich a le droit, comme ceux des autres états, d'aller témoigner sa sympathie à des nations amies. Cette affirmation ne peut, cependant, empêcher de constater qu'il n'y a, spécialement entre l'Allemagne et la Yougoslavie, aucune question à régler et que « la tournée » du chef de la Wilhelmstrasse fait indéniablement partie d'un plan d'ensemble qui vise à organiser l'Europe centrale suivant les conceptions germaniques. D'ailleurs, l'itinéraire Belgrade-Sofia-Budapest marque bien le tracé de cette « ligne de forces » sur laquelle Berlin compte pour faire échec aux projets adverses et cristalliser les siens propres. Il est impossible, d'autre part, de ne pas rapprocher cette manœuvre des efforts apparemment convergents qu'a déployés l'Italie et la Pologne par de précédentes visites dans les mêmes capitales, efforts qui se continuent aujourd'hui par les entretiens du président Moscicki à Bucarest [2]. Le gouvernement de Rome, en admettant qu'il ne soit pas uniquement préoccupé maintenant d'objectifs extra-européens, croit sans doute habile sa collaboration sur le Danube avec le gouvernement hitlérien. Quant au gouvernement polonais, il se flatte peut-être de ne travailler que pour lui-même et pour un véritable neutralisme. Mais la pression matérielle, ethnique, économique du germanisme est beaucoup trop forte, trop immédiate en cette région pour qu'il ne soit pas, en définitive, le principal, sinon le seul bénéficiaire de la collusion.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, les nos 235, 355.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus le no 46.

52

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 905 [1]. *Berlin, 10 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin).

Vu de Berlin, le voyage officiel du maréchal von Blomberg en Italie [2] semble avoir eu, par la volonté des autorités italiennes, le caractère d'une manifestation symbolique à grand spectacle. Signe concret destiné, après beaucoup d'autres, à prouver, une fois de plus à l'Europe, la réalité et la stabilité de l'axe Rome-Berlin, il se présente comme une série de tableaux où tout a été prévu, par une habile mise en scène, pour frapper les esprits. Accueil enthousiaste fait au visiteur par les milieux officiels et la population, réceptions données en son honneur, revues grandioses de l'aviation, de l'armée et de la flotte, il n'est pas un épisode, y compris celui de l'arrivée inopinée du roi Victor-Emmanuel sur le terrain de Funbara, qui ne paraît avoir été préparé à loisir, exécuté avec soin et célébré avec fracas.

L'art italien de la réclame a triomphé avec le geste théâtral du Duce entraînant brusquement son hôte à bord du trimoteur qu'il pilote lui-même. Le vol, en tête à tête, des deux ministres de la Guerre au-dessus des Marais pontins, a inspiré aux rédacteurs italiens les figures de style habituelles sur l'étroite collaboration germano-italienne, « ainsi consacrée dans le ciel d'une région qui symbolise elle-même l'activité créatrice et pacifique du fascisme ». On peut admettre que l'initiative de Mussolini n'a pas eu d'autre objet.

Cette rhétorique a trouvé, dans la presse allemande, un écho complaisant. Reprenant presque exclusivement les articles des journaux de la Péninsule, les feuilles du Reich se sont surtout attachées à mettre en lumière le côté démonstratif et pour ainsi dire extérieur du voyage du Maréchal. Le côté technique des conversations n'a pas été évoqué. On l'a prudemment laissé dans l'ombre. Toutefois, il convient de signaler la place accordée par les organes berlinois à l'affirmation de M. Gayda qu'après les contacts politiques et économiques qui se sont multipliés ces derniers temps entre l'Allemagne et l'Italie, des contacts militaires étaient également devenus nécessaires.

Cette affirmation peut d'ailleurs se comprendre sans qu'il soit besoin d'envisager l'hypothèse de la conclusion d'accords précis entre les états-majors. Dans la visite du Maréchal, telle qu'il l'a conçue, le gouvernement de Rome a sans doute vu au premier chef l'occasion de convaincre le ministre de la

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Qui eut lieu du 2 au 7 juin.

Guerre du Reich et l'opinion allemande — sinon l'opinion italienne elle-même — de l'excellence de ses forces aériennes, militaires et navales.

On n'ignore pas, de l'autre côté des Alpes, que les milieux allemands autorisés n'ont jamais professé grande estime pour la valeur de l'armée italienne. Il faut ajouter que, depuis les mauvais jours du « revirement » italien de 1915, les préventions contre Rome sont demeurées fortement ancrées dans les cercles du haut commandement berlinois. En janvier 1936, au plus fort de la guerre d'Abyssinie, l'hôte actuel de l'Italie, le maréchal von Blomberg lui-même, m'avait exprimé sans ménagement le peu de cas qu'il faisait des qualités combatives des troupes de la Péninsule. La conquête de l'empire d'Éthiopie a démenti cette appréciation peu flatteuse. On n'en reste pas moins ici assez sceptique sur les résultats que pourraient obtenir les armées italiennes opposées à des adversaires moins primitifs que les soldats du Négus. A cet égard, la reculade précipitée de Guadalajara n'a pas produit bon effet.

De là le souci du gouvernement italien d'étaler sa puissance militaire, de dissiper les préjugés allemands, de persuader le Maréchal et de se persuader lui-même que, dans ce domaine, l'Italie n'a rien à redouter, qu'elle est prête et que l'hostilité et le réarmement britanniques, point apparemment sensible de sa politique extérieure, la laissent, au fond, indifférente. Les manœuvres imposantes de l'aviation, de l'armée et de la flotte, auxquelles a assisté le ministre du Reich, ont été autant de démonstrations de cet axiome. La presse italienne et avec elle la presse allemande ont souligné les progrès considérables réalisés dans les moyens d'attaque et de défense italiens, elles ont vanté la mobilité et l'esprit offensif des nouvelles formations mécanisées et motorisées, célébré la rapidité extraordinaire qui permet aux plus récents torpilleurs italiens de porter leurs coups à l'improviste et de « se décrocher » sans aucune difficulté dès que les effets cherchés ont été obtenus. La revue navale qui a rassemblé cent vingt unités dans le golfe de Naples a servi de tableau final à ces démonstrations. Peut-être aussi était-elle destinée, dans une certaine mesure, à répondre à une autre manifestation sur mer dont les Italiens étaient absents. On a certainement mis tout en œuvre, à Naples, pour éviter que le Maréchal ne restât sous l'impression du spectacle de Spithead [1].

Le secret complexe d'infériorité italien s'est manifesté d'une façon curieuse. En prenant congé de ses hôtes, le ministre de la Guerre allemand a, dans ses déclarations au président de l'agence Stefani, exprimé ses remerciements pour l'accueil si chaleureux qui lui avait été fait. Il a résumé son jugement sur l'armée italienne par la formule « De bonnes armes entre les mains de bons soldats ». Si l'on en croit les journaux berlinois, ce satisfecit aurait provoqué, dans les milieux officiels romains, un contentement sans bornes. « Enfin, l'ancienne hiérarchie se trouve brisée », aurait écrit la *Tribuna*, en commentant ces paroles. « Nous prenons rang de grande puissance. Malheur à ceux qui méconnaîtraient l'importance du facteur que constitue désormais l'Italie dans le bassin méditerranéen. »

(1) Allusion au récent voyage du Maréchal en Grande-Bretagne : voir, au tome V de la présente série, les nos 436 (note), 442 (note), 447.

Le jugement du ministre, me dit-on, aurait été, en réalité, assez mitigé. Le Maréchal aurait, en effet, ajouté qu'il n'avait pas qualité pour donner une appréciation sur les forces italiennes, Mais, selon toute vraisemblance, ce qu'il a vu l'a intéressé au plus haut degré, s'il est exact, comme il en est bruit à Berlin, que les sphères compétentes du IIIe Reich soient depuis longtemps préoccupées de déterminer la portée effective de l'effort italien (1).

Outre ce souci d'ordre général, d'autres soins plus précis ont certainement retenu l'attention du ministre allemand et servi de base aux entretiens qu'il a eus avec ses interlocuteurs romains. Il est permis de penser, sans grande chance de se tromper, qu'au cours des conversations, certaines questions d'ordre pratique ont été abordées concernant l'équilibre des forces militaires en Europe centrale et, notamment, le réarmement hongrois.

Avant tout autre, le problème espagnol, auquel l'incident du *Deutschland* vient de donner un caractère d'actualité aigu, a dû se trouver à l'ordre du jour. Il est difficile d'affirmer que le Maréchal, malgré cet incident, ait conseillé au gouvernement italien d'user de prudence et de ne pas trop s'engager dans le conflit ibérique. Ce que l'on sait de ses conceptions à ce sujet le laisse toutefois supposer. Enfin, sur ce point particulier, on a sans doute traité dans le détail tout ce qui intéresse un relâchement éventuel dans les ports italiens des navires allemands détachés sur le littoral espagnol. Il s'agit, en effet, d'une partie importante de la flotte de guerre du Reich, constituée par ses bâtiments les plus modernes et les plus puissants et qui remplit une mission délicate loin de ses bases ordinaires dont elle pourrait être coupée en cas de conflit.

Ces considérations ne doivent pas, cependant, pour les raisons déjà indiquées plus haut, conduire l'observateur à conclure que le voyage du ministre de la Guerre du Reich en Italie aurait eu pour objet la préparation ou la signature d'une alliance militaire, même défensive, entre les deux pays. Avec un ensemble parfait, les presses allemande et italienne ont protesté contre les rumeurs circulant à ce sujet. Elle les ont attribuées aux intrigues ténébreuses de certains milieux occidentaux toujours prêts à manier la calomnie pour discréditer l'axe Rome-Berlin. A l'appui de ces protestations, il faut joindre la « parole d'honneur » spontanée donnée par M. Attolico au conseiller de cette ambassade. « Je vous assure, a déclaré l'ambassadeur d'Italie à Berlin, qu'il n'y a rien et qu'on n'envisage rien. »

Lorsqu'il s'agit, d'ailleurs, de Berlin et de Rome, l'idée d'une alliance telle qu'elle a trouvé créance dans quelques journaux français et anglais est peut-être une idée simpliste, pour ne pas dire démodée. Le temps des « alliances militaires » pourrait bien être révolu. On les remplace, aujourd'hui, par l'engagement de se concerter sur toutes choses et de faire concorder strictement son action : formule commode qui couvre tout, y compris les alliances militaires, sans donner prise au dehors. De même que la visite officielle du comte Ciano dans la capitale allemande, en octobre 1936 (2), n'a été le point de départ

(1) *Note du document* : cf. l'éditorial publié par la *Gazette de la Bourse* (2 juin 1937, édition du soir) sous le titre : « Visite à une nation militaire ».

(2) Sur cette visite, voir, au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 408 à 410, 412 à 414, 416, 418, 426.

d'aucun accord au sens étroit du mot, aucune alliance militaire n'a sans doute été signée par le maréchal von Blomberg. Une pareille alliance serait, au surplus, inutile. La visite du comte Ciano a été, en fait, le début d'un contact politique permanent. Celle du maréchal von Blomberg annonce probablement une collaboration constante entre les états-majors.

Ce qui différencie cette collaboration d'une alliance, c'est qu'elle ne comporte pas d'engagement automatique et que sa continuité dépend exclusivement de l'opportunité politique.

On voit les mérites de la nouvelle formule. Elle permet aux deux gouvernements de proclamer hautement qu'ils gardent les mains libres et que rien ne s'oppose, en principe, à un rapprochement éventuel de l'Italie ou de l'Allemagne avec d'autres puissances. Pour la pratique d'une telle politique qui concilie habilement les exigences du prestige et les avantages de la souplesse, les régimes autoritaires ont, par essence, plus de commodité que les régimes démocratiques.

C'est ce que laissait entendre hier (9 juin) la *Gazette de la Bourse* lorsque, dans ses commentaires sur les déplacements actuels des hommes d'État du Reich, elle écrivait cette phrase caractéristique : « Ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas comprendre que l'Allemagne, en sa qualité de grande puissance, a le droit de visiter les états amis sans exiger d'eux des liens contractuels, méconnaissent complètement la nature fondamentale des amitiés sincères entre états et entre peuples. Ils ne saisiront vraisemblablement jamais que des relations amicales et loyales appuyées sur une confiance réciproque ont plus de valeur que tous les traités écrits » [1].

53

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 258 [2]. *Rome, 10 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juin).

J'ai pris connaissance avec intérêt des confidences que l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Rome a faites sur la situation en Italie et la politique italienne au chef de cabinet du secrétaire général de la Société des Nations et que le

[1] Dans un rapport du 10 juin, qu'il n'a pas paru utile de publier car il donnait seulement les « éphémérides » de la visite du général von Blomberg à Rome, l'attaché militaire de France à Rome disait :

« ... Selon le point de vue de cette ambassade, il paraît peu probable que, pour le moment au moins, les deux partenaires aient jugé utile de fixer dans le cadre formel d'obligations nettement définies les résultats de l'examen, auquel ils ont pu procéder, d'hypothèses militaires rendues au surplus assez mouvantes par les développements récents de la situation politique, notamment en Europe centrale ».

[2] Extraite des archives de l'ambassade.

Département a bien voulu rapporter à cette ambassade (dépêche en date du 22 mai nº 584) [1].

Dans les entretiens qu'il a eus avec moi, notamment au retour de ses voyages à Genève, M. Stein, tout en s'exprimant avec plus de réserve qu'il n'a fait avec M. Hoden, a montré une disposition d'esprit assez semblable, c'est-à-dire qu'il éprouve une certaine tendance, assez naturelle chez lui, à juger sans modération la situation intérieure en Italie et la politique de ce pays, particulièrement en ce qui concerne les relations franco-italiennes.

Cette ambassade observe avec une grande attention et ne manque pas de rapporter au Département les manifestations qui ont pu être relevées sur différents points de la Péninsule d'un certain mécontentement populaire. Il faut reconnaître que jusqu'à présent ces manifestations n'ont pas eu grande portée; et il est plus sûr d'admettre que même si la vie chère, l'insuffisance des salaires et l'impopularité de l'intervention italienne en Espagne dont elles dérivent venaient à en provoquer de plus graves, la solidité du système fasciste serait encore bien loin de se trouver compromise. L'étude détaillée de l'organisation du régime fasciste qui a été exposée dans la dépêche de cette ambassade en date du 19 mai nº 220 [2] avait précisément pour objet de dissiper éventuellement des illusions du genre de celles que l'ambassadeur des Soviets paraît enclin à entretenir. Par contre, quand M. Stein affirmait à M. Hoden la solidarité du Vatican avec le régime mussolinien, il négligeait peut-être l'importance que pourrait acquérir, si elle s'accentuait, la désapprobation intime de beaucoup de catholiques italiens envers la solidarité de leur gouvernement avec celui du Reich qui persécute leur religion.

M. Stein m'avait également déclaré, il y a quelque temps, qu'il ne voyait qu'assez rarement le comte Ciano. Je n'en ai pas conclu à « l'inexistence des rapports italo-soviétiques ». Sans doute les laborieuses négociations de son ambassade en vue d'un accord commercial ont-elles échoué, comme je l'ai rapporté en temps opportun, et il est évident que l'adoption de la doctrine anticommuniste par l'Italie a rendu plus difficiles les relations du représentant du gouvernement de Moscou avec le gouvernement fasciste. Cela n'empêche ni le conseiller de l'ambassade soviétique d'entretenir avec le comte Ciano des rapports suivis et apparemment fort amicaux, ni M. Stein de se donner, à l'occasion, beaucoup de mal pour amener à son ambassade sous des prétextes divers le plus grand nombre possible de personnalités italiennes.

Enfin, je ne saurais laisser sans rectification la déclaration d'après laquelle la France serait à la fois détestée et méprisée dans les milieux officiels romains. J'entends bien qu'il s'agissait, dans la pensée de M. Stein, de l'attitude et, si l'on peut dire, des sentiments officiels. Même ainsi limitée, une pareille assertion ne tient pas suffisamment compte du caractère mouvant de la politique italienne auquel l'ambassadeur s'est pourtant référé dans ses conversations avec M. Hoden en traitant de l'affaire espagnole; caractère mouvant et complexe qui permet de renforcer outre mesure, quand on le croit opportun, les

(1) Dépêche reproduite au tome V de la présente série sous le nº 451.
(2) Document dont la reproduction a paru superflue.

considérations idéologiques mais qui ne doit pas tromper un observateur impartial. On « affecte » en ce moment, sans doute plus qu'on ne l'éprouve, une aversion marquée à l'égard du gouvernement de front populaire surtout parce qu'on tient à justifier devant l'opinion publique l'entente étroite avec l'Allemagne et l'entreprise espagnole. On « affecte » une sorte de commisération de voir la France servir de « satellite » à l'Angleterre surtout parce qu'on éprouve un réel et profond dépit en présence de l'entente franco-britannique. Ce sont là attitudes ou sentiments dont les prétextes sont faciles à percer, qui peuvent se modifier au gré des circonstances de la politique générale européenne et qui, en tout cas, même actuellement, n'ont pas toute la force que leur attribue l'ambassadeur des Soviets. J'ajoute, par ailleurs, que M. Stein a omis dans le compte des rancœurs italiennes à l'égard de la France un élément vraiment indiscutable : c'est la critique qui s'exprime ici, dans tous les milieux, du pacte franco-soviétique.

54

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 308 à 310. *Moscou, 11 juin 1937, 23 h. 20.*
(*Reçu :* le 12, 0 h. 5, 0 h. 40.)

Je me réfère à mon télégramme nº 307 (1).

Le communiqué annonçant l'arrestation du maréchal Toukhatchevsky et de sept généraux appelle différentes observations.

1. L'arrestation dont il est question est la preuve que la Guépéou est toujours aussi puissante et que les changements effectués récemment dans son personnel dirigeant avaient pour objet de la placer étroitement entre les mains de M. Staline.

2. Parmi les inculpés figurent, à côté du maréchal Toukhatchevsky, des généraux qui comptaient parmi les meilleurs chefs de l'armée rouge : c'est aux généraux Ouborévitch et Jakir, respectivement, qu'avait été confiée la direction des manœuvres auxquelles ont assisté en 1935 la mission Loizeau et en 1936 la mission Schweisguth (2). Le haut-commandement militaire va donc se trouver assez sensiblement affaibli.

3. S'agit-il pour M. Staline d'éliminer dans l'armée comme ailleurs tous les éléments susceptibles d'opposition, ou faut-il admettre, suivant la thèse officielle, la réalité d'un complot militaire soutenu par l'Allemagne? Les bruits

(1) Ce télégramme annonçait la nouvelle de l'arrestation du Maréchal et de plusieurs autres hauts officiers soviétiques.
(2) Sur les manœuvres de 1936 et la mission Schweisguth, voir, au tome III de la présente série, le nº 343 (et annexe).

qui ont couru en septembre dernier et qui n'ont jamais entièrement cessé, les brusques voyages effectués à cette époque par le maréchal Vorochilov à Léningrad, donneraient à penser qu'à tout le moins un certain mouvement d'opposition au régime stalinien a pu se dessiner ces derniers temps dans les cadres supérieurs de l'armée.

55

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 886, 887. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean de Luz), 11 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 12, 19 h. 25.)

Notre consulat de Saint-Sébastien vient de recevoir du cabinet diplomatique de Salamanque une note verbale datée du 8 juin, qui a sans doute été adressée aussi à d'autres représentations étrangères et qui a pour objet de démontrer que le gouvernement du général Franco est en droit d'être reconnu comme belligérant par les puissances. Le texte et la traduction de ce document, qui comporte huit pages dactylographiées, seront expédiés demain par courrier à Votre Excellence. Je me borne à énumérer les arguments qui y sont développés.

Dans une première partie, la note verbale expose que l'étendue des territoires sur lesquels s'exerce l'autorité du général Franco, l'organisation et l'importance de ses forces armées, la reconnaissance dont il a été l'objet de la part de six états étrangers, la nécessité où il se trouve d'assurer régulièrement la protection de ses ressortissants à l'étranger, autorisent le gouvernement de Salamanque « à s'adresser à toutes les nations souveraines du monde afin qu'elles reconnaissent le fait indubitable de sa belligérance dans la guerre civile d'Espagne ».

Dans une seconde partie, beaucoup plus longue, la note énumère les raisons historiques, économiques et juridiques qui militent en faveur de la reconnaissance du gouvernement de Salamanque comme belligérant. La partie juridique de cette argumentation est très étendue et s'appuie notamment sur les conclusions que l'Institut de droit international a formulées dans le « règlement sur les droits et les devoirs des puissances étrangères en cas de mouvement insurrectionnel ». La note invoque également l'autorité de Bluntschli dans son étude sur l'affaire de l'*Alabama* (2) et celle du marquis d'Olivart dans son travail sur la « reconnaissance de la belligérance ». Elle met encore à contribution un discours de lord John Russell, prononcé en 1861 à la Chambre des Communes au sujet de la guerre de Sécession. Elle cite le rapport de la Commission sénatoriale française à propos de l'insurrection polonaise en 1864, ainsi que divers

(1) Par courrier en clair.
(2) Sur cette affaire, voir, au tome IV de la première série, le no 401 (note).

autres précédents, et en particulier les résolutions adoptées par le gouvernement des États-Unis à l'égard des insurgés cubains.

Après ces développements, la note se termine dans les termes suivants :

« Il n'est pas douteux que les traits caractéristiques du gouvernement national de Son Excellence le généralissime Franco et de ses armées terrestres, maritimes et aériennes, rapprochés de la doctrine et de la pratique internationales en matière de belligérance dans des guerres civiles, démontrent indiscutablement l'existence du fait de la collectivité belligérante et par conséquent le droit à être reconnu comme tel par les autres puissances. »

Sans me permettre d'improviser une opinion sur une thèse juridique qui dépasse de si loin ma compétence, je crois qu'on peut sans témérité retenir dès maintenant les deux observations que voici.

1. En fait, l'essentiel est de savoir si le gouvernement britannique est disposé à reconnaître au gouvernement du général Franco le caractère de belligérant. Il est désirable en effet que l'attitude britannique et la nôtre restent identiques. Notre intérêt national est pleinement à couvert tant que la France et l'Angleterre sont dans la même position. Il ne le serait plus si la seule grande puissance européenne qui demeurât de notre avis était l'U.R.S.S. Au surplus, il est vraisemblable que l'Angleterre elle-même, si sa décision n'est pas encore prise, se préoccupera de celle qu'adopteront les États-Unis. Le précédent de la guerre de Sécession a certainement moins de poids à Washington qu'à Londres, ce qui prouve par parenthèse l'inconvénient d'une argumentation historique dans un débat politique.

2. En droit, quoi qu'aient pu enseigner Bluntschli, le marquis d'Olivart et l'Institut de droit international, le problème semble se ramener à deux questions :

a. Quand une guerre dure depuis près de onze mois, est-il possible de concevoir une base juridique, pour les rapports des puissances étrangères avec les deux partis en lutte, sans reconnaître que la guerre existe ?

b. Peut-on reconnaître qu'une guerre existe sans reconnaître en même temps qu'il existe au moins deux belligérants?

La réponse à chacune de ces deux questions ne paraît pas douteuse. Il importe seulement de prévoir qu'une décision juridique peut produire des conséquences pratiques. La reconnaissance de la belligérance implique, pour les puissances étrangères qui l'accordent, certains devoirs mais aussi certains droits. L'usage de ces droits peut n'être pas sans conséquences sur la situation respective des belligérants, et par suite, sur celle des spectateurs.

Cette dernière considération est peut-être la plus importante de toutes celles qu'il convient d'examiner. En définitive, l'étude qu'on en fera conduira problement à la conclusion que la reconnaissance de la belligérance exige, si l'on souhaite le maintien de la paix européenne, un certain degré d'entente entre la France et l'Angleterre d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre. Mais cette entente est souhaitable de toute façon et Votre Excellence vient précisément d'y travailler après l'incident du *Deutschland*.

56

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1451 à 1458. *Londres, 12 juin 1937, 0 h. 20, 0h. 40.*

(*Reçu :* 4 h. 10, 2 h. 20.)

M. Eden a réuni cet après-midi dans son bureau les ambassadeurs de France, Allemagne et Italie pour examiner ce qui pouvait être fait en vue de reprendre les travaux du Comité de non-intervention suspendus à la suite de l'incident du *Deutschland*.

La première partie de la séance a été consacrée à établir la formule destinée à être soumise aux deux partis en guerre en Espagne. Un texte avait été préparé par le gouvernement britannique reprenant les trois points visés dans ses propositions initiales (1), avec quelques corrections calculées pour faire face à certaines des objections allemandes ou italiennes que connaît déjà le Département (2). Après beaucoup d'insistance, il a été obtenu que le passage concernant le droit de légitime défense soit rédigé de manière à éviter l'extension abusive que souhaitait l'ambassadeur d'Allemagne.

Le texte comporte *in fine* l'assurance que les puissances examineront les vues de la partie plaignante en ce qui concerne les mesures à adopter. J'adresse ce texte à Votre Excellence par télégramme séparé.

La discussion a porté ensuite sur la manière dont les consultations devaient être effectuées et sur les conséquences à prévoir en cas d'échec. Il a été entendu qu'elles devraient avoir lieu sans perte de temps et être conduites avec toute la bonne foi nécessaire pour arriver à un accord. Mais l'ambassadeur d'Allemagne a prétendu alors obtenir l'adhésion des autres gouvernements à un texte qu'il avait préparé, spécifiant que, dans le cas où un accord rapide ne serait pas réalisé, chacun pourrait reprendre sa liberté d'action.

J'ai naturellement écarté aussitôt cette requête, appuyé par M. Eden. Mais M. von Ribbentrop a demandé qu'il fût tout au moins pris acte dans un procès-verbal des délibérations de la déclaration qu'il était chargé de faire au nom de son gouvernement. Nous nous sommes vainement employés à le faire renoncer à cette prétention. Il a soutenu qu'aucun gouvernement et en tout cas pas le gouvernement du Reich ne pouvait accepter de sacrifier le droit que tout état souverain a, dans l'éventualité d'une attaque entraînant la mort d'un certain nombre de ses ressortissants, de recourir à telle action qu'il jugerait nécessaire pour la sauvegarde de son honneur et le respect de son pavillon. Il a demandé si le gouvernement français estimait qu'en aucune

(1) Propositions dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 30.
(2) Sur les objections des puissances de l'Axe, voir ci-dessus les nos 24, 30.

hypothèse il ne dût être recouru à des mesures de force, auquel cas il serait préférable de renoncer à l'accord actuellement envisagé. Cette position a été entièrement appuyée par l'ambassadeur d'Italie.

J'ai expliqué ce que ce mot « liberté d'action » avait à nos yeux d'inadmissible. La communauté d'attitude acceptée par nos gouvernements doit réduire toute possibilité d'incidents au minimum. Elle doit aussi permettre d'obtenir toutes les satisfactions légitimes. Par contre, prévoir une action isolée ruinerait l'effet de notre accord et susciterait de la part des Espagnols les craintes les plus fondées.

M. Eden a déclaré qu'il ne pourrait de toute manière se rallier à la thèse allemande. Dans son opinion, si les consultations ne pouvaient aboutir, il en résulterait une situation nouvelle où chacun aurait à considérer sa propre position.

La discussion risquait de conduire à une impasse.

M. Eden a proposé qu'au lieu de s'en tenir à une déclaration unilatérale, l'ambassadeur d'Allemagne accepte une formule intermédiaire présentée comme le point de vue commun des quatre puissances et reprenant l'idée d'une « situation nouvelle » où chacun réserverait sa manière de voir.

Une fois cette rédaction laborieusement établie, le secrétaire d'État s'est avisé qu'il ne pouvait tenir secrète une disposition sur laquelle il serait fatalement interrogé par la suite, et il a proposé de la publier en même temps que la formule destinée aux deux partis en Espagne.

J'ai cherché à faire mentionner dans ce texte que les consultations devaient tendre seulement à obtenir une juste réparation des dommages causés et que le recours à des actes de guerre devait être en principe écarté. Les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie s'y sont opposés, prétendant que les termes employés avaient déjà été très atténués mais qu'on ne pouvait donner aux Espagnols l'impression que quoiqu'il arrive, les puissances s'abstiendraient de tout acte coercitif.

J'ai dû réserver entièrement la décision du gouvernement français au regard des textes proposés. Deux points ont été ensuite soulevés. D'abord celui de l'internationalisation du contrôle. J'ai plaidé fortement en faveur d'une entente de principe sur des mesures destinées à marquer clairement aux yeux des Espagnols le caractère international des navires chargés du contrôle. M. Eden a donné son adhésion à ce point de vue. Les autres ont déclaré ne pouvoir se prononcer et promis d'en référer à leurs gouvernements.

Ensuite, discussion de la communication à faire au Comité. Il a été entendu que si une décision était prise, le président du Comité en serait informé de manière à pouvoir en donner lui-même connaissance aux membres du sous-Comité.

Une nouvelle réunion devant avoir lieu demain matin à 11 heures, j'attacherais du prix à recevoir le plus tôt possible l'avis de Votre Excellence sur les propositions actuellement soumises aux quatre gouvernements.

Le débat de cet après-midi a montré que les renseignements donnés de source britannique sur les dispositions de l'Allemagne étaient sensiblement trop optimistes. M. von Ribbentrop a constamment basé son attitude sur le

retour d'incidents particulièrement graves causés par des attaques délibérées. Il n'a pas voulu mettre en balance les avantages d'une solidarité relative des quatre puissances avec ceux d'une entière liberté d'action.

De mon côté, j'ai fait valoir l'intérêt que nous avions à rendre acceptables pour les Espagnols les demandes qui leur seront présentées et qui changeront radicalement la situation des navires chargés du contrôle. Quelque peu vraisemblable que puisse être dorénavant une agression de la flotte de surveillance surtout si celle-ci est investie d'un caractère nettement international, ces considérations n'ont pas suffi pour déterminer l'ambassadeur d'Allemagne à exclure la perspective d'une répression séparée. Peut-être conviendrait-il dans ces conditions de demander l'adjonction au texte précité soit d'une entente sur le principe de l'internationalisation, ce qui comportera nécessairement un certain délai, soit d'une affirmation des principes sur lesquels se base notre politique en cette matière, ce qui appellera un exposé plus complet du point de vue adverse.

57

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1465. Très urgent. *Londres, 12 juin 1937, 16 h. 10.*

(*Reçu* : 17 h. 45.)

J'ai officiellement déclaré au sous-Comité le 24 mai, conformément aux instructions de votre télégramme nº 1198 (1), que le gouvernement français avait attiré l'attention du gouvernement espagnol sur l'impossibilité où se trouveraient désormais les autorités françaises d'accorder aux avions qui viendraient atterrir sur notre territoire le même traitement qu'à ceux qui ont atterri les 8 et 17 mai à Toulouse et à Pont-Long, et sur l'obligation où elles se trouveraient à l'avenir de les retenir.

La déclaration du gouvernement de la République a été publiée. Il ne serait pas possible dans ces conditions de laisser repartir les quatre avions de chasse espagnols qui ont atterri à Biarritz le 11 juin (2) et qui ont fait l'objet de la communication téléphonique de M. Roger Cambon au Département, ce matin, sans laisser douter de notre bonne foi.

(1) Reproduit au tome V de la présente série sous le nº 452.

(2) Selon le *Temps* du 13 juin, quatre avions gouvernementaux, qui se rendaient à Santander, avaient été contraints par le manque d'essence à se poser à Biarritz. Les équipages étaient gardés à vue par les agents du contrôle international.

58

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1466 à 1468. *Londres, 12 juin 1937, 17 h.*
(*Reçu :* 18 h. 50, 18 h. 40.)

Notre discussion a repris ce matin. J'ai fait la critique du dernier paragraphe du texte proposé hier (1), en expliquant que nous ne pouvions nous engager dans un système de solidarité que telle puissance serait libre de rompre au moment où elle le jugerait bon, après en avoir recueilli les avantages. J'ai suggéré en conséquence que nous nous en tenions à la formule destinée aux deux partis en conflit et que nous supprimions toute la fin, chaque gouvernement gardant la responsabilité des déclarations qu'il croirait devoir faire.

Cette proposition a été combattue par M. von Ribbentrop et M. Dino Grandi. M. Eden lui-même s'est demandé s'il agirait honnêtement vis-à-vis du public anglais en le tenant dans l'ignorance des positions prises par d'autres gouvernements.

Un effort a été entrepris alors pour modifier le dernier paragraphe. J'ai essayé d'y introduire un passage marquant que les puissances avaient en tout cas l'intention de garder une attitude conforme aux principes de l'humanité et du droit international. L'ambassadeur d'Allemagne a repoussé ces derniers mots comme équivoques et de nature à faire croire que les puissances renonceraient à toute action de force, ce qui, disait-il, encouragerait les attentats qui peuvent être encore prémédités contre la flotte allemande.

A mon instigation, M. Eden est revenu sur la possibilité d'accentuer le caractère international de la flotte de contrôle. Présentée comme le moyen suprême d'empêcher un échec de nos pourparlers, l'idée a été mieux accueillie que la veille. Finalement, il a été entendu que le texte que j'adresse à Votre Excellence par télégramme séparé serait soumis pour approbation à nos gouvernements (2). Il n'a pas été possible d'y introduire des précisions sur les modalités pratiques qui pourraient être adoptées, chaque délégué ayant alors prétendu faire valoir telle ou telle réforme du contrôle qui aurait considérablement atténué l'effet de la déclaration de principe ajoutée au projet antérieur.

(1) Sur ce texte, voir ci-dessus le n° 56.

(2) Le télégramme 1469 transmettait le texte définitif du commentaire du troisième paragraphe « complété par deux paragraphes relatifs à l'accentuation du caractère international de la surveillance navale», paragraphes ainsi rédigés :

« The four powers further agreed that it was their joint objective to create the maximum international consistence both in the efficacy and in the impartiality of the patrol system.

« They desired to emphasize its neutral and international caracter. They accordingly declared thomselves ready to submit without delay for the examination of the non intervention Committee practical proposals to realise this objective».

59

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 639 à 641. *Vienne, 12 juin 1937, 13 h. 50, 18 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 50, 20 h. 45.)

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a donné connaissance du rapport de son ministre à Belgrade au sujet de la visite de M. von Neurath [1]. Celui-ci s'est exprimé auprès de M. Wimmer avec beaucoup de mauvaise humeur à l'égard du gouvernement fédéral, qu'il accuse de ne pas appliquer l'accord du 11 juillet en ne faisant pas place aux « nationaux » dans la vie politique du pays. Il a ajouté qu'il en résultait un mécontentement tel, parmi les Autrichiens amis de l'Allemagne, que des incidents pourraient facilement éclater.

M. Schmidt ne voit dans cette déclaration qu'une de ces pressions indirectes par menaces dont la diplomatie du Reich est coutumière. Mais certaines expressions de M. von Neurath lui donnant à penser que celui-ci s'est efforcé de prévenir tout rapprochement et même toute détente entre l'Autriche et la Yougoslavie, tout en réveillant le spectre de la monarchie (alors que M. Schuschnigg s'est appliqué avec succès à éviter dans le pays toute agitation en faveur du légitimisme). M. Schmidt serait désireux de savoir si notre ministre a eu connaissance de cette attitude antiautrichienne de M. von Neurath.

M. Wimmer a recueilli auprès de ses collègues italien et hongrois l'impression que le ministre des Affaires étrangères du Reich n'a pas été satisfait du résultat de son voyage au point de vue économique et politique, le gouvernement yougoslave ayant refusé de s'engager d'une manière unilatérale.

[1] Sur la visite de ce dernier à Belgrade, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34, 45, 48, 51.

60

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington.

T. nos 309, 310. *Paris, 12 juin 1937, 21 h. 15.*

Je me réfère à votre télégramme 552 (1).

Voici le texte de la réponse française.

Vous voudrez bien ajouter la date de la note du secrétaire d'État qui n'était pas mentionnée dans votre télégramme 552.

« J'ai l'honneur d'accuser réception de la lettre de Votre Excellence en date du [29] mai 1937 portant relevé des sommes dues par la France aux États-Unis le 15 juin prochain aux termes des accords signés par le gouvernement français.

« En présentant ce relevé, vous tenez à répéter que le gouvernement des États-Unis est entièrement disposé à discuter, par la voie diplomatique, toutes propositions que le gouvernement de la République souhaiterait formuler au sujet du règlement de cette dette et à les soumettre à un examen attentif en vue de leur présentation éventuelle au Congrès.

« Le gouvernement français remercie le gouvernement des États-Unis d'avoir bien voulu lui renouveler ces assurances et il tient, de son côté, à souligner à nouveau son sincère désir de rechercher les bases d'un règlement de cette dette acceptable pour les deux pays.

« Dès qu'une évolution satisfaisante de la situation le permettra, le gouvernement français ne manquera pas de saisir l'opportunité, qu'il souhaite prochaine, d'entrer en pourparlers pour la négociation d'un accord à la conclusion duquel, comme le gouvernement des États-Unis, il attache une haute importance. »

(1) Du 29 mai, cette pièce est suffisamment résumée dans le télégramme ci-dessus reproduit pour que sa publication n'ait pas semblé superflue.

61

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1470, 1471. *Londres, 12 juin 1937, 19 h. 52, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 21 h. 20.)

Conformément aux instructions que Votre Excellence m'avait fait tenir par téléphone, j'ai déclaré à notre réunion de cet après-midi que mon gouvernement acceptait la formule complétée par la correction concernant l'internationalisation (1), sous la réserve que cette dernière suggestion prît un caractère pratique et immédiat. Il a été entendu que les amendements français déposés à cet effet prendraient le pas sur tous les autres.

Ainsi que je l'ai déjà indiqué, le résultat de nos délibérations sera communiqué ce soir à lord Plymouth, pour qu'il puisse en informer à son tour les membres du sous-Comité.

Il n'est pas dit que ceux-ci ne demanderont pas une réunion pour exprimer leurs vues à ce sujet. Mais en principe, et sauf dissentiments graves [qui ne sont pas] à prévoir, le texte convenu sera envoyé tel quel à Salamanque et à Valence, les puissances navales ayant agi dans la circonstance pour la défense de leurs intérêts spéciaux.

Un point plus délicat a été celui de la date à laquelle les représentants de l'Allemagne et de l'Italie reprendront leur place dans le Comité. Malgré les efforts de M. Eden et les miens, M. Grandi et M. von Ribbentrop n'ont pas accepté de recommencer à siéger immédiatement. Ils ont voulu attendre que les assurances demandées aux Espagnols soient effectivement accordées.

Je signale enfin l'interprétation que m'a fournie M. Eden de sa formule relative à la « situation nouvelle » créée par l'échec des consultations (2). Il pensait ainsi, m'a-t-il dit, se prémunir contre toute action de force isolée qui serait prise par l'une des puissances participantes et à laquelle il ne pourrait donner son assentiment, réservant donc entièrement son attitude à ce sujet. Il a, néanmoins, compris que des interprétations fort différentes pouvaient être données de ce membre de phrase et il m'a assisté dans toutes les tentatives que j'ai faites pour amender ce texte ambigu (3).

(1) Voir ci-dessus le n° 58(et note).
(2) Sur cette formule, voir ci-dessus le n° 56.
(3) Ce télégramme a été communiqué à Rome le 15, sous les nos 568-570.

62

LE LIEUTENANT-COLONEL MOREL, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MADRID, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 481/A [1]. Secret. *Valence, 12 juin 1937.*

J'ai cru devoir attirer votre attention sur l'importance de l'œuvre d'organisation militaire du gouvernement de Valence; j'ai eu l'honneur toutefois d'exprimer à plusieurs reprises les réserves que m'inspirait cette œuvre, trop rapide pour être solide, trop étendue pour être profonde [2].

L'armée républicaine actuelle représente un progrès impressionnant si on la compare au désordre d'il y a six mois; mais il faut être très prudent en ce qui concerne sa valeur combative.

Des témoignages concordants lui reconnaissent une certaine aptitude à la défensive; par contre, aucune des offensives menées jusqu'à présent par elle n'a abouti à des résultats. Les forces républicaines, dans les dernières affaires (dans la Sierra, dans la région de Siguenza), n'ont pu que traverser des lignes minces et discontinues d'avant-postes. Elles ont échoué, dès qu'elles se sont trouvées en face d'un front organisé et bien garni.

Il ne faut donc pas se faire d'illusion sur la valeur offensive d'une armée jeune, dont les chefs sont présomptueux, et qui, en présence d'un effort vigoureux ou d'un coup de surprise, peut être la proie d'affolement et de panique.

D'après un témoignage digne de foi, lors du bombardement allemand d'Almeria, 6.000 jeunes soldats cantonnés dans un camp de la région, sur le simple bruit d'un débarquement allemand, se sont enfuis. Il en est arrivé jusque dans les environs d'Alicante. Quand le commandement fut averti de l'incident, il restait 40 hommes au camp sur les 6.000.

D'autre part, alors que je vous avais signalé l'enthousiasme très réel dans lequel les quatre classes appelées, au lendemain de Guadalajara, avaient rejoint leur caserne, la dernière levée de la classe 1931 a rencontré de graves difficultés. Il faut y voir sans doute l'œuvre d'agitateurs syndicaux heureux de gêner le gouvernement. Toujours est-il que les appelés se sont réunis à la Place de taureaux de Valence et ont envoyé une délégation au ministre pour le prévenir que, tant que les hommes plus jeunes que la classe en question, appartenant aux forces de police, ne seraient pas partis au front, ils refusaient de se laisser incorporer. Une seconde réunion a été interdite par la police et des mitrailleuses placées aux issues de la Place de taureaux.

L'opposition semble avoir été disloquée par la police et les incorporations réalisées, mais de tels incidents témoignent d'un état d'esprit assez fâcheux

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Sur ces réserves, voir au tome IV de la présente série le nº 111; au tome V, le nº 355

dans une armée dont la seule force réelle est l'enthousiasme ou du moins la bonne volonté.

C'est en prévision de tels faits que je me permettais de vous signaler, lors de la composition du nouveau ministère [1], que la nouvelle équipe accueillie comme étant celle qui devait finir la guerre, « si elle ne faisait pas la paix, ferait peut-être moins bien la guerre ». M. Largo Caballero et son entourage, avec des défauts et des maladresses que nul ne songe à contester, personnifiaient la survivance de l'enthousiasme de l'an passé. Enthousiasme très réel de la classe ouvrière et de la population urbaine. Peu à peu ce ministère de la période héroïque s'est trouvé en porte-à-faux justement parce que l'enthousiasme populaire avait fait place à la lassitude. Sa chute n'a donc fait que consacrer un état de fait. Mais ne prolongeât-il que des illusions, c'était tout de même quelque chose.

Le nouveau ministère, du point de vue militaire, avec comme chef un financier devenu raisonnable, et comme inspirateur, un spécialiste de la combinaison et du compromis, ne peut ni faire revivre l'enthousiasme, ni recréer ces illusions. Il tient par sa police dont les patrouilles sillonnent la ville et ses faubourgs et surveillent les bureaux de recrutement. L'enthousiasme et le désordre ont fait place peu à peu à la tiédeur et à l'organisation. L'évolution est achevée. Peut-être l'organisation militaire n'est-elle pas encore assez solide pour valoir par elle-même et seule.

Un gouvernement régulier appuyé sur un consentement général et ancien peut se permettre de régner sur des tiédeurs et de les discipliner. Ce n'est pas encore le cas, semble-t-il, du gouvernement républicain actuel.

P. S. — *14 juin :* Le 13 juin, j'ai vu circuler dans la ville des groupes de réfractaires encadrés par des soldats, fusil à la main. Le déploiement de police (carabiniers et gardes de sécurité) est considérable.

63

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2387, 2388. *Berlin, 13 juin 1937, 13 h. 58, 13 h. 59.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

A de nombreuses reprises, depuis six [mois], j'ai signalé qu'une des raisons principales pour lesquelles la politique allemande demeurait dans l'expectative était l'attente où elle semblait être de graves événements dont la

(1) Le 17 mai, M. Juan Negrin, ministre des Finances du cabinet précédent (Largo Caballero), constituait un cabinet avec aux Affaires étrangères M. José Giral, à la Défense nationale M. Indalecio Prieto.

Russie serait, à brève échéance, le théâtre. J'ai noté qu'on parlait à mots couverts à Berlin d'une prochaine révolte de généraux, qui aurait pour résultat d'instituer en Russie une dictature militaire et socialiste (1).

Dans le même moment, j'étais amené à enregistrer le bruit selon lequel le IIIe Reich pourrait modifier son attitude et se rapprocher de Moscou (2), et j'indiquais, en discutant le bien-fondé de cette rumeur, qu'un pareil rapprochement était concevable, mais seulement après un épisode de grande portée, tel qu'un coup d'État militaire.

Je n'ai aucun moyen, naturellement, de contrôler la véracité des allégations du gouvernement de Moscou au sujet de Toukhatchevsky et de ses comparses (3). Mais je ne puis m'empêcher de penser que les observations faites ici au cours des derniers mois ne rendent pas ces allégations invraisemblables.

64

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 315. Réservé. *Moscou, 13 juin 1937* (4).

(*Reçu :* le 18, 16 h. 30)

J'ai été voir M. Litvinov à son retour à Moscou.

Étant donné ses récents entretiens avec Votre Excellence (5), je n'ai pas cru utile d'aborder avec lui les problèmes d'ordre général et me suis borné, en dehors des questions spéciales à mon poste, à recueillir son sentiment sur son voyage en Occident.

Après s'être félicité de ses contacts avec M. le Président du Conseil et Votre Excellence, M. Litvinov m'a dit qu'il rapportait une impression satisfaisante. « A Londres comme à Paris, m'a-t-il déclaré, on est moins inquiet vis-à-vis de l'Allemagne. On voit la situation avec plus de calme et, partant, avec plus de fermeté. Le gouvernement et l'opinion britanniques s'intéressent de plus en plus à l'est de l'Europe.

« D'ailleurs, en Angleterre, on ne se fait plus d'illusions sur le compte du Reich. Sans doute s'y trouvera-t-il toujours des gens pour plaider sa cause, mais on ne croit plus à ses assurances de bonne volonté ni à la possibilité de

(1) Voir, au tome V de la présente série, le nº 229.
(2) Voir également au tome précité le nº 316.
(3) Se reporter au tome IV de la présente série sous le nº 420; au tome V sous le nº 434; ci-après au nº 65.
(4) Par courrier, en clair.
(5) Le 18 mai, les interlocuteurs avaient « réaffirmé leur fidélité au pacte qui unit les deux pays et leur volonté de poursuivre dans le cadre de la Société des Nations une loyale politique de collaboration internationale ». Sur ces entretiens, voir, au tome V de la présente série, le nº 436 (note).

sa coopération effective à une construction pacifique. L'Allemagne toutefois n'abandonnera pas aisément la partie; elle jouera toujours ses cartes et il faut s'attendre à la voir un de ces jours renoncer à ses prétentions coloniales, au moins vis-à-vis de l'Angleterre, pour obtenir les mains libres à l'est ».

« Ce qui m'inquiète, a ajouté M. Litvinov, c'est qu'en Angleterre, et même en France, on paraît placer l'Italie avant l'Allemagne au premier plan des préoccupations du moment; on situe l'ennemi nº 1 à Rome. Cela est une erreur. C'est à Berlin qu'on mène le jeu et c'est là qu'est le danger ».

Répondant à ma demande, M. Litvinov m'a dit avoir effectivement constaté parmi les Dominions, de la part du Canada notamment, un assez notable refroidissement au regard de la Société des Nations [1]. Il paraît admettre qu'en ce moment, il est préférable de ne pas toucher à cet organisme, de peur de lui nuire.

Le Commissaire du peuple reçoit demain la visite de M. Munters, ministre des Affaires étrangères de Lettonie. Il estime qu'il n'y a pas lieu d'y donner d'autre signification que celle d'une visite de courtoisie.

65

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 158 [2]. Confidentiel. *Moscou, 13 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juin.)

Ainsi que mes récents télégrammes l'ont signalé à Votre Excellence, le maréchal Toukhatchevsky et sept des principaux généraux de l'armée soviétique viennent d'être fusillés. Moins de vingt-quatre heures après que la presse annonçait leur arrestation [3], ils étaient jugés, condamnés et exécutés. La rapidité sans précédent avec laquelle il a été procédé trahit la préoccupation du gouvernement de mettre l'armée en face du fait accompli et d'éviter des réactions possibles.

Ce nouvel épisode de la crise que traverse l'U.R.S.S. est particulièrement grave du fait qu'il intéresse l'armée qui passait, jusqu'ici, pour être, dans son ensemble, fidèle au régime. Sur ses causes réelles, on est, comme toujours dans ce pays, plus secret que jamais, réduit à des conjectures.

Les chefs d'accusation officiels sont les mêmes que ceux portés contre les inculpés civils des précédents procès : trahison au bénéfice d'une puissance étrangère et sabotage.

(1) Sur ce « refroidissement », voir ci-dessus les nos 15, 22.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Deux textes qui signalaient l'incarcération du Maréchal sont publiés ci-dessus sous les nos 38 et 54.

Si l'on se rappelle le développement de l'affaire du parti industriel en 1930[1] et l'inanité des accusations portées alors contre certains membres de notre ambassade, si l'on observe que, dans chacun des nombreux procès politiques qu'a connus l'U.R.S.S., a été impliqué, comme systématiquement, l'adversaire étranger du moment, on ne peut s'empêcher d'éprouver quelque scepticisme au regard de la première de ces deux inculpations : trahison au profit d'un pays étranger.

Quant au sabotage [2], quel étrange aveuglement serait celui du gouvernement soviétique s'il avait choisi pour présenter ses armées aux missions étrangères, ces deux dernières années, des officiers saboteurs : Jakir et Ouborévitch, exécutés hier et respectivement directeurs des grandes manœuvres de 1935 et 1936 !

En réalité, la version officielle ne me paraît pas devoir mériter plus de créance que celle des procès antérieurs. A mon avis, cette dernière fusillade, comme les précédentes, a été provoquée par des raisons de politique intérieure et on doit en trouver les causes dans la crainte que certains officiers généraux inspiraient à Staline pour le régime et pour lui-même.

J'ai déjà essayé, dans de précédents rapports, de préciser l'état d'esprit dans lequel paraissent se trouver le dictateur et ses collaborateurs immédiats.

Depuis le meurtre de Kirov, ils craignent pour leur vie, à juste titre semble-t-il, et ils réagissent en conséquence. La peur est mauvaise conseillère : ils frappent, exilent et tuent à la moindre alerte et le chef de la police — Yagoda hier, Iejov aujourd'hui — fait du zèle, si même il n'exploite pas cette anxiété pour mieux asseoir sa situation personnelle.

Mais la politique de Staline procède aussi, sans doute, de calculs moins égoïstes. Comme l'a justement signalé le correspondant à Moscou de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* dans des reportages relevés par M. François-Poncet, le chef de l'U.R.S.S. n'est pas sûr du « parti ». Il y perçoit une opposition occulte qu'il est assez difficile de caractériser, qui est surtout de gauche, mais qui, en fait, groupe tous ceux que mécontente le régime stalinien, son despotisme, sa bureaucratie et aussi la misère du paysan et de l'ouvrier. Pressentant cette opposition, il a essayé de la résorber en proclamant une constitution d'inspiration plus libérale, en annonçant l'avènement d'un esprit nouveau et l'amélioration des conditions matérielles de la vie. Mais il est possible qu'au sein du parti il soit gagné de vitesse et que, malgré la ventilation continue à laquelle il le soumet, l'opposition s'y soit développée. D'où les mesures d' « épuration » que l'on sait, en vue d'assurer le succès d'une expérience devant laquelle on ne peut plus reculer.

Cette lutte sourde, amortie, de Staline contre certains éléments du « parti », dont il se réclame mais dont il se défie, auquel il appartient mais qu'il entend dominer, permet d'expliquer sa politique actuelle. Hors du « parti », il s'assure

(1) En septembre 1930, des personnalités scientifiques soviétiques, qui désapprouvaient le système économique de Staline : professeurs, économistes, techniciens, étaient arrêtés pour complot contre le régime. Des membres de l'ambassade de France avaient été accusés de collusion.

(2) Cet alinéa et le suivant représentent les « alinéas 3 et 4 de la page 2 » sur lesquels le télégramme du 18 juin (cité ci-après p. 108, n° 2) attire l'attention.

des points d'appui : c'est la masse dite des « sans parti », des sympathisants avec le régime, auxquels il accorde places et prébendes, et qu'il stimule par des arrestations; c'est le Guépéou qu'il réorganise, c'est enfin l'armée qu'il coiffe de conseils militaires à sa dévotion et dont il « épure » le haut commandement.

Il apparaîtra peut-être qu'il existe une singulière contradiction à préparer ainsi par la violence et les faveurs l'avènement d'un régime plus démocratique; mais ici, on est en Asie.

Telle est, en un bref raccourci, l'explication, à mon sens la plus plausible, des dernières arrestations. Toukhatchevsky et ses coaccusés comptaient certainement parmi les chefs militaires qui avaient le plus de personnalité. Sans doute ont-ils fait montre de quelque esprit d'indépendance, peut-être ont-ils résisté à l'institution des nouveaux conseils militaires, peut-être même ont-ils été jusqu'à conspirer contre le régime [1].

Que la version officielle de leur jugement soit vraie ou non, la gravité du fait n'en est pas diminuée. Depuis le meurtre de Kirov, depuis un an surtout, ce peuple subit des saignées qui ont peut-être moins d'effet sur cet immense pays qu'elles n'en auraient sur un autre, mais qui, à la longue, ne peuvent pas ne pas entraîner une certaine anémie. Après avoir sacrifié, à la base de la pyramide, une génération au moins, pour des raisons économiques, on en sacrifie une, au sommet, pour des raisons politiques; la main du Guépéou s'abat sans cesse dans tous les milieux, politique, militaire, économique, administratif, scientifique, artistique et une autre conséquence redoutable de ce renouveau de terreur est la paralysie qui gagne des services dont les chefs se dérobent de plus en plus devant les responsabilités.

Les arrestations atteignent, pour la plupart, des hommes d'un certain âge. C'est la génération de la révolution qu'on élimine. Sans doute le pays doit-il faire peau neuve et Staline compte-t-il sur la fidélité et l'ardeur docile des jeunes générations qu'il forme dans les komsomols. Les récentes élections au sein du « parti » paraissent lui avoir donné quelques déboires à ce sujet. Mais même si ses espoirs se réalisent, il s'écoulera un certain laps de temps durant lequel l'U.R.S.S. risque de demeurer affaiblie et limitée dans ses moyens d'action. Les derniers événements montrent que l'armée rouge elle-même n'échappe pas aux effets de cette sorte de mue qui, suivant l'expression même de Staline, doit permettre à l'organisme russe de s'assimiler le bolchevisme [2].

[1] Le passage : peut-être même... contre le régime, correspond à ce que la pièce du 18 juin désigne sous l'appellation de « dernière ligne de l'alinéa 1 de la page 4».

[2] Un télégramme postérieur, du 18 juin, non publié, attirait l'attention sur ce rapport. L'ambassadeur déclarait avoir « les plus sérieuses raisons de tenir pour exactes les indications fournies [par la présente dépêche] sur les récents événements en U.R.S.S. », en particulier « aux alinéas 3 et 4 de la page 2 et notamment à la dernière ligne de l'alinéa 1, page 4».

66

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1479, 1480. *Londres, 14 juin 1937, 19 h. 55*

(*Reçu :* 21 h. 55.)

J'ai donné connaissance à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à titre officieux des décisions prises par les représentants des quatre puissances au sujet du contrôle naval (1).

M. Maisky n'a élevé aucune objection contre les termes de cet accord et a paru satisfait des explications que je lui ai données à cet égard. Il est moins content de la position qu'a prise le président du Comité en évitant de laisser celui-ci délibérer sur la question, mais il est douteux qu'il trouve des arguments de nature à justifier une nouvelle protestation avant l'envoi de la communication destinée aux autorités espagnoles.

C'est ce soir, en effet, que le Foreign Office télégraphiera à son chargé d'affaires à Valence pour le prier de remettre au gouvernement espagnol le texte arrêté par les quatre gouvernements chargés du contrôle naval. La démarche qui sera faite par le représentant britannique ne portera que sur les trois premiers points de ce document. Votre Excellence appréciera s'il ne conviendrait pas que notre représentant appuie de son côté les demandes ainsi présentées en faisant valoir verbalement la décision de principe qui a été prise en vue d'accentuer le caractère international du contrôle.

67

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2404 à 2406. *Berlin, 14 juin 1937, 20 h. 37, 20 h. 38, 20 h. 39.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 22 h. 10.)

Mon collègue italien, qui a occupé le poste d'ambassadeur à Moscou avant d'être nommé à Berlin, continue de suivre avec attention les événements de la politique soviétique et il fait d'autant plus volontiers part de ses impressions à ce sujet qu'il lui est plus facile aujourd'hui de parler avec liberté,

(1) Voir ci-dessus les nos 56, 58, 61.

sinon avec sincérité. Son opinion sur la crise actuelle mérite, de toute façon, d'être notée.

D'après M. Bernardo Attolico, la condamnation des principaux chefs de l'armée rouge [1] aurait été déterminée par une véritable psychose qui ferait de plus en plus redouter à Staline d'être renversé par un complot. Ce serait cet état d'esprit, exploité dans son entourage, qui aurait amené le dictateur soviétique à frapper successivement la Guépéou et l'armée rouge, c'est-à-dire les deux puissances les plus fortement établies en U.R.S.S., à [côté] de la sienne.

M. Bernardo Attolico pense que les dénonciations plus ou moins fondées qui ont provoqué les récentes exécutions doivent être attribuées à M. Radek [2], qui aurait trouvé là, au cours de son procès, un moyen d'échapper à la peine capitale.

L'ambassadeur d'Italie évite de se prononcer trop ouvertement sur les relations de Toukhatchevsky avec l'Allemagne; mais, à son avis, le maréchal soviétique ne saurait être soupçonné de trahison envers son pays. Tout au plus pourrait-on lui reprocher certaines conceptions personnelles défavorables à la politique intérieure de M. Staline.

M. Vorochilov n'aurait consenti à jouer le rôle qui l'a amené à condamner à mort ses propres camarades de l'armée rouge que sous la menace d'être lui-même disgracié et supplanté par le général Blücher; de toute façon, M. Staline aurait usé de ce procédé non seulement pour frapper les généraux qui lui portaient ombrage, mais pour détruire en même temps le prestige inquiétant du commissaire à la Guerre, dont l'autorité sur l'armée serait désormais très compromise.

68

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2402, 2403. *Berlin, 14 juin 1937, 20 h. 36.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Tout l'effort de la propagande allemande paraît s'appliquer depuis quelques jours à démontrer que les événements de Russie, quelle qu'en puisse être la suite, sont de nature à modifier profondément, et dès maintenant, les positions politiques des puissances occidentales.

Elle ne manque pas, bien entendu, d'utiliser l'occasion qui s'offre à elle de soutenir que l'opposition radicale du IIIe Reich au bolchevisme reçoit

(1) Sur cette condamnation, voir ci-dessus le n° 65.
(2) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 420; au tome V, le n° 434.

des faits une confirmation éclatante. Corrélativement, elle croit pouvoir prétendre que ces mêmes faits constituent une catastrophe morale pour les états qui ont cru en la Russie des Soviets, qui ont traité celle-ci comme une partenaire normale et qui ont voulu voir en elle un élément essentiel du système de la sécurité collective, élaboré sous l'égide de la Société des Nations.

Mais surtout, elle exprime avec insistance l'espoir que l'Angleterre, sinon la France, se détournera d'un pays qui est le théâtre d'une succession de drames sanguinaires et qui semble voué à un dangereux chaos. Elle s'attache à relever dans les journaux britanniques et français les moindres indices d'un tel revirement.

Survenant au moment même où les négociations en vue de la conclusion d'un nouveau pacte de Locarno se trouvent ramenées au premier plan par la remise d'un mémorandum français [1], les événements de Russie encouragent évidemment les milieux dirigeants du Reich à accentuer leur pression, pour essayer de rompre les liens que la politique de la France a entendu maintenir jusqu'ici entre le pacte franco-soviétique et le futur pacte de l'ouest.

69

M. Payart, Chargé d'affaires de France à Valence,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 339, 340. *Valence, 14 juin 1937, 20 h. 40.*

(*Reçu :* le 15, 4 h. 10.)

Le conseil de la Défense nationale a été convoqué d'urgence au début de l'après-midi pour examiner les conséquences de l'état de choses créé par l'offensive insurgée de Biscaye [2].

M. Indalecio Prieto, que j'avais vu quelques instants auparavant, m'avait indiqué à quel point il considérait comme grave la situation à Bilbao, surtout depuis que l'armée Franco avait réussi à faire une brêche de plus de deux kilomètres dans la ceinture de fer et était en voie de couper la ville de ses possibilités de ravitaillement par mer. Il attribue le succès des rebelles à l'accumulation du matériel d'aviation et d'artillerie allemand et italien. Il a manifesté encore une fois sa déception de l'impossibilité où il s'est trouvé de faire passer par la France, ainsi qu'il l'avait escompté, les 60 avions qu'il estimait indispensables pour rétablir l'équilibre des forces. Il avait bien essayé à deux reprises de renforcer le front nord par expédition directe d'appareils; mais il avait dû renoncer à ce procédé qui, à l'usage, s'était montré décevant,

(1) Du 9 juin, ci-dessus reproduit sous le no 49 (annexe).

(2) Le 11 juin, les nationalistes prenaient l'offensive en Biscaye; le 14, M. Aguirre, chef du gouvernement basque, en appelait dans des messages au monde civilisé contre la destruction des localités.

la réserve en essence des avions de chasse ne leur permettant pas d'arriver après un parcours de 350 kilomètres à destination, au cas où ils auraient à soutenir un combat aérien.

Le ministre de la Défense nationale estime que l'aviation insurgée a quadruplé au cours du mois de mai. L'Allemagne et l'Italie auraient transporté ou transporteraient encore du matériel en quantité telle que les autorités de Salamanque seraient incapables de le payer sur leurs réserves propres. D'où l'hypothèse d'un engagement des ressources futures de l'Espagne ou d'une contrepartie politique.

70

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 524 à 526. Réservé. *Prague, 14 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 16, 11 h. 15, 11 h. 45.)

Le ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade a transmis à son gouvernement quelques indications dont M. Stoyadinovitch lui a fait part après ses entretiens avec M. von Neurath (2).

Celui-ci aurait assuré son interlocuteur yougoslave des sentiments entièrement pacifiques de son pays. L'Allemagne n'avait de différend d'aucune sorte avec la France. Le problème particulièrement difficile des relations polono-allemandes avait été heureusement résolu, l'Allemagne n'envisageant que des procédures pacifiques pour régler les questions encore en suspens entre les deux pays. En ce qui concernait la Tchécoslovaquie, M. von Neurath ne pensait pas que ses relations avec l'Allemagne pussent s'améliorer aussi longtemps qu'elle aurait une intimité politique étroite avec l'U.R.S.S. et que les revendications de la minorité allemande des Sudètes ne seraient pas satisfaites.

Il ne résulterait pas clairement de la communication de M. Girsa que le président du Conseil yougoslave avait ou non donné connaissance à M. von Neurath de l'aide-mémoire tchécoslovaque visé par le télégramme no 520 de M. de Lacroix (3). Le résultat dans un cas comme dans l'autre est le même.

M. Stoyadinovitch a insisté auprès de M. Girsa sur le fait que si le communiqué final des entretiens mettait en relief la volonté de paix commune aux gouvernements allemand et yougoslave, il ne fallait pas en inférer que les deux pays suivaient une politique commune. M. von Neurath aurait déclaré que l'Allemagne ne trouvait rien à redire aux engagements internationaux

(1) Adressé par avion le 15.
(2) Sur ces entretiens, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34, 45, 48, 51, 59.
(3) Du 10 juin, ci-dessus publié sous le no 48.

contractés par la Yougoslavie ni à l'orientation qu'elle avait donnée au cours des derniers mois à sa politique. M. Stoyadinovitch aurait, de son côté, exprimé le regret que le ministre des Affaires étrangères du Reich eût décidé de faire une visite officielle à Budapest. M. von Neurath aurait répondu que, passant deux fois par cette ville, il lui avait paru impossible de ne pas faire un geste de courtoisie à l'adresse du gouvernement hongrois, mais qu'il n'avait l'intention de procéder avec celui-ci qu'à une simple mise au point des rapports politiques, commerciaux et culturels entre la Hongrie et l'Allemagne.

71

M. JEAN PAUL-BONCOUR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L. (1) *Bucarest, 14 juin 1937.*

Cher ex-patron,

Thierry vous envoie directement la copie d'un rapport faisant le tableau des premiers dégâts causés par l'entrevue de Talloires (2), sans préjudice d'autres suites si Litvinov persiste dans sa résolution de rompre les pourparlers roumano-soviétiques (3). Vous verrez qu'il n'y a là rien de favorable ni pour Titulesco, ni pour nous, ni pour la Russie.

En ce qui concerne le rapprochement entre la Tchécoslovaquie et ses voisins du sud, plus particulièrement *la position à prendre à l'égard du réarmement hongrois*, j'ai eu l'occasion d'en parler avec Puaux et Beauverger pendant mon trajet de retour en automobile de Genève à Bucarest.

(1) Extraite des papiers Massigli.

(2) Allusion à la dépêche 191 de Bucarest, du 12 juin, non reproduite, qui étudiait les répercussions de l'échec d'entretiens tenus récemment par MM. Titulesco et Litvinov dans la localité savoyarde. Le chargé d'affaires français soulignait le mécontentement de M. Antonesco, « son découragement et son ressentiment personnel de l'atteinte que non seulement M. Titulesco, mais aussi M. Litvinov avaient ainsi voulu porter à votre crédit personnel»; le ministre roumain des Affaires étrangères était soutenu par Carol II, hostile à tout pacte d'assistance mutuelle roumano-soviétique et à la personnalité de M. Titulesco. Néanmoins, M. Antonesco se montrait conciliant à l'égard du représentant de l'U.R.S.S. à Bucarest, M. Ostrovski, expliquant qu' « en raison des circonstances, il avait paru préférable d'ajourner à septembre la reprise de conversations qu'il n'avait pu qu'ébaucher avec M. Litvinov et Votre Excellence ». Le diplomate russe avait, pour sa part, insisté auprès de Moscou « pour qu'en aucun cas, les pourparlers ne fussent rompus avec le gouvernement actuel, dont les bonnes dispositions ne lui paraissent pas douteuses puisqu'elles ont survécu à la redoutable épreuve de Talloires» et proposé à Bucarest, depuis le retour de Genève de M. Antonesco, la conclusion d'un traité d'assistance mutuelle analogue au pacte tchéco-soviétique. A défaut, il voyait « un terrain d'entente éventuel dans le projet d'une déclaration de principe renouvelant, purement et simplement, entre les deux pays les engagements des articles 10 et 16 du covenant ».

(3) Selon le T. 374 de Bucarest, du 20 juin, pour M. Antonesco, « toute reconnaissance explicite de la frontière du Dniestr [était] exclue par M. Litvinov» et le ministre roumain n'était pas loin de penser que, dans ces conditions, poursuivre les conversations ne présentait pas grand intérêt.

Puaux était nettement optimiste en ce qui concerne l'aspect économique du rapprochement tchéco-autrichien [1] ; sans doute ignorait-il encore l'opposition définitive de l'Angleterre à tout système préférentiel entre les états successeurs de l'Autriche-Hongrie. Sur le plan politique, il n'avait pas de préoccupation, car il n'existe pas de question de minorité austro-tchèque et quant au réarmement de l'Autriche, c'est pratiquement une affaire déjà réglée.

J'ai eu, au cours de ma conversation avec Beauverger, des impressions beaucoup moins favorables. Non seulement le gouvernement hongrois met en avant, comme condition préalable à tout rapprochement, ce problème des minorités qui, je vous l'ai dit, est de nature à semer la division au sein de la Petite Entente, mais encore il n'attend qu'une négociation relative aux conditions de sécurité dans lesquelles pourrait se développer le réarmement de la Hongrie pour demander *préalablement* l'annulation des accords militaires qui lient les trois états de la Petite Entente contre la Hongrie [2].

Autrement dit, il est clair que si, conformément à la procédure dont vous avez bien voulu me faire part à Genthod, les trois états de la Petite Entente laissent se faire le réarmement hongrois dans l'espoir d'une négociation en vue d'un pacte de non-agression, le premier soin de M. Daranyi et de M. de Kanya sera ensuite de déclarer à leurs interlocuteurs : « C'est entendu, nous entrons en négociations comme convenu, mais il va de soi que nous n'entendons pas négocier des accords d'amitié avec des pays qui ont des accords militaires nettement dirigés contre nous ».

J'ignore si c'est là le point où, dans sa politique de rapprochement avec tous ses voisins, M. Stoyadinovitch attend la réaction de ses alliés. Ce que je sais bien c'est que, par voie de conséquence naturelle de la politique de rapprochement poursuivie par les Tchèques avec la Hongrie, se trouveront indirectement remis sur le tapis ces accords militaires qu'on nous affirme sans cesse conserver leur pleine valeur et qui constituent, à l'heure actuelle, la seule base solide de ce qui reste de la Petite Entente, une base sur laquelle notre état-major continue de fonder, semble-t-il, quelques espoirs, en dépit des objections juridiques que certains aspects de ces combinaisons militaires soulèvent touchant l'application du pacte et la définition de l'agresseur.

Je me permets de penser que c'est inquiétant.

Pour ma part, avant d'entrer dans ces voies qui me paraissent dangereuses, j'estime qu'un dernier effort devrait être tenté pour élucider, sur le plan militaire, quelles possibilités subsistent d'une coordination favorable aux Tchèques des plans des états-majors intéressés, à savoir celui de Paris, celui de Belgrade, celui de Prague, celui de Bucarest et celui de Varsovie.

Hier encore, me faisant part confidentiellement de la visite que le général Gamelin fera en Yougoslavie avant de venir assister, l'automne prochain, aux manœuvres de l'armée roumaine, le conseiller de la légation de Yougo-

(1) Sur les tentatives de rapprochement économique et politique entre Vienne et Prague, voir au tome V de la présente série les nos 183, 268, 352, 362, 385, 428, 448, 455, 458.

(2) Voir, au tome V précité, le no 479. Sur le problème du réarmement hongrois et du rapprochement de Budapest avec la Petite Entente, se reporter ci-dessus aux nos 3 (et note), 26.

slavie insistait sur l'intérêt de conversations *bilatérales* d'ordre militaire capables de mettre au point, sur le plan technique, les combinaisons qui n'ont pu s'affirmer sur le plan politique.

Comme vous le savez, le général Sichitiu, chef de l'état-major roumain, sera en France pour le 14 juillet. Il y a là une première possibilité que d'autres peuvent suivre.

Il s'agit seulement de savoir ce que l'on veut et d'inviter le général Gamelin à tenir le langage qui convient, y compris la menace éventuelle du retrait de nos fournitures d'armement.

C'est dans le même cadre que l'étude approfondie que j'ai prescrite au colonel Delmas, en conséquence des instructions données par Léger avant mon dernier départ de Paris, conclura en ce qui concerne la *révision nécessaire des accords militaires roumano-polonais*.

Comme je vous l'ai dit, et avant même d'en venir aux espoirs tchèques relatés par Lacroix, qui voient déjà la Pologne associée à la Roumanie dans une résistance éventuelle contre une agression allemande sur la Tchécoslovaquie [1], ce qui s'impose d'abord, c'est une atténuation de l'hypothèque de 17 divisions qui pèse sur l'armée roumaine au profit de la Pologne aux termes des accords actuellement en vigueur. La concentration d'une aussi forte partie de l'armée roumaine sur la frontière du Dniester à la seule demande de la Pologne et avant même toute agression soviétique contre ce dernier pays est une disposition qui ne cadre plus en rien avec nos perspectives militaires d'Europe centrale depuis le pacte franco-russe; je dirai même qu'elle est en absolue contradiction avec elles. De l'aveu du colonel Rozin, chef du bureau des opérations de l'armée roumaine, il n'y a qu'un moyen de s'en tirer : c'est que l'état-major français coordonne avec chacun de ses alliés les plans d'opérations éventuels et qu'en conséquence de cette révision générale qui incombe au général Gamelin, les traités militaires en cours soient ou consacrés une fois de plus, ou amendés si nécessaire.

Je regrette de ne pouvoir vous adresser dès la présente valise le rapport détaillé que prépare Delmas à ce sujet : il a encore besoin de quelques éléments supplémentaires. Mais vous pouvez compter sur cette étude pour le 30 juin.

72

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 435 [2]. Secret. *Berlin, 14 juin 1937.*

Il n'aura pas échappé au 2e Bureau, en dépouillant le bulletin des prescriptions concernant l'armée (*H.Vb*) du 28 mai 1937, qu'il y est écrit ceci

(1) Voir notamment le télégramme 498-500 de Prague, du 2 juin, ci-dessus publié sous le nº 11.
(2) Extraite des archives de la Guerre.

à la page 222 : « Pendant la durée de l'organisation (*Aufbau*) de l'armée, provisoirement jusqu'au 31 décembre 1938, les corps d'armée, etc. ».

Il semblerait donc, en prenant ce texte à la lettre, que l'organisation de l'armée allemande ne serait pas terminée, au plus tôt, avant la fin de 1938. Cette remarque est d'ailleurs conforme à ce que nous croyons.

Je rapprocherai de cette observation les propos suivants tenus par l'officier d'ordonnance du général Goering, le lieutenant-colonel Bodenschatz. Ce dernier ne passe pas pour un officier particulièrement intelligent, et on peut penser qu'il se fait l'écho de ce qu'il entend chez le ministre de l'Air sans y ajouter beaucoup de son cru. On sait que le 30 mai au soir, le général Goering s'est montré partisan d'une action violente contre le gouvernement de Valence. « Mais, a dit le lieutenant-colonel Bodenschatz, l'Allemagne n'est pas encore assez avancée dans son réarmement pour se permettre cela. En 1940, il en aurait été tout autrement. Et, en 1942, nous serons définitivement au point ».

Sans doute ne doit-on pas attribuer à ces propos une valeur exagérée; pourtant, ils montrent, comme la phrase relevée dans le bulletin des prescriptions concernant l'armée, que la date que le commandement allemand s'est fixée pour parfaire son programme militaire est encore assez éloignée. Nous n'en connaissons d'ailleurs que plus mal le plafond qu'il se propose d'atteindre, surtout en ce qui concerne l'aéronautique.

Le Lieutenant-colonel Simon, Attaché militaire de France à Moscou, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 360/S [1]. Secret. *Moscou, 14 juin 1937.*

Les événements militaires qui se sont déroulés du 1er au 13 juin vous ont été signalés par une série de télégrammes chiffrés [2]. En raison de leur importance, il me paraît nécessaire de les rappeler dans l'ordre chronologique et de les faire suivre des commentaires qu'ils peuvent suggérer dès maintenant.

Le 1er juin, un simple entrefilet, inséré en dernière page des journaux de Moscou, a signalé le suicide du commissaire d'armée de 1re classe Gamarnik, qui avait occupé le poste de premier commissaire-adjoint à la Défense et dont on ignorait la destitution.

Ce n'est que le 5 que la *Pravda* a donné incidemment, et dans des termes qui méritent d'être cités, l'explication officielle de cette disparition inattendue : « C'est seulement après en avoir fini avec l'idiote maladie de l'insouciance, écrit l'organe communiste, qu'ont pu être démasqués les dangereux et pires ennemis du peuple qui, se masquant habituellement comme le trotskyste

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Qu'il a paru superflu de reproduire, le contenu en étant résumé ici.

dégénéré Gamarnik, ont mené leurs affaires d'espionnage en vendant leur patrie aux impérialistes allemands et japonais ». Le lendemain, l'*Étoile rouge* indiquait, en outre, que M. Gamarnik « a poursuivi longtemps sa noire affaire contre-révolutionnaire d'espion et de bandit fasciste ».

La publication de la cause officielle du suicide avait été préparée — comme on a pu s'en rendre compte après coup — par plusieurs articles parus du 2 au 5 dans l'organe militaire central. Ces articles, consacrés à l'espionnage, approuvaient les critiques dont avait été l'objet la direction politique de l'administration centrale de la part des délégués aux récentes conférences militaires locales du parti et concluaient à la nécessité de renforcer la vigilance des cadres et de développer leur éducation politique. Ils sont également intéressants par les renseignements qu'ils donnent sur ces conférences militaires qui ont été suivies, dans un délai de quelques jours, par des mutations nombreuses, et vraisemblablement des destitutions, dans le personnel politique supérieur de l'armée.

Ces mouvements et les résistances qu'ils ont pu entraîner expliquent la résolution prise par M. Gamarnik beaucoup plus que l'affaire de trahison annoncée par la presse soviétique.

Aussitôt après, celle-ci a publié les nominations suivantes dans le haut-commandement des grandes circonscriptions militaires de la Russie d'Europe :

6 juin : Commandant d'armée Fedko, Kiev;
8 juin : Commandant d'armée Belov, Russie blanche;
9 juin : Maréchal Boudenny, Moscou;
Commandant d'armée Dybenko, Léningrad;
Commandant de corps d'armée Kouibychev, Transcaucasie;
Commandant de division Efremov, Privolga.

Ces nominations rendaient disponibles le maréchal Toukhatchevsky qui avait été désigné le 11 mai au commandement de la circonscription de Privolga, le général Jakir qui avait été désigné à la même date au commandement de la circonscription de Léningrad, et les généraux Ouborévitch et Levandovsky qui, depuis longtemps déjà, commandaient respectivement les circonscriptions de Russie blanche et de Transcaucasie.

La disponibilité du maréchal Toukhatchevsky donnait un fondement sérieux aux bruits qui, dès le 4 juin, annonçaient son arrestation. Ces bruits signalaient aussi l'arrestation d'un nombre important de hauts fonctionnaires civils [1], du maréchal Blücher, des généraux Eideman et Alksnis. Ils confirmaient l'arrestation du général Kork.

Le communiqué de presse du 11 juin, dont je vous adresse la traduction *in extenso* sous nº 1.558, allait montrer que ces bruits n'étaient fondés qu'en partie alors que le nom de certains accusés n'avait même pas été prononcé jusque-là.

[1] *Note du document :* Je me borne à les citer tels que je les ai recueillis du 4 au 8 juin. Confirmation pour MM. Rosenberg et Karakhan. Autres arrestations : MM. Roudzoutak, Krestinsky, Stern (des Affaires étrangères), Gourévitch, Eliava, Lioubimov, Lobov (industrie forestière), Pauker (G.P.U.), Boukovsky (G.P.U.) et même M. Krylenko.

Par ce communiqué, on apprenait, en effet, le jugement le même jour, du maréchal Toukhatchevsky, des généraux Jakir, Ouborévitch, Kork, Eideman, Feldman, Primakov et Poutna. Comme on le sait, ces deux derniers avaient été arrêtés il y a près de neuf mois. En revanche, le maréchal Blücher et le général Alksnis, non seulement n'étaient pas arrêtés, mais figuraient parmi les membres du tribunal.

Les chefs d'accusation — sur lesquels je reviendrai plus loin — n'apparaissent pas moins surprenants que la liste des accusés. Ils concernent, en effet, la violation du serment militaire, la trahison envers la patrie, la trahison envers le peuple de l'U.R.S.S. et la trahison envers l'armée.

Bien entendu, « tous les accusés se sont reconnus pleinement coupables des faits qui leur sont reprochés ». C'est un fait qu'en U.R.S.S., les aveux sont toujours complets et les décisions du parti et du gouvernement toujours prises à l'unanimité.

Étant donné les chefs d'accusation, le procès a été rapide et, en moins de vingt-quatre heures, on a eu connaissance, officiellement, du jugement et de la condamnation à mort de tous les accusés, et par des bruits — d'ailleurs confirmés par les journaux du lendemain —, de l'exécution de la sentence.

La première conséquence du procès est de priver l'armée soviétique d'un chef sur lequel on faisait fond. On admettait généralement qu'en cas de conflit, le maréchal Blücher commanderait en chef en Extrême-Orient et le maréchal Toukhatchevsky en Europe. La disparition de ce dernier laisse un vide difficile à combler, car son successeur lui sera vraisemblablement inférieur au point de vue intellectuel. Cette appréciation est valable même pour le maréchal Iegorov que ses fonctions de premier commissaire-adjoint paraissent appeler à un tel poste.

Les événements qui se sont déroulés depuis un mois ont aussi provoqué le remplacement de six sur neuf des commandants de grande circonscription militaire de la Russie d'Europe, ce qui ne serait pas sans inconvénients, du moins pendant une certaine période, même dans un pays ayant des chefs instruits et confirmés, ce qui n'est pas le cas.

Mais ce qu'il convient de souligner particulièrement, c'est le changement de titulaire des trois circonscriptions frontières de l'ouest. J'estime, en effet, que les trois nouveaux commandants de ces circonscriptions, même le général Fedko qui, paraît-il, s'est fait remarquer en Extrême-Orient dans le commandement du groupement de la Province maritime, sont moins compétents et moins expérimentés que leurs prédécesseurs. D'ailleurs, ce n'est pas par suite d'un simple concours de circonstances que le général Chapochnikov, précédemment commandant de l'Académie militaire, avait été placé à la tête de la circonscription de Léningrad et que les généraux Jakir et Ouborévitch ont, en présence des missions militaires étrangères, dirigé les grandes manœuvres respectivement en 1935 et 1936.

Les autres nominations ne laissent pas non plus de surprendre. Comment se fait-il que le maréchal Boudenny, jusque-là inspecteur de la cavalerie soviétique que l'on sait très nombreuse, ait été placé à la tête de la circonscription de Moscou? Quels services justifient la nomination du commandant

de corps d'armée Kouibychev et du commandant de division Efremov au commandement d'une circonscription militaire? Pourquoi désigner un commandant de division à un tel poste quand des commandants de corps d'armée sont chefs de bureau à l'administration centrale?

Le procès a aussi montré que l'O.G.P.U. continue à jouer son rôle comme précédemment et n'a pas vu diminuer son importance. Je ne me souviens pas avoir jamais lu autant d'allusions à son action policière que ces jours derniers. Le communiqué de presse du 11 juin commence par ces mots : « L'affaire des personnes arrêtées par les organes du commissariat à l'Intérieur... ». L'*Étoile rouge* du même jour écrit que M. Iejov « a découvert le nid de guêpes des espions et des traîtres... ». Elle vante aussi « la vigilance du service de renseignements soviétique, la vigilance des organes du commissariat à l'Intérieur... ». Des meetings d'usines ont adressé leurs remerciements à M. Iejov et à ses subordonnés. Dans son *prikaze* du 12, le maréchal Vorochilov lui-même fait allusion à son rapport sur les organisations criminelles découvertes par le commissariat à l'Intérieur. La remise en mains de l'O.G.P.U. n'est donc pas douteuse et M. Staline peut compter sur elle.

Malgré les bruits qui ont circulé, et qui permettaient seulement de supposer qu'un nouveau coup de théâtre se préparait, le procès a causé une surprise très vive. Il ne peut en être différemment dans un pays aussi mystérieux que l'U.R.S.S. où la liberté d'écrire n'existe pas et où les habitants — maintenant plus encore que précédemment — fuient les étrangers. On en est donc généralement réduit à recueillir les informations officielles de la presse et à faire des suppositions sur leur degré de véracité. C'est le cas pour les chefs d'accusation du procès qui vient d'avoir lieu.

Si on admet l'accusation de trahison, on est en droit de se demander quelle confiance on peut avoir en un gouvernement qui en moins de six mois a montré qu'il comprenait des commissaires-adjoints aux Transports qui organisaient des déraillements et deux commissaires-adjoints à la Défense, en place depuis plusieurs années, qui, suivant les termes du communiqué du 11, s'efforçaient de préparer la défaite de l'armée soviétique.

Puisque la « vigilance » est à l'ordre du jour, quelle responsabilité a dès lors encourue le maréchal Vorochilov qui a choisi deux adjoints devenus des traîtres et a placé également des traîtres à la tête des circonscriptions importantes de Russie blanche et de Kiev, à la tête de l'Académie militaire et à la tête de l'Osoaviakhim, qui a tout de même contribué aux succès obtenus par le parachutisme?

Si les explications officielles correspondent à la réalité, quelle peut être la valeur d'un régime que veulent détruire des hommes énergiques et instruits qui le servent depuis près de vingt ans?

Tenant compte des enseignements des précédents procès, notamment du « procès industriel », on est en droit de n'accorder aucun crédit à l'accusation de trahison que voudraient faire admettre les communiqués de presse.

Ce procès, comme ceux qui l'ont précédé, est essentiellement politique. Toutes les mesures judiciaires et administratives prises depuis près d'un an servent, en effet, à épurer les différentes institutions et par là même apparaissent comme

la manifestation d'une décision, longuement mûrie, du dictateur du Kremlin.

Ces mesures qui frappent les seuls cadres dirigeants et supérieurs provoquent une crise qui rappelle celle de 1925-1926. Les éliminations des postes importants eurent alors pour but d'abattre la troïka Trotsky-Zinoviev-Kamenev pour permettre à M. Staline de s'emparer du pouvoir. Actuellement, il semble que ce dernier veuille asseoir son autorité et la rendre indiscutable en réduisant à merci toutes les institutions et, si besoin est, en brisant les résistances qui peuvent se manifester.

Le maréchal Toukhatchevsky et les généraux d'armée qui ont été fusillés se sont peut-être rendus suspects en formulant des objections qu'ils croyaient pouvoir faire en raison de leur expérience et des services rendus. Qui sait si la cause immédiate de leur mise en jugement n'a pas été la résistance qu'ils ont pu opposer à la création récente des conseils militaires?

Ces répressions brutales, qui dénotent une mentalité plus asiatique qu'européenne, sont aussi inspirées en partie par le sentiment de peur qui règne au Kremlin, surtout depuis l'assassinat de Kirov, et que l'O.G.P.U. entretient sans doute pour justifier ses prérogatives.

Quel but poursuit M. Staline en renforçant sa dictature au prix « d'épurations » néfastes au pays? Veut-il seulement exercer son pouvoir sans contrôle ou prépare-t-il un changement d'orientation politique? Aucun indice ne permet encore de l'indiquer.

Quels qu'en soient les vrais motifs, il est certain que la mort du maréchal Toukhatchevsky et des sept généraux impliqués dans le procès qui vient d'avoir lieu représente une perte sensible pour l'armée soviétique. Il n'est pas douteux non plus que les événements qui se sont déroulés depuis deux semaines contribueront à entretenir le sentiment d'inquiétude qui régnait déjà dans ses rangs et accroîtront encore la défiance et la crainte des responsabilités dans le corps des officiers.

Si on tient compte également de la stagnation et même du recul de l'industrie au cours des derniers mois, qui sont dus aux mêmes causes, on doit admettre que la crise intérieure que traverse l'U.R.S.S. a amoindri sérieusement son potentiel militaire.

74

M. Adrien Thierry, Ministre de France à Bucarest,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 366 (1) Réservé. *Bucarest, 15 juin 1937* (2).
(*Reçu :* le 18, 11 h.)

Rentré hier de son voyage à Cluj, le Souverain m'a fait demander de venir le voir. Dans la conversation que j'ai eue avec lui aujourd'hui, il m'a tout d'abord parlé de la politique intérieure roumaine. Il ne sait pas encore, m'a-t-il dit, quel sera le chef du nouveau gouvernement (3), mais en tout cas, — et le Roi m'a prié de faire en sorte qu'on n'ait aucun doute à Paris sur ce point —, M. Titulesco ne fera pas partie de la nouvelle combinaison.

Le Souverain s'est d'ailleurs exprimé sur le cabinet Tataresco en termes tels que je ne doute plus qu'il conserve sa collaboration aussi longtemps qu'il le pourra.

Le roi Carol m'a spontanément renouvelé l'engagement qu'il avait pris l'année dernière, auprès de M. le Président de la République, de ne laisser modifier en rien la politique extérieure de la Roumanie. A ce propos, je n'ai pas manqué de lui signaler que je regrettais l'arrêt de la négociation politique engagée cet hiver, dont le but aurait été le resserrement des liens entre les états de la Petite Entente, ainsi que de ceux qui unissent ce groupement à la France. Faute de ce traité, j'ai marqué tout l'intérêt que nous attachions au perfectionnement de nos liens militaires et des accords d'état-major qui continuent d'unir les états membres de la Petite Entente entre eux. Le Roi qui, comme le sait Votre Excellence, préfère, à des engagements à caractère juridique, des accords techniques de cet ordre, m'a dit attacher la plus grande importance à la visite que le général Sichitiu fera à Paris le 14 juillet prochain. Il espère que le général Gamelin pourra venir en Roumanie cet automne au moment des grandes manœuvres. J'ai alors demandé au Souverain si, à l'occasion d'une visite privée à notre exposition, le chef suprême de l'armée roumaine ne se rendrait pas lui-même en France. « Je ne puis vous dire ni oui ni non », m'a d'abord répondu le Roi, mais j'ai eu l'impression que cette idée le tentait et que, quand nous nous sommes séparés, elle avait fait un certain progrès dans son esprit.

M. Antonesco m'avait en effet prié de saisir l'occasion de parler au Souverain du projet de voyage à Londres, Bruxelles et Paris dont il a, m'a-t-il dit, fait part à Genève à Votre Excellence. M. Antonesco y verrait l'avantage de main-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Le cabinet Tataresco avait subi un large remaniement le 23 février, mais il devait rester en fonction toute l'année en dépit d'autres modifications.

tenir le Roi dans une atmosphère « anglo-franco-belge », alors que tant d'autres influences s'exercent souvent auprès de lui.

Il est clair en effet que tout en comprenant parfaitement la nécessité de maintenir à Genève le centre de la collaboration de la Roumanie avec ses alliés ainsi que la France et l'Angleterre, le Souverain, dont maints propos rappellent ceux que tient parfois le colonel Beck, n'a plus qu'une confiance limitée dans la Société des Nations. Par ailleurs, tout en se défendant de vouloir prendre parti dans tout conflit d'idéologie, il se montre plus que jamais hostile à l'influence des Soviets. Je me suis efforcé cependant de lui démontrer les avantages positifs que la Roumanie retirerait d'un accord avec l'U.R.S.S., ne serait-ce que par une reconnaissance explicite de la Bessarabie. Mais pour pouvoir en juger sans parti pris, le Roi est trop hanté à la fois par l'intrusion de M. Titulesco dans cette négociation, par sa défiance à l'égard du représentant de la Russie à Bucarest et enfin par les derniers événements survenus à Moscou [1] où il ne voit nullement, m'a-t-il dit, un procès politique, mais une machination policière et le signe de la grave crise que traverse le régime soviétique.

Par contre, j'ai retiré de mon entretien l'impression que le Souverain restait absolument fidèle à la fois à l'amitié avec la France et aux traditions politiques de la Petite Entente dont il estime nécessaire de sauvegarder la cohésion. Il a jugé en termes sévères la manière dont M. Stoyadinovitch « conduit sa politique extérieure au jour le jour en s'inspirant de mobiles de pure politique intérieure » et m'a représenté la réunion actuellement en cours des trois présidents du Conseil comme une nécessité pour « le redressement de la Petite Entente », dont il est tout prêt à attribuer le principal mérite à lui-même ainsi qu'à M. Titulesco.

75

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 613. Très confidentiel. Réservé. *Washington, 15 juin 1937* [2].

(*Reçu :* le 23, 12 h. 45.)

Après avoir remis au secrétaire d'État la note de Votre Excellence sur le payement des dettes [3] qui a produit ici, par les perspectives nouvelles qu'elle ouvre, une excellente impression, et au lendemain de l'enquête personnelle que je viens d'accomplir dans toutes les régions des États-Unis, je voudrais

(1) Allusion à l'incarcération et à l'exécution du maréchal Toukhatchevsky et d'un certain nombre de hauts officiers soviétiques: voir ci-dessus les nos 38, 54, 63, 65, 67, 73.
(2) Par courrier, en clair.
(3) Du 12 juin, ci-dessus reproduite sous le nº 60.

chercher à définir clairement l'état d'esprit de l'opinion publique américaine vis-à-vis des problèmes européens. Cette recherche est d'autant plus nécessaire que l'action du président de la République des États-Unis est étroitement limitée par les pouvoirs du Sénat et que la plupart des sénateurs conforment leur attitude aux manifestations de l'opinion publique des états qu'ils représentent.

Or, l'opinion publique américaine est unanime sur un point. Elle est violemment hostile à toute dictature. Elle est profondément attachée au régime démocratique tel qu'il est pratiqué en Europe par la France et par la Grande-Bretagne.

En outre, la politique dirigée par le chancelier Hitler à la fois contre les Israélites, les catholiques, les protestants même, dans un pays comme les États-Unis où les sentiments religieux ont conservé toute leur vivacité, a exaspéré les passions contre l'Allemagne. La France en a beaucoup bénéficié. Et le contraste entre l'attitude prise ici envers l'Allemagne et l'Italie d'une part, et envers la France d'autre part, est particulièrement suggestif.

Tandis qu'à New-York, il y a quelques semaines, le maire La Guardia prononce contre le chancelier d'Allemagne des discours [1] qui donnent lieu aux polémiques dont je vous ai rendu compte, il décide quelque temps plus tard de consacrer une semaine à la propagande de notre exposition de Paris et il m'adresse une lettre personnelle pour affirmer son amitié envers la France et son désir de l'aider par tous les moyens en son pouvoir.

A Chicago, le cardinal Mundelein reçoit avec une grande cordialité la délégation française envoyée pour les fêtes de Cavelier de la Salle que je lui conduis moi-même. Il envoie pour le représenter au banquet qui nous est offert par la ville de Chicago l'évêque son coadjuteur, qui prend la parole et exalte l'amitié franco-américaine. Et c'est lui pourtant qui un mois plus tard rédige le mandement, d'un ton particulièrement violent, contre la politique du chancelier Hitler envers les catholiques allemands [2].

A Washington, lors d'une fête récemment donnée pour l'anniversaire de l'Indépendance américaine et où tout le corps diplomatique était invité et présent, les organisateurs ne donnèrent la parole qu'à l'ambassadeur d'Angleterre et à moi-même. Et tous les orateurs, durant toute la soirée, consacrèrent leurs discours à l'éloge de la démocratie et à la condamnation des régimes dictatoriaux. L'ambassadeur d'Italie se répandit en plaintes amères au sujet de cette invitation, qui l'avait mis en situation difficile. Il m'en fit à moi-même la remarque, ajoutant qu'il était constamment victime d'incidents de cet ordre.

Je pourrais multiplier les exemples qui marquent la situation sentimentale privilégiée dont jouit aujourd'hui la France aux États-Unis.

Quelles conséquences peut-on en tirer?

(1) Le 3 mars, puis le 15, devant des meetings organisés par l'*American Jewish Congress*, le maire de New-York avait prononcé des paroles jugées insultantes pour le Chancelier, en qualifiant ce dernier de « fanatique en chemise brune ».

(2) Le 18 mai, le Cardinal, parlant à la conférence épiscopale de Chicago, s'en était pris à l' « escroquerie » que représentaient les méthodes de la propagande allemande contre l'Église catholique.

On peut incontestablement affirmer qu'en temps de paix, l'opinion publique américaine sera entièrement acquise à tout accord d'ordre économique, financier ou monétaire avec l'Angleterre et avec la France, compte tenu cependant du *Johnson Act* (1) qui interdit les prêts aux pays ayant fait défaut pour le payement de leurs dettes. Je suis convaincu, comme je vous l'ai dit dans ma dépêche (2) du 14 avril, que le président Roosevelt pourrait accepter de prendre lui-même une initiative, s'il se trouvait en présence de propositions concertées franco-anglaises, traitant à la fois des problèmes économiques et de la réduction des armements.

On peut également avoir la certitude qu'en cas de guerre européenne provoquée par une agression de l'Allemagne ou de l'Italie contre la France ou l'Angleterre, l'opinion américaine serait favorable à ce qu'une aide économique nous soit accordée. La présence de l'Angleterre à nos côtés serait pour elle un facteur déterminant dans les décisions qu'elle prendrait. C'est le sens profond de la loi de neutralité votée au Congrès. Le sénateur Pittman, président du comité des Affaires étrangères du Sénat, disait récemment : « Nous n'exigerions pas de payements comptants de la France et de l'Angleterre. Et nous leur livrerions les matières premières à crédit ». Cette parole est significative de la part d'un partisan aussi convaincu que M. Pittman, sénateur du Nevada, de la nécessité d'isoler les États-Unis d'une guerre européenne.

Mais pourrait-on espérer des États-Unis qu'ils combattraient effectivement à nos côtés?

Certes, l'aide économique qu'ils nous apporteraient et les incidents qu'elle ne manquerait pas de provoquer pourraient les entraîner à prendre eux-mêmes les armes, comme ils l'ont fait en 1917. Et ils y seraient encouragés par ces sentiments de sympathie si vifs pour la France d'une grande partie de l'opinion publique américaine.

Néanmoins, il importe de ne pas se faire d'illusions. Au moment où se poserait la question d'entrer dans une guerre européenne, une vive bataille ne manquerait pas de s'engager de part et d'autre entre partisans et adversaires d'une intervention.

Or, il ne faut pas se dissimuler que l'opinion publique américaine est par principe favorable à une politique d'isolement, tout d'abord parce qu'elle est foncièrement pacifique et qu'elle entend rester éloignée de tout ce qui peut l'amener à entrer elle-même en guerre et aussi parce qu'elle considère que son intervention dans les affaires européennes en 1914 ne lui a causé que des déboires. De là d'ailleurs la tentative faite par les États-Unis à la conférence de Buenos-Aires (3) de se rapprocher de l'Amérique du sud et d'y trouver

(1) Sur cette loi, se reporter au tome V de la présente série sous le n° 55 (note).

(2) Lire en fait : mon télégramme (allusion au télégramme 386-398, publié au tome V de la présente série sous le n° 270).

(3) Conférence panaméricaine de la paix, dont la séance de clôture eut lieu le 23 décembre 1936. Au cours de cette conférence, de nombreux projets de conventions à ratifier par les gouvernements furent adoptés. Pour la première fois était marquée une action concertée de tout un continent; mais il s'agissait surtout d'une cohésion morale. Sur cette conférence, voir, au tome IV de la présente série, les n°s 61, 157, 300.

le cas échéant les débouchés que l'Europe en guerre ne pourrait plus lui fournir. Cette tentative a d'ailleurs échoué.

En un mot, ce que, dans l'état actuel des esprits, en cas de conflit en Europe provoqué par une agression contre les démocraties française ou anglaise, nous pourrions obtenir des États-Unis, en continuant une action vigoureuse pour éclairer leur opinion, ce serait sans doute une aide morale, économique et même financière. L'intervention armée resterait possible mais non certaine.

Mais je vous signale que le seul argument employé contre la France, et qui frappe encore vraiment l'opinion publique, est celui que la presse Hearst reproduit presque chaque semaine sous forme d'éditoriaux qui atteignent des millions de lecteurs. « Nous nous sommes battus pour la France et l'Angleterre en 1917. Nous n'avons obtenu aucun avantage matériel. Et on nous a remerciés en refusant de nous payer et en nous traitant de Shylock ».

Cet argument porte sur l'opinion publique en Amérique. M. le Président Roosevelt, aussi bien que M. Hull et les sénateurs amis de la France, ne me l'ont pas dissimulé. J'ai pu m'en rendre compte moi-même par d'innombrables conversations que j'ai eues dans toutes les parties des États-Unis avec des hommes n'ayant aucune fonction officielle et ne connaissant souvent pas ma qualité d'ambassadeur. Si les « isolationnistes » du Congrès affectent une telle intransigeance en ce qui concerne le règlement des dettes, c'est parce qu'ils entendent conserver précieusement le « slogan » qui leur permettrait d'empêcher l'Amérique de se mêler à une guerre européenne.

Certes, nous ne manquons point d'arguments pour expliquer un non-payement qui fut particulièrement reproché ici à la France, qu'on accuse d'avoir donné le signal du défaut général. La liaison établie au Parlement français entre les dettes et les réparations, la responsabilité prise par le président Hoover en proposant un moratoire, arguments que M. le Président du Conseil dans son premier discours à l'*American Club* avait mis en valeur, ne manquent pas d'être discutées avec attention par les milieux autorisés de Washington. Mais si l'on y reconnaît volontiers la valeur de la thèse française, par contre on y déclare unanimement que ces arguments sont trop subtils pour être compris de la masse populaire : que l'opinion publique, elle, ne voit que le fait brutal du défaut, et que s'il est parfaitement possible de lui faire accepter un abattement considérable sur les chiffres prévus, par contre un règlement reste nécessaire.

J'ai essayé de définir clairement et objectivement l'état de l'opinion dans les milieux officiels et dans les masses.

La France bénéficie à l'heure actuelle d'un courant de sympathie profonde en Amérique. Ce ne sont pas seulement les partisans du président Roosevelt, mais même ses adversaires qui admirent et approuvent l'action du gouvernement français pour la défense de la paix et des libertés démocratiques. Ces journaux comme le *New York Herald Tribune*, le *Washington Post*, le *New York Times*, par exemple, souvent hostiles à la politique de M. Roosevelt, soutiennent ouvertement le point de vue français.

Si la France reste fidèle à la politique libérale qui lui a ramené les sympathies américaines et qui s'est traduite par l'accord monétaire tripartite, par le

maintien du traité de commerce [1] et par la défense des libertés démocratiques, l'Amérique sera prête à collaborer avec elle de toutes les façons pour l'aider à consolider la paix et à rétablir l'économie mondiale. En cas de conflit européen, elle lui apporterait sans doute une aide morale et matérielle que les immenses ressources de ce grand pays, en plein développement et en plein progrès, rendent inappréciable. Mais si dans l'hypothèse d'une guerre en Europe, provoquée par une agression allemande ou italienne, l'on souhaite obtenir un appui total de l'Amérique, analogue à celui qu'elle apporta en 1917, il importe de savoir que le non-règlement du problème des dettes serait capable d'empêcher, en tout cas de retarder, une intervention armée des États-Unis aux côtés de la France et de l'Angleterre.

Prière de communiquer le présent télégramme à M. le Président du Conseil, à M. le Ministre des Finances et à M. le Ministre de la Défense nationale.

76

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 164 [2]. *Moscou, 15 juin 1937.*

(*Reçu* : Dir. pol., 17 juin.)

Le texte de la proposition adressée au début de juin par le secrétaire général du Komintern au président de l'Internationale socialiste à l'effet de réaliser l'unité d'action internationale contre l'intervention militaire de l'Allemagne et de l'Italie en Espagne, ainsi que les télégrammes échangés ensuite à ce sujet entre M. de Brouckère et Dimitrov, ont été reproduits en bonne place par la presse soviétique qui ne les a accompagnés d'aucun commentaire.

J'ai noté à plusieurs reprises depuis quelques mois l'évolution qui a amené le gouvernement de l'U.R.S.S. à opérer sur le plan espagnol un repli dissimulé mais manifeste, et j'ai relevé dans une de mes dernières communications que la disgrâce de M. Rosenberg constituait en ce sens un indice symptomatique [3].

L'action de l'Internationale communiste, appuyée par un article publié par M. Dimitrov sous le titre « La leçon d'Almeria » — reproduit par l'organe communiste français du 6 juin — risquerait d'apparaître, dans ces circonstances, comme marquant un désaccord à l'égard du problème espagnol entre

(1) Sur l'accord commercial franco-américain, intervenu en mai 1936, se reporter au tome II de la présente série sous le nº 167 (et note).

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Sur le « repli » soviétique susdit, marqué notamment par le rappel de l'ambassadeur d'U.R.S.S. auprès du gouvernement de Valence, voir, au tome V de la présente série, les nºs 16, 60, 83.

le Komintern et le gouvernement de l'U.R.S.S. Cette hypothèse peut être d'emblée écartée. Le parti, ainsi que je le signale par ailleurs, demeure aujourd'hui, en apparence tout au moins, dans la stricte obédience stalinienne, et ne se permettrait pas la moindre déviation de la ligne orthodoxe. Le Komintern suit nécessairement la même voie, et ceux qui tenteraient de s'en écarter subiraient aussitôt les rigueurs du maître. Une vingtaine de communistes allemands, parmi lesquels l'ancien chef de la fraction du parti au Reichstag Neumann, réfugiés politiques ici, soupçonnés de trotsksyme, viennent d'en faire la tragique épreuve : arrêtés vers le début de juin, ils auraient, selon les bruits qui courent, été exécutés ces derniers jours.

Dans ces conditions, l'initiative du Komintern ne saurait être interprétée que comme une manœuvre tactique. Dans quel sens, il ne saurait, bien entendu, s'agir ici que d'hypothèses. Il est vraisemblable que Moscou a entendu, par cette action, masquer aux yeux des masses communistes à l'étranger le repli effectué par le gouvernement soviétique dans l'affaire espagnole. Il ne pouvait laisser à la propagande trotskyste — dont on sait combien elle l'inquiète sur le plan intérieur — l'occasion de faire valoir que Staline trahit la cause de l'Espagne et de la révolution. Troisième Internationale et gouvernement soviétique constituent, Votre Excellence ne l'ignore pas et cette ambassade a eu maintes fois l'occasion de le noter, deux forces qu'un commandement unique utilise avec souplesse en vue d'un même objectif, et qu'il fait évoluer indépendamment, selon les nécessités du terrain.

La manœuvre avait d'ailleurs, en l'espèce, un autre avantage, apparent celui-là, dans la mesure où elle pouvait, en divers pays, favoriser la formation souhaitée d'une sorte de front prolétarien.

77

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 924 [1]. *Berlin, 15 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juin)

Incontestablement, l'antisémitisme à la fois doctrinaire et féroce du IIIe Reich a provoqué en beaucoup d'endroits, particulièrement dans le monde anglo-saxon, de vives réactions d'indignation. C'est, sans aucun doute, une des raisons pour lesquelles les persécutions, au lieu de demeurer violentes et explosives comme à l'époque héroïque de la « conquête du pouvoir », ont pris, peu à peu, une forme administrative, codifiée, et d'autant plus méthodique, permanente et intégrale dans sa volonté d'extermination, mais, en même temps, beaucoup moins apparente aux yeux de l'opinion occidentale.

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

En revanche, envers la plupart des pays de l'Europe centrale et orientale, Pologne, Autriche, Hongrie, Roumanie, Bulgarie, etc., les dirigeants nazis, loin de dissimuler leurs pensées et leurs actes, prétendent les poser en modèle et se servir de leurs thèses comme d'un moyen de propagande. Ces pays, plus que tout autre, sont, en effet, toujours animés de sentiments antisémites. Ceux-ci sont, en général, latents. L'Allemagne hitlérienne s'emploierait volontiers à les développer tout en les exploitant pour des fins politiques précises et intéressées.

Il faut, en premier lieu, rappeler que l'antisémitisme est un des points d'appui de l'influence nationale-socialiste en Autriche. Lorsque Berlin veut dénoncer et dénigrer des tendances hostiles aux ambitions pangermanistes, le mouvement légitimiste par exemple, il les accuse de connivence avec « la Juiverie » et avec « la presse enjuivée » de Vienne.

D'autre part, les accointances qui existent de longue date entre certains groupements magyars d'extrême-droite et le racisme germanique sont bien connus. Ni les protestations allemandes, d'autant plus sujettes à caution qu'elles étaient plus hargneuses, ni la réserve prudente du cabinet Daranyi ne peuvent dissiper entièrement les soupçons formulés à propos des bruits de « putsch » qui ont couru le mois dernier à Budapest.

Les efforts déployés par le Reich, sur ce même terrain, en Pologne et en Roumanie, ne sont pas moins grands. Du reste, si l'on en doutait, une série d'études publiées par le *Völkischer Beobachter* [1] suffirait à jeter sur la question une lumière assez nette.

L'idée directrice de ces articles est que les Juifs sont les ennemis de tout esprit national, au sens exclusif du mot, que tout leur espoir, toute leur activité tendent, consciemment ou non, à « la désagrégation morale de la nation qui leur donne asile » et à répandre « une idéologie de déracinés sans rapport avec les biens suprêmes du sang et du sol ». Aussi seraient-ils, suivant le journal, des agents prédestinés du bolchevisme, surtout « dans cette Europe orientale qui devrait, au contraire, se montrer particulièrement vigilante en raison du voisinage de la Russie ». Le danger serait d'autant plus grand qu'en ces régions, les Israélites sont groupés en masses compactes et misérables « qui forment comme le levain de la révolution ».

L'organe du parti nazi déplore que « les autorités polonaises ne se rendent pas compte du péril » et accordent aux Juifs des droits « qu'aucune autre minorité ethnique ne possède à ce point ». On devine déjà, d'après cette réflexion, les arrière-pensées germaniques. Elles se découvrent davantage encore lorsque l'auteur signale « l'infiltration juive dans la presse, dans les milieux officiels, jusque dans les sphères gouvernementales » et la pression qui s'exerce, par ce moyen, « en faveur d'une orientation à gauche en politique intérieure et extérieure, d'un rapprochement avec Moscou, d'une collaboration avec Paris ».

En ce qui concerne la Roumanie, l'*Observateur raciste* insiste sur « l'oppression financière que l'argent juif, à tous les degrés », exercerait sur le pays. Il dénonce « la collusion des hommes d'affaires hébraïques avec le capitalisme

(1) *Note du document :* **éditions du 22 mai, 23 mai, 1er juin, 12 et 13 juin 1937.**

exploiteur venu de l'ouest » et il met en garde l'État et le peuple contre « cette double intrusion étrangère qui se retrouve dans le domaine purement politique ». Il cite avec réprobation des feuilles comme la *Dimineata*, l'*Adeverul* coupables de prôner un tel régime. Les Roumains devraient, à l'en croire, ouvrir les yeux aux réalités et comprendre que c'est pour mieux « les dominer que leurs propres alliés, les grandes puissances occidentales, leur ont imposé après la guerre des clauses protégeant le judaïsme ».

« Les traditions et l'expérience historique de la Pologne et de la Roumanie, affirme le publiciste nazi, incitent, au contraire, ces deux pays à se défendre contre l'invasion d'Israël; leur réaction, ajoute-t-il en substance, est toujours à l'état de sentiment confus trop inconstant et facile à paralyser; l'esprit national doit prendre enfin pleine conscience de lui-même et des nécessités propres à assurer sa sauvegarde ».

Parallèlement à ces exhortations, le journal nazi accuse la Tchécoslovaquie de s'être fait, sur le Danube, « le bastion du judaïsme mondial », d'un côté par ses idées démocratiques et son accord avec la France, de l'autre par son entente avec Moscou, enfin en protégeant « l'agitation des émigrés allemands ». Il voit une des explications de cet état de choses dans le fait que « les Tchèques ne peuvent former 51 % de la population qu'en s'appuyant sur les Israélites ». Tout en feignant de s'apitoyer sur l'aveuglement de ce pays, « livré aux Juifs », il termine en appelant implicitement sur lui la méfiance de « tous ceux qui sont intéressés à la question ».

Ce langage montre, une fois de plus, en dépit des déclarations officielles, comment l'idéologie du IIIe Reich s'amalgame à la politique étrangère et se met à son service. On retrouve, dans les reportages antisémites de l'*Observateur raciste*, tous les objectifs généraux de l'Allemagne en Europe centrale : constitution d'un rempart face à la Russie soviétique, hostilité à l'égard de Prague, élimination des influences occidentales, prédominance de l'esprit et de l'action germaniques.

On ne saurait nier que cette unité simpliste, cette facile et astucieuse analogie entre la doctrine et l'intérêt matériel ne soit pratiquement une des grandes forces de l'Allemagne hitlérienne. Celle-ci, avec une pensée souvent primaire, mais d'autant plus sûre d'elle-même et mêlée étroitement à la politique, se flatte de recueillir la succession de la France du XVIIIe et du XIXe siècles. Aux anciennes conceptions libérales, elle prétend opposer une nouvelle « philosophie de la liberté », celle qu'elle a tardivement découverte, et plus ou moins bien interprétée dans Fichte, dont elle a célébré récemment le cent-soixante-quinzième anniversaire de naissance. Il serait dangereux de sous-estimer la puissance d'expansion et d'attraction de ce mouvement sur des peuples chez lesquels la culture individuelle et nationale a été inévitablement rapide et superficielle. Il ne le serait pas moins de méconnaître le rôle d'une pareille propagande dans l'évolution diplomatique présente de l'Europe centrale et la nécessité d'une résistance active de la part de la France dont on s'est trop hâté, comme de l'Angleterre avant son redressement actuel, de proclamer la décadence.

78

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2421 à 2430. *Berlin, 16 juin 1937, 13 h. 55, 13 h. 56, 13 h. 57, 13 h. 58, 13 h. 38, 13 h. 59, 14 h., 14 h. 1, 14 h. 2.*

(*Reçu :* 15 h. 20, 15 h., 15 h. 15, 15 h. 25, 14 h.45.)

Connue hier soir dans les milieux politiques et publiée ce matin dans la presse, la nouvelle du prochain voyage de M. von Neurath à Londres a causé, ici, une vive satisfaction.

On est surtout heureux que l'initiative de ce voyage émane de Londres et que le ministre des Affaires étrangères du Reich ait été invité par M. Eden.

Cette invitation répond au vœu ancien, permanent et profond des dirigeants de la politique allemande. Dans ses entretiens avec les personnalités étrangères qui lui demandent audience, M. Hitler ne manque jamais de manifester le désir qui l'anime d'avoir avec l'Angleterre les meilleures relations. Tout récemment encore, il disait à lord Lothian qu'il ne s'était résigné à l'axe Rome-Berlin que parce que la politique anglaise ne paraissait pas disposée à se tourner vers lui. Les fêtes du couronnement, l'accueil réservé dans la capitale britannique au maréchal von Blomberg [1] avaient réveillé, à cet égard, des espoirs assoupis. On avait eu à Berlin l'impression, d'ailleurs exacte, que le gouvernement de la Grande-Bretagne était résolu à tenter un effort pour ramener le IIIe Reich dans le cercle des grandes puissances, fût-ce au prix de quelques sérieuses concessions.

L'attitude du successeur de sir Eric Phipps avait renforcé cette impression. Mais surtout la négociation relative à l'incident du *Deutschland*, qui s'est pratiquement déroulée entre Londres et Berlin, avait montré, en même temps qu'une Allemagne soucieuse de rester, en quelque sorte, mesurée dans la violence, une Angleterre prête à tenir compte largement du point de vue allemand. L'invitation de M. Eden se présentait donc sous d'heureux auspices. M. von Neurath ne s'est pas fait prier pour l'accepter.

Peut-être convient-il de rappeler, à ce propos, que j'avais déjà, de mon côté, indiqué au ministre des Affaires étrangères du Reich que le gouvernement français serait heureux qu'il vînt visiter l'exposition de Paris. M. von Neurath n'avait répondu ni oui, ni non. Dernièrement, avant qu'il ne partît pour Belgrade, je lui avais demandé s'il comptait, au cours de l'été, donner suite à notre invitation. Il m'avait déclaré qu'il ne pouvait encore me donner une réponse ferme, car sa décision dépendrait de l'évolution de la situation politique européenne.

(1) Sur le voyage londonien de ce dernier, voir, au tome V de la présente série, les nos 436 (note), 442 (note), 447.

Pour se rendre à Londres, où il sera probablement accompagné par Mme von Neurath, il a fait moins de façons.

Le détail est significatif. Il atteste, en effet, que la politique allemande n'a pas renoncé à l'idée d'ébranler, sinon de disloquer l'entente franco-anglaise, de même qu'elle n'a pas renoncé à disloquer la Petite Entente et à isoler la Tchécoslovaquie.

Sous ce rapport, M. Eden pourra utilement corriger les pensées de son interlocuteur.

On se défend, du reste, à Berlin, de songer à briser l'Entente cordiale et l'on y prend soin, dès aujourd'hui, de marquer que la France a été mise au courant et qu'elle approuve le voyage de M. von Neurath. Mais les dirigeants du IIIe Reich ressemblent aux amants de la belle Philis. Ils désespèrent, alors qu'ils espèrent toujours.

La Wilhelmstrasse proteste que l'Allemagne est hostile à la division de l'Europe en deux blocs; elle affirme que l'axe Rome-Berlin est l'une des armatures autour desquelles doit s'organiser la paix véritable; elle certifie que le jour n'est pas plus pur que le fond de son cœur. La meilleure manière de le prouver serait que le ministre des Affaires étrangères du Reich s'arrêtât à Prague, à son retour de Belgrade et de Budapest, et à Paris, à son retour de Londres.

Le souci de ménager l'Italie paraît, au surplus, préoccuper beaucoup plus les chefs de la politique allemande que celui de ménager la France. Toute la presse de ce matin s'y emploie. Elle s'applique à prévenir les réactions de la susceptibilité italienne et assure qu'en tout état de cause l'axe Rome-Berlin, cette maîtresse poutre de l'univers, est d'une solidité inébranlable. A la vérité, la diplomatie du Reich réaliserait l'une de ses ambitions, si elle réussissait à apaiser l'antagonisme anglo-italien et à rejeter la France vers l'amitié malsaine qu'elle persiste à vouloir entretenir avec la Tchécoslovaquie et cette Russie des Soviets qui sombre dans une barbarie sanglante.

Il ne lui échappe pas, cependant, qu'une pareille tâche n'est pas aisée. Elle cherche à empêcher le peuple allemand de concevoir des espérances excessives. Elle fait dire que les conversations de M. von Neurath auront le caractère général d'un tour d'horizon, qui se fixera plus spécialement peut-être sur les affaires d'Espagne. Elle n'ignore pas, en effet, qu'elle trouvera à Londres des esprits et des idées assez fermés.

De là, le grand intérêt qui s'attache au voyage de M. von Neurath. Il peut être la source de troubles nouveaux, en accentuant les craintes et les méfiances qui empoisonnent l'atmosphère européenne. Mais il peut aussi contribuer à influencer l'Allemagne heureusement et à la persuader de suivre enfin la voie droite qui conduira à la collaboration positive et sans arrière-pensée des grandes puissances.

79

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1498. *Londres, 16 juin 1937, 16 h. 30.*
(*Reçu :* 17 h. 10.)

Le gouvernement allemand vient de faire savoir à lord Plymouth que son ambassadeur reprenait sa place au Comité de non-intervention et que les bâtiments allemands assumaient de nouveau leur mission de contrôle [1].

80

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1501 à 1503. Confidentiel. *Londres, 16 juin 1937, 19 h. 42, 19 h. 58.*
(*Reçu :* 21 h. 20, 21 h. 30, 21 h. 10.)

Si l'on rapproche les commentaires plus ou moins inspirés des journaux des propos tenus par le service de la presse du Foreign Office à l'occasion du prochain voyage à Londres de M. von Neurath [2], l'on dégage à peu près l'impression suivante.

L'annonce de la visite du ministre allemand coïncide avec l'opinion que j'ai déjà signalée et qui s'est dessinée, depuis quelques semaines, en faveur d'une reprise des négociations pour la conclusion d'un pacte occidental [3]. Ce n'est pas dans ce domaine cependant que les milieux officiels paraissent attendre les résultats les plus tangibles du séjour de M. von Neurath en Angleterre. Ils restent, en effet, sceptiques à cet égard et persistent à croire qu'il sera malaisé de trouver une formule d'accord entre les puissances seulement intéressées à la sécurité occidentale et celles qui proposent une organisation plus générale de la paix. L'on paraît croire plutôt que c'est sur le terrain de l'affaire d'Espagne que l'on pourra s'entendre avec le ministre allemand en vue de hâter le rapatriement des volontaires étrangers. Déjà au moment des fêtes du couronnement, on s'était attaché ici à souligner l'hostilité

(1) Le télégramme 1499, du même jour, annonçait que les Italiens suivaient l'exemple allemand.
(2) Prévu comme devant se dérouler à partir du 23 juin.
(3) Voir, au tome V de la présente série, le nº 397; ci-dessus le nº 22.

montrée par le maréchal von Blomberg envers l'aventure espagnole; l'on espère pouvoir entraîner plus loin M. von Neurath et l'on ne dissimule point au Foreign Office, dans les conversations particulières avec les journalistes étrangers, un certain espoir d'entamer l'axe Rome-Berlin à cette occasion. L'on veut croire l'Allemagne suffisamment désireuse de se dégager de l'Espagne pour qu'elle n'hésite point à se séparer de l'Italie sur ce point; même si Berlin ne devait pas aller aussi loin qu'on le souhaite dans cette voie, l'on pense que M. Mussolini craindra suffisamment de se trouver isolé pour se montrer plus accessible à une discussion positive, au sein du Comité de non-intervention, du retrait des volontaires.

Dans les milieux qui touchent l'ambassade d'Allemagne, l'on donne à peu près la même interprétation du voyage de M. von Neurath, tout en estimant que celui-ci pourra peut-être profiter de la circonstance pour étendre la conversation à d'autres problèmes et pour soulever éventuellement la question coloniale.

81

LE COLONEL MAST, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À TOKYO,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 252/S [1]. Secret. *Tokyo, 16 juin 1937.*

Depuis plus de quatre ans, les rapports adressés ont signalé l'importance de plus en plus grande prise par les militaires dans le domaine politique. Intervenue pour la première fois en septembre 1931 (incident de Moukden) dans la politique générale japonaise, l'armée n'a cessé depuis de développer son action. Jusqu'à la fin de 1936, elle a poursuivi sans défaillance la réalisation d'un plan hardi d'expansion extérieure et de réforme sociale intérieure, et elle a bénéficié dans une large mesure de la sympathie de la population. Depuis cette date, il semble que les difficultés matérielles accrues, en même temps qu'une certaine désaffection de la masse qui commence à supporter les charges de cette politique audacieuse, aient conduit les militaires à adopter une attitude plus modérée et à se contenter momentanément d'un programme plus réduit.

I. *Le programme militaire*

Le programme militaire initial comportait trois parties principales.

A. *Une politique d'expansion sur le continent.*

Le but poursuivi était double. En premier lieu le Japon, pays pauvre en matières premières et surpeuplé, devait y trouver à la fois les matières premières

(1) Extraite des archives de la Guerre.

nécessaires à son industrie, et le vaste débouché réclamé par son développement industriel.

En outre, l'occupation des territoires visés mettait définitivement les îles nippones à l'abri de toutes attaques, en particulier des attaques aériennes.

B. *Un vaste programme d'augmentation des forces militaires.*

Cette expansion ne pouvait être réalisée qu'en créant une armée forte et moderne et en maintenant au minimum la marine au niveau de puissance qu'elle avait atteint.

C. *Une réforme sociale intérieure.*

Mais pour mettre le pays en état de supporter les charges financières du projet, il fallait une organisation sociale nouvelle. La première brochure [1] de propagande du ministère de la Guerre en fixait les traits essentiels : socialisme d'État, contrôle de la production, etc.

De l'ensemble du projet militaire, la première partie était immédiatement dangereuse pour les possesseurs des territoires visés et gênante pour les puissances ayant des positions acquises en Extrême-Orient; la seconde partie, qui conduisait à augmenter la puissance militaire du Japon, menaçait indirectement les nations qui possédaient des territoires ou des biens dans le Pacifique et les mers de Chine; la troisième partie enfin ne pouvait inquiéter que les Japonais.

Entre septembre 1931 et décembre 1936, l'armée a entraîné le pays vers ces trois objectifs sans tenir compte des difficultés soulevées ni des dépenses considérables engagées. Le retrait de la Société des Nations, l'absence de réaction de l'Europe et de l'Amérique devant les empiètements en Chine laissaient le champ libre à l'extérieur, tandis que l'émission facile de bons du Trésor supprimait les difficultés financières et que, par la violence et l'audace, l'armée assurait puis renforçait sa situation dominante à l'intérieur.

II. *La situation à la fin de 1936*

Mais à partir de décembre 1936, malgré la carence des grandes puissances, des obstacles importants se présentent à l'extérieur tandis qu'à l'intérieur les difficultés financières deviennent sérieuses.

a. *La Chine s'est développée et centralisée.*

A l'extérieur en effet, sous l'impulsion de Tchang-Kaï-Chek, l'autorité du gouvernement de Nankin s'est étendue à la plupart des provinces : Se-tchouen, Kweichow, Yunnan, et plus récemment Kouang-toung. Un sentiment national s'est réveillé, tout au moins dans les villes, et il se manifeste plus particulièrement lorsqu'il est nécessaire de s'opposer à quelque empiètement du Japon. Enfin les forces armées chinoises ont été renforcées, leur armement amélioré et leur valeur n'est plus négligeable.

(1) *Note du document :* voir rapport nº 46/S du 6 octobre 1934.

Ces progrès de la Chine ont été marqués par :

— l'échec du projet japonais de novembre 1935 visant à séparer de Nankin les cinq provinces du Nord;

— l'échec des négociations diplomatiques de novembre-décembre 1936;

— l'échec de la campagne mongole menée par des bandes au service des Japonais dans le but d'occuper le Suiyuan.

Les militaires japonais n'ont commencé à comprendre cette situation nouvelle qu'après l'affaire de Sian (décembre 1936) [1]. C'est à ce moment en effet qu'ils ont dû constater le renforcement d'autorité du gouvernement de Nankin au lieu de la désintégration de la Chine escomptée. Le revirement de l'opinion militaire ne fut effectif, d'ailleurs, qu'après le retour de la mission économique Kodama. Le chef de cette mission, M. Kodama, financier indépendant et précis, intervint personnellement auprès des officiers influents et leur montra les dangers de la politique alors suivie. La continuation de l'envahissement progressif de la Chine par le Japon signifiait en effet, dans un avenir rapproché, une réaction peut-être armée, sûrement économique sous forme de fermeture totale des frontières au commerce japonais.

b. *A l'intérieur, difficultés financières.*

Dans les années ayant précédé 1931, les budgets de l'Armée et de la Marine étaient de l'ordre de 200 millions de yens pour chacun des ministères. Bénéficiant de conditions industrielles très favorables (main-d'œuvre bon marché, frais généraux réduits), le Japon disposait de forces suffisantes pour soutenir sa politique en Extrême-Orient et l'entretien de ces forces n'imposait qu'une dépense réduite.

Depuis 1937, la modernisation de l'organisation et du matériel ont nécessité des crédits plus élevés et à partir de cette année un programme considérable, échelonné sur douze années, doit commencer sa réalisation. Mais à cette date le monde entier réarme, et les prix des matières premières nécessaires aux fournitures de guerre s'élèvent, tandis que les budgets japonais gonflés des années précédentes entraînent l'augmentation du coût de la vie dans le pays et, de ce fait, un relèvement des salaires.

Prix de la main-d'œuvre accru de 20 % et coût des matières premières plus élevé de 20 à 150 % rendent plus difficile pour un pays relativement pauvre l'œuvre de développement de sa puissance militaire.

Dès maintenant, pour le budget en cours, il s'agit soit de rédnire le programme, soit de trouver des crédits supplémentaires de 20 à 30 %.

III. *Les réformes désirées et l'état de l'opinion*

Ces difficultés financières ont conduit les chefs de l'armée à chercher à réaliser malgré tout le programme prévu en s'assurant la possession des ressources disponibles dans l'industrie et le commerce, c'est-à-dire en poursuivant l'exé-

[1] Allusion à la capture, le 12 décembre, du maréchal Tchang-Kaï-Chek à Sian-fou par le maréchal Tchang-Hsueh-Liang. Le prisonnier devant être relâché peu après. Voir, au tome IV de la présente série, les nos 144 (et note), 146, 155, 163, 164, 210, 224, 291, 425.

cution des réformes sociales qui constituent la troisième partie de leur programme d'ensmble. D'où l'intérêt que soulève en ce moment la désignation de la personne mise à la tête du *Planning Board* dans le nouveau ministère.

Comme première mesure sociale, l'armée paraît désirer le contrôle des grandes industries.

Les milieux financiers tout naturellement y sont opposés, comme les réactions de la Bourse l'ont montré au cours de la dernière crise ministérielle. La seule annonce de la nomination à la tête du *Planning Board* de M. Baba. considéré comme un tenant des projets de contrôle, a provoqué des mouvements tels que le président du Conseil a dû renoncer à cette désignation.

Les trusts industriels, par contre, sont moins hostiles à ces projets qu'il semblerait logique de le croire. En effet, la part prise par la petite industrie dans les fournitures à l'État est très importante au Japon et concurrence dangereusement les grandes entreprises. Le contrôle de l'État, a peu près inapplicable aux petites usines, assurerait le monopole de fait de la clientèle de l'État aux grandes maisons seules contrôlées et ferait disparaître la concurrence des petites entreprises.

Tels sont les effets essentiels des difficultés financières, mais leurs conséquences se sont en outre fait sentir dans le peuple et elles ont conduit la masse japonaise à modifier quelque peu son attitude initiale à l'égard des projets militaires.

Jusqu'en 1936, en effet, le public n'a pas été touché. Les impôts sont restés les mêmes, les bons du Trésor qu'absorbaient les banques et l'industrie suffisaient à combler le déficit. Et la masse restait indifférente ou sympathique à une action qui ne lui coûtait rien.

Depuis le début de 1937, la situation a changé. La vie plus chère, l'augmentation des impôts, la crainte d'une nouvelle chute du yen, ont rendu sensibles à tous les charges de la politique suivie. Il en est résulté une opposition qui va se généralisant et qui tend à passer du plan parlementaire au plan populaire. Les réactions de l'ancienne diète en janvier, comme les résultats des dernières élections, en marquent la force.

IV. *La situation actuelle*

Tous ces faits ont modifié quelque peu l'opinion de l'armée. Actuellement prédomine dans les rangs des militaires un courant d'idées très différent de celui qui y régnait il y a cinq ans.

L'État-major, depuis le retour de la mission Kodama, est convaincu du danger auquel on s'exposerait en poursuivant en Chine la politique envahissante inaugurée par l'affaire de Mandchourie. Le mot d'ordre est au calme, un incident en Chine pouvant en effet conduire à des conséquences graves. Les Chinois, qui diffèrent sur de nombreux points, ne sont en effet vraiment unis que dans la haine des Japonais.

En fait, les incidents provoqués par les Japonais en Chine du nord ont cessé, et la pénétration en Mongolie paraît abandonnée. Le Japon semble arrêté sur les positions acquises, attendant une occasion plus favorable. Peut-être même, afin de rétablir des relations plus amicales avec Nankin, ira-t-il jusqu'à céder

quelques territoires avancés. La presse déjà envisage l'abandon du gouvernement indépendant du Hopei oriental.

Cet état d'esprit nouveau de l'état-major de Tokyo a gagné celui de l'armée de Mandchourie, en général pourtant plus exalté. Les militaires partout ont senti combien dangereuse pouvait être leur attitude provocante en face des Chinois, dont la force n'est plus négligeable. Cet arrêt forcé permettra d'ailleurs, en compensation, de pousser la réalisation des autres parties du programme d'ensemble. L'armée et la marine pourront achever leur renforcement tandis que les réformes intérieures seront réalisées.

Le cabinet Hayashi vient de tomber [1] à la suite de ses erreurs politiques et de l'absence de finesse de son chef. Le cabinet présidé par le prince Konoyé ne s'est constitué qu'avec l'agrément de l'armée et après avoir dû accepter les conditions fixées par celle-ci. Comme les ministères qui l'ont précédé, il ne pourra donc vivre que s'il fait la politique des militaires.

Au Japon, où les individus comptent peu, les actions déterminantes sont celles des collectivités. Depuis six ans, l'armée a un rôle dominant dans la politique. Son opinion, comme il a été dit plus haut, vient de se modifier, mais sa modération à l'extérieur n'a pour objet que de lui permettre à l'intérieur de surmonter les actuelles difficultés. Quel que soit le ministre des Affaires étrangères, la politique qu'il sera autorisé à mener sera différente de celle de ses prédécesseurs. La politique modérée à l'égard de la Chine et de l'U.R.S.S. que M. Hirota, pendant ses passages au ministère des Affaires étrangères puis à la présidence du Conseil en 1936, n'avait pu faire accepter sera très probablement réalisée en 1937 par lui, du fait que l'esprit de l'armée est tout orienté vers l'apaisement.

Par contre, l'État-major fera sans doute tout ce qui est en son pouvoir pour faire accepter par le pays la réalisation du programme militaire. Celui-ci semble pourtant difficilement réalisable à un moment où les prix de revient intérieurs des industries de la défense nationale tendent à s'aligner sur les prix mondiaux. Le Japon ne paraît pas en effet en état de supporter la charge que constituent la création et l'entretien, à des prix normaux, d'une armée et d'une marine puissantes.

En résumé, si le revirement d'opinion qui s'est manifesté dans l'armée japonaise depuis plusieurs mois persiste, il doit avoir pour conséquences :

— une politique extérieure beaucoup plus modérée à l'égard des voisins immédiats, Chine et U.R.S.S.;

— un effort considérable pour poursuivre la réalisation du programme militaire et naval adopté fin 1936;

— une tentative de réforme intérieure dans le but essentiel d'assurer le financement de ces programmes.

A l'extérieur, seule l'adoption par la Chine d'une attitude provocante pourrait modifier les prudentes dispositions du commandement militaire. Elle

(1) Voir ci-dessus le nº 37 (note).

soulignerait en effet le recul japonais et ferait ainsi « perdre la face » au gouvernement de Tokyo. Le remplacement de M. Sato par M. Hirota doit d'ailleurs inciter les Chinois à la réserve, et leur prouver qu'ils n'ont pas déjà partie gagnée.

A l'intérieur, de très nombreux obstacles s'opposeront sans doute aux projets des militaires.

Car, d'une part, l'augmentation régulière des crédits nécessaires à l'armée à partir de 1937 et la difficulté de placer de nouveaux bons du Trésor ne peuvent pas ne pas entraîner une augmentation des impôts et la baisse probable du yen. D'où des revendications des salariés et une opposition croissante dans la masse. D'autre part, l'établissement du contrôle sur la grande industrie, en lésant les petits industriels, les entraînera dans l'opposition aux réformes sociales.

Aussi est-il probable que l'État-major, devant l'impossibilité d'obtenir les crédits suffisants, sera contraint à diminuer l'importance du programme initial et ne réalisera, en définitive, qu'une armée moins puissante que celle qu'il voulait obtenir.

1937 est donc pour le Japon une année critique. Il est possible qu'elle marque un moment d'arrêt dans l'ascension constante poursuivie par ce pays depuis un demi-siècle. Sans intervention extérieure, le Japon aurait lui-même trouvé la limite de ses possibilités.

Pourtant, il ne faut pas oublier que si cet épuisement momentané vient à se produire, il laissera l'Empire nippon en possession de territoires beaucoup plus étendus qu'il y a six ans. Et, malgré les problèmes intérieurs qu'il lui reste à résoudre, cet empire reste une puissance de premier ordre dont la force militaire, même si le renforcement prévu n'est pas entièrement réalisé, représente en Extrême-Orient un facteur non négligeable.

82

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington, Berlin, Moscou, Varsovie, Rome Saint-Siège, Istanbul, Tokyo, Buenos-Aires, Rio de Janeiro, Prague, Vienne, Belgrade, Bucarest, Budapest, Athènes, Rome, Valence.

T. nos 1354-1355; 316-317; 536-537; 289-290; 297-298; 75-76; 405-406; 97-98; 147-148; 97-98; 284-285; 172-173; 355-356; 291-292; 124-125; 176-177; 577-578; 294-295. *Paris, 17 juin 1937, 18 h.*

Les conditions dans lesquelles un groupe de la majorité qui, devant les commissions parlementaires, s'était prononcé contre le projet de pleins pouvoirs financiers, s'est finalement rallié aux propositions gouvernementales, ont provoqué diverses rumeurs qui ont pu être recueillies dans certains milieux

diplomatiques et dont le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité aura peut-être perçu l'écho [1].

On a en particulier insinué que le vote du parti communiste aurait été obtenu à la suite de tractations dans lesquelles aurait été mise en cause l'orientation de la politique extérieure de la France.

Dans la déclaration donnée par lui hier soir à l'agence Havas, M. le Président du Conseil a déjà fait justice de ces bruits en marquant catégoriquement qu'aucune conversation directe ou indirecte n'avait eu lieu avec les représentants du parti dont il s'agit. Il y aurait intérêt à ce que cette déclaration reçoive, dans la presse du pays de votre résidence, une large diffusion.

Vous voudrez bien, de votre côté, ne négliger aucune occasion de souligner qu'il ne saurait être question d'un changement quelconque dans la ligne de la politique étrangère suivie par le gouvernement et qui continuera à être déterminée, dans le cadre de nos obligations internationales, par la considération exclusive de l'intérêt national français, inséparable du maintien de la paix européenne.

83

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1356, 1357. *Paris, 17 juin 1937, 21 h. 50.*

On a certainement remarqué, au Foreign Office, la place que tient, depuis quelques jours, dans la presse italienne, le récit des hauts faits des volontaires fascistes en Espagne; non content de publier des listes officielles des morts de même que pendant la guerre d'Ethiopie, les journaux célèbrent longuement les exploits des « Flèches noires » dans l'attaque de Bilbao [2]. Sans doute, il s'agit avant tout de faire oublier l'échec subi par ces mêmes forces dans la bataille devant Madrid sur laquelle le *Popolo d'Italia* imprime ce matin un récit glorifiant le rôle des volontaires italiens; mais, en admettant même que ces manifestations ne répondent pas à la volonté de s'engager davantage dans l'entreprise espagnole, il reste que, aux yeux de l'opinion, la « non-intervention» italienne apparaît de plus en plus comme une simple fiction. Des réactions pourront donc être difficilement évitées si le règlement de la question du retrait des volontaires n'est pas hâté.

(1) Le gouvernement avait demandé au Parlement les pleins pouvoirs financiers « pour assurer le redressement économique du pays et parer immédiatement aux attaques dirigées contre l'épargne, la monnaie et le crédit public». A l'issue d'une longue séance de nuit, le 16 juin, la Chambre, par 346 voix contre 247, adoptait le projet accordant au gouvernement ces pleins pouvoirs. Les communistes, après avoir primitivement eu l'intention de s'abstenir, votaient le projet et, ce faisant, sauvaient provisoirement le gouvernement. Devant la résistance du Sénat, le cabinet Blum devait en effet remettre sa démission dans la nuit du 21 au 22 juin.

(2) Où les nationalistes entraient le lendemain 18 juin.

Vous avez opportunément rappelé à lord Plymouth (votre télégramme nº 1500) [1] la nécessité de reprendre l'examen du problème. Je vous prie d'appuyer vos observations par une intervention auprès du secrétaire d'État. La question est maintenant mûre, les gouvernements ayant eu toute latitude pour étudier le rapport soumis au sous-Comité; des conclusions peuvent être rapidement arrêtées.

Veuillez vous employer, dans ce sens, de tout votre pouvoir.

84

M. Coche, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 381 à 388. *Belgrade, 17 juin 1937, 19 h. 30, 19 h. 20, 19 h. 15.*

(*Reçu :* le 18, 1 h., 1 h. 30, 1 h. 15, 0 h. 10; le 17, 23 h.30.)

Bien que depuis le départ de M. von Neurath[2], de nombreux bruits aient couru à Belgrade au sujet de ses conversations avec le président du Conseil, je n'ai pas voulu en faire état auprès de Votre Excellence avant d'avoir entendu les explications officielles et avant de m'être fait, dans la mesure du possible, une idée sur la valeur qu'il convenait d'attacher aux différentes versions qui ont circulé ici.

Or, ce n'est qu'hier que j'ai obtenu des informations quelque peu détaillées du directeur politique, le président du Conseil n'ayant pu me recevoir avant son départ pour Kladovo.

D'après ce que m'a dit M. Andritch, les deux ministres ont tout d'abord constaté qu'aucune difficulté ne séparait l'Allemagne de la Yougoslavie.

Quant à la conversation sur la politique générale, elle aurait été assez brève. Le ministre allemand aurait déclaré que le Reich était animé de sentiments pacifiques et qu'il n'avait notamment aucune revendication territoriale à l'égard de la France.

M. von Neurath se serait, dans l'ensemble, montré très réservé, ne cherchant nullement à faire pression sur le président du Conseil yougoslave. C'est ainsi, m'a dit le directeur politique, que contrairement à ce que l'on a dit ici, il n'avait fait aucune pression pour amener la Yougoslavie soit à modifier son attitude dans la question du réarmement hongrois, soit à signer un pacte séparé avec la Hongrie. M. Andritch a d'ailleurs tenu à souligner à ce propos que le président du Conseil avait été trés contrarié du fait que la visite de M. von Neurath à Budapest ait été liée à son séjour à Belgrade.

(1) Télégramme de la veille, non reproduit, le sens en étant indiqué ici.
(2) Sur le voyage du ministre allemand à Belgrade, voir ci-dessus le nº 70 (renvois).

En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, M. Stoyadinovitch, sans essayer de faire à proprement parler office de médiateur, aurait le premier parlé des relations entre ce pays et le Reich comme il l'avait proposé au gouvernement tchécoslovaque (1). M. von Neurath aurait répondu très nettement que l'Allemagne avait deux griefs contre sa voisine du sud : la question des minorités allemandes (le ministre estime indispensable une entente du gouvernement tchécoslovaque avec Henlein) et le traité avec l'U.R.S.S.

M. Andritch m'a assuré, par contre, que M. von Neurath n'avait pas pris une attitude agressive envers la Tchécoslovaquie (le ministre d'Angleterre en effet m'avait dit hier que d'après ses renseignements, le ton de M. von Neurath avait été tel que le président du Conseil en avait lui-même été péniblement impressionné).

Quant à l'Autriche, on en aurait à peine parlé; le ministre allemand se serait cependant déclaré très satisfait de l'accord du 11 juillet. Comme je demandais à M. Andritch si M. von Neurath se s'était pas efforcé d'empêcher un rapprochement entre l'Autriche et la Yougoslavie, le directeur politique m'a assuré qu'il n'en avait rien été. De même, il n'aurait pas soulevé la question des Habsbourg (je me réfère à ce sujet au télégramme de votre ministre à Vienne que Votre Excellence a bien voulu me transmettre sous les nos 346-348) (2).

J'ajoute que, d'après les renseignements qui m'ont été donnés de divers côtés, rien ne permet jusqu'à présent de confirmer l'indication que le ministre d'Autriche à Belgrade a transmise à son gouvernement et selon laquelle M. von Neurath aurait remporté une mauvaise impression de son séjour ici (3).

Ayant demandé à M. Andritch des informations sur ce qui s'était dit au point de vue commercial, le directeur politique m'a répondu que les deux hommes d'État en étaient restés aux généralités, et s'étaient simplement déclarés d'accord pour développer les relations économiques entre les deux pays sur les bases actuelles, en laissant le soin aux techniciens d'entrer dans les détails.

Ainsi que je le signale par ma dépêche no 287 (4), les renseignements recueillis par notre attaché commercial semblent prouver que les techniciens, sinon les ministres, auraient déjà poussé les choses assez loin.

Au moment où je le quittais, M. Andritch m'a dit que M. Pouritch recevrait incessamment des instructions pour éclairer Votre Excellence sur les différents points qui ont fait l'objet de sa conversation avec M. Simitch (5).

(1) Voir ci-dessus les nos 28, 48.
(2) Il s'agit du télégramme 639-641 de Vienne, du 12 juin, ci-dessus reproduit sous le no 59
(3) Voir ci-dessus le no 59.
(4) Dépêche dont le sens est suffisamment indiqué ci-après.
(5) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le no 34.

85

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 435 à 437. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 17 juin 1937, 22 h. 12, 22 h. 50, 23 h.*

(*Reçu :* le 18, 0 h. 15, 2 h. 30, 1 h. 15.)

Ayant appris par une communication de sir Eric Phipps la démarche effectuée à Paris par M. Frankowski au sujet du pacte occidental [1], et la mauvaise impression qu'elle avait produite sur Votre Excellence, l'ambassadeur d'Angleterre s'est fait communiquer par M. Beck la substance de la note polonaise.

Le ministre des Affaires étrangères lui ayant dit que, s'il n'était pas tenu compte de son point de vue, le gouvernement polonais devrait « reconsidérer sa position dans la politique européenne », sir William Kennard lui a demandé ce que cela signifiait et si la Pologne, s'éloignant de la France et de l'Angleterre, se préparait à se joindre à l'axe Berlin-Rome.

M. Beck s'en est défendu énergiquement et sur un ton qui a paru sincère à mon collègue, mais celui-ci n'a pas réussi à lui faire préciser ce qu'il entendait par « reconsidérer » la position de la Pologne. Ce que le ministre lui a dit de plus clair n'était que la répétition d'une de ses formules favorites. La Pologne ne peut admettre d'être, pour d'autres états, un objet de négociation.

86

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1513 à 1516. Réservé. *Londres, 17 juin 1937, 23 h. 35, 23 h. 55.*

(*Reçu :* le 18, 3 h. 15.)

Le secrétaire d'État m'a spontanément parlé tout à l'heure du voyage à Londres de M. von Neurath [2]. Il a tenu tout d'abord à me dire comment ce projet a pris naissance. C'est lui-même, m'a-t-il assuré, qui avait eu cette idée au moment de l'incident du *Deutschland* pour faciliter par là le retour de

(1) Communication dont le texte est analysé ci-après sous le no 88 ann. I.
(2) Séjour annoncé par des télégrammes de la veille (voir ci-dessus les nos 78, 80).

l'Allemagne au Comité et essayer d'aborder en même temps le problème du rapatriement des volontaires. Mais le ministre allemand des Affaires étrangères avait demandé que sa venue fût reculée de quelques jours en raison de la visite qu'il devait faire à Belgrade [1], visite dont le Foreign Office n'avait pas encore connaissance à cette date.

Convaincu que même après le règlement de l'incident du *Deutschland*, une conversation avec M. von Neurath dût avoir des résultats utiles, M. Eden ne pouvait que maintenir son invitation.

Il a tenu cependant, pour ne pas alarmer l'opinion publique de certains pays, notamment de l'Europe centrale, à préciser que les entretiens devaient porter essentiellement sur le problème espagnol. « Il va de soi, a-t-il ajouté, que nous parlerons d'autre chose. Nous aborderons la question du pacte occidental, nous toucherons celle du désarmement; je m'attends également à ce qu'il revienne sur le problème colonial. Mais je trouverai ainsi l'occasion de renouveler certaines affirmations essentielles que j'ai déjà faites publiquement : intérêt que nous portons aux pays d'Europe centrale, impossibilité de faire des concessions avant d'être arrivé à un accord d'ensemble, etc. ».

M'inspirant des indications que Votre Excellence m'avait fait tenir par téléphone, j'ai indiqué que le gouvernement français, bien qu'il ait pu être surpris d'en avoir été informé seulement il y a deux jours, était sûr de son côté que ce contact direct avec le chef de la Wilhelmstrasse aurait d'heureux effets et contribuerait à lui faire sentir le poids de certaines considérations auxquelles Paris et Londres attachent la même importance. Mais il convenait de se préoccuper des commentaires que ce voyage allait provoquer et d'empêcher l'opinion de s'égarer. J'ai ajouté que mon attention avait été déjà attirée par certains représentants des états balkaniques et de la Petite Entente sur les conclusions qui pourraient être tirées et sur les interprétations tendancieuses que ne manquerait pas de développer la presse allemande.

M. Eden ne méconnaît pas ce danger. Il a déjà pris soin de faire faire certaines observations à ce sujet dans la presse anglaise.

L'article paru hier dans le *Times*, celui qu'a publié le *News Chronicle*, ont été inspirés par le Foreign Office. Il se propose aussi de mettre en lumière les entretiens qu'il aura avec le représentant de la France pendant le séjour de M. von Neurath. Il s'efforcera, d'une manière générale, de prévenir les susceptibilités et les inquiétudes que pourrait faire naître ce tête-à-tête [2].

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 70 (renvois), 84.

[2] Le même jour, par un autre télégramme, l'ambassadeur exprimait le désir d'« être tenu au courant » des pourparlers anglo-allemands. Il ajoutait (télégramme 1534, du 18) que sir Robert Vansittart n'attendait de cette visite « aucun résultat concret ».

87

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1518 à 1520. *Londres, 17 juin 1937, 23 h. 35.*

(*Reçu :* le 18, 3 h. 15.)

Depuis le début de la semaine [1], j'ai exposé à diverses reprises au président et au secrétaire du Comité l'importance qu'il y aurait à préparer le travail de nos futures réunions de manière à porter tout notre effort sur les questions tenues pour essentielles. J'ai expliqué que pour le rapatriement des volontaires, il convenait de dégager les principes directeurs de l'opération, qui pouvaient faire l'objet d'un accord avant l'étude des modalités pratiques.

Pour la réforme du contrôle, il s'agissait en premier lieu de fixer, avec le concours des experts, les moyens propres à donner un caractère plus international à la surveillance navale. Lord Plymouth m'a promis de faire en sorte que ces deux questions soient inscrites à l'ordre du jour de notre réunion de lundi.

M. Eden m'a dit qu'il était pénétré comme nous de la nécessité de donner une impulsion plus active aux délibérations du Comité. Il a suggéré à lord Plymouth de commencer par un appel direct aux délégués en vue de mener à bonne fin une discussion qui risquerait, sans une coopération sincère, de traîner en longueur. Il aurait voulu fixer une limite de temps pour hâter la réponse des gouvernements. Son impression est que le Reich ne serait pas éloigné d'entrer dans ces vues. L'attitude de l'Italie est beaucoup plus douteuse. L'article que publie aujourd'hui le *Popolo d'Italia* sur la défaite de Guadalajara [2] donne à penser que M. Mussolini ne se déterminera à rapatrier ses volontaires que s'il peut faire état d'un éclatant succès des armes italiennes.

Peut-être les opérations qui se déroulent autour de Bilbao lui en donneront-elles l'occasion.

Cependant, l'ambassadeur d'Italie continue à affirmer que rien dans ses instructions ne l'empêche de collaborer à l'aménagement d'un accord sur ce point.

[1] Soit le lundi 14 juin.

[2] Cet article, attribué au Duce, expliquait la défaite par les erreurs du commandement, et notamment par la faute capitale consistant à donner l'ordre aux troupes de reculer. Il se terminait ainsi : « Il est une chose certaine, certaine comme un dogme de foi, de notre foi : les morts de Guadalajara seront eux aussi vengés ».

88

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À L'ÉTRANGER.

D. circulaire. Confidentiel. *Paris, 17 juin 1937.*

Vous trouverez sous ce pli, en copie, le texte d'un aide-mémoire, en date du 8 juin, que le chargé d'affaires de Pologne a fait parvenir au Département, à la suite d'une conversation qu'il avait eue le 5 juin, avec M. Léger, au sujet des négociations relatives à la conclusion d'un pacte occidental, ainsi que le texte de la réponse du Département qui a été remise le 15 juin à l'ambassade de Pologne.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir garder à ces deux documents, qui vous sont communiqués à titre personnel, un caractère strictement confidentiel.

ANNEXES

I

NOTICE DU DÉPARTEMENT

sur la déclaration orale faite par le chargé d'affaires de Pologne le 5 juin 1937

Paris, 8 juin 1937.

Au cours de la conversation qu'il a eue, le 5 juin 1937, avec Son Excellence M. l'Ambassadeur Léger, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, au sujet du projet de la note française relative aux négociations en vue de la conclusion éventuelle d'un pacte occidental [1], le chargé d'affaires de Pologne a fait, d'ordre de Son Excellence M. Beck, ministre des Affaires étrangères, les déclarations orales suivantes :

Avant tout il a transmis les remerciements de Son Excellence M. Beck pour la communication à M. l'Ambassadeur Lukasiewicz de la teneur du projet de la note française et pour la possibilité qui a été ainsi donnée au gouvernement polonais de présenter ses remarques; cette communication a été considérée par le gouvernement polonais comme un geste amical en accord avec les relations d'alliance polono-française.

En rapport avec le texte du projet de note, le chargé d'affaires de Pologne a communiqué les remarques ci-dessous exposées :

Le gouvernement polonais et l'opinion publique polonaise n'ont jamais reconnu ni juste, ni conforme au but qu'on s'était proposé, la différenciation des conditions de sécurité entre la frontière franco-allemande et la frontière polono-allemande qui a résulté du traité de Locarno. Pour cette raison, et de même, tenant compte des changements essentiels qui se sont produits dans la situation européenne générale en conséquence des armements allemands, de la disparition de la zone démilitarisée, du nouveau statut de la Belgique et, enfin, de l'affaiblissement incontestable de la Société des Nations, le gouvernement polonais considère que les garanties

[1] Qui devait aboutir au mémorandum du Département du 9 juin, ci-dessus publié sous le n° 49 (annexe).

de sécurité des frontières polono-allemande et franco-allemande, constituant des éléments équivalents de stabilisation pour la paix en Europe, doivent être traitées d'une manière tout à fait égale et non comme dans le pacte de Locarno, dans lequel elles ont été traitées en valeurs différentes; il est à souligner que, entre-temps, l'accord polono-allemand de 1934 a créé un état de choses facilitant la réalisation de ce postulat.

On pourrait obtenir le résultat envisagé par les deux méthodes suivantes :

Primo : en précisant le caractère de l'assistance absolue et immédiate de la garantie de l'alliance entre la Pologne et la France et, par conséquent, en assurant à la France une liberté complète d'action dans l'exécution de ses obligations d'alliance indépendamment de la procédure de la Société des Nations et des obligations que la France serait amenée à contracter au titre du pacte occidental :

Secundo : en complétant les accords tripartites suggérés dans le projet de la note française par un troisième accord analogue : polono-franco-allemand. L'alliance polono-française ainsi que l'accord polono-allemand de 1934 représentent déjà des éléments très essentiels de l'état actuel des relations en Europe.

Le gouvernement polonais considère qu'en ce moment, il serait indispensable de veiller à ce que dans la note préparée par le gouvernement allié français, il ne se trouve aucun élément pouvant être contraire aux considérations sus-exposées, car le gouvernement polonais, en se réservant de prendre ultérieurement position vis-à-vis des états participant à la négociation, désirerait éviter que son attitude et celle de la France ne se trouvent en contradiction. Le gouvernement polonais constate qu'en aucun cas, il ne pourrait consentir à ce que la situation que le nouveau pacte occidental créerait à la Pologne soit la même que celle découlant des accords de Locarno et si une telle éventualité pouvait se présenter, il devrait examiner son attitude envers les formes existantes de collaboration internationale.

En conséquence, le gouvernement polonais propose d'éliminer de la note projetée par le gouvernement français tout ce qui pourrait être interprété comme un consentement d'adopter, par rapport à l'alliance polono-française, les mêmes formes et conditions que comportait l'ancien traité de Locarno.

Le chargé d'affaires de Pologne, se basant sur une lecture rapide du texte du projet de note, souligna qu'il s'agirait pour le moment uniquement de modifier, en relation avec les remarques sus-exposées, quelques passages, notamment des paragraphes 4 et 5, du projet de la note française.

II

Note du Département

Aide-mémoire

Paris, 15 juin 1937.

L'aide-mémoire remis le 8 juin dernier par le chargé d'affaires de Pologne, comme suite à la conversation qu'il avait eue le 5 juin avec le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères [1], a retenu toute l'attention du gouvernement français.

Ce n'est pas sans quelque surprise que le gouvernement de la République a pris connaissance de suggestions qui, pratiquement, tendent à remettre en cause les principes mêmes qui sont à la base des négociations dont le gouvernement polonais a été informé dès l'origine, et dont il a été à tout moment mis en situation de suivre les développements.

Loin de formuler aucun principe inédit, le document dont la communication en projet à Son Excellence l'ambassadeur de Pologne vient de provoquer une démarche du gouvernement polonais se borne, en effet, à dégager sous une autre forme et en donnant aux observations françaises un caractère aussi positif que possible des idées et des principes déjà énoncés dans les notes françaises antérieures : le gouvernement polonais, informé en temps utile de la teneur de ces notes, n'avait soulevé à leur sujet aucune objection.

[1] Voir ci-dessus l'annexe I.

La négociation en cours a pour objet de substituer un nouveau traité au pacte rhénan de 1925 dénoncé par l'initiative unilatérale de l'Allemagne, et dont la Pologne n'était pas signataire. Connaissant l'objet limité des pourparlers, le gouvernement de Varsovie paraissait jusqu'ici surtout préoccupé de voir l'arrangement à intervenir sauvegarder le jeu des accords franco-polonais; il était assuré de rencontrer sur ce point le souci du gouvernement français dont, à tout moment, depuis le début des pourparlers, s'est affirmée la volonté d'écarter toute solution qui pût limiter en rien l'exécution éventuelle des engagements résultant pour lui d'autres accords internationaux : au premier rang de ces accords, figurent ceux sur lesquels repose l'alliance des deux pays.

Aujourd'hui, le gouvernement polonais paraît souhaiter aller bien au-delà, et ses propositions tendent en réalité à bouleverser les bases mêmes sur lesquelles la négociation s'est poursuivie. Si légitime que puisse être son désir de tirer parti des circonstances actuelles au mieux des intérêts polonais, il ne saurait cependant demander au gouvernement français de faire abstraction de la nécessité immédiate où il se trouve de rétablir au profit de la France des garanties équivalant à celles que la France tirait du traité signé à Locarno avec l'Allemagne, la Belgique, la Grande-Bretagne et l'Italie.

Le gouvernement polonais invoque, il est vrai, les changements intervenus dans la situation générale européenne. Le développement des armements allemands n'est cependant pas un fait nouveau, non plus que la disparition de la zone démilitarisée qui est à l'origine de toute la négociation. Quant à la Belgique, s'il est vrai que la France et la Grande-Bretagne ont déclaré, le 24 avril, renoncer à toute réciprocité du fait des engagements d'assistance pris par elles envers ce pays [1], le gouvernement belge, de son côté, a marqué sa volonté de rester fidèle aux obligations du pacte de la Société des Nations [2]. Quant à la Société des Nations elle-même, dont le maintien apparaît au gouvernement français comme un élément indispensable de l'organisation de la paix européenne, elle surmontera d'autant mieux les difficultés qu'elle traverse que ses membres se refuseront à considérer comme définitives les conséquences de celles-ci.

Dans ces circonstances, le gouvernement français ne pouvait assumer la responsabilité de reprendre sur des bases nouvelles une négociation en cours depuis de longs mois. Il a déjà donné au gouvernement polonais, de la manière la plus précise, l'assurance qu'il n'entendait en rien compromettre, par l'accord à intervenir, le jeu des engagements qui lient la Pologne et la France [3], engagements dont la portée a été parfaitement élucidée dans les échanges de vues poursuivis en 1936 entre les deux gouvernements; enfin, dès l'origine des pourparlers actuels, le gouvernement français a fait consacrer le principe, rappelé encore le 28 mai dernier, de la manière la plus catégorique par son représentant au conseil de la Société des Nations, que la conclusion du pacte occidental ne constituerait qu'une première étape pour une meilleure organisation de la sécurité européenne.

Les précisions et assurances ainsi fournies doivent donner au gouvernement polonais tous apaisements.

La poursuite et la conclusion éventuelle de la négociation sur des bases déjà définies ne sauraient donc, à aucun degré, de l'avis du gouvernement français, justifier la Pologne à soumettre à un nouvel examen « son attitude envers les formes existantes de collaboration internationale ».

Le gouvernement polonais est assurément seul qualifié pour arrêter les régles générales de sa politique et il trouvera toujours le gouvernement français animé du désir de le rencontrer, mais il ne doit pas ignorer que, en ce qui la concerne, la France ne pourra souscrire qu'à des solutions respectant le pacte de la Société des Nations et, dès lors, compatibles avec les accords et arrangements auxquels elle est déjà partie.

C'est à la lumière de ce principe fondamental que le gouvernement français examinerait, le moment venu, toutes suggestions qui lui seraient faites concernant les rapports franco-polonais. En ce qui concerne la conclusion éventuelle d'un accord franco-polono-allemand, on remarquera qu'une solution de ce genre était incluse, sous une forme plus large, dans le projet de pacte oriental qui n'a malheureusement pas recueilli en Pologne l'assentiment qu'eût souhaité le gouvernement français.

(1) Voir, au tome V de la présente série, le n° 337.
(2) Voir, audit tome, les n°s 347, 349, 370 (note), 372.
(3) Voir, au tome II de la présente série, les n°s 118, 163.

89

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 928 (1). *Berlin, 17 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juin.)

Le voyage de M. von Neurath qui, au début, avait été commenté, dans tous les journaux allemands, par un retentissant concert à la louange des dirigeants serbes, s'est terminé sur une note de presse plus discrète. Certes, les feuilles ont célébré la cordialité étroite et déjà ancienne des rapports germano-bulgares et germano-hongrois, mais leurs effusions sentimentales ont été moins débordantes.

La première raison de cette différence est peut-être qu' « il y a plus de joie à Berlin pour une amitié nouvelle que pour deux amitiés déjà éprouvées », surtout lorsque cette amitié est celle d'un état dont la « position-clef » est aussi importante que celle de la Yougoslavie. Mais il existe sans doute également une explication plus profonde: c'est que les entretiens de Sofia et de Budapest ont dû porter sur les points les plus délicats. Une revue des questions qui ont pu être examinées successivement dans chacune des trois capitales permet de s'en rendre compte.

1. L'Allemagne aspire à jouer en Europe centrale et sud-orientale un rôle de protecteur; elle affirme que son désir est de maintenir l'équilibre et la paix dans cette région. On se rappelle le discours par lequel M. Alfred Rosenberg, chef de l'Office de politique étrangère du parti nazi, a rejeté l'idée d'un bouleversement de la carte danubienne. De telles déclarations ont, évidemment, été accueillies avec faveur à Belgrade et l'on comprend que si le chef de la Wilhelmstrasse a, dans cette ville, répété et même précisé les mêmes assurances, ses entretiens n'ont pas eu à soulever d'épineuses questions concrètes. Vraisemblablement, il a profité de cette atmosphère pour insister davantage sur les problèmes généraux et chercher à détourner le gouvernement yougoslave des méthodes collectives, de la France et de la Tchécoslovaquie. D'après certains renseignements, M. Goering, au cours de l'incursion qu'il a faite à Bled, au début de mai (2), aurait constaté les grands efforts déployés par les diplomaties française et britannique auprès du Prince régent et de ses ministres; il aurait acquis la conviction qu'une démonstration éclatante était nécessaire afin de rétablir au moins la balance en faveur du Reich. Aussi le baron von Neurath a-t-il dû développer les thèses connues sur l'intérêt d'une

(1) *Note du document :* Cf. ma dépêche nº 891 du 10 juin [dépêche reproduite ci-dessus sous le nº 51. La dépêche 928 est extraite des archives de l'ambassade].

(2) Sur la visite du ministre allemand, voir, au tome V la présente série, le nº 418.

politique « neutraliste », sur les bienfaits que le jeune royaume en avait déjà retirés par son accord avec Rome, qui assure la tranquillité de ses frontières ouest, et sur les avantages qu'il pourrait encore espérer en s'engageant plus loin dans cette voie. Quel que soit l'accueil réservé à ces suggestions, il était facile de les présenter de façon enveloppée. Il est dans la tactique allemande de procéder par étapes; qu'il s'agisse de la Pologne ou de la Yougoslavie, Berlin commence par déclarer qu'il admet parfaitement les liens de ces états avec l'Occident. Mais, en même temps, il affirme que la pureté de ses intentions et la sincérité de son amitié valent mieux, pour eux, que toutes les alliances et, pratiquement, rendent celles-ci tout à fait inutiles. C'est bien pourquoi la proclamation solennelle de sa bonne volonté est, pour l'Allemagne, à Belgrade, l'argument essentiel, celui par lequel elle compte détacher insensiblement les dirigeants serbes de leurs partenaires de la Petite Entente et aussi de la France.

2. Pour la Bulgarie et pour la Hongrie, la position du problème est tout autre. Ce qu'attendent ces deux pays et ce qui dicte l'orientation de leur diplomatie étrangère, c'est le revisionnisme. Sans doute ont-ils déjà compris qu'une réparation intégrale de la défaite de 1918 était un dangereux mirage. La diplomatie germanique s'efforce de les en convaincre. C'est là la signification qu'il faut attribuer aux paroles de M. Rosenberg; mais celui-ci, bien entendu, n'a nullement voulu faire une profession de foi en faveur du *statu quo*. Instruit par la nécessité et résolument « réaliste », il a recommandé certaines renonciations, de façon à poursuivre plus vigoureusement les revendications considérées comme essentielles. Il a, en somme, proposé aux anciens alliés de l'Allemagne la règle de conduite que celle-ci a elle-même adoptée lorsque, renversant son attitude envers Varsovie, elle a signé en 1934 un traité qui reconnaît les frontières de Silésie et de Posnanie.

Or, il est clair que l'application de cette méthode dans une Europe centrale « balkanisée » soulève des discussions compliquées. M. von Neurath n'a donc pu se contenter, au cours de ses entretiens avec les gouvernements bulgare et hongrois, d'affirmer l'amitié du Reich. Il a dû aborder des problèmes précis et, d'ailleurs, difficiles.

3. La presse officieuse allemande ne cache plus qu'à son avis, l'entente intervenue entre la Yougoslavie et la Bulgarie [1] doit maintenant permettre à ce dernier pays de résoudre d'une manière satisfaisante les questions encore en suspens entre lui et ses autres voisins, notamment celle d'un accès à la mer Egée. L'inquiétude qu'a provoquée dans les Balkans le rapprochement entre les deux peuples slaves ne lui paraît pas devoir subsister. Ainsi, les récentes conversations turco-roumaines [2], loin d'être considérées ici comme le signe d'une résistance, devraient, d'après l'interprétation des milieux berlinois, entraîner une détente générale. Entre Bucarest et Sofia, entre Sofia et Ankara, la méfiance ferait place peu à peu à une meilleure compréhen-

[1] Cette entente fut concrétisée par la signature, le 24 janvier, d'un pacte entre les deux pays : voir au tome IV de la présente série le nº 355.

[2] Qui eurent lieu à l'occasion de la visite à Bucarest, les 16 et 17 mai, du ministre turc des Affaires étrangères.

sion. S'appuyant sur le journal roumain *Curentul*, l'*Observateur raciste* du 3 juin voit déjà se dessiner « un front des riverains de la mer Noire dirigé contre la pénétration soviétique ». Quant à la Grèce, écrit le *Berliner Tageblatt* du 12 juin, « elle n'écartera pas toujours une solution raisonnable ».

4. « Des observations analogues, continue le journal, valent aussi pour la Hongrie ». De ce côté, le premier souci de l'Allemagne est d'empêcher la constitution d'un « triangle Prague-Vienne-Budapest ». Elle s'attache pour cela, tout en représentant au cabinet Daranyi l'impossibilité de maintenir l'intégralité de ses réclamations irrédentistes, à le persuader que la tactique la plus opportune est de s'accorder avec Belgrade et de porter son principal effort en direction de la Tchécoslovaquie. Certaines feuilles berlinoises l'ont laissé clairement entendre en commentant le voyage du ministre. Celui-ci semble également avoir profité de ses conversations pour évoquer la question des minorités germaniques qui a parfois soulevé d'assez sérieuses difficultés, indisposé le Reich et, en même temps, amoindri son influence sur le gouvernement hongrois. D'après certaines informations, de grands progrès auraient été réalisés à ce sujet. Cette détente contribuerait à harmoniser la politique extérieure des deux pays : l'Allemagne appuierait la revendication magyare en ce qui concerne le rétablissement de « la souveraineté militaire » et la Hongrie se montrerait plus docile aux conseils de Berlin.

La visite de M. von Neurath dans les trois capitales marque un nouvel effort en vue de l'organisation de l'Europe centrale suivant les conceptions germaniques. Belgrade est toujours le point central de la manœuvre. Il doit, suivant les calculs allemands, d'une part appuyer la Bulgarie et aider ainsi à valoriser la position centrale de ce pays dans les Balkans, d'autre part se rapprocher de la Hongrie et contrecarrer les projets tchèques. Le rôle directeur joué par le Reich dans la mise sur pied de cette combinaison, c'est ce que l'officieuse *Correspondance diplomatique* du 11 juin appelle celui d'un « honnête courtier ». La thèse officielle est que la Yougoslavie a tout à gagner à s'appuyer sur une Allemagne garante de l'ordre et de la stabilité. Mais, en même temps, Berlin encourage et soutient, tout en les canalisant, les réclamations irrédentistes de Sofia et de Budapest; le prétendu facteur de stabilité se fait l'inspirateur, le soutien du revisionnisme, d'un « revisionnisme dirigé ». sans doute, mais qui implique cependant de graves modifications de la carte danubienne, avec tous les dangers qui en résultent. Il est impossible d'admettre que les dirigeants serbes ne se rendent pas plus ou moins compte du mensonge qui est à la base de cette soi-disant « politique neutraliste ». A en juger par l'attitude de M. Cincar-Markovitch, qui a invoqué faussement des précisions que le prince Paul aurait données à Paris [1] pour se dérober à mes questions sur les buts du récent voyage, la position de la Yougoslavie manque, non seulement de clairvoyance, mais surtout de clarté, sinon de franchise.

La propagande du Reich ne cesse de répéter que « les rivalités entre grandes puissances ont été cause des conflits balkaniques ». On peut, en étendant

[1] Sur la visite parisienne du Régent, voir ci-dessus le n° 11 (note).

cette observation, répondre qu'une grande puissance ne saurait s'arroger un droit de protection ni préparer à son profit une modification du statut de cette région sans faire courir à la paix générale des risques sérieux. Si le remède n'est pas dans un équilibre précaire, analogue à celui d'avant-guerre, entre les compétitions étrangères à l'Europe centrale, il est, semble-t-il, moins encore dans une hégémonie particulière. Ce qu'il y a de tendancieux dans les prétentions allemandes et de dangereux dans la réalité actuelle, c'est la confusion entre les données économiques, qui rapprochent l'Allemagne industrielle des pays agricoles, et les intérêts politiques qui exigeraient un véritable bloc des petites nations. Le gouvernement national-socialiste joue habilement de cette équivoque comme aussi des rancunes qui opposent à la Tchécoslovaquie certains de ses voisins.

90

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. n° 448 [1]. *Berlin, 17 juin 1937.*

J'ai demandé à un officier du ministère de la Guerre à quelles raisons il attribuait la condamnation du maréchal Toukhatchevsky et de sept autres grands chefs de l'armée soviétique [2]. Mes relations avec lui sont assez libres, aussi ai-je ajouté, avant qu'il ne me réponde, que la rumeur était sans doute fondée qui basait cette condamnation sur des intelligences d'une partie du commandement russe avec l'Allemagne.

Mon interlocuteur a protesté. Il a connu personnellement Toukhatchevsky et Jakir. Il m'a rappelé que tous deux, et d'autres officiers généraux de l'armée soviétique, avaient noué, il y a plusieurs années, spécialement à l'époque où l'Allemagne entretenait en Russie un certain nombre de centres d'instruction et de fabrication, des relations suivies avec le commandement allemand, plus particulièrement avec le général von Hammerstein et le général von Blomberg. Toukhatchevsky jouissait, en Allemagne, d'une réputation militaire bien établie. Mais il y était connu aussi pour son ambition. On suppose donc qu'il a voulu détacher l'armée du parti dans l'intention de s'appuyer un jour sur elle pour renverser Staline et créer, à son profit, une dictature militaire.

Telle est la thèse qui m'a été présentée : une crise de politique intérieure jointe à une rivalité de personnes. Des relations récentes qui ont été soupçonnées entre l'Allemagne et Toukhatchevsky, il n'a naturellement pas été question.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur le procès et l'exécution de ces hauts officiers, voir ci-dessus les n°s 54, 63, 65, 67, 73.

J'ai interrogé mon collègue russe, le général Orlov, sur le même sujet. Je n'ai rien tiré de lui, ce qui ne m'a pas surpris. Nos relations sont très civiles, mais il ne m'a jamais communiqué que des informations périmées quand par hasard elles étaient exactes, et fausses quand elles étaient inédites. Il m'avait dit, au moment de la nomination de Toukhatchevsky à un commandement secondaire, que ce déplacement se justifiait par des raisons qu'il serait oiseux de reproduire maintenant; il n'en a été que plus embarrassé pour me répondre quand je l'ai interrogé ces jours derniers sur le récent procès. A l'état-major général de Berlin, il jouit, au dire d'officiers allemands, d'une certaine considération; j'ai observé, en diverses circonstances, que le général von Fritsch, le général Beck, le général von Rundstedt se sont entretenus avec lui avec une courtoisie empreinte d'amabilité, et non de froideur. J'imagine que le commandement allemand a escompté un changement d'orientation de la Russie soviétique; les récents événements l'ont déçu.

91

Note de la sous-direction de la Société des Nations

Négociations navales anglo-allemande et anglo-russe

Paris, 18 juin 1937.

Le projet d'accord naval anglo-allemand que vient de nous transmettre notre ambassadeur à Londres n'offre pas matière à objection de notre part [1]. Les négociateurs britanniques se sont surtout efforcés de compléter par cet accord l'accord anglo-allemand de 1935, et de maintenir à 35 % de la flotte britannique l'importance de la flotte du Reich. Pour ce faire, et étant donné la tendance de l'amirauté allemande à trouver ce pourcentage insuffisant, les Anglais ont dû, sur de nombreux points de détail, donner satisfaction aux négociateurs allemands, notamment en ce qui concerne le remplacement, avant la limite d'âge normale, de certaines unités construites en application des clauses du traité de Versailles.

La question du nombre de croiseurs A de la flotte allemande, qui causait de grosses difficultés du fait de ses répercussions sur les négociations anglo-russes, a été résolue en passant sous silence le nombre de ces croiseurs. De même en est-il dans le projet de traité anglo-soviétique, en sorte que c'est à la discrétion du Reich et des Soviets qu'est laissée la possibilité de construire de tels croiseurs et, par suite, le risque de déclencher une course dans cette construction, interdite, en principe, par le traité de Londres.

(1) Sur les projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-soviétique, voir, au tome V de la présente série, les nos 15, 29, 69, 73, 81.

Les intérêts français se trouvent, de toute façon, sauvegardés par la clause spéciale du traité de Londres [1] dont M. Craigie a tenu à préciser que la France serait justifiée à faire usage au cas où l'Allemagne construirait de nouveaux croiseurs A; mais il estime que ce type de croiseur perd actuellement de son importance, et qu'il est vraisemblable que c'est du côté de la construction de croiseurs B que porteront les efforts du Reich et des Soviets.

Il est à souhaiter que les Soviets donnent leur agrément au projet d'accord qui leur a été soumis afin que les deux accords puissent être prochainement signés à Londres, permettant ainsi à la Grande-Bretagne de ratifier sans tarder davantage le traité naval de 1936*.

92

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2478 à 2481. *Berlin, 19 juin 1937, 14 h. 49, 14 h. 54, 14 h. 50, 14 h. 52.*

(*Reçu :* 16 h. 25, 16 h.)

M. von Neurath vient de m'informer que le croiseur allemand *Leipzig* avait été, le 15 juin dans la matinée et de nouveau le 18 dans l'après-midi, l'objet de tentatives de torpillage. Trois torpilles la première fois, une torpille la deuxième, auraient été tirées contre lui, alors qu'il se trouvait au nord d'Oran. Le *Leipzig* n'aurait d'ailleurs pas été atteint.

En apprenant cette nouvelle, M. Hitler est rentré précipitamment à Berlin ce matin, des instructions ont été envoyées par la Wilhelmstrasse aux ambassades de Londres et de Paris. Celles-ci ont été chargées de faire savoir que le gouvernement du Reich, n'ayant pas l'intention de laisser ses bateaux servir de cible aux sous-marins qui croisent dans les eaux espagnoles, demandait la consultation immédiate des puissances prévue à l'accord récemment intervenu.

On est persuadé à Berlin que le ou les sous-marins, auteurs de l'agression, sont de nationalité russe et que cette agression, révélatrice de la volonté de créer à tout prix un grave incident, n'est que la suite de l'entreprise manquée qu'a été le bombardement du *Deutschland* [2].

[1] Sur la clause de sauvegarde du traité de Londres du 22 avril 1930, voir, au tome V de la présente série, le n° 15 (note).

* Annotation manuscrite initiale de M. Massigli : *M. Lagarde, Commandant Deleuze : Si la Marine est d'accord, hâter l'envoi à Londres des instructions nécessaires pour donner notre assentiment à l'article 6.*

[2] Sur les origines et les circonstances de l'incident, Berlin publiait, entre les 16 et 23 juin, cinq communiqués qui donnaient en fait trois versions différentes. (Rapport de l'ambassadeur de France du 24 juin, partiellement reproduit ci-après sous le n° 120).

On ne cache pas que si un nouvel attentat se produisait et, cette fois, réussissait, l'Allemagne perdrait patience et le sort du récent accord et l'avenir même du comité de Londres seraient irrémédiablement compromis.

Pour empêcher le retour de ces actes d'agression, on ne sait trop, au surplus, quel moyen préconiser. Les ambassadeurs du Reich proposeront que tous les sous-marins des parties belligérantes soient dirigés sur Gibraltar et neutralisés dans ce port. Mais si une autre solution pouvait être imaginée, l'Allemagne l'examinerait volontiers.

Une circonstance intrigue vivement les milieux dirigeants berlinois. Le 15 juin, dans la soirée, le bruit a couru dans la capitale du Reich que le croiseur *Leipzig* venait d'être torpillé. Le bruit faisait, peu après, l'objet d'un démenti. Il était cependant à moitié exact; mais il avait été entouré, du côté allemand, d'un secret absolu; ce n'est même que le 16 au matin qu'on aurait su à Berlin à quoi s'en tenir.

Si la nouvelle a été pourtant répandue dès le 15, ce ne peut être que par les auteurs mêmes du torpillage, c'est-à-dire par les Russes. Ainsi raisonne-t-on à la chancellerie du Reich et à la Wilhelmstrasse et l'on voit dans ce détail singulier une confirmation de la culpabilité des Soviets.

93

M. Coche, Chargé d'affaires de France à Belgrade,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 397 à 399. Confidentiel. *Belgrade, 19 juin 1937, 15 h. 30, 14 h. 30.*

(*Reçu :* 18 h.)

Des informations que j'ai pu recueillir jusqu'à présent, il semble ressortir que la discussion entre les trois présidents du conseil de la Petite Entente lors de leur entrevue sur le Danube [1] ait été très sérieuse bien qu'elle se soit poursuivie sur un ton amical.

M. Stoyadinovitch aurait été pris à partie assez vivement au sujet de la visite de M. von Neurath [2] et MM. Tataresco et Hodza lui auraient demandé de ne plus les mettre à l'avenir devant des décisions prises. Le président du Conseil yougoslave, en mettant ses interlocuteurs au courant de ses conversations avec le ministre allemand, a insisté très fortement sur le désir de paix du Reich.

En dehors de la visite de M. von Neurath, c'est le plan Hodza [3] qui paraît avoir eu la plus grande place dans les conversations sans qu'on soit toutefois

(1) Le 17 juin.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 70 (renvois), 84, 89.
(3) Sur ce plan de réorganisation danubienne, voir au tome V de la présente série les nos 104, 231, 445, 456; ci-dessus le no 3.

entré dans les détails. D'après ce que m'a dit le ministre de Roumanie, qui était également sur le bateau, les trois présidents auraient été d'accord pour chercher à réaliser ce plan sans vouloir en exclure l'Allemagne et l'Italie en raison de leur intérêt dans cette partie de l'Europe, mais ils auraient nettement spécifié qu'aucune solution ne serait adoptée sans accord préalable avec la France et la Grande-Bretagne.

En ce qui concerne la Hongrie, on se serait simplement référé aux décisions de Genève. J'ajoute à ce sujet que, lors d'une de mes récentes conversations avec le directeur politique, celui-ci m'a déclaré avec une certaine amertume qu'il savait de source certaine que Roumains et Tchèques cherchaient à négocier à Budapest en dehors de la Yougoslavie. En dépit des déclarations officielles faites à l'issue de l'entrevue, il semble qu'un certain malaise ait persisté et cela malgré les explications données par M. Stoyadinovitch. Au ministère des Affaires étrangères, on assure cependant que le président du Conseil est revenu très satisfait de cette entrevue, mais les personnes présentes sur le bateau ont remarqué que, pour la première fois dans des circonstances analogues, M. Stoyadinovitch, généralement souriant, a paru préoccupé jusqu'à la fin du voyage.

94

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2485 à 2493. *Berlin, 19 juin 1937, 19 h. 30, 19 h. 35, 19 h. 36, 19 h. 37.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 20 h. 40, 20 h. 30, 21 h. 15.)

En dehors de l'incident du croiseur *Leipzig* (1), dont nous nous sommes longuement entretenus, la conversation que j'ai eue aujourd'hui à midi trente avec M. von Neurath a porté sur plusieurs autres sujets.

1. *Le voyage à Paris du Dr Schacht et les déclarations faites par celui-ci à son passage dans notre capitale.*

J'ai indiqué au ministre combien nous nous étonnions du silence qui avait succédé à la visite du président de la Reichsbank et à son entrevue avec M. Léon Blum (2). Je lui ai rappelé les propos qu'avait tenus M. Schacht, l'importance que nous leur avions reconnue et les bonnes dispositions dont nous avions témoigné pour qu'il y fût donné suite. Si, dans ces conditions, le président de la Reichsbank et le gouvernement du Reich persistaient à se taire, nous serions nécessairement amenés à conclure que M. Schacht

(1) Sur cet incident, voir ci-dessus le no 92 (et note); ci-après les nos 95, 99.
(2) Fin mai. Le compte rendu de cet entrevue est reproduit au tome V de la présente série sous le no 470.

avait été désavoué et que son gouvernement refusait d'entrer dans la voie tracée par lui.

M. von Neurath m'a répondu que le gouvernement du Reich ne désavouait ni M. Schacht ni les idées qu'il avait exposées, encore que le rapport de ce dernier ne coïncidât pas exactement avec ce que je venais de [dire] moi-même du sens de ses déclarations. Cette remarque du ministre souligne combien il serait utile que je fusse mis en possession du compte rendu qui a été établi de la conversation de M. Schacht avec M. Léon Blum. Survenant au moment précis où le président de la Reichsbank rentrait de Paris, l'incident du *Deutschland*, a ajouté M. von Neurath, a gêné les efforts de celui-ci. Mais, depuis lors, il a vu le Führer. M. von Neurath verra, de son côté, M. Schacht, lundi prochain [1], avant de partir pour Londres. L'affaire n'en restera pas là. Mais elle n'est pas commode à reprendre et à poursuivre. Sous quelle forme convient-il de lui donner suite ? A quelle suggestion concrète et précise convient-il de s'arrêter ? M. von Neurath ne l'aperçoit pas clairement et il laisse entendre que ce qu'on reproche, à Berlin, à M. Schacht, c'est de s'être lancé en avant sur un terrain encore insuffisamment reconnu et d'avoir énoncé des généralités, qu'il est ensuite difficile de traduire en des propositions fermes.

2. *Le voyage de M. von Neurath dans les Balkans.*

Le ministre des Affaires étrangères du Reich m'a dit, à ce propos, que son voyage [2] avait eu pour but essentiel de marquer que rien de stable ne pourrait être organisé dans les pays danubiens et balkaniques, sans la participation et l'agrément de l'Allemagne. Il avait voulu ainsi s'opposer à certaines tentatives de la Tchécoslovaquie, appuyées par le Quai d'Orsay.

Je lui ai répondu que ni la Tchécoslovaquie, ni le Quai d'Orsay n'avaient jamais songé à nier le rôle qui revient normalement à l'Allemagne dans l'Europe centrale et sud-orientale. Mais si ce rôle devait consister à détruire la Petite Entente, pour isoler et violenter la Tchécoslovaquie, l'Allemagne rencontrerait évidemment certains obstacles.

3. *La Tchécoslovaquie et l'affaire Bruno Weigel* [3].

J'ai fait part à M. von Neurath de la fâcheuse impression que causait la campagne si soudaine et si brutale de la presse allemande contre la Tchécoslovaquie à propos des mauvais traitements que la police de Prague aurait infligés, il y a sept mois, à un sujet du Reich. Le gouvernement allemand voulait-il par là, avant le voyage à Londres de son ministre des Affaires étrangères, poser le problème des relations germano-tchèques dans toute son acuité? Ignorait-il comment sa propre police traitait les gens qu'elle arrêtait ?

(1) C'est-à-dire le 21 juin.

(2) Sur ce voyage, qui eut lieu entre les 7 et 13 juin, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34, 45, 48, 51, 59, 70, 84, 89.

(3) Deux incidents venaient de se produire, provoquant la reprise de la campagne de la presse allemande contre la Tchécoslovaquie. L'un se rapportait à la saisie par les douaniers tchécoslovaques de publications illustrées comportant des portraits du chancelier Hitler, l'autre à des violences dont un sujet allemand résidant à Prague aurait été victime pendant une instruction ouverte à sa charge. Voir également ci-après le n° 138.

M. von Neurath m'a répondu que les brutalités dont avait été victime le nommé Weigel n'étaient que trop réelles, qu'elles avaient eu un caractère odieux, qu'elles n'étaient pas d'ailleurs un fait isolé et qu'une demi-douzaine de cas semblables s'étaient produits. Mais la Wilhelmstrasse négociait à ce sujet depuis quelque temps déjà avec Prague, sans que la presse en ait rien su. Par une indiscrétion regrettable, le secrétaire d'État de la chancellerie du Reich, M. Lammers, l'avait appris. Il en avait immédiatement saisi les journaux, et averti le Führer. D'où cette explosion de la presse, qui compliquait encore un état de choses, déjà mauvais et menaçant. Mais il n'y avait aucun rapport entre l'affaire en question et le prochain voyage à Londres. J'ai rappelé au ministre les preuves de bonne volonté que les autorités tchèques et notamment celles de la police avaient, en ces derniers temps, données à l'Allemagne, et déclaré qu'on ne pouvait enregistrer sans inquiétude l'inutilité de ces efforts de conciliation.

4. *Le projet de pacte occidental.*

M. von Neurath, à son retour de Budapest, a lu le mémorandum relatif au projet de pacte occidental que nous avons communiqué, il y a quelques jours, à son gouvernement [1]. Il considère ce mémoire comme un pas en avant, utile, sinon décisif.

Certains de ses collaborateurs, tels que M. von Weiszäcker, n'ont pas semblé saisir le sens de nos suggestions. Mais M. Gaus les a parfaitement comprises et les explications qu'il a fournies là-dessus à son ministre étaient conformes à celles que je lui ai apportées, de mon côté.

M. von Neurath m'a paru assez enclin à accepter l'idée de réunir prochainement des experts pour tenter de rédiger l'ébauche d'un premier texte.

5. *Le voyage de M. von Neurath en Angleterre. Relations franco-allemandes.*

Sur sa visite à Londres, le ministre a été extrêmement réservé. Il n'en a, pour ainsi dire, pas parlé. En revanche, il s'est vivement félicité du tour favorable qu'avaient pris certaines manifestations récentes de bonne volonté réciproque, comme, par exemple, l'escale de la *Jeanne d'Arc* à Kiel, l'exposition de peinture française à Berlin, le voyage du général Beck à Paris [2].

[1] Ce mémorandum est ci-dessus reproduit sous le n° 49 (annexe).

[2] Le chef d'État-major général de l'armée allemande s'était rendu du 16 au 18 juin à Paris, et avait été reçu par M. Daladier : voir ci-après le n° 142 (note).

95

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1543 à 1547. Secret. Réservé. *Londres, 19 juin 1937, 22 h. 35, 19 h. 35.*
(*Reçu :* le 20, 0 h. 40, 1 h. 10, 1 h. 55.)

Ainsi que j'en avais rendu compte à Votre Excellence par le téléphone au reçu de la note allemande concernant le torpillage dirigé contre le croiseur *Leipzig* (1), M. Eden, sur la proposition de l'ambassadeur d'Allemagne, a réuni cet après-midi au Foreign Office les représentants des gouvernements chargés de la surveillance navale.

M. von Ribbentrop a rappelé tout d'abord que la semaine dernière, il avait cité les termes d'un communiqué de la station de T.S.F. annonçant qu'une flotte sous-marine allait nettoyer les eaux espagnoles de certains navires étrangers, manifestement des navires allemands et italiens. Il s'agissait donc là d'une sorte de déclaration de guerre dont l'incident du *Leipzig* apporte confirmation. Depuis était intervenue l'entente du 12 juin, dont les termes ont été communiqués aux deux partis (2). M. von Ribbentrop a lieu de penser que la réponse du général Franco sera favorable.

Le gouvernement de Valence a répondu jusqu'ici par une agression contre un bâtiment allemand. Cette agression avait été d'ailleurs annoncée à l'avance. Le bruit s'était même répandu que le *Leipzig* avait été coulé et le *Berliner Lokal Anzeiger* du 16 juin avait dû le démentir. La situation est donc très sérieuse, elle pouvait le devenir davantage encore; qu'arriverait-il, si un navire de guerre était coulé? « Nous sommes en présence, a ajouté l'ambassadeur d'Allemagne, d'un état d'esprit chez certains visant à créer des troubles graves et peut-être à susciter une guerre internationale. Le meilleur moyen d'y parer serait de prendre des mesures immédiates et énergiques ».

Le gouvernement allemand suggérait donc :

1o Une puissante démonstration navale des quatre puissances, par exemple devant Valence;

2. La remise immédiate des sous-marins dont dispose actuellement le gouvernement de Valence à une autorité neutre, par exemple entre les mains des quatre puissances;

3. Une démarche énergique à Valence envisageant l'éventualité de représailles militaires, en cas de nouvel incident.

(1) Cette note faisait état des tentatives de torpillage à la hauteur d'Oran dont aurait été victime le navire allemand les 15 et 18 juin, tentatives dont M. von Neurath informait l'ambassadeur de France à Berlin en matinée (T. nos 2478 à 2481, ci-dessus reproduit sous le no 92).
(2) Sur cette « entente », voir ci-dessus les nos 56, 58, 61, 66.

M. von Ribbentrop a insisté sur l'importance qui s'attache aux yeux du gouvernement allemand à ce que cette première consultation aboutisse à une décision positive, si l'on voulait servir la cause de la paix en Europe.

M. Eden a tout de suite fait observer qu'il n'avait pas eu le temps matériel d'approfondir les termes de la note allemande. Il a ajouté que, d'après les renseignements donnés par les techniciens de l'Amirauté, il était possible de détecter au son le passage des torpilles et des sous-marins. J'ai ajouté pour ma part que je ne pouvais exprimer un avis sur des questions d'ordre aussi technique, mais que mon gouvernement jugerait sans doute utile de faire examiner les faits par des experts pour se former une opinion. J'ai indiqué à titre d'exemple quelques points au sujet desquels des éclaircissements seraient nécessaires.

M. Dino Grandi a soutenu intégralement la thèse de l'ambassadeur d'Allemagne. Il a cité par ailleurs l'agression dont avait été victime, quarante-huit heures auparavant, le *Madda* (mon télégramme nº 1523) [1]. Comme l'ambassadeur d'Allemagne, il voit, dans la répétition de ces attaques, la volonté que certains peuvent avoir d'élargir le conflit. Les quatre puissances, a-t-il conclu, doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour l'éviter.

M. von Ribbentrop a reconnu qu'il pouvait y avoir lieu de demander l'opinion d'experts navals, mais en même temps, il a tenu à marquer la nécessité d'agir sans délai et d'arriver à un accord dès lundi.

Le secrétaire d'État a opportunément déclaré que la gravité de la situation actuelle était due principalement à la présence dans les deux camps espagnols d'un grand nombre d'éléments étrangers.

Là était le véritable problème à résoudre. En deuxième lieu, ces nouveaux incidents prouvaient la nécessité de placer des observateurs neutres à bord des navires. Enfin, M. Eden a indiqué qu'il n'était pas en mesure de répondre aux suggestions de l'ambassadeur d'Allemagne avant d'en avoir discuté avec son gouvernement. Il a annoncé par ailleurs qu'il allait communiquer au chargé d'affaires d'Espagne à Londres le contenu de la lettre allemande, en le priant d'attirer l'attention de son gouvernement sur la gravité des faits allégués et en lui rappelant que celui-ci n'avait pas encore répondu à la démarche faite auprès de lui mardi dernier.

Il est entendu que la prochaine réunion aurait lieu lundi et que, dans l'attente d'une décision, nos discussions conserveraient un caractère strictement confidentiel.

[1] Dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire.

96

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 925. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 19 juin 1937* [1].

(*Reçu :* le 21, 16 h. 45.)

La prise de Bilbao par l'armée espagnole qui s'intitule « nationale » est un événement qui, pour être certain depuis le début de l'offensive entreprise le 31 mars par le général Mola, n'en marque pas moins une étape dont les conséquences sont à méditer.

L'alliance que les séparatistes basques avaient conclue avec les partis d'extrême-gauche dès les élections du 19 février 1936, et qui a persisté après leur victoire politique jusqu'à leur défaite militaire, fait que la prise de Bilbao apparaît avant tout aux spectateurs étrangers comme une victoire du principe autoritaire sur le principe démocratique. Cet aspect des choses obsède d'autant plus les imaginations que le gouvernement actuel de Valence est dominé par la large carrure de M. Indalecio Prieto, député de Bilbao.

Mais les formules des partis sont passagères tandis que les tendances nationales sont permanentes. Or la prise de Bilbao présente le caractère d'un événement national beaucoup plus que d'un événement politique : car les partisans de l'indépendance basque qui vient de succomber se recrutaient en Biscaye parmi les éléments politiques les plus opposés, depuis les nationalistes basques de droite auxquels la presse de Salamanque elle-même reprochait d'être des « ploutocrates » jusqu'aux communistes groupés autour d'une mission soviétique qui n'a pas porté bonheur à Bilbao non plus.

Ce n'est pas par hasard que l'armée du général Franco se nomme « nationale » ni que les séparatistes basques se désignent sous le nom de « nationalistes ». Deux forces nationales étaient effectivement aux prises : l'une pour maintenir l'unité nationale de l'Espagne, l'autre pour fonder aux dépens de l'Espagne et de la France un état national basque qui comptait s'appuyer d'abord sur l'Angleterre, comme jadis La Rochelle sur Buckingham, mais qui, en réalité, serait vite devenu le satellite d'autres puissances. L'unité nationale espagnole l'a emporté au XXe siècle sur les Basques comme au début du XVIIIe siècle sur les Catalans, comme au XVe siècle sur l'anarchie, comme depuis le Cid jusqu'à Isabelle la Catholique sur l'Islam. Je ne crois pas que nous devions le regretter. L'unité nationale de l'Espagne est utile, en définitive, à notre propre unité nationale comme l'indépendance de l'Espagne est utile à notre propre indépendance. En tout cas nous devons tenir compte des faits, la politique étant « l'art des possibilités » et non pas celui des regrets ni des songes.

(1) Par courrier en clair.

C'est un fait que l'armée du général Franco a triomphé d'adversaires nombreux, bien armés, combatifs et disposant d'un pays qu'un enchevêtrement de montagnes désordonnées rend presque inaccessible.

C'est un fait qu'après ce succès la même armée est en mesure d'emporter la province de Santander et la partie « gouvernementale » des Asturies, sans autres délais que ceux dont elle aura besoin pour opérer méthodiquement, sans trop de pertes, contre des forces de valeur inégale mais en traversant des régions également accidentées.

C'est un fait qu'après avoir soumis le nord de l'Espagne, l'armée « nationale » réduira plus ou moins rapidement les autres résistances auxquelles elle s'attaquera avec la même méthode et la même patience.

L'intérêt de la France serait mal servi si, tandis que cet effort se développe, le gouvernement français demeurait sans relations officielles avec le gouvernement qui représente l'Espagne « nationale ». La France, en effet, a besoin de n'être jamais astreinte à défendre, outre les fronts éventuels du Rhin et des Alpes, un troisième front sur les Pyrénées. Elle a pu soutenir des luttes à triple face, non sans subir de graves défaites, à des époques où elle était la nation la plus compacte et la plus puissante de l'Europe. Elle ne saurait s'y exposer maintenant. Mais le seul moyen d'éviter le troisième front, c'est le maintien de relations amicales avec tout gouvernement qui aura chance de personnifier la nation espagnole, quelles que soient ses doctrines politiques. Encore une fois, la nation reste et la politique passe, « la matière demeure et la forme se perd ».

Après la prise de Bilbao et en présence des perspectives qu'elle découvre à ceux qui, de bonne foi, ne les avaient peut-être pas aperçues encore, on doit espérer qu'il n'y aura personne en France qui soit suffisamment égaré par une passion de parti pour désespérer de l'avenir et pour s'écrier qu' « il ne reste plus rien ». Mais si cette pensée impie semblait se faire jour dans quelques esprits, il faudrait se hâter de répondre par le mot fameux : « Il reste la France ». Et la France, dont notre devoir essentiel est de garantir sans cesse la sécurité, a besoin que son gouvernement soit en relations officielles avec le gouvernement « national » de Salamanque.

Sans doute, cette reconnaissance n'implique pas que la France cesse de reconnaître le gouvernement de Valence. Sans doute aussi, la reconnaissance de deux gouvernements en Espagne ne peut satisfaire aucun de ces deux gouvernements. Celui de Valence l'a manifesté depuis longtemps. Sous l'inspiration de celui de Salamanque, *El Diario Vasco* de Saint-Sébastien écrivait ce matin : « Cette thèse (des deux gouvernements coexistants) ne peut pas être la nôtre ». Mais il ajoutait : « Néanmoins, si nous nous rappelons la conduite observée envers nous par les grandes démocraties, nous nous déclarerons satisfaits pour le moment ». Ainsi le veut le bon sens; et le général Franco, s'il a été capable de s'insurger non sans hésitation contre le gouvernement de M. Casares Quiroga, n'est pas homme à s'insurger contre le bon sens.

Il va de soi que la reconnaissance du gouvernement de Salamanque par la France doit concorder avec sa reconnaissance par l'Angleterre et que les raisons de cette décision apparaîtraient plus fortes encore si les États-Unis

et le Japon y participaient. Mais s'il est opportun, tant du point de vue intérieur que du point de vue international, que la décision soit prise par le plus grand nombre possible de puissances, en revanche il est nécessaire aux intérêts vitaux de la France et de l'Angleterre qu'elle soit prise par les deux gouvernements de Paris et de Londres. Aucun d'eux ne peut, dans les circonstances où se trouve actuellement l'Europe, se permettre le luxe de répéter en sens inverse la faute que Napoléon III commit en refusant d'admettre l'incorporation de Rome à l'Italie du *Risorgimiento*.

97

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 261 [1]. *Rome, 19 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 7 juillet.)

J'ai signalé au Département dans mes derniers télégrammes l'évolution qui s'esquissait dans l'opinion gouvernementale italienne en présence du rapprochement anglo-allemand et de ses répercussions possibles sur les rapports entre Paris et Berlin.

Les commentaires autorisés de la presse résument clairement l'état d'esprit et les réactions des milieux officiels devant cette conjoncture nouvelle qui n'est pas somme toute sans troubler quelque peu l'état d'euphorie qu'avaient déterminé ici l'établissement et le fonctionnement initial de l'axe Rome-Berlin.

Tout d'abord, on affirme hautement, et avec une conviction qui sonne parfois assez faux, que l'association italo-allemande continue à fonctionner avec une harmonie parfaite. Pour ne point contredire par les faits une telle affirmation, on commente avec faveur la visite prochaine de M. von Neurath à Londres [2] et, — chose plus surprenante —, on s'abstient de toute appréciation malveillante ou simplement défavorable sur le séjour du général Beck à Paris (au sujet duquel je n'ai d'ailleurs pas été interrogé jusqu'à présent — votre télégramme nº 575) [3]. Une fois de plus, se vérifie la constatation maintes fois faite dans le passé que l'éventualité d'un rapprochement franco-allemand est le cauchemar de la politique italienne. Toute esquisse de détente entre Paris et Berlin tend assurément à ramener vers nous une Italie hantée par la crainte de ne plus pouvoir pratiquer utilement le traditionnel et profitable jeu de bascule, et d'autant plus préoccupée à cet égard que ledit jeu se prévalait autrefois d'une Angleterre amie, ce qui n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Faute de mieux et pour bien assurer que l'on marche d'accord avec Berlin, on affecte donc de

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur ce projet de visite, voir ci-dessus les nºs 78, 80, 86, 94.
(3) Non retrouvé. Sur le séjour parisien du général allemand, voir ci-après le nº 142 (note).

se réjouir « pour le bien de la paix européenne » à la perspective d'une amélioration des rapports entre les deux puissances occidentales et le Reich.

L'idée d'un accord à quatre revient alors tout naturellement dans les esprits, et l'on envisage avec satisfaction la « mise à l'écart » qui en résulterait pour la Russie. Mais on se rend compte que la situation a changé depuis 1933; que depuis lors France et Allemagne ont eu successivement leur lune de miel avec l'Italie et s'en trouvent blasées l'une et l'autre, sinon désabusées, que d'autre part le ressentiment contre l'Italie n'est pas encore près de s'éteindre en Angleterre. L'Italie aborderait donc à l'heure actuelle la constitution puis le fonctionnement d'une entente à quatre dans des conditions infiniment moins favorables pour elle qu'elle ne l'a fait il y a trois ans.

Telles sont, je crois, à l'heure actuelle, les préoccupations qui dominent dans les milieux gouvernementaux italiens. Elles expliquent le fait que bien que les contrastes idéologiques demeurent toujours aussi vifs entre Rome et Paris, avec leurs incidences pratiques dans l'affaire d'Espagne, néanmoins on éprouve ici un souci nouveau de ne pas compromettre l'avenir des relations franco-italiennes. C'est dans ce sens qu'il faut, je crois, interpréter notamment l'empressement certain que les autorités italiennes ont mis à organiser de la manière la plus large et la plus cordiale la cérémonie qui doit avoir lieu dimanche prochain à Pederobba [1].

98

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 378 à 381. *Bucarest, 20 juin 1937, 2 h.*

(*Reçu :* 7 h. 40, 7 h. 45, 6 h. 50.)

Comme le laissaient prévoir mes télégrammes nos 367 à 370 [2], M. Stoyadinovitch a été amené au cours de l'excursion des trois présidents aux Portes de fer à fournir à ses collègues des explications sur sa politique et plus particulièrement sur la récente visite à Belgrade du ministre des Affaires étrangères d'Allemagne. M. Antonesco m'a dit que le chef du gouvernement yougoslave s'était montré « très gêné »; les journalistes qui ont pris part au voyage confirment, d'autre part, qu'aux prises avec ses interlocuteurs, M. Stoyadinovitch faisait triste mine [3].

(1) Sur cette cérémonie, voir, au tome V de la présente série, le no 460 (note).
(2) Du 16 juin, non reproduit. Ce télégramme montrait l'accueil unanimement chaleureux réservé par la presse roumaine à l'arrivée à Bucarest de M. Hodza (en visite du 15 au 17 juin), mais aussi les appréhensions causées par la visite à Belgrade du ministre allemand.
(3) Voir ci-dessus le no 93.

Les « explications » du président du Conseil yougoslave n'ont pas toutefois été différentes, m'a dit le ministre des Affaires étrangères, de celles qu'il a l'habitude de donner; c'est ainsi qu'en ce qui concerne la visite de M. von Neurath, il a répété une fois de plus que rien n'avait été signé à Belgrade, ni dans l'ordre politique ni dans l'ordre économique.

Par ailleurs, les entretiens paraissent avoir essentiellement porté sur le plan bien connu du président du Conseil tchèque relatif à une coopération économique des « états danubiens »[1], c'est-à-dire, selon la conception de M. Hodza, la Petite Entente, l'Autriche, la Hongrie, la Bulgarie ainsi que l'Allemagne et l'Italie. M. Antonesco ne m'a pas dissimulé l'impression défavorable que lui ont produite, à tort ou à raison, les idées du chef du gouvernement tchécoslovaque ainsi que la manière dont celui-ci poursuit son action. Le ministre des Affaires étrangères a été surpris en particulier d'apprendre que M. Hodza avait exposé son plan au ministre d'Allemagne à Bucarest à peu près dans les mêmes termes qu'au président du Conseil et à lui-même.

D'autre part, il n'aurait été question du réarmement hongrois que pour confirmer les décisions déjà prises par la Petite Entente à Genève.

J'ai demandé au ministre des Affaires étrangères comment, dans ces conditions, il convenait d'apprécier la portée « de ces entretiens ». M. Antonesco m'a dit que le but poursuivi et, semble-t-il, atteint par la visite du président Hodza, avait été surtout de montrer que des voisins septentrionaux de la Roumanie, les Polonais, n'étaient pas seuls à être bien accueillis à Bucarest. Dans le même ordre d'idées, la manifestation de la Petite Entente aux Portes de fer aurait été particulièrement réussie, les trois présidents ayant été reçus avec enthousiasme aussi bien à Bazias où ils ont débarqué en territoire roumain qu'à leurs escales en territoire yougoslave. M. Stoyadinovitch aurait, à cette occasion, tenu à M. Antonesco les propos suivants : « Ne manquons pas de faire remarquer à nos amis français qu'alors qu'à Belgrade les ministres des Affaires étrangères d'Allemagne et d'Italie n'ont été somme toute reçus que par des fonctionnaires, ici c'est la population tout entière qui manifeste par la Petite Entente ».

En dépit de ces démonstrations ostentatoires, il semble bien que les tendances actuelles des trois états en ce qui concerne leurs relations individuelles avec leurs voisins ne soient en rien modifiées et que, par voie de conséquence, aucun progrès sensible n'ait été réalisé en vue d'une cohésion plus étroite de la Petite Entente.

Il a été néanmoins décidé que chaque année les trois chefs de gouvernement tiendraient une réunion du même ordre. Il faut espérer que ce projet aura plus de succès que celui des trois chefs d'État, adopté il y a un an à peu près à la même époque.

(1) Sur ce plan, voir ci-dessus le n° 93 (et renvois).

99

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Berlin.

T. nos 1413 à 1419; 605 à 611; 567 à 573. Réservé. *Paris, 20 juin 1937, 20 h. 45.*

Pour Londres. — Je me réfère à votre télégramme nos 1543 à 1547 (1).

Pour Rome et Berlin. — J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour tous les postes. — Les faits dénoncés par le gouvernement allemand ne sont point établis dans des conditions telles qu'il soit dès maintenant possible d'en faire le point de départ d'une action répressive internationale.

Les renseignements dont il a été fait état à Londres ne sont pas plus précis que ceux qu'a publiés la presse du Reich; et ils n'autorisent, de l'avis de nos techniciens, que des conclusions très prudentes sur la réalité des attaques dont le *Leipzig* aurait été l'objet (2). Même si les tentatives de torpillage étaient démontrées, il resterait d'ailleurs à prouver qu'elles sont le fait d'un sous-marin gouvernemental. Les insurgés, en effet, ont à l'heure actuelle au moins un, et peut-être deux sous-marins, en état de tenir la mer et l'un d'eux a récemment opéré en Méditerranée (torpillage du navire de commerce espagnol *Ville-de-Barcelone*).

Une enquête est donc indispensable.

Il ne paraît pas moins nécessaire de donner tout de suite quelques satisfactions immédiates à une opinion publique surexcitée, de manière à faciliter au gouvernement allemand le retour à une attitude plus modérée.

Les propositions ci-après ont été établies avec le souci de tenir compte des divers éléments de la situation.

1. Ouverture immédiate d'une enquête dont pourraient être chargés les attachés navals à Londres et un représentant de l'Amirauté. Une procédure serait établie pour permettre au Comité d'enquête de faire procéder sur place aux investigations nécessaires.

Il sera, en effet, nécessaire d'obtenir le témoignage précis d'officiers du *Leipzig* et d'avoir communication du journal de bord sur lequel est inscrite à son heure toute constatation importante. Les conditions dans lesquelles était pratiquée l'écoute sous-marine devront également être élucidées, si l'on entend justifier les conclusions que l'on en tire. D'autre part, il est indispensable

(1) Du 19 juin, ci-dessus reproduit sous le no 95.
(2) Sur ces attaques, voir ci-dessus les nos 92 (et note), 95.

d'être renseigné sur la situation des sous-marins espagnols, aussi bien gouvernementaux qu'insurgés, aux heures indiquées comme ayant été celles des attaques.

Une enquête auprès des autorités navales espagnoles, tant gouvernementales qu'insurgées, s'imposera donc.

2. Mise à l'étude immédiate par les représentants des quatre puissances des sécurités qu'il conviendrait d'obtenir pour mettre les navires du contrôle à l'abri de toute attaque.

La proposition allemande (remise des sous-marins de Valence) ne peut être acceptée car elle atteint uniquement une des parties, dont la responsabilité n'est d'ailleurs pas établie. La partialité de la proposition ne serait pas corrigée du fait que les sous-marins insurgés seraient également saisis, vu la disproportion des forces sous-marines disponibles de part et d'autre (au moins huit sous-marins du côté de Valence, un ou deux, semble-t-il, du côté de Salamanque).

Toute recherche de sûreté à obtenir devra tenir compte de la nécessité d'équilibrer les sacrifices à demander aux deux parties, au surplus ce n'est pas seulement contre des attaques sous-marines qu'il y a lieu de se prémunir;

3. A titre immédiat, une démarche très énergique serait faite au nom des quatre puissances à Valence et à Salamanque pour notifier que toute attaque, dont un bâtiment de contrôle serait l'objet, donnerait lieu, en l'absence de satisfactions immédiates de la part des autorités reconnues responsables, à une action collective, étant d'ailleurs entendu que cette action ne pourrait que porter sur des objectifs strictement militaires.

4. Comme l'a fait remarquer M. Eden, la présence d'observateurs neutres à bord du *Leipzig* aurait singulièrement facilité le règlement de l'incident. Une décision de principe sur l'embarquement des observateurs à bord des navires du contrôle devrait donc être prise immédiatement.

5. L'incident fournit enfin des raisons nouvelles de hâter le retrait de volontaires, les deux parties en Espagne paraissant à l'heure actuelle également hors d'état, si elles sont réduites à leurs ressources propres, d'user efficacement de l'arme sous-marine. Il convient donc d'en tirer parti dans cet esprit.

100

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 491-A [1]. Secret. *Valence, 21 juin 1937.*

(*Reçu :* Cabinet E.M.A., 12 juillet.)

Un décret vient de paraître pour « assurer la discipline de l'armée populaire » que je ne croirais pas devoir vous signaler plus que ces « vingt mille décrets » révolutionnaires dont parlait Bonaparte, s'il ne marquait fortement et ne caractérisait le moment militaire présent.

Pour ce qui est des autres décrets, ils correspondent, pour la plupart, à cette passion de légiférer propre aux périodes révolutionnaires. En temps normal, on se borne à consacrer la coutume, à réglementer le réel qui, accepté, au mieux canalisé et orienté, se fait loi. Dans les périodes révolutionnaires comme celle que je vis ici depuis bientôt un an, le réel ou choque ou échappe. On se venge en le bombardant de lois générales qui, maladroitement, le manquent; lois qui ne sont que des désirs, des velléités, des morceaux de théories et qui visant haut ce qui devrait être, ce que l'on voudrait qui soit, n'atteignent pas leur objet qui est en bas. Rien ne donnerait donc une idée plus fausse de ce qui s'est réellement passé dans le domaine militaire que ces lois mort-nées qui encombrent les colonnes de la gazette officielle. Elles n'ont de sens que dans la mesure où elles témoignent d'un état de choses qu'elles s'efforcent de régler, d'un état d'esprit qu'elles définissent souvent malgré elles.

Le décret que j'ai l'honneur de vous signaler commence par définir la désertion :

1. Absence lors des appels de classe;
2. Absence à trois appels consécutifs dans les casernes;
3. Absence à trois appels consécutifs dans les unités.

La peine, dans le premier cas, est de 6 à 20 ans de travaux forcés.

Dans le second et le troisième cas, elle peut aller de 12 ans de travaux forcés à la peine de mort.

L'abandon de poste est puni d'une peine allant de vingt ans de travaux forcés à la mort: le condamné « qui n'a pas subi cette dernière peine », précise le décret, faisant en outre son service dans un bataillon disciplinaire. Peines analogues pour les hommes coupables de mutilation volontaire, pour ceux qui se font délivrer de faux certificats médicaux, pour celui qui maltraite en fait ou en paroles son supérieur, qui désobéit en face de l'ennemi.

[1] Extraite des archives de la Guerre.

Rien d'anormal en soi dans cette ébauche de code militaire, dont toutes les armées régulières connaissent l'analogue. Mais nous sommes en Espagne, à moins d'un an d'un soulèvement populaire qui avait prétendu tout emporter, particulièrement les règles considérées comme désuètes et déshonorantes de la contrainte militaire. Moins d'un an après les enthousiasmes d'août 1936, les soldats de l'armée populaire refusent de servir, désertent, désobéissent, se mutilent, ont des supérieurs et les « maltraitent ». Et, comme un refrain, reviennent dans le décret les mots de : travaux forcés, mort, bataillons disciplinaires. L'évolution était à prévoir, ce dont on peut s'étonner, c'est qu'elle ait été aussi rapide.

J'ai eu l'honneur par le précédent courrier (ma lettre nº 481) [1] de vous signaler la crise de l'armée républicaine. En quelques mois, aux milices révolutionnaires a succédé l'armée régulière par engagements volontaires, puis les premiers appels auxquels on a répondu avec un enthousiasme certain, puis un nouvel appel qui a rencontré le mécontentement et la résistance dont je vous ai rendu compte.

Il serait grave qu'une armée qui commençait à peine à savoir se battre ne voulût plus se battre et qu'on dût employer la contrainte dans le camp où seuls l'enthousiasme et l'élan compensaient les infériorités de tous ordres d'une armée improvisée.

Il y a certainement ici, dans l'ordre militaire, quelque chose qui ne va pas. Après une offensive prématurée, l'armée républicaine a assisté, sans bouger, à la longue agonie de Bilbao. Si la chute de cette ville a pour le gouvernement républicain des retentissements fâcheux, elle n'est elle-même qu'une conséquence et non une cause. Bilbao est tombé, parce que les armées qui dépendaient du gouvernement de Valence n'ont rien fait pour détourner sur elles une partie de l'effort limité permis aux nationalistes. Elles n'ont rien fait, parce que le gouvernement de Valence n'a pas osé les employer.

Ce n'est pas la chute d'une résistance excentrique qui est la plus grave : c'est la passivité du gouvernement d'ici. Passivité que M. Irujo, représentant des Basques dans le cabinet Negrin, soulignait dans sa lettre de démission qu'il n'a retirée que sous menace de mort. L'aviation russo-espagnole a abandonné Bilbao à son destin : on dit que les commissaires politiques communistes de l'armée du centre ont refusé la participation de leurs unités à la contre-offensive d'Andalousie que, sur la foi de renseignements certains, je vous avais annoncée.

Il y a donc une crise du moral tant dans l'armée que dans la population civile. Les syndicats boudent et intriguent, les conscrits se cachent ou désertent. La police de plus en plus nombreuse maintient un ordre qui n'est qu'apparent ; la chute de Bilbao a été accueillie avec consternation, mais résignation au destin.

Crise qui peut être temporaire, que le gouvernement de Burgos peut ne pas savoir exploiter. Tant de fois il a manqué l'occasion. En tout cas, à nouveau, l'occasion se présente, et le décret que j'ai eu l'honneur de vous résumer en

(1) Du 12 juin, ci-dessus publiée sous le nº 62.

est le signe, parce que le gouvernement Negrin ne semble pas avoir l'autorité que suppose le caractère impérieux de ses décisions. Il menace, mais qu'y a-t-il derrière ses menaces? Une police jeune, les directives d'un parti à demi étranger, le parti communiste, qui a perdu le contrôle des masses et qui s'efforce à une dictature à la russe sur un peuple qui se dérobe, sur une armée qui pourrait bien peut-être se dérober.

P. S. 22 juin : De nouvelles mesures, dont j'ai connaissance au moment d'achever cette lettre, confirment cette impression de crise.

La première est une décision de *révision générale des grades*. Les commandants de grandes unités doivent envoyer *d'urgence* au ministère de la Défense la liste des officiers de tous grades proposés pour être maintenus... et pour être rétrogradés.

La seconde prescrit que tous les officiers doivent faire au minimum trois mois de présence au front. Tous les officiers aussi bien de profession que « de quelque origine ou nature que ce soit » doivent *dans un délai de 15 jours* être inscrits sur un tour de départ, faute de quoi ils perdront leur solde et leur emploi.

La première remarque que suggéreraient ces mesures, si elles n'avaient pour origine que des raisons techniques, c'est l'extrême imprudence qu'il y a à procéder en pleine bataille à un tel bouleversement.

L'effet moral d'une révision des grades est dangereux, même pour une armée solide et qui a fini la guerre, de même qu'est dangereuse une relève des états-majors et des services de l'arrière.

Une armée improvisée qui n'est qu'une construction récente et fragile ne peut se payer le luxe, en pleine guerre, d'un pareil bouleversement, même si ses effets éloignés devaient être avantageux.

Mais il ne s'agit pas de technique : il s'agit de politique.

L'épuration de l'armée a commencé il y a trois semaines environ, par une révision massive du corps des commissaires politiques. Le ministère Negrin-Prieto y a procédé dès son arrivée au pouvoir : ont été éliminés tous les éléments suspects de sympathie pour M. Largo Caballero et les syndicats; le corps des commissaires politiques est sous la tutelle du parti communiste ou des partis contrôlés par le communisme (J.S.U. de M. Alvarez del Vayo par exemple).

Ces commissaires politiques sûrs, une fois en place, vont permettre d'épurer les cadres de l'armée. Sous le prétexte d'incapacité technique, tous les officiers ayant des attaches avec l'opposition syndicale seront ou éliminés ou menacés de l'être. Les états-majors de l'arrière seront pareillement épurés par des envois au front; les services, qui sont pour une large part aux mains des syndicats, le seront également.

Toutes ces décisions visent à créer une armée politiquement obéissante. Doutait-on qu'elle le fût? C'est ce qui expliquerait la précipitation des mesures qui demanderaient, pour être efficaces et acceptées, du temps et de la réflexion.

Tout concorde donc à faire penser que l'on s'achemine vers une dictature policière et militaire dont les dirigeants du parti communiste, parti désormais sans troupe, sont les inspirateurs. Le paradoxe, c'est ce que les dirigeants

des partis modérés soient les prisonniers des communistes, alors que les syndicats révolutionnaires espagnols s'insurgent contre la tutelle bolcheviste. Par haine du désordre, les modérés se sont donnés aux communistes qui représentent l'ordre, — sans réfléchir à la nature de cet ordre, et au prix final de cette adhésion.

Le moral de l'armée résistera-t-il à cette médication brutale? Si nous étions en temps de paix, nous pourrions parier sur la passivité des masses. En temps de guerre, on peut douter que le peuple espagnol, que l'amour d'une liberté poussé jusqu'à l'anarchie a soutenu seul dans la lutte, accepte de mourir pour défendre une dictature contre une autre dictature.

Je m'excuse de ces considérations politiques qui paraissent sortir de ma spécialité, mais dans une guerre civile, elles commandent et expliquent. Si le gouvernement d'ici devait perdre la guerre, ce ne serait pas pour des fautes tactiques et techniques, mais pour avoir porté atteinte à sa seule force, l'élan révolutionnaire de l'armée.

101

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1563 à 1573. *Londres, 22 juin 1937, 1 h. 22, 0 h. 20.*

(*Reçu :* 3 h. 50, 2 h. 55, 3 h. 20, 3 h. 10, 3 h. 40, 3 h. 25.)

Le sous-Comité a examiné cet après-midi les quatre points suivants :

1° *Rapport des experts pour le retrait des volontaires.*

J'ai donné mon agrément de principe aux mesures prévues dans ce rapport (votre télégramme nos 1242 à 1244) [1]. La Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., le gouvernement tchécoslovaque et le gouvernement belge ont également adopté ce document comme base de nos travaux. Les délégués allemand et italien ne connaissaient pas encore à son sujet les vues de leurs gouvernements. Ils demanderont à Berlin et à Rome une réponse aussi rapide que possible.

2° *Internationalisation de la surveillance navale.*

Me basant sur l'accord de principe intervenu le 12 juin [2], j'ai marqué la nécessité d'arriver à une solution rapide en envisageant diverses méthodes dont la plus recommandable consistait à placer des observateurs neutres sur les unités affectées au contrôle.

Il a été convenu de charger dès demain si possible les experts navals d'examiner notre proposition ainsi que celles qui pourraient être présentées par

(1) Du 30 mai, reproduit au tome V de la présente série sous le n° 473.
(2) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 56, 58, 61, 66.

d'autres gouvernements et de donner dans le plus bref délai leurs conclusions à ce sujet.

3° *Extension de l'accord de non-intervention.*

Il a été convenu de confier au gouvernement britannique le soin de procéder à un sondage officieux auprès des pays intéressés.

4° *Surveillance du pavillon espagnol.*

Les représentants se sont engagés à demander à leurs gouvernements respectifs de faire connaître rapidement leur avis sur les suggestions que j'ai présentées au mois d'avril dernier conformément aux instructions de Votre Excellence (vos télégrammes nos 332 (1), 503 et 505 à 509 (2)).

Aucune décision n'a pu être atteinte dans notre réunion de ce soir. L'ambassadeur d'Allemagne a déclaré que son gouvernement insiste pour une démonstration navale qui seule pourrait établir clairement la solidarité des quatre puissances. Il s'est montré disposé à accepter l'avertissement à peu près dans les termes où nous l'avons proposé, sous cette réserve que l'action à entreprendre serait définie comme devant avoir « en premier lieu » des objectifs purement militaires. Quoiqu'il considère singulier de faire également cette démarche auprès du général Franco, il a fini par s'y résoudre.

En ce qui concerne l'enquête, le gouvernement du Reich, sans le repousser formellement, la considère comme ne pouvant aboutir à aucun résultat.

Enfin, pour assurer la sécurité des navires chargés du contrôle, il est prêt à envisager les suggestions qui lui seraient soumises, bien que l'internement des sous-marins lui paraisse toujours la méthode la plus efficace.

Le secrétaire d'État avait entretenu ses collègues de la question d'une démonstration navale éventuelle. Le gouvernement britannique estime qu'il n'est pas possible de participer à une pareille opération avant une enquête qui viendrait la justifier au préalable. M. Eden a indiqué à ce propos que le gouvernement de Valence avait proposé de se soumettre à toutes les investigations jugées nécessaires : on ne pouvait dans ces conditions porter sentence contre l'accusé sans entendre sa défense. Il n'a pas exclu la possibilité de prendre une décision en ce qui concerne les sous-marins.

Les quatre puissances s'engageraient à n'employer leurs sous-marins qu'en surface. Elles essaieraient d'obtenir le même engagement des deux parties en conflit; celles-ci, a-t-il ajouté, seraient prévenues en même temps que des observateurs neutres seraient placés à bord des navires de contrôle.

Une longue discussion s'est engagée alors, où sont revenus les mêmes arguments de part et d'autre.

J'ai développé les raisons qui rendent nécessaire une enquête et rappelé certaines circonstances où cette méthode avait permis d'arriver à des résultats positifs. J'ai indiqué aussi que la démarche proposée par nous avait en fait une valeur égale à la démonstration navale pour attester la volonté commune des gouvernements.

(1) Du 3 février, reproduit au tome IV de la présente série sous le n° 391.
(2) Du 25 février, reproduits au tome V de ladite série sous les nos 26 et 27.

Ces efforts ont échoué devant l'obstination du représentant de l'Allemagne à qui ses instructions prescrivaient d'obtenir une démonstration extérieure pour satisfaire l'opinion publique du Reich. Il aurait accepté finalement que la démonstration navale ne fût pas dirigée seulement contre Valence mais fût faite également devant un port insurgé.

M. Eden n'a paru nullement désireux de s'engager dans cette voie. J'ai fait remarquer de mon côté que la solidarité des puissances, que M. von Ribbentrop se prétendait si désireux de manifester, était bien vide de sens tant que les représentants de l'Allemagne et de l'Italie n'avaient aucune instruction pour régler certaines questions essentielles telles que le retrait des volontaires. L'ambassadeur d'Allemagne a éludé cet appel en déclarant que les questions ne pouvaient être liées.

Dans ces conditions, M. Eden a proposé d'interrompre la discussion et d'en communiquer l'échec dans un communiqué qui serait donné à la presse.

L'ambassadeur d'Italie, appuyé d'ailleurs par l'ambassadeur d'Allemagne, s'est aussitôt élevé contre un procès-verbal qui obligerait les deux puissances à envisager une situation nouvelle conformément à l'accord du 12 juin et à réserver leur attitude. M. Grandi a fait observer que l'incident n'avait pas eu heureusement de suite tragique et que rien ne s'opposait à ce que les échanges de vues fussent poursuivis. Le communiqué se borne donc à constater que l'accord n'a pu encore s'établir sur les méthodes et les mesures à adopter. Bien que les positions des quinze gouvernements ne se soient pas sensiblement rapprochées, le désir manifesté par les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne d'éviter une rupture permet de penser qu'un accord est encore possible.

102

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1558 à 1560. *Londres, 22 juin 1937, 1 h. 22.*

(*Reçu :* 3 h. 10, 3 h. 15.)

J'ai donné ce matin connaissance au secrétaire d'État des instructions que vous m'avez envoyées au sujet de l'incident du *Leipzig* (1). Il en a approuvé le sens général et m'a déclaré que le Premier ministre auquel il devait en référer ne ferait sans doute pas de difficultés pour adopter la même attitude.

De fait, au cours de la séance tenue cet après-midi par les représentants des quatre gouvernements, le ministre britannique a repris sous une forme presque identique les considérations que j'ai développées et les propositions que j'ai formulées au nom du gouvernement français.

(1) Le 20 juin. Ces instructions sont ci-dessus reproduites sous le n° 99.

Le conseiller de l'ambassade d'Allemagne m'avait dit ce matin que les instructions de Berlin lui prescrivaient d'obtenir au moins une démonstration navale comme signe de l'action commune des puissances. Il ajoutait que si les gouvernements mettaient en doute le rapport du commandant du *Leipzig*, l'ambassadeur d'Allemagne serait obligé de quitter la réunion.

J'ai donc évité d'insister sur les soupçons auxquels pouvaient prêter les affirmations des autorités navales allemandes, mais j'ai fait ressortir la marge d'erreur que comportaient ces observations et l'impossibilité où nous étions de déterminer les responsabilités.

En même temps, j'ai souligné l'importance de notre suggestion concernant une manifestation immédiate de solidarité des quatre gouvernements en montrant qu'elle représente l'essentiel de ce que souhaite le gouvernement allemant et qu'elle aura plus d'efficacité peut-être que les mesures de représailles isolées exercées par un gouvernement puisque, si l'on tient pour exacte la version de Berlin, le bombardement d'Almeria n'a pas empêché la tentative de torpillage du *Leipzig*.

M. von Ribbentrop, qui a commencé par déclarer qu'il ne pouvait d'aucune manière accepter nos propositions, s'est finalement rallié à l'idée de suspendre la séance pour consulter nos gouvernements, étant entendu qu'il soumettrait nos suggestions à Berlin en même temps que les gouvernements français et anglais seraient invités à faire savoir s'ils excluent définitivement l'idée d'une démonstration navale à effectuer par les quatre puissances.

Durant la discussion, M. von Ribbentrop a donné de nouvelles indications sur les observations faites à bord du *Leipzig*. Il en ressort notamment qu'une torpille aurait légèrement touché le navire allemand en éraflant la partie inférieure. J'adresserai ces détails à Votre Excellence par le courrier.

103

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1577 à 1579. *Londres, 22 juin 1937, 16 h. 46.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 18 h. 20.)

En réponse aux demandes d'éclaircissements que nous lui avions posées précédemment, l'ambassadeur d'Allemagne a fourni des précisions sur le point où s'est produit l'attaque supposée et sur les observations faites par les officiers et l'équipage du *Leipzig*. Par contre, il n'a pu indiquer jusqu'à présent où avait paru la nouvelle anticipée du torpillage à la suite de laquelle la Wilhelmstrasse a publié le démenti du 16 [1]. M. von Ribbentrop a expliqué

[1] Sur ce démenti, voir ci-dessus le n° 92.

seulement que le représentant de l'*International News Service* à Berlin ayant interrogé le bureau de presse allemand au sujet de cette rumeur qui courait avec persistance dans les milieux de presse étrangère, il a été jugé nécessaire pour rassurer les familles de faire paraître un démenti.

Ainsi que je l'ai dit, l'argumentation allemande repose essentiellement sur la nécessité de protéger d'une manière convenable les navires de contrôle quelle que soit leur nationalité. Seule une démonstration de force, disent-ils, peut obtenir ce résultat. D'ailleurs, a répété plusieurs fois M. von Ribbentrop, si les mêmes incidents s'étaient produits contre des navires de guerre anglais ou français, la réaction n'aurait-elle pas été la même que celle du gouvernement allemand?

J'ai affirmé à l'ambassadeur d'Allemagne qu'il se trompait et que si un de nos navires de guerre avait été menacé dans les conditions où l'a été le *Leipzig*, nous n'aurions pas réclamé autre chose que ce que nous offrons aujourd'hui comme démonstration commune et en tout cas nous aurions aussitôt accepté l'enquête.

Enfin, nos interlocuteurs allemand et italien ont fait souvent état dans la discussion de la différence entre l'attitude observée par le général Franco d'une part et le gouvernement de Valence d'autre part vis-à-vis du contrôle. D'après eux, les autorités de Salamanque l'ont formellement accepté, alors qu'à Valence des protestations ont été élevées contre tout le système. Le gouvernement de Valence n'a pas non plus répondu à la communication faite par le gouvernement britannique à la suite de l'accord du 12 juin[1], alors que les autorités insurgées sont sur le point d'y répondre favorablement.

En fait, cette réponse de Salamanque n'est pas encore parvenue au gouvernement britannique, mais elle a été déjà annoncée par l'ambassadeur d'Angleterre à Hendaye, qui en connaît la substance et la considère comme une acceptation.

104

M. Georges Bonnet, Ambassadeur de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 629, 630. *Washington, 22 juin 1937, 11 h. 53.*

(*Reçu :* 19 h. 30, 19 h.)

Ainsi que je l'avais annoncé à Votre Excellence, j'ai vu M. Van Zeeland [2] ce matin à New-York.

Notre conversation a duré plus d'une heure. Au début de la conversation,

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 56, 58, 61, 66.
(2) Qui devait séjourner aux États-Unis du 17 au 30 juin et avoir de multiples entretiens avec diverses personnalités. Voir ci-après les nos 163, 197, 251.

M. Van Zeeland m'a dit quelques mots vraiment très amicaux sur la joie qu'il avait eue de constater combien j'avais rapidement gagné la confiance des milieux américains importants. Il me demanda quel état d'esprit il rencontrerait auprès du président Roosevelt. Je lui ai donné les explications les plus complètes résumant les idées de M. Roosevelt telles que je les ai données dans mes télégrammes antérieurs.

M. Van Zeeland m'a interrogé ensuite longtemps sur les modifications du prix de l'or dont il avait été question ici à certains moments. Je lui ai répondu qu'à mon avis, aucune modification du prix de l'or n'était envisagée à l'heure actuelle par la Trésorerie. M. Van Zeeland m'a expliqué ensuite très complètement les projets qu'il comptait soumettre au Président. Je crois qu'ils sont de nature à intéresser M. Roosevelt.

Je pense que cette conversation facilitera le travail de recherche que doit accomplir ici M. Van Zeeland [1].

105

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1584 à 1586. *Londres, 22 juin 1937, 22 h. 29.*

(*Reçu :* le 23, 0 h. 50.)

Au début de la séance de cet après-midi, M. von Ribbentrop a déclaré que désireux de faciliter un accord, son gouvernement renonçait à demander la « neutralisation » des sous-marins espagnols, l'engagement qui pourrait être pris à cet effet ne devant nullement rendre impossible de nouveaux actes de « piraterie ». En second lieu, il ne faisait pas d'objections à l'ouverture d'une enquête du moment que celle-ci n'empêcherait pas l'exécution parallèle des autres mesures qui seraient décidées. Enfin, le Reich donnait son accord à l'avertissement à faire parvenir au gouvernement espagnol dans les termes proposés par le gouvernement français, mais il maintenait la nécessité d'une démonstration navale immédiate devant les côtes relevant du gouvernement de Valence. J'ai répondu aussitôt à l'ambassadeur d'Allemagne qu'à mon grand regret, ses suggestions, au lieu de constituer un progrès, paraissaient nettement en recul sur nos discussions de la veille. M. von Ribbentrop a reconnu que les suggestions qu'il avait présentées la veille à titre personnel [2] n'avaient pas été agréées par son gouvernement.

(1) Le 24 juin, l'homme d'État belge déclarait devant la presse avoir reçu de ses interlocuteurs l'annonce de l'entière coopération des États-Unis à l'œuvre de la restauration économique mondiale.

(2) Voir ci-dessus les nos 101, 102.

A son tour, M. Eden a rappelé au représentant du Reich que son gouvernement ne pouvait accepter de participer à une démonstration navale préalable à l'enquête destinée à faire la lumière sur les responsabilités de l'agression.

L'attitude prise par M. von Ribbentrop ne permettait plus d'illusions sur l'esprit qui règne à Berlin. Il devenait inutile et inopportun de présenter toute nouvelle suggestion pour arriver à un accord.

Dans ces conditions, il ne restait qu'à rédiger le communiqué constatant l'échec de nos pourparlers et indiquant brièvement les positions prises de part et d'autre.

M. von Ribbentrop a observé alors que cet échec encouragerait Valence à de nouvelles attaques contre les bateaux allemands. M. Eden a répondu que dans son esprit, l'accord du 12 juin reste toujours valable et si une entente n'avait pu prévaloir « dans le cas présent », les dispositions prévues par les quatre gouvernements devaient continuer à s'appliquer jusqu'à ce que l'un d'eux ait formellement dénoncé l'accord.

106

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1576. *Londres, 22 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 24, 11 h. 45.)

Malgré l'ajournement, peut-être seulement provisoire, de la visite à Londres de M. von Neurath (2), il n'est pas sans intérêt de rapporter, tels qu'ils ont été exposés ici par une personnalité allemande de passage, les motifs pour lesquels le gouvernement du Reich attachait hier encore un prix réel au voyage du ministre des Affaires étrangères.

1. En dépit de tous les incidents et de toutes les polémiques, l'entente avec l'Angleterre reste le but essentiel de la diplomatie hitlérienne.

2. L'échec de la mission de M. von Ribbentrop (3) rend indispensable un nouvel effort de compréhension mutuelle, qui se trouverait évidemment facilité par le remplacement de l'ambassadeur d'Allemagne; il serait question, paraît-il, de nommer celui-ci secrétaire d'État auprès du Führer, au lieu de M. Meissner; dans cette hypothèse, M. von Hassell viendrait à Londres, où

(1) Par poste, en clair.

(2) Ce voyage, qui devait débuter le 23 (voir ci-dessus les nos 78, 80, 86, 94), fut retardé en raison de l'incident du *Leipzig*, « parce que les attaques répétées du gouvernement espagnol contre les navires allemands ne permettaient pas au ministre allemand des Affaires étrangères de s'absenter de Berlin ».

(3) Chargé, lors de sa nomination à Londres en octobre 1936, de préparer le rapprochement anglo-allemand.

il serait sans doute accueilli sans défaveur, étant donné la médiocre considération qu'il professe pour la valeur de l'armée italienne. M. von Neurath aurait pu s'employer utilement à préparer un tel changement.

3. La politique économique et commerciale de l'Angleterre s'emploie depuis plusieurs mois à contrecarrer certains intérêts vitaux du Reich : le fait, par exemple, que l'industrie britannique est parvenue à soustraire à l'Allemagne le minerai de fer suédois, cause de vives préoccupations à Berlin, et suffit à montrer à quel point il est nécessaire pour l'Allemagne de renouer avec l'Angleterre des relations telles que semblables rivalités deviennent superflues.

4. Selon toute vraisemblance, la prochaine récolte ne sera pas bonne en Allemagne, où règne depuis plusieurs semaines une sécheresse néfaste. Les conséquences qui en résulteront pour la balance commerciale du Reich militent également en faveur d'une détente.

5. Enfin, et peut-être surtout, l'on s'imaginerait à Berlin que le gouvernement britannique subissait jusqu'ici l'influence soviétique, soit directement, soit indirectement, par l'intermédiaire du gouvernement français; les événements qui viennent de se dérouler en Russie et la crise politique que traverse actuellement la France [1] devraient également contribuer, suivant les dirigeants du Reich, à éclairer la Grande-Bretagne sur ses véritables intérêts, sur la gravité de la menace communiste, et sur l'utilité d'une étroite collaboration anglo-allemande pour la défense de la civilisation.

107

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin.

T. nos 596, 597. Extrême urgence. Réservé. *Paris, 23 juin 1937, 1 h. 15.*

J'ai fait part à M. Eden des informations et impressions rapportées dans vos derniers télégrammes, notamment dans votre télégramme nos 2527-2528 [2]. Nous nous sommes trouvés d'accord sur la nécessité d'une action immédiate qui, en dehors du cadre du comité de Londres et sans reprendre la discussion sur l'affaire du *Leipzig*, s'efforcerait de détourner l'Allemagne de toute initiative dangereuse.

[1] Mis en minorité au Sénat, le cabinet Blum remettait sa démission dans la nuit du 21 au 22 juin. Un cabinet Chautemps lui succédait le 23, M. Delbos conservant le portefeuille des Affaires étrangères.

[2] Du 22 juin, non reproduit. L'ambassadeur de France y qualifiait l'attitude du Reich dans l'affaire du *Leipzig* de « préoccupante »; tout était dit dans la presse pour faire croire au caractère « vexatoire » et « dérisoire » d'une éventuelle enquête. Il semblait qu'à la faveur de la crise politique française (voir ci-dessus le no 106, note) et au lendemain de la chute de Bilbao, les éléments nazis radicaux fissent tout leur possible en vue de l'adoption de mesures audacieuses.

Les instructions qui suivent sont adressées d'autre part à votre collègue d'Angleterre qui doit s'entendre avec vous pour effectuer d'urgence auprès de M. von Neurath la démarche concertée qui nous apparaît indispensable.

« Sans rien dire qui puisse donner l'impression que nous nous attendons à une action coercitive du Reich, vous exprimerez au ministre des Affaires étrangères l'espoir que le gouvernement allemand ne voudra pas prendre dans les circonstances actuelles une attitude qui puisse réagir sur ses bonnes relations avec le gouvernement français.

« Vous rappellerez qu'en reprenant, il y a quelques jours, sa place au comité de Londres [1], le gouvernement du Reich avait marqué son désir de continuer à participer à l'accord de non-intervention dans l'intérêt de la paix européenne.

« Vous exprimerez en conséquence l'espoir que le Reich adoptera dans l'affaire actuelle une attitude qui permette la continuation de la collaboration entre les puissances intéressées en vue du règlement du problème espagnol dans son ensemble ».

J'ajoute, pour votre information, que votre collègue des États-Unis va sans doute être invité à présenter de son côté des conseils de sagesse et de modération. Assurez-vous en auprès de lui.

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1590. Très urgent. *Londres, 23 juin 1937* [2].

(*Reçu :* 11 h. 55.)

Le secrétaire d'État m'a prié de passer le voir ce matin avant le Conseil des ministres. Il est inquiet des nouvelles de presse qui circulent ce matin au sujet de l'action projetée par l'Allemagne comme suite à l'incident du *Leipzig* et il a chargé M. Henderson, lors de la démarche concertée qu'il doit faire auprès de M. von Neurath, de même que son collègue français [3], d'attirer la plus sérieuse attention du ministre allemand sur les graves conséquences qu'auraient sur la situation certaines des mesures annoncées telles que saisies des navires de commerce espagnols et surtout blocus des ports gouvernementaux.

Il serait heureux que notre ambassadeur à Berlin fût invité à s'exprimer dans le même sens.

(1) Voir ci-dessus le nº 79.
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus le nº 107.

D'autre part, sir Eric Drummond sera chargé de faire part au comte Ciano de la démarche effectuée auprès du gouvernement allemand.

M. Eden désirerait vivement savoir quelle attitude le gouvernement français estimerait devoir prendre si l'Allemagne prenait une des initiatives dont il est question et qui serait considérée ici comme une grave atteinte à l'accord de non-intervention.

109

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2537 à 2542. *Berlin, 23 juin 1937, 13 h. 45, 13 h. 46, 13 h. 44.*

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 15, 15 h. 45.)

Je confirme les indications que j'ai déjà données par téléphone à Votre Excellence, ce matin, à 11 h. 25.

J'ai vu M. von Neurath à 11 heures. J'ai succédé dans son cabinet à l'ambassadeur d'Angleterre.

A ma communication et à l'espoir que j'exprimais que l'affaire du *Leipzig* serait, malgé le désaccord des puissances, maintenue dans des limites raisonnables, M. von Neurath a répondu que l'Allemagne observerait l'attitude suivante :

1. Elle ne procédera à aucune opération de bombardement ou de représailles;

2. Elle retirera ses navires des côtes espagnoles, c'est-à-dire de toute participation active aux opérations du contrôle naval, estimant que la sécurité de ses bâtiments n'est pas suffisamment garantie;

3. Elle restera cependant représentée au comité de non-immixtion de Londres et continuera de pratiquer une politique de neutralité.

Le ministre des Affaires étrangères du Reich a insisté sur la modération de ces décisions, qui lui est certainement due pour une grande part, et à laquelle il compte qu'on rendra justice.

Sur une question que je lui ai posée, il a ajouté que l'Italie conformerait sa conduite à celle de l'Allemagne.

Dans le courant de la conversation, M. von Neurath m'a déclaré que l'Allemagne aurait accepté que la démonstration navale préconisée par elle et qui, m'a-t-il dit, aurait pu être effectuée par quatre bateaux, eût lieu devant les ports des deux partis. Elle aurait accepté également qu'une note d'avertissement fût adressée aux deux camps adverses.

Je lui ai fait remarquer qu'il ne semblait pas que M. von Ribbentrop se

fût à Londres exprimé dans ce sens [1]. Il l'a reconnu. Il faudrait donc admettre qu'un certain malentendu s'est produit, à moins que l'Angleterre n'ait été, en principe, hostile à toute démonstration navale non précédée d'une enquête.

J'ai souligné, de mon côté, combien les précisions successives versées au débat par l'Allemagne, et qui ne cadraient pas toujours les unes avec les autres, rendaient naturelle l'exigence d'une enquête.

M. von Neurath ne nie pas que les communiqués en question n'aient été empreints de quelque maladresse; mais il attribue cette maladresse à un excès de scrupule des marins allemands. Il est convaincu, quant à lui, qu'il y a eu bel et bien attaque de sous-marins et que ces sous-marins ne sont pas ceux dont disposait le gouvernement de Valence, mais des navires nouveaux, récemment arrivés de Russie et munis de torpilles perfectionnées, c'est-à-dire actionnées par un moteur électrique qui ne permet pas de suivre le sillage de l'engin.

M. von Neurath s'est plaint que la France et l'Angleterre couvrissent sympathiquement de leur protection le gouvernement de Valence. Je lui ai répondu que l'Allemagne, qui avait un ambassadeur auprès du général Franco et adressait à celui-ci des félicitations officielles et publiques, n'était pas fondée à nous accuser de partialité.

Le ministre s'est associé, du reste, à l'espoir que j'ai formulé derechef, en conclusion de notre entretien, que l'incident ne s'envenimerait pas et ne compromettrait pas gravement l'heureuse amélioration survenue en ces derniers temps dans les rapports de nos pays.

Je me suis assuré que les déclarations faites par M. von Neurath à l'ambassadeur d'Angleterre concordaient avec celles que j'ai moi-même recueillies.

110

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1591. *Londres, 23 juin 1937* [2].

(*Reçu :* 17 h. 30.)

La déclaration dont M. Eden vient de donner lecture aux Communes est ainsi conçue :

« Ainsi que la Chambre le sait, il a été malheureusement impossible, au cours de la réunion qui a eu lieu hier après-midi [3] pour poursuivre l'étude de l'incident relatif au croiseur *Leipzig*, d'aboutir à un accord sur les mesures

(1) Voir ci-dessus le nº 105.
(2) Par téléphone, en clair.
(3) Sur cette réunion, voir ci-dessus les nos 103, 105.

qu'il convenait d'adopter. Le principal point de divergence a été la question de savoir si une démonstration navale devait être faite en commun par les quatre puissances pour montrer leurs pavillons au large de Valence.

« Sur mes instructions, l'ambassadeur de Grande-Bretagne à Berlin a vu ce matin le baron von Neurath et a été informé que le gouvernement allemand regrettait qu'un accord n'ait pu être réalisé et se voyait, en conséquence, obligé de retirer tous ses bâtiments du système d'observation navale. M. von Neurath a déclaré que cette action était adoptée dans le but pacifique d'éviter toute aggravation de la situation; il a ajouté que le gouvernement allemand s'en tiendrait à ce geste. Le gouvernement britannique reconnaît et approuve les mobiles qui ont inspiré cette assurance. J'ai appris, d'autre part, que le gouvernement allemand n'entend point cesser de participer aux travaux du Comité de non-intervention. Depuis lors, l'ambassadeur d'Italie m'a rendu visite et m'a appris que son gouvernement a également décidé de retirer ses bâtiments ».

M. Henderson, député travailliste, a demandé alors à connaître si des mesures seraient prises pour inviter d'autres puissances à prendre la place de l'Allemagne et de l'Italie dans le système de contrôle.

« La question, a répondu M. Eden, devra être étudiée. La Chambre appréciera l'importance de la phrase par laquelle le gouvernement allemand indique qu'il se bornera au geste qu'il vient de prendre ».

M. Lloyd George s'est enquis ensuite des effets que l'attitude de Rome et de Berlin entraînerait pour la politique de non-intervention, telle qu'elle a été définie et interprétée par le gouvernement britannique, et pour le pacte souscrit par le Reich et par l'Italie comme par Londres et Paris pour s'engager à n'envoyer en Espagne ni troupes, ni matériel de guerre.

« D'après mes renseignements, a dit M. Eden, la déclaration du gouvernement allemand ne porte que sur sa participation au système de contrôle naval ».

Sir Edward Grigg ayant voulu savoir quelle était la portée de la démonstration navale réclamée par le gouvernement allemand, le secrétaire d'État s'est borné à répondre « que la question ne se posait plus maintenant ».

111

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1592 à 1594. *Londres, 23 juin 1937, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 20 h. 45, 21 h.)

A la fin de la matinée, l'ambassadeur d'Allemagne a remis au secrétaire d'État une note exposant le point de vue de son gouvernement à la suite de l'échec de la consultation à quatre. Des commentaires accompagnant cette

démarche, il résulte que le Reich n'a pas l'intention de prendre d'autres mesures punitives à l'égard du gouvernement de Valence et le secrétaire d'État a pu faire tout à l'heure à la Chambre des Communes une déclaration en ce sens [1], ajoutant qu'il avait fait remercier le ministre des Affaires étrangères du Reich de cette communication.

Sir George Mounsey est surpris de cette modération. Il estime cependant qu'[après] les explications données par l'ambassadeur d'Allemagne, on ne peut s'attendre à l'action isolée qu'on redoutait à moins d'attribuer au gouvernement allemand une mauvaise foi dont on ne veut pas le croire capable.

Il ne s'explique pas davantage la position que va prendre Berlin au regard des affaires espagnoles. En l'état actuel des choses, le contrôle continue à fonctionner à l'encontre des forces insurgées alors qu'il n'y aura plus de bâtiments allemands et italiens pour surveiller les navires destinés aux ports gouvernementaux.

Il est bien clair d'autre part que les représentants de l'Allemagne et de l'Italie au Comité cesseront de prendre une part active à ses délibérations à supposer même qu'ils y assistent.

Dans ces conditions, on ne peut s'attendre à aucune décision importante et toute l'organisation construite autour de l'accord de non-intervention risque d'être peu à peu paralysée.

En tout cas, au cours de sa conversation avec M. von Neurath [2], l'ambassadeur d'Angleterre à Berlin n'a recueilli aucun renseignement qui permette de supposer que le gouvernement allemand envisagerait une reprise des consultations entre les quatre puissances.

M. von Ribbentrop convoqué à Berlin quitte Londres dès ce soir.

112

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2555 à 2557. *Berlin, 23 juin 1937, 20 h. 47, 20 h. 46, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 23 h.)

Le communiqué officiel par lequel l'Allemagne vient de faire connaître publiquement ce soir, en fin de journée, sa décision de se retirer du système de contrôle naval, frappe par sa longueur, par une allure de polémique violente, mais plus encore par les menaces obscures qu'implique sa conclusion.

« A partir de maintenant, déclare le document en question, le gouvernement allemand assurera lui-même contre les incendiaires de Valence la protection

(1) Dont le texte est reproduit ci-dessus sous le n° 110.
(2) Sur cette conversation, voir ci-dessus le n° 109.

de ses intérêts et par conséquent de ses bateaux; il l'assurera par les moyens qui sont seuls capables d'empêcher ces criminels de renouveler leurs attentats ».

A moins qu'il ne s'agisse d'une rodomontade, il faudrait donc s'attendre à de prochains incidents sur les côtes espagnoles et la modération relative dont se targuait, ce matin, M. von Neurath[1], serait bientôt suivie d'activité moins modérée.

Si elle abandonne le contrôle auquel elle participait jusqu'ici, il ne semble pas, en effet, que l'Allemagne songe pour autant à retirer ses navires. Que vont faire ceux-ci, qui se trouvent précisément à l'heure actuelle réunis en grand nombre dans les eaux espagnoles? Bien qu'on ait été assez surpris d'apprendre que le Reich n'avait pas rompu les contacts avec le comité de Londres, comme l'attitude de sa presse le donnait à prévoir, l'impression que l'on avait hier à Berlin que quelque coup prochain est en préparation ne s'est pas encore dissipée.

113

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Washington, Bruxelles, Berne, Istanbul, Varsovie, Moscou, Vienne, Athènes, Stockholm, Prague, Bucarest, Belgrade, La Haye, Copenhague, Oslo.

T. nos 327 à 333; 282 à 288; 163 à 169; 415 à 421; 309 à 315; 301 à 307; 181 à 187; 180 à 186; 105 à 111; 294 à 300; 303 à 309; 370 à 376; 115 à 121; 76 à 82; 79 à 85. *Paris, 23 juin 1937, 24 h.*

Je crois utile de vous préciser ci-après les phases par lesquelles a jusqu'ici passé l'affaire du *Leipzig* et les efforts déployés par le gouvernement français pour en ménager le règlement. Vous pourrez éventuellement faire état de ces indications.

1. Le 19 juin [2], devant les représentants des pays chargés de la surveillance navale sur les côtes d'Espagne, réunis d'urgence sur sa demande, M. von Ribbentrop annonçait, sans établir les faits d'une manière convaincante, que le *Leipzig* avait subi, le 15 et le 18 juin, deux tentatives de torpillage de la part d'un sous-marin gouvernemental espagnol. Partant de ces faits et invoquant l'accord qui avait mis fin à la crise ouverte par l'incident du *Deutschland* et le bombardement d'Almeria, l'ambassadeur du Reich réclamait une action répressive internationale contre le gouvernement loyaliste :

a. Démonstration navale des quatre puissances devant l'un des ports du gouvernement espagnol;

(1) Voir ci-dessus le n° 109.
(2) Voir ci-dessus le n° 95.

b. Remise à une autorité neutre des sous-marins espagnols;

c. Démarche énergique à Valence envisageant l'éventualité de représailles militaires dans le cas d'un nouvel incident. La thèse allemande a immédiatement rencontré l'appui complet de l'Italie.

2. Il était impossible d'envisager des mesures aussi rigoureuses, alors que les faits n'étaient pas établis et que les responsabilités encourues n'étaient pas déterminées. Dans le souci toutefois de tenir compte de l'état d'excitation dans lequel se trouvait l'opinion allemande, j'ai fait part le 20 juin à M. Corbin [1] de différentes propositions qui, dans mon esprit, contenaient les éléments essentiels d'une transaction :

a. Ouverture immédiate d'une enquête;

b. Mise à l'étude par les représentants des quatre puissances des sécurités qu'il conviendrait d'obtenir à l'avenir pour protéger les navires du contrôle contre toute attaque;

c. Démarche immédiate et collective à Valence et à Salamanque pour notifier que toute attaque dont un bâtiment de contrôle serait l'objet ultérieurement donnerait lieu, en l'absence de satisfactions immédiates de la part des autorités reconnues responsables, à une action des quatre puissances;

d. Adoption immédiate d'une décision de principe sur l'embarquement des observateurs à bord des navires du contrôle.

Le cabinet britannique adhérait aussitôt à ce programme que M. Eden et M. Corbin exposaient devant le Comité le 21 juin.

3. Les débats qui ont eu lieu au cours des réunions des représentants des quatre puissances, le 21 et le 22 juin, ont passé par des phases diverses [2]. M. von Ribbentrop a finalement fait savoir que son gouvernement n'insistait pas pour demander la neutralisation des sous-marins espagnols. Il n'avait pas non plus d'objection à formuler contre l'ouverture d'une enquête, si celle-ci ne devait pas empêcher l'exécution parallèle des autres mesures qui seraient décidées. Mais, sur le point essentiel (démonstration navale), M. von Ribbentrop s'est montré irréductible. Son gouvernement, a-t-il constamment déclaré, maintenait, préalablement à toute enquête, la nécessité d'une démonstration navale immédiate devant les seules côtes relevant du gouvernement de Valence. M. Eden et M. Corbin ont fortement combattu cette manière de voir; ils n'ont pu avoir raison de la résistance de l'ambassadeur d'Allemagne. Dans ces conditions, un communiqué a été rédigé, constatant l'échec des pourparlers et résumant les positions prises de part et d'autre.

4. J'ai cependant estimé, d'accord avec M. Eden, qu'en dehors du cadre du comité de Londres, une tentative devait être faite auprès du gouvernement du Reich pour le détourner de toute initiative préjudiciable au maintien de la solidarité des puissances dans la politique adoptée à l'égard du conflit espagnol. M. François-Poncet et sir Nevile Henderson se sont acquittés de

(1) Voir ci-dessus le n° 99.
(2) Voir ci-dessus les n°s 101 à 103, 105.

leur démarche ce matin 23 juin [1]. Conformément à leurs instructions, ils ont exprimé à M. von Neurath l'espoir que le gouvernement du Reich ne prendrait pas une attitude qui pût réagir sur ses bonnes relations avec les deux gouvernements, et ils ont formulé le souhait que l'Allemagne adoptât dans l'affaire actuelle une position qui permît aux principales puissances intéressées de poursuivre la recherche en commun d'un règlement du problème espagnol dans son ensemble.

Tout en assurant que le Reich n'avait nullement l'intention de recourir à des mesures susceptibles d'aggraver la situation et tout en leur indiquant que le gouvernement allemand continuerait d'être représenté au comité de Londres et de pratiquer une politique de neutralité, M. von Neurath a fait savoir aux ambassadeurs de France et d'Angleterre que les bâtiments allemands ne participeraient plus à l'avenir aux opérations de contrôle sur les côtes d'Espagne [2].

114

Note d'audience du Ministre

Entretien avec M. Pouritch

Paris, 23 juin 1937.

M. Pouritch vient de me faire part de la réponse de M. Stoyadinovitch aux observations que j'avais prié M. Simitch de lui transmettre [3].

M. Pouritch, après m'avoir fait observer que le langage que j'avais tenu était très dur, me dit constater avec plaisir que néanmoins la réponse de M. Stoyadinovitch est particulièrement amicale et satisfaisante. Il me donne connaissance de cette réponse dont voici l'essentiel.

M. Stoyadinovitch demande à M. Pouritch d'essayer de me convaincre que la visite de M. von Neurath n'a pas eu d'autre sens ni d'autre portée que ce qu'il avait expliqué lui-même à notre chargé d'affaires une semaine avant sa venue à Belgrade, c'est-à-dire qu'il n'y avait aucun changement, ni rien qui pût inquiéter les amis de la Yougoslavie, aussi bien la France que la Petite Entente.

[Ayant] une faculté d'interprétation sans doute excessive, il en donne comme exemple le discours qu'il a prononcé au cours du dîner offert à M. von Neurath et où il a déclaré « que la collaboration avec l'Allemagne doit être en harmonie avec les tendances pacifiques de tous les pays et en accord avec nos engagements antérieurs ». Il ajoute que les autres états de la Petite Entente l'ont compris [4] et qu'il s'étonne de la mauvaise humeur et des attaques d'une

(1) Voir ci-dessus les nos 107 à 109.
(2) Voir ci-dessus les nos 110 à 112.
(3) Voir ci-dessus le no 34.
(4) Lors de la réunion commune de leurs représentants : voir ci-dessus les nos 93, 98.

partie de la presse française et en particulier de Pertinax. A ce sujet, il fait observer qu'il y avait intérêt à faire cesser ces attaques car il pourrait être obligé d'y répondre, et le spectacle de cette polémique ne pourrait que réjouir Rome et Berlin. A quoi je réponds que la presse est libre en France, et que certains journaux (la Yougoslavie ne doit pas l'ignorer) obéissent parfois à d'autres influences que les nôtres.

M. Stoyadinovitch s'explique ensuite sur le passage le plus fâcheux de son discours (l'identité des vues). Il déclare à ce sujet que cette identité concerne exclusivement le maintien de la paix en Europe qui, dit-il, est le but de l'Allemagne. Il n'y a en effet aucune question ouverte et surtout pas de question territoriale entre la France et l'Allemagne. D'ailleurs, M. von Neurath qui connaît les relations de la Yougoslavie avec la France et la Petite Entente n'a pas dit un mot pour essayer de changer ces relations non plus que l'attitude de la Yougoslavie vis-à-vis de la Société des Nations.

M. Stoyadinovitch demande ensuite à M. Pouritch de me convaincre que les relations d'amitié et de collaboration sincère entre nos deux pays ne sont pas en question et ne peuvent pas être mises en question pour la Yougoslavie, de même qu'elles ne peuvent pas être mises en question pour elle vis-à-vis de la Petite Entente. Il prie M. Pouritch de souligner que le gouvernement français doit avoir confiance en lui et dans le peuple yougoslave, et leur laisser une certaine liberté de mouvement dans l'action diplomatique. Des observations et des critiques incessantes de la part d'une certaine presse risqueraient d'avoir à Belgrade un effet contraire à celui qu'on recherche. Enfin, le président du Conseil yougoslave me remercie de lui avoir communiqué franchement mes inquiétudes et formule l'espoir que ses explications les dissiperont complètement,

Je réponds à M. Pouritch que je prends acte avec plaisir de ce qu'il y a de satisfaisant dans ces déclarations, mais je n'en crois pas moins devoir maintenir que mes observations étaient justifiées et que si le fond des choses n'a pas été changé comme le déclare M. Stoyadinovitch, il n'en demeure pas moins qu'en diplomatie les apparences sont importantes et qu'il y a intérêt à ne pas donner lieu à de fausses interprétations, surtout avec des pays comme l'Allemagne et l'Italie qui ne manquent pas de les exploiter.

C'est ainsi que les explications qu'il vient de me fournir et qui sont privées ne feront pas tout le contrepoids nécessaire à ces interprétations fâcheuses. Je souhaite donc que les déclarations et l'attitude de M. Stoyadinovitch achèvent de remettre les choses au point.

M. Pouritch me fait observer que le communiqué consécutif à l'entrevue que viennent d'avoir les trois chefs de gouvernement de la Petite Entente doit avoir contribué à cette œuvre d'éclaircissement et d'assainissement.

Je lui réponds que j'ai moi-même noté la chose tout de suite et que je l'ai soulignée à une conférence de la presse, ce qui prouve ma loyauté et ma bonne foi, puisque je n'ai même pas attendu la réponse de M. Stoyadinovitch pour prendre acte de cette heureuse rectification.

M. Pouritch me remercie de cette déclaration qui, dit-il, sera d'un heureux effet auprès de son président du Conseil. A propos de l'entrevue en question,

il me fait observer que M. Hodza ne semble pas, notamment en ce qui concerne son plan danubien, être en complet accord avec M. Benès et M. Krofta.

Dans la suite de la conversation, il me dit que certaines influences anglaises s'exercent sans doute dans un sens défavorable à Belgrade. Elles viennent peut-être des relations du prince Paul avec certains éléments anglais, peut-être avec certaines personnalités de la Cour. En tout cas, pas du Foreign Office qui agit, il le sait, dans le sens le meilleur. C'est ainsi qu'à Genève, M. Eden lui a dit en janvier : « Je crois que M. Stoyadinovitch est en train d'élargir beaucoup le cercle de ses amitiés, mais je me permets de vous indiquer qu'il serait sage de s'attacher surtout à conserver les anciennes qui sont plus sûres et meilleures ». M. Pouritch lui a alors répondu que le mieux serait que cette communication fût faite directement au gouvernement yougoslave, ce que M. Eden a fait en priant son représentant à Belgrade d'en faire part à M. Marinkovitch. Mais M. Marinkovitch souffrant n'a transmis cette communication ni au prince Paul, ni à M. Stoyadinovitch qui, ainsi, n'en ont pas eu connaissance.

Enfin M. Pouritch, à titre personnel, laisse percer la crainte que M. Spalaïkovitch et M. Jevtitch ne manœuvrent contre lui, M. Spalaïkovitch ayant le désir de redevenir ministre de Belgrade à Paris, et pouvant à cet effet conjuguer son action avec celle de M. Jevtitch qui, s'il revenait au pouvoir, le remplacerait à ce poste.

Je le rassure à ce sujet en lui disant qu'en effet j'ai vu une fois M. Jevtitch et une autre fois M. Spalaïkovitch mais que ni de près, ni de loin, ils ne m'ont fait la moindre allusion à ce dont il vient de me parler et qu'ils ont été extrêmement discrets l'un et l'autre sur la politique yougoslave actuelle.

115

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1602 à 1604. *Londres, 24 juin 1937, 17 h. 36.*

(*Reçu :* 19 h. 20, 19 h.)

Le secrétaire d'État, qui venait de conférer avec le chef d'état-major de la Marine, ne considère pas la situation en Méditerranée comme aussi inquiétante que la représentent les journaux de ce matin.

D'après l'Amirauté, plusieurs des bâtiments allemands qui se trouvaient dans les eaux espagnoles (Cadix ou Gibraltar) ont appareillé dans la direction de l'ouest. Il est vrai que certaines unités ont récemment quitté l'Allemagne, faisant route vers le sud. Mais on ne peut dire actuellement qu'il y ait concentration navale apparente comme prélude d'une action déterminée.

Sur les intentions du gouvernement allemand, M. Eden réserve toujours son opinion. Aux termes d'une lettre adressée hier soir à sir N. Henderson par M. von Neurath, le gouvernement allemand, ayant déclaré qu'il ne participe plus au contrôle naval, se regarde comme dégagé des obligations prévues par l'accord du 12 juin qui avait été institué en vue du contrôle.

Il a repris sa liberté d'action dans le cas d'incidents. Rien n'indique jusqu'ici comment il entend l'exercer. On peut former à cet égard diverses hypothèses, la plus vraisemblable aux yeux du Foreign Office étant l'organisation d'une surveillance autonome sur les navires espagnols, qui circulent toujours en grand nombre entre la mer Noire et les ports gouvernementaux.

J'ai fait observer à M. Eden que cette situation ne pouvait rester indéfiniment dans le vague et qu'il appartenait à la Grande-Bretagne et à la France de déterminer dans quelle mesure les Allemands et les Italiens continuaient à participer à l'accord de non-intervention. Il s'est déjà préoccupé de la question et, d'accord avec lui, lord Plymouth va convoquer cet après-midi l'ambassadeur d'Italie et le chargé d'affaires d'Allemagne pour leur demander :

1. Si leurs gouvernements sont disposés à répondre aux dernières enquêtes prescrites par le Comité et à coopérer d'une manière générale à l'action exercée par celui-ci;

2. Dans l'affirmative, comment estiment-ils que le contrôle peut se poursuivre, maintenant que le départ des bateaux allemands et italiens laisse une brèche dans le cercle de surveillance institué autour de l'Espagne? Lord Plymouth annoncerait en même temps qu'il est obligé de réunir à bref délai le sous-Comité pour examiner la situation.

Le secrétaire d'État verrait des avantages à ce que Votre Excellence convoquât les représentants de l'Allemagne et de l'Italie à Paris pour les interroger dans un sens analogue. Ces approches, même si elles ne donnent pas de résultat, montreront que nous ne sommes pas responsables de la faillite éventuelle de l'accord non-interventionniste et pourront gêner les initiatives isolées que l'on préparerait à Rome et à Berlin.

116

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1471 à 1475. *Paris, 24 juin 1937, 23 h. 45.*

Il n'est pas possible, si l'on a le souci de réduire au minimum les risques d'incidents graves, d'attendre passivement que les événements se chargent de dissiper les incertitudes qui planent sur les intentions allemandes et ita-

liennes. La première tâche qui s'impose à la France et à l'Angleterre, dans la situation présente, est d'amener les gouvernements de Rome et de Berlin à définir avec précision leur attitude et leurs prétentions. Après quoi, dans le cadre du Comité de non-intervention, nous pourrons tenter de remédier aux conséquences de leur double carence à l'égard du contrôle naval.

Les questions suivantes sont parmi celles qui semblent exiger une prompte élucidation :

a. Les gouvernements allemand et italien continuent-ils à se considérer comme liés par tous leurs engagements de non-intervention et, par voie de conséquence, les réglementations édictées en vertu des accords de Londres demeurent-elles valables en ce qui les concerne ainsi que leurs ressortissants ? Plus précisément, les bateaux allemands et italiens se rendant dans des ports espagnols demeurent-ils astreints à l'obligation d'embarquer un observateur et, éventuellement, de répondre aux questions des navires de patrouille français et anglais ? Les observateurs mis par l'Allemagne et l'Italie à la disposition du bureau de contrôle de Londres sont-ils maintenus ? Qu'advient-il, d'autre part, des engagements relatifs aux volontaires ?

(A s'en tenir aux déclarations officielles, rien ne devrait être changé sur ces divers points ; je constate toutefois que, dans le *Giornale d'Italia*, M. Gayda, porte-parole officieux du comte Ciano, interprète les décisions prises comme comportant le retrait des contrôleurs italiens en même temps que des bâtiments de contrôle, et présente le maintien de l'Italie au Comité de non-intervention comme manifestant seulement son désir « de participer à l'œuvre de politique générale tendant à la pacification de l'Espagne »).

b. Ayant renoncé à leur mission internationale, l'Allemagne et l'Italie considèrent-elles que leurs navires conservent, à l'égard des bâtiments de commerce non espagnols, les droits résultant, pour les bâtiments de contrôle, des décisions de Londres ?

c. Prétend-on à Rome et à Berlin s'arroger le droit d'arraisonner, voire de saisir, les navires battant pavillon de l'Espagne gouvernementale, à l'égard desquels les bateaux de contrôle étaient normalement sans pouvoir ?

Si ces points ne sont pas rapidement éclaircis et si l'Allemagne et l'Italie ne sont pas ramenées à une juste compréhension des limites que trace à leur action le droit international, les incidents les plus sérieux peuvent naître à tout moment, et nous risquons de nous y trouver engagés.

En ce qui concerne la méthode la plus appropriée pour recueillir les précisions utiles, je suis prêt à accueillir toute suggestion du secrétaire d'État. La procédure la plus normale, la plus effective et la plus opportune me semblerait consister dans une réunion des représentants des quatre puissances navales où, sans revenir sur le passé, les délégués allemand et italien seraient priés de définir l'attitude de leurs gouvernements respectifs.

Ces questions élucidées, et sans préjudice de toute action qu'il apparaîtrait d'autre part opportun d'entreprendre directement à Berlin ou à Rome, la France et l'Angleterre, qui avaient reçu le 8 mars du Comité de non-intervention, conjointement avec l'Allemagne et l'Italie, le mandat d'organiser

la surveillance navale [1], auraient à s'adresser au Comité pour le saisir de la situation et formuler éventuellement les suggestions sur lesquelles nous serions d'accord. A cet égard, je me réserve de vous faire parvenir ultérieurement des instructions.

117

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1616. *Londres, 24 juin 1937, 22 h. 59.*

(*Reçu :* le 25, 1 h. 10.)

Le secrétaire d'État m'avait demandé ce matin si nous envisagerions la possibilité d'exercer, d'accord avec la flotte britannique, le contrôle des navires de commerce à destination des ports gouvernementaux. Suivant instructions que vous m'avez fait tenir par le téléphone [2], j'ai indiqué tout à l'heure à sir George Mounsey que vous étiez prêt à apporter votre concours à cet effet, au moins à titre provisoire et en attendant que l'Allemagne et l'Italie reprennent le rôle qui leur était précédemment imparti.

J'ai ajouté qu'il y aurait encore lieu de placer à bord des bateaux anglais et français chargés de la surveillance des ports gouvernementaux des observateurs neutres qui attesteraient l'impartialité de leurs opérations.Sir George Mounsey fera part de cette suggestion au secrétaire d'État. Toutefois, il m'a répété que l'Amirauté envisage toujours avec répugnance la présence d'étrangers à bord des navires de guerre britanniques.

118

Note de la Direction politique

Instructions à M. Corbin

Paris, 24 juin 1937.

Je téléphone à M. Corbin pour le prier de faire à M. Eden la communication suivante [3] :

D'abord, puisque l'Allemagne et l'Italie se sont retirées du Comité de contrôle, il y a un intérêt qui me semble évident à maintenir ce contrôle de

(1) Voir, au tome V de la présente série, le nº 80.
(2) Voir ci-dessous le nº 118.
(3) Voir ci-dessus le nº 117.

manière à ne pas laisser par sa disparition porter un coup fatal à la non-intervention. Par conséquent, mon avis est que l'Angleterre et la France proposent de se charger du contrôle, tant dans la zone rebelle que dans la zone républicaine, étant entendu que pour donner toutes garanties d'impartialité elles offriraient de prendre à bord de leurs bateaux des observateurs neutres : ainsi l'Allemagne et l'Italie perdraient tout prétexte pour assurer elles-mêmes un prétendu contrôle unilatéral qui équivaudrait à un blocus de l'Espagne républicaine.

Ensuite, je suggère que nous profitions de cette conversation pour poser à l'Allemagne et à l'Italie la question du *statu quo* méditerranéen. Si leurs bateaux ne sont pas là pour assurer le contrôle, qu'y font-ils et voudraient-ils prendre des positions contraires à ce *statu quo* ?

A ce sujet, je fais part à M. Corbin de ma conversation avec M. Suad relative à ce *statu quo* (1) en lui demandant d'en informer M. Eden.

Enfin, je demande à notre ambassadeur de poser à M. Eden la question des débarquements d'Italiens à Malaga dont parlent les journaux anglais (2). S'il en était ainsi, ce serait une très grave question de plus qui se poserait (3).

119

M. Campinchi, Ministre de la Marine,

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. 62 EMG/SE. *Paris, 24 juin 1937.*

(*Reçu :* Cab. minist., 24 juin; Dir. pol., 26 juin.)

I. Vous avez bien voulu me communiquer pour avis les projets d'accords anglo-allemand et anglo-russe qui accompagnent les lettres 482, 483 et 484 de l'ambassadeur de France à Londres (4).

II. De l'examen de ces textes, il ressort qu'aucun de ces accords n'est de nature ni à restreindre les droits que nous tenons du traité naval tripartite

(1) La trace d'une conversation identique a été retrouvée dans les archives, mais cette conversation daterait du 27 juin. Par la dépêche n° 1713, du 28, le ministre des Affaires étrangères apprenait en effet à l'ambassadeur à Londres que, la veille, M. Suad s'était enquis auprès de lui de la situation créée par l'incident du *Leipzig*. Agissant d'ordre de son gouvernement, le diplomate turc avait marqué que son pays « suivait avec la plus grande attention une affaire dont les développements pouvaient mettre en cause l'équilibre des forces dans la Méditerranée occidentale et qui, par là-même, intéressait aussi les puissances riveraines de la Méditerranée orientale ». Il avait ajouté que « si cet équilibre se trouvait rompu du fait de l'Allemagne et de l'Italie, la Turquie affirmerait sa solidarité avec les autres puissances menacées par cette rupture ».

(2) Le *Times* du 24 juin avait annoncé le débarquement d'un millier d'Italiens dans le port espagnol (T. n° 1617 de Londres, du 24).

(3) Le texte de la communication du ministre des Affaires étrangères à son représentant à Londres est transmis dans ses grandes lignes par les T. 1469-1470, du même jour.

(4) Du 10 juin, non reproduites, le contenu des projets précités se trouvant analysé ici.

du 25 mars 1936 [1], ni à constituer, aux termes du protocole de signature annexé à cet instrument diplomatique, « un changement de circonstances paraissant de nature à ne pas rendre désirable l'entrée en vigueur du traité dans sa forme actuelle ».

III. Je suis donc d'avis que nous devons nous borner à prendre acte de la communication qui nous est faite par le gouvernement britannique.

Sans doute, comme le fait remarquer sir Robert Craigie dans sa lettre du 8 juin, la rédaction prévue pour l'article 6 des accords en question [2] donne-t-elle à la fois aux gouvernements allemand et soviétique la possibilité de construire des croiseurs armés de canons d'un calibre supérieur à 155 mm. Mais cela n'est en somme que la consécration de l'état de fait actuel, et par ailleurs ce même article nous donne l'assurance de recevoir à l'avenir notification immédiate de toute dérogation apportée aux vacances navales dont le principe reste admis pour cette catégorie de bâtiments.

Nous serons ainsi à l'avenir à même de répondre sans délai à ces dérogations, alors qu'aujourd'hui nous ne sommes informés des programmes allemands et russes que longtemps après la mise sur cale des unités qui les composent.

IV. Nous n'avons non plus évidemment aucune observation à présenter sur le « projet de déclaration relatif à l'application de l'accord naval anglo-allemand du 18 juin 1935 », puisqu'il s'agit là d'un arrangement d'ordre *quantitatif* et que notre politique a été depuis dix-huit mois de ne plus souscrire aucun engagement de cet ordre.

Mais nous ne pouvons manquer de constater que ladite déclaration aggrave la portée de l'accord bilatéral de 1935. Elle précise en effet (article 1, § 2 et article 6) que la proposition de 35 % ne s'applique ni aux bâtiments auxiliaires ni aux petits navires de combat, ni même aux torpilleurs de 600 tonnes ou au-dessous. Dans cette catégorie, le Reich reste libre de construire un tonnage illimité.

L'article 4 du même texte nous apprend que tous les bâtiments légers de surface mis sur cale en Allemagne avant 1934 seront dans peu d'années considérés comme hors d'âge. Il doit en être de même d'ailleurs des croiseurs et torpilleurs qui viennent d'entrer en service ou qui sont encore en achèvement et qui pourront remplacer, de 1942 à 1950, leurs prédécesseurs sur la liste des bâtiments hors d'usage.

Enfin, bien qu'ayant admis en principe la limite d'âge de 26 ans pour les bâtiments de ligne, le gouvernement allemand s'est en fait réservé le droit de remplacer après 15 ans les *Deutschland* et après 20 ans tous les bâtiments de ligne « actuellement en construction ou en projet ».

(1) Sur ce traité, voir ci-dessus le n° 1 (note).

(2) La lettre de l'homme d'État britannique au représentant de la France, non reproduite, ainsi que la dépêche 482 de Londres, indiquaient en outre qu'en raison des réticences de Berlin, l'article 6 de l'accord anglo-allemand avait été modifié de façon à supprimer toute proportion fixe entre croiseurs russes et allemands, le nombre de ces croiseurs dans les deux marines ne devant pas figurer dans les documents bilatéraux. Voir également ci-après le n° 298.

Cette dernière formule est particulièrement élastique et puisque le Foreign Office s'est offert à nous fournir toutes les explications désirables, peut-être estimerez-vous utile de demander officiellement quelle doit être en réalité la portée d'une telle clause.

Des précisions sur ce sujet seraient en effet de nature à nous éclairer utilement sur les intentions prochaines du Reich en matière de constructions neuves.

120

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 999 (1). *Berlin, 24 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 1er juillet.)

Cette dépêche est consacrée à l'incident du *Leipzig*. En raison de sa longueur, il n'en a été reproduit que la fin, qui en constitue la partie essentielle. Le début peut en être résumé comme suit :

« L'incident du *Leipzig* est survenu le mardi 15 juin alors que l'incident du *Deutschland* venait d'être réglé par l'accord du 12 juin.

« Cependant, dans le cas du *Leipzig*, à la différence du précédent, il régnait un double doute sur les actes mêmes de l'agression et sur la nationalité de l'agresseur.

« Malgré cette double incertitude, le gouvernement allemand s'est cru en droit de réclamer un certain nombre de sanctions contre les dirigeants de Valence et se montra intraitable sur la question de l'enquête préalable jugée indispensable par la France et la Grande-Bretagne.

« Ainsi les négociations entamées au sujet de l'incident du *Leipzig* aboutirent-elles à un échec. Dans l'après-midi du mardi 22 juin, les représentants des quatre puissances se séparaient sans avoir réussi à s'entendre sur une action commune et l'Allemagne reprenait sa liberté d'action »(2).

L'ambassadeur continue dans le dernier tiers de sa dépêche :

A vrai dire, l'attitude de l'Allemagne au cours des discussions de Londres ne saurait surprendre. Elle confirme exactement la conception que les dirigeants du Reich se faisaient de l'accord du 12 juin et que l'ambassade a exposée dans sa correspondance (cf. dépêches nos 898 et 953) (3). Dans

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Voir ci-dessus les nos 103, 105.

(3) La dépêche 898 de Berlin, du 10 juin, non reproduite, signalait que la presse du Reich rejetait la lenteur des pourparlers en vue d'un accord sur la France et l'U.R.S.S. Selon sir Nevile Henderson, le Führer tenait à ce que l'Allemagne se réservât la faculté, en cas d'agression contre un de ses navires, de faire savoir, *préalablement à toute consultation*, la décision qui lui paraîtrait s'imposer. Elle ne passerait toutefois à l'exécution qu'après concertation avec les autres puissances et ce pour se concilier l'Angleterre. Si elle n'obtenait pas leur adhésion, elle agirait seule et de son propre chef.

La dépêche 953, du 17 juin, montrait la satisfaction de la presse allemande devant l'accord intervenu, les dirigeants de Berlin n'ayant pas pour autant en effet renoncé au droit de représailles. « Ils se sont simplement engagés à marquer une pause entre les mesures immédiates de défense et les mesures de rétorsion ». Berlin voyait dans cet accord un effet de sa modération, une illustration de la valeur de la méthode des entretiens directs et se flattait de l'absence de la Russie.

l'esprit des dirigeants hitlériens, cet accord ne pouvait jouer que dans un sens : renforcer les mesures répressives que l'Allemagne estimerait opportunes en cas de nouvel incident. A aucun moment, le gouvernement du Reich n'avait admis que cet accord pût être une garantie contre le retour de gestes aussi déplorables que le bombardement d'Almeria. Aux yeux des chefs nationaux-socialistes, l'instrument forgé à Londres était uniquement dirigé contre les auteurs de l'agression dont avait été victime le *Deutschland*. Il devait se briser dès qu'il apparaîtrait comme un rempart contre des entreprises brutales et arbitraires, comme une gêne pour les puissances qui ont juré la perte du gouvernement de Valence et qui sont résolues à assurer la victoire de Franco. Tôt ou tard, l'accord du 12 juin devait subir le sort que l'Allemagne et l'Italie viennent de lui réserver.

Le point le plus délicat est de discerner les mobiles qui ont pu amener le gouvernement du Reich à détruire, dès maintenant, un accord qui n'était conclu que depuis quelques jours, qui avait provoqué, en Europe, une réelle détente et qui permettait d'espérer une amélioration sensible des rapports entre les peuples dont le voyage de M. von Neurath à Londres [1] pouvait être le prélude. A quels mobiles les dirigeants du Reich ont-ils obéi en anéantissant, de leur plein gré, l'ébauche d'une collaboration entre les quatre puissances occidentales, collaboration qu'ils présentaient volontiers comme une preuve de la volonté de paix de l'Allemagne hitlérienne et de la pureté absolue de ses intentions ?

Une première remarque s'impose. Le gouvernement du Reich aurait pu, sans compromettre sérieusement la sécurité de ses bâtiments, empêcher l'incident du *Leipzig* de revêtir un caractère aussi aigu. Il n'y avait ni pertes de vies humaines ni dégâts matériels. Les faits allégués étaient bien fragilement établis. Le gouvernement du Reich semble avoir, lui-même, estimé, tout d'abord, qu'ils pouvaient être passés sous silence.

Pourquoi a-t-il, dans la journée de samedi, décidé de donner une telle ampleur à l'affaire? [2] Pourquoi, dans la nuit du 18 au 19, le Führer a-t-il précipitamment quitté les bords du Rhin et regagné Berlin ? Pourquoi a-t-il résolu, le 21, d'ajourner le voyage de M. von Neurath à Londres ?

On ne saurait, bien entendu, écarter l'hypothèse qu'on pourrait appeler l'hypothèse de la bonne foi. Il est donc possible que le Chancelier ait eu un accès de colère, provoqué par l'arrivée des renseignements relatifs au torpillage du 18 juin. Le Führer, qui voit véritablement « rouge » dès qu'il se croit, à tort ou à raison, en butte à une provocation bolcheviste, aurait alors décidé de rouvrir un incident destiné, jusque-là, à rester ignoré et d'accomplir ces gestes soudains et brutaux dans lesquels il trouve un exutoire et un soulagement.

Mais on ne saurait éliminer, non plus, chez Adolf Hitler et ses lieutenants, notamment chez le Dr Goebbels, qui paraît avoir joué, en l'espèce, un rôle assez actif, l'hypothèse du calcul, de l'hypocrisie, du machiavélisme. Il est

(1) Sur ce projet de voyage et son ajournement, voir ci-dessus les nos 78, 80, 86, 106 (note).
(2) Voir ci-dessus le no 92.

certain que le Reich ne voyait pas approcher sans inquiétude le moment où le rappel des volontaires, poursuivi énergiquement par le gouvernement anglais, entrerait dans la phase des réalisations. Franco risquait, ainsi, de se voir privé, au moment où il croyait tenir la victoire, des troupes italiennes et des spécialistes allemands qui sont le principal facteur de ses succès. On est, ainsi, conduit à se demander si les chefs du IIIe Reich n'ont pas estimé le moment opportun pour adopter, dans l'affaire d'Espagne, une tactique nouvelle. Tout un concours de circonstances pouvait les y inciter : la chute de Bilbao [1], la crise politique en France, les fusillades de Moscou, la perplexité où tous ces événements ne pouvaient manquer d'avoir plongé la Grande-Bretagne. N'y avait-il pas là un de ces signes providentiels qui, à plusieurs reprises, ont inspiré au Führer ses résolutions les plus hardies ? Une occasion semblait s'offrir de brusquer les choses, de jeter un poids décisif dans la balance, au moment où celle-ci semblait incliner en faveur de Franco, d'organiser contre Valence une manifestation des quatre grandes puissances qui aurait porté au prestige des gouvernementaux un coup très rude et rehaussé d'autant l'autorité morale de leurs adversaires. Peut-être s'est-on dit que, dans ces conditions, l'Angleterre se résignerait à reconnaître à Franco la qualité de belligérant ? Un tel succès eût été une heureuse préface aux entretiens anglo-allemands. Dans l'esprit ténébreux du Chancelier, de tels calculs ont d'ailleurs pu se mêler aux sentiments d'indignation sincère, suscités par les tentatives de torpillage que le commandant du *Leipzig* avait cru constater. Cependant, les événements n'ont pas suivi la pente prévue.

La chute de Bilbao n'a pas entraîné dans le monde la conviction que la victoire définitive de Franco était, désormais, assurée et que l'on pouvait entrevoir la fin prochaine de la guerre civile espagnole. La crise française s'est dénouée avec une rapidité qui a été, pour l'Allemagne, un sujet d'étonnement. On s'attendait à des troubles sérieux. On a dû constater que le changement de gouvernement s'était effectué dans le plus grand calme, en conformité parfaite avec les règles parlementaires. L'Angleterre a refusé de céder aux exigences allemandes : l'ajournement du voyage de M. von Neurath l'a froissée et irritée; elle a préféré que le Reich se retirât, à nouveau, du contrôle, plutôt que d'admettre une prétention entachée d'injustice et de partialité.

Cette série de mécomptes a paru décontenancer les dirigeants du Reich. Elle a provoqué, parmi eux, un certain flottement. Ils ont reculé devant les décisions extrêmes. Ils ont adopté un parti intermédiaire. Ils se sont retirés du contrôle naval; mais ils n'ont pas rompu tout lien avec le Comité de non-immixtion.

C'est la preuve, une nouvelle preuve en l'espace de quelques semaines, que le Reich ne désire pas précipiter les événements et courir le risque de déclencher une guerre générale. C'est, sans doute, parce qu'un tel risque l'effraie qu'il a renoncé à procéder, seul ou avec le concours de l'Italie, à une démonstration navale devant Valence. Il ne saurait, au surplus, échapper aux chefs nazis que, même après les affaires du *Deutschland* et du *Leipzig*, les

(1) Voir ci-dessus les nos 96, 100.

événements d'Espagne laissent assez froide l'opinion allemande, que le peuple ne comprend guère les raisons qui ont pu amener le Reich à s'engager si avant aux côtés de Franco et qu'il appelle de ses vœux le moment où l'Allemagne pourra se dégager d'une si lointaine entreprise.

Comme l'incident du *Deutschland*, l'affaire du *Leipzig* aura donc montré que la paix européenne était plus solide qu'on ne croyait et qu'avant de franchir le pas décisif, les plus audacieux hésitaient.

Il n'en reste pas moins que la situation qui résulte des décisions adoptées hier (23 juin) par le gouvernement allemand[1], immédiatement suivi par Rome, est infiniment précaire.

Le Reich qui, au lendemain du bombardement du *Deutschland*, avait considérablement renforcé sa flotte en Méditerranée, vient d'y envoyer de nouvelles unités. Deux croiseurs et trois torpilleurs sont partis le 17 juin. Le cuirassé *Admiral Graf Spee* les a suivis, hier soir, ayant à bord l'amiral Carls. Dix-neuf bâtiments allemands, soit deux cuirassés, quatre croiseurs, huit torpilleurs et cinq sous-marins, représentant les deux tiers des unités navales allemandes en service (cf. annexe 2) [2], se trouvent actuellement dans les eaux espagnoles, où croisent, en même temps, d'importantes forces italiennes. Que vont faire ces navires ? Déjà les Italiens ont déclaré qu'ils n'entendaient nullement se désintéresser du contrôle et laisser passer sous leurs yeux la contrebande de guerre à destination de Valence. Il est certain que l'Allemagne agira de même. Les vaisseaux allemands et italiens exerceront la police pour leur propre compte. C'est-à-dire qu'ils favoriseront de toute manière l'arrivée du matériel et l'afflux des volontaires pour le général Franco et pourchasseront, au contraire, implacablement, les transports destinés à l'Espagne gouvernementale. Il y aura là une source permanente de nouveaux conflits. Si l'on essaie de combler la lacune survenue dans la surveillance des côtes par l'envoi de vaisseaux anglais, français ou autres, ces bâtiments se verront amenés à intervenir en sens inverse des Allemands et des Italiens. Là encore, abonderont les possibilités de frictions.

Le comité de Londres trouvera-t-il le moyen de sortir de cette quadrature? Réussira-t-il à faire avancer le problème si compliqué du rappel des volontaires que l'Italie et l'Allemagne ont réussi, jusqu'ici, à éluder, tout en réclamant l'application d'une telle mesure ?

La seule solution que préconisent, en Allemagne, les éléments les plus raisonnables et qui souhaitent sincèrement la fin du cauchemar espagnol est un blocus total, qui frayerait les voies à une médiation. Mais rien ne permet de penser qu'une telle solution rallie, dès maintenant, les personnalités qui dirigent effectivement la politique extérieure du IIIe Reich et, en particulier, le Führer lui-même de qui dépendent, en dernier ressort, toutes les décisions importantes. Le ton violent du manifeste lancé, hier soir, par le gouvernement du

(1) Allusion à la décision prise de se retirer du système de contrôle naval. Voir ci-dessus les nos 110 à 113, 115, 116, 118. Le communiqué annonçant cette décision déclarait que le gouvernement allemand « assurerait lui-même contre les incendiaires de Valence la protection de ses intérêts » (To nos 2.555 à 2.557 de Berlin, du 23 juin).

(2) La reproduction des annexes n'a pas paru nécessaire.

Reich et dans lequel on reconnaît aisément le style du Chancelier et la passion qui l'anime contre les bolchevistes, de Moscou ou de Valence, ne laisse guère espérer que l'Allemagne soit à la veille de favoriser le triomphe, en Espagne, de la modération.

En tout cas, une constatation, une vérité s'imposent, après les incidents du *Deutschland* et du *Leipzig*. Le IIIe Reich a chaussé les bottes du IIe; il est redevenu ce qu'était, dans l'Europe d'avant-guerre, l'Allemagne de Guillaume II, le facteur d'incertitude et d'agitation, l'élément querelleur, menaçant, imprévisible, qui prive les hommes d'État, et les hommes tout court, du bien auquel ils aspirent, la sécurité et la paix.

121

M. DE DAMPIERRE, MINISTRE DE FRANCE À BELGRADE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 303. *Belgrade, 24 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Le ministre d'Autriche, qui avait reçu de son gouvernement l'instruction de conformer son attitude à celle de son collègue de Hongrie au cours de la visite qu'a faite récemment à Belgrade le baron von Neurath [1], m'a raconté l'entrevue qu'il avait eue avec le ministre des Affaires étrangères du Reich.

Il a été frappé du caractère nettement désagréable que le baron von Neurath a voulu donner à leur conversation. Dans les termes les plus vifs, le ministre s'est plaint au baron Wimmer de l'attitude du gouvernement autrichien, laissant entendre que si l'Autriche n'exécutait pas ses engagements, notamment en introduisant dans le gouvernement des éléments nazis, les choses risqueraient de se gâter. Il a été jusqu'à qualifier de « risibles » (*lächerlich*) les prétentions autrichiennes et à représenter comme « très sombre » l'avenir des relations entre les deux pays. Dans un entretien avec le ministre d'Italie, M. von Neurath a déclaré d'autre part que l'Allemagne était décidée à s'opposer « par tous les moyens » à la restauration en Autriche.

Mon collègue, ayant immédiatement rendu compte à son gouvernement de cette attitude du ministre des Affaires étrangères du Reich, a eu la satisfaction d'apprendre qu'une riposte avait pu être faite lors du séjour de M. von Neurath à Budapest [2]. M. de Kanya aurait en effet indiqué à son interlocuteur que si l'Allemagne réalisait l'Anschluss, les relations entre son pays et le Reich auraient à être révisées d'une manière complète. Le baron von Neurath se serait alors montré beaucoup plus prudent et plus modéré dans ses propos.

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34, 45, 48, 51, 59, 70, 84, 89, 93, 94, 98 114.

(2) Sur ce séjour, voir ci-dessus les nos 45, 51, 89.

En ce qui concerne la Yougoslavie, M. Wimmer a demandé à M. Stoyadinovitch si les questions concernant l'Autriche avaient été examinées au cours des conversations avec M. von Neurath. Le président du Conseil yougoslave a répondu d'une manière évasive, mais il a, à cette occasion, déclaré avec une certaine solennité que la Yougoslavie « souhaitait le maintien de l'indépendance et de l'intégrité de l'Autriche, même si le gouvernement devait, pour atteindre ce but, s'appuyer sur des éléments socialistes ». Mon collègue, tout en attachant une certaine valeur à cette affirmation, m'a paru sceptique sur l'appui que l'Autriche rencontrerait éventuellement du côté de la Yougoslavie : il a l'impression désagréable, qui correspond d'ailleurs à la réalité, qu'on continue ici à considérer l'Anschluss comme inévitable dans un avenir plus ou moins lointain. Tout en laissant entendre qu'une rencontre entre M. Stoyadinovitch et M. Schuschnigg pourrait se produire un jour, on ne montre aucun empressement à provoquer cet événement et mon collègue a ajouté qu'après les refus successifs opposés jadis à la venue en Yougoslavie de M. von Berger-Waldenegg, il avait pour instructions de rester sur la réserve et de ne pas insister pour une visite qu'il appartenait maintenant au gouvernement yougoslave de proposer.

Comme j'interrogeais le ministre d'Autriche sur les raisons qui, à mon avis, avaient motivé la nervosité et la mauvaise humeur du baron von Neurath, qu'il a pu constater, M. von Wimmer m'a répondu que le ministre des Affaires étrangères, nettement débordé en Allemagne par les éléments nazis et étant de ce fait dans une situation difficile, n'avait pas d'autre part, semble-t-il, trouvé ici l'appui qu'il espérait pour ses projets en Europe centrale. A en croire M. Stoyadinovitch, il n'a rien demandé à la Yougoslavie qui ne fût pas compatible avec les engagements politiques de ce pays : le ton employé par le ministre du Reich vis-à-vis du représentant autrichien n'en est pas moins symptomatique de ses intentions, comme le conseil qu'il a donné à la Hongrie, au cours d'une conversation avec le ministre de ce pays à Belgrade, de « concentrer toutes ses forces contre la Tchécoslovaquie ».

L'attitude du ministre d'Italie a permis également de penser que le voyage de M. von Neurath n'était pas particulièrement bien vu à Rome. Si un système de répartition de zones d'influence économique a été élaboré entre les deux soutiens de l'axe Rome-Berlin, il semble être vicié dès l'origine par une certaine méfiance réciproque. Il se heurte d'autre part à la résistance des pays intéressés, les trois présidents du Conseil de la Petite Entente y ayant, paraît-il, opposé leur veto au cours de l'entrevue qu'ils eurent sur le Danube [1], entrevue assez orageuse où M. Stoyadinovitch semble avoir été l'objet de quelques sévères observations et où, affirme-t-on, il a dû faire des « concessions ».

J'ajoute que les manifestations assez sérieuses qui se sont déroulées à Belgrade [durant] le séjour de M. von Neurath [2] auraient, au dire de mes collègues, très fâcheusement impressionné ce dernier et qu'en somme, de l'avis de la plupart d'entre eux, la visite de M. von Neurath n'a pas été un complet succès.

(1) Sur cette entrevue, se reporter ci-dessus aux nos 93, 98, 114.
(2) Sur ces manifestations, voir ci-dessus le no 34 (note).

122

LE GÉNÉRAL MUSSE, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À VARSOVIE,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 52/S [1]. *Varsovie, 24 juin 1937.*

Ce long rapport contient différents chapitres : Résumé des événements survenus depuis le précédent rapport. Les visites allemandes à Paris et à Londres. Relations polono-roumaines. La vieille garde hitlérienne à Dantzig. Anniversaire de l'entrée de l'armée polonaise en Haute Silésie. Inauguration de la nouvelle ambassade de France. Incidents antisémites. Politique intérieure. Seul le chapitre « Les événements de Russie » est ci-dessous reproduit.

L'arrestation de Toukhatchevsky, connue ici depuis les premiers jours de juin, puis sa condamnation et son exécution avec sept autres des principaux chefs de l'armée rouge [2], ont causé une grande sensation.

La presse a longuement commenté ces événements, en recherchant leurs causes et leurs répercussions, sans dissimuler la satisfaction que l'opinion polonaise éprouve des secousses qui paraissent ébranler sérieusement la Russie soviétique.

Dans l'explication des faits, on souligne le caractère asiatique de la Russie qui donne lieu à tant de surprises.

Les accusations de trahison portées contre les généraux condamnés trouvent peu de créance :

« Nous sommes en présence, écrit dans la *Gazeta Polska* le rédacteur Otmar, spécialiste des questions russes, de la méthode très caractéristique de Staline qui consiste à liquider, non seulement ses adversaires réels, mais aussi ses adversaires en puissance.

« Cependant, les motifs pour lesquels les Soviets ont commis un véritable suicide politique aux yeux de leurs partenaires de l'Occident restent une énigme.

« Les derniers événements ont eu pour effet un tel abaissement du prestige de Moscou à l'étranger qu'il faut douter que le gouvernement soviétique soit traité à l'heure actuelle plus sérieusement qu'en 1917 et 1919. Car le seul domaine du régime soviétique qui en imposait à la France et à la Tchécoslovaquie, l'armée, va éveiller des doutes pendant longtemps, d'autant plus qu'en dépit de l'esprit servile qui règne dans l'armée, la dernière secousse aura certainement une répercussion fâcheuse sur le moral du soldat soviétique ».

Tous les journaux font une grande place aux articles de leurs correspondants, décrivant l'impression produite en Europe et spécialement en France.

L'agence P.A.T. s'exprime ainsi : « L'exécution de Toukhatchevsky a posé un point d'interrogation à toute collaboration ultérieure entre les deux pays ».

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Voir ci-dessus les nos 38, 54, 63, 65, 67, 73, 90.

« La France, dit l'*Express Poranny*, se sent comme un homme qui aurait reçu un coup de matraque sur la tête, mais elle commence toutefois à tirer des conclusions de l'expérience douloureuse. Consciente du fait qu'elle avait confié ses secrets militaires à Toukhatchevsky, elle s'inquiète s'il ne les a pas trahis.

« Cet état des esprits a déjà donné des résultats. L'opinion se fait jour de rompre le pacte franco-soviétique et la malveillance à l'égard de toutes relations étroites avec les Soviets croît rapidement, vu que la valeur de l'U.R.S.S. en tant qu'alliée en cas de guerre paraît de plus en plus douteuse. Les mêmes phénomènes se laissent observer en Angleterre... »

On pense que le procès de Toukhatchevsky aura comme suite des arrestations innombrables parmi les personnalités qui ont été en contact avec les condamnés; une vague de soupçons mutuels et de dénonciations va déferler inévitablement sur le pays, mais on estime généralement que, pour le moment du moins, le pouvoir de Staline est plus fort que jamais.

Dans les milieux militaires, on exprime la satisfaction d'avoir vu juste en ne se laissant pas prendre aux apparences de solidité et de puissance que semblait offrir l'armée rouge.

Le chef du grand État-major ne croit pas qu'il y ait un risque de guerre civile dans l'U.R.S.S., mais il pense que le moral de l'armée doit être sérieusement atteint, car « même chez des Russes », le crime de trahison imputé aux généraux ne peut pas manquer d'ébranler la confiance.

D'autres officiers jugent qu'en créant les soviets militaires de circonscription, Staline a voulu replacer l'armée sous la stricte domination du parti communiste, ou plus exactement du parti staliniste, mais évidemment, la prépondérance ainsi attribuée aux influences politiques dans l'armée n'est pas de nature à en renforcer la valeur militaire.

123

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1624. Secret. Réservé. *Londres, 25 juin 1937, 19 h. 20.*

(*Reçu :* 21 h. 30.)

D'après des renseignements de source sûre, les informations reçues par le gouvernement britannique ont confirmé que des tractations secrètes avaient effectivement été engagées entre l'état-major allemand et certains généraux de l'armée soviétique. Le principal intermédiaire aurait été le général Kork. La rapidité foudroyante avec laquelle le mouvement a été arrêté causerait une vive déception dans les cercles de la Reichswehr, qui peuvent toutefois trouver quelque réconfort dans la désorganisation du commandement de l'armée rouge.

124

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 685. *Vienne, 25 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 11 h. 55.)

Le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a fait connaître que le ministre d'Autriche à Berlin, ayant rendu visite au nouvel ambassadeur d'Angleterre, avait été désagréablement surpris par les propos de celui-ci. Sir N. Henderson lui a en effet laissé entendre qu'il tenait l'Anschluss pour inévitable et qu'il ne comprenait pas que l'Autriche, pays allemand, fasse une si vive résistance à son absorption par le Reich.

M. Schmidt ayant chargé M. Franckenstein de faire une démarche discrète auprès du Foreign Office à ce sujet, le ministre d'Autriche à Londres a reçu l'assurance que des observations seraient faites à sir N. Henderson (2).

125

Note d'audience du Ministre

Entretien avec les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie

Paris, 25 juin 1937.

J'ai convoqué successivement M. von Welczeck et M. Cerruti auxquels je tiens le langage suivant :

La situation créée par les événements de ces derniers jours étant sérieuse et assez obscure, j'aurais besoin de quelques éclaircissements, et je désire aussi formuler quelques observations.

En premier lieu, l'Allemagne et l'Italie, en décidant de se retirer du Comité de contrôle, ont ajouté qu'elles restaient fidèles à l'accord de non-intervention. J'en conclus que l'action engagée par le comité de Londres dans le sens de la non-intervention peut et doit être poursuivie avec la collaboration allemande et italienne sur tous les points (continuation des enquêtes entreprises, des

(1) Par avion.

(2) Par télégramme 1601, du 24, l'ambassadeur de France en Grande-Bretagne signalait la démarche faite par le ministre d'Autriche à Londres, et ajoutait que sir Nevile Henderson avait reçu des instructions lui rappelant « le prix que l'Angleterre attache au maintien de l'indépendance autrichienne ».

actions envisagées et en particulier de celle qui a trait au rappel des combattants étrangers en Espagne, etc.). Je serais heureux d'en avoir la confirmation de votre gouvernement.

En second lieu, en se retirant du contrôle naval, l'Allemagne et l'Italie ont, en fait, porté un coup à la non-intervention et ce coup pourrait être mortel si le contrôle disparaissait. J'espère donc que l'Allemagne et l'Italie reviendront sur leur décision, bien qu'elles aient prononcé le mot « définitif », car dans la vie il n'y a rien de définitif et d'ailleurs ces deux pays pourraient expliquer leur retour en faisant état d'une mise en train d'un système de contrôle amélioré. En attendant, pour éviter le pire, la France et l'Angleterre proposent d'assurer elles-mêmes le contrôle sur toutes les eaux en offrant des garanties d'impartialité à déterminer[1]. Je prie donc les ambassadeurs de soumettre cette proposition à leurs gouvernements et de me donner la réponse que j'espère favorable.

En ce qui concerne le contrôle, je dois poser des questions annexes: en se retirant du contrôle, l'Allemagne et l'Italie ont-elles décidé de retirer les observateurs qu'elles avaient mis à la disposition du comité de Londres? D'autre part, pour exécuter leur mandat, elles avaient besoin d'escales qui avaient été mises à leur disposition. Il me paraît évident qu'en renonçant au contrôle, elles renoncent par là même aux escales dans nos ports qui avaient été mises à leur disposition à cet effet.

J'ajoute que l'Allemagne et l'Italie ont déclaré à maintes reprises qu'elles entendaient respecter le *statu quo* méditerranéen et territorial pour l'Espagne et ses dépendances. Je crois devoir rappeler cet engagement et la nécessité de s'y tenir, comme je crois devoir appeler l'attention des gouvernements en question sur la gravité de la situation et la nécessité de ne pas l'aggraver encore. A ce propos, je signale à l'ambassadeur d'Italie que son gouvernement ne respecte ni la lettre ni l'esprit de la non-intervention, quand il proclame que les Italiens morts en Espagne sont morts en quelque sorte en service commandé, puisqu'on les considère comme des victimes officielles. M. Cerruti ne le conteste pas et ne trouve comme justification que « les interventions russes en Espagne et la volonté de l'U.R.S.S. de soviétiser ce pays », ce que naturellement je conteste.

A mon langage, l'ambassadeur d'Allemagne répond qu'il n'est au courant de rien et qu'il ne sait que ce qu'il a pu lire dans les journaux. Il reconnaît les contradictions de l'attitude allemande et en cherche des explications assez embarrassées. En tout cas, il ne conteste pas la logique des observations que je lui présente et qu'il va transmettre à son gouvernement.

L'ambassadeur d'Italie explique tout par la volonté germano-italienne d'empêcher les Soviets de s'installer en Espagne et il affirme à ce sujet que la Russie est maîtresse du gouvernement de Valence. Il ajoute que la Russie, en raison de ses troubles intérieurs, doit chercher une diversion et qu'une guerre en Occident la servirait.

(1) Voir ci-dessus les nos 117, 118.

Je lui réponds que si la Russie est affaiblie comme il le croit, elle n'aurait pas intérêt à une guerre générale dans laquelle elle serait forcément impliquée, qu'en outre, l'attitude qu'elle a observée au comité de Londres et les marques de conciliation qu'elle y a données démentent son hypothèse, qu'enfin, en admettant même qu'elle aurait les intentions qu'il lui prête, ce serait une raison de plus pour nos pays d'empêcher cette tentative de réussir en gardant leur calme, leur sang-froid, et en manifestant leur attitude pacifique, ce qui n'a pas été le cas dans les incidents récents.

La conversation avec l'un et l'autre se termine sur un nouvel avertissement de ma part concernant le sérieux de la situation.

126

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1629 à 1631. *Londres, 26 juin 1937, 0 h. 22.*

(*Reçu :* 4 h., 2 h. 35.)

J'ai renouvelé ce matin auprès du président du Comité la démarche que j'avais faite hier auprès de sir George Mounsey pour insister sur la nécessité d'une enquête destinée à établir avec plus de précision quelles sont les intentions de l'Allemagne et de l'Italie. J'ai énuméré notamment les questions mentionnées dans votre télégramme no 1471 (1).

Lord Plymouth avait convoqué hier soir le chargé d'affaires d'Allemagne et, en l'absence de M. Grandi qui s'est déclaré souffrant, le conseiller de l'ambassade d'Italie. En réponse à ses interrogations, M. Woermann a déclaré que le gouvernement allemand avait notifié qu'il cessait de prendre part au contrôle naval, ce qui impliquait le départ de tous les agents de contrôle de nationalité allemande en service dans les escales obligatoires.

Lord Plymouth a demandé si cette conséquence était bien nécessaire et si les agents dont il s'agit ne pourraient être maintenus dans leurs fonctions. M. Woermann fera part de ces vœux à son gouvernement. Il a ajouté, mais à titre privé, que les navires allemands faisant le commerce avec l'Espagne devaient, selon toute apparence, continuer à embarquer des observateurs pour surveiller leur débarquement.

Questionné sur la manière dont pourrait être comblée la lacune ouverte par la renonciation allemande et italienne, M. Woermann a déclaré qu'à son avis personnel la meilleure solution serait de confier la surveillance des côtes gouvernementales espagnoles aux marines française et britannique. Cette solution lui paraissait préférable à l'intervention d'autres puissances navales parmi lesquelles l'U.R.S.S. avait évidemment cherché à prendre place.

(1) Du 24 juin, ci-dessus publié sous le no 116.

Le conseiller de l'ambassade d'Italie a été beaucoup plus réservé. Il s'est retranché derrière l'absence de toute instruction.

Lord Plymouth pense donc que le gouvernement italien continuera à calquer son attitude sur celle de Berlin.

Je l'ai prié de faire part au secrétaire d'État des vues du gouvernement français aussi bien sur les précisions à obtenir que sur la méthode à employer à cet effet. Lord Plymouth ne croit pas que nous puissions être fixés avant le retour de M. von Ribbentrop qui doit revenir lundi. Il compte toujours réunir le sous-Comité mardi et espère que les points en suspens seront suffisamment élucidés d'ici là pour permettre une délibération utile.

127

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1626 à 1628. *Londres, 26 juin 1937, 0 h. 22.*

(*Reçu :* 4 h.)

Dès que la séance de la Chambre des Communes eut pris fin, le secrétaire d'État m'a téléphoné pour me donner son sentiment sur les différentes questions posées.

Il s'est d'abord référé au discours qu'il venait de prononcer à Westminster [1] et où il a affirmé la nécessité de maintenir, non seulement l'accord de non-intervention dont il a fait ressortir les avantages au point de vue de la paix générale, mais le système de contrôle au sujet duquel des échanges de vues se poursuivent activement entre Londres et Paris.

Le gouvernement anglais est prêt à assumer la charge du contrôle naval le long de toutes les côtes espagnoles de concert avec la France. J'ai insisté alors sur la nécessité de placer des observateurs neutres à bord des bâtiments de contrôle. M. Eden, après avoir fait allusion aux résistances de l'Amirauté, a consulté le Premier ministre qui s'est déclaré d'accord en principe sous réserve des modalités techniques à étudier.

[1] Le 25, lors d'un débat sur la politique extérieure. Abordant la question d'Espagne, le secrétaire d'État soulignait, pour répondre à M. Lloyd George, que l'accord de non-intervention n'avait été dénoncé par aucune puissance, pas même l'U.R.S.S. Aussi ne fallait-il pas que certains membres des Communes, partisans de la cessation de la politique de non-intervention, se montrassent « plus soviétiques que les Soviets ». En supposant que l'on renonçât à cette politique, il faudrait ou accorder les droits de belligérant aux deux parties — au grand dam du gouvernement de Valence —, ou laisser chaque pays expédier des armes en les faisant escorter jusque dans les eaux territoriales espagnoles, avec tous les risques de conflit possibles. Le seul espoir restait donc dans le contrôle naval. Après avoir justifié la procédure suivie dans le règlement de l'affaire du *Leipzig*, le secrétaire d'État envisageait toutefois la possibilité que l'on mît un terme à la non-intervention, mais seulement après un échange de vues avec Paris.

M. Eden ne verrait que des avantages à ce que vous fissiez des sondages en ce sens auprès de l'ambassadeur d'Allemagne et de l'ambassadeur d'Italie, en indiquant que nous sommes disposés à exercer cette tâche avec les garanties d'impartialité désirables. Il invitera sir Nevile Henderson à agir dans le même sens à Berlin, comprenant qu'il y a intérêt à orienter les décisions du Reich avant le retour de M. von Ribbentrop.

Il considère comme plus délicat d'interroger l'Allemagne sur l'attitude qu'elle compte prendre à l'égard des navires de commerce étrangers et espagnols. Il ne fait aucun doute à ses yeux qu'en se retirant du contrôle, l'Allemagne et l'Italie perdent tout droit d'arraisonner et à plus forte raison de saisir les navires à destination des ports espagnols.

M. Eden juge préférable de ne pas poser cette question cruciale pour ne pas donner à penser que nous hésitons nous-mêmes, mais il pointe. J'ai exprimé l'avis que notre point de vue devrait tout au moins être exposé sous forme affirmative afin de faire sentir à Berlin et à Rome les sérieuses conséquences que pourraient avoir des saisies arbitraires.

En ce qui concerne le contrôle naval, M. Eden m'a exprimé le désir de savoir si éventuellement notre marine se chargerait de toute la côte septentrionale, la marine britannique assumant la surveillance des zones méditerranéennes précédemment confiées à l'Allemagne et à l'Italie.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2594 à 2598. *Berlin, 26 juin 1937, 13 h. 54, 13 h. 51.*

(*Reçu :* 15 h. 40).

Le vent qui souffle à Berlin reste orienté vers la détente.

On continue, d'ailleurs, à s'abstenir de donner aucune précision touchant l'attitude qu'observeront et les rôles que joueront les navires allemands et italiens. L'idée de faire combler la lacune survenue dans le système de contrôle par des navires français et anglais ayant à leur bord des observateurs neutres n'est pas expressément approuvée par la presse; mais elle n'est pas non plus combattue par elle.

Comme je l'ai déjà indiqué, le discours de M. Neville Chamberlain aux Communes [1] a causé ici une satisfaction profonde. Cet hommage public

[1] Lors du débat du 25, dont il est fait état ci-dessus sous le n° 127 (et note). Le Premier britannique, évoquant l'affaire du *Leipzig*, n'excluait pas la possibilité d'une erreur sincère de la part des officiers du navire, convaincus, par des preuves à leurs yeux irréfutables, qu'ils avaient été l'objet d'une agression. En se bornant à retirer ses navires du contrôle naval, l'Allemagn avait fait preuve de modération.

rendu à la modération de l'Allemagne a été accueilli avec un vif contentement, comme s'il constituait pour le gouvernement du Reich une décharge aux yeux de l'opinion de son propre pays et de l'opinion internationale.

Les milieux dirigeants ont été heureux, en outre, de constater que le nouveau Premier britannique répondait aux espoirs qu'ils ont toujours placés en lui.

Ils ont beaucoup moins goûté, en revanche, les déclarations de M. Eden[1], dont la personne et la politique ont été, au cours de ces derniers jours, attaquées par la presse du Reich avec une acrimonie particulière.

Parmi les facteurs qui ont contribué à ramener un certain apaisement, figure sans doute le souci de ménager une atmosphère favorable au congrès de la Chambre de commerce internationale qui doit s'ouvrir à Berlin lundi prochain et pour lequel ont été faits de grands préparatifs et organisés une série de banquets et de réceptions magnifiques.

On a donné également aujourd'hui une large diffusion dans la presse à la publication du programme des représentations artistiques et musicales de gala qui constitueront, au début de septembre, une grande semaine allemande à l'exposition internationale de Paris.

Ainsi, l'Allemagne passe, presque sans transition, du drame à l'idylle, et du tambour guerrier à la flûte pacifique. L'Europe et le monde devront s'habituer à ces contrastes, qui sont liés au caractère des dirigeants du IIIe Reich et du régime qu'ils ont institué.

129

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2599 à 2601. *Berlin, 26 juin 1937, 19 h. 40, 19 h. 41, 19 h. 42.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

L'ajournement du voyage en Angleterre de M. von Neurath[2] a fait courir le bruit, à Berlin, que M. von Ribbentrop, en poussant [ainsi] à une attitude intransigeante, avait cherché à rendre impossible une [politique] qui lui portait ombrage. C'est ce bruit, recueilli et propagé au dehors par les missions, qui est revenu au Département par l'intermédiaire de notre ministre à La Haye. Il est certain que les rapports entre l'ambassadeur du Reich à Londres et les chefs de la Wilhelmstrasse ne sont pas des meilleurs. Dans l'affaire du *Leipzig*, il semble qu'il y ait des frictions entre M. von Ribbentrop et M. von Neurath et que ce dernier ait trouvé que l'ambassa-

(1) Sur les déclarations de ce dernier, voir ci-après le n° 152 (note).
(2) Voir ci-dessus les nos 106 (note), 120.

deur n'avait pas très bien manœuvré. C'est, cependant, le Führer lui-même qui a jugé nécessaire de différer le voyage du ministre des Affaires étrangères. Et M. von Neurath s'est rangé sans objection à un avis qu'il partageait. C'est du moins ce qu'il m'a affirmé.

On peut penser, il est vrai que M. von Ribbentrop communique directement avec le Chancelier par-dessus la tête du ministre et que celui-ci n'est pas toujours informé de ce qui se dit entre le Führer et son homme de confiance. Divers indices donnent à croire toutefois que M. Hitler lui-même a reconnu que son homme de confiance n'a pas réussi à Londres et a admis qu'il conviendra de le remplacer.

On parle d'un mouvement en préparation qui ramènerait M. von Ribbentrop à Berlin et enverrait à sa place M. von Hassell [1].

130

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 651 à 655. *Washington, 26 juin 1937, 13 h. 30, 13 h. 37, 13 h. 43.*

(*Reçu :* 22 h. 20, 22 h. 5, 22 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de M. Georges Bonnet nos 629-630 [2].

M. Van Zeeland a eu ces jours derniers une série de conversations avec le Président ou le secrétaire d'État et sous-secrétaire d'État. D'après ce que lui-même et l'ambassadeur de Belgique m'ont dit hier, ces conversations ont revêtu un caractère très général. M. Roosevelt et M. Cordell Hull ont probablement exprimé à leur interlocuteur les mêmes opinions qu'ils avaient exprimées à M. Georges Bonnet et que celui-ci vous a rapportées dans ses télégrammes. Dans le domaine purement politique, M. Van Zeeland n'a constaté aucune tendance à modifier la politique d'isolement. Par contre, il paraît encouragé des possibilités futures de coopération économique américaine, mais il s'est tenu sur la plus grande réserve et ne m'a donné aucune indication spéciale. M. Van Zeeland et M. Roosevelt paraissent être d'accord sur l'impossibilité d'une conférence économique mondiale dans les circonstances présentes. Plusieurs étapes devront être franchies auparavant et ce n'est que si des assurances de succès étaient certaines qu'une conférence pourrait avoir lieu.

Réservé. L'ambassadeur de Belgique m'a dit *à titre tout à fait confidentiel* que M. Van Zeeland n'avait pas abordé la question des dettes. Toutefois le Président lui ayant demandé ce qu'il en pensait, cette question fut effleurée.

(1) Voir ci-dessus le n° 106.
(2) Du 22 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 104.

L'opinion personnelle du Président serait d'arriver à un arrangement aux termes duquel les débiteurs n'auraient à rembourser que le principal. Mais l'heure n'était pas encore venue d'aborder la question.

Au sujet du désarmement, les idées exposées par le Président étaient conformes à celles qu'il avait développées dans ses conversations avec M. Georges Bonnet lorsqu'il rappela à ce dernier les propositions américaines faites à Genève en mai 1933 (1).

Le conseiller financier du département d'État que j'ai vu tantôt m'a confirmé le caractère général des entretiens. M. Van Zeeland, n'ayant pu voir assez longuement M. Roosevelt et M. Cordell Hull, reviendra à Washington mardi (2). Ce n'est qu'à la suite de cette conversation, m'a dit M. Feis, que l'on pourra juger de la portée des conversations au sujet de la collaboration économique future et peut-être lointaine de l'Amérique et des répercussions qu'elle pourrait avoir sur la situation mondiale.

Au cours d'un déjeuner qui lui a été offert hier au *National Press Club*, M. Van Zeeland a exposé la situation intérieure de la Belgique et le programme de son gouvernement. Il était entendu que ses déclarations ne devaient pas être reproduites dans la presse.

J'ai appris que, dans le passage de son discours relatif à la politique extérieure, il avait exprimé l'opinion que la Belgique avait perdu confiance dans la sécurité collective. Si elle avait abandonné le pacte de Locarno, c'est qu'elle était fermement décidée à n'entrer en guerre que si son territoire était attaqué. Ce revirement de politique était vital pour elle.

M. Van Zeeland m'a exprimé la plus grande confiance dans l'avenir de l'Amérique dont les mouvements de grève actuels ne sauraient, selon lui, interrompre la reprise économique.

131

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2620, 2621. *Berlin, 27 juin 1937, 0 h. 5, 0 h. 4.*

(*Reçu :* 1 h. 30.)

J'ai rencontré aujourd'hui le secrétaire d'État von Mackensen et me suis entretenu avec lui de l'incident du *Leipzig*.

Il ressort de notre conversation que le gouvernement du Reich s'opposera certainement, à la prochaine réunion du comité de Londres, à ce que le

(1) Sur ces propositions, voir, au tome III de la première série, les nos 314 (note), 315, 437 (note).
(2) C'est-à-dire le 29 juin.

contrôle abandonné par l'Allemagne et l'Italie soit confié à des navires anglais et français, ayant à leur bord des observateurs neutres. La thèse que les journaux du parti national-socialiste ont soutenue hier soir 26 juin sera, sans doute, reprise mardi prochain par le représentant allemand.

M. von Mackensen, qui paraît personnellement désireux qu'une solution du litige puisse être trouvée, s'est montré incapable d'indiquer comment il la concevait.

Il s'est borné à regretter que nous n'ayons pas voulu nous associer à un geste aussi anodin que la promenade de quatre bateaux qu'on nous proposait.

Il m'a assuré, en outre, que les navires allemands actuellement réunis en Méditerranée n'y resteraient pas, mais qu'une partie d'entre eux, relevée par les nouveaux arrivants, regagnerait les ports du Reich.

J'ai, tout de même, été frappé par la mine soucieuse qu'avait, beaucoup plus que le secrétaire d'État, un des membres de l'entourage du Führer, témoin de notre entretien.

J'ignore dans quelle mesure il nous serait possible d'admettre, à côté des observateurs neutres, et à charge de réciprocité, la présence sur nos bateaux d'observateurs allemands ou italiens; je ne pense pas, à vrai dire, que l'amirauté britannique ait accepté d'envisager une pareille éventualité. J'ai conscience qu'une suggestion de cet ordre ne laisserait pas l'Allemagne indifférente et permettrait, peut-être, de restaurer le principe détruit de la solidarité des puissances.

132

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1654, 1655. *Londres, 27 juin 1937, 16 h. 7.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 17 h. 40.)

Le Foreign Office se trouve depuis hier en possession des réponses des gouvernements de Valence et du général Franco à la note britannique du 14 juin [1]. D'après ce que m'a dit sir George Mounsey, ces deux documents seraient d'un ton assez différent. La communication de Salamanque donne une adhésion sans réserve aux demandes des quatre gouvernements. Celle de Valence pose toutes sortes de conditions plus ou moins réalisables et peut être presque considérée comme une fin de non-recevoir.

Sir George Mounsey se demande s'il ne conviendrait pas de saisir cette occasion pour prendre note des assurances satisfaisantes données par le général Franco, ainsi que des promesses de constituer des zones de sécurité. En même temps, le gouvernement britannique accuserait réception de la

[1] Sur la démarche britannique, voir ci-dessus le n° 66.

réponse du gouvernement espagnol en exprimant le regret qu'il n'ait pas donné les assurances requises sans exprimer des réserves et en ajoutant que nous comptons fermement que dans l'avenir aucun incident ne sera fomenté contre les bâtiments chargés du contrôle.

La position que le gouvernement anglais prendrait ainsi d'accord avec le gouvernement de la République aurait, dans l'opinion de sir George Mounsey, une influence favorable sur la situation. Au regard de Rome et de Berlin, elle apparaîtrait comme une preuve de l'impartialité de la France et de la Grande-Bretagne qui ne serait pas sans utilité au moment où ces puissances proposent d'assumer le contrôle des côtes gouvernementales.

L'ambassadeur d'Espagne m'avait expliqué qu'on ne pouvait demander à son gouvernement de donner des garanties collectives tant que les navires allemands et italiens se conduiraient comme s'ils étaient en état de guerre avec Valence. Cette considération ne doit cependant pas amener le cabinet espagnol à perdre de vue les conséquences que pourrait avoir une attitude intransigeante en comptant toujours sur la protection éventuelle de la France et de la Grande-Bretagne.

133

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2622 à 2624. Réservé. *Berlin, 28 juin 1937, 12 h. 5.*

(*Recu :* 13 h. 30, 13 h. 10.)

Le discours qu'a prononcé hier à Würzbourg le chancelier Hitler [1], ne laisse guère d'illusion sur les chances qui peuvent subsister de restaurer, à Londres, en ce qui concerne les affaires d'Espagne, l'accord des grandes puissances.

Ce qu'il y a de plus frappant peut-être dans les paroles du Führer, c'est la conception de la solidarité internationale qui s'y exprime avec autant de naïveté que de brutalité.

Il en résulte, en effet, que dès le moment où cette solidarité n'épouse pas la thèse allemande et ne se met pas totalement et immédiatement à son service, elle cesse d'intéresser l'Allemagne; bien plus, elle est une offense pour celle-ci; elle ne mérite plus que mépris et menace.

Sera-t-il possible de ramener un jour le Reich dans le circuit des nations qui acceptent de se soumettre à des principes communs? Le discours de Würzbourg ne le laisse pas prévoir.

[1] Qui se plaignait de voir, en dépit de la rentrée de son pays au Comité de non-intervention, que la revendication allemande d'une manifestation commune de toutes les puissances participant au contrôle, revendication fort modeste, n'avait pas été retenue. Sur ce discours, voir également la dépêche 1034 de Berlin, du 1er juillet, ci-après reproduite sous le no 171.

M. Hitler s'y est montré plus susceptible, plus irascible, plus péremptoire et plus exalté que jamais. De là les préoccupations que j'ai cru noter sur le visage de certains de ses collaborateurs.

Il a insisté sur sa croyance en Dieu; il a invoqué à plusieurs reprises le Tout-Puissant, sans doute pour prouver qu'il n'est ni un païen, ni un athée.

Mais ses développements sur la Providence, la certitude avec laquelle il a affirmé que la Providence le guidait et le protégeait témoignent qu'il se regarde de plus en plus comme un homme prédestiné, un prophète; cela non plus n'est pas de nature à lui inspirer des décisions de sagesse (1).

134

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 465, 466. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 28 juin 1937, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 16 h.)

Au cours d'une réception qui a eu lieu hier soir au ministère des Affaires étrangères, le maréchal Rydz-Smigly m'a reparlé de la question des commandes prévues par l'accord de Rambouillet (2) : elle le préoccupe très vivement.

Le Maréchal ne m'a pas caché qu'il redoutait de voir le nouveau gouvernement remettre en question la décision prise à cet égard par le cabinet précédent (3).

J'ai cru devoir lui dire que sa crainte ne me paraissait pas fondée et que, sans aucun doute, le gouvernement s'en tiendrait à ce qui avait été décrété par le cabinet Blum.

Il y aurait évidemment très grand intérêt à ce que la question fût réglée enfin de façon effective et à ce que l'armée polonaise pût passer en France sans plus tarder les commandes en vue desquelles l'accord de Rambouillet a été signé il y a dix mois. De nouveaux ajournements risqueraient de nous faire perdre le bénéfice de cet accord auprès de l'armée et des éléments polonais les plus décidés à collaborer loyalement avec la France. Seuls les autres pourraient en tirer profit.

(1) Le Führer avait notamment déclaré : « Les expériences que nous venons de faire sont pour nous un enseignement que nous n'oublierons jamais. Dans de pareils cas, à partir de maintenant, nous nous assurerons en propre la liberté, l'indépendance, l'honneur et la sécurité de la nation et nous nous protégerons nous-mêmes. Grâce à Dieu, nous sommes assez forts pour pouvoir le faire ».

(2) Du 6 septembre 1936. Le texte en est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 259 (annexe).

(3) Le cabinet Blum, auquel succédait le cabinet Chautemps le 23. Voir ci-dessus le n° 106 (note).

135

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 530 à 532. *Istanbul, 28 juin 1937, 13 h. 40, 13 h. 30.*

(*Reçu :* 16 h. 30, 16 h.)

De la part de M. de Martel.

Djemil Mardam a eu samedi un entretien prolongé en présence du ministre de l'Intérieur et de Nouman Menemencioglu. Il a saisi cette occasion pour exposer les raisons qui empêchent actuellement le gouvernement syrien d'adhérer à l'accord tripartite (1), et mentionner les ajustements qui après expérience du régime nouveau, pourraient favoriser cette adhésion. Ismet Inonu n'a pas caché à son interlocuteur que les règlements intervenus à Genève constituaient un compromis, sur lequel il n'était pas possible de revenir. Cet entretien, empreint de part et d'autre d'une égale courtoisie, aura du moins préparé une détente et l'échange de vues poursuivi au sujet des campagnes de presse contribuera à l'apaisement de la situation.

J'ai eu moi-même dimanche un long entretien à Floria avec M. Ismet Inonu en présence de M. Ponsot, du ministre de l'Intérieur et de M. Nouman Menemencioglu. Ce dernier avait eu auparavant un entretien particulier avec moi, au cours duquel il avait précisé les *desiderata* du gouvernement turc qui souhaitait nous voir préparer dès maintenant la mise en vigueur du règlement du Sandjak par l'adoption de certaines mesures appropriées : dévolution au délégué français des pouvoirs du mohafez, amnistie, réorganisation des tribunaux, nomination de deux consuls turcs, l'un à Antioche, l'autre à Alexandrette, qui serait consul général actuellement à Paris. Je m'étais borné à prendre acte de ces demandes, me réservant de les étudier à mon retour à Beyrouth.

Au déjeuner de Floria, ces diverses questions ont été reprises et commentées longuement.

M. Ismet Inonu a confirmé que le gouvernement turc désirait pratiquer en toute loyauté l'accord récemment intervenu et a souligné qu'en définitive, c'était aux autorités mandataires qu'il appartenait aujourd'hui de trouver les modalités d'application nécessaires. L'amitié franco-turque était un sûr garant que les difficultés inévitables seraient facilement surmontées. Je n'ai pas cru devoir relever cette appréciation qui tend à nous considérer comme seuls responsables des complications éventuelles qui ne manqueront pas de se produire.

(1) Allusion aux accords signés à Genève, le 29 mai, lors de la clôture de la quatre-vingt-dix-septième session du Conseil. Voir, au tome V de la présente série, le n° 409 (note).

Quoi qu'il en soit, j'estime que les contacts pris n'ont pas été inutiles. Ils ont permis d'échanger des affirmations de bon vouloir, qui ont trouvé leur expression immédiate dans la presse.

136

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1661, 1662. Secret. Réservé. *Londres, 28 juin 1937, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 15.)

L'ambassadeur du Portugal a remis samedi [1] au Foreign Office une note indiquant que son gouvernement, en présence de la cessation du contrôle sur les côtes gouvernementales espagnoles, ne croyait pas pouvoir accorder plus longtemps aux observateurs britanniques les facilités convenues pour la surveillance du trafic terrestre.

Il ajoutait toutefois que le Portugal continuerait à observer l'accord de non-intervention et n'enverrait pas en Espagne de matériel interdit.

Cette communication a vivement ému le secrétaire d'État, qui a convoqué aussitôt M. de Monteiro et lui a adressé d'instantes représentations pour le déterminer à reprendre sa note ou tout au moins pour amener le gouvernement portugais à suspendre toute décision. M. Eden a fait valoir que le contrôle naval restait en vigueur, les patrouilles n'étant qu'un élément de l'ensemble du système. Il a demandé une réponse pour ce soir même.

Malgré les apparences, lord Plymouth ne croit pas que cette initiative ait été inspirée par l'Allemagne ou l'Italie, mais plutôt par un souci d'impartialité à l'égard du général Franco.

Des renseignements recueillis auprès de l'ambassade du Portugal, il semble que cette démarche se relie à celle qui avait déjà été faite au lendemain de l'incident du *Deutschland* [2] et que si la lacune actuelle est comblée rapidement, le gouvernement portugais ne fera pas obstacle au maintien du contrôle britannique.

Les renseignements qui précèdent m'ont été donnés à titre rigoureusement secret.

(1) C'est-à-dire le 26.

(2) Démarche relatée par le télégramme 1374 de Londres, du 2 juin : une lettre portugaise remise au Comité « marquait la nécessité d'une prompte solution pour éviter le retour d'incidents analogues et formulait des réserves sur le système d'observation britannique dans son pays ».

137

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1664, 1665. *Londres, 28 juin 1937, 21 h. 58.*

(*Reçu :* 23 h. 25; le 29, 0 h. 10.)

Un conseil [des ministres] s'est tenu ce soir à 6 heures pour fixer les conditions dans lesquelles le contrôle naval pourrait être réorganisé, d'accord avec la France, après le départ des bateaux allemands et italiens.

Tenant compte des indications que j'avais fait parvenir au Foreign Office sur le point de vue français, le gouvernement britannique propose un remaniement complet des zones à l'est et au sud, la marine française contrôlant la côte de la frontière portugaise jusqu'au cap Sacratif, la flotte anglaise de ce dernier point jusqu'à la frontière française. Les Anglais assumeraient en outre le contrôle de Minorque.

Au nord, le gouvernement britannique nous demande de prendre dès que possible en charge la côte basque de Pasajes jusqu'à Bilbao ou Castro Urdiales. Il souhaiterait que nous puissions progressivement étendre notre surveillance tout le long de cette côte, mais il n'insistera pas, semble-t-il, si nous y voyons des difficultés.

M. Eden m'a demandé de lui faire connaître sans délai comment cette proposition, qu'il voudrait pouvoir apporter demain au sous-Comité, serait envisagée à Paris. Il est entendu que l'Amirauté accepte de placer des observateurs neutres à bord de ses bâtiments. M. Eden n'a pas caché qu'il avait la plus grande répugnance à laisser mettre des Allemands ou des Italiens sur les navires anglais.

Le gouvernement britannique posera également comme condition que ses navires puissent avoir pour base le port de Palma.

138

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 555 à 558. *Prague, 28 juin 1937.*
(*Reçu :* le 30, 11 h.)

Je me réfère aux télégrammes de la légation nos 534, 538-539, 546 (1).

Au sujet de l'affaire Weigel (2), M. Krofta m'a dit que la note allemande se référait à cinq ou six cas dans lesquels les ressortissants du Reich auraient été l'objet de brutalités policières. Le gouvernement tchécoslovaque va répondre qu'il a ordonné une enquête et que, celle-ci terminée, il punira les fonctionnaires coupables s'il y en a. Le cabinet de Prague demandera aux autorités du Reich de faire procéder à une enquête analogue concernant des citoyens tchécoslovaques qui auraient été maltraités par la police allemande dans des circonstances qu'il exposera. Au cas où les deux gouvernements ne pourraient se mettre d'accord, la note tchécoslovaque proposera de déférer ces affaires à un tribunal neutre. M. Eisenlohr a déjà dit à M. Krofta que le gouvernement de Berlin refuserait cet arbitrage; M. Benès n'en tient pas moins à ce que la proposition soit faite par écrit, pour le cas où les pièces du dossier viendraient à être publiées.

Le ministre m'a confié qu'il connaissait déjà le résultat de l'enquête sur les faits allégués par la légation d'Allemagne. Dans l'affaire Weigel, il n'y aurait rien à reprocher aux policiers. Dans l'un ou l'autre des autres, quelques excès sans gravité auraient été commis. Le gouvernement tchécoslovaque ne communiquera toutefois à celui du Reich les résultats de l'enquête et les sanctions qu'il aura prises, qu'après avoir fait parvenir à la légation d'Allemagne sa note de principe.

M. Krofta m'a raconté que M. Weigel, qui dirigeait à Prague une organisation nationale-socialiste interdite par la loi, était en même temps un agent secret de la légation d'Allemagne. Quand il a remis la première note allemande, M. Eisenlohr, qui avait donc été en rapport suivi avec Weigel, tremblait, paraît-il, d'émotion et d'indignation. Mais le ministre aurait réussi à le convaincre de la fausseté des allégations contenues dans la note et, depuis, mon collègue d'Allemagne se serait employé sincèrement à arranger l'affaire et à faire cesser la campagne de la presse du Reich.

(1) Ces télégrammes, non reproduits, relataient divers incidents ayant opposé en Tchécoslovaquie des policiers et des citoyens tchécoslovaques de sentiments et de culture germaniques.
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 94 (et note).

139

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 559 à 562. Réservé. *Prague, 28 juin 1937* (1).

(*Reçu :* le 30, 11 h.)

Je me réfère au télégramme nos 524 à 526 de la légation (2).

Au sujet des rapports germano-tchécoslovaques, M. Krofta m'a confirmé que M. von Neurath avait dit à M. Stoyadinovitch (3) qu'aucune collaboration ne serait possible entre Berlin et Prague tant que les revendications de la minorité des Sudètes ne seraient pas satisfaites et tant que Prague entretiendrait avec Moscou des relations intimes. Le ministre des Affaires étrangères tchécoslovaque estime qu'à la suite des sondages que M. Hitler et M. Gœring ont fait opérer cet hiver auprès de M. Mastny par le comte Trautmannsdorf et M. Haushofer à [l'insu de] (4) M. von Neurath (5), celui-ci est encore plus mal disposé pour la Tchécoslovaquie que le Chancelier et le ministre de l'Air. L'éventualité d'un accord germano-tchécoslovaque n'est donc pas actuelle aux yeux du ministre. Celui-ci m'a répété que M. Stoyadinovitch n'était chargé par Prague d'aucune mission et m'a dit n'avoir aucune raison de croire que le président yougoslave ait remis l'aide-mémoire de M. Benès (6) à M. von Neurath.

Tout en marquant que je partageais son avis sur le caractère non actuel de la question, j'ai cependant rappelé à M. Krofta que, comme nous l'avions souvent constaté ensemble, la diplomatie allemande était quelquefois très rapide dans ses évolutions. J'ai ajouté que Votre Excellence et les hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay avaient exprimé auprès de moi l'avis qu'en cas d'avances allemandes, le cabinet de Prague devrait observer une extrême prudence et éviter de s'engager avant que n'aient pris une tournure favorable les négociations au sujet du pacte de l'ouest.

(1) Par avion.
(2) Du 14 juin, ci-dessus reproduit sous le no 70.
(3) Au cours de son récent séjour à Belgrade : voir ci-dessus les nos 70, 84.
(4) Rétabli d'après l'exemplaire des archives de l'ambassade. L'exemplaire du chiffre porte au contraire : à la demande de.
(5) Sur cette mission officieuse, voir au tome IV de la présente série le no 383 (et note); au tome V les nos 19, 148, 149, 231.
(6) Cet aide-mémoire, remis au président du Conseil yougoslave, est analysé par le télégramme 520 de Prague du 10 juin, ci-dessus publié sous le no 48.

Le ministre m'a répondu que si Berlin renouvelait la proposition de pacte de non-agression qui avait été faite publiquement par M. Hitler après le 7 mars [1], le cabinet de Prague ne pourrait guère refuser.

J'ai observé que cet accord serait un accord bilatéral, que si le gouvernement tchécoslovaque se croyait obligé d'accepter toutes les propositions de l'Allemagne, cela pourrait le mener loin et qu'au surplus, s'il était pratiqué avec bonne volonté réciproque, l'accord germano-tchécoslovaque de Locarno, garanti par la France et non dénoncé par l'Allemagne, me paraissait tout à fait suffisant pour assurer une détente et de bons rapports entre les deux pays. M. Krofta a répondu qu'en aucun cas, le cabinet de Prague n'envisagerait un nouvel accord avec l'Allemagne en dehors d'un règlement général de la sécurité européenne. Je me suis déclaré satisfait de cette affirmation.

140

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 692. Confidentiel. *Vienne, 28 juin 1937* [2].

(*Reçu :* le 30, 19 h.)

Le Chancelier, qui parcourt actuellement l'Autriche pour prendre un contact personnel avec les divers milieux sociaux de toutes les régions, m'a reçu entre deux déplacements et m'a confié ses impressions tant sur la situation intérieure que sur la politique extérieure.

Je l'ai trouvé plutôt pessimiste quant aux relations austro-allemandes. « Je suis maintenant convaincu, m'a-t-il dit, qu'il sera impossible pour nous de vivre en confiance et en amitié avec le Reich aussi longtemps qu'y régnera le nazisme. Autriche et Allemagne sont en ce moment deux « mondes » entièrement différents ». M. Schuschnigg ne croit pas à la chute prochaine du régime ni même à son évolution. Il y a sans doute, dit-il, beaucoup de critiqueurs parmi les paysans, et il y a le *Kulturkampf*, mais cela ne crée que des centres de résistance passive. Les chefs de l'armée sont ralliés et de plus en plus nombreux sont les officiers, surtout dans l'aviation, qui font sincèrement profession de national-socialisme. Quant à la situation économique et financière, si l'on en croit l'optimisme de M. Schacht, elle ne présenterait aucun péril; l'expérience

(1) 1936. Quelques jours après la réoccupation de la zone démilitarisée, les gouvernants allemands suggéraient officieusement un tel pacte à Prague, par l'entremise du ministre de Tchécoslovaquie à Berlin (voir, au tome I de la présente série, le nº 418). Le plan de paix du gouvernement allemand (reproduit au tome II sous le nº 2) du 31 mars proposait (§ XXII, nº 17), que le Reich « entrât en communication avec les états situés sur ses frontières du sud-est et du nord-est, en vue de les inciter directement à conclure les pactes de non-agression proposés ».

(2) Par courrier en clair.

autarcique peut se poursuivre jusqu'au moment où l'Allemagne se fera payer au plus haut prix son retour à la Société des Nations. Dans ces conditions, le Chancelier n'a qu'un objectif : ne pas casser avec le Reich, sans faire de concessions de politique intérieure et ainsi gagner du temps.

Sur le succès de la « pacification » intérieure, le Chancelier ne m'a pas paru se faire trop d'illusions; il espère cependant que MM. Seyss-Inquart [1] et Pembaur [2] rallieront assez de monde pour faire apparaître une coupure dans l'opposition nationale. Il m'a présenté M. Seyss-Inquart comme un homme sérieux et droit, catholique convaincu et sincèrement rallié à l'idée de l'indépendance. Le nouveau conseiller d'État a pris l'engagement de n'aller chercher aucune instruction ni à Berlin, ni auprès de M. von Papen. Quant à M. Pembaur, le Chancelier l'a choisi parce qu'il ne lui croit pas trop d'esprit (ce sont ses propres termes) et parce que ne résidant pas à Vienne, il ne sera pas mêlé à certaines intrigues. Je n'ai pas eu beaucoup de peine à presser M. Schuschnigg pour lui faire avouer que l'activité irrédentiste de M. Pembaur ne lui avait pas paru un obstacle à sa désignation. Mais il m'a déclaré qu'il n'y avait eu du côté italien aucune protestation.

Vers la gauche, M. Schuschnigg espère également gagner du terrain. Les appels qu'il a adressés à la classe ouvrière n'ont pas été sans écho; il tient les anciens parlementaires socialistes pour irréductibles; les jeunes syndicalistes sont par contre mieux disposés.

J'ai fait remarquer au Chancelier qu'il n'obtiendrait pas de résultats réels aussi longtemps qu'au sein du Front patriotique et des syndicats les postes de direction seraient réservés aux syndicalistes catholiques. Il est humain que ceux-ci aient peu de goût pour partager avec d'autres le premier rôle. Ne serait-il pas cependant possible de faire appel à des ouvriers non catholiques, afin de démontrer par des faits que l'État chrétien n'est pas un état intolérant? M. Schuschnigg a reconnu que cette question du « cléricalisme » pesait sur la vie publique de l'Autriche. Ce ne sont pas seulement les ouvriers que le caractère catholique de la nouvelle Autriche maintient dans l'opposition. Pour M. Schuschnigg, le plus grand nombre des nazis autrichiens sont des adversaires du « catholicisme politique ». Tout en soulignant que les affirmations chrétiennes de l'Autriche sont un des éléments essentiels de sa différenciation d'avec le Reich, le Chancelier m'a paru comprendre les dangers d'une politique « noire ». Il a du reste assez de libéralisme dans l'esprit pour prévenir certains excès.

J'ai cru pouvoir donner au Chancelier l'assurance qu'avec la formation du nouveau gouvernement [3], rien ne serait changé dans l'attitude de la France à l'égard de l'Autriche. M. Schuschnigg en a profité pour me dire combien il avait été heureux des résultats de la visite de M. Schmidt à Paris et à Lon-

(1) Ce dernier avait été nommé conseiller d'État le 18 juin à la suite de longues négociations (sur ces négociations, se reporter au tome V de la présente série sous le nº 253).

(2) Nommé le 18 juin chef de la section de «politique ethnique» au sein du Front patriotique, c'était un ancien député « grand-allemand » à la diète du Tyrol.

(3) Le cabinet Chautemps, en place depuis le 22 juin.

dres [1] et en particulier de ses entretiens avec Votre Excellence. Il espère pouvoir se rendre à Genève à la session de septembre, afin d'affirmer ainsi sa fidélité aux idées universalistes de la Société des Nations et garder un contact personnel avec les représentants des démocraties occidentales.

141

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS [2]

Conversation de M. Pouritch avec M. Niemanoff

Confidentiel. *28 juin 1937.*

M. Pouritch a prié par télégramme M. Niemanoff de venir le voir. L'entretien a eu lieu le 25 de ce mois et a duré plus de deux heures. Le ministre de Yougoslavie a cherché à justifier la politique de son gouvernement telle qu'elle se développe depuis l'année dernière et s'est livré à des critiques acerbes contre la France.

M. Niemanoff ayant fait observer que la visite du baron von Neurath à Belgrade [3], survenue peu après l'arrêt du prince Paul à Munich où il a eu des entretiens avec le général Goering et avec l'ancien roi de Bulgarie Ferdinand, a produit dans les milieux français une impression assez pénible, et que cette visite a même été considérée, à tort ou à raison, comme la cause déterminante de l'échec de la conférence de la Petite Entente [4], M. Pouritch a contesté que le voyage du ministre des Affaires étrangères du Reich ait exercé aucune influence sur l'attitude de M. Stoyadinovitch à cette conférence. D'après les renseignements dont il dispose, M. Pouritch croit savoir que le baron von Neurath n'a fait aucune proposition concrète en vue de l'adhésion de la Yougoslavie à l'axe Berlin-Rome. Il se serait borné à conseiller vivement au président du Conseil yougoslave de s'entendre avec l'Autriche et avec la Hongrie pour arriver à un accord entre ces trois pays danubiens et la Bulgarie, accord avant tout économique et, si possible, politique. Quant à la Roumanie, M. von Neurath a exprimé la conviction que si une telle entente est réalisée, elle y adhérera certainement. Cet accord, en facilitant les échanges commerciaux et la collaboration entre l'Allemagne et l'Italie, consoliderait la paix en Europe centrale et dans les Balkans.

En ce qui concerne l'Autriche, M. von Neurath aurait répété que le gouvernement allemand ne songeait nullement à l'annexer ou même à en changer

(1) Sur la visite du ministre autrichien en France et en Angleterre, voir, au tome V de la présente série, les nos 448 (et note), 458.

(2) Rédigée par M. Niemanoff à l'intention de M. Massigli.

(3) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 16, 25, 28, 34, 45, 48, 51, 59, 70, 84, 89, 93, 94, 98, 114, 121, 139.

(4) Sur cette conférence, se reporter ci-dessus aux nos 93, 98, 114.

le régime politique. Le gouvernement nazi sait que le chancelier Schuschnigg s'est aperçu depuis longtemps que l'Autriche n'a rien à attendre de la France ni de l'Angleterre, que son sort reste lié au Reich et à l'Italie et que, tout en restant indépendante, elle ne peut faire qu'une politique extérieure conforme à celle de ses deux puissants voisins. En réalité, la seule chose que le Reich demande au gouvernement autrichien, c'est de conformer sa politique extérieure à la sienne. M. Pouritch a ajouté que, personnellement, il croit aussi que l'idée d'une annexion brutale de la République fédérale est abandonnée par le gouvernement allemand et même par le chancelier Hitler lui-même.

Au sujet de la conférence de la Petite Entente, M. Pouritch a déclaré qu'il avait été impossible aux hommes d'État qui se sont réunis sur le Danube d'adopter une attitude commune au sujet de la Hongrie, pour la simple raison que le gouvernement de Budapest ne songe ni à négocier le réarmement de son pays, ni à dénoncer, sans entente préalable avec ses voisins, les clauses militaires du traité de Trianon. Que la Hongrie se soit réarmée, cela ne fait aucun doute. On sait même à Belgrade que, du point de vue technique, son armement est supérieur à celui de l'armée yougoslave. Il en est ainsi notamment en ce qui concerne l'aviation, l'armée hongroise disposant d'une aviation des plus modernes, alors que l'armée yougoslave en est privée. Mais en fait, les puissances de la Petite Entente ne disposant d'aucun moyen de constater officiellement le réarmement de la Hongrie, il valait mieux, dans ces conditions, n'adopter aucune résolution à ce sujet. Si la Hongrie avait procédé à une dénonciation unilatérale des clauses militaires du traité de Trianon, le gouvernement de Belgrade se serait décidé à répondre par la dénonciation des traités de minorités. Puisqu'il n'en est pas ainsi, il semble préférable de ne rien faire.

En ce qui concerne l'assistance mutuelle, le ministre de Yougoslavie s'est fait l'interprète de l'étonnement qu'éprouveraient les milieux dirigeants de son pays à voir qu'on lui demande d'assumer des obligations contraires à ses intérêts vitaux et d'ailleurs telles qu'aucun gouvernement yougoslave ne les pourrait exécuter. On peut supposer par exemple que la Roumanie soit attaquée par les Soviets. Or, il faut se rendre compte qu'aucun soldat yougoslave ne se battra contre les Russes et qu'aucun gouvernement ne pourra mobiliser contre la Russie quel que soit son gouvernement. Quant à la Tchécoslovaquie, il est regrettable qu'elle se trouve dans une situation si précaire et si dangereuse, mais on ne peut vraiment demander à la Yougoslavie de se suicider par amour pour les Tchèques. M. Pouritch a fait observer à ce sujet que pendant quinze ans la Yougoslavie, menacée à la fois par l'Italie, la Hongrie et la Bulgarie, s'est trouvée dans une situation analogue à celle de la Tchécoslovaquie aujourd'hui. Pourtant, jamais le gouvernement yougoslave n'a sollicité une assistance militaire de la Tchécoslovaquie ou de la Roumanie. Le roi Alexandre a toujours déclaré qu'il serait très heureux si ses alliés de la Petite Entente accomplissaient les obligations qui leur incombaient, à savoir d'immobiliser la Bulgarie et la Hongrie dans le cas d'une attaque de l'Italie contre la Yougoslavie. Pourquoi alors demander à la Yougoslavie d'assumer des obligations que les deux autres puissances de la Petite Entente n'ont pas exprimé le désir de contracter pendant les quinze ans qui précèdent ?

M. Pouritch croit du reste qu'à l'égard de l'assistance mutuelle, l'insistance de la France est beaucoup plus vive que celle de la Tchécoslovaquie, car on connaît mieux à Prague la situation en Europe centrale et dans les Balkans et l'on se rend mieux compte des possibilités. La France est hypnotisée par le danger allemand et, pour y parer, non seulement sur la frontière franco-allemande, mais de tous les côtés et, en particulier, en Europe centrale, le gouvernement de Paris en arrive parfois à des conceptions vraiment singulières. Ainsi, après l'assassinat du chancelier Dollfuss, le gouvernement français a insisté vivement auprès du gouvernement de Belgrade pour l'amener à participer à un traité d'assistance mutuelle avec l'Italie et l'Autriche, traité qui serait dirigé contre l'Allemagne. Autrement dit, le gouvernement français voulait jeter la Yougoslavie dans les bras de l'Italie et renoncer ainsi à toute influence en Europe centrale et dans les Balkans. Proposer à la Yougoslavie une alliance avec son ennemie, — car l'Italie était alors son principal adversaire, — contre l'Allemagne qui, depuis 1919, ne présentait plus aucun danger pour le royaume yougoslave, c'était vraiment une idée bien étrange. M. Pouritch a d'ailleurs ajouté qu'à Paris, on ne se rendait pas suffisamment compte de la façon dont la Yougoslavie pourrait venir en aide à la Tchécoslovaquie et il en donne pour exemple la réponse que lui aurait faite le ministre des Affaires étrangères français. Le ministre de Yougoslavie ayant demandé à M. Yvon Delbos si le gouvernement français était d'accord pour laisser passer par le territoire hongrois l'armée yougoslave allant au secours de la Tchécoslovaquie, dans le cas où celle-ci serait attaquée, et même si la Hongrie demeurait neutre, il lui fut répondu d'une façon négative, l'armée yougoslave devant emprunter, pour remplir sa mission, la voie qui lui serait indiquée par la Société des Nations. « Ce n'est pas sérieux, dit M. Pouritch. Si la Tchécoslovaquie doit attendre que la Société des Nations indique à son alliée le chemin à suivre pour lui venir en aide, elle devra attendre longtemps et elle ferait mieux de ne pas compter sur ce secours ».

D'après M. Pouritch, le malheur est que la France, tout en étant une grande puissance et tout en voulant garder son rang, ne fait pas une politique adéquate, par sa crainte de se montrer active et résolue. Une grande puissance ne doit pas reculer devant le risque de provoquer une guerre lorsqu'il s'agit de proclamer hautement ses intérêts dans telle ou telle région et faire comprendre qu'elle les défendra résolument dans le cas où ils seraient menacés. C'est ce qu'a fait la Russie en 1914, c'est ce qu'a fait l'Angleterre avant l'affaire d'Éthiopie et la guerre d'Espagne. Le ministre de Yougoslavie est d'avis que l'attitude de la France et de la Grande-Bretagne dans la question espagnole n'a pas rehaussé leur prestige. Les petits pays en arrivent à cette conclusion que si la France ne peut ou ne veut pas défendre ses intérêts vitaux en Méditerranée et en Espagne, intérêts mille fois plus importants pour elle que l'indépendance de l'Autriche ou l'intégrité de la Tchécoslovaquie, on peut légitimement douter qu'elle défendra ses intérêts ou ceux de ses alliés en Europe centrale ou balkanique. On retrouve là l'écho des critiques manifestées de tous les côtés en Europe centrale après le coup du 7 mars 1936.

M. Pouritch a ajouté qu'avant la conclusion de l'accord italo-yougo-

slave [1], il a demandé à M. Delbos si la France défendrait la Yougoslavie dans le cas d'un conflit avec l'Italie. Il n'aurait pas reçu de réponse positive, ce qui, selon lui, équivaut à une réponse négative. Pourquoi alors s'étonner que la Yougoslavie ait conclu un accord avec sa voisine occidentale qui ne lui a d'ailleurs rien demandé en échange?

Continuant sur un ton véhément l'exposé de ses griefs, M. Pouritch s'est écrié : « Au moins, si la France armait la Yougoslavie; mais elle ne le fait même pas. Mon pays n'a pas d'aviation militaire et ne possède que quelques centaines d'avions dont la valeur actuelle est nulle, alors que la Hongrie possède une aviation ultra-moderne. Or, ce n'est pas la France, mais d'autres pays qui ont proposé à la Yougoslavie de lui construire une flotte aérienne. »

M. Pouritch a donné d'autres exemples de cette indifférence de la France à l'égard de son pays, parmi lesquels on peut retenir le suivant : le gouvernement de Belgrade a commandé en France 40 torpilles payables comptant. Les délais de livraison de cette fourniture ont expiré sans qu'elle ait été livrée. On a donné comme raison à l'attaché militaire yougoslave la nationalisation des usines qui les fabriquent.

M. Pouritch a conclu ainsi son réquisitoire plein d'amertume : « On assure que M. Blum a déclaré que la France défendrait la Tchécoslovaquie, mais c'est au gouvernement tchécoslovaque qu'il l'a dit, alors qu'il fallait en aviser le gouvernement allemand. Si la France faisait une politique de grande puissance, tous les petits pays se grouperaient autour d'elle. Ce n'est pas son rôle de courir après les petites puissances. Il est vrai que la politique d'une grande puissance comporte certains risques, mais on est une grande puissance ou on ne l'est pas. Or, les petits pays sont malheureusement forcés de constater que c'est maintenant l'Allemagne, et non la France, qui fait une politique de grande puissance et il est compréhensible qu'ils décident de leur attitude en conséquence. »

142

Compte rendu

du général Schweisguth sur sa mission à Venise-Pederobba [2]

25-28 juin 1937

Secret.

Au cours de cette mission dont le compte rendu est établi par ailleurs, des conversations ont eu lieu sur les questions suivantes :

I. *Reprise éventuelle du service de renseignements contre l'Italie.*

Cette éventualité est appréciée diversement par notre chargé d'affaires et par notre attaché militaire à Rome.

[1] Du 25 mars, dont le texte est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 171.

[2] Mission liée à l'inauguration de l'ossuaire de Pederobba. (Voir, au tome V de la présente série, le n° 460, note).

M. Blondel l'estime inopportune et dangereuse : il pense qu'une reprise clandestine serait contraire aux aménagements convenus en 1935 [1], qu'elle serait immédiatement connue des Italiens, étant donné la surveillance policière très serrée qui fonctionne aux frontières, qu'elle serait peu efficace pour cette même raison. Le général Parisot constate qu'il n'est plus renseigné loyalement par l'état-major italien; que, quand il s'aperçoit de modifications à l'ordre de bataille, on commence par chercher à les contester et que le commandement français s'exposerait à des surprises en restant dans cette situation.

Au fond, le chargé d'affaires redoute de voir des arrestations et des incidents désagréables s'ajouter à ceux qui résultent pour nos nationaux de l'activité de la police fasciste, tandis que l'attaché militaire craint de ne pouvoir dans la situation actuelle renseigner le commandement comme il le doit.

Il ne m'a pas paru possible d'aborder le sujet particulièrement délicat de la reprise d'activité du S. R. italien et du S. R. allemand à travers l'Italie avec les représentants de l'état-major de Rome, comme j'avais été autorisé à le faire, si les circonstances s'y prêtaient. D'une part, le sous-chef de cet état-major n'est pas venu à la cérémonie de Pederobba; je n'aurais donc pu en parler qu'au général Pariani lui-même et cela dans une courte conversation à l'issue d'un déjeuner qu'il offrait à la délégation française; il eût été malséant de profiter de cette occasion pour formuler des griefs, même sous une forme atténuée. D'autre part, la perte récente dans un taxi par un officier de l'Air de documents relatifs à des centrales électriques italiennes, documents dont la disparition venait d'être signalée par notre consul à Milan, ne m'aurait plus permis d'affirmer que, de notre côté, nous avions jusqu'ici respecté strictement les accords de 1935.

Il m'a paru enfin que nous serions plus libres de reprendre discrètement et progressivement l'activité de notre S. R. — comme semble le désirer le Quai d'Orsay — si cette question était passée sous silence.

II. *Conversations avec les généraux Pariani et Monti.*

Au cours d'entretiens de courte durée, les généraux Pariani, sous-secrétaire d'État à la Guerre et chef d'état-major de l'Armée et Monti, commandant l'armée de Bologne et ancien sous-chef de l'état-major de l'Armée, m'ont développé les idées suivantes :

1. La conquête de l'Abyssinie a créé une situation nouvelle non pas pour la France dont les intérêts dans cette région sont très peu importants, mais pour l'Angleterre. Le développement de la puissance italienne sur terre et dans les airs fait échec à la force britannique sur mer. La Méditerranée n'est plus qu'un lac dominé par les états riverains, par leur aviation, par leurs sous-marins.

2. La guerre d'Espagne va laisser ce pays épuisé pour un siècle, il en résultera un affaiblissement de la latinité dans le monde. Ce serait une raison

(1) Allusion vraisemblablement à l'accord militaire franco-italien signé à Rome le 27 juin 1935 (Gamelin, *Servir*. II. *Le prologue du drame*, p. 168-169). Néanmoins, le procès-verbal officiel de cet accord ne mentionnait pas les services de renseignements des deux pays.

pour que la France et l'Italie se rapprochent et groupent ce qui reste de Latins pour faire contrepoids aux Slaves et aux Germains.

3. Le principal grief formulé en Italie contre la France est l'accueil fait chez nous à tous les ennemis du régime.

4. Il faut arriver à fonder les États-Unis d'Europe, mais ceux-ci ne doivent comprendre ni la Russie, puissance asiatique, ni l'Angleterre considérée comme puissance mondiale et non pas européenne (1).

5. Les exécutions de Moscou (2) sont sévèrement appréciées par le général Monti qui fut l'hôte du général Jakir aux manœuvres de Kiev de 1935. Comme les Allemands, les Italiens jugent que l'armée russe, en perdant ses chefs les plus capables, a subi une baisse de valeur irréparable (3).

143

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

D. nº 1728. *Paris, 28 juin 1937.*

Les projets d'accords navals anglo-allemand et anglo-russe, que le gouvernement britannique vous avait chargé de nous communiquer, ont fait l'objet d'un examen attentif de la part du Département et de celui de la Marine (4). Bien que l'article 6 permette aux gouvernements allemand et soviétique de construire des croiseurs A sans limitation de nombre, ce qui risque de faire reprendre la construction, interdite en principe, de bâtiments de ce type, le gouvernement français ne fera pas d'objection à l'insertion du nouveau texte de cet article dans le traité en cours de négociation.

(1) *Note du document :* Il est intéressant de rapprocher ce deuxième point de vue des thèses soutenues par les Allemands au cours de la récente visite du général Beck suivant lesquelles le salut de l'Europe serait dans l'accord des quatre puissances, prenant ensemble des décisions qu'elles imposeraient — en fait — aux états secondaires.

La conception italienne permet de mesurer l'animosité qui subsiste dans ce pays contre l'Angleterre et le désir de dissocier l'axe Paris-Londres pour isoler ce pays; la conception allemande montre le souci qu'a Berlin de s'entendre avec Londres.

[La visite du général Beck à Paris avait eu lieu du 16 au 18 juin. L'officier supérieur allemand, contrairement à certains bruits représentant son déplacement comme le résultat des entretiens entamés à Londres lors du couronnement le mois précédent, venait voir l'Exposition; mais « aucune portée politique ne (devait) être attribuée à son voyage » (T. nº 535 pour Berlin, du 16 juin). Selon l'ambassadeur de France à Berne (D. nº 404, du 12 juillet), renseigné par son attaché militaire, qui le tenait lui-même de son collègue allemand, Beck avait remporté de sa visite « une impression à la fois très forte et très favorable »; l'ambassadeur concluait que l'état-major allemand était plutôt disposé à freiner les intentions belliqueuses de certains membres de l'entourage du Führer].

(2) Sur ces exécutions, voir ci-dessus les nºs 65, 67, 73, 90, 122.

(3) Annotation manuscrite initiale : *Général Georges. A conserver au cabinet du général Gamelin.*

(4) Voir ci-dessus le nº 119.

Je vous prie de le faire savoir au Foreign Office en exprimant l'espoir que cette acceptation de notre part facilite l'aboutissement des pourparlers en cours et permette au gouvernement britannique de procéder très prochainement à la ratification du traité de Londres, ce qui aurait l'heureux effet de mettre ce traité en vigueur.

Par ailleurs, puisque sir Robert Craigie s'est montré disposé à nous donner tous les éclaircissements que nous désirerions sur les textes qui nous ont été soumis, vous voudrez bien lui faire demander quels sont exactement les navires auxquels, dans l'esprit des négociateurs britanniques, doit s'appliquer l'expression *capital ships now building or projected* de l'article 5 de la déclaration anglo-allemande; ces précisions nous éclaireraient utilement sur les intentions allemandes en matière de constructions neuves.

144

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 178 [1]. Secret. *Moscou, 28 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 août.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence, en post-scriptum à ma dépêche du 15 juin, de mon entretien avec M. Litvinov au sujet des récents événements d'U.R.S.S. [2]. A la vérité, je n'attendais guère qu'il m'en fournît un récit ou une explication différente de la version officielle et effectivement, malgré que j'aie repris deux fois le sujet, il a laissé chaque fois tomber la conversation et s'est borné à me dire finalement que « tout s'arrangera ». Je tenais surtout à ce qu'en haut lieu on se rendît compte de l'impression déplorable que produit dans les pays amis de l'U.R.S.S., et notamment en France, le jeu de massacre auquel on se livre ici, surtout depuis qu'il atteint l'armée.

Je disposais jusqu'ici d'autres moyens, plus officieux mais aussi plus directs, de communiquer avec le Politburo et son chef. Mais tous les fils de cette sorte ont été rompus dans la tourmente terroriste et de cette diplomatie bicéphale, je ne puis plus atteindre que la tête officielle, mais en somme postiche, qui est le commissariat du peuple aux Affaires étrangères. J'ignore ce qui, par cette voie, parvient jusqu'aux oreilles de Staline. Désireux, en tout cas, de ne négliger aucun des rares moyens qui s'offrent à moi de l'informer, j'ai cru devoir reprendre la question dans l'entretien que j'ai eu hier avec M. Potemkine à qui j'avais été porter nos félicitations pour la réalisation de la liaison aérienne Moscou-San Francisco par le pôle Nord.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Ces événements auxquels il est fait allusion sont les purges dont furent victimes le maréchal Toukhatchevsky et plusieurs autres généraux. Voir ci-dessus le nº 142 (et renvois).

Avec le Commissaire du peuple adjoint, qui a longtemps vécu à Paris et qui sans doute nous comprend mieux, j'ai été plus explicite. Je lui ai indiqué que si, comme il était possible, j'étais appelé à Paris à la suite de la formation du nouveau cabinet [1], j'y serais inévitablement interrogé sur les derniers événements d'U.R.S.S. Il savait combien l'opinion française avait été troublée par la brusque exécution de ceux qu'elle tenait pour les meilleurs généraux de l'armée soviétique, par les accusations de trahison et de sabotage portées contre eux. Le gouvernement de la République lié à celui de l'U.R.S.S. par un pacte d'assistance mutuelle ne pouvait pas ne pas se préoccuper de ces événements, de leur incidence sur l'état de l'armée soviétique. Jusqu'à quel point ces généraux avaient-ils pactisé avec la puissance qui pouvait être demain l'ennemi commun? Fallait-il s'attendre à d'autres arrestations dans le Haut-Commandement? Le mal était-il localisé aux sphères dirigeantes ou avait-il poussé des racines dans les cadres de l'armée et dans la troupe?

A l'encontre de M. Litvinov, M. Potemkine ne s'est pas entièrement dérobé à mes questions. « Je vais, m'a-t-il dit, rappeler tout d'abord un fait qui a peut-être été porté à votre connaissance. Au mois de février dernier, au cours d'une soirée, un membre de votre gouvernement, me prenant à part, et déclarant me parler d'homme à homme m'a dit ce qui suit : « Suivant des renseignements recueillis par le 2e bureau de notre état-major, le haut-commandement allemand a des contacts secrets avec certains chefs de l'armée rouge [2]. L'objet des transactions serait la préparation d'un coup d'État militaire en U.R.S.S. et la conclusion ultérieure d'une alliance germano-soviétique. Vous connaissez maintenant, a ajouté M. Potemkine, l'origine et la conclusion de notre action. Vous devez y voir la volonté de mon gouvernement de réprimer inexorablement toute tentative faite pour modifier l'orientation politique de l'U.R.S.S.; c'est un gage de notre fidélité à l'entente avec la France, ce doit être pour vous un motif d'apaisement et non d'inquiétude.

« Pour ce qui est de l'extension du mouvement dans le Haut-Commandement, l'énergie avec laquelle on a frappé peut vous donner à penser que l'abcès a bien été entièrement vidé; quant aux racines, la répression a été si prompte qu'elles n'ont pas dû avoir le temps de pousser. »

Le Commissaire adjoint s'est exprimé sur ces deux derniers points avec quelque hésitation et avec beaucoup de prudence. On sentait qu'au désir de me donner des apaisements se joignait la crainte de trahir des desseins que lui-même ignore sans doute et une situation qu'il doit mal connaître. Il s'est au contraire étendu sur les chefs d'accusation au sujet desquels il avait évidemment dû recevoir précisions et instructions en haut lieu.

« Déjà, m'a-t-il dit, l'année dernière, quand le maréchal Toukhatchevsky est venu à Paris [3], il m'avait fait une mauvaise impression. J'avais réuni

(1) Le cabinet Chautemps.

(2) Il n'a pas été possible de retrouver de trace des renseignements arrivés au 2e Bureau, ni de ceux parvenus à l'ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, sur ces « contacts secrets ».

(3) Où il s'était arrêté quelques jours, au début de 1936, retour de Londres où il avait assisté aux fêtes du couronnement d'Edouard VIII. Voir à ce sujet, au tome I de la présente série, les nos 180, 188, 480 (note).

avec lui à dîner quelques amis dont le général Gamelin. Nous avons tous été frappés de la réserve dans laquelle il est resté toute la soirée ; nous attendions de lui une déclaration, une manifestation de ses sentiments envers la France : elle n'est pas venue. Déjà alors il était hostile. »

« Eh bien, êtes-vous satisfait ? », a conclu M. Potemkine avec un pauvre sourire.

« Je le suis, lui ai-je répondu, pour ce qui est des tendances politiques que traduit, aux termes de votre déclaration, l'action du gouvernement. Mais je ne puis pas ne pas conserver des inquiétudes sur les résultats du choc que vient de subir votre armée et sur l'état d'esprit des cadres depuis qu'ils savent que ceux qui devaient les conduire à la bataille étaient des traîtres. »

Votre Excellence a eu l'occasion de connaître, mieux que moi, M. Potemkine, au cours de son long séjour à Paris. Sans doute aura-t-elle la possibilité, si elle le juge opportun, de faire contrôler les indications que m'a données le Commissaire du peuple adjoint. Pour ma part, je ne me permettrai pas de mettre en doute l'exactitude de ses propos. Je le tiens pour un homme sincère et d'une haute probité professionnelle. Je ne pense donc pas qu'il ait entendu me tromper. Mais je serais assez porté à croire, et j'avais l'impression tandis qu'il me parlait, qu'il cherchait à se persuader lui-même. Et effectivement, les indications qu'a pu recueillir notre état-major [1] fournissent un argument, peut-être une présomption, mais pas nécessairement une preuve d'une trahison du Maréchal. Pour qu'il y eût preuve, il faudrait qu'il eût été établi :

1. Que Toukhatchevsky avait bien été personnellement ou par des intermédiaires en contact avec des représentants du Reich;

2. Qu'il n'avait pas agi par ordre;

3. Que ces contacts comportaient des tractations allant jusqu'à la trahison.

Comme le sait Votre Excellence, l'indication que des relations existaient entre des membres des états-majors allemand et russe nous est venue à la fois de Londres [2] et des pays baltes. Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que notre état-major eût recueilli des informations analogues. Il est d'ailleurs assez singulier de noter que durant un mois, du 20 mars au 20 avril environ, les presses allemande et soviétique, qui sont l'une et l'autre des presses dirigées, avaient mis une sourdine à leurs attaques réciproques comme si quelque chose allait changer et que les invectives sont revenues de part et d'autre sous la plume des journalistes à la fin de cette période, au moment même où le Kremlin faisait démentir officiellement à Paris les bruits relatifs à un rapprochement germano-soviétique [3].

(1) *Note du document :* Je dois signaler que le bruit a couru ici avec persistance que le maréchal Toukhatchevsky et ses coaccusés avaient été arrêtés sur les indications de l'état-major français. Un journaliste américain m'a même téléphoné un jour pour me demander s'il était exact que mon ambassade eût fourni au gouvernement soviétique des preuves de leur culpabilité.

(2) Voir ci-dessus le n° 123.

(3) Sur ces bruits, se reporter au tome V de la présente série sous les n°s 192, 229, 316, 356.

Il appartiendra à l'historien de rechercher s'il y a un lien quelconque entre les contacts de certains membres des deux états-majors, les variations de la presse gouvernementale des deux pays, et l'exécution des généraux soviétiques.

Pour le moment, et jusqu'à preuve du contraire, je persiste à penser que les accusations de trahison et de sabotage n'ont été portées contre le maréchal Toukhatchevsky et ses coaccusés que pour les rendre odieux à l'opinion publique et je demeure convaincu que ce sont des raisons de politique intérieure qui ont motivé leur exécution. Les renseignements que j'ai fournis à ce sujet à Votre Excellence dans mon rapport nº 170 [1] m'ont été à nouveau confirmés par mon informateur que j'ai revu depuis. Celui-ci a seulement précisé qu'au moment des arrestations, la conspiration militaire était à peine ébauchée, ce qui expliquerait qu'il n'y ait eu aucune réaction dans l'armée.

Je dois ajouter qu'une version analogue à celle que j'ai rapportée à Votre Excellence m'est venue d'une autre source qui, sans être aussi sûre, est généralement bonne. En sorte que je ne serais pas surpris que les autorités soviétiques laissent savoir en sous-main, dans les milieux étrangers, qu'il s'agit en réalité d'une affaire d'ordre interne, depuis qu'elles se rendent compte du mauvais effet produit au dehors par l'accusation de trahison.

Quoi qu'il en soit, le fait que le chef du gouvernement soviétique a mis l'accent sur ce dernier aspect de l'affaire m'est une raison de plus de penser que s'il fait grand étalage de la force militaire de l'U.R.S.S., c'est surtout pour n'avoir pas à s'en servir. Peut-on espérer qu'après la condamnation de ses principaux chefs pour trahison au bénéfice de l'Allemagne, l'armée maintienne une entière confiance dans ceux qui restent et conserve toute sa valeur combative? N'est-il pas à craindre qu'au premier échec, la troupe crie à la trahison? Staline est trop avisé pour que ces conséquences redoutables lui aient échappé. S'il a passé outre, c'est que, pour le moment, les questions de politique intérieure sont prédominantes pour lui; c'est aussi que, devant disposer des forces du régime pour triompher de la crise interne et mener à bien son entreprise sociale, il fera tout pour éviter la guerre.

Cette volonté, cette nécessité même de paix, permet d'attendre de l'U.R.S.S. une politique extérieure modérée et parallèle à celle des puissances démocratiques. Elle est cependant un sujet d'inquiétude dans la mesure où elle trahit la faiblesse momentanée de ce pays : ce n'est qu'une Russie faible ou une Russie très forte qui peut faire le jeu de l'Allemagne.

[1] Non retrouvé.

145

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 949 à 954. Réservé. *Rome, 29 juin 1937, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 17 h. 30, 16 h. 30.)

Les derniers développements de l'affaire d'Espagne ont indubitablement suscité dans les milieux officiels italiens et dans la presse un renouveau d'exaltation et de fièvre dont l'article de M. Mussolini dans le *Popolo d'Italia* (voir mon télégramme no 935) (1) constitue l'expression moyenne, et dont l'aspect extrême est révélé par l'éditorial de M. Farinacci, que j'ai signalé dans mon télégramme nos 925 à 933 (2).

Ainsi ce dernier article a-t-il été, comme je l'indiquais, désavoué, au moins jusqu'à un certain point, par le ministère de la Culture populaire.

Par ailleurs le ministre des Affaires étrangères, à qui l'ambassadeur d'Angleterre avait été demander des explications sur cet article, lui a répondu que « M. Farinacci l'avait écrit sans prendre l'avis de personne, et que le Duce en était mécontent ». En dépit de ces désaveux relatifs, des conclusions assez nettes paraissent pouvoir être tirées de l'affirmation formulée *in fine* par l'ancien secrétaire du parti fasciste. Après avoir évoqué la nécessité de lancer à Paris et à Londres un défi devant lequel la France et l'Angleterre ne manqueraient pas de discuter, M. Farinacci déclarait, en effet, pour conclure : « Si Paris et Londres se sentaient en mesure de réagir, mieux vaudrait certainement, étant donné l'inefficacité militaire actuelle de l'Angleterre et la faiblesse intérieure d'une France semi-bolchevisée, en venir aux mains aujourd'hui, plutôt que dans un avenir éloigné, lorsqu'il plairait à nos ennemis. »

Or, s'il est probable que, dans leur ensemble, les milieux dirigeants de ce pays n'en sont pas d'une manière aussi extrême à l'idée d'en venir immédiatement aux mains avec la France et l'Angleterre, il est par contre certain que le gouvernement italien et son chef raisonnent en tout cas comme M. Farinacci pour pousser leur action et raidir leur attitude en spéculant sur les circonstances qui, selon eux, paralyseraient respectivement la France et

(1) Ce télégramme, du 26 juin, non reproduit, annonçait la publication d'un article dû à la plume du Duce, paru dans le *Popolo d'Italia* et intitulé : « Le cri et l'avalanche ». Il constituait une réponse au discours fait la veille à la Chambre des Communes par M. Neville Chamberlain. Le Duce proclamait que, dans la grande lutte qui mettait en présence deux types de civilisation et deux conceptions du monde, l'Italie fasciste n'était pas neutre : « Elle a combattu, écrivait-il, et la victoire sera aussi sienne ». Sur le discours de M. Chamberlain, voir ci-dessus les nos 127 (et note), 128 (et note); ci-après le no 152 (et note).

(2) Ce télégramme, non reproduit, signalait l'extrême violence d'un article de M. Farinacci paru dans le *Regime fasciste*, dirigé contre la France et la Grande-Bretagne. Sur cet article, voir également ci-après le no 171.

l'Angleterre, et donneraient au « bluff » italo-allemand les meilleures chances de réussite.

En outre, la collaboration allemande, en dépit d'affirmations quotidiennes, n'est pas considérée en Italie comme tellement sûre et durable. L'incident du *Leipzig*, sur lequel on a vraisemblablement soufflé d'ici tout le feu possible, est arrivé fort à point pour dissiper les larmes que suscitaient le rapprochement anglo-allemand et la perspective de la visite de M. von Neurath à Londres. L'axe Rome-Berlin se trouve donc consolidé, mais pour combien de temps, et n'est-ce pas une occasion propice, qui peut-être ne se représentera plus, de pousser, dans l'affaire d'Espagne, au moment même où les nationalistes remportent d'importants succès, un jeu de hasard, mais dont le récent article du *Popolo d'Italia* montre qu'on n'hésite plus maintenant à le pratiquer ouvertement.

L'affaire éthiopienne a amplement prouvé que M. Mussolini « jouait » assez volontiers et de façon souvent aventurée avec les destinées de son pays. Qu'un ensemble de circonstances lui paraisse créer à l'heure actuelle une conjoncture favorable pour aller de l'avant et s'aventurer de nouveau en « jouant » avec des risques sérieux de guerre générale, c'est à présent du côté italien le danger que, sans vouloir dramatiser la situation, il convient néanmoins de ne pas sous-estimer.

146

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1669, 1670. *Londres, 29 juin 1937, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 5, 22 h. 10.)

M. Eden m'a prié de passer le voir quelques instants avant la séance du sous-Comité. Les nouvelles qu'il avait reçues de Berlin donnaient peu d'espoir : M. von Neurath n'avait pas dissimulé à l'ambassadeur d'Angleterre que le gouvernement allemand était opposé à la solution franco-anglaise (1) et que le problème du contrôle devait être envisagé suivant des bases entièrement différentes.

« Dans ces conditions, a ajouté le secrétaire d'État, il est d'autant plus nécessaire que la France et l'Angleterre se mettent d'accord. Faute de quoi les gouvernements allemand et italien auront beau jeu à prétendre qu'on ne leur offre aucun plan positif et les démocraties feront fâcheuse figure devant l'opinion publique. »

(1) Sur cette solution, voir ci-dessus les nos 117, 118, 125.

J'ai expliqué à M. Eden la nature de nos objections et je lui ai proposé de se limiter pour aujourd'hui à l'affirmation des principes essentiels : prise en charge du contrôle des côtes espagnoles par la France et l'Angleterre, et les observateurs neutres à bord des bâtiments. M. Eden a insisté pour indiquer que la répartition se ferait de manière à laisser à l'Angleterre la surveillance des côtes gouvernementales. Il a accepté ensuite de déclarer que la responsabilité du contrôle des côtes insurgées serait partagée entre les deux marines, la marine française devant toutefois en prendre la plus grande part. Pour réserver le point de vue du gouvernement français, aucune carte ne sera mise en circulation, même à titre provisoire, jusqu'à ce qu'une entente plus complète soit intervenue.

147

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1672 à 1679. *Londres, 29 juin 1937, 19 h. 10, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 10, 21 h. 5, 22 h. 50.)

La réunion du sous-Comité a été plus courte et moins agitée qu'on ne pouvait s'y attendre. Mais les résultats en sont décevants.

Lord Plymouth l'a ouverte en faisant, pour la réorganisation du contrôle, des propositions générales sur lesquelles nous étions tombés d'accord. Elles ont été approuvées par les représentants de l'U.R.S.S., de la Belgique, de la Suède et de la Tchécoslovaquie.

L'ambassadeur d'Italie a déclaré alors que le projet franco-anglais (1) s'inspirait de principes tout à fait différents de ceux qui avaient rallié l'accord de tous les gouvernements représentés au Comité. Au lieu de quatre puissances dont les vues s'opposaient, ce ne sont plus que deux puissances, toutes deux favorables au gouvernement de Valence, qui assureront le contrôle.

L'équilibre est rompu. Il faut envisager un nouveau système reposant sur des bases différentes.

M. von Ribbentrop a développé des arguments analogues. Ce mandat donné aux quatre puissances par le Comité a pris fin. D'ailleurs, suivant les déclarations de lord Plymouth, le système avait déjà fait faillite. Il ne s'agit donc pas de combler une lacune. Il faut mettre sur pied un autre plan qui soit réellement efficace. En passant, l'ambassadeur d'Allemagne avait demandé, sans qu'on sût à quoi tendait cette question, si les puissances étaient disposées à laisser le contrôle des côtes gouvernementales à l'Allemagne et à l'Italie. Le projet franco-anglais paraîtrait certainement à son gouvernement manquer

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 117, 118, 125.

de l'équilibre et de l'impartialité indispensables. Le fait de placer des observateurs à bord des navires ne modifierait pas son opinion à ce sujet.

Il convenait d'élaborer un système de surveillance offrant toutes les garanties de neutralité désirables. Mais ni lui, ni M. Grandi n'ont pu ou n'ont voulu, malgré mes instances, fournir des précisions sur le nouveau système qu'ils ont en vue.

Lord Plymouth a répondu qu'en dépit de son imperfection, l'ancien système de surveillance avait fait ses preuves et que sa faiblesse présente venait d'une lacune qu'il convenait de combler le plus tôt possible. Il a invité les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie à présenter la proposition franco-anglaise à leurs gouvernements respectifs et à apporter leur réponse vendredi prochain. D'autre part, il a fait savoir que les gouvernements allemand et italien avaient invité leurs observateurs à présenter leur démission au Bureau de non-intervention et leur a demandé si en dépit de cette mesure, leurs navires toucheraient aux ports convenus en vue d'y prendre des observateurs étrangers.

A cette question, M. von Ribbentrop, sans préjuger de l'avenir, a répondu que les navires allemands continueraient provisoirement à s'arrêter aux escales obligatoires. M. Grandi était sans instructions à ce sujet.

Nous avons abordé ensuite l'examen du rapport des experts sur le retrait des volontaires.

Lord Plymouth ayant demandé si les représentants étaient en mesure de lui faire part de l'acceptation de leurs gouvernements, l'ambassadeur du Portugal a déclaré que sans élever d'objection à l'égard de ce rapport, son gouvernement pensait qu'il n'était guère opportun de discuter le problème du retrait des volontaires avant de savoir s'il était possible de trouver une solution au problème de la surveillance.

J'ai fait observer que les deux questions n'avaient aucun rapport et pouvaient parfaitement être traitées séparément. Si l'accord ne peut s'établir sur le contrôle, rien n'empêche les puissances de chercher un terrain d'entente au sujet des volontaires. J'ai ajouté qu'il y aurait avantage pour commencer à envisager un plan comportant l'évacuation immédiate des prisonniers et des blessés étrangers.

Sur ce terrain purement humanitaire, personne ne serait fondé à soulever d'objection.

Les représentants des petits pays ont aussitôt donné leur adhésion à cette suggestion que le président du Comité a promis d'examiner avec faveur.

Par contre, les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie se sont gardés d'exprimer leur avis et n'ont même pas pris la parole.

Après la séance, M. von Ribbentrop m'a indiqué que tant que la question du contrôle ne serait pas réglée, il ne pensait pas pouvoir se prononcer au sujet du rappel des volontaires. La question sera donc évoquée à nouveau vendredi lors de notre prochaine réunion.

Le bruit a couru avec persistance cet après-midi qu'en présence de l'impossibilité que l'on a pu constater ce matin d'arriver à mettre sur pied le système de contrôle, le gouvernement britannique examinait s'il ne conviendrait pas de reconnaître aux partis les droits de belligérants. Le secrétaire d'État, à qui

j'ai parlé de ces rumeurs, m'a assuré qu'il n'avait été question de rien de pareil. M. von Neurath a fait seulement une vague allusion à cette éventualité, dans la conversation qu'il a eue hier avec sir Nevile Henderson, et l'on peut se demander si les propositions annoncées par le gouvernement allemand ne reposeront pas en partie sur ce nouvel élément.

Mais le secrétaire d'État ne voit pas pour sa part comment la reconnaissance des droits de belligérants pourrait profiter à un des partis espagnols plutôt qu'à l'autre. Il constate simplement qu'il serait très difficile de maintenir simultanément le principe de non-intervention et qu'au reste, ni le gouvernement de Valence, ni celui de Salamanque ne serait en mesure d'exercer effectivement les droits qui leur seraient ainsi attribués.

148

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1682 à 1684. *Londres, 29 juin 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 22 h. 55, 23 h. 30.)

On se perd en conjectures sur les projets que l'Allemagne et l'Italie peuvent avoir en vue pour l'organisation d'un contrôle plus efficace autour de l'Espagne. Les représentants de l'Allemagne et de l'Italie n'ont rien laissé percer des conceptions de leurs gouvernements. Il est vrai que M. von Ribbentrop a peut-être fourni à cet égard un indice, lorsqu'il a demandé inopinément si le Comité était toujours disposé à reconnaître à l'Allemagne et à l'Italie le droit de surveiller les côtes gouvernementales. Mais il serait peu conforme à l'attitude habituelle de ces deux pays, non plus qu'aux déclarations récentes de leurs chefs, de reprendre leur rôle et de ramener leurs navires dans les mêmes conditions que par le passé.

Il n'est donc pas impossible qu'ils offrent de nouveau leur participation sous certaines réserves, par exemple en faisant reconnaître des pouvoirs plus étendus aux unités chargées du contrôle. Il paraît probable surtout que la politique des deux gouvernements n'est pas encore définie et qu'ils éprouvent un certain embarras à formuler des suggestions susceptibles d'être plaidées avec succès devant le Comité, c'est-à-dire comportant à la fois une efficacité plus grande et une impartialité indiscutable. M. Eden pour sa part croit que nous n'avons pour le moment qu'à nous en tenir fermement à notre proposition. Il serait [prêt] à examiner les garanties supplémentaires qui pourraient être réclamées. Peut-être même ne se refuserait-il pas en dernier ressort à admettre des observateurs allemands et italiens à bord des bâtiments auxiliaires anglais chargés du contrôle.

D'ici là, il estime que nous devons examiner les moyens les plus propres à déterminer un revirement à Berlin, en entretenant le contact avec la Wilhelmstrasse. Il serait heureux de connaître vos vues à ce sujet.

149

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1680, 1681. Confidentiel. Réservé. *Londres, 29 juin 1937, 21 h.*

(*Reçu :* 22 h. 55, 23 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 1661-1662 (1).

Malgré les efforts déployés par le secrétaire d'État pour détourner le gouvernement portugais de donner suite à ses intentions, celui-ci a pratiquement suspendu l'application du [contrôle] (2) sur son territoire. Les observateurs britanniques sont invités provisoirement à s'abstenir de toute surveillance sur le trafic de la frontière. M. Eden ne s'explique pas cette attitude. Elle est dans une certaine mesure en contradiction avec les assurances données par l'ambassadeur du Portugal, lequel a déclaré que si le Comité était appelé à en délibérer, il voterait pour la proposition franco-anglaise. Le gouvernement portugais ne paraît pas comprendre que son initiative est de nature à entraîner les plus sérieuses conséquences pour l'ensemble du contrôle. M. de Monteiro a été jusqu'à dire qu'il ne verrait aucune objection à ce que le gouvernement français adopte la même attitude et retire temporairement aux contrôleurs étrangers les facilités qui leur sont accordées actuellement. Il a ajouté que cette décision serait peut-être de nature à hâter un changement de front de l'Allemagne et de l'Italie qui doivent regretter aujourd'hui la sottise qu'elles ont faite.

M. Eden ne croit pas pouvoir cacher plus longtemps la communication que lui a faite le gouvernement portugais. Je l'ai prié d'en suspendre la publication jusqu'à demain, afin que Votre Excellence pût en être informée au préalable.

(1) Du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 136.
(2) Le texte déchiffré porte en fait : paragraphe.

150

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. LÉON NOËL, AMBASSADEUR DE FRANCE À VARSOVIE.

T. nos 333 à 336. Confidentiel. Réservé. *Paris, 29 juin 1937* (1).

Je réponds à votre télégramme 465-466 (2).

Le gouvernement n'a nullement l'intention de remettre en question les décisions prises en vue de l'application de l'accord de Rambouillet. Le fait que le titulaire du portefeuille des Affaires étrangères du précédent cabinet est demeuré en fonction devrait suffire d'ailleurs à rassurer le maréchal Rydz-Smigly sur les dispositions du gouvernement français à l'égard de la Pologne. Mais le Maréchal ne saurait s'étonner que l'aménagement des accords, difficile en tout état de cause, puisse souffrir quelque peu de l'atmosphère dans laquelle, depuis plusieurs semaines, évoluent les relations franco-polonaises.

Au cours de la conversation que vous avez eue le 18 mai avec le Maréchal (votre télégramme 361 et suivants) (3), vous lui avez fait part des raisons pour lesquelles nous devions nous plaindre de la manière dont l'alliance franco-polonaise était pratiquée à Varsovie. Le Maréchal s'était alors déclaré d'accord avec vous à la fois sur les thèmes d'ordre général que vous lui exposiez et sur les critiques que vous formuliez contre certaines pratiques de la diplomatie polonaise.

Il y aurait intérêt à ce qu'il sût aujourd'hui que les procédés dont nous avions à nous plaindre n'ont pas pris fin. L'affaire de l'ambassade de Bucarest (4) en est un nouvel exemple; et la manière dont le gouvernement polonais cherche à prendre avantage en Roumanie pour une politique d'où est absente toute considération un peu large des nécessités actuelles de la politique européenne telle que la conçoit le gouvernement français témoigne que rien n'est changé.

Les journaux allemands ne s'y sont pas trompés, qui montrent M. Beck travaillant à la constitution d'un front de la Baltique à la mer Noire pour permettre aux états qui y seraient groupés de pratiquer une politique qui, sous couleur d'indépendance, tendrait en réalité à laisser l'Allemagne remanier à sa guise les frontières de l'Europe centrale.

Dans la mesure même où la mise en œuvre de nos accords pourra rendre nécessaire une intervention du Parlement, on doit comprendre à Varsovie que de tels faits ne facilitent pas mon action; celle-ci serait singulièrement plus aisée si l'on avait à Paris des raisons plus solides de penser que la collaboration

(1) Par avion.
(2) Du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le n° 134.
(3) Publié au tome V de la présente série sous le n° 430.
(4) Allusion à la transformation en ambassades des légations de Pologne à Bucarest et de Roumanie à Varsovie, dans le cadre des visites dans la capitale roumaine du président de la République polonaise, puis (26-30 juin) du roi Carol en Pologne.

franco-polonaise est pratiquée à Varsovie sans arrière-pensée ou, plus exactement, que les sentiments dont demeurent animés, à l'égard de la France, la grande masse de la population polonaise et l'armée, sont partagés par tous ceux qui ont la responsabilité de la politique étrangère de la Pologne.

151

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1695. Confidentiel. *Londres, 29 juin 1937* [1].

(*Reçu :* le 2 juillet, 9 h. 45.)

Sous la signature « Un correspondant diplomatique » (qui dissimule la personnalité du publiciste Augur), l'*Evening Standard* a consacré, le 28 juin dernier, un article au récent complot militaire de Moscou.

Le journal de lord Beaverbrook y affirme qu'à la lumière des informations communiquées par les Soviets au gouvernement français, la conspiration des généraux, dépourvue de tout lien véritable avec l'agitation trotskyste à l'étranger, apparaît comme une tentative de pronunciamiento, destiné à renverser M. Staline plutôt que le régime communiste. Plus encore que le maréchal Toukhatchevsky, le général Kork aurait été l'âme de ce soulèvement, et aurait préparé l'occupation du Kremlin [2].

Quant aux rapports du Maréchal avec la Reichswehr, par l'intermédiaire du général Poutna. attaché militaire en Angleterre, ils seraient établis sans conteste à l'aide de documents saisis par la police russe, et ils auraient été établis « à Londres même, d'accord avec un officier au moins de l'armée active allemande ».

La personnalité visée dans ce dernier paragraphe n'est autre que l'attaché militaire du Reich, le général baron Geyr von Schweppenburg, qui doit rentrer prochainement dans son pays pour y prendre un commandement; son collègue russe faisait si peu mystère de leurs relations qu'il lui arrivait d'inviter des personnalités britanniques connues pour leurs sentiments antiallemands à rencontrer chez lui le représentant de la Reichswehr.

Il ne paraît pas douteux que les services spéciaux anglais ne soient assez bien renseignés sur l'étendue de l'intrigue poursuivie entre généraux russes et généraux allemands. A en croire certains bruits qui me sont revenus, l'on se demanderait d'ailleurs à Londres si la conspiration a été découverte par la police russe, ou bien si cette dernière n'aurait pas été mise sur la voie par les Allemands eux-mêmes qui, à la suite d'indiscrétions, auraient cessé de croire à la réussite de leur projet, et auraient tenu du moins à en tirer parti pour assurer la désorganisation du haut-commandement soviétique.

(1) Par courrier.
(2) Voir ci-dessus le nº 123.

152

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 538. *Londres, 29 juin 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 juillet.)

J'ai rendu compte à Votre Excellence, dans mes divers télégrammes du 25 juin dernier [1], du débat qui s'est déroulé pendant l'après-midi du même jour devant la Chambre des Communes. Les déclarations des représentants du gouvernement, comme celles des chefs de l'opposition, s'inspirent de vues et de principes trop bien connus et trop fréquemment exposés, tant dans la presse que dans les réunions publiques, pour qu'il soit utile d'y revenir en détail. Je voudrais cependant signaler quelques traits particuliers de la discussion, qui éclairent certains aspects de l'évolution parlementaire devant la crise internationale.

Aussi bien à l'étranger qu'en Grande-Bretagne, l'on s'est montré frappé à la fois de l'extrême modération qui caractérise le bref exposé de M. Neville Chamberlain, et du ton net et précis des déclarations faites par M. Eden. En réalité, ni l'un, ni l'autre des deux ministres n'ont apporté à la discussion aucun élément nouveau, et l'on chercherait en vain, entre leurs exposés, une différence autre que celle de l'accent, plus calme et plus mesuré chez le septuagénaire président du Conseil, plus ardent et plus ferme chez son secrétaire d'État. C'est à ce contraste, qui oppose deux tempéraments et deux générations plus que deux conceptions politiques, que paraissent devoir se réduire les divergences de vues escomptées à Berlin, et sur lesquelles la diplomatie allemande ne saurait spéculer sans illusion.

M. Neville Chamberlain, parlant le premier, et se limitant à un exposé sommaire, pour ne pas dire simpliste, de la question d'Espagne, a tenu à ne rien dire qui puisse, à Rome ou à Berlin, renforcer la position des intransigeants aux dépens des modérés. Mais, si l'on regarde son texte de près, et si en particulier, l'on se reporte à la conclusion où il affirme que « la paix de l'Europe peut encore être sauvée », l'on constate que la situation internationale

[1] Non reproduits. Après les déclarations de M. Neville Chamberlain, qui en appelait à la modération de toutes les puissances, le secrétaire d'État refusait « la paix à tout prix ». Étant donné l'état des armements de l'Angleterre et de ses amis, il ne fallait pas toujours battre en retraite lorsqu'il s'agissait d'intérêts britanniques d'importance vitale; on devait éviter toute mesure susceptible de provoquer un conflit. M. Eden plaidait la cause de la non-intervention en Espagne, et affirmait ne pas se désintéresser des événements qui se passeraient en n'importe quel point du globe. Les effectifs de l'Angleterre pourraient être utilisés pour assurer la défense de la France et de la Belgique contre une agression non provoquée; l'Allemagne ne serait pas exclue de cet appui si elle acceptait d'y adhérer.

est tout aussi grave à ses yeux qu'à ceux de M. Eden; que sa modération n'est pas faite d'aveuglement; et que son discours, pas plus que celui du secrétaire d'État au Foreign Office, n'est propre à donner satisfaction à ceux des nationaux-socialistes qui souhaitent enrôler l'Angleterre, à la faveur des événements d'Espagne, dans un front anticommuniste, sous la direction du Reich. A la réflexion, l'on ne s'y est pas trompé, aussi bien à Berlin que dans les milieux anglais d'opposition : libéraux et socialistes de la Chambre des Communes, du *Manchester Guardian* ou du *Daily Herald*, après avoir trouvé tout d'abord le discours du Premier ministre empreint d'une faiblesse regrettable, sont vite revenus à une appréciation différente, et s'abstiennent d'autant plus de le critiquer que l'intransigeance de Rome et de Berlin laisse à la diplomatie britannique tout le mérite d'une attitude conciliante qui, dans la pratique, n'aura entraîné aucune conséquence coûteuse.

A notre point de vue, il est important de noter que la France a été constamment présente aux côtés de l'Angleterre dans la discussion, soit que certains orateurs aient souligné chaleureusement le caractère de plus en plus intime et confiant des rapports franco-anglais, soit que d'autres, sans même éprouver le besoin de mettre le fait en lumière, le constatent indirectement par de multiples références et allusions.

Sir Archibald Sinclair a expressément déclaré que l'amitié franco-anglaise, « plus ferme et plus loyale que jamais, fondée sur un attachement commun à la liberté, à la paix, et à la Société des Nations », constituait l'un des seuls éléments favorables de la situation internationale. Un autre libéral, M. Roberts, a loué la générosité de l'hospitalité accordée par le gouvernement français aux réfugiés espagnols, quelles que fussent leurs opinions politiques. M. Attlee, chef de l'opposition socialiste, a observé que la fermeté du langage tenu par la France avait suffi, dans une certaine circonstance, à faire reculer l'Allemagne [1]. M. Neville Chamberlain s'est appuyé sur la communauté de vues entre Londres et Paris à propos des affaires d'Espagne. Je parlerai plus loin du discours de M. Lloyd George, et de l'amende honorable qu'il contient à l'adresse de la politique française. Quant à M. Eden, il est revenu près de dix fois, dans son exposé, sur la collaboration franco-anglaise, et il a cité à deux reprises, à l'appui de sa propre thèse, les déclarations faites en diverses circonstances par le ministre des Affaires étrangères du gouvernement français.

Soit que l'on éprouve le besoin de le répéter, soit qu'on ne le dise même plus, l'amitié avec la France est donc devenue l'un des traits essentiels de la politique extérieure anglaise, et revêt maintenant ce caractère « axiomatique » que les Austen Chamberlain et les Winston Churchill voulaient depuis longtemps lui prêter.

Quant au discours de M. Lloyd George, il convient de ne pas lui accorder plus d'importance qu'il n'en mérite. Ses diatribes antifrançaises ou proallemandes tombaient dans le vide; ses paroles n'ont pas plus de poids quand il fait soudain

[1] Allusion aux visées allemandes sur le Maroc espagnol : voir, au tome IV de la présente série, les nos 64, 248, 276, 277, 282, 288, 302.

volte-face vers nous. Il n'en reste pas moins que M. Lloyd George est toujours l'un des orateurs les plus écoutés, en même temps que les moins suivis, de l'Assemblée. La critique qu'il a présentée de la politique allemande et italienne en Espagne montre autant de talent oratoire et de puissance dialectique que l'exposé de M. Attlee, rigoureusement identique dans le fond, en était complètement dépourvu. En d'autres termes, la thèse de l'opposition a été défendue par l'homme d'État gallois avec une ardeur et une logique pressantes, que l'on chercherait vainement dans les discours des autres orateurs libéraux ou socialistes. C'est un signe des temps que de voir M. Lloyd George citer sir Austen Chamberlain; déclarer que toutes les difficultés que, d'après lui, la France opposait jadis à un règlement pacifique en Europe, proviennent maintenant de l'Allemagne; et affirmer que la diplomatie de M. Hitler fait tout ce qui est en son pouvoir pour justifier l'affirmation ancienne, suivant laquelle il est vain de conclure avec le Reich des traités uniquement destinés à être violés le lendemain.

La presse allemande, bien entendu, s'est dispensée de reproduire le réquisitoire de l'ancien premier ministre; elle y a substitué quelques phrases dédaigneuses sur les accusations sans fondement jetées par M. Lloyd George à la tête des gouvernements de Rome et de Berlin. Peut-on espérer, cependant, que son discours fera réfléchir les dirigeants allemands, et qu'ils y verront un symptôme supplémentaire et inquiétant de l'évolution des esprits en Angleterre? Sans doute, est-ce trop demander, et faut-il se borner à constater, à la lumière de ce dernier débat, que la cause allemande en Grande-Bretagne a perdu l'un de ses défenseurs les plus éloquents, et que la propagande hitlérienne, pour un temps, ne pourra plus tirer parti à l'intérieur ou à l'étranger des déclarations du vieil homme d'État qui voulait pendre le Kaiser.

Les affaires d'Europe centrale ne pouvaient tenir une large place dans une discussion brève et presque uniquement consacrée à la question d'Espagne. Elles ont cependant été évoquées par plusieurs orateurs en termes qui méritent d'être retenus. Dans mes télégrammes n°s 1642-1643 [1], j'ai reproduit déjà les déclarations faites par M. Eden, en réponse à une invite de M. Attlee. On peut les rapprocher du passage suivant du discours d'un ancien diplomate, M. Emrys-Evans, qui doit quelque influence au fait qu'il préside le comité des Affaires extérieures du parti conservateur.

« Je crois, a déclaré M. Emrys-Evans, que nous avons des intérêts fondamentaux en Europe orientale... Nous nous trouverions profondément touchés si la Tchécoslovaquie était balayée, et si cette puissance, ainsi que toute l'Europe centrale, et peut-être ultérieurement l'Ukraine, tombaient sous la domination de l'Allemagne; je crois que le Reich dominerait alors la Baltique, et que nous nous trouverions placés en face d'une combinaison puissante. En pareil cas, l'Allemagne parviendrait à se suffire à elle-même... puisqu'elle s'emparerait ainsi d'immenses ressources en matières premières et en hommes.

(1) Du 26 juin, non reproduits. Le secrétaire d'État déclarait ne pouvoir se désintéresser de ce qui se passait en Europe centrale, comme dans le reste du monde. Il déclarait en outre : « Sans doute nous comprenons que pour les questions d'ordre économique, d'autres nations ont des intérêts plus pressants que nous dans le bassin du Danube. Toutefois, nous voudrions voir les barrières douanières dans cette région s'abaisser progressivement. »

Jamais, au cours de notre histoire, nous n'avons permis à une seule puissance de contrôler militairement le continent. C'est pourquoi je crois important de réfléchir dès maintenant à l'attitude que nous adopterions s'il nous fallait agir, encore que je ne crois pas qu'il devienne nécessaire de recourir à pareille extrémité. Dans l'hypothèse d'une telle invasion, tiendrions-nous nos intérêts comme engagés de façon si vitale, que nous serions amenés à agir comme en faveur de la Belgique en 1914? Conviendrait-il d'adopter l'attitude de l'Amérique, et de rester sur l'expectative jusqu'au moment où nous parviendrions à prendre une décision? Ou bien devrions-nous attendre à l'écart, pacifiquement et calmement, pendant que se créerait un si colossal instrument? Je ne crois pas possible de répondre dès maintenant de façon définitive à ces trois questions, mais je suis convaincu que nos intérêts fondamentaux en Europe ne nous permettent point d'ignorer ces éventualités, auxquelles nous devrons peut-être faire face dans un avenir prochain. Que l'on ne croit pas que seuls des intérêts matériels soient en jeu : si cette vaste expérience s'effectuait avec succès, je suis convaincu que devant le spectacle de nos principes et de notre idéal démocratique compromis, devant le fait qu'il ne resterait plus que la France et nous pour défendre la liberté en Europe occidentale, l'Angleterre non seulement se verrait contrainte d'agir, mais encore aurait à consacrer la totalité de ses ressources à cette œuvre de défense ».

Ces méfaits de la politique allemande ont été dénoncés par tous les orateurs, si l'on excepte, bien entendu, les deux représentants du gouvernement; de plus, un ancien officier de marine, sir Archibald Southby, député conservateur, a affirmé, aux protestations de la gauche, que l'Allemagne était sincère dans son désir de paix. Ainsi se vérifie, une fois de plus, le changement de front qui s'est produit dans les milieux parlementaires, où libéraux et socialistes, jadis partisans de l'Allemagne, sont devenus les adversaires les plus acharnés de M. Hitler, et où certains éléments d'extrême-droite, par hostilité au bolchevisme, se montrent enclins, surtout depuis la guerre civile d'Espagne, à prendre, à l'occasion, la défense des dictatures contre la « Révolution mondiale». N'étaient les ambitions italiennes dans la Méditerranée et l'intervention allemande dans la péninsule ibérique, une partie de la droite se montrerait sans doute plus favorable encore au IIIe Reich; mais la collusion germano-italienne entrave le développement de ces tendances, quand elle ne va pas, comme dans le cas de la « duchesse d'Atholl », jusqu'à rejeter du côté du gouvernement de Valence les esprits surtout préoccupés de considérations stratégiques ou des communications impériales. Toutes les fois que l'Allemagne paraît vouloir se désintéresser des affaires d'Espagne, elle reconquiert à Londres, au détriment de l'Italie, une partie du terrain perdu. Mais si Hitler continue de suspecter la bonne foi et la neutralité de l'Angleterre dans la guerre civile, ou de proclamer publiquement que les besoins de l'Allemagne en minerai de fer exigent la victoire du général Franco, les conservateurs eux-mêmes, en dépit de l'horreur que leur inspirent les anarchistes, les communistes et les syndicalistes d'Espagne, se demanderont si les vrais intérêts de l'Angleterre ne coïncident pas plutôt avec ceux des adversaires du fascisme et du national-socialisme.

Telles sont quelques-unes des remarques qu'appelle un débat dont le retentissement aura peut-être été plus grand à l'étranger qu'en Angleterre même. La presse et le public ont justement interprété les discours du Premier ministre et du secrétaire d'État au Foreign Office comme un appel au calme et à la modération, et les journaux font un effort louable dans ce sens depuis l'incident du *Leipzig*. Si, devant la volonté arrêtée des gouvernements de Rome et de Berlin, le système de la non-intervention finit par s'écrouler, le Cabinet, le Parlement et l'opinion britannique auront du moins le sentiment d'avoir tenté l'impossible pour le sauvegarder; et ils sauront aussi — comme les représentants du ministère viennent déjà de le proclamer à la Chambre des Communes — que le concours de la France ne leur a pas fait défaut un seul instant dans cette œuvre de paix.

153

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 472, 473. Confidentiel. *Varsovie, 30 juin 1937, 16 h. 16, 16 h. 17.*
(*Reçu :* 18 h. 20, 18 h. 45.)

Au cours de la dernière réception organisée à Varsovie, à l'occasion de sa visite [1], le roi Carol, qui a tenu à me témoigner, de nouveau, la plus grande amabilité, m'a dit son intention d'inviter le maréchal Rydz-Smigly à assister cet été aux manœuvres roumaines en même temps que le général Gamelin.

« J'hésitais un peu, m'a-t-il indiqué, à organiser cette rencontre, parce qu'il me faudra faire passer le maréchal polonais avant le général français, mais j'espère qu'entre militaires, cette question de préséance ne soulèvera pas de difficultés? Le général Gamelin acceptera de céder le pas au maréchal Rydz-Smigly ».

Il me paraît certain que si ce projet se réalisait, la rencontre en Roumanie des deux grands chefs aurait d'heureux effets. Aux yeux de l'opinion, le rapprochement polono-roumain changerait, par le fait même, de caractère et serait, si j'ose dire, réintégré dans la politique française.

En même temps, le général Gamelin trouverait l'occasion de reprendre utilement le contact avec le chef de l'armée polonaise et, sans doute aussi, de l'inciter à tirer toutes les conséquences nécessaires de l'accord de Rambouillet.

(1) Visite qui eut lieu du 26 au 30 juin : voir ci-après les nos 154, 160, 182.

154

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 475. Confidentiel. *Varsovie, 30 juin 1937, 16 h. 19.*

(*Reçu :* 18 h. 20.)

Le roi de Roumanie s'est entretenu quelques minutes et très cordialement avec le ministre de Tchécoslovaquie. Il lui a affirmé sa fidélité à la Petite Entente : « C'est bien, a-t-il dit, notre alliance primaire ».

Il lui a parlé ensuite des rapports polono-[tchécoslovaques] en formulant le souhait que le rapprochement polono-roumain finisse par avoir, à ce point de vue, des répercussions favorables.

En terminant, le Roi a ajouté, sans autre commentaire, que les relations entre Prague et Varsovie s'amélioreraient tout de suite ou qu'une détente se produirait entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne.

M. Slavik n'a pu savoir si, dans la pensée du Souverain, il y avait là un conseil ou une simple constatation.

155

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Washington, Valence, Bruxelles, Tirana, Sofia, Tallinn, Athènes, Dublin, Kaunas, Oslo, Stockholm, Istanbul, Berlin, Rome Saint-Siège, Berne, Saint-Sébastien, La Haye, Vienne, Copenhague, Helsinki, Budapest, Riga, Luxembourg, Lisbonne, Varsovie, Prague, Belgrade, Bucarest.

T. nos 1547 à 1552; 717 à 722; 353 à 358; 323 à 328; 303 à 307; 45 à 49; 151 à 155; 64 à 68; 192 à 196; 26 à 30; 69 à 73; 88 à 92; 117 à 121; 432 à 436; 657 à 662; 82 à 87; 181 à 186; 345 à 350; 132 à 136; 202 à 206; 87 à 91; 80 à 84; 131 à 135; 95 à 99; 68 à 72; 121 à 125; 339 à 343; 309 à 313; 387 à 391; 329 à 333.

Paris, 30 juin 1937, 22 h. 30.

Pour Londres, Berlin, Rome Saint-Siège, Washington, Berne, Valence, M. Jean Herbette (Saint-Jean-de-Luz) seulement : Pour votre information. J'adresse le télégramme suivant à nos représentants en Europe :

Pour tous les postes : Au cours de la séance tenue le 29 juin par le sous-Comité de non-intervention [1], lord Plymouth a fait, sous une forme générale et d'accord avec M. Corbin, des propositions en vue d'une réorganisation de la surveillance sur les côtes d'Espagne, rendue nécessaire par la décision des gouvernements allemand et italien de n'y plus participer. Cette surveillance serait assurée par les marines française et anglaise, des observateurs appartenant à d'autres nationalités étant embarqués sur les bâtiments de surveillance.

Les représentants de l'U.R.S.S., de la Belgique, de la Suède et de la Tchécoslovaquie ont approuvé ces propositions, le représentant du Portugal étant seul à ne pas se prononcer.

Les représentants de l'Italie, puis de l'Allemagne ont objecté que le mode de surveillance proposé, assuré par deux puissances seulement et non plus par quatre dont les tendances s'équilibraient, ne reposait pas sur les mêmes bases que le système antérieur et que la présence d'observateurs à bord des navires ne modifierait pas leur opinion à ce sujet. Sans fournir d'ailleurs aucune précision, ils ont conclu à la nécessité d'élaborer un nouveau système présentant toutes les garanties de neutralité désirables.

Lord Plymouth les a invités à présenter la proposition franco-anglaise à leurs gouvernements et à donner leur réponse à une nouvelle séance du sous-Comité qui aura lieu le 2 juillet.

Je vous serai obligé, en utilisant ces indications, d'appeler d'extrême urgence la plus sérieuse attention du gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité sur l'effort de conciliation que les gouvernements français et anglais viennent une fois encore de faire pour sauvegarder la politique de non-intervention et de collaboration qui, malgré toutes les difficultés rencontrées, est parvenue depuis près d'une année à préserver la paix des dangers dont elle était menacée.

Vous ferez ressortir les garanties d'impartialité que présente l'organisation proposée par les gouvernements français et anglais, les charges plus lourdes encore qu'ils sont prêts à assumer pour remédier à l'absence des marines allemande et italienne.

Vous rappellerez également le libéralisme et le sentiment de confiance dont témoigne de la part de la France la présence, sur son territoire, de tout un réseau d'observateurs dont aucun n'est français et qui disposent des pouvoirs les plus étendus.

Vous mettrez en regard ce qu'a d'exagéré la prétention, tout en se refusant à participer à la surveillance maritime, de récuser notre proposition, même avec les observateurs neutres que nous proposons d'établir sur les navires de surveillance.

Vous insisterez une fois encore sur la nécessité de ne pas laisser plus longtemps ouverte une brèche dans la surveillance maritime qui entraînerait la désagrégation de tout le système de contrôle, la paralysie sinon même la dissolution du comité de Londres et, avec l'abandon notamment du retrait des volontaires, l'anéantissement des possibilités qui s'offraient de hâter le dénouement de la crise espagnole, si lourde de dangers pour la paix générale.

(1) Voir ci-dessus les nos 147, 148.

Vous conclurez en demandant très instamment au gouvernement du pays de votre résidence que son représentant au comité de Londres, qu'il siège ou non au sous-Comité, se prononce ou use de son influence en faveur de l'adoption, à la séance de vendredi, de la proposition dont le sous-Comité est saisi et qui une fois adoptée serait aussitôt soumise au Comité.

156

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Berlin, Londres, Rome.

T. nos 651 à 656; 1540 à 1546; 710 à 716. *Paris, 30 juin 1937, 22 h. 30.*

Pour Londres : Priorité. J'adresse à mes représentants diplomatiques à Berlin et à Rome le télégrame suivant. Je vous prie d'en aviser d'extrême urgence le gouvernement britannique pour le mettre en situation d'adresser de son côté les instructions nécessaires à ses représentants.

Pour tous les postes : La séance qu'a tenue hier le sous-comité de non-intervention [1] ne permet pas d'interpréter avec optimisme les intentions des gouvernements allemand et italien, dont les représentants se sont bornés à critiquer la proposition franco-britannique sans apporter eux-mêmes aucune suggestion positive.

Notre ambassadeur à Londres a, comme M. Eden, l'impression que cette attitude trahit le réel embarras où se trouvent les deux gouvernements, incapables d'opposer à notre projet un contre-projet valable. Ce matin, la presse allemande laisse entendre que c'est à la France et à la Grande-Bretagne qu'il appartient d'apporter de nouvelles propositions.

Que cette attitude soit un témoignage d'embarras ou qu'elle soit l'expression d'une tactique destinée à faire traîner les choses en longueur tandis que les deux gouvernements poursuivraient un nouvel effort en faveur du général Franco, il importe que la situation soit éclaircie sans retard.

Après vous être concerté à ce sujet avec votre collègue britannique, à qui une démarche semblable doit être prescrite, vous voudrez bien voir d'urgence *pour Berlin :* M. von Neurath;

pour Rome : le comte Ciano pour lui marquer les appréhensions que pourrait provoquer le développement de la situation créée par l'attitude du gouvernement :

pour Berlin: allemand;

pour Rome : italien. En proposant l'embarquement, sur leurs bâtiments de guerre, d'observateurs neutres, la France et l'Angleterre ont manifesté avec

(1) Dont le compte rendu est ci-dessus reproduit sous les nos 147, 148.

éclat leur volonté de s'acquitter de leur mission de contrôle, avec une impartialité que les actes des deux gouvernements ne permettent d'ailleurs pas de suspecter. Nous sommes donc en droit de nous étonner qu'on écarte la proposition sans lui en substituer une autre. Si d'ailleurs on a un plan entièrement nouveau à présenter sur lequel un accord puisse être réalisé, son étude exigera des délais pendant lesquels il est impossible de laisser sans surveillance les frontières maritimes de l'Espagne gouvernementale. A titre provisoire, tout au moins, le projet franco-anglais ne peut donc pas être écarté.

Pour Rome : De la part du gouvernement italien, l'attitude négative qu'il a adoptée est d'autant moins explicable qu'il n'était pas directement engagé dans l'incident du *Leipzig* et qu'il pouvait par conséquent jouer un rôle utile pour la recherche d'une solution transactionnelle. Au surplus, il est d'autant moins fondé à paraître mettre en doute la bonne foi d'autres puissances que la presse officieuse du Royaume poursuit des campagnes malaisément conciliables avec les principes de la non-intervention.

Pour tous les postes : Le système de non-intervention, quelles que soient ses imperfections, a sauvegardé, depuis un an, la paix européenne. Nous nous refusons à croire que le gouvernement

pour Berlin : allemand;

pour Rome : italien, soit prêt aujourd'hui à en faire bon marché, car il ne peut se méprendre sur les graves conséquences que sa disparition risquerait d'entraîner.

Si, par conséquent, son opposition est vraiment liée au désir de proposer un système de contrôle plus efficace que celui qui a été jusqu'ici appliqué, nous ne nous refuserons pas à examiner ses propositions; mais cette étude devant nécessairement exiger quelque temps — les expériences de Londres en témoignent —

pour Berlin : l'Allemagne;

pour Rome : l'Italie, devrait, de son côté, se prêter à la mise en vigueur immédiate à titre provisoire du plan franco-britannique, à l'abri duquel la mise au point d'un régime amélioré de contrôle pourrait être poursuivie.

Si, au contraire, l'on n'a du côté

pour Berlin : allemand;

pour Rome : italien, aucune proposition positive à formuler, le gouvernement

pour Berlin : de Berlin;

pour Rome : de Rome, doit comprendre que son opposition à nos propres suggestions sera nécessairement interprétée comme une volonté d'engager sa politique dans une voie nouvelle, pleine de menaces pour la paix, car nos intérêts vitaux risquent à tout moment d'être mis en cause.

Le gouvernement français remplit donc son devoir envers la communauté européenne en demandant avec instance au gouvernement

pour Berlin : allemand;

pour Rome : italien, de ne pas rejeter sans mûr examen les propositions franco-britanniques. Prêt à examiner lui-même dans un esprit de bonne volonté toute contreproposition que, du côté allemand ou italien, on

désirerait formuler, il doit insister pour que leur application, tout au moins à titre provisoire, soit admise.

Une décision dans ce sens, prise d'accord avec l'Allemagne et l'Italie, trouverait dans toute l'Europe le plus favorable accueil et faciliterait, entre les puissances, la reprise d'une collaboration que, pour sa part, le gouvernement français n'a cessé de souhaiter.

157

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1562, 1563. *Paris, 30 juin 1937, 23 h.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1682 à 1685 (1).

Comme M. Eden, j'estime que le mieux que nous ayons actuellement à faire est de nous en tenir fermement à notre proposition de contrôle franco-anglais, avec participation d'observateurs d'autres nationalités. Mais nous ne devons à aucun prix accepter que se prolonge la période d'incertitude actuelle. Dès vendredi, il faut en venir, sinon à des conclusions, au moins à l'application provisoire du système.

Deux hypothèses sont dès maintenant à envisager :

Ou bien Allemands et Italiens continueront à formuler des objections sans présenter aucune proposition positive; ou bien — mais le langage que tient aujourd'hui la presse allemande rend cette hypothèse peu vraisemblable — ils apporteront eux-mêmes des propositions nouvelles.

Dans le premier cas, nous devons être prêts à déclarer dès vendredi que, soucieux de ne pas laisser se créer sur les côtes d'Espagne une zone librement ouverte au trafic illicite, et constatant qu'aucune autre proposition positive n'est présentée qui permette d'atteindre ce résultat dans l'esprit de l'accord de non-intervention, les gouvernements français et britannique décident d'appliquer, jusqu'à nouvel ordre, le plan convenu, comportant embarquement d'observateurs étrangers dont la présence attestera l'impartialité du contrôle, plan en faveur duquel se sera manifestée la sympathie des autres puissances.

Dans le second cas, toute proposition nouvelle appelant évidemment une étude préliminaire, le plan franco-britannique serait mis en application à titre provisoire.

Dans les deux cas, on passerait immédiatement à l'exécution.

(1) Du 29 juin, ci-dessus reproduit partiellement sous le nº 148.

La position des gouvernements français et anglais serait évidemment renforcée si, en face de l'opposition germano-italienne, un vote massif du Comité venait nous donner un mandat exprès pour pratiquer le contrôle dans les conditions ci-dessus indiquées.

Je vous communique, d'autre part, les instructions que j'adresse à nos représentants à Rome, à Berlin et à Lisbonne [1].

158

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LONDRES, LISBONNE.

T. nos 1554 à 1556; 126 à 128. Réservé. *Paris, 30 juin 1937, 23 h. 45.*

Pour Londres : J'adresse à notre ministre à Lisbonne le télégramme suivant:

Pour les deux postes : Je vous communique d'autre part les renseignements que me télégraphie notre ambassadeur à Londres au sujet de l'attitude prise par le gouvernement portugais à l'égard de la surveillance exercée sur ses frontières par les agents britanniques [2].

Je vous prie d'aller voir d'urgence le président du Conseil. Vous lui expliquerez que la décision du Portugal ne trouverait dans les faits aucune justification, puisque le contrôle international est maintenu intégralement sur la frontière franco-espagnole. Cette décision serait, par contre, de nature à entraîner les répercussions les plus sérieuses, dont la suppression du contrôle terrestre sur notre propre frontière ne serait que la première. Toute la politique de non-intervention serait mise en péril et nul ne peut dire jusqu'où s'étendraient les contrecoups.

Si le gouvernement portugais mesure les risques que comportent ces conséquences et les responsabilités que le Portugal aurait à supporter, il doit réviser d'urgence la décision qu'il a prise. Vous ferez valoir à M. Salazar que la France et l'Angleterre, en proposant l'embarquement d'observateurs étrangers sur leurs bâtiments de guerre, donnent un éclatant témoignage de leur volonté d'impartialité, à l'heure même où, du côté italien, la presse tient un langage de plus en plus tendancieux. Personne n'a donc le droit de dire que la mise en œuvre du système que nous préconisons détruirait l'équilibre concernant les conditions de fonctionnement du contrôle naval sur toutes les côtes espagnoles. Le geste portugais, s'il était maintenu, ne pourrait dès lors être interprété que comme traduisant la volonté délibérée d'introduire dans la situation un nouvel élément de complications.

(1) Reproduites ci-dessus sous le n° 156, ci-après sous le n° 158.
(2) Voir ci-dessus les nos 136, 149.

Je me refuse à croire que ce soit l'intention du gouvernement de Lisbonne. Celui-ci s'honorerait donc si, mis en présence des conséquences éventuelles de sa décision, il attendait à tout le moins, pour lui donner suite, les premiers résultats du contrôle franco-britannique que les deux gouvernements qui en assumeront la responsabilité ont la volonté de mettre en œuvre.

159

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1687 à 1692. Réservé. *Londres, 30 juin 1937, 23 h. 47.*

(*Reçu :* le 1er juillet, 1 h. 40, 2 h. 20, 2 h. 30.)

Le secrétaire d'État a envoyé dès hier soir à ses ambassadeurs à Rome et à Berlin l'instruction d'agir par les moyens les plus opportuns pour amener le gouvernement allemand et le gouvernement italien à renoncer aux objections qu'ils ont présentées, mardi dernier [1], contre la proposition franco-anglaise. Les représentants britanniques rappelleront que tous les efforts de leur gouvernement tendent à maintenir la politique de non-intervention. Si la coopération de Rome et de Berlin faisait maintenant défaut, l'Europe serait de nouveau exposée à tous les dangers qui avaient, au mois d'août dernier, déterminé l'accord des puissances. M. Eden espère donc que si le gouvernement allemand et le gouvernement italien ne croient pas pouvoir donner leur assentiment aux suggestions soumises par le président du Comité, ils seront du moins en mesure de présenter des propositions raisonnables et de nature à rallier l'assentiment général.

M. Eden a ajouté pour l'information *personnelle* de ses ambassadeurs que, dans l'état actuel des choses, il n'est pas question de reconnaître le droit de belligérants aux deux parties en conflit et que, d'autre part, l'incertitude inhérente à la présente situation ne saurait évidemment se prolonger davantage.

Le secrétaire d'État ne se flatte pas d'obtenir de cette intervention un résultat efficace. Il s'est donc trouvé conduit à envisager la position qui devra être prise vendredi prochain [2] si, comme il est probable, les délégués allemand et italien écartent définitivement le contrôle franco-anglais et ne proposent aucune alternative acceptable.

Dans ce cas, il se demande s'il ne conviendrait pas de déclarer au sous-Comité que l'Angleterre et la France sont prêtes néanmoins, pour éviter une faillite du système de non-intervention, à mettre leur plan à exécution à la condition que l'Allemagne et l'Italie accordent un minimum de coopération

(1) C'est-à-dire le 22 juin : voir ci-dessus les nos 101 à 103, 105.
(2) Soit le 2 juillet.

en continuant à laisser leurs bateaux s'arrêter aux ports d'escale et prendre des observateurs à bord.

Faute de cette coopération, le contrôle franco-anglais ne s'exercerait que sur les bateaux des puissances favorables au gouvernement de Valence et perdrait pour nous toute raison d'être.

Si toutefois les gouvernements de Rome et de Berlin ne croyaient pas pouvoir entrer dans ces vues, lord Plymouth indiquera qu'il lui paraît... (1) d'imaginer comment le principe de non-intervention pourrait être sauvegardé par la suite. Le secrétaire d'État m'a soumis à titre purement officieux cette suggestion pour laquelle il n'a pas encore consulté le Premier ministre et il aimerait avoir l'avis du gouvernement français à ce sujet.

Il n'a pas été sans réfléchir, d'autre part, à certaines des éventualités qui pourraient se présenter par la suite. Dans le cas où le refus définitif de l'Allemagne et de l'Italie nous obligerait à considérer la deuxième alternative, le gouvernement britannique serait légalement en mesure de n'autoriser la vente de matériel de guerre qu'au gouvernement de Valence qui est seul officiellement reconnu.

Mais ainsi il entrerait dans la voie de l'intervention et il se demande dans quelle situation se trouveraient les navires de commerce britanniques si un blocus était exercé par les forces navales des insurgés. Il pourrait surgir ainsi des incidents mal définis au regard de l'opinion publique anglaise et qui placeraient le gouvernement dans une position sujette à toutes sortes de controverses.

La reconnaissance du droit de belligérants aux parties en présence éviterait-elle les inconvénients dont il s'agit ? Ainsi que je l'ai indiqué plus haut, M. Eden assure qu'il n'est pas disposé à l'accorder pour le moment. Il fait observer toutefois que cette reconnaissance entraînerait pour le gouvernement de Valence la faculté légale d'acheter des armes où bon lui semble sans faire courir les mêmes risques aux pays exportateurs qui ne seraient plus obligés de défendre leur pavillon.

D'ailleurs, c'est toujours au seul gouvernement de Valence que pourraient être accordées les autorisations d'acheter du matériel de guerre en Grande-Bretagne. Au point de vue matériel, il ne pourrait donc que gagner.

M. Eden reconnaît cependant que l'autorité morale du gouvernement espagnol recevrait là une grave atteinte et c'est pourquoi le Foreign Office n'est nullement désireux pour le moment de favoriser une solution dont l'Allemagne et l'Italie s'empresseraient de faire un succès au bénéfice de leur thèse. La question se présenterait peut-être différemment si l'on pouvait à cette occasion amener l'Allemagne et l'Italie à accepter le retrait de tous les volontaires étrangers combattant en Espagne.

Les propos qui précèdent m'ont été tenus à titre tout à fait personnel.

J'ai cru devoir les rapporter à Votre Excellence sans mentionner les arguments dont j'ai fait moi-même état pour vous faire savoir les points qui préoccupent particulièrement le Foreign Office, et vous mettre en mesure de me communiquer vos objections éventuelles à ce sujet.

(1) Lacune de déchiffrement.

160

Note d'audience du Ministre

Entretien avec l'ambassadeur de Pologne

Paris, 30 juin 1937.

J'ai convoqué l'ambassadeur pour lui présenter des observations au sujet de la visite du roi Carol à Varsovie [1].

Je lui déclare qu'en trouvant naturelle cette visite et tout en ne pouvant qu'approuver le principe du resserrement des liens qui unissent deux pays dont l'un est notre allié et l'autre notre associé, je dois cependant faire des réserves sur la façon dont ont lieu ces contacts. J'ai déjà eu l'occasion d'exprimer cette opinion dans le passé et je regrette cette fois encore d'avoir à constater que la France a été complètement tenue à l'écart par la Pologne. Celle-ci nous a avisés de la transformation des deux légations en ambassades une fois la décision prise et publiée, bien qu'une telle décision ait une certaine importance politique que nous ne nous exagérons pas, mais qui n'en est pas moins réelle. D'autre part, aucune allusion n'a été faite à la France dans les diverses manifestations qui ont eu lieu au cours de cette visite, et notre ambassadeur a été tenu complètement en dehors. La Roumanie, au contraire, nous a prévenus de la transformation des légations en ambassades, et d'autre part, les personnalités roumaines qui se sont rendues à Varsovie ont multiplié les égards envers M. Noël et ont eu le souci évident de marquer la continuité d'une politique conforme à celle de la France.

M. Lukasiewicz, qui paraît assez embarrassé, me répond que si nous n'avons été avisés de rien, c'est que rien de nouveau ne s'est passé et qu'il s'agissait simplement d'une visite de courtoisie, en réponse à la visite récente du président de la République polonaise en Roumanie [2]. Je lui fais observer qu'il n'en aurait pas moins été souhaitable que la Pologne donnât à cet échange de politesses un caractère moins exclusif. C'est d'autant plus fâcheux que dans la situation internationale actuelle qui est sérieuse, les apparences ont leur importance. Je lui cite à ce propos un article de l'*Observateur raciste* félicitant la Pologne de son indépendance et de l'encouragement qu'elle donnerait à la Roumanie de faire financer d'une part ses armements par la France et par la Tchécoslovaquie, tout en faisant par ailleurs une politique conforme à celle de la Pologne et aussi de l'Allemagne et de l'Italie.

M. Lukasiewicz déclare à ce sujet que c'est le jeu de l'Allemagne qui essaie de semer la méfiance, mais que son pays et son gouvernement ne sauraient être tenus pour responsables de ces manœuvres. A quoi je réplique qu'il

(1) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 153, 154; ci-après le no 182.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus le no 46.

vaudrait mieux ne pas paraître tout au moins avoir une attitude comme celle que j'ai cru devoir lui souligner dans le souci de franchise dont je me suis toujours inspiré.

Nous parlons ensuite de la situation générale et je lui montre le danger de l'attitude adoptée par l'Allemagne et l'Italie au comité de Londres.

M. Lukasiewicz profite de cette entrevue pour me dire qu'il croit que l'affaire de l'électricité de Varsovie sera réglée dans un sens favorable, mais elle est très compliquée et il faudra sans doute une entente et une intervention directe des deux gouvernements.

Nous parlons enfin de la mise en œuvre des accords de Rambouillet sur laquelle il déclare être rassuré, étant donné les renseignements qu'il tient du ministère des Finances.

161

LE LIEUTENANT-COLONEL SABATTIER, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À PÉKIN,

À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 289/S. Secret. *Pékin, 30 juin 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 12 août; Dir. pol., 18 août.)

L'atmosphère en Extrême-Orient est un peu détendue. Les Japonais ont, en moins de deux ans, subi en Chine un échec et deux demi-échecs. Le premier est la défaite infligée en décembre 1936 aux irréguliers à leur solde qui tentèrent de s'emparer du chemin de fer Kalgan-Paoteou, les seconds sont l'impossibilité dans laquelle ils se sont trouvés de réaliser l'autonomie des cinq provinces du Nord, — ce qui les a amenés à se contenter de la création de l'état du Hopeï oriental et de la constitution du comité du Hopeï-Chahar —, et leur impuissance à mettre en œuvre leur fameux plan de coopération économique. Non seulement les Japonais en ce moment ne progressent pas, mais il semble bien que le gouvernement de Nankin sape sourdement, avec un certain succès, les avantages qu'ils ont obtenus ces dernières années.

Depuis plusieurs mois, il est de mode de parler du réajustement des relations sino-nippones. Pratiquement l'affaire est au point mort, car à la volonté nettement affirmée des Chinois de voir régler d'abord le côté politique du problème (suppression de l'état du Hopeï oriental, évacuation par les irréguliers du Chahar du nord, etc.), les Japonais répondent par une volonté non moins affirmée de traiter d'abord le côté économique (révision des tarifs douaniers, concessions relatives à la construction de voies ferrées, à l'exploitation des mines, etc.). Cette situation d'attente peut d'ailleurs se prolonger encore longtemps mais non indéfiniment. Nous sommes dans une période de trêve, aucun des deux partis ne consentant à se résigner ni désirant s'engager

trop avant. Ce qui malgré cette apparence d'apaisement rend la suspension présente dans une certaine mesure angoissante, c'est l'immuabilité des raisons capitales qui sont à la base de la mésentente séparant la Chine du Japon. En vertu de son dynamisme, le Japon tend à absorber, petit à petit, politiquement et économiquement la Chine. La Chine qui se rend parfaitement compte du danger qui la menace est décidée à rester maîtresse de sa destinée.

Dans le domaine des faits, l'une des choses les plus frappantes est l'effort inouï que le Japon s'impose en vue d'augmenter ses armements. A cet égard, rien ne montre mieux son ambition de voir confirmer sa suprématie dans le Pacifique occidental que son refus de limiter le calibre de l'artillerie de ses cuirassés.

Les Jaunes ont la réputation, justifiée, d'être patients. En ce moment, il semble bien que la passivité japonaise ait pour cause l'insuffisance de ses préparatifs militaires et aussi l'attente d'événements européens propres à occuper les grandes puissances et à diminuer notamment très sensiblement la puissance russe en Extrême-Orient.

En somme la guerre, quoique non immédiatement à craindre, est une éventualité à envisager très sérieusement. Il est probable qu'elle n'éclatera pas aussi longtemps que le Japon ne se trouvera pas en état de rompre à son profit l'équilibre des forces. A ne considérer que l'Extrême-Orient, 1938 ne paraît pas devoir donner plus de sujets d'inquiétude que 1937, les progrès militaires des uns étant annulés par les progrès correspondants des autres, mais il n'en est peut-être pas de même si l'on considère l'aspect mondial de la question, compte tenu de l'interdépendance politique des continents.

La guerre du Japon contre la Russie et la Chine, seule hypothèse qui sera cette fois retenue pour des raisons qui ont été à maintes reprises développées dans des notes antérieures, revêtira un caractère très particulier dont les éléments dominants paraissent être les suivants :

— variété et dimensions énormes des théâtres d'opérations;

— insécurité et précarité des lignes de communications des deux partis;

— compte tenu du terrain et des moyens de communications, diversité des procédés de combat à mettre en jeu et des matériels à employer;

— faute de points vitaux à s'emparer, ou de la difficulté de le faire à cause de leur éloignement, possibilité de prolongation des opérations de guerre;

— rigueur extrême des climats et particularités dues à ceux-ci comme par exemple au nord du 38e parallèle, gel prolongé des rivières en hiver.

Le colonel Mast, attaché militaire à Tokyo, pense, et je suis d'accord avec lui, son opinion correspondant du reste à ce que j'ai écrit à ce sujet dès le 28 février 1935 sous nº 23/*d*, que les Japonais attaqueront les Russes en vue de se rendre maîtres de Vladivostock, Blagovetschensk et Chita. Les délais imposés à la mobilisation et à la concentration des forces japonaises obligeront à un décalage de ces diverses actions, les deux premières, cherchant à bénéficier de l'effet de surprise, étant entreprises dès le début des opérations. Quant à la troisième, elle s'étendra vraisemblablement sur un front discontinu de 600 à 700 kilomètres comprenant deux ou trois zones d'effort principal.

Le colonel Mast pense aussi, et je partage entièrement sa manière de voir, que les Japonais chercheront à s'emparer de la voie ferrée Tientsin-Pékin-Kalgan-Tatung-Kweihwa-Paoteou, afin d'en faire, à la fois, la ligne de ravitaillement d'opérations à mener du sud au nord contre les Russes à travers la Mongolie et la rocade du corps chargé de protéger contre les Chinois le flanc sud de tout leur dispositif.

On a beaucoup discuté des possibilités de ravitaillement en temps de guerre des forces russes d'Extrême-Orient. Le général Niessel, dans l'article intitulé *L'U.R.S.S. en Extrême-Orient* qu'il a fait paraître dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1937, s'étend assez longuement à ce sujet. A vrai dire, on a très peu de précisions sur l'équipement de la Sibérie en vue d'un conflit contre le Japon et il en sera probablement ainsi aussi longtemps qu'on n'aura pas été y voir. Mais ce qui me paraît certain c'est que, s'il faut s'attendre à ce que le rendement du Transsibérien soit très sensiblement en-dessous des besoins des troupes soviétiques en cas de guerre, les Japonais auront de grosses difficultés à assurer la sécurité de leurs communications au Mandchoukouo, en raison de l'hostilité à leur égard de la population [1].

Faisant état des considérations ci-dessus, de l'importance relative des divers théâtres d'opérations, des effectifs à opposer aux Russes afin de rompre leur résistance et de ceux à laisser à l'arrière pour le maintien de l'ordre, le colonel Mast estime qu'il restera encore aux Japonais une dizaine de divisions dont cinq puissamment armées à utiliser éventuellement contre d'autres ennemis que les Russes. Coïncidence assez remarquable, ce chiffre de dix divisions correspond au minimum de l'effort que dans des notes antérieures j'ai apprécié devoir être imposé par les Chinois aux Japonais en cas de conflit entre les deux. Où je cesse d'être d'accord avec le colonel Mast, c'est quand il croit qu'avec cinq divisions à armement réduit, les Japonais pourront, non pas abattre la Chine, mais rendre inopérantes les actions militaires de celle-ci contre le flanc sud de leur dispositif général.

Ainsi que me l'a exposé mon collègue, les Japonais limiteraient d'abord leur effort contre la Chine à la protection de la ligne Tientsin-Pékin-Kalgan-Tatung-Kweihwa-Paoteou, dont il faudrait d'ailleurs au préalable qu'ils s'emparent. Cette mission incomberait aux cinq divisions à armement réduit. Dans ces conditions, il resterait au Japon cinq fortes divisions à employer éventuellement sur un théâtre d'opérations excentrique, l'Indochine, par exemple.

Primo, je pense que la Chine sera pour les Japonais un véritable engrenage; s'ils y mettent le doigt, ils seront amenés obligatoirement à s'enfoncer dans le pays. Imaginons un peu comment les choses ont chance de se passer.

(1) *Note du document* : On ne peut avoir des renseignements précis sur les pertes subies par les troupes japonaises au cours des expéditions menées contre les « bandits ». Il y a lieu de noter cependant que la presse japonaise du 27 mars dernier parle d'une cérémonie à la pagode Yakusumi au Japon à la mémoire des âmes des 1.148 soldats qui tombèrent en Mandchourie et en Mongolie en combattant pour leur pays et qu'en 1936, un officier de l'état-major de l'armée du Kouantoung prétendait que les campagnes pour la suppression du banditisme en Mandchourie coûtaient en moyenne et par jour la vie à quatre soldats nippons.

Renforcement du corps japonais d'occupation de Chine du nord, expédition japonaise lancée du Jehol à travers le Chahar et le Souyian sur Kweihwa. Combats, succès. Les cinq divisions japonaises à armement réduit ont atteint leurs objectifs; elles s'installent suivant un front approximativement parallèle à la voie ferrée Tientsin-Paoteou et à 100 kilomètres environ au sud de celle-ci, sur une longueur de 400 kilomètres. Elles pourraient tenir par exemple Tsangchow, Paotingfu, Ningwufu à 100 kilomètres au nord de Taiyanfu ou Taiyanfu même; bien entendu front discontinu constitué par des gros (*sic*) — précédés d'organes de sûreté — intervenant par coups assénés successivement aux colonnes chinoises montant vers le nord. Si d'autres actions menaçant directement Nankin ou les voies ferrées Tientsin-Nankin et Pékin-Hankéou ne sont pas entreprises, ce petit jeu là ne pourra pas durer longtemps; les divisions chinoises, soutenues par le moral élevé de la nation, marcheront pour dégager la voie ferrée Tientsin-Paoteou et risqueront de submerger par leur nombre les cinq divisions japonaises en cause. Bref, le front de protection de ladite voie ferrée ne pourra tenir que si des opérations de diversion sont entreprises pour empêcher les Chinois de porter tout leur effort sur lui.

Secundo, d'ailleurs, ne serait-ce que pour des raisons de prestige, je pense que les Japonais ne pourront pas ne pas débarquer à Changhaï. Or la dernière expérience qu'ils ont faite à Changhaï leur a démontré la nécessité de mettre à terre dès qu'il s'agit d'une affaire un peu importante, non seulement des fusiliers marins, mais encore des troupes de toutes armes. Un débarquement au Foukien est aussi une éventualité tout à fait vraisemblable.

Pour conclure, je maintiens que le nombre de dix à quinze divisions qu'en tout état de cause le Japon serait obligé d'opposer à la Chine est tout à fait raisonnable. Il représente la moitié ou le tiers de ce que les Chinois se flattent d'obliger les Japonais à leur opposer.

Par conséquent, et en dehors des raisons politiques qui pourraient conduire les Japonais à éviter de descendre au sud du parallèle de Hongkong afin de ne pas courir le risque de complications internationales, il semble bien que le Japon ne serait pas en mesure d'intervenir militairement contre l'Indochine. Bien entendu, la marine japonaise sera toujours capable de couper les communications maritimes de notre colonie avec la métropole, mais à cela nous ne pourrons directement rien, du moins à mon avis.

Poursuivant plus avant l'examen de la position de l'Indochine en cas de conflit en Extrême-Orient, admettons que les estimations ci-dessus soient entachées d'erreur, soit que le colonel Mast sous-estime l'importance des forces dont le Japon pourrait disposer, soit que je surestime la valeur de la résistance chinoise, soit les deux à la fois. Je n'ai pas qualité pour prévoir où et comment s'exercerait l'intervention japonaise, ni pour étudier l'organisation de la défense de notre colonie. Deux points seulement nous ont paru, au colonel Mast et à moi, indubitables. Le premier, c'est qu'à cause de l'éloignement de Formose, en l'occurrence la base de départ d'une opération contre l'Indochine, il sera indispensable que les forces japonaises s'emparent au préalable de la base avancée que constituerait l'île de Haïnan. Cette île pourrait

en particulier servir de relais ou d'étape à l'aviation que les Japonais ne manqueraient pas d'engager contre nous, en sus naturellement de l'aviation embarquée. Le second point, c'est que dans cette hypothèse (expédition japonaise contre l'Indochine), il conviendrait de ne pas négliger l'aide que la Chine pourrait nous apporter. Je sais bien que cette remarque fera sourire; elle correspond cependant déjà à une réalité dont la valeur croîtra vraisemblablement avec le temps. Aussi longtemps que la Chine ne sera pas devenue l'amie du Japon, ce qui ne pourra avoir lieu, semble-t-il de plus en plus, que lorsque celle-ci aura recouvré la Mandchourie peuplée de Chinois, c'est-à-dire dans un avenir imprévisible, l'Indochine n'aura pas à craindre sérieusement sa voisine, mais aura bien plutôt intérêt à envisager favorablement le développement de sa puissance militaire, obstacle à l'expansion japonaise sur le continent.

162

LE LIEUTENANT-COLONEL SIMON, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À MOSCOU, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 365/S. (1) Secret. *Moscou, 30 juin 1937.*

Les événements militaires qui se sont déroulés du 1er au 13 juin ont été exposés dans ma lettre nº 360/S du 14 (2). Depuis cette date, j'ai appris de très bonne source que le maréchal Toukhatchevsky et le général Jakir avaient rejoint leur poste respectivement à Kouibychev et à Léningrad auquel ils avaient été affectés dans le courant du mois de mai et qu'ils ont été arrêtés peu après, ainsi que le général Ouborévitch, en cours de trajet, alors qu'ils se rendaient à Moscou où ils avaient été convoqués.

Dès le jugement et l'exécution du maréchal Toukhatchevsky et des sept généraux impliqués dans la même affaire, les journaux de Moscou ont publié de nombreuses résolutions, adoptées par le personnel des usines et des institutions, qui approuvaient les mesures de rigueur prises à l'égard des « traîtres ».

Ces manifestations avaient évidemment pour but de convaincre l'opinion étrangère qu'une « vague de colère et d'indignation a déferlé sur le pays tout entier ». Si j'en juge d'après ce que j'ai vu à Moscou, la réalité est toute différente et ce qui m'a frappé, ainsi que les étrangers, c'est l'indifférence complète avec laquelle la population a appris ces événements.

Les circonstances ont voulu que je sois obligé, précisément pendant cette période, d'utiliser les tramways et de parcourir les rues et j'ai pu constater, notamment le 11, jour de la publication de la mise en jugement, que les adultes étaient comme de coutume ou silencieux ou préoccupés des questions

(1) Extraite des archives de la Guerre.
(2) Ci-dessus reproduite sous le nº 73.

matérielles de l'existence. Quant aux jeunes gens, ils ne s'entretenaient que des réjouissances du lendemain qui était « jour de sortie ».

Cette indifférence de la population est tout à fait compréhensible. Elle s'explique par les privations que celle-ci supporte depuis longtemps et qui retiennent toute son attention et par la prudence qu'impose un régime policier particulièrement sévère.

Les dirigeants soviétiques ont d'abord paru croire que l'accusation officielle de trahison serait facilement acceptée par l'opinion étrangère. J'en vois la preuve dans les paroles suivantes prononcées le 16 par le commandant de brigade Matseilik : « Pourvu qu'il n'y ait pas de guerre, avec nos frontières maintenant ouvertes ». Le chef par intérim de la section des relations extérieures est trop prudent pour se permettre une telle réflexion, mais en répétant le mot d'ordre du commissariat à la Défense il ne supposait pas, sans doute, qu'au lieu de convaincre son auditeur il lui donnait une preuve de plus de la nécessité dans laquelle se trouve actuellement l'U.R.S.S. d'observer une attitude défensive.

Dans le même ordre d'idées est à mentionner le bruit, que j'ai recueilli de sources très différentes, et d'après lequel l'affaire d'espionnage Toukhatchevsky aurait « été découverte par les services de renseignements français qui auraient informé les autorités soviétiques ».

Si l'accusation de trahison a été adoptée surtout au point de vue de la politique intérieure, pour rendre les accusés plus odieux à la population, il semble qu'en présence des réactions de la presse étrangère, un revirement se soit produit, car des bruits, sans doute inspirés par les milieux soviétiques, ont tendu à accréditer l'idée d'un complot ou seulement d'une tentative de complot.

On a dit que le maréchal Toukhatchevsky aurait voulu s'emparer du pouvoir uniquement par ambition personnelle. On a prétendu aussi que, dans le courant de l'année dernière, il aurait poussé à la guerre avec le Japon pour que l'armée soviétique soit, par la suite, en mesure de faire face au seul danger allemand. Le maréchal Toukhatchevsky aurait même rallié à ses conceptions le maréchal Blücher et plusieurs membres importants du Komintern. En revanche, il se serait heurté à l'opposition irréductible de M. Staline et c'est pourquoi il aurait décidé de se débarrasser de ce dernier.

Ces explications, qui ont un caractère de vraisemblance parce qu'elles concernent un pays qui, au cours de son histoire, a connu de nombreuses révolutions de palais, ne sont acceptables que si on admet que le maréchal Toukhatchevsky ignorait, ce qui paraît surprenant, l'importance des moyens d'information et d'investigation dont dispose l'O.G.P.U. Par ailleurs, sur quelles forces aurait-il pu compter? A Moscou, les seules troupes de l'O.G.P. U. et les détachements du « prolétariat armé » suffiraient à écraser tout soulèvement militaire. Les groupements de l'Osoaviakhim que dirigeait le général Eideman, et dans lesquels sont embrigadés un grand nombre de jeunesses communistes, ne pouvaient être d'aucun secours. Restent les troupes des circonscriptions de Kiev et de Russie blanche que commandaient les généraux Jakir et Ouborévitch et « qui devaient d'abord surveiller les frontières polonaises et ensuite marcher sur Moscou ». Mais dans ce cas, on oublie les dis-

tances et on paraît ignorer que, même si tous les commandants de corps d'armée et de division de ces régions étaient consentants, des troupes d'autres circonscriptions étaient en mesure de s'opposer à leur avance.

Certes, on souhaiterait que des motifs graves aient justifié l'exécution des huit personnalités militaires, mais l'histoire du régime bolchevique autorise à penser que les vrais motifs sont sans doute moins sérieux qu'on ne l'imagine. Il ne faut oublier, en effet, qu'en Russie la vie humaine n'a jamais eu beaucoup de valeur. Les mots eux-mêmes n'ont pas non plus le sens qu'on leur accorde en Europe occidentale. C'est notamment le cas des mots liberté et démocratie que l'on prononce ici avec une conviction plus feinte que réelle, mais qui ne correspondent pas à l'idée que nous nous en faisons. L'espionnage s'applique à la communication de renseignements économiques les plus anodins. Le mot complot s'entend peut-être du simple exposé d'un avis ou d'une opinion partagée par plusieurs personnes mais qui ne sont pas considérés comme orthodoxes. La peur qui règne actuellement au Kremlin peut également faire attribuer à leurs auteurs des intentions qu'ils n'ont pas eues et provoquer des sanctions impitoyables qui ne seraient nullement justifiées à nos yeux.

Aussi, l'idée d'un complot ne me paraît pas mériter davantage de crédit que l'accusation de trahison. Le seul acte qui, dans les conditions actuelles, me paraît possible pour renverser M. Staline est l'assassinat, perpétré par un des rares chefs qui l'approchent avec l'espoir pour l'auteur d'être ensuite appuyé par ceux qui nourrissent des ambitions ou qui souhaitent un changement de régime.

Pour ces raisons, je reste persuadé, ainsi que je l'ai déjà signalé dans de précédents comptes rendus, que la création des « conseils militaires » a joué un rôle important sinon décisif dans la condamnation à mort du maréchal Toukhatchevsky et des sept généraux.

Ces nouveaux organes sont en effet appelés à avoir des répercussions sérieuses sur la valeur de l'armée soviétique, tant par le flottement qui en résultera dans le commandement des grandes unités que par une intervention de la politique dans les diverses formations encore plus marquée que précédemment.

Cette question des « conseils militaires » n'est pas encore complètement éclaircie, mais on sait déjà qu'un commissaire militaire est membre de ce conseil. On sait aussi par un prikaze publié dans la *Tikhookeanskaïa Zvezda* (l'*Étoile du Pacifique*) du 23 mai que le commissaire à la Défense a nommé comme membres du conseil militaire de la flotte du Pacifique le commandant de la flotte et un commissaire. Dans les régions militaires, les identifications ont permis de faire les mêmes constatations.

Dès lors, on peut se demander pourquoi le commissaire à la Défense ne procède pas à la nomination du troisième membre du Conseil. Celui-ci ne serait-il pas un membre important de l'organe local du parti communiste et, à ce titre, ne serait-il pas effectivement désigné par le bureau politique du parti communiste? Si la réponse devait être affirmative, il apparaîtrait que l'armée soviétique qui, les dernières années, s'était dégagée partiellement de l'emprise du parti communiste a été replacée de nouveau sous sa domination,

perspective qui a pu provoquer des objections sérieuses de la part du maréchal Toukhatchevsky et des autres officiers, conscients des responsabilités que leur imposaient leurs importantes fonctions.

En même temps que se déroulaient les événements militaires qui ont marqué la première quinzaine du mois, « l'épuration » des différentes institutions s'est poursuivie sous la forme de destitutions, de mutations ou d'arrestations. En Extrême-Orient, la répression de l'espionnage a encore donné lieu à un procès que n'a pas mentionné la presse de Moscou. C'est, en effet, par l'*Étoile du Pacifique* du 4 juin qu'on a appris le jugement, la condamnation à mort et l'exécution de 28 personnes accusées d'avoir fait partie « de l'organisation trotskysto-japono-terroriste d'espionnage et de sabotage de Svobodny ». En moins d'un mois, 83 [1] personnes ont ainsi été exécutées pour espionnage et sabotage dans les deux seules villes de Svobodny et Khabarovsk.

La vague d'épuration, qui a déferlé sur les administrations centrales de Moscou au cours des derniers mois, n'a pas non plus épargné les organisations locales de la République fédérative russe, notamment dans la région de Rostov. Depuis plusieurs semaines, c'est le tour des autres républiques fédérées. C'est ainsi que des présidents de Conseil des commissaires du peuple, des commissaires du peuple et des fonctionnaires importants des républiques de Russie blanche, de Géorgie et d'Uzbékistan ont été destitués ou relevés de leurs fonctions pour action antisoviétique ou tendances trotskystes. C'est le cas de M. Goloded qui l'an dernier a reçu les missions étrangères qui ont assisté aux manœuvres de Minsk. Ceux qui ont vu le président du Conseil des commissaires du peuple de Russie blanche admettront difficilement qu'il ait nourri d'aussi noirs desseins. Aussi, je suis persuadé que M. Goloded et les autres fonctionnaires des républiques fédérées ont eu la naïveté de croire au libéralisme de la constitution stalinienne et ont porté trop d'intérêt à leur petite patrie, ce qui a pu les faire soupçonner de tendances nationalistes. Quelques mots d'un discours prononcé dans un prochain congrès confirmeront peut-être cette manière de voir.

Toutes ces mesures de répression, qui atteignent successivement les différentes institutions et organisations centrales et locales, me paraissent de plus en plus — comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler — se rattacher à un plan d'ensemble conçu par M. Staline. Qu'il en soit ainsi ou non, elles ont indiscutablement pour conséquence, d'une part, de provoquer une crise grave qui affaiblit considérablement l'U.R.S.S., d'autre part, de renforcer de plus en plus la dictature stalinienne.

Si l'on en juge par les faits, M. Staline paraît aussi vouloir s'appuyer sur le parti communiste, mais épuré au point d'être plus stalinien que communiste. Quel but poursuit-il? Si l'on consent à utiliser les termes de gauche et de droite qui ont un sens très relatif en U.R.S.S., on peut constater que depuis 1928 la ligne générale de la politique de M. Staline a été à gauche, malgré des concessions nécessaires à droite et des entorses sérieuses à la doctrine communiste. L'élimination des trotskystes ou soi-disant tels peut être interprétée

[1] Le chiffre est d'une lisibilité difficile.

comme une mesure de droite alors que la création des conseils militaires inciterait à croire à une accentuation de la politique de gauche. M. Staline a déjà montré qu'il pouvait être opportuniste si besoin était et savait fort bien s'approprier les conceptions de ses adversaires quand ils étaient supprimés. C'est pourquoi il est difficile de prévoir l'orientation qu'il adoptera et qui vraisemblablement n'est encore connue que de lui seul.

L'importance des événements intérieurs survenus au cours du mois a fait passer au second plan les questions de politique extérieure. Je tiens cependant à signaler, d'après une source des plus sérieuses, que le voyage en U.R.S.S. de M. Munters, ministre des Affaires étrangères de Lettonie [1], n'a pas eu de portée politique et n'a été qu'une simple visite de courtoisie. Par ce geste, la Lettonie a seulement tenu à montrer qu'elle n'agissait pas différemment des autres états baltiques.

163

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 677 à 680. *Washington, 1er juillet 1937, 12 h. 11, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 20 h. 10, 19 h. 40, 21 h. 10.)

Le communiqué Roosevelt-Van Zeeland confirme les indications de mes télégrammes 651-655 [2] sur le caractère général des conversations. Il y est dit que le Président et le Premier ministre belge ont examiné le fonctionnement du traité de commerce passé entre leurs deux pays ainsi que les accords monétaires auxquels ils sont parties. Les résultats sont jugés satisfaisants et montrent les possibilités de développer le commerce international et par là, de réduire le chômage, d'améliorer le standard de vie sans apporter de trouble à la production. C'est un exemple de ce qui peut être fait là où « la crainte, l'hostilité et les intentions agressives n'existent pas ». M. Franklin Roosevelt et M. Van Zeeland ont également examiné l'ensemble des difficultés économiques actuelles et la question de la course aux armements.

Ces conversations ont souligné que dans le cadre de la politique traditionnelle américaine, les États-Unis sont disposés à coopérer à la tâche commune de restaurer le commerce international, continuer la coopération en matière monétaire et chercher des arrangements au moyen desquels les fardeaux et les dangers d'armements écrasants pourraient être réduits ou leur mode d'emploi réglementé (*Safeguard*).

(1) Du 15 au 17 juin.
(2) Du 26 juin, ci-dessus reproduits sous le n° 130.

Le communiqué se termine par un rappel des principes adoptés à la conférence de Buenos-Aires [1] que le secrétaire d'État, comme vous le savez, aime souvent offrir en exemple aux hommes d'État européens.

Il m'a été confirmé au département d'État que les conversations avaient eu lieu dans une atmosphère de particulière cordialité. Les informations apportées par M. Van Zeeland sur la situation générale ont été jugées fort utiles et intéressantes. Cependant, sur certains points, le Président et le secrétaire d'État ont fait observer que les renseignements de M. Van Zeeland ne correspondaient pas à la réalité des faits, notamment en ce qui concerne les déclarations faites au Premier ministre belge, soit par le gouvernement britannique soit par le Dr Schacht[2], sur les dispositions d'une part de l'Angleterre vis-à-vis d'un traité de commerce avec les États-Unis et d'autre part sur les intentions allemandes. Les deux gouvernements sont d'accord sur la nécessité d'abaisser les barrières douanières, de stabiliser définitivement les principales monnaies, d'arriver à une large circulation des capitaux et à une limitation des armements.

Ces résultats, dans l'opinion du gouvernement américain, ne peuvent être atteints que progressivement, après la réalisation d'accords particuliers entre certaines puissances, lesquels faciliteront le redressement économique mondial. Il n'y a pas lieu d'espérer pour le moment la collaboration des puissances autarciques, mais les efforts des puissances démocratiques ne devraient pas pour cela s'arrêter. M. Van Zeeland n'a formulé aucun programme particulier sur aucun point. Il n'a pas non plus suggéré à l'Amérique un transfert d'or à la Banque des règlements internationaux. Il m'a été confirmé que cette question n'avait pas été discutée.

En résumé, M. Roosevelt et M. Cordell Hull paraissent avoir maintenu leur point de vue et persistent à penser, ainsi que l'indique la [dernière] phrase du communiqué, que la collaboration américaine ne pourra avoir plein effet que lorsque l'Europe aura plus ou moins suivi l'exemple donné par les deux Amériques à la conférence de Buenos-Aires.

Le gouvernement américain ne prendra aucune initiative, mais sera disposé à coopérer largement sur le terrain économique, lorsqu'il constatera que les efforts séparés des autres puissances sont encourageants.

Au cours de sa conférence à la presse d'hier, le secrétaire d'État s'est déclaré satisfait de ses conversations avec M. Van Zeeland et a exprimé l'espoir que les échanges de vues de cette nature puissent avoir lieu avec d'autres hommes d'État.

(1) De décembre 1936. Sur cette conférence, voir, au tome IV de la présente série, les nos 61, 157, 300.

(2) Sur les déclarations du ministre allemand à M. Van Zeeland, voir au dit tome, les nos 265, 279. Selon l'ambassadeur de France à Bruxelles, le Dr Schacht aurait déclaré dans la capitale belge que l'Allemagne serait prête à collaborer, mais ne voulait pas « être traitée en participant de seconde zone, ni soumise à des conditions humiliantes ». Elle ne demanderait aucune cession de territoires coloniaux aux Belges (T. nos 293-294, du 14 avril).

164

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2688 à 2696. Confidentiel. *Berlin, 1er juillet 1937, 18 h. 43, 18 h. 42, 18 h. 41, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

J'ai effectué ce matin à 12 h 30, auprès de M. von Neurath, la démarche prescrite par le télégramme nos 651-652 de Votre Excellence [1].

Comme je le craignais et le laissais prévoir depuis plusieurs jours, je n'ai pu réussir à convaincre le ministre des Affaires étrangères du Reich et à le faire revenir sur les positions prises par son gouvernement, malgré l'insistance avec laquelle je lui ai représenté la gravité de la situation qui allait résulter de son attitude.

L'Allemagne persiste à considérer que la formule actuelle du contrôle, d'ailleurs défectueux et inefficace, est morte et ne saurait être rappelée à la vie.

M. von Neurath repousse la suggestion franco-anglaise, en bloc et en détail; il n'admet pas le [correctif] que constituerait la présence, à bord des navires de contrôle, d'observateurs neutres; il ne veut même pas admettre la présence éventuelle d'observateurs allemands et italiens sur ces bâtiments. Comme je lui faisais remarquer l'aspect troublant d'une attitude aussi complètement négative et les soupçons qu'elle autorisait, le ministre a fini par me tracer l'esquisse d'une solution positive, qu'il conçoit, m'a-t-il dit, mais que le Führer n'a pas encore approuvée.

Cette solution consisterait à reconnaître à Franco, ainsi qu'au gouvernement de Valence, la qualité de belligérant.

En même temps, les puissances représentées à Londres contracteraient de nouveau un engagement de neutralité; elles établiraient la liste des produits et marchandises réputés de contrebande; la commission de Londres continuerait d'exister; il lui appartiendrait de contrôler les mesures arrêtées par les puissances pour empêcher de sortir de chez elles les marchandises dont l'expédition en Espagne contreviendrait à l'engagement de neutralité.

Tel est le système que M. von Neurath préconise et qui doit encore être soumis à l'agrément du Führer.

M. von Ribbentrop ne sera probablement pas en mesure de l'exposer dès demain au sous-comité de Londres; mais il demandera sans doute que la réunion de ce sous-comité soit ajournée.

Sur mon observation qu'en attendant que ces suggestions fussent examinées, l'Allemagne pourrait provisoirement laisser fonctionner le contrôle franco-

(1) Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le no 156.

anglais, sous la forme que nous préconisons, M. von Neurath a répondu que les agents allemands du contrôle actif n'avaient pas encore été rappelés et que leur rappel pourrait être différé.

J'ai indiqué au ministre que j'avais trouvé hier le Chancelier moins nerveux et moins irrité (1) que je n'avais craint qu'il fût. M. von Neurath m'a dit qu'il fallait interpréter ce calme comme la marque d'une volonté bien arrêtée de ne pas revenir en arrière et absolument résolue à ne pas se prêter au raccommodage médiocre d'un système de contrôle qui, du reste, n'avait jamais été efficace et n'avait jamais réussi à empêcher la contrebande.

J'ai parlé également au ministre des assurances pacifiques que j'avais recueillies la veille de la bouche de M. Goering (2).

M. von Neurath m'a certifié que M. Goering avait dit vrai, qu'en effet l'Allemagne n'avait pas d'intentions belliqueuses et qu'elle ne voulait pas que la guerre civile espagnole s'étendît à l'Europe.

Malheureusement, ni M. von Neurath, ni M. Goering, ni sans doute M. Hitler ne semblent s'apercevoir qu'il ne suffit pas de ne pas vouloir la guerre, pour que celle-ci n'éclate pas. Ce genre d'erreur a déjà été fatal à la paix et à l'Allemagne en 1914.

J'ai déclaré à mon interlocuteur qu'il serait très difficile à mon gouvernement de reconnaître au général Franco la qualité de belligérant (3).

Il m'a répondu que la concession que nous pourrions faire à cet égard serait compensée par celle que ferait l'Allemagne en reconnaissant au gouvernement de Valence la même qualité. Il a ajouté qu'au surplus, l'Allemagne demeurait disposée à discuter toute autre combinaison que nous jugerions préférable.

L'ambassadeur d'Angleterre doit avoir ce soir, à 6 heures, une entrevue avec le ministre des Affaires étrangères.

Celui-ci, entre-temps, aura conféré avec M. Hitler.

Sir Nevile Henderson m'a promis de m'avertir dans le cas où l'entretien de M. von Neurath avec le Chancelier aurait modifié la formule allemande, telle qu'elle m'a été exposée.

(1) Au cours d'une visite à l'exposition de peinture française de Berlin (T. nos 2664-2665, du 30 juin, qu'il a paru superflu de reproduire).

(2) Lors d'une réception au château de Charlottenburg. Le ministre allemand regrettait que la France n'eût pas consenti à se prêter à « une platonique démonstration navale, qui aurait tout arrangé ». Il se plaignait du système de contrôle naval sans proposer de solution de rechange, reprochait à Paris la non-reconnaissance du gouvernement Franco. Sur ces divers points, « il parai[ssait] disposé à s'en rapporter aux directives italiennes ». M. Goering affirmait que son pays n'avait pas l'intention d'entrer en guerre à propos de l'Espagne (T. nos 2.678-2.687 de Berlin, du 1er juillet).

(3) L'ambassadeur avait appris d'un de ses collègues que le général Franco avait adressé à l'Italie et à l'Allemagne « un nouvel appel à l'aide » et que celles-ci étaient décidées « à dénoncer l'accord de non-intervention ». Il avait transmis cette information « sans garantie » (T. 2697-2698, du même jour).

165

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1703, 1704. *Londres, 1er juillet 1937, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 2, 2 h. 15, 1 h. 10.)

M. Eden a reçu ce matin le compte rendu d'une visite de sir Eric Drummond au comte Ciano, où celui-ci a nettement déclaré qu'il ne pouvait accepter la proposition de contrôle franco-anglais. D'autre part, le gouvernement italien ne semble pas en mesure d'apporter les nouvelles propositions annoncées dans la dernière séance du sous-Comité.

Le sous-secrétaire d'État [1] a eu d'autre part un entretien avec l'ambassadeur d'Allemagne dont l'attitude a été moins catégorique. M. von Ribbentrop paraissait estimer que s'il était impossible de s'entendre sur la question du contrôle, il conviendrait, pour éviter des incidents en mer, de reconnaître les droits de belligérant aux forces insurgées. M. Eden lui a répondu qu'il n'y avait aucune raison d'envisager cette reconnaissance, surtout comme une suite de l'abolition du contrôle naval, et il a attiré l'attention de son interlocuteur sur les conséquences étendues que ne manquerait pas d'avoir une attitude du gouvernement allemand tendant directement ou indirectement à rendre la surveillance navale impossible.

En tout cas, il est à prévoir que demain les représentants de l'Allemagne et de l'Italie s'opposeront au projet franco-anglais sans même chercher à y substituer autre chose. M. Eden se propose donc de donner à son représentant au sous-Comité des instructions qui posent les termes du problème d'une manière assez nette pour que la responsabilité de l'échec du Comité incombe tout entière à Rome et à Berlin.

[1] Lire en fait : le secrétaire d'État.

166

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 959 à 963. Très urgent. *Rome, 1er juillet 1937, 23 h. 50.*

(*Reçu :* le 2, 1 h. 45, 2 h. 45.)

L'ambassadeur d'Angleterre a fait hier une démarche analogue à celle dont je viens de m'acquitter (1). Les instructions ne lui prescrivaient point de se concerter avec moi. Elles n'indiquaient pas davantage que nous concéderions éventuellement un caractère provisoire à la mise en vigueur immédiate de la proposition franco-britannique. Le texte du Foreign Office ne faisait pas non plus mention des « intérêts vitaux qui risquent d'être mis en cause ».

Dans sa réponse à sir Eric Drummond, le comte Ciano a repoussé d'une manière absolue la proposition franco-britannique. Il lui a demandé ensuite ce qu'on penserait à Londres d'une reconnaissance simultanée du caractère de belligérant tant au gouvernement du général Franco qu'au gouvernement de Valence. Comme l'ambassadeur exprimait le doute que la Grande-Bretagne consente à cette mesure en faveur du général Franco, le comte Ciano a conclu : « Alors il n'y a rien à faire ». Il a déclaré en outre à l'ambassadeur que les instructions pour M. Dino Grandi n'étaient pas encore prêtes.

Je n'ai pas manqué de développer moi-même au comte Ciano toutes les raisons exposées dans les instructions du Département. Après m'avoir écouté avec attention, le ministre m'a déclaré que l'Italie, « qui est, m'a-t-il dit, dans toute cette affaire en accord très étroit avec l'Allemagne », ne pouvait modifier la décision qu'elle avait prise de ne pas accepter, même à titre provisoire, la proposition franco-britannique. Il a fait allusion à l'article que M. Mussolini a écrit aujourd'hui dans le *Popolo d'Italia* (2) et il a affirmé la nécessité d'ajourner la question des volontaires, aussi longtemps tout au moins que celle du contrôle n'aura pas reçu de solution.

Bien quelles ne soient pas encore tout à fait mises au point, les instructions qui vont être envoyées à M. Dino Grandi comporteraient, m'a dit le comte Ciano, « l'élargissement » des questions soulevées par les affaires d'Espagne. Elles contiendront l'offre d'un plan qu'il a qualifié de constructif et qui aurait

(1) Conformément aux instructions de Paris transmises à Rome le 30 juin par télégramme nos 710-716, et reproduites ci-dessus sous le no 156.

(2) Cet article, intitulé « Les volontaires et Londres », déclarait le rappel impossible, les volontaires italiens ne dépendant pas de leur gouvernement. Le Duce signalait que la question du retrait avait été posée par l'Allemagne et l'Italie dès août 1936, mais sans succès, jusqu'en février 1937, tandis que les volontaires affluaient de France. L'idée anglaise de rappeler les volontaires étrangers sous prétexte qu'ils étaient cause de la prolongation de la guerre constituait une « puérilité désarmante », et le seul fait qu'elle fût appuyée par Valence et Moscou suffisait à la juger.

pour base la double reconnaissance du caractère de belligérant par l'Allemagne et l'Italie au gouvernement de Valence et par la France et la Grande-Bretagne au gouvernement Franco.

Il a ajouté, tout en me donnant l'impression d'une réelle imprécision à ce sujet, que le plan italo-allemand envisagerait une sorte de surveillance qui serait confiée au comité de Londres.

J'ai tiré argument des délais qu'impliquerait forcément l'examen d'un plan si vaste pour insister de nouveau sur la nécessité de la mise en vigueur de la proposition franco-britannique à titre provisoire. Sans renouveler explicitement la réponse négative qu'il m'avait déjà faite, le comte Ciano n'a manifesté néanmoins aucun signe d'acquiescement.

167

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T nos 697 à 699. *Vienne, 1er juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 2, 11 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme nos 649-651 (2).

Le voyage des industriels autrichiens en Allemagne a été marqué par un incident assez vif qui a failli en interrompre le cours. Alors que le Führer avait tenu à la délégation un discours d'une forme modérée, dépourvu de toute allusion trop tendancieuse, M. Goering s'est laissé aller à une improvisation où la louange du Reich se mêlait à un dénigrement sans mesure de l'Autriche. « L'indépendance autrichienne, si funeste à son économie, n'est maintenue, a-t-il dit, que par des baïonnettes étrangères dont l'intervention au jour du péril serait d'ailleurs très douteuse ».

La délégation, qui comprenait une forte proportion de germanophiles, a été si froissée de ce langage qu'elle avait unanimement décidé de rentrer immédiatement à Vienne. Le ministre d'Autriche en rendit compte à son gouvernement et reçut de ce dernier des instructions téléphoniques dont le ton parut sans doute aux écouteurs si énergique que M. Goering fit le premier pas en convoquant M. Tauschitz et désavoua spontanément les propos qu'il avait tenus et qui se référaient seulement, disait-il, à la tentative prématurée de Zoll[verein], prétexte d'une intervention étrangère.

(1) Par avion.
(2) Du 17 juin, il faisait allusion à une visite en Allemagne, sans caractère officiel, d'une délégation d'industriels autrichiens.

Les industriels autrichiens ont rapporté qu'à Berlin ils n'avaient trouvé parmi leurs collègues allemands que 20 % de nazis; à Hambourg pas un seul et dans la Rhénanie et la Ruhr une opposition plus ou moins ouverte au régime. Un des magnats de cette région leur a déclaré qu'il ne leur souhaitait pas de connaître les bienfaits du national-socialisme.

168

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 485. Confidentiel. *Varsovie, 1er juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 2, 11 h. 50.)

Je me suis efforcé de savoir si, et dans quelle mesure, le gouvernement polonais s'était mis d'accord avec l'Allemagne avant de suggérer, dans sa note sur le pacte occidental (2), l'idée d'un pacte tripartite franco-germano-polonais.

De propos identiques, l'un tenu par M. von Moltke, l'autre par M. Beck, et qui m'ont été rapportés, il résulte ceci :

Le gouvernement polonais a fait, à ce sujet, des « sondages » à Berlin, mais le Reich s'est montré sans aucun enthousiasme pour la combinaison envisagée et la conversation s'en est tenue là.

169

M. de Lacroix, Ministre de France à Prague,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 565, 566. *Prague, 1er juillet 1937* (3).

(*Reçu :* le 3, 11 h. 20.)

J'ai été reçu par le président de la République.

M. Benès pense que l'avenir immédiat nous apportera une aggravation des difficultés que nous traversons en Espagne, et peut-être des moments dangereux. Il est convaincu cependant que ni l'Allemagne, ni l'Italie n'envisagent de pousser les choses jusqu'à la guerre, qu'elles redouteraient. Mais

(1) Par courrier en clair.
(2) Note ci-dessus publiée sous le nº 88 (ann. I).
(3) Par avion.

elles entendent, l'Italie surtout, se servir de l'Espagne comme d'un moyen de pression et de chantage contre la France et l'Angleterre, et n'abandonner leurs prises sur ce pays que contre des avantages précis que les deux puissances occidentales auraient à leur faire. M. Benès pense que, tout en faisant preuve d'une grande prudence, Paris et Londres doivent tenir bon, ne pas céder sur l'Espagne. Il dit que si la manœuvre italo-allemande était couronnée de succès, au bout de peu de temps l'Italie et l'Allemagne trouveraient un autre point du monde pour contrecarrer les intérêts franco-anglais, l'Italie en Méditerranée ou en Afrique orientale, l'Allemagne sans doute en Europe centrale.

M. Benès estime que la crise ministérielle française a été résolue dans des conditions sages et habiles dont il se félicite. Si le calme et l'équilibre sont maintenus en France, dit-il, l'Europe ne tardera pas à sortir dans de bonnes conditions de la bourrasque où elle se trouve en ce moment.

170

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 570 à 573. *Prague, 1er juillet 1937* (1).
(*Reçu :* le 3, 11 h. 20.)

Les pourparlers des états de la Petite Entente avec la Hongrie au sujet de l'abolition des clauses militaires du traité de Trianon (2) sont relatés à Prague d'une manière assez contradictoire, que j'attribue au manque de confiance des rapports entre M. Hodza et M. Krofta.

Le président du Conseil m'a rapporté ce qu'il avait fait savoir à M. Osusky et que celui-ci a, je crois, porté à la connaissance de Votre Excellence : lui-même, M. Tataresco et M. Stoyadinovitch auraient convenu, lors de leur récente rencontre, de prendre une initiative bienveillante à l'égard de la Hongrie, sans doute en y mettant la condition de la signature de pactes de non-agression entre les quatre états. M. Hodza a ajouté qu'en ce qui concernait les minorités, le gouvernement roumain, seul objet des plaintes de celui de Budapest, « ferait un geste ».

Les trois présidents se seraient entendus pour tenter d'écarter des pourparlers M. de Kanya, qu'ils jugent trop inféodé à Berlin, et de chercher à négocier avec M. Daranyi.

M. Krofta estime que M. Hodza se montre moins bienveillant que lui, puisqu'il maintient la prétention à la signature de pactes de non-agression auxquels lui-même n'attache que peu d'importance.

(1) Par avion.
(2) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les nos 3 (et note), 26, 71.

Il reconnaît cependant que le gouvernement roumain tient au pacte de non-agression pour justifier auprès de l'opinion publique son évolution en ce qui concerne le réarmement de la Hongrie.

Quoi qu'il en soit, le ministre m'a raconté que mon collègue de Hongrie persistait à refuser, au nom de son gouvernement, toute contrepartie à la reconnaissance de l'égalité des droits. Budapest n'accepterait de signer des pactes de non-agression qu'en échange de concessions concernant les minorités hongroises. M. Krofta a répondu qu'exception faite des droits reconnus à la Société des Nations, le gouvernement tchécoslovaque considérait la question des minorités comme une question intérieure au sujet de laquelle il ne saurait se lier par un accord bilatéral. Il a affirmé au surplus que la signature de pactes de non-agression ne constituerait pas une concession, puisque la non-agression à stipuler était réciproque; il a laissé entendre qu'en l'espèce, l'agression à éviter serait plus redoutable pour la Hongrie que pour les trois états. M. von Wettstein a répliqué que la Hongrie était peut-être moins forte que ses voisins, mais qu'elle avait de meilleurs patrons : l'Allemagne et l'Italie allaient en effet puiser une force et un prestige nouveaux dans le triomphe du parti espagnol qu'elles soutenaient. Au contraire, l'Angleterre était encore faible militairement et la France allait s'éclipser.

A mon avis, dans les circonstances politiques actuelles, la Hongrie évitera de prendre toute initiative d'accord avec les états de la Petite Entente.

171

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1034 [1]. *Berlin, 1er juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

La semaine qui vient de s'écouler n'a guère éclairci la situation, pleine de risques et d'aléas, créée par l'échec des négociations de Londres et par la décision des gouvernements allemand et italien de déclarer caduc l'accord du 12 juin et d'abandonner, d'une façon définitive, le contrôle maritime. Après avoir un instant hésité, manifesté des tendances et des velléités diverses, laissé apparaître un certain flottement et quelque embarras, prononcé, tour à tour, des paroles rassurantes et inquiétantes, les chefs nationaux-socialistes, obéissant à la pression des éléments extrémistes de leur parti et, sans doute, aussi à celle de Mussolini, se sont résolus à une attitude d'expectative et d'obstruction systématique qui, non seulement, empêche le rétablissement

[1] Extraite des archives de l'ambassade, cette pièce a été communiquée au service français de la SDN sous le nº 1035.

de la surveillance navale, mais menace de ruiner complètement la politique de non-immixtion et d'abattre toutes les barrières péniblement dressées pour contenir le conflit espagnol.

Les discours tenus, ces jours derniers, par les dirigeants hitlériens et par le Führer lui-même, n'ont pas dévoilé les intentions réelles et les plans d'avenir du Reich, qui demeurent extrêmement énigmatiques. Mais ils ont permis de se rendre compte que, plus encore que l'incident du *Deutschland*, l'affaire du *Leipzig* menace d'aiguiller la politique allemande — en même temps que la politique italienne — dans les voies les plus dangereuses pour la paix européenne.

On a pu croire, pourtant, à certains moments que, cette fois encore, le Reich ferait preuve d'une modération relative. Il se retirait du contrôle naval, mais il conservait sa place au Comité de non-immixtion, renonçait à tout acte de représailles et faisait connaître qu'il ne changerait rien à sa politique de neutralité.

Succédant aux imprécations et aux injures proférées pendant plusieurs jours par la presse allemande contre les « pirates » et les « bandits » de Valence, de telles assurances ont été accueillies, à l'étranger comme en Allemagne, avec un réel soulagement. Ce sentiment a trouvé son expression dans le discours prononcé, le 25 juin, à la Chambre des Communes, par M. Neville Chamberlain [1], dont les paroles ont encore contribué à l'accentuer. Les feuilles allemandes se sont emparées des déclarations du Premier britannique; elles les ont, d'abord, interprétées comme un hommage rendu à la bonne foi et à la modération du gouvernement du Reich, comme une sorte de *satisfecit* pour l'attitude de ce dernier, aussi bien lors de l'agression d'Ibiza que dans l'affaire du *Leipzig*. Elles se sont félicitées de la compréhension dont témoignait à l'égard de l'Allemagne le nouveau chef du gouvernement anglais. Non sans quelque surprise, on a vu des journaux qui se distinguent d'ordinaire par leur esprit combatif, tels que l'*Observateur raciste* et l'*Angriff*, faire remarquer que le voyage de M. von Neurath à Londres n'était qu'ajourné [2], et laisser entendre que le gouvernement du Reich continuait à attacher le plus grand prix à un échange de vues direct avec Londres. En même temps, les feuilles qui avaient esquissé une offensive contre le projet d'un contrôle naval exclusivement assuré par des vaisseaux français et anglais ont subitement renoncé à leurs attaques; elles se sont imposé, sur ce point, la plus stricte réserve : elles se sont abstenues de tout ce qui aurait pu indiquer que le gouvernement du Reich était nettement hostile à la suggestion franco-britannique.

Cette trêve n'a été que de courte durée. A la réflexion, les dirigeants allemands ont paru s'apercevoir que le discours de M. Neville Chamberlain avait une toute autre signification que celle qu'ils lui avaient d'abord attribuée. Ils ont reconnu que ce discours s'adressait, avant tout, à une opinion anglaise

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 127 (et note), 128 (et note), 152 (et note).
(2) Voir ci-dessus les nos 106 (note), 120, 129.

froissée par l'ajournement du voyage de M. von Neurath, irritée par l'attitude allemande dans l'affaire du *Leipzig* et qu'il fallait mettre en garde contre des expressions trop vives de son ressentiment. L'affirmation que la situation de l'Europe était extrêmement tendue, et que toute imprudence de langage risquait d'entraîner les conséquences les plus graves, impliquait un blâme sévère à l'adresse des gouvernements responsables d'une pareille tension. Les chefs nationaux-socialistes l'ont compris, bien qu'avec quelque retard. Leur dépit semble n'en avoir été que plus vif.

Faisant suite aux discours du Premier britannique, les déclarations de M. Eden [1], ainsi que l'allure générale du débat de la Chambre des Communes ne pouvaient, d'ailleurs, laisser de doutes sur les véritables sentiments de l'opinion et des gouvernants anglais. Le secrétaire d'État au Foreign Office avait affirmé avec la plus grande netteté la fidélité inébranlable de son pays et de tout l'Empire à la Société des Nations, ainsi que l'universalité de l'intérêt que l'Angleterre portait à la paix. On ne pouvait prendre d'une façon plus nette le contrepied de la politique hitlérienne. M. Lloyd George lui-même, dont la presse allemande avait tant de fois invoqué le témoignage, s'était rangé parmi les adversaires du Reich et, après s'être indigné de l'attitude hypocrite de Rome et de Berlin dans l'affaire d'Espagne, avait, avec sa fougue habituelle, dénoncé l'Allemagne et l'Italie comme les plus dangereux perturbateurs de la paix.

Aussi, après avoir applaudi aux déclarations de M. Neville Chamberlain, les journaux du Reich n'ont-ils pas tardé à reprendre une attitude hargneuse. Malgré les quelques paroles amicales qu'il contient à l'égard de l'Allemagne et l'effort de compréhension dont il témoigne, le discours du chef du gouvernement anglais n'a rien changé, ont-ils écrit, à la situation. Le cabinet de Londres regrette que la guerre civile espagnole ait revêtu le caractère d'un conflit entre deux idéologies rivales et entre deux groupes de puissances. Il estime qu'il y a là un grave danger pour l'Europe. L'Allemagne est d'une opinion différente. Elle considère que le seul danger véritable serait le triomphe du bolchevisme en Espagne. Aucune entente n'est donc possible, tant que la France et l'Angleterre ne se décideront pas à reconnaître quel est, des deux partis espagnols, celui qui défend la cause de la paix européenne et celui qui n'est qu'un facteur de destruction et de désordre. En d'autres termes, un accord ne pourrait être réalisé entre les quatre puissances occidentales que s'il était dirigé uniquement contre le gouvernement de Valence. De là aux thèses soutenues par les journaux fascistes et proclamées par le Duce lui-même, il n'y a qu'un pas.

Subitement, la presse allemande, sans démasquer complètement ses propres positions, a mis en avant les journaux italiens et en a reproduit les articles les plus hostiles à la politique franco-britannique et au projet de contrôle naval élaboré par Londres et Paris. A l'envi, les organes hitlériens ont exposé les arguments formulés par la presse italienne :

[1] Sur ces déclarations, voir ci-dessus les nos 127 (et note), 128, 152 (et note).

— impossibilité de laisser le « monopole du contrôle » à deux puissances dont la partialité en faveur de Valence est nettement établie;

— absence de toute base juridique sur laquelle pourrait s'édifier un système de surveillance exclusivement franco-anglais;

— nécessité de l'approbation de l'Allemagne et de l'Italie, en dehors desquelles le Comité de non-immixtion ne peut prendre aucune décision valable.

Les journaux berlinois ont laissé nettement entendre que, sur tous ces points, l'accord entre l'Allemagne et l'Italie était complet. L'axe Rome-Berlin s'affirmait une fois de plus. Les deux pays manifestaient leur volonté commune de faire obstacle au rétablissement du contrôle sur les bases proposées par la France et l'Angleterre. Tous deux se cantonnaient dans une attitude purement négative. Ils s'abstenaient soigneusement d'indiquer comment pourrait être réparée la brèche ouverte dans la surveillance des frontières maritimes de l'Espagne et qui menace de ruiner toute la politique de non-immixtion. Le silence observé à ce sujet avait de quoi intriguer, sinon inquiéter. Le discours prononcé le 27 juin, à Würzbourg, par M. Hitler et l'article publié, le même jour, dans le *Popolo d'Italia* et attribué au Duce [1], ont bien montré que de telles inquiétudes n'étaient que trop justifiées.

A Würzbourg, le Führer est apparu sous son aspect des plus mauvais jours : arrogant, violent, farouche. Il s'est montré, de nouveau, l'homme des décisions hâtives, brutales, irrévocables, se complaisant dans des allures théâtrales, donnant libre cours aux impulsions du moment, ne reculant pas devant les conséquences les plus graves.

Sans doute l'Allemagne hitlérienne n'avait-elle jamais fait mystère de son antipathie pour la Société des Nations et les méthodes genevoises. Mais jamais non plus, jusqu'ici, elle n'avait déclaré que sa sortie de Genève était définitive; jamais, elle n'avait dit qu'elle rejetait toute forme de politique collective. Malgré l'incertitude et l'obscurité qui enveloppent les faits allégués par le gouvernement du Reich, l'incident du *Leipzig* a paru, au Chancelier, un prétexte suffisant pour renoncer, d'une façon solennelle, et sans appel, non seulement aux méthodes genevoises, mais à toute convention entre plusieurs puissances qui comporterait, pour les signataires, des restrictions quelconques de leur liberté d'action.

« Au reste, a dit le Chancelier, quel avantage pourrions-nous attendre de pareils accords? Ne sommes-nous pas, aujourd'hui, assez forts pour assurer nous-mêmes notre sécurité et la défense de nos intérêts? ».

Il suffit de rapprocher ces paroles des déclarations faites, trois jours auparavant, par M. Eden, pour mesurer toute la profondeur du fossé qui sépare, désormais, l'Angleterre et la France de l'Allemagne et de l'Italie, les régimes libéraux des états autoritaires, et pour apprécier l'énormité des obstacles qui s'opposent à une pacification de l'Europe.

Mais le passage le plus troublant du discours du Chancelier est celui où il a affirmé, avec fanatisme, que l'œuvre accomplie par lui dépassait les forces

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 145 (note).

de la nature, que la Providence était avec lui, qu'elle lui avait inspiré ses résolutions les plus hardies, qu'elle l'avait secondé dans leur accomplissement. Si, demain, le Führer était amené à prendre d'autres décisions aussi audacieuses, c'est encore la Providence qui les lui dicterait, et le Dieu des Germains lutterait à ses côtés.

En même temps, le Dr Goebbels déclarait, à Gelsenkirchen, que si l'on veut réussir, il faut savoir oser, et il terminait son allocution par un hymne à la force et à la puissance militaire du Reich. Au nom de plusieurs millions d'anciens combattants, pourtant réunis sous le signe de la paix, le colonel Reinhardt s'écriait, lui-même, à Cassel : « Führer, ordonne! Nous te suivrons! » (1).

Dans cette même journée du 27, les dirigeants fascistes tenaient un langage encore plus brutal et plus inquiétant. Le Duce abattait ses cartes. Il proclamait que, dans la guerre d'Espagne, l'Italie fasciste n'avait pas été neutre et que la victoire, certaine et prochaine, de Franco serait sa victoire. Plus belliqueux encore, M. Farinacci, ancien secrétaire général du parti et membre du grand Conseil fasciste, réclamait une rupture des relations de son pays avec Paris et Londres, engageait son gouvernement à lancer un défi à la France et à l'Angleterre et exprimait l'avis qu'en l'état actuel des choses, une guerre était à souhaiter (2).

Le lendemain, il est vrai, M. Goering, accueillant à Berlin les délégués au congrès des Chambres de commerce internationales, leur assurait que l'Allemagne ne voulait pas de guerre, et que son but suprême était le maintien de la paix en Europe. Mais il faisait suivre cette assurance d'un long exposé des revendications allemandes et laissait entendre que leur satisfaction était la condition indispensable d'une pacification durable de l'Europe (3).

L'attitude adoptée, le 23 juin, par les représentants du Reich et de l'Italie au Comité de non-immixtion, à l'égard de la proposition franco-britannique (4), a bien été telle que l'avait laissé prévoir la presse de Rome et de Berlin.

Les Allemands et les Italiens ont fait connaître que, non seulement ils abandonnaient le contrôle maritime, mais qu'ils se retiraient de tout contrôle actif. Ils ont ajouté que, dans ces conditions, le système de surveillance, tel qu'il avait été établi par le Comité de non-immixtion, n'existait plus et que la France et l'Angleterre se trouvaient elles-mêmes sans mandat. Il fallait donc imaginer et faire approuver à l'unanimité par le comité de Londres un nouveau système de contrôle qui, pour être valable, devait recevoir l'approbation du Reich et de l'Italie. Les délégués allemands et italiens n'ont pas rejeté formellement le projet franco-britannique; ils ont déclaré qu'ils le soumettraient à l'examen de leurs gouvernements, mais ils n'ont pas laissé de doute sur le fait que ce projet serait repoussé, comme ne présentant pas

(1) Sur cette réunion de Cassel, se reporter à la dépêche 1040 de Berlin du même jour, ci-après reproduite sous le n° 172.

(2) Sur le discours du politicien italien, se reporter également ci-dessus au n° 145.

(3) Il déclarait notamment que l'Allemagne « ne cessera pas de mettre en avant le problème colonial tant que ses besoins dans ce domaine n'auront pas obtenu satisfaction ».

(4) Sur l'attitude germano-italienne et la réaction immédiate de la France et de l'Angleterre, voir ci-dessus les nos 110 à 113, 115 à 118.

des garanties suffisantes d'impartialité. En même temps, ils se sont refusés à faire eux-mêmes aucune proposition nouvelle.

Le 23 juin, lorsque l'Allemagne avait fait connaître les décisions qu'elle se voyait obligée de prendre, après l'échec de la consultation de Londres, on avait pu interpréter comme un signe de modération le fait que le Reich maintenait son représentant au Comité de non-immixtion. Aujourd'hui, il apparaît que, si les gouvernements allemand et italien n'ont pas quitté le comité de Londres, c'est afin de pouvoir s'y livrer à une obstruction et y saboter les efforts déployés par la France et l'Angleterre pour combler la brèche survenue dans le contrôle et sauver la politique de non-immixtion. La présence de l'Allemagne et de l'Italie au comité de Londres s'avère, ainsi, comme un obstacle à tous progrès. Les deux pays se confinent dans une posture purement négative; ils refusent de formuler aucune suggestion; ils paraissent vouloir se borner à faire échouer celles qu'on leur présente; en outre, ils font ressortir avec insistance que le contrôle, maîtresse-poutre de l'édifice de la non-immixtion, n'existe plus.

Ils ajoutent que, tant que ce contrôle ne sera pas rétabli, il serait vain d'aborder la question du rappel des volontaires, qui demeure ainsi en suspens. Le Comité de non-immixtion est donc pratiquement paralysé. Déjà, à Londres et à Paris, on est obligé d'envisager l'éventualité de l'effondrement complet d'un système, qui était le fruit de la longue et pénible collaboration de vingt-cinq nations, et dont on a le droit de penser qu'il avait, jusqu'ici, sauvé la paix.

A quels mobiles répond la tactique adoptée par l'Allemagne et l'Italie ?

Lorsque l'on compare la fragilité des faits qui sont à la base de l'incident du *Leipzig* et l'extrême gravité des conséquences qui en découlent, on est amené à se demander si les tentatives de torpillage du croiseur allemand — réelles ou non — n'ont pas simplement servi de prétexte à un revirement complet de la politique du Reich, et si toute cette affaire n'est pas destinée à marquer un tournant décisif.

Après le règlement de l'incident du *Deutschland*, lors de l'invitation adressée à M. von Neurath par le gouvernement britannique, un véritable optimisme s'était emparé de ceux qui, en Allemagne, représentent les tendances modérées et qui ont toujours souhaité de voir leur pays rentrer dans le concert des puissances occidentales et rechercher, par des moyens pacifiques, la solution de ses difficultés. Quelques jours avant l'affaire du *Leipzig*, M. Schacht avait déclaré à l'un de ses amis : « Neurath va à Londres. Je l'y suivrai de près. Je mettrai au point certaines des questions qu'il va aborder. Dans six mois, je vous prédis que l'Allemagne sera revenue à Genève ! » Tous ces espoirs, toutes ces velléités paraissent aujourd'hui anéantis; le discours de Würzbourg a sonné leur glas.

On ne peut se défendre de l'impression qu'au moment où il allait s'engager dans une voie qui permettait d'espérer une sérieuse amélioration des rapports entre les états européens, le Reich s'est ravisé. Dans la crise gouvernementale française, dans la chute de Bilbao, dans les événements qui ont, sans

doute, affaibli pour longtemps le prestige et les possibilités d'action extérieure des Soviets, il a vu, peut-être, un concours de circonstances favorables pour une entreprise décisive en faveur de Franco dont la victoire ne pouvait manquer d'assurer au Reich de sérieux avantages moraux et matériels.

Il est certain que le gouvernement italien n'a pas été étranger à ce revirement. L'invitation adressée par le cabinet britannique à M. von Neurath avait provoqué, en Italie, les plus vives inquiétudes. Les raisons qu'avait l'Italie d'empêcher, si elle le pouvait, une conversation germano-britannique, sont si évidentes qu'un journal anglais a pu raisonnablement émettre l'hypothèse que c'était un sous-marin italien qui avait tiré contre le *Leipzig*, pour torpiller, sinon ce navire, du moins le voyage de M. von Neurath.

Sans aller aussi loin, on ne saurait manquer d'être frappé du parti que l'Allemagne et l'Italie ont cherché à tirer de l'incident du *Leipzig*, l'Italie allant de l'avant et traçant, pour ainsi dire, au Reich la voie qu'il devait suivre.

Il semble que ce ne soit pas sans quelques hésitations que le Reich se soit laissé entraîner. En tout cas, il a apporté plus de soin que l'Italie à masquer son jeu. Actuellement, la manœuvre germano-italienne apparaît assez nettement : le contrôle est désorganisé, la politique de non-immixtion va s'effondrer; il ne saurait même plus être question du rappel des volontaires, qui aurait gravement compromis la cause de Franco et de ses protecteurs étrangers. La France et l'Angleterre vont se trouver acculées à l'alternative ou bien de reconnaître à Franco et à Valence la qualité de belligérants, ou bien de laisser subsister dans les eaux espagnoles un état de caractère anarchique. Dans le premier cas, la marine de guerre du général Franco, beaucoup plus forte que celle de Valence, n'aurait pas de peine à couper toutes les communications des républicains espagnols avec l'extérieur. Au contraire, les ports nationalistes seraient plus largement ouverts que jamais à la contrebande de guerre sous toutes ses formes. Au cas où la France et l'Angleterre refuseraient à Franco la qualité de belligérant, toutes les nations seraient obligées d'escorter leurs vaisseaux jusque dans les eaux territoriales espagnoles et il en résulterait d'innombrables possibilités d'incidents.

La tactique italo-allemande apparaît ainsi comme une redoutable tentative de pression, l'Allemagne et l'Italie ayant sur leurs partenaires l'avantage de beaucoup moins reculer devant le danger de complications internationales. Quelle que soit la décision à laquelle se résolvent la France et l'Angleterre, il semble que l'on s'achemine vers une ère de difficultés sérieuses.

L'Allemagne vient de rappeler des eaux espagnoles trois croiseurs et quatre torpilleurs [1], ce qui semblerait indiquer que, pour l'instant du moins, on n'a pas à redouter une entreprise de grande envergure contre la côte espagnole.

Mais il n'en est pas moins vraisemblable que l'Italie et l'Allemagne profiteront de la disparition du contrôle pour redoubler d'efforts, en vue d'assurer à Franco une victoire rapide. Mussolini a déclaré dans le *Popolo d'Italia*

[1] *Note du document :* Les croiseurs *Leipzig*, *Köln* et *Karlsruhe* et les torpilleurs *Seeadler*, *Albatros*, *Luchs* et *Leopard* (2e flottille de torpilleurs). Ces bâtiments sont rentrés à Kiel les 29 et 30 juin.

qu'il attendait avec impatience le moment où les forces rendues disponibles [1] par la chute de Bilbao seraient dirigées contre Madrid et où la « ceinture de fer » qui protège la capitale espagnole céderait, elle aussi, sous les coups des nationalistes. « Cette victoire, a-t-il dit, sera celle de l'Italie fasciste », comme s'il avait tenu à proclamer, dès maintenant, son droit à une part du butin.

La reconnaissance au général Franco des droits du belligérant serait évidemment, pour celui-ci, un appoint considérable; d'autre part, laisser les choses en l'état actuel, admettre que les vaisseaux allemands et italiens exercent, pour leur propre compte, la police de la mer, c'est aller au devant d'incidents comme celui du *Deutschland*.

De pareilles perspectives devraient, semble-t-il, faire réfléchir et hésiter les dirigeants du Reich. Pourtant, au cours de l'entretien que j'ai eu avec lui ce matin [2], M. von Neurath ne m'a pas caché qu'aux yeux de son gouvernement, le contrôle tel qu'il avait fonctionné jusqu'ici était définitivement mort.

Le ministre allemand des Affaires étrangères ne voyait qu'une seule solution : reconnaissance par la France et par l'Angleterre de la qualité de belligérants aux deux partis, engagement de la part des puissances d'observer la plus stricte neutralité à l'égard des deux belligérants, contrôle international des mesures prises dans chaque pays pour assurer le respect de cette neutralité.

M. von Neurath n'a pas paru se rendre compte qu'on reviendrait, ainsi, à un état analogue à celui qui existait avant l'organisation du contrôle, et dont on avait justement voulu supprimer les inconvénients et les périls, en organisant la surveillance des côtes d'Espagne. Le ministre allemand des Affaires étrangères, pas plus, d'ailleurs, que M. Goering, ne nie la situation périlleuse à laquelle on se trouve ainsi acculé. Il n'en affirme que plus énergiquement que, ni la nation allemande, ni son Führer, ne veulent la guerre, et que la population du Reich ne comprendrait pas que l'on se battît pour l'Espagne.

Mais ne pas vouloir la guerre ne suffit pas pour éviter la guerre. Il faut encore vouloir les gestes qui sont propres à écarter la guerre et renoncer à ceux qui risquent de la provoquer. Le IIIe Reich qui prétend ne pas retomber dans les fautes de Guillaume II devrait se rappeler le mot de l'empereur déchu : « Je n'ai pas voulu cela ! ».

(1) *Note du document* : Ces forces sont estimées à 100.000 hommes munis d'une puissante artillerie et abondamment pourvus d'avions de bombardement.

(2) Voir ci-dessus le n° 164.

172

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1040 (1). *Berlin, 1er juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Le congrès annuel des Anciens combattants allemands s'est déroulé à Cassel le 26 et le 27 juin dernier sous la présidence du colonel Reinhardt, président de la ligue des Anciens combattants du Reich (*Reichskriegerbund*) et en présence du Feldmarschall von Mackensen. Plusieurs attachés militaires, parmi lesquels l'attaché militaire français, étaient venus de Berlin assister à ces journées. Des délégations d'anciens combattants avaient été envoyées par la France, l'Angleterre, l'Italie et la Hongrie.

Jamais il n'a été autant parlé de la paix et de la collaboration pacifique des peuples qu'au cours de cette manifestation. Le leitmotiv traditionnel de « l'Internationale des combattants du front » a été repris et développé par le colonel Reinhardt et M. Himmler, chef des S.S., qui prirent la parole du côté allemand. Ces deux orateurs ont fait graviter leurs discours autour de l'idée centrale que dans le monde troublé de l'heure actuelle, les anciens combattants de tous les pays devraient se tendre la main par-dessus les frontières pour sauvegarder la paix générale.

Mais au moment où ces paroles retentissaient, le chancelier du Reich faisait entendre à Würzbourg (2) un langage dont le moins qu'on puisse dire est qu'il était inspiré par un attachement moins vif à la cause de la collaboration internationale. L'impression favorable laissée par la manifestation de Cassel s'en trouve fortement compromise. Les protestations de bonne volonté des anciens combattants éveillent le sentiment que les assurances pacifistes, à n'en pas douter sincères, prodiguées au cours de ces manifestations, faites visiblement pour l'étranger, ne cadrent pas toujours parfaitement avec les pensées ou les arrière-pensées des dirigeants. La distance qui sépare Cassel de Würzbourg apparaît plus grande encore dans la réalité que sur la carte.

D'ailleurs, dans les discours mêmes prononcés au congrès des Anciens combattants allemands, il n'est pas impossible de relever certains accents discordants. Les allusions aux événements les plus récents n'ont pas manqué, et sur un ton qui n'était pas toujours empreint de la modération et du pacifisme dont les orateurs se prétendaient uniquement inspirés. Le colonel Reinhardt, dans un passage de son discours qui a recueilli autant d'applau-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur le discours du Chancelier, se reporter ci-dessus aux nos 133 (et notes), 171.

dissements que son plaidoyer en faveur de la paix, a remercié le Führer d'avoir vengé l'honneur de l'Allemagne en ordonnant le bombardement d'Almeria. « Il y a quelques semaines, s'est-il écrié, les canons allemands ont répondu de leur voix d'airain au lâche attentat de pirates bolchevistes contre le *Deutschland*. Nous autres, soldats du front, remercions le Führer pour l'énergie avec laquelle il a puni ce crime. Nous le remercions d'avoir restauré, en même temps que la souveraineté militaire, l'honneur du peuple allemand ». Et, dans sa péroraison, le même orateur a protesté des sentiments de totale obéissance et de complet dévouement des anciens combattants allemands à l'égard du chancelier du Reich. Il a terminé en s'écriant : « Que le Führer commande ! Nous le suivrons tous jusqu'au dernier ».

Certains délégués étrangers n'ont d'ailleurs pas davantage observé la neutralité qui devait présider à de pareilles manifestations. Avec un manque de tact, qui aurait été probablement jugé sévèrement dans d'autres états, ils ont profité de l'occasion qui s'offrait à eux pour se livrer à des considérations d'ordre nettement politique et plaider à la tribune la cause des pays qu'ils représentaient. Par exemple, le général Rossi, chef de la délégation italienne, a vanté l'axe Rome-Berlin et invité son auditoire à y voir la meilleure base d'une collaboration véritable entre les peuples. De même, le délégué hongrois, colonel Ergelbach, est parti en guerre contre le communisme et les soi-disant « agissements du Komintern » qu'il a rendu responsables de tous les dangers qui menaceraient la paix. Il est vrai que ce sont des procédés qui ne sont pas rares dans le IIIe Reich et jusque dans les sphères gouvernementales. On l'a bien vu, le 28 juin dernier, à Berlin : ce jour-là, M. Goering ayant à souhaiter la bienvenue aux délégués étrangers venus participer aux travaux du IXe congrès de la Chambre de commerce internationale, n'a cru pouvoir rien faire de mieux que de leur exposer, avec une maladresse brutale, les revendications de l'Allemagne en ce qui concerne la répartition des matières premières, le problème colonial et les sanctions économiques !

On se plaît à reconnaître que les représentants des puissances occidentales ont réussi, au contraire, à garder un ton d'une parfaite correction et d'une courtoise réserve. Les journaux du Reich ont accordé, dans leurs colonnes, une place importante à l'allocution prononcée par l'envoyé de la *British Legion*, le colonel Crosfield. Ils ont, au contraire, résumé en quelques lignes le discours prononcé en allemand par le délégué des anciens combattants français, M. Pierre Fort. En réalité, notre représentant ne paraît pas avoir eu moins de succès que son collègue britannique. Dès le début, il a su gagner la sympathie de son auditoire en s'adressant à lui en ces termes qui ont fait une vive impression et provoqué d'unanimes acclamations : « Ennemis d'hier, camarades d'aujourd'hui, amis de demain ! ».

Le congrès de Cassel s'est terminé, le dimanche après-midi, 27 juin, par un défilé monstre des délégués d'anciens combattants allemands précédés de leurs drapeaux. La presse du Reich a déclaré que 150 000 hommes y avaient pris part. Il semble que ce chiffre soit effectivement de l'ordre de 120.000 hommes. Les formations se sont écoulées en rangs serrés et au pas pendant cinq heures devant le maréchal von Mackensen, qui a supporté, en

plein soleil, cette épreuve avec une résistance peu commune chez un vieillard de quatre-vingt-huit ans. Ces parades importantes sont dans la tradition du congrès et ne sont plus faites pour nous surprendre. En revanche, les observateurs étrangers n'ont pas manqué d'être frappés de la présence de M. Himmler à Cassel. C'est la première fois que le chef des milices noires assistait à ce congrès. Il était venu représenter, au milieu des combattants de la Grande Guerre et des survivants de l'ancienne armée, les « soldats politiques » du régime nouveau. M. Himmler, dans son discours, a souligné les points de contact qui existeraient entre ces deux forces; il a déclaré que le corps des S.S. avait pris pour modèle les qualités de discipline, d'honneur et de courage de l'armée impériale, à laquelle le Führer a lui-même appartenu et où il se serait formé.

On peut se demander si tous les assistants se sont également réjouis de la présence de M. Himmler et si tous ont applaudi sans réserve à ses paroles. Parmi eux, en effet, beaucoup sont d'anciens officiers d'avant-guerre et restés fidèles, au fond d'eux-mêmes, à l'ancien régime et à la cause de la monarchie. Mais ils se sentent surveillés par les maîtres du jour. Ils savent que leur association a, auprès des nazis convaincus, une réputation suspecte et que ceux-ci les accusent souvent de tiédeur vis-à-vis du IIIe Reich. Les anciens combattants allemands et leurs chefs ne sont pas ignorants des risques que comporte une telle situation. Pour dissiper cette impression fâcheuse, ils n'omettent pas, à chacun de leurs congrès, de protester, par la voix de leur président, de leur dévouement complet envers le Führer. Cette protestation de loyalisme n'a pas manqué à Cassel. Mais, en outre, soit parce qu'ils se sentiraient plus menacés, soit parce que l'armée serait tenue de donner des gages au régime, ils ont fait, cette année, un pas de plus : en invitant, pour la première fois, à leur congrès, M. Himmler, ils ont montré devant l'opinion qu'ils considéraient comme les héritiers de leur tradition les milices brunes. Ils s'étaient toujours refusé, jusqu'à présent, à faire ce geste. Sans aller jusqu'à parler de mainmise du parti national-socialiste sur les anciens combattants allemands, il n'est pas douteux que celui-ci n'ait marqué un point sur un des derniers groupements qui, en Allemagne, témoigne encore d'un esprit de corps vivace et de quelque reste d'indépendance.

173

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1045. *Berlin, 1er juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

La visite à Budapest du maréchal von Blomberg, arrivé le 27 juin dans la capitale hongroise où il doit passer plusieurs jours [1], a donné lieu, dans la presse allemande, à quelques considérations intéressantes sur la situation politique et militaire de la Hongrie.

Tout en faisant remarquer qu'il s'agissait, avant tout, d'un geste de courtoisie, — le ministre de la Guerre du Reich rendant la visite faite, il y a quelques mois, à Berlin, par le général von Roeder —, les journaux ont présenté le voyage en Hongrie du maréchal von Blomberg comme un événement très important.

Ils ont protesté qu'il n'y avait aucune relation entre ce voyage et le problème hongrois. Pourtant ils ont manifesté, pour ce problème, un intérêt tel qu'on ne saurait douter que la question n'ait été au premier plan des entretiens entre le commandant en chef des armées allemandes et les militaires hongrois.

La principale préoccupation que trahissent les commentaires des journaux berlinois n'est, d'ailleurs, pas que la Hongrie réarme à plus ou moins bref délai. On n'ignore pas dans les cercles politiques et militaires du Reich que la Hongrie s'est déjà affranchie en fait, dans une large mesure, des clauses militaires du traité de Trianon, et que, dans bien des domaines, le réarmement hongrois est déjà un fait accompli. Le souci que révèle la lecture des journaux allemands est d'éviter que ce réarmement — ou sa légalisation — ne résulte d'un accord entre la Hongrie et les états de la Petite Entente, accord qui pourrait être l'amorce d'une amélioration sensible des rapports entre Budapest, d'une part, Prague, Belgrade et Bucarest, de l'autre.

On sait fort bien, à Berlin, que les états de la Petite Entente ont déjà pris leur parti du réarmement hongrois, mais qu'ils souhaiteraient obtenir, en compensation, certaines garanties de sécurité, qui pourraient résulter, par exemple, de la signature de pactes de non-agression [2].

C'est un accord de ce genre que les dirigeants du Reich paraissent vouloir éviter à tout prix. Une telle évolution risquerait, en effet, de contrecarrer un des buts essentiels de la politique allemande qui est d'isoler la Tchécoslovaquie et de retourner, si possible, contre elle seule le revisionnisme hongrois.

(1) Le séjour dura en fait jusqu'au 30 juin.
(2) Sur les pourparlers de ces états avec Budapest, voir ci-dessus le nº 170 (et renvois).

Ainsi s'expliquent les efforts déployés, ces jours-ci, par la presse berlinoise, pour convaincre la Hongrie que son droit incontestable à réarmer ne saurait être l'objet d'un honteux marchandage, que l'état de choses contre nature créé par le traité de Trianon ne saurait durer et qu'il ne dépend pas de la volonté de la Petite Entente d'en assurer le maintien. En d'autres termes, le Reich voudrait absolument éviter que la Hongrie ne suive l'exemple donné par la Turquie lorsqu'elle a réclamé la remilitarisation des Dardanelles. Il est clair —, bien que la presse allemande ne le dise pas expressément —, que les dirigeants hitlériens préféreraient de beaucoup que la Hongrie recourût à la méthode qu'ils ont eux-mêmes employée et qu'ils considèrent comme seule compatible avec l'honneur national, celle de la dénonciation unilatérale des traités.

174

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 545. *Londres, 1er juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 juillet.)

Parmi les changements intervenus lors du dernier remaniement ministériel [1], la nomination de M. Hore-Belisha au War Office a été particulièrement remarquée. Issu d'une famille d'origine israélite, le nouveau ministre de la Guerre passe pour l'un des plus brillants représentants de sa génération parmi les députés de la majorité qui ont dépassé la quarantaine. Après avoir fait des études remarquables à Oxford, Paris et Heidelberg, après avoir été président de cette *Oxford Union* que l'on considère en Grande-Bretagne comme une véritable pépinière d'hommes d'État, il a servi sur le front occidental de 1914 à 1918, obtenu deux citations à l'ordre du jour, et quitté l'armée avec le grade de major, au lendemain de l'armistice. Constamment réélu député de Plymouth depuis 1923, il appartient à cette équipe de libéraux-nationaux qui sont demeurés fidèles en 1931 au gouvernement de M. Ramsay MacDonald et de sir John Simon. Nommé, à cette époque, sous-secrétaire d'État au Commerce, il passa au Trésor l'année suivante, pour occuper enfin, de 1934 à 1937, le ministère des Transports où il s'est fait une réputation en cherchant à résoudre les problèmes de plus en plus ardus que font naître, à Londres en particulier, les progrès de la circulation automobile. Pour remédier au nombre croissant des accidents, M. Hore-Belisha a recouru à diverses méthodes de propagande par l'image, par le film, par l'instruction dans les écoles, qui semblent avoir donné des résultats. C'est en raison des

(1) Allusion à la constitution du cabinet Neville Chamberlain le 28 mai.

aptitudes qu'on lui reconnaît dans ce domaine que le nouveau ministre a été choisi, le 29 mai 1937, pour prendre le portefeuille de la Guerre, au moment où la question du recrutement devient angoissante et où un effort considérable s'impose auprès de l'opinion pour rendre l'armée plus populaire. Le nouveau secrétaire d'État passe pour extrêmement ambitieux. Il se croit, dit-on, l'étoffe d'un Premier ministre futur. On peut donc attendre de lui un effort déterminé pour réussir dans son nouveau poste où, dès son arrivée, il s'est mis au travail avec une énergie que reconnaissent ses subordonnés. Ceux-ci, qui n'avaient pas accueilli sans réserve le choix fait par M. Neville Chamberlain, rendent hommage dès maintenant au zèle de leur chef, et n'hésitent pas à reconnaître qu'un air plus vif circule aujourd'hui dans les corridors de Whitehall.

L'occasion n'est donc pas mauvaise pour examiner, à la lumière des renseignements recueillis par notre attaché militaire, l'état actuel du programme de réarmement britannique en ce qui concerne l'armée, cette Cendrillon des services de la défense nationale britannique.

Au lendemain de la guerre, à une époque où il paraissait évident que la paix régnerait en Europe occidentale pendant une dizaine d'années au moins, le maréchal Milne, chef de l'état-major impérial, avait été invité par le gouvernement à profiter de ce répit pour se livrer à une étude approfondie des transformations rendues nécessaires à la lumière de l'expérience. Il ne semble point que lord Milne ait su tirer parti des circonstances autant qu'on aurait pu le souhaiter. Les études entreprises sous sa direction sont restées assez théoriques, et ce n'est guère qu'en 1935, à la faveur d'une première et sérieuse augmentation de crédits, qu'a commencé, sous l'impulsion d'un autre chef d'État-major, le maréchal sir Archibald Montgomery-Massingberd, l'œuvre de réorganisation indispensable. Les décisions prises en 1935 et 1937, après de longues hésitations, ont été exposées en détail dans la correspondance de l'ambassade. Leurs résultats actuels peuvent se résumer ainsi :

1. L'organisation des grandes unités reste encore loin d'être achevée. La division mobile prévue ne peut encore compter que sur un seul de ses trois éléments, la brigade de chars; la transformation de brigades de cavalerie en unités de chars légers est à peine entamée.

Les cinq divisions d'infanterie métropolitaine ne comptent actuellement que 50 bataillons au lieu de 55, la situation en Palestine ayant rendu nécessaires des envois supplémentaires de troupes dans le Levant. Il s'en faut de beaucoup que leur réorganisation soit terminée;

2. La composition d'un certain nombre d'unités (bataillons de chars d'armée, groupements de reconnaissance divisionnaires) ne sera fixée qu'après les manœuvres de 1937;

3. Les délais de livraison du matériel de guerre n'ont pas encore permis de doter complètement les unités de tous les instruments prévus, sauf en ce qui concerne les véhicules mécanisés;

4. Le fait qu'à l'heure actuelle la Grande-Bretagne compte 74 bataillons d'infanterie outre-mer, et 64 seulement dans la métropole, suffit à montrer

combien la question du recrutement reste inquiétante. Le déficit en hommes n'a fait que s'accroître sous l'administration de M. Duff Cooper; il présente le double inconvénient d'arrêter la réorganisation de l'armée et de nuire à l'instruction des troupes;

5. Les changements intervenus dans la composition et la dotation en matériel des unités entraînent des répercussions profondes sur leurs missions tactiques. C'est aux Indes, en particulier, que ces modifications se feront le plus tôt sentir.

Si le matériel de guerre commandé entre en service maintenant dans les délais prévus, il est permis de penser que la période d'évolution s'achèvera vers la fin de 1938 et qu'à cette époque la réorganisation de l'armée britannique sera achevée sur les points essentiels. Ce qu'il convient de retenir, c'est que sa transformation, pour lente qu'elle soit, s'effectue sur des bases qui en feront un instrument de combat beaucoup plus adapté à la guerre continentale qu'aux opérations coloniales ou au service d'outre-mer. A cet égard, nous ne pouvons que nous féliciter des décisions prises par l'état-major impérial, dont l'exécution va sans doute recevoir, grâce à l'arrivée de M. Hore-Belisha, une impulsion nouvelle [1].

175

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 151 à 155. Très urgent. *Lisbonne, 2 juillet 1937, 0 h. 25.*

(*Reçu :* 4 h. 10, 4 h. 30.)

Je viens seulement d'obtenir de M. de Oliveira Salazar l'audience demandée dès la réception de votre télégramme no 127 [2].

Au cours de l'entretien que je viens d'avoir avec le président Salazar, j'ai fait valoir toute l'argumentation suggérée par Votre Excellence en faveur du rétablissement immédiat du contrôle à la frontière luso-espagnole. J'ai appelé d'une manière pressante l'attention du Président sur les responsabilités encourues par le gouvernement portugais en raison des répercussions sérieuses que sa décision pouvait comporter et j'ai formulé l'espoir qu'il tiendrait à s'associer à nos efforts pour éviter toute nouvelle complication.

« Il ne faut pas oublier, m'a répondu M. Salazar, que nous avons rappelé au début de juin que si une modification intervenait dans le plan général de contrôle, nous aurions à examiner à nouveau notre position particulière. Le départ de l'Allemagne et de l'Italie rompant l'équilibre des forces affectées

[1] Le texte de cette dépêche a été communiqué au service français de la Société des Nations.
[2] Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le no 158.

au contrôle, nous avons en conséquence momentanément suspendu — et non pas supprimé — les facilités spéciales données aux observateurs britanniques, qui d'ailleurs demeurent sur place. Je tiens à bien préciser que nous continuerons à appliquer à notre frontière les mesures qui découlent de nos engagements relatifs à la non-intervention. La décision que prendra demain le comité de Londres fixera définitivement notre attitude en ce qui concerne le contrôle et je ne puis pas envisager de modifier d'ici là la mesure prise par nous ».

J'ai senti qu'en dépit de mon argumentation, le président Salazar demeurerait irréductible sur ce dernier point.

« J'ajoute, a continué le Président, que j'apprécie grandement les efforts déployés par les gouvernements français et britannique pour sauver le système de contrôle et pour fermer la brèche ouverte par le départ de l'Allemagne et de l'Italie. Aussi ai-je donné à M. Monteiro des instructions de ne pas s'opposer demain, à la réunion du Comité, à la proposition que leurs délégués soutiendront, malgré certaines objections de principe qu'elles soulèvent dans mon esprit. Cette adoption entraînerait sans délai la reprise de l'activité des observateurs sur notre frontière ».

Ici, M. Salazar ne m'a pas dissimulé qu'il avait été désagréablement surpris de n'avoir eu connaissance que très indirectement des conversations engagées par les gouvernements de Paris et de Londres à l'occasion du projet à soumettre au Comité. Il a ajouté que certains renseignements qui venaient de lui parvenir le rendaient pessimiste quant à l'acquiescement de Berlin et de Rome à la proposition franco-anglaise et qu'il craignait qu'on en vienne rapidement à l'abandon total du contrôle.

Si au cours de cet entretien, qui a duré près d'une heure, M. Salazar a montré comme toujours une évidente obstination à ne pas revenir sur une décision prise, j'ai toutefois senti chez lui une disposition d'esprit plus bienveillante qu'à l'habitude.

176

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1711, 1712. *Londres, 2 juillet 1937, 19 h. 6.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le sous-Comité a été mis en présence ce matin d'une déclaration commune des représentants de l'Allemagne et de l'Italie sur la réorganisation du système de surveillance. Après avoir affirmé leur ferme attachement au principe de non-intervention, les deux puissances suggèrent en premier lieu que toutes les puissances accordent les droits de belligérants aux deux partis

et qu'elles assument les devoirs résultant de la neutralité conformément aux principes du droit public.

Elles ajoutent que ces mesures auraient l'avantage :

1. De conférer un statut international aux deux partis responsables à l'égard de l'état neutre de la conduite de la guerre dans l'air, sur terre, sur mer;

2. Le système des patrouilles navales devient inutile;

3. Les lacunes résultant de l'absence de surveillance des navires battant le pavillon espagnol ou le pavillon des pays qui ne sont pas parties aux accords de non-intervention seraient éliminées, puisque ces bateaux se trouveraient soumis par l'un et l'autre parti à un contrôle effectif.

Par ailleurs, à l'exception du système de patrouilles navales qui disparaîtrait, le système de surveillance actuel serait maintenu notamment en ce qui concerne les frontières terrestres et le trafic maritime (ports d'observation, observateurs).

J'adresse ce document à Votre Excellence par le courrier [1].

177

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1715, 1716. Secret. Réservé. *Londres, 2 juillet 1937, 23 h. 15.*

(*Reçu :* le 3, 1 h. 30, 0 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme no 1526 [2].

On se montre préoccupé à Londres d'informations de sources diverses, qui se rapportent aux projets allemands sur l'Autriche et qui sont à rapprocher des indications transmises par M. François-Poncet.

A en croire certains de ces renseignements, M. Hitler, au cours de sa conversation avec M. von Papen le 14 juin dernier, aurait donné un mois au représentant du Reich à Vienne pour mettre sur pied un gouvernement où siégeraient quatre ministres nationaux-socialistes; faute d'un pareil succès, le Führer se serait déclaré incapable de retenir plus longtemps l'ardeur de ses partisans, qui réclament une action décisive en Autriche. Ce ne serait plus, cette fois, sur l'appui de la Légion autrichienne que l'on compterait à

(1) A l'issue de la réunion du sous-Comité, le représentant de Rome avait fait savoir que les navires italiens restaient « tenus de faire escale dans les ports de contrôle et d'y embarquer des observateurs » et que les membres italiens du Bureau restaient en fonction (T. 1717 de Londres).

(2) Qui transmettait à Londres le télégramme no 692 de Vienne du 28 juin, ci-dessus reproduit sous le no 140.

Berlin pour venir au secours d'une insurrection des nazis viennois, mais sur l'intervention de S.A. et de S.S. encadrés d'officiers de la Reichswehr, qui envahiraient le territoire autrichien. Toujours d'après la même source, la crainte de voir la position de l'armée renforcée par rapport à celle du parti national-socialiste dans tout l'Empire ferait encore hésiter M. Hitler.

D'autre part, les correspondants à Vienne du *Times* et du *Daily Telegraph*, qui passent pour bien informés, se déclarent, dans les lettres particulières qu'ils adressent à leurs rédactions, très inquiets de la situation et convaincus des dangers que la politique allemande s'apprête à faire courir à l'Autriche.

178

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1713. *Londres, 2 juillet 1937* (1)

(*Reçu :* le 3, 10 h.)

Ce matin, en ouvrant la séance du sous-Comité, lord Plymouth a affirmé tout d'abord le souci du gouvernement britannique d'éviter une rupture du système de non-intervention dont le contrôle naval constitue un rouage essentiel. Il a ensuite renouvelé les propositions présentées à la séance précédente aux noms des gouvernements de Londres et de Paris afin de combler le vide créé par le retrait des patrouilles allemandes et italiennes. « Si certains pays ne croient pas pouvoir accepter ces suggestions, ajouta lord Plymouth, il leur appartient d'en présenter d'autres tendant au même but, mais le gouvernement britannique tient à proclamer que ceux qui refuseront leur assentiment rendront la poursuite de la non-intervention très difficile ».

L'ambassadeur du Portugal lut alors un long exposé qui, débutant par une acceptation du plan franco-anglais « au cas où ce dernier serait adopté à l'unanimité par le Comité », se poursuivit par un rappel de la position de son pays et par une critique des méthodes suivies jusqu'ici à l'égard du conflit espagnol. Aux yeux du gouvernement portugais, le projet franco-britannique, loin d'améliorer la procédure adoptée jusqu'ici, détruit l'équilibre entre puissances reconnaissant respectivement les gouvernements de Valence et de Salamanque et crée de nouveaux risques d'incidents et de divisions. Il convient, conclut M. Monteiro, de recourir à des méthodes nouvelles susceptibles d'assurer une collaboration totale des puissances européennes.

C'est à ce moment que M. von Ribbentrop donna lecture de la déclaration conjointe germano-italienne dont j'ai déjà rendu compte au Département (2).

(1) Par poste.
(2) Voir ci-dessus le nº 176.

M. Grandi fit suivre l'énoncé de ces nouvelles propositions d'un bref commentaire. L'ambassadeur d'Italie confirma que le plan de contrôle naval franco-anglais était inacceptable pour son gouvernement. D'ailleurs, l'expérience avait montré que ce contrôle était inefficace puisque chacun reconnaissait qu'armes et munitions avaient continué à affluer en Espagne sans que des infractions positives aient pu être constatées. Il prétendit en particulier tirer argument du fait qu'une centaine de navires s'étaient rendus, au cours de la période considérée, des eaux territoriales françaises dans les eaux espagnoles en échappant à toute vérification. M. Grandi conclut que les gouvernements allemand et italien ne réclamaient pas un examen immédiat et détaillé de leurs propositions et suggéraient que celles-ci fussent communiquées aux gouvernements non représentés au sous-Comité de manière à pouvoir être discutées par le Comité plénier.

J'ai aussitôt marqué ma surprise de l'allusion faite par l'ambassadeur d'Italie à des bateaux ayant constamment passé des eaux françaises dans les eaux espagnoles et j'ai demandé au comte Grandi pourquoi son gouvernement, s'il estimait ce commerce contraire à la non-intervention, ne l'avait pas signalé au bureau de Londres. Le représentant italien s'est borné à répondre qu'il ne s'agissait pas là d'une infraction, mais seulement d'une des nombreuses lacunes du système actuel. Passant à l'examen des propositions germano-italiennes, j'ai déclaré nettement tout d'abord que le gouvernement français n'entendait pas procéder à la reconnaissance de la belligérance. J'ai d'autre part fait la critique du système suggéré qui aboutirait à retirer aux puissances le contrôle du trafic maritime pour le confier aux deux parties et, en fait, à celle possédant la marine la plus forte. Il entraînerait des risques graves pour la navigation des pays voisins et au surplus aucune des deux parties n'était en mesure d'exercer un blocus effectif. Enfin le maintien du contrôle international terrestre, alors qu'il venait d'être dénoncé sur la frontière portugaise, accentuait encore la partialité de ce plan. J'ai donc insisté fortement sur la nécessité de mettre en œuvre la proposition franco-britannique, seule susceptible d'assurer le maintien de l'accord de non-intervention auquel la France pour sa part reste fermement attachée.

A son tour, lord Plymouth fit remarquer que si le contrôle naval n'avait pas eu toute l'efficacité que l'on en attendait, il convenait de le renforcer et non de l'affaiblir comme le faisait le projet germano-italien. Celui-ci était entièrement favorable à celle des parties qui possède la maîtrise de la mer et donc contraire à l'équité et à la justice. « Un plan tendant à continuer la politique de non-intervention sans un système complet de contrôle et à accorder des droits de belligérance, précisa lord Plymouth, ne saurait être accepté par le gouvernement de Sa Majesté à cause de sa fondamentale partialité ».

Les ambassadeurs de Belgique et de l'U.R.S.S. ainsi que les ministres de Suède et de Tchécoslovaquie ont alors pris la parole pour exprimer l'adhésion de leurs gouvernements au plan franco-anglais. Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et du Portugal s'efforcèrent de répondre aux critiques élevées à l'encontre du nouveau projet italo-allemand. MM. von Ribbentrop et Grandi firent ainsi observer qu'il ne s'agissait pas en somme d'un nouveau plan,

puisque le système actuel était maintenu à l'exception du contrôle naval, qui serait avantageusement remplacé à leur avis par celui qu'exerceraient les flottes des deux parties conformément aux règles traditionnelles du droit international en matière de neutralité. Au surplus, les deux parties devraient s'engager à respecter les bâtiments ayant à leur bord des observateurs dépendant du Bureau de non-intervention. Sans doute des incidents se produiraient-ils, mais ceux-ci n'auraient pas des conséquences aussi graves qu'avec le système actuel, puisque les responsabilités seraient clairement établies et puisque le droit international leur fournirait une solution. Les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie affirmèrent d'autre part que la reconnaissance de la belligérance, dont il existe de nombreux précédents, est seulement une mesure d'ordre pratique, n'impliquant aucune décision d'ordre politique et qu'en l'intégrant dans le système actuel, on comblerait les lacunes de ce dernier, notamment en ce qui concerne le trafic sous pavillon espagnol ou sous celui de pays extra-européens. Ces affirmations ont donné lieu à une discussion générale au cours de laquelle ont été apportés de nombreux arguments en sens contraire.

L'ambassadeur du Portugal déclara pour sa part que le projet italo-allemand offrait pour le moins une possibilité de collaboration que l'on aurait tort de laisser échapper, et il suggéra que la discussion devant le Comité en fût suspendue afin de permettre d'approcher par la voie diplomatique les gouvernements allemand et italien en vue de réaliser avec eux une entente totale.

Il fut finalement décidé de déférer à une séance plénière du Comité l'examen des deux propositions en présence et d'inviter les représentants des gouvernements à solliciter des instructions à cet effet dans le plus bref délai possible.

179

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 579. Réservé. *Prague, 2 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 6, 11 h. 55.)

Je me réfère au télégramme de Belgrade qui m'a été communiqué sous les numéros 264 à 266, à mon télégramme nº 520 et à ma dépêche nº 210 du 10 courant sous le timbre de l'Europe (2).

(1) Par courrier.

(2) Les télégrammes nos 335 à 337 de Belgrade du 6 juin (retransmis à Prague sous les nos 264-266) et 520 de Prague, du 10 juin, ont été reproduits ci-dessus sous les nos 28 et 48. La dépêche nº 210 retransmettait à Paris l'aide-mémoire que M. Krofta venait de remettre à M. Stoyadinovitch en vue de la prochaine visite à Belgrade de M. von Neurath (sur cet aide-mémoire, voir ci-dessus les nos 28, 48, 70).

Je n'avais pas revu M. Benès depuis qu'il avait fait remettre à M. Stoyadinovitch son aide-mémoire exposant les principes de politique extérieure de la Tchécoslovaquie.

Le Président m'a demandé si j'avais remarqué une certaine dose d'ironie dans ce document. J'ai répondu qu'en effet l'interprétation du pacte de la Petite Entente qui y était donnée m'avait paru une condamnation de la politique suivie récemment par le président du Conseil yougoslave. J'ai demandé si M. Stoyadinovitch s'était entretenu avec M. von Neurath des rapports entre la Tchécoslovaquie et l'Allemagne, et s'il avait remis au ministre des Affaires étrangères du Reich l'aide-mémoire de M. Benès. Le Président m'a répondu être convaincu du contraire, son exposé étant bien trop désagréable pour M. Stoyadinovitch. C'était d'ailleurs pour donner une leçon au président yougoslave qu'il avait envoyé ce document à Belgrade. Si jamais il avait besoin d'un intermédiaire entre lui et l'Allemagne, ce n'est jamais à M. Stoyadinovitch qu'il s'adresserait.

Au reste, il aurait été sans inconvénient que le document fût montré à M. von Neurath. Le gouvernement du Reich aurait ainsi pu se rendre compte que le cabinet de Prague n'avait pas peur et qu'il était fidèle à un système de politique extérieure cohérent et ferme.

J'ai observé que suivant les renseignements qui nous étaient parvenus, une conversation paraissait cependant avoir eu lieu entre MM. von Neurath et Stoyadinovitch sur les rapports entre l'Allemagne et la Tchécoslovaquie, et j'en ai donné la substance d'après le télégramme nos 524 à 526 de la légation [1]. M. Benès a répliqué que les deux phrases que je lui citais pouvaient bien avoir été prononcées, mais que c'était certainement en passant et au cours d'une conversation embrassant des sujets plus généraux; que, tel qu'il le connaissait, M. Stoyadinovitch n'avait pas insisté, et que si cet échange de propos avait eu lieu, il n'en résulterait rien.

« Tout de même, ai-je dit au Président, si vous vous trompiez? Si M. Stoyadinovitch avait remis votre aide-mémoire à M. von Neurath? Si par l'entremise de M. Eisenlohr ou de M. Mastny, le gouvernement du Reich vous faisait dire qu'il avait pris connaissance des principes politiques auxquels vous entendez rester fidèle, et qu'à partir de ces bases, il était prêt à traiter avec vous, que feriez-vous? ».

M. Benès a répliqué : « Je répondrais merci beaucoup; je désire consulter mes alliés avant d'entrer en conversation avec l'Allemagne ».

(1) Du 14 juin, ci-dessus publié sous le n° 70.

180

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 996 à 1.000. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 3 juillet 1937, 1 h. 35, 2 h. 45.*

(*Reçu :* 3 h. 30.)

M. de Sangroniz, chef du cabinet diplomatique à Salamanque, qui vient de passer quelque temps à Saint-Sébastien, m'a fait cet après-midi une visite de courtoisie avant d'aller reprendre ses fonctions.

Il ne m'a pas dissimulé les préoccupations qu'il éprouvait pour la paix européenne, depuis qu'il avait reçu tout à l'heure des informations particulières, selon lesquelles l'accord n'avait pu se réaliser à Londres.

Je lui ai dit que ni la France ni l'Angleterre ne songeaient certainement à provoquer un conflit. De son côté, il croit être sûr qu'on ne veut la guerre ni à Berlin ni même à Rome... (1), a-t-il ajouté, la disparition du Comité de non-intervention laisserait le champ libre à des incidents quotidiens d'où une conflagration pourrait toujours surgir.

Je lui ai demandé si de tels incidents surviendraient par exemple à propos de volontaires ou de réfugiés destinés au général Franco.

M. de Sangroniz m'a répondu catégoriquement que le général Franco n'avait pas besoin de recevoir un seul volontaire étranger, qu'il consentirait volontiers au départ de tous les étrangers qui combattent dans son armée, s'il avait la certitude que le gouvernement de Valence en fît autant; qu'en ce qui concerne le matériel, il disposait de tous les moyens de production nécessaires, et qu'en définitive, avec ou sans un contrôle international que Salamanque n'a jamais d'ailleurs accepté formellement, il n'y avait aucun motif pour que des envois d'hommes ou de matériel dans la zone occidentale de l'Espagne vinssent mettre en danger la paix générale.

Par contre, a continué M. de Sangroniz, il y a dans la situation actuelle un trait qui devient insoutenable : c'est l'absence de protection dont souffrent, dans les pays où le général Franco n'est pas reconnu, les personnes et les biens d'Espagnols qui ont leur domicile dans la zone occidentale de l'Espagne. Les représentants diplomatiques et consulaires de Valence ne peuvent ou ne veulent rien faire pour eux et des préjudices considérables leur sont ainsi infligés, suscitant en eux un pénible sentiment d'infériorité. Cette inégalité est d'autant moins acceptable que les nations chez lesquelles elle se manifeste continuent à jouir de toutes leurs prérogatives consulaires et de tous leurs

(1) Lacune de déchiffrement.

avantages conventionnels dans les territoires soumis à Salamanque. J'ai fait remarquer à M. de Sangroniz que si je comprenais bien, il évoquait là une question de fait plutôt que de droit. Il m'a répondu que telle était bien sa pensée, puisque l'inégalité dont on se plaint si vivement à Salamanque pouvait trouver son remède, du moins tant que dureraient les circonstances actuelles, dans un régime de fait.

Bien que cette conversation n'ait eu aucun caractère officiel, et bien que je n'aie aucune nouvelle authentique de ce qui s'est passé à Londres, je me permets de rendre compte à Votre Excellence du langage que m'a tenu M. de Sangroniz, en présence du danger qu'il croyait apercevoir inopinément pour la paix européenne. Le chef du cabinet diplomatique comprend qu'une guerre étrangère, s'ajoutant à la guerre civile, serait contraire aux intérêts de sa patrie. Il est donc sincèrement et spontanément avec nous dans tout ce qui peut contribuer à la paix. Ses déclarations relatives aux volontaires et au matériel ne peuvent naturellement faire l'objet d'aucune allusion officielle ni officieuse, mais il me semble qu'elles laissent entrevoir la possibilité de conserver, fût-ce sous une autre forme, les garanties qu'a assurées jusqu'ici à la paix de l'Europe l'existence du Comité de non-intervention.

Quant au manque de réciprocité dans les relations consulaires, il n'est pas dans notre intérêt (ni surtout dans l'intérêt de l'Angleterre qui est actuellement exposée à perdre ces avantages unilatéralement) de le maintenir indéfiniment surtout si l'on peut y porter actuellement remède, sans poser la question de la reconnaissance.

Dans le même souci d'écarter tous les risques de conflit, je dois encore signaler que les évacuations en masse, auxquelles les navires britanniques procèdent depuis quelques jours à Santander, commencent à provoquer dans la zone occidentale de l'Espagne des commentaires qui ne sont pas sans inconvénient. Il serait urgent de rétablir l'équilibre en évacuant aussi les trois à quatre mille otages détenus au pénitencier de Dueso, près de Santoña (voir mon télégramme nº 981 du 29 juin) [1]. La rareté de l'artillerie lourde sur les côtes de Santander et la démoralisation qui y règne font que les navires du général Franco peuvent croiser dans les eaux territoriales espagnoles et y arrêter, par conséquent, des bâtiments étrangers.

De tels incidents seraient capables d'occasionner une tension particulièrement inopportune, alors que l'entretien d'aujourd'hui me confirme dans la conviction qu'il suffirait encore pour éviter le pire d'apprécier exactement la situation et de vouloir loyalement la paix.

[1] Dont la reproduction a paru superflue.

181

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1002 à 1005. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 3 juillet 1937, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 4, 0 h. 10, 0 h. 20; le 3, 23 h. 50, 23 h. 40.)

Dans les informations que la presse française publie ce matin, sur la séance tenue hier à Londres par le sous-Comité de non-intervention [1], on trouve deux affirmations qui m'inspirent les remarques suivantes :

1. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Londres aurait déclaré « que l'octroi du droit de belligérance aux deux fractions rivales espagnoles constituerait une action nettement favorable aux forces nationalistes du général Franco ».

Cette déclaration se prêterait à une interprétation peu avantageuse pour le gouvernement de Valence. Elle impliquerait, en effet, que si les deux partis espagnols en lutte étaient simplement laissés en présence, comme deux belligérants dans une guerre quelconque, le gouvernement de Valence y perdrait. Mais cela revient à dire que la victoire de Valence est impossible sans quelque artifice destiné à compenser l'inégalité des forces matérielles ou morales en Espagne même. Si tel était l'avis du gouvernement de l'U.R.S.S., une réaction ne pourrait manquer de se produire en France et en Angleterre au moment où le public, dans ces deux pays, constaterait qu'il risque d'être entraîné dans une guerre européenne par l'intention qu'a la Russie soviétique de corriger le cours des événements militaires en Espagne. Le souvenir des trois aventures désastreuses où une intervention imprudente dans les affaires d'Espagne a entraîné la France sous Louis XIV, sous Napoléon Ier, et sous Napoléon III, se présenterait impérieusement à l'esprit des Français et l'effet n'en serait pas seulement redoutable pour le gouvernement de Valence, mais aussi pour le gouvernement de l'U.R.S.S. et pour les partis politiques qu'on accuserait de s'être laissés influencer par lui. Nous n'avons aucun intérêt à un tel affaiblissement de la Russie dans les circonstances présentes et c'est encore une raison pour que nous souhaitions d'entendre démentir le propos prêté à M. Maisky.

2. Le collaborateur diplomatique de la *Petite Gironde* mande de Paris que, dans des milieux autorisés, « on remarque que le désir de rappeler les volontaires est réellement absent du côté allemand et italien ».

(1) Sur cette séance, voir ci-dessus les nos 176, 178.

Réserve faite de l'inconnue à laquelle notre ambassadeur à Berlin fait allusion à la fin de son télégramme nº 2668 (1) et sur laquelle je reviendrai, rien ne me permet d'affirmer que le gouvernement allemand ne ferait pas ce qui dépendrait de lui pour rappeler d'Espagne ceux de ses ressortissants qui prennent part à la guerre civile et qui, du reste, sont relativement peu nombreux. En ce qui concerne le gouvernement italien, j'ai recueilli récemment un bruit selon lequel ses volontaires seraient rapatriés après la campagne des Asturies. Si la nouvelle n'est pas exacte, sa source autorise cependant à supposer que l'idée est « dans l'air ». Mais quand même M. Mussolini tiendrait à maintenir en Espagne, où leur attitude ne contribue pas toujours à faire aimer le nom de l'Italie, les combattants italiens qui s'y trouvent en nombre considérable, sa volonté prévaudrait difficilement contre celle du général Franco lui-même. Or, si j'en crois les paroles que j'ai communiquées hier soit à Votre Excellence, le général Franco est prêt à laisser partir tous les étrangers qui combattent dans son armée pourvu qu'il ait la certitude de voir partir en même temps tous les étrangers qui prennent part à la guerre dans l'autre camp (2). Ce langage de Salamanque est bien différent de celui que faisait entendre il y a peu de jours à Valence le ministre d'État, si je m'en rapporte à une interview dont j'ai lu la reproduction et dans laquelle M. Giral semblait annoncer que le retrait des volontaires se heurterait à des difficultés insurmontables.

En définitive, il me paraîtrait bien vain et peut-être dangereux d'agiter désormais la question du retrait des volontaires avant d'être absolument sûr que le gouvernement de Valence aurait l'intention et le pouvoir de faire sortir d'Espagne, sans résistances locales ni subterfuges de naturalisation, tous les étrangers qui combattent dans son armée. A défaut de cette assurance préalable, on risque de se trouver un jour en face d'une proposition ferme de Salamanque, offrant le retrait général des combattants étrangers, proposition à laquelle on ne pourrait pas donner suite parce que le gouvernement de Valence ne serait pas en disposition ou en mesure de l'exécuter pour sa part. C'est bien d'un tel incident qu'on pourrait dire, pour reprendre le propos attribué à l'ambassadeur de l'U.R.S.S. en Angleterre, qu'il exercerait « une action nettement favorable aux forces nationalistes du général Franco ».

(1) Sur ce télégramme, se reporter au télégramme 1028 de Saint-Jean-de-Luz, du 7 juillet, ci-après reproduit sous le nº 198.

(2) Allusion à la conversation de l'ambassadeur et du chef du cabinet diplomatique du gouvernement nationaliste, conversation analysée ci-dessus sous le nº 180.

182

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 353 [1]. Confidentiel. *Varsovie, 3 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 13 juillet.)

Le roi de Roumanie a quitté la Pologne le 1er juillet [2], après avoir visité Cracovie et rendu, au Wawel, hommage au maréchal Pilsudski.

Mes télégrammes ont tenu Votre Excellence au courant des principales manifestations auxquelles ont donné lieu le séjour du Souverain en Pologne, de l'accueil qui lui a été fait et des informations que j'ai pu recueillir sur la portée politique de cette visite.

Il ne m'en paraît pas moins utile de revenir aujourd'hui sur la question et de compléter ou de préciser mes communications antérieures.

M. Beck hier encore m'a répété que les conversations dont le séjour du roi Carol a été l'occasion n'avaient rien apporté de nouveau et que, de part et d'autre, on s'était borné à « réaffirmer » l'alliance qui unit la Pologne et la Roumanie.

Les indications qui m'ont été données par M. Beck et par M. Antonesco concordent donc. Il semble bien exact qu'en dehors de la transformation en ambassades de la légation de Pologne à Bucarest et de la légation de Roumanie à Varsovie, aucune question politique spéciale n'ait été discutée entre Polonais et Roumains. Aucun accord, aucun texte n'a été signé, si ce n'est le protocole [3] qu'à Cracovie M. Beck a, avant le départ du Roi, arraché *in extremis* à M. Antonesco, contrairement à la promesse que celui-ci m'avait faite de ne mettre ni la France ni l'Angleterre en présence d'un fait accompli dans l'affaire des ambassades.

Au point de vue militaire, aucun indice n'est venu confirmer certains bruits qui ont couru en Europe et dont plusieurs journaux français n'ont pas craint de se faire l'écho. Il semble bien que dans ce domaine, rien d'important non plus n'ait été fait. Le général Glatz, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre qui accompagnait le Roi et qui est, m'a-t-on dit, spécialement chargé des questions de matériel, paraît n'avoir profité de sa présence en Pologne que pour s'entre-tenir avec le grand état-major polonais de l'aide que les deux pays alliés seraient susceptibles de s'apporter mutuellement à cet égard. Quant au renforcement des accords militaires existants, ou à la conclusion d'accords nouveaux, tout

(1) Cette dépêche a été transmise à Londres par le cabinet du Ministre sous le nº 49.
(2) Sur le séjour de ce dernier, voir ci-dessus les nos 153, 154, 160.
(3) Protocole qui envisageait l'élévation au rang d'ambassades des légations de Pologne à Bucarest et de Roumanie à Varsovie.

permet de penser qu'il n'en a pas été question. Les renseignements recueillis dans les milieux militaires polonais sont d'ailleurs en ce sens.

J'ai noté, d'autre part, le soin avec lequel le roi Carol et son ministre des Affaires étrangères se sont appliqués, pendant tout leur séjour dans la capitale polonaise, a bien marquer qu'ils n'entendaient point dissimuler les liens particuliers unissant leurs pays à la France, et qu'au contraire, ils tenaient à en rappeler la solidité. Tous ceux qui se sont trouvés à même d'observer leur attitude en ont été frappés comme moi.

Autant M. Beck s'attachait, comme toujours, à présenter la rencontre polono-roumaine comme un événement politique concernant uniquement la Pologne et la Roumanie et auquel aucun autre état n'avait la moindre raison d'être associé, de près ou de loin, autant le roi de Roumanie et M. Antonesco ont montré le souci de se présenter ici en amis de la France comme en amis de la Pologne, de rassurer, s'il était possible, le représentant de notre pays sur leurs intentions et de multiplier, à son égard, jusqu'à leur donner parfois une véritable allure de manifestation, les témoignages de courtoisie et d'amabilité.

Sans aller aussi loin qu'il l'avait fait à Bucarest, lorsqu'il avait reçu chez lui le président Moscicki, sans rappeler publiquement « toutes les autres alliances et amitiés de la Roumanie » qui, avait-il affirmé alors, « s'harmonisent entre elles... et sont en tous points conformes à l'esprit qui anime la grande institution de Genève », le roi Carol a tenu cependant, dans son toast du château royal de Varsovie, à proclamer que l'alliance polono-roumaine « cadre parfaitement avec la politique de solidarité internationale que poursuit la Roumanie », et l'intention que le Roi mettait dans cette déclaration s'est trouvée, une fois de plus, soulignée par l'absence, dans le toast du chef de l'État polonais, d'un passage correspondant : là encore, le Souverain s'est efforcé de montrer que sa politique ne se confondait pas avec la « politique bilatérale » chère à M. Beck et à son école.

Par ailleurs, le roi Carol et M. Antonesco ont tenu également à prendre contact avec les représentants des autres états de la Petite Entente et de l'Entente balkanique. Aux uns et aux autres, ils ont, dans des entretiens du reste brefs, prodigué les formules cordiales et rassurantes.

Est-ce à dire, toutefois, que la venue en Pologne du roi Carol, que ses contacts avec les dirigeants polonais, aient été sans importance et sans conséquences possibles? Je ne le pense pas.

Si rien de positif n'a été fait, si, — en laissant de côté l'affaire des ambassades —, aucun accord n'a été conclu, qui soit de nature à nous inquiéter et nous porter ombrage, il serait vain de se le dissimuler : l'esprit qui a inspiré les entretiens du Roi avec M. Beck, l'atmosphère dans laquelle ils se sont déroulés, l'impression que, selon toute vraisemblance, ils ont produite sur le Souverain, ne sont de nature ni à nous être agréables, ni à faciliter l'action de notre diplomatie.

Il est facile de deviner quels ont été les principaux sujets de conversation entre le Roi et M. Beck, toutes les fois qu'ils ont eu l'occasion de s'entretenir, en particulier pendant le voyage en Posnanie, au cours duquel « le colonel

Beck » accompagnait Carol II, tandis que M. Antonesco était demeuré à Varsovie. Ayant les mêmes animosités, les mêmes partis pris, les mêmes préjugés, les deux interlocuteurs ont dû se trouver d'accord pour dauber sur la Société des Nations, sur l'idée de sécurité collective, sur l'idéologie démocratique. M. Beck n'a certainement pas manqué l'occasion d'entretenir le Souverain du danger russe et du péril communiste. Sans doute aussi, lui a-t-il fait part de ses craintes quant à la « bolchevisation » de certains pays occidentaux qui ne mesurent pas la menace à laquelle ils sont exposés et qui négligent les avertissements des hommes d'État bien placés pour en apprécier tout le danger.

En même temps, le Roi s'est montré très sensible au faste de la réception qui lui a été faite, aux honneurs et aux attentions dont il a été l'objet, aux flatteries qui ne lui ont pas été ménagées.

Comment, dans ces conditions, l'influence de M. Beck ne s'exercerait-elle pas sur lui? Comment n'éprouverait-il pas, pour le ministre polonais, auteur principal du rapprochement entre les deux pays et metteur en scène de ce voyage, un sentiment de reconnaissance et d'amitié?

Ce qui s'est passé à Cracovie montre bien, d'ailleurs, que le Roi ne sait pas se soustraire aux efforts de séduction de M. Beck : parti de Varsovie avec l'intention d'attendre encore pour transformer en ambassade sa légation de Pologne, il s'est laissé convaincre à Cracovie que ses scrupules vis-à-vis de la France et de l'Angleterre étaient superflus.

M. Antonesco a été impuissant à empêcher ce qu'il m'avait promis d'éviter et ceci mérite de retenir notre attention. Dans ses propos, dans ses décisions, le roi Carol s'est comporté ici en monarque absolu. Auprès de lui, M. Antonesco s'est montré, à tous ceux qui ont été en mesure d'observer l'un et l'autre, comme étant sans autorité, sans influence réelle sur le Souverain. Sa loyauté à notre égard est hors de discussion, ses intentions personnelles demeurent les mêmes : il est apparu très nettement, par contre, que le Roi ne se souciait guère de ses avis. M. Beck s'en est, d'ailleurs, aperçu et il m'a semblé traiter son collègue roumain avec une certaine désinvolture.

M. Beck, en ce qui le concerne, — et c'est une dernière remarque qui s'impose —, a tiré, vis-à-vis du président de la République et vis-à-vis de ses compatriotes, un profit sérieux de la visite du roi de Roumanie. M. Titulesco lui avait ouvertement déclaré la guerre et avait donné pour mission à M. Visoianu, qui s'en était vanté en prenant possession de la légation de Roumanie à Varsovie, de le chasser du pouvoir. Pour faciliter cette opération, pour isoler M. Beck, M. Titulesco et son collaborateur avaient interrompu les contacts, les échanges de visites qui, jusque là, entretenaient l'amitié polono-roumaine.

Dix-huit mois se sont écoulés : M. Titulesco n'est plus au pouvoir. M. Visoianu été révoqué. M. Beck demeure en place — les relations polono-roumaines sont devenues plus cordiales que jamais. Il est assez naturel que M. Beck se pose en triomphateur et que sa position se trouve, en la circonstance, renforcée. Son succès s'explique aisément : par crainte du bolchevisme

et de la « Russie », l'alliance avec la Roumanie est populaire dans la nation polonaise et plus spécialement dans les milieux militaires.

Quoi qu'il en soit, après ce voyage en Pologne, il me paraît plus souhaitable que jamais d'attirer le roi de Roumanie en France. Son caractère, s'il justifie des inquiétudes, donne, en même temps, la possibilité de lutter contre les autres influences auxquelles il s'abandonne. Un séjour dans notre pays, la vue de nos forces militaires, l'accueil qui lui serait fait, les entretiens qu'il pourrait avoir ne manqueraient pas de les contrebalancer utilement [1].

183

M DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 234 [2]. *Prague, 3 juillet 1937* [3].

(*Reçu :* Dir. pol., 22 juillet.)

Au cours de la réunion intime à laquelle il nous avait conviés (voir ma communication du 1er courant nº 569) [4], M. Benès a fait part à M. Paul-Boncour de son appréciation au sujet des récents événements de Russie. A son avis, ces événements seraient en quelque sorte normaux.

Le Président a exposé qu'en effet, pendant les premières années qui ont suivi la guerre, les dirigeants de l'U.R.S.S. escomptaient, selon la doctrine de Karl Marx, un conflit entre les différents états capitalistes, conflit qui épuiserait ces états, et permettrait à la Russie de faire triompher partout la révolution bolchevique.

Le cours des événements a trompé ces prévisions et a fait naître chez les dirigeants russes le souci du salut national. Comment assurer celui-ci? Suivant certains, il fallait se rapprocher des dictatures, et notamment de l'Allemagne, et donner à celle-ci les mains libres à l'ouest. Suivant d'autres, c'est avec les états fidèles à la Société des Nations qu'il était recommandable de collaborer. C'est dans cette dernière voie que s'engagea la politique russe; mais pour donner une idée des résistances intérieures auxquelles elle se heurtait, M. Benès a rappelé qu'au moment de la négociation des conditions de l'entrée de la Russie à la Société des Nations, il avait été voir M. Litvinov à Thonon avec M. Massigli, que l'homme d'État russe posait toujours de nouvelles conditions, réclamait de nouvelles précisions; que M. Benès s'en

(1) Par télégramme nº 479, du 1er juillet, l'ambassadeur de France en Pologne avait signalé que le roi de Roumanie paraissait porter sur la politique intérieure française « un jugement très pessimiste ».

(2) Extraite des archives de l'ambassade.

(3) Par courrier occasionnel.

(4) Ce télégramme, rendant compte d'une réception, n'a pas été reproduit.

était étonné; M. Litvinov lui avait répondu : « Vous ne vous rendez pas compte que si je ne rentre pas en Russie avec un succès incontestable, je serai mis au mur ». M. Benès part de ces considérations et de ce souvenir pour admettre que, des liens entre l'armée russe et la Reichswehr s'étant noués dès après la guerre et n'ayant jamais été rompus, le maréchal Toukhatchevsky et les autres généraux récemment exécutés étaient restés partisans et ne s'en étaient jamais cachés du rapprochement entre l'Allemagne et la Russie. Dans l'armée russe s'était ainsi créé un état d'esprit analogue à celui régnant dans la Reichswehr, et présentant une tendance à la dissociation de la politique suivie par les milieux militaires de celle du gouvernement. Le gouvernement du Reich avait pensé dans les derniers mois de l'année dernière et dans les premiers de celle-ci que cette politique triompherait, qu'une sorte de bonapartisme s'installerait en Russie. C'est le motif pour lequel il avait traîné en longueur les négociations relatives au pacte de l'ouest. M. Staline avait voulu combattre cette tendance à l'indépendance dans l'armée. Il avait donc rétabli les soviets militaires. La résistance du maréchal Toukhatchevsky et des généraux récemment exécutés avait amené le procès et la mise à mort de ceux-ci.

L'opinion mondiale s'était étonnée que les généraux eussent avoué. Aux yeux de M. Benès, ces aveux n'ont rien d'étonnant.

En effet, l'opinion suivant laquelle il était dans l'intérêt de la Russie de se rapprocher de l'Allemagne et des autres dictatures était parfaitement avouable et honorable. Elle avait été soutenue ouvertement au surplus.

Quant à l'accusation d'espionnage et de trahison au profit des puissances étrangères, M. Benès estime qu'elle n'est pas sérieuse, qu'elle constitue seulement une transposition destinée à faire comprendre à l'esprit élémentaire des paysans et des ouvriers les motifs de la suppression du maréchal Toukhatchevsky et des généraux.

Cette suppression même, le Président la regarde comme normale en temps de révolution. Si, en effet, dit-il, dans les démocraties stalinisées, les hommes dont l'opinion n'a pas triomphé quittent seulement le pouvoir, dans les périodes révolutionnaires ils sont mis à mort.

M. Benès a conclu de son exposé que s'il n'avait sans cesse averti du danger qu'il y avait pour les puissances occidentales, la France et la Tchécoslovaquie en particulier, à s'écarter de la Russie et à faire redouter l'isolement aux dirigeants de l'U.R.S.S., c'était parce qu'il suivait avec vigilance et inquiétude la lutte qui se poursuivait en U.R.S.S. entre les partisans du rapprochement des dictatures et ceux de la collaboration avec la Société des Nations et les puissances restées fidèles à cette institution.

184

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2724, 2725. *Berlin, 4 juillet 1937, 14 h. 16*

(*Reçu :* 15 h., 15 h. 15.)

M. von Neurath a tenu hier soir à l'un de mes collègues de la Petite Entente les propos suivants :

« J'ai eu beaucoup de peine à faire accepter par M. Hitler les contrepropositions que nous avons soumises à Londres [1]. Si on les rejette, que voulez-vous? Nous nous retirerons définitivement du Comité de non-intervention et chacun reprendra sa liberté ! »

« Il ne saurait vous échapper, dit alors l'interlocuteur, que cela risque d'entraîner une guerre ! »

« Évidemment — a répondu M. von Neurath —, mais la responsabilité n'en retombera pas sur nous! ».

« Et si l'on trouvait un moyen de combiner vos contrepropositions avec les suggestions franco-anglaises, reprit l'interlocuteur, seriez-vous hostiles à un compromis de cette sorte? ».

« Certainement pas! », déclara le ministre avec empressement.

Ce dialogue qui m'a été fidèlement rapporté donne une image assez exacte de l'état d'esprit actuel des dirigeants du Reich.

185

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1007 à 1009. *Saint-Jean-de-Luz, 4 juillet 1937, 14 h. 15, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 40.)

D'après une information de Salamanque que reproduit la presse française, le *Diario de Burgos* publie aujourd'hui un article aux termes duquel le général Franco ne verrait aucun inconvénient à un licenciement des volontaires étrangers dans un délai rapproché.

[1] Dont il est question ci-dessus sous les nos 176, 178.

Cette nouvelle paraît confirmer mon télégramme nos 996-[1000] du 2 juillet, alinéa 5 (1).

Elle tendrait aussi à augmenter la vraisemblance de l'éventualité annoncée par mes télégrammes 1002 et suivants du 3 juillet dernier (2).

Je communiquerai à Votre Excellence tout ce que je pourrais apprendre sur la question traitée par le *Diario de Burgos* dont le numéro d'aujourd'hui ne me parviendra que demain. Mais comme le Comité de non-intervention doit siéger après-demain à Londres, je me permets de signaler dès maintenant que l'assentiment donné par Salamanque au retrait des combattants étrangers constituerait un fait nouveau grâce auquel le débat actuel pourrait utilement changer de terrain; la manière dont il se présentait jusque là n'était avantageuse en effet ni pour l'Angleterre et la France, ni pour les intérêts permanents de l'Espagne.

Si les puissances occidentales refusaient dans ces conditions de reconnaître qu'il y a deux belligérants en Espagne, elles iraient contre l'évidence que les événements militaires ne tarderaient pas à venger.

Si elles accordaient par contre cette reconnaissance dans l'instant même où MM. Mussolini et Hitler semblent l'exiger, elles laisseraient le profit de la décision à l'Allemagne et à l'Italie.

Dans les deux cas, l'emprise germano-italienne sur l'Espagne serait renforcée.

En revanche, dès que Salamanque consent au retrait des combattants étrangers, deux questions nouvelles prennent le pas sur celles du contrôle naval qui a si inopportunément conduit à l'impasse actuelle :

1. Le gouvernement de Valence est-il également en disposition et en mesure de faire sortir d'Espagne ses combattants étrangers?

2. Les deux partis espagnols en lutte sont-ils prêts à se passer aussi de matériel étranger?

Si ces deux questions étaient résolues par l'affirmative, le contrôle international ne pourrait plus donner lieu qu'à des incidents secondaires et le comité de Londres fonctionnerait sans graves difficultés.

En attendant que les deux questions fussent résolues et pendant qu'on les étudierait, l'Angleterre et la France pourraient se dégager de l'impasse où l'on voudrait les enfermer et régler notamment le problème aussi important que simple des relations consulaires avec Salamanque.

(1) Ci-dessus reproduit sous le n° 180.
(2) Publiés ci-dessus sous le n° 181.

186

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 279. *Rome, 4 juillet 1937* [1].

(*Reçu :* le 6, 12 h. 20.)

Le mécontentement envers l'Allemagne est toujours profond au Vatican.

Le cardinal Pacelli me parlait hier avec une vive amertume d'un procès où fut cité à comparaître l'évêque de Spire [2], non sans me rappeler que cet évêque avait pourtant donné des gages à l'Allemagne hitlérienne lors du plébiscite de la Sarre. Il se montrait choqué que la presse allemande reprochât à l'évêque de Spire et au Vatican lui-même d'avoir violé le concordat, sous le prétexte futile d'une lettre de l'évêque qui contenait la mention d'un événement politique de notoriété publique, lettre à laquelle le Vatican n'avait même pas eu à répondre.

A un prélat avec qui il causait ces jours-ci, le cardinal Pacelli disait : « Maintenant, je crois les Allemands capables de tout ». Il me le répétait hier sous cette forme aggravée : « Je me demande de quoi ils ne sont pas capables ».

Il déplore que les Italiens, dont la presse avait été d'une violence inouïe contre l'Allemagne nazie au lendemain des événements du 30 juin et du 25 juillet 1934, n'aient plus maintenant assez d'éloges pour elle. Le contraste entre les insultes d'il y a trois ans et les louanges d'aujourd'hui le choque comme preuve de versatilité. Sur le même sujet, son collaborateur Mgr Tardini m'exprimait la crainte que l'engouement du gouvernement italien pour l'Allemagne ne finît par réagir sur la politique de l'Italie envers l'Église catholique.

Le cardinal Pacelli n'a pas encore renoncé à publier le texte ou un résumé de sa réponse à la note du Reich sur le discours du cardinal Mundelein [3]. « Ils publient bien les notes qu'ils nous adressent, me disait-il hier; pourquoi n'en ferais-je pas autant? ».

Ceci ne veut pas dire qu'il le fera certainement. En matière diplomatique, la prudence est dans la tradition et dans l'intérêt du Saint-Siège. Constatant devant moi combien il serait facile au Vatican de publier un Livre blanc impressionnant, Mgr Tardini ajoutait : « Mais si la nonciature de Berlin vient à fermer ses portes, pourra-t-elle jamais les rouvrir? Dans un pays

(1) Par poste.

(2) Le Gauleiter du Palatinat avait reproché à cet évêque d'avoir été en relation avec les « séparatistes sarrois », et d'avoir adressé à Rome, en avril 1935, un rapport « inexact » sur la situation intérieure allemande.

(3) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 75 (note).

de majorité protestante, c'est douteux. Or, la nonciature est, quand les choses vont mal comme à présent, notre unique moyen de communiquer avec les évêques. Sans cela nous n'aurions pas pu faire lire et répandre en Allemagne l'encyclique du Pape sur l'hitlérisme [1] ».

Telle est la considération qui tempère dans ses effets l'irritation du Vatican envers le Reich.

187

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1020 à 1025 [2]. *Saint-Sébastien, 6 juillet 1937, 13 h. 50, 19 h. 20, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 13 h. 50, 20 h. 25.)

On me communique officieusement de la part des autorités espagnoles de la frontière (et la même communication a dû être faite également aujourd'hui à l'ambassadeur d'Angleterre) le texte d'une note officieuse qui doit sans doute être publiée à destination de tous les pays, et par laquelle le gouvernement du général Franco annonce certaines intentions dans le domaine de ses relations économiques avec l'étranger. La communication préalable de cette note constitue simplement une mesure de courtoisie. Voici la traduction du document :

« Les sacrifices que l'Espagne nationale accomplit pour la défense de la civilisation occidentale, en vue de délivrer son territoire du communisme et afin d'assurer son unité ainsi que son relèvement national grâce à l'épopée grandiose qu'elle réalise au prix de milliers de héros et de martyrs, lui permettent d'exiger le respect aussi bien que de parler clairement au monde et notamment aux nations qui, comme la Grande-Bretagne et la France, sont intervenues par action ou par omission dans la lutte espagnole en faveur de ceux qui aspirent à la bolchevisation et à la destruction de l'Espagne.

« Nous avons exposé aux nations des raisons puissantes et irréfutables en réclamant la reconnaissance de notre belligérance conformément aux règles qui découlent du droit international public. Nous avons attendu avec calme que la justice et la raison triomphent des intrigues et des pouvoirs occultes ; mais nous voyons qu'on dénature et qu'on défigure la justice de notre cause, de même qu'on passe sous silence l'esprit criminel qui préside aux actes du gouvernement encore existant de l'Espagne rouge.

« Aucun des pays qui moralement nous assistent ne vise à obtenir des avantages territoriaux à nos dépens, ni à altérer le *statu quo* dans la Méditerranée.

(1) Allusion à l'encyclique *Mit brennender Sorge* du 21 mars précédent. Voir, au tome V de la présente série, le n° 144.

(2) Les télégrammes 1020-1021 ont été transmis par téléphone, en clair.

C'est ce qui a été déclaré à maintes reprises avec solennité. De tels desseins ne seraient d'ailleurs pas compatibles avec l'essence fondamentale de notre mouvement.

« Si d'autres nations, oubliant leurs intérêts à venir, ne donnent pas satisfaction aux demandes de l'Espagne nationale et répondent à ses preuves de concorde et d'amitié par l'injustice et l'animosité, elles ne devront pas s'étonner demain que notre politique internationale économique ferme ses portes à ceux qui, dans des jours d'épreuve pour notre patrie, nous auront démontré leur inimitié ».

« Salamanque, 5 juillet 1937 ».

Confidentiel. Bien que le ton du document ci-dessus semble traduire plutôt une intention de polémique qu'une décision de gouvernement, il convient d'être attentif aux mesures qu'il laisse prévoir.

Ces mesures en effet ne résulteraient pas d'un simple caprice ni d'un accès de mauvaise humeur. Elles correspondraient à une pensée réfléchie dont on a déjà vu se manifester l'évolution et à des intérêts puissants qui jusqu'à présent n'ont pas trouvé de contrepoids dans la zone occidentale de l'Espagne.

La pensée du général Franco, qui travaille beaucoup par lui-même, s'est révélée tant par la note du 8 [juin], demandant la reconnaissance du titre de belligérant [1], que par les démarches tendant à établir une réciprocité dans les relations consulaires avec les états qui n'ont pas reconnu le gouvernement de Salamanque. Elle s'était fait sentir auparavant par les dispositions prises en ce qui concerne les achats faits à l'étranger, les exportations des pyrites, etc. Elle semble s'être montrée encore tout dernièrement à propos de *l'exequatur* que le gouvernement britannique aurait demandé pour un nouveau consul à Bilbao et l'on ne se trompe peut-être pas en supposant que les besoins de la métallurgie britannique en minerais de fer de Bizcaye ont contribué à fournir l'occasion de la déclaration rédigée hier à Salamanque.

D'autre part, si aucune preuve, à ma connaissance, ne permet de réfuter l'affirmation selon laquelle l'Allemagne et l'Italie s'abstiennent de viser des avantages territoriaux au détriment de l'Espagne et de porter atteinte à l'état actuel des choses en Méditerranée, en revanche ces deux puissances sont évidemment intéressées à se réserver une position aussi fructueuse que possible sur le marché intérieur de l'Espagne ainsi que dans l'exploitation des richesses naturelles ou des particularités géographiques de ce pays et de ses possessions d'outre-mer. Mais la position de l'Allemagne et celle de l'Italie seraient infiniment plus fructueuses si celle de l'Angleterre et celle de la France étaient réduites ou même supprimées. Il est donc inévitable que de puissants intérêts allemands et italiens, autour desquels d'autres ne tarderaient sans doute pas à se grouper, poussent les Espagnols de la zone occidentale à restreindre, jusqu'à l'anéantir, s'il se pouvait, la participation de l'Angleterre et de la France à la vie économique de l'Espagne.

(1) Cette note est analysée par le télégramme 886-887 de Saint-Sébastien, du 11 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 55.

Aussi convient-il de prévoir que, dans un avenir maintenant très rapproché, les autorités de Salamanque pourraient prendre en matière de relations consulaires, de navigation, d'exploitation minière, d'assurances, des décisions très préjudiciables aux intérêts britanniques et français, décisions que la zone occidentale de l'Espagne supporterait sans trop de peine puisqu'elle vit dès maintenant sans échanges commerciaux avec la France par exemple, et dont il serait difficile de réparer plus tard les effets, une fois que d'autres intérêts se seraient servis et auraient consolidé leurs acquisitions en Espagne grâce à un régime d'économie dirigé.

On serait surpris si ces éventualités avaient échappé à la vigilance des milieux britanniques compétents. Peut-être est-ce à l'intervention de ceux-ci qu'on doit attribuer les déplacements qui ont donné lieu aux bruits d'une prochaine opération de crédit espagnol à Londres.

Pour ce qui nous concerne, en tout cas, il est urgent d'éclairer le terrain. Je me permets donc de suggérer que notre ambassade, en se tenant toujours en contact avec l'ambassade d'Angleterre, soit autorisée à se renseigner officieusement sur les *desiderata* de Salamanque en ce qui touche la réciprocité des relations consulaires ainsi que sur les dispositions que les autorités espagnoles de la zone occidentale manifestent d'une manière générale quant à l'établissement de relations commerciales avec la France.

Je crois qu'il me serait actuellement possible de procéder à ces investigations préalables sans qu'elles eussent aucun rapport avec la publication éventuelle du document qui fait l'objet du présent télégramme. Nous éviterions ainsi les situations embarrassantes où on se trouve quand l'on est réduit à commencer une conversation soit en récriminant, soit en s'inclinant.

Mais quel que soit le moyen que nous emploierons pour prévenir des mesures qui porteraient peut-être à notre pays un tort irréparable et non pas dans le domaine économique seul, il faut que ce moyen soit utilisé avec la promptitude qu'exige la marche accélérée des événements et avec la préoccupation exclusive de sauvegarder l'intérêt national de la France.

188

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2744 à 2746. *Berlin, 6 juillet 1937, 18 h. 49, 18 h. 47, 18 h. 46.*

(*Reçu :* 19 h. 45, 20 h. 25.)

Suite à mon télégramme no 2740 [1].

L'ambassadeur d'Angleterre ne m'a rien dit de l'entrevue qu'il a eue hier avec M. von Neurath. Par son entourage, j'ai cependant appris qu'il aurait

(1) Le 3 juillet, par télégramme no 2716, l'ambassadeur signalait la « vive émotion » qu'avait provoquée à Berlin la séance du sous-Comité de non-intervention. Mais, le 5, le télégramme no 2740 notait une « baisse de ton » de la presse allemande.

cherché à obtenir du ministre des Affaires étrangères du Reich quelques indications permettant de trouver une solution de compromis au problème du contrôle espagnol. M. von Neurath aurait à nouveau donné l'assurance que l'Allemagne restait fidèle au principe de la non-intervention, mais il n'aurait pas formulé de proposition nouvelle. Il se serait contenté d'insister sur les avantages de la proposition germano-italienne et notamment sur l'importante concession qu'elle représenterait de la part de Rome et de Berlin.

A l'ambassade d'Angleterre, on souligne à ce sujet que la reconnaissance du droit de belligérant par l'Allemagne et l'Italie aurait pour résultat d'entraîner la reconnaissance de Valence comme gouvernement *de facto*, alors qu'aujourd'hui les dirigeants de Valence n'ont, aux yeux de Berlin et de Rome, aucune espèce d'existence légale. On estime que cet aspect de la question n'a peut-être pas été suffisamment mis en lumière à Paris et à Londres. On incline également à penser, me semble-t-il, que le système de contrôle tel qu'il fonctionnait jusqu'ici n'ayant pas eu d'efficacité, sa suppression ne présenterait pas de grands inconvénients. On n'est pas éloigné de croire, d'autre part, que le gouvernement allemand serait disposé, en échange de la reconnaissance du droit de belligérant aux deux parties aux prises, à envisager favorablement le retrait des volontaires.

189

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,

à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 703 à 711. *Vienne, 6 juillet 1937, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 25, 21 h. 40, 22 h. 40, 21 h. 20.)

A la suite de la démarche que j'avais effectuée le jour même auprès du Ballplatz conformément aux instructions du télégramme nos 202-205 de Votre Excellence [1], le directeur politique vient de me faire part à titre officieux du point de vue autrichien sur la question posée, en insistant sur le fait qu'aucune décision formelle n'avait encore été arrêtée par le gouvernement fédéral et que sa communication avait précisément pour objet de nous éclairer sur les difficultés d'une telle décision.

Des explications de M. Hornbostel, il ressort avec évidence que l'Autriche (« comme d'ailleurs, a-t-il ajouté, la Hongrie avec laquelle nous nous concertons en permanence ») n'a qu'un désir, celui de pouvoir demeurer fidèle à la politique de stricte neutralité qu'elle a observée jusqu'à présent dans les affaires d'Espagne et, par suite, d'éviter d'être contrainte de se prononcer, au sein du comité de Londres, par un vote pour ou contre. Mais il ne m'a pas

[1] Du 30 juin, ci-dessus reproduit sous le no 155.

caché que si on en arrivait à cette extrémité —, ce dont font d'ailleurs douter les derniers télégrammes reçus du baron Franckenstein —, l'Autriche « contre son gré » ne pourrait que se rallier à la thèse italo-allemande et cela pour des raisons impérieuses de politique intérieure beaucoup plus qu'extérieure. Si elle se prononçait en effet contre cette thèse, ce serait non seulement « accuser ouvertement l'Italie et l'Allemagne de vouloir provoquer la guerre à propos de l'Espagne », mais encore s'exposer du côté de Berlin à une accusation de violation de l'accord du 11 juillet 1936 qui rendrait la position du gouvernement intenable vis-à-vis de l'opposition pangermaniste et du côté de Rome à une dénonciation des accords commerciaux récemment prorogés non sans de grandes difficultés et dont l'abrogation toucherait à mort l'économie autrichienne.

« Nous comprenons parfaitement, a ajouté M. Hornbostel, le point de vue franco-anglais et nous apprécions à leur valeur, croyez-le bien, les sacrifices de tout ordre que s'imposent Londres et Paris pour maintenir l'application pratique du principe de non-intervention auquel notre pays est intéressé au premier chef et où réside l'unique sauvegarde de la paix. Nous ne voudrions pas être contraints à prendre parti dans les affaires que les grandes puissances devraient être en mesure de régler entre elles. Mais il faut bien se rendre compte de notre situation dont l'épithète de critique n'indique que faiblement les difficultés et qui ne rappelle que trop celle où nous nous sommes trouvés en 1935 avec l'affaire des sanctions contre l'Italie. Nous sommes [géographiquement] et [politiquement] pris entre l'enclume et le marteau.

« Comme vous, l'Allemagne et l'Italie ont fait ici des démarches pressantes pour s'assurer le vote favorable de notre représentant au comité de Londres. Je vous ai dit les raisons pour lesquelles, mis au pied du mur, nous ne pourrions nous prononcer dans un sens opposé.

« Tout ce que nous souhaitons, je le répète, c'est de ne pas en venir là. En attendant, nous observons une impartialité absolue entre les deux thèses en présence et nous ne ferons rien pour appuyer celle des tenants de l'axe Rome-Berlin. Ne nous demandez pas davantage et ne nous obligez pas à nous prononcer à contrecœur aussi longtemps que demeure en vue un compromis que nous persistons à espérer fermement ».

J'ai demandé à mon interlocuteur si un vote éventuel dans le sens indiqué ne serait pas pour l'Autriche la source d'engagements dangereux vis-à-vis du Reich et de l'Italie : il m'a répondu qu'en pareil cas, l'Autriche saurait marquer que son option entre les deux thèses s'affirmant l'une et l'autre uniquement inspirées du souci du maintien de la paix n'impliquait aucune modification de sa politique traditionnelle dont ce souci demeure la règle constante. Mais il m'a répété, une fois de plus, que le gouvernement fédéral faisait tous ses vœux pour ne pas être acculé dans cette impasse.

190

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1734 à 1738. *Londres, 6 juillet 1937, 19 h. 25.*

(*Reçu :* 21 h. 20, 23 h.)

Le secrétaire d'État a manifesté le désir de me voir dès mon retour pour m'entretenir des problèmes posés devant le Comité de non-intervention. Je lui ai expliqué comment on envisageait la situation à Paris. Je l'ai mis en garde contre le danger d'ordre tactique qu'il y aurait à paraître abandonner notre position pour entrer dans la voie des marchandages. La presse allemande, qui avait d'abord laissé percer son inquiétude, penche vers l'intransigeance depuis qu'il est question de composer. J'ai indiqué ensuite combien les milieux politiques français avaient ressenti l'incroyable partialité de la proposition allemande maintenant le contrôle terrestre qui ne gêne que la France et supprimant du contrôle naval le système des patrouilles qui en est un rouage essentiel.

Enfin, j'ai exposé les difficultés que nous verrions à adopter les suggestions dont M. Eden m'avait fait part vendredi dernier [1] et qui comportaient une refonte complète du contrôle naval sans toucher au cordon de surveillance terrestre.

M. Eden avait lui-même réfléchi qu'il serait sans doute très difficile d'obtenir des deux partis espagnols qu'ils laissent des observateurs étrangers s'installer dans leurs ports ou sur leur territoire. Il m'a donc proposé une autre formule : maintien de notre proposition de contrôle naval franco-anglais; si elle est acceptée, ce qui ne manquera pas de ressortir comme un succès pour notre politique, la Grande-Bretagne et la France consentiraient à leur tour à examiner la possibilité de reconnaître, dans des conditions d'ailleurs très limitées, les droits de belligérant aux deux partis, *après* le retrait des volontaires étrangers.

J'ai promis à M. Eden de vous rapporter cette proposition, mais je ne lui ai pas caché qu'elle se heurterait à une autre objection. La question de la reconnaissance des droits de belligérant a, en effet, ceci de particulier dans les circonstances actuelles qu'elle ne peut faire l'objet d'une négociation sans perdre aussitôt toute valeur comme monnaie d'échange. Du moment que nous aurons publiquement admis la possibilité d'adopter cette position, l'accomplissement de la formalité elle-même présentera-t-elle une importance décisive?

[1] C'est-à-dire le 2 juillet. Aucune trace n'a été retrouvée de cet entretien dans les archives françaises.

La nuance a parfaitement été saisie par le secrétaire d'État. Il a fait observer toutefois que le général Franco ne semblait pas éloigné maintenant de consentir à l'éloignement de tous les volontaires étrangers[1] et que, depuis lors, l'Italie s'efforçait de montrer l'Angleterre sous le jour le plus... [2] aux autorités de Salamanque et de rendre impossible tout contact entre elles et les agents diplomatiques anglais.

Il m'a demandé ensuite quelle procédure nous jugerions préférable de suivre et s'il convenait de convoquer dès à présent le Comité plénier. Je lui ai répondu que nous ne pouvions guère tarder davantage et que nous compromettrions singulièrement notre position si nous paraissions hésiter à porter la question devant les autres gouvernements intéressés. M. Eden n'a fait aucune difficulté à se ranger à notre avis et nous avons convenu de la date de vendredi prochain pour cette réunion.

A vrai dire, le secrétaire d'État n'en attend pas de décision bien nette. Plusieurs diplomates étrangers ne lui ont pas caché que s'ils étaient appelés à se prononcer entre les propositions franco-anglaises d'une part, italo-allemandes d'autre part, ils s'abstiendraient, en recommandant aux grandes puissances de tâcher de trouver un compromis.

L'exemple aussitôt donné par l'un sera suivi par presque tous. Nous ne retirerons donc pas d'un vote au Comité plénier l'avantage d'une manifestation massive, ni même d'une majorité substantielle en notre faveur.

Dans ces conditions, il y aura lieu d'examiner s'il ne convient pas seulement de saisir le Comité des deux propositions en présence, chacun exposant son point de vue et la décision étant remise à plus tard.

M. Eden annoncera sans doute aujourd'hui à la Chambre des Communes que la réunion du Comité est fixée à vendredi. Il m'a déclaré qu'il tenait à ce que dans toute cette affaire la France et l'Angleterre continuent à marcher en étroit accord. Mais il voudrait bien également pouvoir discerner où nous allons en venir, en particulier le jour où l'abstention du Comité aura définitivement révélé l'impasse. Il serait donc heureux de connaître le plus tôt possible vos vues à cet égard.

(1) Voir ci-dessus le nº 180.
(2) Lacune de déchiffrement.

191

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 562. Secret. *Londres, 6 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juillet; Dir. pol., 10 juillet.)

Parmi les personnalités allemandes de marque venues récemment à Londres. dont le nombre tend d'ailleurs à décroître devant la rigueur croissante de la législation sur les devises, il faut citer l'ancien bourgmestre de Leipzig, et commissaire aux prix sous M. Brüning et sous M. Hitler, le Dr Goerdeler.

Celui-ci, qui se targue d'excellentes relations personnelles avec M. Schacht, avec M. von Neurath, et avec certains des grands chefs de la Reichswehr, comme le général von Fritsch et le général Beck, vient de passer quelques semaines en Angleterre, et s'y est montré fidèle à l'exemple que donnent tant de ses compatriotes : ceux-ci ne peuvent, quand ils sont à l'étranger, laisser en repos les affaires de leur pays, soit qu'ils deviennent des machines de propagande au service du parti national-socialiste, soit, au contraire, qu'ils tiennent pour leur devoir le plus sacré de dénoncer à tout venant les dangers d'une germanophilie imprudente.

C'est dans cette seconde catégorie que se range M. Goerdeler. Il a pu s'entretenir avec de nombreuses personnalités britanniques, il en a profité pour leur tenir des propos dont l'une d'elles a pris note pour rédiger deux mémoranda destinés au Foreign Office. L'auteur de ces documents, qui occupe une situation importante dans le monde de la presse, m'en a communiqué une copie à titre tout à fait confidentiel. Votre Excellence en trouvera ci-joint la traduction : étant donné leur origine, étant donné surtout la nature des déclarations prêtées à M. Goerdeler, je n'ai pas besoin d'insister sur leur caractère rigoureusement secret.

Il existe, sur la situation intérieure et extérieure de l'Allemagne, un point de vue qu'on est convenu d'appeler celui de la Reichswehr : c'est celui qu'expose, avec autant de hardiesse que de véhémence, M. Goerdeler. Celui-ci s'est adressé, de préférence, aux représentants de la Cité ou du monde politique qui sont connus pour leurs sentiments favorables à l'Allemagne en général, et à l'Allemagne hitlérienne en particulier. Inutile de dire qu'ils ont accueilli avec autant de méfiance que d'étonnement des considérations aussi parfaitement opposées à leurs propres convictions, raisonnées ou préconçues. M. Montagu Norman, après avoir écouté l'homme d'État allemand, s'est exclamé : « Mais quoi, tout ce que vous me dites, je l'entends répéter quotidiennement par ceux de mes amis qui haïssent le IIIe Reich. » — « Oui, a riposté M. Goerdeler, et c'est pourquoi j'ai tenu à ce que vous l'entendiez une fois de la bouche d'un Allemand nationaliste ». Propos d'autant plus

véridique qu'à un autre interlocuteur M. Goerdeler a développé, sur le rôle d'une Allemagne future en Tchécoslovaquie et en Autriche des vues qui, à l'étiquette nationale-socialiste près, sont identiques à celles de M. Hitler.

C'est à notre ambassadeur à Berlin qu'il appartient de porter un jugement sur les thèses de M. Goerdeler. Pour ma part, je dois constater qu'elles ont eu quelque retentissement dans les milieux où l'on s'occupe de politique étrangère et, en particulier, des affaires allemandes, notamment au Foreign Office, dans le monde de la presse, et dans la Cité. Il n'est certainement pas inutile qu'un Allemand de marque, qui n'est pas un émigré, et qui paraît rester en confiance avec quelques-uns des dirigeants actuels du Reich, ait exposé en Angleterre, sur la situation de son pays, des idées qui devraient faire réfléchir les esprits non prévenus [1].

Annexes

I

Confidentiel (*Traduction*). *Londres, 16 juin 1937*

J'ai eu hier deux heures de conversation sur l'Allemagne avec le Dr. Karl F. R. Goerdeler qui avait demandé, par l'intermédiaire d'un ami à moi commun, à me rencontrer en confidence chez moi.

M. Goerdeler a occupé une place de premier rang dans son pays depuis 1930, date à laquelle il est devenu bourgmestre de Leipzig après avoir été pendant dix ans vice-bourgmestre de Koenigsberg. Cette situation, qu'il a conservée jusqu'au mois de mars 1937, l'a placé sur le même pied qu'un certain nombre d'hommes remarquables qui ont joui d'un grand pouvoir et d'une grande influence dans l'Allemagne prénazie, comme MM. Luther et Bracht, à Essen, ou Adenauer à Cologne. Deux d'entre eux, si je ne me trompe, sont devenus chanceliers, d'autres ministres, les plus doués parmi eux ont toujours fait preuve d'une grande activité dans la politique allemande en dehors même de leurs villes.

M. Goerdeler était un ami de Brüning qui, plus d'une fois, lui a offert le portefeuille des Affaires économiques, mais n'a pu obtenir son concours faute de souscrire à ses conditions, qui comportaient un élargissement du Cabinet vers la gauche. Mais il a servi Brüning comme commissaire au contrôle des prix de 1931 à 1932, puis il a occupé ce poste une seconde fois, quand il a été rétabli par Hitler, de 1934 à 1935. Ses aptitudes sont d'ordre général, mais il s'est spécialisé dans l'économie politique. Il jouit d'une grande réputation de courage et d'honnêteté en Allemagne. A trois reprises, depuis 1935, il a adressé à Hitler de longues notes personnelles où il expliquait avec la plus grande franchise pourquoi il lui semblait que la politique allemande, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, sous le présent régime, menait l'Allemagne droit au désastre. Il ne semble pas qu'Hitler ait mal pris ces représentations peu habituelles; il en a même remercié l'auteur, et je crois qu'il éprouve quelque admiration pour lui. Le résultat, cela va sans dire, est resté négatif.

Goerdeler est un ami intime et un collaborateur du Dr. Schacht, mais il désapprouve énergiquement la politique de ce dernier, pour des raisons qui apparaîtront plus loin. Il est intimement lié avec les chefs de l'armée, Fritsch et Beck, et en relations d'amitié avec M. von Neurath. Il a résigné ses fonctions à Leipzig au mois de mars, parce que son vice-bourgmestre nazi, en son absence, avait fait emporter du square où elle était placée, pour la déposer dans un cimetière juif, la statue de Mendelssohn. Goerdeler a immédiatement donné à comprendre

(1) Cette dépêche et ses annexes ont été communiquées à Berlin pour avis sous le nº 1236 par le Département. On trouvera plus loin, sous le nº 261, les appréciations de l'ambassadeur de France à Berlin à ce sujet.

qu'il s'en irait si ses principes étaient ainsi contrariés, et il a aussitôt donné sa démission. Il entreprend actuellement un long voyage, qu'il commence par la Belgique et l'Angleterre, pour continuer par les États-Unis et l'Amérique du sud, et il compte rentrer en Allemagne à l'automne par l'Angleterre, la Belgique et la France. Il désire en particulier voir l'Allemagne du dehors, pour évaluer sa position, et aussi, en faisant connaître ses convictions à des étrangers d'importance, pour aider à empêcher, ou tout au moins à pallier le désastre qu'il prévoit tôt ou tard pour l'Allemagne. Il voit là un devoir patriotique.

Au cours de sa conversation, il m'a déclaré qu'il tenait absolument à faire comprendre à tous ses interlocuteurs que le pire service qu'en Angleterre nous pouvions rendre à l'Allemagne et à nous-mêmes était de construire notre politique à l'égard du Reich sur des bases fausses ou des espérances illusoires. Si nous nous imaginons que la situation en Allemagne est tout autre qu'elle ne l'est en réalité, le choc des déceptions inévitables exposera sa patrie aux plus graves dangers politiques. L'Angleterre et les autres nations étrangères se croiront trahies et, dans cette hypothèse, ne reculeront devant rien contre l'Allemagne, ce qui entraînerait plus tard de violentes convulsions en Allemagne même.

M. Goerdeler a déclaré que son anxiété avait été singulièrement accrue par beaucoup d'articles qu'il a lus dans la presse anglaise, par certains discours, et en particulier par celui de sir Nevile Henderson [1], et par d'autres preuves d'où il résulte que l'opinion britannique se trouve de plus en plus en proie aux illusions les plus dangereuses. Il se montre stupéfait du facile optimisme qu'il a rencontré auprès d'un personnage de la Cité auquel il rendait visite la veille sur la recommandation de leur ami commun M. Schacht. Cette personne lui avait assuré que, dans la Cité, l'on était certain que Schacht était solidement assis en selle, contrôlait tout, et constituait la plus ferme garantie du respect des engagements de l'Allemagne; qu'il y aurait bientôt un arrangement anglo-allemand, et que tout finirait le mieux du monde.

Goerdeler a déclaré alors qu'il désirait résumer ses observations sur la situation de l'Allemagne en trois chapitres :

1. La situation financière empire de jour en jour, la banqueroute et la faillite sont inévitables. Lui et Schacht connaissent la véritable situation et l'ont souvent discutée. Après une conversation en mars dernier, Schacht est allé voir Hitler et lui a dit exactement combien le danger était grave. Quel a été le résultat de cette démarche? Que Schacht n'a vu renouveler son mandat à la Reichsbank que pour un an seulement, ce qui est hautement significatif. Schacht se heurte à des difficultés insurmontables, et est tout à fait incertain de sa propre position. Goerdeler m'a dit l'avoir averti il y a longtemps en ces termes : « Il n'est que trop facile de livrer un premier milliard sans couverture; mais une fois que vous l'aurez accordé, vous en serez bientôt à donner le sixième ou le septième, et vous ne pourrez plus vous arrêter avant l'effondrement de la structure financière ». Il est maintenant bien connu partout, dans l'industrie, que l'on paye les manufactures en traites qui n'ont point de couverture et qui s'entassent dans les banques privées. Il est assez surprenant que ces traites n'aient pas encore été présentées en grandes quantités à la Reichsbank, quand elles le seront, nous assisterons au commencement de la fin. Tel est le cercle vicieux fatal où se meut le national-socialisme, en excitant continuellement les appétits du public, qu'on ne peut satisfaire qu'à l'aide d'incessantes dépenses nouvelles, ce qui est la voie historique qui conduit aux révolutions violentes. (Goerdeler ne pouvait pas me dire, mais a dit à notre ami commun, qu'il considère que la grande faute de Schacht est d'avoir persisté dans une politique qui doit mener au désastre. Il déclare connaître exactement les expédients financiers de Schacht. Il est convaincu que le jour approche où ils ne pourront plus être tenus secrets, et il prédit que leur révélation scandalisera le monde extérieur).

2. Goerdeler m'a demandé de ne pas oublier que la lutte décisive et vitale sera la lutte morale. Le national-socialisme est beaucoup plus qu'un parti. C'est un mouvement quasireligieux. Décidé à imposer sa conception du monde à l'exclusion de tout autre enseignement, le national-socialisme se propose de dicter à tous les Allemands ce qui est bien et ce qui est mal; il ne saurait permettre aux églises chrétiennes d'enseigner des définitions du bien et du mal qui ne sont pas les siennes. S'il cédait aux églises, il devrait céder également à d'autres institutions. Les hommes peuvent se quereller pendant des années sur des questions d'ordre économique et social sans être forcés de prendre des décisions personnelles et irrévocables qui concernent le cœur et

[1] Du 1er juin : voir ci-dessus le n° 6 (note).

l'âme. Ces décisions sans ambiguïté, elles vont être demandées à tous les Allemands à l'occasion de la lutte morale et religieuse qui s'ouvre; connaissant le caractère et la mentalité des Allemands, Goerdeler affirme que ces décisions ne pourront être esquivées longtemps. Il a répété encore une fois que son anxiété était accrue par le fait qu'en Angleterre certaines personnes se trouvent dans un état d'erreur volontaire, dont témoigne, par exemple, la récente lettre au *Times* d'un évêque anglican. Naturellement, il y a pour des raisons de commodité des trêves périodiques, mais la lutte se poursuit, se poursuivra et sera menée inévitablement jusqu'au bout.

3. « Mon troisième point, dit Goerdeler, m'amène à des considérations plus favorables. Ne vous imaginez point qu'il y ait en Allemagne une ligne de séparation entre le parti d'une part et ceux qui ne sont pas d'accord avec lui de l'autre. Croyez-moi, cette ligne de partage coupe en deux le parti lui-même, qui contient un grand nombre de gens décents, honnêtes, idéalistes, et maintenant déçus; parmi ces derniers se trouvent un certain nombre d'hommes qui touchent de près à Hitler et font partie du groupe de ses plus vieux amis. Nous avons là de quoi construire une nouvelle Allemagne et une nouvelle Europe, si nous pouvons survivre à l'effondrement et au conflit violent et décisif que je crains. »

En concluant, Goerdeler a déclaré qu'il était de la plus grande importance que l'Angleterre traitât l'Allemagne et les problèmes allemands comme il convient. Il serait erroné, bien entendu, d'intervenir; il serait plus faux encore de se laisser aller à des illusions faciles. « Ce que vous pouvez faire de plus utile c'est, dans la mesure du possible, de voir les faits comme ils sont; de fonder votre politique et vos relations avec l'Allemagne sur une connaissance précise de ces faits; que votre politique soit ferme et claire; et qu'avant tout le monde et l'Allemagne voient que vous connaissez la vérité, que vos idées de moralité, de conduite, de respect de la loi, etc., sont conformes au vieil idéal qui reste celui du peuple allemand au fond de son cœur; montrez-le à l'aide de commentaires qui ne soient pas empreints d'hostilité mais seulement de fermeté à l'égard des événements d'Allemagne. »

M. Goerdeler a indiqué tout à fait nettement qu'à son avis, rien, à la longue, ne pourrait être pire pour l'Allemagne et l'Europe qu'une entente anglo-allemande artificielle, fondée sur des illusions.

Comme M. Goerdeler m'avait parlé avec tant de franchise, je lui ai donné, en réponse, une esquisse prudente des différents courants d'opinion qui existent en Angleterre et des facteurs qui les déterminaient. Parmi eux, j'ai mentionné, comme un de ceux qui agissent de différente façon sur le public, la crainte d'une aventure extérieure dangereuse ou même belliqueuse. M. Goerdeler m'a prié de croire qu'un tel danger n'existait point. Il m'a assuré, sur la base de ses connaissances personnelles et intimes, que les chefs de l'état-major général allemand, ceux qui, en 1914, avaient eu une vue si optimiste de la guerre, étaient fermement convaincus aujourd'hui qu'une autre guerre serait également désastreuse à toutes les nations et constituerait par conséquent un mal qu'il fallait écarter à tout prix. Il a ajouté que je savais probablement qu'Hitler avait parlé de guerre imminente aux industriels en décembre dernier [1] et qu'il en était résulté un long mémorandum de l'État-major général exposant le point de vue que lui-même, Goerdeler, venait de m'indiquer. J'ai approuvé ces déclarations, et j'ai ensuite souligné que le danger, à mon avis, résidait dans les intentions possibles de chefs comme Goering, dont on ne peut calculer les intentions, et j'ai cité certains propos de M. Goering qui justifient mes propres appréhensions. (Il est à noter qu'en réponse à une question préalable de ma part, Goerdeler m'avait parlé de Goering en termes relativement favorables). La réaction causée par certaines de mes remarques a été une réaction de surprise peinée. Goerdeler a reconnu cependant l'existence d'un élément dangereux en la personne de chefs du type de M. Goering, et a ajouté : « Bien entendu, si ce n'était à cause de cet élément aventureux et incalculable, ils n'occuperaient pas les postes qu'ils occupent ».

Pour ce qui est de l'avenir, Goerdeler m'a assuré que la grande masse des Allemands honnêtes ne demandait rien d'autre que de jouer leur rôle en rétablissant la concorde européenne, et tout en continuant d'ailleurs de réclamer satisfaction pour certaines de leurs revendications revisionnistes, dont il a spécifié quelques-unes. J'ai répondu que l'opinion responsable en Angleterre jugerait sans doute ces revendications par l'esprit de la nation qui les soutiendrait, et ceci nous a menés à une discussion finale sur l'endoctrinement des enfants des écoles, sur les traditions de la caste prussienne, sur la philosophie militariste de la politique des puissances, et sur mille autre sujets, qui ont tous amené Goerdeler à des déclarations intéressantes.

(1) Voir, au tome IV de la présente série, le nº 183.

II

Londres, 4 juillet 1937.

Confidentiel.

Voici quelques notes supplémentaires à ajouter au compte rendu de ma première conversation avec le Dr. Goerdeler.

Goerdeler devait partir, il y a deux jours, pour une longue tournée en Amérique du nord et du sud, mais son permis pour les devises étrangères lui a été retiré, il pense avoir à retourner en Allemagne d'ici une semaine ou deux. J'ai eompris qu'il avait donné toutes les instructions nécessaires à sa femme au cas où il trouverait une fin subite. Il est évidemment important que ceux auxquels il s'est ouvert fassent montre de la plus grande discrétion.

Il y a exactement une quinzaine de jours, après qu'il eût passé plus d'une semaine à Londres, le Dr. Goerdeler s'est rendu en avion à Berlin pour quelques heures, à la demande, semble-t-il, de ses amis de la Reichswehr. Avant de revenir en Angleterre, il a eu une longue conversation avec le général Goering qu'il a trouvé dans un état de dépression aiguë et d'indécision. L'impression donnée par le général est la suivante : il voit le régime dans un état de confusion qui approche du chaos, et il se sent lui-même trop faible pour arrêter les événements qui sont en marche vers une catastrophe.

Cette conversation, ainsi que d'autres, a confirmé Goerdeler dans la conviction que la dictature allemande et, croit-il également, la dictature italienne, ne peuvent pas continuer pour plus de six ou huit mois. Il déclare que les hommes qui ont conservé leur sang-froid dans ces deux régimes le savent et que, comme il n'existe point de lieu où ils puissent s'échapper, sauf peut-être la Hongrie, leur désespoir croissant entraîne pour l'Europe un semestre des plus dangereux.

Goering a ajouté des détails intéressants sur la situation intérieure en Allemagne. Hitler est, dit-il, maintenant tout à fait incapable de contrôler les événements. En fait, comme sa présence à Berlin ne fait qu'empirer la confusion, tous les efforts concevables sont faits pour le maintenir dans ses montagnes. La signification du conseil de Cabinet qui a décidé que l'Allemagne se retirerait du contrôle naval est la suivante : pour la première fois, à la demande des ministres modérés, la question d'Espagne a été discutée par le Conseil des ministres tout entier, M. Hitler ayant pu être amené à se retirer de la réunion pendant les deux dernières heures. Le Führer est parti pour l'Allemagne centrale afin d'y réunir des idées architecturales pour le plan de reconstruction de Berlin et de Munich auquel il est en train de travailler. Cette immense entreprise, qui coûtera des millions, est son obsession actuelle, et il passe des heures à dessiner des coupes et des plans. L'on n'a qu'à se rappeler Louis II de Bavière.

Goerdeler et ses amis de l'État-major général comptent avec la possibilité de voir l'aile extrémiste, conduite par Himmler et Heydrich (le chef de la Gestapo qui a reçu une formation analogue à celle de l'O.G.P.U.), faire assassiner Hitler pour s'emparer du contrôle des affaires. Goerdeler affirme, bien que cela soit encore un secret, qu'Hitler a été déjà incité à confier la sécurité des aérodromes et des dépôts de munitions aux S.S. (groupe Himmler-Heydrich). Il dit qu'au cours d'une récente conversation, il a supplié le général Fritsch de mettre l'armée en mouvement, le temps d'un coup d'État militaire étant pleinement venu. Fritsch a répondu que cela entraînerait le meurtre d'Himmler et de Heydrich, en tant que premières victimes d'un massacre général, et qu'il était encore trop tôt pour un tel nettoyage, l'opinion publique n'étant pas prête, encore qu'elle puisse l'être prochainement. A cet égard, j'ai cru comprendre qu'une considération propre à agir puissamment sur l'esprit d'hommes comme Fritsch est la suivante : ils ont abandonné tout espoir en ce qui concerne le Führer, et considèrent qu'il ne saurait y avoir de place pour lui dans aucun régime futur.

Goerdeler est pleinement conscient des dangers que présentent pour la situation internationale les possibilités d'explosion allemande. A son avis, cependant, si la France et l'Angleterre restent suffisamment fermes, il n'y aura pas de guerre; si Londres et Paris saisissent l'occasion que leur donne la politique germano-italienne d'infliger à l'Allemagne une défaite diplomatique, l'on créera à l'intérieur du Reich une situation dont les modérés de l'armée pourront profiter. Il considère que les préparatifs de guerre allemands sont un bluff colossal. D'après lui, les hommes sont là mais les armes manquent: les matières premières, même pour des

produits d'ersatz, commencent à faire défaut; la nation allemande, si elle entamait la guerre dans des conditions pareilles, commencerait les opérations avec des cartes de pain: par conséquent, même si Hitler et Mussolini jetaient le gant, il ne croit pas qu'il pourrait y avoir une longue résistance. Le seul véritable danger pour l'Europe serait une attitude de faiblesse franco-anglaise : « Soyez prêts, dit-il, à fermer le détroit de Gibraltar ou à menacer que vous le fermerez, et montrez que vous êtes sur vos gardes et ne pouvez être surpris ».

Toujours d'après lui, les chefs de l'armée allemande désirent que la politique allemande de l'avenir soit fondée sur une collaboration étroite avec l'Angleterre. Ils éprouvent également un profond respect pour la France. J'ai cru comprendre que le 3 juillet Goerdeler avait adressé un long rapport à Goering pour démontrer que l'Allemagne doit s'entendre à tout prix avec les puissances occidentales et renoncer à faire des sottises avec les Italiens pour lesquels, dit-il, la Reichswehr n'a aucune considération. Ces arguments, a-t-il ajouté, ne produiront sans doute aucun effet, mais il était de mon devoir de les exposer.

Vendredi soir, Goerdeler a assisté à un dîner à l'ambassade d'Allemagne. Ribbentrop (dont il est inutile de dire ce que Goerdeler pense) s'est borné à lui dire bonjour et bonsoir. Mais Goerdeler a eu une longue conversation, jusqu'à l'aube, avec Woermann (le conseiller de l'ambassade). Il a été stupéfait de constater qu'un homme de la vieille école comme Woermann pouvait être à ce point trompé et mal informé. Woermann lui a dit textuellement : « Même nous autres à Londres, nous donnons maintenant à Berlin le conseil de ne pas céder un pouce de terrain en Espagne : l'Allemagne a assez cédé comme ça ».

Goerdeler fait aussi remarquer que les nazis aiment les anniversaires. Trois d'entre eux se rapprochent : celui du début de la guerre civile, celui du coup d'État de Vienne et du meurtre de Dollfuss, et celui de la déclaration de guerre en 1914.

192

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 191 [1]. *Vienne, 6 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

Les mesures massives d'expropriation des petits propriétaires allemands dans les provinces rédimées de l'Italie septentrionale (ma lettre nº 58 du 3 mars) [2] continuent à inquiéter l'opinion autrichienne et à entretenir jusque dans les milieux les plus « axistes » un vif sentiment d'irritation. Bien que la presse, vraisemblablement par ordre, garde sur cette question un prudent silence, on ne peut empêcher de temps à autre des nouvelles de filtrer et de provoquer les commentaires que l'on devine. Le dernier en date est dû, chose curieuse, aux *Wiener Neueste Nachrichten* du 4 juillet qui protestent avec véhémence contre l'action de colonisation intérieure de M. Mussolini.

« C'est avec une extrême inquiétude, écrit l'organe attitré du pangermanisme autrichien, que la population allemande du Tyrol du sud suit l'activité de l'*Ente di Rinascita agraria* qui, avec le concours de l'État et au moyen

(1) Extraite des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Document dont le sujet est suffisamment indiqué ici.

d'importantes ressources, achète systématiquement en ce moment les fermes allemandes. Cet institut dont, chose singulière, les statuts n'ont jamais été publiés, dispose d'une armée d'agents et de rabatteurs qui ne reculent devant aucun moyen pour décider les paysans en difficultés pécuniaires à se défaire de leur patrimoine ». La colonisation, ajoutent les *Wiener Neueste Nachrichten*, marche avec une effrayante rapidité : depuis sa fondation jusqu'au 15 mai dernier, l'*Ente di Rinascita* n'a pas récupéré moins de 78 fermes dont 65 allemandes (sur lesquelles 61 constituaient un bien héréditaire), représentant une superficie totale de plus de 20 kilomètres carrés. Le journal conclut en exprimant la crainte que les notions « très élastiques » qui président à l'activité de l'institut italien ne représentent à l'usage un « immense danger pour le paysan allemand ».

On voit, comme la correspondance de cette légation l'a maintes fois souligné, que l'un des « paliers » sur lesquels repose l'axe Rome-Berlin commence à grincer sinon à chauffer d'une manière qui ne compromet sans doute pas immédiatement la solidité du mécanisme, mais qui n'en facilite pas le bon fonctionnement. Si l'Autriche en elle-même a officiellement cessé d'être une pomme de discorde pour devenir un trait d'union entre le Reich hitlérien et l'Italie fasciste, on n'en saurait dire autant du petit territoire « germanique » à qui ce rôle de commun diviseur reste dévolu par la force même des choses, et l'article acrimonieux que je viens de résumer montre bien que les Allemands sentent où le bât les blesse. Le piquant de l'histoire est que, dans le même numéro et à la page qui précède immédiatement celle où s'étale cette diatribe, les *Wiener Neueste Nachrichten* reproduisent un communiqué du *D.N.B.* sur la récente entrevue de MM. Ley et Cianetti [1] sous le titre en gros caractères : « Sous le signe de l'amitié germano-italienne ».

193

M. Baelen, Chargé d'affaires de France à Sofia,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 286. *Sofia, 6 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 juillet.)

L'ensemble des renseignements que j'ai recueillis depuis l'envoi de mes communications relatives au voyage de M. von Neurath [2] confirme l'idée que cette visite n'a pas été suivie de résultats positifs en ce qui concerne la Bulgarie.

[1] Par la signature d'un accord entre les confédérations du Travail allemande et italienne (T. n° 2.723 de Berlin, du 4 juillet).

[2] Sur le voyage à Sofia du ministre allemand, pendant les journées des 10 et 11 juin, voir ci-dessus les n°s 51, 89.

Il n'en faut d'ailleurs pas conclure que des avances allemandes auraient été repoussées. Je crois plus simplement que le baron von Neurath, exactement informé des sentiments dans lesquels on envisage ici sa venue, a tenu à laisser à la manifestation par laquelle le Reich témoignait ses égards à la Bulgarie un caractère de courtoisie désintéressée.

Dans l'entretien d'une heure qu'il a eu le 10 juin dernier avec le président du Conseil bulgare, le ministre allemand a fait un exposé des principes directeurs de la diplomatie allemande.

Voici, de bonne source, les principaux thèmes développés au cours de cette conversation.

L'Allemagne est défavorable aux pactes d'une façon générale, qu'il s'agisse de pactes plurilatéraux ou même qu'il s'agisse de pactes bilatéraux.

Ce qu'il faut, c'est créer entre les nations des intérêts complémentaires. Si ces intérêts existent, il n'y a pas besoin de pactes. S'ils n'existent pas, les pactes sont voués à l'échec et leur rupture entraîne une aigreur inutile.

Exceptionnellement, on peut conclure un pacte bilatéral pour marquer la cessation d'une période de tension entre deux pays. C'est ce que la Bulgarie a su faire avec la Yougoslavie [1]. C'est aussi ce que l'Allemagne demeure disposée à faire à l'égard de la France, en lui accordant les garanties les plus étendues. Mais la France persiste à suspecter la bonne foi des offres allemandes.

M. Kusseivanov ayant alors demandé à son interlocuteur ce qu'il en était des rapports germano-tchèques, le baron von Neurath se serait ainsi exprimé: « Nous avons été tout récemment saisis d'une demande formelle des Tchèques en vue d'une détente, mais nous ne pouvons envisager un règlement durable tant que ce pays reste sous l'influence soviétique. »

M. Kusseivanov ayant abordé la question d'un rapprochement germano-russe, le baron von Neurath aurait répondu : « Il existe en Allemagne, et notamment dans certains milieux de l'armée, des partisans de ce rapprochement, mais le gouvernement est opposé à toute négociation tant qu'il y a à Moscou, au lieu d'un gouvernement, une vague entité internationale. »

Concernant les affaires d'Espagne, le baron von Neurath a affirmé qu'il n'y avait pas de troupes allemandes dans la Péninsule, mais seulement des « techniciens » de diverses catégories.

M. von Neurath a affecté de ne pas alourdir son entretien avec M. Kusseivanov de questions d'ordre économique : « J'enverrai, a-t-il dit, un de mes collaborateurs pour en traiter avec vos services. »

Cette visite a eu lieu et a été tenue ici dans le plus grand secret. D'après ce que j'ai pu apprendre, c'est M. Claudius, ancien conseiller de la légation d'Allemagne à Sofia, qui est venu ici, peu de temps après la visite du baron von Neurath. Il aurait proposé, d'une part, une vente de sous-marins et, d'autre part, l'achat en bloc de toute la récolte des céréales bulgares. Ces offres, qui avaient leurs partisans ici, ont finalement été déclinées et aucun engagement n'aurait été pris.

(1) Allusion au pacte signé le 24 janvier à Belgrade entre les deux pays : se reporter, au tome V de la présente série, au n° 355.

194

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 127. *Lisbonne, 6 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 juillet.)

J'ai signalé par télégramme [1] les déclarations faites au Radio Club portugais par le capitaine Botelho Moniz, directeur de ce poste. Il n'est pas sans intérêt d'y revenir, car elles jettent un jour sur l'opinion que beaucoup de Portugais se font des initiatives prises dernièrement par l'Allemagne et l'Italie dans les affaires d'Espagne.

L'annexe en traduction du discours du capitaine Botelho Moniz contient des passages tels que celui-ci : « Si les plus ingénus peuvent applaudir l'attitude de l'Allemagne et de l'Italie, nous doutons qu'elle ait été du goût du gouvernement du général Franco. En fait, cette attitude a accru grandement les difficultés des négociations en cours (allusion à une reconnaissance éventuelle de belligérance que l'Angleterre et la France auraient été sur le point de faire). Elle a nui à la situation internationale de l'Espagne nationaliste au seul bénéfice de la politique italo-allemande...

« L'Allemagne et l'Italie ne veulent pas que l'Espagne obtienne de nouvelles amitiés, tout au moins du côté anglais et français... »

Le capitaine Botelho Moniz a certainement pesé ses paroles. La censure les lui a laissé dire; elle a même laissé le correspondant de l'agence Havas les télégraphier aussitôt en France. Ceci donne la valeur exacte d'un communiqué gouvernemental publié hier aux termes duquel on souligne, sans le désapprouver, que le Radio Club est un poste privé et que son directeur parle sous sa propre responsabilité. L'opinion publique portugaise est en effet assez impressionnée par ces déclarations. Le directeur du Radio Club n'a pas davantage à craindre le démenti de l'Espagne nationaliste. Tout le monde sait ici que cette station d'émission reçoit des subventions des Espagnols de droite et que le capitaine Botelho Moniz fait de fréquents voyages en Espagne et y prend ses directives. Ses propos répondent donc vraisemblablement à une opinion qui a cours à Salamanque et qu'illustre encore une conversation tenue dernièrement devant un de mes collaborateurs par un Espagnol nationaliste. Celui-ci ne dissimulait pas combien l'hypothèque morale prise sur ses compatriotes par l'Allemagne et l'Italie les gênait. Les dirigeants du mouvement nationaliste, ajoutait-il, ne demanderaient qu'à lever cette hypothèque et à faire valoir les appuis même purement individuels qui pourraient leur être donnés du côté de l'Angleterre et de la France. C'est ainsi que le général

(1) Non reproduit, le sujet en étant repris et développé ici.

Franco a admis, malgré des oppositions formelles venant de l'Allemagne et de l'Italie, la constitution de la *bandera francesa* Jeanne-d'Arc, dans le cadre de l'armée nationaliste, dans le but de mettre en vedette les services que peuvent rendre des Français à sa cause.

Pour en revenir au Portugal, il faut donc bien admettre que le retrait du droit de contrôle aux observateurs britanniques à la frontière luso-espagnole (1) n'a pas été concerté avec l'Allemagne et l'Italie et n'implique en aucune façon un ralliement à la *politique actuelle* de ces puissances en Espagne. C'est une position adoptée, comme me l'a dit M. Salazar, pour des raisons d'équilibre. On peut mettre en doute certes l'opportunité du geste, mais il ne faut pas, je crois, douter de la bonne foi du Président en l'occurrence.

M. Monteiro a donc certainement exprimé le sentiment de son gouvernement quand il a parlé de la sottise faite par l'Allemagne et l'Italie (cf. télégramme de M. Corbin relatif à l'entrevue Monteiro-Eden) (2). On est mécontent au Portugal de la politique allemande et italienne que l'on juge de nature à embrouiller la situation, peut-être même à porter préjudice à la cause nationaliste. On l'explique soit par le désir de faire naître un incident international, soit par la volonté de faire exclusivement dépendre de l'aide allemande et italienne la victoire nationaliste. De toute façon, c'est une politique considérée ici comme poursuivant des buts purement égoïstes, et qui ne peut avoir la faveur des dirigeants portugais.

Si l'on en voulait d'ailleurs une nouvelle preuve, l'important discours que vient de prononcer M. Salazar devant l'armée et la marine (3) la fournirait. Il n'y est pas dit un mot de l'Allemagne et de l'Italie; par contre, toutes les protestations d'amitié et de fidélité sont faites à l'Angleterre. Les réserves formulées par le président Salazar ne portent pas sur la nature de la politique de non-intervention en Espagne, mais seulement sur les modalités que le Portugal, à la différence de la Grande-Bretagne et en raison de ses intérêts spéciaux, ne pouvait admettre sans discussion.

Il n'est pas sans importance d'ajouter que si ces déclarations, portant sur la position du Portugal à l'égard de la Grande-Bretagne, ont été faites devant un auditoire qui comprenait les principaux chefs de l'armée, c'est parce que le président Salazar, se souvenant que ceux-ci ont à maintes reprises critiqué la politique de détachement suivie ces derniers temps à l'égard de l'Angleterre, a pensé qu'il était sage de leur donner publiquement des apaisements.

(1) Sur ce retrait, voir ci-dessus les nos 136, 149. 158, 175.

(2) Texte non retrouvé.

(3) Discours analysé par le télégramme 162-163 de Lisbonne du 7 juillet, ci-après reproduit sous le no 195.

195

M. Amé Leroy, Ministre de France à Lisbonne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 162, 163. *Lisbonne, 7 juillet 1937, 20 h. 55.*
(*Reçu :* 22 h. 25, 23 h.)

M. Salazar a prononcé hier, devant près de deux mille officiers de tous grades, un discours politique. Les passages qui ont trait aux rapports luso-britanniques sont particulièrement à retenir.

Il a notamment insisté sur ce qu'il a appelé un « élément de politique étrangère de la plus haute valeur, à savoir l'amitié et l'alliance séculaire du Portugal avec l'Angleterre », en ajoutant que toutefois cette alliance ne constituait pas toute la politique extérieure du pays.

A ce propos, il a déclaré que si le Portugal était d'accord avec la Grande-Bretagne pour laisser aux éléments purement espagnols le soin de résoudre eux-mêmes leurs problèmes politiques, sa situation spéciale ne lui avait cependant pas permis de donner toujours son assentiment au « processus » suggéré par l'Angleterre.

Malgré ces réserves, le ton du discours qui, contrairement aux précédents, ne fait aucune allusion à la politique italo-allemande dans les affaires d'Espagne, est chaleureux envers la Grande-Bretagne et la fidélité du Portugal à l'alliance y est une fois de plus affirmée nettement.

196

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1652 à 1655. *Paris, 7 juillet 1937, 23 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1734 à 1738 [1].

Je vous approuve d'avoir marqué à M. Eden qu'en admettant implicitement, dans les circonstances actuelles, le principe d'une négociation sur la reconnaissance, même limitée, des droits de belligérant, nous perdrions la possibilité de tirer parti de cette reconnaissance dans la négociation elle-même. Au surplus, la publication à Salamanque d'une note officieuse qui

(1) Du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 190.

menace la France et l'Angleterre de représailles économiques, au cas où elles persisteraient dans leur attitude (1), rend particulièrement inopportune la solution esquissée par le secrétaire d'État. Nous ne saurions envisager d'aller au-delà d'une formule comportant l'engagement de la France et de la Grande-Bretagne de soumettre la question générale à un nouvel examen, aussitôt effectué le retrait sous contrôle de la totalité des volontaires.

Quant à la détermination de l'attitude à adopter par nos deux pays au cas probable où le Comité se trouverait hors d'état de conclure, elle est dominée par la question de savoir si le gouvernement britannique est décidé à passer outre en vue de l'établissement d'un contrôle franco-anglais. M. Eden sait déjà (mon télégramme nos 1562-1563) (2) que, pour sa part, le gouvernement français y est prêt, mais il ne nous a pas dit que le gouvernement britannique le fût aussi.

S'il vous déclare nettement qu'en l'absence d'une approbation explicite et unanime du Comité, le gouvernement anglais renoncerait à l'application de la proposition franco-anglaise, vous observerez que, dans ce cas, nous serions bien obligés de constater la fin du contrôle naval qui, par voie de conséquence, entraînerait en même temps celle du contrôle terrestre.

Je mesure d'ailleurs la gravité de la situation qui se trouverait ainsi créée. Le meilleur moyen de l'éviter serait, si la séance de vendredi (3) aboutit à une impasse, que le délégué d'une tierce puissance proposât une nouvelle recherche de compromis. Il y aurait, en effet, un inconvénient majeur à ce que cette initiative fût prise par les représentants français ou anglais. D'autre part, l'élaboration de ce compromis, qui peut être longue, ne saurait justifier le maintien du contrôle sur nos frontières, alors qu'il n'existerait plus ailleurs.

197

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 695. *Washington, 7 juillet 1937, 17 h. 37.*

(*Reçu :* le 8, 2 h. 20.)

Au cours d'une conversation que j'ai eue ce matin avec lui, le sous-secrétaire d'État m'a confirmé, au sujet de la visite de M. Van Zeeland, les informations que je vous ai données par mes télégrammes précédents, dont le dernier porte les nos 677-680 (4).

(1) Nete reproduite ci-dessus sous le nº 187.
(2) Du 30 juin, ci-dessus publié sous le nº 157.
(3) C'est-à-dire du 9 juillet.
(4) Du 1er juillet, ci-dessus publié sous le nº 163.

A cette occasion, M. Sumner Welles a bien précisé que le Président et le secrétaire d'État avaient répété au Premier ministre belge que l'Europe ne devait s'attendre à aucune initiative de la part du gouvernement américain. Celui-ci serait favorable à la réunion d'une conférence économique mondiale seulement le jour où il aurait l'assurance que les principales puissances européennes intéressées se seraient mises d'accord sur un programme précis. La coopération américaine dans le domaine économique était subordonnée à des ententes antérieures entre les puissances européennes et également à la volonté de la Grande-Bretagne de conclure un accord [commercial] avec les États-Unis.

198

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1028. *Saint-Jean-de-Luz, 7 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 8, 17 h. 45.)

Je me réfère à mon télégramme nº 1027 (2).

A la fin de son télégramme nos 2666-2668 du 30 juin (3), notre ambassadeur à Berlin signalait que les milieux politiques de Berlin semblaient attendre une victoire accélérée du général Franco. « Mais, ajoutait M. François-Poncet, il y a probablement autre chose aussi qu'ils ne disent pas et que jusqu'à présent l'on ne devine pas ».

Je me permets d'apporter, dans la modeste mesure de mes moyens, une contribution à l'étude de la question ainsi posée par notre ambassadeur à Berlin.

Ce que j'aperçois de la politique allemande me fait penser que si la diplomatie du Reich résiste autant qu'elle le peut à certaines ardeurs qui se manifestent dans son propre pays, ce n'est pas seulement par un louable sentiment d'humanité et ce n'est probablement pas du tout parce que l'Allemagne ne lui paraît pas encore prête à la guerre. C'est plutôt parce qu'elle ne veut pas s'exposer à recommencer l'expérience de 1914 où l'empire de Guillaume II, pour s'être lancé immédiatement dans la guerre dont l'Autriche-Hongrie fournissait le prétexte, s'est vu abandonné par deux de ses alliés et entouré d'ennemis plus nombreux qu'il ne l'avait supposé.

La préoccupation de la diplomatie allemande semble donc être actuellement de se maintenir en arrière de ses alliés effectifs ou éventuels. Que l'Italie se querelle avec l'Angleterre, le Japon avec l'U.R.S.S., Salamanque avec la France,

(1) Par courrier.

(2) Dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire. (Ce télégramme traitait de la saisie d'un cargo français par les nationalistes).

(3) Non reproduit, ce télégramme signalait l'attitude dilatoire du Reich au comité de Londres.

l'Allemagne s'efforcera de conserver son calme le plus longtemps possible. Une fois les hostilités commencées, elle verrait et elle s'engagerait à son tour avec le maximum de chances : chances accrues par l'ampleur de la coalition qui se serait constituée au préalable et dont la direction militaire ne pourrait être qu'à Berlin, chances résultant de ce que les autres puissances étant déjà aux prises, l'Allemagne pourrait choisir les théâtres et les modes d'intervention que l'expérience révélerait les plus appropriés.

L'hypothèse que je viens de résumer expliquerait le contraste que M. François-Poncet a noué entre les dispositions pacifiques qu'on manifeste à Berlin et l'absence de toute initiative allemande en faveur de la paix. Elle expliquerait les « phrases évasives » et les « mines énigmatiques » que notre ambassadeur a remarquées dans les milieux politiques de Berlin. Mais elle impliquerait pour nous un danger grave.

Les journaux français qui dénoncent le péril d'un « troisième front », c'est-à-dire le risque que la France courrait si elle avait à combattre sur les Pyrénées en même temps que sur le Rhin et sur les Alpes, envisagent un conflit avec l'Espagne « nationale » comme une guerre accessoire, gênante assurément, mais en somme tardive et secondaire comme celle que la Convention soutint en son temps contre Charles IV. On redoute l'affaiblissement que nous occasionnerait, sur nos fronts principaux, l'absence des contingents que nous devrions envoyer dans le Sud-ouest pour garder notre frontière pyrénéenne; mais on ne considère pas le cas où ce serait précisément sur les Pyrénées que la guerre s'allumerait avec des troupes exercées et un abondant matériel moderne.

Or tel est précisément le danger auquel la France pourrait être exposée, si la supposition que j'ai faite sur la politique allemande correspondait par hasard à la réalité. L'armée française serait d'abord «accrochée» dans le Sud-ouest et au Maroc, grâce à un incident brutal où se déchargeraient tout à coup les haines des « nationaux » espagnols contre la France, soutien des « rouges », et les haines du front populaire français contre le général Franco, personnification du « fascisme ». Peu importerait qu'en réalité la France n'ait jamais voulu le triomphe du communisme en Espagne et que le général Franco, loin d'être fasciste et ennemi de la France, soit parfois en difficulté, dès maintenant, avec les représentants du fascisme italien. « L'accrochage » franco-espagnol une fois réalisé, l'état-major allemand aurait beau jeu.

On peut contester l'hypothèse que j'ai émise plus haut à propos de l'Allemagne. On peut nier qu'il y ait en France, même parmi les communistes les plus dociles à Moscou, un seul homme qui admette la possibilité d'une guerre avec l'Espagne ou à propos de l'Espagne. Mais ce qu'on n'a pas le droit de méconnaître, c'est que beaucoup de *men in the street*, en Espagne, regardent actuellement une guerre avec la France comme à peu près inévitable, même s'ils ne la désirent pas.

Tel est l'état d'esprit qu'ont créé dans la zone occidentale de l'Espagne, non seulement de perfides propagandes étrangères, mais aussi tant d'imprudences commises par des gens qui n'avaient pas qualité pour engager la France et qui l'ont compromise néanmoins.

C'est pourquoi le danger existe et c'est pourquoi ceux qui ont la responsabilité d'y parer doivent agir avec certaines précautions, lorsqu'ils traitent des affaires délicates avec les Espagnols. La dépêche d'Ems, cette fois-ci, pourrait partir de quelque agent étranger aposté en Espagne.

199

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 493. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 7 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 9, 16 h. 25.)

Au cours d'un entretien qui a duré une heure, j'ai parlé hier au maréchal Rydz-Smigly dans le sens prescrit par votre télégramme nos 333-336 (2).

J'ai insisté sur les principaux motifs d'inquiétude et de mécontentement que nous a donnés, à nouveau, dans les dernières semaines, la diplomatie de M. Beck et je lui ai montré que rien n'était changé, à cet égard, depuis notre conversation du 18 mai (3).

Sans prendre, à proprement parler, la défense de M. Beck et de ses méthodes, sans contester, en tout cas, aucun des faits que je mentionnais, le Maréchal s'est attaché à me démontrer que, malgré la mauvaise impression qu'ils avaient pu produire, nous ne devions pas mettre en doute les dispositions de la Pologne vis-à-vis de la France, ni suspecter sa fidélité.

Le Maréchal a longuement insisté sur le rapprochement polono-roumain, avec l'intention de me prouver qu'il n'était en rien dirigé contre notre politique, et il a fait état, sur ce point, des entretiens qu'il avait eus personnellement avec le roi Carol et avec M. Antonesco (4).

D'une façon générale, le Maréchal m'a paru s'employer à me suggérer que le gouvernement français pouvait avoir confiance en lui, qu'il surveillait personnellement les grandes lignes de la politique polonaise et qu'il saurait empêcher qu'elle nous portât préjudice.

C'est bien là, je crois, l'idée fondamentale qui l'inspire : toujours très méfiant à l'égard de M. Beck, il se persuade à lui-même que dans toutes les grandes circonstances, il imposera sa manière de voir au ministre, comme cela a eu lieu lorsque l'Allemagne a réoccupé la zone rhénane, — événement auquel il a fait d'ailleurs allusion au cours de notre conversation.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 29 juin, ci-dessus reproduit sous le nº 150.
(3) Sur cette conversation, voir, au tome V de la présente série, le nº 430.
(4) Sur ces entretiens, se reporter ci-dessus aux nos 153, 154, 160, 182.

Le Maréchal, que j'ai trouvé cette fois beaucoup mieux informé que précédemment et qui m'a posé de nombreuses questions sur les problèmes à l'ordre du jour, entend exercer un contrôle sur la gestion de M. Beck; sans doute, lui semble-t-il que, pour l'instant, il ne saurait aller au-delà et sans doute ne se sent-il pas assez fort pour arracher au président de la République la décision qui s'imposerait.

Il se peut, d'ailleurs, que, dans une certaine mesure, M. Beck ait réussi à apaiser ses méfiances : le ministre des Affaires étrangères a profité de la visite du roi Carol — et je l'ai constaté moi-même — pour causer avec lui à plusieurs reprises; bien évidemment, il s'est attaché à le rassurer.

Au moment où je prenais congé de lui et après m'avoir incité à revenir le voir aussi souvent que je le désirerais, le Maréchal a ajouté : « Dans l'avenir, je suis sûr que tout cela ne se reproduira plus ». Qu'a-t-il voulu dire par là? La suite des événements seule permettra de répondre à cette question.

200

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1063. *Berlin, 7 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 9 juillet; Dir. pol., 12 juillet.)

La situation de l'Allemagne en ce qui concerne son ravitaillement en denrées alimentaires et en matières premières ne semble guère s'être améliorée au cours de ces dernières semaines. Les difficultés rencontrées dans ce domaine paraissent être une donnée stable de l'état économique du Reich, un élément fixe avec lequel ses dirigeants doivent, bon gré mal gré, compter.

Dans le bilan de l'heure actuelle, les deux postes les plus chargés, et en même temps les plus importants pour l'ensemble du pays, demeurent sans conteste celui du blé et celui du fer.

La récolte en céréales de l'an dernier a été mauvaise. Depuis quelques semaines, les stocks sont épuisés. L'approvisionnement est assuré par des importations. Autant qu'on puisse en juger pour le moment, la récolte de 1937 sera tout au plus moyenne. D'autre part, les fourrages ont grandement souffert de la sécheresse et on en manque pour l'alimentation du bétail. Un problème de soudure, sinon grave du moins sérieux, se pose.

Afin de réduire le plus possible les achats à l'étranger, les autorités du Reich se sont vues récemment dans l'obligation de rendre encore plus rigoureuse la réglementation jusqu'à présent appliquée. Cette sévérité est apparue d'autant plus nécessaire que l'on constate déjà [1] une tendance très nette

[1] *Note du document :* La *Frankfurter Zeitung* a reconnu le fait dans son numéro du 30 juin 1937.

des paysans à abandonner la culture des céréales dont la vente est étroitement réglementée, pour s'adonner à la culture des autres produits agricoles qui échappent au contrôle de l'État.

Désormais, chaque cultivateur sera tenu de livrer, après la récolte, et dans un délai fixé par le gouvernement, une quantité donnée de céréales. Sur ce quantum, *qui comprend des céréales de toute nature*, il devra fournir une certaine proportion, également fixée, de céréales panifiables.

Parallèlement à ces mesures de contrainte, la culture du seigle a été encouragée d'après le procédé classique du relèvement des prix. La hausse sera de deux marks par cent kilogrammes. Ce supplément doit être fourni par la corporation de l'agriculture, grâce aux produits d'une taxe qui sera payée par les brasseries, les sucreries et par le commerce des céréales. De cette façon, les dirigeants espèrent maintenir le prix du pain à son taux actuel.

D'autre part, l'obligation d'incorporer une certaine proportion de farine de maïs à la farine de froment a été maintenue. Le mélange sera fait, désormais, non plus chez les boulangers, mais chez les minotiers, de façon à éviter les fraudes. Pour le Reich, en effet, l'approvisionnement en maïs est plus facile que celui en froment et il entraîne des sorties de devises moins importantes, en raison des accords de clearing passés entre l'Allemagne et divers pays de l'Europe centrale et sud-orientale. Comme toujours, en pareil cas, la propagande allemande a essayé de justifier sous des arguments empruntés à l'hygiène et à la médecine une mesure dictée par la nécessité. Une campagne a été menée par les journaux pour montrer que la farine de maïs est particulièrement saine et facile à digérer.

Les autorités envisagent, en ce moment, l'hypothèse d'incorporer à la farine de seigle certains produits dénommés de « haute qualité », comme par exemple de la fécule de pomme de terre. Elles n'attendraient plus, pour prendre cette décision, que d'être fixées sur l'importance de la prochaine récolte de pommes de terre.

Un détail montrera jusqu'où va, en Allemagne, le souci d'économiser les denrées agricoles. « La Chambre d'Empire du théâtre » ayant constaté un « gaspillage inadmissible » au cours de représentations dans les cirques, les music-halls, les fêtes foraines, etc. vient de prendre une ordonnance prescrivant aux clowns, aux prestidigitateurs et autres artistes de cet ordre de se montrer ménager des œufs, du lait, du sucre et autres produits qu'ils emploient pour leurs exercices! L'ordonnance ajoute sans rire que toutes contraventions à ces mesures seront sévèrement réprimées. Gare aux «artistes» maladroits ou imprudents! Tout œuf cassé indûment sera considéré comme pris sur la nourriture du peuple allemand!

En ce qui concerne le fer, on sait qu'une réglementation extrêmement minutieuse et compliquée a été établie pour essayer de remédier à la pénurie de métaux dont souffre le marché allemand. Le principe adopté a été de réserver les quantités disponibles aux industries qui travaillent pour les armements ou pour l'équipement des nouvelles usines du plan

quadriennal [1]. En application de ces mesures, les industries dites « industries-clefs » (constructions de machines, chantiers navals, fabriques d'automobiles, mines) ont reçu des contingents de fer de préférence aux autres consommateurs.

Mais l'application d'une réglementation rigoureuse à une industrie qui comporte un nombre considérable de branches et de ramifications diverses ne pouvait se faire, du moins au début, sans rencontrer des difficultés. Les obstacles n'ont pas manqué. Tout d'abord, des marchés se trouvaient en cours d'exécution. Il a été décidé que ceux qui ne pourraient être terminés avant le 1er mai 1937 seraient annulés. Les Allemands eux-mêmes reconnaissent que cette disposition n'a pu être appliquée strictement. D'autre part, les industries-clefs n'ont pas reçu la totalité des contingents qui leur avaient été promis : en avril et en mai, la plupart d'entre elles et, en particulier, les usines de construction de machines, n'avaient reçu que 50 % de ces contingents.

Cette situation a suscité, dans la revue l'*Économie allemande* (*Die deutsche Volkswirtschaft*) de vives protestations [2]. Elle en voit la cause dans le manque de discipline de l'industrie. L'état de choses présent serait dû au fait :

— 1. que certains contingents, fixés pour des entreprises occupées pour l'État, ont été dépassés, et

— 2. que divers consommateurs ont réussi à se faire livrer plus de fer ou d'acier qu'ils n'auraient dû recevoir.

Pour lutter contre ce manque de discipline, la *Deutsche Volkswirtschaft* réclame une réglementation d'ensemble du marché du fer, sous le contrôle d'une personnalité relevant directement du général Goering. Cette personne, munie d'un pouvoir très étendu, veillerait à ce que le maximum possible de fer et d'acier soit bien réservé aux armements, à l'application du plan de quatre ans ou à des exportations réellement intéressantes.

En ce qui concerne ce dernier point, la revue en question proteste contre les exportations de laminés. Sans doute, les ventes de laminés allemands sur les marchés étrangers se font actuellement à des prix élevés. Il est naturel qu'on soit tenté d'en profiter. Mais l'exportation directe de fer sous cette forme est beaucoup moins intéressante que l'exportation indirecte sous forme de machines. Cette exportation indirecte peut rapporter à l'Allemagne jusqu'à trois cent quarante trois fois le prix du métal employé. Il faut donc réserver à l'industrie mécanique et aux autres industries transformatrices le plus possible des contingents disponibles, même si l'on doit, pour cela, prévoir une réduction des exportations de laminés.

(1) *Note du document* : Cf. lettre de l'ambassade n° 429 du 18 mars 1937 [document reproduit au tome V de la présente série sous le n° 121].
(2) *Note du document* : Numéro du 1er juillet 1937.

Ces exemples montrent que la réglementation en Allemagne devient, de mois en mois, et même de semaine en semaine, à la fois plus rigoureuse et plus compliquée. Par un engrenage fatal, un décret entraîne l'autre et le contrôle de l'État s'étend comme une tache d'huile sur toute l'économie allemande. Encore un peu de temps, au train où vont les choses, et il sera plus facile de recenser les produits qui échappent aux lois et aux ordonnances que ceux qui tombent sous leur coup. Les produits libres de toute réglementation ne seront bientôt plus, en effet, qu'une infime exception.

201

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1067 [1]. *Berlin, 7 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 juillet.)

A la veille de la séance plénière du Comité de non-immixtion qui doit se réunir à Londres le 9 juillet pour examiner la situation créée par l'incident du *Leipzig* [2], l'opposition entre le projet franco-anglais et les suggestions germano-italiennes demeure, en apparence, entière. Rien de précis ni de certain ne permet d'affirmer que l'Allemagne soit disposée à revenir en arrière. Pourtant, il ne semble pas que l'affaire du *Leipzig* ait évolué conformément à son attente et à son gré. La fermeté de l'attitude franco-britannique, l'affirmation de la solidarité parfaite entre Londres et Paris, la netteté avec laquelle ces deux pays ont déclaré que le conflit espagnol mettait en jeu des intérêts vitaux sur lesquels ils ne pouvaient transiger, paraissent avoir fortement impressionné les dirigeants du Reich. A la jactance, à l'intransigeance absolue qu'ils avaient d'abord affichée, ont succédé des sentiments d'irritation, de perplexité, d'inquiétude. Après avoir paru accepter toutes les conséquences possibles — même les plus tragiques — que pouvaient entraîner leurs gestes, ils ont été frappés du sang-froid avec lequel ces conséquences étaient envisagées par la partie adverse. Ils ont eu l'impression que leur manœuvre d'intimidation ne donnait pas les résultats escomptés. Tout en se défendant de vouloir reculer, ils n'ont pas caché qu'ils examineraient volontiers toute proposition nouvelle qui tiendrait un compte suffisant de leur point de vue et qui permettrait de sortir de l'impasse actuelle sans recourir à ces solutions extrêmes dont la seule perspective n'avait pas suffi à vaincre les résistances franco-britanniques.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Sur cet incident, voir ci-dessus les nos 92 (et note), 95 (et note), 99, 120.

Sous le couvert d'un conflit au sujet de la forme à donner désormais à la politique de non-immixtion, l'affaire du *Leipzig* a remis, en effet, en pleine lumière, les rivalités profondes d'ordre économique, politique, stratégique qui, dès le début, ont conféré à la guerre civile espagnole une exceptionnelle gravité, mais sur lesquelles les débats du comité de Londres et les querelles de procédure avaient jeté une sorte de voile provisoire. Sans préjuger des décisions auxquelles les chefs nationaux-socialistes pourraient se trouver entraînés par leur dynamisme, leur impulsivité, leurs ambitions, leur orgueil, il semble qu'à l'heure actuelle, ils hésitent encore avant de se lancer définitivement, à la suite de M. Mussolini, dans une politique qui viserait, même au prix d'une guerre, à une modification du *statu quo* en Méditerranée, point d'intersection des empires français et anglais.

J'ai indiqué toute l'importance qu'il convenait d'attribuer au discours tenu, le 27 juin, à Würzbourg, par le Führer [1]. Convaincu, comme M. Mussolini, que l'heure avait sonné de frapper un grand coup en faveur du général Franco, le Chancelier s'était exprimé en homme qui a pris son parti et qui est résolu à faire face aux événements, quels qu'ils soient. Il avait tenu à rappeler les gestes audacieux accomplis, dans le passé, et dont un concours surnaturel avait seul pu assurer le succès. Il avait laissé entendre qu'il pouvait être amené à des actes encore plus hardis et que l'appui de la Providence ne lui ferait pas défaut.

Le sens de ces paroles n'avait pas échappé aux collaborateurs du Chancelier. Ils n'en éprouvaient que davantage le besoin d'affirmer qu'aucun d'eux n'acceptait l'idée qu'une guerre européenne pût être provoquée par les affaires d'Espagne. Ils se rendaient compte, cependant, que des complications belliqueuses risquaient de sortir d'un abandon de la non-immixtion et d'un retour général à cette liberté d'action que la *Deutsche Allgemeine Zeitung* appelait « la lutte de tous contre tous ».

Mais ils ne voulaient pas, non plus, modifier leur attitude. Ils accusaient la France et l'Angleterre d'incompréhension. Ils évoquaient les trente et un morts du *Deutschland*. Ils soulignaient leur bon droit. Et tout cela avait un caractère inquiétant; car, reconnaissant les dangers en vue, exprimant le désir de les éviter, ils ne paraissaient pas disposés à faire quoi que ce fût pour détourner le cours, jugé par eux fatal, des événements. Sans vouloir la guerre, les chefs du IIIe Reich refusaient de s'abstenir des gestes qui pouvaient l'entraîner.

Tel était l'état d'esprit des dirigeants hitlériens lors de la démarche effectuée auprès du gouvernement par mon collègue britannique et par moi-même, le 1er juillet [2]. La résolution de Berlin et de Rome de repousser la proposition franco-britannique comme entachée de partialité était définitivement prise. Cette étape était irrémédiablement franchie. Même si la

[1] Sur ce discours, voir ci-dessuss les n°s 133 (et notes), 171, 172.
[2] Sur cette démarche, voir ci-desus le n° 164.

Wilhelmstrasse n'avait pas partagé, sur ce point, l'avis du Führer, si elle avait estimé suffisantes les garanties dont s'entourait le projet des gouvernements français et anglais, elle aurait craint, sans doute, d'être soupçonnée de mollesse et de tiédeur. Elle a donc préféré hurler avec les loups. Malgré mes instances, et tout en avouant qu'un refus catégorique allait créer une situation grave, le ministre allemand des Affaires étrangères a refusé nettement d'envisager le rétablissement du contrôle maritime sur les bases indiquées par Londres et Paris.

Au moment où M. von Neurath tenait ce langage, ses services avaient déjà élaboré les contrepropositions qui devaient être présentées le lendemain (2 juillet) par les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie au comité de Londres [1].

Ces contrepropositions peuvent être considérées comme un chef-d'œuvre d'habileté et d'hypocrisie.

Elles présentent, en effet, tous les signes extérieurs de la bonne foi. L'Allemagne propose de reconnaître au gouvernement de Salamanque, comme au gouvernement de Valence, la qualité de belligérant. Qu'un véritable état de guerre règne depuis plus d'un an, dans la Péninsule, c'est là un fait qu'on ne saurait contester. Il est donc possible aux Allemands de soutenir que leur prétention est modeste. Ils peuvent déclarer, en outre, que placer les dirigeants de Valence sur le même pied que le général Franco représente de leur part une concession pénible, qui témoigne hautement de leur volonté de conciliation. Car le gouvernement allemand n'a jamais caché ses sympathies pour Franco. Il estime, en revanche, que les dirigeants de Valence, avec lesquels il a rompu toutes relations diplomatiques, se sont mis au ban de l'humanité par d'innombrables crimes et qu'ils se sont livrés contre le Reich aux plus odieuses provocations.

Selon l'argumentation allemande, l'attribution à Valence et à Salamanque des droits de belligérance aurait, au surplus, l'avantage de rendre absolument superflu tout contrôle maritime international. Les deux partis espagnols recevraient en effet le droit d'arraisonner, non seulement dans les eaux territoriales, mais en haute mer, tous les bâtiments étrangers. Une telle surveillance serait beaucoup plus efficace que celle qu'avait instituée le comité de Londres. Le contrôle assuré par les flottes française, anglaise, allemande et italienne ne s'exerçait que sur les bâtiments battant le pavillon d'une des vingt-sept puissances signataires de l'accord de non-immixtion. Il laissait donc la place à la contrebande de guerre sous pavillon espagnol ou extra-européen. Encore, les attributions des navires assurant la surveillance se bornaient-elles à déterminer si les bâtiments rencontrés en haute mer avaient ou non à bord des agents de contrôle. En cas d'absence d'un tel agent, les bateaux patrouilleurs ne pouvaient que rendre compte au comité de Londres. Ils n'avaient aucun droit d'action immédiate. Ils ne pouvaient ni perquisitionner le navire pris en fraude, ni l'obliger à changer de direction. Une telle surveillance, déclarent

[1] Voir ci-dessus les nos 176, 178.

les Allemands, était donc absolument inefficace. De plus, elle était dangereuse pour les navires qui l'assumaient, ainsi que l'ont prouvé les incidents du *Leipzig*, du *Deutschland*, du *Barletta*, du *Madda*. A un système qui ne présentait aucune utilité véritable, et qui avait déjà été une source d'incidents graves, le gouvernement du Reich proposait donc de substituer un régime simple, offrant des garanties très supérieures d'efficacité et réduisant considérablement les risques d'incidents.

Les dirigeants du Reich pouvaient faire valoir, en outre, que s'il écartait les patrouilles navales, le plan italo-allemand conservait du système élaboré à Londres tout ce qui a donné de bons résultats : la surveillance des frontières terrestres de l'Espagne et l'institution d'observateurs dans les ports et à bord des bâtiments des nations signataires de l'accord de non-immixtion; enfin, il maintenait, pour chacune de ces nations, l'obligation de garder la plus stricte neutralité. Le comité de Londres subsisterait et serait chargé d'assurer le respect de cet engagement.

Un tel projet pouvait donc paraître équitable et raisonnable à une opinion publique dont le sens critique est peu développé et à laquelle la presse de son pays a toujours caché que l'Allemagne ait envoyé en Espagne un seul homme ou un seul canon.

Il n'est pas difficile, cependant, de déceler, sous un apparent souci de sincérité et d'équité, le machiavélisme dont s'inspire le plan germano-italien. Une seule préoccupation l'anime: assurer la victoire du général Franco. Sans parler de l'appoint moral, la reconnaissance de la qualité de belligérant assurerait au gouvernement de Salamanque des avantages militaires considérables. Les nationalistes espagnols jouissent sur mer d'une supériorité manifeste. Si on leur accordait le droit d'arraisonner en haute mer tous les vaisseaux étrangers, ils ne tarderaient pas à réaliser un blocus rigoureux des côtes de l'Espagne républicaine. En outre, les ports de l'Espagne nationaliste seraient largement ouverts à la contrebande de guerre.

Sous prétexte de conserver de l'ancien système de contrôle ce qu'il avait de meilleur, le plan élaboré par Rome et Berlin garderait fermées les frontières terrestres de l'Espagne, c'est-à-dire, avant tout, la frontière des Pyrénées.

Dans ces conditions, l'Espagne républicaine ne tarderait pas à être coupée de toute relation avec l'extérieur et privée de tout approvisionnement et de tout ravitaillement, tandis que vivres, munitions, matériel de guerre et renforts afflueraient vers l'Espagne nationaliste.

L'astuce des contrepropositions italo-allemandes apparaît plus clairement encore à la lumière de l'article de M. Mussolini, publié le 27 juin par le *Popolo d'Italia*[1], et d'une allusion faite par le Führer aux avantages économiques qu'il entend retirer de l'entreprise espagnole. Quelques jours avant de présenter au comité de Londres un plan essentiellement basé sur une neutralité absolue à l'égard des deux partis espagnols, le Duce avait proclamé hautement que, dans la guerre d'Espagne, l'Italie fasciste n'avait pas été neutre, qu'elle avait combattu, et que la victoire de Franco serait sa propre

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 145 (note).

victoire. Le même jour, Adolf Hitler, descendant des sphères idéologiques où il se plaît à pourchasser l'hydre bolcheviste, déclarait à Würzbourg que l'Allemagne voulait la victoire de Franco, parce qu'elle avait besoin des pyrites de Bilbao. Les journaux du Reich se sont abstenus, il est vrai, de reproduire ces paroles, peu compatibles avec les affirmations de désintéressement complet dans l'affaire espagnole que ne cessent de prodiguer les chefs nationaux-socialistes. Mais elles ont été tout de même entendues et, par conséquent, prononcées. Et elles suffisent à dévoiler les arrière-pensées que recouvre le plan italo-allemand, soucieux avant tout de faciliter et de hâter cette victoire de Franco que Rome et Berlin désirent ardemment.

Les dirigeants du Reich pouvaient-ils nourrir l'illusion qu'à Londres, l'opinion, sinon le gouvernement, se tromperait sur le véritable caractère des contrepropositions italo-allemandes et sur l'objectif auquel elles tendaient? Il est peu probable que les chefs de la Wilhelmstrasse se soient laissé aller, sur ce point, à de trop grands espoirs. Il semble pourtant qu'ils aient pensé que l'Angleterre ne se montrerait pas absolument hostile à l'attribution au général Franco de la qualité de belligérant. Ils croyaient savoir, en effet, que le cabinet de Londres avait, depuis longtemps, envisagé une telle initiative et qu'il n'y avait provisoirement renoncé que par égard pour la France. Le gouvernement britannique pouvait donc être tenté de revenir à cette idée. L'Allemagne et l'Italie lui en offraient l'occasion. Les dirigeants du Reich n'en ont été que plus froissés du refus immédiat et catégorique opposé, au nom du gouvernement anglais, par lord Plymouth [1]. L'Angleterre repoussait le plan italo-allemand préalablement à tout examen : ce rejet avait même été annoncé par la presse britannique, avant que les contrepropositions n'aient été officiellement communiquées à Londres. C'était là, pour les chefs du IIIe Reich, un coup très rude; ils l'ont vivement ressenti. Leur presse en a manifesté contre l'Angleterre la plus vive irritation. Elle a accusé la Grande-Bretagne de sympathies manifestes pour les bolchevistes de Valence; elle lui a reproché d'incessantes violations de ses engagements de non-immixtion; elle n'a pas même hésité à présenter, comme autant d'interventions au profit des communistes espagnols, des gestes dictés par des considérations purement humanitaires, tels que l'évacuation des femmes, des enfants et des vieillards de Bilbao. Elle a pris personnellement à partie M. Eden, « diplomate ignorant du danger communiste ». Pendant quelques jours, le ton de la presse allemande à l'égard de la Grande-Bretagne a évoqué le *Gott strafe England* des premiers jours d'août 1914.

Puis, sans qu'on en saisisse trop les raisons, la fureur des journaux d'outre-Rhin s'est tournée contre la France. Paris a été rendu responsable de l'attitude de Londres. C'est le gouvernement français qui a été accusé, à son tour, de vouloir « faire sauter » la non-immixtion, afin de rouvrir la frontière des Pyrénées et de voler au secours de Valence. La visite à Paris de MM. Negrin

(1) Voir ci-dessus le nº 178; se reporter également, pour la réaction allemande, aux nºs 184 et 188.

et Giral [1] a fourni, à cette agitation, un aliment facile. Instrument passif aux mains de la IIe et de la IIIe Internationales, le gouvernement français ne peut, ont affirmé les organes du Reich, se soustraire à l'appel des bolchevistes espagnols en détresse. Il lui tarde de pouvoir leur envoyer des vivres, des armes, des renforts.

Ainsi, la presse allemande a essayé de faire pression successivement sur l'Angleterre et sur la France, dans le désir manifeste d'ébranler la solidarité entre les deux pays. Elle s'est efforcée également de dénoncer et d'exploiter de prétendues divergences d'attitude à Londres et à Paris.

Mais, au bout de quelques jours, la fermeté de la résistance franco-britannique, le calme et la résolution dont faisaient preuve les deux gouvernements ont paru décontenancer les dirigeants du Reich. La colère de leur presse est subitement tombée. Leurs journaux sont revenus à une attitude plus prudente. Ils ont témoigné, soudain, d'un grand intérêt pour les dispositions qui pouvaient se manifester en France et en Angleterre en faveur d'un compromis.

Le soin avec lequel la presse allemande s'est mise à enregistrer les suggestions faites dans ce sens — en l'absence de toute indication de source officielle — par diverses feuilles françaises et anglaises laisse deviner que, du côté allemand, on ne serait pas fâché de trouver une issue à la situation actuelle. Ce sentiment a, d'ailleurs, été exprimé par M. von Neurath. Au cours d'un entretien qu'il a eu, le 3 juillet, avec un de mes collègues de la Petite Entente, le ministre des Affaires étrangères a déclaré que son gouvernement ne se montrerait pas hostile à une solution de compromis résultant d'une combinaison de suggestions franco-anglaises avec le contreprojet germano-italien [2]. Les dirigeants du Reich — du moins certains d'entre eux — paraissent donc souhaiter un arrangement qui permettrait de sortir de l'impasse.

On ne saurait, cependant, manquer d'être frappé du silence absolu gardé par la presse berlinoise sur les conditions dans lesquelles un pareil arrangement serait possible. Si les journaux du Reich ont accueilli avec satisfaction les indices d'une tendance à la conciliation qu'ils ont cru relever en France et en Angleterre, ils n'ont nullement manifesté une volonté parallèle de faire des concessions. Ils ont même exprimé l'avis qu'un retrait des volontaires, que certains organes de Londres et de Paris paraissent considérer comme la condition primordiale de tout compromis, était absolument irréalisable. Les chefs nationaux-socialistes se féliciteraient sans doute que l'atmosphère internationale

[1] Le chef du gouvernement de Valence et son ministre des Affaires étrangères s'étaient rendus en visite secrète à Paris après la chute du cabinet Blum, afin d'amener la France à renoncer à la non-intervention. Ils auraient poussé Paris à suivre l'exemple du Portugal, où tout contrôle des frontières terrestres avait été supprimé dans l'attente d'un éventuel rétablissement des patrouilles navales. Paris n'aurait pas osé, par solidarité avec Londres. (Hugh Thomas, *La guerre d'Espagne*, trad. Brousse-Hess, p. 462-463.)

La presse allemande flétrissait néanmoins l'attitude d'une France peu soucieuse de neutralité ; mais ses renseignements étaient peu concordants : certains journaux « prétendent, d'après l'*Œuvre*, que les promesses les plus encourageantes leur auraient été faites; les autres semblent disposés à admettre, d'après des télégrammes de Londres, que le ministre des Affaires étrangères s'est déclaré fidèle au principe de la non-intervention » (T. 2732-2733 de Berlin, du 5 juillet).

[2] Se reporter à cet effet au télégramme 2724-2725 de Berlin, du 4 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 184.

qu'ils ont volontairement troublée s'éclaircît à nouveau; mais leur désir d'apaisement ira-t-il jusqu'à un geste de détente, dont ils auraient à faire les frais? Une fois de plus, on constate, dans l'attitude des chefs du IIIe Reich, des incohérences qui trahissent les mobiles variés et souvent contradictoires dont s'inspire leur politique.

Avec un peu de recul, on peut considérer aujourd'hui comme vraisemblable qu'en gonflant délibérément et démesurément l'affaire du *Leipzig*, au point de remettre en cause toute la politique de non-immixtion, les dirigeants allemands et italiens avaient projeté d'exécuter, à la faveur d'un concours de circonstances qui a pu paraître providentiel au Führer, un véritable « coup » en faveur de Franco. Mais les événements sur lesquels ils comptaient ne se sont pas produits. Les fusillades de Moscou n'ont pas été suivies de bouleversements intérieurs ébranlant le régime soviétique. La chute de Bilbao n'a pas entraîné l'effondrement des républicains espagnols ni convaincu le monde que la victoire du gouvernement de Salamanque était certaine et prochaine. En France, le changement de gouvernement s'est effectué dans le plus grand calme et la crise financière n'a pas troublé l'ordre public. Le « coup » en vue duquel les Allemands et les Italiens avaient sans doute concentré d'importantes forces navales en Méditerranée devenait donc difficile, ou trop aléatoire. À l'heure actuelle, l'idée en paraît abandonnée. Les forces navales allemandes ont, d'ailleurs, quitté la Méditerranée; la moitié d'entre elles sont rentrées en Allemagne.

Pourtant, à Londres, le gouvernement du Reich s'était trop avancé. Son honneur et son prestige étaient en jeu. Il fallait donc chercher à exploiter la situation ainsi créée au mieux des intérêts de Franco. C'est à cette préoccupation que répondent les propositions italo-allemandes.

Si les dirigeants hitlériens ont pu songer, un moment, à une action brusque exécutée à la faveur d'un trouble général, il ne semble pas cependant qu'ils puissent raisonnablement envisager aujourd'hui l'éventualité d'une guerre de grande ampleur. Leurs forces navales sont encore trop faibles. Pour réunir dans les eaux espagnoles dix-neuf bâtiments, ils avaient dû découvrir complètement leurs propres côtes et abandonner la Baltique à la flotte soviétique. Leur armée n'est pas au point. Le matériel de guerre leur a donné de sérieux déboires. L'encadrement est encore défectueux. Au point de vue économique, la situation ne peut guère inciter à des entreprises belliqueuses de large envergure. L'Allemagne paraît dépourvue de stocks de matières premières et de réserves de denrées alimentaires. La récolte de cette année sera médiocre. La pénurie de fer et de métaux non ferreux est devenue une gêne, même pour l'industrie des armements, qui jouit, pourtant, d'une situation privilégiée. D'autre part, étant donné l'absence d'un stock suffisant d'or ou de devises, on ne voit pas comment le Reich pourrait soutenir les charges financières d'une guerre de quelque durée. Au surplus, si, lors du rétablissement du service militaire obligatoire et lors de la réoccupation de la zone rhénane, le gouvernement du Reich pouvait être assuré, en cas de conflit international, de l'appui de tout le pays, il ne saurait lui échapper qu'une guerre provoquée à cause de

l'Espagne serait extrêmement impopulaire. Enfin, les dirigeants du Reich paraissent concevoir, à l'heure actuelle, certains doutes sur les avantages matériels qu'ils peuvent espérer de leur intervention en faveur de Franco. Les bruits qui courent depuis un certain temps au sujet d'accords économiques entre le gouvernement de Salamanque et la Grande-Bretagne (1) ne laissent pas de les plonger dans une grande perplexité. Ils peuvent se demander si, en définitive, dans cette affaire l'Allemagne n'aura pas uniquement servi les intérêts politiques de l'Italie et ne se verra pas privée, par l'Angleterre, des profits économiques qu'elle escomptait. Ces considérations expliquent, sans doute, que les dirigeants du Reich n'envisagent qu'avec un certain malaise l'éventualité où l'effondrement complet de la non-immixtion, la reprise par chaque pays de son entière liberté d'action, la réouverture de toutes les frontières maritimes et terrestres, risqueraient d'entraîner une guerre. Les appréhensions certaines que lui inspire une telle perspective sont probablement à la base de l'intérêt dont la presse a témoigné pour les solutions de compromis suggérées par certains organes français et anglais.

On pourra s'étonner, dans ces conditions, de la raideur d'attitude manifestée, jusqu'à présent, par le gouvernement du Reich, de son refus de se rallier aux propositions franco-britanniques, malgré toutes les garanties de neutralité et d'impartialité qu'elles comporteraient. On pourra se demander pourquoi il ne saisit pas l'occasion de se dégager d'une entreprise qui risque de l'entraîner à des complications dont il n'accepte pas l'idée de gaieté de cœur.

C'est qu'il intervient vraisemblablement dans l'esprit des dirigeants du Reich, à côté de considérations de prestige et des facteurs idéologiques, des calculs précis et des arrière-pensées politiques plus ou moins conscientes.

Le Reich n'a pas encore renoncé à s'assurer, en Espagne, une situation économique privilégiée. L'aveu fait à Würzbourg par le Führer lui-même de l'intérêt que porte le Reich aux pyrites espagnols est, à cet égard, caractéristique. Mais l'espoir plus ou moins vague de pouvoir modifier en faveur du Reich, en même temps qu'en faveur de l'Italie, l'équilibre des forces en Méditerranée et dans l'ouest de l'Europe, n'est certainement pas étranger non plus à la conduite adoptée par le IIIe Reich dans l'affaire espagnole.

La presse allemande s'indigne lorsqu'en France ou en Angleterre, des voix autorisées s'élèvent pour affirmer que, ni Londres, ni Paris ne toléreront que, sous couvert de défendre la cause de la civilisation contre le bolchevisme, certains états cherchent à modifier en leur faveur le *statu quo* méditerranéen. Dans leurs discours publics, les hommes d'État hitlériens rejettent loin d'eux de pareilles pensées. Dans le privé, ils se montrent moins catégoriques. Lorsque l'on évoque, devant les dirigeants hitlériens, la question des Baléares, on surprend, sur leurs lèvres, des sourires entendus. Ils ne cachent pas qu'à leur avis, en dépit de toutes les assurances de M. Mussolini, les Italiens ne quitteront jamais ces îles. En ce qui les concerne, les chefs nationaux-socialistes sont plus réservés. Il n'empêche qu'au cours d'un récent entretien que j'ai eu

(1) Sur ces bruits qui n'étaient pas totalement dépourvus de fondement, se reporter au tome V de la présente série sous les n°s 230, 255, 264; ci-dessus au n° 187.

avec lui, M. Goering a fait carrément allusion aux préoccupations françaises de voir s'établir, en Espagne, un gouvernement docile aux volontés de Rome et de Berlin, la péninsule ibérique devenant une sorte de condominium germano-italien. Il a paru admettre que ces préoccupations étaient légitimes. « Vous craignez évidemment, a-t-il dit, que, si Franco est vainqueur, nous n'exerçions sur lui une influence décisive. Vous redoutez de voir se dresser un front des Pyrénées. Vous appréhendez une rupture, en cas de conflit, de vos communications avec l'Afrique du Nord ». Mais, après avoir ainsi montré qu'il était parfaitement instruit de nos craintes, M. Goering n'a pas essayé de les rassurer ni de prétendre que ces préoccupations fussent vaines. Inutile de se leurrer. Dans l'esprit d'hommes comme M. Goering et M. Hitler, l'installation en Espagne d'un régime plus ou moins tributaire de Berlin constitue une manœuvre politique et stratégique, que l'Allemagne, si elle a la possibilité de la réaliser, ne saurait négliger. Ce serait en quelque sorte une réplique au pacte franco-soviétique, à la suite de laquelle, après avoir cherché à encercler le Reich, la France se trouverait, à son tour, prise entre « deux fronts ».

Qu'arrivera-t-il demain? Dans quel sens évoluera le débat du comité de Londres, débat dont les arrière-plans demeurent si troubles?

Même si un compromis peut être trouvé, l'incident qui l'a provoqué aura été très instructif. Il aura montré aux puissances occidentales que les méthodes de l'Allemagne hitlérienne n'ont pas changé, que, malgré les assurances données par le Führer, l'ère des surprises ne saurait être considérée comme définitivement close et que l'espoir de réussir « un coup » sera toujours une tentation pour le IIIe Reich, lorsqu'il estimera l'occasion favorable. Il aura établi, en outre, que si le IIIe Reich ne veut pas la guerre, il n'hésite pas cependant à créer des situations d'où la guerre peut sortir à chaque instant, ni même à mettre en mouvement des mécanismes qui doivent fatalement y conduire. Il aura prouvé que rien ne pouvait être plus périlleux pour l'ordre européen que l'alliance entre deux régimes aussi turbulents que le national-socialisme et le fascisme. Il aura rappelé qu'en présence de la collusion germano-italienne, le maintien de la paix exige, autant que la souplesse et l'esprit de conciliation, la fermeté inébranlable de l'union anglo-française et une vigilance de tous les instants.

202

M. Neyrac, Chargé d'affaires de France à Kaunas,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 92. *Kaunas, 7 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

La sixième conférence baltique qui s'est tenue à Kaunas, du 1er au 3 juillet, a eu des résultats qui dépassent sensiblement ce qu'on en attendait.

Soucieux des risques graves que comporte le conflit espagnol et de l'incer-

titude croissante que font régner autour d'eux la crise intérieure russe aussi bien que l'action inquiète et nerveuse de la Pologne, les trois ministres des Affaires étrangères baltes ont senti la nécessité de prouver par des actes, et non plus seulement par des formules, la réalité de l'Entente qui a groupé leurs pays.

Il est intéressant de noter que c'est la démarche que, sur les instructions de Votre Excellence, M. Dulong a effectuée le 1er juillet auprès de M. Lozoraitis pour lui demander l'adhésion du gouvernement lithuanien à la proposition franco-britannique qui a ouvert le débat qui s'est institué à la conférence, une demi-heure après, sur le problème espagnol. Le ministre des Affaires étrangères a rapporté, en effet, à ses deux collègues l'entretien qu'il venait d'avoir avec notre ministre, et M. Munters, de même que M. Rei ont approuvé sans réserve la réponse affirmative qu'avait donnée M. Lozoraitis. Ce leur fut une occasion d'examiner encore une fois les deux thèses en présence, et ils furent unanimes à préférer la continuation de la politique de non-intervention, telle qu'elle est conçue à Paris et à Londres, puisqu'elle avait au moins le mérite d'avoir jusqu'ici réussi à circonscrire le conflit, plutôt que d'introduire, comme le voudraient Allemands et Italiens, l'équivoque redoutable de la neutralité. C'est cette concordance de vues que traduit la phrase essentielle du communiqué donné le 3 juillet à la presse : « Les trois ministres des Affaires étrangères ont été d'accord sur la nécessité de poursuivre les efforts tendant à contenir dans ses limites la guerre civile en Espagne. Dans cet ordre d'idées, l'Entente balkanique prêtera son concours loyal au maintien et au développement du système de contrôle, et la Conférence exprime l'espoir que l'action collective organisée par les puissances en matière de non-intervention donnera les résultats concrets voulus ».

A cette manifestation de sympathie pour la politique de non-intervention a succédé un témoignage non moins vif d'attachement à la Société des Nations. Dans les propos tenus à ce sujet, on a pu retrouver l'écho des conversations récemment échangées avec le ministre suédois des Affaires étrangères, et surtout avec lord Plymouth(1). Ce dernier avait fait porter tout le poids de ses réflexions sur l'œuvre collective de Genève et, si j'en crois mon collègue anglais, il avait été très satisfait de trouver ici des oreilles dociles. M. Munters, notamment, aurait souligné la nécessité pour les trois pays baltiques de faire plus largement connaître de leur opinion publique les problèmes que pose la reconstruction de l'institution genevoise, et aussi les résultats qu'elle obtient encore en dépit de ses imperfections et de l'hostilité qu'elle rencontre de la part de l'Allemagne et de l'Italie. MM. Rei et Lozoraitis se seraient aussitôt associés à ce vœu.

On a parlé enfin des rapports avec les trois grands pays voisins. Avec la Russie des Soviets, ils seraient actuellement d'autant plus aisés que les avances viennent de Moscou. Ses représentants à Tallinn, à Riga et à Kaunas se sont naturellement appliqués à convaincre leurs interlocuteurs de la solidité du régime stalinien qui s'était prouvée par la rudesse même avec laquelle avait

(1) Au cours d'un récent voyage dans les états de la Baltique : voir ci-dessus le n° 19 (et not).

été réprimée la conjuration de Toukhatchevsky [1]. Mais le vice-ministre des Affaires étrangères estonien, M. Rei, n'en serait pas assuré. Il se serait exprimé avec quelque pessimisme sur l'évolution ultérieure du conflit entre Staline et l'armée qui ne ferait, croirait-il, qu'entrer dans une phase nouvelle, marquant ainsi combien son pays reste sensible à ce qui se passe au-delà de ses frontières orientales.

Les réflexions de M. Munters, qui rentrait d'un récent voyage à Moscou, étaient attendues ici avec curiosité. Il semble, si je suis bien informé, qu'il se soit borné à indiquer les difficultés qu'il y a à apprécier correctement la situation actuelle en Russie. Il y aurait observé « une réelle création de richesses par une industrie surabondamment pourvue de matières premières et disposant d'un outillage considérablement perfectionné ». En revanche, il tiendrait la politique des kholkhoses pour un échec et la rendrait responsable du mauvais état des récoltes qu'il aurait noté partout où il est passé. Il serait d'avis que le gouvernement de Moscou, absorbé à l'intérieur par le souci d'épurer le parti, l'armée et l'administration de l'État, à l'extérieur, par la défense de ses positions en Extrême-Orient et par l'hostilité italo-allemande, avait de plus en plus intérêt à ne pas troubler la confiance des pays baltiques, ce qui permet à ceux-ci de maintenir à son égard une attitude prudemment amicale. C'est la conclusion où l'on se serait arrêté.

En ce qui concerne l'Allemagne, les trois ministres auraient également remarqué le souci d'apaisement dont s'inspirait actuellement la diplomatie du Reich dans cette partie de la Baltique. M. Lozoraitis, qui avait, en l'occurrence, le plus à dire, aurait souligné la situation très détendue à Memel et la bonne volonté dont avaient fait preuve les négociateurs allemands lors de la conclusion récente du nouvel accord commercial. L'attention de Berlin est visiblement ailleurs.

C'est le problème des relations avec la Pologne qui devait donner lieu aux remarques les plus intéressantes. M. Lozoraitis encouragé, sans doute, par le sentiment de bonne harmonie qui animait la conférence, aurait développé sur ce point sa pensée avec une entière franchise. « Les rapports de la Lithuanie avec la Pologne, a-t-il dit, n'ont jamais été plus mauvais ». La série des faits qu'il aurait produits pour démontrer que la responsabilité de cette situation incombait au gouvernement polonais aurait vivement impressionné ses deux collègues, qui auraient approuvé ses conclusions. Les milieux politiques lithuaniens ont tout particulièrement apprécié l'attitude prise dans ce débat par le représentant estonien, M. Rei, qui aurait déclaré que l'exposé de M. Lozoraitis, « objectif et sincère, n'appelait de sa part aucune observation ». Quand on sait les réserves que comportait jusqu'ici à Tallinn l'appréciation de la politique lithuanienne à l'égard de la Pologne, on ne peut manquer d'être surpris de ce changement d'opinion. Comme j'en marquais moi-même quelque étonnement au ministre d'Estonie, M. Öpik : « C'est, me répondit-il, que nous sommes convaincus maintenant de la bonne volonté de M. Lozoraitis, et qu'il nous

[1] Sur cette « conjuration », voir au tome V de la présente série le n° 434; ci-dessus les n°s 35, 38, 54, 63, 65, 67, 73, 90, 122, 142, 144, 151, 162, 183.

semblait injuste de lui attribuer la regrettable tension qui existe aujourd'hui entre Kaunas et Varsovie ».

Si ce sentiment devait se maintenir, il serait certain, comme on l'a affirmé dans les cercles officiels, que cette conférence a beaucoup resserré les liens de l'Entente baltique. Cette constatation ne sera, sans doute, pas du goût de M. Beck qui ne pourrait cependant s'en prendre qu'à lui-même. Il est évident que son action personnelle a éveillé ici des méfiances qu'il sera difficile d'apaiser.

203

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2766, 2767. *Berlin, 8 juillet 1937, 14 h. 10, 14 h. 4.*

(*Reçu :* 15 h. 20.)

L'ambassadeur d'Angleterre croit savoir que le gouvernement du Reich accepterait dans l'affaire d'Espagne une solution de compromis qui consisterait à échanger le rappel des volontaires contre la reconnaissance aux deux partis des droits de belligérants. Dans l'esprit de M. von Neurath, la meilleure procédure serait de laisser le Comité présenter en son nom cette suggestion et en saisir chacun des deux camps espagnols.

D'après les renseignements de l'ambassade d'Angleterre, l'Allemagne aurait fait plus tôt des propositions nouvelles, si elle n'en avait été retenue par l'Italie. La colère et le ressentiment de M. Hitler se seraient adoucis et auraient fait place, en ces derniers jours, à un certain désir de conciliation.

204

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 990 à 999. *Rome, 8 juillet 1937, 15 h. 25, 15 h.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 16 h. 30.)

Lundi soir, au cours d'un entretien avec l'ambassadeur d'Angleterre qui était allé lui faire des représentations au sujet de l'article de M. Mussolini (dont j'ai transmis la traduction intégrale au Département par mon télégramme

téléphoné nº 958 en date du 1er juillet) [1], le ministre des Affaires étrangères a donné à sir Eric Drummond l'assurance formelle que l'Italie n'avait aucunement l'intention de nuire aux intérêts économiques et stratégiques de l'Angleterre et de la France en Méditerranée. Il a expliqué qu'en invoquant les intérêts vitaux de leur pays en Méditerranée, les journaux français semblaient adresser une menace à l'Italie : méthode particulièrement dangereuse et inopportune, a-t-il dit, car M. Mussolini pouvait se prêter volontiers à la discussion mais ne céderait jamais à la menace. Tout en se défendant de traiter avec l'ambassadeur les questions de non-intervention qui étaient de la compétence du comité de Londres, le comte Ciano, après avoir répété à sir Eric Drummond que ni l'Italie, ni l'Allemagne n'avaient de visées économiques ou territoriales en Espagne, lui a déclaré que le seul objectif d'ailleurs irréductible de ces deux puissances était d'y empêcher l'installation d'un régime communiste; tous les volontaires, a-t-il ajouté, rentreraient en Italie dès que la victoire du général Franco serait assurée ou accomplie (sir Eric Drummond, en me rapportant cet entretien, ne se rappelait plus lequel de ces deux mots avait employé son interlocuteur). Toutefois, le comte Ciano avait indiqué que l'établissement d'une république espagnole communiste ou la division de la Péninsule en régions dont l'une se donnerait un gouvernement rouge constituerait, aux yeux du gouvernement de Rome, une modification du *statu quo* territorial.

Le comte Ciano a convoqué successivement, au cours de la journée de samedi, les ambassadeurs des États-Unis, de la Pologne et du Japon, et leur a déclaré que les propositions italo-allemandes n'étaient pas à prendre ou à laisser, mais constituaient une base de discussion.

L'ambassadeur de Turquie, sans avoir été convoqué, a reçu la même communication.

Secret. Réservé. Ces informations, aussi bien que ces indications, impossibles à contrôler, donnent prématurément à penser que le gouvernement italien incline vers une transaction. Le refus net formulé par M. Eden de discuter la proposition italo-allemande [2] aurait produit à Rome dès vendredi dernier d'autant plus d'effet qu'on a cru, à tort ou à raison, que l'Angleterre avait décidé d'envoyer deux cuirassés à Malte. L'unanimité de la réaction française, sans causer beaucoup de surprise, aurait néanmoins fait impression et le bruit a couru que nous tenions 80.000 hommes prêts à partir pour Barcelone. On dit aussi que le gouvernement du Reich n'aurait pas caché à celui de Rome qu'il n'avait aucunement le désir de déclencher une guerre européenne. Ici, la situation financière et économique paraît de nature à inciter également l'Italie à la prudence. D'autre part, le gouvernement de M. Mussolini n'ignore pas qu'une campagne d'hiver en Espagne exigera le renouvellement d'une partie de ses contingents et de leur matériel.

[1] Allusion à l'article intitulé « Les volontaires et Londres », paru dans le *Popolo d'Italia* du 1er juillet, et dont il est question ci-dessus sous le nº 166 (note).

[2] Sur ce « refus net » initial du secrétaire d'État au Foreign Office, voir ci-dessus le nº 165. Ce refus devait cependant par la suite s'atténuer (nos 190, 196).

Pour toutes ces raisons, s'il est exact que le général Franco ait réellement consenti au licenciement des volontaires, ou envisagerait cette mesure à Rome, m'assure-t-on, favorablement, malgré la position négative prise par M. Mussolini au sujet d'un rappel des volontaires par les autorités italiennes (Article du *Popolo d'Italia* du 1er juillet). Il s'agirait, dans cette hypothèse, de trouver les moyens de sauvegarder le prestige italien d'une manière plus substantielle que par l'« avertissement » que le général vient d'adresser, d'après les journaux, à l'Angleterre et à la France [1]. Ces moyens consisteraient à pouvoir se réclamer d'une sorte de garantie anglaise contre l'établissement d'une république rouge en Espagne, à invoquer comme conforme aux demandes italiennes l'organisation d'un nouveau système de contrôle naval (dans les ports); on ne manquerait pas de revendiquer comme un succès essentiel la reconnaissance (même limitée dans son effet) de la qualité de belligérants aux deux partis. D'ailleurs les volontaires seraient retirés assez lentement, un contre un et si possible sur la base des chiffres indiqués par M. Mussolini, si bien qu'une fois licenciés 20.000 ou 25.000 volontaires italiens, il en resterait encore autant. On croirait ainsi assurée la victoire de Franco et l'on prendrait des précautions pour qu'à la fin des hostilités, ce général fût appelé à diriger les destinées de l'Espagne sous la forme d'un gouvernement militaire qui s'engagerait à faire des élections, non sans en retarder autant que possible la réalisation. Enfin, un arrangement sur ces bases ne serait pas offert immédiatement à la séance du Comité prévue pour demain, mais intentionnellement envisagé au cours de longues discussions.

205

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nº 1663. Extrême urgence. *Paris, 8 juillet 1937, 17 h. 20* [2].

Je vous adresse ci-après le texte d'une déclaration dont je vous prie de donner lecture à la prochaine séance du Comité de non-intervention. Ce document a reçu l'approbation du gouvernement.

Citation : « Le gouvernement français, qui a pris l'initiative de l'accord de non-intervention dans les affaires d'Espagne, n'a négligé aucun effort pour que l'application en fût assurée par la mise en œuvre d'un système efficace et impartial de contrôle des engagements pris. Les membres du comité de Londres savent qu'il n'a pas dépendu de lui que le contrôle international n'entrât plus tôt en vigueur, ils savent aussi qu'il n'a cessé d'en demander le renforcement.

(1) « Avertissement » dont le texte est publié ci-dessus sous le nº 187.
(2) Par téléphone, en clair.

« Saisi des propositions présentées à la dernière séance au nom des gouvernements de l'Allemagne et de l'Italie [1], le gouvernement français devait, pour les apprécier, se laisser guider par les mêmes principes qui l'ont jusqu'ici inspiré et se demander si ces propositions étaient propres à assurer un contrôle impartial et efficace. L'examen auquel il a procédé l'a convaincu qu'il n'en était rien : alors qu'une impartialité absolue doit être plus que jamais la règle, il a dû constater que les propositions soumises au Comité joueraient pratiquement en faveur de l'un des adversaires; alors que le vrai problème qui se pose est de renforcer le système de contrôle international, il a dû reconnaître que c'est à l'affaiblissement de ce système qu'aboutirait l'application des propositions germano-italiennes.

« Lorsqu'a éclaté l'insurrection, il y avait en Espagne un gouvernement reconnu par toutes les puissances. Pour la grande majorité de ces puissances, ce gouvernement est toujours le gouvernement légitime; quelques-unes ont, il est vrai, reconnu la légitimité du pouvoir établi à Salamanque; mais toutes se sont jusqu'ici accordées pour refuser de reconnaître aux deux adversaires la qualité et les droits de belligérants; pour justifier aujourd'hui cette reconnaissance, il faudrait des faits nouveaux que le gouvernement français n'aperçoit point.

« Les difficultés actuelles sont nées du fait que deux des puissances auxquelles était confiée la surveillance navale ont estimé devoir retirer leurs bâtiments de contrôle en alléguant l'insuffisance des garanties contre les risques encourus, et qu'elles refusent d'autre part d'admettre l'impartialité de la surveillance qu'accompliraient, à la place des flottes allemande et italienne, les bâtiments de guerre français et anglais, même ayant à bord des observateurs neutres.

« La solution préconisée est le contraire d'une solution impartiale, puisqu'à la surveillance exercée en vertu d'un accord de non-intervention, elle substitue l'action navale des adversaires. Elle ne constitue pas davantage une garantie contre le retour d'incidents graves puisque, en proposant de reconnaître aux deux parties les droits de belligérant, elle tend à leur donner en matière de visite, d'arraisonnement et de saisie, des prérogatives dont l'application serait l'occasion permanente d'incidents; l'incident fut jusqu'ici l'exception, il deviendrait désormais la règle. La France, dont la navigation commerciale pour des raisons géographiques souffrirait particulièrement de ces incidents, ne saurait laisser se créer une pareille situation. Les auteurs de la proposition ont d'ailleurs si bien conscience des dangers qu'elle comporte que l'ambassadeur d'Allemagne a lui-même indiqué que certaines restrictions pourraient être apportées au droit de belligérance, notamment au profit des navires qui ne feraient que passer à proximité des eaux espagnoles et de ceux qui auraient à bord des observateurs du contrôle. Mais l'arraisonnement tout récent d'un bâtiment français sur lest et ayant embarqué un observateur témoigne déjà de l'insuffisance de telles précautions.

(1) Sur ces propositions, voir ci-dessus les nos 176, 178.

« Certitude de difficultés nouvelles sur le plan international, absence d'impartialité, tels seraient donc, au point de vue du contrôle des engagements de non-intervention, les premiers résultats de la reconnaissance du droit de belligérance.

« Ce ne seraient pas les seuls. Sans parler même de l'importance, sur le plan politique, de l'initiative envisagée, elle aboutirait en pratique à une modification d'équilibre au profit de l'un des deux partis, plus précisément au profit de celui qui, du fait des positions qu'il occupe déjà, pourrait facilement organiser le blocus des côtes méditerranéennes alors que, d'autre part, le blocus des côtes atlantiques serait impossible.

« La suppression de la surveillance navale exercée au nom du comité de Londres n'apparaît pas plus acceptable. Le système de contrôle mis au point par le Comité repose sur le principe que la bonne foi des pays contractants ne peut constituer une garantie suffisante de l'exécution des obligations assumées par eux et qu'un contrôle international de cette exécution est indispensable, qui s'applique à la fois au trafic terrestre et au trafic maritime.

« La nécessité d'un contrôle terrestre a conduit à l'installation, en territoire français et portugais, et dans des conditions d'ailleurs différentes, d'observateurs étrangers. La nécessité d'une surveillance maritime a conduit à édicter l'obligation d'embarquer des observateurs, les patrouilles navales devant vérifier l'exécution de cette obligation.

« Les propositions dont le Comité est saisi détruiraient cet équilibre dans des conditions que le gouvernement français ne saurait, en aucun cas, accepter. Loin de s'élever contre le système du contrôle terrestre, le gouvernement de la République a accepté qu'il fût mis en vigueur sur son propre territoire alors qu'un autre gouvernement, qui a aussi des frontières communes avec l'Espagne, se refusait, pour sa part, à l'application intégrale de ce système. Le gouvernement français ne regrette pas sa décision : elle a permis aux observateurs internationaux de constater la loyauté et l'efficacité avec lesquelles la France s'acquitte de ses engagements.

« Les gouvernements allemand et italien proposent le maintien du contrôle terrestre. Le gouvernement français y consent volontiers, pourvu qu'il n'apparaisse pas comme une exception visant exclusivement la France, mais fasse partie d'un ensemble, ce qui suppose deux conditions : la première est que la surveillance pratiquée sur la frontière portugaise, et qui est suspendue depuis plusieurs jours, soit sans nouveau délai rétablie. S'il en était autrement, le gouvernement de la République serait dans l'obligation de notifier au comité de Londres que le territoire français ne saurait être seul le siège d'une surveillance internationale et qu'en conséquence il ne lui est plus possible de reconnaître aux observateurs le droit de continuer leur activité. En second lieu, il est nécessaire qu'un parallélisme équitable existe entre contrôle terrestre et contrôle naval; on ne peut à la fois maintenir l'un et affaiblir l'autre.

« Or, en supprimant les patrouilles navales, on supprimerait un élément essentiel du système de surveillance maritime. Les patrouilles avaient pour fonction de vérifier, conformément aux engagements pris, si des observateurs étaient embarqués à bord des navires de commerce se rendant dans les ports

espagnols; les patrouilles supprimées, l'embarquement des observateurs n'aurait d'autre garantie que la bonne volonté des puissances et des capitaines de navires.

« Le gouvernement français ne veut pas ouvrir une discussion sur cette bonne volonté, mais si la bonne volonté suffit en matière de trafic naval, elle doit suffire aussi en matière de trafic terrestre. Si un contrôle terrestre est nécessaire, un contrôle naval ne l'est pas moins : s'il ne peut être exercé à l'entrée des ports de débarquement, il doit l'être à l'intérieur de ces ports et dans les ports d'embarquement; sa suppression isolée ne saurait être envisagée.

« En résumé, le gouvernement français constate que les propositions dont le Comité est saisi ne sont équitables ni à l'égard des partis en cause, ni à l'égard des puissances. Il constate que loin de renforcer le contrôle, comme il serait nécessaire, ces propositions l'affaiblissent et le ruinent. Il ne saurait donc s'y rallier. En ce qui le concerne, il maintient les propositions qu'il a faites. Si l'on en formule d'autres, égales ou supérieures en efficacité, il les examinera avec le plus grand désir d'y trouver la base d'un accord, car il reste profondément persuadé de la nécessité de la non-intervention, qu'il veut même totale en ce qui concerne aussi bien les hommes que les armes et les munitions; mais il ne prendra pas, quant à lui, la grave responsabilité d'en proclamer le principe tout en rendant impossible son application. Il adresse donc à tous les membres du Comité un pressant appel pour une non-intervention complète dont la loyauté doit être garantie par un contrôle impartial et effectif ».

206

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,

aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome, Washington, Bruxelles, Varsovie, Berlin, Rome Saint-Siège, Valence, Moscou, Istanbul, Tallinn, Helsingfors, Oslo, La Haye, Copenhague, Belgrade, Lisbonne, Sofia, Riga, Kaunas, Stockholm, Prague, Bucarest.

T. nos 1666 à 1668; 770 à 772; 367 à 369; 314-315; 359-360; 690 à 692; 94 à 96; 343 à 345; 329-330; 443-444; 71-72; 86-87; 95-96; 138-139; 96-97; 400-401; 136-137; 156-157; 103-104; 78-79; 123-124; 319-320; 352-353. Très urgent.

Paris, 8 juillet 1937, 23 h. 40.

Pour Londres, Berlin, Rome, Rome Saint-Siège, Washington, Valence : Pour votre information : J'adresse à la plupart de nos représentants en Europe le télégramme suivant :

Pour Bruxelles : Je me réfère à mon télégramme nos 303 à 307;
Pour Varsovie : Je me réfère à mon télégramme nos 339 à 343;
Pour Istanbul : Je me réfère à mon télégramme nos 432 à 436;
Pour Tallinn : Je me réfère à mon télégramme nos 64 à 68;
Pour Sofia : Je me réfère à mon télégramme nos 151 à 155;
Pour Helsingfors : Je me réfère à mon télégramme nos 80 à 84;
Pour Riga : Je me réfère à mon télégramme nos 95 à 99;
Pour Oslo : Je me réfère à mon télégramme nos 88 à 92;
Pour Kaunas : Je me réfère à mon télégramme nos 69 à 73;
Pour La Haye : Je me réfère à mon télégramme nos 132 à 136;
Pour Stockholm : Je me réfère à mon télégramme nos 117 à 121;
Pour Copenhague : Je me réfère à mon télégramme nos 87 à 91;
Pour Prague : Je me réfère à mon télégramme nos 309 à 313;
Pour Belgrade : Je me réfère à mon télégramme nos 387 à 391;
Pour Bucarest : Je me réfère à mon télégramme nos 329 à 333;
Pour Lisbonne : Je me réfère à mon télégramme nos 121 à 125 (1).

Pour tous les postes : Veuillez faire savoir d'urgence au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité qu'à la séance que tiendra demain le Comité de non-intervention, notre représentant confirmera que le gouvernement français ne saurait accepter les propositions germano-italiennes, qui ne sont équitables ni à l'égard des parties en cause, ni à l'égard des puissances associées à la politique de non-intervention. Loin de renforcer le contrôle comme il serait nécessaire, elles ont en effet pour résultat de le ruiner. D'accord avec le gouvernement britannique, le gouvernement français maintient donc les propositions qu'il a faites. Il est prêt d'ailleurs à examiner toute contre-proposition qui serait présentée, à condition qu'elle soit égale ou supérieure en efficacité. Par contre, il lui serait impossible de se prêter au maintien du contrôle terrestre si le contrôle naval disparaissait et si la surveillance n'était pas rétablie sans délai sur la frontière portugaise.

Le gouvernement français reste convaincu de la nécessité d'une politique de non-intervention, en ce qui concerne aussi bien les hommes que les armes et le matériel de guerre; mais il n'acceptera pas la responsabilité d'en proclamer le principe sans être assuré de son application. Il demande un accord pour une politique de non-intervention complète, dont la loyauté doit être garantie par un contrôle impartial et effectif.

Vous insisterez pour que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité envoie à son représentant au Comité l'instruction d'appuyer ce point de vue.

(1) Ce télégramme-circulaire, du 30 juin, est ci-dessus reproduit sous le nº 155.

207

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 494. Confidentiel. *Varsovie, 8 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 9, 16 h. 25.)

Au cours de notre dernier entretien, M. Beck est revenu longuement sur le récent échange de notes entre nos deux gouvernements au sujet du projet de pacte occidental (2).

Il s'est plaint vivement de la note française qui, m'a-t-il dit, a fait « très mauvais effet à Varsovie ». Je sais en effet qu'il s'est employé à l'exploiter contre nous, dans les milieux gouvernementaux et militaires.

Je lui ai fait observer que ni dans sa forme ni dans son fond, notre note n'était de nature à le surprendre.

La note polonaise avait un caractère fort déplaisant par le fait qu'elle contenait, de la part du gouvernement polonais, et bien inutilement, la menace d'examiner, à nouveau, « son attitude envers les formes existantes de collaboration internationale ».

Sur le fond, ai-je remarqué, notre réponse n'a fait, en somme, que rappeler notre thèse sur le caractère des engagements résultant pour les deux parties des accords franco-polonais; nous n'admettons pas que l'assistance prévue par ceux-ci joue immédiatement et automatiquement, sans intervention du conseil de la Société des Nations. Nous l'avons indiqué nettement à la Pologne lors de l'échange de notes qui a suivi le 7 mars 1936 (3), et M. Beck a laissé passer, sans y répondre, l'énoncé de notre manière de voir.

M. Beck s'est alors efforcé de me prouver que, d'après notre mémorandum à l'Angleterre, dont la communication a donné lieu à la note polonaise, nous étions prêts à admettre, vis-à-vis de l'Allemagne, que le pacte futur puisse jouer indépendamment de la Société des Nations tandis que nous persistions, vis-à-vis de la Pologne, à soutenir une thèse opposée.

Il m'a été facile de lui répondre sur ce point, en lui rappelant les principes qui sont à la base de notre politique générale.

Je lui ai fait remarquer, au surplus, que comme l'indiquait notre note, le gouvernement de la République demeurait prêt à examiner les suggestions qui lui seraient faites concernant les rapports franco-polonais.

Durant cette conversation, M. Beck m'a paru inspiré par des préoccupations quelque peu contradictoires.

(1) Par courrier.
(2) Ces notes sont reproduites ci-dessus sous le nº 88 (annexes).
(3) Voir, au tome I de la présente série, le nº 375.

Il a voulu, d'une part, me convaincre que, cette fois, si la Pologne n'obtenait pas satisfaction, si le nouveau pacte occidental présentait pour elle les mêmes inconvénients que l'accord de Locarno, elle n'accepterait pas cette situation et pourrait être amenée à quitter Genève.

Dans la crainte, sans doute, de me fournir certaines armes contre lui, il m'a, d'autre part, répété à plusieurs reprises, sur le ton le plus conciliant, que « rien ne pressait » d'ailleurs, que nous « avions le temps d'en reparler » et qu'au surplus, la négociation engagée avec l'Allemagne n'aboutirait peut-être jamais.

208

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 135 à 137. *Tokyo, 9 juillet 1937, 20 h. 32; le 12,12 h. 30, 15 h. 30.*

(*Reçu :* le 9, 16 h.; le 12, 10 h., 10 h. 20.)

L'incident sino-japonais des environs de Pékin [1] n'a pas soulevé grande émotion dans le public japonais. Au ministère de la Guerre, on ne paraît pas le prendre au sérieux et le Gaïmusho fait preuve de calme. Le règlement de l'affaire semble facile puisque les troupes chinoises auraient hissé le pavillon blanc. Ce matin, l'atmosphère était moins sereine et la presse laissait percevoir un peu d'énervement. Cependant, les autorités japonaises désirent éviter toute aggravation de la situation et on espère parvenir rapidement à l'apaisement.

La situation s'est soudainement aggravée dans la journée du 11. D'après le communiqué officiel japonais, les Chinois n'ont pas respecté l'accord verbal du 10 et dans la nuit de nouveaux incidents ont amené de nouveaux combats. Le prince Konoyé a réuni d'urgence le Cabinet en session extraordinaire et a demandé à l'Empereur qui se trouvait dans sa résidence d'été de revenir à Tokyo.

Au Conseil, il a été décidé que toutes mesures seraient immédiatement prises pour envoyer des troupes de renforts dans la Chine du nord. Celles-ci, déjà alertées, proviennent de Corée, du Mandchoukouo et même du Japon.

L'escadre japonaise de Chine a reçu l'ordre d'être prête à toute éventualité. Cependant, tout en prenant ces mesures, le prince Konoyé a déclaré que « toujours désireux de maintenir la paix en Asie orientale, le gouvernement japonais espère encore que grâce aux négociations en cours, la situation ne serait pas aggravée et que si la Chine se montre raisonnable, une solution amicale pourra être trouvée ».

(1) Il s'agit d'un incident survenu le 7 juillet à l'ouest de Pékin : au cours d'une manœuvre de troupes nippones, un engagement avait eu lieu avec des contingents chinois. Voir ci-après le n° 229.

Dans la soirée du 11, le prince a réuni les principaux chefs de parti de la Chambre des députés et de la Chambre des pairs ainsi que les personnalités les plus marquantes des milieux financiers et de la presse pour leur demander l'union de toutes les forces morales, économiques et matérielles de l'Empire. La position prise par le Cabinet dans les circonstances présentes a été unanimement approuvée par ces représentants.

Communiqué Pékin.

Prière communiquer à Guerre.

209

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1764 à 1768, 1770 à 1772. *Londres, 9 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* 16 h. 50, 17 h. 30, 18 h. 30, 21 h. 15.)

La déclaration dont le comte Grandi a donné lecture ce matin au Comité de non-intervention ne compte pas moins de vingt-cinq pages dactylographiées. Son argumentation peut se résumer ainsi :

1. *Le contrôle naval exclusivement anglo-français des côtes espagnoles ne serait point conforme aux intentions des vingt-sept signataires de l'accord de non-intervention.*

La présence d'observateurs neutres n'offrira point de garanties suffisantes d'impartialité; de plus, l'attitude des « rouges » de Valence vis-à-vis du contrôle a toujours été délibérément hostile et, de ce fait, les patrouilles navales « ont donné lieu a des incidents tragiques qui ont eu des répercussions sérieuses dans toute l'Europe ». Si cela est vrai du contrôle appliqué par quatre puissances, cela le deviendra bien davantage encore du contrôle uniquement exercé par la France et la Grande-Bretagne. De plus, le ravitaillement « soi-disant humanitaire » de Bilbao, le changement de pavillon d'un certain nombre de navires et l'arrivée en pays basque d'armements et munitions sous pavillon espagnol ou extra-européen, suffisent à prouver « l'inutilité absolue de patrouilles navales par des bâtiments de guerre » le long des côtes espagnoles.

Alors que les propositions franco-britanniques semblent suggérer qu'il ne s'agit actuellement que de combler le vide causé par le retrait des navires allemands et italiens, le gouvernement italien considère qu'on se trouve en présence d'un problème complètement différent, « un problème de reconstruction et non de remplacement ».

(1) Par téléphone.

2. *C'est pourquoi l'Allemagne et l'Italie ont adopté devant le Comité des propositions constructives* [1], qui ont précisément pour but de rendre le contrôle plus effectif en le maintenant sur terre malgré les critiques auxquelles peut donner lieu « aux yeux du gouvernement italien la surveillance de la frontière des Pyrénées » et en supprimant le système de patrouilles navales, mais en maintenant le contrôle sur mer, notamment en ce qui concerne l'observation dans les ports et la présence d'observateurs du Comité sur les navires.

En tout cas, la situation actuelle où les côtes qui relèvent du général Franco continuent d'être contrôlées, alors que celles de Valence et de Barcelone ne le sont plus, ne saurait continuer : « Avec le retrait de l'Italie et de l'Allemagne... le mandat confié aux quatre puissances par le Comité est supprimé ».

3. *Les propositions italo-allemandes « soulèvent également une nouvelle question d'une grande importance pratique, la question des droits de belligérant, à savoir la question de neutralité* ».

Le comte Grandi a rappelé à ce propos tous les précédents historiques en faveur de la neutralité; il a cherché à démontrer que la reconnaissance des droits de belligérant ne serait au détriment d'aucun des deux partis qui se combattent actuellement en Espagne, mais au contraire, comporterait toute une série d'avantages considérables (responsabilité accrue des deux partis envers les états neutres; suppression des difficultés que causent les navires sous pavillon espagnol ou sous pavillon extra-européen qui n'ont point accédé à l'accord de non-intervention; protection du commerce légitime avec l'Espagne en vertu des principes incontestables du droit international; possibilité de porter des litiges devant les cours internationales, chacun des deux partis en présence ayant alors un statut légal; coopération possible de ces deux partis avec le Comité de non-intervention, notamment en matière de contrebande).

Le représentant de l'Italie a exposé ensuite comment, aux yeux de son pays, le gouvernement de Salamanque présente aujourd'hui tous les caractères nécessaires pour être reconnu comme un belligérant puisqu'il a conquis les deux tiers du territoire espagnol, sans compter les possessions coloniales, puisqu'il possède les éléments du pouvoir régulier et puisqu'il maintient une lutte avec une armée organisée conformément aux lois de la guerre.

Quant au qualificatif « d'insurgé » qu'on lui applique souvent, l'Italie, née d'une insurrection, ne peut y voir qu'un titre de gloire, ainsi d'ailleurs que les États-Unis d'Amérique, et « la plupart des plus nobles parmi les nations européennes ». La reconnaissance des droits de belligérant ne constituerait donc qu'une stricte application du principe de neutralité, alors qu'un refus serait incompatible avec une politique effective de non-intervention.

4. *La question de la belligérance, a-t-on déclaré, pourrait être examinée s'il n'y avait pas de volontaires étrangers en Espagne.*

Le comte Grandi a rappelé à ce propos que son gouvernement, dès le mois d'août 1936, avait attiré l'attention du Comité sur l'importance de ce pro-

(1) Sur ces propositions, voir-ci-dessus les nos 176, 178.

blème [1] et que l'Italie depuis le 20 février dernier s'était rigoureusement conformée à l'engagement pris de ne pas envoyer de volontaires en Espagne.

Il serait vain de croire que, dans une guerre civile où s'affrontent des centaines de milliers d'hommes, le départ d'étrangers puisse exercer une influence quelconque sur la durée du conflit. Ce serait également une illusion que de croire qu'il soit possible de rappeler d'Espagne les exilés politiques sans statut international, pas plus que l'on ne saurait obtenir le départ en masse de ceux qui ont mis librement leur vie au service de la cause nationaliste.

Le représentant de l'Italie a rappelé à l'aide d'exemples historiques que la tradition des volontaires était sacrée aux yeux de son pays et il a ajouté que les volontaires italiens actuellement en Espagne, à dater de leur débarquement en Espagne, se trouvaient exclusivement sous les ordres du général Franco. Le fait que le gouvernement de Valence insiste pareillement pour le retrait des volontaires suffit à montrer qu'une telle mesure serait à son avantage; l'intervention de l'U.R.S.S. en faveur du rapatriement correspondant des légionnaires marocains prouve également que cette mesure, apparemment inspirée par la politique de non-intervention, risquerait de devenir « une véritable forme d'intervention en faveur d'un des partis en présence ».

Au surplus, les questions que le Comité avait déclaré vouloir traiter parallèlement à celle des volontaires (réserve d'or de la banque d'Espagne, adhésion des pays extra-européens, départ des agitateurs politiques) ont été négligées. Comment penser que le Comité puisse discuter un problème aussi délicat avant d'avoir rétabli son autorité politique, son influence morale si profondément ébranlée et avant d'avoir trouvé une solution « pratique, effective et satisfaisante pour tous » aux difficultés causées par la faillite du système de contrôle actuel?

5. *La présence de volontaires italiens en Espagne ne traduit aucune ambition politique du gouvernement italien dans la Péninsule, dans les villes qui en dépendent ou dans les colonies espagnoles.*

Ce serait faire injure au peuple espagnol et oublier les souvenirs de l'histoire, ceux de l'invasion française en particulier, que d'admettre l'hypothèse contraire. L'appui donné aux nationalistes espagnols par le peuple italien n'a d'autre motif que le désir de combattre « pour la défense d'une cause qui devrait être commune à toute l'Europe, celle de la civilisation chrétienne occidentale, menacée par le bolchevisme ».

Le comte Grandi a renouvelé à cette occasion, en termes formels, les assurances données le 2 janvier 1937 par le gouvernement de Rome à l'occasion de l'accord anglo-italien [2], en ce qui concerne l'intégrité de l'Espagne et de ses possessions.

Aux yeux de l'Italie, une Espagne, capable de conserver son intégrité, doit être d'ailleurs une Espagne forte où règne l'ordre et capable de représenter un facteur de civilisation en Europe : c'est bien l'Espagne du général Franco

[1] Voir, au tome III de la présente série, les nos 90, 104, 106, 123, 143, 144, 173, 185.
[2] Sur le contenu de cet accord, voir, au tome IV de la présente série, le no 234.

qui a déclaré de façon répétée qu'il ne cédera jamais à quiconque un pouce carré de son territoire.

Que penser au contraire de l'Espagne anarchiste de Valence qui, dans un mémorandum adressé à la France et à la Grande-Bretagne au mois de mars dernier [1], n'a pas hésité à offrir des portions du sol national à l'étranger en échange d'armes, du munitions et de troupes?

Le comte Grandi a donné lecture d'un fragment de ce document pour en tirer la conclusion que cette note « éloquente, claire et cynique » devrait être lue avec soin par ceux qui réaffirment avec tant de persistance que l'intégrité territoriale de l'Espagne représente un intérêt vital de leurs pays respectifs.

6. « *L'Italie veut une Espagne forte, indépendante et unie suivant les bases véritables de notre civilisation européenne : c'est pourquoi elle ne peut rester indifférente à la guerre civile... Mais elle a la ferme intention de tout faire pour la circonscrire au territoire espagnol... et c'est pourquoi elle soutiendra jusqu'au bout la politique de non-intervention* ».

C'est sur cette déclaration que le comte Grandi a terminé son long exposé, en marquant la conviction qu'un accord restait possible entre les vingt-sept nations représentées au sein du Comité « qui ont toutes une commune origine chrétienne et qui toutes, *sauf une*, en sont fières » [2].

La déclaration portugaise critique en premier lieu l'attitude du Comité de non-intervention qui a, dit-elle, failli à sa mission en ne présentant aucune formule d'action collective lors des incidents qui ont abouti à la cessation par l'Allemagne et l'Italie du contrôle naval. Elle approuve la décision prise par ces deux puissances et exprime en outre le peu de confiance du gouvernement de Lisbonne dans un autre plan de contrôle naval qui ne pourrait aboutir qu'à de nouveaux incidents.

Le document note d'autre part qu'il est de l'intérêt général de maintenir le système de la non-intervention : il estime que les patrouilles navales n'en constituent pas un élément essentiel, mais qu'en revanche la reconnaissance de la qualité de belligérant aux deux partis pourrait accroître l'efficacité du système et servir ainsi l'intérêt général.

La déclaration portugaise conclut en souhaitant qu'il soit possible de concilier les deux propositions et de trouver une nouvelle formule de collaboration, soit par l'action du président du Comité, soit par un petit comité nommé à cet effet, soit par tout autre moyen.

La déclaration russe s'attache surtout à démontrer que l'octroi au général Franco des droits de belligérant placerait le gouvernement de Salamanque sur le même pied légal que le gouvernement régulier, ce qui serait contraire au droit international et, en modifiant, d'autre part, en faveur des insurgés

(1) Mémorandum qui reproduisait ou s'inspirait d'un mémorandum remis en février par l'ambassade d'Espagne à Paris au président du Conseil français, et dont le texte est publié au tome IV de la présente série sous le n° 441 (annexe).

(2) A la suite de cette déclaration italienne, l'ambassadeur de France à Londres donnait lecture du texte qui lui avait été transmis par les instructions de la veille (texte reproduit par le télégramme 1663 pour Londres, ci-dessus publié sous le n° 205).

la base sur laquelle a été édifié le système de non-intervention, équivaudrait à un acte d'intervention.

Du point de vue utilitaire également, la proposition italo-allemande, si elle était admise, ferait inévitablement pencher la balance en faveur du général Franco et les actes d'intervention, limités au début, se sont en effet peu à peu transformés en une véritable invasion de l'Espagne par des armées étrangères; l'ambassadeur de l'U.R.S.S., à l'aide de nombreuses citations empruntées à des documents italiens, a précisé l'étendue du concours matériel et moral prêté par l'Italie à la Junte.

Enfin, la reconnaissance née des droits de belligérant permettrait le blocus complet des côtes du gouvernement de Valence qui se trouverait lui-même dans l'impossibilité de bloquer celles de ses adversaires. La déclaration soviétique conclut donc en rejetant intégralement les propositions italo-allemandes comme « absolument contraires au droit international et affectant la situation en Espagne unilatéralement en faveur du général Franco », et elle réaffirme son entière acceptation du plan franco-anglais de contrôle naval.

Répondant à l'ambassadeur des Soviets, M. von Ribbentrop a déclaré que le discours de ce dernier était uniquement destiné, conformément à toute la politique espagnole de l'U.R.S.S., à envenimer la situation afin de profiter du trouble ainsi créé.

Il a ensuite entrepris un long historique des efforts poursuivis en vue de l'application effective du principe de non-intervention et des échecs successivement enregistrés et a tenté de justifier l'attitude adoptée pendant toute cette période par le gouvernement du Reich.

L'ambassadeur d'Allemagne a alors renouvelé, à l'aide d'arguments déjà connus, sa critique du plan franco-anglais et sa défense du projet italo-allemand. A ce sujet, il a souligné que les droits de belligérants, qui devraient d'après lui être reconnus aux deux partis, seraient limités par l'engagement de ces derniers de ne pas arraisonner des navires ayant à leur bord des observateurs internationaux et par la création de zones de sécurité.

En terminant, M. von Ribbentrop a affirmé que l'Allemagne ne poursuivait aucune ambition territoriale en Espagne et qu'elle souhaitait vivement voir la non-intervention demeurer entière.

Les déclarations faites par les représentants de l'Italie, de l'Allemagne, du Portugal, de l'U.R.S.S. et par moi-même ont été suivies d'une courte intervention de lord Plymouth, protestant contre les insinuations dont l'attitude de la Grande-Bretagne avait été l'objet et rappelant les raisons qui l'ont amenée à écarter la proposition italo-allemande. A ce propos, il a déclaré que la position prise par la France au regard du contrôle terrestre était entièrement raisonnable.

Invités à exprimer leurs opinions, les représentants des autres puissances ont tous donné une note concordante. Avec certaines nuances de style, ils se sont félicités que personne ne voulût remettre en question le principe de non-intervention. Ils ont indiqué que la proposition franco-britannique leur paraissait la plus juste, mais ils ont ensuite exprimé le désir qu'un effort fût accompli pour trouver une formule d'accord entre les grandes puissances.

C'est alors que le ministre des Pays-Bas, s'inspirant des suggestions que je lui avais fait tenir, a proposé que le gouvernement britannique fût chargé de faire une nouvelle tentative pour rechercher un arrangement acceptable. Cette méthode a rallié l'approbation générale. Lord Plymouth, après s'être mis en rapport avec le secrétaire d'État, a annoncé que le gouvernement anglais acceptait cette mission, mais qu'il entendait mener ses consultations en toute liberté et avec toute la célérité possible. Le Comité sera convoqué dès la semaine prochaine pour être mis au courant du résultat de ses efforts.

210

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1778, 1779. Confidentiel. Réservé. *Londres, 9 juillet 1937, 23 h. 58-*

(*Reçu :* le 10, 2 h.)

De longs conciliabules se poursuivaient depuis deux jours entre les représentants des petites puissances pour déterminer l'attitude à adopter vis-à-vis des deux propositions en présence[1]. La perspective d'être obligés de se prononcer nettement leur inspirait un malaise non dissimulé. Ils ont envisagé toutes sortes de combinaisons pour y échapper. Plusieurs se déclaraient sans instructions précises. D'autres m'ont avoué qu'ils étaient obligés malgré leur sympathie pour la cause franco-anglaise de tenir la balance égale entre les deux propositions. A l'exception du représentant de l'U.R.S.S., personne n'a eu le courage de prendre franchement parti en notre faveur.

La déclaration du ministre de Tchécoslovaquie qui a parlé le premier au nom de la Petite Entente a été d'une mollesse significative. Le ministre d'Autriche s'est aussitôt rangé à son avis sans autre précision. Le représentant du Danemark a imité cet exemple. L'ambassadeur de Pologne également, mais avec quelques mots de critique pour la proposition italo-allemande. Les représentants de l'Entente balkanique ont eu la même attitude ainsi que les ministres des états baltes, ceux-ci manifestant plus nettement leur préférence pour la proposition franco-anglaise. Le ministre de Norvège s'est déclaré en principe favorable à celle-ci tout en ajoutant que les exposés italien et allemand montraient un certain esprit de conciliation. L'ambassadeur de Belgique n'a ouvert la bouche que pour se rallier à la suggestion du ministre des Pays-Bas.

Toutes ces déclarations se terminaient par le vœu qu'une solution conciliante pût être obtenue. Le sentiment général de l'Assemblée ressortait assez

(1) Sur les propositions franco-anglaise et italo-allemande vis-à-vis du contrôle et des volontaires, se reporter ci-dessus respectivement aux nos 147, 148, 155, puis 176, 178.

clairement du fait qu'aucune voix, sauf celle du Portugal, ne s'est élevée pour défendre le point de vue italo-allemand.

Cette séance n'en a pas moins apporté une nouvelle preuve de la pusillanimité des petits états et de leur impuissance à s'unir pour apporter un soutien à ceux qu'ils reconnaissent pour leurs seuls défenseurs.

211

M. GASTON MAUGRAS, MINISTRE DE FRANCE À BUDAPEST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 124. *Budapest, 9 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

Pour la première fois depuis mon retour de congé, j'ai pu voir aujourd'hui M. de Kanya, et je lui ai demandé si les pourparlers avec les états de la Petite Entente relatifs à la *Gleichberechtigung* (1) avaient marqué, ces temps derniers, quelque progrès.

Il m'a répondu que les trois gouvernements de Prague, Bucarest et Belgrade ne semblaient pas, malgré leurs multiples consultations, avoir réussi encore à s'entendre sur aucune décision commune. Leurs délégués devaient se réunir à nouveau en septembre à Sinaïa. Peut-être alors seraient-ils plus heureux. Mais ce n'était pas tout qu'ils se missent d'accord entre eux. Encore fallait-il que leur accord se traduisît par des propositions que la Hongrie pût accepter. Or il était bien obligé de constater que certains de ses collègues, M. Krofta en particulier, continuaient d'entretenir des illusions sur la possibilité de faire de l'égalité de droit hongroise l'objet d'un profitable marché. « Notre *Gleichberechtigung*, juridiquement, elle nous est due; pratiquement nous l'avions et personne ne peut nous la contester. Ce qui nous manque, ce n'est qu'un titre notarié; cela ne vaut pas cher. M. Krofta me paraît s'imaginer que, pour l'obtenir, nous allons nous résigner à sanctionner les diverses violations du traité de Trianon qui ont été commises par la Petite Entente (art. 51 sur la neutralisation de la tête de pont de Bratislava sur la rive droite du Danube; art. 239 sur les tribunaux arbitraux mixtes...). Nous ne le ferons pas, c'est un sujet qu'il est inutile d'aborder.

Plutôt qu'à récupérer la *Gleichberechtigung*, M. de Kanya m'a dit attacher du prix à soulager les souffrances des minorités hongroises. Il m'a parlé avec moins d'amertume encore que de tristesse des persécutions qui sévissent en Roumanie et dont tous les politiciens locaux sont obligés, bon gré mal gré, d'attiser la flamme pour satisfaire la morbide xénophobie de la populace. Mais, puisque les puissances qui se sont donné pour mission de veiller sur la

(1) Sur ces pourparlers, voir ci-dessus les nos 3 (et note), 26, 71, 170, 173.

sainteté des traités laissent ainsi déchirer les clauses minoritaires, il faut bien que ce soit la Hongrie qui, après avoir payé une première fois de la cession de son territoire l'énonciation des droits des minorités, en paie maintenant encore, de quelque nouvelle monnaie, le respect. « On m'a fait savoir de Bucarest, m'a dit M. de Kanya, qu'on y serait heureux de signer avec nous un pacte de non-agression. Je ne veux pas signer un tel pacte, car les conventions militaires qui existent entre les états de la Petite Entente lui donneraient l'apparence d'une duperie. Mais je consens, si on le veut, à renouveler, à l'égard de la Petite Entente, sous une forme à déterminer, nos engagements du pacte Kellogg. C'est cela et cela seulement que je peux offrir, en échange d'un « geste » de la Roumanie en faveur de nos minorités ». M. de Kanya m'a paru d'ailleurs n'avoir guère d'espoir que ce geste pût être fait. Il reconnaît que les ministres roumains manifestent parfois dans le privé des intentions conciliantes et que le Roi lui aussi, au cours de sa visite à Varsovie [1], a assuré le représentant de la Hongrie de son désir d'apaisement; mais ces bonnes dispositions peuvent-elles ne pas rester vaines, alors qu'il faudrait quelque courage pour y donner effet ?

212

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1712 à 1715. *Paris, 10 juillet 1937, 22 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1773-1774 [2].

Sauf faits nouveaux, dont vous voudriez bien m'informer d'extrême urgence, je vous prie de remettre lundi prochain, 12 juillet, dans la matinée la communication dont le texte suit au président du Comité de non-intervention.

Citation : « A la dernière séance du Comité, j'ai eu l'honneur de faire connaître les raisons pour lesquelles le gouvernement de la République, tout en restant fidèle aux engagements de non-intervention qu'il a contractés, estimait ne pas pouvoir admettre plus longtemps que le territoire français fût le siège d'une surveillance internationale si la surveillance pratiquée sur la frontière portugaise — suspendue depuis plusieurs jours — ne se trouvait pas rétablie sans nouveau délai; j'ai, d'autre part, marqué la nécessité d'un parallélisme équitable entre le contrôle terrestre et le contrôle naval.

« Le gouvernement de la République a le regret de constater que les conditions ainsi définies ne se trouvent pas remplies.

(1) Sur cette visite, se reporter ci-dessus aux nos 153, 154, 160, 182, 199.

(2) Du 9 juillet, non publié, par lequel l'ambassadeur annonçait le proch in envoi de la notification ci-après reproduite.

« En conséquence, j'ai été chargé de notifier au Comité de non-intervention qu'à dater du mardi 13 juillet midi et jusqu'à nouvel avis, le gouvernement de la République sera dans l'impossibilité de reconnaître à « l'administration en France de l'observation internationale » sur la frontière espagnole le droit de continuer son activité. Rien ne s'oppose, d'ailleurs, à ce que les agents de cette administration demeurent encore personnellement en territoire français; il convient toutefois qu'ils soient retirés à une certaine distance de la frontière.

« Le gouvernement de la République vous sera obligé de bien vouloir faire donner à l'administration internationale et à son chef les instructions appropriées.

« La présente notification ne marque pas, de la part du gouvernement de la République, l'intention de se départir, dans les conditions actuelles, des engagements qu'il a contractés en matière de non-intervention.

« Veuillez, etc. ».

En remettant à lord Plymouth la communication qui précède, vous pourrez indiquer verbalement, pour son information et celle du gouvernement britannique, qu'il n'est pas question de modifier, à l'heure actuelle, le dispositif de surveillance établi par le gouvernement français sur la frontière pyrénéenne, et dont le fonctionnement sera désormais placé — jusqu'à nouvel ordre — sous le seul contrôle des autorités nationales [1].

213

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 155. *Washington, 10 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 20 juillet; Dir. pol., 23 juillet.

Dans un télégramme que vous m'avez communiqué sous les nos 373-374 [2], notre ambassadeur à Berlin vous a fait part des réactions de la presse allemande au discours prononcé par M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'État, à

[1] **Le 12 juillet, l'ambassadeur de France remettait au président du Comité une lettre rédigée suivant les instructions du télégramme 1712-1715.**

[2] **Le 8 juillet, par T. 2772, l'ambassadeur de France à Berlin signalait que la presse allemande saluait « avec joie » un discours prononcé par le sous-secrétaire d'État américain à l'*Institute of Public affairs* de Charlottesville, et qu'elle y voyait « une approbation implicite des thèses et de la politique allemandes ». Le thème général de ce discours (T. de Washington, nº 159, du 9 juillet) avait été le suivant : La guerre d'Espagne et ses conséquences internationales étaient « une manifestation de la maladie dont souffre le monde ». La gravité de cette situation internationale était « due en partie aux fautes commises au lendemain de la guerre », au sentiment de désespoir ressenti par les vaincus, et aux injustices qui n'avaient pas encore été corrigées « aussi bien dans l'ordre politique qu'économique et financier ». Si un effort était accompli en Europe pour remédier à ces injustices, « le public américain envisagerait avec la plus grande faveur la coopération de son gouvernement » à cet effort, en vue de rétablir le commerce international, la stabilité monétaire et d'arrêter la course aux armements.**

Ce télégramme de Berlin avait été aussitôt transmis à Washington (T. 373-374).

l'Université de Virginie le 7 de ce mois. M. François-Poncet ajoutait que cette presse avait trouvé là une occasion de dissiper l'effet produit par une déclaration de M. Bingham, ambassadeur à Londres [1], et qu'ainsi l'opinion publique allemande était encouragée à penser que les thèses et les ambitions du Reich étaient vues avec faveur par le gouvernement américain.

Il me semble que ce serait aller vite en besogne que d'accepter ces conclusions allemandes sans bénéfice d'inventaire.

En premier lieu, il serait ridicule de voir dans le discours de M. Sumner Welles une manifestation de germanophilie. Le sous-secrétaire d'État est au contraire animé de sentiments anglophiles et francophiles, sentiments qu'il tient de son milieu social, de sa culture, de ses goûts et de ses tendances politiques.

En second lieu, la justification que dans le discours de M. Welles, l'Allemagne croit pouvoir trouver d'une politique de réalisation violente de ses ambitions, ne correspond nullement à l'esprit d'un discours qui, prononcé sur l'invitation de l'Université de Virginie, avait pour but d'exposer objectivement et impartialement la situation générale actuelle, les dangers de guerre existant dans le monde, la menace qu'ils constituent pour les États-Unis et l'attachement de ce pays à la paix et aux méthodes pacifiques.

Bien que vous soyiez en possession du texte complet de ce discours, je reproduirai ci-dessous les passages dont la presse allemande s'est sans doute aussitôt emparée.

« La Ligue des nations était naturellement destinée à poursuivre ces buts. Mais la Ligue souffrait, dès sa création, de trois handicaps sérieux. Les vaincus n'étaient pas assis à la table du Conseil avec les vainqueurs sur un pied d'égalité; des grandes puissances comme les États-Unis et la Russie ne prenaient pas part à ses délibérations; le pacte de la Ligue, du fait de son incorporation dans le tragique traité de Versailles, devenait le moyen par lequel les iniquités, les fardeaux, moraux et matériels, intolérables imposés aux vaincus par les vainqueurs pourraient être indéfiniment perpétués. Je sais qu'il est facile, en regardant en arrière, de dire que ces erreurs auraient pu être évitées et que ces fautes n'auraient pas dû être commises... Mais certainement nous devons avoir appris pendant ces années qu'une paix permanente ne peut être fondée sur la revanche; que des millions d'êtres humains ne peuvent pas être forcés à regarder l'avenir sans espoir, qu'on ne peut s'attendre à les voir souffrir toute leur vie pour réparer les crimes et les fautes, réels ou non, de chefs appartenant à la génération précédente.

« Les hommes et les femmes contraints à de telles conditions ont toujours saisi et saisiront toujours la première occasion de se libérer d'une telle servitude intolérable. Je pense que la cause des maux dont le monde souffre aujourd'hui résulte dans (*sic*) le fait fondamental que les injustices et les mauvais ajustements résultant de la Grande Guerre n'ont jamais été rectifiés, qu'il s'agisse

(1) Le 5 juillet, l'ambassadeur des États-Unis à Londres déclarait, à un banquet de l'*American Society*, en ce qui concernait la course aux armements : « Nous avons fait tout notre possible pour l'éviter, mais la course est ouverte et ce sont les Anglais et nous qui éventuellement doivent la gagner. »

du domaine politique, économique ou financier. Un cercle vicieux a été créé et aucun de ces problèmes ne peut être réglé séparément des autres ».

On ne saurait nier qu'il y ait dans de telles déclarations de la bonne pâture pour la propagande hitlérienne et il eût été surprenant que celle-ci n'ait pas profité d'une aussi bonne aubaine. Enveloppées dans une forme plus souple et moins brutale, ces idées n'auraient pu aussi facilement être utilisées dans un but de propagande. Mais M. Welles, qui est fort intelligent, cultivé, réaliste, a le défaut d'être parfois trop franc et tranchant. A notre point de vue, la forme de ces déclarations est d'autant plus regrettable qu'elles ont été faites à un moment où l'opinion américaine est particulièrement hostile à l'Allemagne et à l'Italie et où l'on parle de plus en plus du front commun des démocraties. M. Welles s'est par ailleurs vraisemblablement laissé emporter par le sentiment de méfiance qu'il nourrit à l'égard de la Société des Nations. Il ne faut pas oublier en effet qu'il est le principal inspirateur de la politique de rapprochement des deux Amériques et de la constitution d'un front commun panaméricain.

Ces observations préliminaires faites, il est indéniable que les vues du sous-secrétaire d'État correspondent assez exactement à celles de la majorité de ses compatriotes, qu'il s'agisse du traité de Versailles, de la Société des Nations, des conditions de l'Europe, du problème des armements, etc. Il serait trop long de rappeler dans une lettre les principales manifestations de l'opinion publique américaine au cours des dix-huit dernières années au regard de ces questions. L'Amérique n'a pas ratifié le traité de Versailles pour la seule raison qu'elle désirait demeurer à l'écart des questions européennes mais aussi parce qu'elle considérait que certaines de ses clauses portaient en elles des germes de difficultés et peut-être de guerres futures. Je ne rappellerai pas les multiples condamnations du traité prononcées par des hommes politiques considérables, dont le leader, qui était le sénateur Borah, exprimait incontestablement l'opinion du pays. Les présidents qui se sont succédé à la Maison Blanche depuis 1920 ne s'en sont pas privés eux-mêmes dans des formes diverses. M. Roosevelt ne parlait-il pas l'an dernier avec ironie des « soi-disant traités de paix » ? La correspondance de l'ambassade abonde en rapports signalant toutes ces manifestations de l'opinion américaine.

D'autre part, la minorité qui, aux États-Unis, défendait la Société des Nations s'est trouvée de plus en plus réduite au cours de ces dernières années, principalement à la suite de l'échec de Genève dans les affaires d'Extrême-Orient et d'Éthiopie. C'est ainsi qu'aujourd'hui on ne trouve plus ici que quelques rares partisans de la Société des Nations et que, dans l'opinion de l'Amérique, l'enfant de Woodrow Wilson agonise.

Dans les questions intéressant plus particulièrement les relations de l'Allemagne avec ses anciens adversaires, nous sommes également obligés de constater que si l'Amérique n'a pas été à proprement parler germanophile, elle a en général considéré que la politique suivie par ses anciens associés de la guerre était vouée à l'insuccès. Cette constatation s'applique principalement aux questions du désarmement et des réparations.

Jusqu'à ces dernières années tout au moins, les États-Unis n'ont cessé de

reprocher aux puissances signataires du traité de Versailles de n'avoir pas exécuté vis-à-vis de l'Allemagne les clauses relatives au désarmement. Directement ou indirectement, ils ont souvent donné à ces puissances le conseil de consentir à un certain désarmement si elles voulaient éviter le réarmement de l'Allemagne. Lorsque celui-ci est devenu un fait accompli, l'Amérique a sans doute condamné la manière dont il était réalisé comme elle a jugé sévèrement les procédés allemands pour le règlement d'autres problèmes. Mais en même temps, elle émettait l'opinion que la responsabilité de ce réarmement revenait en grande partie aux alliés. Aujourd'hui même, alors que comme vous le savez, l'Amérique est nettement antihitlérienne et antifasciste, on peut lire des opinions de ce genre. C'est ainsi que le *Baltimore Sun* du 8 juillet, journal cependant à tendances démocratiques, favorable à la Grande-Bretagne et à la France, dont il a défendu notamment l'attitude dans la question des dettes, publiait un éditorial où l'on pouvait lire : « C'est une circonstance malheureuse, mais c'est néanmoins un fait, que la France et l'Angleterre n'ont pas désarmé après la guerre comme il était prévu au traité de Versailles. Et il est encore plus triste que lorsqu'à son arrivée au pouvoir Hitler proposa une limite de 200.000 hommes pour les armées européennes, la France à la conférence de désarmement ait dit non. C'est ce non français, tout autant que d'autres facteurs, qui provoqua la course vers le renforcement des forces militaires, aériennes et navales. En disant ceci, nous n'entendons nullement approuver la politique brutale de l'Allemagne hitlérienne. Mais l'examen impartial du passé montre que les démocraties, en dépit de la supériorité des vertus qu'elles affichent aujourd'hui, étaient inactives pendant les années où le désarmement apparaissait comme possible ».

Dans la question des réparations, il serait superflu de rappeler l'histoire trop connue de l'attitude américaine : les conseils que nous donnait M. Hughes lorsqu'il était secrétaire d'État, son opposition à des buts qu'il jugeait irréalisables, sa désapprobation de l'occupation de la Ruhr, le fameux moratoire Hoover de 1931, etc. Pendant toutes les années qu'a été discuté le problème des réparations, nous avons toujours trouvé en face de nous les Américains pour nous dire que nos demandes étaient exorbitantes, qu'elles dépassaient la capacité de paiement de l'Allemagne et qu'il fallait les réduire si nous voulions obtenir quelque chose. D'où l'accusation portée contre la France et l'Angleterre de vouloir maintenir l'Allemagne sous un joug économique que l'on comparait à l'encerclement politique de cette puissance par la France et ses alliés.

Enfin, puisque M. Sumner Welles a dans son discours de Charlottesville prononcé des paroles qui permettent à certains organes de la presse berlinoise de déclarer que l'Amérique se montre favorable à la révision des traités, il n'est pas sans intérêt de rappeler que le statut territorial de l'Europe fixé par le traité de Versailles a fait aux États-Unis l'objet de critiques également sévères. Ces critiques se sont exprimées par la plume et la parole, non seulement d'écrivains et de publicistes distingués, mais également de personnalités politiques éminentes appartenant même au gouvernement. Ils se sont déclarés convaincus que la paix de l'Europe ne pouvait être assurée aussi longtemps

que les frontières de certains états demeureraient telles qu'elles avaient été fixées à Versailles et que des situations considérées par eux comme injustes n'auraient pas été modifiées. Sans vouloir remonter trop loin en arrière, je me bornerai à appuyer les observations de quelques exemples.

Lors des conversations que M. Pierre Laval, président du Conseil, eut dans l'automne de 1931 avec le président Hoover et le secrétaire d'État Stimson, ses interlocuteurs abordèrent la question du couloir polonais, ne cachant pas que, dans leur opinion, le maintien du *statu quo* du traité de Versailles était un danger de guerre. Le lendemain, au cours d'une réception donnée par M. Paul Claudel en l'honneur de M. Laval, le sénateur Borah, président de la commission des Affaires extérieures du Sénat, fit à l'ambassadeur de Pologne une sortie assez intempestive sur le même sujet. Quelques semaines plus tard, M. Grandi, ministre des Affaires étrangères d'Italie, arrivait aux États-Unis. Au cours du séjour que M. Stimson avait fait à Rome quelques mois auparavant, le secrétaire d'État avait été conquis par l'accueil qui lui avait été réservé. Aussi n'hésita-t-il pas à donner lui-même aux correspondants de presse lecture d'un mémorandum exposant la situation et les aspirations de l'Italie. L'ambassadeur de France s'en montra à juste raison surpris et fit auprès du secrétaire d'État une démarche dont il rendit compte au Département par lettre politique nº 380 du 26 novembre 1931 (1). D'ailleurs, à son retour d'Europe en septembre 1931, M. Stimson m'avait confié, dans une conversation que je rapportais par télégramme nºs 489-494 du 10 septembre 1931 et par lettre nº 313 (2), qu'il était revenu avec la conviction que des modifications de frontières s'imposeraient un jour ou l'autre.

A la lumière de ce rapide retour en arrière, nous ne saurions être surpris des opinions de M. Sumner Welles. Mais, ainsi que je le fais observer plus haut, nous pouvons à juste titre déplorer qu'il ne se soit pas exprimé avec plus de mesure et dans une forme plus nuancée. Ceci est d'autant plus regrettable à l'heure actuelle. En effet si, dans le fond, certaines des revendications allemandes et italiennes ont été accueillies avec sympathie par une partie de l'opinion américaine, elles n'ont plus trouvé récemment de défenseurs, malgré l'importance des populations d'origine allemande et italienne. L'arrivée d'Hitler au pouvoir, les luttes intérieures provoquées par son régime, les persécutions de race et de religion, la dénonciation unilatérale des traités, l'occupation de la Rhénanie, la guerre d'Éthiopie, la collusion germano-italienne dans la question espagnole, tous ces événements ont eu pour conséquence de créer aux États-Unis un courant de plus en plus hostile aux dictatures. On sait que le président Roosevelt ne se prive pas de condamner celles-ci dans ses conver-

(1) Cette dépêche ne fait pas état d'une démarche de l'ambassadeur de France, mais constitue un compte rendu d'ensemble du récent voyage aux États-Unis de M. Grandi, alors jeune ministre des Finances italien. La dépêche concluait notamment : « La manière dont a été présentée la politique italienne et dont a été exposée la situation de notre voisine a produit aux États-Unis sur une grande partie de l'opinion une impression favorable. »

(2) Du 12 septembre. Cette dépêche traitait d'un récent voyage de M. Stimson en Europe. Il y était dit entre autres : « L'intérêt primordial des États-Unis exige que toutes les difficultés européennes soient réglées uniquement par la voie pacifique, y compris la question des frontières germano-polonaises dont la modification apparaît comme inévitable à M. Stimson. »

sations privées comme dans ses déclarations publiques. Parallèlement, nous avons eu la satisfaction de voir l'Amérique proclamer son approbation des buts et des méthodes des politiques française et anglaise. C'est précisément pour cela que les Allemands auraient grand tort de s'imaginer, grâce à une interprétation tendancieuse du discours de Charlottesville, que l'Amérique est prête à encourager leurs manifestations et la poursuite de leurs ambitions par tous les moyens qu'ils jugeraient bon d'utiliser. Ce manque de psychologie de leur part risque de leur apporter de cruelles déceptions.

Je dois ajouter qu'aux États-Unis, les membres du gouvernement et les hauts fonctionnaires jouissent d'une plus grande latitude que dans les pays d'Europe pour exprimer leurs opinions. Il ne s'en suit nullement que même avec l'approbation du chef hiérarchique et parfois du Président, ces opinions reflètent exactement la pensée gouvernementale et constituent une ligne de conduite officielle. Il convient même dans de nombreux cas de n'y attacher qu'une très faible importance. Ceci est vrai principalement pour les ambassadeurs nommés à de grands postes européens pour des considérations de politique locale et également en raison de leur grande fortune. Alors qu'un ambassadeur ou un ministre américain appartenant à la carrière régulière osera difficilement prononcer un discours politique sans en avoir référé au préalable au secrétaire d'État, un ambassadeur comme M. Dodd à Berlin, M. Bullitt à Paris, M. Bingham à Londres ou autrefois M. Houghton ou le général Dawes, estiment avoir droit à plus d'indépendance. J'ai eu bien des fois l'occasion de constater que Washington ne ratifiait pas toujours les opinions de certains de ses représentants. Hier même, j'ai appris que les déclarations de M. Bingham à Londres, auxquelles se réfère le télégramme de M. Corbin que vous m'avez transmis sous le nº 370(1), ne rencontraient pas l'approbation du département d'État, qui craint sans doute que des opinions trop franchement exprimées ne donnent l'impression que le gouvernement américain épouse telle ou telle cause.

P. S. 12 juillet 1937 : Je terminais cette lettre lorsque se présenta hier l'occasion de causer avec M. Sumner Welles, dont la femme m'avait invité à accompagner chez elle Mme Georges Bonnet, venue pour lui faire ses adieux. J'ai relaté dans mon télégramme nº 715 (2) les explications de M. Welles, qui confirment mes propres impressions et observations, y compris le dernier paragraphe.

(1) Dont la reproduction a paru superflue.
(2) Reproduit ci-après sous le nº 214.

214

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 715 à 718. Confidentiel. *Washington, 12 juillet 1937, 13 h. 21, 12 h. 47.*
(*Reçu :* 21 h., 20 h. 5, 21 h. 40.)

Je me réfère à votre télégramme nos 376-377 (1).

M'autorisant des anciennes et amicales relations que j'entretiens avec M. Sumner Welles, j'ai profité d'une visite personnelle que je lui ai faite hier à sa maison de campagne pour lui parler de son discours (2) et de la réaction produite par celui-ci sur la presse allemande. J'ai naturellement marqué qu'il s'agissait d'un simple échange de vues personnelles et confidentielles et nullement d'une démarche dont je n'étais pas chargé. Les explications que m'a données le sous-secrétaire d'État confirment exactement l'impression première rapportée dans mon télégramme nos 706-707(3), ainsi que l'exposé qui vous parviendra par la prochaine valise (lettre politique no 155) (4).

Je vous donne ci-dessous la substance de ces explications : « Les idées que j'ai développées dans un discours purement objectif, m'a dit M. Welles, ne constituent pas un fait nouveau. Elles ont été maintes fois développées ici et reflètent le sentiment général de l'opinion américaine.

« Mon discours doit être lu en entier. L'interpréter comme le fait la presse allemande constitue une grosse déformation. C'est absurde et caractéristique de cette psychologie allemande que nous connaissons bien. J'ai tenu essentiellement à souligner le prix de plus en plus grand que nous attachons au maintien de la paix en Europe et notre souci de voir toutes les difficultés réglées diplomatiquement et pacifiquement et non pas autrement. Loin de nous la pensée de vouloir encourager l'Allemagne à des actes que nous désapprouverions complètement. Nous condamnons certainement la dénonciation unilatérale des traités et tous procédés de ce genre. Ce que nous recommandons au contraire, c'est le respect des engagements pris, et si des changements doivent intervenir c'est par la voie de la négociation. En prononçant ce discours à la veille d'une réunion importante du comité de non-intervention de Londres, je tenais précisément à saisir l'occasion de proclamer notre attachement à la solution pacifique de tous les problèmes et à marquer que l'Amérique approuve la politique franco-anglaise. En fait, l'Amérique est plus proche aujourd'hui

(1) Dont la reproduction n'a pas paru nécessaire.
(2) Du 7 juillet. Sur ce discours, voir ci-dessus le no 213 (note).
(3) Du 9 juillet, non reproduit. Ce télégramme annonçait l'envoi de la dépêche 155. Il concluait : «Il y a tout lieu d'espérer que la presse française s'abstiendra de juger trop sévèrement le discours de M. Sumner Welles, prononcé à l'Université de Virginie, et de lui attribuer à cette occasion des sentiments germanophiles qu'il n'a jamais manifestés. »
(4) Du 10 juillet, ci-dessus reproduite sous le no 213.

de la Grande-Bretagne et de la France qu'elle ne l'a été depuis bien des années. Nous nous félicitons de l'attitude ferme adoptée par votre gouvernement dans l'affaire espagnole ».

M. Sumner Welles m'a paru d'autant plus ennuyé par l'interprétation de la presse allemande que ses sympathies personnelles sont incontestablement pour la Grande-Bretagne et la France.

Je dois ajouter que son discours n'a été reproduit *in extenso* que par les journaux de Washington et n'a fait l'objet jusqu'à présent d'aucun commentaire dans la presse. A la fin de notre entretien, le sous-secrétaire d'État a tenu à me faire part de l'impression très favorable et réconfortante produite sur le secrétaire d'État du Trésor par la politique financière du gouvernement français.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le présent télégramme à M. Georges Bonnet.

215

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2829 à 2833 *quater*, 2837 à 2839. *Berlin, 12 juillet 1937, 19 h., 19 h. 1, 19 h. 2, 20 h. 51, 20 h. 50.*

(*Reçu :* 20 h. 35, 20 h. 50, 20 h. 40, 22 h. 30, 22 h. 40, 22 h. 10.)

J'ai été reçu, ce matin, sur ma demande, à 12 h. 30 par M. von Neurath.

Je me suis plaint, auprès de lui, des conditions dans lesquelles avait été reproduit le communiqué français annonçant pour le 13 juillet la suspension du contrôle international à la frontière des Pyrénées [1], ainsi que des commentaires erronés, tendancieux et violents de la presse allemande à ce sujet.

M. von Neurath paraissait peu au courant de l'affaire. Comme il me disait que le communiqué français transmis par l'agence Havas le 10 juillet était peu clair, je lui en ai mis le texte sous les yeux; je lui ai montré en même temps que l'agence *D.N.B.* en avait supprimé le dernier paragraphe, pourtant essentiel, et y avait ajouté un développement qui en altérait le sens et la portée. Je l'ai informé, en outre, de l'insuccès des efforts qui avaient été faits dans la journée du 10 par le représentant de l'agence Havas et par moi-même pour obtenir une rectification du *D.N.B.* Le ministre m'a déclaré alors qu'il allait se renseigner et rechercher comment un pareil malentendu était possible.

Je lui ai répondu qu'à mon sens, il n'y avait peut-être pas malentendu, mais mauvaise volonté. J'ai ajouté que cet incident, qui n'était pas le premier, me donnait lieu de penser que M. Goebbels et ses services cherchaient systé-

(1) Communiqué reproduit ci-dessus sous le n° 212.

matiquement à pousser les choses à l'extrême et se jetteraient à dessein sur toutes les occasions d'exciter, en Allemagne, les sentiments antifrançais. Une telle attitude, incompatible avec un désir sincère d'améliorer les relations des deux pays, ne pourrait avoir que les conséquences les plus fâcheuses. Nous avions fourni assez de preuves de notre bonne volonté et la signature du traité de commerce [1] en était le plus récent témoignage; mais nous serions bientôt obligés de nous demander s'il ne conviendrait pas que nous renoncions à en donner d'autres.

M. von Neurath m'a fait remarquer que M. Goebbels ne s'était trouvé dans la journée du 10 juillet ni à Berlin ni à Berchtesgaden, qu'il n'avait pris probablement aucune part dans l'incident que je signalais et qu'au surplus, j'accordais trop d'importance à ce qui paraissait dans les journaux.

Je lui ai fait observer, à mon tour, que les régimes autoritaires avaient quelques inconvénients, dont le moindre n'était pas qu'on dût voir dans le langage d'une presse sévèrement censurée et rigoureusement dirigée le reflet de la pensée gouvernementale.

Je me suis plaint également de ce qu'aucun journal du Reich n'eût reproduit la mise au point que nous avions opposée à une dépêche du *D.N.B.*, dans laquelle nous étions accusés d'avoir laissé entrer en Espagne, à la fin de mai et au début de juin, des hommes, du matériel et divers produits utilisables pour la guerre.

Le ministre m'ayant répondu qu'il n'avait pas connaissance, lui-même, de cette mise au point, je lui en ai laissé le texte.

Enfin, j'ai profité de notre entretien pour lui parler du film tiré de la pièce d'André Birabeau : *Mon fils Monsieur le Ministre.*

Je lui ai représenté que la firme *Ufa*, pour laquelle nous n'avions jamais eu que de bons procédés, avait été bien mal inspirée en tirant de la comédie satirique d'un auteur français un film allemand, composé sur un livret allemand, joué par des acteurs allemands et dont la tendance visait à ridiculiser nos institutions. Cela ne pourrait que nous inciter à nous montrer plus sévères à l'avenir à l'égard des productions que l'*Ufa* voudrait faire passer en France. Et s'il arrivait que, sur une scène française, les institutions ou les personnages du IIIe Reich fussent tournés en dérision, il nous serait, désormais, plus difficile de nous y opposer. Je désirais, en tout cas et à titre personnel, ne pas laisser ignorer que la représentation du film en question avait été ressentie par nous comme un geste désagréable et peu amical.

M. von Neurath m'a dit qu'il ferait part de mes réflexions à M. Goebbels, qu'il avait, quant à lui, cet hiver, vu la pièce de Birabeau et qu'il lui avait semblé que ses exagérations mêmes empêchaient de l'interpréter autrement que comme une caricature amusante.

Après avoir vidé devant M. von Neurath le dossier de la plainte, j'ai demandé au ministre s'il y avait du nouveau dans l'affaire d'Espagne.

Il m'a répondu qu'en rentrant ce matin, à Berlin, il s'était enquis pour savoir comment se présentaient les tentatives de compromis de M. Eden, mais il

[1] Sur cette signature, voir ci-dessous le n° 236 (et note).

n'avait rien pu apprendre de précis. Pour sa part, il n'avait pas d'idées et du reste, n'en cherchait pas.

Je l'ai alors prié de m'indiquer ce qu'il pensait :

1. De la prise éventuelle d'observateurs allemands et italiens à bord des navires de contrôle français et anglais;

2. De l'envoi d'observateurs neutres dans les ports espagnols;

3. Du rappel des volontaires.

Sur le premier point, M. von Neurath m'a répété qu'il repousserait cette conception.

Sur le deuxième point, il s'est déclaré, en principe, favorable; il a ajouté qu'il doutait que les Espagnols acceptassent des observateurs dans leurs ports ou alors qu'ils leur feraient un mauvais parti et créeraient sur terre des incidents analogues à ceux qu'ils ont créés sur mer.

Quant au rappel des volontaires, M. von Neurath m'a dit qu'à son avis, la décision dépendait en premier lieu des Espagnols eux-mêmes; qu'il fallait donc demander d'abord aux deux camps en guerre s'ils étaient disposés à renvoyer leurs combattants étrangers.

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1060. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 12 juillet 1937* [1]

(*Reçu :* le 16, 11 h. 50.)

Je me réfère au télégramme nos 1004 à 1008 de notre chargé d'affaires à Rome-Quirinal [2].

En soutenant que la monarchie espagnole restaurée serait « l'instrument du protectorat britannique » et en attribuant aux conseils de l'Angleterre « la décapitation du mouvement phalangiste » par le général Franco [3], M. Farinacci exprime en termes excessifs et par là même inexacts des considérations auxquelles l'exagération de son langage ne doit pourtant pas nous détourner de prêter attention.

(1) Par courrier, en clair.
(2) Document dont le sens est indiqué ci-après.
(3) Après qu'eût été arrêté le chef de la Phalange, soucieux d'assurer l'autonomie de son mouvement, le général Franco prenait, le 20 avril, un décret qui fondait ladite Phalange et les requetes dans une « Phalange espagnole traditionaliste et de la jeunesse ouvrière nationale-socialiste ».

Il est très vraisemblable en effet que la politique préférée par le général Franco ainsi que par son entourage, et pratiquée par le gouvernement de Salamanque autant que les circonstances le lui permettent, est une politique d'équilibre international au-dehors et de tradition nationale au-dedans. L'équilibre international exige évidemment à leurs yeux que l'Espagne ne renonce pas à entretenir de bons rapports avec l'Angleterre, ni avec la France si les événements le permettent plus tard. La tradition nationale leur interdit de laisser se constituer en Espagne une force qui, sous l'étiquette du fascisme et avec les effectifs de l'anarcho-syndicalisme, bouleverserait l'État.

Cette politique d'équilibre et de tradition pourrait avoir pour symbole la monarchie restaurée. En tout cas, les meilleurs collaborateurs militaires et politiques du général Franco sont actuellement d'anciens officiers, d'anciens diplomates et d'anciens fonctionnaires de la monarchie. En réaliste qu'il est, le général Franco donne donc à son gouvernement une nuance discrètement monarchiste. Il ne saurait s'appuyer sur d'autres cadres, car les républicains modérés ou ralliés de la nuance de MM. Salazar Alonso, Melquiadez Alvarez, Martinez de Velasco, etc. ont été massacrés à Madrid et dans le reste de la zone orientale.

On comprend donc, psychologiquement, l'indignation de M. Farinacci. Si ce fasciste italien quelque peu intempérant s'est imaginé que l'Espagne du général Franco serait une province de l'Empire romain, il s'est trompé. Sa colère est d'ailleurs utile, car elle nous montre et elle montre surtout aux Anglais, habiles à tenir compte des faits, que le général Franco et son entourage sont bien loin d'être, en Espagne, les éléments les plus dangereux pour les puissances occidentales. C'est au contraire chez eux, probablement, que ces puissances trouvent les plus grandes possibilités d'entente que la zone de Salamanque puisse leur offrir.

Mais l'indignation de M. Farinacci, psychologiquement explicable, n'est pas un état d'esprit politique. Quand M. Mussolini soutient le général Franco comme l'adversaire du communisme russe, la politique italienne se place sur un terrain solide; car l'intérêt commun de toutes les nations européennes, y compris même la Russie, est que le communisme russe ne s'installe pas en Espagne. Mais si l'Italie prétendait transformer l'Espagne en un instrument de guerre contre l'Angleterre, elle se lancerait dans une entreprise diplomatique aussi aventurée que celle de Napoléon Ier au temps du blocus continental; car il n'est dans l'intérêt d'aucune nation européenne, à commencer par l'Espagne et à finir par l'Italie elle-même, que l'Angleterre soit exclue de la Méditerranée et inquiétée dans l'Atlantique.

Le jour où M. Mussolini sera parvenu à en convaincre ses Farinacci, la guerre civile d'Espagne sera plus près de finir.

217

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 201. *Moscou, 12 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 16 juillet; Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai fait connaître à Votre Excellence, en dernier lieu par ma communication du 9 juillet [1], le sens des communiqués publiés par le commissariat du peuple aux Affaires étrangères au sujet des récents incidents nippo-soviétiques suscités par certaines contestations de frontière sur l'Amour.

La presse, ici, s'est montrée remarquablement sobre et d'informations et de commentaires sur ces événements dont elle a cependant signalé le caractère « alarmant ».

Selon la version soviétique, deux canonnières japonaises auraient, le 31 mai, passé par le bras soviétique du fleuve Amour près du village de Poïarkovo — à 120 km environ en aval de Blagovetchensk — sans prêter attention aux avertissements répétés des garde-frontières rouges. Cette première violation aurait été suivie de nombreuses autres; à diverses reprises, affirme-t-on, des bâtiments nippo-mandchous se seraient approchés de la rive soviétique, « auraient pris des photographies », et après avoir tiré des coups de feu, auraient débarqué quelques hommes sur les îles de l'Amour considérées ici comme territoires soviétiques. Le 16 juin, un canot mandchou aurait amené dans une de ces îles, à proximité de Constantinovskoié, un détachement armé qui y aurait installé une guérite de garde. Le 19 juin, les gardes rouges auraient « découvert » sur ces îles 70 Mandchous dont deux policiers, qui tous auraient été contraints de regagner la rive méridionale. Le même jour, un canot mandchou aurait tenté de débarquer sur les îles Bolchoï et Sennoukhia un groupe d'hommes armés mais en aurait été empêché par les garde-frontières soviétiques. Le 30 juin, enfin, aux environs de l'île Sennoukhia, un patrouilleur japonais aurait ouvert le feu sur un poste soviétique; ce dernier ayant riposté, l'artillerie nippone stationnée sur la rive mandchoue aurait tiré sur un patrouilleur russe qu'elle aurait atteint et coulé. D'autres patrouilleurs soviétiques auraient alors arraisonné le bâtiment japonais et l'auraient conduit vers la rive soviétique.

Dès le 29 juin, l'ambassadeur du Japon avait attiré l'attention de M. Litvinov sur la « situation tendue » qui résultait de ces divers incidents. Il aurait marqué que, l'Amour constituant la frontière soviéto-mandchoue, la ligne frontière

[1] Document non reproduit, le sens des communiqués cités ici étant repris et développé dans la présente dépêche.

suivait le chenal principal de navigation; les îles contestées se trouvant au sud de ce chenal seraient donc, selon Tokyo, territoire mandchou.

M. Litvinov rétorquait qu'en vertu des traités d'Aïgoun (1858) et de Pékin (1860), « les terres situées le long de la rive gauche de l'Amour appartiennent à l'État russe, alors que celles situées sur la rive droite jusqu'à l'embouchure de l'Oussouri appartiennent à la Chine ». En ce qui concerne les îles, rien n'était spécifié; toutefois la ligne frontière est tracée sur une carte annexée auxdits traités par une ligne rouge; cette ligne passe au sud des îles en question. Le chenal, ajouta le Commissaire du peuple, était au sud des îles lors de la signature des traités, et si même il avait depuis lors changé, « ce fait ne pourrait que donner lieu à de nouveaux pourparlers diplomatiques ». M. Litvinov proposa à M. Shigemitsu de rappeler des îles les forces armées tant soviétiques que japonaises, de même que les canonnières à proximité, et qu'il pourrait ensuite être procédé à des pourparlers dans une atmosphère plus calme. Il rappela également que l'U.R.S.S. avait depuis longtemps proposé au Japon la création de commissions frontalières chargées d'examiner les litiges qui surviendraient, propositions auxquelles Tokyo n'avait pas donné suite.

Le 2 juillet, l'ambassadeur du Japon avisait le commissaire du peuple aux Affaires étrangères du retrait des patrouilleurs nippo-mandchous, et M. Litvinov promettait le retrait immédiat des bâtiments soviétiques. M. Shigemitsu demanda si l'on pouvait estimer qu'après cela le « *statu quo* serait rétabli »; M. Litvinov répondit par l'affirmative et ajouta que l'apaisement étant réalisé, il serait possible d'aborder ensuite l'examen réciproque des prétentions. Il fut convenu en outre qu'il serait ultérieurement possible d'entreprendre la démarcation de ligne-frontière sur l'Amour.

L'incident paraissait, de ce fait, réglé, mais le 6 juillet, selon la version soviétique, une compagnie de soldats nippo-mandchous aurait à nouveau débarqué dans la grande île. M. Litvinov, au cours d'un entretien à ce sujet avec l'ambassadeur du Japon le 8 juillet, aurait tenu un langage très ferme. Selon le communiqué publié ici le 9 juillet, il aurait déclaré à M. Shigemitsu que cette occupation par les troupes nippo-mandchoues d'une île que l'U.R.S.S. ne reconnaissait pas comme territoire mandchou constituait une violation de l'accord du 2 juillet contre laquelle le gouvernement soviétique « protestait énergiquement ». Si, ajouta-t-il, le gouvernement japonais, comme l'avait assuré l'ambassadeur, était réellement animé d'un esprit pacifique et voulait éviter des conflits, le gouvernement soviétique attendait le retrait immédiat des troupes nippo-mandchoues se trouvant sur ces îles. Il refusa de reconnaître comme satisfaisantes les indications données par M. Shigemitsu, qui aurait fait valoir les droits mandchous de souveraineté sur ces territoires et qui se serait lui-même élevé contre la présence dans ces eaux de deux ou trois patrouilleurs soviétiques.

En outre le Commissaire du peuple aurait prié l'ambassadeur d'appeler l'attention du gouvernement japonais sur les violations de frontières, de plus en plus fréquentes en ces derniers temps, commises par des troupes nippo-mandchoues et par des avions japonais. Il lui notifia que « les troupes soviétiques sur la frontière avaient reçu l'ordre formel de ne tolérer en aucun cas de

nouvelles incursions, et au cas où elles se reproduiraient, de les repousser par tous les moyens ». M. Shigemitsu ayant indiqué que des détachements rouges auraient pénétré en territoire mandchou, le Commissaire repoussa cette allégation, précisant qu'en dernier lieu encore, dans le rayon de Vinokurka, des détachements nippo-mandchous auraient été découverts en territoire soviétique, avaient été contraints par les troupes soviétiques de se retirer, et avaient laissé sur place des effets d'équipement militaire; et que des traces de sang avaient été relevées, ce qui prouvait qu'il y avait eu des blessés.

Il ressort des indications données ici du côté japonais que l'attitude de M. Shigemitsu, au cours de cet entretien, n'aurait pas été moins énergique que celle du Commissaire du peuple. Tokyo ferait valoir que par l'arrangement intervenu le 2 juillet, on était revenu de part et d'autre au *statu quo ante;* du fait que ces îles étaient antérieurement territoires mandchous, elles n'avaient donc pas cessé de le rester.

Si l'on s'est plu de part et d'autre à élever le ton, on paraît vouloir des deux côtés ne pas exagérer la portée d'un incident auquel on entend, semble-t-il, vouloir conserver un caractère local.

En fait d'ailleurs, les autorités soviétiques, malgré une position de principe qui paraît très forte du fait de l'existence de cartes officielles précisant le tracé de la frontière, ont fait preuve de conciliation et de souplesse en proposant de discuter et de négocier. Cette attitude de la part de Moscou vaut d'être notée, dans la mesure où elle reflète le désir du gouvernement soviétique d'éviter un conflit, fût-ce au prix de concessions, et si l'on se souvient aussi des constants reproches de faiblesse formulés ici à l'égard de notre action sur le plan international, dans l'affaire espagnole en particulier.

Je signalerai enfin que mon collègue américain a pris sur lui de donner à M. Litvinov, à l'occasion de ces incidents, des conseils de modération.

218

M. Laroche, Ambassadeur de France à Bruxelles,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 485. *Bruxelles, 12 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 27 juillet.)

J'ai pris connaissance avec un vif intérêt des télégrammes nos 494 et 495 [1] de notre ambassadeur à Varsovie, rapportant les conversations que lui-même et son collègue anglais ont eues avec M. Beck au sujet de l'échange de notes entre la France et la Pologne relatif au pacte occidental.

[1] Le premier de ces télégrammes, du 8 juillet, est ci-dessus reproduit sous le nº 207.

Comme l'a observé sir Howard Kennard, la vanité joue certainement un grand rôle dans l'attitude du ministre des Affaires étrangères polonais. Elle a toujours eu une part importante dans les motifs qui inspirent sa politique.

Le maréchal Pilsudski avait en horreur le traité de Locarno. Il lui reprochait d'avoir sanctionné une différence dans l'organisation de la sécurité entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale, au détriment de la Pologne. Il considérait qu'en participant aux actes de Locarno, le comte Skrzynski avait affaibli la position de son pays, accepté un changement dans la nature et la portée de l'alliance franco-polonaise et, reproche peut-être plus grave encore de la part d'un Polonais, laissé porter atteinte à l'amour-propre national.

Ce sentiment était si fort que le Maréchal, bien que le comte Skrzynski, par son attitude, eût certainement facilité l'exécution du coup d'État de mai 1926, se refusa toujours à le rappeler dans les conseils du gouvernement et le maintint jusqu'à sa mort à l'écart.

Naturellement, M. Beck partageait les idées du maréchal Pilsudski et, comme du reste beaucoup d'hommes d'État pilsudskiens sans excepter M. Zaleski lui-même, il s'est toujours exprimé avec amertume à l'égard du traité de Locarno. Il devait, toutefois, comme ministre, s'en accommoder, mais quand il se référait à « l'alliance franco-polonaise », c'était toujours celle de 1921 qu'il avait en vue. Le Département sait du reste que toutes les tentatives faites par nous depuis 1926 jusqu'au voyage du général Debeney inclusivement pour modifier les clauses de la convention militaire, en les adaptant au régime créé par le deuxième traité d'alliance conclu à Locarno, se sont toujours heurtées à une opposition déterminée du gouvernement polonais.

On conçoit dès lors que M. Beck, dont la position très nette à cet égard est de notoriété publique, soit, comme on dit, « empoisonné » à l'idée que la conclusion d'un nouveau pacte occidental puisse l'amener à être obligé de reconnaître et d'admettre des arrangements qui présenteraient du point de vue qu'on peut qualifier de « pilsudskien », vis-à-vis de la Pologne, les mêmes défauts que ceux que l'on reprochait, à Varsovie, au traité de Locarno, à savoir d'établir ou de consacrer une « discrimination » entre la sécurité dans la zone rhénane et celle de la Pologne. C'est ce qui explique les efforts de M. Beck pour essayer d'introduire celle-ci dans le pacte. Il aurait la satisfaction de consacrer ainsi la situation de grande puissance qu'il ambitionne pour son pays, comme l'ambitionnait Pilsudski, mais avec moins de désintéressement personnel que le Maréchal, car à l'orgueil patriotique qui est si vivace dans le cœur de tout Polonais, s'ajoute chez lui le désir de gonfler son propre rôle et d'être le « grand » ministre des Affaires étrangères d'un « grand » état.

Se fait-il des illusions sur ses chances de réussite ? J'en doute. Mais en agissant comme il le fait, M. Beck d'une part s'affirme comme le défenseur des idées du maréchal Pilsudski et de la dignité de la Pologne, et d'autre part se réserve sans doute de pratiquer en guise de représailles une autre politique plus ou moins favorable à l'Allemagne et hostile à la Société des Nations, en la justifiant à notre égard et aux yeux de l'opinion polonaise par l'attitude

négative de la France. La question est de savoir s'il pourra la mettre en pratique. Mais c'est à notre ambassadeur à Varsovie de se prononcer sur ce point. J'ai seulement voulu ici, à l'aide de mes souvenirs [1], jeter une lueur supplémentaire sur la mentalité et la psychologie d'un homme incontestablement fort intelligent, mais dont l'ambition, et dont le caractère vindicatif et passionné faussent malheureusement le jugement.

219

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX REPRÉSENTANTS DE FRANCE À LONDRES, ROME.

T. nos 1736 à 1738; 785 à 787. *Paris, 13 juillet 1937, 2 h.* 45.

Pour Londres : J'adresse à notre chargé d'affaires à Rome le télégramme suivant :

Pour les deux postes : La violence et la mauvaise foi avec lesquelles la presse italienne commente la position prise par la France à la dernière séance du Comité de non-intervention et notre décision de ne pas nous prêter plus longtemps unilatéralement au fonctionnement d'un contrôle international [2], répondent bien mal à la réserve que le gouvernement français a tenu à observer à l'égard des dernières manifestations de M. Mussolini dans les affaires d'Espagne [3].

Vous avez pu constater que, dans ses déclarations au comité de Londres, notre ambassadeur a évité toute allusion à ces manifestations, qu'il s'agît des accusations portées contre la loyauté du gouvernement français ou des déclarations par lesquelles le chef du gouvernement italien a affirmé que son pays n'était pas neutre dans l'affaire espagnole.

Au contraire, l'intervention de M. Grandi dans la même séance du Comité [4] a été en grande partie employée à formuler contre la politique française les griefs les plus injustes.

D'autre part, M. Farinacci emploie de nouveau un langage menaçant [5] et, quelle que soit sa position personnelle dans le fascisme, nous ne saurions oublier sa qualité de membre du grand Conseil.

Je vous prie d'attirer sur l'ensemble de cette situation l'attention la plus sérieuse du comte Ciano. Vous lui marquerez que si le gouvernement français s'est abstenu de relever, comme il aurait été justifié à le faire, l'article du *Popolo d'Italia* dans lequel M. Mussolini accusait, sans le moindre fon-

(1) M. Laroche avait été en effet ambassadeur de France à Varsovie de 1925 à 1935.
(2) Voir ci-dessus le n° 212.
(3) Ces « manifestations » sont représentées par les récents articles parus sous la plume du Duce dans le *Popolo d'Italia* : voir ci-dessus les nos 145 (note) et 166 (note).
(4) Voir ci-dessus le n° 209.
(5) Voir ci-dessus le n° 216.

dement, la France de manquer à ses engagements de non-intervention, on aurait tort à Rome de voir dans cette réserve autre chose que le souci de ne pas contribuer à aggraver une situation déjà tendue. Vous soulignerez que la presse française, sous un régime de liberté, observe dans son ensemble, à l'égard de la politique italienne, une attitude singulièrement plus discrète que celle qu'adopte la presse italienne sur laquelle le gouvernement de Rome est en mesure d'exercer l'action la plus immédiate et la plus effective.

Dans ces conditions, vous attirerez l'attention du ministre des Affaires étrangères sur la responsabilité qu'encourrait le gouvernement italien en laissant se prolonger une situation qui ne peut que nuire gravement au maintien des bonnes relations entre les deux pays.

220

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1759, 1760. *Paris, 13 juillet 1937, 22 h. 30.*

L'ambassadeur de Chine a appelé mon attention sur l'ampleur que semblaient devoir prendre les opérations japonaises en Chine du nord [1] et m'a interrogé officieusement sur l'opportunité, pour le gouvernement chinois, de saisir de cette situation la Société des Nations ou les puissances signataires du traité de Washington.

Avant de répondre à M. Wellington Koo, je tiendrais à m'assurer moi-même de tous les éléments d'appréciation et vous serais obligé, en conséquence, de vous enquérir des dispositions du gouvernement britannique.

Il convient de bien mesurer toute la portée du conseil à donner à la Chine à un moment où la Société des Nations ne s'est pas encore relevée des atteintes portées à son autorité. Il n'est pas douteux, en effet, que le Japon refuserait l'invitation qui lui serait adressée par le conseil de la Société des Nations si celui-ci était saisi officiellement par la Chine, et que les puissances risqueraient, de ce fait, d'être entraînées par automatisme vers l'application de l'article 16 du pacte.

Il semble, d'autre part, qu'instruits par l'expérience de l'affaire du Mandchoukouo, nous devions rechercher une méthode d'action qui mette les États-Unis dans l'obligation de prendre immédiatement leur part des responsabilités communes incombant à tous les états signataires du traité des neuf puissances [2]; de ce point de vue, la mise en œuvre de l'article 7 du traité

(1) Voir ci-dessus le n° 208 (et note), ci-après le n° 229.

(2) Traité signé à Washington, le 6 février 1922, entre États-Unis, Belgique, Empire britannique, France, Italie, Japon, Pays-Bas, Portugal et Chine, et aux termes duquel étaient garantis l'indépendance et l'intégrité territoriale de la Chine, ainsi que le principe de la « porte ouverte » en matière économique. L'article 7 prévoyait, en présence d'une situation comportant l'application dudit traité, l'échange de « franches et complètes communications ».

de Washington présenterait de sérieux avantages. Il convient néanmoins d'observer qu'elle exclurait la collaboration de l'U.R.S.S.

Veuillez, par télégramme, me faire savoir d'urgence si le gouvernement chinois a fait auprès du Foreign Office une démarche analogue à celle qui a été faite auprès de moi par M. Wellington Koo et, dans l'affirmative, m'indiquer les premières réactions du gouvernement britannique.

221

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AUX AMBASSADEURS DE FRANCE À BUENOS-AIRES, LONDRES.

T. nos 169 à 171; 1743 à 1745. *Paris, 13 juillet 1937, 23 h. 15.*

Pour Londres : J'adresse à notre ambassadeur à Buenos-Aires le télégramme suivant :

Pour Buenos-Aires : Je me réfère à votre télégramme nos 134-135 (1).

Pour les deux postes : Il est extrêmement souhaitable que la République argentine ne prenne aucune initiative en matière de reconnaissance des droits de belligérance.

A la dernière séance du comité de Londres, notre ambassadeur a eu l'occasion de montrer comment, dans les circonstances actuelles, cette reconnaissance ne jouerait pratiquement qu'au profit des insurgés et l'on ne se trompe certainement pas, à Buenos-Aires, en pensant qu'un acte de ce genre rendrait plus difficile au gouvernement argentin la poursuite, dans les provinces républicaines, de l'œuvre humanitaire qu'accomplissent ses représentants.

Le geste serait particulièrement inopportun alors que le gouvernement britannique cherche à déterminer les bases d'un compromis permettant de sauvegarder la politique de non-intervention. Je n'ai, au surplus, aucune raison de penser que ce gouvernement songe à s'engager dans la voie indiquée par M. Saavedra Lamas. Dans les circonstances actuelles, en effet, la reconnaissance des droits de belligérance ne pourrait être considérée isolément : les puissances mêmes, comme l'Allemagne, qui y sont favorables, reconnaissent la nécessité de l'entourer de précautions et de restrictions.

Dans ces conditions, en marquant à M. Saavedra Lamas combien le gouvernement français a apprécié le souci qu'il vous a exprimé de connaître sa manière de voir, vous voudrez bien indiquer confidentiellement au ministre des Affaires étrangères que, dans l'intérêt même de la politique de non-inter-

(1) Du 7 juillet, non reproduit, le sens en étant résumé ici.

vention que le gouvernement argentin ne désire certainement pas contrarier, il est souhaitable qu'il s'abstienne d'entrer dans la voie où l'Italie et le Portugal voudraient l'entraîner.

Pour Londres : Il y aurait intérêt à ce que l'ambassadeur d'Angleterre à Buenos-Aires intervînt dans le même sens [1].

222

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 241. *Prague, 13 juillet 1937.*

Sous le même timbre, j'expose à Votre Excellence les développements de fait qu'a pris la question des rapports du gouvernement tchécoslovaque avec le parti Henlein soit sur le plan parlementaire, soit dans la presse allemande et dans la presse locale.

Je voudrais tirer ici de toutes ces informations une conclusion de politique générale.

Il est certain que depuis la publication le 20 février dernier des principes dont le cabinet de Prague compte s'inspirer et des mesures qu'il a l'intention de prendre en matière minoritaire [2], le parti Henlein témoigne d'une activité et d'une hostilité au gouvernement accrues. Il est certain également que récemment les porte-parole officieux du gouvernement du Reich donnent dans leurs griefs contre la Tchécoslovaquie la première place au traitement inéquitable que ferait subir cet état aux Allemands des Sudètes. Le moyen recommandé pour modifier cette situation aussi bien par les journaux du Reich que par les orateurs du parti Henlein est l'entrée de ce parti dans les conseils du gouvernement.

Je crois que le gouvernement britannique serait assez enclin à partager ce point de vue. Par mon télégramme nos 541-542 du 22 juin 1937 [3], j'ai rendu compte à Votre Excellence du mécontentement éprouvé par M. Benès en apprenant que le cabinet de Londres lui faisait conseiller « de s'arranger avec Henlein ».

Ce matin, en sortant du cabinet de M. Krofta, j'ai rencontré mon collègue britannique qui allait m'y succéder. Il m'a dit avoir l'instruction de renou-

(1) Le 17 juillet, un télégramme analogue fut adressé à Rio-de-Janeiro, Montevideo, Santiago-du-Chili : une initiative des états sud-américains « en vue de reconnaître la qualité de belligérant au général Franco » serait « particulièrement inopportune ».

(2) Voir, à ce sujet, au tome V de la présente série, le nº 22.

(3) Ce télégramme, non reproduit, rendait compte d'un entretien entre M. Krofta et l'ambassadeur de France. M. Krofta se déclarait heureux de l'ajournement du voyage à Londres de M. von Neurath. En effet, « M. Eden aurait pu consentir, dans la question des Sudètes, à conseiller au gouvernement tchécoslovaque d'accepter la thèse d'Henlein, qui est en même temps celle du Reich ».

veler cet avis au ministre des Affaires étrangères. A l'appui de ce conseil, M. Newton allègue d'une part les recrues que gagnerait chaque jour le parti des Allemands des Sudètes, progrès que reconnaîtrait le gouvernement tchécoslovaque lui-même, puisqu'après avoir annoncé son intention de faire à l'automne prochain les élections municipales, il paraît maintenant chercher à éloigner cette date. M. Newton dit d'autre part qu'il est « choqué » par les récits d'informateurs sûrs suivant lesquels la misère serait vraiment tragique et sans espoir parmi les ouvriers de petits ateliers ou à domicile de la région de Cheb. Mon collègue reconnaît d'ailleurs que dans d'autres régions allemandes, celle de Gablonz notamment, le chômage diminue et la prospérité augmente.

Comme je l'ai expliqué à M. Newton, s'il est légitime et même recommandable que l'Angleterre se serve de l'influence et du prestige dont elle dispose ici pour améliorer sur le plan humain le sort de la minorité allemande, il conviendrait que le cabinet de Londres se gardât avec soin de donner des conseils dont la répercussion politique irait à l'encontre de la politique commune que nous poursuivons en Tchécoslovaquie. Il ne faut jamais perdre de vue que le parti Henlein est à la solde du Reich et qu'il est docile à toutes les directives de Berlin. Il ne se déclarera jamais satisfait du sort qui est fait aux Allemands de Tchécoslovaquie si Berlin ne l'y autorise. Or, il est peu probable que Berlin l'y autorise dans la situation actuelle.

Je ne pense pas que le but des dirigeants du Reich soit de démembrer la Tchécoslovaquie en obtenant le rattachement à l'Allemagne des régions frontières peuplées en majorité d'Allemands. Je ne crois pas non plus que la poursuite d'un pareil but réponde aux sentiments des membres du parti des Sudètes. Ceux-ci savent en effet que, réunis dans un même état, les industries établies des deux côtés de la frontière se feraient concurrence. Il est possible qu'ils n'ignorent pas non plus que le sort des ouvriers allemands n'est pas enviable, et que certains redoutent les persécutions dont seraient l'objet leurs sentiments religieux.

A mon avis, le résultat qui est désiré tant par Berlin que par Henlein est de faire entrer le parti des Sudètes dans les conseils gouvernementaux. Le gouvernement du Reich disposerait ainsi d'un levier qui lui permettrait d'exercer son influence non seulement sur la politique intérieure, mais sur la politique extérieure tchécoslovaque. Cette influence tendrait à éloigner la Tchécoslovaquie non seulement de la France mais de la Société des Nations et des conceptions de Genève. Un tel résultat ne doit pas paraître plus désirable à Londres qu'à Paris.

Il ne faut jamais perdre de vue la force d'attraction presque invincible qu'exercerait l'Allemagne sur la Tchécoslovaquie si elle avait des amis dans la place. Cette force d'attraction serait presque invincible. Et le parti Henlein est non seulement aux gages de Berlin, mais sa conception de gouvernement est la conception hitlérienne et non pas démocratique.

C'est ce qu'il faudrait faire comprendre à Londres. Je m'efforcerai quant à moi d'atteindre ce but par l'entremise de M. Newton. Je ne suis pas certain d'y réussir. Mon collègue, je l'ai déjà dit, me paraît assez trempé d'influences

allemandes. Il est certainement de bonne foi et cherche à se renseigner objectivement. Mais les grâces autrichiennes de l'ancienne aristocratie habsbourgeoise ne sont pas sans attraits pour lui, et il prête, je pense, une oreille complaisante à des présentations de la situation qui ne sont pas dépourvues de toute vérité, mais qui sont inspirées de conceptions et de regrets bien connus.

Peut-être Votre Excellence et M. Corbin rencontreront-ils des interlocuteurs plus aptes à comprendre les limites que, pour des questions de politique générale, ne devrait pas dépasser la bienveillance britannique pour les Allemands des Sudètes. C'est ce que j'ai eu l'honneur d'exposer à Votre Excellence lors de mon dernier séjour à Paris.

Je crois nécessaire d'y insister aujourd'hui. J'ajoute que, bien entendu, je reste pénétré de l'importance des considérations développées dans le télégramme nº 195 du 8 avril dernier de Votre Excellence [1] et que je ne perds pas une occasion de rappeler à M. Benès et à M. Krofta le grand ascendant de l'opinion publique sur le gouvernement anglais, le caractère sentimental et humanitaire de cette opinion, ni d'encourager mes interlocuteurs à poursuivre avec activité leurs efforts en vue de l'amélioration du sort de la minorité allemande.

223

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1809, 1810. *Londres, 14 juillet 1937* [2].

(*Reçu :* 16 h. 50.)

Lord Plymouth vient de me faire parvenir le texte des propositions préparé par le gouvernement britannique en vertu du mandat qui lui a été confié par le Comité de non-intervention dans la réunion du 9 juillet [3].

J'en adresse par la poste le texte anglais au Département qui recevra sous le numéro suivant une hâtive traduction en français.

Traduction des propositions adressées par le gouvernement britannique à lord Plymouth, président du Comité de non-intervention.

Non intervention en Espagne. Déclaration du gouvernement du Royaume-Uni.

A la dernière réunion du Comité de non-intervention, le 9 juillet dernier, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a reçu de ses collègues du Comité mission de rédiger des propositions destinées à combler le vide qui existe actuellement dans le système de contrôle et à permettre à la poli-

(1) Reproduit au tome V de la présente série sous le nº 228.
(2) Par téléphone.
(3) Voir ci-dessus le nº 209.

tique de non-intervention de continuer. Cette tâche n'a pas été facile. En effet, les propositions qui pourraient être présentées avec quelque chance de succès doivent, non seulement harmoniser les vues largement divergentes qui ont été exprimées, mais encore porter en elles la promesse d'un système effectif de non-intervention.

Cependant, le gouvernement de Sa Majesté s'est employé de son mieux à sa tâche et à élaborer le projet qu'il soumet ci-dessous aux autres gouvernements représentés au Comité dans l'espoir qu'il puisse conduire par la voie d'un accord à une solution des difficultés présentes. En soumettant ce plan, il tient, cependant, à faire une observation. Ce plan représente sans aucun doute un compromis entre des points de vue divers; il ne peut réussir que s'il est accepté dans un esprit de compromis par les gouvernements intéressés. Toutes les nations représentées au Comité ont déclaré de façon répétée qu'elles désirent voir continuer la politique de non-intervention à l'égard du conflit espagnol. Elles ont maintenant une occasion pratique de traduire ce vœu dans les faits. A moins que ne se manifeste (*sic*) de coopération internationale plus grande que dans le passé, ce plan échouera et les nations européennes se trouveront en face d'une situation nouvelle et infiniment plus dangereuse. En conséquence, le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni prie instamment les autres nations représentées au Comité de non-intervention de soumettre ces propositions à un examen immédiat et au cas où elles les accepteraient, de se consacrer à leur application pratique dans un véritable esprit de collaboration internationale.

Grandes lignes des propositions

A. — *Reconstruction du système de contrôle*

1. *Surveillance du trafic maritime à destination de l'Espagne*

a. Le système qui consiste à placer des observateurs sur les navires qui visitent les ports espagnols devra être maintenu;

b. Le système des patrouilles navales devra être supprimé et remplacé par l'établissement avec le consentement des deux parties d'officiers internationaux dans les ports espagnols avec les garanties désirables. Ces officiers s'acquitteraient des fonctions jusqu'ici exercées par les patrouilles navales, c'est-à-dire qu'ils vérifieraient si les obligations imposées par le plan en ce qui concerne la présence d'observateurs à bord des navires sont bien exécutées.

2. *Surveillance du trafic terrestre à destination de l'Espagne.*

Le système de contrôle sur les frontières terrestres sera immédiatement rétabli.

B. — *Mesures supplémentaires destinées à faire face à la situation présente et à combler certaines lacunes du système de contrôle*

3. En vue d'une application plus effective de la politique de non-intervention, tous les gouvernements qui ont adhéré à l'accord de non-intervention

reconnaissent aux deux parties en Espagne la possession d'un statut qui les autorise à assurer [1] sur mer les droits de belligérants conformément aux règles qui en régissent l'exercice mais sous réserve des conditions spéciales suivantes :

a. Les listes des produits de contrebande adoptées par les belligérants seront identiques à celles des produits prohibés adoptées par le Comité de non-intervention. En d'autres termes, les puissances ne reconnaîtront que des listes de contrebande limitées. Ceci cependant ne les empêchera point d'ajouter certaines marchandises à celles qui sont tenues pour contrebande en vertu de l'accord de non-intervention. De telles additions feront l'objet de négociations entre l'ensemble du Comité et les deux belligérants;

b. En corollaire au paragraphe *a*, les deux parties s'engageront, dans l'exercice des droits de belligérants sur mer, à permettre aux navires portant les observateurs et arborant le pavillon du Comité de non-intervention de passer sans être inquiétés. Ceci, cependant, ne s'appliquera point quand le navire sera engagé dans un service qui ne présentera point le caractère de la neutralité (tels que transport de troupes ou transmission d'informations) ou dans une rupture d'un blocus qui aurait été purement notifié et effectivement appliqué;

c. Dans la navigation maritime internationale entre les pays autres que l'Espagne se trouvant obligée dans certaines zones de passer à proximité de la côte espagnole, aucune mesure ne sera prise par l'une ou l'autre des deux parties pour entraver ou gêner le passage des navires neutres qui ne feront pas le trafic avec l'Espagne;

d. Tout gouvernement qui a donné son adhésion à l'accord de non-intervention aura le droit de protéger les navires battant son pavillon contre l'exercice des droits de belligérant dans le cas où les conditions énumérées dans les paragraphes *a*, *b* ou *c* n'auront pas été respectées;

4. En vue d'empêcher le transport d'armes sur des navires qualifiés pour avoir des observateurs à bord, l'accord de non-intervention devra être étendu de manière à interdire le transport en Espagne, par des navires fondés à arborer le pavillon d'un quelconque des signataires de l'accord, des marchandises figurant sur les listes des produits interdits, de quelque port qu'elles proviennent;

5. Le Comité devra informer les puissances non membres de son intention de reconnaître l'état de belligérant des deux parties dans les termes mentionnés plus haut et leur demander leur coopération en vue de rendre plus effective la politique de non-intervention. Tout gouvernement disposé à donner son adhésion à l'accord de non-intervention et à reconnaître l'état de belligérant des deux parties dans les termes mentionnés plus haut sera invité à profiter pour les navires battant son pavillon des facilités qui permettent de prendre à bord des observateurs dans les ports « de contrôle » prévus;

[1] **Le texte déchiffré porte : accepter.**

6. Le Comité devra examiner de plus la question de l'emploi par les deux parties d'aviation étrangère qui gagne l'Espagne par ses propres moyens et en particulier la possibilité d'inviter les deux parties à accepter des observateurs étrangers dans certains aérodromes spécifiés en Espagne.

C. *Retrait des ressortissants étrangers*

7. *a.* Le Comité devra passer une résolution unanime en faveur du retrait d'Espagne de toutes les personnes dont l'évacuation est recommandée dans le rapport du sous-Comité technique [(N.I.S.-36) 525];

b. Une commission devra être envoyée auprès de chacune des parties en Espagne afin d'organiser et de contrôler aussi rapidement que possible le retrait de toutes les personnes en question;

c. Tous les gouvernements devront s'engager à collaborer à toutes les mesures pratiques qui pourront apparaître nécessaires pour effectuer ce retrait.

D. *Exécution du programme ci-dessus*

8. Le gouvernement de Sa Majesté propose que le programme ci-dessus soit mis à exécution de la manière suivante :

a. Établissement d'officiers dans les ports espagnols et retrait des patrouilles navales dès que possible;

b. Établissement de commissions pour organiser et contrôler le retrait des ressortissants étrangers et extension de l'accord de non-intervention conformément à la proposition contenue au paragraphe 5, aussi rapidement que possible après les mesures prévues à l'alinéa I ci-dessus;

c. Reconnaissance effective des droits de belligérant lorsque le Comité de non-intervention aura exprimé l'opinion que les arrangements prévus pour le retrait des ressortissants étrangers fonctionnent d'une façon satisfaisante et que ce retrait a réalisé matériellement des progrès substantiels.

E. — *Action immédiate du gouvernement de Sa Majesté avec l'autorisation du Comité*

9. Le gouvernement de Sa Majesté sera autorisé par le Comité à entrer immédiatement en négociation avec les deux parties en Espagne sur les points suivants :

a. Établissement d'officiers dans les ports espagnols (paragraphe 1, *b* ci-dessus);

b. Retrait des volontaires étrangers (paragraphe 7, ci-dessus), y compris l'établissement des commissions en Espagne;

c. Conditions auxquelles les droits de belligérant devront être accordées (paragraphe 3, ci-dessus).

224

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 741 à 745. Confidentiel. *Vienne, 14 juillet 1937, 14 h. 30, 14 h. 35, 13 h. 40, 14 h., 14 h. 45.*

(*Reçu :* 17 h. 30, 17 h.)

Je me réfère à mon télégramme 703-711 [1].

J'ai repris avec M. Schmidt la question de l'attitude de l'Autriche au Comité de non-intervention. Je tenais à lui faire préciser le caractère et l'étendue des engagements pris par le gouvernement fédéral envers l'Italie et l'Allemagne. Le secrétaire d'État m'a déclaré que M. von Papen avait fait auprès de lui une démarche plutôt formelle et qui n'était point particulièrement pressante. Du côté italien par contre, la pression a été très vive. Dès la première demande du gouvernement italien, le gouvernement fédéral s'était mis en contact avec le gouvernement hongrois et, d'accord avec celui-ci, avait répondu qu'il préférerait s'abstenir dans un débat qui n'intéressait directement ni l'Autriche, ni la Hongrie. Le gouvernement italien ne s'est pas déclaré satisfait de cette réponse et il [a] fait valoir les engagements du pacte de Rome [2]. Sur quoi les gouvernements de Vienne et de Budapest ont fait connaître à Rome qu'en cas de vote, ils donneraient leurs voix à la proposition italo-allemande, tout en expliquant qu'ils l'appuieraient uniquement pour servir les intérêts supérieurs de la paix. J'ai demandé à M. Schmidt s'il ne lui eût pas été possible de maintenir sa volonté première d'abstention, afin de ne pas paraître couper l'Europe en deux blocs idéologiques. Il m'a avoué qu'il n'avait pas assez confiance dans l'Italie pour s'exposer à son ressentiment. Il a reconnu que les relations des deux gouvernements étaient actuellement très difficiles, et craignant les réactions impulsives du comte Ciano qui a fait de la guerre d'Espagne sa chose, il ne voudrait pas donner prétexte à celui-ci d'un geste de mauvaise humeur à l'égard de l'Autriche : « Si du côté italien, m'a-t-il dit, on marquait vis-à-vis de l'Allemagne un certain désintéressement dans la question d'Autriche, le Führer pourrait tenter ainsi seul ici une partie brutale. Il est donc de l'intérêt des puissances occidentales de ne pas nous mettre trop ouvertement en conflit avec l'Italie ».

M. Schmidt m'a assuré que ce ne serait qu'à son corps défendant que l'Autriche s'associerait par un vote à la proposition italo-allemande. M. Francken-

(1) Du 6 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 189.

(2) Allusion aux protocoles signés à l'issue d'une conférence italo-austro-hongroise, tenue dans la capitale italienne du 19 au 24 mars 1936. Voir, au tome I de la présente série, le n° 523 (et note).

stein a reçu comme instruction de plaider au Comité de non-intervention la thèse de la conciliation et M. Schmidt espère que son attitude au cours des dernières négociations a été appréciée à Paris et à Londres. Il m'a exprimé avec beaucoup d'insistance l'espoir que la France et l'Angleterre n'exigeraient pas du Comité un vote qui, en tout état de cause, ne peut avoir d'efficacité pratique.

225

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 618, 619. Réservé. *Prague, 14 juillet 1937, 18 h.*

(*Reçu :* 19 h. 35, 20 h.)

Je me réfère à mon télégramme no 608 (1).

M. Benès m'a confirmé ce matin la bonne impression qui m'avait été donnée des dispositions actuelles du roi Carol. Il croit... (2) se tient loyalement dans son rôle d'état faisant partie de la Petite Entente. Concernant la question des arrangements militaires pris où à prendre par ce pays, son sentiment est que le gouvernement de Bucarest *n'acceptera*, pour le moment, ni l'extension à l'ouest de ces accords militaires avec la Pologne, ni l'extension de ceux qui le lient à la Tchécoslovaquie.

La Roumanie, dit-il, se réserve et attend.

M. Benès m'a dit que suivant ses informations, le voyage du Roi à Varsovie n'avait été l'occasion d'aucun autre accord que celui concernant la transformation de cette légation en ambassade (3).

Le Président juge que les considérations qui seraient développées devant le Roi, et les conseils qui lui seraient donnés à Paris, seraient susceptibles d'exercer sur lui une influence utile. Il m'a demandé si Votre Excellence m'avait renseigné sur les conversations qui ont lieu entre le Roi, d'une part, le chef d'État-major yougoslave de l'autre et les ministres et personnalités [françaises] compétentes. J'ai répondu n'avoir jusqu'ici aucune nouvelle à ce sujet. Il me serait utile d'être tenu au courant.

(1) Du 10 juillet, non reproduit; ce télégramme signalait que le roi de Roumanie commençait à se méfier de la Pologne et de son ministre des Affaires étrangères.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Voir ci-dessus les nos.

226

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 726, 727. *Washington, 14 juillet 1937, 14 h., 13 h. 28.*

(*Reçu :* 21 h. 50, 21 h.)

J'apprends que le secrétaire d'État a de nouveau fortement insisté hier, dans les conversations qu'il a eues avec les ambassadeurs du Japon et de la Chine, sur l'intérêt que le gouvernement américain attachait au maintien de la paix en Extrême-Orient [1]. Cordell Hull a longuement fait valoir à ses interlocuteurs en termes énergiques les raisons qui, dans la situation actuelle, incitent les deux gouvernements à la conciliation. On estime à Washington qu'une telle action, exercée par le secrétaire d'État lui-même auprès des représentants diplomatiques des deux pays en cause, est la plus efficace.

Le chef de la division d'Extrême-Orient, en me donnant ces détails, a ajouté que le gouvernement américain, gravement préoccupé par l'acuité de la situation, jugeait désirable qu'une action modératrice similaire fût exercée par d'autres gouvernements. Toutefois, il considère qu'il appartient seulement à ces derniers de décider de la forme qu'elle devrait revêtir.

A cet égard, le département d'État attacherait du prix à être tenu informé des démarches que le gouvernement français effectuerait pour sa part dans le sens indiqué par votre télégramme.

227

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. no 620. Réservé. *Prague, 14 juillet 1937, 18 h.*

(*Reçu :* 23 h.)

M. Benès m'a confirmé que M. Stoyadinovitch avait paru assez frappé et même déprimé par les reproches que lui ont adressés M. Hodza, M. Tataresco et M. Antonesco au sujet des circonstances de la visite de M. von Neurath à Belgrade [2].

(1) Sur la récente recrudescence des hostilités sino-japonaises, voir ci-dessus les nos 208 (et note), 220; ci-après le no 229.

(2) Reproches adressés au cours de la conférence des représentants de la Petite Entente, tenue sur le Danube au mois de juin : voir ci-dessus les nos 93, 98, 114, 141.

Le sentiment du Président est cependant que cette impression ne sera pas durable; que le président du Conseil yougoslave reste très lointain et indépendant; que seules des circonstances de politique intérieure pourraient l'amener à modifier son attitude; et encore semble-t-il rester assez sceptique sur la fidélité durable dont M. Stoyadinovitch pourrait jamais donner des preuves à ses alliés.

Il m'a paru utile de porter l'avis de M. Benès à la connaissance de Votre Excellence, au moment du séjour en France du chef d'État-major général yougoslave.

228

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA S.D.N. (1)

Société des Nations et conflit sino-japonais

14 juillet 1937.

Au cas où la Chine saisirait Genève du différend qui actuellement l'oppose au Japon du fait des incidents en cours dans les environs de Pékin (2), il semble qu'un tel recours ne pourrait être fondé que sur les articles 10 et 11 du pacte(3). En vertu de l'article 17 (4), le Conseil aurait alors à inviter le Japon à se soumettre aux obligations qui s'imposent aux membres de la Société. Selon toute vraisemblance, le gouvernement japonais déclinerait cette invitation. Dès lors, les dispositions de l'article 16(5) seraient seules applicables; les diverses procédures que définissent les articles 12 à 15 (arbitrage, conciliation, recommandation du Conseil) et qui permettent d'engager une action graduelle, seraient automatiquement hors de cause.

La carence probable du Japon aurait donc pour effet certain d'acculer Genève à la plus dangereuse des impasses. Ou bien le Conseil, cédant à des considérations d'opportunité, atermoierait et chercherait à couvrir sa propre défaillance par des échappatoires et il est inutile de souligner les risques qu'une attitude de ce genre entraînerait pour le prestige de l'institution. Ou bien il entrerait résolument dans la voie que lui ouvre l'article 16 et, par conséquent, mettrait en œuvre le mécanisme des sanctions, et il est non moins facile de mesurer les dangers, surtout dans les circonstances présentes, d'une semblable politique.

(1) Pour le Ministre.

(2) Sur ces incidents et leurs suites diplomatiques ou militaires, voir ci-dessus les nos 208 (et note), 220, 226; ci-après le no 229.

(3) L'article 10 prévoyait, pour assurer le respect et le maintien de l'intégrité territoriale ou de l'indépendance politique d'un état membre, que le Conseil avisât aux moyens de parer à l'agression ou aux menaces d'agression contre cet état. En vertu de l'article 11, en de telles circonstances, le secrétaire général était habilité à convoquer le Conseil; en outre, tout membre de la Société pouvait appeler l'attention de l'Assemblée ou du Conseil « sur toute circonstance de nature à affecter les relations internationales et qui menace par suite de troubler la paix ».

(4) Qui, en cas de différend entre deux états, dont l'un au moins n'était pas membre de la Société, prévoyait que l'état non sociétaire fût invité par le Conseil à se soumettre aux obligations des membres.

(5) Sur cet article, voir ci-dessus le no 6 (note).

Une politique de sanctions — si même elle pouvait être mise en œuvre alors que n'est pas effacé le souvenir de l'affaire italo-éthiopienne — ne serait que d'une efficacité relative. En revanche, elle serait certainement considérée par le Japon comme une mesure d'hostilité; la France, très vulnérable en Indochine, en subirait la première les conséquences.

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, la politique française qui doit, dans les circonstances actuelles, concentrer son action en Europe et qui, en Europe, a besoin de l'autorité de la Société des Nations, ne peut attendre d'un recours à Genève aucun résultat favorable.

A n'en envisager que la situation extrême-orientale et sur un plan strictement pratique, les conséquences d'un appel au Conseil ne seraient pas plus heureuses.

Il serait imprudent d'oublier les circonstances dans lesquelles s'est déroulé le précédent conflit, au sujet de la Mandchourie. C'est parce que Nankin comptait, ou du moins affectait de compter sur l'aide, apparemment puissante, de la Société des Nations que le différend originel s'est graduellement envenimé et que le Japon qui, à l'origine, ne voyait dans l'incident de Moukden que l'occasion de consolider ses droits particuliers dans les trois provinces du nord-est, a été entraîné dans une action de grande envergure, à la faveur de laquelle les partis activistes ont pu réaliser leurs ambitions territoriales. Si le gouvernement de Tchang-Kaï-Chek, qui ne peut déjà que très malaisément tenir tête à la poussée nationaliste, se croit fondé à exciper de l'appui de Genève, il est à craindre qu'au lieu de pratiquer la politique de conciliation qui répond aux véritables intérêts d'une Chine dont la régénération commence à peine, il ne puisse résister à la pression des partisans de la résistance à outrance : ainsi il fera le jeu des militaires japonais qui ont l'évident désir de profiter, alors qu'il en est encore temps, de circonstances éminemment favorables au succès des ambitions japonaises.

Enfin, nous ne saurions oublier que rien ne peut être efficacement entrepris pour barrer la route à l'action japonaise sans le concours américain. Or, depuis quelques années, la politique américaine a donné en Extrême-Orient des signes évidents de faiblesse. L'intervention de la Société des Nations fournira à Washington une excuse commode pour borner l'action américaine à des encouragements d'ordre moral — sous prétexte que le gouvernement américain ne peut pas officiellement s'associer à la politique genevoise (c'est ce qui s'est passé dans l'affaire du Mandchoukouo) —, ce qui n'empêchera pas d'ailleurs la presse américaine de dénoncer la défaillance de l'Europe et de Genève. Dans la mesure même où il apparaît impossible de faire reculer le Japon, nous devons vouloir que les États-Unis soient dès l'origine associés à l'action qui sera entreprise et aient leur part de responsabilité dans l'échec comme dans le succès.

Cela conduit à souhaiter qu'avant que la question d'une intervention ne soit posée dans le cadre genevois, une autre procédure soit mise en œuvre à laquelle les États-Unis seraient pleinement associés et que la Société des Nations puisse être mise, de ce point de vue, en présence d'un fait accompli qui lui fournirait

tous prétextes d'abstention — au moins momentanée. Une action diplomatique, sans programme précis, peut être à cet égard jugée insuffisante par les partisans genevois de l'intervention. Il en serait sans doute autrement si une procédure régulière de consultation, telle qu'en prévoit le traité de Washington, dit « des neuf puissances », se trouvait à ce moment engagée avec la participation des États-Unis.

229

Le Colonel Mast, Attaché militaire de France à Tokyo, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 255/S [1]. Secret. *Tokyo, 14 juillet 1937.*

L'incident de frontière sur l'Amour [2] était à peine réglé qu'une situation très grave se développait en Chine du nord entre les troupes du corps d'occupation japonais et des unités appartenant à la 29e armée chinoise.

Notre attaché militaire à Pékin a dû indiquer le détail des divers engagements qui se sont produits aux environs de Lukowkiao, sur les deux rives du Yungting-ho. Dans la nuit du 7 au 8 juillet, des unités japonaises de Fengtai effectuaient une manœuvre de nuit dans la région de Lungwang-miao lorsque, vers 23 heures, les troupes chinoises stationnées dans ce secteur ouvrirent le feu sur les troupes japonaises. Celles-ci subirent d'abord le feu sans riposter puis firent usage de leurs cartouches de sûreté et ayant enfin, au lever du jour, reçu munitions et renforts, repoussèrent les Chinois de leurs positions.

Depuis le 8 juillet, des négociations ont été entreprises entre les représentants du commandement militaire japonais et les autorités locales chinoises, mais malgré l'acceptation par les Chinois des conditions japonaises, aucun accord réel n'a pu être réalisé jusqu'ici et de nouveaux engagements se sont produits entre les troupes en présence.

La cause immédiate de l'incident doit être cherchée dans les habitudes prises pendant ces dernières années par les troupes japonaises de Chine.

Depuis l'armistice de Tangku (juin 1933), les unités du corps d'occupation nippon se déplacent, font des manœuvres ou même des tirs réels en territoire chinois hors des zones qui leur sont attribuées par traités sans demander l'accord des autorités locales et parfois même sans prévenir les habitants. Cette attitude de conquérants devait fatalement attirer un jour une riposte.

Il semble d'ailleurs que l'incident du 7 juillet n'ait pas été voulu par les Japonais. Les unités attaquées ont marqué en effet un moment d'hésitation et le

(1) Extraite des archives de la Guerre, cette dépêche se réfère à un télégramme aux Affaires étrangères du 13 juillet (T. nos 138-140), qu'il a paru superflu de reproduire, car il résume le présent texte.

(2) Voir ci-dessus le nº 217.

commandement supérieur qui tenta d'abord de localiser l'affaire et se montra assez conciliant ne sut pas exploiter l'occasion qui venait de se produire aussi complètement que l'eût désiré l'État-major. Il est probable que l'opération se serait déroulée comme un scénario bien monté si elle avait été préparée à l'avance comme le fut l'incident de Moukden en septembre 1931.

Quoi qu'il en soit, l'affaire de Lukowkiao fut présentée au public japonais comme une manifestation de la perfidie chinoise et il semble que les chefs de l'armée soient dès maintenant résolus à profiter de l'incident pour reprendre le plan de pénétration en Chine qu'ils avaient dû abandonner en novembre 1935.

Les mesures militaires déjà prises sont les suivantes :

1. Le général Tashiro, commandant le corps d'occupation de Chine, jugé trop conciliant, est remplacé dans son commandement par le général Kazuki, chef d'état-major de l'inspection générale de l'Instruction. Ce dernier a une réputation de chef instruit et énergique. Directeur des études à l'école supérieure de Guerre, puis directeur de l'école d'application de l'Infanterie, il est connu pour ses idées modernes sur la tactique d'infanterie. Il a commandé la 12e division et on lui confia le commandement de la division de la garde pour reprendre en main cette grande unité après la rébellion du 26 février 1936.

Le général Kazuki a rejoint son poste par avion en passant par Séoul et Hsinking où il a conféré avec les généraux commandant l'armée de Corée et l'armée du Kwantung. On le considère comme capable de mener à bien toutes les missions qui pourraient être confiées aux troupes japonaises de la Chine du nord.

2. L'Empereur a sanctionné l'envoi de renforts en Chine.

Jusqu'à présent, il a été envoyé environ 3.000 hommes prélevés sur la Mandchourie, la Corée et la métropole pour recompléter les effectifs du corps d'occupation.

— D'autre part, la fraction du contingent libérable le 10 juillet (soldats faisant dix-huit mois de service) a été maintenue sous les drapeaux. Cette mesure est certaine en ce qui concerne les divisions de la moitié ouest du Japon; il est possible qu'elle ait été étendue à toutes les régions.

— Enfin, la mesure la plus grave est la décision de mobiliser sur le pied de guerre plusieurs divisions de la métropole. L'ordre préparatoire a déjà été envoyé à cet effet, mais on ne sait pas encore si les ordres d'exécution et de transport ont suivi. Étant donné les conditions de secret observées au Japon, il est probable que rien ne sera connu de cet envoi de grandes unités avant leur débarquement en Chine. Il est inutile d'insister sur l'importance de cette mesure de mobilisation partielle qui comporte l'appel des réservistes et la réquisition des animaux et du matériel nécessaires.

Tout semble indiquer que l'État-major est résolu à obtenir satisfaction pour toutes les demandes présentées au conseil du Hopeï-Chahar et à contrôler leur exécution. Quelle que soit donc l'attitude des Chinois, ce programme suppose la réunion dans la province du Hopeï de forces japonaises impor-

tantes. En cas de résistance de la part des Chinois, les Japonais enverraient en Chine du nord une armée assez forte pour saisir les gages jugés nécessaires.

Il faut s'attendre à voir arriver en Chine un premier échelon de cinq à six divisions dont trois divisions à effectif de guerre mobilisées dans l'ouest du Japon, le reste étant prélevé sur l'armée du Kwantung et l'armée de Corée.

Dans mon rapport nº 252/S du 16 juin dernier [1], j'avais indiqué qu'un revirement d'opinion s'était manifesté dans l'armée japonaise au début de cette année au sujet de l'action qu'il convenait de mener en Chine. La modération qui semblait devoir être la règle de conduite en politique extérieure était basée sur deux faits : d'une part la présence en Extrême-Orient d'une armée soviétique puissante, — d'autre part la constatation des progrès réalisés par le gouvernement de Nankin et l'existence en Chine d'une armée dont la valeur n'était plus négligeable.

Mais le 11 juin, le procès de Toukhatchevsky et des généraux de l'armée rouge [2] ainsi que les troubles qui furent signalés dans plusieurs régions de l'U.R.S.S. vinrent jeter le doute sur la valeur réelle du facteur soviétique. Jusqu'à la fin du mois de juin, il était visible que l'état-major japonais observait avec une attention passionnée tout ce qui se passait au-delà des frontières de l'Union soviétique. L'incident de frontière sur l'Amour fut exploité immédiatement et fut considéré par l'état-major de Tokyo comme une vérification de la valeur du moral et de la résolution du gouvernement de Moscou. L'échec des Russes, leur évacuation des îles contestées, furent tenus pour un aveu de faiblesse et actuellement le commandement japonais est convaincu, à tort ou à raison, que les troubles intérieurs mettent pour le moment le gouvernement de Moscou dans l'impossibilité d'agir en Extrême-Orient.

Cette conviction de la disparition momentanée du facteur soviétique a produit un nouveau changement d'opinion dans les milieux militaires japonais et tous les officiers à qui on parle de cette question reflètent le même état d'esprit :

La Chine étant momentanément isolée, il faut profiter de l'occasion favorable pour régler le problème chinois qui, pour les Japonais, consiste à séparer du gouvernement de Nankin les cinq provinces du Nord et à arrêter, en même temps, si possible, le développement de la force militaire chinoise, — force qui tend à devenir, dans l'avenir, un danger pour l'empire japonais. Cette idée de guerre préventive hante actuellement l'esprit de nombreux officiers japonais parmi ceux que l'on considère comme inspirant les idées du Haut-Commandement. Aux objections que l'on présente sur l'opportunité d'une guerre en pleine crise financière, ils font remarquer que la situation serait encore plus difficile à ce point de vue en 1938 ou 1939 et que d'autre part l'Italie a conquis l'Éthiopie dans des conditions économiques tout aussi défavorables.

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 81.

(2) Sur l'arrestation, le procès et l'exécution du maréchal et des généraux soviétiques, voir ci-dessus le nº 202 (renvois)

Bref, l'État-major paraît décidé à profiter de l'occasion qu'il juge favorable pour reprendre en Chine du nord l'action qu'il avait dû suspendre en novembre 1935 et à propos de laquelle il se demandait, il y a seulement un mois et demi, s'il ne devrait pas céder quelques positions.

La situation est toute différente de celle qui se présentait lors des nombreux incidents qui se sont produits depuis cinq ans, soit en Chine, soit sur les frontières du Mandchoukouo. Le danger de guerre existe actuellement de par la volonté du commandement japonais et ce danger est d'autant plus grand que l'État-major a pris en main les négociations avec les autorités locales chinoises. Jusqu'à présent, aucune opposition ne s'est manifestée à Tokyo : le gouvernement japonais semble complètement dominé par les militaires et ceux-ci ont réussi à obtenir l'adhésion de tous les partis politiques à l'opération qu'ils projettent de réaliser en Chine.

230

M. JEAN PAUL-BONCOUR, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 436. Confidentiel. Réservé. *Bucarest, 15 juillet 1937* [1].
(*Reçu :* 11 h. 30.)

Je voudrais tenter de dégager quelques conclusions générales de toutes les informations et impressions que M. Thierry et moi-même avons télégraphiées ou écrites ces derniers mois au Département au sujet de la politique de rapprochement poursuivie entre la Roumanie et la Pologne depuis le « débarquement » de M. Titulesco.

1. Mon télégramme nº 430 et le compte rendu du colonel Delmas annexé à mon rapport nº 227 du 12 juillet sous le timbre Europe [2] montrent clairement où en sont encore aujourd'hui les *relations militaires* des deux pays alliés. La Roumanie a, envers la Pologne, l'obligation de concentrer un nombre, devenu trop important, de divisions sur sa frontière de l'est au cas d'une agression soviétique; mais faute d'un degré suffisant de confiance entre les deux états-majors, les modalités d'application de cet engagement sont loin d'être suffisamment mises au point. Deux entrevues des chefs d'états-majors des deux armées, l'une à Varsovie, à l'automne 1936, l'autre à Bucarest ces jours derniers, n'ont pas réalisé de progrès sensibles à cet égard.

2. Passons aux *opinions publiques*. M. Noël a télégraphié, le 26 juin, que « la foule varsovienne, qui n'est jamais démonstrative, a salué le Souverain

(1) Par courrier.
(2) Non retrouvés.

avec plus de curiosité que d'enthousiasme ». Cependant, de l'avis de tous ceux qui ont accompagné le roi Carol dans la capitale polonaise, l'accueil populaire réservé là-bas au souverain de la Roumanie était plus chaleureux que celui que trouva ici le président Moscicki. Ce sont là des signes de tiédeur plus probants que les commentaires de deux presses trop remarquablement orchestrées.

Pour que le rapprochement des deux nations voisines devînt plus intime, il faudrait que le français n'en fût plus le principal véhicule et qu'il y eût interpénétration suffisante des cultures et des langues. Dans cette voie, on en est encore seulement à signer des accords culturels.

3. Reste à situer dans ce bilan la position du *gouvernement roumain* et en premier lieu *les sentiments du roi Carol.*

Nul doute que tout l'effort des Polonais ait visé à se concilier les bonnes grâces du Roi dont on a, au maximum, exploité les inclinaisons personnelles. Le Souverain a été nettement impressionné de ce qu'il a vu en Pologne et de ce qu'on lui a dit. La mesure dans laquelle il s'est laissé prendre au jeu polonais apparaît d'ailleurs clairement dans la façon dont il s'est laissé, plutôt bon gré que mal gré, forcer la main dans la question des ambassades.

Comme le souligne mon rapport nº 229 du 12 juillet sous le timbre Europe[1], il lui a suffi, ainsi qu'à M. Victor Antonesco, de reprendre contact avec le pays pour comprendre qu'ils étaient allés trop loin et pour attacher, dans ces conditions, un intérêt tout spécial à l'invitation de M. le Président de la République.

Je ne saurais préjuger l'impression qu'ont laissée, depuis lors, à Votre Excellence, les entretiens qu'Elle a eus avec le souverain de la Roumanie. Il est bien clair toutefois que l'échec des Polonais est complet s'ils ont cherché à persuader les Roumains que l'alliance polonaise peut remplacer, comme garantie de leur indépendance, cette « alliance » avec la France que l'on n'a pu réussir à inscrire dans aucun texte.

Il reste que les « grands alliés » occidentaux de la Roumanie sont géographiquement loin d'elle, que la Pologne est au contraire tout près, qu'au sein de la Petite Entente, l'allié yougoslave a donné les inquiétudes les plus sérieuses et que, depuis le début de cette année, il était logique (rapport de M. Adrien Thierry nº 13 en date du 18 janvier sous le timbre Europe) [2] que le roi Carol et M. Victor Antonesco cherchassent, chez celui de leurs alliés du nord que M. Titulesco avait négligé, l'appui qu'ils ne pouvaient plus escompter avec autant de certitude de l'allié du sud. Nul doute que le Souverain ait désormais l'impression d'avoir trouvé en Pologne les éléments de cet appui.

(1) Non retrouvé.
(1) Non retrouvé.

231

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 143 à 145. Confidentiel. *Tokyo, 15 juillet 1937, 21 h. 46.*

(*Reçu :* 16 h. 35, 16 h., 16 h. 50.)

L'atmosphère est très éclaircie. Les éléments modérés de l'armée et, grâce à eux, le gouvernement, semblent avoir repris en main la direction des affaires qui, les premiers jours, avaient paru leur échapper. M. Hirota et M. Sato venus hier à l'ambassade à la réception du 14 juillet m'ont, séparément, dit que l'armée n'exigeait plus que l'exécution de l'accord intervenu dimanche (1) entre les autorités militaires chinoises et japonaises. M. Sato qui prend part, m'a-t-il dit, aux conseils de la Couronne dont ne font pas partie tous les membres du gouvernement, considère que les hautes sphères de l'armée conservent tout leur sang-froid; il se félicite de l'action apaisante qu'exerce le ministre de la Guerre, le général Sugiyama; il croit que l'incident actuel sera réglé d'ici peu de jours, mais il se rend bien compte que le règlement ne liquidera pas une situation générale très chargée : les relations foncières de la Chine et du Japon ne seront pas améliorées lorsque la crise actuelle sera résolue et il craint que des incidents analogues ne se reproduisent.

Je pense, et mon collègue des États-Unis est du même avis, que le gouvernement et le haut commandement japonais font tout leur possible pour éviter un conflit grave. Il me paraîtrait donc très inopportun de leur donner des conseils de modération. Une telle démarche exciterait les éléments extrémistes que les gens sensés contiennent déjà difficilement et en outre serait tenue par tous ici pour un acte peu amical pour le Japon.

On ne peut prévoir que deux cas possibles de complications graves :

1. Que les éléments extrémistes japonais secouent l'autorité du gouvernement; en ce cas une démarche auprès de celui-ci serait inopérante;

2. Que les Chinois attaquent délibérément l'armée japonaise; en ce cas c'est aux Chinois et non aux Japonais qu'il y aurait lieu de conseiller la modération.

Il y a quelques mois, l'opinion publique japonaise avait considéré que le pacte franco-soviétique nous plaçait parmi les adversaires du Japon (2). Tout l'effort de cette ambassade a été de prouver qu'il n'en était rien et il semble

(1) Soit le 11 juillet. Sur cet accord, voir ci-dessus les nos 208, 229.

(2) Se reporter notamment à un rapport de l'attaché militaire de France au Japon, dont le texte est reproduit au tome IV de la présente série sous le no 150 (annexe). Voir également, au tome I, les nos 220, 285, 356, 427, 528, 532; au tome II, le no 13.

que nous remontions peu à peu le courant. Cependant, depuis quelques jours, les journaux nous présentent parfois comme liés à la politique russe en Extrême-Orient. Cette idée serait confirmée à leurs yeux par une démarche intempestive; aussi attendrai-je en tout cas un ordre exprès de Votre Excellence pour me joindre à une démarche collective éventuelle de mes collègues des États-Unis et d'Angleterre, démarche que d'ailleurs ceux-ci sont loin de recommander à leur gouvernement.

232

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 1171 à 1775. Très urgent. *Paris, 15 juillet 1937, 18 h. 30.*

Je me réfère à votre télégramme nos 1809-1810 (1).

Ainsi que je vous l'ai signalé verbalement, la proposition britannique appelle dès l'abord les deux observations préliminaires suivantes :

1. En ce qui concerne la surveillance du trafic terrestre, il est indiqué sans plus de précisions que le système de contrôle aux frontières sera immédiatement rétabli.

Cette indication me paraît devoir être interprétée compte tenu de l'ensemble du système de surveillance proposé. Tel qu'il avait été primitivement organisé, le contrôle excluait la présence d'agents du comité de Londres sur le territoire espagnol. Le contrôle naval s'exerçait au voisinage des côtes espagnoles, mais hors des eaux territoriales, le contrôle terrestre au voisinage des frontières de l'Espagne mais en territoire français ou portugais. Nous avons admis l'établissement sur notre territoire des observateurs internationaux en raison de ce parallélisme et de la difficulté de les établir en territoire espagnol. La proposition britannique prévoyant maintenant l'installation d'observateurs dans les ports espagnols, rien ne doit empêcher d'établir les observateurs du trafic terrestre dans les gares frontières espagnoles. Ainsi serait assurée non seulement une complète parité entre la surveillance terrestre et la surveillance maritime, mais une identité jusque dans la forme de la surveillance des frontières française et portugaise. Il s'agit uniquement du transfert des observateurs d'un côté à l'autre de la frontière espagnole, rien n'étant modifié dans la mission dont ils étaient jusqu'ici investis. C'est là une question de forme mais le gouvernement britannique comprendra toute l'importance que, dans un sentiment de dignité, l'opinion française peut y attacher.

(1) Du 14 juillet, publié ci-dessus sous le no 223.

Je vous serai obligé de faire savoir au secrétaire d'État que, dès l'ouverture de la séance du Comité et sans entrer dans la discussion même de la proposition britannique, vous vous assurerez que le rétablissement du contrôle terrestre s'entend bien compte tenu de la possibilité d'installer les observateurs en territoire espagnol.

2. En ce qui concerne le retrait d'Espagne des ressortissants étrangers auquel doit être subordonnée toute reconnaissance même limitée de droits de belligérants, veuillez signaler au secrétaire d'État les interprétations inexactes qui, dans la presse, ont déjà été données de l'alinéa 3, section D, de la proposition britannique. C'est ainsi qu'un résumé télégraphié par l'agence Radio signalait la reconnaissance de droits de belligérants comme pouvant résulter d'un simple « commencement d'exécution » du retrait d'étrangers. L'acceptation de la rédaction anglaise présente déjà assez de difficultés encore qu'elle précise que la reconnaissance de droits de belligérance limités n'interviendra effectivement qu'après que le Comité aura exprimé l'opinion que le retrait des étrangers aura réalisé matériellement des progrès substantiels. Vous marquerez au secrétaire d'État la nécessité d'empêcher immédiatement, même dans les commentaires de presse, tout fléchissement sur la position définie par les termes mêmes de la communication britannique et tout amenuisement d'une condition qui seule permettrait au gouvernement français de considérer l'ensemble de la proposition comme base d'un accord. Vous rappellerez également que les droits de belligérance qui pourraient être reconnus auraient un caractère très spécial comportant une stricte limitation aux eaux voisines de l'Espagne et, avec des réserves telles que la proposition britannique en contient elle-même, celles que comportent les objections d'ordre pratique formulées contre la belligérance dans la déclaration que, dans la séance du 9 juillet, vous avez faite devant le Comité au nom du gouvernement français [1].

Je vous ferai tenir en temps utile l'ensemble des instructions qui vous seront nécessaires.

233

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1783, 1784. *Paris, 15 juillet 1937, 22 h. 50.*

Dans le court délai donné pour l'examen du plan britannique [2], une appréciation définitive sur les détails du projet ne peut être donnée.

D'une manière générale, le gouvernement français a noté le rapport établi par le plan britannique entre la reconnaissance conditionnée de la belligérance et l'accomplissement préalable de certaines conditions.

(1) Le texte de cette déclaration est reproduit ci-dessus sous le n° 205.
(2) Analysé ci-dessus sous le n° 223.

En donnant à l'heure actuelle une réponse définitive sur le troisième point (belligérance) alors que l'on ignore encore si l'accord pourra être réalisé au comité de Londres sur les deux autres points qui conditionnent le troisième, le gouvernement français craindrait de se trouver en fait avoir reconnu la belligérance sans être assuré que les contreparties nécessaires sont acquises.

Vous devez donc pour le moment vous borner à marquer que, ayant noté le lien établi entre les trois éléments du problème, le gouvernement français estime nécessaire qu'étant donné cette subordination, les problèmes posés par les deux premiers points soient élucidés avant que les modalités de la reconnaissance de belligérance soient examinées. Sur ces modalités, il aura à présenter en temps utile des observations.

Il doit être bien entendu que vous devez à la fois éviter :

1. De paraître admettre la belligérance sans l'accomplissement des conditions préalables;

2. De donner prise à une manœuvre germano-italienne qui tendrait à interpréter notre attitude comme un rejet de la troisième partie du plan britannique, et par conséquent de ce plan même.

234

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1820 à 1823. *Londres, 15 juillet 1937, 22 h. 42, 22 h. 22, 22 h. 40.*

(*Reçu :* le 16, 0 h. 35, 1 h. 5, 1 h. 10, 10, 0 h. 55.)

En [l'absence] du secrétaire d'État occupé à préparer le discours qu'il devra prononcer ce soir en réponse à l'interpellation du leader de l'opposition sur les affaires espagnoles, j'ai demandé à lord Plymouth comment il envisageait le développement des débats qui vont s'ouvrir demain au Comité. Il m'a dit qu'il n'espérait guère qu'ils puissent conduire à un résultat positif. Il se déclarerait satisfait si on décidait de prendre le projet britannique[1] comme base de discussion et si on renvoyait l'étude au sous-Comité. Je lui ai renouvelé à titre personnel les observations que j'avais déjà fait tenir au secrétaire d'État. Je n'ai pas manqué de faire ressortir la position embarrassante où allait se trouver le gouvernement français qui, en arrêtant ses positions, avait lieu de se croire entièrement d'accord jusqu'ici avec le cabinet britannique.

En revenant sur le refus qu'il avait opposé comme nous à la demande germano-italienne de reconnaissance des droits de belligérants, le gouvernement anglais donne l'impression de faire une concession morale qui n'est

(1) Allusion aux propositions remises la veille de la part de lord Plymouth à l'ambassadeur de France à Londres, et dont le texte est reproduit ci-dessus sous le no 223.

payée que par une contrepartie encore hypothétique. J'ai indiqué enfin qu'après les entorses données au plan initial par telle ou telle des puissances participantes à l'accord de non-intervention, il pourrait être difficile pour nous de remettre en vigueur le système de contrôle terrestre sur les frontières pyrénéennes, et qu'il serait plus logique, puisque des observateurs vont être installés dans les ports espagnols, de reporter également sur le territoire espagnol le cordon de surveillance qui exerçait son activité en deçà de la frontière française.

Lord Plymouth a contesté cette argumentation en déclarant que le gouvernement anglais ne songeait aucunement à considérer comme acquise la ... (1) des droits de belligérants et qu'il ne se contenterait certainement pas de quelques apparences d'exécution pour le retrait des volontaires. Quant aux observateurs, lord Plymouth se refuse à établir une analogie entre la surveillance terrestre et la surveillance qui pourra être établie dans les ports espagnols, surveillance qui se limitera à prendre note de tous les bateaux qui arrivent et à s'assurer qu'ils ont des observateurs à bord. A son avis, il serait impossible de transporter sur le territoire espagnol les cadres organisés sous les ordres du colonel Lunn et surtout d'obtenir que les autorités espagnoles leur accordent les pouvoirs dont ils jouissaient en territoire français.

Pour finir, lord Plymouth m'a représenté très instamment, comme l'avait déjà fait la veille le secrétaire d'État, les sérieux inconvénients qu'il y aurait, à son avis, si nous paraissions prendre une attitude négative vis-à-vis du projet britannique, qui est considéré malgré tout, ici, comme le seul moyen pratique de maintenir en vigueur et de renforcer l'accord de non-intervention (2).

235

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1819. *Londres, 15 juillet 1937* (3).

(*Reçu :* le 16, 9 h. 30.)

Les nouvelles d'Extrême-Orient, parvenues au gouvernement anglais depuis vingt-quatre heures, sont considérées comme un peu plus rassurantes. Le chargé d'affaires britannique à Tokyo a télégraphié que le gouvernement

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Le débat à la Chambre des Communes, du même jour, opposait, sur le projet de compromis pour la non-intervention en Espagne présenté la veille (et dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 223), le major Attlee, qui y voyait une preuve de la faveur du gouvernement de Londres envers le général Franco, à M. Eden. Les discussions s'achevaient sur l'affirmation suivante de lord Cranborne : il ne serait question d'accorder les droits de belligérants que « lorsqu'un nombre suffisamment important d'étrangers aurait quitté l'Espagne pour montrer que la destinée du pays pouvait être décidée par les Espagnols eux-mêmes ».

(3) Par courrier, en clair.

japonais paraissait désireux de localiser le conflit et qu'il s'abstenait, en tout cas, d'exciter la presse, comme il ne manquerait pas de le faire si la question devait prendre une certaine ampleur.

Ainsi que je l'ai télégraphié hier [1], le gouvernement américain ne s'est pas montré disposé à faire une démarche conjointe à Tokyo et à Nankin. Il a craint qu'une telle action ne soit considérée par le Japon comme franchement inamicale. Le secrétaire d'État du gouvernement fédéral s'est borné à convoquer les représentants de la Chine et du Japon et à leur faire entendre des conseils de modération. Le gouvernement anglais a donc fait agir dans le même sens à Tokyo et à Nankin, et il pense que les démarches dont nous avions manifesté le désir de charger nos représentants dans ces deux capitales auront été également effectuées.

J'ai entretenu sir Alexander Cadogan des questions posées par votre télégramme 1759-1760 [2]. L'ambassadeur de Chine a parlé, dans les deux visites qu'il a faites au Foreign Office, d'un recours à la Société des Nations. On a pensé de l'en détourner en faisant valoir les difficultés que rencontrerait l'application de l'article 17 [3], seul utilisable en l'espèce, puisqu'il s'agit d'un conflit avec un état qui n'est plus membre de la Société des Nations. Le gouvernement chinois ne les ignore pas, mais il paraît considérer Genève comme une plate-forme commode pour développer publiquement ses protestations.

M. Koo n'a pas fait mention du traité de Washington. Sir Alexander Cadogan reconnaît les avantages que présenterait la mise en œuvre de l'article 7 dudit traité [4], mais il n'a eu, jusqu'à présent, aucune indication sur les dispositions des États-Unis à cet égard.

Le sous-secrétaire d'État adjoint du Foreign Office est personnellement moins optimiste que certains de ses collègues sur le développement du conflit. Il se demande si nous n'assistons pas au commencement d'une nouvelle poussée impérialiste déterminée par les autorités militaires japonaises et que le cabinet de Tokyo se borne à masquer par des déclarations rassurantes. *

(1) Par télégramme n° 1811, non reproduit, le sens en étant résumé ici.
(2) Du 13 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 220.
(3) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 228 (note).
(4) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 220 (note).
* Note initiale : *Tokyo et Pékin par fil, sauf les deux premiers paragraphes et le dernier.*

236

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1091 [1]. *Berlin, 15 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 19 juillet.)

L'importance du nouveau traité de commerce franco-allemand, signé le 10 juillet dernier [2], a été beaucoup plus nettement et plus expressément mise en valeur en Allemagne qu'en France. La presse d'outre-Rhin ne s'est pas contentée de publier un communiqué indiquant les principales caractéristiques de ces conventions, de reproduire les aimables allocutions prononcées par Votre Excellence et M. von Welczeck ainsi que les télégrammes de félicitations échangés entre M. Chapsal et M. Schacht. Tous les grands organes allemands ont consacré, au traité, de longs et substantiels développements. Leurs articles traduisent la profonde satisfaction qu'éprouvent les milieux dirigeants du Reich à clore un chapitre des relations commerciales rempli de tensions et de difficultés; ils analysent, d'une façon précise, les bénéfices immédiats qui leur paraissent en résulter tant pour l'Allemagne que pour la France; ils expriment enfin les espoirs que peut faire naître une amélioration des rapports franco-allemands qui ne revêt pas seulement, à leur sens, un intérêt économique, mais encore une portée politique.

Aux yeux de l'Allemagne, le traité de commerce présente de considérables avantages d'ordre général: le premier et non le moindre, c'est qu'il répond à un désir commun de resserrer, d'une façon durable, les liens économiques des deux nations. Il est assez rare, aujourd'hui, qu'une convention commerciale comporte une validité de deux ans. L'accord du 10 juillet met fin à une période d'incertitude qui avait gravement nui aux échanges franco-allemands. Il ouvre une ère de stabilité qui est la condition fondamentale d'une reprise économique.

La base de ces échanges se trouve à la fois stabilisée et élargie. Les nouvelles dispositions ne s'appliquent pas, en effet, seulement au commerce entre l'Allemagne et la France, mais encore entre l'Allemagne et tout l'empire colonial français, y compris les territoires de protectorat et les territoires

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) En fait, furent signés un accord commercial et un accord financier. Le premier stipulait l'octroi réciproque de la clause de la nation la plus favorisée, le second mettait fin à l'application du système de clearing et soumettait l'équilibre des payements au contrôle de deux commissions gouvernementales. Il comprenait aussi un règlement général des créances de la France sur l'Allemagne. Enfin, une convention de tourisme annexe devait faciliter la visite de l'Exposition de Paris par les ressortissants allemands.

sous mandat. Le Reich trouvera, désormais, dans nos possessions extra-européennes des débouchés et des sources de matières premières auxquels il n'avait pas accès jusqu'ici. Ses récentes revendications à cet égard n'ont donc pas été absolument vaines. La France n'a pas refusé d'en tenir compte. Les échanges entre l'Allemagne et les colonies françaises, prévus par le traité de commerce, offrent, pour un proche avenir, des possibilités appréciables d'expansion commerciale.

Quant à la nature même et à la répartition du trafic prévu par les conventions, elles sont jugées fort satisfaisantes à Berlin. Tout en tenant compte des demandes françaises au sujet de certaines marchandises, l'Allemagne importera surtout des matières premières, tandis que ses exportations, si l'on met à part le charbon, porteront presque exclusivement sur des produits manufacturés. Les difficultés inextricables provoquées, depuis plusieurs années, par un régime de compensation, font apparaître aujourd'hui comme presque inespérée cette orientation des courants commerciaux qui répond aux besoins vitaux du Reich.

Plus spécialement, l'entente intervenue au sujet des échanges de coke allemand contre du minerai de fer français est considérée comme une tractation essentielle, comme l'« épine dorsale » de l'accord, selon l'expression de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*. La plus grande partie du minerai de fer français exportable sera échangée contre du coke. Certains journaux n'ont pas hésité à déclarer qu'il fallait interpréter cette disposition comme une preuve de confiance mutuelle qui revêtait une considérable portée politique. Ils ont ajouté qu'elle prouvait, une fois de plus, la possibilité de conclure des marchés avantageux entre les industries lourdes françaises et allemandes. Ils y ont vu une promesse de liaison étroite entre les deux industries, effectuée d'ailleurs au détriment de la Belgique, ainsi que le remarque, non sans complaisance, la *Deutsche Allgemeine Zeitung*.

Mais la condition la plus favorable à l'extension du trafic entre les deux pays consiste, pour la presse allemande, dans la suppression du système de clearing et, par là même, dans la disparition des difficultés provoquées par les retards de paiement. Les règlements par compensation étaient, depuis longtemps, l'objet de vives critiques en Allemagne. On y voyait un des principaux obstacles aux échanges franco-allemands. On se félicite de les voir remplacés par des paiements directs. Désormais, les débiteurs français qui auront des versements à faire, en vue du règlement de marchandises livrées ou d'autres créances, les effectueront en devises à la Reichsbank, sans être astreints à aucune formalité. Les exportateurs français recevront également, en francs, le prix de leurs ventes à l'Allemagne. Toutes les opérations commerciales pourront donc désormais être réglées à l'échéance. Il ne se constituera plus d'arriérés, ni de crédits gelés comme auparavant. L'argent circulera librement, sans d'ailleurs que la Reichsbank ait besoin de devises nouvelles, puisque les moyens de paiement allemands proviendront d'un excédent des échanges en faveur de l'Allemagne. Cet accord de paiement a beaucoup d'analogie avec celui qui est en vigueur entre le Reich, l'Angleterre et la

Belgique. Il en résulte que l'Office franco-allemand de Paris cesse de fonctionner comme office de paiements, et ne subsiste qu'avec des fonctions de contrôle.

L'Allemagne, au surplus, retire de l'accord certains avantages individuels. Elle obtient la restitution de la plus grande partie des contingents qui lui avaient été enlevés en 1935 et reçoit des contingents supplémentaires pour 60 millions de francs, grâce à l'accord sur le tourisme pour l'Exposition. Enfin, les contingentements se trouvent supprimés pour un tiers environ de ses exportations.

En matière de tarifs douaniers, non seulement elle bénéficie de la clause de la nation la plus favorisée, mais encore de consolidations de droits, comportant des réductions appréciables sur notre tarif autonome. Ces allégements sont consentis au profit de presque toutes les branches de l'industrie des produits finis allemands, en particulier aux industries des métaux, des machines et des produits chimiques.

L'Allemagne, souligne la *Gazette de la Bourse*, obtient donc des garanties aussi étendues que possible pour ses exportations vers la France. A moins d'événements impossibles à prévoir, elle ne se trouvera plus lésée par des restrictions d'importations ou par des difficultés de paiement. Les deux parties ont été assez prévoyantes pour tenir compte d'une augmentation éventuelle des droits du tarif français, augmentation qui a été estimée à environ 17 %. La France s'est réservé à ce sujet la liberté d'action nécessaire. En revanche, les négociateurs allemands ont obtenu la promesse que les pleins pouvoirs douaniers accordés par le Parlement au gouvernement français pour lutter contre le dumping ne seraient pas employés de façon à porter préjudice aux intérêts allemands. Ces pleins pouvoirs ne pourront être utilisés que pour lutter contre une concurrence déloyale, lorsque les marchandises seront vendues très au-dessous de leur prix de revient. Il était important, pour l'Allemagne, d'obtenir des éclaircissements sur ce point.

En ce qui concerne le service des emprunts Dawes et Young, la presse indique que les discussions ont été particulièrement difficiles. A l'origine, la France exigeait que les paiements fussent effectués sur la base-or, ce qui représentait environ 200 millions de « francs Bonnet ». Du côté allemand, cette manière de voir n'a pu être admise pour différentes raisons, et notamment à cause des répercussions éventuelles sur le régime en vigueur avec d'autres pays. La France a fini par céder, de sorte que, désormais, les intérêts seront payés en francs-papier. L'Allemagne emploiera les 60 millions, disponibles de ce fait, en règlement d'autres créances financières qui n'étaient pas jusqu'ici transférées.

La France, déclare la *Gazette de Francfort*, considérera, sans doute, que le principal avantage retiré par elle des nouveaux accords consiste dans les garanties données à ses exportations, ainsi que dans les possibilités accrues de vente qui lui sont offertes. Le Reich s'est, en effet, engagé à répartir, suivant certains pourcentages, les contingents de devises qu'il réserve à des achats de produits

français. En conséquence, les produits qui intéressent le plus l'exportation française : vins, spiritueux, tissus, parfums et produits agricoles des régions-frontière, sont désormais certains de retrouver, sur le marché allemand, la place qu'ils avaient perdue. La France, ajoute la *Gazette de Francfort*, peut espérer que ces débouchés augmenteront, à l'avenir, après la liquidation des arriérés, et à mesure que diminueront les sommes nécessaires aux payements relatifs à la Sarre et aux accords de *Stillhalte*.

Quel sera l'avenir des échanges franco-allemands sous le nouveau régime? Si l'on tient compte, écrit le *Berliner Tageblatt*, de la nouvelle dévaluation du franc [1], on peut estimer qu'en 1937, les exportations de produits allemands en France s'élèveront à environ 3 milliards de francs. Cependant, une partie de cette somme ne représente aucune rentrée de devises pour le Reich; c'est le cas pour le charbon sarrois, pour certaines livraisons de matériel et pour les payements effectués par l'intermédiaire de la SICAP. Il ne reste donc disponible, pour les échanges commerciaux, qu'un montant de 2,5 milliards de francs. Sur cette somme, 10 % doivent être affectés aux réserves de la Reichsbank, 10 % aux frais accessoires et environ 200 millions aux créances arriérées ainsi qu'aux services des engagements financiers (emprunts Young et Dawes). En fin de compte, il ne reste qu'environ 1,6 milliard de francs pour le règlement des ventes françaises à l'Allemagne. On peut penser, cependant, que ce montant s'avérera plus élevé, puisque, grâce à la disparition partielle du contingent, aux réductions des droits de douane et autres avantages, réciproquement accordés, le volume des échanges franco-allemands recevra vraisemblablement une nouvelle impulsion.

Selon ces calculs, la balance commerciale franco-allemande s'établirait avec un solde de 40 % en faveur de l'Allemagne. En d'autres termes, les ventes de la France ne représenteraient que 40 % de ses achats. Cet équilibre peut être considéré comme équitable, si l'on tient compte des lourdes charges financières que l'Allemagne a contractées vis-à-vis de la France. Il constitue, en outre, pour cette dernière, un incontestable progrès par comparaison avec l'exercice 1936, au cours duquel les ventes de la France n'ont représenté que 35 % de ses achats au Reich.

Si l'on se rappelle l'ampleur et l'activité des échanges franco-allemands sous le régime du traité de commerce de 1927, il est certain, déclare la *Gazette de Francfort*, que ces perspectives peuvent paraître insuffisantes. Elles marquent, cependant, le début d'une reprise. Avant la crise de 1930, l'Allemagne occupait la première place dans les importations françaises, précédant de loin l'Angleterre et les Etats-Unis. La diminution de ses ventes dans les dernières années a été moins due à la crise économique qu'à des obstacles d'ordre financier ou politique qui se trouvent maintenant en grande partie écartés.

Après les nombreux accords partiels qui ont caractérisé, depuis 1930, les

(1) Le 30 juin, à la suite d'un vote lui accordant les pleins pouvoirs, le gouvernement français supprimait les limites assignées par la loi monétaire du 1er octobre 1936 à la valeur or du franc, qui devenait ainsi une monnaie de papier flottante. Le décret aboutissait en fait à une véritable dévaluation.

relations commerciales franco-allemandes, on procède maintenant à l'essai d'un règlement d'ensemble. Le traité tient compte, d'une part, de la pénurie de devises du Reich, de ses besoins de minerai et de matières premières, de l'autre, de la nécessité pour la France d'accroître ses exportations. Il satisfait donc les deux parties. C'est le meilleur critérium pour un accord de ce genre et la plus sûre garantie de son efficacité pratique. Comme toujours lorsqu'on s'engage dans une nouvelle voie, indique le *Berliner Tageblatt*, certaines difficultés apparaissent. Les Français craignent que le nouvel accord de payement ne puisse qu'imparfaitement fonctionner. Les Allemands redoutent que le gouvernement français ne procède bientôt à une augmentation des droits de douane. On peut admettre, cependant, que le comité intergouvernemental qui a pour mission de surveiller, à l'avenir, les échanges franco-allemands, sera en mesure de résoudre ces difficultés. Si les négociations du Comité sont empreintes de la bonne volonté qui a animé les pourparlers, on peut être certain, conclut le journal berlinois, que l'accord constituera une base solide pour les futures relations de la France et de l'Allemagne.

L'heureuse conclusion des pourparlers commerciaux, déclare de son côté l'*Observateur raciste*, n'a pas seulement des conséquences économiques. Grâce à une meilleure compréhension des besoins des deux pays, à l'esprit amical qui a présidé aux travaux des deux délégations, et à la collaboration franco-allemande, qui s'est ainsi manifestée, l'accord revêt aussi une portée politique. Il faut particulièrement souligner, ajoute l'organe national-socialiste, que le nouveau gouvernement français, dès son arrivée au pouvoir, s'est prononcé sans réserve en faveur d'un nouveau règlement des relations économiques. C'est le point de vue qu'a tenu à développer tout particulièrement la *Correspondance politique et diplomatique*, en se félicitant que le traité du 10 juillet dernier ait pu être conclu dans une atmosphère de confiance qui lui paraît constituer les meilleurs auspices pour une amélioration des rapports franco-allemands.

En réalité, après les vicissitudes dont ont souffert les relations commerciales des deux pays, surtout depuis la dénonciation du traité de 1934, après des négociations difficiles et qui n'ont pas duré moins de quatre mois, l'Allemagne éprouve un véritable soulagement à voir l'horizon s'éclaircir.

L'accord concernant le minerai la délivre d'un souci particulièrement grave, celui de son ravitaillement en fer, au moment où un effort général de réarmement pouvait lui faire craindre de manquer d'une matière première aussi essentielle, tant pour le maintien de son activité économique que pour la consolidation de sa puissance militaire.

La suppression du système de clearing permet, d'autre part, au IIIe Reich, d'entrevoir le retour à une économie plus large et plus souple, délivrée des entraves que les accords de troc et de compensation avaient de plus en plus resserrées autour de lui. Telles sont les deux raisons profondes de la satisfaction que cause aux dirigeants hitlériens la conclusion d'une entente économique avec la France. Il n'est pas douteux, du reste, que d'avoir obtenu les moyens de faire face aux besoins vitaux de l'Allemagne ne leur soit plus sensible que d'avoir amélioré les relations des deux pays.

237

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1090 [1]. *Berlin, 15 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juillet.)

L'anniversaire de l'accord germano-autrichien du 11 juillet 1936 [2] a été marqué par la conclusion d'une « entente de presse » élaborée par la Commission mixte qui s'est réunie à Vienne du 6 au 10 de ce mois. Les feuilles du Reich célèbrent cet événement comme un progrès capital dans la voie que les deux pays se sont tracée pour rétablir entre eux la bonne harmonie et une collaboration étroite [3].

Toutefois, le bilan de cette première année est, en réalité, plus complexe et, dans la satisfaction affichée par les journaux allemands, on entrevoit non pas la constatation des résultats déjà acquis, mais bien plutôt l'espoir d'écarter, grâce au nouvel arrangement, les obstacles qui subsistent toujours en travers des visées pangermanistes.

Effectivement, l'histoire des relations entre Berlin et Vienne, pendant ces douze premiers mois d'épreuve, a été presque constamment une série de difficultés et de polémiques au moins aussi graves que celles qui s'étaient élevées précédemment. Cette situation est bien caractéristique de l'esprit et des intentions de l'Allemagne qui, à la faveur des assurances d'amitié échangées avec l'Autriche, a cru pouvoir développer sa propagande et user ainsi de méthodes insidieuses là où la brutalité avait échoué. Les multiples incidents qui se sont produits sont les conséquences de cette tactique et de la résistance qu'elle a rencontrée immédiatement de la part des dirigeants viennois. C'est en mars dernier que ces dissentiments ont atteint le point le plus aigu (cf. ma dépêche n° 488 du 25 mars) [4]. A cette époque, d'ailleurs, l'élimination de M. Neustädter-Stürmer [5] a montré, semble-t-il, que le chancelier Schuschnigg avait percé à jour la manœuvre hitlérienne et qu'il n'était pas disposé à se laisser envelopper ni déborder par l'opposition dite « nationale ». Les faits qui, avant ou après, ont fourni l'occasion de ces vives campagnes de presse entre les deux pays n'ont en eux-mêmes, le plus souvent, qu'une importance secondaire. Ce qu'il faut en retenir, c'est que partout le national-socialisme,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Le texte de cet accord est reproduit au tome II de la présente série sous le n° 426.

(3) Par télégramme n°s 730-738, du même jour, où il signalait la conclusion de cet accord de presse, le ministre de France à Vienne indiquait que la Commission mixte austro-allemande n'avait obtenu que des résultats très minces; en fait, le parti nazi souhaitait « la mainmise du national-socialisme sur l'Autriche ». Or, sur ce point, « aucune transaction » n'était possible.

(4) Reproduite au tome V de la présente série sous le n° 180.

(5) Voir, au tome V de la présente série, le n° 180 (note).

camouflé ou non, a cherché à reprendre son activité en Autriche et qu'il s'est heurté à la vigilance des éléments « patriotes ».

Les chefs nazis savent que les principales forces antagonistes sont la tradition monarchiste et le catholicisme. Contre la première ils s'acharnent ouvertement; ils cherchent à dénigrer le mouvement légitimiste en l'accusant de collusion avec « la juiverie » ou avec des puissances étrangères et ils reprochent à la maison des Habsbourg d'avoir, plusieurs fois, oublié ou trahi la « mission germanique de la Marche de l'est ». A l'égard du « catholicisme politique » de l'Autriche, ils n'osent pas donner libre cours à leur haine, car ils n'ignorent pas l'influence que l'Église exerce sur toute la vie de cet état et ils comprennent qu'en la heurtant de front, ils ne peuvent guère que la raidir dans son attitude de défense contre l'emprise du IIIe Reich. Néanmoins, la presse s'est laissé plusieurs fois aller à des réactions très vives, par exemple lorsque l'*Angriff* a répliqué au cardinal-archevêque de Vienne sur la question des procès intentés en Allemagne contre des religieux [1]. En certaines circonstances, on a même pu se demander si Berlin n'inclinait pas de nouveau, devant les déceptions éprouvées, à revenir à une attitude de menace et de pression. D'après ce qui m'a été rapporté, les incidents qui ont eu lieu à Vienne en mai à propos d'un drapeau hitlérien qu'on aurait tenté d'arracher [2] et, quelques semaines après, l'abstention du gouvernement fédéral à la cérémonie d'inauguration d'un buste de Bruckner auraient provoqué chez M. Hitler une explosion de colère.

Cependant, les influences modératrices l'ont encore emporté. L'Allemagne a persévéré dans les méthodes obliques de M. von Papen. Elle croit, pour le moment, pouvoir s'en féliciter. On a, en effet, enregistré ici, avec une grande satisfaction et de sérieux espoirs, la récente constitution d'une section de « politique ethnique » à l'intérieur du Front patriotique et le fait que la direction de cet organisme a été confiée à M. Seyss-Inquart, lequel « a fait ses preuves à la présidence de la Ligue populaire austro-allemande ». Vu de Berlin, cet événement apparaît comme un tournant dans les rapports avec Vienne et dans les efforts du pangermanisme. On y voit l'indice que « la communauté du sang » et les « notions raciales » pourront désormais jouer un rôle important dans l'orientation de la politique autrichienne et on cherchera, sans aucun doute, à étendre l'action du rouage ainsi placé au sein des institutions du jeune état.

Ne faut-il pas, précisément, voir un premier résultat des mêmes manœuvres dans « l'entente de presse » qui vient d'être conclue à la suite des pourparlers de la Commission mixte ? Celle-ci, bien qu'elle ait été instituée par l'accord du 11 juillet 1936, ne s'était pas encore réunie. C'était bien là le signe des difficultés survenues dès le lendemain de cet accord, difficultés qui, vraisemblablement, avaient rendu vain un travail qui supposait, au contraire, la

[1] *Note du document :* Message téléphoné de l'ambassade n° 2308 du 7 juin [analyse de presse non reproduite].

[2] *Note du document :* Message téléphoné de l'ambassade n° 1818 du 3 mai [Lire en fait n° 1813. Ce télégramme faisait état de l'indignation de la presse berlinoise devant les incidents antihitlériens du 1er mai à Vienne, imputés à la communauté israélite de la ville].

volonté de développer dans la pratique les principes d'amitié posés entre les deux pays. Mais, aujourd'hui, l'aboutissement rapide des conversations et la mise sur pied des dispositions relatives à la presse frappent vivement l'opinion allemande. D'après ce qui a été publié ici, chacun des deux pays se serait engagé à ne pas laisser publier sur l'autre des « nouvelles tendancieuses » et à écarter les informations « provenant d'agences ou de journaux étrangers notoirement inamicaux ». De plus, les rédactions devraient s'attacher à faire ressortir « loyalement les réalisations obtenues » par l'autre contractant; elles devraient, en ce qui concerne les doctrines politiques, s'abstenir de toute « critique offensante » et donner une « note objective », en restant « conscientes des devoirs d'un publiciste envers la communauté allemande ».

Si l'on en juge par la joie exprimée dans les feuilles berlinoises, de telles clauses représentent, pour l'Allemagne, autre chose qu'une manifestation platonique destinée à marquer « pour la galerie » l'anniversaire du 11 juillet. Certainement on s'emploiera, de ce côté, à en tirer parti pour renforcer la propagande pangermaniste. Peut-être cette propagande se fera-t-elle, au début, innocente, mais elle ira progressivement et elle utilisera le récent accord pour éliminer les influences étrangères qui pourraient la contrecarrer. Son but est de faire de l'Autriche son domaine presque exclusif et, en procédant par étapes, elle compte arriver ainsi à capter insidieusement l'opinion autrichienne. Le rôle que jouent, dans les calculs de Berlin, les milieux *grossdeutsch* non nazis mérite, à cet égard, de retenir l'attention. Volontairement ou non, ils constituent souvent pour le Reich un paravent. Tandis que les excès du régime hitlérien sont peut-être, actuellement, les meilleurs préventifs contre la propagande pangermaniste, celle-ci se sert des Autrichiens adeptes de l'idée « grande-allemande » pour dissimuler son caractère national-socialiste.

Même si l'on exclut toute duplicité chez un homme comme le professeur viennois von Srbik, il est certain que Berlin fait le plus grand usage, et aussi le plus habile, de ses paroles et de ses ouvrages (cf. ma dépêche n° 817 du 13 mai 1936) [1]. Récemment encore, au congrès des historiens qui vient d'avoir lieu à Erfurt, M. von Srbik s'est attaché à montrer que le gouvernement de Vienne n'avait pas trahi la cause germanique en 1866, et que les accointances qu'il avait pu avoir alors avec Paris lui avaient été, en quelque sorte, imposées par « la pression et la politique de Shylock de Napoléon III ».

Un article publié le 11 juillet par M. von Papen dans la *Germania* [2] illustre et éclaire la tactique présente de l'Allemagne et montre le caractère sinueux de sa diplomatie, au moins telle que la conduit le très souple ambassadeur à Vienne.

L'ancien vice-chancelier, après avoir exalté l'esprit d'amitié et de fraternité germanique qui a inspiré l'accord de l'année dernière, déclare que les difficultés étaient inévitables. Les relations austro-allemandes, dit-il en substance, sont un long et douloureux enfantement de la grande patrie. Il raille

(1) Dont la reproduction a paru superflue.

(2) *Note du document :* L'organe catholique berlinois dont il a acquis le contrôle dès avant l'accession du national-socialisme au pouvoir.

l'ignorance ou l'agitation de ceux qui, méprisant les leçons de l'histoire et les règles de toute entreprise humaine, voudraient précipiter l'évolution, Il souligne enfin — et c'est là le point le plus important de son exposé — que Vienne a une mission particulière à remplir dans l'ensemble du germanisme, la mission d'un poste avancé vers le sud-est de l'Europe. Cette mission exige donc que le « rameau autrichien soit étroitement uni au Reich, mais aussi que, contrairement à la conception d'après-guerre d'un Anschluss pur et simple, il garde une certaine autonomie nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche expansionniste ».

On ne saurait rappeler plus nettement les ambitions allemandes vers l'Orient et le rôle dévolu à cet égard aux visées de Berlin sur l'Autriche. Le national-socialisme n'est, au point de vue de la politique extérieure, que la tension farouche de toutes les forces du pays vers ses aspirations éternelles. Cette tension est à ce point résolue, machiavélique qu'elle peut parfois, pour des raisons d'opportunité temporaires, paraître s'écarter de ses propres objectifs. M. Goebbels l'a déclaré dans son discours du 28 mai 1937 [1]. Le régime oscille ainsi entre la violence et l'astuce. Sa raison d'être, son équilibre, est dans ce mouvement complexe, mais dont la direction demeure identique à elle-même.

En ce qui concerne spécialement la question autrichienne, il est impossible de croire que l'Allemagne nationale-socialiste, qui porte à l'extrême le sentiment du *Volkstum* et la volonté de le traduire en actes, renonce à aucune des revendications pangermanistes. Pour elle « l'entente de presse » du 11 juillet 1937 ne marque pas seulement le souci d'éliminer les causes de frictions avec Vienne, mais surtout le désir de prendre de l'influence d'une manière ou d'une autre. Si le Reich semble se faire modéré, c'est pour mieux s'insinuer; c'est peut-être, en particulier, pour mieux attirer le gouvernement fédéral dans l'orbite de sa politique étrangère, pour déjouer les combinaisons adverses et pour agir ainsi sur le groupement des forces dans l'ensemble du bassin danubien, ainsi que l'a clairement laissé entendre M. von Papen. Il est vrai que la première année d'application de l'accord de 1936 n'a à peu près rien rapporté à Berlin; sans doute, M. Schuschnigg continuera-t-il à se défendre avec la dignité, le courage et la souplesse qu'il a montrés jusqu'à présent. Mais l'Allemagne va essayer de reprendre son infiltration. D'autre part, on sent, à côté de cette méthode sinueuse, la menace coexistante et toujours présente de la force, menace que viennent accroître sensiblement la situation générale, les divisions et le trouble de l'Europe. Adroitement, d'ailleurs, le chancelier fédéral semble avant tout préoccupé d'éviter une explication brutale. C'est là-dessus que l'on spécule ici pour avancer de proche en proche.

Pourtant, cette fois-ci encore, les dirigeants viennois paraissent avoir défendu leur position. Ils auraient accepté de laisser circuler *Mein Kampf*; en revanche, ils auraient refusé de lever l'interdiction qui frappe certains

[1] Prononcé à la Deutschlandhalle. Le ministre du Reich justifiait les procès intentés à de nombreux religieux par « la décadence morale » du clergé allemand.

journaux allemands particulièrement agressifs. Il n'en reste pas moins qu'une politique qui continuerait ainsi dans la voie des compromis serait dangereuse, étant donné l'inégalité des adversaires. L'espoir du IIIe Reich est d'arriver, grâce à cette obstination qui est un de ses caractères essentiels, à grignoter ou à tourner les obstacles trop difficiles à attaquer en face.

238

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1094 (1). *Berlin, 15 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 26 juillet.)

L'intervalle de huit jours qui aura séparé les deux réunions plénières du Comité de non-immixtion (9-16 juillet) a été marqué, en Allemagne, après une courte phase de modération ou de prudence, par une violente campagne de presse contre la France.

Alors que la semaine passée, les journaux du Reich tournaient successivement leur fureur contre la Grande-Bretagne et contre nous, c'est à la France qu'ils ont réservé, cette fois, les manifestations, d'ailleurs variées, d'une malveillance et d'une hostilité visiblement accrues par le désir de rendre le gouvernement français responsable d'un échec éventuel de la tentative de compromis entreprise par l'Angleterre (2).

Toutefois, même lorsqu'elle se laissait aller aux attaques les plus haineuses contre notre pays, la presse allemande s'est soigneusement abstenue de tout ce qui aurait pu déceler la pensée et les intentions des dirigeants du Reich et préjuger de leur attitude à l'égard de la transaction proposée, hier, par le gouvernement britannique aux membres du comité de Londres, et dont le sort doit décider de l'avenir de la politique de non-immixtion.

L'Allemagne avait paru assez satisfaite du cours et de l'issue du débat du 9 juillet (3). Les thèses anglo-françaises, d'une part, germano-italiennes de l'autre, s'étaient affrontées, sans qu'aucun des partenaires n'ait marqué de point à son avantage. Bien qu'il affecte un grand mépris pour les « décisions majoritaires » à la mode genevoise, et qu'en l'espèce, il eût pris soin de déclarer, au préalable, qu'un vote défavorable du Comité n'aurait, à ses yeux, aucune signification, le Reich appréhendait, dans le fond, un scrutin par lequel une vingtaine de nations se seraient prononcées contre l'Allemagne et l'Italie,

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Allusion aux propositions britanniques remises la veille au représentant de la France à Londres, et dont la substance se trouve reproduite ci-dessus sous le nº 223.
(3) Sur ce débat, se reporter ci-dessus aux nos 209, 210.

et qui aurait fait apparaître ces états isolés en face des autres nations. Il a eu la satisfaction de constater que les petites puissances se souciaient fort peu de prendre position dans le litige en cause et de s'exposer ainsi aux ressentiments de l'une ou de l'autre des parties [1]. Le représentant de l'Autriche avait prévenu le gouvernement britannique qu'il serait obligé de voter en faveur du projet germano-italien[2]. D'autres délégués avaient demandé qu'on leur épargnât la gêne d'avoir à se prononcer. A cette répugnance, le Reich s'est flatté de pouvoir mesurer l'accroissement de son prestige en Europe et la distance parcourue depuis qu'à Genève, toute proposition franco-britannique était assurée d'avance de l'adhésion presque unanime des nations européennes.

Aux yeux des dirigeants du Reich, l'attitude des petites puissances ruinait, en même temps, le projet qu'avaient pu caresser la France et l'Angleterre de s'appuyer sur l'adhésion au plan franco-britannique de la majorité des états européens pour réorganiser le contrôle maritime, en passant outre aux objections italo-allemandes.

En outre, le Reich pouvait escompter que, pour s'acquitter du rôle de médiateur qu'elle avait assumé, l'Angleterre serait amenée à modifier sensiblement la position adoptée jusque-là et, par conséquent, à se distancer de la France. Tout espoir n'était donc pas perdu pour elle d'ébranler la solidarité franco-britannique, si gênante pour les visées et les ambitions du fameux axe Rome-Berlin.

Enfin — et là n'était pas son moindre avantage —, la solution intervenue à Londres évitait une rupture, dont les dirigeants du Reich n'envisageaient pas les répercussions sans un réel souci.

Pour provisoire que fût ce résultat, l'Allemagne avait donc de sérieuses raisons de s'en féliciter, d'autant plus qu'il avait été obtenu sans que le gouvernement allemand eût, en rien, faibli dans son attitude. Dans le long discours qu'il avait prononcé à Londres, le représentant du Reich s'était montré très violent à l'égard de la Russie des Soviets; il avait dénoncé, en termes sévères, les insuccès et les lacunes de la politique de non-immixtion, sans ménager les susceptibilités anglaises et françaises; il avait soutenu que, seules, l'Allemagne et l'Italie avaient fait preuve de sincérité, de bonne foi et d'un sens véritable des intérêts de l'Europe. Tout en réclamant une neutralité rigoureuse à l'égard des deux partis espagnols, en proclamant que nul état ne devait se laisser guider par ses antipathies ou ses sympathies, il avait affirmé à nouveau que l'Allemagne et l'Italie ne voulaient pas d'une Espagne communiste. En d'autres termes, tout en revendiquant une non-immixtion totale, absolue, sans aucune fissure, M. von Ribbentrop avait répété que Rome et Berlin n'accepteraient d'autre issue de la guerre d'Espagne qu'une victoire du général Franco. L'ambassadeur du Reich n'avait pas même pris soin de dissimuler tout ce que peut avoir de paradoxal une telle prétention de la part d'apôtres de la neutralité, en apparence si convaincus!

(1) Voir ci-dessus le n° 210.
(2) Voir également ci-dessus le n° 224.

Pourtant, le fil de la discussion n'était pas rompu. Chargé d'élaborer un compromis, le gouvernement britannique ne pourrait manquer de tenir compte, dans une certaine mesure, des propositions germano-italiennes. Il convenait donc de rester sur la réserve en attendant les nouvelles propositions anglaises.

Telle est l'attitude qu'avait, d'abord, adoptée la presse allemande, lorsqu'est parvenue à Berlin, au début de l'après-midi du 10 juillet, la nouvelle que la France avait décidé de notifier le 12, au président du Comité de non-immixtion, que le contrôle international à la frontière des Pyrénées serait suspendu à partir du 13 (1).

Cette nouvelle a provoqué, en Allemagne, une véritable tempête d'imprécations contre la France et suscité une vive polémique entre l'agence Havas et l'agence officielle d'information allemande (*D.N.B.*).

La mesure décidée par le gouvernement français n'aurait pas dû, cependant, surprendre le Reich. Elle avait été annoncée en termes parfaitement nets par M. Corbin, dans le discours prononcé par lui, le 9, devant le comité de Londres (2). Le représentant du gouvernement français en avait clairement indiqué les raisons et exactement précisé la portée.

Les dirigeants du Reich ont affecté de croire que la décision ainsi portée à la connaissance de tous les membres du Comité était devenue caduque, du fait que l'adhésion donnée par la France, comme par les autres pays, à la proposition tendait à confier à la Grande-Bretagne le soin de rechercher un compromis.

Lorsqu'ils ont appris que le gouvernement français prenait la mesure annoncée à Londres, les journaux allemands ont manifesté la plus grande stupeur et la plus vive indignation. Cette indignation s'est exprimée d'une façon d'autant plus violente que, pendant vingt-quatre heures, ils ont cru — ou feint de croire — que la France avait non seulement suspendu le contrôle international, mais supprimé tout contrôle et purement et simplement rouvert la frontière des Pyrénées. La France a été accusée de manquer à sa parole, de se livrer à un chantage honteux auprès du gouvernement britannique, de vouloir faire avorter la tentative de compromis et ruiner définitivement la non-immixtion, de s'apprêter à voler au secours des « bolchevistes de Valence ».

Le point de départ de cette campagne a été une dépêche que l'agence *D.N.B.* prétend avoir empruntée à l'agence Havas et avoir traduite mot pour mot. Cette dépêche dont j'ai communiqué le texte au Département, et qui paraît avoir été rédigée d'une façon hâtive, se bornait à annoncer, sans plus, la suppression du contrôle international à la frontière des Pyrénées.

Tel qu'il m'a été adressé de Paris, le texte français correspond exactement à la traduction qu'en a publiée l'agence *D.N.B.*, le 10 juillet, vers treize heures (3)

(1) Sur la décision du gouvernement français, voir ci-dessus le n° 212.

(2) Le texte de ce discours est ci-dessus reproduit sous le n° 205.

(3) *Note du document :* Le Département trouvera ci-joint, en annexe, le texte français tel qu'il a été communiqué de Paris et sa traduction allemande, telle que l'a donnée le *D.N.B.* [annexe non reproduite].

L'agence Havas, il est vrai, refuse de reconnaître pour sienne cette dépêche insuffisamment précise. Il est inutile de retracer toutes les phases de la querelle qui, pendant deux jours, a mis aux prises les agences officielles d'information française et allemande et dont il a été progressivement rendu compte au Département. Ce qui demeure établi, c'est que le *D.N.B.*, même s'il a été mal orienté, à l'origine, par une dépêche défectueuse de Paris, a fait preuve, par la suite, d'une mauvaise volonté évidente, obéissant, en cela, aux consignes du ministère de la Propagande, et en particulier, aux instructions de M. Berndt.

Dans le communiqué qu'il a lancé le 10, au début de l'après-midi, le *D.N.B.* ne s'était pas borné, en effet, à publier la traduction de la première dépêche attribuée par lui à Havas.

Il avait fait suivre ce texte d'une courte explication empruntée à des sources françaises non précisées. Aux termes de cette explication, la mesure prise par le gouvernement français ne signifiait pas l'ouverture de la frontière des Pyrénées; celle-ci, écrivait le *D.N.B.*, « demeurait fermée conformément aux décrets d'août 1936 [1] pour les envois d'or et de munitions » (document 2).

Un libellé aussi singulier ne pouvait manquer de prêter à de fausses interprétations. Les journaux allemands n'ont pas hésité à y voir l'aveu que, fermée pour l'or et les munitions, la frontière espagnole serait ouverte à la contrebande de guerre sous toutes ses autres formes et qu'en particulier, des contingents importants de volontaires français allaient traverser les Pyrénées et grossir les troupes du gouvernement de Valence, à un moment où le sort des armes paraissait incliner en faveur de Franco.

Malgré les instances réitérées du représentant à Berlin de l'agence Havas et l'intervention de la Wilhelmstrasse — qui, dans cette affaire, a eu, contrairement au ministère de la Propagande, une attitude assez loyale —, le *D.N.B.* s'est refusé à mettre fin à une campagne aussi tendancieuse en publiant la dépêche lancée par Havas, le 10 juillet, à treize heures dix et qui définissait exactement le sens de la décision du gouvernement français (document 3).

Le *D.N.B.* ne s'est résolu que fort tard dans la nuit, c'est-à-dire, lorsque la plupart des rédactions avaient déjà clos leurs bureaux, à faire paraître un second communiqué.

Encore ce communiqué ne reproduisait-il pas intégralement les dépêches de l'agence officielle française. Il présentait les choses comme si c'était le gouvernement français qui avait voulu atténuer la portée de la mesure d'abord prise et qui, après avoir décidé la suppression de tout contrôle, avait ensuite résolu de substituer à la surveillance des agents du contrôle international celle des autorités françaises (document 4).

C'est seulement dans la soirée du 11 juillet que l'agence officielle allemande s'est décidée à faire paraître une mise au point de son cru, mais rédigée correctement, et qu'ont reprise les journaux du lundi matin (12 juillet) [document 5]. Quant à la dépêche par laquelle le *D.N.B.* a rendu compte de la notification faite à Londres, le 12 juillet, par notre ambassadeur, elle omettait encore de

(1) Sur ces décrets, voir, au tome III de la présente série, les nos 66, 111, 112.

mentionner l'interdiction du passage des volontaires parmi les arrêtés qui continuaient à assurer la fermeture de la frontière des Pyrénées.

Tout en enregistrant les communiqués successifs du *D.N.B.*, l'ensemble de la presse allemande a, d'ailleurs, continué à suivre la première impulsion donnée. Pas un instant elle n'a admis que les nouvelles lancées, samedi après-midi, par le *D.N.B.*, aient été inexactes. Elle a soutenu, au contraire, que c'était le gouvernement français qui avait tenu à rectifier ses indications, ou s'était vu amené à modifier ses premières décisions; elle a, d'ailleurs, affiché le plus grand scepticisme en ce qui concerne l'efficacité du contrôle que devaient assurer, désormais, les autorités administratives françaises.

Même les agents du contrôle international, ont affirmé les journaux allemands, n'ont pas réussi à empêcher la contrebande de guerre, qui s'est toujours pratiquée sur une large échelle à travers la frontière. A plus forte raison, ne saurait-on attendre une surveillance efficace d'autorités administratives animées de sympathies pour les dirigeants de Valence, ou soumises à de puissantes influences qui s'exercent en leur faveur. Même s'il était sincère, le gouvernement français aurait-il assez d'autorité pour assurer la fermeture effective de la frontière franco-espagnole? Ne subit-il pas de très fortes pressions de la part d'une fraction importante de sa majorité parlementaire qui, à mesure qu'elle voit s'approcher la victoire de Franco, réclame plus instamment, comme on l'a remarqué au congrès socialiste de Marseille [1], une intervention ouverte pour sauver le gouvernement de Valence?

Dans ces conditions, ont conclu les journaux allemands, les assurances données par le gouvernement français au sujet du maintien des interdictions frappant le trafic avec l'Espagne sont purement platoniques; elles ne sauraient être prises au sérieux; en « mettant à exécution son ultimatum », en « ouvrant la frontière des Pyrénées », la France vient de porter un coup mortel à la non-immixtion et de compromettre de la façon la plus grave le succès des efforts entrepris par M. Eden.

Rejeter sur la France la responsabilité d'un échec éventuel de la tentative de médiation britannique, c'est bien ce qui forme, depuis l'après-midi du 10 juillet, le principal objectif de la presse allemande.

Au surplus, non seulement l'affaire d'Espagne mais tous les prétextes ont paru bons à la presse du Reich — et au ministère de la Propagande qui la dirige — pour attiser les méfiances et les haines contre la France, pour représenter notre pays comme irrémédiablement contaminé par le marxisme, voué aux dissensions intérieures et au déclin, n'étant déjà plus qu'un instrument docile aux mains de la IIe et de la IIIe Internationales, c'est-à-dire un facteur de désordre dans le monde et un danger pour la paix.

(1) Qui se tint du 10 au 15 juillet. Au cours de ce congrès, Jean Zyromski, membre de la commission administrative permanente du parti, et animateur du « Comité d'action socialiste pour l'Espagne », présentait une motion en faveur de « la suppression de toutes les entraves existantes à l'approvisionnement libre et régulier du gouvernement républicain d'Espagne en armes, munitions et matériel de guerre », la France devant par ailleurs imposer, à Genève, le retrait immédiat des contingents étrangers. Il déclarait dès lors qu'il fallait « reconsidérer » la politique française dans l'esprit de l'Internationale ouvrière socialiste (Le *Temps* du 10 juillet, p. 4; du 12, p. 2).

Il n'est pas jusqu'aux mesures prises par le cabinet Chautemps en vue de l'assainissement financier [1] qui n'aient été englobées dans cette offensive malveillante. Les masses ouvrières françaises et les petites gens doivent régler, ont dit les journaux du Reich, l'addition laissée derrière eux par des démagogues sans scrupules qui, après avoir fait miroiter aux yeux du peuple des espoirs trompeurs, ont su esquiver leurs responsabilités par un changement de ministère. Le voyage en France du cardinal Pacelli [2] a provoqué, de la part des organes du parti national-socialiste, un accès de fureur non moins frappant et qui s'est communiqué à toute la presse. Pour s'être rendu dans un pays « infecté par le marxisme » et que dirigeait encore, il y a quelques semaines, le « camarade Blum », pour avoir frayé avec les représentants du Front populaire et avoir accepté d'eux les honneurs dus à un chef d'État, le Cardinal et, en même temps que lui, le Saint-Siège, ont été accusés de collusion contre nature avec le bolchevisme. L'abus manifeste de ce dernier terme qui sert, de plus en plus, à désigner tous les ennemis du IIIe Reich, est venu souligner encore le caractère inadmissible de la prétention germano-italienne d'empêcher, à tout prix, l'établissement en Espagne d'un « régime communiste ».

En outre, dans leurs comptes rendus des fêtes qui se sont déroulées à Paris, le 14 juillet, les feuilles du Reich se sont appliquées à relever les notes discordantes, à grossir intentionnellement tout ce qui pouvait faire croire à de profondes divisions intérieures du peuple français ou même au mauvais état de ses armements. Avec une joie maligne, vraiment saisissante, elles ont signalé la chute de trois avions, alors qu'il leur est interdit de jamais parler des accidents de ce genre qui surviennent en Allemagne. Mais c'est surtout le congrès socialiste de Marseille qui a fourni à la propagande allemande, toujours soucieuse de montrer l'emprise du marxisme sur le gouvernement français, un thème à développements faciles. La résolution finale par laquelle le Congrès se serait prononcé à l'unanimité pour une intervention ouverte en faveur de l'Espagne républicaine a été présentée comme une confirmation de la thèse que ne cesse de soutenir la presse du Reich : à savoir qu'il est impossible à un gouvernement français, appuyé sur la majorité actuelle, de pratiquer sincèrement et loyalement une politique de non-immixtion et d'abandonner à son sort le front populaire espagnol.

Ainsi, depuis le 10 juillet, les dirigeants nationaux-socialistes n'ont rien négligé pour s'efforcer d'établir qu'un échec de la tentative de compromis de M. Eden serait imputable à la France. On pouvait donc en conclure que, quelles que fussent les propositions britanniques, le gouvernement du Reich ne les repousserait pas *a priori* et que, s'il cherchait à les faire échouer, ce serait par des méthodes indirectes et de façon à masquer sa propre responsabilité.

(1) Allusion à la modification, le 30 juin, de la loi monétaire en vigueur (voir ci-dessus le n° 236, note) — le même décret approuvant également une avance de 15 milliards de la Banque de France à l'État. Du 29 juin au 6 juillet, les bourses de valeur et du commerce avaient été fermées, et l'exigibilité du payement des effets de commerce libellés en or ou en monnaie étrangères suspendue. Le 8 juillet enfin, une série de mesures fiscales (majorations d'impôts, relèvements de tarifs) avait été décidée en Conseil des ministres.

(2) Sur ce voyage, voir ci-après le n° 241.

La première réaction allemande, en face du projet élaboré par M. Eden [1] qui a été publié ce matin, semble rester conforme à cette tactique. Les dirigeants du Reich, en attendant le résultat d'un examen plus complet du plan britannique, ont déjà laissé entendre que celui-ci formait une base acceptable de discussion. Une feuille officieuse parle même du « juste milieu » qu'aurait su trouver le Foreign Office, méritant ainsi, une fois de plus, sa réputation d'habileté.

La manœuvre allemande consistera donc, probablement, à faire ressortir que, dans la mesure où il est véritablement constructif et où il ouvre des perspectives d'accord, le projet britannique s'est inspiré des suggestions germano-italiennes. En même temps, le Reich fera observer que le règlement d'ensemble élaboré par le Foreign Office soulève une série de problèmes extrêmement compliqués et dont la solution pratique dépend, avant tout, de l'adhésion des deux partis espagnols.

Il va sans dire que le Reich et l'Italie se réservent d'influer à leur gré sur la marche des négociations jugées indispensables, d'en accélérer ou d'en retarder le cours. Tout en donnant une adhésion de principe aux propositions britanniques et, en particulier, au retrait des volontaires qui joue, dans le plan anglais, un rôle capital, Rome et Berlin conserveront la possibilité de gagner du temps. Après la chute de Bilbao et l'arrêt de l'offensive du général Miaja sur le front de Madrid, l'Allemagne et l'Italie considèrent, en effet, que n'est plus très éloigné le moment où, selon le mot du comte Ciano à sir Eric Drummond, la victoire du général Franco étant assurée, les volontaires allemands et italiens pourront, sans inconvénient pour le gouvernement de Salamanque, regagner leur pays.

239

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1827. *Londres, 16 juillet 1937* [2].

(*Reçu* : 18 h. 25.)

Voici le texte de la déclaration que j'ai faite cet après-midi devant le Comité.
« Le gouvernement français apprécie sincèrement l'effort qui a été fait par le gouvernement britannique et le travail accompli par ses experts en présentant la proposition soumise aujourd'hui à l'examen du Comité [3], pour s'efforcer de sauver l'accord de non-intervention menacé dans son essence par l'émiettement du contrôle.

(1) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 223.
(2) Par téléphone.
(3) Proposition dont le contenu est reproduit ci-dessus sous le nº 223.

« Dans les quelques paroles qu'il a prononcées au début de la séance, le Président nous a représenté cette proposition comme un ensemble dont les différentes parties se conditionnent réciproquement. C'est en effet le caractère le plus frappant de ce projet. Il établit un rapport entre la reconnaissance des droits de belligérants, elle-même subordonnée à des réserves, et l'exécution préalable de certaines conditions. Ces conditions portent sur deux points principaux : le premier concernant l'établissement d'observateurs dans les ports espagnols, le second portant sur le retrait des volontaires étrangers.

« En ce qui concerne le retrait des volontaires, le gouvernement français ne peut que se féliciter de voir cet aspect du problème, dont il a eu si souvent l'occasion de souligner l'importance, prendre maintenant figure essentielle dans le développement de nos travaux. Il espère vivement que l'étude qui devra être entreprise permettra de donner une impulsion décisive au règlement effectif de cette question capitale et ainsi d'apporter une modification fondamentale et nécessaire aux conditions dans lesquelles se présente aujourd'hui le problème espagnol. Il estime nécessaire, étant donné la subordination à laquelle j'ai fait allusion tout à l'heure, que les deux conditions dont il s'agit soient clairement élucidées avant que ne soient discutées les modalités de la reconnaissance de la belligérance au sujet desquelles il aura bien entendu à présenter des observations en temps utile.

« Au cours de la discussion à laquelle donnera lieu la mise au point de ce projet, le gouvernement français aura naturellement l'occasion d'exprimer ses vues sur certains éléments, et notamment sur les relations logiques à établir entre le contrôle terrestre et le contrôle naval, conformément aux principes dont le Comité s'est toujours inspiré. Il souhaite en tout cas que les décisions qui seront prises aboutissent à un renforcement du contrôle de nature à rendre à l'opinion publique de tous les pays participants une pleine confiance dans l'application de l'accord de non-intervention. A ce point de vue, il relève avec satisfaction la mention faite dans le projet britannique de l'importance qui s'attache à l'organisation d'un contrôle aérien.

« Le Comité peut être assuré que le gouvernement français, qui n'a cessé de montrer son esprit de coopération et sa volonté constructive depuis qu'il a obtenu l'[adhésion] de vingt-sept états européens aux principes de non-intervention, manifestera les mêmes dispositions dans l'étude qui doit s'engager.

« Il semble que la meilleure procédure à suivre pour ce travail serait de confier au sous-Comité l'examen de la proposition britannique qui doit servir de base à nos discussions ».

240

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1832. *Londres, 16 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* 20 h. 45.)

En ouvrant ce matin la séance du Comité, lord Plymouth a fait un rapide commentaire du plan britannique (2). Celui-ci, a-t-il déclaré, représente essentiellement un compromis entre des points de vue qui se sont manifestés jusqu'à présent. Il constitue d'autre part un tout, de telle sorte que si certains amendements de détail restent bien entendu possibles, on ne saurait cependant altérer sérieusement aucune partie sans détruire l'ensemble.

Lord Plymouth a ensuite précisé que les observateurs envoyés dans les ports espagnols auraient des attributions strictement limitées et semblables à celles qui incombaient précédemment aux patrouilles navales : avertir le bureau central de l'arrivée de tous navires et vérifier s'ils portent bien à leur bord des observateurs. Ce système de surveillance correspondant exactement au contrôle naval précédemment en vigueur, le contrôle terrestre aurait à être rétabli sur la même base qu'auparavant.

En ce qui concerne les droits de belligérant, lord Plymouth déclare que la reconnaissance de ces droits avait toujours été considérée comme dépendant de la décision souveraine de chaque puissance.

Si dans le cas présent les gouvernements avaient été jusqu'ici d'accord pour ne pas reconnaître ces droits, c'était à cause des caractéristiques spéciales de la guerre civile espagnole, et plus spécialement à cause de la participation de nombreux éléments étrangers au conflit. C'est pour cette raison que le projet britannique établissait un lien étroit entre la reconnaissance de la belligérance et le retrait des ressortissants étrangers. Lord Plymouth fit également remarquer que les deux parties aux prises en Espagne ayant été respectivement reconnues comme gouvernements légitimes par des groupes de puissances différents, la reconnaissance des droits de belligérant à ces deux parties représentait pour chaque groupe une concession.

Il note, d'autre part, que depuis le début de la politique de non-intervention, on avait pratiquement traité les deux parties sur le même pied.

En terminant, le Président déclare que, tout en se rendant compte de l'impossibilité où se trouveraient sans doute la plupart des représentants de faire connaître dès aujourd'hui l'opinion définitive de leurs gouvernements sur le projet britannique, il espérait que tous seraient d'accord pour l'admettre comme une base pour les discussions à venir.

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 223.

Dans une déclaration de forme courtoise et modérée, l'ambassadeur d'Allemagne accepta que les propositions anglaises fussent considérées comme une base de discussion.

« Le gouvernement allemand, ajouta M. von Ribbentrop, n'a pas encore eu le temps d'examiner le plan dans tous ses détails. Ceux-ci devront évidemment faire l'objet d'une discussion ultérieure au cours de laquelle je ferai connaître le point de vue de mon gouvernement ».

L'ambassadeur d'Allemagne observa que le projet impliquait nécessairement la collaboration des deux parties en Espagne et émit l'espoir que cette collaboration pût être effectivement accordée.

L'ambassadeur d'Italie fit, à son tour, une déclaration qui, tout en aboutissant exactement aux mêmes conclusions que celles de l'ambassadeur d'Allemagne, témoignait d'un esprit de controverse plus accentué. C'est ainsi que le comte Grandi releva les éléments du projet britannique qui concordent avec les vues déjà exprimées par le gouvernement italien. Il ajouta qu'au cours de l'examen devant le sous-Comité, « le gouvernement italien apporterait une contribution constructive afin d'harmoniser les nécessités pratiques avec l'exécution du plan, d'établir un lien plus logique entre les droits de belligérant, le contrôle et le retrait des volontaires et de renforcer le contrôle terrestre et naval ».

La déclaration italienne constata, d'autre part, avec satisfaction la participation future au siège de la non-intervention des puissances de l'Amérique latine.

Les représentants de la Pologne, de la Petite Entente, de l'Entente balkanique et des pays scandinaves vinrent alors, avec certaines nuances de forme, apporter une adhésion de principe au projet anglais considéré comme base pratique de discussion.

Les dernières instructions de Votre Excellence [1] m'étant parvenues trop tard pour qu'il me fût possible de rédiger la déclaration à présenter au nom du gouvernement français, j'ai demandé l'ajournement de la séance à cet après-midi.

A la reprise, j'ai donné lecture du texte communiqué au Département sous le n° 1827 [2].

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a, lui aussi, accepté le projet anglais comme base de discussion, mais il a ajouté aussitôt qu'il aurait à proposer d'importantes modifications lors de l'examen par le sous-Comité.

L'ambassadeur de Portugal ne manqua pas d'accepter les propositions comme base de discussion. Il fit toutefois plusieurs observations, déclarant notamment qu'il ne voyait pas pourquoi le retrait des volontaires devrait précéder la reconnaissance des droits de belligérance. Après avoir essayé de justifier la suspension par le gouvernement portugais du contrôle exercé sur son territoire [3], M. Monteiro annonça que ce contrôle serait restauré après suppression complète des patrouilles navales et rétablissement de la surveil-

(1) Ci-dessus reproduites sous le n° 233.
(2) Du même jour, publié ci-dessus sous le n° 239.
(3) Sur cette suspension, voir ci-dessus les n°s 136, 149, 158, 175, 195.

lance sur la frontière française, ce rétablissement et celui du contrôle sur la frontière hispano-portugaise devant, précise-t-il, être simultanés.

Après une adhésion de principe des représentants des petites puissances qui n'avaient pas pris la parole ce matin, lord Plymouth constata l'accord général pour adopter le projet britannique comme base de discussion et pour le renvoyer à l'examen du sous-Comité.

Ce dernier se réunira mardi prochain dans la matinée [1].

241

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À LA HAYE, VIENNE, PRAGUE, BUDAPEST, LA PAZ, OTTAWA, WASHINGTON, DUBLIN, MONTEVIDEO, SANTIAGO DU CHILI [2], BRUXELLES, LONDRES, VARSOVIE, BUENOS-AIRES, RIO DE JANEIRO.

T. nos 148 à 150; 223 à 225; 337 à 339; 149 à 151; 34 à 36; 83 à 85; 396 à 398; 37 à 39; 51 à 53; 58 à 60; 331 à 333; 1791 à 1793; 372 à 374; 182 à 184; 117 à 119.

Paris, 16 juillet 1937, 23 h.

Certains journaux étrangers ayant publié au sujet du voyage du cardinal Pacelli en France des informations tendancieuses et erronées, j'estime utile que vous connaissiez bien la signification et la portée de ce voyage afin de les mettre en valeur en toute occasion.

Le cardinal Pacelli est venu en France en qualité de légat pour l'inauguration de la basilique de Lisieux. Sa mission était donc d'ordre exclusivement ecclésiastique. Le gouvernement français a tenu à la lui faciliter et à lui marquer d'autant plus d'égards que le légat se trouvait être le secrétaire d'État du Saint-Siège. C'est pour cette raison que je suis allé recevoir le cardinal Pacelli à son arrivée à Paris et que des honneurs particuliers lui ont été rendus, en vertu de la coutume assimilant les cardinaux étrangers aux princes des familles régnantes.

Dans la journée même de son arrivée, avant d'aller à Lisieux, le cardinal secrétaire d'État a tenu à me rendre une visite personnelle et à me témoigner sa satisfaction d'être en France.

Comme vous avez pu le voir, il a, dans ses discours de Lisieux, de Notre-Dame de Paris, et de l'Hôtel de Ville, renouvelé publiquement l'expression de sa reconnaissance et de son admiration pour notre pays. Il s'est montré sensible, non seulement aux honneurs officiels dont il fut l'objet à Lisieux et à Paris, mais aussi à l'accueil chaleureux des foules qui l'ont acclamé dans ces deux villes.

(1) C'est-à-dire le 20 juillet.
(2) Le chargé d'affaires pour les cinq derniers postes.

Ainsi que je vous l'ai indiqué, les conditions dans lesquelles cette visite s'est accomplie, les manifestations auxquelles elle a donné lieu, revêtent dans les circonstances présentes une grande signification morale. Elles montrent, notamment, qu'une des plus hautes puissances spirituelles du monde, sans tenir compte des campagnes qui s'exercent contre la France, n'a pas hésité à affirmer le caractère confiant des relations qu'elle entretient avec son gouvernement et à reconnaître ainsi la valeur et l'efficacité, sur le plan des libertés spirituelles, de notre régime démocratique.

242

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 633, 634. *Prague, 16 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 45.)

Je me réfère à ma dépêche du 13 juillet no 241 (2) sous le timbre de l'Europe.

A propos de la démarche de M. Newton auprès de M. Krofta(3), j'ai rappelé hier à M. Benès le compte qu'il fallait tenir du sentimentalisme humanitaire de l'opinion publique anglaise. M. Benès m'ayant répondu que les allégations des Allemands des Sudètes étaient soit tout à fait mauvaises, soit fort exagérées et qu'il en avait la preuve, j'ai émis l'opinion que dans ce cas le gouvernement tchécoslovaque devrait se préoccuper de faire apparaître aux yeux du public anglais le véritable état des choses.

D'autre part, m'inspirant d'une réflexion d'un voyageur, j'ai exprimé l'avis que la presse tchécoslovaque devrait suivre l'exemple autrichien et faire le nécessaire pour porter à la connaissance des populations allemandes de Bohême les véritables conditions de vie des ouvriers en Allemagne.

Le Président m'a dit qu'il s'appliquerait à rendre plus efficaces les mesures déjà prises à ces deux points de vue.

M. Benès a d'ailleurs affirmé que si les agrariens activistes avaient perdu du terrain devant les Allemands des Sudètes à cause de leurs efforts exagérés de conciliation... (4) dès à présent le gain acquis sur le parti Henlein de 20 % pour les socialistes activistes et à 10 % pour les chrétiens sociaux. M. Benès n'en a pas moins ajouté que les élections municipales seraient remises à une date indéterminée. Cela me fait craindre que les calculs du Président ne soient pénétrés d'optimisme.

(1) Par avion.
(2) Reproduite ci-dessus sous le no 222.
(3) Cette démarche avait été faite le 14 juillet. Le ministre d'Angleterre avait conseillé au gouvernement tchèque de chercher un arrangement avec Conrad Henlein.
(4) Lacune de déchiffrement.

243

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 593. *Londres, 16 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juillet.)

Conformément aux indications contenues dans mon télégramme nº 1830 [1], j'ai l'honneur d'adresser ci-joint à Votre Excellence le texte anglais du mémorandum sur le projet de pacte des puissances occidentales qui m'a été remis aujourd'hui par sir Orme Sargent.

Le Département trouvera également ci-joint une traduction provisoire de ce document.

ANNEXE

Traduction. *Foreign Office, 16 juillet 1937.*

1. Le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni a étudié avec soin les mémoranda qui lui ont été adressés par les gouvernements belge, français, allemand et italien, en réponse à ses communications des 4 et 19 novembre 1936 [2], sur la négociation projetée d'un traité destiné à remplacer le traité de Locarno.

2. Le gouvernement de Sa Majesté tient à exprimer son appréciation pour la manière complète et franche avec laquelle les divers gouvernements ont exposé leurs positions respectives sur les points qui avaient été soumis à leur examen; et il est heureux de noter que, si profondément qu'ait été poussée l'analyse des divers problèmes posés, les gouvernements intéressés sont prêts à aller encore plus avant dans la recherche d'une solution des questions qui les divisent encore. Dans plusieurs passages de son mémorandum du 9 juin 1937 [3], le gouvernement français, tout en maintenant les vues qui sont les siennes, a déclaré qu'il était prêt à examiner toute solution pratique différente, qui pourrait être proposée; tandis que les gouvernements allemand et italien, dans leurs mémoranda respectifs des 10 et 12 mars 1937, ont appelé une nouvelle discussion et de nouvelles suggestions sur les différents points en question.

3. En examinant comment la préparation de la conférence projetée des cinq puissances pourrait être le plus utilement poursuivie dans l'avenir, le gouvernement de Sa Majesté a été grandement aidé par nombre de suggestions énoncées dans les mémoranda qu'il a reçus. Il a pris note tout particulièrement de l'observation contenue dans le mémorandum du gouvernement italien du 12 mars 1937, à savoir que « d'un point de vue pratique, il n'est guère utile de discuter les détails du nouveau traité, si les cinq puissances ne sont pas, avant tout, d'accord sur la nature de ce traité, sur les buts auxquels il devrait tendre et sur les limites dans lesquelles il devrait s'appliquer ». Le gouvernement belge, pour sa part, a déclaré dans son mémorandum du 11 fé-

(1) Télégramme du même jour, non reproduit, qui annonçait l'envoi du mémorandum anglais.
(2) Ces communications ont été reproduites au tome III de la présente série sous les nºs 439 et 514. Les réponses française, belge, allemande et italienne l'ont été respectivement au tome IV sous les nºs 178 (annexe) et 432; au tome V sous les nºs 98 et 140 (annexe).
(3) Publié ci-dessus sous le nº 49 (annexe).

vrier 1937 que « tout en désirant que la préparation diplomatique soit poussée aussi loin que possible, il ne croit pas que les méthodes employées à présent permettent d'espérer un résultat prochain », et qu'« il est important qu'un nouvel effort soit fait pour trouver une issue à cette situation ». Le gouvernement français, dans son mémorandum du 9 juin 1937, a exprimé la conviction que « la réalisation d'un accord sur les principes fondamentaux du nouveau traité demeure, à l'heure actuelle, pleinement réalisable », et il a répété l'utile proposition, présentée pour la première fois dans son mémorandum du 19 décembre 1936, que, « aussitôt qu'un rapprochement suffisant entre les différentes thèses aurait pu être constaté, les négociations par la voie diplomatique devraient être remplacées par des échanges de vues oraux de caractère préliminaire, qui permettraient les ajustements nécessaires ».

4. Le gouvernement de Sa Majesté convient que, tout profitables qu'aient été les échanges de vues par la voie diplomatique, en exposant clairement les points de vue des divers gouvernements, un changement de méthode serait maintenant avantageux. Continuer la correspondance sur le même mode que dans le passé pourrait bien aboutir à un examen minutieux des points de divergence plutôt qu'à la démonstration des points où l'accord existe.

5. Bien qu'on ne puisse nier que la correspondance révèle de considérables divergences d'opinions, le gouvernement de Sa Majesté considère, après une étude attentive de cette correspondance, que ces divergences ont trait non pas tant aux principes sur lesquels le nouveau traité devrait être fondé qu'aux méthodes particulières à adopter pour mettre ces principes en vigueur dans les clauses détaillées du traité. S'il en est ainsi, il semble évident que la prochaine démarche à entreprendre devrait se proposer d'énoncer les principes sur lesquels, à la lumière de la correspondance, il apparaît probable qu'existe un accord général; si l'on tombe d'accord que ces principes devraient former la base du traité, le méthode à adopter pour les mettre en vigueur ferait l'objet d'une discussion et d'une négociation.

6. Le gouvernement de Sa Majesté a, par conséquent, établi, et désire soumettre à l'examen des quatre gouvernements, l'énoncé ci-joint des principes qu'à la lumière de l'étude qu'il a faite de toute la correspondance, il croit représenter l'opinion commune à tous les gouvernements intéressés. Le gouvernement de Sa Majesté a jugé nécessaire d'établir ces principes en termes quelque peu généraux, et il ne se dissimule pas que des difficultés considérables pourront être rencontrées pour aboutir à un accord au sujet de l'application de ces principes; mais il considère que si l'on peut parvenir à un accord sur la définition même de ces principes, ses difficultés devraient pouvoir être résolues par une franche discussion.

7. En conséquence, il propose que lorsqu'un accord aura été conclu sur les principes qui serviront de base au traité, la méthode de leur application fasse l'objet d'un examen technique préliminaire au cours d'une réunion d'experts désignés par les cinq gouvernements. Le but de cette réunion serait de déterminer jusqu'à quel point l'accord existe déjà sur la méthode d'application des principes; de rechercher la nature des divergences qui subsistent; et de suggérer les moyens possibles de les supprimer.

8. Le gouvernement de Sa Majesté serait heureux d'être informé de l'opinion du gouvernement français au sujet de la procédure proposée dans le présent mémorandum et du projet qui l'accompagne.

9. Un mémorandum similaire a été communiqué aux gouvernements belge, allemand et italien.

Principes sur lesquels devrait reposer le futur traité occidental

1. Le traité devrait contenir :

a. Des engagements de non-agression contractés par certains des signataires vis-à-vis d'autres signataires; et

b. Des engagements contractés par certains signataires de venir au secours d'autres signataires dans le cas d'une violation d'un tel engagement de non-agression.

2. Le fait, pour un signataire, de prêter assistance à un non-signataire qui aurait été l'objet d'une attaque par un autre signataire n'entraînerait point violation d'un engagement de non-agression contracté par le premier signataire en vertu du paragraphe 1 (*a*) mentionné plus haut,

sous réserve que certaines conditions soient remplies. Ces conditions devraient être définies dans le traité.

3. (*a*). La question de savoir si, dans un cas donné, une violation de l'engagement de non-agression contenu dans le traité a été commise et si, par conséquent, il y a lieu pour un signataire de recourir à une action contre un autre signataire en vertu du paragraphe 1 (*b*) ci-dessus, ne devrait pas être laissée au jugement arbitraire du premier signataire lui-même, mais devrait faire l'objet d'une décision internationale d'un caractère impartial. La même observation s'applique à la question de savoir si, dans un cas donné, une action d'un signataire contre un autre signataire en vertu du principe affirmé dans le paragraphe 2 ci-dessus était légitime en vertu du traité;

(*b*) Les signataires ne devraient point être empêchés de donner effet sans délai à leurs engagements d'assistance en vertu du traité dans les cas où une action immédiate était nécessaire, toujours à la condition que la question de savoir si une telle action était légitime en vertu du traité fasse l'objet d'une décision internationale d'un caractère impartial;

(*c*) Les arrangements relatifs aux décisions internationales mentionnées dans les paragraphes (*a*) (*b*) ci-dessus devraient permettre à de telles décisions d'être prises dans tous les cas avec une rapidité appropriée.

4. La question de savoir comment les principes mentionnés ci-dessus pourraient être traduits dans le traité serait un objet de discussion et de négociation. Alors qu'il serait probablement désirable de procéder, dans la mesure où les circonstances présentes le permettent, sur la base du traité de Locarno, aucune proposition propre à produire le résultat désiré ne devrait se trouver exclue de cet examen.

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1833, 1834. *Londres, 17 juillet 1937, 1 h. 35.*

(*Reçu* : 5 h. 15.)

La séance tenue aujourd'hui par le Comité, et dont je rends compte à Votre Excellence par télégramme séparé, s'est déroulée dans le calme, les délégués se bornant à une déclaration d'ordre général, sans engager un débat sur le fond. Alors que les délégués de certaines petites puissances ont donné une adhésion de principe au plan britannique, on a remarqué que les représentants des cinq puissances principalement intéressées se bornaient à l'accepter comme base de discussion. Mon collègue allemand m'a demandé après la séance de préciser si j'avais ou non donné mon assentiment à ce projet. Il est probable que les commentaires de la presse allemande et italienne chercheront à exagérer le désaccord qui existe entre la thèse française et la thèse britannique.

L'attitude des représentants de l'Allemagne et de l'Italie a été dans l'ensemble modérée, mais il est à noter qu'ils n'ont pris position sur aucun des points pouvant prêter de leur part à controverse. L'ambassadeur de l'U.R.S.S., qui n'a pas voulu intervenir avant que j'aie parlé moi-même, a été bref et

peu explicite, mais n'a soulevé aucune objection fondamentale. Il souhaite que le rétablissement du contrôle naval et le retrait des volontaires soient réglés avant que l'on ne discute la reconnaissance des droits de belligérant. Mais il voudrait aussi que ces deux premiers points soient traités simultanément, le gouvernement de Valence ne pouvant à son avis accepter les observateurs dans ses ports, s'il n'a pas la certitude que la question des volontaires sera favorablement résolue. Il a ajouté que si cette solution était obtenue, il pourrait lui-même amener son gouvernement à modifier son attitude en ce qui concerne les droits de belligérant. Jusque là, Moscou y resterait fermement opposé.

245

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 151, 152. *Tokyo, 17 juillet 1937, 22 h.*

(*Reçu :* 18 h. 45, 16 h. 40.)

L'état-major japonais a donné ce matin à notre attaché militaire les renseignements suivants :

Le renforcement des effectifs chinois, les attaques continuelles que subissent les détachements japonais et la volonté évidente des Chinois de faire traîner en longueur les négociations de Tientsin rendent la situation des forces japonaises intolérable. Dans un délai de trois ou quatre jours, l'armée japonaise sera centrainte de remettre aux Chinois un ultimatum exigeant l'exécution de l'accord de dimanche [1] soit :

1. Retrait des éléments avancés;
2. Excuses pour l'incident;
3. Cessation de la campagne de propagande antijaponaise.

Si cet ultimatum n'est pas accepté dans le délai fixé, l'armée japonaise sera forcée d'avancer et de prendre des garanties concrètes.

Le colonel Mast pense que le délai prévu de trois à quatre jours est nécessaire pour amener à pied d'œuvre les renforts nécessaires.

La modération de ce programme de principe, de la part de l'armée japonaise, est assez remarquable. Il faut y reconnaître le succès des efforts du gouvernement japonais pour trouver une solution pacifique à un incident que les éléments extrémistes auraient voulu utiliser à fond. Il est très souhaitable que le gouvernement de Nankin se rende compte que les demandes

[1] C'est-à-dire le 11 juillet, jour de la conclusion d'un accord sino-nippon pour mettre fin aux incidents dans la Chine du nord. Sur cet accord et son non-respect, voir ci-dessus les nos 208, 229, 231; ci-après le no 278.

japonaises sont un minimum dont le gouvernement de Tokyo ne pourrait rien rabattre sans provoquer des troubles graves et peut-être un bouleversement du régime.

Communiqué à l'ambassade Pékin.

246

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,

À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 143P, 144P. *Pékin, 17 juillet 1937, 11 h. 37.*

(*Reçu :* 18 h. 10, 17 h. 30.)

Je me réfère à votre télégramme nº 86 (1).

Étant donné les expériences précédentes, je ne vois pas ce qu'un recours à la Société des Nations apporterait d'heureux à la Chine ni à la Société des Nations qui ne comprend parmi ses membres aucune des deux grandes puissances du Pacifique.

Par contre, le protocole de 1901-1902 (2) (mon télégramme nº 132 P.) (3) offrait à l'Angleterre, aux États-Unis, à la France et aussi à l'Italie qui ont des corps d'occupation dans la Chine du nord, un fond juridique indiscutable à une action limitée sur le terrain local et dont l'objet essentiel serait d'obtenir du Japon comme de la Chine qu'ils n'entravent pas la liberté des communications entre Pékin et la mer. Cette liberté devant être nécessairement détruite par des hostilités dans la zone du protocole, les puissances intéressées se trouveraient, en la demandant, agir collectivement pour la conciliation, sans prendre position en faveur de l'un ou de l'autre parti.

Si rien d'efficace n'est fait pour le résorber, le conflit actuel pourrait avoir des conséquences redoutables. La mise en état de mobilisation des forces japonaises et chinoises ne manquerait pas, pour le moins, de faire ventouse sur les disponibilités militaires de la Russie et sur les forces navales de l'Angleterre, avec affaiblissement correspondant de la Russie en Europe et de l'Angleterre en Méditerranée.

Une conjecture de cette sorte pourrait tenter dangereusement ceux qui, à Berlin et à Rome, font des rêves d'empire.

Je vous prie de communiquer au ministère de la Guerre.

Communiqué à l'ambassade de Tokyo.

(1) Ce télégramme retransmettait partiellement le T. 1819 de Londres du 15 juillet (ci-dessus reproduit sous le nº 235).

(2) Allusion au protocole international signé le 14 septembre 1901 à la suite de la révolte des Boxers. Ce protocole affectait les revenus des douanes et de la gabelle chinoises au payement d'une indemnité, organisait le quartier des légations à Pékin sous l'administration directe des étrangers, permettait aux puissances d'avoir des postes armés sur divers points de la ligne Pékin-Moukden, afin de maintenir le libre accès à la mer.

(3) Non reproduit, l'essentiel en étant indiqué ici.

247

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 734. *Washington, 17 juillet 1937, 12 h. 31.*

(*Reçu :* 20 h. 15.)

Je me réfère à mon télégramme nº 726 (1).

Vous avez eu connaissance par les agences de presse de l'importante déclaration de politique extérieure faite hier par le secrétaire d'État (2). Bien que visant particulièrement le différend sino-japonais, cette déclaration fait allusion aux affaires espagnoles dans le passage qui condamne « l'intervention dans les affaires intérieures des autres pays » au même titre que l'usage de la force.

Le chef de la division d'Extrême-Orient au département d'État m'a dit ce matin que le secrétaire d'État a de nouveau parlé hier aux ambassadeurs du Japon et de la Chine dans le sens de la modération. C'est le troisième avertissement de ce genre que le gouvernement américain a donné aux gouvernements japonais et chinois depuis le début du conflit.

248

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES.

T. nº 1795. *Paris, 17 juillet 1937, 20 h. 35.*

Je réponds à votre télégramme 1831 (3).

La Pologne étant signataire de l'acte général de Locarno, je ne vois aucun inconvénient à la communication envisagée au Foreign Office; mais il doit être bien entendu que cette communication sera faite également au septième signataire de l'acte, c'est-à-dire au gouvernement tchécoslovaque qui s'inquiéterait à bon droit de ne pas être traité sur le même pied.

L'U.R.S.S. est dans une situation différente. Une communication officielle faite de Londres ne se justifierait donc pas; mais je dois me réserver, si le Foreign Office donne suite à son projet, de donner officieusement connaissance au gouvernement soviétique du mémorandum anglais.

(1) Du 14 juillet, ci-dessus publié sous le nº 226.
(2) Cette déclaration est reproduite ci-après sous le nº 268 (annexe).
(3) Du 16 juillet, non reproduit. Ce télégramme concernait l'éventuelle communication à Varsovie du mémorandum britannique du même jour sur le « nouveau Locarno » (mémorandum publié ci-dessus sous le nº 243 annexe).

249

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1841 à 1844. Confidentiel. Réservé. *Londres, 18 juillet 1937, 23 h. 7.*

(*Reçu :* le 19, 2 h. 30, 2 h. 40, 1 h. 15.)

Ayant eu l'occasion d'avoir avec le secrétaire d'État une longue conversation de caractère privé, je ne lui ai pas caché la surprise et l'embarras qu'avait causés à Paris la dernière proposition britannique (1). Il m'a dit qu'il le regrettait sincèrement, mais que, chargé de trouver un terrain de conciliation, le gouvernement britannique avait été obligé d'emprunter au point de vue adverse ce qu'il considérait comme le minimum nécessaire pour rendre [cette] solution acceptable.

Cette solution, a-t-il ajouté, ne représente pas les vues du gouvernement britannique. Nous sommes toujours en faveur de la proposition faite conjointement par la France et l'Angleterre (2). Notre dernière suggestion (3) nous a paru toutefois le seul moyen d'éviter un effondrement de tout le système de non-intervention et une nouvelle crise internationale particulièrement dangereuse.

J'ai demandé alors à M. Eden s'il pensait que le gouvernement allemand ou le gouvernement italien, investi de la même mission, aurait eu les mêmes scrupules que le gouvernement anglais, et aurait évité de consulter son partenaire avant de prendre sa décision. Il a reconnu en souriant que c'était peu probable.

Je lui ai dit alors que si le délégué britannique soutenait intégralement sa proposition transactionnelle devant le Comité, nous serions exposés à nous trouver parfois en désaccord. J'ai ajouté qu'il était d'ailleurs nécessaire que la résistance du gouvernement français sur certains points vînt faire équilibre aux demandes complémentaires que ne manqueraient pas d'élever les Allemands et les Italiens.

M. Eden a admis parfaitement que cette attitude avait des avantages, à condition de ne pas pousser trop loin nos objections. Je lui ai indiqué la position que je comptais prendre au sujet du contrôle terrestre et je l'ai instamment prié d'inviter le président du Comité, ne serait-ce que pour des raisons tactiques, à ne pas contrecarrer des demandes qui pourront servir de monnaie d'échange. Enfin, je l'ai engagé à maintenir fermement, comme nous, la priorité

(1) Du 14 juillet, dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 223.
(2) Proposition datant du 24 juin (voir ci-dessus les nos 117, 118, 125). Sur les réactions germano-italiennes au sous-Comité le 29 juin, se reporter ci-dessus aux nos 147, 148, 155.
(3) Voir ci-dessus le n° 239.

du règlement de la question des volontaires sur la discussion des droits de belligérance, et je lui ai demandé de garder au mot « substantiel » sa signification la plus étendue [1].

Le secrétaire d'État m'a assuré qu'il était tout prêt à nous donner satisfaction sur ces différents points.

250

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2915 à 2924.

Berlin, 19 juillet 1937, 18 h. 17, 18 h. 20, 18 h. 28, 20 h. 40, 20 h. 52, 20 h. 51.

(*Reçu :* 19 h. 35, 19 h. 15, 22 h. 35, 22 h. 37, 22 h. 25.)

J'ai eu un entretien hier soir à Munich avec M. Hitler sur la terrasse du nouveau palais de l'Art allemand, d'où le Führer, au milieu de plusieurs centaines de notabilités qui assistaient en même temps que lui à une magnifique fête de nuit, [dominait], la lorgnette à la main, les évolutions en plein air du corps de ballet de l'opéra de Charlottenburg.

Le Chancelier m'a remercié d'être venu à Munich. Je lui ai répondu que j'avais voulu lui marquer, en me rendant à ces « journées d'art », combien nous avions été sensibles à la visite qu'il avait faite récemment à l'exposition française de Berlin.

Dans la matinée, M. Hitler avait prononcé sur l'art et la mission de l'art allemand un discours d'une grande violence.

En des termes empreints de la passion la plus vive et à coup sûr inattendus dans la bouche d'un chef d'État, il avait condamné sans appel non seulement l'impressionnisme, pêle-mêle avec le cubisme et le dadaïsme, non seulement l'art d'après-guerre, déshonoré, selon lui, par les Juifs, les marchands, les charlatans et les cyniques, mais la conception même d'un art moderne, dont les formules, d'essence internationale, seraient l'expression du temps présent. Il y avait opposé, en vociférant, l'affirmation d'un art national, sain, honnête, vrai, c'est-à-dire allemand, seul capable de survivre aux caprices et aux égarements de la mode et qu'il se réservait, d'ailleurs, de définir par la méthode d'autorité.

Le soir, toute cette véhémence assez délirante était tombée. J'ai trouvé le Führer détendu, calme, souriant, visiblement heureux des éloges enthousiastes par lesquels ses flatteurs avaient accueilli sa diatribe du matin. Notre

(1) *Note du bureau du Chiffre :* La répétition du passage compris entre « au mot » et « sa signification » a été demandée à l'ambassade de France à Londres.

conversation a roulé principalement sur les affaires d'Espagne. M. Hitler m'a répété ce qu'il m'avait déjà dit à plusieurs reprises : que ce qui l'intéresse en Espagne, c'est d'y empêcher le triomphe du bolchevisme, qui entraînerait pour l'Europe un péril mortel; à part cela, l'Allemagne ne nourrit aucune ambition territoriale; elle ne songe pas à empiéter en aucune manière sur l'indépendance et la souveraineté de ce pays, ni à s'y assurer un privilège quelconque. « D'ailleurs, ajouta le Chancelier, les gouvernements nationalistes sont chatouilleux à cet égard. Ce sont les marxistes, et non les patriotes, qui sont prêts à aliéner des parcelles de la souveraineté nationale ».

J'ai demandé à mon interlocuteur s'il était certain que M. Mussolini eût les mêmes intentions que lui. Il m'a répondu qu'il en était certain et que le Duce, sur ce point, pensait exactement comme lui.

Abordant ensuite la question du projet de compromis britannique [1], M. Hitler en a parlé avec un mélange d'approbation et de scepticisme. Le plus important à ses yeux, et le plus difficile aussi, c'est le rappel des volontaires. « Si j'avais levé le doigt, s'est-il écrié, renouvelant une formule qu'il avait déjà employée vis-à-vis de moi, il y aura bientôt un an, cinquante, cent mille de mes S. S. auraient couru au secours de l'Espagne. Je n ai pas fait ce geste. Il est donc clair que je ne saurais être hostile au rappel des volontaires. Mais si l'on peut compter que Franco licenciera les étrangers qui luttent dans ses rangs, peut-on avoir la même confiance dans le gouvernement de Valence ? Ce gouvernement, en admettant qu'il donne les ordres nécessaires, sera-t-il obéi ? et si les étrangers qui sont [du côté] [2] des rouges quittent l'Espagne, où iront-ils ? Qui voudra d'eux !

M. Hitler se félicite en tout cas de la suppression du contrôle naval. Ce contrôle était à son avis une dérision. Pas une fois, les navires allemands n'ont été en mesure d'arrêter un vapeur suspect. Ou plutôt les vapeurs suspects portaient des pavillons du Panama, du Nicaragua, etc., à l'abri desquels ils étaient libres de transporter à leur aise leur contrebande. Personne ne regrettera que cette plaisanterie ne se prolonge pas. Faisant une rapide allusion au *Leipzig*, le Chancelier exprime la conviction que les tentatives de torpillage dont le croiseur du Reich a été victime provenaient de deux sous-marins russes. Je m'étonne d'une maladresse qui a manqué quatre fois son but. N'est-ce-pas la preuve que les agresseurs ne voulaient pas toucher ? « Non, déclare M. Hitler. C'est la preuve qu'ils ne savent pas se servir de leurs outils ».

Le Chancelier ne semble pas du reste avoir beaucoup plus de confiance dans l'institution de contrôleurs neutres qui seraient installés dans les ports espagnols. Que verront-ils ? Que sauront-ils ? Rien que ce qu'on voudra bien leur dire.

Cependant le Chancelier conclut qu'il souhaite un arrangement. Tout système sera défectueux. Mais ce serait déjà beaucoup, selon lui, si la non-intervention pouvait se poursuivre, à peu près comme elle a été pratiquée jusqu'ici. Avec ses insuffisances et ses lacunes, elle a préservé l'Europe de

(1) Allusion au mémorandum du 14 juillet, dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 223.
(2) Partout, selon le texte déchiffré à Paris.

conflits. Et c'est tout ce qu'on peut désirer pour l'avenir. « D'autant plus, ajoute le Führer, que la victoire finale de Franco ne fait aucun doute pour moi ».

M. Hitler me parle ensuite de la France. Il s'enquiert de la situation qui y règne. Il demeure évidemment persuadé que notre pays demeure sous la menace des pires catastrophes et que le communisme y prépare une révolution qui éclatera un beau jour. Je lui certifie qu'il se trompe, que les événements évoluent en sens contraire, que l'échec de la grève des hôtels marque un tournant décisif, que l'ordre n'a jamais été sérieusement menacé et qu'il est aujourd'hui fermement assuré.

Le Chancelier paraît surpris et peu convaincu. « Vraiment ? questionne-t-il; vous le croyez sincèrement ? ».

Je lui rappelle que ses prédictions antérieures ne se sont pas réalisées tandis que les miennes n'ont pas été démenties par les faits.

L'entretien se porte sur les relations franco-allemandes. Je déplore l'attitude inutilement violente de la presse du Reich qui compromet nos efforts persévérants d'apaisement. Je l'incite à dire un mot pour que ces excès soient tempérés à l'avenir. Le Chancelier me répond qu'il ne pense pas que l'initiative de la violence vienne de la presse allemande. « Sans doute, me déclare-t-il, lisez-vous les journaux allemands avec plus d'attention que les journaux français. Sinon, vous verriez que votre propre presse ne nous ménage guère ». Il reconnaît, toutefois, que les polémiques des journaux font beaucoup de mal. Il croit pourtant qu'une amélioration de nos rapports mutuels se poursuit lentement; il s'en réjouit; il constate avec plaisir que toutes les personnes de son entourage qui sont allées en France il y a quelque temps se sont louées à leur retour de la manière dont elles y avaient été reçues. « Nos rapports privés sont excellents, a-t-il dit. Les Français ont, à notre égard, de la curiosité et peut-être de l'estime. Nous les trouvons charmants, intelligents et ils exercent toujours un prestige sur nous. Mais par un singulier paradoxe, ces bonnes dispositions ne passent pas du domaine des rapports privés dans celui de la politique ». « Il ne tient qu'à vous, lui fis-je alors observer, qu'il en soit autrement ».

Là-dessus, M. Hitler s'absorba dans la contemplation d'un nouveau ballet, qui venait d'apparaître sur le théâtre de verdure.

251

Note de la Direction politique

Enquête de M. Van Zeeland. Visite de M. Frère

19 juillet 1937.

M. Van Zeeland a achevé l'enquête dont il a été chargé.

Aux États-Unis, le Premier ministre belge a vu le président Roosevelt à cinq reprises et, très souvent, M. Cordell Hull, M. Morgenthau ainsi que

les principaux chefs de l'administration américaine [1]. En Angleterre, en outre de ses entretiens avec les membres du gouvernement britannique, il a poursuivi ses études avec sir Frederick Leith-Ross.

En Allemagne, en Pologne, en Italie, le travail d'information a été assumé par M. Frère.

A l'issue de l'enquête, M. Van Zeeland a chargé M. Frère d'en exposer au gouvernement français les résultats et de présenter des propositions ayant déjà reçu l'agrément des gouvernements américain et britannique.

En rendant visite au Département le 19 juillet (M. Eirik Labonne) et s'acquittant de cette mission, M. Frère a remis la note dont le texte est ci-joint [2].

L'essentiel de cette note tient en une proposition d'« échange de vues officieux » entre les gouvernements anglais et français auquel prendrait part un représentant des États-Unis.

Bien que M. Van Zeeland ait cru devoir, dans cette note, réserver encore la liberté du gouvernement des États-Unis, il a recueilli verbalement des assurances qui lui permettent d'envisager avec confiance cette participation. M. Van Zeeland croit même pouvoir espérer que M. Sumner Welles, sous-secrétaire d'État, sera désigné comme délégué américain. Du côté anglais, l'adhésion a été explicite et il est presque certain que sir Frederick Leith-Ross sera désigné.

A la fin de l'enquête, M. Van Zeeland a envisagé d'étendre l'invitation à cette éventuelle réunion à tous les signataires des accords tripartites de septembre [3], c'est-à-dire, en outre des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, à la Hollande, à la Suisse et à la Belgique. Mais il a craint qu'une telle réunion, d'où l'Allemagne et l'Italie se trouveraient écartées, ne revête une signification politique qu'il n'est en aucune façon dans les intentions du Premier ministre belge de lui donner. Il s'est donc borné aux trois premiers signataires.

Ainsi cette réunion, tout en répondant entièrement à l'esprit des accords tripartites, et ayant expressément pour but de les mettre en œuvre, ne s'en réclamerait pas formellement; elle ne s'inscrirait pas dans leur cadre et resterait plutôt dans celui de l'enquête. De la sorte, l'Allemagne et l'Italie doivent n'y trouver ni motif d'inquiétude, ni atteinte de prestige, ni matière à protestation.

D'ailleurs, si l'étude projetée se limite aux trois délégués des États-Unis, de l'Angleterre et de la France, M. Van Zeeland, tenant à renseigner constamment les autres pays intéressés aux résultats de son enquête, se propose de se rendre à Berlin pour en informer le gouvernement allemand et chargera dans le même but M. Frère de se rendre à Rome.

Dans l'esprit de M. Van Zeeland, cette réunion conservera un caractère officieux. Elle aura entre les mains, comme élément essentiel de documentation, le rapport que M. Van Zeeland et M. Frère sont actuellement en train

(1) Sur la visite aux États-Unis de l'homme d'État belge, voir ci-dessus les nos 104, 163, 197
(2) Texte reproduit ci-après en annexe.
(3) 1936. Sur ces accords, voir, au tome III de la présente série, le no 288.

d'établir à la suite de leurs visites internationales. Les mesures que les délégués peuvent être amenés à proposer ou à recommander ne sauraient constituer engagement de la part des gouvernements et leur mise en œuvre effective devra faire l'objet entre eux d'ententes ultérieures et spéciales.

Quant à la date, M. Van Zeeland avait envisagé la fin du mois d'août. Mais sir Frederick Leith-Ross a représenté que le délai imparti semblait un peu court, qu'il y avait lieu de connaître au préalable les résultats de l'assemblée de Genève en septembre et qu'il était ainsi préférable de choisir plutôt le début d'octobre.

Sur le fond, sir Frederick Leith-Ross, ayant en mains la note de M. Van Zeeland, s'est montré « un peu surpris de l'exiguïté des résultats ». Il n'a pas dissimulé que la réunion allait s'effectuer sur des bases ténues, sans indications bien précises, concernant la position américaine et l'étendue de son éventuelle collaboration. Et sans mentionner explicitement la France, sir Frederick a ajouté : « et d'autres incertitudes ».

M. Van Zeeland désire connaître assez rapidement la réponse du gouvernement français. Il a prié M. Frère de l'obtenir, autant qu'il sera possible, lundi prochain 26 juillet. A cette date, M. Frère doit rendre visite de nouveau au Département et y recueillir cette réponse.

Entre-temps, M. Frère rendra visite à M. Rueff pour mettre au courant M. Georges Bonnet et M. Alphand pour mettre au courant M. Chapsal.

La direction politique, pensant que la réponse française doit être affirmative, présentera dans quelques jours à l'approbation du Ministre un projet de réponse rédigé dans ce sens et concerté avec les ministères des Finances et du Commerce.

S'il en allait autrement, elle a l'honneur de solliciter des instructions.

ANNEXE

19 juillet 1937.

La déclaration franco-anglo-américaine du 25 septembre 1936, à laquelle se sont joints la Belgique, les Pays-Bas et la Suisse, a affirmé, dans son paragraphe 1er, la volonté des puissances signataires de « sauvegarder la paix, de favoriser l'établissement des conditions qui pourront le mieux contribuer à restaurer l'ordre dans les relations économiques internationales et de poursuivre une politique tendant à développer la prospérité dans le monde et à améliorer le niveau de vie des peuples ».

Elle a marqué, par ailleurs, l'importance qu'attachaient les gouvernements signataires à ce qu'une action soit entreprise pour atténuer progressivement, en vue de leur abolition, les régimes actuels de contingents et de contrôle des changes.

C'est pour mettre en pratique le vœu exprimé dans le paragraphe qui précède que le gouvernement britannique et le gouvernement français ont bien voulu me prier d'entreprendre l'enquête à laquelle je me suis livré au cours des derniers mois.

Le moment me paraît venu, avant de formuler mes conclusions, d'avoir un échange de vues officieux avec les représentants de ces deux gouvernements auxquels je voudrais associer, si possible, un représentant des États-Unis.

Au cours de cet échange de vues, il y aurait lieu d'examiner, en confrontant les opinions des trois grandes puissances qui ont pris l'initiative de la déclaration du 25 septembre 1936, et à la lumière des éléments que j'ai recueillis au cours de mon enquête, les formes concrètes qui pourraient être données à une action ultérieure.

Il ne serait pas nécessaire que les personnalités qui seraient appelées à se rencontrer eussent des pouvoirs de décision, mais elles devraient jouir de la pleine confiance de leurs gouvernements et être en contact étroit avec eux.

Elles auraient notamment à établir le programme des échanges de vues ultérieurs auxquels pourraient être associés des représentants d'autres gouvernements.

Ce programme comporterait une série de mesures d'exécution pratique, s'étendant au domaine de la politique commerciale dans son ensemble.

Les entretiens que j'ai eus récemment à Washington me portent à croire qu'il est désirable et que, dans certaines conditions, il serait possible d'associer, aux échanges de vues qui viennent d'être définis, un représentant du gouvernement des États-Unis, cosignataire de la déclaration du 25 septembre.

Cette participation d'un délégué américain serait toutefois subordonnée à l'acceptation par les autres pays de certains principes généraux auxquels le gouvernement des États-Unis est particulièrement attaché et qui peuvent être résumés de la manière suivante :

Nécessité de favoriser le maintien de la paix par la pratique d'une large collaboration internationale et utilité dans ce but de maintenir à l'avant-plan des préoccupations de l'opinion publique les problèmes soulevés par l'organisation des rapports internationaux;

Élimination progressive des obstacles aux échanges internationaux, de quelque nature qu'ils soient, notamment des régimes de contingents et de contrôle des changes ;

Abolition ou atténuation des systèmes de discrimination et retour à un régime d'accords économiques conclus sur le plan d'une égalité aussi grande que possible entre les diverses parties intéressées.

252

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 155 à 157. *Tokyo, 20 juillet 1937, 20 h. 49.*

(*Reçu :* 15 h. 30, 15 h. 45.)

La situation s'aggrave de jour en jour. Le gouvernement japonais a déclaré irrecevable la réponse du gouvernement chinois [1]. Cependant, il a annoncé que son chargé d'affaires à Nankin aurait ce matin une nouvelle entrevue avec... [2] chinois et que les décisions ne seraient prises qu'ensuite. C'est là un nouvel effort que tente le gouvernement pour éviter une guerre qu'il ne désire pas. Je crains que ce ne soit le dernier. En premier lieu parce que les Chinois de Nankin semblent décidés à pousser les choses à bout. En second lieu parce qu'il me paraît que la direction des événements est en train d'échapper aux gouvernements. Les incidents se multiplient entre les armées affrontées et les autorités militaires japonaises de Tientsin ont même déclaré qu'à partir d'aujourd'hui midi, elles emploieront toutes leurs forces à repousser les agressions chinoises.

(1) Le 19, un mémorandum chinois proposait le retrait des troupes vers leurs garnisons primitives et le règlement du conflit suivant les méthodes prévues par le droit international. Ce mémorandum était immédiatement rejeté par Tokyo.

(2) Lacune de déchiffrement.

Il ne serait donc pas invraisemblable que dès ce soir de véritables opérations de guerre aient été engagées.

Au ministère de la Marine où l'atmosphère est cependant beaucoup plus sereine qu'au ministère de la Guerre, on prie ce matin notre attaché naval de demander à l'amiral Le Bigot de ne pas aller à Dairen au début d'août comme il en avait l'intention. Dans le courant de la conversation, on lui a dit que l'[on] craignait des raids d'avions contre ce port. Enfin, pour le moment, on ne pense pas à renforcer l'escadre de Chine.

D'autre part, une dernière lueur d'espoir subsiste encore, a-t-on dit ce matin au ministère de la Guerre au colonel Mast, du fait que la [nouvelle] vient de parvenir à Tokyo que cette nuit à 11 heures, le général Sung a accepté toutes les conditions japonaises pour le règlement local de l'incident. Il reste à savoir si d'une part le gouvernement de Nankin et d'autre part l'armée du général Sung accepteront l'arrangement que ce dernier vient de conclure.

Communiqué à ambassade Pékin [1].

253

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1865 à 1867. *Londres, 20 juillet 1937, 17 h. 40, 17 h. 4.*

(*Reçu :* 20 h. 15, 20 h. 35, 19 h. 15.)

Suivant les dispositions arrêtées hier entre nous, le président du sous-Comité a proposé d'aborder la discussion de la proposition britannique [2], d'après l'ordre indiqué aux paragraphes 8 et 9. Des déclarations ont alors été faites par un certain nombre de délégués qui, abordant à la fois tous les éléments de la question, ont jeté dans le débat une confusion extrême.

De ces déclarations, j'ai noté au passage les points suivants :

1. Les ambassadeurs d'Allemagne, d'Italie et du Portugal se sont montrés en faveur d'une démarche aussi prompte que possible auprès des deux partis pour connaître leurs conceptions sur les différentes questions où leur coopération sera nécessaire. Ce point de vue a été provisoirement écarté et il semble entendu que les gouvernements doivent d'abord s'accorder sur les lignes essentielles de la proposition britannique avant d'approcher Valence et Salamanque;

(1) Dans une dépêche no 85 du même jour, qu'il n'a pas paru nécessaire de publier, l'ambassadeur ajoutait que l'initiative japonaise en Chine ne devait pas être dissociée « de l'ensemble des circonstances politiques », en particulier des « épisodes récents de la politique intérieure soviétique » (l'affaire Toukhatchevsky).

(2) Du 14 juillet, dont le texte est ci-dessus publié sous le no 223.

2. L'ambassadeur d'Italie a constaté que le plan anglais mettait un terme au contrôle naval tel qu'il existait antérieurement. Plus tard, il a demandé, d'accord avec M. von Ribbentrop, que les patrouilles fussent suspendues. Lord Plymouth a réservé l'avis de son gouvernement, mais la question sera posée de nouveau à bref délai, l'argument invoqué étant que le mandat confié à l'Angleterre et à la France ne répond plus à la volonté unanime du Comité;

3. M. Dino Grandi a tenu à spécifier que les vues de son gouvernement sur l'octroi des droits de belligérant ne doivent pas être consécutives au retrait des volontaires ni dépendre de sa réalisation;

4. L'ambassadeur de l'U.R.S.S. a soulevé la question du contrôle aérien dont il a demandé la discussion immédiate, en même temps que celle du contrôle naval.

Finalement on s'est mis d'accord pour traiter le premier point des paragraphes 8 et 9 : établissement d'observateurs dans les ports espagnols.

Le sous-Comité a accepté en principe la définition de leurs pouvoirs telle qu'elle résulte de la déclaration faite par lord Plymouth le 16 juillet [1]. Pour le reste, il a été décidé de confier à un sous-comité technique l'examen des modalités pratiques de cette installation.

La discussion reprendra cet après-midi. Elle devrait logiquement porter sur le point 2, à savoir le retrait des volontaires.

254

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1871, 1872. *Londres, 20 juillet 1937, 22 h. 12.*

(*Reçu :* le 21, 2 h.)

Comme on pouvait le prévoir, la discussion de cet après-midi a conduit à une impasse et a dû être arrêtée avant d'arriver à aucune conclusion.

L'ambassadeur d'Italie a prétendu n'avoir pas compris la proposition anglaise concernant la procédure à suivre. Il a déclaré que le débat devait s'engager suivant les grandes lignes du plan britannique [2] et non suivant l'ordre établi aux paragraphes 8 et 9. En conséquence, il fallait d'après lui poursuivre l'examen du contrôle, comme il est indiqué au paragraphe A : suppression des patrouilles navales et restauration du contrôle terrestre. Il est clair qu'il se réservait ensuite de réclamer la discussion du paragraphe B (droits de belligérants).

(1) Sur cette déclaration, voir ci-dessus le n° 240.
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 223.

Sa requête a été appuyée par l'ambassadeur portugais et, avec moins de conviction, par le représentant de l'Allemagne.

Je me suis opposé à ce qu'on modifiât la procédure fixée dans la matinée et lord Plymouth a maintenu fermement sa proposition.

Le comte Dino Grandi ayant de son côté refusé de changer quoi que ce soit à sa manière de voir et n'ayant même pas voulu accepter une suggestion transactionnelle du représentant britannique d'après laquelle la question du retrait des volontaires viendrait en discussion aussitôt après un examen des divers aspects du problème du contrôle, le Président n'a pu que constater l'impossibilité d'arriver à un accord sur la procédure à suivre et le sous-Comité s'est en conséquence ajourné à une date ultérieure.

255

M. Brugère, Ministre de France à Ottawa,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 149. *Ottawa, 20 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol. 4 août.)

Par les entretiens qu'à son retour d'Allemagne M. Mackenzie King a eus avec M. le Président du Conseil, M. Blum et M. Léger, Votre Excellence a déjà eu l'écho de l'opinion rassurante que le Premier ministre canadien a remportée de ses rapides entrevues avec Hitler, M. von Neurath et le général Goering. Il en a fait état en plusieurs circonstances depuis son retour ici et dans le discours radiodiffusé qu'il a prononcé hier et où il a relaté les différentes étapes de son séjour en Europe (il n'a pas été en Italie), il en est arrivé à la conclusion que « malgré les apparences contraires, les nations européennes comprennent mieux que naguère leurs difficultés mutuelles et qu'elles sont prêtes à collaborer à leur solution dans une plus grande mesure qu'auparavant ». Le chancelier Hitler a entre autres choses parlé à M. King de son désir d'entente avec la France et aurait déclaré que cette entente serait déjà réalisée si la politique de Moscou et la propagande communiste n'y avaient fait obstacle. Ce n'est pas là du nouveau, mais au jugement du Premier ministre canadien, son interlocuteur y aurait mis un accent de sincérité qui paraît l'avoir frappé.

Si sur ce point l'impression a été favorable, par contre, comme je l'indique dans une autre dépêche, M. Mackenzie King semble avoir été choqué de l'insistance avec laquelle le chancelier Hitler, sur la leçon un peu maladroite sans doute qui lui en avait été faite, s'est attaché à considérer le Canada comme puissance américaine et faisait abstraction de ses attaches extra-continentales en tant que membre de la Communauté britannique. Le Premier ministre a profité de deux occasions publiques qui lui ont été données pour remettre

au point cette conception quelque peu erronée de la position politique du Dominion.

Le chef de l'opposition, M. Bennett, a, lui aussi, fait un séjour en Allemagne. Il n'a pas été jusqu'à Berlin, n'a pas vu les dirigeants du Reich, mais n'en a pas moins remporté sur l'orientation de l'opinion publique allemande une impression elle aussi fort apaisante. Au cours d'une cure d'un mois, dans le voisinage de Nauheim, il a observé, a-t-il déclaré à la presse, que « le peuple en Allemagne est aussi désireux d'éviter la guerre que nous le sommes au Canada ». Personne ne peut avec certitude prévoir ce qui se passera en Europe. Le moindre incident peut changer du jour au lendemain toute la situation, mais il rapporte l'opinion qu'il n'y a pas de danger immédiat de guerre.

256

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1878, 1879. *Londres, 21 juillet 1937, 19 h. 51* (1).

(*Reçu :* le 22, 3 h. 50.)

En présence de l'inquiétant développement que prend le conflit sino-japonais, le secrétaire d'État a pensé qu'il fallait tenter un nouvel effort pour arrêter les hostilités. Il a donc télégraphié hier à Washington en vue de demander au gouvernement fédéral s'il serait disposé à se joindre au gouvernement anglais pour exercer une action commune à Tokyo et à Nankin sur les bases suivantes :

1. Tout mouvement de troupes sur le théâtre du conflit ou vers cette région sera suspendu;

2. Les puissances prêteront leur concours à une tentative pour régler les difficultés locales qui ont mis les forces chinoises et japonaises aux prises.

L'intention du gouvernement britannique, au cas où la réponse américaine serait favorable, était d'inviter la France à prendre part à la démarche projetée. Mais le département d'État a fait savoir à sir Ronald Lindsay dans la soirée qu'il craignait qu'une telle action ne fît qu'exaspérer les Japonais et ne fût plus nuisible qu'utile.

M. Eden, qui a discuté longtemps avec le Premier ministre, ne voit aucune autre méthode à suivre, surtout si les États-Unis se refusent à agir. Quelques instants auparavant, il avait déclaré à la Chambre des Communes qu'il ne voyait pas la possibilité, dans les circonstances présentes, de continuer les conversations d'ordre général engagées il y a quelques semaines avec les Japonais.

(1) Par fil.

257

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 602. Secret. *Londres, 21 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Le Dr. Brüning fait actuellement un bref séjour en Angleterre, avant de repartir pour les États-Unis. Un de mes collaborateurs, qui le connaît de longue date, a eu l'occasion de le recevoir à déjeuner dans l'intimité, et de s'entretenir avec lui des événements d'Allemagne et de la situation internationale. Votre Excellence trouvera ci-dessous un compte rendu sommaire des déclarations de l'ancien chancelier ; celui-ci préfère les généralisations aux faits, d'autant plus qu'éloigné de son pays natal, et demeurant aux États-Unis, il n'éprouve pas le besoin et n'a guère le moyen de connaître le détail des événements quotidiens. Directement ou indirectement, ses liens avec l'Allemagne restent nombreux, et il donne l'impression de suivre de très près l'évolution des esprits dans le IIIe Reich, dans la mesure où il est permis, matériellement et moralement, à un émigré de conserver le contact avec sa patrie d'origine.

M. Brüning se montre frappé de l'apathie grandissante que manifeste aujourd'hui la plus grande partie du peuple allemand. A l'en croire, la bourgeoisie, si éprouvée déjà par la guerre et par l'inflation, a perdu toute faculté de résistance, et tend de plus en plus à disparaître. Les représentants des professions libérales, — juristes, universitaires, médecins, fonctionnaires —, déjà dépouillés de leur capital, rétribués de façon insuffisante, ne savent comment assurer l'avenir de leurs enfants, et sont en proie à un véritable désespoir; mais ils ont perdu toute force de réaction, et tombent dans un état d'indifférence résignée. La jeunesse montre plus de nerfs; le mouvement national-socialiste, depuis son triomphe de 1933, a perdu beaucoup de terrain dans les universités et dans l'enseignement secondaire. Les cours des professeurs connus pour avoir tourné casaque sans dignité à l'avènement des hitlériens ne sont guère suivis et, s'il est inévitable que les candidats aux examens fassent preuve d'un certain conformisme, il n'en reste pas moins, aux yeux de M. Brüning, que la jeune génération résiste mieux que les hommes d'âge mûr au nivellement spirituel et intellectuel.

(M. Treviranus, qui assistait à cette conversation, est intervenu à ce moment pour citer, à titre d'exemple de la ruine morale des anciennes classes dirigeantes, le récent suicide de l'ancien secrétaire d'État von Moellendorff, le célèbre inventeur de la *Planwirtschaft*, et conseiller technique de l'*I. G. Farbenindustrie*. L'ancien collègue de M. Brüning croit également savoir que le général von Hammerstein, chef d'état-major de la Reichswehr en 1933

et fidèle ami du général von Schleicher, aurait décidé de quitter l'Allemagne avec les siens et de s'établir en Suède, pour échapper à une atmosphère qu'il tiendrait pour irrespirable.)

Le Dr. Brüning se déclare d'ailleurs frappé de la vitalité supérieure dont font preuve, dans leur résistance au régime hitlérien, les éléments de la classe ouvrière qui appartenaient jadis à la social-démocratie. Alors que la jeunesse catholique et libérale, dit-il, échappe à la famille et subit sans révolte la pression dont elle est l'objet de la part de l'État, enfants et adolescents des milieux jadis socialistes montrent beaucoup plus d'indépendance et trouvent des encouragements dans leurs foyers. Quant aux paysans, ils sont maintenant en proie à un matérialisme total, et ce n'est que dans quelques régions de l'Allemagne que l'on note parmi eux des signes de mécontentement, là où les difficultés économiques coïncident avec la persécution religieuse, en Wurtemberg notamment. D'après les renseignements dont dispose l'ancien chancelier, la désaffection à l'égard du régime se manifesterait surtout en Schleswig, en Hanovre, et dans le pays rhénan, ainsi que dans quelques grandes villes comme Breslau. En revanche, la Silésie, la Saxe, la Thuringe et, d'une façon générale toute l'Allemagne centrale, seraient satisfaites de leur sort; et, dans l'ensemble, il n'y aurait lieu de prévoir aucun ébranlement sérieux du IIIe Reich. Seuls, les esprits réfléchis s'inquiètent, surtout s'ils connaissent les détails de la situation financière. Ils savent qu'un jour la note à payer dépassera toutes les proportions connues, et que l'Allemagne se retrouvera dans une situation comparable à celle de 1919 ou de 1923; situation dont l'un des éléments les plus inquiétants réside dans le transfert purement artificiel au centre du pays d'un certain nombre d'industries périphériques, qui seront alors condamnées à disparaître au milieu de troubles sociaux bien plus graves que ceux dont ces régions furent déjà le théâtre au lendemain de la défaite.

Passant à la politique étrangère, M. Brüning s'est félicité de voir le Saint-Siège reconnaître, enfin, mais trop tard, le caractère essentiellement dangereux pour l'Église du mouvement national-socialiste et du triomphe de M. Hitler. Si, pendant longtemps, le Pape n'a pas vu entièrement clair à ce sujet, ou plutôt, s'il s'est défié de son jugement naturel, c'est à l'influence d'un certain nombre de ses conseillers qu'il convient d'en faire remonter la responsabilité. Le cardinal Pacelli, par exemple, a été lent à perdre ses propres illusions, et à reconnaître que la signature du Concordat avait constitué une grave erreur. Aujourd'hui, il ne s'y trompe plus, et la secrétairerie d'État n'attache plus aucune importance aux rapports envoyés de Berlin par le nonce apostolique. L'ancien chancelier se montre extrêmement sévère pour la personne et pour le rôle de Mgr. Orsenigo. Non seulement, dit-il, celui-ci manque de caractère et de courage, mais encore, il professe des sympathies à peine dissimulées pour les régimes fascistes, et cela depuis l'époque où il était, à Milan, curé d'une paroisse où M. Mussolini a prononcé quelques-uns de ses premiers discours. « Dès 1930, ajoute M. Brüning, j'avais été prévenu de l'état d'esprit du Nonce par le comte Bethlen qui, venu à Berlin à l'occasion d'un congrès catholique, m'avait raconté que le gouvernement

hongrois s'était trouvé dans la nécessité de demander discrètement au Vatican le rappel de Mgr. Orsenigo. Celui-ci n'a pas cessé de travailler pour M. Hitler, et le manifeste des évêques allemands, publié peu de temps après l'arrivée au pouvoir des nationaux-socialistes, remonte à son initiative; rien n'a contribué davantage à ruiner l'autorité de l'épiscopat sur les masses catholiques allemandes ».

L'ancien chancelier considère que le prochain congrès de la N.S.D.A.P. à Nüremberg donnera à M. Hitler l'occasion de quelque geste important dans le domaine religieux, soit qu'il veuille poser les bases d'un christianisme national, indépendant de Rome ou du protestantisme étranger, soit qu'il se borne, pour le moment, à frapper de terreur ceux qui résistent à l'aide de nouvelles menaces : « Je ne serais pas étonné, ajoute M. Brüning, qu'une vigoureuse attaque soit menée par le Führer contre le cardinal Pacelli. Celui-ci, pendant sa nonciature, s'est trouvé mêlé, sans en recueillir, bien entendu, le moindre profit personnel, aux affaires d'argent de maints évêques allemands. C'est un des points faibles de l'Église catholique qu'elle manque de prudence dans ce domaine, les fins qu'elle poursuit lui permettant, au sens étymologique du terme, un désintéressement qui passe parfois les bornes de l'honnêteté commerciale. La patience dont le secrétaire d'État a fait preuve dans le passé en face des brutalités du IIIe Reich contre les catholiques allemands s'explique peut-être en partie par la crainte de révélations fâcheuses, sinon pour lui-même, du moins pour l'Église. Mais aujourd'hui, les choses en sont arrivées au point où de telles appréhensions ne comptent plus, et l'attitude du cardinal Pacelli n'en saurait être influencée ».

M. Brüning ne s'est guère étendu sur les grands problèmes de la politique européenne, si ce n'est pour critiquer rétrospectivement certaines initiatives de la diplomatie britannique qui ont, à son avis, puissamment contribué à encourager M. Hitler à une époque où le régime national-socialiste restait loin d'être aussi solidement établi qu'aujourd'hui. L'ancien chancelier affirme, notamment, tenir d'une source absolument sûre que sir John Simon, lors de son voyage à Berlin en 1934, a déclaré à M. von Neurath que la Petite Entente se détachait rapidement de la France, et que cette évolution ne tarderait pas à se précipiter encore. Sans doute, convient-il d'accueillir avec un certain scepticisme les dires du ministre des Affaires étrangères du Reich, dont l'optimisme natif et les défaillances de mémoire expliquent souvent les affirmations hasardeuses; il n'en reste pas moins, selon M. Brüning, que le compte rendu de cet entretien produisit un effet considérable sur l'esprit du Führer, malgré les efforts de M. von Bülow pour mettre au point les propos imprudents prêtés au secrétaire d'État britannique. De même, lord Londonderry, en affirmant, peu de jours avant le 7 mars, que le gouvernement anglais se bornerait à des protestations purement verbales en cas d'invasion de la zone démilitarisée [1], a fourni à M. Hitler un excellent argument pour réfuter les objections jusqu'alors très fermes de la Reichswehr.

[1] Sur l'attitude de l'homme d'État britannique, voir, au tome I de la présente série, les nos 138, 147.

Celle-ci, d'après l'ancien chancelier, continue de rester hostile à toute aventure; encore convient-il de se demander dans quelle mesure elle peut s'y opposer, surtout aussi longtemps qu'elle conserve à sa tête un rêveur comme le maréchal von Blomberg, qui subit le magnétisme personnel de M. Hitler. Les calculs des autres grands chefs de l'armée s'inspirent de considérations pratiques et réalistes, qui les amènent à ne point souhaiter de conflit international. M. Brüning estime, à cet égard, que les événements d'Espagne ont probablement sauvé la paix européenne, en détournant l'activité allemande vers un théâtre secondaire, où certains armements du Reich ont révélé des défauts inquiétants et où, au surplus, la politique d'intervention ne jouit d'aucune popularité auprès du peuple allemand. Il n'en serait point de même, croit-il, si le Führer décidait soudain quelque entreprise contre la Tchécoslovaquie, et surtout contre l'Autriche : « Il y aurait là de quoi galvaniser encore une fois, pour un bref délai qui ne dépasserait peut-être point quinze jours, une population résolument hostile par ailleurs à la guerre d'Espagne. Sur ce point, l'on ne saurait tirer argument de l'apathie générale de l'opinion allemande pour être sûr qu'elle se refuserait à suivre les dirigeants hitlériens dans une marche sur Vienne. Des gens comme Himmler ou Heydrich savent parfaitement qu'en pareil cas ils pourraient encore compter sur l'enthousiasme national, et c'est ce qui rend plus dangereuse qu'aucune autre la situation en Europe centrale. C'est aussi ce qui donne tant d'importance aux résistances de la Reichswehr ».

En quelle mesure l'armée pourrait-elle triompher dans cette hypothèse de la pression des chefs nationaux-socialistes? Les progrès techniques constamment réalisés par elle ne sont point sans lui rendre une telle attitude difficile. De l'avis de M. Brüning, la frontière polonaise, longtemps demeurée ouverte à l'envahisseur, est suffisamment fortifiée maintenant pour que la Reichswehr puisse s'y défendre victorieusement, avec d'assez faibles effectifs, contre un adversaire venant de l'est. Il est vrai qu'au sein même de la N.S.D.A.P., l'État-major général trouverait sans doute un appui en la personne de M. Goering, fortement assagi par le pouvoir, surtout depuis qu'il contrôle l'exécution du plan de quatre ans et constate ainsi quotidiennement les obstacles à peu près insurmontables auxquels se heurte le ravitaillement du Reich en matières premières.

Si la logique l'emportait en cette matière, et si le monde n'avait pas affaire à des dictateurs déséquilibrés, l'on devrait être assuré, selon M. Brüning, que la paix ne sera point rompue par une Allemagne environnée d'ennemis éventuels. L'ancien chancelier qui, pendant une partie de l'année, fait un cours à l'Université de Boston, se montre frappé, notamment, de l'hostilité croissante que l'opinion américaine montre envers le IIIe Reich. « Aux États-Unis, dit-il, les Allemands sont aujourd'hui plus détestés que pendant la guerre. Ce n'est pas le fait des Juifs, dont l'influence est limitée, et qui se heurtent d'ailleurs, même là-bas, à un antisémitisme grandissant; ce n'est pas non plus celui des vingt millions de catholiques, qui se sont émus à une date récente seulement; mais c'est surtout le fait des milieux intellectuels et scientifiques, qui ont vécu jusqu'ici dans l'admiration de l'Allemagne,

et dont la ferveur retombée se transforme peu à peu en une haine profonde, faite de rancune et de déception ».

Il ne faudrait d'ailleurs pas croire, déclare M. Brüning, que, dans l'esprit de M. Hitler, le gigantesque réarmement de l'Allemagne soit conçu comme la préparation d'une guerre inévitable : « Sur ce point encore, le Führer souffre d'un complexe d'infériorité : cet ancien adjudant, aujourd'hui chef des armées de terre, de mer et des airs, ne se lasse point de contempler l'instrument qu'il a forgé, en se rappellant l'humble section qui obéissait jadis à ses ordres. Pour beaucoup de vrais militaires, l'armée du temps de paix est la seule qui compte, qui réjouisse l'œil et le cœur des professionnels. Si l'on pouvait être sûr de voir M. Hitler rester dans ces vues, nous serions tranquilles. Mais qui peut nous le garantir? Depuis quelque temps, il fait preuve de singularités, voire de bizarreries de plus en plus grandes. Il est saisi de la manie de construire, comme tous les dictateurs, soucieux de laisser après eux au moins une trace durable de leur activité. Ses vastes projets de transformation des grandes villes allemandes rappellent à s'y méprendre la *Bauwut*, les manies de certains souverains du XIXe siècle, et des Wittelsbach en particulier. Les ressemblances entre Louis II de Bavière et M. Hitler s'accentuent, mais avec cette différence capitale qu'il conserve le pouvoir, et que sa popularité reste immense, notamment auprès des femmes de toutes les classes, qu'il a fanatisées. Comment, dans ces conditions, regarder l'avenir sans inquiétude? »

M. Brüning a mis fin à l'entretien sur ces mots. Il s'apprête à partir pour les États-Unis, mais reviendra en Angleterre à l'automne pour y rester pendant quelques mois.

258

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n°s 2965 à 2969. *Berlin, 22 juillet 1937, 13 h. 58, 13 h.*

(*Reçu :* 15 h. 40, 15 h. 10, 15 h. 30.)

L'offensive que la presse allemande dirige aujourd'hui contre la France et la Russie en sortant à point nommé du tiroir, où ce genre de document est tenu en réserve, une histoire de soldats de la Légion étrangère recrutés par la voie de l'ordre du jour pour aller combattre en Espagne avec les rouges [1], ainsi qu'une histoire d'officiers aviateurs russes transportés du Havre à Paris et de Paris à Valence, cette offensive constitue une réédition de la tactique déjà suivie avant le dépôt du projet de compromis britannique, quand on

[1] Le *Völkischer Beobachter* venait de publier une information selon laquelle 800 soldats de la Légion étrangère française et 30 officiers auraient été envoyés de Meknès en Espagne.

ignorait comment allaient tourner les choses. Cette fois, l'Allemagne entend riposter aux difficultés qui ont été soulevées au comité de Londres à propos de l'ordre de la discussion et dont elle attribue la responsabilité à l'action de la France et de la Russie. Elle riposte à la manière italienne, sur le mode des journaux italiens et peut-être avec des documents qui lui sont fournis par l'Italie.

A mon avis, si nous sommes sûrs de nous et si, comme je le crois, l'affaire de la Légion étrangère n'est pas exacte, il y a lieu de contre-attaquer avec vigueur et sous la forme d'articles, de déclarations radiodiffusées ou de communications dont on sente l'origine officieuse.

Le démenti, lancé cette nuit à 22 heures par l'agence Havas, a été publié par le *D.N.B.* à 3 heures du matin. C'est dire que les journaux allemands n'ont pas pu en tenir compte, même s'ils l'avaient voulu, ce qui est fort douteux.

En outre, le *D.N.B.* a fait suivre ce démenti d'une note déclarant que l'agence du comte Reischach, cette filiale du *D.N.B.* qui est spécialement chargée des articles [trop étranges], maintenait ses affirmations qui lui venaient d'une source éprouvée.

Il n'est pas admissible qu'on prétende désirer la conciliation et qu'on déchaîne, en même temps, au premier obstacle, des campagnes qui empoisonnent l'atmosphère. Il n'est pas admissible, non plus, que l'hypocrisie allemande et italienne puisse s'étaler librement.

Chacun sait, et d'ailleurs M. Mussolini s'en est vanté, qu'il y a 40.000 Italiens en Espagne, que l'aviation du général Franco est d'origine italienne et allemande et que les avions allemands survolent la France pendant la nuit pour se rendre en Espagne.

Si la presse française rappelle ces faits, il en arrivera tout de même quelque chose, malgré les rigueurs de la censure, aux oreilles du public allemand.

259

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2976 à 2978. *Berlin, 22 juillet 1937, 20 h. 14.*
(*Reçu :* 20 h. 25, 20 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme nos 2957-2959 (1).

Les renseignements que j'ai recueillis au sujet de la présentation des lettres de créance du nouvel ambassadeur de l'U.R.S.S., reçu hier par M. Hitler,

(1) Du 21 juillet, non reproduit. Dans ce télégramme, l'ambassadeur voyait, dans le fait que le Führer avait reçu le nouveau représentant de l'U.R.S.S. à l'Obersalzberg, un « désir de prévenance ». Il notait également la « courtoisie » des allocutions échangées.

à sa villa alpine d'Obersalzberg, modifient l'impression première qui se dégageait de cette réception.

J'ai appris, en effet, d'une excellente source allemande, que M. Hitler avait catégoriquement refusé de recevoir les lettres de M. Yourenev à Berlin. Il ne voulait pas qu'il fût procédé au déploiement de troupes et au cérémonial ordinaires en l'honneur de l'envoyé des Soviets. S'il lui a donné audience à Obersalzberg, ce n'est pas par un scrupule de politesse et pour ne pas le faire attendre trop longtemps; c'est, au contraire, pour réduire au minimum le protocole de l'entrevue. En fait, le ministre des Affaires étrangères n'était pas là, ni le secrétaire d'État. Seul, M. Meissner y assistait.

Le représentant du général Franco, le marquis de Magaz, qui vient d'arriver à Berlin a été traité autrement. On lui a offert un choix qui n'avait pas été laissé à M. Yourenev. On lui a proposé ou d'attendre trois ou quatre semaines le prochain passage de M. Hitler dans la capitale du Reich, ou de se rendre à Obersalzberg.

Un passage de la réponse du Führer à l'ambassadeur de Russie avait d'ailleurs frappé les milieux diplomatiques. M. Hitler y faisait allusion à la nécessité pour la paix de la non-intervention. On se demandait s'il visait la non-intervention en général ou spécialement la non-intervention dans les affaires d'Espagne. La *Correspondance politique et diplomatique* de ce soir a dissipé le doute. C'est bien la non-intervention en Espagne que M. Hitler a voulu signifier. Son allusion a donc le sens d'une sorte d'avertissement d'un caractère, en pareille circonstance, assez inusité.

260

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1136. *Berlin, 22 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 23 juillet; Dir. pol., 26 juillet.)

Deux ans après la signature de l'accord naval germano-britannique, sur lequel le Reich avait fondé tant d'espoirs pour l'heureux développement de ses relations avec la Grande-Bretagne, les gouvernements anglais et allemand ont conclu, le 17 juillet, à Londres, une série d'arrangements destinés à régler les diverses questions laissées pendantes par l'accord du 18 juin 1935.

La signature de ce second traité naval a, tout d'abord, été saluée, en Allemagne, comme un événement d'une grande portée politique, marquant une nouvelle borne sur la voie du rapprochement entre l'Angleterre et l'Allemagne. La presse du Reich était d'autant plus disposée à attribuer à l'accord du 17 juillet une telle signification que la conclusion en était intervenue peu après la

publication du projet de compromis britannique dans l'affaire d'Espagne [1] et au lendemain de l'adoption de ce plan par le comité de Londres. Depuis trois jours, les journaux allemands rivalisaient d'éloges pour la Grande-Bretagne et ses dirigeants. La signature du traité du 17 juillet leur fournissait une occasion particulièrement favorable pour montrer l'Angleterre et l'Allemagne animées d'un même désir de paix et unissant leurs efforts pour arrêter sur mer la course aux armements. Le second accord naval pouvait être considéré par l'opinion allemande comme de bon augure pour les négociations qui allaient s'ouvrir à Londres en vue de la mise en œuvre du plan britannique.

Dans ces conditions, les dirigeants hitlériens paraissent avoir été désagréablement surpris par la « froideur » avec laquelle l'ensemble de l'opinion anglaise a accueilli l'accord du 17 juillet, tandis que certains journaux londoniens prenaient soin d'en souligner le caractère avant tout technique, lui déniaient toute portée politique spéciale et faisaient remarquer qu'un arrangement analogue avait été conclu, en même temps, entre Londres et Moscou. Subitement, le ton de la presse allemande a baissé. Les commentaires concernant le pacte naval ont disparu de la vedette. Seules, et comme par manière de protestation, certaines feuilles berlinoises, telles que l'*Angriff*, ont soutenu que toute convention concernant les armements navals avait nécessairement une répercussion immédiate sur l'équilibre des forces dans le monde et qu'à cet égard, on ne pouvait en contester le caractère essentiellement politique. Quant à l'ensemble des journaux, dans la mesure où ils ont insisté sur l'accord du 17 juillet, ils se sont surtout efforcés d'en exposer la genèse et les répercussions pratiques sur le développement de la marine de guerre du Reich.

La charte fondamentale des rapports entre la flotte allemande et la flotte britannique demeure, ont-ils dit, l'accord du 18 juin. Cet accord, conclu trois mois après que le Reich eût rétabli sa souveraineté militaire, a fixé d'une façon durable le tonnage maximum de la marine de guerre allemande à 35 % du tonnage de la flotte britannique [2].

Depuis lors, deux faits capitaux s'étaient produits : l'expiration, en 1936, de l'accord intervenu à Washington, en 1922, entre les cinq grandes puissances navales et la conclusion du second accord de Londres (26 mars 1936).

L'accord de Washington étant devenu caduc, le traité naval anglo-allemand du 18 juin 1935 restait la seule convention prévoyant des limitations d'armements *d'ordre quantitatif*. La presse du Reich n'a pas manqué de faire ressortir le fait et d'affirmer que, dans ce domaine, l'Allemagne prêchait d'exemple au monde entier.

Restait pendante la question de l'aménagement par catégorie de navires du tonnage global reconnu à la flotte de guerre du Reich. L'accord de juin 1935 n'avait réglé que le cas des sous-marins. Il avait fixé le tonnage de la flottille sous-marine allemande à 45 % du déplacement total des sous-marins britanniques (soit environ 23.000 tonnes pour les sous-marins allemands). Il avait

[1] Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 223.

[2] *Note du document :* Cette proportion correspond exactement au coefficient que l'accord de Washington avait attribué à la France et à l'Italie (1,75) par rapport à la Grande-Bretagne et aux États-Unis (5).

prévu, en outre, que cette proportion pourrait être portée à 100 %, à condition que l'amirauté britannique fût avertie, au préalable, des projets de construction de sous-marins et que le tonnage supplémentaire de la flottille sous-marine fût défalqué du tonnage global de la marine de guerre du Reich.

Ces dispositions viennent d'être reprises par l'accord du 17 juillet 1937.

Pour ce qui est des autres types de bâtiments, il était nécessaire qu'ils fussent d'abord définis. La procédure la plus simple était, évidemment, que l'accord anglo-allemand reprît, sur ce point, les dispositions du traité conclu à Londres le 26 mars 1936, entre l'Angleterre, la France et les États-Unis. Ce traité définissait les différentes catégories de bâtiments en usage dans les marines des trois pays et fixait pour chacune d'elles des limites supérieures de tonnage des navires de calibre des pièces d'artillerie (*sic*). Telle est la procédure qui a été adoptée. Les bâtiments de guerre à construire, désormais, par le Reich se trouvent donc soumis aux limitations prévues par l'accord de Londres. Le gouvernement allemand a accepté, en outre, que la proportion de 35 % soit appliquée non seulement à l'ensemble de sa flotte, mais à chaque catégorie de bâtiments (vaisseaux de ligne, porte-avions, croiseurs A et B, destroyers, torpilleurs, sous-marins).

L'amirauté allemande a, toutefois, obtenu de pouvoir considérer les croiseurs B (8.000 tonnes et au-dessous) et les destroyers comme rentrant dans une seule classe et de pouvoir construire, à son gré, croiseurs ou destroyers, pourvu que l'ensemble des bâtiments de ces deux types n'excède pas 35 % des navires correspondants de la flotte britannique.

On sait, d'autre part, que l'accord de Londres avait prévu, jusqu'à la fin de 1942, une pause dans la construction des croiseurs A (10.000 tonnes). Le gouvernement allemand, alléguant les projets de construction de l'amirauté soviétique, a revendiqué et obtenu la faculté de dénoncer la « vacance des croiseurs » et de construire de nouveaux croiseurs lourds, si les Soviets mettaient complètement à exécution leur plan actuel qui prévoit sept de ces bâtiments.

La presse allemande a beaucoup insisté sur le retard que les exigences soviétiques auraient apporté aux négociations. Elle en a profité pour accuser les Soviets de viser à l'hégémonie dans la Baltique. Elle a omis d'indiquer que les sept croiseurs soviétiques de 10.000 tonnes étaient encore à l'état de projet, tandis que le Reich dispose déjà de trois *Panzerschiffe* du type *Deutschland*, que les croiseurs lourds *Admiral Hipper* et *Blücher* (10.000 tonnes) ont déjà été lancés et qu'un troisième croiseur du même tonnage est en construction. D'ailleurs, la presse allemande prétend, dès maintenant, que la Russie aurait l'intention de construire dix croiseurs lourds. Dans ces conditions, il est peu probable que l'Allemagne observe longtemps les « vacances » instituées par l'accord de Londres [de] 1936.

En ce qui concerne l'armement de ses « navires de bataille » (*Schlachtschiffe*), l'Allemagne entend profiter de la faculté réservée aux signataires du traité de Londres de porter le calibre des canons à 406 millimètres, au cas, déjà réalisé, où le Japon refuserait d'accepter un calibre plus petit. Il y a lieu de relever, sans doute, la remarque déjà formulée par certains journaux allemands,

suivant laquelle l'adoption de pareils calibres pour les pièces d'artillerie pourrait entraîner une augmentation du tonnage des navires de bataille, fixé à 35.000 tonnes.

Enfin, la clause du traité de Londres relative à la communication préalable, entre les diverses amirautés, des projets de construction, a été également reprise dans l'accord anglo-allemand du 17 juillet.

Complément de l'accord naval de juin 1935, le traité qui vient d'être signé entre le Reich et la Grande-Bretagne ne troublera en rien le développement du programme de construction navale dont les deux premières tranches ont été arrêtées par le Reich en juillet 1935 et au cours de 1936 (cf. pièce annexe). L'exécution de ce programme, dont la première tranche est déjà assez avancée, doit être terminée dans quatre ans environ. A cette époque l'Allemagne disposera de cinq navires de bataille, de trois cuirassés du type *Deutschland*, de deux porte-avions, de 14 croiseurs et de 40 torpilleurs ou sous-marins, sans compter les petites unités. Elle aura donc reconstitué une marine de guerre d'une importance considérable, tout en prenant soin de ne pas éveiller les susceptibilités britanniques.

Si, par bien des aspects, le IIIe Reich heurte et blesse même les sentiments et les conceptions du peuple anglais, il faut reconnaître que, dans le domaine des armements navals, il a su procéder avec habileté et qu'en renonçant ostensiblement à toute rivalité sur mer avec la Grande-Bretagne, il a su prendre celle-ci par son côté faible [1].

Annexe

Forces de la marine de guerre allemande

Actuellement :

1. 3 *Panzerschiffe* de 10.000 tonnes;
2. 4 croiseurs du type *Nuremberg* 6.000 tonnes ;
3. 1re division de destroyers, 2e, 3e et 4e flottilles de torpilleurs;
4. 1re et 2e flottilles d'accompagnement;
5. 1re et 2e flottilles de chercheurs de mines;
6. 1 *Räumbootsflotille* et 1 *Schnellbootsflotille*;
7. Flotilles de sous-marins *Weddingen* et *Salzwedel.*

Première tranche du programme naval (8 juillet 1935) :

2 navires de bataille [2] de 26.000 tonnes;
2 croiseurs lourds de 10.000 tonnes;
16 destroyers de 1.625 tonnes;
2 sous-marins de 712 tonnes;
6 sous-marins de 500 tonnes;
20 sous-marins de 250 tonnes.

[1] Le 23 juillet, par D. n° 667, l'ambassadeur de France à Londres rendait compte du débat qui s'était engagé aux Communes sur cette récente convention anglo-allemande. Il concluait : « Le débat dont il s'agit a surtout fait ressortir l'importance que l'on attache à Westminster, comme à Whitehall, au nouvel accord anglo-allemand du 17 juillet, et la satisfaction que l'on a éprouvée devant la modération des prétentions du IIIe Reich en matière d'armements navals ».

[2] *Note du document :* Ces deux navires (*Scharnhorst* et *Gneisenau*) sont déjà lancés ainsi que les deux croiseurs lourds *Admiral Ripper* et *Blücher*.

Deuxième tranche du programme naval (1936) :
2 vaisseaux de ligne de 35.000 tonnes ;
1 porte-avions de 19.250 tonnes ;
1 croiseur lourd de 10.000 tonnes ;
6 destroyers de 1.850 tonnes ;
12 torpilleurs de 600 tonnes ;
12 chercheurs de mines de 600 tonnes.

Les deux tranches de ce programme seront exécutées en six ans environ
A cette époque la flotte allemande comptera :
5 navires de bataille ;
3 *Panzerschiffe ;*
2 navires porte-avions ;
14 croiseurs ;
40 destroyers ou torpilleurs.

261

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1122 [1]. Secret. *Berlin, 22 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 juillet.)

J'ai pris connaissance avec le plus vif intérêt de la lettre nº 1236 du Département, en date du 15 juillet, par laquelle m'était transmis un compte rendu, recueilli par notre ambassadeur à Londres, des propos tenus dans cette ville par M. G... à quelques-uns de ses amis britanniques [2].

Je souscris à tout ce qui, dans ces documents, concerne la personne et le caractère de M. G. J'ai été, moi-même, en relations avec lui et le tiens pour un homme parfaitement sincère, honnête et courageux.

Quant aux déclarations qu'il a faites, on peut, à mon avis, les considérer comme valables en gros et dans l'ensemble. Elles recoupent, d'ailleurs, des indications déjà parvenues à Votre Excellence par la voie d'un rapport secret, au sujet duquel j'ai exprimé le 17 juin dernier mon opinion. (Cf., en annexe, une copie de la lettre que j'ai adressée, à cette époque, à Votre Excellence, sous le couvert de M. Laugier).

Si les déclarations de M. G. peuvent être tenues pour plausibles, sous leur aspect le plus général, elles appellent, cependant, de sérieuses réserves. Elles grossissent, en effet, les réalités. Elles les affectent d'un coefficient qui est, selon moi, excessif. Et, sans doute, la part de déformation qu'elles contiennent donne-t-elle la mesure des sentiments d'hostilité qu'éprouve M. G. à l'égard du IIIe Reich, et au désir qui l'anime d'assister bientôt à son effondrement.

M. G. a souligné à juste titre l'importance du problème financier. Il a raison d'y voir l'une des plus graves menaces qui pèsent sur l'avenir du national-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Il s'agit des propos tenus par M. Goerdeler, ancien bourgmestre de Leipzig. Le compte rendu en est publié ci-dessus sous le nº 191 (annexes).

socialisme. M. Hitler et ses collaborateurs paraissent être possédés d'une véritable frénésie de dépense et de dilapidation. L'argent, pour eux, ne compte pas. Aux frais énormes du réarmement et de la reconstitution des stocks de mobilisation, ils ajoutent ceux qu'entraînent des fêtes à grand spectacle et des cérémonies continuelles, des constructions de palais, de monuments, d'autostrades, d'habitations ouvrières, une vie personnelle extrêmement luxueuse et toutes sortes d'entreprises de politique, d'espionnage, de police et de propagande à l'étranger.

D'où viennent ces sommes? Comment se les procurent-ils? C'est leur secret. Il y a certainement des traites impayées qui s'accumulent. Je pense même qu'on fabrique de la fausse monnaie.

Mais je ne crois pas, pour autant, que cet édifice fragile doive s'écrouler dans un délai maximum de six à huit mois.

M. G. sous-estime la force du facteur psychologique et l'élasticité presque indéfinie des phénomènes monétaires en régime de dictature. L'absence de budget et de toute publication à laquelle on puisse se fier ne permet à personne d'avoir une idée, même approximative, de la situation réelle. L'adage du philosophe se vérifie : *esse est percipi*. Ce que l'esprit ne conçoit pas n'existe pas. Il est de fait que, s'il y a non seulement inflation de crédit, mais inflation de monnaie, celle-ci n'a occasionné, jusqu'ici, qu'une montée lente des prix. Les usines travaillent à plein. Le chômage a été supprimé. L'activité économique est intense. L'argent roule à grande vitesse. Par les impôts et les emprunts, le Trésor en récupère régulièrement une partie. L'ouvrier n'est pas très heureux, mais il n'est pas non plus très malheureux; l'œuvre des « Loisirs » et celle des « Secours d'hiver » lui apportent la preuve que le gouvernement ne se désintéresse pas de lui; il subit l'action de la propagande qui submerge sous son flot ses velléités de critique; au surplus, les masses participent largement aux fêtes et aux réjouissances, et elles sont sensibles aux satisfactions que le régime hitlérien procure à l'orgueil national.

Disposant, d'autre part, de marchandises telles que le charbon, la potasse, les produits chimiques, les machines mécaniques et électriques, pour lesquelles les acheteurs étrangers ne manquent pas, le Reich réussit à acquérir, non pas toutes les devises dont il aurait besoin pour être pleinement à l'aise, mais assez de devises, cependant, pour que le malaise dont il souffre soit limité et tolérable.

Un tel système ne saurait, évidemment, durer toujours. Mais il semble qu'il puisse durer plus longtemps que ne le suppose M. G. Il durera, pourrait-on dire, en raison même du nombre énorme d'aveugles et du petit nombre de clairvoyants dont se compose le peuple allemand. Il est bien exact que M. Schacht est de ce petit nombre. Il est exact aussi qu'il est en proie à de profondes inquiétudes, et peut-être à des remords, et qu'il se demande, non sans angoisse, quelle forme prendra ce qu'il appelle « l'explosion ». J'ai rapporté avant qu'il n'allât à Paris, en août 1936, ce qu'il m'a dit à ce sujet [1]. Mais il est lui-même entraîné; le mouvement est plus fort que lui et il n'a pas

[1] Voir, au tome III de la présente série, les nos 196, 198.

la force de s'en détacher; il lutte pour défendre sa position personnelle qui est, en ce moment, très diminuée [1]; mais il ne la conserve qu'en continuant de servir une politique dont il aperçoit les dangers. Ceux qui voient clair comme lui agissent de même. Leur attitude rendra, peut-être, plus grave, si elle se produit, la débâcle finale; en attendant, elle contribue à en reculer l'échéance.

Le tableau que M. G. a tracé de l'état d'esprit de M. Hitler n'est pas faux. Le Führer consacre de moins en moins de temps aux affaires publiques. Il séjourne de plus en plus longuement dans sa villa d'Obersalzberg et de moins en moins dans la capitale du Reich. Il laisse ses collaborateurs libres de se mouvoir à leur guise dans les domaines qu'ils se sont taillés. Il s'occupe, surtout, quant à lui, de la politique extérieure. Il s'occupe davantage encore des projets de constructions nouvelles et grandioses, notamment du projet d'embellissement de Berlin, qui hantent son imagination. Et c'est à quoi l'on pense, quand on le compare à Louis II de Bavière. Il dessine; il corrige des épreuves d'architecte; il retouche des maquettes; il consulte des albums. Tout de même, rien d'important ne s'accomplit sans son agrément. La fraction radicale de son parti lui reproche ses hésitations, ses temporisations; elle trouve qu'il s'endort, qu'il s'embourgeoise, qu'il manque d'audace. La fraction modérée de son entourage lui fait grief, en sens inverse, de trop céder à l'influence des extrémistes, de tolérer les excès des campagnes antireligieuses ou antijuives, de ne pas « normaliser » assez vite le régime et de ne pas se débarrasser d'une clique de personnages compromettants. Mais son autorité demeure entière. Chacun le redoute, craint ses accès de colère et ses décisions brutales. M. von Neurath, entre autres, a visiblement peur de lui. Son prestige auprès des masses est intact. Il est le support du IIIe Reich; il le soutient, comme, dans la mythologie germanique, le frêne, ou le sapin, qui soutient le monde; s'il s'écroulait, le monde qu'il a bâti s'écroulerait; ses lieutenants seraient entraînés dans sa chute; du moins, ils le croient, et la conscience qu'ils ont de cette solidarité ne les abandonne pas dans leurs disputes. Ceux qui le servent, sans être ses amis, estiment qu'après lui, ce serait le chaos, et ils le préfèrent au chaos. La foule le regarde comme un être unique, exceptionnel, comme un miracle. Lui-même s'enfonce, de plus en plus, dans l'idée qu'il est l'envoyé de la Providence et qu'il jouit de la faveur du Très-Haut. L'illusion collective dont il bénéficie résisterait, semble-t-il, même à la révélation d'une faillite financière. Il ne faudrait, pour qu'elle s'évanouît, rien de moins qu'une catastrophe militaire, une famine, une misère chronique, comme ce fut le cas de Guillaume II, avec lequel Hitler a tant d'affinités. Mais ces éventualités, si l'on n'en doit pas écarter absolument la vraisemblance, ne sont pas immédiatement en vue.

M. G. fonde ses espoirs de « changement » sur l'intervention des généraux de la Reichswehr. Il n'est pas le seul, et il n'est pas le premier; tous ceux, pourtant, qui, avant lui, ont caressé de pareilles espérances, ont été, jusqu'à

[1] *Note du document :* Si ses pouvoirs de président de la Reichsbank n'ont été renouvelés que pour un an, ce n'est pas, d'ailleurs, comme M. G. l'a dit, par mesure de défiance envers lui, mais sur sa propre demande.

présent, déçus. Ce n'est pas que ces généraux soient convertis, ou résignés; ce n'est pas qu'ils approuvent la politique du Chancelier, ni la conduite de ses lieutenants. M. G. a défini véridiquement ce qu'ils pensent et ce qu'ils souhaitent. Je l'avais indiqué, en des termes analogues, dans ma lettre du 17 juin. Mais ils hésitent, et ils hésiteront longtemps encore, devant le choix du moment où une action décisive leur paraîtrait nécessaire; ils hésiteront devant les responsabilités écrasantes dont ils auraient à se charger; eux aussi craignent le chaos qui suivrait la disparition d'Hitler, et auquel ils ne savent pas quel ordre il conviendrait de substituer. Ils estimeront plus d'une fois encore que « la situation n'est pas mûre » et que l'« opinion n'est pas prête ». Ils veulent éviter, à tout prix, d'engager la Reichswehr dans une guerre civile; c'est un de leurs soucis dominants; or, ils n'ignorent pas que les milices noires sont armées, ou s'arment, et qu'au moins une partie d'entre elles seraient capables de résister. Pour qu'ils se résolussent à agir, il faudrait qu'ils eussent la conviction qu'il n'y a aucun autre moyen d'arracher l'Allemagne à une catastrophe imminente et inéluctable.

Les choses n'en sont pas là.

Au sujet de M. Goering, M. G. a fourni quelques indications intéressantes et qui corroborent mes propres remarques. Je crois, en effet, que le ministre-président, dévoré d'ambition et d'impatience, mais paralysé par le culte qu'il a voué au Führer, lucide, à certaines heures, à d'autres emporté par la violence de son tempérament, passe par des phases de doute et d'inquiétude, suivies d'accès d'exaltation et de rage. Je le crois également assez capable de ruse et de dissimulation pour se poser, tour à tour, en ami des modérés et en partisan des extrémistes, et réserver jusqu'au bout le choix de son attitude. Et je tiens qu'il est peut-être imprudent, pour un Allemand qui n'a pas renoncé à vivre en Allemagne, de lui adresser des mémoires où s'exprime un état d'esprit d'opposant.

A son interlocuteur britannique, M. G. a recommandé l'étroite union franco-anglaise, se traduisant, vis-à-vis du IIIe Reich, par une politique de fermeté. Le conseil est excellent et je me garderai d'y contredire. L'union franco-anglaise sera, d'ailleurs, plus efficace encore, si, derrière elle, on sent la sympathie américaine et la possibilité du secours russe.

Quant à l'absence d'illusions et à la méfiance que M. G. a cru devoir également recommander, la précaution était, sans doute, superflue.

En ce qui me concerne, cette méfiance ne m'a jamais quitté. Je connais trop les puissances d'hypocrisie, de mensonge et de cynisme dont disposent les dirigeants du IIIe Reich, pour m'en départir un seul instant, quels que soient les sourires et les amabilités auxquels je me prête. Je ne saurais non plus m'abuser sur les sentiments foncièrement francophobes qui animent les milieux nazis les plus militants. Je vais, même, dans la méfiance et l'absence d'illusions, plus loin que M. G. J'admets, avec lui, que les généraux de la Reichswehr, évaluant justement les forces réelles de l'Allemagne et celles de ses adversaires probables, soient hostiles à l'idée d'une guerre où l'Allemagne devrait affronter la France et la Grande-Bretagne. Mais je ne considère pas que leur hostilité suffise à écarter l'éventualité d'une guerre. Dans une crise

de vanité blessée, ou par souci de prestige, ou tenté par la perspective d'une occasion favorable, M. Hitler est parfaitement de taille à se lancer dans une aventure, ou à s'y laisser glisser, comme Guillaume II. Il est parfaitement capable d'« exploser », c'est-à-dire de précipiter son pays dans une guerre qui, même malheureuse, constituerait une sortie honorable, plutôt que de lui avouer une faillite financière, plus ou moins honteuse et frauduleuse. Placés devant un ordre formel, émanant de leur chef suprême, auquel ils ont prêté serment, les généraux répondraient-ils par un refus d'obéissance? J'en suis moins sûr que M. G.

Ce qu'il y a de certain, en tout cas, c'est que le Führer et ses acolytes ont mis au service d'une idéologie parfois généreuse et grandiose une mentalité de corsaires.

J'aurai toujours peine à imaginer que ces corsaires puissent renoncer définitivement à la course, s'assagir et chercher leur gloire dans l'organisation pacifique de leur IIIe Reich.

Je n'en conclus pas que l'attitude à adopter à leur égard doive consister à leur montrer les dents, à les boycotter et à renoncer à tout essai d'accommodement ou de rapprochement avec eux. Ce n'est pas ainsi que j'entends la fermeté recommandable. Pareille tactique aboutirait, en effet, à galvaniser le sentiment national allemand, à rassembler tous les Allemands, même ceux qui rejettent le régime, autour de la personne de celui qui représente leur pays et tient en mains leur drapeau.

C'est le résultat qu'a produit, en Italie, l'application des sanctions.

Il faut prendre garde que l'hostilité envers un régime qui passera ne puisse être confondue avec l'hostilité envers un peuple, destiné à survivre à ce régime.

Plus opportune est donc une politique qui s'efforcera d'éveiller dans le peuple en question l'idée qu'il n'y a pas d'hostilité contre lui, qu'on ne lui veut aucun mal, que des solutions raisonnables et pacifiques seraient obtenues aisément et rapidement, si ses gouvernants étaient raisonnables; qu'en revanche, s'ils ne l'étaient pas, ils trouveraient en face d'eux des peuples énergiques, décidés à défendre, les armes à la main, leurs intérêts ou leur honneur.

J'ai l'honneur de renvoyer, ci-joint, au Département, la lettre de notre ambassadeur à Londres et ses deux annexes.

ANNEXE

L. *17 juin 1937.*

Le rapport confidentiel qui m'a été communiqué sur les menées secrètes dont l'Allemagne serait actuellement le théâtre reprend et développe des informations qui se trouvent déjà contenues dans mon télégramme n° 1523 (en clair, par courrier), en date du 14 avril 1937 [1]. Je conseille donc de se reporter, tout d'abord, à ce document.

Comme on peut admettre qu'il n'y a jamais de fumée sans feu, il est probable que les informations en question reposent sur un fond de vérité. Mais il faut se garder d'en forcer le caractère, d'en accepter tous les détails et, surtout, d'en conclure à des événements imminents d'une portée décisive. C'est, du reste, l'avis de l'instance qui a transcrit et transmis le rapport. Dans l'Allemagne actuelle, le vrai est constamment mêlé au faux et à l'absurde. La censure et la surveillance

[1] Document reproduit au tome V de la présente série sous le n° 272.

policière ont pour effet de créer une atmosphère éminemment favorable à la propagation des bruits les plus fantastiques et des rumeurs les plus folles. Et il est difficile de ne pas perdre pied, au milieu de ces brouillards suffocants.

Si l'on se réfère aux termes du rapport en question, on peut dire que, d'une manière générale, il est exact que l'état-major allemand ne juge pas la situation internationale avec autant d'optimisme que les nazis. Il est exact qu'il juge fâcheuse et dangereuse l'intervention en Espagne. Il est exact aussi qu'il a tiré de l'expérience des combats espagnols des observations qui ont modifié ses idées sur la valeur des armements de l'Allemagne. Il est exact encore qu'il regrette que l'hostilité systématique du régime envers l'U.R.S.S. prive le Reich d'une source presque indispensable d'approvisionnement en matières premières. Il est exact, enfin, que les hauts militaires, et parmi eux, semble-t-il, le maréchal von Blomberg lui-même, les chefs de la grande industrie, les milieux d'affaires, la Wilhelmstrasse paraissent souhaiter une modification de la politique étrangère allemande, dans le sens d'une plus grande modération, d'un rapprochement avec les puissances occidentales et d'un retour dans le circuit des échanges internationaux, c'est-à-dire dans le sens préconisé par le Dr Schacht.

Il est exact qu'ils s'alarment de la tyrannie que fait peser sur le pays la clique des nazis fanatiques, la masse des SS et des SA.

A cette tendance s'oppose, comme l'indique le rapport, celle de M. Goebbels, de M. Bohle, de M. Himmler, chef de la Gestapo, de M. Darré, etc., qui constituent l'élément radical, militant, extrémiste du national-socialisme et qui ont, sur l'esprit de M. Hitler, une emprise manifeste.

De là, un conflit latent, sourd, chronique, dont les signes extérieurs sont soigneusement cachés, et qui fait apparaître M. Goebbels comme l'homme le plus détesté et le plus guetté par le groupe des « modérés » ou des « politiques », dans lequel se rangent les chefs de l'armée. Mais M. Goebbels s'entend à merveille à garder un contact étroit avec M. Hitler, à exercer sur lui une influence, à le capter, en quelque sorte, en lui donnant l'impression qu'il est le plus fidèle et le plus sûr interprète de sa pensée.

Que, dans cette lutte souterraine, le colonel Nicolai joue un rôle important, est très vraisemblable. Qu'il soit une espèce de Méphistophélès tout puissant et résolu à tout, dépasse la vraisemblance.

Les projets relatifs au général Ludendorff qui sont consignés dans le rapport m'ont été exposés à moi-même, il y a deux mois. Ils existent sûrement dans certaines cervelles. Qu'ils aient chance de se réaliser est moins sûr. L'épisode de la réconciliation entre le Führer et l'ancien collaborateur de Hindenburg [1] est resté, au surplus, enveloppé de ténèbres qui n'ont pas été, jusqu'ici, dissipées.

Je tiens, d'autre part, pour plausible que certains contacts aient été pris par les représentants de la Reischwehr avec d'anciens membres des syndicats ouvriers. Il règne, en effet, un malaise dans la classe ouvrière, qui souffre d'un abaissement du niveau de la vie et qui supporte mal le régime de délation et d'oppression, auquel elle est soumise.

Si l'on considère que la lutte religieuse blesse, en même temps, une multitude de consciences, on ne s'étonnera pas que les chefs responsables de l'armée s'inquiètent d'un pareil état de choses et se demandent si la cohésion intérieure de la nation, indispensable à la conduite de la guerre, n'est pas déjà sérieusement amoindrie.

Du rapport communiqué, ainsi que des renseignements recueillis par moi, bien avant la rédaction de ce rapport, ce qu'il faut, en somme, retenir, c'est que les milieux les moins mêlés au mouvement national-socialiste, mais les plus intelligents et les plus sérieux, admettent l'hypothèse dans laquelle le IIIe Reich se verrait bientôt acculé à des difficultés insurmontables, se préoccupent de savoir ce qu'il conviendrait de faire pour éviter une crise trop grave, intérieure ou extérieure, et quelle sorte de combinaison pourrait succéder à la domination excessive des SA et des SS. Il ne s'ensuit pas que les pensées et les calculs qu'ils élaborent, les démarches qu'ils effectuent doivent nécessairement les conduire à des actes décisifs, Mais il demeure vrai qu'ils poussent à l'adoucissement et à la normalisation du régime, avec ou sans l'approbation du Führer.

Un point du rapport qui m'a été soumis mérité d'être relevé. A côté de précisions très exactes et qui témoignent d'une bonne connaissance des hommes et des choses du IIIe Reich, ce rapport contient des erreurs qu'on a peine à s'expliquer. C'est ainsi que le général Keitel, dont il est fait

(1) Sur cet épisode, voir, au tome V de la présente série, le n° 199.

mention à plusieurs reprises, n'est plus, et n'a jamais été, chef du *Waffenamt*; il est le chef du cabinet du maréchal von Blomberg; le « colonel » Haushofer n'est pas colonel, mais général; le directeur de l'I.G. Farben, cité à la page 13, ne s'appelle pas Thilgner, mais Ilgner, etc.

Quant au chapitre du rapport consacré aux répercussions de la pénurie de matières premières, il est conforme aux informations recueillies par l'ambassade et transmises par elle de semaine en semaine.

262

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1135 (1). *Berlin, 22 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 29 juillet.)

Le concert de louanges en l'honneur de la Grande-Bretagne par lequel l'Allemagne avait salué le projet de compromis communiqué le 14 juillet aux membres du Comité de non-immixtion (2) est demeuré sans lendemain. Dès la première tentative de fixer les modalités d'application du plan britannique, l'Allemagne et l'Italie ont soulevé des difficultés de procédure sous lesquelles ont reparu les profondes rivalités d'idéologie et d'intérêts que la guerre d'Espagne a suscitées entre les puissances européennes. La séance tenue, le 20 juillet, par le comité de Londres (3) a montré que, malgré l'acceptation, à l'unanimité, du plan britannique comme base de négociation, il faudrait encore parcourir un chemin très long, hérissé d'obstacles et d'écueils, avant d'asseoir sur des bases nouvelles la politique de non-immixtion, si gravement atteinte par l'affaire du *Leipzig*.

C'est avec une satisfaction très nette que l'Allemagne avait accueilli les propositions britanniques. D'abord masqué sous une réserve voulue, ce sentiment s'est exprimé, dès le 16 juillet, par un véritable concours d'appréciations élogieuses. Les journaux allemands ont célébré, à l'envi, l'habileté, l'impartialité, le sens réaliste des hommes d'État anglais. Ils ont loué le dévouement, le désintéressement, la hauteur de vues avec lesquels le gouvernement britannique s'était acquitté de la délicate mission qu'il avait acceptée. M. Eden lui-même, si souvent en butte aux attaques les plus injustes de la presse allemande, a été couvert de fleurs. Survenant sur ces entrefaites, la signature, le 17 juillet, du second accord naval germano-britannique (4) a accentué encore cette offensive d'amour à l'égard de l'Angleterre. Plusieurs journaux ont cru devoir rappeler les passages de *Mein Kampf* dans lesquels le Führer assigne, comme objectif permanent à la politique allemande, la recherche de l'amitié anglaise. D'autres ont évoqué le discours du 21 mai

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Dont la substance est reproduite ci-dessus sous le nº 223.
(3) Sur cette séance, se reporter ci-dessus aux nºs 253, 254.
(4) Voir ci-dessus le nº 260.

1935 par lequel le Chancelier avait tracé les bases d'une entente durable entre la Grande-Bretagne, maîtresse incontestée des mers et le Reich, grande puissance continentale [1].

Dans ce débordement de sympathie pour l'Angleterre, il entrait, cette fois encore, une part de tactique et une part de sincérité.

Le plan anglais offrait en effet au Reich de réels motifs de contentement. Il paraissait répondre à la préoccupation d'équilibrer les concessions faites aux deux thèses en présence. A première vue, il semblait même tenir un compte plus large des contrepropositions germano-italiennes que des suggestions franco-britanniques et l'amour-propre des dirigeants hitlériens ne pouvait qu'en être flatté. Le plan élaboré par le Foreign Office reprenait trois des revendications essentielles des gouvernements de Rome et de Berlin : la suppression des patrouilles navales, le maintien du contrôle terrestre et, surtout, la reconnaissance aux deux partis espagnols de la qualité de belligérants. Il tenait compte également des critiques formulées par l'Allemagne et l'Italie au sujet de l'inefficacité des méthodes de contrôle appliquées jusque là et cherchait à combler les lacunes signalées par ces deux puissances.

Sans doute, n'avait-il pu échapper, dès le début, aux services allemands compétents que la reconnaissance de la qualité de belligérant, à laquelle l'Allemagne et l'Italie attachaient une importance fondamentale, était expressément subordonnée, dans le plan anglais, à la mise en œuvre et à un commencement de réalisation du retrait des volontaires. L'Allemagne a parfaitement compris que c'est autour du problème des volontaires qu'allait se concentrer toute la discussion et que, de la solution qui interviendrait à ce sujet, dépendrait le sort du projet britannique et de la non-immixtion. Mais elle n'a pas insisté sur ce point. La presse du Reich s'est bornée à rappeler que c'était l'Allemagne et l'Italie qui, les premières, avaient, dès le mois d'août 1936, revendiqué le rappel des combattants étrangers [2]. Elle a fait remarquer que, depuis lors, la réalisation de cette idée était devenue plus difficile. Mais elle s'est soigneusement abstenue de tout ce qui aurait pu indiquer que le Reich fût actuellement hostile à un tel projet. Elle n'a pas fait, non plus, la moindre allusion à l'opposition certaine qu'il rencontrerait à Rome. Les dirigeants du Reich ont préféré s'abriter derrière les résistances probables des partis espagnols. En même temps, ils se sont efforcés de dénoncer les exigences inadmissibles, à leurs yeux, du gouvernement français, soumis à l'influence des milieux marxistes et manifestement désireux, d'après eux, de faire échouer le plan britannique, afin de ne pas se trouver, un jour, dans l'obligation de reconnaître au général Franco la qualité de belligérant.

Dans ses parties essentielles, ont fait remarquer les journaux et les bulletins d'inspiration officieuse, la réalisation du plan britannique suppose le consen-

[1] Par ce discours, le Führer, après avoir dénoncé le pacte franco-soviétique récemment conclu et affirmé sa fidélité aux stipulations locarniennes, déclarait être disposé à limiter les forces armées de l'Allemagne dans une proportion adoptée par les autres puissances. En matière navale entre autres, il consentait à limiter la marine allemande à 35 % de la marine anglaise et démentait toute intention d'aborder le réarmement dans un esprit de compétition.

[2] Voir, au tome III de la présente série, les nos 90, 123, 134, 143, 144.

tement et même la collaboration active des gouvernements de Valence et de Salamanque.

Cela est vrai de l'installation de contrôleurs neutres dans les ports espagnols, aussi bien que du retrait des volontaires. Or, si l'on peut avoir confiance dans les assurances que donnerait le général Franco, quel crédit pourrait-on ajouter aux engagements que prendrait le gouvernement de Valence? A supposer que ce gouvernement consentît à assumer de telles obligations et qu'il fût animé du désir sincère de les respecter, aurait-il l'autorité nécessaire? Bien que la France et l'Angleterre s'obstinent à le considérer comme le seul gouvernement légitime, il n'est plus, en effet, qu'un gouvernement fantôme, sans pouvoir véritable, ballotté entre les caprices des factions espagnoles et les ordres de la IIIe Internationale.

De l'interview accordée, le 17 juillet, à un représentant de l'*United Press* par le général Franco et des déclarations faites, le même jour, en public, par M. Azaña [1], la presse allemande a cru pouvoir conclure que ni Salamanque ni Valence ne se prêteraient à la mise en application du plan britannique. Elle a souligné, en particulier, l'affirmation du général espagnol qu'il ne saurait exister aucun lien entre la reconnaissance de la qualité de belligérant, à laquelle l'Espagne nationaliste avait un droit incontestable, et le problème du retrait des combattants étrangers. Elle a relevé également les doutes exprimés par le chef du gouvernement de Salamanque au sujet de la confiance qui peut être accordée aux dirigeants de Valence.

Mais l'Allemagne n'a pas voulu s'effacer entièrement derrière les partis espagnols pour dresser des obstacles plus ou moins insurmontables à la réalisation du plan britannique. Elle a tenu à établir, à l'avance, que la responsabilité d'un échec éventuel de ce plan incomberait à la France.

Alors que, pendant un jour ou deux, on avait constaté une certaine accalmie dans les attaques de presse contre notre pays, les journaux allemands ont, aussitôt après la séance plénière du Comité de non-immixtion (16 juillet) [2], repris leur polémique. Ils ont opposé les « remarques » faites par M. von Ribbentrop et par M. Grandi, lors de l'acceptation du plan britannique comme base de discussion, aux « réserves » formulées par la France et la Russie. Dans les premières, ils ont vu la preuve de la sincérité, de la loyauté, de l'esprit de coopération internationale qui animeraient l'Allemagne et l'Italie. Ils ont présenté les secondes comme les indices d'arrière-pensées suspectes, de desseins obscurs, d'un sombre désir d'obstruction.

Le ton de la presse allemande s'est fait plus agressif encore, lorsqu'elle a constaté qu'à Paris, on tenait essentiellement à ce que fût respecté l'ordre chronologique prévu par le plan britannique (partie *d*), c'est-à-dire à donner au retrait des volontaires la priorité sur la reconnaissance des droits de belligérance. La France a été accusée de se retrancher derrière des questions de

(1) Le président de la République espagnole avait protesté contre l'action du comité de Londres qui, selon lui, permettait et organisait la non-intervention de la Société des Nations devant l'invasion de l'Espagne par le Portugal, l'Allemagne et l'Italie. « Des tractations entre l'agresseur et la victime n'étaient pas possibles ».

(2) Sur cette séance, voir ci-dessus les nos 239, 240.

procédure pour empêcher tout progrès, de fausser, par une attitude d'intransigeance absolue, le sens du plan britannique et de vouloir saboter les efforts déployés par le gouvernement anglais dans l'intérêt général de l'Europe et de la paix.

Tandis qu'elle continuait à tenir, à l'égard de la Grande-Bretagne, le langage le plus flatteur, à présenter le cabinet de Londres comme le champion vigilant de la paix européenne, la presse allemande ne trouvait pas de termes assez sévères pour stigmatiser l'attitude du gouvernement français, instrument docile aux mains des marxistes, ne rêvant que de « faire sauter » la non-immixtion et de voler au secours des bolchevistes espagnols en détresse.

Les dirigeants du Reich exécutaient, ainsi, la manœuvre dont ils avaient entrevu la possibilité, dès que l'Angleterre avait accepté la mission d'élaborer un compromis, et dont le but évident était d'accentuer les divergences de vues qui pouvaient surgir entre Paris et Londres, d'élargir les fissures éventuelles de l'entente franco-britannique et d'ébranler cette solidarité entre la France et l'Angleterre qui constitue le seul rempart efficace aux entreprises de l'axe Rome-Berlin.

Dans ces conditions, le langage tenu par M. Eden, à la Chambre des Communes, le 19 juillet [1], et l'attitude de lord Plymouth à la séance du comité de Londres du 20 juillet [2] ne pouvaient manquer de provoquer, parmi les chefs nationaux-socialistes, une certaine déception. M. Eden a affirmé, en effet, à nouveau, la solidité de l'entente franco-britannique et déclaré que cette entente était, pour l'Europe, le gage le plus solide de la paix. En outre, il a présenté le plan britannique comme un tout devant être accepté ou rejeté en entier, mais ne pouvant subir de modifications sensibles. La position prise le lendemain par lord Plymouth, au Comité de non-immixtion, est venue illustrer ces déclarations. Le délégué anglais a, en effet, adopté une thèse très voisine de celle de la France et insisté pour que fût respecté l'ordre chronologique prévu à la partie *d* du plan britannique. Il s'est prononcé, lui aussi, pour la priorité du retrait des volontaires sur celle (*sic*) de la reconnaissance des droits de belligérance.

C'est devant le refus de l'ambassadeur d'Italie de prendre un engagement quelconque concernant le rappel des étrangers combattant en Espagne que le Comité a dû s'ajourner. A peine remises en marche, les négociations aboutissaient, de nouveau, à un point mort. Mais en face de la collusion germano-italienne, affirmée une fois de plus, la solidarité franco-britannique demeurait intacte. Les efforts tentés par la presse allemande pour l'ébranler avaient été vains.

Il convient, d'ailleurs, de remarquer que, si les feuilles allemandes ont cessé de célébrer, comme elles l'ont fait du 16 au 20 juillet, les louanges de la

[1] Lors d'un débat sur la politique étrangère, le secrétaire d'État au Foreign Office affirmait l'intention de la Grande-Bretagne de défendre ses intérêts nationaux en Méditerranée comme ailleurs, sans pour autant menacer quiconque, comme le montrait le *gentlemen's agreement* anglo-italien de janvier 1937. M. Eden notait qu'au cours des derniers mois, les relations franco-britanniques « s'étaient sans cesse accrues en confiance et en intimité ». L'atmosphère générale était moins chargée qu'un an auparavant.

[2] Sur cet attitude, voir ci-dessus les nos 253, 254.

Grande-Bretagne, elles se sont, cependant, abstenues, dans leur ensemble, de récriminer contre l'Angleterre. L'*Observateur raciste* est l'un des rares journaux qui ait dénoncé « le caractère arbitraire » de la procédure fixée par la partie *d* du plan britannique et prétendu que cette procédure fausserait toute l'économie du projet. Quant à la *National Zeitung* d'Essen, organe dont on connaît les affinités avec M. Goering, elle est, sans doute, le seul journal important qui ait formulé de vives protestations contre la prétention anglaise de considérer le projet britannique comme un ensemble n'étant susceptible d'aucune modification, le seul qui, sur un ton nettement désagréable, ait déclaré que de pareilles méthodes étaient peut-être de mise à l'égard de colonies de la Couronne, mais non pas à l'égard d'états européens.

En dépit de ces protestations isolées, on ne saurait manquer d'être frappé du souci dont témoignent encore les dirigeants du Reich de ménager la Grande-Bretagne et d'éviter de définir leur propre attitude à l'égard des points litigieux actuellement discutés à Londres.

Ni en ce qui concerne le problème des volontaires, ni en ce qui concerne la question cruciale de la priorité du retrait des combattants étrangers sur la reconnaissance des droits de belligérance, les milieux dirigeants n'ont pris position d'une façon très nette. Ils ont préféré mettre en avant la presse italienne. Si certains organes berlinois, spéculant sur la crédulité de leurs lecteurs, ont cru pouvoir attribuer à la France l'intention de modifier l'ordre établi par le plan britannique, d'autres ont reconnu que c'était l'Italie qui en demandait la modification. Sans doute ont-ils marqué leur approbation pour la thèse italienne, mais ils ont évité de la prendre à leur propre compte. Leur attitude a correspondu exactement à celle qu'ont observée, au comité de Londres, les délégués allemand et italien. Une fois de plus, on a eu l'impression que, dans l'affaire d'Espagne, l'Allemagne suivait la route tracée par M. Mussolini, mais qu'elle n'avait pas encore renoncé à l'idée de revenir, un jour, vers l'Angleterre et que, provisoirement du moins, elle tenait à ne pas brouiller complètement les cartes avec Londres et à ne pas se laisser entraîner par le Duce dans une aventure dont les suites seraient imprévisibles.

Cette impression se trouve confirmée, non seulement par les propos que m'a tenus M. Hitler [1], mais par certains renseignements que j'ai recueillis au cours de mon récent séjour à Munich. Selon ces informations, au moment de la suppression du contrôle international à la frontière des Pyrénées, M. Mussolini avait cru, ou feint de croire que le gouvernement français avait décidé l'envoi de secours massifs aux républicains espagnols. M. Mussolini aurait alors proposé au gouvernement de Berlin une action immédiate, dont le Duce se disait prêt à assumer la plus grosse part et qui assurerait, à bref délai, la victoire du général Franco. M. von Neurath se serait formellement opposé à un tel projet et aurait réussi à mettre en garde le Führer contre une entreprise aussi pleine d'aléas.

Le gouvernement du Reich saura-t-il toujours résister aux excitations constantes qui lui viennent de Rome, à la tentation de s'engager encore plus avant à

[1] Lors d'une réception à Munich: voir ci-dessus le n° 250.

la suite de Mussolini dans l'affaire d'Espagne et de s'orienter, ainsi, vers des voies dangereuses pour la paix européenne ? On ne saurait l'affirmer avec certitude. Aujourd'hui, de nouveau, les journaux allemands apportent, à dénoncer les prétendues infractions de la France à la politique de non-immixtion, un acharnement et une mauvaise foi qui ne laissent pas d'être assez troublants (1). Il est permis de se demander à quel but précis répond cette campagne et si elle ne masque pas, de la part du Reich et de l'Italie, l'intention de pousser les choses à l'extrême et d'aller jusqu'à la rupture.

Quoi qu'il en soit, la principale préoccupation dont paraît s'inspirer, à l'heure actuelle, la politique allemande, et que trahit l'attitude adoptée à l'égard du projet de compromis britannique, semble être celle de gagner du temps. Après avoir applaudi à ce projet, pour se donner les dehors de la bonne volonté, et dans le secret espoir qu'il deviendrait une pomme de discorde entre la France et l'Angleterre, l'Allemagne n'a pas fait le moindre geste pour empêcher les négociations de retomber immédiatement dans une impasse. Pourtant, elle n'envisage pas sans appréhension l'hypothèse où ces négociations échoueraient. Dans la mesure où elle ne réussit pas à persuader l'Angleterre qu'un tel échec serait imputable à la France, elle a soin de mettre en avant l'Italie et de masquer ses propres responsabilités derrière celles du Duce. Il est possible que, pour éviter une rupture, le Reich se prête à l'établissement d'une cote mal taillée, à la mise sur pied d'un nouveau système de non-immixtion, plus ou moins défectueux et qui, sans trop gêner la liberté d'action des puissances qui ne s'embarrassent guère d'une signature, permettrait de maintenir une fiction utile à la paix. A l'abri de cette fiction, il compte que les événements pourraient mûrir et approcher de leur issue normale. L'Allemagne estime, en effet, que la victoire de Franco n'est plus qu'une question de mois, que l'offensive républicaine sur le front de Madrid est définitivement enrayée et que cette vaine tentative de rompre les lignes adverses représentait le suprême effort militaire de l'Espagne gouvernementale. Elle est persuadée que le temps perdu à Londres est gagné pour Franco. Il est donc probable qu'elle n'apportera de contribution à la tâche du Comité de non-immixtion que dans la mesure où il s'agira d'alimenter la discussion et d'empêcher le fil de se briser. Le Reich escompte, d'ailleurs, que cette tactique dilatoire se trouvera facilitée par le désir qui anime la plupart des puissances de maintenir le principe de la non-immixtion et d'aller jusqu'aux limites du possible pour éviter une situation d'où pourrait, à tout instant, surgir un conflit européen. C'est précisément cette volonté de paix que l'Allemagne et l'Italie paraissent décidées à exploiter sans scrupules et c'est par là que le jeu de l'axe Rome-Berlin reste, pour l'Europe, une source permanente d'insécurité.

(1) *Note du document :* Cf. message téléphoné nº 2960 du 22 juillet 1937 [analyse de presse non reproduite].

263

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 603. *Londres, 22 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 juillet; Dir. pol., 3 août.)

Dans ses télégrammes nos 1759-1760 du 13 juillet dernier [1] et 1790 du 16 juillet [2], Votre Excellence a bien voulu m'inviter à demander au secrétaire d'État si le gouvernement britannique estimait, à l'occasion du conflit sino-japonais, qu'il y eût intérêt à recourir à la Société des Nations ou éventuellement à provoquer une consultation fondée sur le traité des neuf puissances.

Je n'ai pas manqué de m'acquitter immédiatement de cette démarche auprès du Foreign Office, et je viens de recevoir de sir Alexander Cadogan une réponse ainsi conçue :

« L'ambassadeur de Chine m'a rendu visite le 14 juillet, et m'a dit qu'il avait reçu un télégramme de son gouvernement, aux termes duquel ce dernier considérait la possibilité d'un recours à la Société des Nations. J'ai répondu qu'à mon avis, une telle procédure ne serait guère utile ou effective. Le gouvernement chinois, en effet, ne pourrait guère invoquer que l'article XVII, dont l'application est extrêmement difficile, toute action prise en vertu de cet article pouvant faire l'objet d'une obstruction de la part du gouvernement japonais. Le Dr Quo m'a répondu qu'il inclinait à partager mon sentiment, et qu'il avait conseillé à son gouvernement de s'abstenir de tout appel à la Ligue. Il avait cependant l'impression qu'à Pékin, l'on pensait que Genève serait une bonne plate-forme pour défendre la cause de la Chine devant l'univers. Je lui ai répondu qu'au moment présent, j'étais plutôt enclin à n'être pas d'accord avec ce sentiment, tout ce qui vient de Genève ne pouvant susciter que des réactions défavorables à Rome et à Berlin. « J'ai ajouté que j'ignorais si le gouvernement chinois escomptait quelque sympathie de la part de ces deux capitales, mais que je ne pensais pas qu'il accroîtrait ses chances en usant de la Société des Nations en ces circonstances ».

Sir Alexander Cadogan ajoute que l'ambassadeur de Chine ne l'a pas consulté, à cette occasion, sur les avantages qu'il y aurait à soumettre le différend actuel aux signataires du traité des neuf puissances. S'il venait à s'enquérir du sentiment du gouvernement britannique à cet égard, le Foreign Office, à l'heure actuelle, serait plutôt disposé à décourager toute initiative de ce genre; il attacherait toutefois le plus grand prix à connaître les vues du gouvernement français sur ce point, si elles étaient différentes.

(1) Reproduits ci-dessus sous le nº 220.
(2) Non reproduit, le sens en étant indiqué ci-dessus.

264

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1897 à 1902. Réservé. *Londres, 23 juillet 1937, 1 h.*

(*Reçu :* 4 h. 30, 2 h. 35.)

A la fin de l'après-midi, j'ai longuement discuté avec M. Eden et avec lord Plymouth des différents aspects de la question en suspens devant le Comité. Je me suis élevé contre des manifestations conciliantes qui seront prises à Rome et à Berlin pour des signes de faiblesse; j'ai exposé les raisons que nous avions de nous en tenir à notre présente attitude et de laisser réfléchir ceux qui par leur intransigeance sont responsables de la paralysie de nos travaux.

Le secrétaire d'État a admis que la situation actuelle n'était peut-être pas défavorable au gouvernement de Valence. En effet, les renseignements assez complets dont on dispose maintenant à la commission permanente du Comité ont permis de déterminer qu'au mois de juin, il était arrivé dans les ports gouvernementaux plusieurs milliers de tonnes d'avions et de matériel de guerre de toutes sortes en provenance d'Odessa, alors que les envois italiens à destination de Cadix ou de Malaga ont été relativement peu importants.

M. Eden a ajouté qu'il en avait d'ailleurs été surpris et qu'il n'aurait pas cru les Russes capables d'un tel effort. Il a reconnu aussi qu'il y avait ici plus qu'une procédure et que l'observateur ne s'y tromperait pas. Mais pour la masse du public, l'impasse actuelle présentait un caractère enfantin. La France veut la priorité pour la question des volontaires. L'Italie veut discuter d'abord les droits de belligérance. Il sera malaisé d'expliquer comment il a été impossible de trouver un expédient pour se tirer de là.

Enfin, et cette dernière raison est probablement celle qui le préoccupe le plus, celui-ci assura qu'il aura grand-peine à justifier sa position devant le Parlement. L'opposition insiste pour savoir si la proposition britannique est acceptée ou non, si certaines puissances se dérobent. Les leaders du Labour Party estiment qu'il ne reste qu'à annoncer la faillite du non-interventionnisme; par exemple, M. Lloyd George n'hésite pas à réclamer la rupture; peu lui importe que toutes les barrières tombent, que l'Italie envoie alors des armes et de nouvelles légions en Espagne, obligeant peut-être la France à intervenir directement à son tour.

De même, le cabinet britannique n'ignore pas les redoutables problèmes que poseraient de telles éventualités devant le Parlement et l'opinion. Il ne veut donc pas se laisser acculer à ce stade extrême, sans avoir tout fait pour mettre les autres dans leur tort. M. Eden ne voit que deux alternatives à cet effet. Ou bien discuter simultanément les deux points litigieux de la proposition anglaise : c'est la solution qu'écarte le gouvernement français.

Ou bien adresser aux membres du sous-Comité un questionnaire sur les différentes parties de la proposition du 14 juillet [1], de manière à les obliger à se prononcer sans détour.

Le secrétaire d'État m'a donné très confidentiellement connaissance des demandes qu'il ferait aux huit puissances. Elles correspondent aux sept paragraphes de la proposition britannique. Il demanderait une réponse dans un délai de trois jours et il se flatte de pouvoir ainsi tirer au clair les intentions de l'Italie en ce qui concerne les volontaires. J'ai observé que le gouvernement français serait probablement de tous le moins gêné pour répondre, puisque la déclaration que j'ai faite en son nom comporte déjà la plupart des précisions demandées; par contre, il serait vain d'attendre de l'Allemagne et de l'Italie une réponse assez nette pour les mettre dans leur tort.

Les explications de Rome et Berlin seront trop subtiles ou trop obscures pour qu'on puisse en tirer une conclusion.

M. Eden m'a prié néanmoins de soumettre cette suggestion à votre examen. Il craint, si l'attente se prolonge, que M. Grandi ne parte en congé et que tout ne reste en suspens. Or, le gouvernement anglais ne peut laisser s'éterniser une pareille situation. Il veut savoir si sa proposition est oui ou non accueillie. Dans le cas où vous auriez des objections à la méthode ainsi proposée, le secrétaire d'État aimerait connaître vos vues et vous serait reconnaissant de lui faire tenir les suggestions que vous jugeriez utiles.

Je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur le caractère très confidentiel de l'entretien qui précède.

265

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2982 à 2986. *Berlin, 23 juillet 1937, 14 h. 15.*

(*Reçu :* 15 h. 50, 15 h. 15.)

Notre attaché militaire a eu aujourd'hui avec l'ambassadeur du Japon à Berlin une conversation intéressante. Les idées suivantes qu'a exprimées le vicomte Mushakoji méritent sans doute d'être retenues.

Le Japon a besoin de paix pour diverses raisons; le gouvernement désire éviter la guerre; le commandement militaire est modéré depuis que le général Terauchi a balayé les généraux qui poussaient le Japon vers des extensions territoriales et des campagnes; les généraux japonais qui commandent les troupes de Chine sont eux-mêmes favorables à une solution pacifique; ils l'ont prouvé en demandant à l'État-major général de retarder l'envoi en Chine des divisions dont le départ était prévu.

(1) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 223.

De son côté, le maréchal Tchang-Kaï-Chek est conciliant, mais son autorité sur la Chine du nord est faible et il ne veut pas perdre la face par des négociations qui seraient humiliantes pour lui et qui diminueraient encore son pouvoir.

D'un côté comme de l'autre, les deux gouvernements sont donc disposés à chercher une solution.

Mais le Japon tient à protéger efficacement ses 6.000 (ou 8.000) nationaux établis à Tientsin et ses 2.000 résidents de Pékin. Or, les troupes chinoises du Nord, battues à différentes reprises par les Japonais dans le passé, n'aiment pas les Japonais et les molestent. Pour éviter les incidents, le gouvernement japonais demande que l'armée chinoise évacue la province de Pékin et se retire au sud du fleuve (Hun-ho) qui passe au sud de Pékin et coule vers Tientsin.

Le Japon n'est pas rassuré sur l'attitude que prendraient les Soviets dans l'éventualité d'une guerre sino-japonaise. Les sujets de friction entre le Japon et l'U.R.S.S. (délimitation, pêche, pétrole) subsistent. Les Soviets n'attaqueraient probablement pas un Japon qui aurait les mains libres, mais qui sait ce qu'ils feraient si une partie de l'armée japonaise était engagée dans des opérations en Chine ?

(La question d'une aide éventuelle apportée par l'Allemagne au Japon dans le cas d'un conflit russo-japonais a été abordée, mais l'ambassadeur du Japon, sans d'ailleurs manifester de surprise, l'a laissée tomber).

Le Japon ne désire pas de médiateur entre lui et la Chine; il aime beaucoup mieux régler lui-même ses comptes avec cette dernière. Il ne tient donc pas à ce que l'Angleterre se mêle de la question, d'autant qu'il existe au Japon des milieux d'industriels et de commerçants qui tiennent à ménager l'Angleterre, mais tous les Japonais ne partagent pas cet avis.

Il est ridicule de prêter au Japon l'ambition de mettre la main sur les cinq provinces de la Chine du nord.

L'opinion personnelle de l'ambassadeur relative à l'évolution du conflit est qu'il y a des chances pour que l'on trouve, à l'heure actuelle, une solution pacifique; mais il est à craindre que le calme retrouvé ne soit pas durable et que de nouveaux conflits éclatent plus tard.

266

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1095 à 1908. Très confidentiel. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean de Luz), 23 juillet 1937, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 23 h. 45, 24 h.; le 24, 0 h.15.)

Quelques indications que je m'abstiens d'ailleurs de noter ici en détail m'engagent à attirer l'attention de Votre Excellence sur des éventualités dont je ne suis pas en [état] de mesurer la probabilité, mais qu'il peut être

utile d'envisager, ne serait-ce que pour découvrir ce qui a vraiment chance de passer... [1].

Du point de vue militaire, les milieux dirigeants de la zone occidentale de l'Espagne paraissent satisfaits des perspectives que leur ouvrent les opérations de ces derniers jours. Ils ont vraisemblablement l'impression que les tentatives faites par l'adversaire pour leur enlever l'initiative a échoué. Ils escomptent sans doute aussi les effets qu'ils tâchent maintenant d'obtenir en exploitant cet échec.

Du point de vue diplomatique, ils semblent avoir l'espoir d'arriver à des relations correctes avec l'Angleterre. Cette puissance n'est pas aimée dans le public espagnol de la zone occidentale; les dirigeants ont conscience de l'intérêt considérable que présente son amitié et rien ne permet d'affirmer jusqu'à présent qu'ils aient pris, envers d'autres états, des engagements qui les empêcheraient de vivre en bons termes avec l'Empire britannique. L'exemple du gouvernement portugais prouve d'ailleurs qu'un pays de la péninsule ibérique peut rester l'ami de l'Angleterre tout en devenant celui de l'Allemagne et de l'Italie.

A cet égard, s'il est exact que M. Gil Robles, qui réside habituellement à Lisbonne, ait reçu durant son récent séjour à Salamanque la mission de se rendre à Londres après être retourné à Lisbonne, ce voyage, dont on parle dans les milieux espagnols, peut offrir un intérêt politique. D'autre part, les appréhensions qu'aurait pu occasionner en Angleterre le développement en Espagne du parti phalangiste, parti influencé par le fascisme italien, doivent être dissipées par la décadence où le phalangisme est tombé : si M. Gil Robles recommence à jouer un rôle dans la politique espagnole, son parti catholique enlèvera aux phalangistes une grande partie de la clientèle que pouvait leur laisser encore le développement officiellement favorisé du parti traditionaliste.

Dans le cas où les événements militaires et diplomatiques se dérouleraient dans un avenir prochain, comme les observations ci-dessus tendraient à le faire prévoir, on pourrait se trouver assez subitement devant une situation où la victoire définitive du général Franco, si loin qu'elle pût être encore, apparaîtrait comme certaine à la très grande majorité des gouvernements étrangers et où l'Angleterre se trouverait assurée de n'avoir rien à craindre de cette victoire.

Si ces éventualités se réalisaient, les autorités espagnoles de la zone occidentale, qui ont jusqu'à présent eu soin de se ménager pour l'avenir une entente avec la France, pourraient marquer envers notre pays plus d'indifférence ou subordonner leur conduite future envers nous à notre politique envers elle. Rien n'annonce encore ce changement et l'allusion que j'y fais ici n'est inspirée à aucun degré par quelque indice ou avertissement que ce soit. Mais il est naturel de supposer que si Salamanque voyait la campagne militaire et diplomatique de cet été tourner d'une manière décisive à son avantage (et les efforts qu'on ferait du dehors pour y mettre obstacle pour-

(1) Lacune de déchiffrement.

raient au contraire y contribuer), le gouvernement du général Franco se jugerait assez libre dans ses mouvements pour fonder ses rapports avec la France sur une stricte application de la réciprocité.

Le rejet de ce principe nous mettrait dans une position bien difficile pour défendre nos intérêts en Espagne; son acceptation forcée nuirait à notre prestige et par conséquent à nos moyens d'action, sans compter qu'arrivant parmi les derniers nous risquerions de nous heurter à des positions prises. Il serait donc sage de ne pas nous laisser mener à un dilemme et de préparer l'avenir parallèlement à l'action de l'Angleterre, que nous ne devons jamais essayer de dépasser, mais par laquelle nous n'aurions pas avantage non plus à nous laisser devancer.

267

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2999 à 3008. *Berlin, 23 juillet 1937, 22 h. 1, 22 h. 18, 22 h. 20, 22 h. 10, 22 h. 15, 22 h. 2.*

(*Reçu :* le 24, 0 h. 20, 0 h. 50; le 23, 24 h.; le 24, 0 h. 15; le 23, 23 h. 45.)

En l'absence de M. von Neurath, occupé à chasser quelque part dans les Alpes tyroliennes, et du secrétaire d'État M. von Mackensen, qui assiste aux représentations wagnériennes de Bayreuth, j'ai effectué ce soir à 18 h 30, auprès de M. von Weizsäcker, directeur politique à la Wilhelmstrasse, la démarche prescrite par Votre Excellence [1].

En trois points, j'ai indiqué à M. von Weizsäcker ce qui suit :

1. La nouvelle répandue par l'*Observateur raciste* du 22 juillet au sujet du [brusque] envoi prétendu en Espagne de 800 soldats et de 30 officiers de la Légion étrangère est regardée par le gouvernement français comme constituant non seulement un mauvais procédé et un geste inamical, mais un acte de véritable hostilité.

Le moindre examen critique démontre, en effet, que la nouvelle en question est évidemment fausse. La Légion étrangère est incorporée dans l'armée active française. Aucun contingent n'en saurait être distrait sans l'ordre exprès du ministre de la Guerre. Il est absurde de supposer que le ministre de la Guerre ait pu donner un ordre violant ouvertement les engagements de non-intervention du gouvernement auquel il appartient.

(1) Le T. 776-777 de Paris, du 22 juillet, prescrivait à l'ambassadeur de protester à la Wilhelmstrasse contre la presse allemande, qui publiait des « fables mensongères » sur l'attitude de la France dans les affaires d'Espagne et ignorait systématiquement les démentis donnés par Paris. Sur ces bruits de la presse d'outre-Rhin, se reporter au T. 2965-2969 de Berlin, également du 22 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 258.

Le gouvernement français a d'ailleurs démenti immédiatement et catégoriquement l'affirmation de l'*Observateur raciste*, repris par l'agence *D.N.B.* Il s'étonne que ce démenti n'ait été reproduit que tardivement par cette agence et par les journaux du Reich et qu'il ait été accompagné d'une note qui maintenait toutes les allégations incriminées.

D'autre part, l'*Observateur raciste* est l'organe officiel du parti national-socialiste. Le régime hitlérien proclame que le parti national-socialiste doit être identifié avec l'État. De plus, la presse allemande est soumise à l'institution de la censure préventive et rien ne paraît sans son agrément.

Le gouvernement français se voit donc obligé d'admettre que la publication de la nouvelle en question a été autorisée par le gouvernement du Reich.

2° Le gouvernement français regrette d'autant plus pareille attitude que celle-ci ne s'accorde pas avec les propos que le chancelier Hitler a tenus à l'ambassadeur de France le 18 juillet [1]. A cette date, le Chancelier, auquel l'ambassadeur avait signalé le tort porté par la presse aux relations franco-allemandes, avait fait au représentant de la République des déclarations empreintes d'un esprit de conciliation et il avait reconnu qu'effectivement la presse causait beaucoup de mal.

3. Si les attaques violentes et injustifiées des journaux tels que l'*Observateur raciste* devaient se répéter, le gouvernement français serait dans la nécessité de demander s'il lui serait encore permis de croire à la sincérité des assurances d'un désir d'apaisement et de bon voisinage qui sont prodiguées dans toutes les rencontres franco-allemandes par les représentants qualifiés du Reich.

On ne saurait, en effet, sincèrement souhaiter d'améliorer l'atmosphère des rapports franco-allemands et tolérer ce qui l'empoisonne.

J'ai prié, en terminant, M. von Weizsäcker de porter à la connaissance de M. von Neurath et du chancelier Hitler le fait et le sens de ma démarche.

Le directeur politique m'a assuré qu'il en rendrait compte, comme je le désirais. On l'avait déjà, quant à lui, informé de l'incident. Bien qu'il n'eût pas encore eu le temps de lire l'article de l'*Observateur raciste*, on lui avait fait part de l'émotion manifestée, à Paris, par les cercles gouvernementaux et par l'opinion publique. Il ne prenait donc pas les choses à la légère et convenait volontiers que la presse rendait souvent difficile le travail d'apaisement des diplomates et des hommes d'État. Mais il tenait à m'indiquer aussi que, contrairement à ce que je semblais croire, la censure préventive n'existait pas en Allemagne. Le gouvernement du Reich ne saurait être tenu pour responsable de tout ce qu'impriment les journaux. Les conclusions que je tirais de l'article du *Völkischer Beobachter* pour regretter l'attitude ambiguë et contradictoire du gouvernement allemand étaient donc erronées.

J'ai objecté qu'en admettant qu'il ne pût prévenir, le gouvernement du Reich pouvait du moins corriger les abus et en empêcher le retour. Je doutais fort, en l'espèce, qu'avant de publier la nouvelle relative à la Légion étrangère,

[1] A Munich: voir ci-dessus le n° 250.

le *D.N.B.* et l'*Observateur raciste* n'avaient pas consulté par téléphone le ministère de la Propagande.

M. von Weizsäcker m'a dit, au surplus, qu'il se renseignerait sur l'origine de la nouvelle en question. Il pouvait, en tout cas, me certifier qu'il n'y avait pas de changement dans l'état d'esprit à l'égard de la France des dirigeants du Reich. En particulier les propos que m'avait tenus à Munich M. Hitler correspondaient exactement à ce que lui, M. von Weizsäcker, lui avait toujours entendu dire.

Le directeur politique m'a d'ailleurs opposé, lui aussi, et comme il fallait s'y attendre, l'attitude de la presse française. Il m'a parlé des nouvelles publiées par nos journaux au sujet de l'installation prétendue de canons allemands à Gibraltar ou sur les Pyrénées. Il s'est plaint que notre presse eût écrit qu'en Chine, l'Allemagne s'appliquait à jeter de l'huile sur le feu. Selon lui, c'est sous l'empire de l'irritation causée par les publications que certains journalistes allemands ont lancé des attaques contre la France.

Je lui ai répondu que le cas des deux presses n'était pas le même, qu'on pouvait parler d'une presse uniforme en Allemagne tandis que chez nous elle était multiforme, et échappait à peu près complètement au contrôle de l'autorité politique.

Soucieux pourtant d'orienter cet entretien vers un progrès positif, j'ai demandé à M. von Weizsäcker s'il n'y aurait pas mieux à faire que d'échanger périodiquement des griefs. Je lui ai suggéré des rencontres régulières et assez fréquentes entre ceux de nos hauts fonctionnaires qui sont spécialisés dans le traitement de pareils problèmes. Dans ces entretiens, ils essaieraient, sans contracter des engagements absolus que les différences des régimes ne permettraient guère, de procéder tout de même à une sorte de clearing de l'opinion des deux pays.

Le directeur politique s'est montré favorable à cette idée. Il l'a lui-même appliquée, m'a-t-il dit, aux relations de Suisse et d'Allemagne et il s'en est bien trouvé. Il essaiera d'y gagner M. von Neurath.

268

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 165. *Washington, 23 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 août; Dir. pol., 6 août.)

Ainsi que je vous en ai rendu compte par mon télégramme du 17 juillet [1], le secrétaire d'État a exposé le 16 juillet, dans une déclaration faite à la presse, les principes dont s'inspirait l'action extérieure du gouvernement américain

[1] Reproduit ci-dessus sous le nº 247.

dans la situation troublée du monde, et notamment à l'occasion du conflit sino-japonais.

M. Cordell Hull, dans cette déclaration, dont vous trouverez ci-joint le texte intégral, tout en maintenant la position traditionnelle des États-Unis réfractaires à toute alliance ou à tout engagement permanent avec les autres puissances, repousse la thèse des partisans de l'isolement intégral. Il reconnaît que les répercussions d'un conflit armé qui éclaterait dans n'importe quelle partie du monde affecteraient les intérêts, les droits ou les obligations des États-Unis.

M. Hull assigne à la politique américaine les objectifs suivants :

Le gouvernement américain ne cesse de préconiser le maintien de la paix. Il recommande que toutes les nations s'abstiennent de l'emploi de la force ainsi que de toute ingérence dans les affaires intérieures des autres pays. Il se prononce pour l'observation rigoureuse des engagements internationaux et considère que les clauses des traités doivent être modifiées lorsque la nécessité s'en fait sentir, par une procédure régulière et pacifique et dans un esprit de conciliation et d'entraide.

Le gouvernement américain recommande également l'abaissement ou la suppression de barrières excessives au commerce international ainsi que l'adoption du principe de l'égalité de traitement au point de vue commercial.

Il est favorable enfin à la limitation et à la réduction des armements : « Conscients de la nécessité qui s'impose de posséder des forces armées adéquates à la sécurité nationale, nous sommes disposés à réduire ou à augmenter les nôtres dans la proportion des réductions ou des augmentations effectuées par les autres pays ».

M. Hull termine sa déclaration en assurant que les États-Unis, tout en évitant de contracter des alliances ou d'assumer des engagements qui aliènent leur liberté, sont disposés à coopérer par des moyens pacifiques et pratiques à l'application d'un pareil programme.

Annexe

Déclaration à la presse faite par le secrétaire d'État M. Cordell Hull, le 16 juillet 1937

Le secrétaire d'État, en faisant la déclaration ci-dessous à la presse dans la soirée du 16 juillet, a tenu à préciser aux journalistes que ses paroles avaient une portée universelle et qu'elles étaient destinées à s'appliquer partout. Voici le texte de la déclaration :

« Il m'est parvenu de sources nombreuses des questions et des suggestions provoquées par le trouble de la situation dans diverses parties du monde.

« Il existe, sans aucun doute, dans beaucoup de régions des tensions et des difficultés qui, au premier abord, ne sembleraient toucher que des nations qui sont proches voisines, mais qui, analysées plus profondément, sont une cause inévitable d'inquiétude pour le monde entier. Toute situation qui comporte le recours aux armes, soit effectif, soit menaçant, est une situation pour laquelle les droits et les intérêts de tous les pays sont sérieusement affectés. Il ne saurait y avoir, en aucune partie du monde, de graves hostilités qui n'atteignent d'une façon ou d'une autre les intérêts, les droits ou les obligations de notre pays. Je me crois donc autorisé à préciser la position de mon gouvernement en présence de situations et de problèmes

internationaux à l'égard desquels notre pays témoigne d'un profond intérêt et je considère même comme un devoir que de le faire.

« Les États-Unis défendent constamment et sans défaillance le maintien de la paix. Nous préconisons la modération nationale et internationale. Nous sommes partisans que toutes les nations renoncent à employer la force pour mener à bien leur politique, et à s'immiscer dans les affaires intérieures des autres nations. Nous préconisons que les problèmes touchant aux relations internationales soient réglés par des négociations et des ententes pacifiques. Nous préconisons le fidèle respect des engagements internationaux. Tout en soutenant le principe de l'inviolabilité des traités, nous croyons que la modification de leurs clauses, lorsque la nécessité s'en fait sentir, peut s'effectuer par des moyens pacifiques mis en œuvre dans un esprit d'entraide et d'accommodement réciproques. Nous croyons à la nécessité pour toutes les nations de respecter les droits des autres pays et de se conformer aux obligations qui leur incombent. Nous nous prononçons pour la revivification et le renforcement du droit international. Nous préconisons des mesures tendant à favoriser la sécurité et la stabilité économiques à travers le monde. Nous préconisons, pour le commerce international, l'abaissement ou la suppression des barrières douanières trop élevées. Nous recherchons l'égalité effective d'accès aux marchés commerciaux et nous engageons toutes les nations à appliquer le principe de l'égalité de traitement. Nous croyons en la limitation et en la réduction des armements. Admettant la nécessité de maintenir des forces armées en nombre suffisant pour assurer la sécurité nationale, nous sommes prêts à réduire ou à accroître notre propre force armée proportionnellement aux réductions ou aux accroissements effectués par les autres pays. Nous évitons d'entrer dans des alliances ou dans un enchevêtrement d'engagements, mais nous avons foi en la valeur d'un effort coopératif, basé sur des moyens pacifiques et pratiques, en application des principes énoncés ci-dessus ».

269

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE A PÉKIN, LONDRES, TOKYO, MOSCOU, BERLIN, WASHINGTON, ROME [1].

T. nos 107; 1848; 129; 558; 781; 413; 852. *Paris, 24 juillet 1937, 21 h. 20.*

Le chargé d'affaires du Japon m'a fait savoir que son gouvernement avait apprécié les avis amicaux que je lui avais donnés en formulant le vœu que le conflit actuel fît l'objet d'un règlement pacifique. Le gouvernement japonais considère cependant que la situation reste confuse en Chine et qu'une action de puissances tierces compliquerait la tâche du gouvernement japonais. Le chargé d'affaires du Japon croit d'ailleurs savoir que les négociations qui se poursuivent entre autorités chinoises et nippones sont en bonne voie et qu'il y a tout lieu d'espérer qu'elles aboutiront rapidement à un règlement définitif.

[1] Le chargé d'affaires pour ces deux derniers postes.

270

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1916. *Londres, 26 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* 13 h.)

Voici la traduction française du questionnaire qui serait soumis par le représentant britannique à la réunion de cet après-midi du Comité.

« Il apparaît au gouvernement de Sa Majesté, à la lumière des discussions de la dernière réunion du sous-Comité, que le Comité pourra éprouver quelque difficulté à se mettre d'accord sur la base sur laquelle il convient de discuter les propositions qui lui ont été soumises, le 12 (2) juillet, par le gouvernement de Sa Majesté.

« Le gouvernement de Sa Majesté estime qu'il pourrait être plus commode pour les gouvernements intéressés de donner par écrit leur opinion sur les points contenus dans ces propositions et il demande donc aux divers représentants de bien vouloir prier leurs gouvernements de communiquer au Comité leurs réponses sur les questions précises suivantes :

« *Étant entendu que l'acceptation de l'une quelconque des propositions est donnée sous réserve qu'un accord soit réalisé sur tous les points soulevés :*

« 1. *a.* Les gouvernements sont-ils d'accord pour que le système consistant à placer des observateurs sur les navires qui se rendent dans des ports espagnols soit continué?

« *b.* Les gouvernements sont-ils d'accord pour que le système de patrouilles navales soit aboli et remplacé par l'établissement, avec le consentement des deux partis en Espagne, d'observateurs internationaux dans les ports espagnols?

« *c.* Les gouvernements sont-ils d'accord pour estimer que le système actuel d'observation aux frontières terrestres d'Espagne devrait être restauré?

« 2. Les gouvernements sont-ils d'accord sur l'action proposée au paragraphe 7 *a.*, *b.*, *c.* des propositions britanniques en ce qui concerne la question du retrait d'Espagne des ressortissants étrangers?

« 3. Les gouvernements sont-ils d'accord pour reconnaître aux deux partis en Espagne la possession d'un statut qui les justifie à exercer des droits de belligérant sur mer, conformément aux règles qui régissent l'exercice de ce droit, mais sous réserve des conditions spéciales posées par les propositions et

(1) **Par téléphone.**
(2) **En fait le 14 (voir ci-dessus le nº 223).**

étant entendu que cette reconnaissance deviendra effective lorsque les arrangements pour le retrait des ressortissants étrangers fonctionneront d'une manière satisfaisante et que ce retrait aura, en fait, accompli des progrès substantiels?

« 4. Les gouvernements sont-ils d'accord pour autoriser le Président, au nom du Comité tout entier, à entamer des discussions avec les deux partis en Espagne en vue d'obtenir leur accord sur :

« *a.* L'établissement d'officiers dans les ports espagnols;

« *b.* Le retrait des ressortissants étrangers, y compris l'établissement de commissions en Espagne;

« *c.* Les conditions auxquelles les droits de belligérant doivent être accordés.

« 5. Les gouvernements sont-ils d'accord pour l'extension de l'accord de non-intervention ainsi qu'il est prévu au paragraphe 4 des propositions?

« 6. Les gouvernements sont-ils d'accord pour estimer qu'une communication devrait être adressée, au nom du Comité, aux états qui n'en sont pas membres, comme il a été suggéré au paragraphe 5 des propositions?

« 7. Les gouvernements ont-ils des suggestions à faire à propos de la question de l'emploi d'avions étrangers entrant en Espagne par leurs propres moyens, en particulier en ce qui concerne la possibilité de demander aux deux partis en Espagne d'accepter des observateurs internationaux dans certains aérodromes spécifiés dans ce pays?

« Le gouvernement de Sa Majesté demande que les réponses à ces questions parviennent au secrétaire du Comité au plus tard le jeudi 29 juillet à midi, de manière qu'elles puissent être étudiées à la réunion du sous-Comité qui aura lieu le vendredi 30 juillet à 4 heures ».

271

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1110. Très confidentiel. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 26 juillet 1937* [1].

(*Reçu :* le 27, 16 h.)

Notre consul général à Saint-Sébastien a recueilli d'une source particulièrement autorisée des indications intéressantes sur l'attitude que le gouvernement de Salamanque est disposé à prendre au sujet des volontaires étrangers.

[1] Par courrier.

Ce gouvernement est convaincu que si le retrait des volontaires étrangers s'opère effectivement et simultanément dans les deux camps (il ne saurait d'ailleurs se réaliser autrement), l'armée de Salamanque ne se trouvera pas sensiblement affaiblie tandis que celle de Valence recevra un coup funeste pour elle.

En effet, on estime à Salamanque que les meilleures troupes de Valence sont constituées par des étrangers et notamment par les brigades internationales, tandis que l'armée du général Franco, dans laquelle l'effectif total des volontaires étrangers ne dépasserait guère 40.000 à l'heure actuelle, possède des éléments espagnols qui sont supérieurs aux combattants venus du dehors.

En ce qui concerne la situation matérielle de son armée qui a été beaucoup améliorée par la prise de Bilbao, le gouvernement de Salamanque est satisfait. On diminue autant que possible le nombre des articles pour lesquels l'Espagne est encore obligée de recourir à des fabrications étrangères. Un exemple en a été fourni pour les munitions de mitrailleuses. Les forces du général Franco utilisent environ 5.000 mitrailleuses de modèle français et de fabrication tchécoslovaque qui avaient été expédiées par mer de Gdynia au gouvernement de Valence. Les munitions qui avaient été prises en même temps menaçant de s'épuiser, les autorités nationalistes s'étaient adressées à une maison allemande qui avait demandé plusieurs mois pour se mettre en état d'assurer la fabrication. Le délai étant trop long, c'est l'industrie de guerre espagnole elle-même qui s'est équipée pour produire des cartouches et c'est elle maintenant qui suffit aux besoins.

Dans le personnel de l'aviation, l'état-major de Salamanque reconnaît volontiers que les Allemands sont de bons aviateurs mais il ne considère pas que leurs qualités soient préférables à celles qu'on trouve chez les aviateurs espagnols.

En définitive, notre consul général a recueilli au cours de cet entretien l'impression nette que le gouvernement du général Franco accepterait sans arrière-pensée le retrait des volontaires, le jour où le comité de Londres déciderait d'appliquer effectivement et simultanément cette mesure aux deux partis espagnols et que, si la décision était loyalement exécutée de part et d'autre, Valence y perdrait beaucoup plus que Salamanque.

C'est la confirmation d'une source qui, je le répète, est particulièrement autorisée, des vues que j'ai antérieurement exposées au Département.

272

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1111. Secret. Réservé. *Saint-Jean-de-Luz, 26 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 16 h.)

Notre consul général à Saint-Sébastien a rencontré le 23 juillet au soir M. Nicolas Franco, frère du général et secrétaire général du gouvernement de Salamanque, qui se trouvait de passage à Saint-Sébastien. En l'apercevant, M. Nicolas Franco lui a manifesté le désir de causer quelques instants avec lui et lui a rappelé la conversation qu'ils avaient eue à Salamanque il y a quelque temps, lorsque M. Lasmartres était allé solliciter et avait obtenu la grâce des condamnés à mort du *Nuria*.

Le frère du général Franco a répété à notre consul général le langage qu'il lui avait tenu alors: la présence des Allemands et des Italiens en Espagne ne doit pas inquiéter la France, car le gouvernement de Salamanque est résolu à ne pas aliéner la moindre parcelle de sa souveraineté.

M. Nicolas Franco a donné à ce nouvel entretien le caractère le plus confiant et le plus cordial.

273

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 760. Très confidentiel. Réservé. *Vienne, 26 juillet 1937* (2).

(*Reçu :* le 28, 16 h. 40.)

Au cours de notre dernier entretien, M. Guido Schmidt est encore revenu sur la question des relations austro-italiennes(3). Il m'a redit les préoccupations que lui inspire la germanophilie systématique du comte Ciano : il craint que celui-ci ne déplace l'actuel ministre d'Italie à Vienne. Bon connaisseur de ce pays, M. Salata n'a cessé en effet de mettre son gouvernement en garde contre toute concession faite à Berlin dans le domaine de la politique intérieure

(1) Par sac scellé.
(2) Par valise, en clair.
(3) Qui avait fait l'objet d'un télégramme de la veille, non reproduit et ayant trait à l'attitude des deux gouvernements au comité de Londres.

de l'Autriche. Il comprend tous les dangers que présente pour l'indépendance de l'État fédéral le renforcement de l'axe Rome-Berlin. Ses avis ne sont malheureusement pas écoutés du jeune ministre des Affaires étrangères. M. Mussolini, qui connaît et apprécie M. Salata, se tient de plus en plus éloigné du détail des affaires et M. Guido Schmidt craint qu'il ne cède à l'insistance de son gendre. Le successeur désigné serait le comte Magistrati, conseiller à Berlin, que l'on dit l'ami intime de Goering.

En me faisant part de ses appréhensions, M. Guido Schmidt m'a déclaré : « Il est grand temps que la France et l'Angleterre se réconcilient avec l'Italie. Tout en serait immédiatement pour nous favorablement transformé. »

274

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 392. Confidentiel. *Varsovie, 26 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Deux événements récents sur lesquels ma correspondance a fourni à Votre Excellence les indications essentielles : l'incident provoqué par le prince Sapieha, archevêque de Cracovie [1], et l'attentat dont a failli être victime le colonel Koc [2], en jetant l'émoi et le trouble dans l'opinion polonaise, sont venus éclairer d'une lumière crue la situation politique réelle de la Pologne et ont fait apparaître aux yeux des observateurs les moins attentifs le manque d'autorité des dirigeants de ce pays, la décomposition des partis, leur impuissance et les incertitudes de l'avenir.

Le président de la République n'a pas été grandi par l'affaire Sapieha. Malgré que le gouvernement eût annoncé qu'il allait recevoir de l'archevêque de Cracovie une lettre de regrets, sinon d'excuses, force a été de reconnaître que la lettre qui lui avait été remise solennellement ne contenait ni ceci, ni cela, et il a fallu une nouvelle négociation, l'intervention de M. Beck et du nonce apostolique pour que le président Moscicki obtînt satisfaction.

D'une façon générale, le président de la République polonaise se cantonne, de plus en plus, dans son rôle représentatif et il ne s'en évade guère que pour se consacrer aux plaisirs de la chasse. Si la constitution de 1935 lui a attribué des pouvoirs quasi dictatoriaux et l'a proclamé responsable seule-

(1) Incident relaté par la D. 1037 de Berlin, du 1er juillet, non retenue. Cet incident s'était produit lors de la visite en Pologne du roi de Roumanie (sur cette visite, voir ci-dessus les nos 153, 154, 160, 182, 199). L'archevêque avait manifesté l'intention de déplacer la tombe du maréchal Pilsudski afin d'éviter que le Roi, hérétique orthodoxe, ne vînt s'incliner sur cette tombe à son passage à la cathédrale de Cracovie.

(2) Le 18 juillet.

ment « devant Dieu et devant l'Histoire », son action personnelle semble ne s'exercer effectivement que dans la seule mesure nécessaire pour se maintenir en place ou lorsqu'il s'agit pour lui de défendre et d'améliorer la situation de ses proches.

Le maréchal Rydz-Smigly, promu, dans des conditions extra-constitutionnelles, « deuxième personnage de l'État », est pour l'armée un chef qui, — sans avoir à beaucoup près l'incomparable prestige de Pilsudski —, est respecté de ses subordonnés, qui a fait ses preuves sur les champs de bataille, et qui me semble, avec les moyens dont il dispose, pousser autant qu'il est possible le développement des forces militaires polonaises.

Mais, sauf dans des circonstances tout à fait exceptionnelles où la défense nationale lui paraît en jeu, il n'intervient pas sur le plan politique.

Maintenu dans l'isolement et à l'écart des affaires, pendant plusieurs mois, après son élection au maréchalat, par le mauvais état de sa santé, il n'a pas pu, ou n'a pas su, profiter du mouvement de popularité que lui avait valu son voyage en France [1].

Tous comptes faits, pour l'instant tout au moins, il n'apparaît pas comme un facteur effectif de la politique polonaise.

A côté d'un chef d'État fermement résolu à ne pas exercer les pouvoirs quasi dictatoriaux qui lui sont dévolus, et du Maréchal qui ne semble pas se soucier d'assumer des responsabilités d'ordre politique, le Cabinet apparaît aussi faible qu'il est possible.

Le général Slawoj-Skladkowski n'a, d'un président du Conseil, que le titre. C'est un homme à l'intégrité et au dévouement duquel on est unanime à rendre hommage, mais qui n'est pas, qui ne se sent pas, et qui ne cherche pas à être un chef. Lorsqu'il y a un an, le pouvoir lui a été confié sur l'initiative du maréchal Rydz-Smigly, il a déclaré aux journalistes : « D'ordre du Président et du Chef d'armée, je prends la tête d'une patrouille ». Cette formule suffit à le caractériser. Dans la réalité il se comporte en simple ministre de la police, et non en homme d'État. Son influence est à peu près nulle et dans l'affaire Sapieha, il vient de donner la mesure de son inexpérience des affaires : poussé, sans doute, par certains éléments désirant exploiter, à leur profit, l'incident du Wawel, c'est le président du Conseil qui a révélé celui-ci au public par son offre de démission au président de la République; c'est lui qui a dramatisé les choses et a poussé le conflit jusqu'à un point où tout chef de gouvernement digne de ce nom, quelles que fussent ses intentions secrètes, aurait soigneusement évité de l'amener.

Non moins maladroite a été l'attitude du Cabinet, et plus spécialement de la présidence du Conseil, après l'attentat dirigé contre M. Koc : tout en se refusant à donner officiellement des indications sur l'identité du criminel, les services de la police n'ont pas su empêcher qu'elles se répandissent dans l'opinion. On a appris qu'il s'agissait d'un chômeur d'origine posnanienne et ayant appartenu à un groupement national-démocrate.

[1] Sur le voyage en France du Maréchal en 1936, voir, au tome III de la présente série, les nos 153 (note), 215, 232, 259, 298, 301, 308.

Les journalistes en contact avec les milieux gouvernementaux étaient les premiers à se faire l'écho de ces bruits, que la presse étrangère a tout naturellement recueillis. La presse officieuse annonce chaque jour la publication imminente d'un communiqué destiné à faire connaître au public les résultats de l'enquête. Le temps passe, le communiqué se fait attendre. Les polémiques se succèdent, la nervosité s'accroît dans les sphères politiques en même temps que se prolonge l'incertitude et voici qu'aujourd'hui certains organes gouvernementaux déclarent que tous les renseignements colportés à l'étranger sur l'identité du criminel et sur le milieu auquel il appartenait sont controuvés.

Tout ceci donne une impression d'incohérence dans les idées et dans les vues et dénote une rare inexpérience politique.

Comment s'en étonner, du reste, quand on passe en revue les autres membres du gouvernement?

Ceux-ci, à une seule exception près, sont également des personnages de second plan, qui se consacrent avec plus ou moins de zèle, et plus ou moins de succès, à la gestion du département qui leur a été confié, mais qui n'ont ni assez de prestige, ni assez d'autorité pour exercer une action sur la politique générale de la Pologne. Ils sont, d'ailleurs, divisés contre eux-mêmes, en désaccord sur des questions essentielles, les uns étant orientés vers la gauche, d'autres vers la droite; ceux-ci appartenant à un clan, ceux-là à un autre.

M. Beck est la seule forte personnalité du gouvernement. Mais les antipathies, nombreuses et variées, dont il est entouré limitent étroitement ses possibilités d'action et le moins qu'on puisse dire de lui, c'est qu'il ne possède dans le pays aucune popularité. Il a su, cependant, profiter du récent conflit entre les pouvoirs publics et l'archevêque de Cracovie pour se mettre en avant, se rendre, une fois de plus, indispensable, et laisser entendre que sans lui, sans ses conversations avec Mgr. Cortesi, l'affaire n'aurait pu s'arranger.

En face d'un cabinet sans autorité et dont, depuis sa formation, on n'a guère cessé, du reste, de pronostiquer la prochaine disparition, les Chambres jouent le rôle très modeste que la constitution de 1935 leur a réservé. Malgré les efforts accomplis au cours de l'hiver dernier par un certain nombre de ses membres, pour faire du Parlement un facteur politique réel, elles ne réussissent à intéresser un peu à leur activité — d'ailleurs fort intermittente — que les spécialistes de la politique. Elles sont dépourvues de toute influence réelle.

Auraient-elles été élues suivant un mode de scrutin qui eût laissé effectivement aux électeurs le libre choix de leurs représentants qu'il leur serait, au surplus, fort malaisé encore de jouer un rôle efficace, tant les partis polonais sont désorganisés et décomposés.

Nous touchons là, d'ailleurs, à un des traits les plus caractéristiques de la situation en présence de laquelle se trouvent les Polonais. L'esprit de division qui s'est toujours manifesté parmi eux, qui a coûté si cher à la Pologne dans le passé, et que seule la main de fer de Pilsudski avait réussi à apaiser pour un temps, a reparu peu à peu — plus virulent que jamais. Il n'est pas un parti qui échappe à ce mal redoutable. Chacun d'eux est divisé contre lui-

même et par des divergences de doctrine, au moins autant que par des questions de personne. Il n'y a pas grand-chose de commun entre un national-démocrate de la nuance du sage *Kurjer Warszawski*, par exemple, et un de ces jeunes nationalistes qui ne reculent pas devant « l'action directe », et que n'effraye pas la violence ; les anciens pilsudskistes — et je l'ai très souvent relevé dans ma correspondance — sont non moins profondément opposés les uns aux autres : le ciment qui unissait étroitement ces éléments hétéroclites, l'autorité de Pilsudski vivant, puis, après sa disparition, le souvenir encore récent de sa volonté et de son prestige, perd peu à peu ses propriétés. Depuis un an, il est devenu inexact de parler du « clan des colonels » : les uns penchent vers la gauche; d'autres vers la droite; beaucoup cherchent, tout simplement, leur voie. C'est en tout cas, parmi eux, la discorde et le désarroi. Et l'on pourrait en dire autant, pour d'autres raisons, des autres partis polonais.

Depuis l'incident du Wawel et l'attentat contre le colonel Koc, cette confusion, en apparaissant plus nettement encore que naguère, a ajouté à beaucoup d'autres un nouvel élément d'inquiétude. Presque chaque jour, il s'élève dans la presse de diverses nuances un cri d'alarme, et l'on dénonce publiquement « l'anarchie » menaçante, l'anarchie qui, une première fois, a causé la perte de la Pologne.

En réalité, au point de vue politique, deux forces subsistent seules en Pologne et constituent l'armature de l'État : l'armée et la police. L'armée, animée d'un bon esprit, soutenue par le patriotisme si fort chez tous les Polonais, l'armée qui, jusqu'ici, demeure à l'écart des luttes politiques et des polémiques, qui se consacre uniquement à sa tâche, qui travaille et qui est en plein développement. La police, nombreuse, disciplinée, active, souvent maladroite mais vigilante et redoutée, et qui, du côté « civil », représente en somme la seule autorité, au point qu'il serait à peine exagéré de dire qu'en ce qui touche les affaires intérieures, c'est elle qui constitue le gouvernement; c'est elle tout au moins qui le soutient et qui lui confère les apparences d'un minimum d'autorité.

Mais ces forces matérielles sur lesquelles s'appuie l'État constituent une base insuffisante pour faire face à tant de périls, à tant de difficultés — et comment, dans de pareilles conditions, les Polonais clairvoyants ne s'inquiéteraient-ils pas?

A l'extérieur, cinq ans après l'arrivée au pouvoir de M. Beck, la position de la Pologne est loin d'être brillante. Sauf avec la Roumanie et avec la faible Lettonie, elle n'est pas en bons termes avec aucun de ses voisins. Sans relations avec la Lithuanie, mal avec la Tchécoslovaquie, elle ne se sent pas en sécurité entre l'Union soviétique, toujours hostile et toujours redoutée, et l'Allemagne, qui en dépit du pacte de 1934, constitue pour elle, par la nature même des choses, jusqu'à l'intérieur de ses propres frontières, une menace constante. A Dantzig, la partie apparaît comme perdue pour le « polonisme », et l'hitlérisme triomphe.

A l'intérieur, l'horizon est plus sombre encore, malgré les efforts accomplis depuis 1918 et les résultats obtenus — qui certes sont loin d'être négligeables.

La situation économique et financière — sur laquelle je reviendrai plus longuement dans une prochaine communication — demeure fort difficile. La misère atteint une portion considérable du pays. L'augmentation continue de la population soulève, chaque jour, de nouveaux problèmes (pour chacune des trois dernières années, l'excédent net des naissances a été respectivement de 405 000, de 404 000, et de 409 000 habitants). L'antisémitisme se développe et là encore c'est une question de nombre qui se pose avant tout : il y a au moins 3 700 000 Israélites en Pologne, et beaucoup d'entre eux vivent misérablement. Il faudrait à cette population des débouchés : on calcule que de 1830 à 1930, 4.500.000 Juifs ont quitté la Pologne. Aujourd'hui, devant eux comme devant les autres Polonais, les ports étrangers et les frontières se ferment à peu près complètement et, à cet égard, la situation paraît presque sans remède.

Par ailleurs, l'importance de minorités nationales nécessiterait à elle seule — et plus encore que dans la plupart des pays — l'existence d'une autorité centrale puissante, agissante et sûre d'elle-même.

Comment ne pas rappeler à ce propos que, sur 34 millions d'habitants environ, la Pologne de 1937 compte, en dehors de la minorité juive (3.700.000), au moins 7 millions de non-Polonais (Allemands, Ukrainiens, Blancs-russiens, Lithuaniens)?

Pour imposer à ces minorités le respect de l'État polonais, pour contenir les masses appauvries, pour diriger la classe moyenne qui tend, malgré tout, à se constituer, pour assigner aux Polonais des buts précis, pour leur rendre l'espérance qui les abandonne, il faudrait un gouvernement fort et stable, et l'on ne voit pas, jusqu'à présent, comment un tel gouvernement pourra se constituer.

Aucun des partis en présence, même s'il échappait à ses divisions internes, ne serait en mesure de prendre à lui seul la direction des affaires. Une coalition orientée à droite serait également impuissante. Le voisinage des Soviets suffirait, d'autre part, à rendre impossible une coalition orientée vers la gauche. La collaboration, dans une sorte de concentration, des partis actuellement dans l'opposition est également impraticable, même pour une très courte période — tant sont marquées sur les points les plus importants les divergences qui les différencient les uns des autres.

En dehors d'une prolongation de la situation actuelle, de cette dictature sans dictateur, de ce régime de police sans véritable gouvernement, qui peut subsister un certain temps encore, mais dont le maintien risque, de plus en plus, d'entraîner pour la Pologne des conséquences graves, deux éventualités seulement viennent à l'esprit : une dictature militaire et l'union nationale.

Une dictature militaire procurerait peut-être, pour un temps à la Pologne, l'illusion de la force, de l'ordre et de la sécurité. Par le seul fait qu'elle entraînerait l'armée sur le terrain politique, elle exposerait cependant pour l'avenir le pays à de nouveaux et dangereux périls. Ni le maréchal Rydz-Smigly, ni aucun des autres grands chefs militaires, ne paraissent, du reste, préparés à jouer ce rôle, ni prêts à risquer cette grande aventure.

On comprend, dans ces conditions, que le Maréchal souhaite, — tout en s'efforçant de ne pas s'engager à fond dans ce sens —, le succès du « camp national » dont le colonel Koc a pris l'initiative. Votre Excellence sait, toutefois, par ma correspondance, à quels obstacles s'est heurté le chef de l'O.Z.N. et combien sont lents jusqu'ici les progrès de son organisation. Le colonel Koc — malgré ses incontestables qualités — n'a ni le tempérament ni même le physique d'un entraîneur d'hommes; c'est par le raisonnement qu'il paraît s'attacher à attirer, à convaincre ses compatriotes. Réussira-t-il? Six mois après le manifeste qu'il a adressé au pays pour l'inciter à le suivre, cela demeure toujours fort douteux.

L'avenir de la Pologne apparaît donc sous un jour assez sombre. Les Polonais, il est vrai, ont pour eux l'intensité de leur sentiment national et un esprit de sacrifice dont ils ont, depuis près de vingt ans, fourni à nouveau bien des preuves : ce sont là, malgré tout, pour un peuple qui a des traditions historiques, et qui a l'orgueil de lui-même, des atouts d'importance.

275

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1290 à 1931. *Londres, 27 juillet 1937, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 3 h. 45, 3 h., 2 h. 45, 3 h. 15, 3 h. 30, 3 h. 40.)

Dès le début de la réunion du sous-Comité de cet après-midi, convoqué pour examiner le questionnaire dont le gouvernement britannique suggérait l'envoi aux différents gouvernements [1], l'ambassadeur d'Italie a fait une importante déclaration dont voici les points essentiels.

Après avoir rappelé que de l'avis publiquement exprimé par les auteurs du plan britannique [2], celui-ci constituait un tout dont toutes les parties essentielles devaient être acceptées, M. Grandi affirma que c'était dans cet esprit que le gouvernement italien avait accepté ce plan comme base de discussion. En particulier, il acceptait le paragraphe 7 relatif au retrait des ressortissants étrangers dans toutes ses dispositions, à la seule condition que les points traitant du contrôle et de l'octroi des droits de belligérance fussent également acceptés par les autres gouvernements. Il a ajouté qu'il donnait son adhésion au rapport établi par les techniciens pour la mise en œuvre de ce retrait, notamment en ce qui concerne les deux commissions neutres à envoyer dans la Péninsule.

(1) Questionnaire dont la substance est ci-dessus reproduite sous le n° 270.
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 223.

Après cette déclaration faite sur un ton qui en soulignait toute la portée, l'ambassadeur d'Italie fit la critique du projet du questionnaire élaboré par le gouvernement anglais. Tout en acceptant le principe d'un tel questionnaire, M. Grandi fit remarquer que le document soumis au sous-Comité ne suivait pas l'ordre du plan britannique et était visiblement destiné à faciliter la position de certains gouvernements. Il fit alors distribuer aux divers représentants le texte d'un nouveau questionnaire reproduisant dans leur ordre initial et dans leur forme même les diverses recommandations des propositions britanniques.

Cette initiative embarrassa considérablement lord Plymouth qui, après avoir défendu assez mollement son propre projet, déclara qu'il était disposé à se rallier à tout questionnaire susceptible de provoquer des réponses précises aux propositions anglaises.

Après avoir pris acte de la déclaration du comte Dino Grandi au sujet du retrait des volontaires et avoir rappelé que le gouvernement français avait de son côté accepté le plan anglais dans toutes ses parties essentielles et ne serait donc nullement embarrassé pour répondre à des questions précises tirées de ce plan, j'ai fait observer que le représentant italien était mal venu à prétendre interpréter la pensée des auteurs du plan contre ces auteurs eux-mêmes et je me suis efforcé de ramener la discussion sur le questionnaire présenté par le gouvernement anglais.

L'ambassadeur d'Allemagne a aussitôt appuyé le point de vue exposé par l'ambassadeur d'Italie. M. von Ribbentrop a cependant essayé de faire admettre une rédaction différente du paragraphe visant les modalités d'exécution du plan, ceci, visiblement, afin d'échapper à la nécessité de se prononcer sur la subordination de l'octroi de la belligérance à un progrès substantiel dans le retrait des volontaires. Il a proposé que les gouvernements fussent invités à faire connaître leurs vues touchant la meilleure manière de mettre le plan britannique à exécution. L'ambassadeur d'Allemagne a, d'autre part, affirmé que son gouvernement s'était toujours montré favorable au retrait des volontaires et a déclaré qu'il se rallierait à toute mesure susceptible de recueillir l'accord unanime du Comité et d'être acceptée par les deux partis espagnols.

L'ambassadeur du Portugal a parlé dans le même sens et a souligné l'importance des déclarations faites au sujet du retrait des volontaires par les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne, déclarations qui ne manqueraient pas d'éclaircir notablement l'atmosphère et auxquelles le gouvernement portugais s'associait volontiers pour sa part.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. fit alors un long exposé où, sans traiter de l'objet même de la discussion, il passa en revue un certain nombre de points d'ordre général.

Il déclara notamment que le gouvernement de l'U.R.S.S. se refuserait en tout état de cause à reconnaître les droits de belligérant au général Franco. D'autre part, se fondant sur de précédentes déclarations italiennes, il mit en doute la valeur des assurances que M. Grandi venait de donner au sujet des volontaires.

Sans répondre à cette diatribe, l'ambassadeur d'Italie insista pour qu'une

solution rapide fût donnée aux différents problèmes posés par le plan anglais. Se référant à sa déclaration sur les volontaires, il demanda si le gouvernement français était en mesure de faire une déclaration aussi nette en ce qui concerne l'octroi du droit de belligérance. Dans l'affirmative, un pas énorme aurait été accompli vers la solution du problème espagnol et la question pourrait être considérée comme réglée du moins en ce qui concerne la France et l'Italie.

Après une discussion qui dura plus de trois heures, lord Plymouth finit par abandonner complètement son questionnaire et accepta même le projet italien tout au moins comme base de discussion.

Pour éviter une solution qui n'aurait pas manqué d'être exploitée à Rome et à Berlin comme une victoire, je me suis opposé à ce qu'on adoptât le texte italien de préférence au questionnaire britannique.

Le sous-Comité ne parvint même pas à s'entendre pour que le Président fût chargé de remanier son texte de manière à répondre à certains *desiderata* précisément exprimés au cours de la séance. Finalement, lord Plymouth suggéra de demander aux gouvernements de répondre par écrit, sous forme aussi brève et aussi claire que possible, à chacun des points visés par la proposition britannique. Cette dernière suggestion fut appuyée par le représentant soviétique qui déclara que quelle que fût la formule employée, les déclarations des gouvernements ne changeraient guère. Je m'y suis finalement rallié, après avoir exprimé le regret que l'on renonçât au questionnaire anglais qui par sa clarté nous aurait épargné bien des réponses équivoques.

Le texte de la note [1] qui sera ainsi transmise aux membres du Comité est cité dans le communiqué donné à la presse. Ainsi que le verra Votre Excellence, il se réfère au paragraphe 9 du plan britannique qui énumère l'ordre dans lequel doit être exécutée la proposition. Les réponses devront parvenir à Londres au plus tard jeudi matin de manière à permettre une réunion du sous-Comité vendredi.

Dans la séance de cet après-midi, le trait le plus remarquable a été sans doute l'adoption par le délégué italien d'une tactique entièrement nouvelle. M. Grandi s'est posé aujourd'hui en apôtre des solutions les plus rapides, prêt à répondre sur-le-champ à tous les points du plan britannique, donnant un gage de ses bonnes intentions par une déclaration catégorique sur le retrait des volontaires.

Il est vrai que cette déclaration ne résoud pas les difficultés d'exécution pratique qui offriront par la suite bien des échappatoires. Il est évident qu'elle est faite pour marquer par sa netteté un contraste avec les réticences dont seront entourées certaines des réponses concernant les droits de belligérance. A cet égard, l'ambassadeur d'Allemagne a tenu à ... [2] que la reconnaissance des droits de belligérance figurait dans le plan britannique comme un élément constitutif du contrôle. Nul doute qu'il ne reprenne cet argument pour

(1) Que reproduit le télégramme 1395 *bis* de Londres, du même jour, ci-après publié sous le n° 278.

(2) Lacune de déchiffrement.

réclamer son acceptation immédiate. De même que son collègue italien, M. von Ribbentrop s'est institué le défenseur de la proposition britannique dont il prétend pouvoir interpréter le sens mieux que ses auteurs. Il en cite bien entendu seulement les passages les plus favorables à son point de vue. En ce qui concerne le contrôle terrestre, il n'a pas manqué de mettre en relief les mots *at once* qui figuraient dans le texte anglais et qui ont été, dit-il, une des raisons déterminantes de l'assentiment du Reich à l'ensemble du projet.

En soutenant la proposition britannique au pied de la lettre, les délégués de l'Allemagne et de l'Italie rendront difficiles les amendements que d'autres voudraient y introduire. Il suffirait cependant de les prendre au mot pour constater qu'ils ne sont pas en aussi parfait accord qu'ils le disent avec les termes de cette proposition. La bataille décisive s'engagera sur le mot « substance » qui marque la corrélation à établir entre le retrait des volontaires et la reconnaissance des droits de belligérance.

276

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 171. *Tokyo, 27 juillet 1937, 17 h. 7.*

(*Reçu :* 12 h. 30.)

Une nouvelle échauffourée s'est produite entre troupes japonaises et chinoises. Celles-ci ont attaqué à Pékin même un détachement japonais. Les pertes auraient été plus grandes des deux côtés que lors des précédents incidents. Le fait que ces agressions se produisent sur des points relativement éloignés les uns des autres me paraît être un symptôme très alarmant. L'état-major de Tientsin a remis hier soir au général Sung une sorte d'ultimatum réclamant l'évacuation de certaines positions avant aujourd'hui midi et le retrait de toutes les forces chinoises au-delà de la rivière avant demain midi, faute de quoi les troupes japonaises prendraient les mesures nécessaires dont la responsabilité retombera sur les troupes chinoises.

La presse japonaise est unanime à réclamer une action énergique et l'opinion publique semble la suivre.

L'attaché militaire me signale que les départs de troupes mobilisées ont commencé dimanche et se poursuivent. Les unités déjà parties sont surtout les services. Il semble que les Japonais constituent actuellement en Chine du nord l'infrastructure d'une armée importante.

Communiqué à l'ambassade de Pékin.

277

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1935 *bis*. *Londres, 27 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* 13 h. 10.)

Le secrétariat du Comité vient de faire circuler une note résumant les conclusions qui se dégagent de la réunion tenue hier après-midi par le sous-Comité (2) et qui peut être considérée comme la demande officielle à laquelle les gouvernements sont invités à fournir une réponse.

Voici le texte de ce document :

I. — A la réunion de cet après-midi, le président du sous-Comité a considéré une suggestion aux termes de laquelle les gouvernements devraient être invités à fournir au Comité, au plus tard jeudi 29 juillet à midi, les réponses à une série de questions se rapportant aux principaux points soulevés dans le plan soumis au Comité par le gouvernement du Royaume-Uni en réponse à la requête qui lui avait été adressée par le Comité international à sa réunion plénière du 9 juillet (3).

II. — Après une discussion générale au cours de laquelle il fut souligné que tous les gouvernements avaient été en possession du plan du gouvernement du Royaume-Uni depuis le 14 juillet (4), il fut convenu par les représentants au sous-Comité que le moyen le plus pratique de faciliter et de hâter l'examen du plan britannique serait d'inviter leurs gouvernements respectifs à leur donner les instructions qui leur permettraient de communiquer au Comité des déclarations écrites en exposant, de la manière la plus brève et la plus nette possible, les vues de leurs gouvernements respectifs sur chacune des questions soulevées dans les neuf paragraphes contenus dans le plan britannique et sur chacun des points soulevés dans les sous-alinéas de ces paragraphes.

III. Il fut, d'autre part, convenu par les représentants au sous-Comité qu'il était souhaitable que ces réponses fussent rédigées en tenant compte du fait que de l'acceptation de chacune de ces propositions dépend la réalisation d'un accord sur tous les autres points soulevés.

(1) Par téléphone.
(2) Voir ci-dessus le nº 275.
(3) Voir ci-dessus le nº 270.
(4) Le plan britannique précité est ci-dessus reproduit sous le nº 223.

IV. — Il fut convenu par le sous-Comité que les déclarations auxquelles il est fait allusion ci-dessus devront parvenir au secrétaire du Comité si possible avant 15 heures le mercredi 28 juillet et de toute façon au plus tard le jeudi 29 juillet à midi.

V. — Il fut également convenu par le sous-Comité de recommander aux représentants au Comité plénier d'inviter leurs gouvernements respectifs à leur donner des instructions qui leur permettraient de communiquer au Comité des déclarations correspondantes des vues de leurs gouvernements respectifs avant la date et l'heure prescrites.

VI. — En conséquence, j'ai été chargé de faire parvenir le compte rendu qui précède et les conclusions auxquelles a abouti le sous-Comité à chacun des représentants au Comité plénier et d'exprimer l'espoir du sous-Comité qu'ils voudront bien demander à leurs gouvernements respectifs de leur envoyer des instructions conformément aux dispositions du paragraphe V ci-dessus.

VII. — Les représentants comprendront que, dans ces conditions, on ne désire plus maintenant qu'ils effectuent une démarche quelconque comme suite aux suggestions de procédure qui leur avaient été communiquées samedi dernier 24 juillet.

278

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1936 à 1939. *Londres, 27 juillet 1937, 17 h. 35.*

(*Reçu :* 19 h. 15, 18 h. 50.)

L'ambassadeur de Chine est venu me voir ce matin, accompagné de son collègue à Paris. Il m'a dit qu'il avait été voir hier le secrétaire d'État pour lui faire part de l'anxiété qu'éprouve son gouvernement en présence de l'attitude du gouvernement japonais. L'accord qui avait été conclu par le général Sung et les autorités militaires japonaises (1) couvrait un nombre considérable de questions dont certaines présentent un caractère dangereux pour l'indépendance de la Chine du nord. M. Quo m'a rappelé que cet accord visait non seulement la liquidation des incidents locaux survenus entre troupes chinoises et japonaises, mais contenait un engagement aux termes duquel la zone de Wanping (Luka-chao) devait être neutralisée, ce qui correspond à l'impossibilité pour le gouvernement chinois d'assurer la sécurité du chemin de fer Pékin-Hankow. De plus, les autorités chinoises promettent de combattre toute activité antijaponaise et communiste, ce qui fournira maints prétextes aux Japonais pour intervenir dans les affaires intérieures du pays.

(1) Sur cet accord, voir ci-dessus le nº 231 (et renvois).

Néanmoins, le gouvernement de Nankin, dans l'intérêt supérieur de la paix, a donné son adhésion à cet accord. Mais il ne saurait aller plus loin dans la voie des concessions.

Or, les nouvelles d'hier [1], celles du bombardement de Lang-Fang [2] montrent que les troupes japonaises ont déjà contrevenu à leurs engagements. D'autre part, l'envoi persistant de renforts en Mandchourie et en Corée est, aux yeux des Chinois, la preuve certaine que le Japon prépare de nouvelles revendications qui vont peut-être acculer le gouvernement de Nankin à un conflit de beaucoup plus vaste envergure.

M. Quo a donc exprimé au secrétaire d'État le vœu que celui-ci, d'accord avec le gouvernement américain et le gouvernement français, exerçât toute l'action possible à Tokyo pour arrêter l'avance des troupes japonaises. De son côté, M. Wellington Koo m'a annoncé qu'il verrait demain Votre Excellence et qu'il lui demanderait de faire une nouvelle démarche pour proposer ses bons offices au gouvernement japonais. Il a insisté sur la répercussion que les événements d'Extrême-Orient ne manqueraient pas d'avoir sur la situation européenne, ajoutant que, seule, une pression continue de l'Angleterre, de la France et des États-Unis sur le gouvernement japonais serait de nature à retenir celui-ci sur la pente dangereuse où il s'est engagé.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3049, 3050. *Berlin, 27 juillet 1937, 18 h. 45.*

(*Reçu :* 20 h.)

La lettre que le roi des Belges a adressée, il y a quelques jours, à M. Van Zeeland [3], a été accueillie à Berlin avec faveur. Les milieux dirigeants du Reich gardent une certaine reconnaissance à Léopold III d'avoir émancipé la politique de son pays d'une tutelle anglaise, et surtout française, trop étroite; ils manifestent depuis lors envers la Belgique des égards qu'ils ne lui témoignaient pas autrefois.

Dans la suggestion du Souverain, ils ont vu, en outre, une occasion de se montrer prêts à une collaboration internationale d'autant plus intéressante

(1) Sur ces nouvelles, voir ci-dessus le n° 276; ci-après le n° 283.

(2) Par télégramme 107 P, du 26, l'ambassadeur de France à Pékin rendait compte d'un grave incident, qui avait eu lieu la nuit précédente dans la gare de cette localité.

(3) Cette lettre, adressée le 23 juillet par le Roi à l'homme d'État belge, concernait la réorganisation économique mondiale . Le Roi y suggérait la création d'un organisme unilatéral d'études économiques.

pour eux qu'elle se placerait hors du cadre de la Société des Nations, et qu'elle leur permettrait éventuellement d'exposer leurs revendications relatives aux matières premières et aux colonies.

On recevrait avec plaisir dans la capitale du Reich la visite de M. Van Zeeland et je ne serais pas étonné si cette visite avait lieu prochainement.

280

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1070 à 1076. Confidentiel. *Rome, 27 juillet 1937, 20 h. 15, 20 h. 20.*

(*Reçu :* 23 h., 22 h. 40, 22 h., 23 h. 20, 23 h. 45.)

L'article du *Popolo d'Italia* dont j'ai transmis la traduction au Département par mon télégramme nos 1063-1064 (1) continue à susciter ici de nombreux commentaires. Dans les milieux fascistes, on considère qu'il définit une prise de position assez nette dans l'affaire espagnole et constitue une sorte de mise au point, faite par M. Mussolini lui-même, de la « réaliste » politique extérieure de l'Italie.

L'article en question aurait surtout eu pour but de soutenir l'argumentation italienne telle qu'elle a été présentée à Londres par M. Dino Grandi, en démontrant, par ailleurs, que si le Comité de non-intervention se perd, comme la Société des Nations au moment de la guerre d'Abyssinie, en discussions stériles, le dernier mot finira bien par rester à ceux qui sauront imposer leur victoire par les armes, en l'espèce aux soldats du général Franco.

Il s'agit aussi de confirmer indirectement que le gouvernement italien ne songe pas à aborder sérieusement la question du rappel des volontaires, bien qu'il cherche en même temps à décliner toute responsabilité en cas d'une rupture des accords de non-intervention. J'ai eu hier soir, au cours d'une de mes conversations avec un haut fonctionnaire du palais Chigi, assez nettement l'impression que, sur la question de la reconnaissance de la belligérance, l'Italie continuerait, au cours des prochaines discussions, à se montrer peu disposée à transiger.

Le passage de l'éditorial du *Popolo d'Italia* qui concerne la Société des Nations manifestait surtout la mauvaise humeur qu'on ressent ici à l'encontre

(1) Le T. 1064 (annoncé par le T. 1063) reproduisait intégralement l'article : « L'irréalité des fictions », paru dans le *Popolo d'Italia* du 24 juillet, et attribué au Duce. Ce dernier déclarait : « Refuser le droit de belligérance à un général qui a une armée qui combat depuis douze mois, qui gouverne et contrôle les deux tiers du territoire de l'Espagne et la totalité des colonies, qui a derrière soi quatorze millions d'Espagnols sur vingt-deux, est chose absurde ».

de l'organisme de Genève, et traduit en somme l'opinion, courante en Italie, d'après laquelle la Ligue ne saurait être viable sans la participation du Reich, du gouvernement de Rome et du Japon. Dans cet ordre d'idées, il est significatif que le départ d'un petit état comme le San Salvador ait été souligné, par certains organes de la presse fasciste, comme symbolique de la « répulsion » de plus en plus générale qu'inspirerait la Société des Nations dans le monde.

Mais, en dehors de cela, l'attaque de M. Mussolini contre l'institution de Genève révèle aussi l'irritation qu'il éprouve devant la persistance de la non-reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie qui lui paraît due, plutôt qu'à la Ligue elle-même, aux volontés respectives des principaux états membres. M. Mussolini aurait voulu rappeler ainsi, laisse-t-on entendre au ministère de l'Intérieur, à la France et à l'Angleterre, que la condition première d'une reprise d'une véritable collaboration européenne est la reconnaissance de la conquête italienne de l'Abyssinie. On ajoute que ces paroles s'adressent, plutôt d'ailleurs, à l'Angleterre qu'à notre pays, car on croit en ce moment, à Rome, ou du moins on l'espère que, sous l'influence de certains éléments conservateurs britanniques, le gouvernement de Londres va s'orienter progressivement vers l'idée d'une entente avec l'Allemagne et l'Italie.

Il y a lieu aussi de noter que si le *Popolo d'Italia* insiste tellement sur la nécessité de mettre fin au règne de la fiction, notamment en procédant à la reconnaissance de l'empire italien d'Afrique et des droits de belligérance du général Franco, c'est en grande partie pour éviter ce qu'on a à redouter en cas de succès définitif du chef nationaliste. Certains se demandent, en effet, ce qu'il adviendrait si une victoire, même totale, du général Franco n'était pas reconnue diplomatiquement par d'importants états européens. Cela laisserait évidemment l'Espagne dite nationale dans une situation fausse au point de vue juridique, qui ne serait pas sans analogie avec celle de l'Empire italien, ce qu'il faudrait empêcher.

En somme, devant l'attitude et la politique des puissances qui se réclament des principes de la Société des Nations, le gouvernement italien qui tente de gagner du temps ne semble envisager, ainsi qu'il l'a fait précédemment lors de la guerre d'Éthiopie, que la victoire militaire des insurgés comme moyen de sortir de l'impasse actuelle. Convaincu que les nationalistes finiront par l'emporter, il resterait plus enclin que jamais à se servir du général Franco pour imposer ses desseins ou négocier, suivant les circonstances, son point de vue dans les affaires d'Espagne.

Telle serait dans son ensemble la portée qu'il y aurait lieu d'attribuer aux principaux passages de l'article du *Popolo d'Italia*.

281

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 528. Secret. *Varsovie, 27 juillet 1937* [1].

(*Reçu :* le 30, 15 h. 30.)

J'ai, à diverses reprises, signalé à Votre Excellence que des fournitures d'armes et de munitions aux gouvernementaux espagnols étaient effectuées par les Polonais, avec la tolérance, sinon avec la connivence du gouvernement de Varsovie.

Il résulte d'informations très sûres que ces fournitures ont été beaucoup plus importantes qu'il n'était permis de le supposer. Une personnalité particulièrement bien informée des milieux financiers évalue, en effet, à 100 millions de zlotys la valeur de l'or et des devises que la Pologne a pu se procurer de ce fait.

Peut-être serait-il utile qu'à toutes éventualités, M. Corbin en fût avisé.

J'ai d'ailleurs fait comprendre à M. Beck que je savais à quoi m'en tenir à cet égard et par là s'explique sans doute la grande discrétion avec laquelle s'exprime le gouvernement polonais lorsqu'il est amené à faire allusion aux accusations formulées dans certains pays contre la France au sujet de l'observation du principe de la non-intervention.

282

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1856 à 1863. Priorité. Très urgent. *Paris, 28 juillet 1937, 15 h.*

Je me réfère à votre télégramme 1935 *bis* [2].

Je vous adresse ci-après le texte de notre réponse à la communication du président du Comité de non-intervention.

Citation : L'ambassadeur de France a déjà eu l'occasion de faire connaître dans quel esprit le gouvernement de la République avait accueilli le plan britannique. Le gouvernement français souhaite ardemment la fin des luttes

(1) Par courrier, en clair.
(2) Du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 277.

qui ensanglantent l'Espagne; il veut le maintien de la paix générale; il veut aussi que le peuple espagnol puisse décider librement de son sort; il entend pour sa part — et il souhaiterait voir, sur ce principe, s'affirmer un accord unanime — que les événements d'Espagne ne soient pour aucun pays l'occasion de s'assurer des avantages particuliers de quelque ordre que ce soit. L'attachement du gouvernement de la République au maintien et au renforcement des accords de non-intervention est donc profond; aucune considération d'intérêt politique ou idéologique ne l'en détourne.

C'est dans cet esprit que le gouvernement français a voulu répondre aux questions qui lui sont posées. Ses réponses sont brèves; il espère qu'elles paraîtront claires; elles sont inspirées du souci de résoudre le problème, au lieu de l'envenimer par des insinuations ou des polémiques. Comme le gouvernement britannique en effet, le gouvernement de la République estime l'heure venue où chacun doit prendre nettement ses responsabilités.

1. *a.* Le gouvernement français estime qu'il convient de continuer à placer des observateurs sur les navires se rendant dans les ports espagnols;

b. Le gouvernement français accepte que le système des patrouilles navales soit remplacé par l'établissement, avec le consentement des deux parties, d'observateurs internationaux dans les ports espagnols;

c. Le gouvernement français est favorable au rétablissement du système de contrôle sur les frontières terrestres de l'Espagne. En ce qui concerne la frontière franco-espagnole, le système pourra être rétabli aussitôt que recommencera à fonctionner la surveillance instituée pour la frontière hispano-portugaise, et à condition que les patrouilles navales françaises et britanniques continuent à fonctionner dans leurs zones respectives jusqu'à l'installation d'observateurs internationaux dans les ports desdites zones.

2. En raison même de la teneur des propositions concrètes énoncées au paragraphe 8 du plan britannique et de l'ordre de négociations prévu au paragraphe 9, le gouvernement français estime devoir se prononcer à cette place sur les propositions contenues au paragraphe 7 dudit plan.

3. Le gouvernement français est prêt à voter une résolution en faveur du retrait d'Espagne de toutes les personnes dont l'évacuation est recommandée dans le rapport du sous-Comité technique. Il accepte qu'une commission soit envoyée auprès de chacune des deux parties en Espagne afin d'examiner et de contrôler, aussi rapidement que possible, le retrait de tous les individus dont il s'agit. Il s'engage à collaborer à toutes les mesures pratiques qui seront reconnues nécessaires pour effectuer ce retrait.

4. Ayant pris acte des déclarations faites à la dernière séance du sous-Comité, et supposant réalisé l'accord du Comité tout entier sur les points énoncés aux paragraphes ci-dessus, le gouvernement français admet que lorsqu'auront été établis, dans les ports espagnols, les observateurs internationaux ci-dessus visés et aussitôt que le Comité aura pu constater que les arrangements prévus pour le retrait des ressortissants étrangers fonctionnent d'une façon satisfaisante, qu'un nombre substantiel de ces ressortissants a déjà été évacué d'Es-

pagne et qu'ainsi les influences étrangères sont éliminées dans la plus large mesure du conflit espagnol, les deux parties soient autorisées à exercer sur mer certains des droits que la pratique internationale reconnaît à des belligérants le droit d'exercer.

L'exercice des droits ainsi reconnus sera subordonné à l'acceptation préalable et à l'observation des conditions énoncées dans le plan britannique (paragraphe 3*a*, *b*, *c*, *d*) sans préjudice des amendements qui, sur ces points, seront reconnus nécessaires par le Comité.

A cet égard, dans l'esprit même du plan britannique, soucieux d'assurer le maximum de possibilités à la politique de non-intervention et de diminuer les risques d'incidents, le gouvernement français signale dès maintenant la nécessité de prendre toutes précautions qui seront reconnues indispensables pour empêcher :

a. Une extension inutile des opérations de guerre sur mer (par exemple l'établissement de champs de mines en haute mer);

b. Que des entraves quelconques soient apportées au trafic maritime ne touchant pas les ports espagnols (visite de navires ne se rendant pas dans un port espagnol);

c. Que l'exercice des droits reconnus aux deux parties n'aboutisse à éluder les dispositions des accords de non-intervention, le matériel de guerre ne devant arriver en Espagne pas plus au titre de la capture qu'au titre d'une opération commerciale.

5. Le gouvernement français est d'accord pour que soit interdit aux bâtiments autorisés à arborer le pavillon d'une des puissances parties à l'accord de non-intervention le transport à destination de l'Espagne, quel que soit le port de chargement, de marchandises portées sur la liste des articles interdits.

6. Le gouvernement français est d'accord pour que toutes mesures utiles soient prises afin d'obtenir la coopération des puissances non représentées au Comité, en vue de rendre plus efficace la politique de non-intervention, notamment par les dispositions indiquées au paragraphe 5 du plan britannique.

7. Le gouvernement français est d'accord pour que soit examinée, dans les conditions prévues au plan britannique, la question de l'emploi de l'aviation étrangère qui gagne l'Espagne par ses propres moyens.

8. Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, le gouvernement français accepte l'ordre prévu dans le plan britannique pour l'exécution du programme ci-dessus visé.

9. Le gouvernement français est d'accord pour que le gouvernement britannique soit autorisé à entrer en négociations avec les deux parties, dans les conditions prévues au plan britannique, aussitôt qu'aura été réalisé au sein du Comité l'accord qui servira de base auxdites négociations.

283

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 229 N à 233 N. *Changhaï, 28 juillet 1937, 24 h., 14 h. 42, 18 h. 14.*

(*Reçu :* 16 h. 50, 18 h., 19 h. 15, 20 h. 5.)

Nankin, 28 juillet.

Je me réfère à votre télégramme nº 107 P [1].

Les événements portés à votre connaissance par mon télégramme nº 182 P [2] ont amené la situation locale et générale au point le plus critique depuis le 8 juillet.

1. Dans la région Pékin-Tientsin, les Japonais, s'étant renforcés, ont mis par un ultimatum expirant aujourd'hui la 29e armée en demeure d'évacuer. Le général Sung-Che-Yuan, qui la commande, se serait déclaré pour la résistance, d'accord avec Nankin et sur la pression des éléments patriotes de son armée et de l'opinion publique chinoise, excitée par les attaques japonaises dans le nord et par l'incident de Changhaï du 24, dont l'agence Havas a rendu compte. On s'attend à une action étendue dans le nord. M. Lacoste que j'ai laissé à Pékin a, suivant le plan concerté avec les autres ambassades, invité les ressortissants français à rejoindre le quartier diplomatique.

2. A Nankin, les membres du gouvernement avec qui j'ai pris contact m'ont dit, comme à mes collègues, que la Chine est arrivée à la limite de la patience et que la présente action japonaise ayant tous les caractères d'une agression militaire la met en état de légitime défense. Le ministre des Affaires étrangères et le général Tchang-Kaï-Chek m'ont assuré avoir approuvé les mesures que le général Sung-Che-Yuan avait prises dans un esprit de conciliation pour satisfaire aux exigences japonaises. Mais ils constatent que suivant la méthode appliquée par eux depuis 1931 pour conquérir successivement la Mandchourie, le Jehol, le Hopei oriental, le Chahar du nord, etc., les militaires japonais font renaître de nouveaux incidents au fur et à mesure de leur règlement, ce qui leur permet d'accentuer chaque fois leurs prétentions et d'élargir la zone dont ils désirent s'emparer. « La Chine, m'ont-ils déclaré, a le dos au mur et ne peut faire autrement que de répondre aux attaques dont elle est l'objet ».

Il faut donc s'attendre après diverses alternatives de négociations et de ruptures locales à une grave situation.

(1) Du 24 juillet, ci-dessus publié sous le nº 269.
(2) Voir ci-dessus le nº 278 (note).

3. Mes interlocuteurs m'ont paru très préoccupés d'obtenir un appui des puissances amies. Ils savent n'avoir rien à attendre de l'Allemagne ni de l'Italie. Ils espèrent beaucoup des États-Unis, de l'Angleterre et de nous-mêmes. Je leur ai rappelé vos efforts et j'ai ajouté que nous étions toujours prêts à les renouveler d'accord avec ces pays.

J'ai trouvé le général Tchang-Kaï-Chek mécontent des Russes. Plus encore que leur discrétion (mon télégramme nº 156 P) [1], il leur reproche leur « complète indifférence ». Il m'a dit que si la Russie prenait cette attitude aujourd'hui, la Chine s'en souviendrait quand les Japonais se retourneraient contre Moscou.

4. Le conseiller de l'ambassade du Japon m'a assuré que son gouvernement, désireux de mettre au clair la position de la Chine par rapport au Japon et à la Russie, s'était décidé à soutenir par des moyens militaires puissants sa politique générale qui reste toujours celle des trois points de M. Hirota de novembre 1935 : coopération sino-japonaise pour consolider le Mandchoukouo et ses régions chinoises frontières, répression de tout antijaponisme en Chine, défense commune contre le communisme.

Communiqué à l'ambassade à Tokyo.

284

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 530. Confidentiel. Réservé. *Varsovie, 28 juillet 1937* [2].

(*Reçu :* le 30, 15 h. 30.)

M. Eden et plusieurs de ses principaux collaborateurs ont donné, il y a un mois environ, au comte Raczynski, ambassadeur de Pologne, des conseils concordants qui paraissent avoir fortement impressionné M. Beck, d'autant qu'ils ont coïncidé, très opportunément, avec les observations qu'il s'était attirées de notre part [3].

En recommandant à la Pologne de se rapprocher davantage, et avant toute chose, de la France, le Foreign Office a prouvé à M. Beck que la collaboration confiante entre Paris et Londres pouvait s'étendre aux questions orientales et, par suite, que celle qui s'est instituée à Varsovie entre les ambassadeurs d'Angleterre et de France était conforme aux vues des deux gouvernements.

(1) Ce télégramme, du 19 juillet, signalait : « Les Russes gardent ici une attitude réservée dont on ne peut pour le moment encore rien conclure, mais qui n'en est pas moins remarquable par sa discrétion ».

(2) Par courrier.

(3) Sur le contentieux franco-polonais, voir notamment ci-dessus les nos 44, 88, 150, 182, 199, 207.

285

M. Léon Noël, Ambassadeur de France à Varsovie,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 391. *Varsovie, 28 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 août.)

Le voyage du roi Carol [1], le bruit fait au sujet de l' « axe Baltique-mer Noire », dernière formule lancée par la politique de M. Beck; les suppositions auxquelles on s'est livré sur un prétendu renforcement de l'accord militaire polono-roumain, n'ont pas été, sans doute, sans échauffer quelques imaginations polonaises. Celles-ci ne sont, par nature, que trop promptes à se laisser séduire.

Elles peuvent l'être d'autant plus aisément que les dirigeants de la Pologne, pour exalter les énergies, rappellent volontiers que leur pays doit être grand et puissant, qu'il doit satisfaire à sa mission civilisatrice, aux exigences de l'accroissement de sa population, de sa force d'expansion. Les ferments déposés dans l'esprit des Polonais par les exemples allemand et italien ne restent pas non plus inactifs. Mais comme chacun sait que le pays est, à l'heure actuelle, aux prises avec des soucis autrement pressants, ces aspirations sont amenées à s'exprimer en projets imprudemment jetés sur le papier, en conversations aventureuses, en rêves. On a vu naître, au cours de ces dernières années, les rêves coloniaux [2], que la propagande officielle entretient discrètement, peut-être parce qu'elle les juge inoffensifs. Mais il y a les rêves historiques, qui le sont moins.

Ces rêves historiques trouvent apparemment leur fondement dans la contemplation des cartes de l'ancienne République, lorsque la Couronne et la Lithuanie unies étendaient leur puissance de la Courlande aux environs de Kiev et de Dantzig au Pruth. La rivalité germano-russe, certaines théories sorties des officines hitlériennes, les perspectives toujours caressées d'une dislocation de l'État soviétique, peuvent, aux yeux de certains, donner à ces vieux souvenirs les attraits d'un séduisant avenir.

Mais quand on parcourt les confins de l'actuelle Pologne, on se convainc sans peine du péril mortel que celle-ci ne manquerait pas de courir si un jour les circonstances politiques lui permettaient d'écouter de semblables tentations.

La Pologne a dominé la Lithuanie, la Russie blanche, une partie de l'Ukraine, dans un temps où les conditions politiques et sociales étaient telles que l'allé-

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus les nos 153, 154, 160, 182, 199, 274.
(2) Sur les « rêves coloniaux » de la Pologne, voir, au tome III de la présente série, les nos 273, 285, 304, 348, au tome IV, le nº 96.

geance au souverain ou le droit du seigneur sur ses vassaux dispensaient de toute autre considération.

Il ne semble pas que beaucoup de Polonais, lorsqu'ils évoquent ces souvenirs, se rendent parfaitement compte à quel point les éléments indispensables à la solidité d'un état moderne leur sont, dans ces régions, devenus défavorables.

A l'heure actuelle, dans les régions orientales de la Pologne, seuls, en général, sont Polonais les grands propriétaires, les fonctionnaires et les militaires. Les paysans parlent le blanc-russien ou le petit russien; ils sont orthodoxes. On est même frappé de constater à quel point le Polonais s'est montré, dans le passé, incapable d'absorber des minorités slaves qui pourtant, par la race, les mœurs et la langue étaient si proches d'eux. Si bien que, au cas où le rêve d'une décomposition russe se réaliserait, on est amené à penser que ce serait aux dépens de la Pologne actuelle que se développeraient une Ukraine, une Russie blanche, une Lithuanie qui seraient tentées de vouloir récupérer leurs compatriotes englobés dans les frontières polonaises et qui, d'autre part, iraient vraisemblablement chercher en Allemagne, bien plus qu'en une Pologne trop proche et par conséquent trop dangereuse, l'appui qui leur serait indispensable.

A cet égard, les difficultés que la Pologne éprouve à établir des rapports normaux avec la Lithuanie [1] préfigurent, d'une façon particulièrement frappante, les déceptions que ne manquerait pas de rencontrer la République si elle tentait un jour d'établir son hégémonie sur les terres qui ressortissaient de la couronne de ses anciens rois.

Heureusement, les Polonais ont conservé assez de sens politique pour se rendre compte que les graves problèmes politiques, sociaux ou économiques qu'ils ont actuellement à résoudre suffisent à retenir toute leur attention. C'est pourquoi, si l'on est bien obligé de constater l'existence de ces rêves, on ne doit pas s'en exagérer l'importance, tout en constatant le parti que la propagande allemande en peut tirer et les prétextes, sinon la justification, que les méfiances russes ne manquent pas d'y trouver.

[1] Par D. n° 390 du même jour, l'ambassadeur signalait que la « presse gouvernementale polonaise » avait repris « après quelques semaines d'accalmie... son activité antilithuanienne ».

286

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 617. Très confidentiel. *Londres, 28 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 30 juillet; Dir. pol., 12 août.)

Dans mon télégramme nº 1908 du 23 juillet dernier [1], j'ai donné à Votre Excellence des indications sommaires sur le séjour à Londres du roi de Roumanie. Grâce à quelques conversations que j'ai eues depuis lors, notamment avec le ministre de Tchécoslovaquie et avec M. Wickham Steed, je me trouve aujourd'hui en mesure d'apporter un complément à ces premiers renseignements.

Je dois d'ailleurs constater que le Souverain a produit une impression fort variable sur ses divers interlocuteurs, et qu'il est difficile, en s'appuyant sur leurs dires, de se faire une image exacte de ses propos ou de leur effet. Sans doute le Roi est-il assez souple pour montrer un visage différent, suivant les besoins de la cause, aux uns et aux autres, faisant preuve de prudence et de sagesse avec le secrétaire d'État au Foreign Office, trahissant davantage sa pensée véritable avec un familier comme M. Masaryk. Toujours est-il que les représentants du gouvernement britannique l'ont trouvé plus pondéré qu'ils ne s'y attendaient, plus attaché à la collaboration avec les puissances occidentales qu'on ne pouvait le croire après son voyage à Varsovie [2], alors que, selon le ministre de Tchécoslovaquie, au contraire, ses dispositions à l'égard des gouvernements de Paris et de Prague restent douteuses, son admiration pour l'Allemagne évidente, son hostilité pour les Soviets entière.

Pour mettre au point ces indications, il ne faut pas oublier que les milieux officiels anglais ne voyaient pas sans appréhension le voyage du Souverain, qui n'a pas réussi encore à effacer complètement en Angleterre le souvenir de ses incartades passées. On savait également que Mme Lupescu avait l'intention de l'accompagner, comme ce fut déjà le cas lors des funérailles du roi George V. A cette époque la favorite ne put être retenue en France que de justesse seulement, puisque c'est à Calais seulement qu'elle abandonna son projet. Cette fois-ci encore, certains conseillers du Roi, impressionnés par le spectacle de vertu que donne à nouveau la cour d'Angleterre, ont réussi à détourner Mme Lupescu sur Cannes, de telle sorte qu'en fin de compte le Souverain vint seul, au soulagement général. A lui seul, ce détail explique en partie l'optimisme des cercles gouvernementaux.

(1) Non reproduit. L'ambassadeur y relatait que le roi de Roumanie avait rendu visite au Premier ministre et à M. Eden, et qu'il avait été reçu à déjeuner par les souverains britanniques à Buckhingham Palace.

(2) Sur ce voyage, voir ci-dessus le nº 285 (renvois).

M. Eden, de tous les ministres anglais, s'est entretenu le plus longtemps avec lui. Le roi Carol lui a paru satisfait de son séjour en France, et rassuré sur l'avenir de notre pays. Il n'a pas dissimulé au secrétaire d'État que notre situation intérieure lui avait inspiré de vives inquiétudes, mais il a ajouté qu'il comprenait maintenant que le tableau en avait été noirci. Il s'est montré réservé dans ses appréciations sur l'Allemagne et, somme toute, s'est efforcé de donner au secrétaire d'État l'impression que la politique roumaine, tout en montrant plus d'indépendance et de liberté, entendait néanmoins persévérer dans la voie qu'elle suit depuis les traités de paix. M. Eden se montre d'autant plus disposé à le croire que le roi Carol sera reçu officiellement à Londres par les souverains anglais au mois de février prochain.

J'ai parlé au secrétaire d'État des projets de voyage à Berlin et à Rome du Souverain. M. Eden ne les connaissait point, et il a émis quelques doutes à cet égard; il paraît estimer que le temps manquera au roi Carol, avant sa venue en Angleterre, pour réaliser de telles intentions. J'ai répondu à M. Eden que nous avions pourtant des raisons sérieuses d'y croire, et qu'il n'était point nécessaire de procéder à de longs préparatifs pour rencontrer M. Hitler et M. Mussolini dans ces conditions de théâtrale intimité que goûtent les dictateurs. (Le *Daily Express* de ce matin annonce d'ailleurs expressément une entrevue prochaine, à Berchtesgaden, entre le Führer et le roi de Roumanie).

Au contraire, avec le ministre de Tchécoslovaquie, le Souverain semble s'être laissé aller. Il a commencé par recommander à M. Masaryk une politique de concessions vis-à-vis des minorités allemandes de Bohême, avec tant d'insistance que son interlocuteur s'est demandé s'il avait été circonvenu par certaines personnalités anglaises qui préconisent volontiers cette tactique. Il a jeté ensuite l'anathème sur le pacte franco-soviétique et le traité russo-tchèque [1], où il voit l'origine de tous les maux dont souffre actuellement l'Europe. Les Soviets, à ses yeux, constituent une menace permanente pour le continent tout entier, et c'est leur intervention dans la Méditerranée qui empoisonne la question d'Espagne. De même les relations entre les gouvernements de Prague et de Varsovie seraient infiniment meilleures, les différends qui se sont élevés entre eux plus faciles à régler si la Pologne ne croyait la Tchécoslovaquie inféodée à l'U.R.S.S. Le colonel Beck, a-t-il poursuivi, ne poursuit point la destruction de la Petite Entente, mais il est obligé de prendre ses précautions vis-à-vis de la Russie. La Roumanie, de son côté, ne voit aucune raison de repousser les avances d'un homme d'État qui se trouve dans la même situation qu'elle vis-à-vis de l'U.R.S.S., et qu'elle espère, au surplus, attirer dans l'orbite de la Petite Entente. Aussi longtemps que la politique tchèque se trouvera dans la dépendance étroite de Moscou, ni les Polonais d'une part, ni les Allemands de l'autre, ne pourront envisager une amélioration sérieuse de leurs rapports avec Prague. Le roi Carol s'est vanté d'avoir reconnu à temps les périls qu'entraînerait une politique semblable

[1] **Allusions aux traités d'assistance mutuelle signés par l'U.R.S.S. avec Paris et Prague, respectivement les 2 et 16 mai 1935.**

pour la Roumanie, et d'avoir ainsi pu se séparer avant qu'il ne fût trop tard de M. Titulesco : « Jamais celui-ci, a-t-il déclaré, ne reviendra aux affaires tant que j'exercerai une influence véritable sur la politique de mon pays ». Le Souverain a fait remarquer à ce propos qu'il était fort bien de parler de solidarité avec les démocraties occidentales, mais qu'il ne pouvait songer à appliquer pareilles doctrines politiques dans un pays aussi peu évolué que la Roumanie, dont la population reste encore loin d'être mûre pour les responsabilités d'un gouvernement véritablement constitutionnel : « Je ne puis m'en tirer, a-t-il ajouté, qu'en neutralisant les politiciens et leurs partis les uns par les autres ».

En ce qui concerne la politique extérieure de la Yougoslavie, le Souverain a défendu avec énergie M. Stoyadinovitch contre le reproche d'être inféodé à l'Allemagne. A ses yeux, le Premier ministre serbe entend limiter au domaine économique son rapprochement avec le Reich. Beaucoup plus occupé de problèmes intérieurs que de diplomatie, il se consacre, non sans succès, à une œuvre de consolidation de l'État yougoslave qui lui vaut l'appui complet du Prince régent.

Le roi Carol a semblé à M. Masaryk fort impressionné par la puissance allemande et par l'action personnelle de M. Hitler, qu'il tient pour un homme d'État génial. Comme son interlocuteur lui objectait l'action néfaste de certains dirigeants nationaux-socialistes comme le Dr Goebbels, le Souverain, sans en disconvenir, s'est cependant refusé à leur accorder un crédit ou une influence comparables à celle du Führer : tous les ministres allemands, a-t-il affirmé, sont entièrement dans la main de M. Hitler, et c'est lui qui l'emporte dans toutes les décisions importantes.

En ce qui concerne la France, le Roi s'est montré moins optimiste que dans sa conversation avec M. Eden, insistant surtout sur le spectacle des difficultés financières dont il vient d'être témoin pendant son séjour dans notre pays. Tout en manifestant l'intention arrêtée de rester dans les meilleurs termes avec le gouvernement de la République, il a déclaré qu'il entendait fermement ne pas « être dans la poche de la France ». Enfin, élargissant son horizon diplomatique jusqu'à oublier la fable de la grenouille et du bœuf, le Roi n'a pas hésité à déclarer qu'il envisageait pour l'avenir un axe Londres-Bucarest, dont la seule évocation ne manquerait d'ailleurs point de plonger des auditeurs britanniques dans une hilarité pénible pour la Roumanie.

Tels sont, brièvement résumés, les propos que le roi Carol a tenus à M. Eden et à M. Masaryk. Dans les premiers, il paraît avoir obéi davantage à sa raison, dans les seconds, à son instinct; c'est dire que sa conversation avec le ministre de Tchécoslovaquie révèle sans doute davantage sa pensée profonde.

Les déclarations que le Souverain a faites à M. Wickham Steed tendent d'ailleurs à confirmer cette impression. Elles constituent un véritable écho de son entretien avec M. Masaryk, et elles en confirment en tous points le compte rendu. Je me borne donc à en reproduire ce qui complète le récit précédent.

Le Roi a clairement indiqué à l'ancien rédacteur en chef du *Times* qu'il tenait à s'affranchir de la tutelle française. S'il désire, en particulier, établir

un contact direct entre Bucarest et Londres, c'est que l'opinion britannique a trop longtemps regardé la Roumanie comme une colonie française et refusé en conséquence de s'intéresser aux événements qui s'y déroulent. La difficulté principale de la position du Royaume réside, comme toujours, dans la pression que la Russie, son ennemie héréditaire, lui fait subir, alors qu'aucun danger semblable ne menace la Roumanie du côté de l'Allemagne. Comme M. Wickham Steed faisait observer au Souverain que l'impérialisme national-socialiste prévoit l'annexion, sous une forme plus ou moins déguisée, des ressources roumaines en pétrole, en céréales et en bois, afin de faciliter ses entreprises ultérieures en Ukraine, le roi Carol répondit qu'il n'entendait pas plus se lier à l'Allemagne qu'à l'U.R.S.S.; mais il souhaite, dans ses relations avec Berlin, s'affranchir des préjugés politiques ou historiques qui font que M. Benès, par exemple, ne peut oublier qu'il a été un militant socialiste, ou que la Tchécoslovaquie doit son existence « au déplorable traité de Versailles ». M. Steed lui ayant alors fait remarquer que les questions de doctrine et d'idéologie tiennent une place considérable dans les préoccupations du peuple anglais, le roi Carol, reprenant les arguments dont il s'était servi auprès de M. Masaryk, souligna l'impossibilité pour la Roumanie de traduire dès maintenant dans les faits quotidiens de sa vie politique cet idéal démocratique dont s'inspirent les puissances occidentales. Concluant l'entrevue, le Souverain revint à son point de départ, en affirmant que sa visite à Londres avait été utile pour démontrer à la Grande-Bretagne que la Roumanie ne se trouvait plus dans la dépendance de la politique française, et qu'il était important pour l'Angleterre de ne plus voir « à travers des lunettes françaises » les rapports anglo-roumains.

Il ne semble donc point, à la lumière de ces différents entretiens, que nous ayons beaucoup à nous louer des propos tenus à Londres par le roi Carol. Tout au plus, pouvons-nous nous réjouir qu'il ait réservé pour des interlocuteurs non britanniques, ou choisis en dehors des milieux officiels, l'expression de ses sentiments intimes.

287

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1967 à 1970. Très confidentiel. Réservé. *Londres, 29 juillet 1937, 19 h. 20.*
(*Reçu :* 20 h. 45, 20 h. 30, 21 h.)

Interrogé sur la conversation que le Premier ministre a eue il y a quelques jours avec l'ambassadeur d'Italie [1], M. Eden m'a dit que la presse avait donné beaucoup trop d'importance à cette entrevue, qui n'avait eu aucune signification politique ou du moins aucun résultat pratique.

(1) Le 27 juillet.

M. Grandi avait demandé, depuis quelque temps déjà, audience à M. Neville Chamberlain pour lui transmettre un message de M. Mussolini, qui avait été rédigé peu après le remaniement du cabinet britannique (1). Ce message, dont M. Grandi n'a donné d'ailleurs qu'une paraphrase, ne contenait qu'une déclaration générale de bon vouloir ainsi que des assurances sur le désintéressement territorial et politique en Espagne, mais le gouvernement italien ne veut pas d'installation d'un régime bolcheviste dans la Péninsule. C'est pourquoi il souhaite la victoire rapide et complète des troupes du général Franco.

Il y était indiqué ensuite que l'Italie souhaitait conserver des rapports amicaux avec l'Angleterre, mais que le refus du gouvernement anglais de reconnaître le fait accompli en Abyssinie entretenait à Rome un sentiment de défiance à son égard.

M. Neville Chamberlain a demandé alors à M. Grandi s'il ne pensait pas que le ton de la presse italienne, la propagande hostile des stations de T.S.F. et l'envoi de nouvelles divisions de Libye étaient de nature à créer dans le Royaume-Uni un état d'esprit analogue.

L'ambassadeur d'Italie a assuré que M. Mussolini avait personnellement veillé à ce que les postes radiotélégraphiques s'abstiennent de toutes attaques contre la Grande-Bretagne. Il n'a pas nié que deux divisions aient été envoyées récemment en Afrique, mais c'est, a-t-il expliqué, en raison des craintes qu'inspire à l'Italie la politique britannique. Comment, en effet, ne pas s'émouvoir en constatant les énormes dépenses que fait l'Angleterre dans la Méditerranée et dont le Premier lord de l'Amirauté a tenu à vérifier lui-même l'emploi dans sa récente tournée en Méditerranée orientale ?

A son tour, le Premier ministre a protesté qu'il n'y avait aucune organisation dirigée contre l'Italie et qu'il était parfaitement normal que sir Samuel Hoare employât ses vacances à faire une croisière en Orient. Il a conclu en affirmant que l'Italie n'avait rien à craindre de l'Angleterre, si elle ne se livrait pas elle-même à des actes hostiles.

Le secrétaire d'État, après m'avoir donné lecture de la feuille d'audience rédigée par M. Neville Chamberlain, a observé qu'il n'avait pas été dit un mot de la France au cours de cet entretien. « C'est l'Angleterre seule, a-t-il ajouté, que M. Mussolini paraît redouter. Mais ainsi que vous le voyez, il ne ressort de cette entrevue aucune conclusion précise ».

J'ai demandé à M. Eden si, comme le bruit m'en était revenu, l'ambassadeur d'Italie n'avait pas fait allusion à certaine solution concrète en vue de la reconnaissance par la prochaine assemblée de Genève de la conquête abyssine. Le secrétaire d'État l'a nié, en me répétant que la conversation était restée dans les généralités et qu'elle avait été toute pareille à celles que lui-même avait pu avoir avec M. Grandi au cours des derniers mois.

(1) Allusion à la constitution, fin mai, du cabinet Chamberlain (voir ci-dessus le n° 174).

288

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3069. *Berlin, 29 juillet 1937, 20 h. 17.*

(*Reçu :* 21 h. 50.)

Le changement d'attitude de M. Dino Grandi à la séance du 27 du comité de Londres (1) s'explique peut-être par une remarque que m'a faite l'ambassadeur d'Italie à Berlin. Selon M. Bernardo Attolico, ce serait en effet de sa propre initiative et non sur les instructions de son gouvernement que M. Dino Grandi, dans la séance précédente, aurait affiché une grande intransigeance. Il aurait, en agissant de la sorte, voulu montrer de quelle décision il était capable et impressionner les militants fascistes. Après quoi, il aurait été invité à adopter une tactique plus prudente et qu'on jugerait à Rome (2) plus efficace.

289

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

T. nos 1886 à 1888. Confidentiel. *Paris, 29 juillet 1937, 23 h. 10.*

Ce ne serait pas la première fois que la propagande italienne chercherait à exagérer la portée d'un entretien du comte Grandi avec un ministre anglais (3), et la mise au point à laquelle procède ce matin la presse londonienne (votre télégramme 1858) (4) permet de penser que les milieux gouvernementaux anglais n'attachent pas à la dernière entrevue de l'ambassadeur d'Italie et de M. Neville Chamberlain l'importance que lui prête la presse italienne.

Nous ne saurions toutefois oublier que, lors de la négociation du *gentlemen'agreement* de janvier dernier (5), nous avons été tardivement et incomplètement informés. A l'époque, les négociateurs ont fait valoir, du côté anglais, que la tension qui s'était produite entre Rome et Londres, comme

(1) Voir ci-dessus le nº 275.
(2) Le texte déchiffré à Paris porte : Londres. La leçon : Rome, a été restituée d'après les archives de l'ambassade de France à Berlin.
(3) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 287.
(4) Analyse de presse non reproduite.
(5) Sur cet accord, du 2 janvier, se reporter au tome IV de la présente série sous le nº 234.

conséquence de l'affaire éthiopienne, justifiait la conclusion rapide d'un accord spécial entre les deux pays. L'explication ne vaudrait pas aujourd'hui, puisque, dans la mesure où les rapports anglo-italiens se sont de nouveau altérés, la cause du malaise doit être cherchée dans les affaires d'Espagne, qui ont affecté encore davantage les relations franco-italiennes.

Dès lors, une nouvelle manifestation anglo-italienne prendrait nécessairement une signification particulière et, si l'on se souvient à Londres que l'accord de janvier a eu comme conséquence un développement de la politique italienne d'intervention et un redoublement des attaques fascistes à l'égard de la France, on devrait appréhender les suites d'un nouveau « rapprochement ». On ne peut, en tout cas, douter que c'est contre nous que ce « rapprochement » serait exploité; la campagne de calomnies que la presse italienne mène contre la France a d'ailleurs repris. Elle représente d'ailleurs déjà ce projet de rapprochement italo-britannique comme signifiant un relâchement de l'amitié franco-britannique.

Vous voudrez bien demander à M. Eden ce qu'il faut penser des bruits répandus sur les perspectives de détente anglo-italienne et vous lui marquerez discrètement que nous comptons bien être tenus au courant, en temps utile, de ce qui peut se préparer. Sans chercher en aucune manière à le détourner de pourparlers où l'Angleterre peut trouver son intérêt, vous aurez soin d'attirer son attention sur l'opportunité de certaines précautions pour éviter qu'une éventuelle détente n'amène le gouvernement italien à accentuer le tour antifrançais qu'il imprime de plus en plus à sa politique.

J'ai déjà eu l'occasion de faire part à sir Eric Phipps de ces considérations.

290

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1975 à 1977. *Londres, 29 juillet 1937, 22 h. 32, 23 h. 35.*

(*Reçu :* le 30, 0 h. 50, 1 h. 45.)

Le secrétaire d'État, à qui j'ai fait lire la réponse française au président du Comité [1], m'a déclaré qu'il la trouvait très ingénieuse et très satisfaisante. Il m'a fait lire à son tour la réponse italienne, qui n'est qu'une énumération des paragraphes de la proposition britannique avec le mot « accepté » au regard de chacun. Il n'y a d'exception que pour le paragraphe [huit] (ordre d'exécution) où il est indiqué que, bien que dans l'opinion du gouvernement italien la reconnaissance devrait être accordée immédiatement, la seule

[1] Du 28 juillet, ci-dessus reproduite sous le no 282.

méthode de pouvoir réussir serait de discuter avec les deux partis le moment où pourra intervenir la reconnaissance des droits de belligérants.

M. Eden considère que cette réponse n'interdit pas toute perspective d'accord, quoiqu'il se prétende toujours résolu pour sa part à subordonner l'octroi des droits de belligérance au retrait « substantiel » des volontaires.

Mais il craint que la réponse de M. Maisky ne vienne rendre toute tentative de conciliation impossible. La réponse du gouvernement de l'U.R.S.S. reste négative en ce qui concerne l'octroi des droits de belligérance. Elle admet seulement que le jour où une situation entièrement nouvelle aura été créée par le départ des combattants étrangers, le gouvernement soviétique acceptera d'examiner à nouveau le point en litige.

Le secrétaire d'État prévoit que les autres membres du Comité refuseront dans ces conditions de prolonger la discussion et que les travaux du Comité devront être ajournés.

M. Maisky m'a dit lui-même tout à l'heure qu'il avait eu grand-peine à obtenir de son gouvernement l'addition visant le cas où le retrait sera effectif et complètement réalisé. Il considère cette concession comme le dernier mot de Moscou.

291

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1972. *Londres, 29 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* le 30, 10 h.)

M. Eden m'a confirmé tout à l'heure les indications que j'avais recueillies au Foreign Office au sujet de la conversation du chargé d'affaires d'Angleterre avec le ministre des Affaires étrangères japonais. M. Dodds s'est exprimé en termes pressants et a attiré la plus sérieuse attention de M. Hirota sur les risques graves qu'il encourait en appuyant l'attitude menaçante prise par le haut commandement japonais. Le ministre a répondu avec assurance que les Chinois finiraient par accepter.

Cet entretien a laissé à Londres la plus fâcheuse impression. L'ambassadeur des États-Unis qui a eu audience quelques instants après M. Dodds n'a pas réussi davantage à percer l'attitude énigmatique de son interlocuteur.

Par ailleurs, les renseignements reçus de Nankin par M. Eden représentent le maréchal Tchang-Kaï-Chek et le Premier ministre comme étant d'humeur assez belliqueuse et décidés à contrecarrer l'action japonaise. M. Eden a été informé des doléances exprimées par le maréchal Tchang-Kaï-Chek à notre

(1) Par courrier, en clair.

ambassadeur au sujet de la froideur témoignée par les Russes. « Ils peuvent être sûrs, a ajouté le Maréchal, que la Chine ne bougera pas s'ils sont attaqués à leur tour par les Japonais » (1).

M. Maisky a dit en effet, il y a quelques jours, au secrétaire d'État, que son gouvernement n'avait aucunement l'intention d'agir isolément, mais qu'il se joindrait aux autres puissances s'il était décidé de procéder à une démarche collective.

292

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 243 à 245 N. Très confidentiel. Réservé. *Changhaï, 29 juillet 1937, 22 h. 30, 23 h. 25*

(*Reçu :* le 30, 11 h. 10, 16 h. 20, 14 h. 25.)

Je me réfère au paragraphe 3 de mon télégramme nos 232-233 (2).

A notre attaché militaire, qu'il semble n'avoir convoqué le 29 qu'à cet effet, le général Tchang-Kaï-Chek a renouvelé l'expression du désappointement que lui cause la Russie.

Il a dit que, fin juin, lors de l'incident des îles de l'Amour (3), il avait manifesté à l'attaché militaire des Soviets les sympathies de la Chine et insisté sur l'intérêt que le gouvernement de Nankin porte à tout ce qui concerne la Mandchourie. L'indifférence du gouvernement de Moscou dans la crise sino-japonaise actuelle le déçoit d'autant plus que le gouvernement des Soviets n'a même pas cru devoir donner à la Chine l'appui moral trouvé par elle auprès des autres grandes puissances, notamment l'Angleterre et la France.

Parlant à titre personnel, il a ajouté qu'il serait heureux de savoir comment nous, qui devons être bien renseignés sur ce qui se passe en Russie, nous expliquons son attitude si réservée à l'égard de la Chine à une des heures les plus douloureuses de son histoire. Il a précisé qu'il n'attendait des Russes aucune aide matérielle, mais pour le moins un geste de sympathie dont l'absence le frappait péniblement. Il est de fait que l'ambassadeur des Soviets n'a fait qu'une apparition des plus brèves à Nankin, où il s'est montré vague et distant et qu'il est reparti aussitôt pour Changhaï. Quant à l'attaché militaire autrefois très actif, il vient d'aller en congé à Moscou.

L'insistance avec laquelle le général Tchang-Kaï-Chek est revenu sur la question soulevée déjà par lui le 27 auprès de moi mérite l'attention et non pas seulement du point de vue de l'Extrême-Orient. La déception du gou-

(1) Sur cette « froideur » des Soviétiques, voir ci-dessus le ne 283 (et note).
(2) Du 28 juillet, ci-dessus reproduit sous le no 284.
(3) Sur cet incident, voir ci-dessus le no 217.

vernement de Nankin nous paraît démontrer, comme je vous l'ai indiqué déjà souvent, qu'une sorte d'accord tacite de se soutenir en cas de besoin d'une manière quelconque devait exister dans l'esprit des Chinois et des Russes. Il serait de la plus haute importance au point de vue général de vérifier si l'indifférence dont se plaint Tchang-Kaï-Chek ne provient pas d'un affaiblissement profond des forces militaires et morales de la Russie comme suite aux récents procès politiques, affaiblissement qui l'obligerait à adopter en Extrême-Orient une réserve pouvant aller jusqu'à rechercher un terrain d'entente provisoire avec le Japon, ce qui tournerait au détriment de la Chine.

Je vous serais reconnaissant de me renseigner.

Prière de communiquer d'urgence au ministère de la Guerre.

Non communiqué à Tokyo.

293

LE VICE-AMIRAL DARLAN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA MARINE, À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

D. nº 82. E.M.G./S.E. Très secret. *Paris, 29 juillet 1937.*

A la suite de la décision prise par le gouvernement, au cours de la réunion du 19 juillet à l'hôtel Matignon [1], de réduire à deux milliards quatre cent cinquante millions la part de la Marine pour 1938 dans le compte des investissements en capital, et après avoir fait examiner par les directeurs du ministère, réunis sous ma présidence, les conditions dans lesquelles il pourrait être procédé aux réductions obligatoires de leurs propositions budgétaires, vous avez, par décision du 23 juillet, fixé les crédits dont devraient être dotés les divers chapitres du compte d'investissement.

Les ordres du gouvernement seront donc strictement exécutés par le Département.

Mais il m'apparaît indispensable de vous exposer les répercussions qu'entraîneront ces réductions sur notre industrie, sur le personnel ouvrier, sur notre défense nationale maritime, et par suite sur notre politique extérieure.

I. *Aspect financier.*

Les prévisions initiales du Département pour le compte des investissements en capital se montaient à 4.135.908.737 francs. La décision gouvernementale les réduit à 2.450.000.000 francs, somme inférieure de 200.000.000 francs à celle allouée pour 1937. Le tableau ci-dessous résume la situation pour les différentes rubriques :

(1) Les recherches entreprises dans les archives du ministère des Affaires étrangères ou dans celles de la Marine n'ont permis de retrouver aucun document relatif à cette réunion intergouvernementale.

	Crédits accordés en 1937	Crédits demandés aux Finances pour 1938	Crédits de 1938 après réduction
Entretien et rajeunissement de la flotte (chap. C, D, E, P, P *bis*, H, I, J. art. 1)	2.168.000.000	3.285.000.000 (1)	1.988.000.000 (1)
Entretien et modernisation de l'aéronautique navale (chap. G, R, J. art. 3)	230.000.000	374.000.000	206.000.000
Aménagement des bases navales (chap. Q, K, L, M.)	126.000.000	254.000.000	139.000.000
Aménagement des bases de l'aéronautique navale (chap. S)	38.000.000	79.000.000	36.000.000
Défense des côtes (chap. J. art. 2, N)	77.000.000	106.000.000	74.500.000
Stocks et divers (chap. B, O, T.)	11.000.000	38.000.000	6.500.000
TOTAUX	2.650.000.000	4.136.000.000	2.450.000.000

Quoique disposant en apparence de possibilités de payement presque égales à celles de 1937, la Marine voit en 1938 ces possibilités réduites d'environ 30 %.

II. *Conséquences militaires des décisions prises.*

Pour établir les nouvelles propositions budgétaires, les directeurs et chefs de service ont été contraints :

— d'abandonner un grand nombre de travaux à entreprendre en 1938;
— de différer la mise en route des travaux déjà prévus;
— et de ralentir l'exécution de travaux en cours.

Ces mesures auront des conséquences regrettables au point de vue militaire :

a. *Programme naval de rajeunissement de la flotte.*

Nous devions poursuivre au cours de 1938 l'exécution des tranches de construction déjà votées par le Parlement; cet ensemble comprend des constructions déjà en cours et de nouvelles mises en chantiers échelonnées.

Les payements nécessaires pour continuer au rythme normal les constructions déjà en cours dépassent les crédits actuellement alloués pour 1938. Nous sommes donc contraints de ralentir celles-ci pour retarder les payements. De même pour éviter tout payement important avant 1939, il nous faut reporter à la fin de 1938 toutes les mises en chantier restant à effectuer sur les tranches votées.

(1) *Note du document :* Dont près de 400 millions de paiements correspondent au règlement de travaux exécutés en 1936 et 1937.

Les retards porteront sur les tranches 1934, 1935, 1936, c'est-à-dire sur 3 bâtiments de ligne, 1 contre-torpilleur, 5 torpilleurs, 4 sous-marins : au total 110.000 tonnes.

Des 25 bâtiments de la tranche 1937 nous ne pourrons mettre en chantier que le croiseur *De Grasse* vers le milieu de l'année 1938, et il nous faudra reporter à la fin de l'année les 24 autres mis en chantier. De la tranche 1938 nous pourrons tout juste entreprendre, en y consacrant des crédits réduits de démarrage, le premier des deux porte-avions indispensables cependant à nos escadres.

Nous serons contraints de renoncer à la constitution des stocks de ravitaillement des bâtiments de la dernière tranche, et de reporter à 1939 la confection des munitions du stock de ravitaillement des deux cuirassés de 35.000 tonnes en chantier.

b. *Défense du littoral et défense contre aéronefs.*

Nous devions achever en 1939 l'exécution de la tranche III de la défense des côtes, tranche qui devait être complétée par une nouvelle tranche à l'étude afin de donner à notre organisation une valeur à peu près satisfaisante.

Nous devons renoncer à mettre en place en 1938 une tourelle de 340 indispensable à Cherbourg et 7 batteries d'artillerie moyenne destinées à la défense de notre littoral de la mer du Nord et de la Manche.

L'artillerie navale est également conduite à réduire les stocks de munitions de D.C.A. correspondant aux batteries déjà commandées, et à retarder d'importantes commandes de projecteurs et d'appareils d'écoute. Elle ne pourra construire les magasins souterrains de munitions prévus pour Brest.

c. *Bases navales.*

En ce qui concerne nos bases navales, il nous est interdit d'entreprendre l'exécution du programme jugé indispensable par le conseil supérieur de la Marine afin de permettre l'utilisation de nos rades par les cuirassés de 35.000 tonnes, et leur accostage aux quais prévus pour leurs réparations : ces travaux ne pourront être commencés qu'en 1939 au plus tôt et ne seront terminés qu'après l'entrée en service des cuirassés.

Nous devons renoncer à tout travail nouveau et en particulier abandonner :

— à Brest, le port pétrolier du Portzic et la voie ferrée qui doit réunir le nouvel arsenal de Lanninon à l'ancien arsenal;

— à Toulon, la mise en état de la grande jetée, des quais et des bassins;

— à Dakar, les magasins et hangars nécessaires pour le logement des munitions et torpilles.

Parmi les travaux actuellement en cours, nous ne pouvons poursuivre que le quai des flottilles de Brest. Il nous faut remettre à plus tard les travaux urgents de consolidation des digues ébréchées de Cherbourg et Bizerte, abandonner :

— à Lorient, les dragages du Scorff qui s'ensable;

— à Toulon, la mise en état de la station des sous-marins du Mourillon;

— et enfin renoncer à compléter les postes de T.S.F. de Basse-Lande et de la Crau dont dépendent nos transmissions essentielles du temps de guerre.

Enfin, de nombreux travaux spéciaux d'aménagements défensifs de nos ports, de détection littorale, de défense passive seront ajournés.

d. *Aéronautique.*

La réduction massive des crédits pour l'aéronautique est particulièrement grave à l'heure où aboutit le vigoureux effort entrepris pour l'étude des prototypes destinés à remplacer nos matériels désuets. Nous serons obligés de renoncer à tout achat avant 1939, donc à toute entrée en service avant 1940.

Dans ces conditions, les escadrilles du porte-avions *Béarn* dont le matériel est périmé et à bout de souffle disparaîtront à la fin de 1938; le porte-avions *Commandant Teste* n'aura ni appareils de chasse, ni avions torpilleurs. L'aviation embarquée sera pratiquement réduite à zéro, et nos forces navales opérant au large seront privées des moyens aériens offensifs et défensifs.

L'aviation non embarquée verra disparaître peu à peu la plus grande partie de ses moyens et les appareils modernes qui devaient les remplacer ne commenceront d'être approvisionnés qu'en 1940. D'autre part, le programme d'adaptation de nos bases côtières ne pourra être poursuivi; aucune base nouvelle ne pourra être entreprise, et nous ne pourrons achever les travaux en cours sur les bases existantes.

Enfin, ne pouvant consacrer à ses commandes les crédits nécessaires, la Marine verra les constructeurs d'hydravions et d'avions spécialisés se détourner vers l'armée de l'Air, dont les commandes largement pourvues de crédits leur permettront de vivre; nous ne retrouverons plus nos fournisseurs le moment venu et le gros effort d'études poursuivi ces dernières années sera perdu.

III. *Conséquences industrielles et sociales.*

Ces mesures ne manqueront pas d'avoir de très graves conséquences industrielles et sociales.

La construction d'un bâtiment de ligne fournit du travail pendant plus de trois ans à environ 8.000 ouvriers français spécialisés appartenant aux corps de métiers les plus divers. Un porte-avions fait vivre, dans les mêmes conditions, 4.000 ouvriers; un croiseur, environ 2.000.

Ainsi, un ralentissement aussi brutal que celui qui est imposé à nos constructions touche un très grand nombre d'ouvriers spécialisés. Les répercussions ne se feront pas sentir seulement sur l'industrie particulière des constructions navales, mais sur une très large partie de notre industrie générale.

Les chantiers navals ne pourront pas recevoir avant la fin de 1938 les commandes nouvelles sur lesquelles ils étaient en droit de compter; la majeure partie de ceux qui ont des travaux en cours ne pourront continuer ceux-ci au rythme prévu avec des payements différés : leurs trésoreries sont tendues à l'extrême. La plupart d'entre eux seront donc obligés de réduire les effectifs actuels. De là résultera une crise sérieuse pouvant amener des faillites mais entraînant certainement et à bref délai du chômage.

Non seulement les chantiers de constructions proprement dits seront directement atteints, mais certaines industries dont la vie importe essentiellement à la Marine (blindage et vedettes rapides par exemple) risquent de disparaître faute de commandes.

Les réductions massives portant sur les matériels d'artillerie auront une répercussion analogue. Il en sera de même pour les entreprises des travaux immobiliers, où nous devons prévoir des faillites et du chômage.

Enfin ce ralentissement des travaux risque de faire disparaître un nombre important de spécialistes, déjà trop peu nombreux. Ils iront vers d'autres industries, où ils seront accueillis avec satisfaction et ceux qui auront ainsi disparu ne pourront être retrouvés le jour où nous en aurons besoin.

Tout ceci se traduira par une diminution certaine de notre potentiel de guerre.

IV. *Conséquences pour notre puissance navale.*

La constitution d'une flotte de guerre et de ses moyens de vie est une œuvre qui nécessite la stabilité dans les vues et la continuité dans l'effort.

Il faut remarquer en effet que la conservation d'une flotte de composition fixée et stabilisée nécessite une annuité de constructions neuves d'entretien. Cette notion a été mise en lumière par le rapporteur, à la Chambre des députés, du projet de loi sur le statut naval : il indiquait que la flotte prévue par ce statut exigerait, une fois réalisée la mise en chantier annuelle de 42.440 tonnes destinées à remplacer les bâtiments atteints par la limite d'âge (*sic*).

Mais notre flotte n'a pas encore acquis le développement prévu par le statut naval, ni même le tonnage de 668.971 tonnes fixé comme minimum par le conseil supérieur de la Défense nationale. A ce tonnage correspond une annuité d'entretien légèrement supérieure à 35.000 tonnes. Ce dernier tonnage est donc le minimum à mettre en chantier chaque année si l'on veut atteindre un jour une situation équilibrée aux environs de 650.000 tonnes.

Au compte des investissements en capital (titre qui, d'ailleurs, pour la Marine, ne correspond pas à la réalité) devrait donc figurer annuellement au minimum une somme permettant de couvrir les dépenses d'une annuité de 35.000 tonnes.

Or, le prix moyen de la tonne construite, estimé à 33.000 francs en mai 1936, doit être majoré pour 1938 de 50 % environ et porté à 50.000 francs. C'est donc un chiffre de 1.750 millions qui devrait figurer au budget de 1938 dans les chapitres correspondant au programme naval, en admettant que l'insuffisance des budgets antérieurs n'oblige pas la Marine à effectuer des payements relatifs à des constructions déjà terminées. C'est le cas du compte d'investissement de 1938.

Et encore ce chiffre de 1.750 millions est celui qui correspond à une flotte stabilisée et harmonieusement équilibrée comme âge des bâtiments qui la composent. Or, notre flotte comporte pour les types les plus importants (bâtiments de ligne et porte-aéronefs) un nombre excessif de bâtiments anciens mal adaptés à la guerre moderne. Ce vieillissement est dû aux limitations du traité de Washington et à l'insuffisance des crédits accordés à la Marine au

cours de ces dernières années. L'effort de rajeunissement qui s'impose ne peut être poursuivi avec de tels crédits.

Leur insuffisance aura pour effet d'augmenter le vieillissement de notre flotte qui comporte déjà trop de navires anciens et diminuera rapidement dans les années à venir notre puissance navale. Si nous n'y prenons garde, le nombre des navires vieillis sera tel que nous ne pourrons jamais ramener à une valeur normale l'âge moyen des navires de la flotte.

Il en est de même pour l'aéronautique maritime, pour la défense du littoral et pour nos moyens de toute nature : une annuité d'entretien minimum doit leur être affectée.

V. *Conséquence pour notre situation internationale.*

La lettre 20 EMG/SE ci-jointe exposait au président du Conseil les raisons pour lesquelles la France devait faire un vigoureux effort pour rajeunir sa flotte, en entretenant un nouveau programme de construction de bâtiments et d'aéronefs, et d'aménagement de nos bases. Ce programme avait été approuvé par le Comité permanent le 15 avril 1937.

Son exécution avant le 1er janvier 1943 devait nous conserver au moins l'égalité avec chacune des forces navales allemande et italienne, toutes deux aujourd'hui en voie d'accroissement. (alors que la Marine n'envisage que la *stabilisation* du tonnage de la flotte française).

C'est là la condition minimum de notre sécurité.

L'abandon du programme de trois ans nous plaçait déjà dans une situation dangereuse. Au 1er janvier 1938, l'ensemble des flottes italienne et allemande dépassera notre tonnage. Si nous n'entreprenons avant 1940 aucune construction, nous n'aurons en service en 1943 que 511.014 tonnes à opposer à une flotte italienne de 600.000 tonnes et à une flotte allemande au moins équivalente.

La France sera, dès 1941, la troisième puissance navale d'Europe; en 1942, elle passera au quatrième rang, rompant avec ses traditions, inconsciente des graves dangers qui la menacent.

Situation assez étrange pour la deuxième puissance coloniale du monde qui, privée de la mer, est vouée à la défaite, au déclin, à la misère.

VI. *Conséquences stratégiques et politiques.*

Notre pays est tributaire de la mer pour les transports en France de troupes provenant de l'Afrique du Nord et de notre empire colonial; il l'est aussi pour le ravitaillement général du pays dont l'appel aux ressources extérieures se fait de plus en plus grand avec le développement de ses besoins en matières premières et en combustibles liquides. Nos prévisions d'importations de toute nature et de toute provenance s'élèvent en temps de guerre à 45 millions de tonnes. Les stocks constitués en temps de paix ne peuvent assurer que quelques semaines d'hostilités; en ce qui concerne, en particulier, les combustibles liquides, nos besoins militaires s'accroissent chaque jour avec la motorisation de l'armée, et le développement d'une aviation qui dévore l'essence.

Si nous ne pouvons exploiter la mer, les opérations militaires et aériennes se trouveront rapidement arrêtées et le pays vivra difficilement.

Déjà, dans l'équilibre actuel des forces navales, la situation stratégique est pour nous difficile. La géographie donne à l'Italie une liberté complète en Méditerranée orientale et lui permet de couper nos communications vers Suez, d'arrêter l'apport du pétrole de Syrie; l'heureuse disposition de ses bases lui permet de prendre de flanc nos communications avec l'Afrique du Nord, d'attaquer celles-ci dans les conditions les plus faciles.

Seul l'Atlantique nous sera ouvert, mais son exploitation sera difficile, sous la menace des croiseurs et des navires de ligne allemands auxquels nous n'avons rien à opposer d'assez puissant et rapide avant l'entrée en service des navires de ligne en achèvement et en construction. Dans notre situation actuelle, nous ne pouvons attaquer ou bloquer l'Allemagne dans son réduit de la mer du Nord, défendue par la nature, et nous pouvons difficilement interdire ses communications par le nord de l'Écosse avec l'Atlantique.

Contraints d'opposer à l'Italie des forces non négligeables, même en nous limitant vis-à-vis d'elle à une défensive active, nous n'aurons pas les moyens suffisants pour couvrir hors de la Méditerranée nos communications éventuelles (1).

Le jour enfin où, bénéficiant du retard infligé à nos constructions, chacune des deux marines sera supérieure à la nôtre, aucune stratégie navale ne pourra assurer l'arrivée de notre ravitaillement et de nos troupes.

C'est en effet contre nos communications que nos adversaires probables se disposent à agir avec des moyens autrement puissants que ceux de 1914. Et, à mesure que s'accroîtra, dans les années qui viennent, leur supériorité navale, ils ajouteront à cette forme de lutte une action contre nos territoires d'Afrique du Nord et nos colonies.

Leur actuelle stratégie politique, militaire et navale est nettement orientée vers ce but. La conquête de l'Éthiopie, le renforcement des organisations militaires en Libye, l'action politique dans le Levant, en Tunisie et en Afrique du Nord, la pénétration italienne aux Baléares et en Espagne insurgée, l'emprise économique allemande sur le Maroc espagnol et aux Canaries, l'infiltration allemande en Galice et aux Açores, sont divers aspects d'une politique qui tend à former un barrage entre la France d'une part, ses colonies et ses sources de ravitaillement d'autre part.

Cette politique a pour objet de procurer à nos adversaires des bases d'attaque de nos intérêts, bases qu'utiliseront leurs navires de guerre, secondés par des croiseurs auxiliaires dont l'armement rapide et l'intervention immédiate sont préparés aussi bien en Allemagne qu'en Italie.

Il est vraisemblable que, certains d'obtenir rapidement du fait de notre isolement une chute rapide de notre capacité de résistance aux frontières de l'est, nos adversaires porteront leur effort initial sur mer, et attaqueront nos

(1) *Note du document :* Je rappelle qu'en août 1914, huit croiseurs et quatre croiseurs auxiliaires allemands ont détruit 225.000 tonnes de navires de commerce et infligé aux transports alliés des retards considérables ; or, contre ces quelques bâtiments, les alliés avaient lancé 70 cuirassés et croiseurs et 18 croiseurs auxiliaires,

territoires africains et coloniaux. Attaquée du côté de la Tunisie et du Maroc, notre Afrique du Nord n'aura pas les forces nécessaires pour tenir; aucun renfort ne pourra lui être apporté *sous* la protection de la Marine.

Il ne faut pas compter sur un effort des constructions en cours d'hostilité pour rétablir notre situation. Alors que la construction de canons ou d'avions d'un modèle établi peut être rapidement intensifié par une mobilisation industrielle soigneusement préparée, la Marine doit attendre deux ou trois ans pour mettre en jeu de nouveaux bâtiments de combat, même du type le plus petit.

Au cours de la réunion du 19 juillet, j'ai cru comprendre que le gouvernement comptait éventuellement sur l'appui total de la Grande-Bretagne.

A ma connaissance, la Grande-Bretagne n'a pris vis-à-vis de nous aucun engagement de nous soutenir dans tout conflit où nous serions engagés.

Pour faire état de l'appui britannique, il faut avoir la certitude que cet appui sera accordé *sans délai* dans toutes les éventualités de conflit qui peuvent se présenter. Or, nous avons des engagements internationaux auxquels l'Angleterre n'est pas partie.

Il nous faut donc modeler exactement notre politique extérieure sur celle de la Grande-Bretagne et avoir les mêmes obligations internationales qu'elle-même.

Pour assurer une parfaite harmonie des actions combinées des deux flottes, il faudrait, en outre, que des rapports étroits fussent établis entre les deux états-majors. Or l'Amirauté s'est toujours refusée, et en particulier, au cours de l'année 1936, à toute conversation préliminaire d'état-major.

On se rappelle les hésitations britanniques en août 1914 alors que l'Angleterre était liée à nous par l'Entente cordiale et par des accords d'états-majors, on est en droit de se demander si son entrée en lutte ne prendrait pas demain un caractère plus problématique encore. Il faut au contraire prévoir au moins certains délais dans sa décision. Ceux-ci permettront à l'offensive de nos adversaires de marquer des résultats positifs.

Si nous subissons seuls une attaque conjuguée de l'Allemagne et de l'Italie, même pendant une courte durée, cela conduira à des résultats si graves que l'entrée en jeu de l'Angleterre ne pourra sans aucun doute rétablir notre situation particulière.

Le seul résultat positif de son intervention serait le rétablissement de la situation stratégique en mer du Nord, et une amélioration de notre situation en Méditerranée, permettant de rétablir les communications entre la France et l'Afrique du Nord. Mais l'attaque de nos communications serait maintenue et, soit que cette attaque prenne la forme de la guerre sous-marine, soit qu'elle se maintienne sous forme d'une guerre de croiseurs, l'Angleterre devra amener à la protection de son ravitaillement et de ses liaisons impériales des effectifs considérables.

La Grande-Bretagne est, plus encore que la France, tributaire de la mer. Elle n'a pas perdu le souvenir de la crise de 1917, où M. Page, ambassadeur américain à Londres, écrivait à son gouvernement :

« Les transports de vivres et de troupes anglais sont sévèrement atteints et le ravitaillement des armées du front est menacé. Il n'y a plus de vivres pour la population civile que pour six semaines ou deux mois au plus ».

Dans cette lutte, chaque marine aura sa tâche particulière dans la zone où sont prédominants les intérêts militaires et économiques de son propre pays.

Dans les zones communes, où les communications françaises et anglaises s'effectueront côte à côte, la marine française devra prendre sa part. Nous ne pouvons songer à confier à la flotte anglaise le soin de protéger simultanément les communications des deux pays. La lutte demandera des efforts immenses. L'Angleterre mettra au premier plan ses propres intérêts et elle n'hésitera évidemment pas à leur sacrifier les nôtres.

A titre d'exemple, il faut se rappeler qu'en août 1914, alors que le croiseur allemand *Koenigsberg* opérait seul dans l'océan Indien méridional, nous fumes conduits à demander à l'Angleterre de protéger le passage de nos paquebots de Madagascar. Elle nous répondit de les envoyer au Cap sans protection pour les incorporer dans l'Atlantique à ses propres convois. Ainsi le passage le plus dangereux devait être accompli sans protection aucune, tandis que l'Angleterre consacrait ses forces à la couverture de son propre trafic dans une zone sur laquelle ne pesait aucune menace immédiate.

A l'origine d'un conflit, l'Allemagne et l'Italie porteront sur mer une grande part de leur activité. L'aviation sera la plupart du temps impuissante, en raison des conditions météorologiques, de la distance, ou de l'impossibilité d'agir la nuit au large, et la Marine seule portera le poids des opérations.

Nous n'aurons pas trop de la flotte anglaise renforcée et de la flotte française rajeunie pour conserver la libre disposition de la mer.

J'ajoute que si nous étions seuls en face de l'Allemagne et de l'Italie, ce n'est pas une flotte de 650.000 tonnes qu'il nous faudrait entretenir mais bien une flotte de 1.200.000 tonnes au moins pour être à égalité avec nos adversaires.

Conclusions

Ayant assisté à la réunion gouvernementale du 19 juillet, je connaîs les graves difficultés financières du pays. Aussi, conscient de l'effort d'économies que nous devons poursuivre énergiquement, je ne vous demande pas d'insister pour le rétablissement du crédit initialement prévu par le Département.

Mais, étant donné les graves conséquences qu'entraînerait une réduction trop massive des crédits mis à la disposition de la Marine pour le compte d'investissement, j'insiste près de vous pour obtenir du gouvernement un crédit supplémentaire de 500 millions à répartir comme suit :

	Millions
Constructions navales	250
Artillerie navale	50
Aéronautique	125
Travaux maritimes	60
Intendance	15

Ceci permettrait à la Marine de continuer les constructions et les travaux indispensables à la défense nationale, à une cadence ralentie, certes, mais cependant acceptable étant donné l'état de nos finances.

Si le gouvernement ne nous accordait pas ces 500 millions supplémentaires, la Marine entrerait dans une crise sérieuse et l'avenir du pays serait gravement compromis, car tout porte à penser que si un conflit éclate dans les mois ou dans les années à venir, la guerre sur mer aura une importance considérable sur les destinées du pays. Vaincus sur mer, nous serons, quoi que nous fassions, vaincus sur terre et vaincus tout court. Ce ne serait pas le premier exemple d'un pareil fait dans notre histoire.

294

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1174 [1]. *Berlin, 29 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 3 août.)

Le ministre d'Empire de l'Agriculture, d'accord avec M. Goering, ministre-président de Prusse et ordonnateur du plan de quatre ans, vient, par une ordonnance promulguée le 22 juillet, de prendre une série de mesures importantes [2].

Cette ordonnance, qui est entrée en vigueur dès le 28 juillet, date de sa publication, comprend trois parties :

La première oblige tous les producteurs allemands de céréales à livrer désormais aux moulins la totalité des céréales panifiables qu'ils auront récoltées, afin d'assurer à la population son alimentation en pain. L'ordonnance précise que cette obligation s'applique non seulement au blé et au seigle, mais encore à l'épeautre. Elle ne prévoit d'exception que pour les quantités de céréales nécessaires à l'alimentation des producteurs eux-mêmes et de leur personnel, pour les semences, pour les redevances en nature au propriétaire ou à l'ancien propriétaire, ainsi que pour le blé vert.

Le ministre de l'Agriculture fixera les délais dans lesquels devra s'effectuer la livraison. Il est également chargé de fixer les limites dans lesquelles pourront jouer les exceptions prévues pour les redevances en nature et pour le blé vert.

La seconde partie de l'ordonnance renforce la première, dont elle est la suite nécessaire. Elle interdit strictement aux producteurs d'utiliser pour la nourriture des animaux les céréales panifiables, battues ou non, et leurs dérivés et, d'une manière générale, interdit à tous de vendre ou d'acheter du

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) *Note du document :* Cf. messages téléphonés nº 3056 du 28 juillet [Document non reproduit : analyse de presse].

froment ou du seigle dans l'intention de l'utiliser à la nourriture des animaux. Des dispenses ne pourront être accordées pour le commerce privé que par l'association nationale des producteurs de céréales et de fourrages.

Dans sa troisième partie, l'ordonnance du 22 juillet édicte des sanctions extrêmement sévères pour toute infraction aux prescriptions qu'elle stipule. Quiconque contreviendra intentionnellement aux dispositions du décret sera puni de prison et d'une amende pouvant aller jusqu'à cent mille marks, ou de l'une de ces deux peines. Dans les cas particulièrement graves, le délinquant pourra être condamné aux travaux forcés et à une amende dont le montant n'est pas limité par la loi. Même les contraventions par ignorance et par négligence seront punies de prison jusqu'à un an et d'amendes, ou de l'une de ces deux peines. En outre, les coupables peuvent être condamnés à l'affichage à leurs frais du jugement et la saisie des denrées sur lesquelles aura porté le délit peut être ordonnée au profit de l'État.

Un communiqué officieux publié par la presse allemande (28 juillet) à cette occasion indique que le ministre de l'Agriculture mettra à la disposition du paysan divers produits et, en particulier, des céréales fourragères, pour remplacer le seigle et le froment qui étaient jusqu'à maintenant utilisés pour la nourriture des animaux.

Le communiqué insiste, en outre, sur l'importance de la nouvelle ordonnance et relate qu'une réunion a eu lieu le lundi 26 juillet, au ministère de l'Agriculture, sous la présidence de M. Darré, réunion à laquelle assistaient les lieutenants du Chancelier, les chefs régionaux du parti, les préfets, etc. M. Darré a exposé à ses auditeurs la signification et la portée des décisions qu'il avait arrêtées et la nécessité vitale de réglementer la production agricole pour tirer le meilleur parti des terrains disponibles et assurer l'approvisionnement du peuple allemand.

L'ordonnance du 22 juillet à laquelle la presse allemande a consacré, hier matin, presque entièrement ses premières pages, ne pouvait manquer de provoquer dans le Reich une sensation profonde. Les journaux, dans leur ensemble, ont souligné que les mesures prises par M. Darré constituaient, dans la vie économique allemande, une innovation capitale et qu'elles accentuaient, d'une manière radicale, l'ingérence de l'État dans l'exploitation des entreprises agricoles [1]. Certaines feuilles ont même ajouté que les mesures en question présentaient indéniablement un caractère socialisant. Il ne s'agit point, en effet, d'une mesure provisoire ou d'un expédient, mais d'une date décisive dans la politique agraire du IIIe Reich, l'agriculture devant être rigoureusement adaptée aux principes de l'économie dirigée qui forment l'une des parties essentielles du programme national-socialiste.

(1) *Note du document* : On sait que M. Goering a pris, le 23 mars dernier, des « mesures exceptionnelles » qui instaurent, entre autres, un système de contrôle et de contrainte allant jusqu'à l'administration judiciaire des exploitations agricoles « qui ne seraient pas gérées comme l'exige l'intérêt supérieur du ravitaillement de la nation » (cf. lettre de l'ambassade n° 593 du 15 avril 1937) [document reproduit au tome V de la présente série sous le n° 288].

Obéissant sans doute à un mot d'ordre, les journaux se sont efforcés de donner un aperçu favorable de la situation alimentaire en Allemagne. A les en croire, cette situation ne saurait, en aucun cas, être considérée comme dangereuse. On devrait moins parler d'une pénurie que d'un manque d'élasticité et, de toute façon, la soudure était assurée. Toutefois, une certaine inquiétude perce visiblement sous ces commentaires optimistes. La rigueur des nouvelles dispositions, la dureté des sanctions édictées contre les délinquants, tout témoigne des difficultés croissantes qu'éprouve le IIIe Reich, pour approvisionner en pain ses ressortissants. Avec la disette du fer, avouée il y a quelques jours (1), celle du froment qui se manifeste aujourd'hui est le second obstacle important auquel se heurtent les plans hitlériens d'autarcie.

Les raisons développées par la presse pour expliquer le manque de céréales panifiables sont connues.

D'une part, décrivent les journaux, le Reich a été amputé par l'« odieux » traité de Versailles d'une fraction importante de son territoire. 2,3 % de la surface totale de ses terres arables lui ont été ainsi enlevés, tandis que la population allemande est passée de 60 millions en 1914 à 66 millions en 1937.

D'autre part, l'extension de cultures industrielles (plantes oléagineuses et textiles), exigée par la réalisation du plan quadriennal, a également contribué à restreindre la superficie des terres à blé.

Enfin, les emblavures ont encore été réduites par le développement qu'ont pris, au cours des dernières années, les terrains militaires, les casernes, les champs d'aviation et les terrains d'exercice. Les autostrades, terminées ou en voie d'exécution, représentent aussi une superficie considérable.

Certaines statistiques évaluent à 10 % la diminution des surfaces ensemencées au cours des quatre dernières années. La conséquence immédiate en a été une diminution corrélative des récoltes, dans le temps même où la régression progressive du chômage et l'amélioration du standard de vie qui en est résultée chez la classe ouvrière augmentaient la consommation du pain.

Une autre cause est venue renforcer l'effet des précédentes. En 1933, année de son avènement, le régime national-socialiste avait été favorisé par une excellente moisson, l'une des meilleures d'après-guerre. La récolte de seigle, la principale céréale panifiable en Allemagne, avait atteint 8.727.000 tonnes, celle du froment 5.604.000 tonnes. Depuis lors des récoltes médiocres se sont succédé :

	Seigle	Blé	
1933.....	8.727.000	5.604.000	tonnes
1934.....	7.607.000	4.532.000	—
1935.....	7.478.000	4.667.000	—

Pour 1936, les chiffres officiels n'ont pas encore été publiés. Les résultats approximatifs, donnés par les journaux, 7.500.000 tonnes de seigle et 4.500.000 tonnes de froment, sont, sans nul doute, supérieurs à la réalité. L'importance

(1) *Note du document :* **Cf. lettres nos 1154 et 1156 de cette valise. [Le premier de ces documents est publié ci-après sous le no 296].**

des importations de céréales pendant le premier semestre de 1937 en est la preuve. Quant à la moisson de cette année, elle est considérée, dès maintenant, comme mauvaise dans le nord et l'est de l'Allemagne, assez bonne dans le sud et l'ouest. Elle ne sera probablement pas supérieure ni peut-être égale à celle de l'an passé.

En ce qui concerne le blé, notamment, les chiffres sont frappants. D'après les statistiques officielles du Reich, l'Allemagne, qui avait augmenté sa réserve de transition à la suite de la bonne récolte de 1933 et l'avait portée à 58 millions de boisseaux, a vu cette réserve tomber, pendant la dernière saison 1936-1937, à 27 millions de boisseaux. Le stock s'est trouvé ainsi réduit, le 1er février 1937, à 75 millions de boisseaux, chiffre le plus bas enregistré depuis 1933, la moyenne des dernières années étant de 130 millions de boisseaux. Pour satisfaire une consommation qui s'est élevée de 16 % entre la saison 1933-1934 et la saison 1936-1937, les autorités nationales-socialistes n'ont donc à leur disposition qu'un stock diminué de 46 %.

Aussi, pendant les six premiers mois de 1937, le Reich a-t-il dû importer pour environ 170 millions de marks de céréales, dont il a été obligé de payer une partie en devises. C'est une des raisons pour lesquelles la balance commerciale de juin a été passive de 30 millions de marks. L'ordonnance du 22 juillet est une mesure d'urgence, prise sous l'empire de la nécessité, pour aveugler cette voie d'eau qui, si elle s'élargissait, risquerait de ruiner définitivement le plan de quatre ans et de faire sombrer l'économie allemande.

La décision du gouvernement entraîne des sacrifices considérables, non seulement pour les cultivateurs, mais encore pour les éleveurs. Régulièrement, 400 à 600.000 tonnes de froment étaient utilisées, chaque année, en Allemagne, pour l'alimentation des animaux et plus particulièrement des volailles, tandis que la consommation humaine atteignait 4,3 à 4,8 millions de tonnes. Pour le seigle, la situation est différente : les besoins de la consommation humaine doivent être évalués à environ 5 millions de tonnes par an, alors que les quantités utilisées comme fourrage ont varié, jusqu'à présent, entre 2 et 2,6 millions par an. Le seigle était donc l'une des bases de l'alimentation des animaux en Allemagne. Sa consommation à ce titre avait même été encouragée par les pouvoirs publics. Les éleveurs de porcs, par exemple, pouvaient obtenir de l'office d'Empire une certaine quantité de seigle contre l'engagement de livrer un porc gras à la consommation.

L'interdiction d'utiliser le seigle comme fourrage est donc une décision très grave. Si elle a été prise, c'est qu'elle était devenue absolument indispensable. Certains organes, tels que la *Gazette de Francfort* (28 juillet), se sont demandé s'il sera vraiment possible à l'État, malgré ses achats de maïs et d'orge, de mettre à la disposition des éleveurs suffisamment de fourrages pour éviter une diminution du cheptel et, en particulier, une réduction du nombre des porcs. Le dernier recensement a montré la nécessité, non seulement d'éviter une diminution de ce nombre, mais encore de l'augmenter si l'on veut empêcher la situation de s'aggraver dans l'approvisionnement en viande et en graisse.

En poursuivant la réalisation de leur rêve d'autonomie économique absolue, les chefs de l'Allemagne actuelle se heurtent ainsi à un cercle de difficultés sans cesse renaissantes et qui se rétrécit de plus en plus.

Le jour même où était promulguée l'ordonnance obligeant les producteurs à livrer toutes leurs céréales panifiables à l'État, des mesures de police rigoureuses étaient prescrites par le chef de la police du Reich pour assurer la sauvegarde des moissons et les protéger contre le danger d'incendie. La gendarmerie et toutes les autorités de police seront désormais chargées de contrôler les greniers, les granges, les moulins et tous les dépôts de céréales afin de s'assurer que les règlements contre le péril d'incendie sont bien appliqués. La police fera des visites domiciliaires à l'improviste pour surprendre les fumeurs ou les imprudents, notamment pendant la période du battage.

D'après le communiqué officiel qui suit la publication de ces mesures de police, celles-ci visent uniquement à prévenir le danger d'incendie. Elles n'en auront pas moins pour conséquence de motiver des visites et des perquisitions fréquentes de la gendarmerie chez les agriculteurs, dont l'activité journalière se trouvera ainsi soumise à un contrôle incessant.

Cette dernière mesure, s'ajoutant à celles qui ont déjà considérablement limité le droit de l'agriculteur de diriger son exploitation comme il l'entend, suscite, paraît-il, un grand mécontentement dans la classe paysanne. Sans doute, ce contrôle continuel contribuera-t-il pratiquement à empêcher toute fraude à l'encontre des nouvelles réglementations et détournera-t-il les producteurs de constituer des stocks clandestins [1].

Toutes ces considérations font de la date du 28 juillet une date importante dans l'histoire économique du IIIe Reich. Avec elle, disparaissent les derniers vestiges de liberté dont pouvaient bénéficier encore les agriculteurs allemands. Comme on le fait déjà remarquer, elle rapproche l'état de choses qui règne en Allemagne de celui qui existe en Russie. On ne saurait s'attendre à ce que les paysans du Reich s'agitent et manifestent bruyamment leur opposition. L'appel que les autorités adressent à leur patriotisme sera partiellement entendu. Il est douteux, cependant, que la popularité du régime doive s'en trouver accrue auprès d'eux.

[1] *Note du document* : La constitution de ces stocks clandestins expliquerait, en partie, l'augmentation considérable de la consommation constatée par les statistiques.

295

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1150 [1]. *Berlin, 29 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

Quoique l'attention de l'Allemagne ait été en grande partie absorbée depuis quelques semaines par les répercussions internationales de la guerre civile d'Espagne, les dirigeants de Berlin ne perdent pas de vue l'U.R.S.S., sa situation intérieure non plus que sa politique extérieure. Certains éléments du problème espagnol, d'ailleurs, touchent de près à l'attitude de Moscou et à ce qu'on appelle ici l'« immixtion bolcheviste ».

Tout en soulignant la gravité de la crise qui se prolonge en Russie et tout en la présentant comme « le premier craquement de la dictature stalinienne », la presse germanique continue de dénoncer les projets de l'impéralisme soviétique et son « caractère agressif », spécialement à l'égard des pays voisins. Ces deux thèmes de la propagande hitlérienne peuvent paraître difficilement conciliables, car il n'est guère plausible, à première vue, qu'un état menacé dans sa structure même constitue, pour l'étranger, un danger militaire très sérieux. Mais les services de M. Goebbels ne sauraient, par souci de logique, renoncer à aucun de leurs arguments. Ils veulent se servir de l'un et de l'autre; qu'ils montrent l'U.R.S.S. en proie à une désagrégation profonde ou qu'ils l'accusent de préparer la guerre, leur but est toujours de l'isoler et d'écarter les autres puissances d'un terrain qu'on ne renonce pas, ici, à considérer comme le champ d'expansion du *Deutschtum*. De plus, il est probable que le Reich ne sait pas lui-même à quoi s'en tenir sur le sens et la portée de certains symptômes qui se manifestent dans l'évolution du régime de l'U.R.S.S. et dans l'orientation de sa diplomatie.

I. *Les rapports germano-soviétiques*

Cette incertitude ne provient cependant pas du manque d'information. La presse allemande, — et ceci est un indice de l'attention soutenue et minutieuse des milieux politiques qui la guident — est, sans aucun doute, une des mieux documentées sur l'U.R.S.S. Les articles de la *Deutsche Allgemeine Zeitung* et de la *Gazette de Francfort*, en particulier, scrutent régulièrement les moindres événements dans un esprit qui n'est pas seulement inspiré par le désir de faire, *a contrario*, l'apologie du national-socialisme. Les nouvelles reçues de Moscou sur la continuation de la vague d'épuration et d'exécution qui déferle presque sans arrêt depuis les procès de l'année dernière prennent pour l'Allemagne, une importance considérable. Les publicistes inclinent évi-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

demment à y voir une confirmation de leurs pronostics d'effondrement plus ou moins proche. Pourtant, les commentaires s'avancent moins qu'autrefois. Un aristocrate allemand, qui avait d'étroites attaches de famille avec la Russie impériale et qui était lui-même sujet du Tsar avant la guerre, a affirmé récemment à l'un de mes collaborateurs que la crise extérieure russe « se poursuivrait inexorablement, que sa prochaine phase serait la lutte entre les maréchaux Blücher et Vorochilov, mais que le processus serait assez long ». Il voit un élément non négligeable à l'évolution future dans un mouvement antisémite dont on aurait déjà aperçu « quelques répercussions jusque dans la vie publique et officielle ».

Dans l'ensemble, les cercles berlinois, tout en gardant les mêmes espoirs en de profonds bouleversements de la situation de la Russie, adoptent aujourd'hui un ton plus réservé. On peut attribuer à cette modification d'attitude des raisons diverses :

1° A la fin de 1936 et au moment des premières grandes répressions « antitrotskystes », les journaux du Reich se sont trop pressés de sonner le glas du régime. La façon dont, notamment, la nouvelle équipe du Guépéou s'est substituée à celle de Yagoda sans que, du moins apparemment, l'armature de l'État en soit ébranlée a, sans doute, mis en garde les observateurs allemands contre des interprétations hâtives. Aussi, en ont-ils vraisemblablement tiré, pour leurs jugements à venir, une leçon de prudence, ce qui, d'ailleurs, ne signifie nullement que les dispositions de l'Allemagne soient, en aucune manière, modifiées;

2° Peut-être même les dirigeants nazis estiment-ils que leur tactique actuelle est plus habile. La violence de leur langage, en effet, allait à l'encontre de leurs objectifs, non pas seulement parce qu'elle inquiétait l'opinion mondiale, mais sans doute aussi parce qu'elle amenait le peuple russe à se croire menacé et l'incitait à se serrer autour de son gouvernement;

3. Enfin, étant donné les difficultés qu'elle rencontre au point de vue de son commerce extérieur, spécialement dans son approvisionnement en matières premières, l'Allemagne, sous la pression des milieux d'affaires et de l'État-major, a finalement compris qu'une querelle trop vive ou trop prolongée avec la Russie nuirait gravement, dans les conditions actuelles, au développement des échanges entre les deux pays et, par conséquent, à ses propres intérêts. La politique de Berlin envers Moscou, qu'elle soit amicale ou hostile, demeure toujours dictée par un souci d'expansion. Les divergences de vue et les oscillations ne portent guère que sur le choix des moyens; doux ou brutaux, ils convergent vers le même but. En dehors des raisons de doctrine, qui restent le facteur capital, ce sont les circonstances qui les font varier. Ainsi, attendant que se produisent à Moscou les bouleversements qu'il souhaite ou qu'il escompte, le IIIe Reich ne peut négliger les questions matérielles, les besoins ou les ambitions économiques qui constituent, au fond, le principal moteur de toute sa politique.

Ces différentes considérations assez complexes éclairent, semble-t-il, le sens des paroles prononcées par le Führer en recevant les lettres de créance du nou-

vel ambassadeur des Soviets [1]. Le geste de M. Hitler, accueillant celui-ci dans sa villa de Berchtesgaden et l'allocution qu'il lui a adressée, ont pu être interprétés à la fois comme un signe d'apaisement et, au contraire, comme un avertissement. En faisant venir le représentant de Moscou dans sa résidence estivale et surtout en soulignant, après son interlocuteur, la nécessité de rapports pacifiques, le Chancelier a donné une note de détente. Mais, d'autre part, on observe que la venue de M. Yourenev en Bavière a permis de supprimer les honneurs militaires que comporte le protocole berlinois. De plus, la phrase relative à la non-immixtion doit être entendue, — l'officieuse *Correspondance diplomatique* l'a précisé —, comme une allusion aux affaires d'Espagne et comme une affirmation implicite des thèses soutenues à Londres par M. von Ribbentrop contre M. Maisky.

Quoi qu'il en soit, même si le changement d'attitude de l'Allemagne envers la Russie n'est que dans la forme, c'est là un fait qui mérite d'être relevé. On ne peut, pour le moment, formuler à ce sujet d'autres observations que celles qui sont indiquées plus haut. Toutefois, en ce qui concerne la guerre d'Espagne et l'intervention soviétique, l'atténuation du langage de la presse allemande est à rapprocher des indications contenues dans la dépêche de M. Coulondre n° 164 du 15 juin sur le mouvement de repli esquissé par l'U.R.S.S. dans la péninsule ibérique [2]. Le Reich l'a très probablement remarqué. Certes, il n'est pas encore tout à fait rassuré sur l'avenir et c'est pourquoi il élève encore, de temps à autre, une voix sévère, mais on a le sentiment très net que le « bolchevisme espagnol » lui paraît aujourd'hui, sauf imprévu, voué à la défaite.

II. — *L'Allemagne et les états limitrophes de l'U.R.S.S.*

En revanche, dans les pays voisins de la Russie, l'Allemagne reste en éveil. Il est vrai que la propagande hitlérienne contre le « danger soviétique » est surtout une tactique qui a pour objet d'attirer ces états dans l'orbite germanique. Les invites adressées à la Pologne et à la Roumanie le montrent clairement. Vis-à-vis des nations baltes ou scandinaves, plus faibles et plus exposées, la manœuvre est plus nette encore et devient une véritable pression. Revenant sur les visites des ministres finlandais et suédois à Moscou, le *Berliner Tageblatt* du 23 juillet dénonce âprement le « bluff » de l'Union soviétique qui cherche à dissimuler ses plans révolutionnaires et, à la faveur des chimères de la sécurité collective, voudrait se présenter comme un élément d'ordre international. De son côté, la *Gazette de la Bourse* reproche à la Lettonie de prêter ses ports pour la réparation de vaisseaux de guerre soviétiques et seconder ainsi les ambitions russes dans la Baltique. L'article vise, d'ailleurs, essentiellement l'Angleterre. Il déplore que celle-ci ait « pratiquement, par le récent traité naval [3], laissé les mains libres à l'U.R.S.S. en Extrême-Orient », ce

(1) Lors d'une réception le 21 juillet. Voir ci-dessus le n° 259 (et note).

(2) Ci-dessus reproduite sous le n° 76.

(3) Le 17 juillet étaient signés deux traités navals bilatéraux, entre Grande-Bretagne et Allemagne d'une part, Grande-Bretagne et U.R.S.S. d'autre part. Sur le premier de ces traités, se reporter à l'analyse qui en est donnée par la dépêche 1136 de Berlin, du 22 juillet, ci-dessus reproduite sous le n° 260.

qui diminuerait sensiblement, d'après le même journal, la valeur des conventions qui viennent d'être signées à Londres. A vrai dire, cette sorte de chantage esquissé immédiatement après la conclusion de l'accord germano-britannique du 17 juillet paraît inspiré surtout par la mauvaise humeur que provoque à Berlin l'influence anglaise dans la Baltique. Elle obéit moins à des considérations de politique navale que de politique tout court, insistant sur le « danger bolcheviste » et en offrant son aide pour le conjurer, l'Allemagne pense « faire coup double » : dresser en face de l'U.R.S.S. un groupement de forces qui suivrait ses directives et, en même temps, asseoir assez fortement sa domination pour écarter les influences occidentales. L'idée « neutraliste » qu'a lancée le IIIe Reich, pour les besoins de sa propagande auprès des petits états, lui devient insupportable dès qu'elle tend à la formation d'un bloc « conservateur », surtout d'un bloc qui cherche à s'appuyer sur Londres ou Paris. L'*Observateur raciste*, dans son édition d'hier, parlait sans amabilité du voyage effectué en juin par lord Plymouth [1] et de l'« activité inattendue » que déploierait la propagande culturelle française spécialement en Lithuanie. Ce pays est toujours soupçonné, ici, de se faire, au sein de l'Entente baltique, l'avocat des thèses « antiallemandes » alors que l'Esthonie est jugée beaucoup « plus raisonnable ». Aussi, est-il curieux de voir aujourd'hui l'Allemagne porter son effort de persuasion et de contrainte sur Kaunas et s'appliquer à « désenvenimer » la question de Memel. L'organe national-socialiste terminait son étude en insinuant que la politique lithuanienne était peut-être capable de s'« améliorer ».

III. — *L'Allemagne et les événements d'Extrême-Orient.*

Le Reich ne porte pas moins d'intérêt à ce qui se passe à l'autre extrêmité de l'U.R.S.S., sur les confins russo-chinois, car la pression japonaise, en obligeant Moscou à tourner ses regards vers l'Asie, facilite d'autant le développement des visées germaniques en Europe.

Dans la pratique, cependant, les réactions allemandes sont assez complexes. En effet, lorsque l'expansion nippone heurte directement la Chine et s'engage contre Nankin dans une campagne qui risque de l'entraîner toujours plus avant et de la détourner de la frontière sibérienne, Berlin redoute que les Soviets ne soient finalement les bénéficiaires du conflit. Commentant les événements qui se déroulent actuellement autour de Pékin, plusieurs feuilles allemandes ont renouvelé les conseils qu'elles avaient déjà donnés, il y a plusieurs mois, à l'origine de la querelle [2], et mis en garde les deux grands peuples jaunes contre une lutte fratricide dans laquelle « le bolchevisme jouerait le rôle de *tertius gaudens* » (cf. notamment *Gazette de la Bourse* du 21 juillet). Il est probable que M. von Neurath s'est exprimé dans le même sens au cours des visites que lui ont faites, depuis quelques semaines, les ambassadeurs de Chine et du Japon.

(1) Sur ce voyage, voir ci-dessus le n° 19 (note).
(2) Voir, au tome V de la présente série, le n° 276.

L'attitude soi-disant « modératrice » de la Wilhelmstrasse revêt ainsi un caractère singulier et assez tortueux. Si les dirigeants nazis gardent, extérieurement, tout leur sang-froid et s'ils n'ont pas, jusqu'à présent, vitupéré de façon plus violente et plus comminatoire contre « l'immixtion soviétique en Chine », c'est peut-être parce qu'ils savent que la crise intérieure de l'U.R.S.S. empêche une action extérieure de quelque importance. En tout cas, quoique le Reich ait le souci d'éviter une guerre longue et trop étendue dans laquelle Tokyo et Nankin useraient mutuellement leurs forces militaires et affaibliraient leur capacité économique, on peut penser qu'il verrait sans trop de peine une expédition limitée dont le résultat serait de consolider la position japonaise dans les provinces du nord face à la Russie.

Ces calculs font également entrer en ligne de compte le facteur britannique. L'Allemagne semble considérer aujourd'hui qu'une rivalité aiguë entre la Grande-Bretagne et l'empire du Soleil Levant lui serait plus nuisible que favorable. Elle avait, autrefois, il est vrai, spéculé sur des difficultés en Extrême-Orient qui retiendraient l'attention et la puissance anglaises loin de l'Europe et l'inciteraient à la conciliation envers les ambitions germaniques. Mais ce point de vue paraît abandonné depuis que l'Angleterre a affirmé sa volonté de défendre partout ses intérêts. On a été frappé, ici, des déclarations énergiques par lesquelles M. Eden a refusé de poursuivre des négociations avec le Japon, tant que la menace subsistera en Asie [1]. On incline, d'autre part, à penser, comme je l'ai déjà indiqué, qu'une détente anglo-nippone supprimerait toute raison de rapprochement entre Londres et Moscou. C'est là une raison de plus, pour Berlin, de souhaiter que l'entreprise de Tokyo sur le continent asiatique sache se cantonner dans un certain périmètre et s'accommoder des intérêts britanniques.

Les milieux politiques berlinois voudraient pouvoir interpréter dans ce sens les paroles par lesquelles le prince Konoyé et M. Hirota se sont prononcés le 27 juillet, au Parlement, pour le maintien des relations amicales avec les pays anglo-saxons mais contre l'« invasion du communisme en Asie ».

L'Allemagne continue ses efforts afin de dresser autour de l'Union soviétique une ligne d'états qui constituerait un « rempart contre le bolchevisme » et, du même coup, servirait bon gré mal gré les plans expansionnistes du germanisme vers l'Orient. Il est clair, en effet, que s'ils s'engageaient dans cette croisade, les pays qui séparent le Reich de la Russie tomberaient plus ou moins rapidement au rang de satellites de Berlin.

D'ailleurs, on ne se dissimule pas, ici, que ce but est loin d'être atteint, mais l'idée n'en est pas moins poursuivie, même lorsqu'elle paraît éclipsée par des préoccupations plus proches. Une des principales résistances que rencontre la manœuvre allemande provient de l'influence des puissances occidentales.

[1] Allusion vraisemblablement au débat de politique étrangère du 25 juin aux Communes. Le secrétaire d'État au Foreign Office envisageait la possibilité d'une amélioration des rapports anglo-japonais; toutefois, « une entente anglo-japonaise ne pouvait en aucun cas s'établir aux dépens de la Chine », le but du gouvernement de Londres étant « de favoriser entre les pays d'Extrême-Orient des relations d'amitié et de confiance mutuelle » (D. n° 543 de Londres, du 1er juillet).

En dépit des prétentions du *Deutschtum*, qui considère volontiers l'est et le sud-est du continent comme son domaine propre et l'objet de sa mission historique, en dépit des critiques acerbes que la Wilhelmstrasse adresse à « l'idéologie de la sécurité collective », les faits montrent qu'il y a entre cette région et l'Occident des liens naturels dont la destruction consommerait la ruine et l'équilibre européen. A cet égard, il est frappant de constater que c'est surtout l'Angleterre que la politique allemande rencontre, actuellement, en travers de ses projets baltiques. En Extrême-Orient, également, Berlin doit tenir compte de la présence et de la force britanniques.

Aussi la propagande et la diplomatie du Reich se montrent-elles avant tout désireuses de circonvenir la Grande-Bretagne, de la convaincre que, malgré les difficultés, il y a place, dans le monde, pour la domination navale des Anglo-Saxons et pour les ambitions continentales des Germains; que, bien plus, l'une et les autres ont leur origine dans l'instinct de la race nordique et qu'elles ont intérêt à se soutenir réciproquement au lieu de se combattre.

296

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1154. *Berlin, 29 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

En annonçant, sur les indications de l'agence Havas, que la production du fer se trouvait « nationalisée », en Allemagne, par l'ordonnance du 23 juillet 1937, et que le général Goering devenait le « grand maître de forges du IIIe Reich », la presse française a donné une interprétation très inexacte de la situation. Elle a commis une première erreur sur l'objet de ces mesures. Ce n'est pas, en effet, la production sidérurgique du Reich qui est en cause, mais l'exploitation et l'élaboration des minerais de faible teneur; l'ordonnance du 23 juillet ne vise, d'ailleurs, pas seulement le minerai de fer, mais tous les gisements métalliques.

Les organes de presse français ont surtout forcé le sens actuel, sinon la portée éventuelle de cette intervention de l'État. En réalité, l'entreprise poursuivie par le gouvernement hitlérien échappe, dans son empirisme, aux formules catégoriques. Tout en augmentant leurs moyens de contrôle et de pression sur les industries-clés, les dirigeants du IIIe Reich ne semblent nullement soucieux, tout au moins jusqu'ici, d'en assumer la gestion directe, et de substituer l'étatisme au système de l'exploitation capitaliste. Tout au plus, en l'espèce, envisagent-ils de suppléer l'initiative privée pour assurer, sous une forme mixte, la mise en valeur des gisements de faible teneur, dont la rentabilité est sujette à caution. Pour apprécier la portée pratique de cette

action, il faut non seulement analyser les textes, mais encore étudier les éléments divers de la situation à laquelle ils répondent et plus particulièrement les mobiles, médiats ou immédiats, qui les ont inspirés.

Les récentes décisions prises par le général Goering, « délégué du Führer pour la réalisation du plan de quatre ans », comportent, d'une part, des dispositions législatives d'un caractère étendu, qui donnent, virtuellement, à l'État la possibilité de contrôler la production des minerais métalliques et, d'autre part, une mesure d'exécution d'un caractère beaucoup plus restreint.

1. Par l'ordonnance du 23 juillet 1937, le général Goering s'attribue des pleins pouvoirs en vertu desquels les détenteurs de concessions minières pourront être tenus de se grouper pour la mise en exploitation de leurs gisements. Ils seront rémunérés de leurs apports par la remise d'actions de la société ainsi constituée, et à laquelle le Reich pourra participer directement ou indirectement. Le « délégué au plan de quatre ans » déterminera, en dernier ressort, la forme juridique de ces fusions et arrêtera les statuts de la compagnie. Cette dernière peut créer et exploiter des usines pour le traitement du minerai et participer également à d'autres entreprises.

L'ordonnance vise tous les minerais qui peuvent faire l'objet de concessions, sauf la houille, le lignite, le sel et les sels de potasse et de magnésie, c'est-à-dire tous les minerais métalliques.

A première vue, le gouvernement se trouve ainsi armé de pouvoirs étendus qui lui permettent de réaliser éventuellement une sorte de nationalisation des mines métalliques. Quel usage compte-t-il en faire ? La mesure prise en exécution de cette ordonnance permet de penser que ce sera un usage imité, du moins jusqu'à nouvel ordre.

2. Un communiqué du général Goering annonce, en effet, la création d'une société, sous la raison sociale *Reichswerke A.G. für Erzbergbau und Eisenhütten Hermann Goering* (Société d'entreprise du Reich Hermann Goering, pour l'extraction et la fonte du minerai de fer). Son siège est à Berlin. Elle a pour objet la mise en valeur des gisements de minerai de fer en Allemagne et l'extraction intensive du minerai. Il s'agit simplement, déclare la *Gazette de Francfort* [1] dans ses commentaires, de remettre ou de mettre en exploitation tous les gisements dont l'Allemagne peut disposer; gisements qui ont été jusqu'ici négligés parce que leur exploitation ne paraissait pas rémunératrice. Les recherches géologiques, poursuit ce journal, ont montré que l'Allemagne dispose de réserves considérables de minerai de fer, surtout dans le sud. Ce minerai est, en général, de faible teneur, mais les nouveaux procédés de traitement, actuellement mis au point, permettent de l'exploiter. L'initiative privée n'a pas donné, jusqu'à présent, tout ce qu'on pouvait attendre d'elle. Très souvent, des concessions n'ont été acquises que dans un but spéculatif et les concessionnaires n'ont fait aucun effort pour les exploiter. Bien entendu, affirme la feuille allemande, la nouvelle société ne prendra la place de ceux-ci que lorsqu'ils n'auront pas suffisamment mis en valeur les

[1] *Note du document : Gazette de Francfort* du 25 juillet.

gisements sur lesquels ils avaient acquis des droits. Partout où l'initiative privée a produit ce que le gouvernement escomptait, l'État n'interviendra pas.

Il semble bien résulter de ces indications que les mesures prises par le général Goering visent uniquement l'exploitation des gisements pauvres, où l'extraction du minerai entraîne des frais excessifs et ruineux pour l'industrie privée. Sacrifiant le souci de la rentabilité à celui de l'utilisation, « coûte que coûte », de toutes les ressources nationales, le gouvernement national-socialiste veut assurer la mise en valeur de ces mines déficitaires. Il n'en assume, cependant, ni la gestion directe ni la charge financière. Les propriétaires des concessions seront contraints d'en faire l'apport à la nouvelle société. Quant aux capitaux nécessaires à l'exploitation, le Reich ne semble pas disposé à en faire l'apport. La majeure partie en sera vraisemblablement fournie par une participation plus ou moins obligatoire des grandes firmes métallurgiques allemandes. L'industrie privée, qui est intéressée, avant tout, à l'augmentation de la production sidérurgique, déclare la *Gazette de Francfort*, aura la possibilité de souscrire des actions en numéraire. Les apports de fonds, indique-t-elle, seront « le plus souvent volontaires ». Il ne s'agirait donc pas en principe, et jusqu'à nouvel ordre, d'une société à participation forcée, comme celle dont la création a été imposée, en 1934, aux producteurs de lignite, par un décret du ministre de l'Économie publique.

Bien que la forme juridique de la société par actions sauvegarde, dans une certaine mesure, les droits de la propriété privée, l'entreprise se trouve placée sous le contrôle étroit de l'État. Le conseil d'administration est présidé par M. Koerner, secrétaire d'État, principal adjoint du général Goering à la direction du service du plan de quatre ans; il comprend trois autres hauts fonctionnaires de ces services : l'ingénieur Keppler, M. Lange et M. Pleiger qui préside le comité de direction, ainsi que M. Klagges, président du Conseil des ministres de Brunswick, et enfin M. Rœhnert, seul représentant de l'industrie privée dans ce conseil.

Le communiqué reproduit par la presse allemande signale, en outre, que la « société Hermann Goering » envisage la construction d'usines pour le traitement des minerais de fer, notamment dans la région de Salzgitter, en Bade et en Franconie. La construction de ces usines sera confiée à la firme berlinoise *Brassert Kommanditgesellschaft*. Les journaux indiquent que la société Brassert a construit à Corby, en Angleterre, une usine pour le traitement des minerais pauvres du centre de l'Angleterre. De l'avis des spécialistes, cette usine représenterait le type le plus achevé de l'entreprise sidérurgique. Ses prix de revient seraient réduits, malgré la faible teneur des minerais traités. La *Deutsche Allgemeine Zeitung* ajoute que la construction et l'exploitation de ces nouvelles usines constitueront un élément important d'activité économique; et elle insiste, avec une complaisance un peu lourde, sur « l'œuvre gigantesque entreprise par Hermann Goering, œuvre qui a été rendue nécessaire par le plan quadriennal et dont le succès pourra entraîner celui du plan tout entier ».

Ramenées à leurs exactes proportions, les mesures auxquelles s'est arrêté

le général Goering ne paraissent donc pas de nature à entraîner une transformation radicale de l'industrie sidérurgique allemande.

Quoi qu'en aient dit certains organes de la presse berlinoise, elles répondent à la politique autarcique poursuivie par les dirigeants nationaux-socialistes. Il s'agit bien, en effet, de diminuer la dépendance de l'Allemagne à l'égard du minerai de fer étranger, dans la mesure où l'exploitation de ses gisements pauvres peut contribuer à son ravitaillement et pourvoir aux besoins accrus de sa consommation.

La solution choisie constitue, sans doute, une innovation, puisque, en général, on s'était contenté, jusqu'à présent, de susciter et d'encourager les initiatives privées, sans contraindre l'industrie à participer à des entreprises plus ou moins ingrates. Une partie de la presse allemande, et en particulier la *Gazette de la Bourse*, a cru devoir soutenir que les nouvelles mesures ne revêtaient pas un caractère « socialiste ». Au contraire, l'*Observateur raciste*, organe du parti national-socialiste, dont l'autorité en la matière semble difficile à contester, n'a pas hésité à lui attribuer ce caractère. « Ce n'est pas, écrit-il, à nous, qui sommes socialistes, qu'il paraîtra nécessaire de justifier une mesure socialiste ». Le même journal déclare ouvertement que l'industrie privée n'ayant pas réussi à assurer au Reich la production de fer qui lui est nécessaire, c'est au peuple allemand, sous la conduite des nationaux-socialistes, qu'il appartient de se constituer, lui-même, ses approvisionnements en métal. Le national-socialisme, souligne-t-il d'autre part, apprécie l'initiative privée, lorsqu'elle rend des services à la nation; mais il ne craint pas de prendre lui-même des initiatives, quand l'esprit d'entreprise des particuliers se montre défaillant. La feuille explique qu'en l'espèce la fragmentation des concessions ne permettait pas une exploitation rationnelle des gisements et que l'État devait disposer de ceux-ci pour assurer l'accomplissement des plans de production. Il ajoute que la création de nouveaux hauts fourneaux par le gouvernement répondrait, en outre, aux besoins accrus de la consommation allemande en moulages de fer, auxquels l'industrie privée ne pourrait actuellement satisfaire.

Les organes spécifiquement nationaux-socialistes, comme la *National Zeitung* et l'*Observateur raciste*, saisissent cette occasion pour prendre vivement à partie l'industrie privée qui, dans le domaine de la production sidérurgique, n'a montré aucune initiative, au cours de ces quatre dernières années, et n'a obtenu que des résultats insuffisants. Ils rappellent l'avertissement donné par le Führer, il y a cinq mois, à l'inauguration du salon de l'automobile : « Ou bien l'économie libérale sera capable de résoudre ces problèmes, ou bien elle n'est pas digne de subsister ». La *National Zeitung* se félicite de la constitution du conseil d'administration et du comité de direction de la « société Hermann Goering » qui comprennent des nationaux-socialistes éprouvés, collaborateurs du plan de quatre ans et techniciens qui ne viennent pas de l'industrie et, par conséquent, sont libres de toute attache avec les cartels, et affranchis de préjugés capitalistes.

Quel que soit l'intérêt d'une controverse sur le caractère plus ou moins socialiste de ces mesures, il paraît bien établi en tout cas qu'elles ne sortent pas du cadre de l'exploitation des minerais de faible teneur et n'ont pas,

contrairement à ce que la presse française a annoncé, la portée d'une étatisation de la métallurgie allemande.

Les pouvoirs étendus dont se trouve investi le général Goering constituent, avant tout, un moyen de pression efficace pour faire disparaître toute résistance éventuelle de la part des firmes métallurgiques qui seront mises à contribution. L'ordonnance du 23 juillet représente entre ses mains une sorte d'épée de Damoclès. Si son ampleur paraît quelque peu disproportionnée par rapport au but poursuivi, elle porte la marque significative du tempérament du ministre-président de Prusse, de son autoritarisme, de son caractère impulsif, de son impatience devant tout obstacle, de son goût de l'arbitraire. Les principes du rendement économique ont dû céder devant les conceptions autarciques du général Goering. Toute discussion à ce sujet est hors de mise en Allemagne, dès lors que l'ordonnance revêt son sceau et que la société nouvelle créée porte son nom. « En assurant au Reich une production suffisante de minerai, s'est écrié l'*Observateur raciste*, Hermann Goering établit le national-socialisme sur une base d'acier... Désormais, l'Allemagne pourra l'appeler l' « Hermann de fer ».

D'un point de vue plus prosaïque, il n'en demeure pas moins que le « délégué au plan de quatre ans » a appliqué, pour accroître l'approvisionnement d'une industrie essentielle, un procédé dont l'économie privée fera les frais et qui permettra au Reich de ménager son stock de devises. Il faut y voir avant tout un nouveau symptôme des efforts que le IIIe Reich déploie pour ne pas être obligé de ralentir ni son réarmement, ni le rythme des immenses travaux qu'il poursuit. Les mesures de contrôle gouvernemental prises, il y a quelques mois, pour assurer la répartition du minerai de fer, suivant l'importance des industries intéressées, la création récente d'un service spécial pour l'approvisionnement en fer et en acier et la mise à la tête de ce service d'un officier d'État-major, le colonel von Hannecken, avaient déjà fait ressortir l'importance primordiale que les dirigeants du Reich attachent à la question sidérurgique.

Au cours de ces dernières années, la consommation de l'Allemagne en fer et en acier a progressé dans des proportions considérables. C'est ainsi que la consommation mensuelle d'acier est passée de 481.000 tonnes en 1932 à 1.600.000 tonnes en 1936, chiffre supérieur à la moyenne de l'année de pointe 1929. En 1936, la production allemande a été de 15.303.000 tonnes, pour la fonte, et de 18.852.000 tonnes pour l'acier; elle a donc atteint un niveau sensiblement égal à celui de 1913 (16.763.000 tonnes pour la fonte, 18.484.000 tonnes pour l'acier). Mais l'extraction allemande du minerai de fer, qui s'élevait à 35,9 millions de tonnes dans l'Allemagne d'avant-guerre, ne représente plus, après la perte du bassin lorrain, que 6,6 millions de tonnes en 1936. Le IIIe Reich se trouve aujourd'hui obligé d'importer les quatre cinquièmes du minerai de fer qu'il emploie. La crise du fer qui sévit actuellement en Allemagne résulte de cette situation. Le IIIe Reich doit pourvoir à des besoins qui dépassent ceux de 1913, et se trouve limité pour ses achats de minerai de fer à l'extérieur par la pénurie de ses ressources en devises. Sa consommation se trouve accrue par les armements terrestres et maritimes auxquels il procède, ainsi que par les nombreuses constructions entreprises au cours de ces der-

nières années : usines, travaux militaires de toute nature, casernes, autostrades, monuments, habitations. Il faut tenir compte, en outre, de l'accroissement de ses exportations de produits métallurgiques : fer et acier, produits finis, machines qui assurent, en grande partie, le solde actuel de sa balance commerciale.

Pour parer à la disette intérieure du fer et de l'acier qui en résulte, de nombreuses mesures ont déjà été prises : contingentement, déclaration des stocks, restriction de l'emploi du fer dans le bâtiment, toute construction pouvant nécessiter l'emploi de plus de deux tonnes de poutrelles métalliques étant soumise à l'autorisation préalable, substitution de métaux légers au fer et à l'acier, partout où cela est possible, etc. On a même envisagé, dans les milieux dirigeants allemands, une restriction des exportations de fer et d'acier. On y a renoncé, parce que cette exportation fournit au Reich des devises et sert, dans une large mesure, à financer le ravitaillement en minerais.

Des décisions qui viennent d'être arrêtées par le général Goering, de l'enthousiasme avec lequel la presse allemande a salué ce nouvel effort d'autarcie, une conclusion essentielle se dégage. C'est que le Reich éprouve, actuellement, de réelles difficultés à assurer son approvisionnement en fer. Les dirigeants nationaux-socialistes arriveront-ils à franchir ces difficultés, au prix d'un nouvel effort demandé au pays ? Quel sera le bilan de l'entreprise dans laquelle s'engage le « délégué au plan de quatre ans »? On ne saurait encore répondre à ces questions d'une façon précise.

Depuis plusieurs années, les prospections minières ont été reprises avec activité. Elles n'ont abouti qu'à la découverte de gisements de faible teneur. Diverses entreprises se sont appliquées à rechercher des procédés d'enrichissement des minerais, soit par la voie mécanique et magnétique, soit par la calcination. Ces procédés sont connus sous les noms de *Renn verfahren* et de *Roechling verfahren*. L'un et l'autre se sont révélés assez onéreux. Aussi, les firmes métallurgiques n'ont-elles paru s'intéresser que médiocrement à l'exploitation des gisements découverts depuis la guerre en Bade et en Franconie, et dont le minerai oolithique contient 25 % de silice.

La création de la « société Hermann Goering », dans laquelle il serait erroné, du moins pour l'instant, de voir une mesure d'étatisation de la métallurgie allemande, est une tentative pour mettre en œuvre ces nouveaux procédés d'enrichissement des minerais. Mais quelle utilité présenteront ces travaux coûteux, le jour où l'Allemagne disposera, de nouveau, des devises nécessaires à l'importation de minerais riches et bon marché ? C'est ce qu'en Allemagne même se demandent les esprits réfléchis. De toute façon, la production allemande ne pourra se libérer de toute dépendance vis-à-vis de l'étranger. Poussée à ses dernières possibilités, l'extraction du minerai, de l'avis des spécialistes, ne saurait, en effet, dépasser un plafond de 11 millions de tonnes; or ce chiffre représente, à peine, la moitié des besoins de la consommation actuelle.

Devant l'insuffisance de son approvisionnement en fer, le IIIe Reich aurait pu envisager de réduire ses travaux d'armement ou de construction. Il a préféré se lancer dans l'exploitation à perte des gisements à faible teneur.

L'opération constitue pour l'Allemagne une nouvelle charge financière; elle correspond à un amoindrissement de substance et revêt un caractère antiéconomique. Le principal intérêt qu'elle offre semble être, avant tout, d'ordre militaire. Ainsi l'idée du blocus et de la guerre éventuelle est de plus en plus liée au système autarcique dont l'emprise sur l'économie allemande se manifeste avec une rigueur toujours accrue.

297

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1178. *Berlin, 29 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

La réserve empreinte d'une certaine inquiétude avec laquelle l'Allemagne avait accueilli la décision d'ajournement prise le 20 juillet par le comité de Londres [1] a fait place, depuis lors, à un certain optimisme ou du moins au sentiment que les discussions en cours ont pris une tournure favorable pour l'Allemagne et l'Italie, tandis que la situation de la France est devenue délicate.

Au lendemain de la séance dans laquelle le Comité de non-immixtion, en face de l'attitude intransigeante adoptée par l'Italie, avait décidé de se séparer tandis que le gouvernement britannique rechercherait une nouvelle formule de compromis, l'Allemagne avait marqué dans l'approbation de l'attitude italienne une certaine retenue. Ce n'est pas qu'elle ait été fâchée de voir que la discussion aboutissait de nouveau à un point mort, et qu'elle menaçait de traîner indéfiniment en longueur. En effet, ces retards ne pouvaient que servir la cause du général Franco dont les troupes, après avoir enrayé l'offensive républicaine au nord-ouest de Madrid, étaient passées à la contre-attaque, et accentuaient de toutes parts leur pression sur l'ennemi. Mais ce n'était pas sans quelque perplexité que les dirigeants allemands constataient qu'en Angleterre l'opinion était unanime à faire retomber sur l'Italie la responsabilité du nouvel arrêt des négociations et de leur échec éventuel. L'Allemagne hésitait, une fois de plus, à se lancer à la suite de l'Italie, dans une voie qui menaçait de l'éloigner définitivement de l'Angleterre. Si, à la séance du 20, M. von Ribbentrop n'avait soutenu qu'assez mollement son collègue italien, les journaux allemands, dans leurs comptes rendus, ont trahi la préoccupation de ne pas se prononcer trop nettement sur le point litigieux qui séparait les thèses italienne et anglaise. Le principal souci de l'Allemagne était manifestement de détourner de l'Italie et subséquemment d'elle-même le ressentiment britannique et de l'aiguiller dans une autre voie. Il est permis de penser que

(1) Voir ci-dessus le nº 254.

ce souci n'a pas été étranger à la violente offensive contre la France déclenchée par la presse allemande dans la soirée du 21 juillet ni à la mise en circulation de la fable des légionnaires français combattant en Espagne (1).

Dans les [jours] qui ont suivi, les feuilles allemandes, tout en observant attentivement les efforts déployés à Londres en vue de remettre en route les négociations, se sont soigneusement abstenues de se prononcer sur les divers projets attribués au gouvernement anglais. Ils ont évité avec scrupule tout ce qui aurait pu faire supposer que le Reich entendait créer de nouvelles difficultés. Ce n'est qu'à travers la presse italienne qu'ils ont exprimé leur opinion sur l'initiative britannique de mettre un terme aux tergiversations, en recourant à une procédure écrite et en soumettant aux divers gouvernements un questionnaire dans lequel ils fixeraient leur attitude à l'égard de chacun des points du plan britannique (2). Quant au problème essentiel du retrait des volontaires, les journaux allemands n'en ont pas soufflé mot sinon pour indiquer que le gouvernement du Reich n'avait jamais été opposé en principe à une telle mesure.

En même temps la presse allemande poursuivait ses efforts pour démontrer que si, à peine reprises, les discussions avaient abouti à une nouvelle impasse, ce n'était ni la faute de l'Italie ni celle de l'Allemagne, mais uniquement celle de la France et de la Russie. Dans les feuilles berlinoises, l'Allemagne et l'Italie étaient présentées comme les gardiennes vigilantes du plan britannique dans toute sa pureté et son intégrité contre les fausses interprétations de ses auteurs eux-mêmes et contre les tentatives de falsification de Paris et de Moscou. Tout permet de penser qu'en sous-main, le gouvernement allemand intervenait à Rome pour obtenir que M. Grandi adoptât à la séance du 26 juillet une attitude plus souple, qui permît d'écarter de l'Allemagne et de l'Italie le reproche d'avoir empêché la mise en œuvre du plan anglais (3).

Dans ces conditions, la déclaration faite lundi dernier 26 juillet, au comité de Londres, par l'ambassadeur de Russie était, pour l'Allemagne et l'Italie, érigées en protagonistes du plan britannique, une véritable aubaine. Rien ne pouvait leur être plus agréable. Elles cherchaient un responsable en cas d'échec. Moscou s'offrait de lui-même à endosser cette grave responsabilité. Son représentant affirmait qu'en tout état de cause, la Russie ne reconnaîtrait jamais à Franco les droits de belligérance qui jouent, dans le plan anglais, un rôle essentiel. Aucune déclaration ne pouvait mieux répondre au souhait de Rome et de Berlin. La France allait se trouver dans l'alternative ou de s'écarter de Moscou ou de s'éloigner de Londres.

Aussi la presse du Reich s'empressait-elle d'annoncer que la Russie venait de lancer une bombe explosive contre le plan anglais et contre la politique de non-immixtion et de se répandre en suspicions sur l'appui qu'une manœuvre aussi coupable pouvait rencontrer à Paris.

A l'attitude de la Russie, les journaux avaient beau jeu d'opposer celle qu'avait observée au cours de la même séance M. Grandi. Changeant complète-

(1) Sur cette « fable », voir ci-dessus les nos 258 (et note), 267.
(2) Questionnaire dont la substance est ci-dessus reproduite sous le no 270.
(3) Sur cette nouvelle attitude, voir ci-dessus le no 275.

ment de tactique, celui-ci avait affecté le plus large esprit de conciliation. Il s'était déclaré d'accord avec tous les points du plan britannique. Il avait affirmé, en particulier, qu'il acceptait le retrait des volontaires tel qu'il est prévu au paragraphe 7, pourvu que tous les autres gouvernements acceptassent également les points relatifs à l'établissement du contrôle et à l'octroi des droits de belligérance.

Entre-temps, d'ailleurs, l'attention des journaux allemands s'était détournée quelque peu des questions de procédure débattues à Londres et du sort même de la politique de non-immixtion pour se porter vers le mouvement, sinon de sympathie, du moins d'intérêt croissant, qui semblait se manifester en Angleterre en faveur du général Franco.

Les journaux allemands qui, il y a quelques semaines, avaient paru s'alarmer, ainsi d'ailleurs que les feuilles italiennes, des bruits qui avaient couru au sujet d'accords économiques entre le gouvernement de Salamanque et le gouvernement britannique, ont paru revenir à une autre appréciation des choses. Les dirigeants du Reich ont-ils estimé que leurs intérêts matériels se trouvaient sauvegardés désormais par le récent accord économique avec Franco? (1) Ont-ils considéré qu'un rapprochement entre Londres et Salamanque présenterait l'avantage d'éloigner l'Angleterre de la France tout en ménageant entre Londres et Rome des possibilités de rapprochement, dont l'entente franco-britannique ferait les frais? Il est possible que ces divers facteurs soient intervenus. En tout cas, c'est avec une satisfaction manifeste que depuis une quinzaine de jours, la presse berlinoise a relevé les voix qui, en Angleterre, revendiquaient une politique plus compréhensive à l'égard du général Franco. Elle avait rendu compte de la récente intervention dans ce sens, à la Chambre des Communes, de M. Winston Churchill (2). Elle a cru noter dans les déclarations faites le 22 juillet au Parlement par M. Duff Cooper, à propos du blocus de Santander, une certaine hostilité à l'égard de Valence. Elle a recueilli avec soin les paroles apaisantes prononcées le 27 juillet par lord Inskip au sujet des fameux canons installés en face de Gibraltar (3).

(1) Allusion à deux protocoles signés à Burgos les 12 et 15 juillet (et dont les textes sont reproduits par *Les Archives secrètes de la Wilhelmstrasse.* III. *L'Allemagne et la guerre civile espagnole* [1936-1939], trad. Tournier, Paris, 1952, nos 259 et 261). Si les deux gouvernements reportaient à plus tard le règlement d'ensemble de leurs relations économiques, Burgos se déclarait toutefois disposé à conclure un accord général de commerce avec Berlin, et tiendrait le gouvernement du Reich au courant de toutes négociations avec des tiers dans la mesure où l'Allemagne y serait intéressée (12 juillet). Les deux gouvernements proclamaient leur intention « de s'aider le plus possible réciproquement dans la fourniture des matières premières, des produits d'alimentation, et des objets manufacturés ou semi-manufacturés qui présentent un intérêt particulier pour le pays importateur ». Berlin et Burgos « contribueraient à faciliter dans la mesure du possible l'exécution des marchés de fournitures privés dans le trafic de marchandises entre l'Allemagne et l'Espagne » (15 juillet).

(2) Lors du débat de politique étrangère du 19 juillet, l'ancien ministre, évoquant l'installation de canons lourds du type « Howitzer » aux alentours de Gilbraltar, demandait des informations plus détaillées. Ces armes n'étaient d'aucune utilité pour les nationalistes espagnols; si elles provenaient des fonderies allemandes ou italiennes, elles n'avaient rien à faire avec la guerre civile. Se défendant de prendre position pour l'un ou l'autre camp, M. Churchill estimait que si le général Franco pouvait dominer par des canons Gibraltar et son détroit, il convenait de ne pas l'ignorer.

(3) Le ministre anglais affirmait, en réponse à une nouvelle intervention de M. Churchill, que lesdits canons ne pouvaient constituer une menace pour Gibraltar.

Dans l'esprit des dirigeants du Reich, un rapprochement entre le gouvernement britannique et le général Franco doit surtout ouvrir les voies à une amélioration des rapports anglo-italiens.

Aussi, les journaux allemands ont-ils présenté comme un événement capital l'entretien qui, au lendemain de la dernière réunion du comité de Londres (27 juillet), a eu lieu entre M. Neville Chamberlain et M. Grandi [1]. Ils ont attribué à cette conversation la plus grande portée politique. Tout en s'entourant de multiples précautions, ils ont indiqué les grandes lignes d'un arrangement possible entre Salamanque, Rome et Londres, arrangement qui aurait toute l'approbation de Berlin. Ils ont laissé entendre que l'Angleterre pourrait se décider à reconnaître l'empire italien d'Éthiopie pourvu que l'Italie s'engageât à retirer d'Espagne, et surtout de l'île Majorque, ses contingents de volontaires. Ainsi disparaîtrait le principal obstacle à un assainissement des rapports anglo-italiens en même temps qu'à la reconnaissance des droits de belligérance. De cette façon, l'Angleterre se trouverait attirée vers le groupe des puissances fascistes d'aujourd'hui et de demain, la France demeurant isolée.

Tels sont sans doute les calculs et les espoirs, plus ou moins avoués, qui hantent actuellement l'esprit des dirigeants allemands et italiens et qui, beaucoup plus que le sort de la non-immixtion, absorbent leurs pensées à la veille de la séance plénière du Comité de non-immixtion qui doit avoir lieu demain (30 juillet). Une fois de plus, la préoccupation qui les domine est de rompre le front franco-britannique, principal obstacle à leurs ambitions.

298

LE CAPITAINE DE FRÉGATE TRACOU, ATTACHÉ NAVAL DE FRANCE À BERLIN,
À M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

C.C.R. nº 14 [2]. *Berlin, 29 juillet 1937.*

1. Après des négociations qui ont duré de longs mois, et qui ont été mises plusieurs fois au bord de l'échec par la difficulté d'accorder les exigences allemandes et soviétiques, un accord naval a été signé le 17 juillet entre l'Allemagne et la Grande-Bretagne, simultanément avec un accord entre cette dernière et l'U.R.S.S. [3].

2. Deux documents ont été signés par MM. Duff Cooper et von Ribbentrop :

a. Un accord correspondant, avec certaines modifications, à l'accord qualitatif franco-anglo-américain de 1936 [4];

(1) Sur cet entretien, voir ci-dessus le nº 287.
(2) Cet extrait du CCR 14 provient des archives de la Marine.
(3) Voir ci-dessus, le nº 260.
(4) Sur cet accord, se reporter au tome I de la présente série sous le nº 500.

b. Une annexe au traité naval anglo-allemand de 1935 relative à la limitation quantitative de la flotte allemande [1].

3. Dans le premier document, qui n'a pas été publié ici, se trouvent reproduites les dispositions du traité de Londres. Un article spécial réserve à l'Allemagne le droit de dénoncer l'interdiction de construction de croiseurs A jusqu'en 1943.

L'Allemagne, dit-on ici, aurait volontiers accepté sans réserve cette interdiction; mais l'U.R.S.S. ayant fait connaître son intention de la dénoncer elle-même, l'Allemagne ne pouvait faire autrement que d'exiger le même droit.

A l'accord serait joint un échange de notes spécifiant que l'Allemagne ne porte aucune responsabilité dans la dénonciation éventuelle de la clause des vacances de construction pour les croiseurs de la classe A.

4. Le second document — annexe au traité naval de 1935 — n'a pas non plus été publié. Il règle un certain nombre de questions qui étaient restées ouvertes lors de la discussion de ce traité. Il est précisé que la proportion globale de 35 % s'appliquera aux diverses catégories de navires (à l'exception des sous-marins, pour lesquels l'Allemagne peut prétendre, sous certaines réserves, à l'égalité avec la Grande-Bretagne).

Le transfert de tonnage d'une catégorie à l'autre peut être admis, mais seulement après un accord bilatéral. Il est admis que l'Allemagne range dans une unique catégorie les croiseurs et les contre-torpilleurs. L'Allemagne désire conserver une plus grande marge de liberté à cause, dit-on, des contre-torpilleurs français, que l'on considère comme de véritables croiseurs.

Enfin, une clause spéciale admet des limites d'âge plus faibles (qui ne sont pas données) pour les bâtiments construits selon les prescriptions du traité de Versailles, c'est-à-dire en fait pour toute la flotte allemande actuellement en service, à l'exception des derniers contre-torpilleurs et des sous-marins.

5. Le traité est valable jusqu'au 31 décembre 1942. Des négociations en vue de sa prolongation pourront avoir lieu dans le dernier trimestre de 1940.

6. La signature de cet accord naval est accompagnée ici des commentaires suivants :

a. La flotte allemande est la seule qui ait librement consenti à se lier à la fois par des limitations quantitatives et des limitations qualitatives;

b. Malgré les difficultés soulevées par les Soviets, l'Allemagne est allée jusqu'à l'extrême limite des concessions. Elle a ainsi prouvé la sincérité de sa politique à l'égard de la Grande-Bretagne, et son désir d'éviter toute rivalité navale avec cette dernière puissance;

c. L'Allemagne ne pouvait aller plus loin, sans mettre en danger sa prédominance nécessaire en Baltique et la liberté de ses communications vers l'Atlantique;

[1] Ce traité limitait la construction de la flotte de guerre allemande au tiers de la flotte britannique, la proportion de 45 % étant admise pour les sous-marins et pouvant être dépassée après entente de Berlin et de Londres.

d. L'accord sur les échanges de renseignements est une nouvelle preuve de l'esprit de conciliation allemand, car ce sont les pays où l'industrie des constructions navales est la moins développée qui en sont les bénéficiaires;

e. Le traité ouvre à la flotte allemande, dans le domaine technique, de nouvelles possibilités qui affectent toutes les classes de navires. Elle n'a pas l'intention d'en faire un usage hâtif et ce n'est pas elle qui poussera à la course aux armements. Sa politique de construction consiste plutôt à profiter de l'expérience des autres. L'exemple de la construction des croiseurs type *Washington* a bien montré que ce n'est pas celui qui part le premier qui conserve finalement l'avantage.

299

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1982. *Londres, 30 juillet 1937* (1).

(*Reçu :* 18 h. 20.)

La réponse soviétique aux propositions britanniques (2), caractérisée avant tout par le refus absolu d'accorder le statut des belligérants au général Franco, comporte, en outre, les observations suivantes :

1. Les patrouilles navales doivent être maintenues jusqu'à l'envoi d'observateurs dans tous les ports espagnols sans exception;

2. Le contrôle terrestre doit être rétabli simultanément avec la mise en vigueur d'un contrôle naval intégral;

3. Après avoir exprimé son opposition à l'octroi des droits de belligérance au général Franco, le représentant soviétique ajoute qu'une « évacuation loyale et complète de tous les ressortissants étrangers participant au conflit » créerait une situation nouvelle et que, dans ce cas, un nouvel examen du point 3 du plan britannique pourrait être envisagé par le gouvernement de Moscou;

4. En ce qui concerne le retrait de tous les volontaires étrangers, la réponse soviétique précise qu'il doit englober les Marocains « spécialement appelés en Espagne par le général Franco pour combattre le gouvernement légal ».

(1) Par téléphone, en clair.
(2) Du 14 juillet, ci-dessus reproduites sous le nº 223.

300

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1983 à 1986. Confidentiel. Réservé. *Londres, 30 juillet 1937, 19 h. 10.*

(*Reçu :* 22 h., 21 h. 15.)

Recevant hier l'ambassadeur de l'U.R.S.S., M. Neville Chamberlain a insisté très vivement sur l'intérêt que présente une solution du problème espagnol pour la paix européenne. Il a rappelé la position prise par le gouvernement italien [1], en exprimant l'avis qu'elle n'excluait pas la possibilité d'une solution, si l'U.R.S.S. de son côté ne restait pas irréductible [2]. M. Maisky, faisant allusion aux déclarations de M. Dino Grandi visant la nécessité d'une victoire du général Franco pour empêcher l'instauration d'une république bolcheviste en Espagne, a dit que le gouvernement de l'U.R.S.S. était pour sa part indifférent au régime qui prévaudrait dans la Péninsule et qu'il accepterait même un régime fasciste, à condition qu'il fût soustrait à toute influence étrangère et que l'Espagne gardât une indépendance absolue vis-à-vis de l'Italie et de l'Allemagne.

Ces propos ont été accueillis par le Premier ministre avec scepticisme. On estime, en effet, à Londres que l'U.R.S.S. prendra à l'égard de la politique intérieure espagnole la même attitude que dans les affaires de non-intervention : assurance publique de désintéressement accompagnée d'une action clandestine intense.

Je me suis efforcé de savoir auprès de M. Maisky quel résultat le gouvernement de l'U.R.S.S. pouvait attendre de son refus catégorique d'admettre la discussion des droits de belligérance. Je lui ai montré qu'il allait être rendu responsable de l'échec de la proposition britannique. J'ai souligné aussi que nous allions perdre toute chance de voir résoudre la question des volontaires que Moscou a toujours considérée comme le problème primordial.

M. Maisky s'est borné à me répondre que son gouvernement ne croyait pas à la bonne volonté de l'Allemagne et surtout de l'Italie. Elles agiront sur le général Franco pour le détourner d'accepter les propositions du Comité. Dans ces conditions, le manque à gagner se réduit à peu de choses.

Quels que soient les soupçons que l'on peut garder sur la sincérité italienne, il n'en est pas moins vrai que le plan britannique offrait une possibilité de faire rebondir le travail du Comité et de renforcer le système de non-intervention... [3] Nous sommes exposés à retomber dans un état de choses hybride,

(1) Sur cette position, voir ci-dessus les nos 275, 287.
(2) Sur l'attitude soviétique, se reporter ci-dessus au no 299.
(3) Lacune de déchiffrement.

propice aux incidents et aux surprises. Il est toujours difficile de croire que la politique de l'U.R.S.S. soit seulement inspirée par des préoccupations idéologiques. Certains se demanderont donc si l'intransigeance soviétique ne masque pas d'autres desseins et si Moscou ne tend pas à faire durer la crise internationale que suscite l'affaire espagnole pour détourner l'Allemagne de l'Europe orientale.

301

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À NANKIN, TOKYO, MOSCOU, BERLIN, LONDRES, ROME, WASHINGTON [1].

T. nos 112; 139; 363; 808; 1896; 875; 428. *Paris, 30 juillet 1937, 22 h.*

Pour votre information personnelle.

Au cours d'un entretien qu'il a eu avec moi, l'ambassadeur de Chine m'a dit que le gouvernement allemand aurait prévenu le gouvernement chinois que, dans le cas où la Chine ferait appel à l'U.R.S.S. contre le Japon, l'Allemagne serait obligée de se ranger aux côtés du gouvernement de Tokyo.

Deux jours plus tard, le gouvernement italien aurait fait une communication analogue au gouvernement chinois.

302

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON, À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 775 à 778. *Washington, 30 juillet 1937, 13 h. 56.*

(*Reçu :* 23 h. 25, 22 h.)

Suite à mon télégramme no 766 [2].

Les suggestions faites de divers côtés en vue de l'application de la loi de neutralité au conflit sino-japonais ont pour effet de gêner l'administration. Tel est le sens du communiqué donné hier soir par le sénateur Pittman, président de la commission des Affaires étrangères.

« Le Président et le secrétaire d'État, dit-il, sont invités d'une manière impatiente et déraisonnable à faire connaître les décisions qu'ils prendront

(1) Le chargé d'affaires pour ce dernier poste.

(2) Du 29 juillet, non reproduit. L'ambassadeur indiquait que le département d'État étudiait « l'éventualité de l'application de la loi de neutralité » au conflit sino-japonais.

pour l'application de l'acte de neutralité à la Chine et au Japon... L'inopportunité et le danger de déclarations publiques par le Président et le secrétaire d'État sont évidents... »

Le sénateur rappelle que la loi n'est pas un traité, qu'elle n'a pas été votée dans le but d'aider tel ou tel pays, mais exclusivement pour le maintien de la neutralité de l'Amérique et la protection de ses nationaux.

Le Président a le pouvoir de proclamer qu'un état de guerre existe, mais dans les circonstances présentes comme dans d'autres, une pareille définition est extrêmement difficile. Le Président, comme d'autres gouvernements, fait tous ses efforts en vue de la cessation des hostilités. De tels efforts ne devraient pas être compromis ou interrompus par toute action hâtive de la part d'un gouvernement.

« Si aujourd'hui, poursuit M. Pittman, le Président déclarait qu'un état de guerre existe entre la Chine et le Japon, il aurait le devoir d'appliquer à l'égard de ces deux pays toutes les clauses de la loi de neutralité. Si donc un armistice intervenait demain ou plus tard, la proclamation du Président ne correspondrait plus à la réalité des faits. Dès l'instant où la loi serait appliquée, les efforts du Président pour la cessation des hostilités seraient diminués, de même que son pouvoir de protection de nos nationaux... Si le conflit vient à s'étendre au point où il faille renoncer à l'espoir d'un règlement pacifique, alors le Président devra agir. »

Dans un éditorial d'aujourd'hui intitulé : « Une loi qui favorise les professions de la guerre », le *Washington Post* rappelle que la loi de neutralité a été motivée principalement par le désir de l'Amérique de se tenir à l'écart d'un conflit éventuel européen et qu'elle sera mise pour la première fois sérieusement à l'épreuve à l'occasion du conflit sino-japonais. Or, dans la circonstance, son [application] irait à l'encontre des intérêts mêmes des États-Unis : « Nous contribuerions à affaiblir davantage la cause de la paix en Extrême-Orient, en donnant de l'aide à un agresseur et en portant un coup vital à une nation qui cherche désespérément à défendre sa souveraineté et son intégrité territoriale.

« Au nom de la paix, nous devenons les complices des Jingoïstes. Dans ces conditions, il serait préférable d'admettre dès maintenant que la loi repose sur un principe faux et devrait être abrogée. Ainsi le Président et le département d'État reprendraient leur liberté d'action. »

303

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1987 à 1991. *Londres, 30 juillet 1937, 22 h. 50.*

(*Reçu :* le 31, 0 h. 10, 1 h. 40, 0 h. 50.)

En ouvrant cet après-midi la séance du Comité, lord Plymouth a noté que, des réponses adressées par les divers gouvernements, il résultait qu'un accord apparaissait pouvoir être réalisé sur les propositions britanniques [1], à l'exception de deux points d'ailleurs essentiels. Le gouvernement de l'U.R.S.S. avait répondu négativement à la question touchant la reconnaissance des droits de belligérance; les gouvernements allemand, italien et portugais avaient répondu d'une façon pour le moins équivoque à la question visant la subordination de cette reconnaissance au retrait des volontaires.

M. von Ribbentrop, dans un discours dont le texte a été communiqué à la presse, accuse le gouvernement britannique d'avoir modifié pour des raisons politiques les conclusions auxquelles il était arrivé, touchant la meilleure méthode à suivre pour assurer un contrôle intégral. Le paragraphe 8 *c* était d'après lui un signe de cette évolution, la pensée initiale du cabinet de Londres étant représentée par le paragraphe 3.

Mais la tactique des représentants allemand et italien a, comme il était facile de le prévoir, consisté avant tout à souligner l'importance du refus soviétique et à faire retomber sur le seul gouvernement de Moscou toute la responsabilité de l'échec du plan anglais. Le comte Grandi, soutenu par M. von Ribbentrop, a même essayé de faire partager cette responsabilité au gouvernement français, en prétendant que ce dernier n'avait pas formellement accepté le principe de la reconnaissance des droits de belligérance et que sa réponse au paragraphe 3 du plan était insuffisamment claire.

Lord Plymouth s'est élevé avec force contre cette accusation. Il a déclaré qu'il lui était impossible de découvrir aucune ambiguïté dans la note française [2] et que celle-ci répondait d'une manière satisfaisante à toutes les questions du plan britannique. L'ambassadeur du Portugal s'est séparé sur ce point de ses collègues italien et allemand et a affirmé que la réponse du gouvernement français ne laissait dans son esprit aucun doute sur les intentions de ce dernier.

J'ai, pour ma part, rappelé que les propositions anglaises constituant un tout, on ne pouvait en détacher arbitrairement un point et déclarer que celui-ci était fondamental. La question de savoir dans quelles conditions les

(1) Sur ces propositions, voir ci-dessus le n° 223.
(2) Du 28 juillet, et dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 282.

droits de belligérance seront effectivement accordés est, ai-je ajouté, aussi essentielle que la reconnaissance du principe de ces droits.

Lord Plymouth s'est associé entièrement à ce point de vue. Il a affirmé que dans l'esprit du gouvernement britannique, le paragraphe 8 *c* avait toujours été une partie capitale du plan et demandé en conséquence aux représentants allemand, italien et portugais de définir plus clairement la position de leurs gouvernements sur ce point. Il suggéra un ajournement du sous-Comité jusqu'à la semaine prochaine, de manière à permettre aux gouvernements de Berlin, de Rome et de Lisbonne, de préciser leurs vues à cet égard, tandis que le gouvernement de Moscou serait de son côté [invité] à examiner à nouveau son attitude touchant les droits de belligérance.

Les ambassadeurs d'Allemagne et d'Italie s'opposèrent à cette procédure qui mettait leurs gouvernements sur le même plan que le gouvernement soviétique et s'efforcèrent d'obtenir que ce dernier seul fût à nouveau interrogé. La question du rapport entre les droits de belligérance et le retrait des volontaires, déclara M. von Ribbentrop, ne se poserait même pas, si l'octroi de ces droits était refusé dans son principe même par l'U.R.S.S.

Il a finalement été impossible de se mettre d'accord sur une formule quelconque et il a seulement été décidé que le Président convoquerait le sous-Comité un jour de la semaine prochaine, sans doute jeudi, avec l'espoir que dans cet intervalle, les gouvernements dont l'attitude menaçait de ruiner le plan britannique auraient modifié leur position.

304

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 305. Très confidentiel. *Rome, 30 juillet 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 10 août.)

J'ai eu l'honneur de signaler à Votre Excellence dans mes différents télégrammes l'attitude adoptée ces jours-ci au sujet du problème espagnol par le gouvernement italien, telle qu'on la discerne de Rome.

Les journaux ont souligné l'importance du succès qu'aurait d'après eux remporté l'Italie au comité de Londres, et ils insistent sur le fait que la thèse italienne finira pratiquement par prévaloir dans un avenir assez rapproché. Il semble que le résultat dû à la manœuvre de M. Grandi [1] ait été d'autant plus apprécié ici qu'on avait été très sensible à l'échec du gouvernement de Rome tendant à faire représenter les états de l'Amérique du sud au sein du Comité de non-intervention, afin de constituer un bloc anticommuniste.

[1] Sur cette « manœuvre », voir ci-dessus le n° 275.

L'Argentine ne s'étant finalement pas prêtée à cette manœuvre et aux suggestions de M. Federzoni, on avait été fort dépité à Rome et assez embarrassé. Aussi a-t-on saisi avec joie l'occasion de mettre en relief la soi-disant victoire de la diplomatie fasciste dans l'affaire du questionnaire britannique.

Ce qu'il importe particulièrement de souligner, c'est la confiance avec laquelle on semble envisager ici le rapprochement qui se dessine entre l'Italie et la Grande-Bretagne. Sans doute se fait-on à Rome quelques illusions. Toujours est-il qu'on se montre convaincu, comme je l'indiquais dans mon télégramme nos 1083 à 1086 (1), que l'opinion britannique s'est à peu près faite maintenant à l'idée de la victoire finale des nationalistes espagnols. On en conclut que le gouvernement anglais ne manquera pas de conformer sa politique à cette nouvelle conception des choses. Aussi les moindres indices d'une évolution britannique sont-ils précieusement recueillis à Rome et mis en valeur systématiquement. Les déclarations de M. Duff Cooper (2), le long entretien de sir Neville Chamberlain avec M. Grandi (3) tiennent la vedette dans les principaux journaux qui reproduisent complaisamment la nouvelle d'origine allemande concernant l'éventualité d'un prochain voyage à Rome de M. Eden. Les bruits relatifs à une modification possible du point de vue anglais quant à la reconnaissance de l'empire italien d'Éthiopie sont rapportés d'autre part dans les feuilles, comme s'ils n'étaient pas sans présenter quelque lien de connexité avec le problème espagnol, éveillant ainsi l'idée d'une possibilité de marchandage à ce sujet. D'où l'impression qui se dégage qu'on croit s'orienter vers une commission de détente transactionnelle basée sur la médiation d'une Angleterre devenue enfin compréhensive et admettant désormais dans une certaine mesure la thèse italo-allemande.

En ce qui concerne la reconnaissance des droits de belligérance au général Franco, le gouvernement fasciste paraît décidé à maintenir son point de vue, mais il se montre prêt à discuter la question du rappel des volontaires, si difficile qu'elle soit, lorsque les droits de belligérance auront été reconnus aux deux parties en cause, car il s'agit là d'un « acte préliminaire et préjudiciel à toute politique de non-intervention ». Le Reich de son côté serait, si j'en crois certaines informations que j'ai pu recueillir ici, favorable bien entendu à la défense du point de vue italien sur la belligérance mais désireux d'éviter des complications sérieuses avec l'Angleterre au sujet du rapatriement des volontaires. Dans ces conditions, le gouvernement de Rome estimerait nécessaire de continuer à louvoyer pour gagner du temps et permettre ainsi aux nationalistes de remporter la victoire à laquelle on croit de plus en plus. Enfin, comme j'ai déjà eu l'occasion de le signaler, dans toute la mesure où la diplomatie italienne arrivera à séparer quelque peu la France de l'Angleterre et à

(1) Télégramme non reproduit, le sens en étant indiqué ci-dessus.

(2) Le ministre avait souligné, en réponse à une interpellation, que son gouvernement ne pouvait porter aide qu'aux vaisseaux battant pavillon britannique en dehors des eaux territoriales espagnoles. Intervenir en d'autres cas (fût-ce même pour protéger les navires participant au rapatriement des réfugiés basques) équivaudrait à prendre part à la guerre, à risquer la vie de marins anglais « pour une cause dont personne, à l'exception des travaillistes, ne pense qu'elle vaut la peine d'être défendue » (*Le Temps* du 24 juillet, p. 1).

(3) Sur cet entretien, se reporter ci-dessus aux nos 287, 289.

isoler ainsi notre pays avec l'Union soviétique, on se montrera à Rome relativement conciliant vis-à-vis de la Grande-Bretagne afin d'arriver à s'entendre avec elle. Dans ces conditions, le gouvernement fasciste se montrera disposé à aborder avec calme, en son temps, la question du rappel des volontaires, car il sait bien qu'il s'agit là d'un problème qu'il peut à son gré compliquer à l'infini ou résoudre rapidement en ce qui le concerne si les bases d'un accord transactionnel étaient trouvées.

J'ai analysé entre autres dans ma dépêche nº 299 du 20 juillet (1) les efforts entrepris par les dirigeants italiens afin de « fascétiser » en quelque sorte l'Espagne. J'indiquais, notamment, à cette occasion, pourquoi et comment on avait pris à certains moments dans les milieux fascistes une attitude hostile au retour éventuel de la monarchie des Bourbons à Madrid. Il s'est produit depuis lors, semble-t-il, un revirement notable dans l'opinion du gouvernement de Rome. Ce n'est, m'assure-t-on, qu'après avoir consulté M. Mussolini et à sa suggestion que le général Franco a fait les fameuses déclarations monarchistes que l'on sait, déclarant notamment que la vie de Don Juan de Bourbon était des plus précieuses pour le peuple espagnol (2). Les raisons de cette évolution ne me paraissent pas sans rapport avec l'amélioration des relations italo-anglaises que je viens d'exposer. Il est fort possible que l'on s'imagine du côté italien trouver ainsi un terrain d'entente avec le cabinet de Londres en faisant d'autre part échec à la France au moindre frais. M. Mussolini a peut-être compris comme l'exposait M. Jean Herbette, dans son télégramme nº 1060 (3) qui m'a été communiqué par la valise, que l'indignation de M. Farinacci, « psychologiquement explicable, n'était pas un état d'esprit politique ».

Quoi qu'il en soit, je crois possible d'examiner brièvement les principales formules que l'on a envisagées à Rome comme solution de la guerre civile espagnole.

1. Une victoire absolue du général Franco et une fascétisation radicale de l'Espagne. Cette solution, qui donnait évidemment toute satisfaction à l'Italie fasciste mais se heurtait forcément à l'hostilité résolue de l'Angleterre et de la France, paraît avoir été abandonnée;

2. Rétablissement de la monarchie traditionnelle et dictature du chef nationaliste sur le type de l'organisation politique actuelle de l'Italie. Elle donnerait sans nul doute de grands avantages au gouvernement fasciste et faciliterait peut-être en Europe la reconnaissance du nouveau régime espagnol;

3. Une monarchie appuyée sur un Parlement corporatif et dans laquelle le général Franco ne jouerait pas obligatoirement un rôle de premier plan. La formule corporative représenterait encore par elle-même un succès qui serait

(1) Document dont la reproduction a paru superflue.

(2) Dans une interview à l'organe monarchiste sévillan *ABC* (18 juillet), le Caudillo avait laissé entendre que c'était lui en personne qui fixerait la date de la restauration de la monarchie en Espagne — restauration qui n'interviendrait pas avant la fin de la guerre — et que de toute façon, cette monarchie serait différente de celle qui était tombée en 1931. *Survey of international affairs 1937*, II, 1938, p. 120.

(3) Du 12 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 216.

loin d'être négligeable pour l'idéologie fasciste, créant obligatoirement entre l'Italie et l'Espagne une certaine solidarité de liens, base d'une politique d'entente comme au temps de Primo de Rivera;

4. Une dernière formule à laquelle d'ailleurs l'Italie ne se rallierait sans doute pas très facilement, mais qui par contre donnerait, croit-on dans la Ville Éternelle, toute satisfaction à l'opinion publique anglaise, consisterait dans le rétablissement pur et simple d'une monarchie constitutionnelle avec un régime parlementaire n'excluant de la représentation populaire que le parti communiste.

De toute façon et quelle que soit la formule finalement adoptée, l'Italie fasciste marquerait ainsi un point en substituant à la république du Front populaire une monarchie plus ou moins autoritaire, mais bien entendu foncièrement anticommuniste. La victoire ainsi remportée par les régimes autoritaires serait plus ou moins accentuée, mais en tout état de cause fort importante. L'effort italien paraît d'ailleurs devoir porter essentiellement sur l'adoption de la seconde ou de la troisième formule; la quatrième ne représenterait qu'un pis-aller. Il ne faut pas oublier toutefois que dans ces tractations de ce genre, l'Italie pourrait être amenée à céder pas mal de terrain étant donné sa mauvaise situation financière et commerciale et ce qu'elle espérait obtenir en compensation de la Grande-Bretagne. A ce propos, je me permets de signaler incidemment que d'après certaines indications qui paraissent fondées, les réserves de pétrole italiennes seraient très appauvries. Une grande partie des stocks constitués pendant la campagne d'Abyssinie a été envoyée en Afrique orientale, l'autre a été cédée au général Franco qui paye, paraît-il, ses fournitures en devises étrangères dont l'Italie a un urgent besoin. D'autre part, le manque de ferraille est tel qu'on organise à nouveau la collecte du fer. Enfin, le déficit de la balance commerciale est considérable. Tous ces éléments ne peuvent qu'incliner l'Italie à la conciliation vis-à-vis de l'Angleterre dans toute la mesure où son prestige sera sauf et où elle paraîtra tout de même avoir dans l'ensemble gain de cause.

Je ne me serais pas permis de développer aussi longuement ces considérations sur une restauration possible de la monarchie en Espagne qui peuvent paraître singulièrement anticipées, si je n'avais recueilli plusieurs indications concordantes sur les négociations qui se poursuivent activement ces temps-ci entre l'entourage d'Alphonse XIII et le palais Chigi. M. di Peppo, chef de cabinet du comte Ciano, a eu dernièrement de nombreux entretiens avec l'ex-Roi lui-même. Celui-ci s'est ostensiblement réconcilié il y a peu de temps avec la reine Victoria qui est venue à Rome pour une huitaine. Au cours d'un dîner qui a été très remarqué au Cercle de la chasse, les deux ex-souverains ont tenu à manifester publiquement leur bonne entente après tant d'années de séparation et de mauvais rapports. Ceci n'a pas été sans produire une assez forte impression non seulement dans la société romaine, mais dans les milieux politiques qui estiment qu'une telle réconciliation est visiblement commandée par l'évolution des événements en Espagne.

Les Italiens seraient, d'ailleurs, comme les Anglais eux-mêmes hostiles au retour sur le trône de l'ex-Roi dont tout le monde se méfie et qui incarne,

croit-on, aux yeux du peuple espagnol l'idée même de la réaction. Aussi a-t-on fait jeter contre lui l'exclusive par le général Franco. Il ne faut pas oublier en outre que le chef du mouvement nationaliste comme les généraux qui l'entourent, Cabanellas, Queipo de Llano et les autres ont contribué pour leur part il n'y a pas tant d'années à l'éloignement d'Alphonse XIII qu'ils ne tiennent certainement pas à voir revenir.

On aurait fini par obtenir non sans mal, m'assure-t-on, de l'ancien souverain qui ne pouvait s'y résigner, une promesse secrète mais formelle de renonciation en faveur de l'actuel prince des Asturies, Don Juan de Bourbon. Celui-ci qui se trouve également en Italie avec sa femme est, en effet, de mère anglaise et a fait ses études dans la marine britannique. D'autre part, les sympathies de son père pour le régime fasciste sont bien connues. Le jeune prince représenterait ainsi par lui-même une solution transactionnelle des différentes tendances. On croit ici que le général Franco a déjà effectué indirectement des sondages parmi les Anglais à ce sujet, et que les premières réactions ont été favorables.

Sans doute pourrait-on se demander comment les dirigeants du parti fasciste italien qui sont pour la plupart de tendances républicaines, comme du reste les chefs du mouvement insurrectionnel espagnol, ont pu arriver ainsi à se rallier à l'idée du rétablissement de la monarchie en Espagne si en dehors même des considérations ci-dessus exposées, la question de l'investiture européenne ne leur posait un problème assez angoissant. Ainsi que je l'ai indiqué dans mon télégramme n° 1070(1), on paraît redouter ici qu'en cas de victoire complète du général Franco, celui-ci ne soit pas reconnu par d'importants états européens. Le retour d'un Bourbon sur le trône de ses ancêtres serait sans doute plus facilement accepté [par] l'Europe que l'avènement d'un général vainqueur après plus d'un an de luttes sanglantes. En outre, le rétablissement d'un monarque pacificateur permettrait, s'imagine-t-on, de résoudre plus facilement le problème de la Catalogne et la question de l'unité espagnole. On m'assure que le général Franco a récemment fait savoir à Rome qu'il lui était indispensable de se rapprocher de l'Angleterre et pour gagner la guerre, et pour se maintenir après la victoire. Lui-même ne verrait pas d'autre solution possible dans ces conditions que la restauration de la monarchie traditionnelle. On rappelle que M. Mussolini au moment de la marche sur Rome s'était écrié : « Si je savais qu'en défonçant la Constitution je trouverais la République, je le ferais, mais j'ai peur de trouver le communisme ». Or, dit-on, le général Franco et ses partisans ont voulu la république et ils ont trouvé le communisme, d'où leur désir de revenir à la monarchie.

Si ces diverses indications que je transmets évidemment sous les plus expresses réserves étaient exactes, M. Mussolini, en se ralliant à une des formules que j'ai exposées, confirmerait dans une certaine mesure les déclarations faites par M. Hitler à M. François-Poncet sur le désintéressement relatif des deux dictatures dans leur lutte contre le bolchevisme en Espagne (2). Quoi qu'il en

(1) Du 27 juillet, ci-dessus reproduit sous le n° 280.
(2) Sur les déclarations du Führer à ce sujet, voir ci-dessus le n° 250.

soit, on semble espérer maintenant à Rome qu'une solution monarchiste sera la bienvenue en Angleterre et en Europe sauf en France et en Russie. On pourra ainsi, pense-t-on, revenir à la politique d'entente italo-espagnole de 1923-1926 qui était alors acceptée jusqu'à un certain point par la Grande-Bretagne. Le communisme, principal adversaire de M. Mussolini, aurait été vaincu et le chef du gouvernement pourrait reprendre avec le gouvernement de Madrid la politique qu'il tentait en 1923 lorsqu'il déclarait que : « Le peuple italien a la vision claire de ce que l'Espagne peut et doit être dans l'Europe moderne et particulièrement dans la Méditerranée ».

305

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3101. *Berlin, 31 juillet 1937, 18 h. 36.*

(*Reçu :* 19 h. 15.

L'intervention de M. Neville Chamberlain dans la conduite des affaires extérieures britanniques[1], l'entrevue récente du Premier ministre avec M. Dino Grandi [2], l'apaisement des relations anglo-italiennes qui semble en avoir été la suite, ont ranimé ici les espoirs que les milieux politiques ont toujours placés dans la personne du successeur de M. Baldwin et que l'attitude du nouvel ambassadeur d'Angleterre à Berlin, sir N. Henderson, avait déjà fortifiés. On se plaît à penser que M. Eden n'a plus la même liberté d'action qu'autrefois; l'on s'en félicite et l'on envisage avec optimisme le développement futur des rapports entre le Reich et la Grande-Bretagne.

(1) Qui, le même jour, adressait un message personnel au Duce, en réponse à celui que lui avait fait parvenir ce dernier par l'entremise de son représentant à Londres (voir ci-dessus le nº 287). Le Premier anglais y exprimait son regret de constater la méfiance qui pesait sur les rapports anglo-italiens, et se déclarait pour sa part prêt à entrer en conversations avec le gouvernement de Rome pour dissiper cette méfiance. *Survey of international Affairs, 1937*, I, p. 329.

(2) Sur cette entrevue, voir ci-dessus les nos 287, 289.

306

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 633. *Londres, 31 juillet 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 7 août; Dir. pol., 9 août.)

Un de mes collaborateurs a eu l'occasion de s'entretenir ces jours-ci de la situation en Extrême-Orient avec M. Jean Monnet, ancien secrétaire général de la Société des Nations, qui s'occupe maintenant d'affaires financières en Chine, où il a séjourné récemment. Je crois devoir communiquer à Votre Excellence l'essentiel de cette conversation.

Selon M. Monnet, la politique d'agression suivie par le Japon à l'égard de la Chine s'explique par le sentiment de crainte qu'ont toujours ressenti les Nippons à l'égard de leur énorme voisin, et que les affaires de Mandchourie n'ont pas fait disparaître.

Le rétablissement qui s'est produit en Chine depuis la mission Leith-Ross, l'activité des affaires, l'exécution de nombreux travaux publics, ont donné l'impression aux Japonais que, malgré toutes les divisions politiques, l'unité chinoise se resserrait peut à peu et que, si cette évolution se poursuivait, le gouvernement de Tokyo risquait de se voir évincé du continent asiatique. Cette éventualité a paru d'autant plus dangereuse qu'une Chine nouvelle serait appelée à entretenir d'étroites relations avec l'Union soviétique, dont les progrès économiques dans ses territoires d'Asie sont remarquables et qui est militairement très bien organisée dans les provinces maritimes de la Sibérie. Cette perspective inquiéterait d'autant plus le Japon que le caractère de sa civilisation et le déséquilibre de sa structure économique et sociale l'exposeraient à une anarchie intérieure très grave s'il était obligé de renoncer à toute action en Chine.

Au point de vue politique, le Japon se trouve actuellement très divisé. Une tendance radicale et pacifiste compte de nombreux adeptes parmi la jeunesse et les intellectuels. La modération en politique étrangère caractérise les Japonais qui sont sortis de leur pays. C'était d'elle que s'inspirait M. Sato lors de son court passage au pouvoir. Un nationalisme agressif anime par contre l'élément militaire, qui est actuellement maître du gouvernement de Tokyo et s'est servi des appréhensions décrites plus haut pour reprendre en Chine une politique grâce à laquelle il espère rallier à ses conceptions tous les éléments actifs de l'opinion japonaise.

Cette politique a pour but d'empêcher la Chine de refaire son unité. Elle spécule sur le fait que les Chinois, malgré un sentiment racial très puissant, ne connaissent pas de patriotisme au sens européen du mot et considèrent la présence de soldats étrangers dans leur pays comme un phénomène presque

normal. Pratiquement, elle s'efforcera d'éviter la proclamation d'un état de guerre entre le Japon et la Chine, mais d'obtenir par des pressions répétées et des actions localisées une série de règlements particuliers qui permettront aux Japonais d'installer des fonctionnaires chinois à leur dévotion dans les provinces du nord.

Si les Japonais ne veulent pas d'une guerre entre leur pays et la Chine, c'est que cette guerre risquerait de susciter contre eux l'hostilité générale de tous les Chinois, sentiment qui, à la longue, ferait perdre le bénéfice des avantages militaires que possède actuellement le Japon. Toutefois, il est évident, quoique improbable, que si les Japonais jugeaient une crise européenne imminente, ou s'ils considéraient l'Union soviétique comme vouée pendant un certain temps à une totale impuissance, leur attitude vis-à-vis de la Chine s'en trouverait profondément modifiée. A ce point de vue, les procédés dont vont se servir les autorités militaires japonaises en Chine peuvent fournir au cours des prochaines semaines des indications intéressantes sur les positions réciproques de Tokyo, de Moscou, de Berlin et de Rome.

Si, comme le croit M. Jean Monnet, les Japonais fixent certaines limites à l'affaire chinoise, les phénomènes suivants doivent se produire :

1. Les anciennes puissances à traités, les milieux pacifistes d'Europe et d'Amérique feront des démarches, émettront des vœux auxquels les Japonais répondront probablement en fournissant des explications sans valeur;

2. Vis-à-vis de la Chine, le Japon évitera de s'engager à fond. Par des accords successifs, il obtiendra l'établissement d'un état de choses qui lui permettra d'organiser sa maîtrise stratégique sur la Chine du nord;

3. Cette situation sera peu à peu admise par le gouvernement de Nankin et le reste de la Chine qui continueront à se développer au point de vue économique et chercheront à se réorganiser au point de vue politique;

4. Si le Japon réussit à consolider sa position stratégique dans le nord de la Chine, il préparera avec soin pendant des années l'éviction de la Russie d'Extrême-Orient, c'est-à-dire une guerre obligeant les Soviets à abandonner toutes les régions situées à l'est du lac Baïkal;

5. Il paraît néanmoins douteux que Tokyo puisse empêcher le développement économique soviétique en Turkestan et dans l'Asie centrale d'exercer une profonde influence sur la Chine proprement dite.

307

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 194 à 196. *Tokyo, 1er août 1937, 21 h. 10.*

(*Reçu :* 17 h., 16 h. 50.)

L'aviation japonaise est entrée en contact avec l'armée centrale chinoise. Constatant la présence de trains militaires à la gare de Paoting à 90 milles de Pékin sur la ligne d'Hankéou, elle a bombardé cette gare et y a provoqué un incendie. Elle aurait également bombardé des trains militaires sur les points ci-après : deux à Chow, à 40 milles au sud-ouest de Pékin. Les avions japonais signalent :

1. Une vingtaine de trains militaires se dirigeant vers le nord entre Paoting et Liang-Hsiang à 6 milles sud de Chang-Sing-Tien;

2. 5 trains près de Tsang-Shieu 60 milles sud de Tientsin;

3. Un train à 18 miles au sud de Tientsin.

On croit savoir que le gros de l'aviation chinoise est disposé le long du chemin de fer transversal de Lunghai et que l'on organise des terrains d'atterrissage près de Tsinan ou Shantoung et le long des deux voies ferrées allant du nord au sud.

Tout le monde admet enfin ici que le conflit se généralise et que le stade local de l'incident est dépassé. Des renseignements que j'ai recueillis (il serait trop long d'expliquer par télégramme les raisons que j'ai d'admettre leur valeur), il résulterait que la seconde phase du conflit sino-japonais est maintenant engagée.

La première phase était les efforts du gouvernement japonais pour régler « pacifiquement et localement » l'incident initial. Elle se termine par un échec. La deuxième phase va, je pense, tendre à séparer de la Chine du sud les cinq provinces du nord. Si le Japon réussit à atteindre ce but, c'est-à-dire si d'une part il bat les armées chinoises et si d'autre part il n'est pas entraîné plus loin qu'il ne le voudrait, il organiserait, d'après ce que l'on m'a dit, les cinq provinces en une région autonome mais n'ayant pas perdu tout lien avec le reste de la Chine. Fort de l'expérience du Mandchoukouo, il ne constituerait pas les cinq provinces en état indépendant. Surtout il ne chercherait pas à l'administrer directement et il nommerait des Chinois aux diverses fonctions administratives.

Les Japonais qui ont une tendance marquée à ne pas croire à la valeur des armées chinoises pensent que ce programme est réalisable parce que le gouvernement du prince Konoyé serait en état, le moment venu, de forcer l'armée à s'arrêter sur des succès qu'ils ne mettent pas en doute.

Je pense malgré tout que nous nous trouvons en présence de deux inconnues : en premier lieu, la résistance effective que les Chinois opposeront à l'avance japonaise, puis le pouvoir qu'aura le gouvernement de Tokyo d'arrêter le développement d'un conflit qu'il n'a pas réussi à maintenir dans les limites qu'il s'était tout d'abord assignées.

308

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3137 à 3139. *Berlin, 3 août 1937, 13 h. 43, 13 h. 44, 13 h. 45.*

(*Reçu :* 15 h., 14 h. 30.)

Le développement du dialogue anglo-italien est suivi, à Berlin, avec un intérêt croissant et bien significatif. Ce dialogue est présenté, et c'est, sans doute, l'une des raisons de l'intérêt qu'on lui porte, comme dû à l'initiative britannique. Les choses sont relatées comme si les avances venaient de la Grande Bretagne et comme si M. Mussolini ne faisait qu'y répondre.

On pourrait croire que l'Allemagne éprouve un certain dépit, une certaine jalousie, en voyant que Londres, qui a essayé de provoquer la visite de M. von Neurath(1), semble se tourner aujourd'hui vers Rome. Ce n'est pourtant pas le cas, du moins jusqu'à présent. La politique hitlérienne, telle qu'elle est déjà exposée dans *Mein Kampf,* a cherché en effet, dès l'origine, à s'appuyer sur l'Italie d'une part, sur l'Angleterre de l'autre, et, ainsi flanquée, à marcher vers l'est et le sud-est, en tournant le dos à la France. On sait bien aussi à Berlin que l'essentiel de l'influence que peut exercer l'Italie n'émane pas tant de ce pays lui-même que de son entente avec l'Allemagne.

A l'heure actuelle, il semble qu'on ait, dans les milieux dirigeants du Reich, l'impression qu'une sorte de revirement, ou déclenchement, soit en train de se produire dans la politique anglaise. On suppose que l'Angleterre, en partie à la suite des événements d'Extrême-Orient, ne considère plus l'affaire espagnole avec les mêmes yeux, qu'elle est disposée à se rapprocher du général Franco, à s'éloigner dans une égale mesure de la Russie des Soviets et même, au besoin, de la France, si cette dernière demeurait trop étroitement liée avec les rouges de Valence et de Moscou. On se plaît à imaginer, en Allemagne, que le gouvernement britannique, sous l'impulsion réaliste de M. Neville Chamberlain, a fait un pas, qui n'est peut-être pas encore décisif, mais qui pourrait le devenir, dans la direction des états à régime autoritaire.

Aussi laisse-t-on paraître des sentiments de satisfaction qui, pour le moment, repoussent dans l'ombre les soucis relatifs à l'avenir de la politique de non-immixtion.

(1) Sur ce projet de visite et son ajournement, voir ci-dessus les nos 78, 80, 86, 106, 120, 129.

309

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU.

T. nos 378 à 385. Très urgent. Réservé. *Paris, 3 août 1937, 22 h.*

Les télégrammes de notre ambassadeur à Londres vous ont renseigné sur les derniers développements au Comité de non-intervention, et vous savez comment la position prise par le gouvernement soviétique dans la question de la belligérance, malgré l'atténuation apportée sur notre demande et dont nous lui savons gré, a évité aux représentants allemands et italiens d'avoir à s'expliquer sur les ambiguïtés des réponses de leurs gouvernements respectifs en ce qui concerne le retrait des volontaires (1).

Ainsi qu'il l'a indiqué à M. Corbin, le président du Comité a tenu à placer sur le même plan le refus soviétique et les équivoques allemandes et italiennes; mais l'Allemagne et l'Italie cherchent à faire endosser par l'U.R.S.S. la responsabilité de l'échec final, et cette manœuvre risque de réussir.

Un tel résultat, qui ne répondrait pas à l'intérêt bien entendu de l'U.R.S.S., pourrait, à mon avis, être évité si celle-ci faisait un pas de plus dans le sens de la thèse britannique. On semble, en effet, s'être exagéré à Moscou la portée des propositions britanniques relatives au droit de belligérance en considérant à tort qu'elles préjugent la décision éventuelle des gouvernements touchant la légitimité des autorités de Salamanque. Telle est bien, d'ailleurs, l'interprétation que tendent à accréditer les propagandes allemande et italienne; mais il s'agit de retenir l'Angleterre sur cette pente au lieu de l'y laisser glisser, en admettant comme exacte, fût-ce pour s'y opposer, l'interprétation qu'affectent de lui donner l'Allemagne comme l'Italie.

Le gouvernement français a, pour sa part, considéré que dans les conditions où elle interviendrait, la reconnaissance de certains droits de belligérance, et non de l'ensemble de ces droits, n'avait pas une importance politique telle qu'elle permît de négliger l'occasion qui s'offre d'obtenir le rappel des volontaires, que souhaite le gouvernement de Valence, et qui est indispensable pour prévenir une aggravation du problème espagnol.

Nous sommes aussi en éveil que le gouvernement soviétique contre la tentation que pourraient avoir certains gouvernements, une fois acquise la reconnaissance du droit de belligérance, d'empêcher pratiquement le retrait des volontaires; mais nous pensons nous prémunir contre ce danger éventuel en spécifiant que les deux parties ne pourront exercer sur mer les droits qui leur seront reconnus qu'après que sera acquise l'évacuation d'un nombre substantiel de volontaires puisque c'est le retrait ainsi opéré qui permettra

(1) Voir ci-dessus les nos 299, 300, 303.

d'éliminer, dans la plus large mesure, du conflit espagnol, les influences étrangères.

Si le gouvernement soviétique, après un nouvel examen de la question, pouvait modifier sa position de principe en se rapprochant de notre thèse — qui tient compte de la nécessité de maintenir notre accord avec l'Angleterre —, et en prenant d'ailleurs toutes précautions pour éviter une interprétation abusive de la concession qu'il ferait ainsi, le jeu germano-italien se trouverait découvert et Rome et Berlin devraient prendre nettement position dans la question des volontaires. Il n'est nullement certain que, dans ce cas, une solution pourrait être trouvée; du moins — et ce n'est pas une considération négligeable —, l'échec du Comité interviendrait-il dans des conditions très différentes de celles qui, à l'heure actuelle, semblent avoir le plus de chances de se réaliser.

Telles sont les préoccupations que j'ai exposées à M. Souritz. Je vous prie, de votre côté, d'en faire part à M. Litvinov en insistant de manière pressante pour qu'il veuille bien les examiner et, je l'espère, en tenir compte, avant la séance du Comité, fixée à jeudi prochain [1].

Vous pourrez, au surplus, indiquer discrètement au Commissaire du peuple qu'en prenant seul une position qui serait interprétée comme négative, sur un des principes du plan, le gouvernement soviétique risque de se trouver isolé dans des conditions qui nous seraient, à nous mêmes, fort peu agréables. Il est à craindre, en particulier, que la suggestion soit faite de poursuivre les échanges de vues entre les puissances qui acceptent en principe toutes les parties du plan anglais, et cette suggestion aurait le grave inconvénient de mettre probablement du même côté l'Allemagne et l'Italie et de nombreux pays qui jusqu'ici étaient séparés d'elles et blâmaient leur attitude. Il y a au contraire un intérêt évident soit à aboutir à un accord qui permettrait de régler le problème des volontaires et d'empêcher de graves complications que déconseillent particulièrement les événements d'Extrême-Orient, soit à obliger l'Allemagne et l'Italie à se démasquer.

Le gouvernement soviétique ne pourrait-il par exemple accepter le plan britannique, étant entendu que le gouvernement anglais — et non l'Allemagne et l'Italie — serait juge de son interprétation? Il est possible en effet que lord Plymouth fasse une proposition dans ce sens. Dans ce cas, il y a un intérêt capital à ce que l'U.R.S.S., comme la France, réponde affirmativement, obligeant ainsi l'Allemagne et l'Italie à répondre par oui ou par non, c'est-à-dire à sortir de l'équivoque qui leur permet d'écarter en fait le retrait des volontaires, tout en attribuant à l'U.R.S.S. la responsabilité de l'échec du plan britannique. M. Souritz, pour des raisons de tactique, m'a paru personnellement favorable à cette suggestion.

Je lui ai signalé d'autre part le danger qu'il y aurait pour la France à ce que l'U.R.S.S. continuât à considérer comme des volontaires étrangers les Marocains qui combattent en Espagne.

[1] Soit le 5 août.

310

M. FRANÇOIS-PONCET, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERLIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3143, 3144. Réservé. *Berlin, 3 août 1937, 21 h. 3, 21 h. 2.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

J'ai eu ce soir un entretien avec M. von Weizsäcker, au sujet de l'interdiction d'entrer en France dont vient d'être frappé l'*Observateur raciste*. J'en ai profité pour lui ... (1) incidemment les observations que je lui avais faites à notre dernière entrevue et lui signaler la tendance antifrançaise du tract national-socialiste (2) : « Le fait de la semaine » (voir mon télégramme 3110-3111).

Étant donné la tournure de la conversation et l'espoir qu'elle autorise que des incidents du genre de ceux dont je me suis plaint, notamment la publication d'une fausse nouvelle comme celle de l'envoi de légionnaires français en Espagne (3), seront évités à l'avenir, je demande à Votre Excellence de rapporter, dans un but d'apaisement, la mesure prise à l'égard de l'*Observateur raciste*.

Il serait désirable pour éviter un rebondissement de la polémique, consolidant l'effet utile que nous pouvons penser avoir obtenu, que la nouvelle de la démarche en question ne fût pas rendue publique par la presse française.

311

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2013 à 2015. *Londres, 3 août 1937, 21 h. 5, 21 h. 56.*

(*Reçu :* 22 h. 45, 23 h. 40.)

Lord Halifax, que j'ai interrogé sur les pourparlers anglo-italiens et plus particulièrement sur l'entrevue d'hier entre le Premier ministre et M. Dino Grandi, m'a confirmé que ce dernier avait apporté un message de M. Mussolini

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Ce tract, répandu « dans les permanences des organisations hitlériennes », insistait sur « l'effondrement » des finances françaises (Télégramme 3130-3111 de Berlin, du 1er août, non reproduit).

(3) Sur cette nouvelle, voir ci-dessus les nos 258 (et note), 267.

conçu en termes amicaux, mais restant toujours dans les généralités. Il a ajouté que M. Neville Chamberlain avait tenu à marquer à son interlocuteur qu'une amélioration des rapports anglo-italiens ne devait pas être obtenue aux dépens des rapports anglo-français. Le Premier ministre a exprimé le vœu que M. Dino Grandi use de son influence à Rome pour amener un changement dans l'orientation de la presse italienne qui, au cours de ces dernières semaines, a observé une attitude peu amicale vis-à-vis de la France.

L'ambassadeur d'Italie s'est alors plaint des attaques des journaux français, mais il a promis de communiquer à son gouvernement le désir qui lui était manifesté.

J'ai répété à lord Halifax les considérations que vous avez déjà exposées à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris [1]. Il m'a assuré que nous n'avions aucune inquiétude à avoir, qu'une meilleure entente entre Londres et Rome ne pouvait que servir les intérêts franco-anglais qui sont les mêmes en Méditerranée; enfin que le gouvernement anglais veillerait à ce que les pourparlers se développent non seulement à l'avantage des rapports anglo-italiens, mais aussi pour le plus grand bien des relations entre la France et l'Italie. Je lui ai fait remarquer que certains organes de la presse anglaise elle-même donnaient aux conversations dont il s'agit une allure spectaculaire propre à impressionner le public français qui peut croire son pays tenu à l'écart. J'ai prié lord Halifax de faire part de ces préoccupations au Premier ministre, en insistant sur l'intérêt que vous verriez à ce qu'il en fût tenu compte au cours des échanges de vues qui se sont engagés entre Londres et Rome.

312

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2010 à 2012. *Londres, 3 août 1937, 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 40.)

Lord Plymouth n'était pas rentré à Londres aujourd'hui; je n'ai pu faire part de la suggestion que Votre Excellence m'avait chargé de lui présenter, pour essayer d'échapper aux discussions de principe et replacer la question sur le terrain pratique [2]. Je l'ai exposée néanmoins à lord Halifax et à sir George Mounsey qui ont montré des dispositions très favorables à une solution de ce genre, à la condition bien entendu qu'elle eût des chances d'être

[1] « Considérations » rapportées par le télégramme 1886-1888 de Paris à Londres, du 29 juillet, ci-dessus publié sous le nº 289.

[2] Aucune trace de cette « suggestion » n'ayant été retrouvée dans les archives, il se pourrait qu'elle ait été proposée au cours d'un entretien à Paris entre le Ministre et l'ambassadeur. La teneur générale de la « suggestion » est indiquée par le présent télégramme.

acceptée par tous. Pour le moment, la position du gouvernement de l'U.R.S.S. ne semble guère conciliable avec une procédure qui laisserait le président du Comité seul arbitre des décisions pratiques à adopter. Jusqu'à présent en effet, le représentant de l'U.R.S.S. s'est toujours opposé à ce qu'on laisse à l'Angleterre les mains libres pour hâter la solution. Or, si le président du Comité était appelé à mettre au point le plan britannique dans ses diverses modalités, il aurait non seulement à trancher certains points litigieux, mais à fixer l'ordre des travaux.

Il devrait probablement mettre parallèlement sur le chantier l'étude du retrait des volontaires qui pose des questions d'ordre financier pour lesquelles l'adhésion des puissances est nécessaire, et celle de la reconnaissance des droits de belligérance qui exige un certain travail juridique.

Il faudrait donc supposer de la part de tous les gouvernements participants au Comité une bonne volonté et une confiance dans l'action britannique qu'ils n'ont guère montrées jusqu'ici. Sir George Mounsey reconnaît d'ailleurs que la situation actuelle est intenable et que la méthode envisagée est peut-être le seul moyen d'en sortir. Il en parlera à lord Plymouth dès son retour.

J'attacherais du prix à connaître le résultat des entretiens que vous avez eus avec l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à ce sujet. Je ne pense pas que le président du Comité consente à assumer cette responsabilité, s'il n'est pas assuré de rencontrer l'assentiment inconditionnel du principal opposant; en effet, toute réserve soulevée par l'un des délégués amènerait les autres à poser leurs conditions à leur tour et rendrait impossible une acceptation unanime.

313

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Bullitt, Ambassadeur des États-Unis en France.

L. *Paris, 3 août 1937.*

Au cours des entretiens si cordiaux et confiants que j'ai plaisir à avoir avec vous, vous avez bien voulu me communiquer la teneur des déclarations faites à la presse, le 16 juillet dernier, par le secrétaire d'État des États-Unis d'Amérique et exprimant les vues du gouvernement fédéral au regard de la situation dans le monde et des problèmes dont toutes les nations ont lieu d'être préoccupées [1].

J'ai été heureux à cette occasion de pouvoir constater une fois de plus la concordance des sentiments dont, en ces circonstances, les gouvernements de nos deux pays sont animés.

[1] Ce communiqué à la presse est reproduit ci-dessus sous le n° 268 (annexe). Voir également le n° 247.

Actuellement, plus que jamais, apparaît la nécessité d'une solidarité entre toutes les nations dans le monde et d'une attention vigilante à toute situation susceptible de conduire à un recours à la force. En recommandant la modération dans l'ordre international comme dans l'ordre national, en dissuadant les nations d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres nations, en préconisant le règlement par voie de négociations et d'ententes pacifiques, en demandant que les engagements internationaux soient respectés fidèlement et appliqués dans un esprit d'équité, d'entr'aide et d'accommodement réciproques, M. Cordell Hull souligne les saines méthodes qui doivent assurer le maintien de la paix.

La restauration de la stabilité économique dans le monde, le rétablissement d'actifs échanges internationaux, aussi rapides que le permet la situation propre de chaque pays, l'élargissement des marchés sont des buts que le gouvernement français assigne lui-même à ses efforts. Il souhaite également voir s'alléger les charges que les armements font peser si lourdement sur la plupart des nations et se réaliser dans la sécurité et la justice les conditions propices à une limitation et à une réduction de ces armements. La collaboration pacifique de toutes les nations est l'objet même auquel tend son action, le résultat suprême auquel il désire que son activité internationale et celle des nations auxquelles il est associé apportent la plus large contribution.

C'est vous dire, mon cher ambassadeur, avec quelle sympathie sont accueillis en France les sentiments exprimés par l'éminent secrétaire d'État et combien il m'est agréable de vous demander de lui en transmettre la sincère et cordiale expression [1].

314

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 88. *Tokyo, 3 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 10 septembre; Dir. pol., 15 septembre.)

Le gouvernement japonais n'a pas cessé, depuis le moment où les incidents initiaux des environs de Pékin [2] prirent un développement de nature à alarmer l'opinion internationale, de surveiller très attentivement les réactions des puissances étrangères. Dès avant les prises de contact qu'eurent au ministère des Affaires étrangères les représentants diplomatiques des grandes puis-

(1) Le texte de cette lettre fut communiqué le 7 à l'ambassadeur de France à Washington. Le ministre des Affaires étrangères notait que les termes de cette lettre étaient « assez généraux pour ne pas impliquer une adhésion à certaines précisions contenues dans la déclaration du secrétaire d'État américain ».

(2) Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 208 (et note).

sances, certains organes de la presse de droite donnèrent à ce sujet un avertissement net à ceux qui auraient pu être tentés de contrarier ou même simplement de juger l'action entreprise par le Japon. La note des articles ainsi publiés se ramenait, exprimée sous une forme concise et familière, à ceci : il vaut mieux, dans votre propre intérêt, que vous ne vous mêliez pas de ce qui nous regarde exclusivement.

Mes collègues anglo-saxons n'ont pas cru, pendant près de deux semaines, devoir manifester officiellement d'inquiétude et ils se sont abstenus de se rendre au Gaimusho où leur venue n'aurait pas manqué d'être exploitée, dans un but d'excitation xénophobe, par les milieux extrémistes. Toute démarche destinée à donner au gouvernement de Tokyo des conseils de prudence serait d'ailleurs, à ce moment, tombée à faux : j'ai eu l'occasion d'indiquer que, pendant toute la première phase du conflit, une différence de politique avait surgi entre les dirigeants officiels, enclins à la modération, et certains milieux militaires qui réclamaient des mesures extrêmes. Je ne pouvais nourrir aucun doute quant à la réalité des efforts déployés par M. Hirota et par le général Sugiyama lui-même pour que l'exécution des dispositions, dont l'Empereur avait approuvé le principe au Conseil extraordinaire convoqué le 11 juillet par le prince Konoyé, fût différée jusqu'au moment où la persistance d'incidents locaux obligerait le Japon à un effort d'ensemble destiné à « ajuster » ses relations avec la Chine. La conception de prudente expectative l'ayant emportée, j'estime que mes collègues ont bien agi en évitant de donner prise à toute interprétation tendancieuse. C'est dans le même esprit que j'ai préféré, en ce qui me concerne, ne tenter aucune démarche de nature à faire croire que le gouvernement français pût soupçonner les milieux responsables de désirer pousser les choses à bout.

Mais cette attitude d'abstention ne pouvait, du fait de l'aggravation du conflit, se prolonger. Agissant sur des instructions de Londres, le chargé d'affaires britannique allait, le 22 juillet, trouver le vice-ministre des Affaires étrangères : adoucissant peut-être la nature de la communication dont il était chargé, M. Dodds se bornait à dire que l'ambassadeur d'Angleterre en Chine donnait aux autorités de Nankin des conseils de modération et que son gouvernement se mettait à la disposition des deux parties pour interposer ses bons offices si l'une et l'autre lui en faisaient la demande. Le sens de cette démarche fut apprécié par le Gaimusho. Il n'en fut pas de même lorsque les opérations guerrières de Tientsin nécessitèrent le 28 juillet une nouvelle entrevue du représentant britannique avec le ministre des Affaires étrangères, l'ambassadeur des États-Unis s'étant de même rendu, de son côté, chez M. Hirota. La presse relata à ce sujet que les diplomates avaient fait part à leur interlocuteur de leurs inquiétudes et insisté pour qu'aucune atteinte ne fût portée aux intérêts de leurs nationaux. M. Hirota aurait saisi cette occasion pour justifier les mesures « d'autoprotection » prises par les autorités militaires dans la région de Pékin-Tientsin, mais, à en croire les communiqués, il n'aurait pas réussi à convaincre mes collègues du bien-fondé de l'initiative japonaise. Bien plus, deux journaux nationalistes publièrent des articles injurieux pour l'Angleterre, accusant ce pays de mauvaise foi évidente; cette explosion était due à l'arrêt

des conversations anglo-japonaises que le secrétaire d'État au Foreign Office aurait signifié à l'ambassadeur du Japon à Londres et dont il aurait donné avis au Gaimusho par l'entremise de son chargé d'affaires : « L'attitude de Londres, concluait un de ces articles, montre que le gouvernement britannique ne veut pas prendre conscience de notre situation particulière dans la Chine du nord et révèle ses mauvais sentiments à l'égard du Japon dans la crise actuelle. Les manœuvres anglaises et les initiatives que Londres peut prendre d'accord avec les États-Unis, les Soviets et la France sont donc à suivre avec la plus grande attention ».

Le lendemain, le ministre des Affaires étrangères, interrogé à la Chambre des représentants sur ses entrevues de la veille, déclarait être certain qu'aucune puissance n'interviendrait dans le conflit en cours : « Si quelque tentative était faite dans ce sens, ajoutait-il, elle serait aussitôt repoussée ». Le président du Conseil confirmait pareil point de vue en précisant toutefois que ce n'était pas au peuple chinois que le Japon ferait la guerre s'il y était contraint et que les intérêts étrangers en Chine seraient sauvegardés.

C'est en s'inspirant du même sentiment de méfiance à l'égard des intentions présumées des autres états que les démarches faites par les consuls étrangers à Tientsin auprès des autorités japonaises, tant civiles que militaires, furent commentées ici; on s'attacha à montrer que les représentations faites par le corps consulaire auraient été plus pertinentes si elles se fussent adressées aux autorités chinoises, étant donné que c'est à ces dernières qu'incombait toute la responsabilité des différents engagements survenus dans la région, simples mesures « punitives » de la part de l'armée japonaise. Enfin, le chargé d'affaires britannique dut démentir officiellement, il y a trois jours, les paroles prêtées à M. Eden, accusé d'avoir déclaré, le 29 juillet, devant la Chambre des Communes, qu'il avait fait tenir à Tokyo un avertissement précisant que l'Angleterre ne reconnaîtrait aucune tentative ayant pour but de séparer de Nankin certaines régions de la Chine du nord[1]. M. Dodds fut convoqué, à cet effet, par le vice-ministre des Affaires étrangères qui lui demanda ce qu'il fallait penser d'une telle allégation. Je note, à ce propos, que le ton est beaucoup moins violent à l'égard des États-Unis. Avec quelque ironie, la presse remarque, de temps à autre, que les Américains n'ont aucun désir, à cause du manque à gagner qui en résulterait pour eux-mêmes, de faire fonctionner la loi de neutralité [2] et que dans les milieux politiques, personne ne serait assez téméraire pour adopter l'attitude jadis prise par M. Stimson [3].

En ce qui concerne le point de vue allemand vis-à-vis des événements actuels, je sais que mon collègue, M. von Dirksen, a eu soin de maintenir depuis les premiers jours un contact assez suivi avec M. Hirota. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec lui de la situation au cours d'une visite dont il avait pris l'initiative; l'ambassadeur d'Allemagne, qu'un télégramme Havas de

(1) Un interpellateur lui ayant demandé s'il signifierait à Tokyo que la Grande-Bretagne désapprouverait le détachement de nouvelles provinces de la souveraineté de Nankin, le secrétaire d'État avait répondu par l'affirmative.

(2) Voir ci-dessus le n° 302.

(3) Lors de la conquête de la Mandchourie par les Nippons.

Tokyo avait mis en cause à propos d'une communication faite au ministre des Affaires étrangères touchant l'incidence des événements de Chine sur le fonctionnement du pacte germano-japonais, est venu me dire que l'interprétation de notre correspondant était contraire à la vérité ainsi qu'à toutes les déclarations antérieurement faites sur le contenu du traité contre le Komintern; il a ajouté que la nouvelle en question l'avait mis dans une position délicate vis-à-vis de son gouvernement. Il s'est, en tout cas, montré très optimiste quant à l'issue de l'affaire sino-japonaise, s'affirmant convaincu que Tchang-Kaï-Chek ne désirait pas engager la lutte et qu'il se bornerait très vraisemblablement à un simulacre de combat, afin de sauver les apparences; je ne lui ai pas caché que je voyais les choses sous un jour beaucoup moins flatteur.

Vis-à-vis enfin des réactions françaises aux événements en cours, les journaux japonais ont relevé un article publié dans le *Paris-Soir* par M. Alexandre Varenne, qui aurait ému l'ambassade du Japon à Paris et un autre écrit dans *Le Journal* par M. Fontenoy, celui-là très favorable à la thèse japonaise. J'ai pris soin, en ce qui me concerne, de donner le ton le plus amical possible aux deux démarches que j'ai été amené à faire auprès du vice-ministre des Affaires étrangères et la discrétion dont je les ai entourées leur a permis d'échapper, ainsi que je le désirais, à l'attention des journalistes. Néanmoins, les conversations que Votre Excellence a eues à Paris avec M. Sugimura, d'une part [1], et avec l'ambassadeur de Chine, d'autre part [2], ont fait écrire ici que la sympathie du gouvernement français penchait, en l'occurrence, du côté chinois, ainsi que M. Wellington Koo lui-même l'aurait déclaré en interview. Le compte rendu de la première visite de M. Sugimura, préalablement à la remise de ses lettres de créance, était précédée du titre : « Les bons offices de la France ont été rejetés » [3].

(1) Voir ci-dessus le n° 269.

(2) Une note de la direction politique, en date du 19 juillet, faisait état de la visite rendue dans l'après-midi à M. Cosme par l'ambassadeur de Chine à Paris. Ce dernier estimait insuffisante l'action concordante des gouvernements français, anglais et américain en vue de donner des conseils de modération aux belligérants. Pour lui, l'action militaire nippone étant contraire tant au pacte de Genève qu'à la lettre du traité de Washington, « il était nécessaire que les puissances intervinssent énergiquement et collectivement pour s'opposer aux tendances qui se manifestent à Tokyo où d'autres pays exercent une influence qui met en péril la paix du monde ». M. Cosme; en réponse à son interlocuteur, signalait « le danger que comporterait la mise en œuvre du mécanisme de Genève »; il notait « que le traité de Washington n'offrirait pas de meilleures perspectives du fait que le Japon devait fatalement être exclu de la consultation »; il n'en assurait pas moins l'ambassadeur « que le gouvernement français persisterait dans son action conciliatrice ».

Après M. Koo, M. Li Yu Yin, qui l'accompagnait, avait souligné qu'« il faudrait que les quatre puissances démocratiques marquent aux pays fascistes leur volonté de mettre un terme au conflit actuel ». M. Cosme faisait alors observer qu'« une croisade de cette nature opposerait fatalement deux idéologies et qu'elle risquerait de mettre en péril la paix de l'Europe ». Une indication manuscrite portée sur cette note indiquait d'ailleurs que le Ministre était d'accord pour que les idéologies ne fussent pas « prises pour base d'un groupement d'interventiou ».

Les archives du ministère des Affaires étrangères ne contiennent pas pour la période de compte rendu analogue d'une rencontre entre le Ministre et l'ambassadeur de Chine. Nous ne trouvons que la brève allusion ci-dessus reproduite sur le n° 301.

(3) Cette dépêche a été communiquée à Pékin.

315

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3153 à 3156. *Berlin, 4 août 1937, 20 h., 20 h. 10.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 21 h. 30, 21 h. 55.)

Mon collègue d'Italie ne m'a pas caché qu'il attachait la plus grande importance à l'échange de lettres personnelles entre M. Neville Chamberlain et M. Mussolini [1]. Il s'agit selon lui d'une tentative de rapprochement très sérieuse et qui sera couronnée de succès. D'après M. Attolico, la reconnaissance de la conquête de l'Abyssinie, implicitement et explicitement promise par le Premier britannique, serait à la base de ce rapprochement.

Plein d'une sollicitude touchante, mon collègue a ajouté qu'il était peiné de voir que la France se tenait à l'écart du mouvement qui tendait ainsi à rétablir l'union des grandes puissances. Il souhaiterait que nous donnassions à entendre, par quelques articles de presse ou dans une conversation des chefs de notre diplomatie avec le représentant italien à Paris, que notre pays voit d'un bon œil les efforts en cours et ne demande qu'à s'y associer.

Je l'ai remercié de tant de bonté. Je lui ai suggéré à mon tour de faire en sorte que la presse italienne cessât de nous abreuver d'injures, par une tactique que la presse allemande se croit d'ailleurs obligée d'imiter.

Je l'ai assuré en outre que nous ne pouvions qu'être favorables à une éventuelle réconciliation italo-anglaise; car personne n'avait dans un récent passé fait plus que nous pour empêcher ces deux pays de se battre. Il n'était pas exact au surplus que nous nous tinssions à l'écart ou que nous redoutions d'être tenus à l'écart. Car il était trop évident que l'Angleterre, — elle l'avait du reste déjà clairement affirmé —, ne séparait pas notre cause de la sienne et n'avait en vue qu'une pacification générale.

Les propos de mon collègue m'ont paru mériter d'être mentionnés.

Il a l'oreille et l'esprit très fins. Il est toujours bien renseigné sur les sentiments qui règnent dans l'entourage du Duce et il se met volontiers à leur service. Il témoigne depuis quelque temps d'un très vif désir de dissiper les préventions d'intransigeance que j'ai conçues à son endroit en le voyant dépenser un zèle démonstratif au bénéfice de l'axe Rome-Berlin. Mais cela encore, de la part d'un opportuniste aussi caractérisé, est un indice intéressant.

[1] Sur cet échange de lettres, voir ci-dessus les nos 287, 289, 297, 305 (et note), 311.

316

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2017 à 2021. *Londres, 4 août 1937, 20 h. 58.*

(*Reçu :* 22 h. 50, 23 h. 40, 22 h. 30.)

Lord Plymouth m'a demandé de préciser les suggestions dont j'avais fait part hier à lord Halifax pour la reprise des travaux du Comité [1]. Après m'avoir écouté, il m'a dit qu'il partageait entièrement mon avis sur l'impossibilité de reprendre la discussion sur les mêmes bases que vendredi dernier [2]. Il estime d'autre part que le plan de travail que je lui apportais pourrait rendre les plus grands services à condition qu'il ne se heurte pas à l'opposition irréductible d'un des membres du Comité. Il va donc convoquer l'ambassadeur de l'U.R.S.S., puis un représentant de l'ambassade d'Italie ou de l'ambassade d'Allemagne pour s'assurer qu'ils n'y voient pas d'objections fondamentales. Si ces sondages sont satisfaisants, la réunion du Comité sera fixée à demain jeudi dans l'après-midi.

Lord Plymouth demanderait d'abord à tous les délégués s'ils acceptent oui ou non la proposition britannique. Il les inviterait ensuite à faire confiance à leur président pour déterminer les meilleurs moyens de mettre la proposition en œuvre; muni de l'autorisation du sous-Comité, il s'efforcerait d'utiliser le rapport déjà établi par les techniciens ou les vues exprimées par les diverses puissances pour élaborer, avec l'aide du secrétariat, des conclusions pratiques sur chacune des parties essentielles du plan initial. Il serait entendu qu'il s'en tiendrait strictement aux principes énoncés dans la proposition anglaise. Cette méthode aurait l'avantage d'éviter de nouveaux débats en commission où les questions de doctrine soulèveraient encore des dissentiments insolubles. Elle conduirait à la rédaction de notes plus détaillées, auxquelles les délégués seraient priés de donner leur adhésion sous réserve d'amendements de caractère purement pratique et qui serviraient ensuite de base à la démarche du Président auprès des deux parties prévue au paragraphe 9 de la proposition britannique.

Faute d'adopter cette procédure, lord Plymouth comme moi-même n'apercevons aucune issue aux délibérations engagées depuis deux semaines. On pourrait se rabattre sur un projet moins ambitieux consistant à rétablir le contrôle tel qu'il fonctionnait antérieurement, les patrouilles navales étant remplacées par des observateurs placés dans les ports espagnols. Ce ne serait qu'un pis-aller puisqu'il conserverait l'essentiel du système de non-interven-

(1) Voir ci-dessus le n° 312.
(2) C'est-à-dire le 30 juillet : voir ci-dessus les nos 299, 300, 303.

tion, mais il ne s'attaquerait pas au point crucial du problème, la présence des volontaires étrangers.

Une autre formule consisterait, si Moscou persiste à s'opposer à la reconnaissance des droits de belligérant, à mettre le plan britannique en vigueur en se passant de l'adhésion soviétique et en se contentant de l'assurance qu'il restera fidèle aux règles de non-intervention.

D'après les renseignements donnés par le secrétariat, cette combinaison n'est pas irréalisable car les statistiques établissent que depuis la mise en vigueur du contrôle, pas un seul navire soviétique n'a demandé à prendre à son bord des observateurs neutres, tout le commerce entre Odessa et la côte gouvernementale de l'Espagne se faisant sous pavillon espagnol. J'ai fait remarquer à lord Plymouth qu'une pareille formule présenterait le double inconvénient de rompre avec la règle de l'unanimité qui a toujours été observée jusqu'ici devant le Comité et d'encourager les autorités de Valence à résister aux propositions qui leur seraient faites... Il conviendrait donc de l'éviter autant que possible.

317

M. Coulondre, Ambassadeur de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 405 à 411. Réservé. *Moscou, 5 août 1937, 1 h.*

(*Reçu :* 1 h. 35, 1 h. 40.)

M. Litvinov, à qui j'avais demandé audience dès la réception de votre télégramme nos 378 et suivants [1], m'a reçu cet après-midi.

Il n'avait pas encore été informé de la conversation de Votre Excellence avec M. Souritz et paraissait même ignorer que le Comité de non-intervention dût se réunir jeudi [2].

J'ai fait valoir avec insistance l'ensemble des raisons qui font souhaiter à Votre Excellence que le gouvernement soviétique rapproche sa thèse de la nôtre et ai eu soin de marquer que le caractère pressant de ma démarche était motivé notamment par la volonté du gouvernement français d'éviter que l'U.R.S.S. ne se trouvât isolée au sein du Comité.

Le Commissaire du peuple m'a dit qu'il saisirait son gouvernement de notre préoccupation dès qu'il aurait reçu le rapport de son ambassadeur à Paris, mais qu'il ne pouvait pour le moment que me confirmer la position prise par Moscou. Il était patent que l'Allemagne et l'Italie ne retireraient pas leurs « volontaires » avant l'issue du conflit. M. Grandi avait déclaré à M. Neville

(1) Du 3 août, ci-dessus reproduit sous le n° 309.
(2) C'est-à-dire ce même jour 5 août.

Chamberlain, lequel l'avait répété à M. Maisky, que l'Italie ne se désintéresserait pas du conflit espagnol aussi longtemps que le général Franco ne l'aurait pas emporté[1]. Comment dans ces conditions consentir à la reconnaissance de droits de belligérant, même limités, au général rebelle et le placer ainsi sur pied d'égalité avec le gouvernement légitime? Sans doute, comme je le lui avais fait observer, cette reconnaissance était-elle subordonnée à l'évacuation d'un nombre substantiel de volontaires[2]. Mais que signifiait ce mot «substantiel»? Serait-ce l'Allemagne et l'Italie qui apprécieraient? J'ai pris texte de cette réflexion pour indiquer que lord Plymouth proposerait peut-être que l'Angleterre — et non les puissances précitées — fût juge de l'interprétation du plan et qu'il serait essentiel que l'U.R.S.S., comme la France, répondît affirmativement. Mais cette indication n'a pas paru sourire à M. Litvinov : « Quand on sait, m'a-t-il répondu, que lord Plymouth dans le privé parle du retrait de quelques milliers d'hommes de part et d'autre, on ne peut qu'être sceptique. L'Angleterre recherche l'amitié de l'Italie; si la France veut suivre, qu'y pouvons-nous? Ces quatre puissances n'ont qu'à reconnaître les droits de belligérant à Franco, en dehors du Comité». «L'U.R.S.S., ai-je répondu, en ce moment moins que jamais, n'a rien à gagner à jeter le manche après la cognée. Que vous demandons-nous dans votre intérêt comme dans le nôtre? De ne pas laisser un avantage tactique redoutable à vos adversaires, ne pas leur permettre d'exploiter votre refus pour rejeter sur vous la responsabilité d'un échec, de les amener à retirer effectivement leurs « volontaires » ou à se démasquer, si, comme vous le croyez, ils entendent se dérober ».

De cet entretien d'une heure, j'ai retiré l'impression nette que le Kremlin, pour des raisons de politique intérieure et de propagande, est toujours opposé à la reconnaissance des droits de belligérant à Franco, même limités et conditionnels. C'est en somme le mot qui fait peur.

Je crois, par contre, que M. Litvinov s'attache davantage aux réalités et qu'il se tient sur la réserve parce qu'il considère comme illusoire la condition posée d'une évacuation « substantielle ». Il se pourrait qu'il recommandât à son gouvernement une formule comportant l'acceptation de principe de la reconnaissance de certains droits de belligérant, mais subordonnant celle-ci au retrait de la totalité des volontaires.

Je me suis en tout cas efforcé de faire comprendre au Commissaire du peuple que son gouvernement ne devrait pas se raidir sur sa position actuelle si désavantageuse, mais faire au besoin des contrepropositions et je l'ai prié de donner en temps voulu des instructions à M. Maisky.

(1) Voir ci-dessus les nos 287, 300.

(2) Formule utilisée par les propositions britanniques du 14 juillet, dont le texte est ci-dessus publié sous le no 223.

318

M. COULONDRE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MOSCOU,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 414 à 420. Réservé. *Moscou, 5 août 1937, 22 h. 49, 22 h. 48, 22 h. 47, 22 h. 46, 22 h. 45, 22 h. 44, 22 h. 43.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 10, 0 h. 45; le 5, 23 h. 50.)

Je me réfère à mon télégramme nos 405 à 411 (1).

M. Litvinov vient de me faire savoir que son gouvernement, qu'il avait saisi de notre démarche, ne voyait pas la possibilité de modifier les instructions données à M. Maisky.

Le gouvernement soviétique estime qu'accepter, même sous conditions, d'accorder certains droits de belligérant au général Franco, serait lui reconnaître d'ores et déjà la qualité de belligérant, alors qu'il est convaincu que ni les Allemands ni les Italiens ne se prêteraient à une évacuation effective des volontaires. Il se refuse, en conséquence, à se prononcer sur la question de belligérance, aussi longtemps que la totalité des volontaires n'aura pas été évacuée.

Je n'ai pas besoin de dire que j'ai contesté avec force la validité de cette thèse et ai souligné à nouveau les conséquences sérieuses que pouvait entraîner la rigidité d'une telle attitude, notamment le risque d'isolement de l'U.R.S.S.

M. Litvinov s'est retranché derrière la décision de son gouvernement. Il a ajouté que les Soviets ne pouvaient pas être taxés d'intransigeance; ils avaient, au contraire, donné la preuve de leur esprit de conciliation en modifiant une première fois leur position initiale pour répondre à la demande expresse du gouvernement britannique. Il m'a lu alors un télégramme du 27 juillet de M. Maisky où celui-ci, rendant compte d'une conversation avec M. Eden, indiquait que ce dernier lui aurait demandé, pour permettre un accord, de revenir sur le refus opposé par l'U.R.S.S. à la reconnaissance des droits de belligérant, et d'accepter que cette question fût examinée après que la totalité des volontaires aurait été évacuée :

« Telle est, a ajouté M. Litvinov, la position que nous avons prise. Nous regrettons de ne pas être en mesure de répondre à la suggestion du gouvernement français, mais nous ne pouvons pas modifier notre attitude chaque fois qu'il plaira à l'Angleterre de nous placer devant un nouveau fait accompli ».

J'ai demandé au Commissaire du peuple s'il pouvait me dire si son gouvernement accepterait de reconnaître des droits de belligérant au général Franco dans le cas où serait réalisée une évacuation assez substantielle pour être consi-

(1) Publié ci-dessus sous le n° 317.

dérée comme à peu près totale. Il m'a répondu que, pour sa part, il recommanderait cette reconnaissance à son gouvernement, mais qu'il ne pouvait pas, pour l'instant, engager celui-ci.

J'ai le sentiment que le Kremlin se dérobera autant qu'il le pourra devant une telle décision, de peur de perdre la face aux yeux des masses communistes. Son adhésion eût sans doute été plus facile si à propos de l'octroi conditionnel de certains droits sur mer, le mot de belligérance avait pu ne pas être prononcé.

Je cite par acquit de conscience les suggestions que m'a faites M. Litvinov.

1. La France réclamerait elle-même une interprétation du mot « substantielle » impliquant une évacuation pratiquement totale des volontaires, afin d'amener l'Allemagne et l'Italie à se démasquer.

J'ai fait observer à M. Litvinov qu'une telle initiative n'empêcherait pas l'Allemagne et l'Italie de développer leur manœuvre et de se refuser à poursuivre la discussion. Il me paraît cependant que s'il était possible d'arriver à une définition satisfaisante du terme litigieux, un des principaux griefs faits par les Soviets au plan anglais tomberait, et notre action auprès d'eux en serait facilitée.

2. Dès maintenant, le comité de Londres chargerait la Grande Bretagne — ainsi que la proposition en a déjà été faite — de s'assurer de l'accord des deux partis espagnols pour l'évacuation des volontaires. Le Commissaire du peuple ne doute pas que l'on se heurterait à un refus du général Franco.

En ce qui concerne les Marocains, le gouvernement soviétique, pour répondre à notre désir [1], accepte de disjoindre la question de leur évacuation de celle des autres volontaires.

319

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1117 à 1120. *Rome, 5 août 1937, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 50; le 6, 0 h. 10, 1 h. 55.)

Avant de partir en congé, l'ambassadeur d'Angleterre m'a fait le récit du rapprochement italo-britannique : M. Dino Grandi, muni d'une instruction qui lui laissait le choix du moment opportun, remettant, à la suite du discours conciliant de M. Eden à la Chambre des Communes [2], le message verbal de M. Mussolini à M. Neville Chamberlain; ce dernier répondant par écrit au

(1) Voir ci-dessus le n° 309.
(2) Il s'agit du discours du 19 juillet. Voir ci-dessus le n° 262 (note); ci-après le n° 322.

message du Duce; enfin, lettre du Duce [1]. Cet échange de vues, d'après sir Eric Drummond, tout en provoquant le fait du rapprochement et en posant le principe de conversations anglo-italiennes, n'ouvre qu'une perspective de négociations. C'est ainsi que l'ambassadeur se propose de n'avoir avec le comte Ciano, avant son départ qui aura lieu après-demain, qu'un seul entretien de pure courtoisie « car il n'y a rien, m'a-t-il dit, qui puisse faire maintenant l'objet d'une négociation ».

Au surplus, une conversation utile avec le gouvernement italien n'est possible, dans l'opinion de l'ambassadeur d'Angleterre, que moyennant la reconnaissance de l'empire d'Éthiopie, à laquelle M. Mussolini semble tenir en premier lieu. Le chef du gouvernement italien tient beaucoup aussi, d'après sir Eric Drummond, à rétablir en Europe, à la suite d'un nouveau Locarno, la situation du pacte à Quatre.

L'ambassadeur compte rentrer à Rome au bout de quatre ou cinq semaines, c'est-à-dire au moment de la réunion de l'assemblée de Genève. D'ici là, il se dit convaincu qu'il ne saurait y avoir de négociations anglo-italiennes.

Du côté italien, on exalte au maximum l'importance du rapprochement; on se montre désireux d'atténuer les polémiques de presse avec la France; on évitera autant que possible de rompre avec le Comité de non-intervention; au total, cinq semaines avant la réunion de Genève, on prépare une atmosphère favorable à la reconnaissance de l'Empire qui serait ainsi, semble-t-il, obtenue gratuitement, à moins toutefois que le gouvernement de Londres n'ait déjà reçu en contrepartie de sérieuses garanties italiennes notamment en vue du règlement ultérieur de l'affaire espagnole.

320

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2030, 2031. *Londres, 5 août 1937, 22 h. 58.*

(*Reçu :* le 6, 0 h. 30, 0 h. 45.)

M. Maisky n'avait encore reçu ce soir aucune instruction nouvelle de Moscou. J'ai essayé de lui faire comprendre les risques [que] courrait son gouvernement en persistant dans son attitude négative.

Il s'obstine à prétendre que le refus soviétique équivaut aux réserves de l'Allemagne et de l'Italie. « Dans ces conditions, ajoute-t-il, il convient d'envisager la faillite du système de non-intervention et de la préparer de manière

[1] Voir ci-dessus les nos 287, 289, 297, 305 (et note), 311, 315.

à ce qu'elle n'entraîne pas de réaction trop vive dans les pays qui ont suivi durant la crise espagnole une politique plus ou moins en accord avec celle de l'U.R.S.S. ». M. Maisky s'inquiète des critiques dirigées contre son pays par une partie de la presse française et britannique. « Ils savent que personne ne peut s'illusionner sur la possibilité pour l'Allemagne et l'Italie d'abandonner la partie en Espagne ».

Je lui ai répondu qu'il s'agit précisément de faire la preuve de leur mauvaise volonté devant l'opinion. En attendant, c'est sur le gouvernement de l'U.R.S.S. que retombera la responsabilité de l'échec des tentatives franco-anglaises pour arriver au retrait des volontaires.

L'ambassadeur de l'U.R.S.S. est certainement impressionné par la perspective de se trouver complètement isolé et de voir tout le Comité se prononcer contre lui. Il escomptait manifestement un écroulement de tout l'accord de non-intervention sans que les torts de chacun soient clairement définis. Il m'a déclaré cependant que, s'il y était autorisé, il s'associerait à un nouvel effort pour renforcer le plan britannique, bien que ce projet soit à ses yeux condamné d'avance.

321

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1219 (1). *Berlin, 5 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 9 août.)

Dans l'évolution si tourmentée de l'affaire d'Espagne, la semaine qui vient de s'écouler (30 juillet-5 août) semble devoir marquer un tournant. Telle est du moins l'impression que l'on paraît avoir eue dans la capitale du Reich, où l'intérêt s'est détourné presque complètement des questions de procédure agitées à Londres depuis plusieurs semaines et du sort même de la non-immixtion pour se porter vers l'ébauche d'une conversation anglo-italienne, vers les perspectives ainsi ouvertes de rapprochement entre ces deux pays et vers les répercussions qui pourraient en résulter sur les rapports entre les grandes puissances. A peine esquissée, la tentative d'apaiser l'antagonisme anglo-italien a réveillé un espoir auquel le IIIe Reich n'a jamais renoncé complètement et qui, en politique extérieure, constitue la grande pensée du régime : s'assurer l'amitié anglaise, en même temps que l'amitié italienne, pouvoir ainsi négliger la France ou la contraindre à suivre le mouvement, bon gré, mal gré, et orienter les énergies allemandes vers le centre et l'est de l'Europe.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

Au regard de semblables horizons, les arides discussions du comité de Londres, la hiérarchie des problèmes qu'il soulève, l'opposition entre l'ordre logique préconisé par Rome et Berlin et l'ordre chronologique défendu par Paris et Londres, le maintien ou l'abandon même du principe de la non-intervention perdent de leur importance et de leur actualité. Ne suffit-il pas à l'Allemagne et à l'Italie qu'une autre puissance, la Russie soviétique, ait endossé la responsabilité d'une faillite des négociations? Imputable aux Russes, un échec n'est-il pas, *ipso facto*, un succès pour l'Allemagne et l'Italie?

Effectivement, la presse allemande a célébré comme une véritable victoire pour la diplomatie hitlérienne et fasciste la séance tenue à Londres, le 30 juillet [1], et la décision prise par le Comité de s'ajourner, en présence du refus formel du gouvernement de Moscou de reconnaître au général Franco les droits de belligérance. Depuis la déclaration faite le 26 juillet par M. Maisky [2], l'Allemagne espérait bien que le gouvernement de l'U.R.S.S. confirmerait, dans sa réponse écrite à lord Plymouth, l'attitude adoptée par son délégué. Elle s'apprêtait à dénoncer, avec accents vengeurs, le sabotage du plan britannique par la Russie soviétique, la ruine de la non-immixtion, le nouvel attentat bolcheviste contre la paix européenne. Le débat du 30 a comblé son attente. Moscou ne s'était pas dérobé. Le violent réquisitoire de M. von Ribbentrop n'avait pas été préparé en vain.

Dès le début de son discours, l'ambassadeur du Reich, oubliant les multiples difficultés et objections soulevées par l'Allemagne et l'Italie, a tenu à marquer que, sur les vingt-sept nations représentées au Comité, une seule, la Russie soviétique, s'était opposée au plan élaboré par le gouvernement britannique dans l'intérêt supérieur de la paix. Allant plus loin, le délégué allemand a prétendu que Moscou, responsable de l'échec du plan britannique, portait en même temps toute la culpabilité de la guerre civile espagnole. Enfin, dans une phrase lourde d'arrière-pensées, il s'est empressé de constater qu'une situation entièrement nouvelle se trouvait créée par la faute de la Russie et que le gouvernement allemand réservait entièrement et à tous égards son attitude future en présence de cette situation.

Dans leurs comptes rendus, les journaux berlinois ont présenté M. von Ribbentrop comme le grand vainqueur de la journée. Ils ont donné à la publication de son discours un relief et une importance tels que toutes les autres interventions, même celle du comte Grandi, sont restées dans l'ombre. Toutes leurs lumières se sont concentrées sur le délégué du Reich qu'ils ont dépeint dans la posture d'un Saint-Georges terrassant le dragon bolcheviste. On a pu croire que les représentants des autres puissances n'avaient été que les témoins muets et admiratifs de cette action d'éclat.

En même temps, les feuilles allemandes, faisant écho à M. von Ribbentrop, se sont empressées de proclamer que la Russie avait porté au plan anglais le coup de grâce, que ce plan était bien mort, et que l'Europe se trouvait ainsi placée dans la situation à laquelle M. Eden avait fait allusion dans sa déclara-

(1) Voir ci-dessus le n° 303.
(2) Sur cette déclaration, se reporter ci-dessus au n° 275.

tion du 29 juillet [1] à la Chambre des Communes et qu'il avait dénoncée comme particulièrement périlleuse [2].

C'est en vain, pourtant, que l'on aurait cherché sur les visages des dirigeants du IIIe Reich ou dans les commentaires de leurs journaux l'expression d'un sentiment d'inquiétude ou d'appréhension. Au contraire, la satisfaction était générale, elle perçait à travers les signes de l'indignation, plus ou moins artificielle, manifestée contre la Russie soviétique.

Les raisons que l'Allemagne avait de se féliciter de l'issue de la journée du 30 juillet se laissaient, d'ailleurs, aisément deviner.

Si les puissances n'avaient pu se mettre d'accord au sujet des modalités pratiques de la mise en œuvre du plan anglais, un fait demeurait acquis : c'est qu'aucune nation européenne n'était disposée à aller jusqu'à un conflit belliqueux à propos de l'Espagne. L'Allemagne se trouvait ainsi renforcée dans la conviction qui a, jusqu'à présent, déterminé son attitude à l'égard de l'affaire espagnole.

L'impossibilité d'assurer la réalisation du plan anglais soulignait, une fois de plus, l'inefficacité des méthodes collectives, conçues sur le modèle genevois. Si cette ligue des nations en miniature que constitue le comité de Londres ne pouvait aboutir à la solution concrète d'un problème limité, comment pourrait-on attendre une action utile d'un organisme beaucoup plus vaste encore et qui prétend étendre sa compétence à toutes les questions intéressant la paix du monde?

L'attitude adoptée par la Russie soviétique confirmait, en outre, les thèses que la propagande et la politique germano-italiennes n'avaient cessé de soutenir depuis le début de la guerre civile espagnole. Elle mettait en relief la connivence, voire la complicité, de Moscou et de Valence; elle accusait le rôle joué par la IIIe Internationale dans l'origine des troubles espagnols, dans l'organisation de la résistance et dans la poursuite de la lutte contre Franco. Elle faisait apparaître Moscou, dressé contre les autres puissances européennes, seul obstacle à une localisation définitive de la guerre espagnole, obstinément attaché à la poursuite de ses projets subversifs et ennemi irréductible de la paix européenne. L'Allemagne s'en félicitait d'autant plus qu'il y a à peine deux semaines, c'était contre l'Italie, et par suite contre le Reich, que se tournait l'animosité de la presse anglaise dont les organes les plus officieux reprochaient ouvertement à ces deux puissances de chercher à ruiner, par des voies indirectes, le plan britannique.

Enfin, en opposant un refus catégorique à la reconnaissance des droits de belligérance — article essentiel du compromis élaboré par Londres —, Moscou

[1] Allusion au débat engagé aux Communes à partir du 29, la déclaration précitée datant en fait du lendemain (voir note ci-après).

[2] Au cours du débat du 30 sur la politique extérieure, le secrétaire d'État justifiait la politique de non-intervention contre l'opposition travailliste. Déclarer qu'il valait mieux prendre des positions nettes et proclamer la neutralité revenait à reconnaître aux parties en conflit en Espagne les droits de belligérance, et créait une situation particulièrement dangereuse en Europe, « une situation où toutes les frontières seraient ouvertes et où disparaîtrait toute entrave à la fourniture d'armes et de matériel ». En cas d'aggravation, le Parlement serait néanmoins convoqué.

plaçait la France dans une situation extrêmement délicate, entre la Russie et l'Angleterre. Dans la pensée des dirigeants du Reich, le gouvernement français allait se trouver en face d'une alternative extrêmement embarrassante. Ou bien, cédant aux pressions exercées sur lui par l'aile gauche du Front populaire, il inclinerait vers la Russie et s'éloignerait d'autant de Londres. Le Reich aurait, alors, beau jeu pour montrer à quel point la France subissait l'influence bolcheviste, pour représenter à l'opinion britannique les dangers d'une collaboration trop étroite avec un pays si profondément contaminé et pour chercher à élargir la fissure dans le front franco-britannique. Ou bien le gouvernement français maintiendrait son unité de vues avec Londres; dans ce cas, il risquerait d'indisposer gravement la Russie. Or, éloigner la France de l'U.R.S.S. est l'objectif commun que recherchent, en Allemagne, aussi bien les ennemis acharnés des Soviets que les milieux demeurés fidèles à la tradition bismarckienne et qui n'ont pas, même après les récentes fusillades de Moscou, renoncé à l'espoir d'un rapprochement entre l'Allemagne et la Russie.

Le contentement manifeste qu'a suscité en Allemagne la tournure prise par les débats du comité de Londres n'est pas, du reste, demeuré sans mélange. La presse du Reich n'a pas tardé à marquer son étonnement de voir que l'opinion anglaise accueillait assez froidement le réquisitoire de M. von Ribbentrop, que, tout en blâmant l'attitude des Soviets, elle n'exhalait pas contre eux une fureur particulière, qu'elle ne les chargeait pas de la culpabilité exclusive mais que, douée d'une mémoire moins courte qu'on ne s'était plu à l'espérer, elle répartissait, à doses à peu près égales, les responsabilités entre la Russie, l'Italie et l'Allemagne, tout en continuant d'insister sur la parfaite concordance des thèses anglaises et françaises.

D'autre part, l'attitude de la France à l'égard de la Russie a paru déconcerter, elle aussi, les chefs de l'Allemagne nationale-socialiste. La presse allemande avait présenté le refus du gouvernement soviétique comme absolu, catégorique, définitif. Les journaux français ont souligné que Moscou n'entendait maintenir ce refus qu'autant que le retrait des volontaires ne serait pas complètement réalisé. L'U.R.S.S. avait donc pris le contre-pied de la position germano-italienne, le point intermédiaire étant marqué, à égale distance de ces deux partenaires, par la thèse franco-britannique. Les feuilles du Reich ont vu, dans une telle explication, une nouvelle marque d'indulgence coupable à l'égard des bolchevistes. De plus, loin de se féliciter de l'intervention à Moscou du gouvernement français et d'accueillir avec faveur la perspective d'un retour de la Russie à une attitude moins intransigeante, elles ont clairement marqué qu'elles comptaient bien que les Soviets persisteraient dans leur négation, la question de la responsabilité de l'échec du plan anglais demeurant ainsi tranchée, une fois pour toutes.

On ne pouvait mieux avouer combien le Reich qui s'est posé en défenseur vigilant et en interprète infaillible du plan britannique se désintéresse, au fond, des suites de l'effort tenté par le gouvernement anglais en vue de remettre à flot la politique de non-immixtion.

Mais le désappointement un instant ressenti par la presse allemande, en

constatant que l'Europe tout entière ne s'était pas rangée derrière M. von Ribbentrop dans un même mouvement de colère contre les saboteurs bolchevistes, n'a pas tardé à céder la place aux espoirs qu'ont éveillés, en Allemagne, les premiers gestes esquissés à Rome et à Londres en vue d'un rapprochement entre les deux pays.

On croit volontiers, en France et ailleurs, que l'Allemagne ne pourrait que prendre ombrage d'une amélioration des rapports entre Rome et Londres, qui risquerait d'écarter l'Italie du Reich et de la rapprocher de la France en même temps que de l'Angleterre. Certains journaux français ont prétendu que l'échange de vues qui vient de s'amorcer entre Rome et Londres ne pouvait être observé par le Reich qu'avec dépit. A la suite du récent ajournement du voyage à Londres de M. von Neurath [1], l'Allemagne, ont-ils écrit, devait naturellement penser que, mal reçue à Berlin, l'Angleterre avait décidé de laisser le Reich de côté et de s'orienter vers l'Italie. Mais c'est là, peut-être, une vue superficielle, une opinion plus séduisante que solidement fondée. La presse allemande, en tout cas, a fait bonne figure à la nouvelle d'un échange de messages entre le Duce et le Premier britannique [2], elle a réservé l'accueil le plus favorable aux conversations qui ont eu lieu entre M. Chamberlain et M. Grandi, entre le comte Ciano et sir Eric Drummond. Avec empressement les journaux se sont jetés sur ces informations; ils leur ont donné la plus large publicité; emboîtant le pas à la presse romaine, ils leur ont attribué immédiatement la plus grande importance; ils ont parlé d'un revirement dans la situation politique de l'Europe et laissé entrevoir des perspectives d'avenir auprès desquelles les travaux du comité de Londres et les débats relatifs à la non-intervention n'avaient plus qu'un intérêt secondaire.

S'imaginer que le IIIe Reich voit nécessairement d'un œil inquiet les efforts tentés en vue de liquider l'antagonisme anglo-italien, c'est, semble-t-il, méconnaître l'une des tendances fondamentales de la politique hitlérienne, ainsi que les changements profonds qui sont survenus dans la physionomie politique de l'Europe depuis la rupture du front de Stresa.

L'établissement d'une solide amitié entre Berlin, Rome et Londres constitue l'un des articles essentiels du programme que l'auteur de *Mein Kampf* a assignés au IIIe Reich, dans le domaine de la politique extérieure. De longues pages de la bible nationale-socialiste sont consacrées à démontrer que l'Allemagne doit s'appuyer à la fois sur l'Italie et sur l'Angleterre, afin de pouvoir tourner le dos à une France, devenue négligeable, et faire face, à l'est, vers ces immenses territoires où la race germanique et le génie allemand trouvent leur champ d'action naturel.

Cette tendance n'a fait que s'accentuer depuis que la France s'est liée avec la Russie soviétique par un pacte que les dirigeants du IIIe Reich s'obstinent à feindre de considérer comme une alliance militaire. Jamais, à la vérité, le IIIe Reich, même lorsqu'il s'est laissé aller aux gestes les plus blessants pour le sentiment anglais, n'a fermé complètement les voies qui pourraient, le moment venu, le ramener vers la Grande-Bretagne. Il a voulu presser, forcer,

(1) Sur cet ajournement, voir ci-dessus les n°s 106, 120, 129.
(2) Voir ci-dessus les n°s 287, 289, 297, 305 (et note), 311, 315, 319.

effrayer l'Angleterre. Mais il s'est bien gardé de toute initiative irréparable. Étant donné l'intimité des liens qui se sont noués entre Rome et Berlin, l'antagonisme anglo-italien qui, lors de la dénonciation de Locarno, avait si admirablement servi les intérêts du Reich, était devenu, par la suite, un obstacle au rapprochement souhaité par la politique hitlérienne. L'Allemagne verrait disparaître cet obstacle d'autant plus volontiers qu'elle se croit en droit de penser que l'assainissement des rapports entre l'Angleterre et l'Italie n'entraînera, pour elle, aucune répercussion fâcheuse. Elle ne paraît pas craindre que l'amélioration des rapports anglo-italiens n'ait pour corollaire un rapprochement italo-français. Elle a cessé, en un mot, de tenir pour possible, ou vraisemblable, un retour au front de Stresa.

A tort ou à raison, le Reich croit à la solidité, au moins pour quelque temps, de l'axe Rome-Berlin. Il a cependant éprouvé maintes fois à ses dépens la versatilité de la politique italienne. Sans remonter très loin dans le passé, les dirigeants hitlériens n'ont sans doute pas oublié qu'il y a trois ans, l'Allemagne était constamment traitée par les feuilles de la Péninsule de « nation de pédérastes et d'assassins », mais ils semblent estimer aujourd'hui que, si encline que soit l'Italie aux « tours de valse » et aux palinodies, divers éléments garantissent une certaine stabilité à l'étroite coopération qui unit actuellement Rome et Berlin. Les affinités idéologiques, une même hostilité contre le communisme, l'influence croissante du comte Ciano qui paraît avoir fait de la collaboration avec l'Allemagne un système personnel, sont autant d'éléments qui contribuent à assurer le parallélisme de la politique des deux pays. Mais de tous ces facteurs, le plus important et le plus stable est, sans doute, la crainte que, depuis le 7 mars 1935, l'armée allemande inspire à l'Italie et la résolution bien arrêtée du gouvernement de Rome d'éviter tout ce qui pourrait le mettre un jour aux prises avec un si redoutable adversaire. Provisoirement, l'Allemagne s'estime donc à l'abri d'une défection italienne.

Elle n'ignore pas, au surplus, la gravité de l'antagonisme italo-anglais, ni les difficultés auxquelles se heurteraient les négociations éventuelles entre les deux pays. Elle se rend compte qu'un accord ne pourra être aisément réalisé. Elle ne partage, sans doute, pas toutes les illusions et les espoirs parfois puérils qui ont trouvé leur expression dans les feuilles italiennes. Elle est mieux placée que tout autre pays pour savoir que le gouvernement fasciste ne renoncera pas facilement à la position qu'il s'est assurée en Espagne et notamment à la mainmise sur Majorque et sur Ibiza. Ses chefs mesurent toute l'importance des problèmes politiques et stratégiques que recouvre la question du rappel des volontaires. Ils supposent bien que l'Italie ne lâchera pas aisément les gages qu'elle détient et que l'Angleterre considère comme incompatibles avec le respect du *statu quo* méditerranéen. Ils connaissent toute l'étendue des prétentions de l'Italie qui, enorgueillie par la conquête de l'Abyssinie, prétend traiter d'égal à égal avec l'Empire britannique. Il ne leur échappe pas, d'autre part, qu'avertie par l'expérience fâcheuse du *gentlemen's agreement*, signé le 2 janvier dernier [1], la Grande-Bretagne exigera,

[1] Voir, au tome IV de la présente série, le n° 234.

vraisemblablement, avant d'accorder des contreparties sérieuses, l'accomplissement des engagements que l'Italie pourrait être amenée à prendre. Ainsi, les perspectives d'un arrangement restent fragiles et l'heure n'a pas encore sonné où, forte de l'amitié anglaise, l'Italie pourrait être tentée de relâcher son entente avec le Reich.

Mais, quelle que puisse être l'issue des échanges de vues qui s'engageront entre Rome et Londres, une circonstance revêt, dès maintenant, aux yeux des chefs du IIIe Reich, une importance capitale : c'est la transformation qu'ils croient en train de s'opérer dans l'esprit des dirigeants britanniques et qui a trouvé son expression dans l'empressement avec lequel M. Neville Chamberlain a répondu à l'initiative du Duce.

Le IIIe Reich avait salué avec plaisir l'avènement à la tête du gouvernement britannique de M. Neville Chamberlain. Il avait célébré en lui un réaliste, un calculateur, un esprit objectif. Il nourrissait le secret espoir que le nouveau chef du gouvernement de Saint-James ferait preuve, envers l'Allemagne hitlérienne, d'une plus grande compréhension; qu'il montrerait plus d'indépendance à l'égard de certains principes fondamentaux de la politique anglaise que les nationaux-socialistes sont tentés de considérer comme des préjugés. C'est donc avec satisfaction que l'Allemagne hitlérienne vient de constater que M. Neville Chamberlain, en se prêtant à une conversation avec M. Mussolini, avait exprimé sa volonté d'exercer sur la politique extérieure de son pays une influence déterminante.

Les chefs nationaux-socialistes sont, en outre, tentés d'attribuer à divers événements les dispositions nouvelles que manifesterait, selon eux, le gouvernement anglais.

Ils s'imaginent que les sanglants événements de Moscou, ainsi que l'attitude brutale adoptée par M. Maisky lors de la dernière séance du Comité[1]; les succès incessants remportés par Franco, alors que le gouvernement de Valence s'avère incapable d'organiser ses effectifs et subit défaite sur défaite, ont vivement frappé l'esprit des membres du cabinet britannique. Ils pensent, en particulier, que la prise de Bilbao et du bassin minier qui entoure cette ville a modifié l'orientation de la politique anglaise, soucieuse, avant tout, de défendre ses intérêts immédiats. Ils estiment enfin que le conflit sino-japonais retient de plus en plus l'attention de l'Angleterre et ne peut que l'inciter à rechercher un règlement hâtif des litiges qui l'obligent à garder, en Europe, la majeure partie de ses forces.

Les dirigeants du IIIe Reich ont l'impression que, sous l'action de ces événements, un revirement s'est produit dans les cerveaux anglais et que le gouvernement britannique, avec toute l'énergie qui caractérise son chef, va tenter un effort pour assainir la situation européenne et faire disparaître les tensions qui divisent actuellement les puissances occidentales. Tenter dans les circonstances actuelles une telle entreprise présente, aux yeux des nazis, quelques chances d'évoluer dans un sens favorable au Reich. En la poursui-

(1) Allusion à la séance du 26 juillet (voir ci-dessus le n° 275). Cette attitude était sanctionnée par la réponse soviétique (n° 299) à un questionnaire britannique (n° 270).

vant, la Grande-Bretagne pourra se trouver, en effet, amenée à se distancer de la Russie et éventuellement de la France pour s'incliner vers l'Espagne nationaliste et vers ses amis allemands et italiens, c'est-à-dire vers les puissances fascistes. Des possibilités pourront ainsi s'offrir à l'Allemagne de négocier avantageusement l'hypothèque qu'elle a prise en Espagne en mettant à la disposition du général Franco des quantités considérables d'engins de guerre et quelques milliers de spécialistes. On ne doit pas oublier qu'un jour récent, M. von Neurath, s'entretenant avec un de ses vieux amis, lui confiait que l'Allemagne ne poursuivait en Espagne d'autre dessein que de faire sentir sa force à la Grande-Bretagne, de rendre celle-ci plus souple et plus conciliante et de l'amener à composer avec le IIIe Reich.

Les chefs hitlériens espèrent-ils qu'au cours d'une telle évolution, l'Angleterre pourrait aller jusqu'à renoncer à son entente avec la France ? Ils affectent de ne pas le croire. Il n'est pas douteux, cependant, que ce ne soit là l'un des mobiles qui les poussent, plus ou moins consciemment. Sans partager toutes les illusions italiennes, ils ont quand même des illusions que nourrissent le souvenir de la conclusion de l'accord naval (1) et celui de la signature du *gentlemen's agreement*. Ils escomptent, en tout cas, que, s'ils réussissaient à attirer l'Angleterre du côté des régimes autoritaires, la France se trouverait obligée de choisir entre la Grande-Bretagne et la Russie soviétique. S'ils parvenaient à un tel résultat, ils estimeraient, sans doute, que ce n'est point en vain qu'ils ont consenti à de lourds sacrifices pour la cause du général Franco.

En attendant, ils s'abandonnent, semble-t-il, à l'idée, dont M. Hitler subit la dangereuse séduction, que les dieux leur sont favorables.

322

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos. Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 644. Confidentiel. *Londres, 5 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 12 août.)

Les récents entretiens du Premier ministre avec l'ambassadeur d'Italie, entretiens qui ont été accompagnés d'un échange de lettres personnelles entre M. Neville Chamberlain et M. Mussolini (2), ont provoqué dans les milieux diplomatiques et dans la presse des commentaires variés qu'il n'est pas inutile d'essayer de mettre au point. Sans prétendre donner une relation complète de ces pourparlers, les informations que j'ai recueillies permettent à tout le moins d'en dégager, dans une large mesure, la genèse et la portée.

(1) Du 17 juillet 1937. Voir ci-dessus les nos 260 et 298.
(2) Sur ces entretiens et cet échange de lettres, voir ci-dessus les nos 287, 289, 297, 305 (et note), 311, 315, 319.

Sur l'origine même de ces entretiens, plusieurs hypothèses ont été émises. On a pensé d'abord que l'idée en était venue à Rome à la suite des efforts infructueux tentés par M. Mussolini pour obtenir de l'Allemagne des garanties plus précises dans le cas d'une guerre mettant l'Italie aux prises avec la Grande-Bretagne et la France. Les renseignements contenus dans mon télégramme nº 1961 (1) avaient été communiqués au Foreign Office par l'ambassade d'Angleterre à Berlin, qui les tenait elle-même d'une personnalité particulièrement bien informée. C'est, je le rappelle, pour répondre à ces craintes qui avaient été jugées sincères, que le secrétaire d'État aux affaires étrangères avait cru devoir faire des déclarations rassurantes le 19 juillet dernier à la Chambre des Communes (2). Au cours de cette séance parlementaire, M. Eden a souligné, en effet, de la façon la plus énergique, que l'Angleterre n'avait l'intention de poursuivre, à l'égard d'aucun autre pays, une politique d'agression ou de vengeance. « Le mot « vendetta », a-t-il dit, n'a pas d'équivalent en anglais... Nous voulons vivre en paix et en amitié, comme partout ailleurs, avec nos voisins de la Méditerranée car si nous voulons défendre notre bien, nous ne convoitons rien du leur. Le moment est peut-être opportun d'ajouter que ce que je dis de la Méditerranée s'applique également à la mer Rouge. Cela a toujours été et cela reste aujourd'hui un intérêt fondamental de la Grande-Bretagne qu'aucune grande puissance ne s'établisse sur la rive orientale de la mer Rouge. Je n'ai pas besoin d'ajouter que ceci ne s'applique pas moins à nous qu'aux autres états ». Ces déclarations ont pu être retenues à Rome comme un prétexte suffisant et comme le signe de dispositions assez favorables pour permettre une reprise de contact avec le gouvernement anglais.

D'autres explications ont été données. Sir Robert Vansittart pense pour sa part qu'il s'agit d'une oscillation nécessaire et naturelle de la politique italienne. L'Italie n'a jamais pu se passer d'entretenir de bonnes relations avec la Grande-Bretagne. Les événements ont créé entre les deux pays des difficultés momentanées. Mais, avec les lourdes charges que lui impose la pacification de l'Abyssinie, avec les préoccupations qui lui viennent de la crise espagnole, il était impossible au gouvernement italien de rester indéfiniment sur un pied de défiance ou d'hostilité vis-à-vis de l'Angleterre. Ajoutez à cela l'inquiétude croissante que lui inspire la situation en Europe centrale. L'accord austro-allemand n'a pas donné les résultats espérés. Une nouvelle tension peut surgir entre Vienne et Berlin. Quelle sera alors la position de l'Italie, ramenée brutalement à la perspective de l' « Anschluss », à la crainte d'un voisinage redoutable sur ses frontières sans aucun des contrepoids traditionnels de sa politique?

L'interprétation paraîtra sans doute un peu simple à ceux qui ont suivi

(1) D'après le télégramme 1961-1962, du 29 juillet, le Duce aurait demandé au Führer, par lettre personnelle, dans les premiers jours de juillet, quelle serait l'attitude du Reich en cas de guerre franco-anglaise contre l'Italie en Méditerranée. Il lui aurait laissé entendre que si l'Allemagne ne croyait pas faire savoir nettement à Londres qu'elle se rangerait aux côtés de Rome, « elle ne tarderait pas, après une défaite de l'Italie, à succomber elle-même sous les coups de l'impérialisme anglais ». Il s'agissait là de rumeurs circulant dans la capitale britannique.

(2) Sur ces déclarations, voir ci-dessus le nº 262 (note).

l'évolution de la psychologie italienne au cours de ces derniers mois. Mais je dois reconnaître qu'aux moments mêmes où la situation paraissait le plus tendue entre Rome et Londres, sir Robert Vansittart n'a jamais hésité à déclarer que cette crise était passagère et que l'Italie serait bien forcée un jour d'en revenir à une attitude plus amicale.

A un autre point de vue, la version de sir Robert Vansittart n'est pas tout à fait satisfaisante. Si le gouvernement italien n'a été déterminé que par des raisons d'ordre général, celles-ci existaient bien avant le mois de juillet. Il faut donc supposer quelque motif particulier faisant apparaître la conversation avec Londres comme plus désirable. L'approche des délibérations de Genève peut avoir joué un certain rôle sur l'esprit de M. Mussolini, mais celui-ci a pu être également influencé par d'autres considérations qui ne ressortent pas encore bien clairement.

Ce qui ne paraît pas douteux, en tout cas, malgré certains commentaires de la presse romaine, c'est que les récents échanges de vues du Premier ministre et de M. Grandi sont le résultat d'une initiative italienne. J'ai eu connaissance du rapport adressé par M. Eden à sir Eric Drummond, au sujet de la première audience accordée par M. Neville Chamberlain à l'ambassadeur d'Italie. Il ressort de ce document que M. Grandi avait demandé à voir le Premier ministre pour lui transmettre un message de M. Mussolini. La demande n'avait pas reçu satisfaction immédiate. M. Neville Chamberlain ne fixa cette audience qu'à la veille de la séparation du Parlement, au moment où il allait lui-même prendre un congé. Au cours de l'entrevue, aucun document écrit n'a été remis. M. Grandi s'est contenté de lire, en l'accompagnant de ses propres commentaires, une lettre du Duce qu'il a gardée par devers lui. Ses déclarations portaient sur les trois points suivants :

1. Assurances générales de bonne volonté et d'amitié de l'Italie à l'égard de la Grande-Bretagne;

2. Confirmation du *gentlemen's agreement*, mais en ajoutant qu'il s'agit là d'un cadre, auquel il convient maintenant de donner un contenu;

3. Affirmation du désintéressement territorial et politique de l'Italie en Espagne.

Toutefois, M. Neville Chamberlain n'était pas bien sûr que tout cela émanât de M. Mussolini lui-même, et que tel ou tel point n'ait pas été ajouté par M. Grandi.

Selon d'autres informations, dont je ne puis garantir l'authenticité, mais qui ne sont pas dépourvues de vraisemblance, l'ambassadeur d'Italie aurait alors fait comprendre au Premier ministre que M. Mussolini serait heureux de recevoir une réponse à son message. Sur quoi, M. Neville Chamberlain aurait pris sa plume pour écrire une lettre conçue en termes cordiaux et dans laquelle, évoquant le souvenir que son frère sir Austen avait conservé de ses rapports avec le chef du gouvernement italien, il aurait, entre autres choses, déclaré que « M. Mussolini était un homme avec qui il y avait moyen de parler ». A cette heure, M. Mussolini aurait répondu à son tour par un message également rédigé en termes amicaux, mais ne contenant aucune indica-

tion précise d'ordre politique. Il apparaît donc que c'est exclusivement dans la conversation de M. Neville Chamberlain et de M. Grandi que les questions plus importantes ont pu être abordées.

Il semble notamment que la question de la reconnaissance par l'Angleterre de l'annexion de l'Abyssinie a été, sinon réellement examinée, du moins effleurée. Si j'en crois l'informateur qui a fourni à l'ambassade les indications reproduites plus haut, les deux interlocuteurs, après avoir passé en revue les divers aspects des relations anglo-italiennes, auraient « tourné autour » de la question d'Abyssinie. M. Grandi a essayé de montrer que la défiance italienne ne serait point désarmée tant que la conquête du nouvel empire continuerait à être officiellement contestée. Toutefois, le Premier ministre ne se serait point montré disposé à gaspiller les atouts que possède la Grande-Bretagne; il aurait souligné que l'opinion publique britannique restait, dans l'ensemble, nettement opposée à la reconnaissance de l'annexion, mais en laissant néanmoins entrevoir la possibilité d'une solution, à condition que l'Italie se ralliât, dans d'autres domaines, à la politique de paix de la Grande-Bretagne. Le Premier ministre aurait ainsi marqué qu'il ne voulait rien entreprendre de décisif avant d'avoir mis l'Italie à l'épreuve à propos des affaires d'Espagne.

J'ai signalé dans mes télégrammes les allusions faites à la situation respective des deux pays dans la Méditerranée, à la propagande de la station radiotélégraphique de Bari, à l'envoi de renforts italiens en Libye.

Par contre, il est peu vraisemblable que la question du nouveau Locarno et des conversations entre les quatre grandes puissances occidentales ait été abordée. Certains journaux ont prétendu que M. Chamberlain et M. Grandi auraient envisagé la résurrection du « pacte à Quatre ». Il est possible que le gouvernement italien reste hanté par cette vieille formule. Mais, à Londres, on n'ignore pas ses inconvénients et ses dangers. Si le *Daily Telegraph*, du 2 août, a mis par mégarde le projet locarnien sous cette étiquette, la confusion faite par son rédacteur lui a valu de sévères remontrances de la part du *Yorkshire Post* qui est, on le sait, l'interprète officieux de l'entourage de M. Eden.

En résumé, d'après toutes les informations qui ne sont parvenues, rien ne permet de supposer que le Premier ministre ait amorcé une négociation positive ni qu'il ait pris le moindre engagement. Son seul souci semble avoir été de provoquer entre Londres et Rome une détente favorable à la paix de l'Europe, mais n'impliquant nullement un relâchement de la collaboration franco-britannique.

En ce qui concerne ce dernier point, M. Neville Chamberlain, informé du malaise que commençaient à créer en France les commentaires tendancieux des journaux italiens, a tenu à opérer un redressement significatif. Il a demandé à M. Grandi, dans le second entretien qu'il a eu avec lui, d'agir à Rome pour arrêter les attaques persistantes de la presse contre la France. Cet avertissement paraît avoir porté quelque fruit. Si le revirement se confirme, et à supposer même qu'il s'inspire surtout de préoccupations tactiques, il y aurait avantage à ce que notre opinion montrât maintenant plus de sérénité à l'égard des pourparlers anglo-italiens. Il y a quelques jours, le secrétaire d'État, me

répétant que nous n'avions aucune inquiétude à concevoir à ce sujet, ajoutait : « L'amitié franco-britannique est si profonde, elle est établie sur des bases si solides, que rien ne peut la troubler désormais ». Nous n'avons pas intérêt à paraître douter de cette affirmation.

Peut-être, d'ailleurs, montre-t-on ici trop d'optimisme en pensant que ces premiers échanges de vues vont conduire à un assainissement de l'atmosphère et à un apaisement durable. Le souvenir du *gentlemen's agreement*, conclu il y a quelques mois et resté sans lendemain malgré tant d'espérances, ne doit pas être oublié. Le moindre incident peut réveiller de part et d'autre les susceptibilités et les rancunes. Si, néanmoins, certains règlements peuvent être obtenus à la faveur de cette accalmie, notamment du côté espagnol, l'initiative n'aura pas été sans profit, même pour les puissances qui n'y ont pas participé.

Le Foreign Office s'emploie, d'autre part, à dissiper la rumeur suivant laquelle les entretiens Chamberlain-Grandi constitueraient un tournant, non seulement dans la politique de l'Angleterre à l'égard de l'Italie, mais encore dans la conduite même de cette politique. Il a démenti également qu'il s'agisse d'une initiative du Premier ministre destinée à corriger l'action du secrétaire d'État.

En tout état de cause, il est peu probable que les pourparlers anglo-italiens soient appelés à prendre tournure plus précise dans un avenir immédiat. Sir Robert Vansittart estime qu'une période de réflexion et de préparation va maintenant s'ouvrir à Rome et à Londres. Sir Eric Drummond est attendu ici au début de la semaine prochaine. Il passera environ un mois en Angleterre, et c'est lui, selon toute apparence, qui sera chargé de reprendre la conversation à son retour à Rome au début de septembre. M. Grandi, en effet, doit partir très prochainement en congé, et ne paraît d'ailleurs pas avoir été muni des instructions nécessaires pour pousser plus loin les entretiens qu'il a engagés.

Je n'ai pas manqué de souligner auprès du sous-secrétaire d'État permanent du Foreign Office, comme je l'avais fait auprès de M. Eden et de lord Halifax (1), l'importance qu'attache le gouvernement à être tenu au courant du développement éventuel de ces négociations. Je lui ai dit que nous n'éprouvions aucun doute quant à l'esprit dans lequel le gouvernement anglais pouvait envisager un rapprochement avec l'Italie, mais qu'il n'en était pas moins indispensable que nous soyons, sinon associés, du moins exactement informés de ces échanges de vues, afin de ne pas être mis soudainement en présence du fait accompli. Faute de remplir cette condition, l'accord qui pourrait intervenir entre la Grande-Bretagne et l'Italie prendrait encore une fois une allure équivoque, qui n'est certainement pas dans les intentions du gouvernement britannique. J'ai ajouté que nous n'agirions pas autrement si nous étions nous-mêmes un jour appelés à entrer en conversations séparées soit avec l'Italie, soit avec l'Allemagne.

(1) Voir ci-dessus les nos 289, 311.

Sir Robert Vansittart m'a promis de veiller à ce que toute surprise nous soit épargnée et à ce que nous soyons régulièrement tenus au courant de toutes les phases de la négociation, à supposer que celle-ci doive se poursuivre et prendre une forme plus concrète.

323

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3193. *Berlin, 6 août 1937, 19 h. 7.*

(*Reçu :* 20 h. 5.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 808 et 817 (1).

L'ambassadeur du Japon à Berlin n'a pas entendu dire que l'Allemagne et l'Italie aient fait savoir qu'elles interviendraient en faveur du Japon, si l'U.R.S.S. donnait son appui à la Chine. Il souhaiterait que cette nouvelle fût exacte; mais quant à lui et jusqu'à nouvel ordre, il la tient pour peu vraisemblable. C'est là ce qu'il m'a déclaré.

324

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2035, 2036. *Londres, 6 août 1937, 21 h. 8.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

Lord Plymouth a ouvert la séance du sous-Comité en déclarant que les conversations particulières qu'il avait eues avec les représentants des divers gouvernements sur la suite à donner aux suggestions du plan britannique (2) permettaient de constater certains progrès, mais que les divergences étaient encore trop grandes pour autoriser dès maintenant la réalisation d'un accord. Néanmoins, tous les délégués avaient exprimé l'avis que le plan ne devait pas être abandonné. Pour l'instant, lord Plymouth estime qu'en vue de préparer un rétablissement du contrôle sous une forme améliorée, il y aurait intérêt à inviter le secrétaire du Bureau de non-intervention à rédiger un rapport, qui

(1) Le premier de ces télégrammes, du 30 juillet, est reproduit ci-dessus sous le nº 301.
(2) Ci-dessus reproduit sous le nº 223.

permettrait de se rendre compte, à la lumière de l'expérience passée, des parties du système qui présenteraient ou non de l'efficacité. Le Comité serait ainsi mis à même d'y apporter telles dispositions complémentaires qui paraîtraient utiles.

La proposition a été acceptée sans discussion, le Dr Woermann, en l'absence de M. von Ribbentrop, se bornant à noter que la surveillance unilatérale de certaines côtes espagnoles ne saurait se prolonger longtemps sans inconvénient. M. Dino Grandi s'est associé à cette observation (1).

325

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3205 à 3207. *Berlin, 7 août 1937, 14 h. 3, 14 h. 5.*

(*Reçu :* 15 h. 15, 15 h. 45.)

Je me suis entretenu hier soir avec le secrétaire d'État du ministère de la Propagande. Je lui ai signalé, en insistant sur ce qu'elle a depuis quelque temps de fâcheux et de dangereux, l'attitude de la presse nationale-socialiste envers la France, notamment l'article de l'*Angriff* (2) qui venait de paraître (voir mon télégramme téléphoné 3197 et mon télégramme no 3190). Je suis revenu à ce propos sur l'incident de la nouvelle concernant un prétendu envoi de légionnaires en Espagne (3).

M. Funk, qui était bien entendu informé de tout cela, m'a déclaré qu'il déplorait pour sa part ces écarts des journaux allemands. Il m'a assuré que les autorités du Reich ne les approuvaient pas. Il a même ajouté que dans l'affaire des légionnaires, M. Goebbels avait adressé à l'*Observateur raciste* de très sévères reproches. Quant à l'article de l'*Angriff*, M. Funk en avait été choqué; il en sentait l'inconvenance et il se réservait de faire parvenir à la direction de la feuille en question les observations qu'elle méritait.

Comme je m'étonnais, devant l'expression de pareils sentiments, que les attaques venimeuses des journaux nazis contre notre pays puissent continuer, M. Funk m'a laissé entendre qu'il y avait dans le parti des éléments qui n'étaient pas très dociles ni faciles à manier, car ils ne manquaient pas d'influence. Les mettre à la raison était une opération délicate qui exigeait du temps et de la patience; mais peu à peu on y arriverait sans doute. J'ai dû

(1) Au cours de cette même réunion, il était décidé que la prochaine réunion de la sous-commission aurait lieu lorsque le Président jugerait bon de la convoquer. Voir également ci-après le no 332.

(2) Ce journal avait publié, le 6 août, un article où il relatait « deux faits lamentables » et les présentait comme « types de conditions sociales qui règnent en France» (T. no 3190 du 6 août, T. no 3211 du 7 août), mais il avait publié un démenti.

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus les nos 258 (et note), 267.

répondre que loin de constater des progrès dans le sens de la conciliation et des égards, j'en relèverais plutôt au contraire dans le sens de la violence et du cynisme. A la vérité, tant que [M. Hitler] ne dira pas nettement lui-même qu'il désire que le ton de la presse du Reich s'adoucisse, son langage ne changera pas et il semble bien que ni le Führer ni Goebbels n'aient jusqu'à présent prononcé les paroles nécessaires.

Quant à M. Funk, il est évidemment animé de bonne volonté, mais ses pouvoirs sont limités. Je rappelle à cette occasion que c'est lui qui présidera au début de septembre les fêtes de « la semaine allemande » qui aura lieu à l'exposition de Paris. A l'issue de ces fêtes, il entreprendra un voyage en automobile de Paris à la Côte d'Azur; il compte pouvoir ainsi étudier l'état des choses et des esprits en France et en rendre compte à son retour au Chancelier qui persiste à croire que notre pays est à la veille d'un bouleversement.

M. Funk serait certainement très sensible aux attentions qui lui seraient témoignées durant son séjour sur notre territoire.

326

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 319. Très confidentiel. *Rome, 10 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 14 août.)

La soudaine détente des relations italo-britanniques et le rapprochement quelque peu inattendu qui paraît devoir suivre entre la Grande-Bretagne et l'Italie peuvent, semble-t-il, s'expliquer non seulement par des raisons permanentes destinées à s'imposer un jour ou l'autre, mais aussi par des motifs particuliers d'opportunité empruntant aux circonstances un caractère d'urgence relativement impératif.

Il n'est pas douteux que d'une façon générale l'Italie, dont la situation financière et commerciale reste fort mauvaise, avec même une certaine tendance à empirer, ne soit amenée à envisager la nécessité de se rapprocher dans un avenir qui ne saurait être très éloigné des démocraties anglo-saxonnes. Elle en espère en effet un appui financier nécessaire à la fois à la mise en valeur de son empire colonial et à la consolidation de sa situation économique interne. Il existe d'autre part des points irritants et des possibilités de friction que les deux pays ont un intérêt réciproque à régler. C'est d'ailleurs ce qu'a indiqué le comte Ciano au ministre de Roumanie près le Quirinal et sir Eric Drummond me l'avait dit de son côté. La question de la délimitation des frontières des territoires britanniques limitrophes de l'empire italien d'Afrique, par exemple, a besoin d'être résolue. Elle soulève non seulement le difficile problème de transhumance ou de pacage, mais offre également un intérêt en ce qui concerne les tribus rebelles des confins.

L'affaire des fortifications italiennes dans le Dodécanèse, qui n'est pas sans préoccuper l'amirauté britannique, mérite elle aussi d'être élucidée. La propagande antianglaise faite systématiquement par les Italiens, d'une façon générale dans le monde musulman et plus particulièrement en Arabie, sur la côte orientale de la mer Rouge, sera sans nul doute abordée au cours des conversations entre Rome et Londres. On n'a sans doute pas oublié en Angleterre l'activité manifestée il y a trois ans par l'Italie au Yémen et son rôle auprès de l'iman Yahia lors du conflit de ce dernier avec le roi Ibn Séoud. Il ne semble pas d'ailleurs que l'on ait renoncé pour le moment à Rome à s'occuper des affaires d'Arabie. Le renforcement des garnisons de Libye et la constitution d'un nouveau corps d'armée colonial, les émissions radiophoniques du poste de Bari retiennent aussi l'attention du cabinet de Londres. Enfin, il n'est pas exclu que les Anglais ne tiennent à savoir d'une façon précise ce qu'il y a de fondé dans les bruits qui courent ici et d'après lesquels le ministère italien de la Marine envisagerait la mise en chantier de deux nouveaux 35.000 tonnes, dès que le *Littorio* et le *Vittorio Veneto* seront achevés complètement.

On semble avoir redouté ici, dans une certaine mesure, lors de la grande tension qui s'est produite dans les débats du comité de Londres, l'éventualité d'une guerre immédiate. L'intransigeance de l'Union soviétique a été interprétée en Italie comme révélatrice des arrière-pensées de l'U.R.S.S. soupçonnée ici de chercher à déclencher, en cas de rupture de la non-intervention, une conflagration générale en Europe. C'est d'ailleurs ainsi qu'a été interprétée la toute récente agression des navires français, anglais et italien au large des côtes d'Algérie [1], unanimement imputée par les journaux fascistes à Moscou. Dans un entretien récent avec un journaliste français qui me l'a rapporté, M. Rocco, directeur général de la presse étrangère au ministère de la Culture populaire, a reconnu que, contrairement à la façon dont la presse italienne avait présenté les choses, c'était l'Italie qui avait pris l'initiative du rapprochement avec Londres. Mais il a aussitôt ajouté que c'était la gravité même de la situation qui avait incité le comte Grandi à demander un entretien à sir Neville Chamberlain [2] afin d'examiner les possibilités d'entente existant encore entre l'Angleterre et l'Italie, au moment où la Russie faisait courir à la paix européenne les plus graves dangers.

D'autre part, on paraît de plus en plus se rendre compte à Rome que, ainsi que je l'ai indiqué dans mes dépêches n°s 299 et 305 des 20 et 30 juillet dernier [3], le général Franco s'orientera forcément après la victoire vers l'Angleterre. L'impossibilité d'arriver à une solution rigoureusement totalitaire et fasciste du problème espagnol a ramené le gouvernement italien à penser que dans ces conditions, il valait mieux essayer de s'entendre avec l'Angleterre pour sauvegarder certains des avantages acquis en soutenant le mouvement natio-

(1) Le 6 août, des navires marchands appartenant aux trois nationalités (*British Corporal*, *Djebel-Amour*, *Mongioia*) étaient l'objet d'une attaque aérienne près d'Alger. Le gouvernement britannique protestait auprès des autorités nationalistes de Palma.

(2) Sur les entrevues du Premier britannique et de l'ambassadeur d'Italie à Londres, des 27 juillet et 2 août, voir ci-dessus les n°s 287, 289, 311, 319, 322.

(3) Le second de ces documents est reproduit ci-dessous sous le n° 304.

naliste espagnol que risquer de tout perdre en jouant le tout pour le tout. Sans doute la presse fasciste a-t-elle donné le plus grand retentissement au décret pris le 7 août par le général Franco pour organiser et définir le statut de la phalange traditionaliste, « qui sera l'unique parti et la seule milice de l'État ». Mais il s'agit plutôt là, puisqu'on envisage maintenant comme indispensable le rétablissement de la monarchie, de constituer un parti suffisamment fort pour soutenir par la suite le chef du mouvement nationaliste. On espère dans les milieux fascistes créer de la sorte un contrepoids à l'influence anglaise dans la péninsule ibérique et l'on pense à Rome en avoir besoin car, comme l'indique M. Herbette dans son télégramme nº 1.103 (1), on paraît admettre ici que jusqu'à un certain point, « l'Italie est une rivale naturelle de l'Espagne en Méditerranée ». L'Italie fasciste n'aurait donc plus désormais intérêt à contre-carrer trop directement l'influence anglaise en Espagne.

Par ailleurs, la persistante préoccupation que cause au gouvernement italien la non-reconnaissance de son empire d'Afrique constitue sans doute un de ses motifs permanents de vouloir s'entendre avec la Grande-Bretagne. Mais en raison du retour de la session genevoise, elle est devenue également une des causes certaines de l'initiative italienne. Le moment apparaît à Rome particulièrement opportun pour remettre à nouveau sur le tapis une question qui pour lui est toujours d'une brûlante actualité. Il importait en effet de préparer le terrain avant la réunion de l'assemblée de la Société des Nations afin d'éviter si possible que les espérances italiennes soient à nouveau déçues comme en mai dernier. C'est pourquoi alors que, au moment du discours du comte Ciano devant le Parlement le 13 mai dernier (2), l'Italie officielle feignait d'envisager avec sérénité et sans hâte la question de la reconnaissance, M. Mussolini n'a pas manqué de rappeler chaque fois qu'il en a eu l'occasion combien cette affaire lui tenait à cœur. On a presque eu à certains moments l'impression qu'il en était obsédé et le fameux article du *Popolo d'Italia* : « La réalité et les fictions » (3) l'a démontré jusqu'à l'évidence. Sir Eric Drummond, de son côté, s'est toujours montré partisan résolu de la reconnaissance et il n'a jamais caché qu'il ne croyait pas à la possibilité de négociations approfondies et substantielles tant que cette affaire n'aurait pas été préalablement réglée. Il est indubitable, comme je l'indiquais dans mon télégramme nos 1117-1120 du 5 août (4), que le gouvernement italien a maintenant l'espoir, grâce à la détente de ses relations avec la Grande-Bretagne et en faisant miroiter la perspective de nouveaux accords, d'obtenir gratuitement pour ainsi dire la reconnaissance qu'il désire lors de la prochaine assemblée. Seule, l'attitude italienne dans l'avenir permettra de se rendre compte si après avoir gagné quelques points, la diplomatie fasciste se montrera animée d'un véritable esprit de collaboration européenne ou si, au contraire, elle décevra l'attente des grandes puissances pacifiques. En tout cas, il semble que le ministère royal des Affaires étrangères ait assez habilement spéculé sur le choix du moment, sur le désir des Anglais

(1) Du 3 août, non reproduit, l'essentiel en étant résumé ici.
(2) Sur ce discours, voir, au tome V de la présente série, le nº 427.
(3) Sur cet article, se reporter ci-dessus au nº 280 (et note).
(4) Ci-dessus reproduit sous le nº 319.

de partir en vacances et d'éviter toutes nouvelles complications internationales dans les circonstances actuelles et sur les dispositions personnelles et constantes de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome.

On pourrait toutefois se demander à la suite de quel événement déterminant s'est produit soudain le revirement si marqué de la politique italienne. Pourquoi s'est-on si brusquement mis à l'œuvre du côté italien pour traduire en action des conceptions restées jusqu'alors à l'état velléitaire ? Bien qu'à Rome il n'ait été possible d'obtenir aucune espèce d'indication précise sur l'envoi au début de juillet d'une lettre autographe de M. Mussolini au chancelier Hitler, on admet généralement ici que le gouvernement italien a fait effectivement sonder sous une forme ou sous une autre le Reich pour savoir dans quelle mesure il pourrait compter sur l'appui de ce dernier. S'agissait-il de presser le gouvernement allemand de faire sans délai un gros effort militaire en faveur du général Franco au risque de se compromettre ouvertement (télégramme de Berlin nº 2962) [1] ou de demander à l'Allemagne quelle serait son attitude dans le cas d'une guerre menée par la Grande-Bretagne et la France contre l'Italie en Méditerranée (télégramme de Londres nº 1961) [2], je ne sais. Mais il est infiniment vraisemblable que la réponse allemande a été telle qu'on pouvait s'y attendre. L'Italie s'est alors rendu compte qu'elle ne serait pas suivie par l'Allemagne si elle s'engageait dans une politique par trop agressive dans les affaires d'Espagne et que le Reich n'était pas disposé à risquer une guerre pour couper les communications de la France et de l'Angleterre en Méditerranée. Le souci bien connu du chancelier Hitler de ménager dans toute la mesure du possible la Grande-Bretagne s'est très vraisemblablement traduit par une invite au gouvernement italien d'améliorer le plus possible ses relations avec le cabinet de Londres d'accord avec le Reich. Du moment que les Allemands eux-mêmes recommandent à l'Italie de tenter un rapprochement avec Londres qui ne saurait dans ces conditions porter atteinte à l'axe Rome-Berlin, le gouvernement fasciste n'hésite plus. C'est alors sans doute qu'il donne à M. Dino Grandi les instructions nécessaires en lui laissant simplement le choix du moment le plus opportun pour les exécuter. Il ne faut pas perdre de vue d'ailleurs que le but des gouvernements de Rome et de Berlin a toujours été, comme je l'ai indiqué dans mes communications précédentes, d'amener l'Angleterre à se séparer dans une certaine mesure de la France afin que notre pays soit ou rejeté vers l'U.R.S.S. presque en dehors du concert des grandes puissances, ou amené à jouer le rôle de quatrième dans une réédition du pacte à Quatre. Ainsi, de toute façon, gagnerait-on contre la France en quelque sorte à coup sûr. L'affaire d'Espagne a fourni l'occasion de tenter avec chance de succès la manœuvre.

Aussi le gouvernement italien a-t-il saisi avec empressement les indices d'une évolution favorable dans le Royaume-Uni (discours de M. Eden à la

[1] Du 22 juillet, non reproduit (la lettre adressée par le Duce au Führer aurait été envoyée au moment où le bruit se répandait que la France allait rouvrir sa frontière des Pyrénées, et Berlin aurait cherché à calmer le Duce).

[2] Télégramme analysé ci-dessus sous le nº 322 (note).

Chambre des Communes [1], déclaration de M. Duff Cooper... [2]) pour adresser, sous la forme d'un article de M. Mussolini dans le *Popolo d'Italia* [3], un appel à la Grande-Bretagne. L'entrevue du comte Grandi avec M. Chamberlain [4] a été suivie des entretiens du comte Ciano avec sir Eric Drummond. L'échange des lettres autographes entre les deux chefs de gouvernement [5] a fourni à la presse fasciste l'occasion de célébrer en termes dithyrambiques et avec le manque de mesure qui lui est inné le rétablissement de l'amitié traditionnelle italo-britannique. L'interview accordée par le ministre italien des Affaires étrangères à un correspondant de l'*Universal news Service* [6] a permis de donner à nouveau à l'Angleterre tous apaisements sur les ambitions italiennes en Méditerranée et en Espagne. Il ne restait plus qu'à faire croire qu'en dépit du départ en congé de l'ambassadeur d'Angleterre à Rome, les négociations entre la Grande-Bretagne et l'Italie se dérouleraient activement au palais Chigi afin d'impressionner le plus possible la France. Les organes officieux du gouvernement italien n'y ont naturellement pas manqué. Et c'est ainsi qu'on s'est efforcé de faire croire au correspondant de l'agence Havas comme à d'autres journalistes français accrédités à Rome, contrairement aux indications données à Londres par le Foreign Office aux représentants de la presse et à celles que m'a fournies sir Eric Drummond (mon télégramme nos 1117-1120), que le chargé d'affaires britannique aurait au palais Chigi, dans le courant du mois d'août, d'importantes conversations préliminaires destinées à faciliter et à hâter la conclusion d'accords ultérieurs.

En ce qui concerne la France, j'ai l'impression que c'est surtout en fonction de son rapprochement avec l'Angleterre que l'Italie incline à l'heure actuelle à nous ménager. J'ignore si c'est à l'instigation du cabinet britannique que l'ambassadeur d'Italie a été chargé par son gouvernement d'aller trouver M. le Président du Conseil et ne souhaite bien entendu d'apprendre que du Département (*sic*). Certes, l'Italie n'est pas sans se rendre compte de la lourde hypothèque que représente pour ses tractations futures avec la Grande Bretagne la persistance de mauvaises relations entre l'Italie et la France. C'est sans doute pour cela que les journaux italiens ont reçu l'ordre de ménager, dans une certaine mesure, notre pays ces temps-ci. Mais il ne faut pas se dissimuler que la question des rapports avec la France n'occupe pour le moment dans les préoccupations du cabinet de Rome qu'une place relativement secondaire. A tort ou à raison, on s'imagine en effet ici que le gouvernement de la République est trop solidaire de la politique britannique pour ne pas

(1) Allusion au discours du 19 juillet: voir ci-dessus les nos 262 (note) et 322.
(2) Voir ci-dessus le no 304 (note).
(3) Sur cet article, se reporter ci-dessus au no 280.
(4) Voir ci-dessus les nos 287, 289.
(5) Sur cet échange, voir ci-dessus le no 322 (et renvois).
(6) Au début du mois d'août. Au cours de cette interview, le ministre déclarait que les lettres échangées entre les chefs de gouvernement britannique et italien « marquaient le commencement d'une phase nouvelle dans les relations entre les deux états ». Les difficultés qui séparaient Rome et Londres étaient plus d'ordre psychologique que matériel, et les intérêts des deux pays s'avéraient complémentaires. Ce rapprochement n'était dirigé contre aucun tiers, et parfaitement compatible avec l'axe Rome-Berlin.

finir par se rallier au point de vue de la Grande-Bretagne. D'autre part, on ne compte guère sur une bonne volonté effective de la part de la France. On espère simplement neutraliser en créant, ne fût-ce que superficiellement, une meilleure ambiance dans les relations franco-italiennes, les efforts que nous pourrions songer à faire sur le cabinet anglais pour le dissuader de se rapprocher trop rapidement et trop ouvertement de l'Italie fasciste. On souhaite évidemment ici que nous ne soulevions pas trop de difficultés lorsque la question de la reconnaissance du fait accompli en Éthiopie viendra devant la prochaine assemblée de la Société des Nations.

Mais ceci posé, le gouvernement italien estime comme je l'indiquais plus haut que la France sera de toute façon réduite à un rôle assez secondaire, soit qu'elle s'isole avec l'U.R.S.S., soit qu'elle accepte de prendre part au concert des quatre grandes puissances européennes. L'Italie songe en effet à restaurer en Europe une situation qui permette de revenir à la formule du pacte à Quatre dans un avenir assez rapproché. Toutefois, il s'agit là d'un second stade de l'évolution diplomatique actuelle. Le gouvernement italien n'est certainement pas encore désireux d'en arriver rapidement à la conclusion d'un nouveau Locarno. Il entend tout d'abord avoir obtenu la reconnaissance de l'Empire et réalisé avec l'Angleterre une entente soit générale soit particulière à l'affaire espagnole. Après avoir réussi sur ce terrain à faire se relâcher jusqu'à un certain point l'entente franco-russe, il essaiera certainement de procéder de même quand il sera véritablement question d'aborder le problème rhénan. A ce moment là aussi, il s'efforcera de rejeter la Russie hors d'Europe en portant ainsi un coup à la collaboration franco-soviétique. Pour l'instant l'Italie se rend compte que l'Angleterre, dans son travail de rapprochement avec Rome, ne peut comme médiatrice songer à détruire ni l'axe Rome-Berlin, ni l'axe Paris-Moscou.

Les rapports du gouvernement de Londres avec la France sont tels qu'il ne peut pas effectuer son entente avec l'Italie en affaiblissant la position de notre pays. Et on le sait parfaitement à Rome, aussi cherche-t-on surtout à pousser le cabinet de Saint James à affaiblir l'axe Paris-Moscou en faisant se relâcher les liens qui unissent la France à l'U.R.S.S. et en ramenant le plus possible la collaboration franco-soviétique dans le cadre de Genève de façon à lui enlever le caractère communisant qu'on lui attribue ici.

En somme, il ne faut pas en France se faire trop d'illusions sur le prix que nous pourrions tirer de la reconnaissance de l'empire italien d'Afrique. On tient surtout à Rome à la reconnaissance de l'Angleterre. Il est bien évident que si celle-ci est assurée, on n'attachera pas grande importance à la nôtre. Ce serait une erreur de s'imaginer dans ces conditions qu'il nous sera possible de négocier sur ce point avec l'Italie en obtenant préalablement des contre-parties ou au moins quelques garanties. Il ne serait même pas impossible que le gouvernement fasciste envisage sans déplaisir l'éventualité d'une France s'obstinant à ne pas reconnaître, alors que la plupart des puissances suivant l'Angleterre l'auraient fait. Nous nous trouverions ainsi dans une position d'isolement boudeur, qui permettrait au gouvernement italien d'exciper de notre mauvaise volonté pour prétendre qu'il lui est impossible d'arriver à

améliorer ses rapports avec une France prisonnière de préjugés idéologiques et d'hostilités préconçues systématiques contre le fascisme.

Quant aux bruits colportés avec complaisance par les journaux fascistes concernant l'éventualité d'un voyage de M. Eden à Rome ou d'une croisière du comte Ciano sur les côtes d'Écosse qui comporterait une rencontre avec le Premier ministre britannique, j'ai l'impression qu'il ne s'agit là que de « ballons d'essais », pour l'instant du moins. Il semble bien qu'une telle entrevue ne saurait avoir lieu, le cas échéant, qu'après la signature d'un accord d'une importance au moins égale sinon supérieure au *gentlemen's agreement* du 2 janvier 1937 (1).

327

M. Lévi, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 214 (2). *Moscou, 10 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

Votre Excellence a bien voulu, sous le nº 368 du 4 août (3), signaler à cette ambassade les indications données en date du 29 juillet par M. Naggiar concernant le désappointement que cause à Nankin l'attitude de Moscou à l'égard du conflit sino-japonais.

Le général Tchang-Kaï-Chek, en exprimant à notre attaché militaire en Chine sa surprise de l'extrême réserve montrée jusqu'ici par l'U.R.S.S., en cherchait la raison. Et M. Naggiar se demande s'il ne convient pas d'expliquer cette « indifférence » soviétique par un profond affaiblissement des forces militaires et morales dans l'Union.

Que l'on ait actuellement ici la volonté de se tenir à l'écart de la lutte qui met aux prises Chinois et Japonais, cela paraît en effet certain. Aussi bien M. Litvinov l'a-t-il marqué nettement au cours de la conversation qu'il a eue avec M. Coulondre le 7 août, et dont le Département a été informé le même jour (4). Il va sans dire qu'en invoquant, pour justifier cette attitude, l'impossibilité de faire fonds sur les généraux chinois, le Commissaire du peuple n'a fait que masquer sous un motif secondaire les raisons réelles. La réserve soviétique en présence de l'agression japonaise trouve, semble-t-il, aisément son explication dans la situation générale, tant intérieure qu'extérieure, de l'U.R.S.S., causes complexes, que connaît bien Votre Excellence, et qui, toutes, en somme, commandent à ce pays la prudence.

(1) Sur cet accord, voir, au tome IV de la présente série, le nº 234.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Il s'agit de la retransmission à Moscou du T. 243 N-245 N de Changhaï, ci-dessus publié sous le nº 292.
(4) Par un télégramme non reproduit : il est pour l'essentiel analysé ici.

L'U.R.S.S. dispose actuellement sur ses frontières orientales — armée d'Extrême-Orient proprement dite et circonscription militaire (*Okrug*) de Transbaïkalie — de 250.000 hommes environ. Ces forces, qui paraissent bien équipées, pourraient peut-être tenir tête à une attaque japonaise. Elles sont insuffisantes pour une offensive.

Aussi l'Union s'est-elle constamment montrée conciliante à l'égard du Japon. Au début de juillet encore, lors des incidents de frontière sur l'Amour [1], au cours desquels une canonnière soviétique fut coulée, le gouvernement de Moscou a bien élevé quelque peu la voix, mais ses protestations ont été de pure forme, et il a même rappelé qu'il était toujours disposé pour sa part, ainsi qu'il l'avait proposé à diverses reprises, à « normaliser » ses relations avec Tokyo.

Cette attitude a été trop marquée pour qu'un geste, une simple pression exercée par Moscou à Tokyo en faveur de la Chine puisse donner quelque résultat. Sous peine de « perdre la face » en Asie, l'Union devrait donc en venir à une mise en demeure qui risquerait de l'entraîner dans une intervention militaire. Ses forces en Transbaïkalie étant insuffisantes pour une telle action, elle devrait les renforcer soit par des divisions de l'intérieur, soit par des éléments de réserve dont l'envoi nécessiterait une mobilisation au moins partielle. Son potentiel de résistance à l'ouest s'en trouverait affaibli; et elle s'exposerait par là même à une agression sur ses frontières occidentales. Elle considère que le danger principal est pour elle à l'ouest. Selon le dispositif actuel, l'armée Blucher est une force essentiellement défensive destinée à couvrir les frontières orientales. Ce dispositif ne pourrait être renversé sans des risques graves auxquels on n'entend pas s'exposer. Aussi bien est-ce sur cette situation même que Tokyo paraît avoir tablé, jeu qu'éclaire encore l'accord germano-nippon contre l'Internationale communiste. Les constants incidents aux confins mandchou-sibériens, les difficultés nées des pêcheries, des concessions diverses, les questions de Mongolie et de Sakhaline mettent au surplus le Japon à même d'entretenir et d'accroître au besoin, et dans la mesure qu'il estime opportune, l'état de tension avec l'U.R.S.S.

La situation intérieure constitue assurément pour le gouvernement de Moscou un motif de plus — au reste suffisant par lui-même — de ne pas se laisser entraîner dans une aventure en Extrême-Orient. La dictature personnelle de Staline ne peut se maintenir sans se montrer brutale, sans susciter en conséquence de nombreux ressentiments auxquels la peur seule enlève toute possibilité d'expression. Il lui a fallu s'assurer le plein contrôle de la police et de l'armée; Yagoda et Toukhatchevsky ont été tour à tour sacrifiés. Il lui faut poursuivre, par transitions insensibles, la transformation du parti — communiste — en parti stalinien. Il lui faut mâter le mécontentement des masses paysannes qui vivent dans une condition misérable, attachées au sol par des liens assez voisins de ceux de l'ancien servage. La masse ouvrière elle-même, qui voit s'établir une inégalité croissante des salaires, et dont le système stakhanoviste a contribué à abaisser en fait le niveau de vie, constitue-t-elle

[1] Sur ces incidents, voir ci-dessus le n° 217.

encore pour Staline un appui solide? Ces conditions sont nécessaires, peut-être, si l'on veut poursuivre l'édification sur le plan actuel de l'économie du régime. Mais, alors que dans les circonstances normales, la police et l'armée peuvent sans doute contenir ce peuple docile et de tout temps accoutumé à obéir, il va de soi qu'une mobilisation, qu'une guerre prolongée, — l'histoire récente de ce pays en offre des exemples —, constitueraient pour le régime un péril redoutable. On sait ici par expérience que la guerre, qui cimente les démocraties, ébranle au contraire et risque de renverser les dictatures.

En somme les divers éléments, sommairement rappelés ci-dessus, de la situation sont, pour l'Union, autant de causes convergentes qui doivent l'inciter à une extrême prudence, à l'égard de Tokyo en particulier. Selon les indications recueillies ici dans les milieux japonais, Moscou aurait même refusé à Nankin la cession de matériel de guerre. Cette prudence apparaît dans les feuilles soviétiques, où les événements de Chine passent après les nouvelles d'Espagne. En dépit d'attaques constantes contre l'impérialisme japonais et l'espionnage « germano-nippo-trotskyste », les commentaires de presse concernant le conflit sino-japonais passent sous silence les intérêts spéciaux de l'Union, et n'envisagent la question que sous son aspect général, selon la théorie de la guerre indivisible, en insistant sur la nécessité pour les puissances pacifiques de faire acte d'énergie contre les « trois agresseurs... Allemagne, Italie et Japon ».

Conscient du danger, on se montre naturellement de plus en plus aimable à l'égard des États-Unis qui, pour Moscou, constituent, dans le Pacifique, un facteur de nature assez semblable à celui que représente, pour l'Union, la France en Occident. On fait distinctement ressortir la nécessité pour l'Amérique d'intervenir en Extrême-Orient (cf. mon télégramme de presse de ce jour) [1].

M. Naggiar note que les Soviets pourraient aller jusqu'à rechercher un terrain d'entente, tout au moins provisoire, avec le Japon, ce qui tournerait au détriment de la Chine. Cette éventualité ne saurait être écartée. On rappelle ici avec insistance, ainsi qu'il a été indiqué déjà, qu'on est prêt, du côté soviétique, à une « normalisation » des rapports avec Tokyo. De telles négociations, si elles s'engageaient, pourraient mener à une entente aux dépens de la Chine au cas où Moscou se sentirait isolé, face à Tokyo, en Extrême-Orient. De même que, si elle pensait ne plus pouvoir compter sur la France, l'U.R.S.S. chercherait sans doute un rapprochement avec le Reich — cette ambassade l'a maintes fois noté[2] —, de même le gouvernement soviétique, considérant la faiblesse chinoise, et redoutant de se trouver en tête à tête avec le Japon, pourrait viser à « normaliser » ses rapports avec Tokyo, s'il avait l'impression que les « puissances pacifiques », et Washington en particulier, se désintéressent des événements d'Extrême-Orient et entendent laisser au Japon pleine liberté d'action.

(1) Dont la reproduction a paru superflue.
(2) En particulier dans le T. 169-176 du 30 mars, reproduit au tome V de la présente série sous le n° 192.

328

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1243 [1]. *Berlin, 11 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

J'ai indiqué, en conclusion de ma dépêche nº 1204 du 4 août [2], que l'Allemagne, pour le règlement de la querelle survenue avec la Pologne au sujet des minorités et, d'une façon générale, pour l'évolution de ses relations avec ce pays, attache le plus grand intérêt aux facteurs de politique intérieure parfois contradictoires qui s'exercent à Varsovie.

Le Reich — non pas seulement l'opinion publique, mais aussi celle des dirigeants nazis — considère sa voisine orientale comme minée par des dissensions profondes. Depuis longtemps déjà, les milieux berlinois estiment que le gouvernement issu de la dictature de Pilsudski manque d'assise dans le peuple et que, au sein même des organisations qui le soutiennent, les courants de droite et de gauche restent en lutte malgré les replâtrages successifs. Les chefs nationaux-socialistes sont d'autant plus avertis de ce danger qu'eux-mêmes, quoique portés au pouvoir par la marée populaire, ont éprouvé et éprouvent encore la difficulté qu'il y a à maintenir en un seul amalgame et en équilibre les tendances conservatrices et les tendances avancées. Il est vrai qu'ils se flattent de posséder, à cette fin, le puissant instrument de propagande, de contrôle, de discipline et de répression que constitue, dans toute la masse du pays, la hiérarchie du parti et des formations paramilitaires annexes; ils n'ont cessé de déplorer que rien de semblable n'existe en Pologne pour remplacer aujourd'hui la poigne du vieux maréchal et assurer la stabilité du régime.

Les soucis du IIIe Reich à cet égard sont, bien entendu, purement égoïstes. On redoute en effet, ici, qu'un changement d'orientation qui surviendrait en Pologne, ou simplement une inclination trop marquée vers la droite ou la gauche, ne ramène au premier plan des influences nationales-démocrates ou socialistes qui, pour des raisons, d'ailleurs toutes différentes, sont les unes et les autres peu favorables à l'Allemagne. Aussi les publicistes germaniques, et peut-être même les hommes responsables, tels que M. Goering, conseillent-ils à Varsovie la rupture complète avec « le système des partis » et la réalisation progressive d'un bloc totalitaire. Néanmoins, la création en février dernier

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Il n'a pas paru nécessaire de reproduire cette dépêche. Elle relevait, d'après la presse, les signes d'un réveil des litiges provoqués par la situation des minorités allemandes en Pologne. L'Allemagne, disait l'ambassadeur, souhaitait maintenir une entente avec la Pologne, mais n'entendait pas pour autant abandonner « les minorités germaniques de Silésie et de Posnanie ».

d'un « camp gouvernemental », dont la direction a été confiée au colonel Koc, a été, dans l'ensemble, accueillie à Berlin avec un certain scepticisme (cf. ma dépêche nº 306 du 3 mars) [1]. Toute la presse a formulé des doutes sur l'issue de cette tentative qui, d'après elle, n'est qu'une solution apparente, « car il manque toujours une autorité pour affirmer la prédominance exclusive de l'idéologie nationale et éliminer les doctrines partisanes ». Pourtant, ajoutaient les commentateurs allemands, cette autorité existe virtuellement. L'armée, en restant en dehors des rivalités intestines, a gardé un prestige intact; c'est elle qui peut, par sa force matérielle et morale, assurer l'unité intégrale du pays.

Cette formule, recommandée par les dirigeants hitlériens aux successeurs de Piłsudski, est au fond inspirée, avec les adaptations indispensables, de l'expérience faite en Allemagne même. N'est-ce pas la Reichswehr qui a maintenu la tradition nationaliste pendant l'interrègne de Weimar? N'est-ce pas parmi les anciens officiers, au sein des corps francs, que se sont recrutés les premiers nazis, ceux qui, malgré l'apport démagogique ultérieur, forment toujours le noyau le plus solide du parti?

Dans ces conditions, le discours que le maréchal Rydz-Smigly a prononcé le 8 août à Cracovie a pris, pour les observateurs du Reich, une importance considérable. Dans un programme qui réclame « une armée forte, une main de fer en vue d'assurer la sécurité intérieure et de poursuivre l'œuvre de consolidation de la nation », Berlin voit, en quelque sorte, la réplique de ses propres suggestions. Plusieurs journaux interprètent également les paroles du Maréchal comme l'annonce d'une mise à l'écart, ou au moins d'une mise en tutelle, des légions. Ils n'expriment, sur ce point, aucun regret, car les tendances démocratiques ou socialisantes qui se révèlent dans certaines de ces associations ne sont pas sans susciter ici quelques appréhensions. « Le camouflage du Front populaire sous un masque patriotique », tel est, vis-à-vis de la Pologne plus encore que du côté de la France, un des leitmotiv de la propagande hitlérienne.

La satisfaction que manifestent les feuilles berlinoises est cependant empreinte d'une certaine réserve. Personne ici ne se dissimule que la partie est loin d'être définitivement jouée sur les bords de la Vistule. L'insistance avec laquelle les comptes rendus parlent des divergences de vues, des forces antagonistes qui subsistent au sein du Cabinet est significative. De même, l'absence des ministres les plus représentatifs de la droite à la cérémonie de Cracovie laisse planer une grande incertitude; enfin, le fait que plusieurs discours prévus n'auraient pas été prononcés est relevé comme l'indice d'une situation encore trouble.

Il y a d'ailleurs, dans cette présentation des événements, une part de tactique. Tout en souhaitant que le gouvernement polonais s'affermisse pour résister aux critiques dirigées contre lui et spécialement contre sa politique étrangère, l'Allemagne n'est pas mécontente de trouver, dans « le danger bolcheviste », un prétexte pour tenter d'attirer Varsovie dans son orbite et prôner la constitution

[1] Dont la reproduction n'a pas semblé nécessaire.

d'une entente contre « l'impérialisme révolutionnaire de Moscou ». Au moment où la crise russe rend particulièrement peu vraisemblable l'idée d'une agression de l'U.R.S.S., la propagande du IIIe Reich n'en insiste que davantage encore sur la « forme intérieure et larvée du péril soviétique ». Curieux mélange de sincérité et de ruse par lequel le national-socialisme cherche à tirer parti, pour des ambitions concrètes, de ce qui lui inspire le plus de crainte et d'horreur.

Le machiavélisme d'une telle manœuvre va plus loin encore. Visiblement, Berlin spécule sur la faiblesse du gouvernement de Varsovie. Ce qui, actuellement, répondrait le mieux aux espoirs germaniques serait un cabinet polonais autoritaire, résolu à tenir tête à l'opposition, mais dont le pouvoir, cependant, serait assez précaire pour lui inspirer la peur de toute complication extérieure. La diplomatie de la Wilhelmstrasse sait, par exemple, quel rôle les difficultés intérieures de la Yougoslavie ont joué à l'origine de la « ligne neutraliste » suivie par ce pays. Elle compte également obtenir davantage, tant en ce qui concerne la politique générale que le statut des minorités, d'une Pologne dont les querelles intestines demeureraient latentes. Et précisément à propos du sort des populations allogènes, la reprise de l'agitation ukrainienne fournit à l'Allemagne une occasion propice. L'*Observateur raciste* du 8 août rapporte la dissolution d'associations sportives ukrainiennes et souligne la vive indignation que cette mesure aurait provoquée dans les rangs du parti UVDO[1] qui, pourtant, était, jusqu'à présent, favorable à une collaboration avec les dirigeants de Varsovie. L'organe nazi laisse entendre clairement qu'il y a une analogie entre cette situation et celle qui résulte, en Haute-Silésie, des dispositions prises récemment à l'égard des groupes germaniques. « En tout cas, conclut-il, tout cela ne peut qu'ajouter aux difficultés intérieures de la Pologne ».

L'Allemagne observe avec des sentiments très divers l'évolution de la politique intérieure de la Pologne qu'elle considère comme en état de crise permanente et larvée. D'un côté, elle espère que le régime autoritaire s'affermira et qu'il rejettera finalement toute idée de compromis avec les partis d'opposition dont elle redoute, en effet, l'influence dans la conduite des affaires étrangères. Mais en même temps, Berlin souhaite que la consolidation du pays n'aille pas au-delà de ce stade, car la persistance de certaines difficultés, en maintenant le gouvernement dans une situation vulnérable, sert merveilleusement les desseins de chantage et de pression du Reich. Jusqu'à présent, la tactique n'a pas été sans succès. Toutefois, on ne se dissimule pas sa subtilité et quelques journaux allemands constatent avec amertume que des partis polonais — sans doute parce qu'ils ont reconnu le danger — « inclinent, par démagogie, vers une union nationale réalisée aux dépens du germanisme ».

Les relations entre Berlin et Varsovie traversent ainsi une période délicate. Toutes les questions que l'accord de 1934 avait simplement mises en sommeil, celle des minorités, celle de la rivalité maritime dans la Baltique, tendent à

(1) Ce parti national ukrainien avait pour but la constitution d'un état ukrainien indépendant du Don au Caucase, état qui engloberait la Galicie orientale, la Russie subcarpathique et les Ukraines soviétique et polonaise.

revenir au premier plan. Ce qui réapparaît également, malgré les précautions de forme et les efforts d'amabilité extérieure, c'est l'éternelle méthode allemande qui consiste à faire sentir le poids de sa force, de sa supériorité matérielle pour intimider l'adversaire.

329

M. Jules Henry, Chargé d'affaires de France à Washington,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 190. *Washington, 11 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 24 août; Dir. pol., 25 août.)

Le département d'État a publié, le 7 août, les premières réponses des gouvernements étrangers à la communication des déclarations de M. Cordell Hull du 16 juillet sur la politique extérieure américaine, qui leur avait été faite par les représentants diplomatiques des États-Unis dans les différentes capitales (Voir télégramme de l'ambassade nº 734 du 17 juillet) (1).

A cette date, trente-sept gouvernements avaient répondu au secrétaire d'État, en lui indiquant leur approbation des principes qu'il avait formulés.

Parmi ces réponses, figuraient celles de la France, de la Grande-Bretagne et de l'U.R.S.S.. Jusqu'à présent, le Japon, l'Allemagne et l'Italie se sont abstenus de faire connaître leur sentiment sur le programme américain.

L'adhésion sans réserve apportée au programme de M. Hull, au nom du gouvernement français, par Votre Excellence, dans sa lettre à l'ambassadeur des États-Unis à Paris, où Elle soulignait la concordance des aspirations pacifiques des deux pays (2), a été très remarquée et appréciée dans les milieux politiques de Washington.

Dans sa réponse, M. Eden indique brièvement que le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni partage l'opinion du secrétaire d'État sur la nécessité sans cesse plus grande du maintien de la paix et l'importance vitale de la coopération internationale.

M. Litvinov affirme, de son côté, que la politique pratiquée par les Soviets s'accorde entièrement avec les principes définis par M. Hull. Le commissaire du peuple aux Affaires étrangères se réfère, à cet égard, à la position prise par le gouvernement de l'U.R.S.S. à Genève, en faveur de l'indivisibilité de la paix et de la sécurité collective. Il rappelle également les initiatives soviétiques à Genève, pour le désarmement et la création d'une conférence permanente de la paix. M. Litvinov assure que son gouvernement sera toujours prêt à s'associer aux démonstrations de solidarité qui réuniront toutes les nations sincèrement attachées au maintien de la paix.

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 247.
(2) Cette lettre, du 3 août, est ci-dessus reproduite sous le nº 313.

Une note discordante est apportée par les états opposés au maintien du *statu quo*.

La thèse des pays revisionnistes est formulée avec modération par la Bulgarie qui, par l'organe de son ministre des Affaires étrangères, déclare « qu'elle ressent de façon aiguë les injustices causées par les traités de paix. Loin de chercher à bouleverser ces traités par la force des armes, elle garde confiance dans les principes de la Société des Nations et espère que l'esprit de coopération l'emportera sur l'égoïsme national et fournira un remède aux maux qui affligent l'Europe ».

De son côté, le gouvernement hongrois prend prétexte de la communication américaine pour attaquer le règlement de la paix et formuler ses revendications spéciales en ce qui concerne la révision des frontières et le désarmement. Il se réfère au passage de la déclaration de M. Hull où il était dit que le principe de la sainteté des traités n'exclut pas, lorsque la nécessité s'en fait sentir, la modification de certaines clauses des traités :

« Le gouvernement hongrois n'a jamais dissimulé qu'il ne considérait pas comme définitif l'état de choses créé dans la vallée du Danube par les traités de paix, et qu'il recherchait des changements justes et équitables à cette situation. Il a, en même temps, toujours souligné qu'il entendait réaliser ses objectifs uniquement par des méthodes pacifiques ».

En matière de désarmement, le gouvernement hongrois déclare que bien qu'il se soit abstenu de suivre jusqu'à présent l'exemple de l'Allemagne ou de l'Autriche qui, « par acte unilatéral, ont déclaré nulles et non avenues les clauses des traités de paix limitant leurs armements, il considère qu'il a recouvré sa liberté d'action, en raison de l'échec de la conférence générale du désarmement et du réarmement des états de la Petite Entente limitrophes de la Hongrie », qui s'est effectué contrairement à la lettre et à l'esprit de l'article VIII du covenant[1]. Le gouvernement hongrois termine en donnant son adhésion au programme économique de M. Hull.

Enfin, le principe du revisionnisme trouve également un avocat chez le premier ministre de l'Union sud-africaine, qui entoure son adhésion à la note américaine de certaines réserves. M. Hertzog soutient qu'un « accord qui a été imposé en violation des usages de la guerre ou contrairement aux exigences de la conscience internationale » ne peut être couvert par le principe de l'inviolabilité des traités, tant que les abus qu'il sanctionne n'auront pas été corrigés. « En d'autres termes, l'état lésé est fondé, dans ce cas, à insister pour qu'il soit procédé à la révision des clauses de l'accord avant d'approuver le principe de l'inviolabilité des traités ».

[1] Sur cet article, voir ci-dessus le n° 33 (note).

330

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 659 à 661. *Prague, 13 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 17, 11 h. 45.)

J'ai profité de l'entretien qu'a eu M. Rucart avec M. Benès pour mettre au point auprès de celui-ci la question qui a fait l'objet de votre télégramme nº 353 (2).

Le Président s'explique mal que M. Newton ait compris qu'il voulait faciliter aux Allemands du parti Henlein leur entrée dans le gouvernement. La situation à cet égard n'a aucunement changé au cours des dernières semaines. Le Président souhaite que les autonomistes allemands reviennent à l'activisme; il veut, comme ses ministres, être conciliant à leur égard, mais il considère toujours que leur participation au pouvoir ne serait concevable que dans le cadre de la coalition. Or rien ne permet de croire que le parti Henlein veuille abandonner des revendications inacceptables pour les partis nationaux et ceux-ci ne veulent pas négocier avec lui sur un autre terrain que le terrain constitutionnel.

Au surplus, et M. de Lacroix l'a indiqué dans ses dépêches nos 241 et 244(3), le gouvernement sent bien qu'en faisant preuve de faiblesse dans les circonstances actuelles, il découragerait les éléments allemands loyalistes et contribuerait, lui-même, à renforcer le prestige d'Henlein parmi eux. Ainsi risquerait de se former ce bloc de tous les Allemands que, malgré ses indéniables succès, Henlein n'a pas réussi jusqu'ici à constituer.

Il n'est sans doute pas mauvais que M. Benès ait à Londres la réputation de vouloir être conciliant à l'égard des Allemands des Sudètes. Mais il serait bon que l'on sache aussi qu'un accord entre eux et le gouvernement ne paraît guère être réalisable à l'heure actuelle dans des conditions acceptables pour celui-ci.

Je crois donc que M. Newton, chaud partisan de cet accord, a dû attribuer une signification trop précise aux déclarations que lui a faites M. Benès.

(1) Par avion.
(2) Du 7 août, non reproduit, le sens en étant résumé ici.
(3) La première dépêche, du 13 juillet, est ci-dessus reproduite sous le nº 222.

331

M. Charles-Roux, Ambassadeur de France à Rome Saint-Siège, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 331 à 333. Confidentiel. *Rome, 13 août 1937* [1].

(*Reçu :* le 17, 11 h. 45.)

Comme j'interrogeais le cardinal Pacelli sur ce qu'il a entendu ces temps-ci du côté italien, il m'a dit avoir été avisé d'une tendance très marquée à se rapprocher de l'Angleterre, le rapprochement désiré comportant aussi le vœu d'une détente avec la France et d'une amélioration des rapports avec celle-ci. Toujours d'après ce qui lui est revenu, l'attachement à l'accord avec l'Allemagne, tout en subsistant, serait « moins solide » du côté italien.

Sur les raisons de cette évolution, le cardinal secrétaire d'État n'avait pas d'indication. Ses propres suppositions à cet égard résultent toutefois de la suite de sa conversation. En effet, il a mentionné la lenteur avec laquelle se prononce en Espagne le succès pour le général Franco, malgré la vigueur des offensives en cours et l'importance de l'effectif italien combattant dans les rangs nationalistes. Il a fait allusion aussi à l'activité du pangermanisme, spécialement à l'égard de l'Autriche chez laquelle et envers laquelle les nazis sont à son avis plutôt entreprenants. Là, il a cité comme exemple l'incident de Wels [2] et la manifestation de Breslau [3]; il a été frappé que des Autrichiens eussent crié à M. Hitler : « Führer! sauvez-nous! ».

Sans conclure que ce fut pour les raisons qui précèdent, le cardinal Pacelli a répété que les Italiens lui paraissaient « un peu refroidis » à l'égard des Allemands et actuellement enclins à tourner leur regards vers Londres et subsidiairement vers Paris, ce dont lui-même ne cachait d'ailleurs pas sa grande satisfaction. Il espérait, a-t-il dit, que le prochain discours de Palerme[4], dont les journaux annonçaient d'avance la portée politique, faciliterait cette évolution, dont on ne devait toutefois pas trop attendre; car la « dignité », à défaut d'autres raisons, interdirait au chef du gouvernement italien une oscillation trop accentuée.

(1) Par poste.

(1) Le 18 juillet, à Wels (Haute-Autriche), une fête de fraternisation austro-allemande d'anciens combattants était troublée par des éléments nationaux-socialistes.

(3) Allusion à un discours tenu par le Führer le 31 juillet, où celui-ci célébrait le chant allemand, bien de tous les Allemands épars dans le monde.

(4) Discours qui sera prononcé par M. Mussolini le 20 août : voir ci-après les nos 347 (et note), 348.

332

M. ARNAL [1], CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE A BERLIN,
A M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1259 [2]. *Berlin, 13 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

Satisfaits du résultat des dernières joutes oratoires de Londres, et heureux de voir s'amorcer une détente anglo-italienne, les dirigeants du Reich s'apprêtent à goûter les loisirs de la pause internationale suggérée par lord Plymouth, lorsque plusieurs incidents fâcheux sont venus tempérer l'optimisme qui régnait outre-Rhin, depuis une quinzaine de jours, et mettre en garde contre les espoirs hâtifs éveillés par les premiers échanges de vues entre la Grande-Bretagne et l'Italie. C'est avec plus de réserve que l'Allemagne envisage aujourd'hui les répercussions favorables que pourrait avoir sur ses rapports avec la Grande-Bretagne une restauration de l' « amitié traditionnelle » entre Rome et Londres. En même temps, on constate de sa part un sens plus aigu des difficultés auxquelles ne pourra manquer de se heurter un rapprochement anglo-italien et même un certain scepticisme à l'égard des résultats positifs qu'il est permis d'attendre des négociations que doivent entreprendre, au début de l'automne, le comte Ciano et sir Eric Drummond.

La décision d'ajournement *sine die* prise dans la séance du 6 août par le Comité de non-immixtion [3] n'avait provoqué, en Allemagne, ni surprise, ni émotion. On comptait bien que, devant l'intransigeance de la Russie, lord Plymouth proclamerait l'impossibilité d'arriver à un accord. Secrètement on eût, sans doute, désiré qu'il constatât officiellement la mort du plan britannique — déjà annoncée à grand bruit par les feuilles du Reich — et qu'il proclamât, *urbi et orbi*, la culpabilité de Moscou. On eût souhaité aussi que la presse britannique se montrât plus sévère à l'égard des « saboteurs bolchevistes » et qu'elle s'abstînt de rappeler le rôle joué par l'Allemagne et l'Italie depuis l'incident du *Leipzig*. Mais, somme toute, on estimait avoir des raisons de se féliciter de la tournure prise par les débats, au cours desquels Rome et Berlin s'étaient si souvent trouvés en opposition avec l'opinion britannique. En définitive, c'était Moscou qui apparaissait comme le principal responsable; c'était son refus formel de prendre aucun engagement en ce qui concerne l'octroi des droits de belligérance qui faisait obstacle à la mise en œuvre du plan britannique. Depuis longtemps, les discussions de Londres n'étaient

(1) Ce dernier, durant un mois environ, signera les dépêches adressées de Berlin. Il avait cependant été officiellement chargé, par décret du 8 octobre 1936, de la sous-direction de la S.D.N. au Département, en remplacement de M. Lagarde (voir ci-dessus le nº 1, note).

(2) Extraite des archives de l'ambassade et transmise au service français de la S.D.N. sous le nº 1260.

(3) Voir ci-dessus le nº 324 (note).

plus, aux yeux des dirigeants fascistes et hitlériens, qu'un concours d'hypocrisie. Moscou s'était avoué vaincu. Rome et Berlin sortaient victorieux de l'épreuve. C'est à eux que revenait la palme dans cette singulière compétition, et ils n'en tiraient pas une maigre vanité.

Quant aux conséquences pratiques que pouvait avoir l'arrêt des travaux du Comité, l'Allemagne n'a pas eu l'air de s'en soucier beaucoup. Ses chefs considèrent, en effet, que les débats de Londres évoluent dans un domaine irréel, sans lien direct avec les faits, sans action véritable sur le cours des événements. Pour eux, la non-immixtion n'a jamais été qu'une comédie et le contrôle qu'une duperie.

Ils n'ont jamais pensé que la surveillance navale eût une efficacité véritable. Ils sont, d'ailleurs, bien placés pour savoir que cette surveillance n'a jamais empêché ni les expéditions de matériel allemand, ni les débarquements de contingents italiens; en outre, ils sont probablement bien informés de la contrebande qui s'effectue actuellement par la frontière portugaise. On s'explique ainsi que, pendant plusieurs semaines, ni le gouvernement allemand, ni le gouvernement italien n'aient protesté contre le maintien, le long des côtes de l'Espagne nationaliste, du contrôle franco-anglais. A la séance du 6 août, le délégué du Reich, suivi de son collègue italien, a déclaré, il est vrai, que ce contrôle unilatéral ne pourrait être maintenu indéfiniment. La *Correspondance politique et diplomatique* s'est exprimée dans le même sens (numéro du 7 août); mais ni l'organe officieux de la Wilhelmstrasse, ni l'ensemble de la presse du Reich n'ont beaucoup insisté sur ce point. Tout en relevant les déclarations faites à ce sujet à Londres par M. Woermann, remplaçant M. von Ribbentrop, certaines feuilles ont même exprimé l'avis que la question ne présentait pas une importance capitale. Elles ont indiqué que l'on pouvait, sans grands inconvénients, attendre les propositions qu'élaborait la Commission permanente, en vue de combler les imperfections et les lacunes du système actuel de contrôle. D'ici là, le général Franco, qui paraît s'accommoder assez bien de l'activité des patrouilles navales franco-anglaises, aurait, sans doute, accentué sa progression, resserré son étreinte autour de Madrid et affirmé davantage encore sa supériorité militaire sur ses adversaires. Dans l'esprit des protecteurs de l'Espagne nationaliste, un délai de plusieurs semaines n'entraînait donc pas de désavantage sérieux.

Beaucoup plus important était, à leurs yeux, l'isolement dans lequel la Russie soviétique s'était trouvée durant la dernière phase des travaux du Comité. Moscou était apparu seul en face de vingt-six puissances. Ni les instances de l'Angleterre, ni l'intervention pressante et amicale de la France n'avaient pu l'amener à fléchir. Dans cette attitude, les chefs nationaux-socialistes ont vu la confirmation d'une de leurs thèses favorites, qui vise à exclure la Russie soviétique de la communauté européenne, à faire disparaître le contrepoids qu'un peuple de 160 [1] millions d'habitants constitue par rapport au bloc germanique du centre de l'Europe. Le refus catégorique des Russes de participer à l'application du plan anglais justifiait, en particulier, à leurs

[1] Lecture indécise.

yeux, la prétention d'écarter Moscou du Comité de non-intervention et de toutes les discussions internationales relatives à l'Espagne. Moscou, ont dit les journaux allemands, oubliant que le IIIe Reich s'est érigé en chevalier de la croisade antibolcheviste à travers le monde entier, n'a rien à faire ni en Espagne, ni en Méditerranée occidentale. Une solution du problème espagnol ne sera possible que lorsque les puissances seront résolues à éliminer d'Espagne, et plus généralement d'Europe, le perturbateur bolcheviste. En même temps, les dirigeants hitlériens ont constaté, non sans une certaine satisfaction, que la collaboration franco-soviétique, dont ils affectent sans cesse de dénoncer les périls pour la paix européenne, n'était pas tellement étroite et que l'influence de Paris sur son allié russe s'était avérée, dans un cas particulier (1), assez limitée. Ainsi, si les manœuvres auxquelles l'Allemagne et l'Italie s'étaient livrées, autour du plan anglais, n'avaient pu réussir à entamer la solidarité franco-britannique, elles avaient, du moins, fait apparaître une fissure dans le front franco-soviétique, en même temps qu'elles avaient mis le gouvernement russe en désaccord avec le gouvernement britannique et les représentants de vingt-six puissances. C'était là un succès que les futures négociations anglo-italiennes permettraient peut-être d'élargir au détriment, non seulement des Soviets, mais de la France.

Mais, dans ce domaine, sans avoir renoncé à leurs espoirs, les chefs nationaux-socialistes semblent avoir éprouvé, au cours de ces jours derniers, quelques désillusions, ou du moins, avoir pris plus nettement conscience des obstacles qui gêneront la réalisation de leurs calculs, de leurs désirs et de leurs rêves.

333

M. Chautemps, Ministre des Affaires étrangères par intérim (2),
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Rome.

T. nos 1972 à 1974; 908-909. *Paris, 14 août 1937, 22 h.*

Pour votre information, je crois utile de vous donner les précisions suivantes sur la visite que l'ambassadeur d'Italie m'a faite le 6 août.

En demandant à me voir, M. Cerruti n'avait donné aucune indication quant à l'objet de sa visite et effectivement celle-ci s'est présentée tout d'abord comme une démarche de courtoisie qu'expliquaient, d'une part, mes relations personnelles avec l'ambassadeur, d'autre part, le fait que j'assume actuellement la charge du ministère des Affaires étrangères. L'ambassadeur n'était chargé

(1) Allusion à l'échec subi par la diplomatie soviétique dans ses tentatives en vue d'obtenir la conclusion d'un accord militaire entre Paris et Moscou : voir, au tome V de la présente série, le n° 480 (et note); au tome présent, le n° 35.

(2) M. Chautemps exerçait l'intérim du ministère du 3 au 23 août,

d'aucune communication particulière et la conversation a donc conservé un caractère général.

M. Cerruti s'est félicité de voir se dessiner une détente dans les rapports anglo-italiens et a exprimé le vœu que cette détente contribuât à l'amélioration des relations de la France et de l'Italie. Je me suis naturellement associé à ce vœu, tout en marquant la nécessité, que lui avait déjà signalée M. Yvon Delbos, de faire cesser les polémiques de la presse italienne. M. Cerruti a répondu qu'il avait déjà agi en ce sens auprès de son gouvernement et m'a prié, à cette occasion, de hâter la levée de l'interdiction d'un journal illustré italien, la *Domenica del Corriere*. J'ai répondu favorablement à cette demande.

L'ambassadeur a, d'autre part, souligné toute l'importance que présentait pour l'Italie le règlement de la question éthiopienne. Je lui ai rappelé la position déjà prise à cet égard par la France en septembre dernier à Genève (1), position à laquelle, ai-je ajouté, le gouvernement français demeurait fidèle.

Cet entretien, qui s'est déroulé sur un ton très amical, a été caractérisé par la manifestation réciproque d'un désir d'apaisement dans les relations internationales, et plus particulièrement dans les rapports entre nos deux pays.

Pour Londres seulement : Je vous serai obligé de donner au secrétaire d'État ces indications, bien qu'elles aient été communiquées au chargé d'affaires d'Angleterre.

M. Naggiar, Ambassadeur de France à Pékin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 312 N, 313 N. *Nankin, 14 août 1937, 17 h. 45, 18 h. 12.*

(*Reçu :* le 16, 1 h. 15, 9 h. 30.)

Je me réfère à mon télégramme no 309 N (2).

Le développement pris par le conflit et son extension à Changhaï (3) rendent l'action diplomatique extrêmement difficile.

Luttant sur son territoire, la Chine se considère en état de légitime défense. Si médiocre que soit son armée au regard de la japonaise, le gouvernement chinois compte sur l'immensité du pays et sur ses ressources illimitées en

(1) Sur cette position qu'avait illustrée un voyage à Rome du secrétaire général de la Société des Nations, et qui s'opposait à une prompte validation des pouvoirs des délégués éthiopiens, ainsi que sur les réactions italiennes, voir, au tome III de la présente série, les nos 239, 276, 277 (et notes), 281 (et note), 286, 305.

(2) Du 9 août, non reproduit. Ce télégramme faisait allusion à une déclaration de Tchang-Kaï-Chek annonçant « qu'il repousserait par les armes toute agression japonaise ».

(3) Le 11 août, Nankin rejetait un ultimatum nippon lui enjoignant de faire évacuer Changhaï par ses troupes. Le 14, l'aviation chinoise, bombardant les navires japonais ancrés dans le port, faisait plusieurs centaines de victimes dans la concession internationale ; le lendemain, les Nippons débarquaient des renforts.

hommes. Il se croit capable, par une longue guerre, d'user le Japon qui malgré l'indifférence actuelle de la Russie, ne saurait mener longtemps en Chine une campagne épuisante et subir la ruine de son commerce avec le pays qui constitue son principal débouché. D'autre part, Tchang-Kaï-Chek a fait autour de lui l'unanimité des partis et des chefs militaires pour une politique de défense nationale et il n'y a pas lieu de prévoir, au stade actuel, de défection dans les provinces. Quant au Japon, pour les raisons exposées par ma lettre du 9 juin nº 340 N (1), les éléments radicaux de l'armée y ont, semble-t-il, réussi, par l'exploitation entretenue adroitement d'incidents, à surexciter l'opinion et à entraîner le gouvernement dans une affaire qui tend à prendre les proportions d'une aventure redoutable. Fortuitement ou non, l'incident du 9 août à Changhaï (2) a fourni à la Marine l'occasion d'entrer elle aussi dans le jeu précisément au moment où, sur les instructions qu'il venait de recevoir du Gaimusho, M. Kawagoe s'apprêtait à prendre contact avec le gouvernement chinois.

Pour juger les événements actuels, il ne faut pas perdre de vue l'action des jeunes extrémistes de l'armée et de la marine japonaises. Aux dires de certains, ils restent animés de l'esprit du 26 février 1936 (3) et sont prêts à frapper les membres du Cabinet qui s'opposeraient à leurs desseins.

Je n'ai pas communiqué à l'ambassade de Tokyo.

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 1218. Secret. Réservé. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 14 août 1937* (4)

(*Reçu :* le 16, 11 h. 15.)

La reconnaissance, aux deux partis espagnols en lutte, de certains droits qui sont normalement accordés à des belligérants, est actuellement tenue en suspens par l'ajournement du sous-Comité de non-intervention (5) et elle se heurterait sans doute, si ce sous-comité reprenait ses séances, à l'obstacle constitué par la question du retrait des étrangers. Le programme britannique prévoyant d'une part que la reconnaissance des droits de belligérant serait subordonnée à un « progrès substantiel » dans le retrait des étrangers, et ce

(1) Dont la reproduction n'a pas semblé indispensable.
(2) Deux officiers japonais avaient été tués sur l'aérodrome de Changhaï.
(3) Date d'une tentative de coup d'État par de jeunes officiers japonais. Voir, au tome I de la présente série, le nº 230 (et note).
(4) Par courrier en clair.
(5) Sur cet ajournement, voir ci-dessus le nº 324 (et note).

retrait lui-même ne pouvant s'effectuer d'autre part qu'avec le concours des deux partis espagnols qui devraient faciliter l'œuvre des commissions désignées à cet effet, il est clair que sous le régime de la non-intervention, auquel le programme britannique paraît avoir donné sa dernière forme viable, la résistance de l'un des deux partis espagnols suffit à empêcher qu'aucun des deux puisse se voir reconnaître les droits de belligérant.

Mais selon une information que j'ai recueillie à titre confidentiel et dont je serais reconnaissant au Département de ne pas faire état, l'impasse dans laquelle se trouve ainsi engagée la question dite de la belligérance a déjà attiré l'attention du gouvernement britannique. Celui-ci ne serait pas disposé à laisser se produire une situation internationale dépourvue de toute garantie, le jour où une nouvelle réunion du comité ou du sous-comité de Londres ferait apparaître une fois de plus l'impossibilité d'exécuter le programme britannique et consacrerait du même coup la disparition définitive du système de non-intervention. En présence de cette éventualité, l'Angleterre se résoudrait donc sans autre discussion à pratiquer la seule politique qui puisse, après la disparition définitive du système de la non-intervention, fournir une base juridique aux rapports des puissances avec les deux partis espagnols en lutte, et même aux rapports des puissances entre elles dans toutes les affaires concernant le conflit espagnol. Cette politique consisterait, pour chacun des gouvernements qui l'adopterait, à proclamer sa neutralité et à reconnaître implicitement, par là-même, des droits de belligérant à chacun des deux partis espagnols.

Cet événement aurait déjà été envisagé. Il pourrait se produire vers la fin d'août ou vers le commencement de septembre.

L'attitude que l'Angleterre prendrait ainsi la rapprocherait assurément de l'Allemagne et de l'Italie, en supprimant la différence qui existe actuellement entre la conception britannique et la conception italo-allemande du conflit espagnol. Il ne serait plus à craindre, par exemple, qu'un navire portant le pavillon de l'un des deux partis espagnols fût regardé comme ami par l'amirauté britannique et comme pirate par les amirautés allemande et italienne, ou vice-versa. Mais le rapprochement ainsi réalisé entre l'Angleterre d'une part, l'Allemagne et l'Italie de l'autre, n'impliquerait de la part du gouvernement britannique aucun relâchement dans son amitié envers la France.

La pensée du gouvernement britannique actuel est de refaire un pacte analogue à celui de Locarno, sans la participation de la Belgique qui a désiré s'affranchir de semblables obligations, mais en groupant les quatre grandes puissances intéressées dans la mer du Nord, le long du Rhin, sur les Alpes et dans la Méditerranée occidentale. Ce projet, qui restituerait à la France une garantie capitale pour sa sécurité, serait irréalisable si le conflit espagnol continuait à diviser les quatre grandes puissances en deux groupes séparés par une différence radicale de conceptions et exposés, par conséquent, à être mis aux prises par un incident facile à provoquer. En ce sens, l'adoption de la politique de neutralité, seul substitut possible du système de la non-intervention, serait également utile à toutes les puissances dont elle écarterait les

dangers de guerre. Aussi compte-t-on probablement à Londres que la France s'y associerait plutôt que de se trouver isolée.

En communiquant au Département l'information qui précède, et dont il me serait difficile de demander la confirmation à mon collègue britannique, je répète qu'il n'y a pas lieu d'en faire état dans des correspondances ni dans des entretiens; mais j'ajoute qu'il sera peut-être utile de la garder en réserve, pour ainsi dire, afin de suivre plus aisément le cours des événements s'ils se dessinent dans le sens qu'elle indique.

336

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 665. *Londres, 14 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 18 août.)

J'ai pris connaissance avec intérêt de la dépêche par laquelle M. Amé Leroy, à la date du 6 juillet, sous le nº 127 (1), a rendu compte à Votre Excellence des plus récentes réactions de l'opinion portugaise en présence de certaines initiatives allemandes et italiennes au Comité de non-intervention.

A ce sujet, je note que l'ambassadeur du Portugal à Londres a souvent eu soin, au cours de ces derniers mois, de nuancer l'appui qu'il apportait aux « doctrines » présentées par les ambassadeurs d'Italie et d'Allemagne. C'est ainsi, par exemple, que lorsque Paris et Londres, après le rappel des patrouilles allemandes et italiennes, ont proposé d'assumer seuls la charge de la surveillance navale, le Dr. Monteiro s'est empressé de prendre le premier la parole pour déclarer qu'il ne verrait, en ce qui le concerne, aucune objection à l'adoption de ce projet s'il était également accepté par les autres membres du Comité (2). Sans doute n'ignorait-il pas plus qu'aucun de ses collègues que le plan franco-britannique serait repoussé par M. von Ribbentrop et le comte Grandi. Toutefois, son intervention vaut d'autant plus la peine d'être soulignée qu'en se ralliant par la suite aux vues germano-italiennes, il a eu soin de rappeler que l'unanimité était une règle dont le Comité ne s'était pas départi jusqu'alors et de noter par ailleurs que la présence d'observateurs étrangers à bord de nos navires n'apporterait aucun élément de confiance supplémentaire à son gouvernement, qui s'en remettait en effet à la bonne foi des gouvernements de Londres et de Paris et avait une entière confiance dans la loyauté des marines britannique et française pour l'accomplissement d'une mission internationale qui pourrait leur être confiée.

(1) Reproduite ci-dessus sous le nº 194.
(2) Voir ci-dessus le nº 178.

Cet exemple, pris parmi d'autres moins marquants peut-être, permet de penser que c'est à l'action de l'ambassadeur du Portugal à Londres qu'est due, pour une part, l'évolution relevée par notre ministre à Lisbonne.

Il a d'ailleurs été dit au secrétariat du Comité de non-intervention, à l'un de mes collaborateurs, que le Dr. Monteiro avait été frappé depuis son arrivée à Londres, et qu'il ne s'en cachait pas, tant de l'influence que conserve l'Empire britannique dans le monde que de l'étroite communauté de vues qui s'est établie entre Londres et Paris dans presque tous les domaines. Il n'avait donc cessé de recommander à Lisbonne, où son influence serait encore grande, de ne pas se laisser entraîner par Berlin et par Rome.

Il est certain que les petites puissances ont tout naturellement tendance à chercher un appui auprès des deux grandes démocraties pacifiques qui, lorsqu'elles sont isolées, leur paraissent frappées l'une et l'autre d'impuissance, mais qui, lorsqu'elles marchent d'accord, constituent le principal obstacle aux aventures politiques et même sociales en Europe. En dépit de sa situation excentrique et de sa position géographique particulière (le Portugal est une île), Lisbonne n'échappe pas à cette règle.

Le succès de la propagande communiste dans certains milieux espagnols, ainsi que les projets du Komintern qui préconisait, dit-on, la formation d'une fédération ibérique englobant le Portugal, étaient, il faut le reconnaître, particulièrement propres à effaroucher un homme de formation catholique comme M. Salazar. Toutefois, autant qu'il est permis d'en juger par son ambassadeur à Londres, la République lusitanienne s'est bornée, en souhaitant le succès du général Franco, à choisir de deux maux le moindre à ses yeux et redoute l'ingérence de l'étranger et l'influence des doctrines totalitaires dans la Péninsule. Il se pourrait donc qu'elle fût heureuse de se rallier, si l'occasion s'en présentait, à une solution également éloignée des idéologies extrémistes qui prétendent encore se disputer l'Europe et qu'elle facilite, en se rapprochant des vues franco-britanniques, la recherche d'un règlement de la guerre civile.

J'aurais avantage à connaître à cet égard le sentiment de notre ministre à Lisbonne en vue de donner aux divergences qui se manifestent au Comité entre les représentants du Portugal, d'une part, et ceux de l'Italie et de l'Allemagne, de l'autre, leur véritable portée.

337

M. ARMAND BÉRARD, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 197. *Washington, 17 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 2 septembre; Dir. pol., 4 septembre.)

Le département d'État vient de rendre publique une nouvelle série de réponses de gouvernements étrangers à la communication qui leur avait été faite de la déclaration de M. Hull sur la politique extérieure des États-Unis, en date du 16 juillet (voir lettre de l'ambassade nº 165 du 22 juillet) [1].

On remarque parmi ces réponses celles de l'Allemagne, de l'Italie, de la Chine et du Japon.

Le gouvernement allemand s'est contenté d'accuser réception en cinq lignes, à l'ambassade des États-Unis à Berlin, des déclarations de M. Hull :

« Le gouvernement du Reich a pris note des déclarations du secrétaire d'État Hull avec l'intérêt qu'elles comportent. Comme on le sait généralement, ses principes essentiels recherchent le règlement des relations internationales par accord pacifique et coïncident par conséquent avec les idées développées par le secrétaire d'État. »

La réponse verbale faite par le ministre des Affaires étrangères italien à l'ambassadeur des États-Unis à Rome est plus chaleureuse. Le gouvernement fasciste déclare apprécier à leur haute valeur les principes énoncés par le secrétaire d'État américain dans sa déclaration du 16 juillet :

« Le gouvernement fasciste a proclamé publiquement et à diverses reprises les principes fondamentaux de sa politique. Ces principes ont été confirmés récemment dans une entrevue accordée par le Duce au journaliste américain Simms [2]. Le gouvernement fasciste est en faveur de toutes les mesures qui peuvent aboutir à la pacification, à la reconstruction politique et économique du monde. Il envisage donc avec sympathie toute initiative qui tend à réaliser ces fins, grâce à la limitation des armements, à l'entente économique entre les nations, au principe de non-intervention dans les affaires intérieures des autres pays et toutes autres mesures qui pourront maintenant ou dans l'avenir répondre au même objectif. »

Le gouvernement japonais déclare qu'il adhère aux principes énoncés dans la déclaration du secrétaire d'État concernant le maintien de la paix mondiale. Il formule toutefois cette réserve que les objectifs recherchés par

(1) Non reproduite. Pour le texte de la déclaration du secrétaire d'État, voir ci-dessus le nº 268 (annexe).

(2) Sur cette entrevue, voir, au tome V de la présente série, les nºs 466, 468.

le gouvernement américain ne seront réalisés, en ce qui concerne leur application à la situation en Extrême-Orient, que si l'on reconnaît pleinement et si l'on considère dans un esprit pratique les circonstances effectives qui sont spéciales à cette région.

Le gouvernement de Nankin affirme que la Chine a toujours cherché à régler les différends internationaux grâce aux méthodes pacifiques reconnues par le droit international et les traités, et que sa politique est en harmonie entière avec les opinions du gouvernement américain. En ce qui concerne le conflit avec le Japon, la position du gouvernement chinois demeure celle qu'il a exposée dans le mémorandum remis au gouvernement américain le 15 juin 1937.

Dans sa réponse, le gouvernement espagnol déclare que la République d'Espagne demeure fidèle aux principes inscrits dans sa constitution de 1931, par laquelle elle a renoncé à la guerre comme instrument de politique nationale :

« La déclaration de M. Hull, dans les circonstances actuelles où le peuple espagnol est victime d'une invasion étrangère et souffre les misères de la guerre pour la défense de son indépendance, présente une importance exceptionnelle et inspire un espoir réconfortant quant à la restauration de la paix et de la loi entre les nations. »

Le gouvernement espagnol assure qu'il est prêt à « collaborer à la tâche commune de l'organisation de la paix, conformément aux conditions exposées avec sa haute autorité par M. Hull. »

Il y a lieu de remarquer, enfin, l'adhésion particulièrement chaleureuse qui est apportée à la déclaration américaine par la Tchécoslovaquie et la Roumanie. Les deux gouvernements prennent acte, notamment, du passage de la déclaration de M. Hull relatif au respect des traités :

« La Tchécoslovaquie — écrit le gouvernement de Prague — a observé dès l'origine les principes contenus dans cette déclaration. Il a recommandé le règlement des conflits de caractère international au moyen d'arrangements et de règlements pacifiques et souligné le caractère sacré des traités existants ainsi que l'impossibilité de les modifier autrement que par entente réciproque. »

De son côté, le gouvernement de Bucarest déclare qu'« aucun principe n'est plus cher à la Roumanie que celui de la sainteté des traités, qui ne peuvent être soumis à discussion ni modifiés sans le libre consentement des états intéressés ».

Les gouvernements roumain et tchécoslovaque se déclarent également favorables à l'abaissement des barrières douanières et approuvent les principes formulés par le gouvernement américain en matière de réduction des armements.

En communiquant l'ensemble de ces documents à la presse, M. Hull s'est félicité que plus de cinquante gouvernements eussent donné publiquement leur approbation aux principes de conduite des relations extérieures qu'il leur soumettait :

« Ces déclarations révèlent une solidarité d'attitude et d'aspirations qui devront encourager et accroître les efforts des gouvernements et des peuples de tous les pays dans la direction de la paix et du rétablissement de l'ordre mondial. Plus que jamais, la nécessité se fait sentir de la coopération entre les nations du monde. »

M. Hull termine en affirmant qu'il faut choisir entre un programme tendant à la restauration de l'ordre mondial ou la guerre.

Le Département voudra bien trouver en annexe à la présente lettre le texte intégral des réponses faites aux déclarations de M. Hull [1].

338

M. Ponsot, Ambassadeur de France à Ankara,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 579, 580. *Istanbul, 18 août 1937, 12 h. 40, 12 h. 20.*

(*Reçu :* 17 h.)

Le *Ciudad de Cadiz*, que j'avais vu mouillé le 14 au soir dans le Bosphore, a coulé le 15 août à 10 h. 30 au sud de Tenedos.

Le pétrolier russe *Avanesof* recueillit les 79 hommes d'équipage et après escale à Istanbul repartit hier soir pour la mer Noire.

Suivant les déclarations officielles du capitaine espagnol, son bâtiment de commerce attaqué à 300 mètres de distance reçut huit coups de canon et deux torpilles. Le sous-marin, dont l'équipage ne porte aucun signe distinctif sur la tenue de travail, porte peint en rouge l'indice... [2] C. 3 et hissa après le torpillage le drapeau nationaliste.

Ce sous-marin de type très récent était muni de deux canons, l'un sur plage proue, l'autre sur face poupe du périscope, ainsi que de deux canons antiaériens. [Un] appareil radiogoniométrique était visible. Cette description ne correspond pas à celle du C. 3 de la série espagnole, porté d'ailleurs comme coulé au début de la guerre civile [3].

(1) Qu'il n'a pas semblé utile de reproduire.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Par T. no 587, du 19 août, M. Ponsot signalait le torpillage du vapeur espagnol *Armuro*, à la sortie des Dardanelles, au nord-ouest de Tenedos.

339

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 582, 583. *Istanbul, 18 août 1937, 13 h. 30, 12 h. 20.*
(*Reçu :* 18 h., 17 h.)

Instruit exactement par le chargé d'affaires d'Espagne des conditions dans lesquelles le *Ciudad de Cadiz* a été torpillé à sa sortie des Dardanelles [1], j'ai vu hier à deux reprises M. Rustu Aras qui a tenu à s'entretenir également avec mes collègues anglais et italien d'un incident qui le préoccupe vivement comme une première menace à la sécurité en Méditerranée orientale.

Le ministre des Affaires étrangères se montre très anxieux qu'aucun incident nouveau ne se produise dans cette zone avant la réunion en septembre de l'assemblée de la Société des Nations, espérant que la liquidation de l'affaire éthiopienne permettra à l'Italie de redevenir, suivant le dessein poursuivi par le gouvernement britannique, un facteur d'ordre dans cette mer où l'action sous-marine et de l'aviation se révèle particulièrement dangereuse pour la paix.

M. Rustu Aras se demande en particulier si le Comité de non-intervention ne serait pas qualifié pour insister auprès des deux partis qui divisent l'Espagne pour qu'ils n'étendent pas leurs opérations en Méditerranée orientale.

Le ministre des Affaires étrangères, qui quitte ce soir Istanbul pour assister avec tous les ministres aux grandes manœuvres de Thrace, ne reviendra pas avant le 22 août, et repartira pour Genève le 5 septembre.

340

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. no 272. *Rome, 18 août 1937.*
(*Reçu :* Dir. pol., 25 août.)

D'après ce que me rapportait aujourd'hui Mgr. Tardini, le Saint-Siège a remarqué que l'Allemagne hitlérienne faisait de la propagande anticatholique en Espagne nationaliste. Du moins attribue-t-il à l'influence des Allemands

(1) Voir ci-dessus le no 338.

nazis les critiques ou attaques dont le Vatican, dit-il, fait assez souvent l'objet de la part de journaux nationalistes espagnols. Ces journaux, par exemple, prétendent un jour que certain discours du Pape à des pélerins espagnols a été d'une froideur glaciale, alors qu'en réalité le discours a été plein de sympathie et d'émotion. Ils ajoutent : « Après tout, peut-être le discours du Pape avait-il été rédigé par le cardinal secrétaire d'État », ce qui est conforme au système d'insinuations et d'accusations personnelles où se complaît la presse allemande à l'égard du cardinal Pacelli. D'une manière générale, les journaux nationalistes espagnols font volontiers peser sur le Saint-Siège, selon Mgr. Tardini, le soupçon ou même le reproche d'être systématiquement favorable « aux rouges » : soupçon ou reproche dans lequel le Vatican reconnaît aussi l'écho d'une accusation couramment portée contre lui en Allemagne.

Le Saint-Siège a fini par être mis sur ses gardes par ce travail de dénigrement, où il croit discerner la main d'agents hitlériens, cherchant à lui aliéner les catholiques d'Espagne nationaliste en le faisant apparaître à leurs yeux comme acquis à leurs adversaires.

La concession qu'il a faite au gouvernement de Salamanque, en reconnaissant la qualité officielle au chargé d'affaires du général Franco, suffira-t-elle à le préserver contre les effets de cette propagande antiromaine? Il l'espère. Il constate toutefois qu'après avoir beaucoup insisté auprès de lui pour obtenir cette concession, le gouvernement de Salamanque ne se hâte nullement de s'en prévaloir : car le marquis de Aicicena qui doit, selon l'usage, présenter au cardinal secrétaire d'État une lettre de cabinet, l'accréditant comme chargé d'affaires, n'a pas encore reçu ce document ou, du moins, n'a pas demandé audience pour le remettre.

Ce que m'a rapporté Mgr. Tardini, touchant une propagande allemande en vue de répandre en Espagne nationaliste les principes nazis, est intéressant, même d'un point de vue plus général que celui où se plaçait mon interlocuteur. Car, si j'en crois ce qui m'est revenu de sources autres qu'ecclésiastiques, les Allemands auraient pris, sur certains éléments des forces nationalistes espagnoles, une influence plus grande que les Italiens. Les phalangistes, notamment, auraient subi l'ascendant de l'hitlérisme, plutôt que celui du fascisme. Cela en serait venu au point que le général Franco aurait dû réagir contre l'hitlérisation des phalanges et contre les menées de certains agents allemands pour les modeler sur les patrons nazis.

Les craintes du Saint-Siège, concernant la propagation des idées hitlériennes dans la partie de l'Espagne au pouvoir du général Franco, peuvent donc ne pas être chimériques; et le danger qui les justifie, si tant est qu'elles soient fondées, ne serait qu'un des aspects d'un danger plus vaste, qui consisterait dans la prédominance de l'influence allemande en Espagne.

Chez un peuple foncièrement xénophobe comme les Espagnols, des étrangers venus d'un pays relativement éloigné, appartenant à une race très différente, ne formant pas une grande masse d'hommes, mais seulement quelques milliers d'individus, répartis dans des services techniques, ont plus de chances de prendre de l'ascendant et de faire école que d'autres étrangers venus de près, appartenant à une race parente, arrivés en masse compacte et formant une

véritable armée, encombrante encore qu'utile. Autrement dit, les Allemands paraissent, du point de vue de leur influence dans le pays, avantagés par rapport aux Italiens. C'est encore eux qui, sans doute, seraient le mieux placés pour se faire accepter comme tuteurs et guides de l'Espagne nationaliste, si les autorités de Salamanque se souciaient de se laisser mener par eux, et pour trouver dans certaines formations indigènes, telles que la Phalange, des adeptes à leurs doctrines politiques, sociales et spirituelles.

Les Italiens se sont-ils avisés de ce risque? C'est possible, bien que leur solidarité diplomatique avec les Allemands dans la politique générale puisse encore le leur masquer. En tout cas, il est intéressant qu'un pouvoir voisin de leur gouvernement se soit aperçu des efforts accomplis par Berlin pour accréditer l'hitlérisme en Espagne et s'en soit alarmé pour lui-même.

341

LE COLONEL LAURENT, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BRUXELLES,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 193/S. [1] Secret. *Bruxelles, 18 août 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 27 août.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte que le général Van den Bergen, chef d'État-major général de l'armée belge, m'a fait appeler aujourd'hui pour m'annoncer qu'il accordait satisfaction à ma demande de visiter les frontières belgo-allemande et belgo-hollandaise [2]; un officier belge sera mis à ma disposition à cet effet au début de septembre. Comme je faisais allusion aux manœuvres qui vont se dérouler prochainement (du 24 au 27 août) dans la province du *Luxembourg*, le général a bien voulu m'annoncer que ces manœuvres qui sont spéciales ont pour but essentiel d'expérimenter un nouveau plan et m'a exposé comme suit les idées nouvelles sur la défense de la frontière.

« La mystique de la défense à la frontière même » est abandonnée depuis la réoccupation de la Rhénanie. L'expérience des manœuvres a montré que si, de jour, la défense était possible avec les faibles effectifs disponibles, elle ne l'était plus de nuit, les feux ne se croisant pas en beaucoup d'endroits. D'autre part, il a paru inacceptable de mobiliser à l'avant (pour la province du Luxembourg à Arlon, Bastogne et Vielsam). Seuls seront désormais mobilisés sur place les hommes de la région d'Arlon (représentant environ l'effectif d'une compagnie); mais ils seront aussitôt embarqués en camions et ramenés vers Saint-Hubert.

(1) Extraite des archives de la Guerre.

(2) *Note du document :* J'avais présenté cette demande sans tarder, afin de pouvoir visiter ces frontières avant l'arrivée de l'attaché militaire allemand qui doit se présenter fin septembre.

« Dans ces conditions, la mission essentielle des troupes présentes se réduit à faire jouer les *destructions;* voici comment : les postes d'alerte sont maintenus et tiennent les barrages des routes; ils sont pourvus d'un poste de T.S.F. dans lequel il suffit de glisser un disque de phonographe pour lancer l'alerte qui est recueillie dans un rayon de vingt-cinq kilomètres. Les destructions sont groupées par 5, 6 ou 7 sous la direction d'un officier pourvu lui aussi d'un poste de T.S.F.; il possède en outre un puissant haut-parleur et des lignes téléphoniques enterrées.

Il y a trois sortes de destructions préparées :

— la destruction de l'avant, chargée et gardée, qui doit jouer en moins d'une minute et demie;

— la destruction chargée mais non gardée, pour laquelle on envisage un délai de deux heures, temps nécessaire pour amener le personnel sur place, dégager l'entrée de la chambre qui est généralement recouverte de macadam et préparer l'amorçage;

— la destruction non chargée pour laquelle des délais supérieurs sont nécessaires.

Ce seront les troupes frontières qui devront, en se repliant, mettre en jeu les différentes destructions. On admet que neuf hommes sont nécessaires pour préparer une destruction du type non gardé. Dès que le travail est terminé, trois hommes restent pour exécuter la mise de feu au moment voulu; les six autres hommes restés disponibles se portent à l'arrière pour préparer d'autres destructions.

Des *résistances actives* sont néanmoins prévues : d'abord les chasseurs ardennais vont être dotés de fusils-mitrailleurs supplémentaires et devront tenir sous leur feu pendant quelque temps la destruction qu'ils viennent d'exécuter. Pour donner plus de souplesse à leur repli, ils vont être dotés de bicyclettes; en effet, les camions dont ils étaient jusqu'ici pourvus ont paru encombrants et difficiles à garer pendant le combat.

Une *première ligne de résistance* est prévue sur la Lienne, les marécages des Tailles, l'Ourthe occidentale et Saint-Hubert; une deuxième ligne est envisagée sur l'Ourthe de Durbuy; *la position de résistance* est sur la Meuse.

Aux prochaines manœuvres, on étudiera ce repli jusqu'à la Meuse, avec résistance éventuelle sur l'une des lignes avancées. Le parti assaillant (allemand) sera représenté par de la cavalerie belge. Les destructions seront figurées de la façon suivante : le commandant d'une destruction sera porteur d'un pli indiquant le résultat de la destruction et la durée du travail nécessaire au rétablissement de la communication détruite. Des officiers du Génie marchant avec les troupes assaillantes se feront remettre le pli et feront placer des fanions qui ne seront enlevés qu'après le rétablissement supposé de la communication.

La tactique serait analogue *devant Liège* (où il n'existe pas de chasseurs ardennais).

Pour l'o*uest de la Meuse,* il a été décidé de maintenir en toute circonstance la défense sur le canal Albert. Les dernières manœuvres (IIe C.A.) ont en effet montré qu'il fallait deux jours pour porter la défense du canal Albert sur les

canaux-frontière. A ce sujet, le commandement belge déplore la perte d'aptitude à la marche de l'infanterie actuelle et s'efforce d'alléger son fantassin. Le commandement belge serait décidé à demeurer sur le canal Albert, même si la situation dans ce secteur paraissait devoir rester calme pendant plusieurs jours et même si son gouvernement insistait pour que soit réduite l'étendue du territoire abandonné à l'ennemi.

Le général Van den Bergen a bien voulu me promettre de me communiquer son impression à l'issue de ces manœuvres. Je compte donc reprendre la question dans le courant de septembre.

342

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3367. *Berlin, 19 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 20, 17 h.)

L'ambassadeur de Chine est venu me voir cet après-midi pour me parler du conflit sino-japonais. Il m'a fait entendre qu'il croyait de son devoir d'éclairer l'opinion des diplomates étrangers sur la loyauté des intentions de son pays et le désir de celui-ci de se montrer absolument correct à l'égard des puissances qui ont en Chine des intérêts légitimes à défendre. Il est revenu sur le bombardement des concessions internationales qu'il a qualifié d'erreur regrettable et qui serait d'autant plus déploré par le gouvernement de Nankin qu'il avait coûté la vie à un grand nombre de Chinois (2). Il a ajouté que la proposition britannique de médiation (3) lui semblait inacceptable sous sa forme actuelle, parce qu'elle ne faisait pas de différence entre l'envahisseur et le pays attaqué. On ne pouvait demander à la Chine et au Japon de retirer simultanément leurs troupes d'une ville chinoise. C'était au Japon qui avait envahi le territoire chinois qu'il appartenait de se retirer le premier.

L'ambassadeur de Chine m'a paru assez mécontent de la presse allemande. Il m'a dit qu'il avait dû effectuer plusieurs démarches auprès de la Wilhelmstrasse pour protester contre l'attitude de certains grands journaux. Il s'est plaint notamment du récent exposé de M. Silex dans la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, dont j'ai signalé le caractère tendancieux et l'argumentation partiale en faveur du Japon. (Cf. mon télégramme nos 3343-3344) (4).

(1) Par courrier, en clair.

(2) Sur le bombardement, le 14 août, de la concession internationale de Changhaï, voir ci-dessus le nº 334 (note).

(3) Le jour même du bombardement de Changhaï, le gouvernement de Londres faisait effectuer des représentations auprès de Nankin et de Tokyo, pour que la ville ne devînt pas zone de guerre.

(4) Revue de presse dont la reproduction a paru superflue. Le publiciste allemand justifiait l'intervention nippone par le souci de Tokyo de soustraire la Chine à l'emprise du bolchevisme.

Mais le Dr Cheng m'a confié que son collègue japonais croyait avoir lui aussi des motifs de se plaindre de la presse du Reich et que, ne la trouvant pas assez favorable à la cause du Japon, il faisait, de son côté, des représentations auprès du gouvernement allemand.

Rien n'illustre mieux que ces confidences l'embarras dans lequel le conflit d'Extrême-Orient met la politique du gouvernement national-socialiste. Surveillé par une Russie anxieuse et inquiète, tiraillé par ses intérêts politiques au Japon et ses intérêts économiques en Chine, le Reich paraît avant tout souhaiter pour l'instant que rien ne vienne le faire sortir de la neutralité où il s'applique à se réfugier [1].

343

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Lukasiewicz, Ambassadeur de Pologne à Paris.

L. *Paris, 19 août 1937.*

Le 13 de ce mois a été paraphé à Paris un protocole annexe à l'accord de Rambouillet [2], modifié par l'avenant du 30 novembre 1936, texte qui fixe dans les termes ci-après les modalités d'application de certaines dispositions de cet accord.

Protocole annexe à l'accord de Rambouillet modifié par l'avenant du 30 novembre 1936.

1. Afin de permettre le règlement des commandes et travaux prévus par le paragraphe 2, alinéas *a* et *b*, de l'accord de Rambouillet modifié par l'avenant du 30 novembre 1936, les dispositions suivantes seront prises :

a. Le gouvernement polonais remettra en règlement de chaque contrat des bons échelonnés sur trente semestres, dont le montant total correspondra aux sommes à verser en espèces aux fournisseurs, augmentées des intérêts à 8,534 %;

b. Le gouvernement français assurera la mobilisation au taux de 5 % de la fraction de ces bons qui sera garantie par l'assurance-crédit, soit 80 %, de façon à permettre au gouvernement polonais de régler en espèces la totalité du prix des commandes et travaux, chaque année à concurrence des montants prévus au paragraphe 3 de l'accord de Rambouillet précité;

(1) Dans une dépêche n° 1291 du même jour — qu'il n'a pas paru utile de reproduire car elle donnait surtout une revue de presse —, le chargé d'affaires ajoutait : « Les dirigeants nazis sont donc très partagés en face de la querelle sino-japonaise. Ils redoutent que les deux puissances sur lesquelles ils comptaient ne se neutralisent réciproquement. »

(2) Le texte de l'accord de Rambouillet, paraphé le 6 septembre 1936, est reproduit au tome III de la présente série sous le n° 259 (annexe).

c. Aux échéances des bons, le gouvernement polonais conservera par devers lui la fraction de 20 % de ces bons qui n'aura pas fait l'objet de la mobilisation prévue à l'alinéa *b.* ci-dessus. Il aura donc à effectuer le payement de 80 % seulement du montant des bons, lesquels lui seront restitués après payement dudit pourcentage. De la sorte, les charges financières auxquelles il aura à faire face seront seulement celles qui résulteront du remboursement en 30 semestrialités égales, à un taux d'intérêt effectif n'excédant pas 5 % des sommes versées aux fournisseurs en règlement du prix des commandes et travaux.

2. Les fournisseurs du gouvernement polonais prendront en charge la prime de 0,50 % l'an de l'assurance-crédit d'État français à concurrence des sommes dues pour le montant en capital des commandes, soit 1.250 millions de francs.

A cet effet, lors de chacune des opérations de mobilisation des bons semestriels visés au paragraphe 1 ci-dessus, il sera procédé au calcul de la valeur actuelle, aux taux de la mobilisation, de la prime totale due à l'assurance-crédit française pour les bons mobilisés. Il sera retenu pour le compte de l'assurance-crédit, sur les montants versés au fournisseur, la fraction de cette somme en valeur actuelle qui correspondra à la prise sur le capital assuré desdits bons.

Le gouvernement polonais fera insérer les dispositions nécessaires dans les contrats à passer avec ses fournisseurs.

3. Le taux de 5 % qui est le taux maximum prévu par l'accord de Rambouillet pour la mobilisation des bons garantis par l'assurance-crédit a été adopté vu la situation actuelle du marché français. Il est entendu que si, au cours de l'exécution du plan prévu par l'accord de Rambouillet, les conditions du marché le permettent et notamment si les titres du Trésor français ou garantis par le Trésor français, ayant des caractéristiques analogues à celles des bons mobilisés en vertu du présent protocole ou des caractéristiques moins avantageuses pour le créancier, peuvent être placés dans le public ou auprès de la Caisse des dépôts et consignations à un taux effectif inférieur à 5 %, le taux de mobilisation de 5 % prévu à l'alinéa *b.* du paragraphe 1er serait abaissé. Le taux de 8,534 % prévu à l'alinéa *a.* du paragraphe 1er serait révisé en conséquence.

Il est entendu d'autre part, que les sommes avancées par les établissements mobilisateurs pourront être, sous réserve d'un préavis à convenir avec eux, remboursées à tout moment par le gouvernement polonais.

4. En vue de la garantie des 250 millions de francs de travaux à exécuter en Pologne, qui sont prévus au paragraphe 2, alinéa *b.*, de l'accord de Rambouillet modifié par l'avenant du 30 novembre 1936, l'ensemble des contrats à passer par le gouvernement polonais sera pris en considération pour le calcul du pourcentage de 25 % autorisé par la loi française de l'assurance-crédit.

5. Le gouvernement français a demandé au Crédit national de centraliser et de coordonner les opérations de financement afférentes au programme de commandes et travaux visé au paragraphe 1er ci-dessus.

Pour la première année d'application de l'accord de Rambouillet, le gouvernement français a déjà pris les dispositions nécessaires pour permettre au

Crédit national d'assurer les règlements aux fournisseurs à concurrence des 125 millions de francs convenus. Cette somme pourra être utilisée dès la signature du présent protocole.

Pour chacune des trois années suivantes, le gouvernement français prendra les dispositions nécessaires pour que la mobilisation des titres en question se fasse en temps utile afin de permettre que les payements aux fournisseurs soient assurés à la cadence ci-après précisée :

a. Pendant la deuxième année d'exécution de l'accord de Rambouillet (du 1er octobre 1937 au 30 septembre 1938), 187,5 millions de francs pourront être utilisés à partir du 1er octobre 1937 et 187,5 millions de francs à partir du 1er janvier 1938, cette dernière somme sous réserve qu'il ne soit pas utilisé dans le courant d'un seul trimestre plus de 100 millions de francs;

b. Pendant la troisième et la quatrième année d'exécution de l'accord de Rambouillet (du 1er octobre 1938 au 30 septembre 1939, et du 1er octobre 1939 au 30 septembre 1940), 187,5 millions de francs pourront être utilisés pendant le premier semestre à partir du 1er octobre et 187,5 millions de francs pendant le deuxième semestre à partir du 1er avril de chacune de ces deux années.

Les sommes qui n'auraient pas été utilisées dans les délais ci-dessus pourraient être reportées sur les périodes suivantes.

Fait en double exemplaire à Paris le 13 août 1937

Pour le gouvernement polonais.
J. LUKASIEWICZ

Pour le gouvernement français.
Georges BONNET

J'ai l'honneur de faire savoir à Votre Excellence que le gouvernement français considère comme conclu définitivement à la date de ce jour, et dans la teneur ci-dessous rapportée, l'accord entre les deux gouvernements.

344

M. HERBETTE, AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1254 à 1259. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 20 août 1937, 22 h. 30; le 21, 12 h. 55, 13 h.*

(*Reçu :* le 20, 23 h. 10; le 21, 12 h., 1 h. 30, 14 h.)

Les informations contenues dans mon télégramme nos 1239 à 1244 d'hier (1) sont confirmées et précisées par celles que le consul général à Saint-Sébastien m'a apportées ce matin, ainsi que par celles que j'ai eu l'occasion de recueillir moi-même ce soir. Il est vraisemblable que le général Franco s'occupera personnellement de l'affaire. Si l'arrêté d'expulsion recevait un commencement d'exécution, il y serait probablement répondu par des mesures immédiates, méthodiques et étendues.

Je vous ferai parvenir demain, par le télégraphe, des détails sur les raisons qui inspirent cette attitude et sur les décisions auxquelles il faudrait s'attendre.

Notre consul général s'est appliqué à détendre la situation. J'en ai fait autant de mon côté. Mais nos efforts ne sauraient tenir lieu d'une solution.

Je me permets donc d'attirer votre bienveillante attention sur le télégramme que je vous enverrai demain, en exprimant le vœu qu'aucune solution ni définitive ni provisoire ne soit adoptée avant qu'il ne parvienne entre vos mains.

Les renseignements qui suivent sont ceux que j'ai recueillis en dernier lieu, d'une manière confidentielle et certaine, sur les motifs et les intentions des autorités espagnoles nationalistes en présence de l'expulsion prononcée contre les six personnes énumérées dans la pièce jointe à votre bordereau no 684 du 7 août.

1. *Situation au moment où l'incident s'est produit.*

On croit savoir à Salamanque que des volontaires continuent à passer de France en Espagne par la frontière de Catalogne, qu'environ 1.500 recrues sont arrivées récemment d'Algérie à la zone orientale de l'Espagne, que 14 avions y ont été dernièrement envoyés de France, etc. Les fréquentes nouvelles de ce genre qu'on reçoit de divers côtés déjouent les efforts des personnalités espagnoles désireuses de préparer de bonnes relations futures avec la France. Cependant, on était sur le point d'obtenir la libération du chalutier *Liberté* et l'exportation de pyrite en France, mais l'affaire des expulsions à tout arrêté.

(1) Non reproduit, ce télégramme traitait de l'expulsion, décidée par la Sûreté nationale, de ressortissants espagnols établis en France. L'ambassadeur faisait remarquer qu'en Espagne nationaliste, les ressortissants français bénéficiaient de « stabilité» et de « liberté» et qu'ils pouvaient protéger leurs intérêts économiques. Ne fallait-il pas craindre des représailles? La liste des six personnes incarcérées avait été fournie par un rapport du ministre de l'Intérieur au Quai d'Orsay, du 30 juillet, rapport transmis sous bordereau no 684 le 7 août au représentant de la France en Espagne.

2. *Origine de l'affaire.*

On a reçu communication à Salamanque d'un document provenant de Valence qui dénonce les services d'information dont les nationalistes disposeraient en France et qui exprime le regret de ne pas avoir réussi à faire aussi bien. Se fondant sur ce document, on est porté à considérer que l'expulsion d'Espagnols nationalistes soupçonnés de recueillir des informations en France résulte de démarches faites par l'ambassade d'Espagne à Paris et constitue par conséquent de la part du gouvernement français un service rendu à la cause de Valence, mais non pas une précaution exigée par l'intérêt national français.

3. *Nature des informations recueillies par les Espagnols de Biarritz.*

Aucune d'entre elles, déclare-t-on à Salamanque, n'a jamais visé la France ni pu être utilisée contre elle. En dehors d'une revue détaillée de la presse française, il s'agit d'instruire les demandes d'Espagnols ou d'étrangers qui voudraient pénétrer dans la zone occidentale de l'Espagne, de connaître les agissements que des Espagnols du parti adverse se permettent en France afin de soutenir la guerre ou de fomenter des agitations, etc. En un mot, ces informations visent uniquement les affaires d'Espagne. Elles n'ont rien propagé de répréhensible ni de mystérieux, de sorte qu'elles peuvent être recueillies par les personnes les plus diverses et dans les endroits les plus variés. Si les Espagnols de Biarritz disparaissaient, ils seraient remplacés sans difficulté par d'autres informateurs.

4. *Motifs pour lesquels on tient aux Espagnols de Biarritz.*

D'abord à cause de la confiance qu'inspirent ces personnes honorables et désintéressées. Ensuite parce que ces personnes sont regardées à Salamanque comme de véritables délégués officieux (en ce qui concerne les demandes d'entrée en Espagne, notamment) dont l'expulsion serait interprétée comme attestant, de la part du gouvernement français, la volonté arrêtée de n'avoir aucune espèce de rapport avec la zone occidentale de l'Espagne.

5. *Politique attribuée au gouvernement français.*

Cette interprétation de la politique française trouve d'autant plus de partisans à Salamanque que, le Parlement français étant en vacances et le chef du gouvernement français assurant personnellement l'intérim des Affaires étrangères, on ne croit pas que des incidents parlementaires ni des divergences entre les départements ministériels puissent expliquer les expulsions prononcées.

6. *Conséquences envisagées pour les Espagnols habitant en France.*

L'expulsion, le refoulement, le changement forcé de résidence ou toute autre mesure de contrainte appliquée aux six Espagnols en question détermineraient probablement les autorités de Salamanque à inviter les Espagnols de la zone occidentale qui vivent en France comme touristes, estivants, etc. à regagner leur pays. Cette mesure viserait particulièrement la région française du Sud-ouest.

7. *Relations consulaires.*

Dans la même éventualité, l'existence de sept consuls et de divers agents consulaires français dans les régions soumises au général Franco apparaîtrait à ce dernier comme n'ayant plus aucune raison d'être, puisque la forme la plus modeste et la moins officielle de réciprocité ne serait pas tolérée par le gouvernement français. Il se pourrait cependant que l'on sommât seulement un ou deux consuls français de quitter le territoire espagnol; mais la généralisation de cette mesure resterait à envisager si aucune solution n'intervenait.

8. *Entreprises françaises en Espagne.*

Partant toujours du principe que les expulsions prononcées contre les six Espagnols de Biarritz indiquent de la part du gouvernement français la volonté de rendre service au gouvernement de Valence en supprimant toutes relations avec la zone occidentale de l'Espagne, les autorités de Salamanque s'attacheraient à faire sortir de leur territoire les Français qui y représentent de grandes affaires industrielles ou commerciales, des sociétés d'assurances, des entreprises minières, etc. Le nom de Peñarroya attire particulièrement l'attention.

345

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 690. Confidentiel. *Londres, 20 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 août; Dir. pol., 3 septembre.)

En l'absence de M. Eden et de lord Halifax, j'ai fait usage auprès du sous-secrétaire d'État permanent des précisions que M. Chautemps a bien voulu adresser à M. Corbin le 14 août sur sa conversation du 6 de ce mois avec l'ambassadeur d'Italie [1].

On estime au Foreign Office que les propos échangés à Paris, malgré leur caractère général, n'en ont pas moins heureusement contribué à améliorer l'atmosphère franco-italienne ainsi que le ton de la presse fasciste à l'égard de la France. Cette détente, espère-t-on ici, doit tout au moins permettre aux bonnes volontés réciproques de s'employer à Paris et à Rome à améliorer d'une manière durable les relations des deux pays.

Un rapprochement entre la conversation du Quai d'Orsay et les entretiens de M. Grandi et des ministres anglais s'imposait. Les positions sont en effet sensiblement comparables.

[1] Ces précisions sont rapportées par le télégramme 908-909 de Paris à Rome, du 14 août, ci-dessus reproduit sous le nº 333.

Entre l'Italie et l'Angleterre, malgré des espoirs divers, des combinaisons ambitieuses (lettre de notre chargé d'affaires à Rome du 10 août, nº 319)[1], des précisions de presse qui escomptent trop l'avenir, il n'y a eu en somme qu'un échange d'assurances de bonne volonté et l'engagement d'entamer, après les réunions de Genève, des conversations diplomatiques.

Sir Eric Drummond a pris son congé. En arrivant de Rome, il est naturellement venu faire part à M. Eden de ses impressions et depuis cette visite les services anglais rédigent des séries de notes mettant au point toutes les questions qu'il serait avantageux de régler avec Rome.

Ce travail de bureau ne sera naturellement utile que si, comme l'a indiqué M. Cerruti à M. Chautemps, la question éthiopienne est sinon réglée tout au moins traitée à Genève par l'Angleterre dans des conditions apportant à l'Italie un minimum de satisfaction. Le Foreign Office se rend bien compte de cette nécessité, mais il constate d'autre part que ce problème soulève en Grande-Bretagne même de telles difficultés intérieures qu'il oblige le Cabinet à en délibérer et à prendre nettement position. Or, jusqu'à présent, celui-ci a évité d'aborder le problème. Le gouvernement britannique risque de se trouver de nouveau, le 10 septembre, dans la situation mal définie qui a été la sienne lors des dernières réunions de Genève. Il conviendrait que cette réunion du Cabinet pût avoir lieu avant le départ de M. Eden pour Genève et peut-être même avant le retour de sir Eric Drummond à Rome. L'ambassadeur sera à son poste au début du mois prochain. Nul doute qu'à la première occasion, il ne soit sollicité par les Italiens de fournir des indications.

Le Foreign Office constate donc l'existence de multiples difficultés à propos de ces futures conversations avec Rome. D'abord cette réunion rapide du Cabinet, toujours laborieuse en cette saison; ensuite, la nécessité de prendre une décision sur l'Abyssinie, décision pénible à beaucoup d'Anglais, parmi lesquels figurent des membres du gouvernement. En troisième lieu, attitude de la délégation anglaise à Genève et possibilité pour elle de faire là-bas œuvre pratique au point de vue des sentiments anglo-italiens.

Un dernier élément vient encore compliquer la situation : les torpillages de navires en Méditerranée. On est persuadé ici dans des milieux divers que les Italiens ont une part considérable de responsabilité dans ces opérations et la presse anglaise a fait ces jours très nettement allusion à ces sentiments. Il est bien certain que si les torpillages à proximité des côtes de Tunisie, d'Italie ou d'Orient [2] continuent, les journaux de Londres se montreront de plus en plus irrités à l'égard de l'Italie. En ce cas, la pression barométrique anglo-italienne retomberait dans une phase de dépression que quelques-uns de mes collègues n'hésiteraient pas à qualifier d'axiale.

(1) Ci-dessus reproduite sous le nº 326.
(2) Sur ces torpillages, voir entre autres ci-dessus les nos 326 (note), 338 (et note), 339.

346

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3379, 3380. *Berlin, 21 août 1937, 14 h. 6, 14 h. 7.*

(*Reçu :* 15 h. 15.)

L'opinion allemande se montre très satisfaite du discours de M. Mussolini (1). Comment ne le serait-elle pas? Le Duce a proclamé la solidité de l'axe Rome-Berlin, demandé la reconnaissance de l'Empire avec ou sans Genève, parlé avec dédain de la Société des Nations, affirmé la nécessité de rejeter le bolchevisme hors de la Méditerranée. Ce sont ces trois points dont les journaux officieux de la Péninsule ont d'ailleurs pris soin de souligner l'importance, qui constituent pour la presse allemande l'essentiel des déclarations italiennes. Les thèmes en sont familiers à l'Allemagne et ils flattent ses vues sur la politique européenne. Ils viennent dissiper les vagues appréhensions qu'on avait éprouvées ici au lendemain de l'échange de lettres Chamberlain-Mussolini. On est sûr désormais que le rapprochement italo-britannique ne s'effectuera pas au détriment des intérêts germano-italiens et l'on n'est pas fâché que d'un coup, M. Mussolini ait détruit [les illusions] que pouvaient conserver à cet égard les opinions de Paris et de Londres. En outre, on considère le point 3 comme l'indice que le gouvernement italien entend continuer à soutenir de toutes ses forces la politique du général Franco.

Au surplus, si, cette fois, le chef du gouvernement fasciste a parlé à l'Angleterre et à la France sans haine et sur un ton modéré, il ne leur en a pas moins adressé quelques vérités... En ce qui concerne particulièrement la France, on a aussi observé, et non sans plaisir, la brièveté, sinon la froideur de ses déclarations.

Quant aux avances à la Grande-Bretagne qui retiennent davantage l'attention, elles sont généralement considérées comme susceptibles de permettre dans de bonnes conditions la poursuite des négociations prévues. Mais certains journaux avisés ou prudents paraissaient mesurer déjà au caractère catégorique du discours et à la netteté de la ligne politique qu'il trahit les difficultés auxquelles se heurteront ces pourparlers.

(1) Allusion au discours prononcé à Palerme le 20 août par le Duce. Après y avoir exalté la fondation de l'Empire, celui-ci affirmait que son pays entendait « pratiquer une politique concrète de paix ». En ce qui concernait la France, M. Mussolini affirmait qu'en examinant dans un esprit pacifique l'ensemble des rapports franco-italiens, on conclurait qu'il n'y avait pas là « matière à drame ». Les relations anglo-italiennes avaient été troublées par une « grande incompréhension ». Rome demandait à Genève, pour l'Éthiopie, d'enregistrer le fait accompli. M. Mussolini, enfin, insistait sur la solidité de l'axe Rome-Berlin et répétait que l'Italie ne tolérerait pas dans le bassin méditerranéen « le bolchevisme ou quelque chose de pareil ».

347

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3384 à 3386. *Berlin, 21 août 1937, 19 h. 57, 19 h. 58.*

(*Reçu :* 20 h. 57, 20 h. 50.)

L'organe officieux de la Wilhelmstrasse, dans son édition de cet après-midi dont j'ai transmis sous le no 3383 (1) une analyse détaillée, confirme l'excellente impression produite en Allemagne par le discours de M. Mussolini (2). Il fait un très vif éloge des déclarations du gouvernement italien et exprime l'approbation qu'elles recueillent de la part du gouvernement allemand.

Un examen attentif de l'article révèle toutefois dans cette approbation certaines nuances qui ne semblent pas être l'effet du hasard. Le bulletin s'associe aux espoirs formulés par le Duce d'une amélioration profonde et prochaine des relations italo-britanniques. Il loue M. Mussolini d'avoir placé l'Europe devant la « réalité » de l'*Imperium* depuis longtemps reconnu par l'Allemagne. Il le félicite enfin d'avoir marqué avec tant de force et de clarté la nécessité de tenir compte de cette autre « réalité » que serait l'axe Rome-Berlin.

Mais là s'arrête dans la *Correspondance politique et diplomatique* l'énumération des points touchés par M. Mussolini. Les journaux de ce matin à la suite de M. Virginio Gayda ayant pris soin de les mentionner tous, il serait surprenant que le bulletin de la Wilhelmstrasse ait précisément oublié l'un des plus importants, celui qui a trait à l'élimination du bolchevisme du bassin méditerranéen. Sur cette question, la *Correspondance* reste en tout cas muette. Est-ce l'indice que l'Allemagne la considère comme moins capitale, comme l'une des « conditions » auxquelles il serait le plus facile de faire des concessions à l'Angleterre? Ou ce silence a-t-il pour but de marquer que sur ce dernier point qui soulève toute l'affaire d'Espagne, le désintéressement du Reich est désormais acquis? Si, comme il est probable, les services de la Wilhelmstrasse ont évité à dessein de se prononcer à ce sujet, toutes ces hypothèses sont permises.

(1) Non publié.
(2) Prononcé à Palerme. Sur ce discours, voir ci-dessus le no 346 (et note).

348

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 259 à 263. Réservé. *Tokyo, 22 août 1937, 22 h. 30.*

(*Reçu :* 17 h. 35, 17 h. 40, 18 h. 30, 18 h. 50, 18 h.)

En rapprochant un certain nombre de faits et d'opinions, j'ai été amené à penser que, si invraisemblable que cela paraisse, il se pourrait que le parti militaire songeât à attaquer la Russie. Cette éventualité ne me paraît pas immédiate, mais je compte ne jamais la perdre de vue et tout faire pour m'éclairer sur elle.

Voici les faits que je trouve remarquables.

Les Japonais accumulent leurs forces en Mandchourie loin des théâtres normaux d'opérations.

A Tientsin, le consulat des Soviets a été « pillé » par des Russes blancs (1). Malgré ses dénégations, il est vraisemblable que l'armée japonaise a connu l'expédition à... (2) il'a favorisée.

A Changhaï, on accuse le consulat général de Russie de faire des signaux lumineux aux avions chinois.

On donne ici une grande importance à des fournitures vraies ou fausses d'armes à la Chine par les Soviets : notamment des avions montés par des équipages bouriates.

La presse exprime couramment l'opinion qu'en cas d'intervention russe, l'Allemagne se rangerait aux côtés du Japon. On en voit une nouvelle preuve dans l'information télégraphiée de Berlin que le ministre de la Propagande a interdit aux journaux de publier les nouvelles tendancieuses chinoises et a ordonné de toujours donner le pas aux télégrammes d'origine japonaise.

Il m'est revenu de plusieurs côtés que le petit peuple japonais, voyant que dans la mobilisation actuelle, des hommes des classes âgées sont appelés et que les hommes des classes jeunes ne le sont pas, explique ce fait en disant que l'on garde les soldats les plus solides pour *l'attaque contre la Russie* qui se fera prochainement. On m'a dit que les associations d'anciens soldats font campagne contre les Soviets et répandent dans le peuple l'opinion qu'il faut en finir avec eux.

La plupart des Japonais sont persuadés à tort ou à raison que les troubles intérieurs de la Russie la mettent pour quelque temps hors d'état de faire la guerre. Nombreux sont ceux, me dit-on, surtout parmi les jeunes officiers, qui pensent qu'il faudrait saisir l'occasion avant que la Russie ne retrouve sa puissance.

(1) Le 2 août. Le personnel du consulat s'était réfugié dans la concession britannique.
(2) Lacune de déchiffrement.

On m'a dit que parmi eux, se répand l'opinion suivante. Le Japon a mobilisé une armée trop forte pour l'effort à faire en Chine, étant donné la mauvaise qualité des troupes chinoises telle que l'ont fait apparaître les combats autour de Pékin et à Changhaï. Il est possible que l'on ne puisse pas, dans l'avenir, obtenir le même effort du pays; il faut donc employer l'arme qu'on a entre les mains pendant qu'on l'a.

Il est hors de doute que le gouvernement n'est pas acquis à cette politique d'agression contre la Russie. Mais dans l'affaire de la Chine, il a si bien passé par où il ne voulait pas qu'on ne peut pas avoir grande confiance dans sa fermeté et dans son habileté à résister au groupe militaire extrémiste.

Il paraît absurde, lorsqu'on a un ennemi sur les bras, d'en susciter un second. Voici cependant comment je me représente l'idée que se feraient des choses les Japonais qui voudraient attaquer la Russie. Les premiers combats les ont confirmés dans leur opinion sur la mauvaise qualité des troupes chinoises. Ils se rendent compte que tout le jeu diplomatique de Nankin consiste à entraîner dans une intervention l'Angleterre que beaucoup d'entre eux tiennent déjà pour leur principale ennemie dans l'avenir. Ils pensent que ce fut un des motifs de l'attaque de Changhaï par les Chinois. Ils cherchent donc d'une part à compromettre suffisamment l'Allemagne, qui ferait contrepoids à l'Angleterre et, d'autre part, craignant moins la Russie qu'il y a quelques mois, ils voudraient régler avec elle la question de la Province maritime, après quoi ils se retourneraient vers une Chine qui ne pourrait plus leur opposer grande résistance.

Je répète que je ne crois pas du tout qu'une telle agression doive se produire prochainement ni que son principe soit décidé. Mais j'ai cru devoir porter à la connaissance de Votre Excellence une éventualité qui restera mon souci constant.

349

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2138 à 2146. *Londres, 23 août 1937, 19 h. 32, 19 h. 42, 19 h. 52, 19 h. 35, 19 h. 55.*

(*Reçu :* 20 h. 57, 21 h. 35, 21 h., 21 h. 15.)

Sir Robert Vansittart compte soumettre aux ministres qui se réuniront à Londres mercredi prochain 25 août un certain nombre de questions dont les plus importantes, m'a-t-il dit, sont les suivantes :

Modalités des prochaines conversations anglo-italiennes, situation de fait à Changhaï, position de principe à adopter par la Grande-Bretagne en présence de l'aggravation du conflit sino-japonais.

Le sous-secrétaire d'État permanent m'a confirmé les indications contenues dans ma lettre 644 du 5 de ce mois [1] sur les conditions dans lesquelles s'engageront les conversations de Rome.

Il doute d'ailleurs que les éléments de la décision préalable à prendre par l'Angleterre à propos de l'Abyssinie ne soient déjà précises dans l'esprit du Premier ministre et même que le conseil restreint de mercredi puisse prendre nettement position. Le Cabinet tout entier devra vraisemblablement se prononcer et se réunir au début de septembre, et vraisemblablement les ministres auront à prendre connaissance des derniers renseignements parvenus ici sur la position des nationaux et des intérêts britanniques à Changhaï. Ils approuveront les mesures prises sur place à ce sujet par les autorités britanniques.

La presse de Londres a, vous le savez, souligné la portée de la mesure de solidarité prise par le gouvernement français à propos de la concession internationale [2].

Très confidentiel. Le Foreign Office ressent profondément l'humiliation que constitue la position actuelle de la Chine pour les puissances à traités et la triste impuissance dont elles donnent le spectacle. Aussi les manifestations de satisfaction qui paraissent dans la presse allemande au sujet de l'attitude du Japon sont-elles médiocrement goûtées ici.

Sur la position de principe à adopter par la Grande-Bretagne dans le conflit sino-japonais, le sous-secrétaire d'État s'est de nouveau déclaré dans l'impossibilité absolue de me fournir la moindre indication officielle.

« Je doute fort, m'a-t-il dit, que nos ministres aient eux-mêmes des idées à cet égard. Mercredi, ils échangeront pour la première fois leurs vues sur le sujet ».

Des études techniques auxquelles procédent nos services, les plus importantes sont celles qui portent sur la situation dans laquelle se trouverait le gouvernement britannique si le Japon se livrait à l'égard de la Chine à des actes d'hostilité caractérisée par exemple en mer, sans avoir préalablement déclaré la guerre à Nankin. Il en résulterait des difficultés très grandes.

J'ai fait alors observer que sous réserve de certaines modalités d'application, le gouvernement de Londres pouvait néanmoins dès à présent prendre des décisions de principe ou fournir des indications sur ses intentions. Par exemple, si la guerre éclatait, permettrait-il à ses nationaux de vendre des armes aux belligérants? Comment se ferait le transport? Sir Robert Vansittart m'a répondu que la question, si elle devait se poser, le serait très probablement sous une forme concrète, indépendante d'un état; si demain, un fournisseur de nationalité anglaise demandait à son gouvernement une licence d'exportation pour l'Extrême-Orient? « Dans l'état actuel de notre législation, m'a

(1) Ci-dessus publiée sous le n° 322.

(2) Londres avait suggéré de recommander aux Chinois et aux Japonais le retrait de leurs troupes de la zone de Changhaï, la protection des ressortissants japonais vivant sur la concession internationale devant être confiée à des autorités étrangères. La Grande-Bretagne proposant de se charger de cette œuvre humanitaire, à condition de recevoir le *consensus* et l'appui des autres puissances intéressées, Paris donnait son adhésion (télégramme-circulaire du 18 août, 22 h., non reproduit). De fait, le 23 août, un bataillon français quittait Hong-Kong pour Changhaï.

déclaré sir Robert Vansittart, nous ne saurions refuser et je donnerais à M. Eden un avis favorable. Si mon gouvernement me consultait, a-t-il ajouté, je lui conseillerais de laisser les choses en l'état et d'éviter de se laisser entraîner à définir sa position de principe. Mon sentiment personnel est que, du côté japonais, l'état de choses actuel, indéfendable juridiquement, va se prolonger.

« De notre côté, nous n'avons pas eu depuis longtemps de demandes importantes de licences pour l'Extrême-Orient. Nos firmes sont trop occupées par les commandes de notre gouvernement. Évidemment, il y a encore du vieux matériel. Aussi je comprends votre question et nous allons nous efforcer d'y répondre aussi rapidement que possible ».

J'ai ensuite entretenu sir Robert Vansittart des déclarations faites à la presse anglaise par l'ambassadeur de Chine à propos d'un appel de son gouvernement à la Société des Nations [1].

J'ai donné connaissance au sous-secrétaire d'État des informations que je possédais sur les entretiens qu'avait eus à ce sujet au Quai d'Orsay l'ambassadeur de Chine à Paris [2]. Sir Robert Vansittart me répondit que M. Koo était venu voir il y a un mois environ M. Eden [3]. Il lui avait demandé si un recours de Nankin à Genève paraissait opportun au gouvernement britannique.

Le ministre anglais avait répondu qu'il ne lui appartenait pas de formuler un avis à ce sujet. On pouvait néanmoins se demander si une pareille procédure au sujet de laquelle aucune objection de principe ne pouvait être formulée du côté anglais serait bien de nature à servir tous les intérêts en cause. L'attitude du gouvernement américain présentait d'ailleurs, pour la Chine, dans les circonstances présentes un intérêt particulier.

Il serait donc utile de s'assurer des sentiments de Washington. Vendredi dernier, M. Koo est revenu au Foreign Office. Il a déclaré à sir Robert Vansittart que son gouvernement, ayant décidé de saisir la Société des Nations, venait solliciter l'appui anglais à Genève. Le sous-secrétaire d'État conseilla vivement à l'ambassadeur de faire cette communication à M. Eden lui-même. Il ajouta que l'attitude anglaise à Genève serait absolument correcte, mais ne laisserait subsister aucun doute sur les responsabilités que la position prise par Nankin ferait supporter à la Chine.

L'entrevue entre M. Eden et M. Koo n'a pas encore eu lieu. Il est possible que de nouvelles instructions de Nankin atténuent le caractère de la démarche chinoise.

Si toutefois la résolution du gouvernement chinois était définitive, les Anglais examineraient la méthode qu'il conviendrait d'adopter à Genève pour tenter d'en limiter dans toute la mesure possible les inconvénients.

(1) Appel déjà suggéré le mois précédent au cours de déclarations faites par l'ambassadeur de Chine au Foreign Office (voir ci-dessus le n° 263).
(2) Voir ci-dessus le n° 314 (note).
(3) Voir ci-dessus le n° 278.

350

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 350 N. *Nankin, 24 août 1937, 12 h. 35.*

(*Reçu :* 15 h. 35.)

D'après le rapport du 22 août de l'attaché militaire, le parti de la résistance à outrance à l'agression japonaise aurait encore gagné du terrain malgré l'usure rapide des stocks de matériel de guerre et de personnel qualifié, notamment dans l'[aviation]. Le gouvernement chinois s'efforce de tous côtés d'obtenir du matériel.

Le colonel Sabatier estime que les Japonais ont de la peine à se « donner de l'air » dans le nord, où il évalue leurs effectifs à 95, 100, 150.000 hommes, Tchahar compris. Dans la région de Changhaï, leur situation lui paraît délicate : 12.000 fusiliers-marins contre de nombreuses divisions chinoises; difficultés de débarquer les troupes de l'armée.

Il ajoute que les Russes s'achemineraient vers l'idée d'une aide même plus... (1) probablement sous forme de matériel d'aviation.

On annonce, d'autre part, la capture de Kalgan par les Japonais ainsi que le débarquement de troupes de l'armée de terre à Wusung.

Prière de communiquer à la Guerre.

351

M. PONSOT, AMBASSADEUR DE FRANCE À ANKARA,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 593. *Istanbul, 24 août 1937, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 22 h. 45.)

M. Rustu Aras m'a déclaré aujourd'hui que son gouvernement avait pris toutes mesures de surveillance pour prévenir ou réprimer un nouveau torpillage dans les eaux territoriales turques, qu'il en ferait la déclaration par voie de circulaire aux puissances (2).

(1) Lacune de déchiffrement.

(2) Deux notes turques furent en effet remises aux puissances : l'une relative aux torpillages dans les Détroits, l'autre aux soupçons nés sur la présence possible d'un sous-marin étranger dans la mer de Marmara et sur l'ordre donné d'arraisonner ou détruire un tel navire violant la convention des Détroits.

Il tient pour certain que l'*Armuro* a été poursuivi et torpillé dans les eaux de Tenedos, entre deux milles et demi de la terre et le point où il s'est échoué, à un mille [1].

Il n'a le droit de suspecter aucune puissance, le Portugal, l'Allemagne ou l'Italie d'avoir cédé le sous-marin agresseur, mais estime que l'occasion est favorable de reprendre prochainement à Genève l'examen du projet de pacte méditerranéen dont le gouvernement français avait pris il y a précisément un an [2] l'initiative *.

352

M. PAYART, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À VALENCE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 169. Confidentiel. *Valence, 24 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 11 septembre.)

Le conflit sino-japonais, conjuguant ses incidences avec les effets des actes d'agression commis par la marine italienne contre les navires en provenance de la mer Noire et à destination de l'Espagne [3], est susceptible d'exercer une influence décisive sur le rythme des événements dont la Péninsule est le théâtre.

Le conflit sino-japonais, en effet, semble devoir rejeter l'affaire d'Espagne au second plan des préoccupations soviétiques. Bien plus, on peut se demander s'il ne va pas avoir pour conséquence de la priver d'un des principaux intérêts qu'elle présentait jusqu'ici pour les Soviets, qui y voyaient notamment la possibilité d'une opportune diversion pour le cas où ils devraient abandonner l'espoir de trouver, dans un système général de sécurité collective, des garanties suffisantes pour la sauvegarde de leur propre territoire. Ce n'est certes pas à dire que — sous l'impulsion des sections nationales périphériques du Komintern, plus d'ailleurs que de Moscou même —, les considérations idéologiques aient été étrangères à l'intervention de l'U.R.S.S. en Espagne; mais elles n'ont joué qu'à titre accessoire, pour ainsi dire auxiliaire et, si l'on veut se rendre compte de l'influence prépondérante que les préoccupations spécifiquement nationales ont exercée, en fait, sur les vues successivement manifestées par l'U.R.S.S. à l'égard de la question espagnole, il n'est que de constater combien l'attitude de Moscou à l'égard du pacte de non-ingérence s'est modelée sur la courbe des espoirs et des désillusions que lui valait alternativement le cours des pourparlers relatifs à la sécurité collective.

(1) Sur ce torpillage, voir ci-dessus le nº 338 (note).
(2) En juillet 1936 : voir, au tome II de la présente série, le nº 461.
* Note marginale de M. Massigli : *M. Lagarde. Prière de faire établir une note résumant l'état de la question sur le pacte méditerranéen.*
(3) Sur ces actes d'agression, voir ci-dessus les nºs 338 (et note), 339, 351.

C'est ainsi que l'assurance officielle que nous avons donnée fin juillet 1936 à l'U.R.S.S. de faire tous nos efforts pour l'associer au bénéfice du nouveau Locarno alors envisagé (1) a été un des trois ou quatre facteurs qui ont déterminé Moscou à adhérer, le 5 août, au principe de la non-immixtion (2). C'est ainsi encore que l'on peut établir un rapport de cause à effet entre le discours du roi des Belges, en date du 14 octobre (3), qui pouvait être interprété comme réduisant définitivement à néant les espoirs que l'on pouvait placer dans un nouveau Locarno à prolongements orientaux, et la crise du comité de Londres provoquée quelques jours après par M. Maisky (4). Autre exemple : le bombardement du *Deutschland* — qu'il n'est sans doute pas téméraire d'attribuer à une inspiration soviétique — suit de près les conversations que M. Litvinov avait engagées à Paris en vue de valoriser le pacte d'assistance mutuelle (5) et dont le résultat avait déçu le Commissaire du peuple.

L'un des raisonnements qui contribuaient à déterminer la ligne de conduite des Soviets semble pouvoir se reconstituer ainsi : « Dans la mesure où nous ne pouvons arriver à constituer un système efficace de sécurité collective susceptible de garantir la paix générale et, le cas échéant, de rejeter partiellement sur d'autres, en nous déchargeant d'autant, le poids d'un conflit, mieux vaut éviter de nous trouver seuls face à face avec l'impérialisme allemand et, à cette fin, poser à l'ouest les conditions d'une guerre internationale, où les quatre grandes puissances occidentales pourront se neutraliser réciproquement. Nous aurons ainsi quelque chance de nous réserver le bénéfice d'une position tangentielle qui nous permettra de doser notre intervention éventuelle au mieux de nos possibilités et de nos intérêts ».

Le conflit sino-japonais bouleverse aujourd'hui ces perspectives. Deux foyers de guerre, dont l'un, situé en Asie, retient particulièrement l'attention soviétique, sont allumés sur le vieux continent, à chacune de ses extrémités, et leur coexistence même implique — en dehors des risques propres que l'un et l'autre comportent — des risques supplémentaires de généralisation à l'abri desquels les Soviets, en raison de leur position centrale, ne pourraient espérer longtemps demeurer. Il est donc possible qu'à défaut de pouvoir mettre au conflit espagnol, par une intervention décisive, un terme rapide et conforme à ses vœux, l'U.R.S.S. préfère s'en dégager plutôt que de contribuer à le prolonger sans espoir et sans profit en l'alimentant insuffisamment.

Par ailleurs, les Soviets désirent-ils à l'heure actuelle que le gros des forces navales britanniques soit fixé à l'ouest, ce qui serait le cas si le conflit espagnol dégénérait en guerre internationale — et ne préfèrent-ils pas le savoir disponible pour une action éventuelle en Extrême-Orient où les intérêts anglais sont, face à l'impérialisme japonais, en état de collusion latente avec ceux de l'U.R.S.S. ?

(1) Voir, au tome III de la présente série, le n° 35 (note).
(2) Voir, au tome précité, le n° 89.
(3) Sur ce discours, se reporter à l'analyse qui en est donnée au tome susdit sous le n° 346.
(4) Voir, au tome précité, les n°s 402 (et note), 419.
(5) Allusion aux conversations du commissaire du peuple aux Affaires étrangères qui eurent lieu en mai 1937, dans le but de transformer le pacte d'assistance en une véritable alliance militaire, conversations qui débouchèrent sur un échec. Voir, au tome V de la présente série, les n°s 285, 436 (note), 480, au tome présent, le n° 64 (et note).

Les dirigeants de Moscou ne voudront d'ailleurs se retirer de l'affaire espagnole que dans la mesure où ils le pourront sans trop perdre la face vis-à-vis de la IIIe Internationale. Précisément, la répétition des actes d'agression commis en Méditerranée contre les chargements soviétiques leur fournit à cet égard une excuse commode, en leur permettant d'arguer de l'impossible, auquel nul n'est tenu.

En bref, les rapports soviéto-espagnols se caractérisent aujourd'hui par les difficultés qui s'opposent à ce que l'Union puisse dorénavant aider efficacement Valence dans l'ordre matériel et, peut-être aussi, par le moindre désir de l'U.R.S.S. d'intervenir directement dans le conflit.

Ainsi que je l'ai indiqué au Département lors de mon dernier séjour à Paris, j'ai toujours eu l'impression depuis mon arrivée ici que, livrée à elle-même, aucune des deux forces en présence en Espagne n'avait sur l'autre une supériorité suffisante pour lui permettre de passer, dans l'ordre stratégique, de la défensive à l'offensive, mais que l'apport continu par l'Allemagne et par l'Italie de troupes, d'armes et de techniciens au général Franco représentait, au profit de ce dernier, un élément constant de rupture d'équilibre que les secours reçus de son côté par le gouvernement de Valence étaient incapables de compenser. J'en étais même arrivé à penser qu'à moins qu'une médiation — dont les bases psychologiques n'ont malheureusement pu être découvertes jusqu'ici ni d'un côté ni de l'autre — ne fût susceptible d'être envisagée à un moment donné, la continuation, dans les mêmes conditions que par le passé, de l'aide relativement faible apportée au gouvernement de Valence par les gouvernements qui lui sont favorables ne ferait, en présence de l'intervention massive et avouée des Allemands et surtout des Italiens, que prolonger cruellement, parce qu'inutilement, le conflit.

Actuellement, dans l'ordre international et dans l'ordre militaire, la balance penche de plus en plus en faveur des insurgés. L'Angleterre paraît désormais incliner de leur côté. A l'encontre de l'U.R.S.S., l'Allemagne et l'Italie, qui les aident, ne possèdent pas en Extrême-Orient d'intérêts majeurs dont le souci immédiat les détourne de l'objectif qu'elles se sont assigné en Espagne. La conquête des régions minières du nord les rend plus autonomes que par le passé en ce qui concerne leur ravitaillement en armes et en munitions. Ils reprennent l'initiative des opérations sur terre et ont la supériorité sur mer. Le problème le plus délicat qui se pose pour eux est peut-être, comme d'ailleurs pour le gouvernement, celui de l'arrière.

Du côté gouvernemental, les perspectives sont dans l'ensemble moins encourageantes. L'U.R.S.S., *volens nolens*, ne paraît plus capable de poursuivre en faveur de Valence l'effort qu'elle avait fourni jusqu'ici. Les autorités régulières traînent derrière elles le poids mort de la Catalogne. Les offensives gouvernementales échouent. Les troupes manquent de cohésion et de mordant. L'intervention, dans la vie publique de l'Espagne, du parti communiste — qui a cependant fait un effort réel d'organisation — a prématurément brisé dans l'armée et dans la population les ressorts de l'enthousiasme et ce n'est pas un des moindres reproches que l'on pourra faire plus tard à l'U.R.S.S. que d'avoir cherché, sous le couvert de la situation privilégiée dont elle jouissait, à implan-

ter ici des méthodes asiatiques qui répugnent au tempérament espagnol, qui provoquent dans le pays un état de crise latente et qui détermineront nécessairement, dès que l'occasion s'en présentera, une réaction profonde dans le sens de l'anarchie.

353

M. DE MONICAULT, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 682, 683. Réservé. *Prague, 25 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 16 h. 50.)

M. Krofta partira le 27 août pour Bucarest, où il doit faire une conférence avant de se rendre à la réunion du conseil de la Petite Entente. Il m'a dit que deux questions, d'importance d'ailleurs fort inégale, feraient l'objet principal des conversations de Sinaïa.

1. Création d'ambassades dans les pays de la Petite Entente. Ainsi que M. de Lacroix l'a indiqué dans ses télégrammes nos 589 à 591 (2), la Tchécoslovaquie est nettement hostile à ce projet, dont on ne sait trop s'il a été d'abord imaginé à Varsovie ou à Bucarest. M. Krofta fera valoir à Sinaïa que, comme le sait sans doute le Département, la question a déjà été examinée en 1933 par les ministres des Affaires étrangères de la Petite Entente. Ceux-ci s'étaient, à l'époque, mis d'accord sur le principe que si les trois pays devaient un jour transformer certaines de leurs légations en ambassades, ils commenceraient par le faire dans leurs capitales réciproques et à Paris. M. Krofta se réserve de faire observer, le cas échéant, que si conformément à cette résolution, les états de la Petite Entente priaient la France de se prêter à la mutuelle élévation de leur représentation diplomatique, on répondrait sans doute à Paris que cette élévation ne pourrait se justifier que par des rapports politiques plus étroits entre la France et la Petite Entente en tant que telle, à la suite par exemple de la signature du pacte d'assistance à quatre imaginé il y a quelques mois. Cette observation n'aurait évidemment dans l'esprit de M. Krofta qu'un but de manœuvre.

2. Hongrie. — M. Krofta estime que jamais les circonstances n'ont été plus favorables à un rapprochement de ce pays avec la Petite Entente. La présence au pouvoir de M. Daranyi, les craintes que provoquent à Budapest les progrès de l'influence allemande en Europe centrale, le peu de profit que la Hongrie a retiré de ses campagnes revisionnistes et de son alliance avec l'Italie sont sans doute à l'origine de l'évolution que l'on croit discerner dans les intentions de la Hongrie à l'égard de ses anciens adversaires. Si cette évolution s'accen-

(1) Par courrier en clair.
(2) Du 7 juillet. Ces télégrammes annonçaient la transformation en ambassades des légations de Pologne en Roumanie et de Roumanie en Pologne.

tuait, la Hongrie, dont la menace a autrefois déterminé la formation de la Petite Entente, pourrait devenir, par un phénomène inverse, un élément de rapprochement entre les tendances aujourd'hui assez divergentes des trois pays alliés.

M. Krofta m'a dit que M. Hodza s'était longuement entretenu de cette question avec M. Tataresco lors de leur récente rencontre en Bukovine. Le président du Conseil roumain aurait reconnu que la Roumanie devait faire chez elle quelque chose en faveur de la minorité magyare. Il aurait promis à son collègue tchécoslovaque de s'en occuper très sérieusement, rien ne pouvant contribuer plus efficacement à la détente recherchée. J'ai cru comprendre que des contacts discrets s'étaient déjà établis entre M. Daranyi, d'une part, et M. Hodza et M. Tataresco, d'autre part.

En ce qui concerne la reconnaissance du réarmement hongrois, il se pourrait, m'a dit M. Krofta, qu'une solution fût étudiée à Sinaïa. Le ministre de Hongrie à Bucarest a été autorisé depuis quelque temps par son gouvernement à négocier à ce sujet avec les Roumains. Ceux-ci ont été, de leur côté, autorisés par leurs alliés à parler en leur nom. Le terrain doit donc se trouver préparé.

En ce qui concerne l'Italie, M. Krofta estime que l'insistance avec laquelle M. Mussolini met en ce moment l'accent sur l'axe Rome-Berlin (1) ne signifie nullement que la coopération entre les deux puissances totalitaires soit devenue plus confiante en Europe centrale. Bien au contraire. M. Krofta a constaté depuis quelques mois un changement assez favorable dans l'attitude du ministre d'Italie à Prague. Il en conclut que le gouvernement de Rome, inquiet lui aussi des progrès de l'influence allemande dans le bassin danubien, veut ménager la Tchécoslovaquie et se réserve même peut-être de lui faire des avances. Une amélioration marquée des rapports entre la Petite Entente et la Hongrie hâterait une évolution italienne que la Tchécoslovaquie désire pour sa part encourager. L'Italie est en effet trop faible pour que son expansion en Europe centrale puisse susciter ici des inquiétudes. Cette expansion peut, au contraire, contrebalancer dans une certaine mesure la pression allemande. Aussi, pas plus à Prague qu'ailleurs, n'a-t-on, croit M. Krofta, intérêt à s'y opposer pour le moment.

Dans un ordre d'idées analogue, le ministre des Affaires étrangères m'a dit qu'il serait heureux que la détente italo-britannique pût s'accentuer. Menacée depuis quelques mois par l'Italie, en Méditerranée, l'Angleterre n'a eu, estime-t-il, que trop tendance à ménager l'Allemagne. J'avais déjà eu l'impression que l'insistance apportée par M. Eden, à Londres, et M. Newton, à Prague, à recommander à leurs interlocuteurs tchécoslovaques de s'« arranger » avec les Allemands des Sudètes (2), avait non seulement froissé un peu leur amour-propre, mais qu'elle les avait aussi assez sérieusement inquiétés. Ce que m'a dit M. Krofta le confirme. Le ministre espère que, rassurée en Médterranée, l'Angleterre regardera les problèmes allemands sous un autre angle.

(1) Dans son discours de Palerme. Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 346 (et note), 347.

(2) Sur cette « insistance », voir notamment, au tome V de la présente série, les nos 52, 217, au tome présent, les nos 3, 26, 222 (et note), 242 (note), 330.

Au cours de notre conversation, M. Krofta a abordé incidemment la question de la reconnaissance de l'empire éthiopien de l'Italie, dont on parlera sans doute à Sinaïa. Il m'a dit à ce propos que la Petite Entente ne ferait rien que d'accord avec nous, mais a-t-il ajouté, et ceci est caractéristique des intentions bienveillantes où l'on est actuellement ici à l'égard de Rome, la Petite Entente pourrait, si la France et l'Angleterre voulaient s'éviter à elles-mêmes ce désagrément, prendre à Genève l'initiative d'une proposition de nature à donner satisfaction à l'Italie.

Le Département n'ignore pas que les états de la Petite Entente ont déjà fait un geste appréciable en faveur de l'Italie en donnant à leurs légations respectives à Rome compétence consulaire pour l'Éthiopie.

354

LE VICE-AMIRAL DARLAN, CHEF D'ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL DE LA MARINE,
À M. MASSIGLI, DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES.

L. personnelle. *Paris, 25 août 1937.*

Comme suite à notre conversation de tout à l'heure, rue Saint-Florentin, je vous adresse un exemplaire de mon rapport au Ministre relatif aux réductions budgétaires (1).

Si vous pouviez nous aider à obtenir les 500 millions supplémentaires que je demande, vous rendriez un grand service au pays et votre politique serait plus aisée.

355

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
À M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2021 à 2024. Réservé. *Paris, 26 août 1937, 17 h. 25.*

D'après votre dépêche Europe 693 (2), l'on n'a pas de doute, à Londres, sur le fait que des sous-marins auraient été mis à la disposition du général Franco par une puissance étrangère.

Notre ministère de la Marine est arrivé à la même conclusion. Vous recevrez, par la prochaine valise, copie d'une lettre que M. Campinchi m'a adressée

(1) Du 29 juillet, dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 293. Voir également ci-après le n° 381.
(2) Non retrouvée.

sur ce sujet à la date du 20 août [1] et qui résume un dossier dont votre attaché naval doit recevoir directement communication. Il en résulte que le sous-marin ayant opéré au large du Grau du Roi, le 29 juillet dernier, est du même type que celui qui, il y a quelques jours, a coulé un navire espagnol au large de Tenedos; l'un et l'autre sont italiens.

Je souhaiterais vivement savoir quelle action envisage le gouvernement britannique pour que les puissances intéressées à la sécurité des communications en Méditerranée puissent avoir la certitude que les attaques de bâtiments par des sous-marins contre des bâtiments non espagnols ne se renouvellent pas et pour qu'il soit mis fin sans tarder à une violation flagrante des engagements de non-intervention.

Les raisons pour lesquelles le Foreign Office préfère que la question ne soit pas évoquée au Comité de non-intervention sont aisées à deviner; mais cette évocation ne peut être évitée que si l'action indispensable est entreprise sans délai par une autre voie. J'attacherais du prix à connaître, — l'examen de la situation actuellement en cours étant achevé —, quelles sont les intentions du gouvernement britannique. Je souhaiterais, en particulier, savoir si le gouvernement britannique est d'accord avec le gouvernement français pour estimer que la situation devrait avoir été éclaircie et les apaisements indispensables obtenus avant que ne s'engage la négociation anglo-italienne, prévue pour le mois prochain. Au surplus, le gouvernement britannique ne peut se méprendre sur l'émotion que, indépendamment des réactions manifestées du côté turc, de pareils faits provoquent chez beaucoup de puissances et sur les répercussions que leur renouvellement pourrait avoir lors de la prochaine assemblée de la Société des Nations, qui en sera d'ailleurs saisie par le gouvernement espagnol.

Vous marquerez au Foreign Office que, pour sa part, le gouvernement français est en principe disposé à s'associer à toute démarche qui, soit sur le plan de la non-intervention, soit en invoquant tous autres engagements auxquels l'Italie serait partie (sans exclure le protocole sur la guerre sous-marine), permettrait d'obtenir les assurances indispensables contre le retour de pareils faits et de redresser une situation qui va à l'encontre des engagements de non-intervention dans les conditions les plus inacceptables.

[1] Allusion à une dépêche 1102 EMG/2 non reproduite, et qui traitait du bombardement aérien du 6 août (voir ci-dessus le n° 326, note) ainsi que d'attaques de bâtiments de commerce par des sous-marins inconnus (affaire du Grau-du-Roi et du *Ciudad de Cadiz*).

356

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2176, 2177. Très confidentiel. Réservé. *Londres, 26 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 27, 11 h. 15.)

Au sujet des futures conversations anglo-italiennes, M. Eden a déclaré hier au Premier ministre que cette tentative de mise au point des positions anglaise et italienne pouvait parfaitement échouer ou aboutir à des résultats décevants. Les deux faits s'étaient déjà produits à diverses reprises.

Les conversations qu'aura sir Eric Drummond à Rome, après les réunions de Genève, constitueront cependant un témoignage indiscutable de la bonne volonté britannique et nous essaierons de régler des questions concrètes.

« L'optimisme qui s'affiche actuellement du côté italien, quant à l'issue de ces conversations, l'importance qui leur est donnée dans les journaux de Rome, l'empressement qui nous a été témoigné par M. Grandi et même par M. Mussolini, me surprennent un peu, je l'avoue, a ajouté M. Eden. En tout cas, je suis heureux de voir que certaines préventions, qui auraient pu subsister chez vous à ce sujet, aient aujourd'hui disparu ».

Le secrétaire d'État considère lui aussi que ce qui se passera à Genève, à propos de l'Abyssinie, présente un réel intérêt au point de vue des futures conversations de Rome, mais il se refuse à considérer cet intérêt comme capital.

« En ce qui concerne le problème abyssin et les prochaines réunions de Genève, je me trouve, m'a déclaré M. Eden, en face d'un certain nombre d'inconnues qui me gênent.

« D'abord une délégation abyssine viendra-t-elle, cette fois, à l'Assemblée? Est-il préférable que les Abyssins fassent le geste de venir ou qu'ils s'abstiennent?

« Selon moi, nous nous trouvons en face des perspectives suivantes : si le gouvernement du Négus est présent, le comité de la Société des Nations aura à examiner si ce gouvernement représente toujours l'Abyssinie et si celle-ci est bien un pays indépendant. Si, au contraire, le Négus évite d'envoyer quelqu'un, nous nous retrouvons dans la position des dernières réunions et il y a lieu de craindre une prolongation de la situation actuelle.

« Je ne vous parle que de l'Abyssinie, a déclaré M. Eden, parce que c'est seulement en fonction de ce pays qu'il me paraît possible de traiter la question. L'Italie ne doit pas être mentionnée à Genève.

(1) **Par courrier, en clair.**

« Quelles seront en outre les dispositions d'esprit des membres de l'Assemblée et du Conseil? Je l'ignore, a affirmé M. Eden. Or, vous savez les difficultés qu'ont provoquées la dernière fois les petites puissances (1). Je veux espérer que leurs sentiments se sont modifiés. Je n'en suis pas certain.

« Et votre gouvernement, quelle attitude compte-t-il prendre? Pouvez-vous me préciser ses idées? ».

J'ai fait alors état des indications données par M. Chautemps à M. Cerruti, lors de leur dernière entrevue (2). J'ai déclaré être sans instructions précises à ce sujet, mais j'ai cru pouvoir affirmer que le gouvernement français serait heureux de voir une solution de fait intervenir à propos de l'Abyssinie sans être lui-même en mesure, et pour des raisons faciles à comprendre, de prendre une initiative à cet égard.

La position du secrétaire d'État anglais est elle aussi embarrassante. Aujourd'hui, il s'est abstenu de me dire qu'il formulerait lui-même à Genève des propositions. En terminant ce long entretien, il m'a déclaré que toutes les précisions, même d'ordre négatif, que nous pourrions lui fournir sur les vues du gouvernement français lui seraient très précieuses. Il m'a ensuite vivement engagé à revenir le voir lundi.

357

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2174. Très confidentiel. Réservé. *Londres, 26 août 1937* (3).

(*Reçu :* le 28, 12 h. 30.)

Au sujet des affaires d'Espagne, M. Eden m'a dit que les communications des autorités de Salamanque qu'avaient reçues le gouvernement britannique au sujet des torpillages et bombardements de navires en Méditerranée avaient paru insuffisantes.

« Je vous informe donc, a-t-il ajouté, mais pour la seule information de M. Delbos, car toute indiscrétion dans la presse serait fâcheuse, que sir Henry Chilton *va* faire une nouvelle démarche auprès du général Franco.

« S'autorisant d'une attaque aérienne qui a eu lieu en haute mer contre un navire britannique (4) le 23 de ce mois, notre ambassadeur déclarera :

« 1. Que l'état de belligérance n'existe pas et que l'acte commis est absolument irrégulier;

(1) Voir, au tome III de la présente série, le nº 277 (note).
(2) Dont un compte rendu est ci-dessus reproduit sous le nº 333.
(3) Par valise.
(4) Le *Noemie Julia*.

« 2. Que même si l'état de belligérance existait, les avions seraient tenus à observer vis-à-vis des navires de commerce les règles imposées aux navires de guerre (questions préalables, avertissement, etc.);

« 3. Que si des faits de ce genre se renouvelaient, le gouvernement britannique se réservait de recourir à toute action qui lui semblerait utile ».

358

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1356. *Berlin, 26 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 août.)

Après la polémique violente qui a soulevé la presse et l'opinion allemandes contre Prague dans l'affaire des 5.000 enfants des Sudètes (1), la campagne antitchécoslovaque semble avoir ici un peu baissé de ton. Pour mieux dire, elle a repris son cours habituel, les journaux du Reich continuent à décocher à tout propos et hors de propos leurs flèches venimeuses contre la petite république voisine. Selon l'humeur du jour, ils s'indignent de la détresse économique dans les Sudètes ou critiquent la politique extérieure du gouvernement tchèque. Mais cette attitude n'a rien d'exceptionnel. C'est en quelque sorte le pain quotidien et la légation de Tchécoslovaquie à Berlin ne s'en affecte pas outre mesure.

Il est possible que l'attention des milieux politiques allemands se soit, pour un temps, quelque peu détournée de l'Europe centrale. Les péripéties du conflit espagnol, les conversations anglo-italiennes, enfin l'aggravation des événements d'Extrême-Orient suffisent, en effet, à occuper leurs conseils. Certains indices sembleraient l'indiquer : oubliant leurs habitudes, les feuilles du Reich n'ont pas grossi démesurément l'incident qui met actuellement aux prises la Tchécoslovaquie et le Portugal (2). Contrairement à l'opinion qu'on a pu avoir dans certains cercles étrangers et d'après laquelle le gouvernement de Berlin aurait excité celui de Lisbonne et l'aurait encouragé à rompre les relations diplomatiques avec Prague en lui laissant ainsi la charge et la responsabilité de donner le signal d'une brutale offensive antitchécoslovaque, il apparaît bien que les sphères dirigeantes du Reich aient été les premières surprises de la décision portugaise.

(1) Le *D.N.B.* s'en était pris, au début d'août, à une affirmation officielle selon laquelle, si les autorités de Prague ne permettaient pas à ces enfants de passer les vacances en Allemagne, c'est parce qu'elles craignaient qu'ils n'y fussent pas suffisamment nourris.

(2) Lisbonne avait rompu le 19 août les relations diplomatiques avec Prague, sous prétexte que la Tchécoslovaquie avait apporté délais et prétextes divers pour ne pas exécuter une commande d'armes passée par le Portugal.

La presse allemande s'est naturellement empressée d'accueillir avec faveur les arguments présentés par le Portugal, en insistant tout particulièrement sur le passage de la note portugaise qui attribuait l'attitude du gouvernement tchécoslovaque à « l'influence et à la pression de tierces puissances qui ont intérêt à faire obstacle aux armements du Portugal ». Mais l'effet de sensation passé, les organes officieux, tels que la *Correspondance politique et diplomatique*(1), se sont montrés assez réservés sur le fond du débat. Le bulletin de la Wilhelmstrasse s'est borné à déclarer que, si le Portugal s'était décidé à un geste aussi grave, c'est qu'il devait avoir des raisons valables. En revanche, la *Correspondance* s'est élevée avec force contre les insinuations du dehors qui, pour répondre à l'allusion concernant l'influence des puissances tierces, ont parlé, à leur tour, d'une manœuvre des pays de dictature.

Cette circonspection manifeste de la part des autorités allemandes, dès le lendemain de l'incident (20 août), a rassuré entièrement les membres de la légation de Tchécoslovaquie dont le chargé d'affaires m'a dit lui-même qu'ils avaient éprouvé, un moment, de sérieuses inquiétudes. Il est certain, en effet, que si le Portugal n'a pas été directement incité par le Reich à agir aussi brutalement, il l'a été indirectement par les attaques journalières dont la Tchécoslovaquie est l'objet dans les journaux hitlériens. Il était assuré, par avance, des sympathies nazies.

On m'a déclaré que la prudence berlinoise s'expliquerait en partie par le fait qu'on a cru, en haut lieu, que l'Angleterre était intéressée dans cette affaire. Quoi qu'il en soit, un journal relativement objectif, la *Gazette de Francfort*, a mentionné à ce propos que la Grande-Bretagne avait récemment acheté les droits de fabrication du dernier modèle de mitrailleuse à tir ultra-rapide inventé à Brno. Il est vrai que le même journal, dans son numéro du lendemain (25 août), sous prétexte de citer des extraits de la presse tchécoslovaque, mettait en cause l'un des collaborateurs directs de M. Krofta au palais Czernin, M. Fierlinger, dont il soulignait les tendances probolchevistes.

Mais cette modération toute occasionnelle ne doit pas donner le change : les buts de la politique allemande à l'égard de Prague demeurent les mêmes : il s'agit avant tout d'isoler la Tchécoslovaquie, moralement et matériellement, afin que, réduite à ses seules forces, elle soit contrainte, le moment venu, de se rendre soit aux séductions, soit aux armes du IIIe Reich. Lors de son dernier passage à Belgrade (2), M. von Neurath n'a pas fait mystère que, pour sceller la réconciliation de Prague et de Berlin, il fallait que Prague :

1. Renonçât au traité tchéco-russe;

2. Fît droit aux revendications de M. Henlein, en d'autres termes, que la Tchécoslovaquie se remît à peu près entièrement à la bonne grâce de l'Allemagne.

La question des Sudètes, telle qu'elle est considérée par les services de propagande nationaux-socialistes, est évidemment au premier chef un moyen de

(1) *Note du document :* Cf. message téléphoné de l'ambassade nº 3375 [analyse de presse qu'il a paru superflu de reproduire].
(2) Sur le voyage du ministre allemand en Yougoslavie, voir ci-dessus le nº 139 (et renvois).

pression morale. Les dirigeants hitlériens savent habilement en jouer tant à l'intérieur de la Tchécoslovaquie, par l'entremise de leurs agents, qu'à l'étranger et notamment en Angleterre, pour y discréditer le gouvernement de Prague. J'ai déjà eu l'occasion d'indiquer tout le parti que les milieux politiques du Reich se prépareraient à tirer du problème des minorités allemandes à l'étranger [1]. Ce n'est pas sans raison, semble-t-il, que la campagne faite en faveur de ces minorités ait soudain redoublé d'intensité et il est significatif que le congrès des Allemands de l'étranger, qui recevra cette année une ampleur extraordinaire, doive avoir lieu à la veille des journées de Nuremberg.

Aussi, à tous les efforts faits par le gouvernement tchèque pour résoudre la question de la Bohême du nord et rallier la majorité des Allemands des Sudètes, les sphères responsables du IIIe Reich n'opposent-elles, par la voie de leurs journaux, qu'invectives et sarcasmes. Elles affectent de douter de la loyauté des hommes d'État tchécoslovaques lorsqu'ils proclament leur volonté de chercher une base d'entente et de collaboration avec la minorité allemande. « Ce sont, disent-elles, toujours les mêmes vaines promesses ». On sait bien en Allemagne que les revendications formulées dans les projets de loi déposés par le parti allemand des Sudètes le 27 avril 1937 sont inacceptables pour Prague, mais on feint de les considérer comme des conditions minimum et l'on prend connaissance avec ironie des assurances que donne actuellement le président Benès aux minorités nationales dans son voyage en Moravie et en Silésie.

Quant à l'isolement matériel de la Tchécoslovaquie, la politique allemande cherche à le réaliser en séparant Prague de ses alliés de la Petite Entente et de son allié russe. Sur ce point, sa manœuvre est double. Dans le temps même où le Reich s'efforce de persuader Prague de renoncer à l'appui russe, il essaie de détourner de la Tchécoslovaquie la Yougoslavie et la Roumanie en leur présentant les Tchèques comme les fourriers du bolchevisme en Europe centrale. De toute la série d'articles publiés par une haute personnalité officielle tchèque dans la *Prager Presse* sur la position de la Tchécoslovaquie à l'égard des grands problèmes européens, l'*Observateur raciste* n'a retenu que l'opinion de l'auteur sur les intérêts de la Russie soviétique en Europe centrale. « A Prague, écrit l'organe du parti national-socialiste, on a toujours démenti que le pacte tchéco-russe pût avoir pour conséquence de favoriser la pénétration politique des Soviets dans le bassin danubien. On a toujours affirmé que l'alliance avec Moscou n'était qu'une sorte d'accord militaire de contre-garantie sans annexe politique. Il nous paraît d'autant plus intéressant de souligner le passage de la *Prager Presse*, qui reconnaît à Moscou le droit de

[1] *Note du document :* Ma lettre nº 1312 du 19 août 1937. [Non reproduite. Cette lettre évoquait le discours tenu par le Dr Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, à Stuttgart, le 14 août, à l'occasion du vingtième anniversaire de l'institut des Allemands de l'étranger. Le ministre allemand s'élevait contre la politique d'assimilation et de « dénationalisation» pratiquée à l'étranger vis-à-vis des minorités allemandes; il lançait un appel à la solidarité avec le Reich aux trente millions d'Allemands habitant hors de ses frontières; le but recherché était de constituer « de véritables groupes nationaux étroitement rattachés à la patrie allemande, unis dans une même religion de fidélité envers le Führer, grand maître de la communauté germanique »].

dire son mot dans une réorganisation de l'Europe centrale parce qu'elle y aurait des intérêts non seulement économiques, mais aussi politiques. Cette affirmation est l'une des plus importantes qui aient été faites jusqu'ici dans le journal pragois par la personnalité en question ».

La légation de Tchécoslovaquie s'est plainte de ce que la presse allemande ait intentionnellement passé sous silence cette série d'articles dont l'inspirateur direct n'est autre que M. Benès. « Nous attachons une grande importance à la publication de ces articles, m'a déclaré l'un des secrétaires de cette légation. Ils constituent un effort sincère, peut-être le dernier, pour persuader par la logique et la raison les Allemands que nous existons et que nous sommes décidés à tout faire pour sauvegarder notre existence. Ils s'adressent également à l'opinion anglaise malheureusement trop peu informée du véritable état de choses en Europe centrale ».

En ce qui concerne la Petite Entente, les dirigeants hitlériens suivent avec attention les préparatifs de la conférence de Sinaïa [1]. La rencontre Hodza-Tataresco [2] a fourni, aux journaux, l'occasion d'opposer le plan qui porte le nom du président du Conseil tchécoslovaque [3] aux assurances formulées par les milieux officiels de Prague et selon lesquelles la Tchécoslovaquie n'envisage nullement une organisation du bassin danubien sans le concours de l'Allemagne et de l'Italie. Les feuilles soulignent la divergence de vues sans cesse accrue qui séparerait, d'après elles, M. Hodza de M. Krofta. Elles essaient de représenter à leurs lecteurs le gouvernement tchèque comme indécis, incertain de la voie à suivre, divisé intérieurement, ce que démontreraient, à son avis, les polémiques de la presse tchécoslovaque sur les problèmes de politique extérieure. Elles ajoutent qu'à Sinaïa, le représentant de Prague ne manquera sans doute pas de soulever à nouveau la question du projet suggéré par la France d'une alliance militaire défensive étroite et inconditionnelle entre les trois états. Ce projet, écrivent-elles, n'a aucune chance d'aboutir.

La pression morale que l'on veut exercer de Berlin sur Prague continue. Et cependant, comme le faisait remarquer un diplomate tchèque à l'un de mes collaborateurs, les relations germano-tchécoslovaques devraient pouvoir se développer normalement. Les échanges commerciaux entre les deux pays se multiplient dans un sens favorable aux intérêts tchèques comme aux intérêts allemands. L'accord aéronautique a été paraphé et sera prochainement ratifié. Mais Prague se heurte toujours, comme à une muraille, à l'inflexible volonté allemande de ne pas considérer comme résolu le problème politique des rapports germano-tchécoslovaques tant que subsistera l'entente Prague-Moscou. La presse du Reich ne cesse de donner, à cet égard, les avertissements les plus catégoriques au gouvernement de Prague. Les discours les plus opti-

(1) Sur cette conférence, qui se tint les 30 et 31 août, voir ci-après les nos 353, 358, 380, 388, 389.

(2) Le 21 août, dans une localité roumaine. La visite du président du Conseil tchécoslovaque était d'ordre privé.

(3) Sur ce plan, et les divergences qui se manifestèrent à cet égard entre le président du Conseil tchécoslovaque et son ministre des Affaires étrangères, voir, au tome V de la présente série, les nos 104, 231, 352, 445, 456; au tome présent, les nos 3, 93.

mistes des hommes d'État tchèques, leurs articles de presse les plus bienveillants provoquent invariablement ici la même réaction : l'Allemagne d'Hitler ne saurait pactiser avec les amis de Moscou. Telle est, pour le moment, la position officielle. Elle ne paraît pas devoir se modifier avant longtemps.

359

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1364 (1). *Berlin, 26 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 août; Dir. pol., 30 août.)

Ainsi que je l'ai indiqué par lettre nº 1291 du 19 août (2), l'Allemagne a commencé par adopter, en face du conflit sino-japonais, une attitude d'absolue impartialité. Prise entre son désir de garder d'étroites relations avec le Japon, auxiliaire éventuel contre Moscou, et l'intérêt qu'elle attache au développement de ses relations économiques avec la Chine, elle a, tout d'abord, tenu la balance rigoureusement égale entre les deux adversaires, attendant de voir l'évolution des hostilités et leurs répercussions internationales pour fixer définitivement sa position.

De bonne heure, toutefois, la crainte de mécontenter le gouvernement de Tokyo et de le voir se rapprocher de la Russie a conduit le Reich à incliner légèrement vers le point de vue nippon. Cette orientation se dessine de plus en plus. Après l'article publié le 16 août par la *Deutsche Allgemeine Zeitung* (3), d'autres voix officieuses se sont élevées, et ont cherché à justifier l'expédition japonaise comme destinée à préserver l'Asie de la contagion bolcheviste. Pour les besoins de cette cause, la presse germanique qui, au début, n'avait guère parlé de la Russie, découvre aujourd'hui des indices de l'influence, voire de l'immixtion soviétique en Chine et proclame que ce pays « risque de devenir une nouvelle Espagne ». Ainsi, l'*Angriff*, organe national-socialiste berlinois, déclare, le 24 août, que, « précisément en raison de son échec dans la péninsule ibérique, l'U.R.S.S. se retourne vers l'Extrême-Orient qui, pour elle, est d'une importance capitale, et voit, dans les événements actuels, une occasion favorable pour la grande explication à laquelle elle s'attend depuis longtemps ». A l'appui de cette affirmation, le journal prétend citer des faits plus ou moins précis et plus ou moins contrôlables : il remonte aux visites que le maréchal Blücher aurait faites à Oulan Bator, capitale de la Mongolie extérieure; il assure que 250 officiers russes auraient pris le commandement d'unités chinoises dans le nord et que des concentra-

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Non reproduite, le sens en étant précisé ici. Voir également ci-dessus le nº 342 (note).
(3) *Ibid.*

tions de troupes et d'aviation auraient lieu en Sibérie. De plus, un document trouvé, au début d'août, dans les bureaux du consulat des Soviets à Tientsin [1], aurait montré que certains milieux chinois travaillent d'accord avec le Komintern et en reçoivent du matériel de guerre. Ces soi-disant révélations ont soin, d'ailleurs, de mettre hors de cause Tchang-Kaï-Chek comme pour ménager encore des contacts avec le gouvernement de Nankin et réserver au Reich la possibilité de jouer, plus tard, le rôle d'un « honnête courtier ».

En ce qui concerne l'aspect international du conflit, les commentaires allemands ont également accentué leur tendance pronippone. Les chances de succès de la proposition faite par la Grande-Bretagne en vue de la neutralisation de Changhaï [2] ont été, dès le début, jugées très faibles. D'autre part, la nouvelle initiative anglaise pour la protection des concessions est rapportée ici avec une pointe de désapprobation. « Londres cherche à créer un courant hostile au Japon », écrit notamment l'*Observateur raciste*.

L'Allemagne croit, d'ailleurs, discerner, dans l'attitude des puissances, une grande hésitation. Elle relève même certains signes qui prouveraient que « l'Angleterre commence à se rendre compte de la menace soviétique en Asie ». La *Gazette de la Bourse* consacre son éditorial d'hier à « la pénétration russe dans le Turkestan chinois, en direction de l'Inde », et aux combats qui se seraient déroulés récemment entre les communistes locaux, appuyés en sous-main par Moscou, et les troupes tounganes du général Mâ. Celui-ci aurait repris la ville de Kachgar* et ce « recul de l'impéralisme bolcheviste » aurait provoqué à Londres une vive satisfaction.

Pourtant, en annonçant aujourd'hui que l'ambassadeur britannique a été blessé par un avion japonais [3], la presse ne dissimule pas que cet incident est un sérieux élément d'aggravation des rapports anglo-nippons. Mais elle cherche à se convaincre que, néanmoins, les milieux anglais responsables feront tout pour éviter des complications.

Quel est le sens exact et la portée de ces diverses réactions de l'Allemagne et pourquoi celle-ci, malgré l'embarras que lui cause le conflit, penche-t-elle actuellement vers Tokyo ?

Il faut, en premier lieu, considérer que l'empire du Soleil levant a toujours été le pivot des combinaisons du IIIe Reich contre l'U.R.S.S. C'est, en effet, l'allié tout désigné pour faire face au bolchevisme et exercer sur la Russie une pression convergente. Si les événements mettaient la diplomatie allemande en demeure de choisir entre la Chine et le Japon, les raisons les plus impérieuses seraient sans doute en faveur de ce dernier. Pour le moment, du reste, les choses n'en sont pas à ce point et on souhaite ici qu'elles n'y arrivent jamais.

[1] Lors du pillage du consulat par des Russes blancs (voir ci-dessus le n° 348 et note).

[2] Sur cette proposition, voir ci-dessus le n° 348 (note).

* *Note du document :* Le journal berlinois indique, à ce propos, que « l'explorateur » allemand Filchner, qui était justement dans cette ville, a retrouvé, depuis la défaite des rouges, la liberté de ses déplacements et songerait à rentrer aux Indes.

[3] Sur la route de Nankin à Changhaï, des avions japonais avaient mitraillé la voiture de l'ambassadeur, qui en sortit grièvement blessé.

Il n'en est pas moins vrai qu'en raison de la durée probable et du caractère acharné de la lutte, Berlin peut toujours craindre que les dirigeants et l'état-major nippons ne croient un jour préférable de se couvrir au nord par une entente, ne serait-ce que provisoire, avec la Russie. En tout cas, la démarche que le vicomte Mushakoji a faite à la Wilhelmstrasse pour se plaindre de l'attitude, trop réservée, de l'Allemagne[1], n'a pu qu'augmenter cette crainte. C'est vraisemblablement la raison pour laquelle on tient ici à rassurer les Nippons et à dénoncer très vivement « l'immixtion des Soviets ». En réalité, les milieux responsables ne paraissent pas croire aussi fortement à l'importance de cette immixtion. Jusqu'à nouvel ordre, leur campagne est surtout tactique. Elle tend à donner, en même temps qu'un avertissement au Kremlin, des satisfactions au gouvernement du Mikado, afin de le conserver dans des dispositions antirusses. C'est bien là, en effet, le but principal de cette nouvelle forme de la propagande contre le bolchevisme, contre le bolchevisme asiatique. Du même coup, l'Allemagne cherche à influencer les états anglo-saxons, la Grande-Bretagne en particulier, en lui représentant que le véritable danger vient de Moscou.

Telle est actuellement l'orientation générale de la politique allemande en face du conflit d'Extrême-Orient. Il faut ajouter, d'ailleurs, que Berlin se garde encore de prendre des positions trop accusées et se réserve de nuancer ou même de modifier son attitude suivant le cours des événements.

360

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D, nº 1338 [2]. *Berlin, 26 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 27 août; Dir. pol., 6 septembre.)

Pour apprécier le sentiment de satisfaction très nette avec lequel l'Allemagne a accueilli le discours de M. Mussolini à Palerme [3], il n'est sans doute pas inutile de rappeler les dispositions dans lesquelles le Reich a suivi les tentatives de rapprochement anglo-italien ébauchées depuis un mois.

Bien qu'une certaine obscurité continue de planer sur les mobiles qui ont amené le gouvernement italien à manifester sa volonté d'améliorer ses rapports avec Londres, l'hypothèse la plus vraisemblable paraît être que le gouvernement du Reich n'a pas été étranger à cette détermination. Il semble établi qu'au début de juillet, le gouvernement de Rome, envisageant une aggravation possible de la situation en Méditerranée qui pourrait aller jusqu'à

(1) Voir ci-dessus le nº 342.
(2) Communiquée au service français de la S.D.N. sous le nº 1339.
(3) Sur ce discours, voir ci-dessus les nºs 346 (et note), 347.

un conflit armé avec la Grande-Bretagne, a demandé au gouvernement du Reich dans quelle mesure il était disposé à soutenir l'Italie au cas où ce pays se trouverait amené à une guerre contre l'Angleterre et la France (1). Peu soucieux de s'engager dans une telle aventure, et n'ayant pas renoncé à l'espoir, en dépit de toutes les difficultés et de tous les mécomptes, de s'assurer l'amitié de la Grande-Bretagne, le gouvernement du Reich a vraisemblablement donné à Rome des conseils de modération et engagé l'Italie à rechercher une détente avec Londres. Dans l'esprit des dirigeants hitlériens, l'épuration des rapports anglo-italiens ne pouvait, en effet, que faciliter un rapprochement entre Londres et Berlin; elle devait être le point de départ d'une action diplomatique de longue haleine visant à rapprocher l'Angleterre des régimes autoritaires, à l'éloigner d'autant de la France, ou en tout cas à obliger cette dernière à s'écarter de Moscou si elle voulait éviter un relâchement de ses liens avec la Grande-Bretagne. La manœuvre aboutirait, ainsi, à l'affaiblissement soit de l'axe Paris-Londres, soit de l'axe Paris-Moscou. L'attitude de la presse italienne encourageait, d'ailleurs, les dirigeants hitlériens dans leurs calculs et leurs espoirs. Au moment où le Duce adressait, par l'organe de M. Grandi, un message à M. Neville Chamberlain (27 juillet) (2), les journaux fascistes redoublaient d'attaques contre la France.

Les espérances et les illusions suscitées en Allemagne par l'annonce des négociations anglo-italiennes n'ont pas tardé à faire place à une certaine perplexité. D'une façon exempte de toute équivoque, le gouvernement britannique a fait connaître, en effet, sa volonté de rester fidèle à l'amitié française; par les voix de ses ministres au Parlement et de ses journaux officieux, il a proclamé que la solidarité franco-britannique était le gage le plus solide de la paix européenne. Bien plus, peu après la seconde entrevue entre M. Grandi et M. Chamberlain (2 août) (3), la presse italienne cessait ses attaques contre la France et M. Cerruti rendait visite à M. Chautemps (4). L'Allemagne a paru quelque peu déconcertée. La presse italienne continuant — avec l'absence de mesure qui la caractérise — à célébrer en termes dithyrambiques le rétablissement de l'amitié traditionnelle entre la Grande-Bretagne et l'Italie, l'Allemagne qui a si souvent éprouvé, à ses dépens, la versatilité de la politique romaine, a paru se demander si une évolution qu'elle avait favorisée n'allait pas se retourner contre elle. Elle a paru craindre que l'Italie ne fût disposée à payer un prix trop élevé pour la restauration de bons rapports avec Londres et la reconnaissance de son empire éthiopien. Le gouvernement de Rome n'allait-il pas accepter trop facilement de liquider ses positions en Espagne et de limiter ses ambitions en Méditerranée pour les reporter vers le centre de l'Europe? La base même sur laquelle repose l'entente germano-italienne, c'est-à-dire le désintéressement relatif de l'Italie dans le bassin danubien et la politique commune en Autriche, tous ces résultats allaient-ils se trouver remis en cause? Les appréhensions allemandes ont été alimentées

(1) Voir ci-dessus les nos 322 (note), 326 (et note).
(2) Voir ci-dessus les nos 287, 289.
(3) Sur cette entrevue, voir ci-dessus le no 311.
(4) Se reporter ci-dessus aux nos 333, 345.

par certains journaux anglais qui — non sans quelque maladresse — ont prétendu que l'Italie, inquiète des agissements nationaux-socialistes, avait hâte de régler ses affaires avec l'Angleterre, afin de pouvoir faire face, à Vienne, à la poussée allemande.

Telles étaient les dispositions des dirigeants du IIIe Reich à la veille du discours de Palerme. Les déclarations du Duce ont dissipé leurs préoccupations. Ils en ont conclu que, provisoirement du moins, l'Allemagne pouvait se considérer comme à l'abri d'un « tour de valse » de la politique italienne et qu'elle pouvait continuer à faire fond sur la collaboration du gouvernement fasciste.

Le discours du Duce n'acquiert, d'ailleurs, toute sa valeur que si on le replace dans son cadre. Il marquait la clôture des grandes manœuvres par lesquelles l'Italie fasciste avait tenu à affirmer qu'elle était en mesure de repousser toute tentative de débarquement sur la côte sicilienne et qu'elle considérait la Sicile, l'île impériale placée au centre même de la Méditerranée, comme le cœur de l'Empire italien. La portée de ces affirmations se trouvait soulignée d'une façon symbolique par le lancement des deux premiers cuirassés italiens de 35 000 tonnes, le *Vittorio Veneto* et le *Littorio*, dont l'un avait précédé de quelques jours et l'autre suivi immédiatement le discours de Palerme.

Ainsi, malgré son désir de renouer avec l'Angleterre des liens d'amitié, l'Italie manifestait sa volonté d'être et de rester avant tout une puissance méditerranéenne. C'est la Méditerranée que Mussolini assignait comme champ d'action, comme domaine propre à l'Italie fasciste d'aujourd'hui et de demain. Pour l'Allemagne, c'était là le point capital. En même temps, l'Italie proclamait sa résolution de ne pas tolérer l'installation du bolchevisme dans le bassin méditerranéen. C'était dire quelle n'abandonnerait pas aisément les gages qu'elle détient sur la péninsule ibérique et aux Baléares, qu'elle ne se prêterait pas à une négociation hâtive de l'hypothèque espagnole. L'Allemagne ne courait donc pas le risque de voir l'Italie se dégager rapidement de l'affaire d'Espagne et se réaliser entre Salamanque, Londres et Rome, un accord qui laisserait le Reich dans l'embarras et le priverait du fruit des sacrifices consentis pour la cause du général Franco.

Plus encore que l'affirmation de l'inébranlable solidité de l'axe Rome-Berlin, l'assurance de l'orientation essentiellement méditerranéenne de la politique italienne a contribué à chasser les appréhensions qu'avaient pu concevoir les dirigeants du IIIe Reich. Ils en ont conclu qu'un accord entre l'Italie et la Grande-Bretagne et, subsidiairement, un accord entre l'Italie et la France, ne serait pas facile. Ils ont énuméré, non sans une certaine complaisance, les diverses questions auxquelles les négociations se heurteraient : fortification du Dodécanèse et de Pantelleria, présence à Majorque et à Ibiza de « volontaires » italiens, velléités italiennes de mettre en chantier deux nouveaux cuirassés, renforcement des garnisons de Libye, agissements italiens dans le monde musulman, et plus particulièrement sur la côte orientale de la mer Rouge. Autant de points, ont dit les feuilles allemandes, sur lesquels l'Italie ne transigera pas aisément, tandis que l'on n'aperçoit guère les contre-

parties qui pourraient lui être offertes. Aussi l'éventualité d'une entente anglo-italienne et d'un rapprochement consécutif entre Rome et Paris est considérée, outre-Rhin, comme encore assez lointaine.

Il n'en faudrait d'ailleurs pas déduire que le IIIe Reich s'estime assuré, d'une façon absolue et définitive, de la fidélité italienne. Certaines feuilles allemandes paraissent avoir été frappées de la volonté affirmée par M. Mussolini d'arriver à un éclaircissement général de la situation européenne. Elles ont noté, dans le discours de Palerme, un changement de ton assez net par rapport aux déclarations antérieures du Duce. Elles ont fait remarquer qu'en ce qui concerne l'affaire d'Éthiopie, M. Mussolini, tout en s'exprimant en termes amers et sarcastiques au sujet de la Société des Nations, avait indiqué qu'il accepterait la solution de compromis qu'envisagent la France et l'Angleterre (1). Il ne saurait échapper aux dirigeants hitlériens que, malgré le dédain professé pour la Société des Nations, le Duce attache le plus grand prix à la reconnaissance — au moins par l'Angleterre — de la conquête de l'Éthiopie et qu'il ne saurait dédaigner les avantages que l'Italie pourrait retirer d'une coopération avec la Grande-Bretagne pour l'amélioration de sa situation économique et même pour la mise en valeur de son empire.

Si solide qu'il puisse être, l'axe Rome-Berlin ne saurait donc être considéré par l'Allemagne comme une garantie absolument sûre contre le retour de l'Italie à la politique de bascule qui a toujours été la sienne.

C'est pourquoi l'on ne saurait dire que le discours de Palerme ait fait disparaître complètement toutes les inquiétudes et dispensé le gouvernement du Reich de déployer les plus grands efforts pour fixer à ses côtés l'Italie fasciste. N'est-ce pas dans ce sens qu'il convient d'interpréter les bruits répandus — à Berlin surtout, plus qu'à Rome — d'une visite imminente de M. Mussolini au Führer ? Sans doute, la question de cette visite se pose. Elle se pose depuis le jour où M. Hitler, acceptant les avances de Rome, fit son grand voyage à Venise (1934). Des personnalités officielles du Reich dissimulent à peine le désir qu'aurait M. Hitler de voir son partenaire italien lui rendre prochainement la politesse.

Le principe du voyage paraît, en réalité, admis. M. François-Poncet en a recueilli l'impression, il y a quelques semaines (2). Récemment, un officier supérieur du ministère de l'Air a déclaré au colonel de Geffrier que l'on s'attendait à recevoir la visite du Duce à Berchtesgaden et à Berlin, fin août ou au commencement de septembre. D'autres prétendent que cette visite n'aurait lieu que dans la deuxième moitié du même mois. Ces contradictions

(1) Sur la dernière position de la France et de l'Angleterre face au problème éthiopien, se reporter au compte rendu des échanges de vues du 15 mai entre MM. Delbos et Eden (compte rendu reproduit au tome V de la présente série sous le n° 429). Paris et Londres avaient peu après laissé se produire l'ajournement de cette question devant l'assemblée de Genève sans réagir (voir audit tome le n° 475, note).

(2) Par télégramme n° 3248, du 10 août, l'ambassadeur de France à Berlin déclarait : « Je crois qu'on peut considérer comme certain que M. Mussolini fera une visite officielle en Allemagne dans la seconde moitié de septembre... M. Mussolini se rendrait, m'assure-t-on, à Munich et à Berlin ». Le télégramme n° 3310, du 14, faisait état d'une confirmation de cette nouvelle fournie par une personnalité officielle allemande à un membre de l'ambassade, mais le voyage était ici prévu pour la fin août.

ou ces imprécisions semblent prouver que Mussolini a donné, en principe, son adhésion, mais qu'il n'a pas encore voulu arrêter de date. Il est même permis de penser que c'est à son prochain voyage à Berlin que songeait le Duce, lorsqu'il terminait son discours de Palerme par une sorte d'avertissement à l'adresse des puissances occidentales. Dans son esprit, ce voyage constitue peut-être un moyen de pression à la veille des négociations qui doivent s'engager entre l'Angleterre et l'Italie. Il est possible que les bruits répandus à ce sujet rentrent dans le cadre d'une mise en scène destinée à faire comprendre à Londres et à Paris qu'à défaut du règlement général souhaité par Rome, l'Italie n'hésiterait pas à s'engager plus avant dans sa politique de coopération avec le Reich. Il est d'ailleurs difficile de distinguer quelle part revient, dans cette manœuvre, à l'initiative italienne et dans quelle mesure elle résulte d'une action concertée entre Rome et Berlin.

En tout cas, rapprochée des rumeurs qui circulent au sujet d'une visite imminente du Duce dans la capitale du Reich, la péroraison du discours de Palerme acquiert un sens non équivoque. Elle signifie, à n'en pas douter, que, si les avances italiennes étaient rejetées par la Grande-Bretagne — et par la France —, l'Italie fasciste n'hésiterait pas, par dépit plus encore peut-être que par calcul, à resserrer davantage ses liens avec l'Allemagne hitlérienne.

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA S.D.N. (1)

Perspectives actuelles de négociation
en vue de la conclusion d'un pacte méditerranéen

27 août 1937.

Les ouvertures récentes de M. Aras à M. Ponsot (2) et, d'une façon plus générale, les derniers incidents dans les parages des Dardanelles (3) ramènent l'attention sur la question du pacte méditerranéen. Le 16 juillet 1936, nous avons saisi Londres d'un projet à cette fin (4). Dans notre conception, le traité dont il s'agit devrait avoir pour signataires l'Espagne, la Grèce, la Grande-Bretagne, la France, l'Italie, la Turquie et la Yougoslavie; en outre, les puissances riveraines de la mer Noire : Bulgarie, Roumanie, Russie, seraient admises à y adhérer. Les parties s'engageraient à se prêter mutuellement appui en cas d'attaques aériennes ou navales contre leurs côtes respectives en Méditerranée. L'entrée en jeu du pacte serait subordonnée à une décision du conseil de la Société des Nations, le cas de violation flagrante

(1) Pour le Ministre.
(2) Voir ci-dessus le n° 351.
(3) Sur ces incidents, voir ci-dessus les n°s 338 (et note), 339, 345, 351.
(4) Voir, au tome II de la présente série, le n° 461.

restant, comme à Locarno, réservé. Ces dispositions nous semblaient alors propres à garantir efficacement la liberté des communications en Méditerranée, à tranquilliser les petits pays qui, la Yougoslavie en particulier, étaient alarmés par la politique italienne et, enfin, à consolider, dans un acte permanent et sans que Rome fût apparemment fondée à en prendre ombrage, les assurances d'appui mutuel que la Grande-Bretagne avait recueillies de manière occasionnelle [1].

En fait, la négociation se heurta au mauvais vouloir de l'Angleterre, qui se souciait avant tout, à ce moment, de détendre ses propres relations avec Rome. Le 2 décembre, le Foreign Office nous donnait les raisons pour lesquelles il estimait inopportun de se ranger à nos vues [2] : à son avis, la garantie des frontières maritimes se transformerait nécessairement, dans la réalité, en une garantie territoriale, quel que fût le soin apporté à limiter à la première l'engagement contracté; il trouvait difficile, d'autre part, d'associer à une même convention la Russie et l'Italie, ainsi que, le cas échéant, le gouvernement du général Franco. En outre, il semblait répugner à ouvrir une controverse avec Rome sur le rapport des forces navales en Méditerranée. Autre entrave : la participation éventuelle de l'Égypte.

Depuis lors, trois ordres de faits sont venus altérer les données du problème méditerranéen : le rapprochement italo-yougoslave [3]; la persistance de la guerre d'Espagne; le cours des relations anglo-italiennes. Ils ne semblent pas, toutefois, avoir sensiblement modifié la position respective des puissances intéressées. Les arguments invoqués par la Grande-Bretagne ont d'autant moins perdu de leur force que le cabinet Chamberlain paraît se laisser séduire encore une fois par le mirage des tractations directes avec M. Mussolini. Quant à celui-ci, outre son aversion pour Moscou, Valence et Genève, il aura tôt fait, dans son réalisme, de discerner l'avantage qu'il a à ne se point laisser dépouiller, dans une négociation d'ensemble, de la fructueuse hypothèque dont sa politique menaçante grève pratiquement tous les territoires riverains de la Méditerranée. C'est précisément en tirant partie de cette situation que, non sans quelques succès, l'Italie s'emploie à déterminer Belgrade à desserrer les liens qui l'unissent à nous et, par voie de conséquence, à rechercher dans un rapprochement avec elle la garantie de ses frontières maritimes. Reste l'obstacle ibérique : il n'est assurément pas moins compliqué que l'an dernier.

En revanche, notre intérêt n'est pas moindre qu'antérieurement à obtenir la conclusion d'un traité dont les grandes lignes s'inspireraient de celles que nous avons soumises à Londres. L'ouverture de M. Aras semblerait de nature à nous y aider, pour peu qu'elle fût vraiment franche de toute arrière-pensée. Certes, les avantages que retirerait Ankara d'assurances de l'ordre de celles

(1) A l'époque de la guerre d'Éthiopie, à la fin de 1935.

(2) Le mémorandum ci-après analysé est reproduit au tome IV de la présente série sous le n° 87 (annexe).

(3) Le texte de l'accord conclu en mars entre les deux pays est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 171.

qui sont en cause sont trop évidents pour que nous ayons lieu de nous étonner de sa démarche : encore est-il que, contre les dangers que risquerait d'entraîner le retour des incidents invoqués, la convention des Détroits arme suffisamment la Turquie. Quoi qu'il en soit, la négociation dont il s'agit soulèverait nécessairement, sous un aspect nouveau, la question du statut juridique de la région d'Antioche et d'Alexandrette : nul doute que ce ne soit là un sujet toujours cher à M. Aras. Dans ces conditions, il convient avant tout, semble-t-il, de s'enquérir des mobiles profonds de la Turquie en l'occurrence.

362

NOTE DE LA DIRECTION POLITIQUE [1]

Matières premières. Évolution coloniale

Paris, 27 août 1937.

Les conclusions de la note ci-jointe tendent :

1. A permettre à la délégation française au Comité des matières premières, qui va se réunir à Genève le 1er septembre, d'adopter une attitude positive;

2. Peut-être à donner le moyen au Comité de sortir de l'impasse où il paraît engagé.

De ce fait, elles présentent un incontestable intérêt.

Elles se heurtent cependant à une double objection :

a. Elles montrent la France disposée à consentir, *même seule*, certaines concessions en matière coloniale;

b. Alors que, comme il est indiqué dans la note elle-même, le caractère politique de la revendication coloniale allemande est maintenant évident et, au surplus, incontesté, elles ignorent complètement cet aspect essentiel de la situation et envisagent sur un plan purement économique des arrangements dont la conclusion poserait, à maints égards, des problèmes politiques.

On s'exposerait, dès lors, à voir telle ou telle puissance, demanderesse en matière coloniale, accepter les avantages qui lui seraient bénévolement offerts, sans, pour autant, se considérer comme tenue de mettre un terme — ou une sourdine — à ses revendications politiques, soit en Europe, soit ailleurs.

Pour tenir compte de cette double objection, la direction politique souhaiterait que, dans la déclaration dont le schéma est donné p. 10-11, le deuxième paragraphe (*m*. 11) fût modifié dans le sens suivant :

1. La France est prête à l'étude envisagée si d'autres puissances coloniales possessionnées en Afrique le sont également;

[1] **Pour le Ministre.**

2. L'application des solutions que cette étude permettrait de dégager supposerait naturellement que, par ailleurs, sur le plan politique, les perspectives de paix sont améliorées.

Ce ne serait pas là proposer un marché, ce serait constater ce fait de bon sens qu'il est vain de chercher dans des arrangements d'ordre international des remèdes aux difficultés économiques de tel ou tel pays si, par ailleurs, on néglige la cause essentielle du malaise économique, à savoir le malaise politique et les menaces de guerre.

Enfin, il convient de ne pas oublier que le Comité des matières premières est un comité d'experts qui ne doit pas et ne peut pas engager les gouvernements. Il appartiendrait donc de donner à la déclaration qui serait faite par les experts une forme plus réservée et de laisser aux représentants de la France au Conseil ou à l'Assemblée le soin de prendre les positions qui engageraient la politique du gouvernement.

NOTE ANNEXE

Matières premières et questions coloniales

25 août 1937.

La Commission pour l'étude du problème des matières premières se réunit à Genève le 1er septembre. Elle doit présenter à l'Assemblée, qui se réunit le 8, son rapport définitif.

La Société des Nations a cherché à grouper dans cette commission des experts de tous les états intéressés, membres ou non de la Société, en lui donnant un caractère spécial et officieux, dont le rôle ne saurait engager directement les gouvernements.

Cependant, l'Allemagne et l'Italie ne s'y sont point fait représenter.

Cette absence enlève aux débats une large part de sa portée, comme elle en altère la clarté.

Les problèmes véritables : celui de la distribution des matières premières, celui de la répartition des territoires coloniaux n'y sont en effet posés ni traités directement et nettement. On les aborde par voie oblique ou fragmentaire, sous l'aspect du principe de la porte ouverte, de l'accès démographique, des discriminations fiscales, commerciales, douanières, administratives, etc.

Tandis que ces discussions se déroulent, la revendication qui les domine de haut, celle de l'Allemagne, s'affirme sans cesse parallèlement et dans une tout autre forme.

Les incertitudes et les ambiguïtés des débats de Genève s'en trouvent accrues d'autant.

Cependant, ces discussions ont au moins un résultat tangible : les états possesseurs, donc défendeurs, sont amenés à définir leur position, c'est-à-dire à préciser l'étendue de leurs sacrifices éventuels.

Quelle doit être la position française ? Quelles instructions ou indications doivent être données à notre délégation ?

Le délégué français, désigné par le précédent gouvernement, est M. Charles Rist. Il sera accompagné des deux collaborateurs qui ont pris part jusqu'ici aux travaux du Comité, MM. Hoffher et Félix.

Schématiquement, l'attitude des différents états demandeurs et défendeurs est la suivante.

Du côté des états demandeurs :

Le Japon demande la porte ouverte économique;

La Pologne demande le libre accès démographique et pense déjà à quelques revendications territoriales;

L'Allemagne demande des transferts de territoires par la restitution de ses colonies;

L'Italie, depuis la conquête abyssine, ne présente que des revendications techniques.

Du côté des états défendeurs :

Les états sud-américains, la Belgique, le Portugal et l'Angleterre repoussent catégoriquement toutes cessions territoriales et n'envisagent, dans les domaines démographique, commercial, etc., que des modifications de faible étendue et nullement en rapport avec les revendications des états demandeurs.

Le Japon, en insistant sans cesse sur l'application généralisée du principe de la porte ouverte, lui fait le plus grave tort. Toutes les nations savent maintenant d'expérience la puissance d'expansion industrielle et commerciale du Japon. Qu'elle relève ou non du dumping, son organisation permet à cet état les concurrences les plus redoutables.

En se faisant le champion de la porte ouverte, il éveille du même coup les plus fortes appréhensions et contribue à en ruiner l'idéologie. C'est un singulier paradoxe et un fait. Tandis que les économistes et les gouvernements attachés aux idées de Genève persistent à le révérer et à le tenir comme une base cohérente et indispensable de l'harmonie économique dans le monde, il suffit qu'un état en réclame l'application généralisée pour le faire repousser et pour renforcer en pratique les systèmes de cloisonnement et de défense.

La Pologne insiste surtout sur l'aspect démographique. Elle demande à toutes les nations du monde disposant de territoires disponibles et accessibles par le climat au peuplement européen de s'ouvrir librement à son émigration. Elle commence également à envisager des revendications territoriales et l'attribution de colonies. Toutefois, elle n'en a pas fait état encore à la commission de Genève.

L'Allemagne ramène maintenant toutes les questions sur le plan politique et exclusivement sur le plan politique.

Les déclarations des dirigeants sont maintenant claires et concordantes.

A la fin de l'année 1936, l'Allemagne paraît admettre l'examen et la recherche de solutions sur le plan économique. Le Dr Schacht, dans un article retentissant de *Foreign Affairs*, en janvier 1937, ouvre largement la porte à cette conception. Une organisation économique internationale, comportant les modalités les plus souples, des sociétés à charte par exemple, semble de nature à satisfaire aux besoins essentiels du Reich sans engendrer les énormes difficultés des redistributions territoriales impliquant transferts de souveraineté.

Mais les dirigeants du Reich ne tardent pas à lui infliger le plus brutal démenti. Successivement le chancelier Hitler lui-même [1], M. von Ribbentrop en un long exposé méthodique [2], tout récemment M. Trendelenburg, parlant au 9e congrès de la Chambre de commerce internationale à Berlin, affirment dans toute leur rigueur les exigences et le programme allemands. Une redistribution territoriale est indispensable. Toute autre solution est bâtarde et insuffisante. Aucune concession, participation ou organisation économique ne peut satisfaire le Reich. La revendication coloniale, déclare le Chancelier, est intégrale et éternelle.

Ainsi l'Allemagne coupe les ponts. Elle verrouille les cheminements économiques, ceux qui permettent les adaptations progressives, les transactions efficaces et continues. Avec éclat, dans les termes les plus catégoriques, elle choisit la route hérissée des obstacles les plus dangereux : la négociation politique, les transferts territoriaux, ceux qui impliquent l'ébranlement du statut africain et, par cette voie, l'ébranlement du statut de Versailles.

Les positions des états possesseurs sont dans l'ensemble négatives.

Les délégués sud-américains, ceux de l'Argentine et du Brésil, états aux surfaces et aux ressources immenses, font des déclarations très nettes. Évoquant particulièrement les prétentions japonaises et polonaises concernant la porte ouverte de l'émigration, ils refusent avec force de reconnaître, même sous forme de vœu, des droits ou dispositions contractuelles susceptibles de limiter leur entière liberté d'appréciation et de dispositions internes.

Par ailleurs, ces délégués ne manquent pas de rappeler le cloisonnement continental des problèmes. L'Amérique a ses propres soucis, ses propres besoins. Elle n'a nullement, contre son gré, ou contre son intérêt, à servir d'exutoire ou de fournisseur à l'Europe.

Cette opposition si décidée des Américains engendre une conséquence d'importance. Le problème des matières premières et des colonies se trouve pratiquement limité à l'Afrique. C'est sur l'Afrique que portent les visées et par l'Afrique que peuvent se trouver les solutions.

(1) Dans son discours au Reichstag du 30 janvier : voir, au tome IV de la présente série, les nos 373, 378, 382, 398, 466.

(2) A Leipzig, le 1er mars : voir, au tome V de la présente série, le no 62.

La Belgique déclare qu'elle a accompli au Congo belge tout son devoir et satisfait par avance à toutes les exigences : porte ouverte, développement commercial, agricole, industriel, protection des indigènes, mise en valeur générale. Elle a rempli ses tâches et n'a pas à modifier l'état présent des choses.

Le Portugal, excipant de sa relative faiblesse, se montre d'autant plus vif dans la résistance. Il s'oppose à toute concession et même à tout compromis. Les possessions portugaises doivent territorialement demeurer ce qu'elles sont. De même leur régime douanier, minier, commercial, etc.

L'évolution de l'attitude anglaise et sa position présente sont particulièrement remarquables.

Par le discours retentissant de sir Samuel Hoare, en 1935 [1], l'Angleterre pose elle-même le problème de la distribution des matières premières. Elle reconnaît explicitement que l'actuelle distribution n'est pas satisfaisante et qu'il faut y apporter des remèdes.

C'est sans nul doute à la suite de ce discours, en présence du grand mouvement d'opinion qu'il a engendré, que la Société des Nations, avec l'aveu de l'Angleterre, prend l'initiative d'évoquer le problème et de réunir le Comité. On pouvait donc penser que l'Angleterre, mettant en accord les actes et les mots, voudrait apporter une contribution effective à cette grande tentative et s'efforcer, au besoin, par des sacrifices effectifs de la mener au succès.

Or, après une longue période d'incertitude, la position anglaise exposée au Comité même par sir Frederick Leith-Ross est entièrement négative.

La Grande-Bretagne n'a rien à céder et ne cédera rien. Elle estime que le présent statut économique ou démographique des différentes parties de l'Empire n'a nullement à être modifié. L'accès aux matières premières est largement assuré dans le système présent.

Cette position négative, l'Angleterre la justifie aujourd'hui en s'appuyant sur trois séries d'arguments : constitutionnel, stratégique, économique.

La plupart des territoires relevant de la Couronne appartiennent à des dominions. Ceux-ci, états libres, dotés d'une large souveraineté, repoussent toute aliénation et toute hypothèque économique au bénéfice d'autres pays. Quant aux territoires proprement coloniaux dont le Royaume-Uni pourrait disposer, ils sont de faible étendue et leur développement doit se poursuivre, tel qu'il s'effectue présentement, sans modification.

L'intérêt stratégique essentiel de l'Empire est la route des Indes. La partie orientale du continent africain la flanque à l'ouest et au sud. Ce flanquement doit rester libre. L'installation d'une grande puissance sur les rives de l'océan Indien affaiblirait gravement la défense de l'Empire et ne peut être envisagée.

Sur le plan économique, l'argumentation anglaise est inattendue et bien curieuse. Le mécanisme actuel des échanges n'a pas à être modifié. Pourquoi ? Précisément parce que ce mécanisme est pleinement satisfaisant. Et, loin de rester sur la défensive, ou de discuter pied à pied des concessions, le délégué anglais part vigoureusement à l'attaque. Sir Frederick Leith-Ross, s'adressant aux états demandeurs, c'est-à-dire surtout à l'Allemagne, use de véritables remontrances. Ce sont les mécanismes d'autarcie qui ont perturbé l'économie du monde. Les états qui les pratiquent sont donc responsables de ces perturbations. L'Empire, lui, n'a recours à aucune discrimination injuste. Les matières premières sont accessibles à tous, suivant les conditions normales des échanges. La chance est égale. Les états demandeurs ne sont donc point fondés à réclamer. Au contraire, par l'appropriation de territoires ou de matières premières qui seraient soustraites au circuit général et enfermées dans des circuits particuliers, le trouble présent serait accru et le résultat contraire au but recherché.

L'Angleterre n'estime donc pas opportun, aujourd'hui, d'initier des négociations politiques ou économiques.

Mais, en revanche, plus d'un indice permet de supposer qu'elle verrait, non certes volontiers, mais comme pis-aller, l'installation, ou plutôt la réinstallation de l'Allemagne dans ses anciennes colonies de l'Afrique occidentale. De ce côté de l'Afrique, les Français, les Belges et les Portugais se trouvent déjà. Les facteurs stratégiques touchent moins directement l'Angleterre. Les sacrifices ne seraient pas à la charge de l'Empire. La part du feu serait la part des autres. Et le problème politique aurait chance de tomber en même temps que le problème économique.

[1] Sur ce discours, voir, au tome IV de la présente série, le nº 187 (note .

Que l'Angleterre soit disposée, en seconde ou troisième ligne, à admettre une telle orientation, le porte-parole britannique n'y a fait évidemment aucune allusion à Genève. Ce qui nous en a été dit, confidentiellement, et assez explicitement, demeure donc simple échange de vues et tâtonnement d'épreuve.

Mais cette seule disposition d'esprit peut contribuer à renforcer l'ambiance qui se discerne à Genève à l'égard de la position française.

Il n'est pas douteux, en effet, que la France se trouve maintenant le point de mire et la plus exposée dans l'affaire.

L'on attend d'elle des sacrifices. C'est la France qui a le plus tardé à mettre en valeur certaines parties de son domaine africain. Elle y dispose de vastes ressources. Elle peut fournir la contribution la plus importante à l'organisation d'un nouvel ordre.

D'une manière plus ou moins consciente, la Société des Nations exerce une certaine influence dans ce sens. Du fait des positions si opposées entre demandeurs et défendeurs, l'œuvre du Comité est menacée. Une tentative nouvelle de Genève paraît vouée à l'échec ou risque de demeurer à l'état de velléité généreuse mais irréelle. Par des sacrifices français une solution reste aperçue. On s'en persuade, au moins. Et il est assez naturel qu'on s'y accroche et qu'on fasse porter la responsabilité de la désillusion ou de l'échec sur notre pays.

Dans cette atmosphère, entre les exigences catégoriques et les refus également catégoriques des défendeurs, quelle peut être la position française ?

Nous pouvons sans doute suivre l'Angleterre et prendre une position analogue à la sienne. Les arguments ne manquent point.

Les intérêts stratégiques français sont du côté occidental de l'Afrique. L'installation d'une puissance redoutable en plein cœur de nos possessions, au voisinage immédiat des territoires belges, présente les risques les plus graves.

Un règlement politique partiel : le transfert de territoires relevant à quelque degré de la souveraineté française, ne mettra pas un point final au problème politique. L'espérer serait un mirage. Une redistribution partielle des colonies limitée à l'ouest n'achètera jamais la renonciation définitive et sincère de l'Allemagne aux territoires infiniment plus vastes et séduisants de l'Afrique orientale. Le sacrifice risquerait donc d'être aussi dangereux pour nous que vain pour l'Angleterre.

Du point de vue économique, aussi bien, nous pouvons présenter, — la Commission interministérielle a su déjà le faire avec précision —, toute l'argumentation établissant avec force que la France ne retire pas et n'entend pas retirer des avantages excessifs de l'exercice de sa souveraineté sur les divers territoires africains qui en relèvent.

Ce n'est pas tout. Nous devons faire valoir l'argumentation que développe avec conviction le ministère des Colonies. Il importe dorénavant de considérer avant tous autres les intérêts des indigènes. C'est par les indigènes et à leur profit que la mise en œuvre de richesses coloniales doit s'effectuer. La pénétration de nouveaux éléments européens ne doit pas aller à leur détriment. Dans cette préoccupation, les intérêts français eux-mêmes seront peut-être restreints et en tout cas dirigés. L'ère des entreprises économiques, conduites coûte que coûte, sans sauvegarde des biens et de la personne des indigènes, est, dans la conception française présente, entièrement révolue. Le programme français, et il sera proclamé autant que de besoin, s'inspirera de ces vues que la France estime à la fois justes, généreuses et les seules vraiment pacifiques et efficaces.

Cette position, qui nous met côte à côte avec l'Angleterre, qui nous fait bénéficier d'une similitude d'arguments, de concordances politique et économique, peut sembler la plus commode. Elle s'inscrit spontanément dans la ligne de politique générale. Les événements d'Extrême-Orient s'ajoutent aux menaces européennes pour nous incliner à la cohésion dans le domaine colonial et des matières premières comme dans les autres.

S'il en va ainsi, les instructions à donner à notre délégation seront assez simples. Le porte-parole français devra s'associer au porte-parole britannique et répondre par un déclinatoire à l'ensemble des revendications des états demandeurs.

L'inconvénient majeur de cette position, c'est son caractère négatif.

Une fois de plus, la France dit non. Une fois de plus, la France n'apporte rien d'effectif sur le plan de la collaboration internationale.

Si l'on pense que cette position négative doit être évitée, toute recherche de solution cons tructive est circonscrite à l'économique.

Il est bien évident, en effet, que la France ne peut, seule, s'engager sur le plan politique et dans une voie pouvant conduire, d'une manière ou d'une autre, à des cessions territoriales. Sous cet aspect, la question ne relève que de la politique générale du pays. La Commission interministérielle, comme le comité de Genève, ne l'ont point considérée comme entrant dans leurs attributions.

En demeurant donc strictement dans le cadre économique, la France peut-elle faire quelque chose ?

Le possible paraît limité aujourd'hui au principe d'une coopération pratique, de caractère exclusivement économique, limitée à certaines régions, inscrite dans le cadre d'une collaboration internationale et ne mettant en cause aucun problème politique tel que transferts de territoires, altération de souveraineté, etc. Il s'agirait, en somme, de reprendre, par cette voie, le chemin que proposait de suivre l'an passé le Dr Schacht, d'essayer de résoudre par l'économique, par le travail effectif ce que la politique, pour l'heure, ne permet pas d'entreprendre.

« Dans cette conception, la délégation française pourrait déclarer à Genève que la France, recherchant dans un esprit constructif les moyens pacifiques et concrets de traiter les problèmes concernant les matières premières et susceptibles de contribuer à l'équilibre de leur distribution, estime que des solutions doivent être recherchées, sur les plans économique et financier, par une adaptation continue et dans le cadre de la collaboration internationale.

« Admettant, en ce qui la concerne, la mise en œuvre de ces principes sur certains des territoires coloniaux relevant de sa souveraineté, elle est disposée à accueillir et à mettre à l'étude toutes propositions de nature à assurer efficacement cette mise en œuvre et cette coopération sous réserve qu'elles s'instaurent et se développent à la suite d'arrangements de caractère économique définis par accords internationaux, en assurant la pleine sauvegarde des personnes, des biens et des intérêts des indigènes. »

A l'appui d'une telle orientation, l'on peut faire état des considérations suivantes :

Le principe d'une collaboration économique internationale, la recherche sincère et pratique des moyens de réalisation dans certaines parties de l'Afrique, répondraient sans nul doute à une des préoccupations essentielles de la Société des Nations.

La mise en œuvre d'une telle collaboration pourrait sans nul doute s'effectuer en faisant appel au puissant concours des organismes économiques ou financiers déjà existants et travaillant en liaison plus ou moins étroite avec Genève.

Parmi les vœux de la Commission des matières premières, la création de fonds divers concernant la normalisation des changes, l'assouplissement des accords de payement, les mises en valeur internationales, figureront certainement. Une coopération effective internationale permettrait précisément la mise à l'épreuve et l'emploi effectif de ces organismes dont les moyens étendus demeurent paralysés et la puissance encore virtuelle.

Vis-à-vis de l'Allemagne et de ses exigences catégoriques, une telle position française, constituant à la fois réponse et contraste, ne manquerait pas de la placer dans l'embarras. L'Allemagne ne saurait plus dire : « J'ai raison de réclamer tout, puisqu'il ne m'a été offert rien ».

Vis-à-vis de l'Angleterre et de la Belgique, l'éventualité d'une coopération économique internationale largement entendue et évitant de poser des questions politiques ne saurait motiver opposition de leur part. Il est loisible, au contraire, de penser que ces deux pays, voisins et amis en Europe comme en Afrique, pourraient prendre leur part dans ces formations internationales éventuelles, leur ouvrir l'accès de leurs propres territoires, s'engager à leur tour dans la voie d'une collaboration, hors de laquelle il ne subsiste que la revendication permanente et la menace de la guerre.

363

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 371 N, 372 N. *Nankin, 28 août 1937, 11 h. 45, 11 h.* (1).

(*Reçu :* le 30, 0 h. 25, 6 h. 40.)

Comme je vous l'ai indiqué par mon télégramme nº 312 (2), les extrémistes de l'armée et de la marine ont réussi à entraîner le Japon dans une entreprise de guerre en Chine destinée à établir leur contrôle de plus en plus étendu sur le gouvernement de Tokyo et l'opinion.

L'extension du conflit pourrait entrer dans leurs vues, surtout s'ils se croyaient assurés, grâce à leur accord avec l'Allemagne et l'Italie, d'une écrasante supériorité sur une Angleterre et une... (3) en Europe, les États-Unis restant décidés à ne pas se commettre.

L'occasion peut leur paraître exceptionnelle de liquider au profit du Japon, à qui pour eux revient la maîtrise de l'Asie, les positions de l'Europe et de l'Amérique en Chine, au nom d'une croisade contre les Blancs. Une propagande dans ce sens s'effectue déjà par la radio japonaise, dans le nord et à Changhaï.

Loin de fuir les occasions d'incidents avec les puissances, certains officiers japonais pourraient, à titre individuel ou sur un mot d'ordre de sociétés secrètes, les rechercher en vue d'engager leur pays au-delà de ce que la prudence recommande.

C'est la leçon à tirer de l'... (4) ambassadeur d'Angleterre. Son caractère fortuit ou prémédité restera toujours à démontrer. Mais ni plus ni moins que celui des autres incidents, grâce auxquels depuis 1931, les militaires ont mené le Japon au point où il en est.

Je n'ai pas communiqué à Tokyo.

(1) Par T.S.F., relais-Bizerte.
(2) Du 14 août, ci-dessus publié sous le nº 334.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement. [Il est certainement fait allusion ici au mitraillage par des avions japonais, le 26 août, de la voiture de l'ambassadeur de Grande-Bretagne en Chine : voir ci-dessus le nº 359, et note].

364

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2045 à 2047. Confidentiel. Réservé. *Paris, 29 août 1937, 13 h. 45.*

Le Conseil des ministres s'est préoccupé, ce matin, des graves incidents auxquels a donné lieu en Méditerranée, au cours de ces dernières semaines, l'action de forces aéronautiques et navales, plus ou moins camouflées, de l'Italie (1). Vous êtes déjà informé de la majorité de ces incidents; l'ensemble de notre dossier va vous être envoyé.

Se préoccupant non seulement de la situation présente, mais du développement que celle-ci laisse prévoir pour l'avenir, le gouvernement français est arrivé à la conclusion qu'on ne peut laisser s'amplifier une activité et se renouveler des faits qui, à la longue, mettraient en péril la navigation méditerranéenne et, d'une façon plus générale, notre position même dans une Méditerranée soumise à une emprise italienne qui tendrait à nous en exclure pratiquement.

Réservant l'examen des mesures que pourrait imposer à la France et à l'Angleterre, dans l'avenir, un tel développement des événements, le gouvernement français estime, pour l'instant, et compte tenu des objections élevées par le secrétaire d'État contre l'opportunité d'une intervention directe à Rome, qu'il y a lieu de poursuivre la réalisation immédiate d'une entente franco-britannique sur le plan suivant :

1. Les deux gouvernements conviendraient immédiatement que leurs délégations à Genève devraient s'entendre en vue de l'aménagement d'une réunion des puissances méditerranéennes qui aurait pour objet d'arrêter une politique propre à assurer la protection de la navigation et des lignes aériennes en Méditerranée. A cette réunion devraient participer, outre la France et la Grande-Bretagne, la Grèce, la Turquie, l'Égypte et la Yougoslavie. Si le gouvernement britannique partageait cet avis, les riverains de la mer Noire : U.R.S.S., Bulgarie et Roumanie seraient également convoqués;

2. Les deux gouvernements concerteraient leur action diplomatique pour le meilleur aménagement du projet de pacte méditerranéen, dont M. Rustu Aras se propose de demander la remise à l'étude. (Le gouvernement français espère que le gouvernement britannique pourra, sur ce projet, reviser l'opinion négative exprimée par lui le 2 décembre dernier) (2).

Vous voudrez bien marquer à M. Eden tout le prix que j'attacherais à ce que la réponse britannique à cette double proposition vous fût communiquée sans retard.

(1) Sur ces incidents, voir ci-dessus les nos 326 (note), 338 (et note), 339, 345, 351
(2) Voir, au tome IV de la présente série, le no 87.

365

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2048 à 2051. Confidentiel. Réservé. *Paris, 29 août 1937, 15 h. 15.*

Veuillez rendre d'urgence visite au secrétaire d'État.

Vous lui marquerez que les dernières manifestations italiennes à propos des affaires d'Espagne ne pouvaient manquer de revêtir, aux yeux du gouvernement français, toute la signification que le chef du gouvernement italien a entendu leur donner publiquement.

Jusqu'à présent, poussant à la limite notre effort de bonne volonté, nous avions pu tolérer que ne fût pas établie de façon trop flagrante la contradiction existant entre les engagements de non-intervention pris par le gouvernement de Rome et son attitude de fait; nous voulions espérer que les infractions constatées ne prendraient pas une ampleur qui les rendît incompatibles avec la poursuite de la politique de non-intervention; de là l'importance que revêtait à nos yeux la question du rappel des volontaires. Le gouvernement français regrette de se trouver aujourd'hui en présence d'un ensemble de faits qui ne laissent plus de place pour ces espoirs ni pour ces compromis.

La publication des télégrammes échangés entre le général Franco et M. Mussolini au lendemain de la reddition de Santander, l'affirmation solennelle de la solidarité des armes italiennes avec les forces nationalistes, l'effort poursuivi pour présenter les dernières opérations comme une victoire de l'Italie et pour soulever l'enthousiasme de l'opinion de la Péninsule, la publication des portraits des généraux italiens qui participaient aux opérations et que seule une fiction permettrait de considérer comme n'étant pas en activité de service, sont autant de défis à l'adresse des puissances qui ont adhéré aux accords de non-intervention; l'Italie fait plus que reconnaître, elle proclame sa violation desdits accords, dans leur esprit comme dans leur lettre. J'ajoute pour mémoire l'assistance navale prêtée par la marine italienne aux forces insurgées et le rôle des sous-marins italiens en Méditerranée, qui ont fait l'objet de mes récentes communications.

Le gouvernement français estime que cette situation ne saurait se prolonger et qu'il y a lieu d'en saisir sans délai le comité de Londres. En le marquant très nettement à M. Eden, vous lui exprimerez officiellement le vœu que le gouvernement anglais veuille bien associer à cet effet son intervention à la nôtre. Seule l'action solidaire de la France et de l'Angleterre au sein du Comité peut, en effet, amener l'Italie à changer d'attitude et à nous donner, avec toutes les garanties nécessaires, les apaisements indispensables sur la manière dont elle interprète et entend observer les engagements qu'elle a pris. Les garanties à obtenir devraient être, cette fois, assez effectives, assez complètes

et assez immédiates pour écarter tout risque d'équivoque, ou de procédure dilatoire.

Si ce résultat ne pouvait être obtenu clairement et sans délai, le gouvernement français se trouverait dans l'obligation de tirer aussitôt de la situation la seule conclusion qu'elle comporterait : il devrait alors soumettre à un nouvel examen les bases mêmes sur lesquelles repose la politique de non-intervention, et dégager nettement son droit à l'exercice d'une entière liberté d'action. Il n'hésiterait pas à le faire dans le plus bref délai.

Pour permettre au secrétaire d'État de mesurer toute l'importance de la démarche dont vous êtes chargé, vous ne lui laisserez pas ignorer qu'elle a été décidée en Conseil des ministres.

366

M. CHARLES-ARSÈNE HENRY, AMBASSADEUR DE FRANCE À TOKYO,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 303, 304. *Tokyo, 30 août 1937, 18 h. 30.*

(*Reçu :* 13 h. 40, 13 h.)

La nouvelle publiée officiellement à Nankin de la signature d'un pacte de non-agression sino-soviétique (1) a causé ici une vive émotion.

D'après les nouvelles venues de Chine, ce pacte serait analogue à ceux que la Russie a déjà signés avec d'autres puissances. Le gouvernement de Nankin aurait publié une déclaration disant que le pacte n'est pratiquement qu'un engagement de ne pas recourir à la guerre, mais qu'il pourra exercer sur le conflit actuel une influence morale en ceci qu'il renforce le réseau des traités conclus en vue de maintenir la paix.

Le ministre des Affaires étrangères a publié une déclaration que les agences ont télégraphiée. Il déplore cette nouvelle preuve de la « soviétisation » de la Chine et trouve « ridicule » qu'au moment où elle attaque le Japon, elle dénonce la guerre. La presse est unanime à accorder beaucoup d'importance au nouveau pacte. Elle prétend encore qu'il contient des articles secrets revenant à une alliance contre le Japon. Elle pense en tout cas, les relations devenant plus intimes entre la Chine et la Russie, que le conflit sino-japonais en subira l'effet tactiquement et diplomatiquement.

Les journaux croient en général que les frictions avec les neutres en seront augmentées et qu'ils en seront plus disposés à se grouper pour intervenir.

Il est certain que le mouvement antirusse que je vous ai signalé va trouver dans ce pacte un nouvel argument.

(1) Le 21 août. Les signataires condamnaient tout recours à la guerre, ils s'interdisaient de porter toute assistance à un tiers agresseur; le pacte ne modifiait nullement droits ou obligations spécifiés dans les traités précédents entre les parties contractantes; enfin il était valable pour cinq ans.

367

M. CHARLES-ROUX, AMBASSADEUR DE FRANCE À ROME SAINT-SIÈGE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 371, 372 (1). Confidentiel. Réservé. *Rome, 30 août 1937, 12 h. 35.*
(*Reçu :* 14 h. 15, 13 h. 50.)

Le cardinal secrétaire d'État a dit hier à un ecclésiastique français de ses amis : « M. Mussolini va à Berlin le 24 septembre (2) ; si d'ici là Hitler fait quelque chose contre l'Église, il s'attirera un document public du Saint-Siège qui lui répondra; après cela M. Mussolini ne pourra plus aller à Berlin. »

La conclusion de ce propos est manifestement très exagérée. Mais l'ensemble de la confidence du cardinal Pacelli éclaire ce qui se passe en ce moment entre le Reich, le gouvernement italien et le Saint-Siège. Il se fait une pression de l'Italie à l'égard de l'Allemagne pour amener une détente entre celle-ci et le Vatican avant la visite de M. Mussolini au Führer.

J'ai même pu m'apercevoir par une rencontre que j'ai faite dans l'antichambre du cardinal Pacelli que l'ambassade d'Italie à Berlin s'était mise en rapports directs avec lui.

368

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3471 à 3473. *Berlin, 30 août 1937, 12 h. 47, 12 h. 48.*
(*Reçu :* 14 h. 15.)

Il est intéressant de relever dans les discours prononcés hier par M. Bohle et M. Hess (3) à Stuttgart l'affirmation répétée que l'œuvre des « Allemands à l'étranger » s'adresse aux ressortissants du Reich résidant hors d'Allemagne et à eux seulement. La présence de M. von Neurath au congrès donne à coup sûr à ces déclarations une valeur particulière. Le ministre des Affaires étrangères s'est d'ailleurs exprimé dans le même sens. Jusqu'ici, les orateurs semblent n'avoir eu en vue que de justifier l'activité des cellules nationales-socia-

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Berlin.
(2) Voir ci-dessus le n° 360 (note).
(3) Qui inauguraient ainsi que M. von Neurath, le congrès de l'Organisation pour l'étranger du parti national-socialiste. Voir également ci-après le n° 387.

listes chargées de propager et d'entretenir en liaison avec les organisations métropolitaines la saine doctrine parmi les membres des colonies allemandes du Reich à l'étranger.

Les allusions de M. Rudolf Hess aux accusations d'espionnage et d'immixtion dont certains nazis hors d'Allemagne auraient été l'objet récemment visent également à la fois l'incident des journalistes de Londres [1] et les expulsions d'Allemands de l'U.R.S.S.

Sur la plus grande tâche assignée par le national-socialisme à tous les militants et qui consiste à développer le germanisme (*Volkstum*) partout où il est, la presse comme le discours garde le silence. Ce silence, s'il persiste, devra être enregistré comme une marque de prudence et une nouveauté. Il faudra sans nul doute l'attribuer à l'influence de la Wilhelmstrasse dont M. Bohle est un membre responsable. Mais il ne donnera le change qu'à ceux qui ont oublié les conceptions officielles du parti, conceptions traduites dans les statistiques ainsi que dans les cartes géographiques allemandes et selon lesquelles il existe dans le monde 90 millions d'Allemands dont notamment un million et demi d'Alsaciens et deux millions et demi de Suisses.

369

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2212 à 2215. Réservé. *Londres, 30 août 1937, 19 h. 53.*

(*Reçu :* 21 h. 15, 22 h. 15.)

M. Eden estime que la solution des problèmes abyssins serait relativement aisée si ceux-ci pouvaient être traités en vase [clos]. Mais l'attitude adoptée ailleurs par l'Italie affaiblit considérablement selon lui les espoirs conçus à ce sujet.

Le secrétaire d'État m'a de nouveau pressé de lui définir la position du gouvernement français. Je me suis borné à répondre qu'une solution de fait intervenant à Genève et tenant compte de la position de l'Abyssinie serait considérée comme désirable à Paris. Par ailleurs, ai-je ajouté, toute initiative de la part de la France et même probablement tout effort actif en faveur de l'initiative prise par d'autres pays sont actuellement très difficiles à envisager. Le premier point, ai-je ajouté, est relativement fixé et le second... [2]. Il se trouve en état de fluidité constante du fait d'événements se passant plus près

(1) Le ministère britannique de l'Intérieur refusait, le 7 août, le renouvellement de leur permis de séjour à trois journalistes allemands, qui s'étaient livrés à des agissements hors du domaine de leur profession.

(2) Lacune de déchiffrement.

de nous. M. Eden a observé que la position ainsi définie, et dont malgré mes réserves il a pris note, ressemblait singulièrement à la sienne propre. Il m'a dit que nous lui rendions service en la lui confirmant.

Confidentiel : J'ai alors donné connaissance au secrétaire d'État des vues du gouvernement français sur les incidents en Méditerranée.

J'ai paraphrasé le texte de votre télégramme nº 2045 (1). Puis j'ai souligné es conditions dans lesquelles vous conceviez la réalisation immédiate d'une entente franco-britannique en vue de dispositions à prendre à ce sujet à Genève.

M. Eden s'est alors déclaré convaincu de la nécessité pour nos deux pays d'éviter en toutes questions l'adoption d'attitudes réciproquement négatives. C'est ainsi, a-t-il ajouté, qu'à propos de la navigation en Méditerranée et d'une intervention directe à Rome, j'avais exprimé des doutes non sur le fond même de vos suggestions, mais sur leur possibilité d'exécution et leur chance de succès.

« L'aménagement d'une réunion des puissances méditerranéennes, a-t-il conclu, et la remise à l'étude du projet de pacte méditerranéen vont être l'objet de notre part d'une étude immédiate.

« Par la [suite], j'enverrai à ce sujet une communication à Balmoral, où se trouve le Premier ministre. Je ferai de mon mieux pour vous répondre aussi rapidement que possible, peut-être même dès mercredi. »

370

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3477 à 3479. *Berlin, 30 août 1937, 21 h. 5, 21 h. 43.*

(*Reçu :* 22 h. 15.)

Les messages téléphoniques de ce matin et de cet après-midi rendent compte de la forte impression produite à Berlin par la nouvelle du pacte soviétique (2). On aura remarqué que les sentiments avec lesquels l'opinion accueille cet événement sont assez mitigés. L'embarras du gouvernement du Reich s'accroît évidemment à mesure que se complique le conflit. Si pour des raisons de politique générale les sympathies vont toujours au Japon, on n'est pas encore décidé à abandonner moralement la Chine, où les intérêts économiques et l'influence de l'Allemagne n'ont cessé de grandir au cours des dernières années. Les commentaires des feuilles de ce soir révèlent même chez leurs

(1) Du 29 août, ci-dessus reproduit sous le nº 364.

(2) Lire en fait sino-soviétique : allusion au pacte de non-agression signé le 21 août : voir ci-dessus le nº 366 (et note).

auteurs un certain effort pour comprendre les mobiles qui ont poussé le gouvernement de Nankin à conclure un accord de non-agression avec Moscou.

S'ils contiennent tous de sérieux avertissements à la Chine, ils ne prennent tout de même pas entièrement à leur compte la thèse de Tokyo, selon laquelle Nankin s'est livré au bolchevisme. M. Silex lui-même, qui a été l'un des premiers à dénoncer la collusion sino-soviétique(1), écrit que le problème du communisme en Chine est fort complexe et que dans ce pays les éléments antijaponais ne se recrutent pas uniquement dans les milieux communistes. A travers de telles réflexions, on sent les réserves des milieux qui ne tiennent pas à voir ramener la guerre sino-japonaise à un simple conflit d'idéologies.

Par ailleurs, il existe au sein du gouvernement allemand un courant défavorable au Japon. Les chefs de l'armée surtout, qui résistent mieux que les autres aux influences du parti, se montreraient irrités de la tournure prise par les événements. Le maréchal von Blomberg s'est exprimé tout récemment à ce sujet en termes assez nets devant le représentant d'un pays ami. Il aurait vivement critiqué la politique de Tokyo et se serait montré inquiet des conséquences que l'accord germano-japonais de novembre 1936 pourrait [avoir] pour l'Allemagne, si le caractère anticommuniste de la lettre devait s'accentuer.

371

M. HERBETTE. AMBASSADEUR DE FRANCE À MADRID,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1304 à 1307. *Saint-Jean-de-Luz, 30 août 1937, 23 h., 23 h.20.*

(*Reçu :* 23 h. 15; le 31, 0 h. 55.)

Les informations sûres que m'apporte ce soir notre consul général à Saint-Sébastien confirment que les autorités espagnoles sont fermement résolues, dans le cas où leurs ressortissants de Biarritz seraient refoulés vers d'autres régions de France (2), à inviter elles-mêmes des notabilités françaises habitant diverses villes, comme Saint-Sébastien et Bilbao, à transporter leur résidence dans d'autres régions, par exemple au sud de Guadiana, sans préjudice des mesures qu'elles prendraient pour faire sortir de leur territoire la plupart de nos consuls (3).

Ces nouvelles, confirmées postérieurement aux délibérations qui ont eu lieu à Burgos où se trouve le général Franco, ne permettent pas de douter que l'affaire relative au comte de Los Andes, à MM. Bertran père et fils etc...

(1) Voir ci-dessus le n° 342 (note).
(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 344 (et note).
(3) Le télégramme 1300 de l'ambassadeur, du 29 août, indiquait qu'à la suite des expulsions décidées par les autorités françaises, le président de la Chambre de commerce française à Saint-Sébastien et deux autres ressortissants français avaient été invités par les autorités espagnoles à quitter la ville.

soit appelée à prendre une envergure qui serait disproportionnée d'avec son objet et qui ne pouvait même pas être envisagée au moment où le gouvernement français a adopté sa décision.

Les conséquences graves de l'affaire seraient disproportionnées d'avec son objet, car il est évident qu'aucun des Espagnols cités plus haut ne s'est livré à l'espionnage au détriment de la France. D'ailleurs, s'il s'agissait d'espionnage, leur refoulement au nord de la Loire serait loin de constituer un remède puisque leur travail serait plus dangereux à Paris, Brest ou Strasbourg qu'à Biarritz.

Le gouvernement français ne pouvait pas envisager, quand il a adopté sa décision, le refoulement des Français qui représentent d'importants intérêts dans le nord de l'Espagne, ni le départ de la plupart de nos consuls, car nous ne possédions alors ni les indications précises et indubitables que nous ont fournies les communications faites par le gouverneur civil de Saint-Sébastien à trois de nos compatriotes, ni les renseignements que notre consul général a recueillis après la délibération de Burgos.

D'autre part, je me permets d'attirer l'attention de Votre Excellence sur les considérations suivantes.

Comme je l'ai déjà signalé, les Espagnols actuellement menacés de refoulement ne cherchent pas à exciter leur gouvernement en le poussant à des représailles. Il s'agit d'Espagnols qui sont sincèrement amis de la France, habitués à vivre chez elle et convaincus que le gouvernement futur de leur pays aurait avantage à s'entendre avec elle. Ils cherchent donc plutôt les moyens d'arranger les choses en donnant au gouvernement français tous les apaisements qu'il peut légitimement souhaiter. Leur activité à Biarritz se dispersait entre l'analyse de nombreux journaux français et étrangers, la vérification des motifs allégués par les personnes qui demandent à entrer en Espagne, la commande de produits pharmaceutiques à des maisons françaises pour les hôpitaux espagnols, le classement d'informations concernant les agissements de leurs adversaires en France, etc... Ils semblent avoir compris depuis assez longtemps que la multiplicité de ces tâches et l'effectif du personnel qu'elles nécessitent pouvaient préoccuper les autorités françaises. S'ils n'avaient pas été depuis quelque temps sous le coup de dénonciations, de perquisitions et enfin de menaces d'expulsion ou de refoulement, ils auraient probablement modifié leur organisation, transférant en Espagne une partie de leur personnel, passant leurs commandes en Angleterre. Ils paraissent avoir été retenus par la crainte que ces changements fussent considérés comme des aveux de culpabilité. A Salamanque d'ailleurs, on aurait cru qu'ils cédaient à une menace et on se serait hâté d'appliquer des représailles pour riposter à cette prétendue menace.

Je m'excuse d'insister sur cette situation compliquée dont certains traits peuvent paraître invraisemblables, mais qui seront compris de quiconque connaît le caractère espagnol.

Dans ces conditions, Votre Excellence estimera sans doute que le mieux serait d'arriver à un résultat convenable sans rien briser et par conséquent sans rien précipiter.

La décision que le Département m'a fait connaître par son télégramme nº 444[1] resterait suspendue et les intéressés en seraient confidentiellement avertis par l'entremise de l'ambassade ou par le détour de Saint-Sébastien. Ils auraient ainsi le loisir d'apporter à leur activité les modifications auxquelles il a été fait allusion plus haut. Les autorités municipales et préfectorales seraient tenues au courant et pourraient apprécier les... [2] offerts par de nouvelles dispositions. Ainsi, tous les intérêts dont le gouvernement français a la charge seraient pleinement sauvegardés sur notre territoire et nous éviteraient de laisser compromettre ou ruiner en territoire espagnol d'autres intérêts nationaux auxquels nous ne pouvons pas non plus rester indifférents.

372

M. NAGGIAR, AMBASSADEUR DE FRANCE À PÉKIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 379 N., 380 N. Réservé. *Nankin, 30 août 1937, 13 h.* [3].

(*Reçu :* le 1er septembre, 8 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nº 373 [4].

Tchang-Kaï-Chek m'a convoqué le 30. Il m'a assuré que le traité ne comporte aucune clause secrète. Je lui ai demandé pourquoi les deux pays s'étaient décidés à le signer alors que le gouvernement chinois avait été si désappointé de l'attitude des Russes (mon télégramme nº 243) [5]. Il a répondu que le traité était sur le chantier depuis deux ou trois ans et que ces derniers jours les Russes avaient accepté de rédiger un texte conforme aux vues du gouvernement chinois, désireux notamment de ne reconnaître d'aucune manière, même indirecte, le pacte d'assistance entre les Soviets et la Mongolie extérieure. Mes collègues allemand et italien sont émus.

Le traité constitue un échec pour le Japon qui, sans parvenir comme il l'a cherché depuis [trois] ans à entraîner la Chine contre la Russie, sous le prétexte d'anticommunisme, n'en avait pas moins réussi à empêcher Moscou et Nankin de se lier par un traité politique.

Aujourd'hui, la Chine et la Russie ne sont pas seulement tenues de ne pas aider l'agresseur de l'une d'entre elles. Elles s'engagent également à ne con-

(1) Du 26 août, et qui faisait état des mesures administratives prises par le gouvernement français à l'égard des ressortissants espagnols impliqués.
(2) Lacune de déchiffrement.
(3) Par T.S.F., relais Beyrouth.
(4) Du 29 août, non reproduit. Il annonçait la signature du récent traité de non-agression sino-soviétique (sur ce traité, voir ci-dessus le nº 366, note).
(5) Du 29 juillet, ci-dessus reproduit sous le nº 292.

clure aucun accord susceptible d'aider l'agresseur en désavantageant la victime.

Dans les présentes circonstances, cette clause élastique constitue une sorte de front commun à l'égard du Japon, pour une politique d'envergure le jour où les Soviets se sentiraient menacés en Mongolie extérieure ou en Sibérie.

373

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 800 à 803. *Vienne, 30 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 1er septembre, 17 h.).

Je n'avais pas revu M. Schuschnigg depuis le premier anniversaire de l'accord austro-allemand.

Il m'a rappelé le vœu que je lui avais alors exprimé (Puissiez-vous aussi bien résister à l'amitié du Reich qu'à son inimitié). « Vous devez être satisfait, m'a-t-il dit, car vous le voyez, cette étreinte n'a pas été mortelle pour l'Autriche ».

Je lui ai demandé quel était l'état actuel des relations austro-italiennes. Il m'a déclaré qu'elles étaient bonnes et qu'il n'avait actuellement à se plaindre d'aucune pression gênante dans les affaires intérieures. Comme je l'interrogeais sur une éventuelle entrevue Hitler-Mussolini (2), il m'a dit que le Duce, à Venise, au mois d'avril dernier (3), lui avait fait part de son intention de rendre visite au Führer à Berchtesgaden, mais sans préciser aucune date. M. Mussolini envisageait alors une visite simultanée en Autriche et en Hongrie, mais j'ai l'impression que M. Schuschnigg préférerait que le chef du gouvernement italien ne vînt pas en ce moment en Autriche, sans doute afin que celle-ci ne paraisse pas trop étroitement soudée à l'axe Rome-Berlin.

J'ai rappelé au Chancelier qu'il m'avait annoncé sa participation personnelle à la prochaine réunion de la Société des Nations. « Je n'y ai pas renoncé », m'a-t-il dit. J'ai senti cependant de sa part une certaine réticence. Il voudrait avoir l'assurance qu'aucune question ne se posera... (4) l'Autriche soit dans l'alternative de choisir entre l'amitié de l'Italie et son titre de sociétaire et qu'il soit obligé de prendre lui-même position.

(1) Par avion.

(2) La date de cette entrevue (24 septembre) était déjà fixée. Voir ci-dessus les nos 360 (note), 367.

(3) Sur la rencontre en cette ville du Duce et du chancelier autrichien, voir, au tome V de la présente série, le no 326 (et renvois).

(4) Lacune de déchiffrement.

374

Note de la Direction politique

Garanties à obtenir du gouvernement italien.

Paris, 30 août 1937.

Le gouvernement français a demandé au gouvernement britannique de s'associer à lui pour obtenir de l'Italie, avec toutes les garanties nécessaires, les apaisements indispensables sur la manière dont elle interprète et entend observer les engagements qu'elle a pris [1]. Les garanties à obtenir devraient être à la fois assez effectives et assez immédiates pour écarter tout risque d'équivoque et de procédure dilatoire.

Si le gouvernement britannique entre dans ces vues, il ne manquera pas de demander que soient précisées les assurances et les garanties que nous avons en vue.

A titre immédiat, le programme à envisager paraît pouvoir être le suivant :

1. L'Italie se déclarera prête à aborder dès maintenant au Comité de non-intervention la question du retrait des volontaires sans la lier plus longtemps à la reconnaissance du droit de belligérance. Les incidents survenus en Méditerranée, dans lesquels les forces insurgées ont outrepassé les droits qui résulteraient pour elles-mêmes du statut de belligérance, recommandent en effet dans ce domaine une prudence particulière. Au surplus, à l'heure actuelle, la reconnaissance du droit de belligérance paraîtrait une conséquence de ces actions navales illicites;

2. L'Italie acceptera que, dans un bref délai à fixer (15 jours par exemple), un certain nombre de volontaires (10.000 par exemple) soient retirés simultanément de chacune des deux armées sans préjudice du retrait total qui devrait avoir lieu dans les délais les plus brefs;

3. L'Italie rappellerait sans délai les unités navales sous-marines qu'elle a mises à la disposition du général Franco. Elle prendrait, vis-à-vis des gouvernements britannique et français, l'engagement de ne fournir à l'avenir aucune aide navale à ces forces, soit par des prêts de matériel, soit par la collaboration en Méditerranée de ses unités aux opérations de la flotte insurgée;

4. L'Italie accepterait de s'associer à une déclaration collective par laquelle les principales puissances européennes s'engageraient à ne rechercher en Espagne, pendant le conflit et après la cessation du conflit, aucun avantage particulier de caractère politique, territorial, stratégique ou économique.

(1) Voir ci-dessus e n° 365.

Le gouvernement italien se déclarerait, enfin, prêt à collaborer à la reprise des travaux du comité de Londres, à l'examen de la question du rétablissement et de la réorganisation du contrôle des frontières espagnoles.

Si de telles assurances étaient obtenues, elles représenteraient un ensemble assez important pour que le gouvernement français se trouve pleinement justifié à considérer que les dernières manifestations italiennes sont la conséquence des infractions antérieures sur lesquelles l'éponge avait été passée, et non pas l'annonce de nouvelles violations des engagements de non-intervention.

375

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 340. *Rome, 30 août 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 4 septembre.)

J'ai signalé dans les récents télégrammes le retentissement considérable qu'en vertu d'une consigne exactement suivie, toute la presse italienne a donné au cycle d'opérations qui, sur le front espagnol du nord, s'est conclu il y a trois jours par la reddition de Santander. Tous les journaux ont développé avec abondance le thème de la part prépondérante de l'Italie dans ce nouveau et important succès nationaliste.

Alors que jusqu'à présent les faits d'armes des « volontaires » italiens n'avaient été relatés qu'avec un certain souci au moins extérieur d'anonymat, cette fois-ci un faisceau de lumière a été brusquement projeté sur cette participation italienne, crûment éclairée maintenant dans bon nombre de ses aspects. En effet la presse publiait le même jour les télégrammes échangés entre le général Franco et M. Mussolini, un ordre du jour du général Russo, chef d'État-major de la milice, aux Chemises noires victorieuses, les télégrammes adressés par le commandant des troupes légionnaires d'Espagne et par le général Teruzzi à M. Mussolini, avec la réponse de ce dernier, enfin un état numérique des pertes italiennes dans la bataille de Santander (340 morts et 1.700 blessés). Hier, les journaux complétaient cette « mise en lumière » en publiant les noms et portraits des généraux italiens qui se sont illustrés au cours de ces récentes opérations : le général Bastico, commandant en chef des forces italiennes, le général Roatta, commandant des « Flèches noires », déjà blessé il y a quelques mois en Espagne, le général Bergonzoli, chef d'État-major, le général Teruzzi (ancien chef d'État-major général de la milice), etc.

Quelle est la raison de cette brusque et tapageuse affirmation de la participation italienne dans les succès de l'armée nationaliste? A n'en pas douter, cette publicité soudaine a été tout d'abord inspirée par une raison d'amour-

propre, la vengeance et l'effacement définitif de l'échec de Guadalajara, et aussi par le souci d'ordre général de fixer soigneusement et ouvertement pour l'avenir les efforts et les sacrifices italiens dans l'affaire d'Espagne, avec la contrepartie de reconnaissance qu'ils devront comporter de la part du gouvernement nationaliste après le succès définitif.

Mais aussi beaucoup de gens estiment que si le gouvernement italien a découvert si soudainement son jeu à la suite de cette victoire, assurément importante mais pourtant pas décisive, c'est parce qu'il a acquis la conviction que du côté anglais on penche maintenant suffisamment du côté du général Franco pour que l'intervention en faveur de ce dernier puisse être avouée sans inconvénient. Du stade de la collaboration italo-allemande pour le règlement de l'affaire espagnole, on est indubitablement passé ici ou du moins on cherche à passer au stade de la collaboration italo-anglaise, avec l'idée que l'Angleterre, pour toutes sortes de raisons géographiques et autres, constitue un partenaire beaucoup plus naturellement désigné que l'Allemagne pour un règlement espagnol, règlement dans lequel les positions anglaises devront être ménagées et seront forcément tenues dans la plus grande considération par le nouveau gouvernement espagnol lui-même.

Ces considérations trouvent naturellement leur place dans le cadre du rapprochement italo-anglais, et sans doute se dit-on aussi que les embarras causés à l'Angleterre par la crise d'Extrême-Orient n'iront pas sans accentuer chez elle le désir de hâter par une attitude de plus en plus conciliante la solution de la crise espagnole.

D'autre part, les circonstances dans lesquelles s'est passée la reddition même de Santander (insurrection des élément favorables au général Franco et prise de possession du pouvoir par ces éléments avant même l'entrée des troupes nationalistes) ont trouvé ici le plus grand retentissement et ont éveillé de grands espoirs pour l'achèvement de la victoire par une désagrégation de ce qui reste de l'Espagne républicaine. A cette désagrégation, le gouvernement fasciste travaille naturellement par tous les moyens en son pouvoir et là aussi il espère trouver une Angleterre plus consentante et prête à accepter la signification de mouvements insurrectionnels plus ou moins spontanés qui éclateraient en un ou plusieurs points de l'Espagne gouvernementale (ma dépêche nº 315 du 9 août 1937)[1]. Sans doute aussi est-ce pour le cas où les choses se précipiteraient dans ce sens que l'on a tenu à ne pas retarder trop longtemps l'affirmation publique et éclatante de la part prise par les troupes italiennes aux succès militaires remportés ces dernières semaines.

Si donc les développements les plus récents de l'affaire d'Espagne ont accentué la tendance du gouvernement italien à se mettre d'accord avec l'Angleterre pour le règlement final, ils ont par contre plutôt accentué l'esprit d'aigreur et de polémique vis-à-vis de nous. Alors que dans plusieurs circonstances précédentes la presse italienne avait feint d'estimer que le succès de

(1) D'après cette dépêche, qu'il a paru superflu de reproduire, « on songerait plutôt, ici, à aider les insurgés espagnols en intriguant dans les provinces républicaines qu'à leur envoyer de nouveaux contingents de troupes », et ce en poussant notamment anarchistes contre communistes, en raison de la détente intervenue dans les rapports anglo-italiens.

la croisade antibolcheviste en Espagne constituerait en fin de compte un bien pour la France pour ainsi dire malgré elle, en la délivrant d'un péril mortel, cette fois au contraire le sentiment de la *Schadenfreude*, si fréquent dans ce pays, reprend le dessus et l'on laisse clairement deviner la satisfaction éprouvée devant l'échec que dans l'opinion des dirigeants fascistes représenterait, pour notre gouvernement de front populaire et d'une manière plus générale pour les éléments les plus avancés de l'opinion française, la perspective d'une victoire prochaine et totale du général Franco. A cet égard, les réserves formulées il y a quelques jours par notre presse et notamment par le *Temps* sur les possibilités d'achèvement du succès nationaliste ont suscité ici un vif mécontentement, et l'on a en particulier interprété la phrase d'un éditorial du *Temps* relative à « la supériorité en matériel qu'il serait peut-être difficile au général Franco de conserver longtemps » comme pouvant signifier l'intention du gouvernement français d'apporter une aide vigoureuse aux républicains espagnols. Donc, on pense surtout à l'Angleterre, on fonde sur elle les meilleurs espoirs, on se dit enfin que sa décision, que l'on croit voir pencher déjà sérieusement, emportera la nôtre et qu'à la faveur du rapprochement italo-anglais et d'un accord nouveau sur le *statu quo* méditerranéen, on pourra éviter bien des écueils y compris, peut-être, celui que représenterait pour l'Italie la persistance d'une Catalogne républicaine au sein d'une Espagne tout entière acquise aux nationalistes.

376

M. DE SAINT-JOUAN, MINISTRE DE FRANCE À LIMA,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 158. *Lima, 30 août 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 24 septembre.)

La visite du cardinal Pacelli en France [1] a été pour les Péruviens un grand sujet d'étonnement. Depuis un an, ils allaient répétant — en citant d'ailleurs trop souvent nos propres journaux — que la France descendait la même pente que l'Espagne, ce qui représentait pour eux des églises brûlées, des prêtres assassinés, des religieuses violées, des cimetières profanés. Le clergé, où les éléments espagnols sont restés fort nombreux, partageait, si même il ne répandait ces alarmes. Ses sentiments, autrefois bienveillants à notre égard, s'étaient, depuis les dernières élections et surtout les événements d'Espagne, entièrement transformés. J'ai signalé, il y a deux ans, lors du congrès eucharistique de Lima, quels sont en ce pays la puissance du sentiment catholique considéré comme un des ciments de l'État, en même temps que l'attitude du clergé

[1] Sur cette visite, voir ci-dessus le nº 241.

complètement inféodé aux partis conservateurs et qui s'était efforcé de transformer cette manifestation de ferveur religieuse en une sorte de mobilisation contre l'aprisme. Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la propagande italienne ait facilement persuadé des gens ne demandant qu'à se laisser convaincre de la parfaite identité de vues entre le fascisme et le Vatican. Comment supposer que l'axe Rome-Berlin, bouclier de l'Europe et de la civilisation occidentale contre le communisme, ne fût pas bien vu de l'Église ? Les difficultés de celle-ci avec le Reich furent considérées comme regrettables, mais tout à fait secondaires. Tandis que l'encyclique contre le communisme recevait la plus large publicité, celle qui concernait le nazisme avait été complètement passée sous silence [1]. Il était difficile d'en faire autant pour les télégrammes de presse relatant les cérémonies de Paris et de Lisieux, mais les journaux se contentèrent d'abord de les reproduire d'assez mauvaise grâce et sans les commenter. Rien ne résumait mieux l'opinion générale qu'un entrefilet paru dans une petite feuille satirique qui s'appelle *Cascabel* (le grelot) : « Il n'y a assurément qu'à louer cette œuvre de rapprochement. Avec la largeur d'esprit dont témoigne l'Église, nous ne nous étonnerions pas que demain la IIIe Internationale fonctionne à Rome et qu'un légat du Pape s'en aille à Moscou ».

L'organe de l'archevêché ne pouvait s'en tirer à aussi bon compte et l'article qu'il a cru devoir consacrer à la mission du cardinal secrétaire d'État trahit son embarras et sa perplexité : « L'Église, écrivait-il, le 10 juillet, n'intervient pas dans la politique; le régime du front populaire français l'accueille dans la personnalité la plus éminente après le Saint-Père. Mais, à son tour, l'Église est relativement satisfaite des libertés religieuses qui existent en France. Il ne faut pas y voir un abandon de ses droits, mais seulement le respect des droits du pouvoir civil. Les observateurs mondiaux font bien, par conséquent, de signaler le contraste qui existe avec l'Allemagne... L'Allemagne est un pays de droite, tant au point de vue social que politique. Par contre, la France est un pays qui s'incline dangereusement à gauche. S'il était vrai que l'Église s'immisce dans la politique, elle devrait se trouver logiquement en conflit avec la France et non avec l'Allemagne; car l'Église aime l'ordre, l'autorité, et elle s'oppose vigoureusement au communisme. Cependant, ses intérêts s'arrêtent toujours devant la souveraineté temporelle des gouvernements. C'est pour cela qu'aujourd'hui, — tout en réservant tous ses droits doctrinaires et historiques —, elle est l'amie de la France de Chautemps et de Blum et qu'elle se dresse contre l'abus totalitaire du nazisme qui a proclamé « qu'il n'y a d'autre Dieu qu'Hitler ».

La presse péruvienne a naturellement accueilli avec moins de surprise et plus de satisfaction la reconnaissance par le Saint-Siège de l'Espagne nationaliste. A la seule exception de M. Carlos Miro-Quesada, l'un des propriétaires du *Comercio*, enfant terrible de l'extrême-droite qui, de Rome où il est allé recevoir la bonne parole, a déploré le retard « incompréhensible » apporté

[1] Allusion aux encycliques *Divini Redemptoris* et *Mit brennender Sorge*, des 18 et 21 mars. **Voir, au tome V de la présente série, le n° 144 (et notes).**

par le Pape à prendre cette mesure (« Il avait toutes les raisons pour manifester officiellement et publiquement sa sympathie envers le général Franco qui se présente comme le défenseur héroïque de la religion et de l'ordre; il n'avait aucune raison pour ne pas le faire »), tous les autres journaux ont loué sans réserve le geste du Vatican en exprimant à peu près unanimement l'espoir qu'il soit promptement imité par l'Amérique espagnole... « En signalant le gouvernement de Franco comme le représentant authentique de sa patrie, a déclaré, cette fois sans ambages, *Vardades*, l'organe de l'archevêché, le secrétaire d'État répudie solennellement les crimes des rouges et renforce le prestige de ceux qui luttent pour la civilisation européenne contre la barbarie asiatique du communisme russe ».

Mais la satisfaction ainsi apportée aux milieux dirigeants de ce pays par une mesure depuis longtemps prévue s'est assez vite évaporée, tandis que les échos du surprenant voyage du cardinal Pacelli en France n'ont pas encore cessé de les poursuivre et de s'imposer à leurs réflexions. Les premiers télégrammes de presse ont été en effet suivis de correspondances envoyées par avion, et de plus en plus chaleureuses. — C'est ainsi que, tandis que le correspondant parisien du *Comercio*, M. René Tupic, s'était tout d'abord efforcé de rechercher les causes politiques du rapprochement du Vatican et de la France — et il en découvrait trois : la querelle avec le Reich, un projet d'intervention combinée en Espagne qui se produirait à la fin de l'année quand le général Franco aurait démontré une évidente supériorité sur le gouvernement de Valence et, enfin, le mutuel souci de calmer les passions religieuses soulevées en Serbie par la récente signature du Concordat —, il consacrait quelques jours après un article enthousiaste à « une mission qui a laissé un souvenir extraordinaire et constitue un des grands événements de l'histoire. La cordialité de la visite et de l'accueil réservé au légat pontifical a créé une amitié nouvelle entre la Rome vaticane et le Paris républicain et front populaire ».

Une troisième vague aborde actuellement le Pérou, celle des récits et commentaires de notre presse sur les fêtes de Paris et de Lisieux. C'est ainsi notamment qu'un article paru dans *La Croix* du 8 juillet sous la signature du Père Auffray et qu'a reproduit le principal journal catholique de Lima, la *Prensa*, a été fort remarqué. Le *Callao* publiait également ces jours-ci un article signé : Fernando Ortiz-Echagüe, qu'il paraît avoir pris dans un journal d'Argentine : « Le sectarisme religieux, y lit-on, a disparu pour toujours de la politique française. Il y avait encore parmi les hommes du Front populaire quelques vieux anticléricaux, mais leur passage au pouvoir leur a ouvert les yeux sur la puissante réalité de l'Église. Il y a plus : depuis la séparation, l'État français ne perd pas une occasion de lui témoigner son respect en s'efforçant d'associer — sagesse de M. Briand — la force spirituelle de Rome et la politique pacifique de la France... Quand pour la première fois depuis plus d'un siècle le représentant du Souverain Pontife vient à Paris, il y est reçu par les acclamations d'un peuple qu'unit au-dessus des divergences politiques l'amour de la paix. Cette paix qui se discute aujourd'hui à Londres est la paix que la France désire par dessus tout et qui faisait s'écrier à M. Blum au lendemain de sa chute : « Quel que soit le gouvernement qui dirige nos destinées, si la

paix est mise en péril, la France se retrouvera instantanément et unanimement unie », paroles que devraient méditer les peuples qui mettent dans la balance internationale le poids faux des divisions intestines de la France ».

Si j'ai cru devoir signaler aussi en détail à Votre Excellence l'effet produit au Pérou par le voyage du cardinal secrétaire d'État, c'est parce qu'il me semble, d'une part, que les bonnes relations qu'il manifeste entre le Vatican et le gouvernement de la République sont de nature à ouvrir les yeux de bien des Péruviens sur la complexité des problèmes européens qu'ils jugent d'une manière fort simpliste et, d'autre part, que rien n'est plus propre à hâter le redressement qui s'opère en ce moment à notre égard dans l'opinion publique péruvienne que la constatation de la paix religieuse dont bénéficie notre pays.

377

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3480, 3481. *Berlin, s. d.* (1).

(*Reçu :* le 31 août 1937, 10 h., 10 h. 30.)

Réponse à votre télégramme 837 (2).

Il est exact que tous les touristes allemands qui se sont rendus à l'Exposition paraissent heureux de leur voyage et favorablement impressionnés par ce qu'ils ont vu à Paris. J'ai recueilli moi-même plusieurs témoignages de satisfaction. Il est vrai que ces touristes parlent à leur retour surtout de l'effet qu'a produit sur eux l'exposition elle-même et peu de notre situation politique dont ils n'ont pu bien entendu se faire la moindre idée. Mais c'est déjà quelque chose qu'ils considèrent cette exposition comme un plaisir des yeux et une réussite, qu'ils puissent déclarer n'avoir constaté ni l'anarchie ni les troubles inquiétants que la presse se plaît à prédire périodiquement.

La question est de savoir si leur état d'esprit est susceptible de réagir sur celui des militants du parti, des dirigeants et du Führer. Le préjugé national-socialiste contre la France du Front populaire est si fort, les convictions anti-communistes du chancelier Hitler sont si profondes, les oppositions idéologiques si tranchées, qu'une évolution favorable ne saurait s'opérer ici du jour au lendemain. La presse allemande, inspirée par les autorités du parti, en donne malheureusement chaque jour la preuve. J'adresse au Département par la valise de jeudi de nouveaux échantillons de ses jugements.

(1) Par poste.
(2) Du 26 août, non reproduit. Il signalait les bonnes impressions ressenties par les touristes allemands à la visite de l'Exposition.

378

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3489 à 3491. *Berlin, 31 août 1937, 20 h. 40, 20 h. 41.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Le prince von Bismarck, que j'ai vu assez longuement ce matin, m'a tenu des propos qui confirment les renseignements que j'ai déjà transmis au sujet de l'attitude allemande en présence du conflit sino-japonais.

Le sous-directeur des Affaires politiques m'a déclaré que la ferme intention du gouvernement allemand était de rester « neutre ». Il a insisté sur les importants intérêts commerciaux du Reich en Chine et sur le caractère amical et confiant des rapports qui existent entre Berlin et Nankin.

« Notre situation, a-t-il dit, est aussi difficile que celle de l'Angleterre et de la France ». Et comme je faisais allusion à l'accord germano-japonais qui semblait pourtant préjuger les sympathies de l'Allemagne dans le conflit d'Extrême-Orient, il a ajouté : « Ne croyez pas que nos relations avec le Japon soient très différentes des vôtres. L'accord de 1936 n'est qu'un accord de défense anti-communiste et rien de plus ! ».

Le prince von Bismarck a cependant reconnu que la conclusion du pacte sino-soviétique [1] modifiait l'aspect du problème. La Wilhelmstrasse est en train d'étudier le texte de cet accord et d'en supputer les conséquences. Elle a remarqué qu'à l'inverse de la plupart des accords de non-agression signés par le gouvernement de l'U.R.S.S., il ne contient pas d'engagement de non-immixtion. Elle a été frappée également par la libération, après la signature, de certains chefs communistes détenus en Chine. Ces deux faits lui ont paru particulièrement significatifs et troublants. Néanmoins, il m'a semblé que M. von Bismarck cherchait à excuser les dirigeants chinois en marquant la gravité de leur situation : « Il y va de leur peau », a-t-il ajouté en usant d'une locution intraduisible (*es geht um die Wurst*), ce qui ne l'a pas empêché d'autre part de s'appliquer à justifier l'attitude du Japon en invoquant les besoins d'expansion de ce pays.

Ainsi, comme les journalistes, les personnalités officielles du Reich mettent tout leur soin à balancer habilement leur jugement afin de ménager les susceptibilités de chacun des adversaires et de sauvegarder les intérêts qu'ils ont dans les deux pays.

(1) Du 21 août. Sur la conclusion de cet accord et les réactions de Berlin, voir ci-dessus les nos 366 (et note), 370, 372.

379

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3492. *Berlin, 31 août 1937, 20 h. 43.*

(*Reçu :* 22 h. 20.)

Dans l'entretien que j'ai eu ce matin avec le prince von Bismarck, j'ai essayé de mettre la conversation sur la question du projet de pacte occidental. Le sous-directeur des Affaires politiques m'a dit que la Wilhelmstrasse n'avait pas encore eu le temps d'élaborer sa réponse à la note anglaise du 16 juillet(1). Il m'a appris qu'en revanche, le gouvernement polonais avait récemment remis à Londres un mémorandum relatif à la négociation d'un nouveau Locarno et réclamant des garanties spéciales en faveur de la Pologne pour le cas où ces pourparlers entreraient dans une phase active(2). Une copie de cet aide-mémoire a été communiquée à l'office des Affaires étrangères en même temps que le texte en était transmis au Foreign Office.

M. von Bismarck m'a assuré que le gouvernement polonais ne s'était pas concerté avec Berlin avant d'effectuer cette démarche et il m'a semblé assez étonné de l'initiative de Varsovie.

(1) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 243 (annexe).

(2) Ce mémorandum avait été remis le 27 août par le chargé d'affaires polonais. Le télégramme 603-604 de Varsovie, du 1er octobre, le résume ainsi :

« ... L'accord en projet ne doit pas être un accord partiel, laissant de côté, comme le faisait le pacte de Locarno, des problèmes qui intéressent au premier chef la Pologne; il devra tenir compte à la fois de l'alliance polono-française et de l'accord polono-allemand. La Pologne ne saurait d'ailleurs admettre que l'on traite de ses intérêts en dehors d'elle. Pour atteindre les buts que l'on a en vue, sa collaboration serait utile; elle est prête à la donner et elle estime qu'elle devrait participer directement aux pourparlers.

« La conclusion, bien qu'enveloppée, implique une menace : s'il n'était pas tenu compte de son point de vue, la Pologne pourrait être amenée à adopter une politique qui se développerait indépendamment de la combinaison en préparation ».

380

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 684, 685. *Prague, 31 août 1937* (1).

(*Reçu :* le 2 septembre, 12 h.)

Le ministre de Tchécoslovaquie a télégraphié à Prague que le gouvernement de Budapest lui avait fait savoir que le réarmement hongrois était un fait accompli. Il était ajouté que le gouvernement hongrois était disposé à se mettre d'accord sur une déclaration à ce sujet avec les états de la Petite Entente. Le chef de cabinet du président de la République, qui m'a donné ce renseignement, ne savait pas si une communication analogue avait été faite aux ministres de Roumanie et de Yougoslavie. Quoi qu'il en soit, M. Krofta proposerait à ses collègues de la Petite Entente de donner une réponse affirmative à l'ouverture hongroise, étant entendu que les états de la Petite Entente s'affranchiraient à cette occasion de la clause du traité de Trianon instituant les tribunaux mixtes et de celle interdisant la fortification de la tête de pont sud de Bratislava.

D'autre part, le gouvernement tchécoslovaque serait disposé, si ses alliés se ralliaient à son avis (2) et si le gouvernement de Budapest en manifestait le désir, à échanger avec la Hongrie une déclaration confirmant la volonté des signataires de traiter leurs minorités respectives suivant les engagements pris dans le traité à ce sujet et dont la Société des Nations resterait seule juge de l'observation.

(1) Par avion.

(2) A la conférence de Sinaïa des 30-31 août. Sur les préparatifs de cette conférence, voir ci-dessus les nos 353, 358.

381

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA S.D.N. (1)

Confidentiel. *Paris, 31 août 1937.*

La situation exposée par le chef d'État-major général au ministre de la Marine est certainement grave. La suppression de crédits importants demandés pour les constructions neuves, jointe à l'augmentation considérable du prix de celles-ci, met évidemment en péril le développement de la Marine, lequel ne tendait cependant qu'au maintien à son niveau du tonnage global actuel. Il est bon de se rappeler que les avis du conseil supérieur de la Défense nationale qui ont précédé la réunion de la conférence de Londres de 1930 prévoyaient pour le tonnage de notre flotte la somme des tonnages italien et allemand, augmentée de 200.000 tonnes pour nos besoins coloniaux. Plus tard, des avis analogues ont été émis, lesquels, s'ils renonçaient à cette marge de supériorité de 200.000 tonnes, insistaient pour que notre flotte atteignît un tonnage équivalent à celui des flottes allemande et italienne réunies.

Depuis l'accroissement considérable et précipité de la flotte allemande, il ne peut être évidemment question pour nous de réaliser le *two power standard* jusque là envisagé et la Marine se contenterait d'une certaine marge de supériorité sur la plus forte des deux flottes italienne et allemande, mais il est bien certain que sauf à renoncer complètement à l'efficacité de sa puissance navale, la France ne peut pas laisser tomber sa marine au-dessous du niveau de la plus forte de ces deux-là.

L'accord de 1935 permet à l'Allemagne d'atteindre un tonnage de 550.000 tonnes; il lui permet en outre de déclasser ses trois *Deutschland* et trois croiseurs *Emden* dès qu'ils auront atteint 15 ans au lieu des âges limites généralement admis de 20 à 25 ans.

Les tableaux ci-joints donnent des indications assez exactes sur l'évolution des flottes française, italienne et allemande jusqu'en janvier 1940; mais, à partir de cette date, les accroissements seront fonction de programmes de construction jusqu'à présent ignorés, en sorte qu'on ne peut faire que des hypothèses ou des extrapolations pour estimer ce que les flottes pourront être devenues en 1943.

(1) Cette note, destinée à M. Massigli, est certainement l'œuvre du commandant Deleuze. La veille 30 août en effet, M. Massigli rédigeait une note pour ce dernier, faisant état des récentes démarches de l'amiral Darlan auprès du Quai d'Orsay pour obtenir le rétablissement de certains crédits dont le gouvernement décidait la suppression dans le budget de la Marine de 1938. A l'appui de sa demande, l'Amiral avait communiqué les rapports à son ministre des 27 avril et 29 juillet précédents (le premier de ces rapports est reproduit au tome V de la présente série sous le n° 353). M. Massigli demandait dès lors au commandant Deleuze de contrôler les chiffres mis en avant par la Marine et de dresser des tableaux faisant apparaître la situation des flottes française, allemande et italienne en 1937, 1940, 1943. Il concluait : « Un point m'étonne par ailleurs : comment la France sera-t-elle dès 1944 la troisième puissance navale d'Europe et comment en 1942, passera-t-elle au quatrième rang? Est-ce l'Italie et l'Allemagne qui nous surclassent — mais comment est-ce possible à l'Allemagne? — ou est-ce l'Italie et l'U.R.S.S.?».

Dans l'établissement des tableaux, il n'a pas été tenu compte des bâtiments hors d'âge, le nombre de ceux-ci diminuant sensiblement dans toutes les marines, et leur importance devenant par suite minime alors que, faute de limitations quantitatives, il est impossible de savoir quelles quantités les diverses puissances en maintiendront en service. Cette évaluation ne pourrait être tentée que pour la flotte allemande qui, en principe, doit conserver à peu près le même pourcentage d'unités hors d'âge que la flotte britannique; mais, étant donné que celle-ci vise à avoir en service vers 1943 1.500.000 tonnes de navires comprenant peu d'unités hors d'âge, on peut considérer que les Allemands auront toute latitude pour réaliser à cette date un tonnage d'environ 550.000 tonnes d'unités sous l'âge.

L'examen du graphique joint à cette note montre nettement ce que serait, vers 1943, l'ascension des marines allemande et italienne par rapport à la nôtre si, comme il est à craindre, les prochains budgets continuaient à priver la Marine des crédits qui lui sont absolument indispensables pour le maintien d'un niveau approchant de 600.000 tonnes.

J'estime que le ministre des Affaires étrangères devrait, d'accord avec le ministre de la Marine, saisir la première occasion pour attirer l'attention du chef du gouvernement sur la nécessité de rétablir, comme le demande le chef d'État-major général, une partie au moins des crédits qui avaient été jugés nécessaires au maintien de notre puissance navale, crédits supplémentaires de 500 millions qui, comportant 250 millions pour les constructions neuves, permettraient tout juste de payer les dépenses engagées pour les constructions en cours, de ne pas retarder leur achèvement et d'entreprendre, ne fût-ce que symboliquement, la construction indispensable d'un porte-aéronef.

Des renseignements recueillis sur l'aéronautique navale, il ressort qu'un effort financier est absolument nécessaire pour mettre au point et pour approvisionner des appareils destinés à permettre à notre aviation de jouer le rôle qui lui est dévolu et que, faute de moyens nouveaux, elle ne serait pas en mesure d'assurer.

382

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1370 [1]. *Berlin, 1er septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 septembre.)

A l'époque où la Hongrie était gouvernée par M. Gömbös, les dirigeants du IIIe Reich ne manquaient pas une occasion de souligner l'intime cordialité des relations germano-magyares. Au début de cette année encore, à la suite

[1] Extraite des archives de l'ambassade.

de la conclusion de l'accord italo-yougoslave [1], les milieux politiques allemands ont pensé qu'après le gouvernement de Rome, celui de Budapest allait également rechercher une entente avec Belgrade et qu'ainsi une étape importante serait franchie en vue d'une organisation de l'Europe centrale conforme aux visées de Berlin. Or, depuis cette date, aucun progrès ne semble avoir été fait dans cette voie. Le voyage de M. von Neurath [2], qui avait évidemment pour but d'écarter les obstacles, est passé sans qu'une orientation décisive se soit produite.

Visiblement, la presse germanique, qui avait hâtivement chanté victoire, en conçoit quelques embarras. Aussi, laissant à la diplomatie le soin de reprendre la lutte et de poursuivre ses efforts, a-t-elle pris provisoirement le parti de ne plus guère parler des problèmes danubiens si ce n'est pour continuer ses attaques contre la Tchécoslovaquie. Il faut la conférence de Sinaïa [3] pour amener les journalistes berlinois à sortir, plus ou moins, de leur réserve. Mais de la Hongrie et de son rôle dans cette région il n'est plus guère question, comme si l'on sentait ici que ce pays, qui reste pourtant l'objectif central des intrigues allemandes, offrait encore trop de résistance et devait être encore travaillé par la propagande nazie.

Ainsi, les cérémonies qui viennent de marquer, à Budapest, le neuvième centenaire de la mort de saint Étienne et qui ont pris l'importance d'une fête nationale, ont été à peu près passées sous silence dans les feuilles du Reich. En d'autres temps, elles y auraient trouvé un écho d'autant plus complaisant qu'elles auraient servi de prétexte à affirmer la parfaite concordance de vues entre les deux états. Aujourd'hui, c'est à peine si l'on trouve, dans un article publié le 18 août par le *Berliner Tageblatt*, quelques phrases de sympathie à côté d'autres développements qui indiquent, en termes voilés, les déceptions éprouvées.

La fête de saint Étienne a, d'ailleurs, elle-même mis en relief les différences qui séparent les thèses politiques de l'Allemagne nationale-socialiste de la tradition magyare. Quelques publicistes de Budapest [4] ont insisté sur ce point et parfois même interprété, dans ce sens, les paroles prononcées au Parlement par M. Daranyi. A la lumière de ces exposés, l'idée « stéphanienne » apparaît comme essentiellement humaniste et chrétienne, par conséquent, très éloignée des théories étroites et matérialistes de la race. Du reste, l'opposition entre les deux conceptions ne se limite pas au terrain doctrinal; elle se prolonge, en quelque sorte, dans l'actualité pratique.

Consciemment ou non, le racisme hitlérien a, en effet, apporté des arguments à l'émancipation des nationalités slaves. Il n'en a donc été que plus à l'aise pour blâmer, par la plume de M. Alfred Rosenberg, les excès du revisionnisme hongrois. Celui-ci, au contraire, s'en tient, aujourd'hui encore, aux « droits

(1) Signé le 25 mars : voir, au tome V de la présente série, le n° 171.
(2) Sur ce voyage, effectué en Yougoslavie (7-9 juin), en Bulgarie (9-11 juin), puis en Hongrie (11-14 juin), voir ci-dessus le n° 139 (et renvois).
(3) Sur cette conférence, voir ci-dessus les n°s 353, 358, 380.
(4) *Note du document :* Notamment M. Alexandre Pethö, directeur du *Magyarsag*, dans un article de la *Nouvelle revue de Hongrie.*

de la couronne apostolique ». Il se présente comme la « solution séculaire et logique », la seule qui, en réunissant les territoires allogènes sous un pouvoir central, puisse rétablir et garantir la stabilité « détruite par les forces centrifuges du traité de Trianon ». Or, Berlin spécule précisément sur un équilibre précaire qui ferait de lui l'arbitre des petits états de l'Europe danubienne. Toute tentative de regroupement est immédiatement regardée ici avec suspicion et combattue violemment, qu'il s'agisse de la Petite Entente et de combinaisons axées sur Prague, ou de projets plus ou moins inspirés de la monarchie habsbourgeoise. A cet égard, l'influence du catholicisme dans le mouvement légitimiste autrichien, autant que dans la tradition de saint Étienne, ajoute encore à la méfiance et à l'hostilité des chefs nationaux-socialistes.

Cependant, vis-à-vis de la Hongrie, l'Allemagne se garde de tout ce qui pourrait heurter les sentiments très ombrageux de ce pays. Elle procède par une action secrète ou oblique. Ainsi, le parti nazi a certainement des contacts avec les associations d'extrême-droite, « Croix fléchées » et autres, dont l'idéologie s'apparente à la sienne. Il est, à ce propos, curieux de remarquer que le IIIe Reich, qui a fait, de la « pureté aryenne », un dogme officiel, encourage ailleurs le culte des « origines touraniennes ». D'autre part, la propagande germanique, sans attaquer le principe de l'irrédentisme magyar, s'applique à montrer son caractère chimérique et la nécessité de l'adapter aux événements. Elle prétend ramener, en quelque sorte, les divergences de vues entre Berlin et Budapest à une question de méthode. Les Hongrois, dit-on, auraient tort de s'obstiner dans des revendications intégrales qui ne pourraient que les figer dans un messianisme passif; ils devraient prendre exemple sur le dynamisme et l'opportunisme du gouvernement hitlérien qui a su, notamment en s'accordant avec la Pologne et en acceptant quelques sacrifices locaux, faire la première brèche dans l'édifice politique de 1919. En d'autres termes, la tactique de l'Allemagne et celle qu'elle recommande à ses alliés éventuels, c'est de concentrer ses efforts sur un point, le point qui est moralement le plus résistant et géographiquement le plus vulnérable, c'est-à-dire la Tchécoslovaquie.

Tel est, sans doute depuis longtemps, le thème que développe la diplomatie allemande auprès de M. de Kanya; peut-être aurait-elle déjà obtenu plus de résultat si les conservateurs magyars ne cultivaient pas, à l'égal d'une vertu nationale, ce messianisme qui les porte à espérer contre toute raison et par pure fierté. N'est-ce pas ce même état d'esprit qui, au cours des quinze dernières années, les a détournés d'une entente avec des états considérés comme usurpateurs et les a poussés à compter davantage sur les grandes puissances, l'Italie, l'Angleterre, parfois aussi la France ? La situation s'est-elle modifiée sous ce rapport et ce double obstacle à l'action de l'Allemagne subsiste-t-il toujours ? En tout cas, si le royaume de Saint-Étienne, pour qui la Croatie tes une « terre de la couronne apostolique », répugne encore à traiter avec les nouveaux maîtres, balkaniques et de religion orthodoxe, Berlin voit, au contraire, dans la diminution d'influence de la population catholique et dans son morcellement, un élément propice à sa politique. Aussi la presse allemande observe-t-elle, au sujet des difficultés intérieures de la Yougoslavie,

une attitude favorable aux dirigeants serbes et ne cesse-t-elle de vanter « les précieuses qualités que ceux-ci, de Pachitch à Stoyadinovitch, ont mises au service de la nation ».

En ce qui concerne le rôle de la diplomatie occidentale, du gouvernement de Rome en particulier, le Reich s'est flatté d'avoir remporté un succès capital le jour où le Duce a reconnu le *statu quo* adriatique et renoncé à soutenir le séparatisme croate. On y a vu la preuve que le fascisme se consacrait essentiellement à la Méditerranée, se désintéressait relativement du continent et incitait la Hongrie à assouplir son revisionnisme. Pourtant, l'effet attendu tarde à se produire et l'impression ressentie à Berlin est d'autant plus mitigée que la détente anglo-italienne peut, tôt ou tard, permettre à l'Italie de garder sur le Danube « quelques fers au feu ».

L'évolution des rapports germano-magyars est donc assez complexe. Il y entre, à côté de facteurs purement doctrinaux, des considérations de politique extérieure proprement dites. La Hongrie ne croit pas pouvoir se passer de l'appui de l'Allemagne, mais elle ne veut pas se laisser dominer ni manœuvrer. La propagande allemande poursuit, de ce côté, un effort considérable. Elle profite du fait que, depuis quelques mois, à la suite des déclarations de M. Szell [1], le problème des minorités allemandes de Hongrie paraît entré dans une phase d'apaisement et elle en tire argument pour essayer de pousser plus loin le rapprochement entre les deux pays. Ce qui pourrait le mieux faciliter sa tâche, c'est la perpétuation d'un état d'incertitude et de tension entre les états occidentaux. Car, suivant son thème favori, « la puissance du germanisme est, au centre de l'Europe, au milieu d'un monde secoué et bouleversé, la seule véritable garantie de stabilité et de paix ».

383

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2247, 2248. Confidentiel. *Londres, 2 septembre 1937, 17 h. 34.*

(*Reçu :* 19 h.)

L'ambassadeur d'Allemagne s'est enquis ce matin auprès de nous de la position du gouvernement français à l'égard des volontaires. Il m'a rappelé que la loi allemande qui prévoit pour les délinquants une peine de prison avait été promulguée sous condition que les autres gouvernements intéressés prissent des dispositions similaires. Le gouvernement allemand supprimerait

(1) **Le 14 juillet précédent, le ministre de l'Intérieur avait affirmé l'intention de la Hongrie d'appliquer à ses sujets de langue allemande le traitement qu'elle réclamait pour les minorités hongroises des états où vivaient ces dernières.**

donc les sanctions si nous devions les supprimer nous-mêmes. Toutefois, a ajouté mon collègue, Berlin s'était abstenu de prendre une décision sur de simples correspondances de presse et attendrait sans doute une communication officielle du gouvernement français au Comité.

Parlant à titre personnel, mon interlocuteur a ajouté que les peines agissaient comme un frein sur les imaginations. Il craindrait donc que leur suppression ne fût interprétée par ses compatriotes comme impliquant une modification du point de vue des autorités responsables.

Il est vraisemblable que les autres gouvernements qui ont en général suivi les initiatives prises par le gouvernement français en matière de non-intervention adopteraient cette fois encore une attitude analogue à la nôtre.

384

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2252. Réservé. *Londres, 2 septembre 1937, 18 h. 59.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Suite à mon télégramme précédent au sujet du projet de pacte méditerranéen [1].

M. Eden m'a dit que les sentiments de son gouvernement étaient beaucoup plus douteux. Les objections qui nous ont été précédemment faites à ce sujet ont conservé, aux yeux du cabinet de Londres, la plus grande partie de leur valeur. La délégation britannique ne se refusera pas à examiner la proposition de M. Rustu Aras [2] à Genève, bien que l'idée en elle-même ne semble pas présenter aux yeux des Anglais d'intérêt immédiat.

La conclusion d'un pacte méditerranéen est considérée, m'a dit M. Eden, par mes collègues et par moi-même comme le couronnement d'efforts ayant réussi à rapprocher tous les intérêts en cause; ces efforts supposent l'existence de relations normales entre tous les pays intéressés : la situation actuelle est malheureusement bien différente et ne se prête pas à l'ouverture des négociations qu'il conviendrait d'entreprendre.

(1) D'après ce télégramme, le secrétaire d'État considérait, comme le gouvernement français, une réunion des puissances méditerranéennes à Genève comme nécessaire.

(2) Sur cette proposition, voir ci-dessus le nº 351.

385

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 818 à 825. Confidentiel. *Vienne, 2 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* le 4, 11 h. 45.)

Au cours de notre dernier [entretien], le secrétaire d'État des Affaires étrangères m'a fait part des préoccupations qu'inspirent au gouvernement fédéral les conséquences éventuelles de la crise extrême-orientale. M. Schmidt craint, si l'Angleterre et la France se trouvaient trop engagées dans le conflit sino-japonais, que le gouvernement du Reich, se sentant les mains libres en Europe centrale, n'en profite pour exercer sur l'Autriche une dangereuse pression et peut-être même pour opérer un coup de force.

Il ne m'a pas caché qu'il sentait du côté allemand un grand mécontentement en raison de la résistance qu'opposent les dirigeants autrichiens aux tentatives d'assimilation et de mise au pas.

Sa dernière entrevue avec M. von Neurath au Vorarlberg a été cordiale dans la forme, mais le ministre des Affaires étrangères du Reich lui a dit : « Je ne vois pas que l'Allemagne et l'Autriche pratiquent une commune politique allemande. Nous n'avons fait ensemble aucune démarche, étudié aucun dossier, préparé aucun plan ». M. von Papen, de son côté, se plaint que la réconciliation ne progresse pas et que la lecture de la presse autrichienne demeure pénible au ministre d'Allemagne.

Ces propos de M. von Papen m'avaient déjà été signalés par le Chancelier lors de nos conversations à Salzbourg (2). Le ministre d'Allemagne lui avait fait le tableau le plus... (3) de l'état d'esprit des Autrichiens amis du Reich, « empêchés d'exprimer leurs sentiments et leurs opinions »; il y avait sous les paroles de M. von Papen comme une menace voilée de soulèvement intérieur.

L'officieux *Weltblatt* du 1er août, dans un article que j'ai prié le correspondant du *Temps* de télégraphier, a traduit assez exactement les soucis du gouvernement fédéral et précisé la position que ceux-ci lui commandent à la veille de la réunion de Genève. On y trouve d'une part l'assurance que l'Autriche s'associerait à Genève à une condamnation des récentes atteintes au droit des gens (piraterie méditerranéenne et agression japonaise), et en même temps le vœu nettement formulé que la Société des Nations règle la question éthio-

(1) Par avion.

(2) Dans les derniers jours d'août, le souvenir du compositeur alsacien Muft, ancien maître de chapelle du prince-évêque, avait été célébré à Salzbourg (T. 798 de Vienne, non reproduit). Au cours de la cérémonie, qui fut l'occasion d'une manifestation d'amitié franco-autrichienne, le Chancelier et le ministre de France s'étaient entretenus.

(3) Lacune de déchiffrement.

pienne en excluant les délégués du Négus. Cette solution aurait au point de vue autrichien l'avantage de faciliter le rapprochement anglo-italien et de modifier par là le caractère du voyage de M. Mussolini à Berlin. Le *Weltblatt* ajoute que le Reich ne peut, si l'on se réfère aux déclarations de M. Hitler, prendre ombrage d'une détente entre Londres et Rome, et qu'ainsi serait assurée la paix européenne.

J'ai prié M. Schmidt d'insister auprès du Chancelier pour que celui-ci se rende à Genève et prenne ainsi un contact avec Votre Excellence ainsi qu'avec M. Chautemps. Je ne pouvais lui donner l'assurance que le gouvernement français s'emploiera à faire prévaloir dans la question éthiopienne une solution acceptable pour le gouvernement italien.

Je ne doute pas que M. Schuschnigg fasse le voyage avec plus d'empressement en raison de la menace que font peser par contrecoup sur l'Europe centrale le développement de la crise espagnole et la brusque explosion du conflit extrême-oriental; enfin il convient plus que jamais de soutenir et de fortifier l'esprit de résistance des défenseurs de l'indépendance autrichienne. C'est pour cette raison que je souhaiterais une rencontre du Chancelier avec les délégués de la France à la Société des Nations.

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 1392 [1]. *Berlin, 2 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 septembre.)

Au fur et à mesure que les hostilités sino-japonaises se déroulent et augmentent d'intensité, l'Allemagne sent qu'il lui sera de plus en plus difficile de maintenir la position absolument impartiale qu'elle affectait au début du conflit.

Ainsi que je l'ai indiqué par lettre nº 1364 du 26 août [2], la presse berlinoise reproche au gouvernement de Nankin d'accepter l'aide des bolchevistes et de favoriser ainsi, qu'il le veuille ou non, l'immixtion soviétique. La nouvelle qu'un traité de non-agression a été signé entre la Chine et l'U.R.S.S. [3] est venue renforcer sensiblement cette campagne. Les organes officieux, comme les bureaux de la Wilhelmstrasse, reconnaissent que si le maréchal Tchang-Kaï-Chek s'est résolu à pactiser avec le communisme, ce n'est pas de gaieté

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Reproduite ci-dessus sous le nº 359.
(3) Sur ce traité, voir ci-dessus les nºs 366 (et note), 370, 372, 378.

de cœur, mais parce qu'il se croit obligé, en présence de l'invasion nippone, de trouver coûte que coûte des appuis. Mais ils insistent surtout sur la gravité d'une situation qui « ouvre une partie importante du continent asiatique aux entreprises révolutionnaires et impérialistes de Moscou ». Dans son éditorial du 31 août, le *Lokal Anzeiger* constatant, article par article, l'accord sino-russe, s'applique à montrer que celui-ci comporte de sérieux dangers car, dit-il, « le Komintern entre ainsi dans la lutte contre le Japon, au moins du point de vue moral et propagandiste, en attendant d'intervenir par des envois de matériel de guerre ». Ces accusations se trouvent corsées et orchestrées par une série d'informations publiées sous une forme sensationnelle et d'après lesquelles des concentrations de troupes se poursuivraient, en Sibérie et en Mongolie extérieure. Il convient d'ajouter que la plupart de ces nouvelles ne parviennent pas directement aux journaux allemands; ceux-ci les empruntent à leurs confrères parisiens. L'*Angriff* fait, à ce propos, grand état des « révélations de la presse française de droite », notamment du *Jour* au sujet d'une prétendue clause secrète ajoutée au traité du 21 août et qui prévoirait en détail l'envoi d'armes, d'avions et de techniciens russes en Chine.

En dénonçant ainsi, de plus en plus vivement, « l'intrusion » du bolchevisme, la presse tient compte du nouvel aspect que vient de revêtir, pour l'Allemagne, le conflit sino-japonais. On sait que l'article 2 du traité du 25 novembre 1936 (1) stipule précisément « que les Hautes Parties contractantes inviteront les états tiers dont la paix intérieure serait menacée par le travail de désagrégation de l'Internationale communiste à prendre des mesures conçues dans l'esprit de cet accord ou à adhérer à ce dernier ». Il est probable que tous les publicistes allemands qui ont reçu et exécutent la consigne de dénoncer la pénétration bolcheviste en Chine n'ont pas songé à se reporter à ce texte et à supputer toutes les conséquences qui pourraient en être tirées dans les circonstances actuelles. Mais il paraît difficile d'admettre que les milieux responsables n'aient pas pleine conscience de la portée de la question.

En tout cas, l'État-major, lui, s'en préoccupe. D'après ce qui m'a été rapporté par le représentant d'un pays ami, le maréchal von Blomberg a exprimé ses appréhensions à ce sujet; il l'aurait fait dans un esprit peu disposé à envisager que son pays et son armée se trouvent ainsi entraînés, comme par surprise, dans un conflit dont le centre est en Extrême-Orient.

Ce point de vue est sans doute aussi celui des éléments modérés de la Wilhelmstrasse, ainsi que le prouvent les affirmations de « neutralité » que m'a répétées le prince von Bismarck (cf. mon télégramme n° 3489 du 31 août)(2) et les articles de quelques journalistes officieux. C'est ainsi que M. Silex, rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, qui, pourtant, avait, le premier, parlé des influences bolchevistes (3), a écrit le 30 août que le problème était « très complexe » et qu'il y avait également, en Chine, contre le Japon, un réel mouvement national.

(1) Sur cet accord et ses conséquences internationales immédiates, voir, au tome IV de la présente série, les nos 2, 14, 19, 24, 33, 34, 37, 38, 44, 54, 73, 75, 90, 105, 120.

(2) Publié ci-dessus sous le n° 378.

(3) Voir ci-dessus les nos 342, 370.

Quoi qu'il en soit, on est contraint de constater que dans plusieurs feuilles, la campagne « contre l'immixtion du Komintern » se poursuit et qu'à cet égard, ce sont les organes du parti national-socialiste qui donnent le ton.

Un exemple frappant de la façon dont l'attitude allemande évolue en faveur de Tokyo est fourni par les commentaires de certains journaux sur les conséquences économiques du conflit. Ainsi que l'ambassade l'a déjà souligné, les exportations allemandes à destination de la Chine sont en progression soutenue depuis plusieurs années (1934 : 77 millions de R.M.; 1935 : 96 millions; 1936 : 132 millions. Pour 1937, on estime que les ventes allemandes atteindront 150 millions). D'autre part, la Chine est, pour le Reich, un fournisseur de matières premières. Or, en dépit de ces deux considérations, la *Gazette de la Bourse* du 28 août, dans un article assez remarqué, déclare, en s'appuyant sur des statistiques, que l'intérêt de l'Allemagne est faible par rapport à celui du Japon et que le marché de l'Asie orientale est d'une importance primordiale pour l'industrie nippone« qui le regarde, non sans motif, comme son domaine ».

En dehors de ces éléments de fait, il est probable que les démarches alternatives des ambassadeurs à Berlin de Nankin et de Tokyo ne sont pas sans jouer un certain rôle sur l'attitude de la presse et même du gouvernement. J'ai relaté les représentations de l'ambassadeur de Chine. Il est caractéristique que l'évolution sensible de l'opinion dans le sens projaponais a coïncidé avec les remontrances du vicomte Mushakoji. Son collègue chinois, le Dr Cheng, n'a pas été sans observer cette évolution et ses efforts tendent à la contrebalancer[1]. Mais la conclusion du pacte sino-soviétique enlève beaucoup de poids à son action. Si je suis bien informé, il nourrit quelques inquiétudes sur l'influence que la signature de ce traité risque d'avoir sur le Führer lui-même.

En tout cas, en ce qui concerne l'aspect international du problème d'Extrême-Orient, les milieux berlinois maintiennent ou même accentuent leur tendance pronippone. On soutient [2] que Tokyo a été poussé à des solutions extrêmes en partie par la faute des grandes puissances, que celles-ci l'ont constamment accusé de dumping au lieu de lui donner les moyens de vivre et qu'elles ont détruit elles-mêmes la bonne volonté qui se faisait jour, dans l'empire du Mikado, en vue d'une entente avec Nankin.

L'Allemagne craint d'autant moins d'élever ainsi la voix dans la discussion entre Tokyo et les états anglo-saxons que ceux-ci, croit-elle, ne veulent ni ne peuvent intervenir activement. Les commentaires publiés ici le laissent entendre ou le disent très nettement. Le Reich, au fond, s'en réjouit pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il serait très embarrassé si la Grande-Bretagne, dont il recherche la bienveillance, prenait, dans la lutte, un parti contraire à ses propres sympathies. C'est d'ailleurs ce qui explique, partiellement, l'insistance avec laquelle la propagande germanique dénonce l'impérialisme bolcheviste et la menace qu'il constituerait pour l'Asie entière et pour les possessions britanniques en particulier. D'avance on voit ici avec plaisir qu'une fois de plus, le [mécanisme] de la sécurité collective s'avère impuissant et qu'un [pays]

(1) Voir ci-dessus le n° 342.
(2) *Note du document* : Cf. *Berliner Tageblatt* du 28 août.

résolu arrive toujours à imposer ses volontés. C'est là, aux yeux d'une Allemagne dont les ambitions ne cessent de grandir, un exemple aussi tentant que celui de l'Abyssinie.

L'évolution du conflit sino-nippon place le gouvernement de Berlin dans un dilemme de plus en plus rigoureux. Les milieux modérés préconisent le maintien de l'attitude de réserve adoptée jusqu'à présent et redouteraient de se voir entraînés par des facteurs purement idéologiques. Au contraire, les doctrinaires, intentionnellement ou non, se livrent à une campagne qui ne peut qu'aggraver cette crainte. L'influence qu'ils paraissent prendre, au moins actuellement, doit être évidemment attribuée, en dehors de l'autorité dont jouit le parti national-socialiste, aux premiers succès remportés par les armes nippones, et à la passivité des puissances.

Si l'on juxtapose les commentaires de la presse, les déclarations des personnalités officielles et les rumeurs qui circulent, on arrive à cette conclusion que, jusqu'à la signature du pacte sino-soviétique, l'attitude de l'Allemagne était parfaitement nette et précise. Son désir de rester neutre et de ménager à la fois Nankin et Tokyo ne pouvait faire aucun doute. Depuis cette signature, un certain flottement se dessine dans les sphères gouvernementales. L'ambassadeur de Chine redoute, non sans quelque raison, que, dans l'esprit de M. Hitler, la balance ne finisse par pencher du côté japonais. De là, ses récentes tentatives auprès de la Wilhelmstrasse (cf. mon télégramme nº 3367 du 19 août 1937) [1]. Il est évident que la décision définitive appartient au Chancelier. Celui-ci restant accessible aux considérations idéologiques, les craintes du Dr Cheng ne sont pas sans fondement. Il est cependant probable que les conseillers diplomatiques du Führer s'emploieront à faire prédominer les tendances modérées qui, dès le début, ont été celles du gouvernement.

387

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1396 [2]. *Berlin, 2 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 8 septembre.)

Succédant au congrès des Chorales allemandes qui s'est déroulé à Breslau du 28 juillet au 1er août et à la session de l'institut pour les Allemands de l'étranger qui a eu lieu dans la première quinzaine d'août à Stuttgart, le congrès de l'Organisation pour l'étranger du parti national-socialiste, qui se tient actuellement dans la capitale wurtembergeoise [3], souligne l'intérêt primordial

(1) Publié ci-dessus sous le nº 342.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
(3) Sur ce congrès, voir également ci-dessus le nº 368.

que le IIIe Reich porte aux Allemands de l'extérieur. Ces diverses manifestations permettent, en outre, d'apercevoir la zone respective d'activité impartie, théoriquement du moins, aux organisations diverses, de caractère officiel ou officieux, qui doivent grouper, diriger et entretenir dans le culte du IIIe Reich les Allemands séparés pour une raison quelconque de la mère patrie.

La notion d' « Allemand de l'étranger », *Auslandsdeutsch*, qui est à la base de tout l'édifice réalisé par le Reich pour étendre sa protection et sa tutelle sur les Allemands du dehors, est assez vague et extensible. Elle englobe deux concepts distincts : celui de « ressortissant allemand à l'étranger » : *Reichsdeutsch*, et celui d'Allemand par la race et par le sang : *Volksdeutsch*.

Il est inutile d'insister sur la notion parfaitement claire de ressortissant allemand à l'étranger : *Reichsdeutsch*. Elle désigne tout titulaire d'un passeport allemand, qu'il soit domicilié à l'extérieur depuis plusieurs générations, qu'il y réside provisoirement, ou bien même qu'il soit appelé par sa profession à voyager sans cesse à travers le monde, comme les marins, les représentants de commerce, les journalistes ou les diplomates.

Le concept de *Volksdeutsch* est beaucoup plus complexe. Il s'applique essentiellement à des personnes qui n'ont plus la nationalité allemande. Il comprend des catégories extrêmement diverses, qui forment, autour du Reich, comme autant de cercles concentriques plus ou moins éloignés de la communauté politique et sociale que constituent les Allemands du Reich.

1. Dans le premier cercle s'inscrivent les Autrichiens. Ceux-ci sont considérés, en effet, par les nationaux-socialistes, surtout depuis la signature de l'accord du 11 juillet 1936, comme des membres de la communauté politique allemande. Sans doute, forment-ils encore un état différent du Reich; mais cet état ne jouit que d'une autonomie peut-être provisoire et, en tout cas, limitée, puisqu'il a reconnu lui-même son caractère d'état allemand et qu'il s'est engagé à conformer sa politique extérieure à ce caractère. Du fait de cet engagement, l'Autriche forme donc, aux yeux des nazis, moins un état indépendant qu'une province jouissant d'un statut administratif privilégié, analogue à celui qu'avait conservé la Bavière de l'empire de Bismarck. Les Autrichiens viennent donc au premier rang des *Volksdeutsche* — et avec eux les Allemands du sud du Tyrol. Aux Autrichiens, on peut assimiler les Dantzicois, la Ville libre constituant, elle aussi, un état de caractère essentiellement allemand.

2. Dans un second cercle, figurent les minorités de la périphérie qui ont été incorporées dans des états étrangers, mais qui demeurent contiguës au territoire allemand et ne se trouvent séparées du Reich que par des frontières tenues pour arbitraires. Tel est le cas des minorités allemandes des pays sudètes et de Haute-Silésie, de Posnanie, de Mémel. C'est dans cette catégorie que les doctrinaires hitlériens du *Volkstum* font rentrer aussi les « Allemands » d'Alsace et d'Eupen-Malmédy.

3. Dans un troisième cercle prennent place les groupements ethniques qui, au cours des temps et à travers l'espace, ont gardé une certaine cohésion interne, mais ont perdu le contact direct avec le peuple allemand. Tel est le cas des

Allemands des pays baltes, de Hongrie, de Transylvanie, de Yougoslavie, du bassin de la Volga.

4. Une quatrième zone est formée par les Allemands ou les descendants d'Allemands ayant émigré depuis plusieurs générations, s'étant installés d'une façon définitive dans d'autres pays et ayant acquis des nationalités étrangères. Tel est le cas des émigrés allemands établis aux États-Unis, au Brésil, dans la République argentine, dans l'Union sud-africaine et devenus, par naturalisation, citoyens de ces divers pays.

5. Enfin, dans un dernier cercle, les théoriciens hitlériens placent certains peuples qui vivent depuis plusieurs siècles comme nations indépendantes ou comme parties intégrantes d'états indépendants, et qui n'ont de commun avec le peuple allemand que certaines origines germaniques plus ou moins bien établies et remontant très loin dans l'histoire ou même se perdant dans la nuit des temps.

Tel est le cas de la Suisse allemande, du Luxembourg, de la Flandre, des Pays-Bas. Les plus audacieux d'entre les nazis vont jusqu'à revendiquer comme territoires primitivement germaniques le Danemark, la Scandinavie et toutes les rives de la Baltique, considérés comme le berceau de la culture germanique et, si on les en croit, de la civilisation européenne.

Mais, même en excluant du *Volkstum* la Scandinavie, on arrive au total de 84 millions d'Allemands sur le seul continent européen [1]. C'est le chiffre que le Führer a adopté. Il ne fait que l'arrondir quelque peu lorsqu'il parle de 90 millions d'Allemands.

Avant l'avènement du national-socialisme et durant les premières années du régime, le soin de s'occuper des Allemands de l'étranger, sans distinction entre les *Reichsdeutsche* et les *Volksdeutsche*, incombait à un organisme officieux : « l'Association pour la culture allemande à l'étranger » (*Verein für das Deutschtum im Auslande*).

(1) *Note du document :* Une carte éditée par les services du parti indique, pour les Allemands d'Europe, la répartition suivante :

Reich allemand	64
Autriche allemande	6,5
Dantzig	0,4
France	1,7
Pologne	1,4
Tchécoslovaquie	3,5
Roumanie	0,8
Yougoslavie	0,7
Russie	1,0
Italie	0,3
Hongrie	0,6
Suisse	2,9
Luxembourg	0,25
Belgique	0,15
Pays-Bas	0,08
Esthonie	0,03
Lettonie	0,07
Lithuanie	0,13

soit, au total, 84 millions, ou 1 Allemand sur 6 Européens.

Cette organisation, qui avait d'étroites affinités avec le parti national-allemand de M. Hugenberg et qui était animée, comme ce parti, de tendances conservatrices et « réactionnaires », n'a pas tardé à se trouver en concurrence avec l'Organisation pour l'étranger du parti national-socialiste.

Après plusieurs années de collaboration et de rivalité, elle a connu le sort qu'ont subi successivement, dans l'Allemagne hitlérienne, toutes les associations qui n'étaient pas purement nationales-socialistes. Son chef, le Dr Steinacher, a été éliminé. Elle-même a été progressivement paralysée et a fini par disparaître. En revanche, après des débuts modestes, l'organisation pour l'étranger du parti nazi, dont le siège se trouvait primitivement à Hambourg, n'a cessé de se développer sous l'impulsion énergique de son jeune chef, M. Bohle. Cette évolution a été couronnée, le 30 janvier 1937, quatrième anniversaire de la prise du pouvoir, par l'entrée de M. Bohle à l'*Auswärtiges Amt*. L'Organisation nationale-socialiste pour l'étranger acquerrait ainsi un caractère officiel; la compétence de M. Bohle, limitée jusque là aux membres du parti résidant à l'extérieur, était étendue à tous les ressortissants du Reich se trouvant à l'étranger. La position de M. Bohle s'est trouvée tout dernièrement encore considérablement renforcée. Une circulaire de l'office des Affaires étrangères adressée le 28 août à toutes les missions diplomatiques accréditées à Berlin les a informées que M. Bohle, âgé seulement de 34 ans, avait été élevé au rang de secrétaire d'État, et placé sur le même pied que M. von Mackensen.

M. Bohle se voyait, ainsi, conférer les moyens d'exercer son autorité sur les missions diplomatiques et sur les agents consulaires du Reich à l'étranger. Les chefs de son organisation dans les divers pays revêtaient, eux aussi, un caractère officiel; ils prenaient figure de fonctionnaires. Ils constituaient, à côté des cadres diplomatiques réguliers, une seconde représentation officielle du Reich. Un arrêté, pris fin août par M. Bohle, a prescrit du reste que, dans les cérémonies officielles auxquelles l'Allemagne serait invitée à l'étranger, le chef des organisations nationales-socialistes du pays en question figurerait à côté du chef de la mission diplomatique.

La transformation de l'Organisation pour l'étranger du parti nazi en un service officiel a entraîné, au moins dans la théorie, une limitation de son domaine d'activité. Il ne pouvait plus être question, pour elle, de s'occuper du *Volkstum* en général et, en particulier, des minorités allemandes. Relevant du Reich et non plus seulement du parti, elle devait borner sa compétence aux ressortissants du Reich, sous peine d'entraîner le gouvernement allemand dans d'inextricables difficultés. Cependant, comme il ne pouvait être question de négliger la cause du *Volkstum*, les dirigeants hitlériens ont eu recours à une division du travail entre l'Organisation nationale-socialiste pour l'étranger et l'institut de Stuttgart.

— les ressortissants du Reich à l'étranger (*Reichsdeutsche*) relèvent des services de M. Bohle;

— les membres de la grande communauté germanique, les Allemands par la race et par le sang, mais de nationalité étrangère (*Volksdeutsche*), constituent le domaine propre de l'institut de Stuttgart.

Cette division du travail a été clairement mise en évidence par les deux récentes manifestations de Stuttgart.

Dans le discours prononcé le 14 août, lors de la clôture des fêtes qui ont marqué le vingtième anniversaire de l'institut, le Dr Frick, ministre de l'Intérieur du Reich, était apparu comme un ardent apôtre du *Volkstum*. Il avait posé en termes catégoriques le problème des minorités, il s'était élevé avec véhémence contre les efforts de nationalisation et d'assimilation poursuivis par certains états. Il avait proclamé le droit imprescriptible des groupements allemands, englobés dans des nations étrangères, à une vie propre (1).

Lors du congrès de l'Organisation pour l'étranger du parti national-socialiste qui s'est ouvert quelques jours plus tard (28 août au 5 septembre), la préoccupation des représentants du parti et de l'État a été très différente. Tour à tour, M. Hess, M. Bohle et M. von Neurath ont tenu à spécifier que les services extérieurs du parti nazi n'entendaient s'occuper que des citoyens allemands (*Deutsche Bürger*), des ressortissants du Reich habitant l'étranger. C'est seulement à ces *Reichsdeutsche* que l'organisation de M .Bohle se propose d'insuffler l'esprit de l'Allemagne nouvelle; c'est seulement entre eux qu'elle entend créer des liens qui assureront leur fidélité à la patrie allemande.

M. Bohle a exprimé clairement sa volonté d'empêcher, à l'avenir, les éléments allemands de se dissoudre et de disparaître au sein d'autres peuples. Mais il a indiqué qu'il n'entendait point faire revenir en arrière la roue du temps et réveiller la conscience allemande dans l'âme des citoyens de pays étrangers assimilés depuis longtemps par leur nouvelle patrie.

D'une façon générale, les discours prononcés au congrès qui se tient actuellement à Stuttgart ont révélé la préoccupation commune de réfuter les accusations portées, en divers pays étrangers, contre l'organisation de M. Bohle et de répliquer notamment aux très vives attaques de la presse anglaise à la suite de la récente expulsion par le Home Office de trois journalistes allemands, parmi lesquels se trouvait le chef des associations nationales-socialistes d'Angleterre (2). Les dirigeants hitlériens ont paru touchés au vif par l'expression d' « Internationale nazie » (*Nazintern*) qu'ils ont trouvée sous la plume de M. Churchill. A Stuttgart, le représentant du Führer, M. Hess, le ministre des Affaires étrangères et M. Bohle ont vivement protesté contre une pareille interprétation qui assimilait le national-socialisme au bolchevisme. Ils ont fait remarquer qu'à la différence de l'agitation communiste, la propagande hitlérienne à l'étranger ne s'adressait qu'aux citoyens allemands. Ils se sont élevés également contre les accusations d'espionnage militaire, politique ou policier formulées, non sans raison, par les journaux britanniques.

Dans quelle mesure convient-il d'ajouter foi aux assurances et aux apaisements prodigués dans les discours officiels tenus le 29 août à Stuttgart?

Le fait que le congrès de l'*Auslandorganisation* du parti nazi a été organisé dans la ville de Stuttgart, siège de l'institut des Allemands de l'étranger, capitale de la grande communauté germanique, est, par lui-même, assez significatif.

(1) *Note du document :* Cf. dépêche n° 1312 du 19 août 1937 [document qu'il a paru superflu de reproduire].

(2) Sur cette affaire, voir ci-dessus le n° 368 (note).

Il tend à montrer que, dans l'esprit des chefs hitlériens eux-mêmes, l'établissement de liens étroits entre les ressortissants allemands vivant à l'étranger est inséparable du culte du *Volkstum*.

Il semble bien que la distinction que les nationaux-socialistes s'efforcent d'établir, en principe, entre les ressortissants allemands de l'étranger et les personnes d'origine allemande ou germanique possédant une nationalité étrangère, soit difficile à respecter dans la pratique. On imagine difficilement que les apôtres des théories racistes puissent aisément renoncer à gagner à leur nouvel évangile tous les individus qu'ils considèrent comme leurs frères par le sang. En fait, on constate d'ailleurs que les agents de M. Bohle ne se laissent pas entraver dans leur action par la barrière — toute théorique — élevée entre les *Reichsdeutsche* et les *Volksdeutsche*. En Amérique, par exemple, le président de la Fédération germano-américaine, organisation entièrement soumise à l'influence nazie, est, non pas un ressortissant du Reich, mais un Allemand d'origine, devenu Américain par naturalisation. Dans ces conditions, l'activité de l'*Auslandsorganisation* ne peut que contrarier le processus d'assimilation, mode normal de croissance des pays neufs, et entretenir au sein des nations qui comptent, sur leur territoire, des minorités ethniques, de dangereux foyers d'irrédentisme.

En outre, la prétention des dirigeants hitlériens d'organiser, dans les territoires étrangers, un contrôle permanent des faits et gestes des ressortissants du Reich ne peut qu'être une source d'abus de toutes sortes. Elle doit aboutir fatalement à l'institution de réseaux de surveillance et de délation qui peuvent être utilisés à des fins dangereuses pour la sûreté intérieure et extérieure de l'état qui les tolère. Ainsi s'expliquent les nombreuses plaintes et les incidents multiples auxquels ont déjà donné lieu les agissements, à l'extérieur, du parti nazi.

Les chefs nationaux-socialistes ne se dissimulent d'ailleurs pas que l'organisation de M. Bohle est considérée d'un œil peu favorable par la plupart des nations étrangères. Une feuille hitlérienne, la *National Zeitung* d'Essen, a pu écrire, ces jours-ci, que, de toutes les formations du parti, la section étrangère était certainement la plus détestée. La *National Zeitung* prétendait tirer honneur de cette haine universelle. L'avenir seul dira si le peuple allemand en tirera profit.

388

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 518 à 520. *Bucarest, 3 septembre 1937, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 5 h. 30.)

M. de Bardossy, ministre de Hongrie, est venu apporter à Sinaïa (1) aux ministres de la Petite Entente des propositions en vue d'un accord entre ce groupe politique et son pays.

Le gouvernement hongrois envisage un pacte secret reconnaissant l'égalité des droits à la Hongrie dans le domaine des armements en échange de traités de non-agression avec chacun des trois états; il demande aussi que ceux-ci prennent spontanément en faveur des minorités magyares « les mesures nécessaires ».

Sans avoir pu me donner de précisions sur les mesures que le gouvernement de Budapest estime « nécessaires », M. Antonesco m'a déclaré qu'il considérait les exigences hongroises en ce domaine comme inadmissibles: « Les accepter, m'a-t-il dit, serait permettre à la Hongrie d'exercer une véritable immixtion dans la législation intérieure roumaine ». Cette réaction du gouvernement de Bucarest était à prévoir (mon télégramme nos 232-235) (2).

En tout état de cause, la question a été ajournée bien que, m'a dit le ministre des Affaires étrangères, M. Krofta ait insisté en faveur du rapprochement avec la Hongrie. Il a ajouté qu'en se rendant à Sighetul-Marmatiei pour y rencontrer M. Tataresco le 21 août, M. Hodza avait amorcé des conversations dans ce sens.

Le ministre des Affaires étrangères roumain attribue l'attitude des Tchèques dans cette affaire à un désir de rapprochement avec l'Italie que leur inspirerait la crainte de l'Allemagne. Il est d'ailleurs à noter que dans ces entretiens de Sinaïa, M. Sola s'est enquis avec beaucoup d'insistance des progrès que faisaient les rapports de la Petite Entente avec la Hongrie.

De son côté, lors de l'examen de la politique générale, M. Stoyadinovitch a marqué la nécessité pour la Yougoslavie de se rapprocher de ce pays.

M. Antonesco s'est fermement refusé, m'a-t-il dit, à s'engager dans cette voie avant d'avoir pris contact à Genève avec Votre Excellence et avec M. Eden.

(1) Lors de la conférence du comité permanent de la Petite Entente qui s'y tint les 30 et 31 août. Voir ci-dessus les nos 353, 358, 380.

(2) Du 5 avril, suffisamment résumé ici.

389

M. ADRIEN THIERRY, MINISTRE DE FRANCE À BUCAREST,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 521, 522. Réservé *Bucarest, 3 septembre 1937, 1 h. 15.*

(*Reçu :* 6 h. 30, 5 h. 50.)

Au sujet du projet de pacte d'assistance mutuelle entre la France et la Petite Entente, le procès-verbal secret de la conférence de Sinaïa s'exprime comme suit :

« Le Conseil affirme de nouveau tout le prix qu'il attache à l'action de la France pour sauvegarder la paix en Europe centrale et exprime le désir de voir se resserrer de plus en plus les liens si solides qui unissent les trois états de la Petite Entente à la France. Bien que le moment ne soit pas venu de prendre des décisions au sujet du pacte d'assistance mutuelle entre les trois états de la Petite Entente et entre la Petite Entente et la France, le Conseil permanent constate que ces projets intéressent au plus haut degré les trois gouvernements qui restent décidés à statuer à leur sujet dès que seront réalisées les circonstances envisagées à Belgrade. La question est renvoyée à la session prochaine *à moins que les circonstances permettent de la reprendre plus tôt* ».

Il est clair que ce texte maintient les conditions auxquelles la conclusion de tels pactes est subordonnée en vertu des dispositions de l'article 5 du procès-verbal de Belgrade reproduit par mon télégramme no 238 du 6 avril dernier [1]. Toutefois, de l'avis de tous, cette nouvelle rédaction réalise un progrès sur celle de Belgrade.

[1] **Reproduit au tome V de la présente série sous le no 221.**

390

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
aux Représentants diplomatiques de France à Londres, Washington [1].

T. nos 2072 à 2074; 490 à 492. *Paris, 3 septembre 1937, 15 h. 30.*

Pour Washington seulement : J'adresse à notre ambassadeur à Londres le télégramme suivant :

Pour Londres et Washington : Je réponds à votre télégramme no 2228 [2].

Le ministère de la Marine, à qui j'ai fait part des suggestions de l'amirauté britannique, considère qu'il serait très dangereux de permettre l'arraisonnement de nos navires de commerce dans la zone contrôlée par les navires de guerre japonais. Une procédure de cette nature comporterait en effet, dans une certaine mesure, la reconnaissance d'une sorte d'état de guerre entre la Chine et le Japon.

Comme l'a observé M. Eden, la mise en œuvre de cette proposition aurait en outre de graves répercussions en Méditerranée, où il deviendrait difficile de pratiquer une politique différente de celle que nous aurions adoptée dans les mers de Chine.

Pour ces diverses raisons, l'amirauté française considère qu'il serait plus avantageux, aussi bien en droit qu'en fait, d'adopter la procédure suivante qui ne contrevient pas aux principes du droit international. Aux termes de la note qui a été remise aux représentants des principales puissances intéressées, l'entrée des navires de commerce dans la zone indiquée serait annoncée à l'autorité navale japonaise avec spécification de leurs noms, du nom du capitaine et des détails concernant la nationalité du capital.

Toutefois l'annonce en question devrait être faite directement par les capitaines ou par les armateurs à l'amiral dont relève leur pavillon à Changhaï, ce dernier devant avoir la charge de saisir son collègue japonais, en affirmant l'exercice de sa protection.

Je vous serais obligé d'appeler d'extrême urgence l'attention du gouvernement britannique sur cette suggestion. Il convient en effet de prendre sans

(1) L'ambassadeur pour Londres, le chargé d'affaires pour Washington.

(2) Les télégrammes 2228-2230 de Londres, du 31 août, n'ont pas été reproduits. Selon ces télégrammes, le secrétaire d'État au Foreign Office avait suggéré à l'ambassadeur de France que Paris, Londres et Washington s'entendissent pour recommander, en Extrême-Orient, à leurs navires de commerce dont l'identité serait douteuse, de se laisser arraisonner par les Japonais à des fins de vérifications, et ce, pour éviter que Tokyo n'en vînt à proclamer l'état de guerre, comme en raison de la portée politique non négligeable d'une manifestation anglo-américaine avant tout technique. M. Eden ajoutait néanmoins : « Certains gouvernements risquent de tirer parti en Méditerranée de l'attitude que nous adopterions dans les mers de Chine », en raison de l'usage abusif fait du pavillon britannique dans le commerce maritime de l'Espagne.

retard des dispositions précises pour qu'aucun incident ne puisse se produire dans les mers de Chine.

J'ajoute, pour votre information, que j'ai prié notre ambassadeur à Washington de faire une démarche analogue auprès du gouvernement américain. Pour être effectives, les mesures dont il s'agit devraient en effet être appliquées simultanément par les navires de commerce des trois puissances.

391

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2260 à 2267. Réservé. *Londres, 3 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 20 h. 10, 20 h. 15, 20 h. 20, 20 h. 30.)

A réserver : J'ai été reçu à la fin de l'après-midi par M. Eden. Je lui ai donné connaissance des précisions téléphonées de Paris au sujet de la composition de la future conférence méditerranéenne. J'ai insisté sur les raisons pour lesquelles le gouvernement français désirait convoquer à cette conférence le gouvernement espagnol ainsi que les trois états riverains de la mer Noire.

Le secrétaire d'État m'a ensuite fait part de ses propres idées sur le même sujet.

Il estime nécessaire d'inviter à cette conférence toutes les puissances méditerranéennes (y compris l'Albanie), à l'exclusion de toutes les autres.

Il m'a fait du programme qui lui paraîtrait devoir être adopté l'esquisse suivante :

1. Les puissances méditerranéennes se mettraient d'accord pour déclarer aux deux partis en Espagne, en faisant état des abus commis récemment dans l'emploi des sous-marins et contraires aux règles du droit international, que ces deux partis doivent s'abstenir d'immerger leurs sous-marins en dehors de leurs eaux territoriales;

2. Si ces recommandations n'étaient pas observées, ces sous-marins se trouveraient exposés à être détruits par les navires de guerre des autres nations méditerranéennes;

3. Les puissances méditerranéennes représentées à la conférence feraient conjointement une déclaration aux termes de laquelle elles s'engageraient à ne pas permettre à leurs propres sous-marins de naviguer plongés en dehors de certaines zones déterminées à fixer d'un commun accord, et qui ne pourrait s'étendre au-delà d'une certaine distance de leurs côtes, par exemple à une limite de 10 milles;

(1) Par téléphone.

4. Tous les sous-marins appartenant à ces puissances et qui navigueraient en surface arboreraient leurs pavillons, quoique les mêmes sous-marins seraient exposés au risque de se voir couler s'ils naviguent en profondeur hors des zones convenues.

Après m'avoir exposé les vues qui précèdent, M. Eden a ajouté qu'à son avis il appartiendrait aux seules puissances possédant soit des eaux territoriales, soit des flottes en Méditerranée de les formuler et de veiller à leur exécution.

Elles revêtiraient ainsi un aspect concret susceptible d'une application pratique immédiate qui rendrait le renouvellement des attaques par sous-marins difficile.

Toutes les puissances y trouveraient avantage et la nouvelle situation ainsi créée serait particulièrement favorable au gouvernement de Valence.

Le secrétaire d'État ne voit pas comment il serait possible de se borner à inviter les puissances riveraines de la mer Noire si la conférence était limitée aux puissances méditerranéennes proprement dites. Des pays aussi intéressés, la Hollande (qui a déjà manifesté ses intentions à ce sujet), l'Allemagne, la Russie et les pays scandinaves se jugent en droit de participer aux réunions. Du fait de leur inclusion, la future conférence risquerait de perdre de vue les règles très simples qui seules sont considérées ici comme susceptibles d'apporter au problème en cause une solution pratique.

Il serait toutefois normal de faire figurer dans les invitations à la conférence une note spécifiant que les puissances participantes se réservent, au cours de leurs travaux, d'augmenter le nombre des états siégeants et de prendre toutes les dispositions utiles pour élargir le cadre des discussions primitivement prévues.

M. Eden considère que cette conférence méditerranéenne devrait pouvoir se réunir très rapidement. Il m'a cité la date de vendredi prochain 10 septembre. Le lieu à choisir serait soit Genève, soit un endroit suffisamment proche pour que les représentants des puissances participant aux réunions de la Société des Nations puissent s'y rendre très facilement.

Selon le secrétaire d'État, la première séance de cette conférence méditerranéenne devrait sinon précéder la déclaration espagnole à la Société des Nations prévue pour le 10 septembre, tout au moins permettre au délégué espagnol d'ajourner son intervention.

Le secrétaire d'État considère que les invitations à la conférence méditerranéenne devraient être adressées conjointement par les deux gouvernements de Paris et de Londres.

Ces invitations seraient conçues en termes généraux. Le secrétaire d'État envisagerait une formule conçue dans les termes suivants :

« Les gouvernements de la France et de la Grande-Bretagne invitent le gouvernement... à bien vouloir participer à la réunion qui se tiendra à Genève (ou aux environs de cette ville) en vue de discuter les conditions de sécurité des transports maritimes en Méditerranée.

« Cette conférence aura tous pouvoirs pour étendre le sujet à l'étude et le nombre des puissances appelées à participer à ses travaux ».

C'est à dessein que le secrétaire d'État a évité de mentionner la Société des Nations dans ce projet d'invitations. Il lui a paru également préférable de ne pas lui donner un aspect technique en mentionnant les règles établies par le protocole sur la guerre sous-marine.

Il m'a cependant fait observer à ce propos que toutes les puissances méditerranéennes, même l'Égypte et l'Albanie, étaient signataires, alors que le gouvernement espagnol ne l'était pas.

M. Eden serait très heureux qu'un accord s'établisse aussi rapidement que possible entre Londres et Paris sur les différents points ci-dessus.

Les invitations pourraient aussi être envoyées immédiatement à tous les pays intéressés.

392

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 691 à 699. *Prague, 3 et 4 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* le 6, 12 h.)

A propos des rapports de la Petite Entente avec la Hongrie, M. Krofta m'a dit que, dès la première conférence des trois ministres de la [Petite Entente], M. Stoyadinovitch avait déclaré que, par trois fois, le gouvernement de Budapest avait demandé à celui de Belgrade de conclure avec lui un accord séparé, mais que celui-ci s'y était chaque fois refusé, disant qu'il ne traiterait qu'en même temps que ses alliés. Cette déclaration du président yougoslave a été inscrite au procès-verbal des réunions du conseil de la Petite Entente. Sur ces entrefaites, le ministre de Hongrie à Bucarest aurait demandé à voir les trois ministres des Affaires étrangères. Il aurait proposé la signature de trois accords identiques entre la Hongrie et les trois états dont il a présenté un projet. Suivant ce texte, chacun des trois gouvernements reconnaîtrait l'égalité des droits entre la Hongrie et les autres états et prendrait acte du réarmement hongrois. Aux termes d'un second article, le gouvernement hongrois déclarerait n'avoir d'intentions agressives à l'égard d'aucun de ses voisins. Un troisième article devrait comporter une déclaration de chacun des trois alliés suivant laquelle les gouvernements de Prague, de Bucarest et de Belgrade respectivement prendraient connaissance des revendications minoritaires des partis hongrois dans chacun des trois états et donneraient satisfaction à ces revendications. Cette dernière proposition a été jugée inacceptable par MM. Antonesco, Stoyadinovitch et Krofta qui concevraient seulement comme réalisable l'échange avec le gouvernement de Budapest de

(1) Par avion.

déclarations de bonne volonté à l'égard des minorités, telles que je les ai caractérisées dans mon télégramme nos 684-685 (1).

Les ministres ont néanmoins accepté de recevoir le projet hongrois auquel ils ont dit qu'ils répondraient par un contreprojet. Celui-ci sera élaboré de concert par les gouvernements de Prague, de Bucarest et de Belgrade, il n'y aura donc aucune différence entre les réponses des trois états.

J'ai demandé à M. Krofta s'il était toujours envisagé de répondre au réarmement hongrois par la dénonciation des articles du traité de Trianon instituant les tribunaux mixtes et interdisant la fortification de la tête de pont sud de Bratislava. Le ministre m'a répondu que les trois gouvernements étaient disposés à abandonner l'idée de la dénonciation de l'article concernant les tribunaux mixtes, cette institution ayant perdu de son importance. Quant à l'interdiction de fortifier la tête de pont sud de Bratislava, M. Krofta s'occupe de rédiger l'article des accords à intervenir concernant la reconnaissance de l'égalité des droits de manière que ce texte implique la faculté pour la Tchécoslovaquie de fortifier cette tête de pont sans que cela soit spécifié expressément. En effet, ses collègues lui ont fait observer que dans les trois accords identiques envisagés, il n'y avait pas lieu de spécifier un gain spécial pour la Tchécoslovaquie.

M. Krofta a eu bonne impression de l'initiative hongroise qui, à l'entendre, a été encouragée sinon déterminée par l'Italie. D'après lui, le gouvernement de Budapest, dont la politique est très mobile, est effrayé en ce moment par les ambitions allemandes et cherche à se prémunir contre celles-ci. Le ministre ne croit pas impossible la réalisation à Genève ce mois-ci de l'accord entre la Hongrie et la Petite Entente en tant que telle.

J'ai dit à mon interlocuteur que le gouvernement français verrait sans doute avec satisfaction la réalisation d'un pareil accord. J'ai toutefois ajouté qu'à mon avis, les états en cause devraient demander, avant de traiter, l'assentiment des autres signataires du traité de Trianon, cela pour éviter que la conclusion des accords ne pût être invoquée dans d'autres circonstances comme un précédent à la modification d'un traité sans le consentement de toutes les parties intéressées. M. Krofta a reconnu la justesse de mon observation et en a pris note.

Quant à la déclaration de M. Antonesco au sujet du pacte d'assistance russo-tchécoslovaque(2), M. Krofta m'a dit qu'il l'avait dans une certaine mesure provoquée. Tout en marquant à son collègue qu'il connaissait la position du gouvernement roumain à l'égard de cet instrument diplomatique, il avait exprimé le vœu que M. Antonesco coupât court aux bruits sans cesse renaissants suivant lesquels l'accord entre Moscou et Prague serait mal vu à Bucarest. M. Antonesco s'était rendu volontiers au désir de son interlocuteur et s'était même dans sa déclaration montré beaucoup plus favorable, du point de vue

(1) Du 31 août, ci-dessus publié sous le nº 380.

(2) En réponse à un journaliste tchèque, le ministre roumain des Affaires étrangères avait affirmé la compatibilité du système de la Petite Entente avec le pacte tchéco-soviétique, la Roumanie entretenant de bons rapports de voisinage et d'amitié avec l'U.R.S.S.

roumain, au pacte d'assistance éventuelle russo-tchécoslovaque que ne s'y attendait M. Krofta.

Celui-ci a remarqué que, d'une manière générale, M. Antonesco se montrait désireux de rapports plus confiants et plus suivis avec la Russie : il paraît que la Roumanie est devenue participante à l'accord russo-tchécoslovaque concernant la ligne aérienne Prague-Kiev-Moscou qui survole la Roumanie. D'après M. Krofta, M. Antonesco rechercherait toujours la reconnaissance russe de l'annexion de la Bessarabie, sinon formulée explicitement, du moins impliquée dans une reconnaissance générale et réciproque des frontières. Contrairement à ce qu'il m'avait dit précédemment, le ministre ne croit maintenant pas impossible que M. Litvinov s'y montre disposé. L'objection serait toujours la crainte de Moscou de voir installer en Roumanie un gouvernement à tendances fascistes.

J'ai demandé à M. Krofta quel avait été le résultat de l'enquête à laquelle devaient procéder des officiers tchécoslovaques (voir ma lettre n° 260 du 28 juillet-Europe)(1) quant à l'état d'avancement de la construction de la ligne de chemin de fer devant relier la Russie à la Russie subcarpathique à travers le territoire roumain.

Le ministre a répondu que la mission en question avait été différée mais que son départ était maintenant imminent. Il m'a dit sans préciser savoir que certains travaux étaient déjà en cours (2).

393

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres.

T. nos 2091, 2092. Réservé. *Paris, 4 septembre 1937, 22 h. 45.*

Je me réfère à votre télégramme 2260 (3).

En remerciant le secrétaire d'État d'avoir bien voulu me faire part de ses premières suggestions en vue d'une action concertée à la conférence méditerranéenne, et sous réserve des observations complémentaires ou des suggestions nouvelles que pourra m'inspirer une étude plus approfondie de la question, vous lui indiquerez dès maintenant les premiers correctifs

(1) Dont le contenu est suffisamment résumé ici.

(2) Le 7 septembre, la dépêche 290 de Prague, non reproduite, transmettait au Département le texte d'un contreprojet préparé par les seuls services tchécoslovaques. Ce document portait l'engagement, de la part de la Hongrie et des trois états de la Petite Entente, de s'abstenir de tout recours à la force dans leurs relations; il admettait l'égalité des droits en matière d'armements pour la Hongrie; au nom du principe de la non-immixtion dans les affaires intérieures, la question des minorités, « pour autant qu'elle ne fait pas l'objet des dispositions internationales dites de minorité », était considérée comme de la « compétence purement interne »; enfin, le tribunal arbitral mixte hungaro-tchécoslovaque serait supprimé.

(3) Du 3 septembre, ci-dessus publié sous le n° 391.

qu'il m'apparaîtrait indispensable d'apporter à l'ensemble de ses propositions :

1. D'une façon générale, l'organisation défensive envisagée devrait viser toutes atteintes à la navigation en Méditerranée, résultant de l'emploi de bâtiments de surface, d'aéronefs ou de mines aussi bien que de sous-marins;

2. Les interdictions à prévoir, et notamment celle d'immerger des sous-marins en Méditerranée (avec dérogation seulement pour les états riverains, dans une zone territoriale à déterminer), devraient résulter d'un engagement général, dont notification serait faite aux deux partis en Espagne, tenus au respect des mêmes obligations;

3. Des dispositions seraient à prévoir pour soumettre aux mêmes obligations et aux mêmes sanctions en Méditerranée les autres états que l'Espagne qui ne seraient pas représentés à la conférence;

4. Des dispositions seraient à prévoir contre l'abus du pavillon et du changement de nationalité des bâtiments;

5. L'organisation de la répression devrait être assez précisée et revêtir un caractère assez collectif pour emporter, entre cocontractants, l'obligation d'assistance mutuelle contre toute infraction aux interdictions formulées;

6. La durée de l'accord à réaliser ne saurait être limitée arbitrairement, mais devrait répondre en fait à la durée de l'état de choses qui le nécessite. Il suffirait à cet effet de convenir des conditions de son réexamen, de sa dénonciation ou de sa reconduction.

394

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2280. Réservé. *Londres, 5 septembre 1937, 15 h. 52.*

(*Reçu :* 17 h. 22.)

Malgré toute la célérité apportée à l'envoi des invitations à la conférence de Nyon, le Foreign Office estime que nous pourrions nous préoccuper dès maintenant des éventualités suivantes :

1. Certaines puissances répondraient qu'il leur est difficile de s'engager, alors qu'aucun programme ne leur a été préalablement communiqué;

2. Des gouvernements invités pourraient faire remarquer qu'il est difficile à des travaux aussi importants de s'ouvrir cinq jours seulement après la date à laquelle les invitations ont été reçues.

J'ai fait observer que les gouvernements français et britannique seraient certainement en mesure (vos télégrammes nos 2091-2092) [1] d'établir très rapidement une esquisse de programme.

Sur le second point, j'ai rappelé l'importance que présentait la proposition de la date du 10, même si des considérations diverses nous obligeaient à ajourner de quelques jours l'ouverture des réunions.

395

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2281 à 2283. Réservé. *Londres, 5 septembre 1937, 15 h. 52, 15 h. 50.*

(*Reçu :* 17 h. 35, 17 h. 30.)

J'ai donné connaissance au Foreign Office des indications contenues dans vos télégrammes nos 2091-2092 du 4 septembre [2]. Celles-ci vont être communiquées à M. Eden et feront l'objet d'un examen attentif.

J'ai recueilli l'impression qu'on était heureux de constater que notre conception des travaux de la conférence était conforme à celle de Londres et qu'il s'agissait également à nos yeux de trouver une solution pratique à un problème.

Les officiels anglais qui se rendraient à Nyon n'ont pas encore été désignés. Toutefois, d'après les indications qui m'ont été données, la délégation anglaise sera composée de techniciens et l'Amirauté y tiendra la place principale. Dès l'ouverture des réunions, elle devrait être en mesure de définir le caractère très particulier des travaux, la nécessité d'éviter des manifestations d'ordre politique et les polémiques susceptibles de compromettre l'obtention du but à atteindre. C'est ainsi qu'on estime indispensable ici d'éviter toute manifestation sensationnelle lors de la séance d'ouverture.

Dans ce même ordre d'idées, l'établissement d'un programme et de l'ordre du jour aussi précis que possible, dont le président devrait faire assurer le respect, paraît particulièrement désirable.

Le Foreign Office se demande en outre si l'organisation défensive envisagée en Méditerranée devrait se concevoir sous la forme d'un accord d'ensemble. Ne serait-il pas préférable de conclure une série d'arrangements successifs par catégorie (sous-marins, aéronefs, bâtiments de surface, etc.) susceptibles d'être appliqués immédiatement, quitte à être ensuite complétés par des dispositions plus générales ? Cette méthode serait peut-être plus expédiente, ne serait-ce qu'au point de vue de la limitation des marchandages. La question bien entendu serait à examiner attentivement avant l'ouverture des réunions.

(1) Du 4 septembre, ci-dessus publiés sous le n° 393.
(2) Publié ci-dessus sous le n° 393.

Les Anglais paraissent désirer non seulement d'éviter les manifestations spectaculaires, mais aussi de simplifier les discussions en évitant des séances nombreuses et la multiplicité des commissions.

Le Foreign Office considère la tâche à entreprendre comme très ingrate.

Certains pays même non riverains de la Méditerranée seront certainement tentés d'utiliser cette conférence pour les besoins de leur propagande politique. Il est à souhaiter que les responsabilités particulières aux pays méditerranéens confèrent à ceux-ci une autorité correspondante.

396

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,

AUX REPRÉSENTANTS DIPLOMATIQUES DE FRANCE À ISTANBUL, MOSCOU, BERLIN [1], ROME, BELGRADE, TIRANA, BUCAREST, ATHÈNES, LE CAIRE, SOFIA.

T. nos 515 à 517; 418 à 420; 859 à 861; 949 à 951; 459 à 461; 73 à 75; 399 à 401; 257 à 259; 207 à 209; 191 à 193. *Paris, 6 septembre 1937, 17 h. 30.*

Veuillez vous entendre avec votre collègue britannique pour remettre au gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité l'invitation commune suivante :

« Les récentes attaques, contraires au droit des gens, commises contre la navigation par des sous-marins et des avions agissant sans avertissement et sans révéler leur identité, ont créé en Méditerranée un état d'insécurité si grave que, de l'avis des gouvernements français et britannique, il est devenu nécessaire, afin de remédier à la situation intolérable qui s'est révélée, que les puissances méditerranéennes et certaines autres puissances procèdent à un échange de vues et décident de la conduite à tenir. En conséquence, les gouvernements français et britannique proposent qu'une conférence se réunisse le 10 de ce mois pour étudier les mesures à prendre en vue de mettre un terme à l'état actuel d'insécurité en Méditerranée et de renforcer les règles du droit international concernant la navigation maritime.

« Les gouvernements français et britannique espèrent que le gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité voudra bien se faire représenter à cette conférence, et puisque les représentants de plusieurs d'entre les gouvernements intéressés se trouveront bientôt à Genève, il est suggéré qu'il serait commode de tenir la conférence dans le voisinage de cette ville.

« Les gouvernements auxquels cette invitation a été adressée sont les puissances méditerranéennes suivantes : l'Italie, la Yougoslavie, l'Albanie, la Grèce, la Turquie, l'Égypte; les puissances de la mer Noire : l'U.R.S.S.,

(1) Le chargé d'affaires pour ces deux derniers postes, ainsi que Rome, Athènes, Le Caire Sofia.

la Roumanie, la Bulgarie, ainsi que l'Allemagne. Il sera bien entendu loisible à la conférence d'examiner s'il lui convient d'inviter d'autres puissances à prendre part à ces délibérations à un stade ultérieur ».

Il vous sera peut-être demandé pourquoi des invitations n'ont pas été adressées à l'Espagne. Vous pourrez répondre qu'au cours des travaux envisagés, des communications auront à être adressées au gouvernement espagnol et aux autorités de Salamanque, communications sur lesquelles les puissances participantes auront à se mettre préalablement d'accord.

397

M. Roger Cambon, Chargé d'affaires de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2286. Réservé. *Londres, 6 septembre 1937, 19 h. 40.*

(*Reçu :* 21 h.)

Le secrétaire d'État n'était pas encore en mesure aujourd'hui de me faire connaître son sentiment sur les suggestions contenues dans votre télégramme nos 2091-2092 (1).

M. Eden attache un grand intérêt à voir la question des attaques par sous-marins étudiée et résolue aussi rapidement que possible. De tous les problèmes auxquels s'attaque la conférence future, celui-ci lui paraît un des plus simples. Il s'agirait en somme de faire assurer par les puissances le respect des engagements souscrits par elles lors de la signature du protocole de Londres. En outre, un premier résultat obtenu à propos des sous-marins créerait une atmosphère favorable propre à faciliter la solution des autres problèmes.

On considère ici que l'étude des attaques aériennes soulèvera des difficultés techniques complexes, qu'elle nécessitera un examen prolongé et qu'elle sera par conséquent susceptible de retarder toute décision rapide.

(1) Du 4 septembre, ci-dessus publié sous le nº 393.

398

M. Herbette, Ambassadeur de France à Madrid,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1361 à 1363. *Saint-Sébastien (par Saint-Jean-de-Luz), 6 septembre 1937, 22 h. 35.*

(*Reçu :* 23 h. 50.)

Notre consul général à Saint-Sébastien me transmet ce soir une note en date d'hier qu'il a reçue du cabinet diplomatique de Salamanque, et qui pose d'une manière aussi catégorique que pressante la question de la réciprocité dans les relations consulaires de la France avec les territoires soumis au général Franco.

Après avoir rappelé que la précédente démarche faite en ce sens n'a reçu aucune réponse du gouvernement français, la nouvelle note relève le fait que les autorités françaises ont en outre décidé de refouler au nord de la Loire de « pacifiques Espagnols résidant à Biarritz », qui « remplissaient en fait la fonction d'agents officieux dans la zone frontière » (1).

Cet incident faisant ressortir « la nécessité absolue d'arriver d'urgence à un *modus vivendi* », le gouvernement du général Franco demande à « proposer les noms de personnes pour remplir les fonctions consulaires » dans dix-sept villes de France, trois villes d'Algérie, six villes du Maroc français et à Tunis.

La note se termine en demandant une réponse urgente et en indiquant que, faute d'obtenir la satisfaction qu'il est obligé de réclamer, pour parer au « manque évident de protection » où se trouvent ses ressortissants en territoire français, le gouvernement du général Franco « serait dans la douloureuse nécessité d'appliquer aux Français résidant en territoire national la plus juste réciprocité en les privant de toute protection consulaire, qui leur a été accordée jusqu'à présent avec tant de bienveillance et de générosité ».

Vous recevrez par le courrier de demain la copie et la traduction complète de cette note à laquelle l'émotion causée à Salamanque par les expulsions de Biarritz nous obligeait d'ailleurs à nous attendre depuis le 21 août (voir mon télégramme nos 1254 à 1259, paragraphe 7) (2).

Le gouvernement du général Franco juge qu'il se trouve dans une situation militaire et diplomatique qui lui permet désormais de ne plus admettre certaines inégalités de traitement. Il paraît donc bien décidé à faire ce qu'il annonce s'il n'obtient pas ce qu'il demande.

(1) **Sur cette initiative des autorités françaises et ses répercussions, voir ci-dessus les nos 344 (et note), 371.**

(2) **Télégramme des 20-21 août, ci-dessus reproduit sous le no 344.**

Jusqu'à présent, d'après mes impressions et mes renseignements, son attitude n'implique rien de plus. Mais la rupture des relations consulaires avec la France mettrait évidemment l' « Espagne nationale » dans une position plus propice aux efforts de quiconque voudrait provoquer un conflit armé (1).

399

Note du Directeur politique adjoint (2)

Conflit sino-japonais

Paris, 6 septembre 1937.

L'ambassadeur de Chine vient confirmer que son gouvernement est décidé à porter devant la Société des Nations le conflit sino-japonais. Toutefois, la procédure à suivre n'est pas encore arrêtée. Le but de la visite de M. Wellington Koo est d'examiner sur le plan théorique diverses hypothèses à considérer.

Il ne croit pas possible d'éviter une référence à l'article 17 du pacte (3) puisque le Japon a quitté la Société des Nations et il demande quelle serait, dans ce cas, la procédure du Conseil. M. Massigli répond que l'article 17 n'a jamais été appliqué et qu'il ignore complètement les vues sur ce sujet du secrétaire général de la Société des Nations. Il suggère à l'ambassadeur de se mettre en rapport avec Genève.

M. Wellington Koo paraît lui-même effrayé en constatant que le défaut certain du Japon, s'il est convoqué à Genève sur la base de l'article 17, impliquera automatiquement pour le Conseil l'obligation de passer à l'article 16.

Il est répondu à l'ambassadeur que telle est bien la situation et que son gouvernement doit bien réfléchir à toutes les possibilités : n'est-il pas à craindre que le spectre des sanctions qu'impliquerait l'application de l'article 16 n'ait pour conséquence d'amener des membres du Conseil à contester qu'il y ait une agression japonaise? Dans ce cas, le recours à Genève, loin de fortifier la position de la Chine, l'affaiblirait.

M. Wellington Koo se rend bien compte de ce risque. Il laisse aussi apparaître une autre préoccupation. Il craint que si l'on déclare à Genève qu'il y a recours à la guerre de la part du Japon contre la Chine, des conséquences en résultent en ce qui concerne la constatation qu'entre les deux pays existe l'état de guerre. D'où l'application d'un blocus étendu, etc... et c'est une perspective qui ne paraît nullement sourire à l'ambassadeur.

(1) Dans une dépêche 1382 du 9 septembre, qu'il n'a pas paru utile de publier, l'ambassadeur ajoutait : « Les très grands intérêts que la France possède dans la zone occidentale d'Espagne — c'est-à-dire dans la seule partie de ce pays où les biens de ses nationaux aient été respectés — exigent une prompte amélioration de la situation trop tendue qui existe actuellement et qui peut, d'un jour à l'autre, nous mettre devant des événements non pas inattendus certes, mais peut-être irréparables ».

(2) M. Massigli .

(3) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 228 (note).

M. Wellington Koo serait certainement heureux de trouver une procédure qui lui permettrait d'éviter d'invoquer l'article 17 et il ne la voit malheureusement pas. Il demande toutefois à M. Massigli s'il ne serait pas possible de ressusciter un comité dont le fonctionnement avait été prévu en 1933, à la suite de l'adoption du rapport Lytton, pour suivre la situation en Extrême-Orient. M. Wellington Koo croit se rappeler que les États-Unis avaient expressément accepté de participer à ce comité.

Il est répondu que la question va être étudiée, mais qu'il serait bien utile que M. Avenol fût interrogé directement sur ce point. En ce qui concerne le représentant français au Conseil, il aura certainement le souci de s'entretenir de la question avec M. Eden qu'il ne verra qu'à la veille du départ pour Genève.

400

Note de la sous-direction de la S.D.N.

Coordination des pactes et universalité de la Société des Nations
Le rapport Pardo et l'Argentine

6 septembre 1937.

Des quatre points de l'ordre du jour que M. Bourquin propose d'assigner aux délibérations du comité des Vingt-huit, deux concernent l'universalité de la Société : la question de la collaboration de la Société des Nations avec les états non membres et celle de la coordination des pactes. Il ne sera question ici que du rapport Pardo, traitant de la coordination des pactes ainsi que des documents réunis dans le fascicule C.S.P. 6 par le Secrétariat à ce propos et concernant également les problèmes connexes du régionalisme et du continentalisme. Il convient cependant dès à présent de souligner le lien qui réunit les divers sujets. L'universalité constitue l'aspect général de la question soulevée à propos de la réforme du pacte et reste le but à atteindre. Les moyens envisagés résident dans une mise en harmonie des accords *anciens* auxquels les membres de la Ligue ont déjà adhéré, pacte de la Société, pacte Kellogg, pacte Saavedra Lamas[1], et d'autre part dans l'étude de *nouveaux instruments* ou de nouveaux aménagements permettant à la Société, soit de prononcer l'admission d'états demeurés à l'écart, soit de collaborer régulièrement avec eux.

Si l'on envisage enfin le *cadre* dans lequel se développerait cette collaboration, on est amené à aborder l'étude du régionalisme et du continentalisme. Tels sont, schématiquement exposés, les rapports de l'universalisme, du continentalisme et du régionalisme, de la participation et de la collaboration des non-membres.

(1) Par le pacte signé à Rio de Janeiro le 10 octobre 1933, et associé au nom de son auteur, le ministre des Affaires étrangères argentin, vingt et un états sud-américains s'engageaient solennellement à renoncer à la guerre.

Il est à peine besoin de rappeler les difficultés essentielles qui devraient être aplanies avant que ne fût atteinte la mise en accord du pacte de la Société avec le pacte Kellogg et le pacte Saavedra Lamas. En bref, le problème se pose ainsi :

Comment concilier le pacte de Genève, plus étendu au point de vue des obligations (sanctions) mais n'excluant pas dans certaines hypothèses la possibilité d'un recours aux armes, avec le pacte Kellogg, ne comportant pas de mesures de contrainte, mais n'admettant pas le droit de faire appel à la violence?

Comment d'autre part concilier le pacte de la Société avec le pacte Saavedra Lamas, plus catégorique au point de vue de la non-reconnaissance des acquisitions territoriales réalisées par la force, mais plus restrictif au sujet des sanctions?

Les études menées en vue de rapprocher le texte du covenant de l'accord Briand-Kellogg ont échoué, on s'en souvient, devant la répugnance manifestée par la plupart des états à contracter des obligations accrues en matière de sanctions qui auraient résulté d'une mise hors la loi de la guerre. Du reste, la négociation ayant évolué en marge de la conférence du désarmement, les deux questions avaient été rendues, par certains membres, solidaires, et la suspension des activités de la conférence avait entraîné l'arrêt des tentatives de coordination des pactes. Enfin, au cours des discussions étaient apparus les difficiles problèmes de l'exercice du droit de légitime défense et de la satisfaction de justes revendications qui avaient contribué à ralentir la marche des travaux. Depuis qu'elle a été créée, la Commission de la mise en œuvre des principes a été chargée de reprendre et de poursuivre la tâche commencée par la Commission des représentants de tous les membres de la Société des Nations.

Avant d'examiner quelles nouvelles formules de collaboration sont recommandées par le rapporteur à l'attention du comité des Vingt-huit, émanation de la Commission de mise en œuvre des principes du pacte, il paraît nécessaire de se rendre compte du dernier état des relations interaméricaines, tel qu'il résulte, après les conférences panaméricaines de Santiago (1923), Rio-de-Janeiro (1927) et Montevideo (1934), de la huitième conférence de Buenos-Aires (décembre 1936) [1].

L'essentiel de l'œuvre de la huitième réunion panaméricaine paraît tenir dans une résolution, une recommandation, et en deux conventions des 16 et 17 décembre.

La résolution prévoit la coopération des états membres et non membres de la Société des Nations tant par une consultation entre lesdites puissances, en cas de danger de guerre, que par l'adoption des mesures appropriées. Il y a sans doute là une réminiscence très nette des propositions argentines formulées par la République sud-américaine lors de l'enquête de 1936 sur la réforme du pacte (cf. la note plus bas).

La recommandation, sous une forme assez sibylline, semble avoir pour but de laisser, dans la mesure du possible, les traités interaméricains ouverts, en

[1] Sur cette conférence, voir, au tome IV de la présente série, les nos 61, 157, 300.

vue de faciliter l'accession de puissances non-américaines à ces actes internationaux.

La convention du 16 décembre stipule une obligation de consultation et de coopération en cas de guerre entre républiques américaines, ou d'un conflit international. L'acte du 17 décembre convient en outre que les parties contractantes ne sauraient interrompre les négociations de conciliation prévues par la convention du 16 décembre, avant un délai de six mois. L'acte crée de plus pour les signataires, demeurés neutres, l'obligation d'adopter une attitude « commune et solidaire » (1), d'envisager enfin des mesures de nature à prévenir l'extension des hostilités, telle que la prohibition de la vente des armes. Une réserve vise les obligations assumées par les puissances membres de la Ligue.

En présence de cet état de solidarité américaine résultant, tant des délibérations de Buenos-Aires que du pacte argentin de 1933, quelle est l'attitude du gouvernement de Buenos-Aires en vue de rapprocher le groupement américain des puissances qui se sont liées par l'acte de Genève?

Si l'on se rapporte aux documents officiels annexés à l'étude historique de M. Pardo (déclaration du ministre des Affaires étrangères d'Argentine d'août 1936, discours de M. Cantilo du 30 septembre 1936) ainsi qu'aux conclusions de son rapport, les critiques et les recommandations de l'Argentine pourraient se formuler à peu près ainsi :

Le principal défaut de la Société réside dans son manque d'universalité. Pour y parer, il faut faciliter tant la collaboration des non-membres que leur entrée dans la Ligue. La collaboration des non-membres devrait être assurée par une adhésion (que Genève recommanderait solennellement dans une résolution) de tous les pays au pacte Saavedra Lamas (2).

En ce qui concerne la réforme de la Société, il conviendrait d'assouplir l'article 16 portant atteinte à la souveraineté des états, d'élargir cependant à la base les sanctions par l'universalité et d'augmenter leur rapidité de mise en œuvre, du moins pour certaines (pétrole), de démocratiser le Conseil, de dessaisir enfin cette instance au profit de l'Assemblée qui connaîtrait de tous les sujets (3). Comme remède ayant plus particulièrement pour objet de coordonner les pactes, le rapport Pardo recommande une collaboration permanente, suivant une formule à définir, entre les trois communautés internationales constituées par les états parties au covenant, au pacte Kellogg et au pacte

(1) *Note du document :* Obligation inspirée sans doute du texte du pacte Saavedra Lamas, où elle est également inscrite dans des termes presque similaires.

(2) *Note du document :* Probablement faut-il interpréter ainsi les paroles de M. Cantilo : « Je me demande et je vous demande, parlant comme membre de la Société et n'ayant en vue que l'intérêt de la Société : le pacte souffrirait-il d'une atteinte quelconque si la Société déclarait qu'elle est disposée à recevoir cette collaboration du dehors, l'apport des pactes régionaux complémentaires qui, comme l'a dit le délégué du Royaume-Uni, ne sont pas en contradiction avec l'article 21 et dont l'harmonisation est au contraire conforme à cet article ».

(3) *Note du document :* Le mécanisme de collaboration des états signataires du pacte Saavedra Lamas avec les membres de la Ligue, et inversement, des membres de la Ligue avec les signataires du pacte Saavedra Lamas défini dans la réponse argentine à l'enquête sur la réforme du pacte (1936), a disparu des documents annexés au rapport Pardo (mai 1937).

Saavedra Lamas [1]. En bref, l'Argentine voudrait voir s'établir entre les trois communautés des rapports à peu près analogues à ceux qu'entretiennent entre eux, soit les signataires du pacte Saavedra Lamas, soit les états américains du fait des accords de Buenos-Aires de décembre 1936.

Tel se présente le programme assez complexe de l'Argentine, qui constitue peut-être une traduction fidèle de l'expression « coordination des pactes » lorsqu'elle est employée par le gouvernement de Buenos-Aires. Derrière ces déclarations, on peut se demander, sans prêter à l'Argentine d'arrière-pensée, quels desseins politiques se dissimulent.

Apparemment on souhaite très sincèrement, dans la grande république, que la Société, pour vivre et subsister, devienne universelle. Mais également, lorsque l'on parle de collaboration ou de coordination des pactes, on doit y songer que l'Argentine, initiatrice du pacte Saavedra Lamas, membre américain le plus influent de la Société des Nations, est appelée à jouer dans ce rapprochement un rôle prépondérant comme négociateur, intermédiaire, arbitre peut-être même. Sans doute encore, pourrait-on discerner dans les intentions des politiques argentins l'espoir d'affaiblir à l'aide de cette « coordination » les obligations sociétaires jugées trop étroites, mais aussi certainement le désir de faire équilibre, dans le groupement américain, à l'influence de Washington en lui opposant le contrepoids de Genève. Ainsi tenterait-on à Buenos-Aires au moyen de la « coordination » de se mettre en avant, de se dégager des liens de Genève, et enfin d'échapper dans le bloc américain à l'emprise des États-Unis.

401

Lévi, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. n° 471. *Moscou, 7 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* 22 h. 35.)

Le commissariat du peuple aux Affaires étrangères vient de me remettre le texte de la réponse du gouvernement de l'U.R.S.S. à l'invitation qui lui a été remise par les gouvernements français et britannique à prendre part à la conférence méditerranéenne [3]. J'en transmets ci-dessous la traduction :

« Le commissariat du peuple aux Affaires étrangères présente ses compliments aux ambassades française et britannique et à l'honneur de leur accuser réception des notes du 6 septembre courant par lesquelles les ambassades,

(1) *Note du document :* Au sujet de la coordination du pacte de Paris avec le covenant, M. Pardo observe qu'il s'agirait moins d'une mise en harmonie des textes que de la « coordination des mesures prises en vertu des deux pactes ».

(2) Par téléphone.

(3) Invitation dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 396.

d'ordre de leurs gouvernements, ont fait savoir que, de l'avis des gouvernements français et britannique, la situation intolérable qui existe dans la mer Méditerranée, en raison des attaques illégales contre des navires de commerce naviguant sous le pavillon de plusieurs puissances, exige une conférence immédiate et des actes des puissances méditerranéennes ainsi que de certaines autres puissances. Dans ces mêmes notes, les gouvernements français et britannique ont exprimé l'espoir que le gouvernement de l'U.R.S.S. serait représenté à cette conférence à laquelle sont invitées à participer les puissances méditerranéennes suivantes : Italie, Yougoslavie, Albanie, Grèce, Turquie, Egypte, les puissances de la mer Noire : U.R.S.S., Roumanie et Bulgarie, et en outre également l'Allemagne.

« Le gouvernement de l'U.R.S.S., de son côté, considère que les attaques de certains navires de guerre, et en premier lieu de navires de guerre italiens contre des navires de commerce qui naviguent sous divers pavillons nationaux, doivent être considérées comme absolument inadmissibles et comme se trouvant en contradiction inconciliable avec les règles les plus élémentaires du droit international ainsi qu'avec les principes fondamentaux de l'humanité. Il est absolument évident que des actes d'agression effectués sur des voies maritimes ouvertes et dirigés contre la navigation d'états pacifiques créent une menace directe pour la sécurité européenne et la paix générale.

« Vu ce qui précède, le gouvernement de l'U.R.S.S. est prêt à prendre part à la conférence réunie sur l'initiative des gouvernements français et britannique le 10 septembre, au cours de laquelle sera discutée la question des mesures susceptibles d'assurer la sécurité de la navigation sur les routes maritimes ouvertes, sécurité qui représente une des bases de la paix.

« Prenant en considération qu'à la conférence sus-indiquée seront représentées les puissances directement liées au bassin méditerranéen, le gouvernement de l'U.R.S.S. demande aux gouvernements français et britannique, en tant qu'initiateurs de la conférence méditerranéenne, de lui expliquer les motifs pour lesquels l'Allemagne est invitée à cette conférence qui, comme on le sait, n'est pas une puissance méditerranéenne.

« En même temps, le gouvernement de l'U.R.S.S. estime qu'on doit inviter dès maintenant à participer à la conférence du 10 septembre le gouvernement de la République espagnole, tant en vertu du fait que l'Espagne est une puissance méditerranéenne que surtout parce que les intérêts de la République espagnole sont plus particulièrement violés par les actes agressifs des navires de guerre pirates » [1].

(1) *Note du document* : « Cette traduction est provisoire. La traduction définitive sera envoyée sous peu ».

402

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. ROGER CAMBON, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À LONDRES.

T. nos 2122 à 2125. Réservé. *Paris, 7 septembre 1937, 23 h.*

Je me réfère à mon télégramme nos 2091-2092 (1).

L'état-major de la Marine estime que les principes suivants pourraient être utilement proposés à l'adoption de la conférence méditerranéenne.

1. *a.* En dehors des eaux territoriales espagnoles, tout agresseur sous-marin ou aérien d'un bâtiment de commerce, de quelque nationalité qu'il soit, sera poursuivi et attaqué;

b. Tout agresseur de surface sera également poursuivi, sauf le cas d'une action qui oppose deux navires espagnols;

c. La question se pose de savoir si, en application des principes ci-dessus énoncés, les bâtiments de guerre d'une nation participante pourraient être autorisés à intervenir dans les eaux territoriales d'une autre nation participante au cas où ils s'y trouveraient témoins d'une attaque, ou au cas où un navire, s'étant livré hors de ces eaux à une attaque illicite, chercherait, en s'y réfugiant, à se mettre à l'abri de leur poursuite.

2. La protection de la navigation commerciale par l'adoption d'un système de convois étant écartée en raison des difficultés d'application qu'elle présenterait, il y aurait lieu de déterminer des zones surveillées dans lesquelles les navires de commerce, soucieux de leur sécurité, seraient invités à se tenir.

3. La formation de forces navales internationales de police étant délicate en raison des questions de commandement qui se poseraient, ainsi que de la difficulté d'établir rapidement un système de liaison entre bâtiments de nationalités différentes, il serait préférable d'admettre simplement une participation automatique des bâtiments de guerre des nations intéressées se trouvant dans une même zone à la chasse et à l'attaque d'un bâtiment « pirate ».

4. En ce qui concerne les règles esquissées touchant la navigation sous-marine (vos télégrammes nos 2260 à 2262) (2), l'état-major de la Marine les juge trop rigides. Pour sa part, il inclinerait à admettre que, dans certaines zones assez larges et bien définies — par exemple aux alentours des ports de guerre, à l'exception de Bizerte qui est sur la grande ligne du trafic commercial —, les sous-marins nationaux pourraient poursuivre leurs exercices même à une certaine distance des côtes. Par contre, il écarte l'idée que dans les eaux territoriales les sous-marins nationaux auraient le droit, sans aucune restric-

(1) Du 4 septembre, ci-dessus publié sous le no 393.
(2) Du 3 septembre, ci-dessus publiés sous le no 391.

tion, de naviguer en plongée; en raison de l'impossibilité dans la plupart des cas de reconnaître la nationalité d'un sous-marin immergé, ce serait, estime-t-il, favoriser les entreprises des « pirates ».

5. Il y aurait lieu de demander, dès le début de la conférence, à toutes les marines représentées, de faire connaître dans un délai très bref la position de tous leurs navires de guerre en Méditerranée et de notifier leurs déplacements ultérieurs. Les mouvements des flottes sous-marines n'auraient lieu qu'avec préavis et seraient faits en surface, marque de nationalité bien apparente et, au besoin, avec escorte de bâtiments de guerre de surface.

6. Des mesures seront à prévoir pour faire obstacle à l'usage illicite d'un pavillon.

Veuillez faire part d'urgence de ces indications au Foreign Office.

403

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2293 à 2300. *Londres, 7 septembre 1937, 23 h. 5, 23 h. 7.*

(*Reçu :* le 8, 0 h. 10, 1 h. 10.)

J'ai exposé tout à l'heure au secrétaire d'État les principes dont s'inspirera la politique du gouvernement français dans les délibérations qui vont s'ouvrir à la fin de la semaine. Je lui ai expliqué notamment que si, en vue d'arriver à des résultats concrets, nous étions tout disposés à laisser à la conférence de Nyon un caractère essentiellement technique, il nous paraissait nécessaire de profiter de cette rencontre pour poser, au moins en marge des discussions officielles, les questions dont dépend la continuation de la politique de non-intervention.

M. Eden, après avoir pris note de ces indications, a observé que la récente démarche de l'U.R.S.S. à Rome [1] peut créer maintenant des difficultés à la participation italienne. Il a reçu aujourd'hui la visite du chargé d'affaires d'Italie. D'après celui-ci, le gouvernement italien redoute que la conférence projetée ne donne à l'U.R.S.S. l'occasion d'instituer une vaste controverse sur les participations étrangères dans le conflit espagnol. Cette controverse pourrait devenir assez grave, surtout si les pays intéressés étaient représentés à la conférence par des hommes d'État de premier plan .M. Grolla aurait donc voulu être en mesure d'affirmer à son gouvernement que l'on éviterait de revenir sur le passé et que l'on se cantonnerait sur le terrain pratique. M. Eden n'a pu naturellement prendre aucun engagement au nom de l'U.R.S.S. Il se demande

(1) Sur cette démarche de protestation, voir ci-après le n° 405.

si nous pourrions exercer une certaine action en ce sens à Moscou pour pouvoir transmettre ensuite à Rome des indications rassurantes.

J'ai fait remarquer que l'expérience du comité de Londres nous avait enseigné combien il était difficile de limiter les développements oratoires. J'ai ajouté que la démarche russe avait été une surprise pour le gouvernement français, qui la considérerait comme inopportune, surtout sous cette forme. Mais, d'autre part, n'est-il pas singulier de voir le gouvernement italien si inquiet, ces jours derniers, à la pensée qu'il ne serait peut-être pas invité à la réunion projetée, hésiter maintenant à s'y faire représenter ? M. Eden l'a reconnu d'autant plus facilement que le comte Ciano lui-même prétend que la démarche soviétique est une « torpille » dirigée contre la future conférence. Dans ces conditions, pourquoi les Italiens céderaient-ils à cette manœuvre ?

Le secrétaire d'État a donc bon espoir d'obtenir, malgré tout, une réponse favorable de l'Italie.

C'est l'opinion de lord Perth, qui pense qu'après quelques tergiversations, le gouvernement italien décidera finalement de venir.

Conformément à vos vues, j'ai dit que quelle que pût être la réponse de Rome, la conférence devait avoir lieu. Tel est bien également le sentiment de M. Eden.

D'une manière générale, la situation lui apparaît comme plutôt satisfaisante. Les actes de piraterie commis en Méditerranée ont soulevé la réprobation du monde entier. La position de M. Mussolini est plus qu'embarrassée. Son projet de visite à Berlin [1] ne soulèverait qu'un médiocre enthousiasme auprès du public allemand, qui ne tient pas à se laisser entraîner davantage dans l'engrenage espagnol. D'autre part, ce voyage n'aurait pas de raison d'être si le Duce n'était en mesure d'apporter quelque chose de positif, comme par exemple une entente avec le gouvernement britannique. Or, il est bien évident, a ajouté M. Eden, qu'il ne peut être question de reprendre les pourparlers anglo-italiens tant que la situation en Méditerranée demeurera ce qu'elle est aujourd'hui.

Le secrétaire d'État se fera accompagner par le chef d'état-major de l'Amirauté lui-même, pour bien montrer l'importance que l'on attache à Londres à la conférence de Nyon. Il sera également accompagné de sir Robert Vansittart.

En vue des mesures à prendre pour la répression des actes de piraterie, une des questions qui préoccupent le plus le Foreign Office est celle des abus commis par certains navires étrangers en matière de pavillon. Des dispositions peuvent être prises pour empêcher ou pour restreindre les transferts de nationalité frauduleux. Mais on a vu des bateaux étrangers arborer cyniquement le pavillon britannique pour échapper à la visite ou à la contrainte qui pourrait être exercée sur eux. Cette pratique risque de prendre une plus large extension si la conférence actuellement engagée fixe certaines mesures de protection pour le commerce maritime en Méditerranée. Le gouvernement anglais ne tient guère à voir, par exemple, des navires espagnols venant d'Odessa, avec une cargaison suspecte, s'abriter sous son pavillon. Il pense en outre que le général Franco serait justifié à refuser son adhésion aux mesures qui pourront

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus les nos 360 (note), 367, 373.

être décidées par les puissances, s'il n'avait aucun moyen légal de s'opposer à de tels abus.

M. Eden se demande donc s'il n'y aurait pas lieu d'autoriser les forces navales insurgées à reconnaître la nationalité des navires étrangers se rendant en Espagne. Comme je faisais observer qu'il ne pouvait être question, dans les circonstances présentes, d'admettre les droits de belligérance en faveur des nationalistes, M. Eden m'a assuré qu'il n'y songeait pas et qu'il ne s'agissait pas ici d'accorder un droit de contrainte, mais simplement d'éviter que la conférence de Nyon n'apparaisse comme uniquement dirigée contre l'un des partis en conflit. Il a ajouté qu'il ne pensait pas que l'U.R.S.S. puisse se formaliser de cette concession puisqu'après tout, ses bateaux bénéficieraient du dispositif de protection qui pourrait être établi par les puissances.

Je prie le Département de se référer à cet égard aux télégrammes de M. Roger Cambon nos 2228 à 2230 (1).

404

Note du Cabinet de l'état-major général de la Marine (2)

N. nº 127. EMG/O. Secret. *Paris, 7 septembre 1937.*

Au cours du Comité restreint des ministres, le 6 septembre, M. Yvon Delbos, ministre des Affaires étrangères, a exposé les conditions dans lesquelles la France et l'Angleterre avaient été conduites à proposer la réunion d'une conférence méditerranéenne, ayant pour objet de faire cesser la piraterie en Méditerranée.

Une discussion s'est ensuite établie entre MM. Violette, Blum, Y. Delbos et Chautemps pour déterminer s'il y avait lieu, à cette conférence, de lier la question de la piraterie à celles du retrait des volontaires et du trafic des armes par le territoire français.

M. Violette désirait voir la France reprendre entièrement sa liberté d'action si l'Italie et l'Allemagne ne retiraient pas leurs volontaires. Les autres ministres ont été d'avis de continuer les négociations aussi longtemps que possible et, en tout cas, de n'agir qu'avec l'accord ou l'assentiment de l'Angleterre.

Il a été ensuite question de la nature de la conférence — les Anglais la préféreraient exclusivement technique — les ministres français estiment qu'elle doit être aussi politique.

Si l'Allemagne et l'Italie envoient à Nyon leurs ministres des Affaires étrangères, M. Yvon Delbos estime que lui et M. Eden étant présents, d'utiles conversations peuvent s'engager.

(1) Analysés ci-dessus sous le nº 390 (note).
(2) Note extraite des archives de la Marine, et probablement rédigée par l'amiral Darlan.

La parole a été donnée à l'amiral Darlan, qui a déclaré :

— que si une entente intervenait, il serait facile d'arrêter la piraterie;

— il y a quatre sous-marins douteux actuellement :

— 2 sous-marins construits en Italie pour le compte du Portugal et cédés aux nationalistes;

— 2 sous-marins italiens en « mission de longue durée ».

— une flotte internationale paraît difficile à former par suite des difficultés que l'on rencontrerait pour choisir le chef et pour assurer la cohésion;

— les flottes britannique et française sont celles qui pourraient collaborer le plus utilement;

— le système des zones d'action et de l'assistance mutuelle éventuelle est préférable;

— la France a intérêt à surveiller la zone au large de l'Afrique du Nord et la région des Baléares.

L'Amiral déclare qu'en *prélevant* sur les escadres, au détriment de l'entraînement, quelques divisions, la surveillance est possible.

Mais il fait remarquer que, alors que le gouvernement lui demande d'accroître l'activité de la Flotte, le ministre des Finances lui demande de la réduire.

Les ministres ont tous été d'avis que l'activité de la Flotte ne devait pas être réduite.

Le président du Conseil a demandé à l'Amiral de chiffrer l'augmentation des crédits nécessaires pour le personnel, pour le mazout et pour l'entretien, de demander les crédits au ministre des Finances et de lui faire tenir une copie de cette demande.

Le reste de la discussion ne concernait pas la Marine.

405

M. Lévi, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 233 (1). *Moscou, 7 septembre 1937.*

(*Reçu ;* Dir. pol., 16 septembre.)

Un communiqué Tass de ce jour donne le texte de la note remise le 6 septembre au comte Ciano par l'ambassade de l'U.R.S.S. à Rome à la suite des récents torpillages en Méditerranée des bateaux soviétiques *Timiriazev* et *Blagoïev* (2).

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Cette note est ci-après publiée en annexe.

Le gouvernement soviétique déclare dans ce document posséder des preuves certaines que ces navires ont été attaqués par un sous-marin italien; il voit dans cette agression une violation du traité d'amitié, de non-agression et de neutralité conclu le 2 septembre 1933 entre les deux pays (1). Il élève la protestation « la plus énergique » et demande le dédommagement intégral des dommages causés, ainsi que le châtiment exemplaire des coupables.

J'ai mentionné, en de récentes communications et en dernier lieu par le télégramme de presse du 5 septembre (2), le mouvement d'indignation populaire organisé en U.R.S.S. à la suite de ces torpillages, auquel les journaux continuent à réserver une large place. Des réunions de protestation se tiennent un peu partout, dans les usines comme dans les universités, et les ordres du jour adoptés, rédigés sur un ton quelque peu fanfaron, sont reproduits sous de larges titres dans les *Izvestia* et la *Pravda*.

Je crois inutile de relever que ces diverses manifestations, comme la remise de la note soviétique à Rome, ont lieu alors que l'opinion publique à Paris et à Londres commence à s'émouvoir sérieusement de la situation en Méditerranée, et que les gouvernements français et anglais ont pris l'initiative de réunir à cet égard une conférence internationale. Une fois de plus, l'U.R.S.S. ne se départit pas de l'attitude qu'elle avait observée jusqu'ici, et ne passe du plan de la critique à celui de l'action diplomatique qu'après que les autres puissances ont ouvert la voie. Elle n'avait procédé jusqu'ici qu'à une action oblique et voilée d'intervention en Espagne; elle n'avait pas affronté de face les adversaires.

A l'égard des événements d'Extrême-Orient, la politique de l'U.R.S.S. s'inspire, cette ambassade l'a relevé déjà, de préoccupations analogues (3).

Annexe

Protestation du gouvernement de l'U.R.S.S. auprès du gouvernement italien

Hier, 6 septembre, l'ambassade de l'U.R.S.S. en Italie, d'ordre de son gouvernement, a fait remettre au comte Ciano, ministre des Affaires étrangères d'Italie, la note de protestation suivante.

« L'ambassade de l'U.R.S.S. en Italie signale au gouvernement italien qu'elle détient des preuves indubitables des actes d'agression commis par des navires de guerre italiens contre des navires de commerce soviétiques. Ces actes concernent le torpillage par un sous-marin italien du navire soviétique *Timiriazev* se rendant de Cardiff à Port-Saïd avec un chargement de charbon et qui fut attaqué le 30 août à 22 heures à 120 kilomètres à l'est d'Alger. Une attaque semblable a été commise contre le navire soviétique *Blagoiev* faisant route de Marioupol à Sète avec un chargement de goudron et qui a été coulé le 1er septembre à 6 h. 30 à 15 milles de l'île de Skyros.

« Le gouvernement italien ne pourra pas manquer d'admettre que de pareils actes, accomplis en haute mer contre des bâtiments de la flotte marchande de l'Union soviétique, pays qui entre-

(1) Dont le texte est reproduit au tome IV de la première série sous le n° 210 (annexe).

(2) Non reproduit.

(3) Un télégramme du chargé d'affaires de France à Rome (T. nos 1221-1222, du même jour donnait l'analyse de la note russe et se terminait ainsi : « La réponse italienne, très brève, accuse réception de cet arbitraire compte rendu des faits, repousse la responsabilité des incidents e rejette en bloc toutes les demandes de l'U.R.S.S. ».

tient avec l'Italie des relations diplomatiques normales, sont en contradiction flagrante non seulement avec les lois de l'humanité mais encore avec les principes les plus élémentaires du droit international. En même temps, les actes agressifs des navires italiens à l'égard de bâtiments battant pavillon soviétique constituent une violation du pacte conclu entre l'U.R.S.S. et l'Italie le 2 septembre 1933, instrument qui prévoit dans son article 1er l'obligation pour chaque partie contractante à l'égard de l'autre « de ne recourir en aucun cas contre elle, soit isolément, soit conjointement avec une ou plusieurs autres puissances, ni à la guerre, ni à aucune agression sur terre, sur mer ou dans les airs ».

« En vertu de quoi, l'ambassade adresse au gouvernement italien, au nom et d'ordre du gouvernement de l'Union soviétique, la protestation la plus énergique.

« Le gouvernement de l'U.R.S.S. attribue au gouvernement italien la responsabilité pleine et entière des conséquences politiques et matérielles desdits actes d'agression commis par des navires de guerre italiens contre des bâtiments de commerce battant pavillon soviétique.

« L'ambassade de l'U.R.S.S. a reçu pleins pouvoirs de son gouvernement pour obtenir que dorénavant, il soit mis fin définitivement à ces attaques et qu'un dédommagement intégral lui soit alloué pour le tort causé par ces actes, ainsi que pour les dommages subis par les marins des navires mentionnés et leurs familles. L'ambassade a également reçu pleins pouvoirs pour demander un châtiment exemplaire de ceux qui se seront rendus coupables desdits actes d'agression ».

(Tass).

406

M. Lévi, Chargé d'affaires de France à Moscou, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 231 (1). *Moscou, 7 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 21 septembre.)

J'ai signalé, dans une précédente dépêche, que si la politique d'épuration semblait s'atténuer dans les sphères gouvernementales, si le rythme, naguère précipité, du remplacement des commissaires du peuple paraissait se ralentir, les organisations locales, particulièrement dans les républiques de la périphérie, continuaient à être très rigoureusement éprouvées. Il ne se passe pas de jour que des journaux locaux n'annoncent l'arrestation ou l'exécution d' « ennemis du peuple » en Ukraine, en Transcaucasie, en Géorgie, au Turkménistan ou dans les provinces orientales de la R.S.F.S.R. La répression qui sévit dans ces régions depuis plus de six mois suit son cours.

On connaît le but officiellement recherché : l'extirpation du trotskysme et de toutes les « déviations » de droite ou de gauche; on peut également mesurer, au moins de façon approximative, le résultat immédiat : la disparition ou la relégation de dizaines de milliers d'individus suspects d'opposition au régime. Ce qu'il est plus difficile d'apprécier, c'est la gravité d'un problème nouveau, posé par l'étendue même des mesures d'épuration, celui du recrutement des nouveaux cadres, particulièrement au sein du parti.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

Au début de la répression stalinienne, le mot d'ordre venu d'en haut avait été « méfiance ». Il est certes encore en vigueur, mais on s'aperçoit à certains indices qu'il a été trop bien suivi et que le respect trop rigoureux de cette consigne par un peuple naturellement passif et, de plus, terrorisé, risquerait d'aboutir à la paralysie de certains organes de gouvernement et à une « apolitisation » du pays plus dangereuse peut-être qu'une opposition latente. Cette ambassade, dans sa dépêche nº 144 du 30 mai [1], avait signalé la répugnance systématique que montraient les jeunes à se présenter aux élections du parti comme à briguer en général des postes en vue. Le gouvernement s'aperçoit aujourd'hui qu'il lui faut réagir contre cette attitude de la nouvelle génération et lutter contre le développement d'une certaine ligne de conduite que l'on traduirait assez bien par la formule : « Pour vivre heureux, vivons cachés ».

A cela s'est ajoutée la crainte chez les membres du parti de donner des parrainages et d'ouvrir leurs rangs à des trotskystes.

« Il y a quelque temps, écrit la *Pravda* du 10 août dernier, divers organisateurs du parti, n'ayant pas compris ses directives, se sont jetés d'un excès dans l'autre et ont arrêté toute admission de nouveaux membres... C'est une honte quand on rencontre des cas comme celui d'un ouvrier stakhanoviste que tout le monde est prêt à accepter dans le parti mais à qui aucun membre n'ose accorder son parrainage officiel ».

Comme cette ambassade l'a indiqué dans sa correspondance antérieure, le plan de Staline paraît en cette matière comporter les étapes suivantes :

1. Proscription des vieux bolcheviks suspects d'esprit critique; d'où,

2. Méfiance à l'égard du parti communiste où leur influence était trop forte, et depuis trop longtemps;

3. Recherche d'un appui auprès de la masse des sympathisants sans-parti pour lesquels Staline, depuis plusieurs mois, se montre plein d'égards et à l'adresse de qui il multiplie les flatteries.

« Le bolchevik, disait-il déjà le 1er mai 1935, c'est celui qui est dévoué jusqu'au bout à l'œuvre de la révolution prolétarienne. Il y a beaucoup de ceux-là parmi les sans-parti, de ceux qui n'ont pas eu le temps d'y entrer, ou bien, qui le placent si haut, y voient un tel sanctuaire, qu'ils se préparent sans fin pour y entrer. Souvent, de telles personnes, de tels camarades, de tels champions valent beaucoup plus que quantité de membres du parti ».

Et encore, cette année même : « Nous ne devons pas oublier que nous tous, membres du parti, avons été aussi sans-parti. Parmi nous, vieux bolcheviks, combien y en a-t-il qui y travaillent depuis vingt ou trente ans ? Il y a donc eu un temps où nous étions sans-parti. Que serions-nous devenus si, il y a vingt ou trente ans, les membres du parti d'alors nous en avaient interdit l'accès ? ».

[1] Dont le sens général est suffisamment exprimé ici.

Ainsi, à l'époque actuelle, alors que Staline est forcé, justement parce qu'il bouleverse l'esprit du communisme, d'en respecter la lettre, et de conserver le parti, la nécessité s'impose à lui de le transformer. Les sans-parti, qu'on va désormais y appeler de plus en plus nombreux et de plus en plus jeunes, ne seront plus des bolcheviks idéologues et discuteurs à l'ancienne mode. Nourris dans les séminaires politiques des komsomols, favoris du régime, ce seront des staliniste.

Il faut se rappeler que l'ascension de Staline et la concentration, en ses mains, du pouvoir, se sont accomplies non pas par l'effet de son prestige sur les masses mais par son action sur l'appareil administratif. Il a assuré à la foule des fonctionnaires, qui forme dans ce régime le réseau complet de l'activité nationale, la sécurité sur le plan administratif de l'emploi — contrairement au précepte de Lénine — et un bien-être matériel de loin supérieur à celui des autres classes de la population. Il a constitué de ce fait une néo-bourgeoisie qui, en soutenant Staline, sait qu'elle garantit ses propres privilèges et sur laquelle il peut compter. La dictature stalinienne entend utiliser la puissante armature que constitue le parti unique et partant du parti communiste, achève actuellement de le transformer, par l'infusion d'un sang nouveau, en une organisation dont les intérêts s'identifient avec les siens propres.

407

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN, À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 664/AM. (1) *Berlin, 7 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 24 septembre.)

D'après un renseignement qui m'est donné par un collègue (ex-neutre) comme étant tout à fait sûr, il sera créé au 1er octobre *deux divisions « spéciales »*, et la brigade de cavalerie de Prusse orientale sera organisée en *division de cavalerie*. Le nombre de divisions d'infanterie normales (36) et celui des divisions blindées (3) ne changeront pas.

Un officier du ministère m'a dit, il y a quelques mois, que le nombre des divisions d'infanterie ne serait pas augmenté, mais il jouait sans doute sur les mots; si le renseignement ci-dessus est bien exact, sa restriction mentale constituait tout de même un mensonge.

D'ailleurs la poussée intense de casernes en construction que l'on me signale de toutes parts et que j'ai constatée moi-même, tant aux environs de Berlin qu'au cours de mes déplacements, est un indice certain d'une nouvelle extension considérable de la Wehrmacht. Nombre de ces casernes sont destinées à l'aviation, mais beaucoup d'autres sont visiblement bâties pour

(1) Extraite des archives de la Guerre.

l'armée. Je ne puis croire qu'elles doivent recevoir uniquement les unités de réserve générale qui, d'après l'informateur du ministère à qui je me référais plus haut, devaient être le seul objet du programme octobre 1937 - septembre 1938 (à moins que les deux divisions « spéciales » ne soient considérées comme des réserves générales, aux ordres du 4e *Gruppenkommando* par exemple). Assurément il reste beaucoup à faire pour compléter les chars, l'artillerie d'armée et de corps, etc., mais les bâtiments que l'on construit actuellement semblent dépasser largement les besoins qui correspondent à ce complément de forces.

L'armée allemande va donc, si le renseignement donné au début de cette lettre se vérifie, poursuivre son extension. La transformation de la brigade de cavalerie en division est peu de chose; elle est prévue; elle a été annoncée depuis longtemps comme imminente; les unités à ajouter à cette brigade à 3 régiments ne représentent pas des forces très importantes. Mais les deux divisions dites « spéciales » constituent une élévation nette du plafond dont on nous a pourtant dit, à plusieurs reprises, qu'il avait atteint sa hauteur définitive.

On peut se demander, une fois de plus, *où s'arrêtera l'expansion de l'armée allemande*. C'est déjà la question que se posait le colonel Serret au printemps de 1914 (1). Ma réponse d'aujourd'hui n'est pas différente de celle qu'il a faite alors : le Reich s'arme sur un pied tel qu'il puisse parler, le cas échéant, non d'égal à égal, mais en maître. Et si l'on cherche de nouveau, comme mon prédécesseur le faisait, si cet effort anormal est accompli dans un but d'agression déterminé, je répondrai, à peu près comme lui, que l'Allemagne ne s'arme sans doute pas pour un conflit nettement prémédité, mais dans l'attente d'une occasion, ou d'occasions possibles, qui se présenteront ou qu'elle provoquera peut-être quand la situation générale le permettra : la paralysie de la France par ses luttes intestines à laquelle, tout le premier, Hitler croit et qu'il a prédite à notre ambassadeur lui-même, est la première condition escomptée par le gouvernement allemand.

Je crois donc qu'il est impossible de définir le programme d'organisation des forces militaires allemandes. Nous ne sommes sûrs que d'une chose : c'est que le commandement entend utiliser à plein les ressources des contingents qui atteindront un minimum avec la classe de naissance 1917, mais qui remonteront à près de 500.000 avec la classe 1919, à plus de 600.000 les années suivantes.

Selon un renseignement qui me parvient en ce moment, *tous les casernements prévus doivent être terminés pour octobre 1938;* ceci indiquerait que l'exercice 1938-1939 verra la fin de l'organisation des forces; je note simplement l'information sans trop lui donner créance. Si elle ne paraît déjà pas très sûre en ce qui concerne l'armée, elle me semble invraisemblable dans le domaine de l'aviation, dont le développement inouï, au cours de cette année, ne me semble pas devoir s'arrêter dans un an.

(1) Dans un rapport du 20 avril, publié dans la collection des *Documents diplomatiques français 1871-1914*, 3e série, t. X, sous le nº 131.

408

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2304, 2305. *Londres, 8 septembre 1937, 16 h. 35*

(*Reçu :* 18 h. 40, 18 h. 20.)

Le chargé d'affaires d'Italie, rendant visite hier au secrétaire d'État, s'est efforcé de savoir quelle serait l'attitude de la délégation britannique à Genève vis-à-vis de la question d'Abyssinie. M. Eden m'a dit qu'il avait évité de lui répondre. Son opinion est que si la conférence de Nyon aboutit à une entente, si l'Italie se montre réellement désireuse de rétablir des conditions normales en Méditerranée, l'atmosphère générale serait par là sensiblement améliorée et l'attitude de la Société des Nations pourrait s'en trouver modifiée. Par contre, il est impossible d'envisager une initiative quelconque en faveur de la thèse italienne si l'Italie elle-même n'apporte pas une contribution effective à cet effort d'apaisement.

J'ai indiqué à M. Eden que cette position était très proche de celle du gouvernement français, qui considère un règlement du problème abyssin comme inopportun dans les circonstances actuelles malgré l'intérêt qu'il peut y avoir à écarter cette difficulté du champ des relations franco-italiennes. Le secrétaire d'État n'a jusqu'à présent aucune information au sujet des intentions que pourrait avoir une tierce puissance de poser la question sous une forme indirecte. Il n'a donc pas examiné quelle pourrait être son attitude en pareil cas [1].

[1] Un télégramme 108-110 de Genève, du 15 septembre, notait que le représentant permanent italien était entré en contact avec les délégations de petites puissances, et particulièrement la délégation grecque, pour que le problème éthiopien fût évoqué par leur entremise devant la Commission de vérification des pouvoirs.

409

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2306, 2307. Réservé. *Londres, 8 septembre 1937, 22 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 20, 23 h. 30.)

Je me réfère à vos télégrammes nos 2122-2125 (1).

J'ai fait part ce matin au Foreign Office des vues de l'état-major de la Marine concernant les propositions à faire devant la conférence méditerranéenne. D'après les indications recueillies par notre attaché naval auprès de l'Amirauté, ces suggestions ne soulèvent pas d'objection du côté britannique. Les représentants de la marine anglaise jugent toutefois désirable que la conférence de Nyon essaye de régler la question des sous-marins avant d'aborder celle des bâtiments de surface et celle des aéronefs. Cette méthode permettra de simplifier le débat et d'aboutir plus aisément à des résultats concrets. D'autre part, l'Amirauté, confirmant ce qui m'a été dit hier par M. Eden (2), serait disposée à accorder aux navires de guerre insurgés le droit de vérifier le pavillon des navires de commerce étrangers. Il lui est revenu en effet de bonne source que divers bateaux espagnols préparent un camouflage destiné à les faire naviguer sous les apparences de bâtiments britanniques.

L'amiral Chatfield voyagera jeudi soir dans le même train que l'amiral Godfroy. Il pourra également conférer vendredi matin avec l'amiral Darlan.

410

NOTE DU DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT

Démarche du chargé d'affaires de Tchécoslovaquie

8 septembre 1937.

Le chargé d'affaires de Tchécoslovaquie a reçu instruction de M. Krofta de répondre aux observations que le Ministre aurait faites à M. Osusky au cours d'une récente conversation.

(1) Du 7 septembre, ci-dessus publiés sous le no 402.
(2) Voir ci-dessus le no 403.

a. Le Ministre aurait marqué son étonnement que le communiqué publié après la dernière réunion de la Petite Entente[1] fît allusion à des contacts à prendre avec l'Allemagne et l'Italie touchant la réorganisation économique de l'Europe danubienne et ne fît allusion ni à la France ni à l'Angleterre.

M. Krofta répond qu'aucun malentendu ne doit exister. Le contact avec Paris et Londres est une règle fondamentale de la politique de la Petite Entente; il n'y avait donc pas à y faire d'allusion particulière, mais il fallait mentionner l'Allemagne et l'Italie pour marquer que l'on n'envisageait pas un plan qui serait dirigé contre ces deux puissances.

b. Le Ministre aurait exprimé l'opinion que ce serait une erreur, de la part de la Petite Entente, de laisser passer sans protestation une décision unilatérale de la Hongrie pour son réarmement.

M. Krofta répond que la question n'est pas encore au point; que la discussion sur le réarmement hongrois sera reprise à Genève entre les membres de la Petite Entente, et que le gouvernement français sera pleinement tenu au courant.

411

M. Arnal, Chargé d'affaires de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1417 [2]. *Berlin, 8 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir., pol., 20 septembre.)

Les réactions de l'Allemagne à la suite de la conférence de Sinaïa * montrent comment le gouvernement hitlérien conçoit le revisionnisme en Europe centrale et la façon purement égoïste dont il entend se servir de l'irrédentisme des autres peuples.

Jusqu'à une époque récente, le IIIe Reich, croyant la Petite Entente virtuellement disloquée, a prêché à la Hongrie la nécessité d'une politique plus souple, l'intérêt qu'elle aurait à rechercher une entente avec la Yougoslavie pour faire porter ses efforts contre la Tchécoslovaquie **. Au début de cette année, la

(1) Sur cette conférence voir ci-dessus les nos 353, 358, 380, 382, 388, 389, 392.
(2) Extraite des archives de l'ambassade.
* *Note du document :* Cf. ma dépêche nº 1401 du 2 septembre [Non reproduite, cette dépêche montrait la satisfaction affichée par Berlin devant « le désir de Prague, Belgrade et Bucarest d'attendre l'évolution des événements et l'éclaircissement de la situation européenne », désir dû selon l'Allemagne aux divisions internes de la Petite Entente. En ce qui concernait particulièrement les rapports de la Petite Entente et de la Hongrie, Berlin s'empressait de dire que « les pourparlers à ce sujet n'avaient marqué aucun progrès et que la Hongrie demeurait stable dans sa volonté d'obtenir une séparation des différents points en cause, la procédure qu'elle proposait comportant d'abord et d'une manière inconditionnelle le règlement du problème des minorités, puis celui de la reconnaissance des droits militaires ». Néanmoins, les dirigeants hitlériens n'étaient pas entièrement convaincus de l'inanité de la conférence].
** *Note du document ;* Cf. ma dépêche nº 1370 du 1er septembre [ci-dessus reproduite sous le nº 382].

diplomatie de la Wilhelmstrasse a cru déjà entrevoir la réalisation, sous ses auspices, d'une entente entre Belgrade et Budapest, l'isolement de Prague et l'organisation du bassin danubien sous la direction de Berlin. Puis, plusieurs mois ont passé pendant lesquels la presse et les milieux officieux ont gardé le silence, trahissant leur incertitude. La conférence qui s'est tenue en avril à Belgrade s'est terminée par l'engagement mutuel des trois alliés de n'agir désormais qu'après s'être concertés[1]. D'autre part, à Vienne et à Budapest, quelques hommes politiques, inquiets de la pression nationale-socialiste, songeaient, pour s'en préserver et rétablir un certain équilibre, à un rapprochement avec les Tchèques[2]. A vrai dire, cependant, ces indices n'avaient pas été pris au tragique par l'Allemagne. Celle-ci espérait évidemment que « les méthodes collectives feraient, une fois de plus, faillite », que leur principal résultat serait de souligner davantage l'impuissance et le manque d'unité de la Petite Entente, après quoi l'évolution reprendrait son cours, d'une façon décisive, suivant les vues germaniques. Mais les conversations de Sinaïa ne répondent guère à cette attente. La presse berlinoise, en relevant la présence dans la coulisse du ministre de Hongrie à Bucarest, enregistre sans plaisir que des perspectives d'accord s'ouvrent, non pas suivant le mode bilatéral, mais entre le gouvernement magyar et l'ensemble des trois états voisins.

En présence de cette situation, la propagande allemande change immédiatement de front. Elle incite le cabinet Daranyi à « rester ferme sur ses positions et à ne se prêter à aucun marchandage ». Elle feint de se faire ainsi le champion du revisionnisme intégral. En réalité, ce qu'elle cherche, c'est à faire échouer tout arrangement collectif. Aussi voit-on des feuilles officieuses, comme la *Gazette de la Bourse*, insinuer que la procédure suivie à Sinaïa est erronée et défavorable à Budapest, « car la question ne se pose pas de la même façon pour tous les membres de la Petite Entente ». Le même organe affirme également que « la nouvelle et terrible vague d'oppression qui déferle en Roumanie contre les minorités n'est pas précisément propice à des discussions utiles ». Tous les arguments qui pourraient détourner la Hongrie de la voie dans laquelle elle paraît s'engager, d'ailleurs bien prudemment, sont ainsi rassemblés et développés. Il est, du reste, frappant de constater que, parmi ces arguments, on trouve en bonne place ceux qui touchent de près aux intérêts germaniques; le sort des population allogènes de Transylvanie préoccupe, en effet, depuis quelque temps, les dirigeants nazis. Ces derniers comptent, sans doute, tout en mettant ainsi en avant les problèmes qui leur tiennent à cœur, donner à leur politique une apparence altruiste et convaincre les Hongrois que leurs soucis et ceux de l'Allemagne sont solidaires. Mais, si les pourparlers amorcés en commun par la Petite Entente avec le royaume de Saint-Étienne se heurtaient à des difficultés, Berlin s'en réjouirait vivement et ne manquerait pas d'en profiter pour répéter à Budapest que la seule route à

(1) Sur cette conférence, voir, au tome V de la présente série, les nos 204, 209, 210.

(2) Sur les essais de rapprochement austro-tchécoslovaque (et dans une moindre mesure hungaro-Tchécoslovaquie), voir au tome V de la présente série, les nos 183, 205, 385, 412, 428, 448, 455, 458; au tome présent, le no 10, ci-après le no 501.

suivre est de rechercher des compromis bilatéraux excluant la Tchécoslovaquie.

On peut comparer l'attitude du IIIe Reich, à ce sujet, à celle qu'il prend vis-à-vis de la question ukrainienne, dans laquelle il voit un point d'appui possible pour ses ambitions en Europe orientale. Les luttes des hetmans contre la domination soviétique ont fourni, à des auteurs allemands, au cours des dernières années et récemment encore, le thème de plusieurs ouvrages, de romans, d'articles de revue *. Depuis que le gouvernement hitlérien s'est rapproché de la Pologne, ce pays joue également un rôle dans ces calculs. L'accord intervenu entre Varsovie et le parti UVDO (1) s'accordait avec les vues de l'Allemagne, au moins dans la mesure où il avait une nuance antirusse.

Le problème a connu des vicissitudes diverses, mais on doit constater que l'agitation ukrainienne contre les autorités polonaises a repris, surtout depuis que des dissensions ont assombri l'amitié conclue en 1934 entre Hitler et Pilsudski **. Au surplus, notre consul à Lwow a signalé *** l'activité d'agents allemands en Galicie. Les journaux berlinois insistent, d'ailleurs, sur les multiples difficultés auxquelles la Pologne doit actuellement faire face et laissent entendre que cet état serait bien inspiré en n'y ajoutant pas des complications avec son puissant voisin de l'ouest. Toutefois, ces menaces dissimulées ne doivent pas faire illusion sur les intentions de la diplomatie germanique. Il ne faut pas confondre ce qui n'est qu'une tactique avec les véritables objectifs. Le Reich désire conserver de bonnes relations avec Varsovie et il est persuadé qu'un peu de chantage et de pression suffira, au besoin, à rendre docile le gouvernement dont M. Beck est ministre des Affaires étrangères. Le but final de la manœuvre allemande est toujours de dresser à l'est de l'Europe un groupe d'états unis contre le bolchevisme et évoluant dans l'orbite de Berlin.

Un indice frappant de cette politique est fourni par un article de la *Nationalzeitung* d'Essen. Ce journal, qui passe toujours pour inspiré par M. Goering, étudie, dans son numéro du 1er septembre, les plans d'expansion de la Pologne et les tentatives faites pour créer une « ligne de forces longitudinale » Varsovie-Bucarest, face à la Russie soviétique. Il révèle surtout l'attention avec laquelle on suit ici les jalons posés pour prolonger, jusque dans les Balkans, en direction de Sofia, cette ligne qui rejoindrait ainsi un autre champ des ambitions germaniques. Le projet de construction d'un pont sur le Danube, entre Giurgiu et Roussé, apparaît, à cet égard, comme un facteur important. L'organe national-socialiste souligne, en effet, que cette jonction roumano-bulgare répondrait parfaitement à une des principales préoccupations de la Pologne, « qui est de s'ouvrir une grande route commerciale et maritime vers le sud ». L'adjonction de la Bulgarie à ce système, écrit en substance la feuille allemande, ouvrirait à l'expansion polonaise des perspectives plus vastes que la

* *Note du document :* Cf. *Osteuropa*, numéro d'août-septembre 1937.

(1) Sur ce parti, voir ci-dessus le nº 328 (note).

** *Note du document :* Cf. dépêche de l'ambassade nº 1204 du 4 août [Non reproduite, elle traitait des rapports germano-polonais et de la question des minorités. Si l'Allemagne n'entendait pas payer son appui à Varsovie d'une renonciation définitive à toute ambition vers l'est, elle était soucieuse de traiter le problème des minorités germaniques sur la base de négociations].

*** *Autre note :* Cf. lettre de Varsovie nº 121 du 16 mars [qu'il a paru superflu de reproduire].

simple accession à la mer Noire, car elle la rapprocherait davantage des grandes voies de trafic de l'Occident.

Le Reich verrait évidemment avec faveur se dessiner une telle évolution.

1. Celle-ci détournerait de la Baltique les ambitions navales de la Pologne et les orienterait dans une région où elles ne peuvent se heurter à celles de l'Allemagne;

2. Elle établirait un lien, une sorte de soudure, dont le centre serait à Sofia, entre la politique polonaise et les visées balkaniques du Reich;

3. La position de la Bulgarie, point d'appui de ces visées, s'en trouverait renforcée et — la *Nationalzeitung* le déclare nettement, — ce pays verrait augmenter sensiblement ses chances d'obtenir, sur la mer Égée, le débouché qu'il réclame et qui, d'ailleurs, est un élément essentiel de tout le projet exposé plus haut.

La mise en œuvre d'un tel projet permettrait donc à l'Allemagne de reprendre, dans les Balkans, une politique qui, actuellement, semble être arrivée à un point mort. Ainsi que l'ambassade l'a indiqué par lettre nº 1230 du 5 août [1], les espoirs qu'on nourrissait ici de voir la Bulgarie régler ses difficultés avec plusieurs états voisins, comme elle l'a déjà fait avec la Yougoslavie, ont, en effet, diminué considérablement depuis quelques mois. Berlin se montre déçu que la Roumanie, surtout, reste sur la réserve et, justement à propos de la jonction projetée sur le Danube, la *Nationalzeitung* a enregistré, non sans amertume, le fait que le gouvernement de Bucarest ait démenti la préparation d'un accord à ce sujet entre lui et Varsovie.

Les trois exemples de la Hongrie, de l'Ukraine et de la Bulgarie illustrent la façon, parfois oblique, dont le Reich cherche à se servir des mouvements irrédentistes étrangers, à les plier et à les incorporer au système politique qu'il ambitionne d'instituer en Europe centrale et orientale. Le germanisme se présente comme le défenseur des nationalités opprimées, mais toute son attitude est, au fond, pleine de calculs et inspirée par le désir de s'ériger en arbitre et en gardien de l'équilibre danubien.

[1] Ce document, non reproduit, faisait état de la déception du Reich, le rapprochement serbo-bulgare n'ayant amené aucun changement dans l'orientation de la politique balkanique, mais aussi du fait qu'il continuait à « pousser sa propagande générale, culturelle et économique, dans tous les pays intéressés ».

412

M. JULES HENRY, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À WASHINGTON,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 212. *Washington, 8 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 21 septembre; Dir. pol., 22 septembre.)

Le Département n'ignore pas qu'une mission composée d'hommes d'État et d'industriels italiens, ayant à sa tête le président du Sénat italien, s'est rendue en Amérique du sud pour essayer de persuader aux gouvernements sud-américains qu'ils auraient intérêt à reconnaître les droits de belligérant au général Franco.

Le gouvernement de l'Uruguay, sympathique dès le début à cette proposition, s'était chargé de sonder le gouvernement des États-Unis sur l'attitude éventuelle de celui-ci en face d'une proposition de ce genre.

Le 4 septembre, dans une note officielle adressée au ministre des Affaires étrangères de l'Uruguay, le département d'État a fait connaître son refus. Le gouvernement des États-Unis a déclaré, en effet, qu'il ne reconnaîtrait pas les droits de belligérant au général Franco avant que le Comité de non-intervention de Londres ait, de son côté, reconnu ces mêmes droits au général rebelle.

Voici la traduction de la note officielle du secrétaire d'État :

« Le gouvernement des États-Unis a examiné avec soin la proposition uruguayenne du 27 août. Il rend hommage au désir du gouvernement de l'Uruguay de contribuer à la solution pacifique des conflits internationaux, quel que soit le lieu où ils se produisent. Le gouvernement des États-Unis reconnaît que les traditions et l'histoire d'un grand nombre d'états américains leur donnent des titres particuliers à chercher à apaiser la lutte tragique qui a coûté tant de vies à l'Espagne.

« Vingt-sept gouvernements et nations européennes coopèrent depuis des mois, au moyen du comité de non-intervention de Londres, pour empêcher le conflit intérieur d'Espagne de mettre en péril la paix de l'Europe. Le gouvernement américain n'a pas participé aux travaux de ce comité. Mais il a suivi avec un intérêt sympathique les efforts des nations européennes pour limiter les effets de la guerre civile espagnole.

« Le gouvernement des États-Unis, dans la mesure toutefois où une telle action ne serait pas contraire à sa politique ferme de ne pas intervenir dans les affaires intérieures des autres pays, a toujours été prêt à donner son appui à tout effort constructif pour préserver la paix du monde. Le résultat des délibérations du comité de non-intervention de Londres, auquel vingt-sept états européens ont participé, n'a pas été de reconnaître l'existence d'un état de belligérance en Espagne.

« C'est pourquoi, tout en reconnaissant pleinement les hauts motifs qui ont conduit le gouvernement de l'Uruguay à prendre cette initiative et sans vouloir porter aucun jugement sur les mérites de cette proposition, le gouvernement des États-Unis est persuadé que le gouvernement uruguayen comprendra que la politique qu'il a constamment suivie depuis le début du conflit espagnol l'empêche de considérer avec faveur l'action proposée par le gouvernement de l'Uruguay. »

J'ajoute qu'à la suite de l'activité des sous-marins « pirates » en Méditerranée, le gouvernement américain a publié de nouveau un avis conseillant à ses navires marchands de ne pas naviguer dans les eaux territoriales espagnoles. Cet avis n'est d'ailleurs que la répétition de celui qui a déjà été donné il y a plusieurs mois au moment où l'embargo des armes a été appliqué à l'Espagne.

413

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 3590. *Berlin, 9 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 11 h. 35.)

Voici la traduction du mémorandum qui répond à l'invitation franco-anglaise du 6 septembre à la conférence méditerranéenne (2).

« Le gouvernement allemand a l'honneur de répondre ce qui suit à la proposition qui lui a été transmise, le 6 septembre, par le gouvernement français et le gouvernement royal britannique à l'occasion des difficultés survenues dernièrement dans la Méditerranée et tendant à réunir, le 10 septembre, une conférence des puissances intéressées.

« Le gouvernement allemand est naturellement heureux de toute tentative ayant pour but de mettre fin à l'insécurité créée en Méditerranée par la guerre civile espagnole et il se réjouirait si l'on réussissait à arriver à une entente entre les puissances intéressées au sujet des mesures à prendre en commun à cet effet. Il ne peut, toutefois, s'empêcher de se rappeler que, lorsqu'il y a quelques mois (3), il prit lui-même une initiative analogue, il se heurta, de la part du gouvernement français et du gouvernement royal britannique, à une attitude qui ne l'encourage guère à mettre sa confiance en de nouveaux arrangements collectifs dans ce domaine. Bien qu'à cette époque l'on soit arrivé, après le grave attentat commis contre le cuirassé allemand *Deutschland*,

(1) Par téléphone.
(2) Invitation dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 396.
(3) A la suite de l'incident du Deutschland. Voir, au tome V de la présente série, les nºs 476 à 478; au tome présent, les nºs 5, 7, 12, 18.

à une entente liant les parties contractantes au sujet de la suite à donner à des cas de cette espèce, le gouvernement français et le gouvernement royal britannique n'ont même pas pu se décider, à la suite de la tentative de torpillage survenue immédiatement après contre le croiseur allemand *Leipzig*, à manifester, à l'égard du gouvernement allemand, un minimum de solidarité.

« Au surplus, ainsi que le gouvernement allemand l'apprend, le gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques a trouvé bon d'élever ces jours-ci, à propos de certains incidents en Méditerranée, des accusations non démontrées contre le gouvernement italien et d'y joindre de larges revendications (1). Le gouvernement allemand approuve pleinement le point de vue du gouvernement italien d'après lequel on ne saurait attendre de celui-ci qu'il prenne part à une conférence spéciale du genre de celle qui est projetée, tant que l'incident provoqué par la note du gouvernement de l'Union des républiques socialistes soviétiques n'aura pas été réglé d'une façon satisfaisante (2).

« Toutefois, malgré toutes ces circonstances qui compliquent les choses, le gouvernement allemand, afin de donner une nouvelle preuve de sa bonne volonté, ne veut pas entraver la tentative ayant pour but d'apaiser la situation par des délibérations communes. C'est pourquoi il propose, d'accord avec le gouvernement italien, qu'au lieu de convoquer une conférence spéciale, l'on saisisse de l'affaire le comité de non-intervention de Londres, dont la compétence est dans la plus étroite relation avec les questions ici soulevées et dont l'organisation offre la possibilité d'aboutir, avec la bonne volonté de tous, à un règlement rapide. Les délibérations au sein du comité de Londres offriraient, en outre, l'avantage que des gouvernements intéressés, autres que ceux qui sont énumérés dans la proposition franco-anglaise, pourraient y participer.

Berlin, 9 septembre 1937 ».

414

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 1252. *Rome, 9 septembre 1937* (3).

(*Reçu :* 13 h.)

J'adresse ci-après au Département la traduction intégrale de la réponse italienne dont je viens de faire connaître le sens général à M. Léger par le téléphone :

(1) Voir ci-dessus le nº 405.
(2) Sur ce point de vue, voir ci-dessus le nº 403.
(3) Par téléphone.

« Note verbale. — 1. En réponse à la note verbale du 6 de ce mois [1], le ministère royal des Affaires étrangères a l'honneur d'assurer à l'ambassade de France que le gouvernement fasciste a suivi et suit les événements en Méditerranée avec toute l'attention que réclame sa situation de grande puissance méditerranéenne intéressée d'une manière directe et vitale à la sécurité et à la paix dans cette mer. Il avait donc considéré dans un état d'esprit favorable les premières nouvelles qui lui étaient parvenues sur l'initiative possible d'une conférence destinée à discuter les mesures propres à remédier à la situation présente. Comme on le sait (et bien qu'une initiative de ce genre n'eût pas été prise lorsque se produisit l'attaque du *Leipzig* avec les graves conséquences qu'on connaît), le gouvernement fasciste se préparait à répondre en fait d'une manière affirmative à la proposition formelle de convocation de ladite conférence.

« 2. Comme le sait le gouvernement français, un fait nouveau est cependant survenu dans l'intervalle. L'ambassade soviétique à Rome a présenté le 6 septembre au ministère royal des Affaires étrangères une note [2] dans laquelle, sur la base d'une chronique complètement arbitraire des faits, le gouvernement de l'U.R.S.S. voudrait rejeter sur l'Italie la responsabilité de certains torpillages survenus récemment en Méditerranée. Cet acte d'accusation, déjà fermement rejeté par l'Italie, introduit au dernier moment un nouvel et grave élément dans la situation et ne peut pas ne pas modifier l'état d'esprit du gouvernement fasciste au regard de la conférence proposée. Il est évident en effet que le gouvernement fasciste doit renvoyer toute décision de sa part dans un sens affirmatif jusqu'à ce que l'incident créé par l'envoi de la note du gouvernement de l'U.R.S.S. (dont l'invitation à la conférence devrait motiver des réserves) ait été réglé d'une manière satisfaisante.

« 3. Le gouvernement fasciste, vivement animé du désir de ne rien négliger de tout ce qui pourrait porter remède à la situation existante, s'est posé cependant le problème de savoir comment l'initiative d'un échange de conversations entre les puissances intéressées pourrait avoir tout de même lieu.

« Étant donné le nombre de puissances invitées et le caractère de la conférence à laquelle elles devraient participer, le gouvernement fasciste est arrivé à la conclusion que les sujets à traiter pourraient être examinés et discutés d'une manière adéquate par le comité de non-intervention de Londres. Cet organisme international, dans lequel toutes les puissances invitées par les gouvernements français et britannique sont déjà représentées depuis quelque temps, a à son actif, également dans des questions techniques et navales, une expérience qui le rend parfaitement apte à affronter les problèmes indiqués dans la note verbale française. Une telle procédure éviterait la convocation d'une nouvelle conférence spéciale, alors que le Comité de non-intervention existe déjà, présenterait aussi l'avantage de n'exclure aucune des grandes puissances européennes et autres puissances plus directement intéressées,

(1) Reproduite ci-dessus sous le n° 396.
(2) Publiée ci-dessus sous le n° 405 (annexe).

permettant donc, et en particulier, la participation de la Pologne et du Portugal.

« Le gouvernement fasciste ne doute pas que le gouvernement français ne peut se rendre compte des raisons qui inspirent l'attitude de l'Italie et a l'honneur de déclarer dès maintenant que, disposé à poursuivre son activité au sein du comité de non-intervention de Londres, il est prêt, d'accord avec le gouvernement du Reich, à donner à son représentant audit Comité toutes les instructions nécessaires à cet effet.

Rome, 9 septembre 1937 ».

415

M. ARNAL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À BERLIN,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 3591, 3592. *Berlin, 9 septembre 1937, 14 h. 20.*

(*Reçu :* 15 h. 30.)

J'ai transmis ce matin par téléphone la traduction du mémorandum qui m'a été remis à la Wilhelmstrasse en réponse à la proposition franco-anglaise de conférence méditerranéenne (1). Le courrier de ce soir apportera au Département le texte allemand.

Après avoir pris rapidement connaissance du document dans le bureau de M. Prüfer, j'ai fait observer à celui-ci qu'au sein du comité de Londres, où les gouvernements allemand et italien voudraient renvoyer l'examen du problème, leurs délégués n'en rencontreraient pas moins le représentant de l'U.R.S.S. Il m'a été répondu que le Comité de non-intervention étant un organisme ancien, l'Allemagne et l'Italie n'avaient pas d'objection à y discuter à côté de la Russie. La conférence de Nyon était au contraire une initiative nouvelle à laquelle l'incident italo-russe empêchait le Reich et l'Italie de participer.

Je crois intéressant de signaler que parmi les puissances « intéressées » dont la participation aux discussions paraissait souhaitable au gouvernement du Reich, M. Prüfer a mentionné en premier lieu la Pologne, puis le Portugal.

(1) La proposition franco-anglaise et la réponse allemande sont ci-dessus reproduites sous les nos 396 et 413.

416

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2309 à 2311. Très urgent. Réservé. *Londres, 9 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 16 h. 25, 16 h. 35, 16 h. 40.)

Des informations contradictoires ont été publiées dans les journaux anglais de ce matin au sujet du programme que le gouvernement anglais aurait l'intention de défendre à la conférence de Nyon. Sir George Mounsey m'a assuré ce matin que, malgré l'absence de l'Allemagne et de l'Italie, le secrétaire d'État s'en tiendrait aux propositions dont il nous a été fait part et au sujet desquelles nos deux marines paraissent à peu près d'accord. Cependant, comme je lui demandais certaines précisions, il m'a dit qu'il faudrait bien tenir compte de l'absence d'une des principales puissances riveraines de la Méditerranée et demander son adhésion aux mesures qui seraient décidées. Il a ajouté que tant que cette adhésion ne serait pas obtenue, il serait peut-être difficile de donner suite au cinquième point du programme (destruction des sous-marins naviguant en profondeur hors des zones convenues : télégramme de l'ambassade nos 2260 et suivants) (2). On se trouverait ainsi amené à se contenter d'attaquer les sous-marins dans le cas où ils seraient pris sur le fait d'une agression. Sir George Mounsey a indiqué d'autre part que les cas de piraterie étaient devenus beaucoup plus rares depuis l'annonce de la conférence. Le gouvernement britannique ne doute pas que les décisions prises à Genève ou Nyon auront un effet préventif et décourageront les instigateurs de ces agressions. Si toutefois le résultat souhaité n'était pas obtenu, le gouvernement anglais serait le premier à appliquer des mesures plus énergiques pour réprimer la piraterie.

De l'avis de sir George Mounsey, une certaine réserve s'impose inévitablement au gouvernement à la suite des démarches soviétiques à Rome (3) qui mettent l'Italie en posture d'accusée. Il est plus difficile aujourd'hui d'agir contre des criminels anonymes puisqu'un membre de la future conférence a formellement mis en cause une puissance déterminée. J'ai fait observer à titre personnel qu'il serait déplorable en tout cas que cette réunion solennelle, à laquelle les ministres iront avec les chefs d'État-major, traduisît de l'hésitation ou de la faiblesse. Il est d'une haute importance pour le prestige des nations démocratiques qui ont pris l'initiative de la conférence que celle-ci aboutisse à des mesures efficaces et résolument exécutées. Rien n'empêche d'ailleurs les gouvernements,

(1) Par téléphone.
(2) Du 3 septembre, ci-dessus publié sous le no 391.
(3) Sur ces démarches, voir ci-dessus les nos 403, 405, 414.

même s'ils ne sont pas suivis par l'U.R.S.S., d'inviter l'Italie et l'Allemagne à se joindre à leur décision, ce qui établira clairement qu'aucune puissance n'est incriminée *a priori*. Il est d'un intérêt particulier également, et sur ce point sir George Mounsey s'est déclaré entièrement d'accord avec moi, que les gouvernements de nos deux pays témoignent au cours de ces débats d'une pleine solidarité et d'une parfaite unité de vues.

417

M. ALPHAND, AMBASSADEUR DE FRANCE À BERNE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 273 à 275. *Berne, 9 septembre 1937, 20 h. 5.*

(*Reçu :* 20 h. 49, 20 h. 30.)

Les manœuvres de la première division suisse se sont terminées ce matin par une revue aux environs de Lausanne, à laquelle assistaient plus de dix mille personnes.

Le maréchal Pétain à qui, au cours des manœuvres, les marques de déférence et de sympathie les plus flatteuses ont été prodiguées, était, lors du défilé, placé à la droite du président de la Confédération, alors que les officiers étrangers qui avaient pris part aux manœuvres se trouvaient dans une tribune spéciale. Le conseiller fédéral Minger, chargé de la Défense nationale, a prononcé un discours dont je cite de mémoire les principaux passages :

« On ne peut avoir aujourd'hui, a-t-il dit, confiance dans les engagements internationaux, qui ne sont jamais que des papiers. Il n'est possible de conserver son indépendance et sa liberté que par la force. Nous sommes décidés à le faire et à résister à toute invasion d'où qu'elle vienne. On s'apercevra que la traversée de la Suisse n'est pas une simple promenade militaire. »

Le communiqué de l'agence télégraphique suisse ne reproduit pas ces paroles. J'ai fait demander si je pourrais recevoir le texte même du discours du ministre de la Guerre. On m'a répondu qu'après délibération, la note anodine de l'agence serait seule publiée. Je crois donc préférable de considérer comme confidentielles les indications qui précèdent.

Le maréchal Pétain doit venir demain matin à Berne; je l'accompagnerai chez M. Motta et M. Minger [1].

(1) Il n'a pas été trouvé de rapport du maréchal Pétain concernant cette visite.

418

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. CAMPINCHI, MINISTRE DE LA MARINE.

T. nº 241. Urgent. *Paris, 9 septembre 1937, 21 h. 45* (1).

Je me réfère à mon télégramme nº 240 du 8 septembre (2).

Notre ambassadeur à Londres m'a fait savoir que, d'après les indications recueillies par notre attaché naval, les suggestions que nous avons formulées concernant les propositions à faire devant la conférence méditerranéenne ne soulèvent pas d'objection de la part des autorités britanniques. L'Amirauté estime toutefois que pour simplifier le débat et aboutir plus aisément à des résultats concrets, la conférence s'efforce de régler la question des sous-marins avant d'aborder celle des bâtiments de surface et des aéronefs (3).

Par ailleurs, l'Amirauté, ayant appris de bonne source que divers navires espagnols se prépareraient à se camoufler en bâtiments britanniques, serait disposée à accorder aux navires de guerre insurgés le droit de vérifier le pavillon des navires de commerce étrangers (4). La question des abus commis par certains navires en matière de pavillon est en effet une de celles qui préoccupent le plus le gouvernement britannique. Il craint que, quelles que soient les dispositions qui pourraient être prises pour empêcher ou restreindre les transferts de nationalité frauduleux, l'adoption par la conférence de mesures de protection pour le commerce maritime en Méditerranée ne provoque l'extension de la pratique déjà suivie par des navires étrangers qui, pour échapper à la visite ou à la contrainte qui pouvait être exercée sur eux, ont arboré illégalement à diverses reprises le pavillon britannique. Il estime en outre que le général Franco serait justifié, s'il n'avait aucun moyen légal de s'opposer à de tels abus, à refuser son adhésion aux mesures qui pourraient être décidées à la conférence méditerranéenne.

Notre ambassadeur ayant fait observer au cours d'une conversation avec M. Eden à ce sujet qu'il ne pouvait être question dans les circonstances actuelles d'admettre les droits de belligérance en faveur des autorités espagnoles insurgées, le secrétaire d'État a assuré qu'il n'y songeait pas et qu'il ne s'agissait pas de l'octroi d'un droit de contrainte mais uniquement d'éviter que la conférence n'apparaisse comme uniquement dirigée contre l'un des deux partis en Espagne (5).

(1) Par tube.
(2) Non retrouvé. Sur les suggestions françaises concernant les propositions à faire devant la conférence, voir ci-dessus le nº 402.
(3) Voir ci-dessus le nº 409.
(4) Voir ci-dessus les nºs 403, 409.
(5) Voir ci-dessus le nº 403.

419

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 79. *Genève, 10 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 13 h. 30.)

Prière de transmettre à Rome et à Berlin le télégramme suivant qui devra être communiqué pour information à nos agents à Londres, Sofia, Le Caire, Athènes, Bucarest, Ankara, Moscou et Belgrade :

« Veuillez vous concerter avec votre collègue britannique pour faire la communication suivante :

« 1. Les gouvernements français et britannique prennent note avec regret de la réponse :

Pour Rome : du gouvernement italien,

Pour Berlin : du gouvernement allemand

à l'invitation qui lui avait été faite de se faire représenter à la conférence de Nyon (2).

« 2. La question d'attaques illicites en Méditerranée leur paraît revêtir un caractère, une urgence et une importance particulières; ils ne considèrent pas qu'il soit possible de la renvoyer au Comité de non-intervention.

« 3. La conférence commence donc ses travaux. Les puissances participantes auront soin de tenir :

pour Rome : le gouvernement italien,

pour Berlin : le gouvernement allemand

informé du développement des travaux de la conférence » (3).

(1) Par téléphone.
(2) Réponses reproduites ci-dessus sous les nos 413 et 414.
(3) Ce télégramme a été communiqué aux postes de Berlin et de Rome sous les nos 876 et 960.

420

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2315. *Londres, 10 septembre 1937, 22 h. 30.*

(*Reçu :* le 11, 0 h. 20.)

D'après des indications données à notre attaché naval par l'Amirauté, l'Allemagne aurait actuellement sur la côte sud-ouest d'Espagne le cuirassé *Admiral Scheer*, le croiseur *Köln*, cinq torpilleurs et deux sous-marins. L'Italie, de son côté, maintiendrait à Palma un petit croiseur et deux torpilleurs, et quatre torpilleurs dans la zone sud de la Péninsule.

La Grande-Bretagne avait détaché jusqu'à présent onze bâtiments (deux croiseurs, neuf torpilleurs) dans les zones sud et sud-est de l'Espagne. Ces forces seront augmentées par quatre nouveaux torpilleurs envoyés d'Angleterre. Dans le golfe de Gascogne, les forces britanniques sont toujours représentées par un cuirassé, le *Resolution*, et quatre torpilleurs.

421

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 80 à 82. *Genève, 10 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* le 11, 3 h., 2 h. 20, 2 h. 30.)

Une réunion officieuse tenue à 10 heures 30 a permis aux délégations française et britannique à la conférence de Nyon de constater et de préciser leur accord tant sur l'ordre du jour que sur diverses questions essentielles; après adoption des termes des communications identiques qui seraient faites à Rome et à Berlin en réplique aux réponses des gouvernements italien et allemand (2), la question de l'ordre du jour a été abordée. A cet égard, M. Eden a marqué avec insistance le souci de réaliser promptement dans le cadre de la conférence de Nyon l'accord sur les mesures particulièrement urgentes qu'appellent les attaques sous-marines; il a insisté sur la nécessité, pour éviter tout retard, de limiter strictement l'ordre du jour à cette question à

(1) Par téléphone.
(2) Ces réponses sont ci-dessus reproduites sous les nos 413 et 414.

laquelle les autorités britanniques attachent manifestement une importance toute spéciale. A la demande du Ministre, il a été toutefois précisé que l'étude des autres formes d'agression (attaques par avions et par navires de surface) se ferait immédiatement à Genève, après les négociations de Nyon.

La délégation britannique a manifesté, d'autre part, le souci de voir substituer au système de convois, jugé impropre en temps de paix, celui de patrouilles par torpilleurs et avions, la marine anglaise étant prête à affecter à ce service 30 ou 40 bâtiments susceptibles d'entrer en action dans un délai de huit jours. Les deux délégations ont été d'accord pour recommander l'affectation de zones de surveillance propres à chaque marine.

Pour parer aux abus entraînés par l'usage de faux pavillons, le gouvernement britannique avait envisagé de concéder aux bâtiments espagnols de l'un et l'autre parti la faculté de vérifier, dans des conditions strictement limitées, la nationalité des bâtiments [1]. M. Yvon Delbos a fait ressortir le caractère extrêmement [exceptionnel] d'un tel projet, auquel toutefois les autorités britanniques semblent fermement attachées. La question a été pour le moment réservée.

422

M. Ernest Lagarde, Secrétaire général de la délégation française à l'assemblée de la S.D.N.,

au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 86. *Genève, 10 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* le 11, 7 h. 30.)

Comme ne l'ignore par le Département, le Comité pour la mise en œuvre des principes du pacte a, au cours de ces derniers mois, rassemblé les éléments d'une documentation fouillée et volumineuse sur les divers problèmes qu'il lui incombe de traiter. Ces études préliminaires sont maintenant à peu près terminées : après avoir défini, avec un scrupule méticuleux et, parfois même, tâtillon, la portée des engagements inscrits dans le pacte, elles font ressortir les points sur lesquels se sont manifestées soit des divergences d'interprétation, soit des difficultés d'application, soit des oppositions de tendances. Ce travail ainsi achevé, il reste au Comité à entreprendre un examen critique des questions soulevées et, ensuite, à soumettre à l'Assemblée les résultats de ses délibérations qui, à n'en pas douter, ne laisseront pas d'être laborieuses. M. Bourquin, qui préside ces débats, croyait répondre au sentiment de la majorité des délégations en retenant, pour une première phase de cette discussion générale, les problèmes suivants :

(1) Voir ci-dessus le nº 403.
(2) Par téléphone, en clair.

a. Distraction du pacte des traités dans lesquels il se trouve actuellement incorporé;

b. Article 11 [1];

c. Coordination du pacte avec le pacte de Paris et le pacte argentin;

d. Collaboration de la Société des Nations avec les puissances ne faisant pas partie de cette dernière.

Aussitôt connu ce programme, le gouvernement chilien s'était plaint véhémentement de l'orientation qu'il prétendait y découvrir. D'après lui, le Comité manquait à son obligation d'équilibre et d'impartialité : alors que nul n'osait contester, publiquement au moins, que le mal dont souffrait la Ligue tenait surtout à l'absence de certains pays, le Comité n'inclinait à aucune concession aux vues de ces derniers et, loin de leur offrir l'occasion d'exposer librement leurs thèses, s'évertuait à les placer en présence de solutions concertées en dehors d'eux, dans la secrète persuasion qu'ils n'y pourraient acquiescer. Tel est le schéma de la leçon qu'aujourd'hui M. Edwards [2] nous a débitée sur un ton tour à tour pompeux, captieux et comminatoire. Invoquant, avec une emphase dont l'outrance soulignait la duplicité, l'attachement du Chili à Genève, il a recensé, une par une, les propositions antérieures de son pays en vue de tenir grandes ouvertes à toutes les nations, même aux plus indifférentes ou aux plus récalcitrantes, les portes de la Société : pour parvenir à ce résultat, aucun sacrifice ne lui paraît excessif, si bien qu'à vouloir rassembler en un système cohérent son argumentation spécieuse, il faudrait accepter l'idée d'un pacte dont tous les engagements tendraient à être facultatifs. En conclusion, M. Edwards pressait le Comité d'inviter sans délai les puissances absentes à participer à la discussion. A l'insistance avec laquelle il s'est appesanti sur les défections successives de sept républiques de l'Amérique latine, nombre de ses auditeurs en sont arrivés à se demander si le Chili ne cherchait pas un prétexte avantageux pour se retirer de Genève.

A lord Cranborne, auteur de l'étude sur le problème de l'universalité, revenait, en bonne méthode, la mission de répondre. Il l'a fait avec simplicité, plaidant coupable pour le retard, mais sollicitant l'indulgence en raison de la complexité de la tâche dont il s'était chargé. En se gardant d'aborder le fond, il a souligné les équivoques que, sous une fallacieuse limpidité, impliquait la procédure proposée par le Chili. La délégation britannique, dont le travail projette, en vérité, sur la question un jour particulièrement pénétrant, admet, certes, l'importance du problème, mais elle estime indispensable que ce dernier soit discuté sous ses aspects les plus amples. De la sorte, chacun aura l'occasion d'exposer ses vues. Au terme de la discussion, le Comité, exactement éclairé sur chaque tendance, se prononcera en connaissance de cause. Cette procédure est normale : elle ne saurait en rien être considérée comme dilatoire. Il n'y a, en effet, aucune raison pour qu'une question qui figure, au même titre que

(1) Sur cet article, voir ci-dessus le n° 228 (note).

(2) Qui, dès le 1er septembre, avait remis au secrétariat de la Société des Nations une note de son gouvernement concernant la mise en œuvre des principes du pacte.

les autres, parmi celles dont est saisi le Comité, soit admise à un traitement privilégié, à la faveur duquel elle serait considérée comme résolue par avance.

Ainsi le débat s'est strictement tenu sur le terrain de la méthode. Il semble que, sans courir le risque de compromettre en quoi que ce soit la thèse que nous entendons défendre, nous puissions nous rallier à la proposition britannique, laquelle renvoie à l'examen du rapport de lord Cranborne : du fait que ce travail soulève implicitement tous les points fondamentaux, cette procédure offre le réel avantage de rendre oiseuse la question de la priorité respective des sujets à mettre en discussion.

423

Compte rendu

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE. COMITÉ PERMANENT

Procès-verbal provisoire de la première séance (privée) tenue à Nyon, le vendredi 10 septembre 1937, à 17 h. 40 (1)

Président : M. Yvon Delbos (France).

Présents :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. Eden; lord Chatfield; M. Vansittart; contre-amiral Bellairs.

Bulgarie : M. Momtchilov.

Égypte : Wacyf Ghali, pacha; Hafez Afifi, pacha.

France : vice-amiral Darlan; M. Massigli.

Grèce : MM. Mavroudis, Politis, Polychroniades.

Roumanie : M. Antonesco.

Turquie : M. Aras.

U.R.S.S. : M. Litvinov.

Yougoslavie : M. Pouritch.

Discussion de l'avant-projet anglo-français.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) rappelle le but de la réunion de cette conférence, qui est d'organiser dans la Méditerranée des forces navales agissant de concert pour empêcher tous actes illégaux qui seraient commis à l'égard d'états qui ne sont pas parties au conflit espagnol.

(1) La Conférence s'était ouverte à 16 h 30, en séance publique. Le ministre français des Affaires étrangères, s'étant vu confier la présidence sur proposition du délégué britannique, devait prononcer « une allocution définissant l'objet de la réunion et que suivit une intervention violente du délégué de l'U.R.S.S. qui avait écarté d'emblée la suggestion de s'abstenir, comme son collègue y inclinait, de toute déclaration publique ». Les travaux commençaient ensuite en séance privée (T. n° 83 de Genève, du même jour).

Après examen de la question, les gouvernements britannique et français ont estimé que le convoyage par bateaux de guerre n'est pas un système approprié au temps de paix, car il exigerait notamment un grand nombre de contre-torpilleurs.

Si, d'autre part, on laissait à chaque pays le soin d'agir suivant ses disponibilités, on aboutirait probablement au désordre. Les gouvernements français et britannique préconisent donc le système de répartition en zones suivant les forces navales de chaque pays et en tenant compte des facteurs géographiques. La Grande-Bretagne, de son côté, est prête à assumer cette tâche dans toute la mesure de ses forces, mais il conviendrait de savoir ce que les autres pays sont disposés à faire eux-mêmes dans ce domaine.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) déclare que ses experts navals ne sont pas encore arrivés et qu'il ne pourra, en conséquence, se prononcer sur les questions techniques. Il préférerait pour sa part un système de coopération internationale en vue d'assurer la liberté de la navigation, sans qu'il soit procédé à une répartition en zones, une sorte de contrôle mixte étant institué sur l'ensemble de la Méditerranée.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) estime qu'il appartiendra à la Conférence de décider de cette question. L'idée du contrôle mixte par une flotte internationale a été attentivement examinée par les gouvernements français et britannique et ceux-ci ont cru devoir l'écarter pour un certain nombre de raisons. Cette méthode aurait notamment l'inconvénient de retarder considérablement l'action à entreprendre, alors qu'il est nécessaire d'agir rapidement. Le système des zones a cet avantage que dans chaque zone attribuée à une flotte, celle-ci peut agir rapidement suivant ses propres méthodes. D'autre part, chaque gouvernement a des moyens qui lui sont propres pour communiquer avec ses navires.

M. Eden reconnaît néanmoins que la question soulevée par M. Litvinov mérite d'être examinée.

M. *Rustu Aras* (Turquie) déclare qu'il n'a pas d'expert technique avec lui. Il serait donc reconnaissant au secrétaire général de la Conférence de lui indiquer les considérations techniques sur lesquelles sont basées les propositions soumises à la Conférence, afin qu'il puisse en référer à son gouvernement.

M. *Mavroudis* (Grèce) indique qu'il se trouve dans le même cas que le délégué turc.

Le Président appuie, en qualité de délégué de la France, le système proposé par le délégué britannique. Ce système, à son avis, ne diminue en rien la solidarité des états représentés à la Conférence, mais il organise le contrôle d'une façon plus cohérente et plus pratique. Il est en effet nécessaire, pour certains détails techniques, d'attendre l'arrivée des experts, mais la Conférence pourrait faire immédiatement une distinction entre les questions qui doivent être soumises aux gouvernements et celles sur lesquelles une décision peut intervenir sans délai.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) croit devoir indiquer à la Conférence la base du système envisagé par les gouvernements français et britannique. Ceux-ci

assumeraient toute la responsabilité du contrôle dans la Méditerranée, à l'ouest de Malte, y compris le détroit de Malte. L'autre partie de la Méditerranée serait répartie suivant un accord entre les autres états. Les gouvernements français et britannique seraient d'ailleurs disposés à fournir, le cas échéant, toute l'aide possible à ces états. L'adoption de ce système aurait pour effet d'aboutir à une conclusion rapide des travaux et de permettre à chaque état de prendre des mesures immédiates dans sa propre zone.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) estime que ce système a l'inconvénient de ne pas assurer l'uniformité du contrôle; certaines zones seront en effet plus surveillées que d'autres et il est à craindre que les torpillages soient plus fréquents dans ces dernières zones. A son avis, le système du contrôle mixte assurerait une meilleure répartition de la surveillance par les flottes de guerre.

M. *Pouritch* (Yougoslavie) fait observer que dans la zone à l'ouest de Malte, le contrôle assuré par les flottes française et britannique sera sans doute très efficace, mais que, dans l'autre zone, les pays chargés de la surveillance pourraient tout au plus l'assurer dans leurs eaux territoriales, faute d'un nombre suffisant de navires de guerre.

M. *Rustu Aras* (Turquie) n'est pas en mesure de se prononcer sur l'aspect technique de la question. L'idée d'une flotte internationale lui semble bonne en elle-même, mais difficile à appliquer dans la pratique. Il serait donc disposé à accepter le système des zones, mais il faudrait savoir, au préalable, quels seraient les gouvernements susceptibles de collaborer au contrôle dans la Méditerranée orientale et dans quelle mesure ils seraient disposés à le faire. Il y a donc un côté politique de la question venant s'ajouter à ses aspects techniques. Dans tous les cas, M. Aras devra demander des instructions à son gouvernement.

Le Président rappelle que, comme l'a indiqué M. Eden, les flottes française et britannique ne se désintéresseront pas complètement de la zone orientale de la Méditerranée, mais qu'elles coopéreront, dans toute la mesure du possible, avec les flottes des autres états. Il serait impossible, d'ailleurs, de vouloir assurer une sécurité absolue dans toute la Méditerranée. Il convient de concentrer la surveillance sur les routes maritimes les plus fréquentées ou qui comportent le plus de risques. D'ailleurs, les flottes marchandes des autres états sont aussi intéressées à la surveillance dans la zone à l'ouest de Malte que les navires français et britanniques dans la zone est.

Un effort de contrôle sur toute la Méditerranée aboutirait certainement à une grande diminution d'efficacité du contrôle. M. Delbos estime donc que la proposition de M. Eden est la meilleure, mais il est bien entendu que la Conférence a toute latitude pour engager une discussion sur la répartition des zones et sur l'importance des forces navales qui pourront y être affectées. Sur ces derniers points, il est évidemment préférable d'attendre l'avis des experts et, éventuellement, d'en référer aux divers gouvernements.

Lord *Chatfield* (Grande-Bretagne) estime que les difficultés signalées par certains délégués existent pour tout système de contrôle quel qu'il soit. Le fait qu'il s'agit de surveiller une grande étendue et un nombre considérable de navires marchands, avec un nombre de navires de guerre forcément insuf-

fisant, rend évidemment impossible un contrôle absolument efficace de toute la Méditerranée. La Grande Guerre a démontré que le seul moyen effectif d'éviter les torpillages est le système du convoi. Dans le cas présent, ce système n'est pas applicable, car il exigerait de nouvelles mesures législatives de la part de certains pays. L'essentiel, de l'avis de la délégation britannique, est de ne pas s'engager au-delà des possibilités pratiques mais de bien faire ce que l'on a décidé.

Pour limiter les responsabilités de la Grande-Bretagne, il a été proposé de ne pas laisser les sous-marins dans les zones sous contrôle. En outre, les seuls cas où il y aura lieu d'attaquer les sous-marins seront ceux où ces sous-marins auront commis des actes illégaux. On réduirait ainsi au minimum les occasions où les navires patrouilleurs auront à agir et, même dans ces conditions, il n'y aura pas toujours un navire de guerre sur place lorsqu'un navire de commerce sera attaqué par un sous-marin. Il faut seulement s'efforcer de réduire ces attaques au minimum. En procédant à la répartition des zones, on a tenu compte des parties de la Méditerranée où les actes de piraterie ont été les plus fréquents. C'est pourquoi on a cru devoir attribuer au contrôle des flottes française et britannique le bassin ouest de la Méditerranée avec les côtes d'Espagne, d'Algérie et d'Afrique. Si, par la suite, les actes de piraterie se produisaient dans une autre zone, il serait toujours possible de procéder à une nouvelle répartition. Les gouvernements français et britannique avaient en outre l'intention de proposer à la Conférence de demander au gouvernement italien d'assurer lui-même le contrôle de la mer Tyrrhénienne.

Le Président fait remarquer qu'ainsi que certains gouvernements l'ont demandé, il y aura lieu, pour certaines questions techniques, de consulter les experts et d'en référer aux gouvernements, mais il serait nécessaire, sans se prononcer définitivement pour ou contre ces propositions, de les examiner d'une façon plus détaillée.

M. *Politis* (Grèce) croit qu'on gagnerait du temps en demandant aux puissances invitantes de fournir des détails complémentaires et notamment d'indiquer d'une façon précise la répartition en zones qu'ils proposent et les variantes possibles de cette répartition.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) déclare qu'à son avis il n'y a pas de variantes possibles au système de répartition proposé; il croit savoir que le gouvernement français est du même avis. Quant aux détails, il serait sans doute préférable de les donner à l'aide des cartes qui seront bientôt prêtes.

Le Président explique que la Conférence est réunie précisément pour examiner les détails du système qui sera adopté.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) annonce que le projet anglo-français vient d'être distribué aux membres de la Conférence. Il ne voit pas d'inconvénient, en ce qui concerne les flottes britannique et française, à indiquer le nombre de navires qu'elles se proposent d'affecter à la surveillance de leur zone, mais la question principale est de savoir s'il y a accord sur le principe et sur la méthode de répartition en zones.

M. *Antonesco* (Roumanie) estime qu'il est nécessaire au préalable de se mettre d'accord sur le principe.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) déclare que des cartes ont été préparées indiquant la division en zones. Il sera également possible d'indiquer à chaque pays intéressé la longitude et la latitude de sa zone.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) accepte provisoirement le principe de la répartition en zones, mais il serait nécessaire tout d'abord de connaître les forces dont on disposera et ensuite de procéder à la répartition en zones.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) croit pouvoir informer la Conférence que les forces que les gouvernements britannique et français auraient l'intention d'affecter à la surveillance de leur vaste zone s'élèveraient approximativement à quarante ou cinquante torpilleurs, avec un certain nombre d'autres navires ou avions. Dans ces conditions, il conviendrait de savoir si, sous réserve de l'approbation de leurs gouvernements respectifs, les membres de la Conférence acceptent le principe de la répartition.

Le Président demande à la Conférence si elle accepte le principe de la répartition en zones comme base de discussion.

Ce principe est accepté.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) estime que l'on peut maintenant entrer dans la discussion plus détaillée de la répartition des zones et voir si les délégués sont en mesure d'accepter cette répartition ou s'ils doivent en référer à leur gouvernement.

M. *Politis* (Grèce) déclare que l'acceptation du principe est purement théorique car il conviendrait de savoir au préalable quelle est l'étendue de ces zones, l'importance des forces de chaque pays qui en aura la surveillance et d'être fixé sur un certain nombre de points dont dépend cette acceptation de principe.

Le Président estime que la question de répartition des zones ne pourra évidemment être réglée définitivement à cette première réunion. Il serait néanmoins possible d'engager la discussion sur les diverses propositions en réservant la question même des zones pour la fin.

M. *Rustu Aras* (Turquie) accepte la proposition du Président, mais désirerait des éclaircissements de la part des délégations qui ont soumis la proposition.

Le Président déclare que la délégation turque, et toutes les autres délégations qui désireraient des renseignements complémentaires, auront toute latitude pour les demander aux délégations britannique et française.

M. *Eden* explique que le projet soumis aux délégués est destiné à être publié à la fin des débats comme indication des intentions des puissances participant à la Conférence et des autres puissances qui se rallieraient à ce projet.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) fait observer au sujet du paragraphe II du projet qu'il donne aux sous-marins en Méditerranée toute liberté d'action s'ils se conforment aux règles du droit international fixées dans la partie IV du traité signé à Londres le 22 avril 1930 pour la limitation et la réduction des armements navals [1], ce qui aboutirait pratiquement à la légalisation de la guerre en Méditerranée.

[1] La partie IV de ce traité appliquait aux sous-marins les mêmes règles de droit international que les bâtiments de surface devaient observer à l'égard des navires de commerce.

Le Président estime qu'il s'agit là d'une question de rédaction qu'il sera facile de régler.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) fait observer à M. Litvinov que le paragraphe 3 explique et complète le paragraphe 2.

Le Président déclare que si la Conférence accepte le paragraphe 2, il sera facile d'en changer la rédaction, car il est bien évident que le but de ce paragraphe n'est pas de légaliser les attaques possibles de sous-marins contre des navires de commerce.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) ne croit pas qu'il s'agit seulement d'une question de rédaction. Il y a peut-être une différence entre le paragraphe en question et l'intention de M. Litvinov. Le paragraphe pose en effet le principe que tout sous-marin qui aura enfreint les règles de droit international dont il est fait mention pourra être poursuivi et coulé; le paragraphe suivant complète ce principe, mais le texte ne permet pas que des navires de guerre coulent à vue un sous-marin qui n'aurait accompli aucun acte illégal.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) ne demande pas la possibilité de détruire tous les sous-marins que l'on apercevrait en Méditerranée, mais il voudrait être sûr qu'en aucune circonstance un navire marchand naviguant en Méditerranée ne pourra être attaqué par des sous-marins.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) comprend l'importance de l'objection de M. Litvinov. L'objet du paragraphe en question est de prévoir des mesures pratiques pour contre-attaquer un sous-marin, mais il n'a pas pour but de légaliser des attaques contre des navires neutres.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) insiste sur le fait que le texte en question semble en réalité signifier que les sous-marins auraient le droit d'attaquer les navires marchands en se conformant à certaines règles.

L'amiral *Darlan* (France) déclare que dans la pratique l'application des règles du traité de Londres empêcherait, en toutes circonstances, un sous-marin de couler un navire de commerce car, d'après ces règles, le sous-marin doit mettre l'équipage dudit navire en lieu sûr. Or, dans la pratique, il n'est pas possible à un sous-marin de mettre en lieu sûr l'équipage d'un navire avant de le couler et, par conséquent, un sous-marin ne peut, en réalité, couler un navire marchand sans tomber sous le coup du paragraphe II du texte proposé.

Il donne lecture d'extraits de la partie IV du traité de Londres.

M. *Politis* (Grèce) fait remarquer que ces règles sont applicables en temps de guerre et qu'en conséquence la Conférence doit adapter ces règles à la situation actuelle, qui n'avait jamais été prévue.

Le Président se rallie à l'avis de M. Politis et estime qu'il sera facile de rédiger le paragraphe 2 de façon à rendre ces règles applicables en temps de paix.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) estime qu'il s'agit d'une question de principe plutôt que de rédaction. Si la Conférence reconnaît qu'il y a un état de guerre en Méditerranée, alors certaines puissances auront le droit d'attaquer des navires marchands en se conformant aux règles de guerre. Si, par contre, la Conférence estime qu'il n'y a pas état de guerre, alors les navires marchands ont un droit de navigation absolu et ne doivent pas être attaqués par des sous-

marins ou d'autres navires de guerre. Il serait donc plus simple de dire, sans se référer à aucune règle ou convention, que tout navire de guerre qui attaquera un navire marchand pourra lui-même être attaqué.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) estime que l'argument de M. Litvinov a une certaine force. Le paragraphe proposé ne prévoit qu'un seul type d'attaque. M. Litvinov désire que l'on prévoie tous les genres d'attaques possibles. On pourrait peut être soumettre ce point aux experts et trouver un texte donnant satisfaction à tous les délégués. La préoccupation immédiate de la Conférence est de parer aux attaques présentant un caractère de piraterie, avec torpillage immédiat par un sous-marin, cas qui s'est produit le plus souvent. C'est ce qu'a prévu le projet. Il y aurait lieu toutefois de tenir compte de l'idée de M. Litvinov.

Le Président est d'accord avec M. Eden sur la possibilité d'étendre ce projet à toutes les formes d'attaques de navires marchands. Toutefois, comme la question des sous-marins est la plus urgente, il conviendrait de s'en occuper en premier et d'examiner ultérieurement les autres formes d'agression de la part de navires de surface ou d'avions.

M. *Antonesco* (Roumanie) estime qu'il y a un malentendu. La Conférence s'occupe des attaques de navires; or, puisque l'état de guerre n'existe pas, il n'y a pas lieu de se référer aux règles de guerre et toute attaque d'un navire en temps de paix est un acte de piraterie. Il suffirait donc de rédiger ainsi le paragraphe 2 :

« Tout sous-marin qui attaque un tel navire sera contre-attaqué et, si possible, détruit ».

M. *Rustu Aras* (Turquie) fait remarquer que des actes d'hostilité sont parfois commis sans déclaration de guerre. Il peut donc arriver qu'un navire de guerre attaque un autre navire en temps de paix. La Conférence est-elle réunie pour empêcher toute attaque d'un navire marchand en temps de paix, ou seulement pour prévenir des attaques faites dans certaines circonstances et constituant des actes de piraterie ? Si l'on ne se limite pas aux simples actes de piraterie, c'est toute la question, beaucoup plus large, de la sécurité en Méditerranée, qui est soulevée. Personnellement, M. Aras n'y verrait pas d'inconvénient, mais il se demande si tel est réellement le but assigné à la Conférence.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) ne croit pas possible d'accepter la définition proposée par le représentant de la Roumanie. Si, par exemple, un sous-marin arraisonne un navire marchand dans le simple but de vérifier sa nationalité ou de lui demander ses papiers, décidera-t-on que dans ce cas le sous-marin peut être coulé ? C'est là une solution qui paraîtrait un peu sévère.

Il faut donc se limiter à la question de la lutte contre la piraterie. Il ne croit pas que la Conférence puisse accepter un texte aussi draconien que celui que propose le représentant de la Roumanie.

M. *Antonesco* (Roumanie) fait remarquer que le projet parle d'« attaques » et non pas de navires arraisonnés.

Le Président constate que la Conférence semble d'accord sur le principe et que les divergences portent seulement sur la rédaction du texte. La procédure

la plus simple serait donc de désigner un comité de rédaction chargé de trouver une rédaction tenant compte des observations présentées.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) estime qu'il s'agit là d'un point très important qui ne relève pas uniquement d'un comité de rédaction. Si par exemple un sous-marin, ayant sans succès ordonné à un navire de s'arrêter, fait feu sur ce navire pour l'obliger à s'arrêter, cela sera-t-il considéré comme une attaque ? On pourrait l'admettre, mais il s'agit de savoir si la Conférence serait prête à décider que dans ce cas le sous-marin pourra être coulé. Le but de la Conférence est la répression de la piraterie. Il semble cependant utile d'indiquer qu'en se limitant à la piraterie, on n'entend pas conférer à quiconque le droit de commettre des actes illégaux. Le texte suivant pourrait peut-être être ajouté au paragraphe 3 :

« Le fait que les mesures indiquées aux paragraphes 2 et 3 ne seront prises que contre les sous-marins qui ont enfreint les règles du traité de Londres n'implique pas que les puissances participantes accordent à l'une quelconque des parties au conflit espagnol la faculté d'exercer les droits de belligérant ou d'arrêter les navires marchands en haute mer, même en se conformant aux règles du droit maritime en temps de guerre ».

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) reconnaît que le texte proposé par M. Eden améliore sensiblement le projet. Il estime cependant qu'il n'est pas tout à fait suffisant. Il comporte une condamnation des attaques contre les navires marchands, mais il signifie en même temps que les sous-marins responsables de ces attaques ne pourront être contre-attaqués. C'est donc à certains égards une limitation des droits dont jouit actuellement chaque état.

Si un navire britannique est arrêté en haute mer par un sous-marin qui, après avoir mis l'équipage en sûreté sur d'autres bateaux, attaque ce navire, les navires de guerre britanniques qui pourraient se trouver dans le voisinage resteront-ils indifférents ? D'après le texte actuellement proposé, ils n'auraient pas le droit d'attaquer le sous-marin. Ce serait donc une restriction des droits actuels.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) déclare qu'il s'agit de savoir jusqu'où l'on veut aller dans ce domaine. Doit-on admettre le droit de contre-attaquer et de couler tout sous-marin s'arrogeant des droits de belligérant qu'il ne possède pas ?

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) déclare que c'est ainsi qu'il avait compris l'invitation à la Conférence. D'ailleurs, cette invitation visait non seulement les sous-marins, mais aussi les avions. Si le droit d'attaquer un sous-marin est subordonné simplement à l'observation des règles applicables en temps de guerre, cela aboutira en pratique à des attaques dans toute la Méditerranée, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas, en réalité, de sécurité.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) comprend l'argument de M. Litvinov. Il fait cependant observer que quand la Conférence a été convoquée, il y avait eu déjà un grand nombre de bateaux torpillés, mais que les cas visés par M. Litvinov ne s'étaient pas encore produits. Il s'agit donc, pour le moment, d'une question plutôt théorique. On peut comparer ce cas à celui des meurtriers

qui sont pendus alors que les voleurs ne le sont pas. Il ne s'ensuit donc pas pour autant que le vol soit considéré comme légal. De même, les sous-marins qui violeront les règles de Londres pourront être coulés, mais le fait que ceux qui arrêtent les navires ne seront pas coulés n'implique pas que leur action soit légale.

Il estime qu'il serait possible, d'ici à demain, de trouver un texte tenant compte de cette difficulté au moyen d'une consultation avec la délégation française et les autres délégations.

Le Président constate qu'il y a deux propositions soumises à la Conférence. La première consiste à charger les délégations britannique et française de rédiger à nouveau les paragraphes 2 et 3 en tenant compte des observations présentées. La seconde question est de savoir si la Conférence se trouve d'accord sur le reste du texte proposé.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) estime que les personnes qui seront chargées de modifier la rédaction du projet devront savoir s'il s'agit de donner une sécurité réelle aux navires marchands ou simplement d'humaniser la guerre en temps de paix.

Le Président déclare que la proposition tend à protéger les navires relevant d'une nation qui n'est pas partie au conflit espagnol, ce qui ne signifie pas qu'il s'agisse d'humaniser la guerre.

M. *Politis* (Grèce) croit comprendre que par l'expression « nation qui n'est pas partie au conflit espagnol », on entend exclure uniquement les deux parties au conflit espagnol. Il signale la nécessité de modifier en conséquence cette expression.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) demande si l'on entend par là qu'un navire espagnol pourra être attaqué par n'importe qui.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) déclare que son gouvernement n'a pas l'intention d'intervenir pour défendre les navires de l'une quelconque des parties en lutte en Espagne.

M. *Rustu Aras* (Turquie) constate qu'il y a deux propositions soumises à la Conférence : la première, de M. Politis, consiste à assurer la protection des navires de tous pays autres que ceux des deux parties au conflit espagnol, la seconde vise l'action qui devrait être entreprise à l'égard des sous-marins qui se conforment aux règles mentionnées au paragraphe 2 du texte proposé.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) partage l'avis de M. Rustu Aras.

M. *Politis* (Grèce) estime qu'il faut s'occuper en premier lieu de la question de la violation flagrante des règles du traité de Londres et, en second lieu, des cas de violation moins évidente.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) demande si la Conférence n'a l'intention de s'occuper que des sous-marins ou si elle veut envisager la question plus vaste des attaques par navires de surface et avions.

En regardant sur la carte la répartition proposée, il constate que certaines zones importantes ne sont pas visées, notamment la partie de la Méditerranée qui touche à la côte syrienne, à Port-Saïd et à Alexandrie.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) estime que c'est à la Conférence maritime à se prononcer sur la première question soulevée par M. Litvinov. Il avait paru

désirable de régler aussi rapidement que possible la question des sous-marins et de terminer ainsi la conférence de Nyon proprement dite. Ensuite, pendant l'Assemblée, il serait possible, dans une commission ou de toute autre manière, d'examiner la question des attaques par navires de surface et avions. Quant à la seconde question soulevée par M. Litvinov, les navires de guerre dont on dispose ne sont qu'en nombre limité et c'est pour cette raison que l'on avait cru pouvoir laisser de côté certaines zones dans lesquelles aucune attaque ne s'est encore produite. Si toutefois des attaques se produisaient à l'avenir dans ces zones laissées à l'écart, il serait possible de modifier la répartition actuelle.

Le Président pense que la réponse de M. Eden donne satisfaction à M. Litvinov pour la première question. Quant au second point, il est prévu par le paragraphe 4 du texte proposé qui stipule que le « principe ci-dessus restera en vigueur aussi longtemps qu'il sera nécessaire mais pourra être revisé à nouveau périodiquement ». S'il se produisait donc des attaques dans une zone qui n'est pas placée sous surveillance, il serait possible de remédier à cette situation.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) insiste sur le fait qu'une décision rapide prise par la Conférence permettrait d'augmenter dans une large mesure les forces navales en Méditerranée et d'inspirer ainsi une crainte salutaire, qui aurait certainement pour effet de diminuer fortement le nombre des actions illégales commises en mer.

M. *Rustu Aras* (Turquie) est provisoirement d'accord, sous réserve de l'approbation de son gouvernement. Toutefois, il lui sera nécessaire d'avoir, de la part des délégations britannique et française, quelques éclaircissements au sujet du système de répartition des zones.

M. *Antonesco* (Roumanie) et M. *Politis* (Grèce) sont du même avis que M. Rustu Aras.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) reconnaît l'urgence d'une décision au sujet des attaques de sous-marins, mais il ne voit pas pour quelle raison les attaques par navires de surface ou avions devraient être étudiées par un autre organisme composé différemment. Ne serait-il pas possible que la conférence actuelle examinât également ces autres questions après s'être transportée à Genève ?

Quant à la répartition en zones, il estime que certaines parties de la Méditerranée ne seront pas protégées par suite de l'insuffisance des forces navales et que si certaines puissances désirent étendre leur zone, elles se trouveront limitées dans leurs droits.

Enfin, il désirerait savoir si le détroit de Gibraltar sera visé dans le projet ou s'il n'est pas question de le protéger.

Le Président, répondant à la première question de M. Litvinov, déclare qu'il est entendu que c'est la même conférence, composée des mêmes personnes, qui se réunira à Genève pour étudier la question des navires de surface et avions.

En ce qui concerne l'extension des zones, la question semble intimement liée à celle des zones elles-mêmes. Le Président suggère qu'après la réunion,

les délégations britannique et française se tiennent à la disposition des autres délégations pour toutes explications nécessaires à ce sujet. Cette procédure permettra d'avancer la discussion pour le lendemain.

Quant au troisième point soulevé par M. Litvinov, il semble que l'avis des techniciens soit nécessaire à ce sujet.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) déclare, en réponse à la question de M. Litvinov, que le détroit de Gibraltar est en effet un passage très fréquenté, mais que jusqu'à présent il n'y a pas eu d'attaque de sous-marins à cet endroit pas plus qu'en Méditerranée orientale. S'il s'en produisait, il y aurait lieu d'envisager une modification du système.

M. Eden fait remarquer que la Conférence semble disposée en principe à accepter les zones A, B, C et D, sous réserve d'approbation de leurs gouvernements et que la discussion porterait seulement sur les zones E et F.

Communiqué de presse.

Le *Président* donne lecture d'un communiqué de presse qui est approuvé par la Conférence.

La séance est levée à 20 heures.

424

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. n° 357. *Rome, 10 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 20 septembre.)

L'Italie se trouve évidemment depuis quelques jours dans une de ces phases de sa politique internationale où elle accentue son attitude et précipite son allure dans les voies nouvelles qu'elle s'est tracées, sans trop prendre garde parfois aux dangers de la route et à l'étroitesse des tournants. Le souvenir des rétablissements successifs réussis pendant toute la durée de l'affaire d'Éthiopie concourt avec le goût du risque fréquemment témoigné par M. Mussolini pour déterminer de temps à autre ces phases d'accélération où le souci du prestige national comme de celui du régime prime, non sans péril et avec une absence apparente de calcul, toute autre considération.

C'est évidemment sous cet aspect qu'il faut considérer la publicité tapageuse donnée à la « victoire italienne » de Santander. A-t-on pensé, dans cette circonstance, aux contreparties fâcheuses que pourrait comporter un tel éclat, aux inquiétudes et aux réactions qu'il devait fatalement susciter, notamment en France, à l'inopportunité de ce geste accompli au moment où l'atmosphère s'améliorait un peu, et à quinze jours de la réunion de Genève ? Si l'on a eu dans l'esprit de telles considérations, du moins ont-elles pesé bien peu au regard des satisfactions que procurait la guérison des blessures d'amour-

propre [subies] au moment de Guadalajara et si cruellement ressenties. C'est en observant cette psychologie si étrangement insouciante parfois que l'on se prend à considérer comme admissible l'hypothèse d'une Italie n'hésitant pas, dans son désir de précipiter le règlement espagnol et d'éviter les risques d'une nouvelle campagne d'hiver, à user de tous les moyens, y compris une guerre de sous-marins, et cela au risque à peu près certain d'unir dans une communauté d'inquiétude et de réprobation les nations, grandes et petites, qui ont des intérêts en Méditerranée. Mais là encore le rétablissement a été opéré et, une fois de plus, par l'intervention extérieure d'un sort heureux. En présentant les accusations dans la forme et au moment où elle l'a fait, l'U.R.S.S. a pratiquement renversé le fardeau de la preuve. Il n'est, pour se rendre compte du soulagement éprouvé ici, que de se rappeler l'expression qui animait le visage du comte Ciano lorsqu'à la remise de l'invitation à la conférence de Nyon [1], il répondait en mettant tout d'abord mon collègue anglais et moi-même au courant de la démarche soviétique [2].

L'Italie se trouve donc présentement dans un de ces moments où elle joue, allant toujours de l'avant, sans craindre d'accumuler les risques. Et il faut bien constater que c'est sur la carte allemande que s'accentuent ses préférences. La reconnaissance par M. Gayda, dans deux articles successifs, de l'existence d'intérêts allemands en Méditerranée et du bien-fondé des revendications coloniales du Reich [3] montrent que, de propos délibéré, on affecte ici de se rapprocher de plus en plus des thèses allemandes et de vouloir rendre plus solide encore l'axe Rome-Berlin. On s'attend, dans les milieux officiels italiens, à ce que la présente session de Genève laisse cette fois encore sans solution la question éthiopienne et à ce que rien de bon pour l'Italie ne sorte de la conférence de Nyon.

En présence de ces deux derniers éléments, et étant donné la tendance à une orientation « totalitaire » de la politique italienne, il est possible que les assurances données par le comte Ciano sur le caractère du voyage de M. Mussolini en Allemagne (voir mon télégramme nos [1226-1228]) [4] perdent de leur valeur au cours des jours qui viennent et que les déceptions que l'Italie pourrait récolter au long du lac Léman la décident à rechercher, à l'occasion du séjour du chef du gouvernement à Berlin, quelque renforcement concret et substantiel de la solidarité italo-allemande.

(1) Invitation dont le texte est ci-dessus reproduit sous le n° 396.

(2) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 405.

(3) Le télégramme 1245-1247 de Rome, du 8 septembre, qu'il a paru superflu de reproduire, faisait d'état de l'appui fourni par le directeur du *Giornale d'Italia* à la proclamation d'ouverture du congrès de Nuremberg par le Führer (sur cette proclamation, voir ci-après le n° 438, note). Selon le journaliste italien, le Chancelier « avait clairement posé à la conscience des gouvernements et des peuples européens le problème des colonies allemandes et du droit à une restitution ». « C' [était] là un problème de justice et d'équilibre européen » qui nécessitait la révision du statut colonial institué par le traité de Versailles.

(4) D'après ce télégramme, du 7 septembre, le ministre italien des Affaires étrangères avait laissé entendre au représentant de la France que le voyage du Duce aurait « le caractère d'une rencontre de deux chefs de partis : c'est la visite du chef de la révolution fasciste au chef de la révolution nazie ». La visite « n'aurait aucun caractère diplomatique et ne comporterait la signature d'aucun document ». Le ministre écartait enfin « l'hypothèse d'une alliance militaire »,

425

M. Lévi, Chargé d'affaires de France à Moscou,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 474, 475. Réservé. *Moscou, 11 septembre 1937, 1 h. 5.*

(*Reçu :* 1 h. 50.)

Selon les indications que vient de me donner M. Potemkine, les autorités soviétiques disposeraient d'un certain nombre de documents permettant d'établir de façon certaine que les torpillages en Méditerranée sont l'œuvre de sous-marins italiens. Elles auraient notamment entre les mains une pièce émanant du consulat d'Italie à Anvers, par laquelle il est recommandé au commandant d'un navire de commerce étranger d'éviter pour sa sécurité une zone spécifiée au sud de la Sicile.

On aurait d'autre part ici un exemplaire des instructions données au département de la Presse à Rome, recommandant d'insister dans les journaux de la Péninsule sur le fait que les unités combattantes en Espagne sont des éléments de l'armée régulière, et de publier autant que possible le nom des généraux et officiers commandant ces troupes.

426

COMPTE RENDU

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE. COMITÉ PERMANENT

Procès-verbal provisoire de la deuxième séance (privée) tenue à Nyon, le samedi 11 septembre 1937, à 16 h. 30 (1)

Président : M. Yvon DELBOS (France).

Présents :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du nord : M. EDEN; lord CHATFIELD; sir Robert VANSITTART; contre-amiral BELLAIRS.

Bulgarie : MM. KUSSEIVANOV; MOMTCHILOV.

Égypte : Wacyf GHALI pacha; Hafez AFIFI pacha.

France : vice-amiral DARLAN; M. MASSIGLI.

Grèce : MM. MAVROUDIS, POLITIS, POLYCHRONIADES.

Roumanie : MM. ANTONESCO, BADULESCO.

Turquie : M. ARAS.

U.R.S.S. : M. LITVINOV.

Yougoslavie : MM. POURITCH, SOUBBOTITCH.

Le secrétaire général de la Conférence : M. AGHNIDES.

Déclaration des états de l'Entente balkanique.

M. *Pouritch* (Yougoslavie), au nom des états de l'Entente balkanique, fait la déclaration suivante :

« Les délégations des états de l'Entente balkanique, prenant en considération les moyens d'action et la pratique de leurs gouvernements en matière navale, sont arrivées, après examen des possibilités pratiques de prévention et de répression dans la Méditerranée des actes de piraterie, aux conclusions suivantes :

1. Qu'il soit laissé à chaque riverain le soin d'assurer dans ses eaux territoriales la police contre la piraterie;

2. Que dans l'exercice de cette police, il soit loisible à chaque riverain de se concerter avec d'autres riverains en vue d'une collaboration internationale;

3. Qu'en dehors des eaux territoriales, et spécialement sur les routes maritimes usuellement fréquentées et dont le tracé pourrait être convenu, la police contre la piraterie soit assumée d'un bout à l'autre de la Méditerranée par les forces combinées de la France et du Royaume-Uni comme ces puissances ont accepté de le faire.

(1) Le texte de ce compte rendu est précédé de la mention suivante : Afin de hâter l'établissement du texte définitif de la Conférence, MM. les Délégués sont priés de faire parvenir au secrétariat général de la Conférence, dans les quarante-huit heures qui suivront la réception du procès-verbal, les corrections qu'ils désireraient voir apporter au compte rendu de leur intervention.

L'Entente balkanique exprime l'espoir que les puissances riveraines convoquées à cette conférence voudront s'associer aux décisions de cette conférence qui leur seront dûment communiquées.

M. *Kusseivanov* (Bulgarie) appuie, au nom de la délégation bulgare, la déclaration qui vient d'être faite par le délégué de la Yougoslavie, au nom des états de l'Entente balkanique.

Le Président donne acte de cette déclaration. Il demande si elle peut être livrée au public.

M. *Pouritch* (Yougoslavie) répond qu'il n'a aucune objection à formuler contre la communication à la presse de la déclaration en question.

Il en est ainsi *décidé*.

Examen du projet franco-anglais.

Le Président fait savoir que les délégations anglaise et française, allant au devant des désirs exprimés par les états de l'Entente balkanique et tenant compte des observations échangées au cours de la discussion de l'avant-projet, ont établi un texte qui a été distribué aux délégations. (voir annexe au présent procès-verbal). Il propose de procéder immédiatement à la discussion de ce texte par alinéas.

Cette proposition est *approuvée*.

Préambule.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) tient à féliciter les auteurs du nouveau document et à les remercier pour les améliorations que comporte ce texte. Il fait cependant observer que les deux objections qu'il avait formulées la veille, à savoir que le projet exclut les navires espagnols et qu'il n'assure pas la complète liberté des mers[1], subsistent toujours. L'invitation adressée au gouvernement de l'U.R.S.S. reposait sur une base toute différente. Le gouvernement de l'U.R.S.S. avait espéré que la Conférence serait en mesure d'assurer une complète liberté de la navigation alors que le texte dont se trouve saisie la Conférence tend plutôt à l'humanisation de la guerre. Il pourrait contribuer à assurer la liberté de la navigation comme aussi il pourrait ne pas réaliser cette fin. Quoi qu'il en soit, du moment que le projet repose sur une base toute nouvelle, M. Litvinov n'est pas en mesure de l'accepter sans en référer à son gouvernement.

Ceci dit, M. Litvinov propose d'intervertir l'ordre des deux premiers alinéas en y apportant les modifications de rédaction qu'entraîne ce changement. Il motive cette proposition en faisant observer que les puissances ont été invitées à la Conférence non pas parce que certaines questions de droit international énoncées dans le traité de Londres n'ont pas été respectées, mais parce que la navigation en haute mer est devenue dangereuse. C'est pour cette raison que la Conférence a été convoquée.

M. *Eden* (Royaume-Uni) se déclare disposé à accepter le changement proposé. Il suggère à son tour de renforcer le texte du deuxième alinéa en faisant suivre le mot « attaques » du mot « répétées ».

[1] Voir ci-dessus le n° 423.

Les deux premiers alinéas du préambule sont acceptés avec les modifications proposées respectivement par M. Litvinov et M. Eden.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose d'ajouter dans le dernier membre de phrase du troisième alinéa du préambule, après les mots « estiment nécessaire », les mots « en premier lieu », ceci afin de bien préciser que les mesures convenues au sujet des sous-marins n'excluent pas des décisions ultérieures concernant les actes d'agression commis par des bâtiments de surface ou des avions.

Cette proposition est *acceptée*.

Point 1.

M. *Politis* (Grèce) propose de substituer à l'expression « les navires de toutes nations non parties au conflit espagnol » les termes dont il est fait usage au deuxième alinéa du préambule, à savoir « tous navires de commerce n'appartenant à aucun des partis en lutte en Espagne ».

Le Président propose de son côté de remplacer les mots « effectue l'action énoncée aux paragraphes 2 et 3 ci-dessous » par « agissant conformément aux paragraphes 2 et 3 ci-dessous ».

Le point 1 est *approuvé* avec ces modifications.

Point 2.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose d'insérer à la première ligne du point 2, après les mots « qui attaquerait un tel navire », les mots « sans faire connaître son pavillon ».

L'amiral *Darlan* (France) explique qu'il va de soi que tout navire de guerre doit combattre sous son pavillon.

Lord *Chatfield* (Grande-Bretagne) fait observer qu'il est dangereux de rattacher les règles importantes énoncées dans le traité de Londres à une question secondaire comme l'obligation de hisser le pavillon. D'ailleurs, lorsqu'un sous-marin coule un navire de commerce, il est rare qu'il y ait quelqu'un dans le voisinage pour constater si le pavillon a été hissé ou non. En acceptant l'addition proposée, on risquerait de rendre encore plus difficile la tâche des navires chargés d'appliquer les instructions qui leur seront données en vertu de l'accord.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) convient qu'il est plus facile pour des marins de juger des difficultés éventuelles que pour des délégués à une conférence.

Le Président estime que dans ces conditions, il vaut mieux s'en remettre aux marins.

L'amiral *Darlan* (France) cite le point 1 de l'article 22 du traité de Londres qui prévoit que « dans leur action à l'égard des navires de commerce, les sous-marins doivent se conformer aux règles de droit international auxquelles sont soumis les bâtiments de guerre de surface ». Il en conclut que les sous-marins, tout comme les bâtiments de surface, doivent combattre sous leur pavillon.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) constate que cette disposition est très satisfaisante en soi.

Point 3.

M. *Politis* (Grèce) fait observer que les mots « a été récemment attaqué » peuvent prêter à équivoque, car on pourrait en déduire qu'il s'agit d'attaques

récentes par rapport à la date de la conclusion de l'accord. Il propose d'employer une expression plus appropriée, de dire par exemple « viendrait d'être attaqué ».

Cette proposition est *approuvée*.

M. *Eden* (Grande-Bretagne) constate que dans le texte anglais, il est question de navires « attaqués ou coulés », alors que dans le texte français il est dit « attaqués et coulés ». Il propose de rectifier le texte français pour le rendre conforme au texte anglais.

M. *Politis* (Grèce) fait observer que le point 2 traite des cas constatés de flagrant délit, alors que le point 3 traite des cas où un navire vient d'être attaqué en violation des règles de droit international. Dans les deux cas, il s'agit du même acte. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison d'employer au point 3 une expression différente. Les mots « et coulés » devraient donc être supprimés purement et simplement.

Cette proposition est *approuvée*.

Le point 3 est *adopté* avec les modifications ci-dessus.

Point 4.

Il est convenu d'adopter pour ce point, comme pour le reste du texte, l'expression « puissances participantes » au lieu de « gouvernements signataires ».

M. *Eden* (Grande-Bretagne) signale que dans le texte anglais, l'expression *carry out the measures* dont il est fait usage aux paragraphes 1 et 2 du point 4 doit être remplacée par le mot *operate*.

M. *Pouritch* (Yougoslavie) fait observer que la rédaction du début du paragraphe 2 peut prêter à confusion, car elle pourrait faire croire que l'Adriatique est exclue du contrôle. Il propose de transférer les mots « exception faite pour la mer Adriatique » à l'alinéa *b* du paragraphe 2 à la suite des mots « en haute mer ».

Cette modification est *approuvée*.

M. *Antonesco* (Roumanie) estime qu'il convient de préciser que par l'expression « autres gouvernements » dont il est fait usage au début de la dernière phrase du paragraphe 2, on vise des états riverains de la Méditerranée.

Il est décidé, pour tenir compte de cette observation, d'employer l'expression « les autres puissances participantes qui sont riveraines de la Méditerranée ».

M. *Aras* (Turquie) demande de substituer, dans la même phrase, aux mots « user de leurs bases » les mots « user de ceux de leurs ports qu'ils indiqueront ».

Cette modification est également *approuvée*.

Il est en outre décidé de préciser à l'alinéa *b* du point 2 que l'action des flottes britannique et française sera exercée en Méditerranée orientale également, *suivant la répartition convenue entre les deux gouvernements*.

Enfin, le Comité décide de préciser au paragraphe 3 du point 4 que les zones dont il est question sont celles qui ont été mentionnées aux paragraphes 1 et 2 du même point.

Point 5.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose de rédiger comme suit le dernier alinéa du point 5 :

« Les puissances participantes conviennent également qu'aucune d'elles n'admettra la présence d'aucun sous-marin dans ses eaux territoriales, excepté dans le cas de relâche forcée ou dans les conditions prévues à l'alinéa *b* ci-dessus. »

Le point 5 est *adopté* avec cet amendement.

Point 6.

M. *Eden* (Royaume-Uni) propose de remplacer, à la fin de ce point, les mots « des routes convenues entre elles » par les mots « certaines routes principales convenues entre elles », ceci afin de ne pas alarmer inutilement les milieux maritimes en donnant l'impression que ce texte vise également le cabotage.

Le point 6 est *adopté* avec cette modification.

Point 7.

Ce point ne fait l'objet d'aucune observation.

M. *Aras* (Turquie) tient à préciser à cette occasion qu'aucune des dispositions qui viennent d'être adoptées jusqu'ici ne portera atteinte aux arrangements internationaux existants. Il a notamment en vue la convention des Détroits. Étant donné cependant qu'il s'agit d'une règle qui va de soi, M. Aras ne demandera pas l'insertion d'un nouveau texte et se contentera de voir son observation consignée au procès-verbal.

M. *Antonesco* (Roumanie) saisit cette occasion pour demander à M. Aras qui vient de faire allusion à la convention des Détroits si la Turquie est en mesure d'empêcher les sous-marins de pénétrer dans la mer Noire, comme l'y oblige la convention des Détroits.

M. *Aras* (Turquie) déclare que le gouvernement de la République turque envisage la question des Détroits aussi bien du point de vue général des obligations internationales qui lui incombent que du point de vue spécial des obligations résultant pour elle de la convention des Détroits. Les unes et les autres coïncident d'ailleurs et le gouvernement turc a pris les mesures nécessaires en ce qui concerne tant la souveraineté de la Turquie que les exigences de la convention des Détroits. Le gouvernement estime que le danger signalé par M. Antonesco n'existe pas; il pense que cette confiance est justifiée et qu'aucun sous-marin ne passera les Détroits. Mais si, par impossible, le besoin s'en faisait sentir, le gouvernement de la République turque ne manquera pas d'informer les puissances signataires. M. Aras répète qu'il ne croit pas que ce besoin se fasse sentir, les mesures prises par son gouvernement étant suffisantes.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose d'insérer à la suite du point 5 un nouveau point ainsi conçu :

« Les puissances participantes qui sont riveraines de la mer Noire conviennent qu'au cas où un danger se manifesterait pour la sécurité de la navigation en mer Noire du fait de l'activité des sous-marins, elles procéderont à l'élaboration de mesures appropriées en vue de parer à un tel danger ».

M. *Aras* (Turquie) approuve le principe de la proposition Litvinov tout en répétant que les mesures prises par le gouvernement turc sont suffisantes. Si, par impossible, la nécessité s'en faisait sentir, il va de soi que les puissances riveraines de la mer Noire ne manqueront pas de se concerter en vue des mesures à prendre pour remédier à un danger éventuel.

M. *Antonesco* (Roumanie) tient à déclarer qu'il est d'accord sur le point de vue exprimé par M. Litvinov, sous la réserve que toutes les mesures devront être prises par les riverains de la mer Noire dans le cadre et l'esprit de l'arrangement de Nyon et de concert avec les puissances signataires dudit arrangement.

M. *Kusseivanov* (Bulgarie) s'associe, au nom de la délégation bulgare, à la déclaration faite par M. Antonesco.

Le Président fait observer qu'il serait préférable de ne pas faire une mention spéciale dans le texte même de l'arrangement d'un cas qui, probablement, ne se présentera pas. Il demande si M. Litvinov se contenterait de voir sa déclaration consignée au procès-verbal.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) accepte la suggestion du Président.

Point 8.

Ce point est approuvé avec une légère modification de pure forme.

Propositions nouvelles.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose l'insertion d'un nouvel alinéa ainsi conçu : « Les dispositions qui précèdent n'affectent en rien les accords internationaux existants. »

M. *Aras* (Turquie) fait observer que cette proposition est conforme aux observations qu'il a formulées à l'occasion du point 7. Comme cependant il s'agit d'un principe qui va de soi, il s'est contenté d'une mention au procès-verbal. Si M. Litvinov tient à voir insérer un nouveau texte dans l'accord même, M. Aras n'y verra aucune objection.

M. *Eden* (Royaume Uni) demande ce que l'on entend viser par ce nouveau texte. S'agit-il de la convention de Montreux ? Si l'on en a vue d'autres accords également, quels sont-ils ?

M. *Aras* (Turquie) explique qu'il s'agit de tous les accords existants. Par exemple, la Turquie a un accord naval avec les Soviets et un accord naval avec la Grèce. Peut-être serait-il préférable de préciser qu'il s'agit des accords enregistrés à la Société des Nations.

M. *Eden* (Royaume-Uni) ne voit pas comment les dispositions qui viennent d'être approuvées pourraient affecter les accords navals en question. Peut-on dire, par exemple, que ces dispositions peuvent affecter l'accord naval anglo-allemand ?

M. *Aras* (Turquie) répète que personnellement, il se contente d'une mention au procès-verbal.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) ne voit pas les motifs de l'objection formulée par M. Eden. Il fait observer que si des accords existent, il ne faut pas que les dispositions nouvelles aillent à l'encontre de ces accords. S'ils n'existent pas, ils ne peuvent pas être affectés.

Il est *décidé* d'insérer à la suite du point 7 un nouveau point ainsi conçu :

« Les dispositions précédentes n'affectent en rien les engagements internationaux existants enregistrés au secrétariat de la Société des Nations. »

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) propose également d'insérer dans le préambule une nouvelle phrase ainsi conçue :

« Il est constaté que les règles de droit international mentionnées dans le traité de Londres de 1930 obligent tout sous-marin se livrant à des opérations contre un bâtiment de commerce de faire connaître le pavillon de sa nation. »

M. *Eden* (Royaume-Uni) admet que cette constatation est exacte. Il se demande cependant si les navires de guerre qui exercent le contrôle doivent couler le sous-marin qui n'aura pas arboré son pavillon.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) répond que le texte même qui vient d'être adopté prévoit que si un sous-marin attaque un navire marchand en violation des règles de droit international mentionnées au traité de Londres, il doit être coulé.

M. *Eden* (Royaume-Uni) éprouve quelques difficultés à admettre que la non-observation de cette règle particulière doit entraîner la destruction du sous-marin.

Le Président déclare que les délégations britannique et française estiment que les conséquences qui en résulteraient dans les cas d'espèce envisagés seraient assez sérieuses pour les gouvernements britannique et français. Du moment que ces derniers sont chargés de la tâche, ils sont en droit de demander qu'on veuille bien leur laisser une certaine marge d'appréciation. C'est pour cette raison que les deux délégations préfèrent que le principe découle implicitement du texte, ce qui laisserait une telle marge, plutôt qu'il soit énoncé explicitement de manière à ne laisser aucune marge.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) craint que l'on ait mal interprété sa pensée. Il est dit dans le texte déjà adopté que tout sous-marin qui attaquerait un navire marchand d'une manière contraire aux règles du droit international énoncées dans le traité de Londres sera contre-attaqué et si possible détruit. Or, une des règles en question, c'est l'obligation de hisser le pavillon.

M. *Politis* (Grèce) croit qu'il y a un malentendu de la part de M. Litvinov. Il s'agit d'une règle de droit coutumier que par extension on applique aux sous-marins. Au point de vue pratique, cette règle est sans portée dans le cas d'espèce envisagé, car un sous-marin agit en plongée et ne peut donc pas arborer son pavillon. Pour ces raisons, M. Politis ne comprend pas l'utilité de rappeler cette règle.

Le Président prie M. Litvinov de ne pas insister sur sa proposition. Il rappelle que ce sont les gouvernements britannique et français qui sont intéressés en premier lieu à l'action envisagée. M. Litvinov voudra bien leur laisser une liberté d'appréciation et comprendre que ceux qui sont dans l'action et qui risquent des ripostes avec toutes leurs conséquences ne sont pas dans le domaine de la théorie, mais dans celui de la pratique.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) se déclare prêt à accéder au vœu de la délégation britannique et de la délégation française. Il croit comprendre, cependant,

que l'on ne fera pas d'objection à ce que les explications fournies par l'amiral Darlan soient consignées au procès-verbal.

Il en est ainsi *convenu*.

L'ensemble du texte est *approuvé* avec les modifications qui viennent d'être décidées.

Le *Président* rappelle que certaines délégations ont déclaré devoir se référer à leurs gouvernements pour obtenir les pleins pouvoirs nécessaires pour signer le texte arrêté. Il donne la parole à M. Politis qui a des explications à fournir au sujet de la nature et du libellé des pouvoirs que doivent produire les délégations.

M. *Politis* (Grèce) explique qu'étant donné le caractère éminemment pratique et technique de l'accord du document qui va être signé et le désir exprimé par les puissances invitantes et partagé par toutes les délégations d'aboutir rapidement, on peut, pour les pleins pouvoirs en question, se contenter d'un minimum de formalités. Une simple dépêche émanant, soit du chef de l'État, soit du chef de gouvernement de chacune des délégations doit suffire pour que celles-ci aient les pouvoirs nécessaires pour signer l'accord.

M. *Aras* (Turquie) estime que la procédure suggérée par M. Politis est très heureuse. Il ajoute que l'on pourrait au besoin se contenter d'une dépêche émanant du ministère des Affaires étrangères. Il fait observer que dans certains pays, en Turquie par exemple, les décisions du Conseil des ministres sont notifiées à l'étranger par le ministère des Affaires étrangères. D'autre part, les ministres des Affaires étrangères présents à la Conférence pourraient être dispensés de ces formalités.

M. *Antonesco* (Roumanie) estime que l'on doit prévoir que l'accord entrera en vigueur avant toute ratification, même pour les pays où l'approbation du Parlement est requise pour la ratification d'un tel accord.

M. *Eden* (Royaume-Uni) explique qu'il avait envisagé une forme de document dispensant de toute obligation de ratifier.

M. *Aras* (Turquie) tient à faire observer à ce sujet que s'il s'agit d'un accord rentrant dans le cadre des engagements déjà existants, on peut procéder comme on l'a fait à Montreux et prévoir l'application immédiate. Si, au contraire, il implique un engagement nouveau nécessitant une ratification, il ne faudra pas que tous les pays attendent la ratification d'un seul pays pour que l'accord puisse entrer en vigueur. Personnellement, M. Aras estime qu'il s'agit d'un accord rentrant dans le cadre d'engagements déjà existants et que la signature seule suffit.

M. *Politis* (Grèce) croit que les scrupules juridiques qui pourraient naître à ce sujet peuvent être facilement apaisés si l'on songe qu'il ne s'agit que d'un arrangement pour l'application de règles déjà existantes. Si les délégations sont autorisées par leurs chefs de gouvernement et leurs chefs d'État à signer l'accord, leur signature vaudra ratification.

M. *Aghnides* (secrétaire général) propose de faire débuter l'acte par une phrase ainsi conçue : « Les soussignés, dûment autorisés par leur gouverne-

ment, se sont réunis en conférence à Nyon du au et ont arrêté les dispositions suivantes qui entreront en vigueur immédiatement ».

Cette proposition est *approuvée.*

Communication à la presse du texte approuvé.

Le Président demande s'il convient de communiquer à la presse le texte de l'accord qui vient d'être approuvé.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) fait observer que le fait de communiquer à la presse un document en spécifiant qu'il a été approuvé pourrait donner lieu à un malentendu. Comme il l'a déjà dit à plusieurs reprises, il considère que ce document diffère sur des points très importants des bases sur lesquelles reposait l'invitation acceptée par son gouvernement. Il s'agit en l'occurrence de bases toutes nouvelles et M. Litvinov doit demander à son gouvernement des pouvoirs pour signer l'accord sur la base de la nouvelle proposition.

M. Litvinov s'est simplement efforcé de rendre ce texte aussi acceptable que possible pour son gouvernement.

M. *Politis* (Grèce) propose de donner dans le communiqué à la presse un résumé du document sans en publier le texte intégral.

M. *Eden* (Royaume-Uni) propose de son côté de faire confiance au Président pour la décision à prendre à ce sujet lorsqu'il le jugera opportun.

Il en est ainsi *convenu.*

Travaux des experts techniques.

M. *Eden* (Royaume-Uni) estime qu'en attendant l'approbation des gouvernements qui doivent être consultés par leur délégation, un comité technique pourrait être chargé de déterminer, d'une part, les routes qui devront être recommandées aux navires de commerce et, d'autre part, les zones que chaque puissance signataire entend réserver pour l'exercice de ses sous-marins.

M. *Aras* (Turquie) est d'avis que les routes à recommander aux navires marchands pourraient être utilement fixées par les experts français et anglais. Pour ce qui est zones à réserver pour les exercices des sous-marins, chaque délégation, en demandant les pouvoirs nécessaires pour signer l'accord, pourra demander également des indications au sujet desdites zones.

Il en est ainsi *convenu.*

Le Président constate que la Conférence a fait du bon travail et qu'elle aura précieusement contribué au rétablissement du droit des gens bafoué, à l'assainissement de la Méditerranée, à la liberté de la navigation et aussi, il faut l'espérer, à la satisfaction générale qui doit résulter d'un respect accru du droit des gens imposé à tous.

Il remercie toutes les délégations pour la compétence et le zèle avec lesquels elles se sont mises à l'œuvre. Il est persuadé que l'accord qui vient d'intervenir n'aura pas seulement scellé les liens qui unissent les pays représentés à la Conférence, mais qu'il exercera une influence pacificatrice pour le plus grand bien de tous les pays.

Le Président adresse ensuite des remerciements au secrétaire général de la Conférence pour le zèle avec lequel il a accompli sa tâche.

M. *Eden* (Royaume-Uni) tient à s'associer aux paroles du Président.

M. *Antonesco* (Roumanie), au nom de ses collègues de l'Entente balkanique et, il n'en doute pas, au nom aussi de toutes les délégations, adresse des remerciements chaleureux au Président qui a su, avec tant de tact, de finesse et de connaissance des choses, présider loyalement et affectueusement les travaux de la Conférence.

La séance est levée [1].

427

M. CHARVÉRIAT, DÉLÉGUÉ-ADJOINT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 87. *Genève, 11 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* 21 h. 40.)

Arrangement de Nyon

(Texte adopté au cours de la séance du 11 septembre 1937)

« Les soussignés, considérant qu'à l'occasion du conflit espagnol des attaques répétées ont été commises dans la Méditerranée par des sous-marins, à l'encontre de navires de commerce n'appartenant à aucun des partis en lutte en Espagne;

« Que ces actes constituent des violations des règles de droit international énoncées dans la partie 4 du traité de Londres du 22 avril 1930 au sujet de

[1] Les télégrammes 90-92 de Genève, du même jour, résument ainsi la séance :

« Les conversations que le Ministre et M. Eden ont eues dans la soirée du 10 et dans la matinée du 11 avec les chefs des autres délégations ont permis d'aplanir les difficultés qu'avait fait apparaître la discussion au cours de la soirée d'hier et d'élaborer un projet d'accord qui a été soumis par les délégations française et britannique à la Conférence au début de la séance de cet après-midi.

« Depuis la séance d'hier était apparu, chez les représentants des puissances riveraines de la Méditerranée orientale, la crainte de ne pouvoir assurer en haute mer sans la collaboration soviétique les mesures nécessaires de protection.

« Les délégations française et britannique avaient été amenées à aller au-devant de ces appréhensions, en se déclarant prêtes à assurer la protection hors des eaux territoriales. Un nouvel élément est apparu dans les déclarations faites dès le début de la séance par M. Pouritch, au nom de l'Entente balkanique, et à laquelle s'est associé le représentant de la Bulgarie.

« La Conférence a alors abordé l'examen des articles du projet franco-anglais qui a été adopté dans la forme qui vous a été transmise sous le nº 87.

« Le débat a été nettement dominé par le souci constant qu'avaient les puissances riveraines de la mer Egée de se soustraire à une collaboration maritime avec l'U.R.S.S. Leur attitude s'est nettement détendue dès qu'il est apparu que M. Litvinov n'entendait pas réclamer une participation de la marine russe aux mesures de protection en mer Méditerranée.

« Il a été convenu que la signature de l'accord, qui entrera en vigueur, aurait lieu au début de la prochaine semaine, dès que les délégués auraient reçu de leurs gouvernements les pouvoirs nécessaires. Il a été précisé, pour éviter tout retard, que ceux-ci pourraient prendre la forme d'une simple autorisation télégraphique ».

[2] Par téléphone.

la destruction des navires de commerce, qu'ils sont contraires aux principes d'humanité les plus élémentaires et qu'ils doivent être à juste titre qualifiés d'actes de piraterie;

« Que, sans aucunement admettre le droit de l'un ou l'autre parti en lutte en Espagne d'exercer les droits de belligérant ou de contrôler la navigation de commerce en haute mer, même en observant les lois de la guerre sur mer, et sans préjudice du droit d'une puissance participante au présent accord d'effectuer telle action qu'elle jugera appropriée pour protéger sa navigation de commerce contre toutes sortes d'immixtion en haute mer, ainsi que sans préjudice d'autres mesures collectives qui pourraient être convenues ultérieurement, les puissances participantes au présent accord estiment nécessaire en premier lieu de convenir des mesures collectives particulières ci-après énoncées contre les actes de piraterie accomplis par des sous-marins :

« I. Les puissances participantes donneront des instructions à leurs forces navales pour qu'elles agissent conformément aux paragraphes 2 et 3 ci-dessous en vue de protéger tout navire de commerce n'appartenant à aucun des partis en lutte en Espagne.

« II. Tout sous-marin qui attaquerait un tel navire d'une manière contraire aux règles de droit international énoncées dans le traité pour la limitation et la réduction des armements navals signé à Londres le 22 avril 1930, et confirmées dans le protocole signé à Londres le 6 novembre 1936 (1), sera contre-attaqué et si possible détruit.

« III. La prescription énoncée au paragraphe précédent s'appliquera également à tout sous-marin rencontré dans le voisinage d'un point où un navire, n'appartenant à aucun des partis en lutte en Espagne, viendrait à être attaqué en violation des règles mentionnées au paragraphe précédent, dans le cas où les circonstances dans lesquelles ce sous-marin a été rencontré autorisent à penser qu'il est l'auteur de l'attaque.

« IV. Pour l'exécution pratique des décisions qui précèdent, les puissances participantes sont convenues des dispositions suivantes :

« 1. Dans la Méditerranée occidentale et le canal de Malte, exception faite pour la zone tyrrhénienne où la surveillance pourra faire l'objet de dispositions particulières, cette exécution incombe en haute mer et dans les eaux territoriales des puissances participantes aux flottes britannique et française, suivant la répartition arrêtée entre les deux gouvernements;

« 2. En Méditerranée orientale :

« *a*. Cette exécution incombe pour les eaux territoriales aux gouvernements intéressés, chacun en ce qui le concerne;

« *b*. En haute mer, exception faite pour la mer Adriatique, elle est confiée jusqu'à l'entrée des Dardanelles aux flottes britannique et française suivant

(1) A cette date était signé le protocole de la partie IV du traité naval de Londres, par les représentants de la France, de la Grande-Bretagne, des États-Unis, de l'Italie, du Japon et de Dominions. Ce protocole visait à l'humanisation de la guerre sous-marine.

la répartition convenue entre les deux gouvernements, dans la zone où il y a lieu de craindre que la navigation ne soit en péril. Les puissances participantes qui sont riveraines de la Méditerranée s'engagent à fournir à ces flottes, dans la mesure de leurs moyens, l'assistance qui leur serait demandée; elles les autoriseront notamment à poursuivre leur action dans leurs eaux territoriales ainsi qu'à user de ceux de leurs ports qu'elles indiqueront.

« 3. Il est entendu en outre que les limites des zones mentionnées aux nos 1 et 2 ci-dessus et leur répartition seront à toute époque susceptibles d'être revisées par les puissances participantes, afin de pouvoir tenir compte de tout changement dans la situation.

« V. Les puissances participantes conviennent qu'en vue de faciliter l'exécution des dispositions ci-dessus, elles limiteront, pour ce qui les concerne, l'utilisation de leurs sous-marins dans la Méditerranée de la manière suivante :

« *a.* Sauf ce qui est prévu sous *b* et *c* ci-après, aucun sous-marin ne prendra la mer dans la Méditerranée;

« *b.* Les sous-marins pourront circuler après notification à chacune des autres puissances participantes, à condition qu'ils naviguent en surface et soient accompagnés par un bâtiment de surface;

« *c.* Chaque puissance participante se réserve, aux fins d'exercice, certaines zones définies dans l'annexe ci-après dans lesquelles ces sous-marins échapperont aux restrictions mentionnées sous *a* et *b*.

« Les puissances participantes conviennent également que chacune d'elles n'admettra la présence d'aucun sous-marin étranger dans ses eaux territoriales, excepté dans le cas de relâche forcée ou dans les conditions prévues à l'alinéa *b* ci-dessus.

« VI. Les puissances participantes conviennent également qu'en vue de faciliter l'exécution du programme ci-dessus décrit, elles recommanderont, chacune pour ce qui la concerne, à leurs navires de commerce de suivre, dans la Méditerranée, certaines routes principales convenues entre elles.

« VII. Rien dans le présent accord ne limite les droits d'une puissance participante d'envoyer ses bâtiments de surface dans une partie quelconque de la Méditerranée.

« VIII. Les dispositions qui précèdent n'affectent en rien les engagements internationaux existants enregistrés au secrétariat de la Société des Nations.

« IX. Si l'une des puissances participantes annonce son intention de se retirer du présent accord, cette notification aura effet à l'expiration d'un délai de 30 jours et toute autre puissance participante pourra également sortir de l'accord à cette même date à condition d'avoir fait connaître avant celle-ci son intention à cet effet.

« Fait à Nyon, le

en un seul exemplaire, en langues française et anglaise, les deux textes faisant également foi ».

428

M. Ernest Lagarde, Secrétaire général de la Délégation française à l'Assemblée de la S.D.N.,

au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 88. *Genève, 11 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* le 12, 10 h.)

Ce matin, le Comité pour la mise en œuvre des principes du pacte a repris, pour la terminer, la discussion commencée hier (2).

Par la bouche de M. Stein, la délégation russe a tenu à marquer qu'elle restait aussi fermement que jamais attachée à ses vues, qui sont diamétralement opposées à celles que cherche à faire prévaloir le Chili. Il considère que la consultation des puissances absentes de Genève serait non seulement prématurée, mais encore complètement inutile; en vérité, cette enquête, même si les intéressés consentaient à y répondre, ne nous apprendrait rien qui ne nous fût déjà connu. Dans un esprit de conciliation, il se rallie, toutefois, à la procédure proposée par la délégation britannique. M. del Vayo s'est exprimé dans le même sens : l'Espagne, malgré les désillusions amères qu'elle a subies ici, conserve inaltérable son attachement à la Société des Nations et, particulièrement, aux garanties collectives que cette institution assure à chacun de ses membres.

Nous n'avions, à notre tour, qu'à tirer les conclusions d'un débat qui, s'il ne permettait aucune illusion sur les tendances en présence, ne portait, en réalité, que sur la méthode à suivre. La netteté avec laquelle, au cours des délibérations antérieures, M. Paul-Boncour a exposé nos vues générales sur la réforme, nous autoriserait à tenir pour superflu d'en définir de nouveau l'orientation et à nous borner à réaffirmer notre fidélité à nos conceptions. Quant à la question de l'universalité, il serait singulièrement inconséquent que nous eussions attendu le moment où nous sommes saisis de tous les éléments du problème pour, cédant en quelque sorte à un mouvement d'impatience, renoncer à en examiner les aspects si divers et si particuliers qui, d'ailleurs, sont étroitement liés à tous les points fondamentaux du pacte. Il sied donc d'entreprendre ce travail à la lumière de la pénétrante analyse de lord Cranborne, qui nous munit du plus précieux des fils conducteurs.

La proposition dont la délégation britannique avait pris l'initiative était trop raisonnable, trop conciliante et trop courtoise pour qu'elle ne ralliât pas même les plus récalcitrants. Ainsi en fut-il. Le Comité a décidé d'engager la discussion du rapport Cranborne au cours de la présente session de l'Assem-

(1) Par courrier en clair.
(2) Dont un compte rendu est reproduit ci-dessus sous le nº 422.

blée. Concurremment seront traitées la question de la coordination des trois pactes ainsi que celle de la distraction du pacte des traités dans lesquels il se trouve incorporé. Ce dernier problème, qu'il est convenu de n'étudier qu'en vue de rechercher les moyens techniques de donner au pacte une entière autonomie, sera soumis dès lundi à un comité de juristes, dans lequel siégeront, auprès de M. Basdevant, des spécialistes choisis dans les pays représentant les diverses tendances.

Note de la Délégation française à la S.D.N. (1)

N. *Genève, 11 septembre 1937.*

Ce n'est que très tard dans la nuit que j'ai eu la possibilité de m'entretenir avec M. Bova-Scoppa et le correspondant de l'agence Stefani au sujet de l'attitude éventuelle de l'Italie par rapport aux décisions de la conférence de Nyon.

A ma question si l'Italie adhérera à l'accord de Nyon, M. Bova-Scoppa m'a répondu que cela dépendra avant tout de ce qu'on proposera à l'Italie : s'il est exact qu'on ne proposera à l'Italie que la surveillance (la police) dans la mer Tyrrhénienne, alors on peut dire d'avance que le gouvernement italien refusera d'adhérer à l'accord de Nyon, la mer Tyrrhénienne étant une mer purement et exclusivement italienne; or l'Italie n'a aucun besoin de demander la permission de qui que ce soit pour exercer la police dans des eaux italiennes. C'est comme si on proposait à l'Italie d'assumer la police des communications entre Venise et Trieste.

Il est bien évident, m'a dit ensuite M. Bova-Scoppa, que l'Italie ne pourra jamais consentir à ce qu'elle soit traitée de la même façon que la Grèce ou la Yougoslavie. L'Italie est une grande puissance méditerranéenne *au moins* au même titre que la France et l'Angleterre. L'Italie ne conteste pas que la France et la Grande-Bretagne sont aussi des grandes puissances méditerranéennes, mais l'Italie n'admettra jamais qu'on lui conteste le rang d'une grande puissance dans la mer qui est une mer latine et italienne par excellence et où l'Italie a des intérêts au moins aussi grands que la France et la Grande-Bretagne. Nous, les Italiens, nous sommes même d'avis que nos intérêts dans la Méditerranée sont beaucoup plus grands que ceux de la France et de la Grande-Bretagne, l'Italie n'ayant au fond la possibilité de se ravitailler que par la voie maritime. Par conséquent, pour que l'Italie adhère à l'accord de Nyon, il faut *qu'on lui propose la participation dans la police des grandes routes méditerranéennes sur un pied de parfaite égalité avec la France et la*

(1) Cette note a été rédigée en fait par un certain M. Nac, pseudonyme d'un informateur officieux.

Grande-Bretagne. Ce n'est qu'à la condition de participer à la surveillance dans la haute mer que l'Italie pourra consentir à adhérer à l'accord de Nyon.

M. Bova-Scoppa a ajouté qu'il croit d'ailleurs que c'est dans cette voie que les négociations sont engagées.

Il est bien évident, m'a déclaré ensuite M. Bova-Scoppa, que si l'Italie n'adhère pas pour une raison quelconque à l'accord de Nyon, elle considérera ce dernier comme n'ayant aucune force obligatoire pour sa marine et il est aussi bien évident que les bateaux de surface et les sous-marins italiens ne se conformeront qu'aux ordres de l'amirauté italienne, c'est-à-dire que la marine italienne ne reconnaîtra pas l'existence ou l'institution des zones où les bateaux de surface ou les sous-marins italiens n'auront pas le droit de pénétrer.

A ma question : que fera l'Italie si l'Allemagne lui demande de n'adhérer à l'accord de Nyon qu'à la condition que la marine allemande de guerre participe aussi dans la surveillance en haute mer, M. Bova-Scoppa m'a répondu qu'il ne croit pas que le gouvernement allemand le demanderait, vu que la surveillance ne sera confiée qu'aux puissances purement méditerranéennes et que les Soviets sont exclus aussi de cette surveillance.

Mais les journalistes italiens qui sont bien informés et entre autres le correspondant de l'agence Stefani m'ont dit que si l'Allemagne présentait une telle demande dans une forme catégorique, le gouvernement italien se conformerait à cette demande, car pour l'Italie l'entente avec le Reich a une très grande importance. Il est bien compréhensible, ont-ils ajouté, que l'Italie ne le ferait pas pour des raisons sentimentales. Elle demandera en échange que le Reich prenne des obligations fermes au cas où des complications en raison de l'application de l'accord de Nyon surviendraient.

J'ajoute que M. Bova-Scoppa m'a dit à la fin de notre entretien que si l'accord de Nyon avait chargé les bateaux soviétiques de participer à la police dans la Méditerranée, le gouvernement italien était décidé, non seulement à refuser d'adhérer à cet accord, mais tout bateau soviétique qui aurait arrêté un navire de guerre italien, que cela aurait été un bateau de surface ou un sous-marin, aurait été immédiatement coulé par les navires de la flotte italienne même au risque de provoquer les plus graves complications. Le gouvernement italien a été et est bien décidé de n'admettre la présence des bateaux de guerre soviétiques dans la Méditerranée que pour une visite ou de passage.

L'*Evening Standard* a publié cet après-midi un télégramme de son correspondant de Rome disant que Mussolini a adressé une nouvelle lettre à M. Neville Chamberlain, dans laquelle le Duce dit qu'il est prêt à conclure avec la Grande-Bretagne un accord général sans préjudice des accords existants entre l'Angleterre et la France, à une seule condition : que la Grande-Bretagne reconnaisse l'annexion de l'Éthiopie.

Le correspondant de Stefani qui à ma requête a demandé la confirmation de cette nouvelle à Rome a reçu la réponse qu'au ministère des Affaires étrangères, on dément la nouvelle sous la forme qui lui a été donnée par le correspondant du journal anglais; mais on ne nie pas qu'il est possible que par la voie diplomatique le gouvernement britannique a été averti par le Duce

qu'il attribue une importance primordiale à la reconnaissance immédiate du nouvel Empire romain par la Grande-Bretagne et que cette reconnaissance faciliterait l'accord italo-britannique. On m'a raconté aussi que l'Italie est en train de chercher un état membre de la Société des Nations qui aurait consenti de soulever la question de l'exclusion de l'Éthiopie de la Société des Nations. Je vous donne ce bruit sous toutes réserves, car je n'ai pas pu le vérifier.

430

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 739. *Londres, 11 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 15 septembre; Dir. pol., 6 octobre.)

Le nouvel ambassadeur d'Angleterre à Tokyo a présenté avant-hier ses lettres de créance et sa réception par l'empereur du Japon a été annoncée par la presse, qui s'est abstenue de tout commentaire à ce sujet et même de toute référence aux discours prononcés.

La mission de sir Robert Craigie débute en effet dans des conditions particulièrement ingrates. Les opérations militaires japonaises en Chine menacent les intérêts et la position de la Grande-Bretagne en Extrême-Orient et causent ici les préoccupations les plus graves. En outre, l'attentat dont l'ambassadeur d'Angleterre à Pékin a failli être victime [1] n'a provoqué jusqu'ici qu'une réponse provisoire du Japon à la protestation britannique. Sur aucun point, cette réponse ne donne satisfaction à l'Angleterre. Cette dernière a donc fait savoir à Tokyo qu'elle attendait une réponse définitive d'un caractère différent.

Le Foreign Office n'a aucun doute sur la nationalité des aviateurs qui ont blessé sir Knatchbull-Hugessen. La route de Nankin à Changhaï avait été le jour de son voyage surveillée en permanence par l'aviation japonaise qui avait à diverses reprises fait usage de ses armes. C'est ainsi qu'un domestique allemand de Tchang-Kaï-Chek avait été lui aussi blessé quelques instants avant l'ambassadeur d'Angleterre. Au moment de l'attentat contre ce dernier, des paysans chinois qui travaillaient à proximité offrirent leurs services et déclarèrent aux Anglais qu'ils commettraient une folie en poursuivant leur route. Les avions japonais, affirmaient-ils, se multipliaient à mesure qu'on approchait de Changhaï.

La presse a annoncé que les Anglais avaient formulé auprès du Japon des demandes d'indemnités destinées à couvrir les pertes infligées aux propriétés britanniques à Changhaï. Le Japon, tout en déclinant, ici encore, toute responsabilité, s'est réservé cependant d'examiner ces demandes lorsque la situation

(1) Sur cet attentat, voir ci-dessus le nº 359 (et note).

sera redevenue normale dans le grand port chinois. Le Département connaît d'autre part les mesures décidées à Londres pour assurer dans toute la mesure possible la sécurité des bâtiments de commerce qui naviguent dans les eaux chinoises sous pavillon britannique. Enfin, l'extension des hostilités sino-japonaises vers le sud et les activités de la marine nippone à proximité de Hong-Kong causent ici de nouvelles inquiétudes. La route Singapour-Hong-Kong risque de se trouver menacée.

On ne saurait cependant s'empêcher de remarquer chez les Anglais le souci, malgré la netteté de leurs protestations, d'établir d'accord avec les Japonais des solutions de compromis. A ce point de vue, les avis à la navigation britannique qui viennent d'être adoptés par le Cabinet sont particulièrement intéressants. A mon avis, cette tendance prévaudra dans l'esprit du gouvernement de Londres au fur et à mesure que l'action japonaise en Chine se fera plus effective. Une série d'accords de fait permettra aux intérêts anglais en Chine de se maintenir sous une forme peut-être réduite, à côté des organismes sino-japonais qui viendront à se créer. Le Japon, au point de vue économique et financier, doit ménager les Anglo-Saxons. Il existe donc matière à ententes et c'est en ce sens que s'orientera probablement la mission de sir Robert Craigie.

Le rôle du nouvel ambassadeur sera néanmoins difficile. La force que représente aujourd'hui la Grande-Bretagne en Extrême-Orient n'est plus en rapport avec la place qu'elle y occupe. De ce déséquilibre, les militaires et les marins japonais, qui paraissent aujourd'hui tout puissants, peuvent être tentés d'abuser. Il leur faudra du temps pour se rendre compte que leurs succès, sous des dehors brillants, ne sont pas de nature à assurer rapidement au Japon la prééminence économique en Chine et que ces mêmes succès vont pendant quelque temps placer leur pays dans une dépendance plus étroite vis-à-vis des grands marchés de l'argent et des matières premières.

431

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 838 à 848. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 12 septembre 1937, 1 h.*

(*Reçu :* 4 h. 15, 4 h., 4 h. 20, 3 h. 35, 3 h. 10, 2 h. 35.)

Je me réfère à mon télégramme no 833 (1).
J'ai vu ce matin M. Schmidt, revenu hier soir de Berlin.
Abandonnant le prétexte de la visite familiale, il m'a confié que l'entrevue

(1) Ce télégramme, du 7 septembre, annonçait le prochain départ de M. Schmidt pour Berlin, officiellement en voyage privé, pour voir sa belle-fille, en réalité pour rendre visite à M. Goering sur le désir exprimé par M. von Neurath.

avait été ... [1] par M. Goering, dont M. von Neurath avait été l'intermédiaire. Elle devait avoir lieu primitivement à Mauterndorf.

M. Schuschnigg a estimé utile, à la veille de la rencontre Mussolini-Hitler [2], que sa collaboration se prête à une conversation qui pourrait permettre de mieux connaître les présentes dispositions du Reich à l'égard de l'Autriche et dissiper peut-être des préventions soigneusement entretenues par les agitateurs nazis autrichiens et insuffisamment combattues, selon M. Schmidt, par les rapports de M. von Papen et la conversation de M. Tauschitz. M. Schmidt était l'intermédiaire désigné car M. Goering paraît, depuis sa première visite à Berlin, s'être entiché du jeune secrétaire d'État qui, de son côté, n'est pas demeuré insensible aux prévenances du vice-Chancelier, à ce que son langage a de cordial et de [judicieux].

M. Schmidt semble avoir été cette fois surtout ébloui par la fastueuse hospitalité de M. Goering, qui l'a reçu dans sa villa princièrement et l'a emmené à la chasse. Il lui a su gré en même temps de la franchise parfois un peu brutale de ses propos. Rien de concret n'est sorti de ces conversations : M. Schmidt me l'a affirmé et M. Hornbostel me l'a confirmé. La négociation au sujet de la presse n'aura lieu que le 18 octobre... [3]. Il a été question des relations économiques et de la pointe de clearing de 40 millions de schillings, mais sans qu'aucune solution pratique n'ait été envisagée.

Le secrétaire d'État se préoccupait surtout de mesurer l'intensité... [4] du Reich ... [5] à l'égard de l'Autriche et de savoir s'il fallait en craindre l'explosion brutale. Il m'a paru à cet égard très rassuré : il estime qu'en présence des difficultés de l'heure, la question autrichienne est passée pour M. Hitler au second plan et que le Führer ne cherche pas actuellement à la résoudre de force. Il ne met pas en doute que le Reich ait été déçu par les résultats d'un accord conclu et appliqué de part et d'autre « avec le même défaut de sincérité » (ce sont les propres termes de M. Schmidt); il estime que M. Goering, comme tous les dirigeants allemands, considère dans son for intérieur que la seule solution vraiment satisfaisante serait l'... [6] de l'Autriche. Mais il le croit assez réaliste pour en mesurer les obstacles et se contenter pour l'heure des liens que pourrait créer l'amitié.

Mon impression est que la mission de M. Schmidt était de donner des gages matériels, d'entretenir dans l'esprit de M. Goering l'espoir des solutions « amicales » afin de parer au danger d'une solution de force.

En ce qui concerne la politique intérieure autrichienne, M. Goering s'est exprimé avec une certaine modération dans sa critique : il estime que le « pacifisme », c'est-à-dire la tentative de rallier les nations, a été trop tardive. Il admet d'autre part que le parti national-socialiste puisse être autorisé à se reconstituer mais à ses yeux, cette situation ne peut se prolonger.

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Sur ce projet de rencontre, voir ci-dessus les nos 360 (note), 367, 373, 403.
(3) Lacune de déchiffrement.
(4) Lacune de déchiffrement.
(5) Lacune de déchiffrement.
(6) Lacune de déchiffrement.

Pour lui, une seule solution : nazis et nationaux, a-t-il annoncé, feront preuve d'une loyauté sans réserve le jour où il y aura à Vienne un gouvernement ami de l'Allemagne, ce qui laisse entendre qu'à ses yeux le cabinet actuel ne l'est pas.

M. Schmidt m'a également confié que M. Goering avait vivement critiqué l'attitude antiallemande du général Zehner, secrétaire d'État de la Guerre et du général Jansa, chef d'État-major général. Il ne m'a pas dit si M. Goering avait demandé leur tête, mais la présente tactique allemande ne s'exerce pas moins avec clarté : son ambition est de placer à Vienne aux postes de commande des amis.

M. Schmidt n'avait pas qualité pour faire dès maintenant des promesses. Je ne crois pas le Chancelier homme à céder, tout au moins dans les circonstances présentes. Mais si la pression de l'Allemagne s'accentuait, c'est dans les questions de personne que seraient faites sans doute les premières concessions et ce serait à mon avis les plus dangereuses, car l'Autriche ne tient que par la volonté de ses dirigeants.

Je vous adresserai par la poste un compte rendu des impressions du secrétaire d'État sur la politique extérieure et la situation intérieure de l'Allemagne.

Communiqué à Genève.

432

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 347, 348. *Tokyo, 12 septembre 1937, 17 h. 40.*

(*Reçu :* 12 h. 15.)

Au cours de notre conversation d'hier, M. Hirota m'a parlé de la requête chinoise à la Société des Nations [1]. Il m'a dit que des nouvelles de presse représentaient la France comme devant présenter cette requête au Conseil et qu'il espérait que c'était un faux bruit. Je n'ai pu que lui répondre que je n'avais aucun renseignement à ce sujet, mais j'ai ajouté que les télégrammes publiés ici étaient si souvent de purs mensonges (je lui ai cité les cas que je vous ai télégraphiés et qu'il a admis) que je n'accordais plus aucune confiance aux télégrammes des envoyés spéciaux des journaux japonais ni d'ailleurs à ceux de l'agence allemande.

En me disant qu'il n'avait non plus aucun renseignement certain, il est revenu sur le mauvais effet que ferait une aide donnée à la requête chinoise à la Société des Nations par la France dont les intérêts ne sont en Extrême-

(1) Sur cette requête, voir ci-dessus le n° 399. C'est le 12 que l'appel fut effectivement remis par M. Wellington Koo au secrétaire général de la Société des Nations.

Orient opposés nulle part à ceux du Japon, comme je venais de le dire en parlant d'Haïnan.

Je ne peux pas affirmer qu'il ait entendu lier les deux questions. Mais en y réfléchissant, j'ai l'impression nette que si à Genève, nous prenons ouvertement parti pour la Chine dans une action qui ne peut pratiquement avoir aucun résultat mais qui n'en sera pas moins très vivement ressentie par le Japon, nous trouverons certainement celui-ci en Extrême-Orient très monté contre nous. Il a, par l'occupation éventuelle de l'île d'Haïnan, barre sur nous et c'est un des côtés de la question qui doit être sérieusement envisagé par le gouvernement de la République lorsqu'il aura à décider de son attitude à Genève.

433

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3632 à 3635. *Berlin, 12 septembre 1937, 14 h. 40, 14 h. 34, 14 h.55.*

(*Reçu :* 15 h. 35, 15 h. 15.)

Je viens de passer vingt-quatre heures à Nuremberg comme il avait été convenu, et suis rentré dans la soirée d'hier à Berlin. J'ai été traité avec beaucoup d'égards et M. Hitler m'a lui-même remercié de ma visite.

Ayant eu à m'occuper aussitôt de l'incident de l'exposition antibolcheviste[1], j'ai trouvé, comme je l'ai déjà relevé, un empressement certain à me donner satisfaction. De fait, les suppressions que j'ai demandées ont été immédiatement effectuées. Je m'en suis assuré avant mon départ.

Pour les raisons indiquées dans mon télégramme nos 3630-3631 [2], je n'ai pu me plaindre du discours de M. Goebbels; j'ai tout de même relevé devant le Führer, d'une manière qui ne pouvait manquer d'être entendue, l'expression particulièrement blessante dont le ministre s'était servi et qui m'avait été signalée. Je dois noter, à ce propos, que les diplomates étrangers, confinés dans leur train spécial, n'ont été conduits qu'aux cérémonies et aux séances dont on supposait que leur susceptibilité n'aurait pas à s'émouvoir.

En recevant suivant l'usage le corps diplomatique dans l'après-midi du 10 septembre, M. Hitler a insisté sur le caractère de fête nationale que revê-

[1] Organisée à l'occasion du congrès de Nuremberg, cette exposition comportait des affiches jugées insultantes pour la France. Une exposition analogue s'était tenue à Stuttgart à partir du 17 juillet : selon le consul de France (D. n° 62, du 20 juillet), elle présentait des scènes de désordre qu'auraient fomentées le bolchevisme dans toute l'Europe, notamment en Espagne et en France, l'empire colonial français étant représenté sur la carte par de larges taches rouges.

[2] Du 12 septembre, non reproduit. Ce télégramme faisait allusion à un discours de M. Goebbels, qui avait comparé les démocraties à « des veaux stupides courant se jeter dans les mains de leur boucher ». La phrase avait à peine attiré l'attention : elle avait été prononcée dans une séance privée du parti à laquelle n'avait assisté aucun étranger.

taient les journées de Nuremberg, caractère si prononcé et si typique qu'on ne pouvait bien connaître la nouvelle Allemagne qu'en assistant à ce congrès annuel. Il a sûrement voulu ainsi mettre à l'aise l'ambassadeur d'Angleterre, le chargé des affaires des États-Unis, moi-même et quelques autres diplomates.

En ma qualité de doyen des ambassadeurs présents, je l'ai remercié de l'hospitalité qui nous était offerte. J'ai ajouté que le fait que les étrangers étaient invités au congrès de Nuremberg prouvait la volonté de l'Allemagne de ne pas s'isoler et la conscience qu'elle gardait de n'être qu'une partie dans un ensemble. Inversement, l'acceptation, par les étrangers, de l'invitation allemande prouvait leur désir d'observer, d'étudier et d'apprécier équitablement le IIIe Reich. Puisque chaque congrès [a] un nom de baptême, on pourrait en donner un aussi au train des diplomates. Celui dans lequel j'habitais était certainement le train de la bonne volonté. J'ai terminé en souhaitant qu'en même temps que la communauté populaire allemande, la communauté internationale des peuples se développât et se fortifiât. Au surplus, je n'ai pu avoir avec le Chancelier de conversation politique intéressante. L'affluence qui l'entourait m'en a empêché. Il m'a dit cependant qu'il était très heureux de l'accueil rencontré à Paris par la Semaine allemande et des impressions rapportées de l'Exposition par ses collaborateurs[1]. Au ministre Rudolf Hess et à M. von Neurath, j'ai parlé de l'exposition antibolchevique et des affiches regrettables que j'y ai vues.

Dans les entretiens que j'ai eus d'autre part, notamment avec mes collègues, j'ai recueilli diverses indications et informations qui feront, l'objet de télégrammes ultérieurs.

434

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 93. *Genève, 12 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* le 14, 10 h. 15.)

Je vous communique sous le présent numéro un télégramme que j'adresse à notre chargé d'affaires à Rome, sous les nos 1 et 2.

« Veuillez vous mettre en rapport avec votre collègue britannique pour remettre conjointement au comte Ciano le texte de l'arrangement de Nyon [3] qui vous est transmis par télégramme séparé. Votre collègue reçoit le texte anglais qui doit être également remis.

(1) Sur les impressions ramenées par de simples touristes, voir ci-dessus le nº 377.
(2) Par courrier.
(3) Ci-dessus reproduit sous le nº 427.

« Vous accompagnerez votre démarche de la lecture de la communication suivante dont vous laisserez copie au ministre des Affaires étrangères.

« Le gouvernement français et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni, en leur qualité de « gouvernements invitants » de la conférence de Nyon, ont l'honneur de faire tenir au gouvernement italien le texte de l'arrangement concernant la suppression de la piraterie en Méditerranée, adopté par les représentants des puissances participant à cette conférence. Ils désirent spécialement attirer l'attention du gouvernement italien sur le paragraphe 4-1. où référence est faite à la mer Tyrrhénienne. Ils tiennent à expliquer que cette disposition a été insérée en vue d'assurer la participation italienne aux mesures convenues à Nyon. Le gouvernement français et le gouvernement de Sa Majesté dans le Royaume-Uni ont déjà marqué leur regret que le gouvernement italien n'ait pas cru devoir prendre part aux délibérations (1) et ils ont en même temps exprimé leur espoir qu'il lui apparaîtrait néanmoins possible d'être associé aux travaux de la Conférence. Cet espoir trouve son expression pratique dans l'invitation cordialement adressée au gouvernement italien de prendre dans la mer Tyrrhénienne les mesures prévues par l'arrangement.

« Le texte de cet arrangement est communiqué d'autre part au gouvernement allemand ».

435

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 849 à 860. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 12 septembre 1937, s. h.* (2).

(*Reçu :* le 14, 11 h.)

Je me réfère à mon télégramme no [838] (3).

De ses conversations avec M. Goering, M. Schmidt a rapporté l'impression que l'intimité diplomatique de l'Allemagne et de l'Italie était des plus étroites. Les deux gouvernements ne prennent en politique extérieure aucune initiative sans s'être préalablement consultés. Le vice-Chancelier qui, il y a quelques mois encore, s'exprimait avec une nuance d'ironie à l'égard de l'Italie en parle maintenant avec une admiration sans réserve : il a annoncé à M. Schmidt que la visite de M. Mussolini donnerait lieu à des manifestations grandioses.

J'ai demandé à M. Schmidt s'il ne résulterait de cette rencontre des deux dictateurs rien de fâcheux pour l'Autriche. Il m'a répondu que d'après ses informations, M. Mussolini parlait de celle-ci le moins possible et se déroberait

(1) Voir ci-dessus le no 419.
(2) Par poste.
(3) Du même jour, ci-dessus publié sous le no 431.

sans doute à une conversation trop poussée sur la politique intérieure autrichienne.

L'entente germano-italienne repose, selon les propos de M. Goering, sur les bases suivantes : l'Allemagne renonce définitivement à toute prétention en Méditerranée; l'Italie reconnaît les intérêts du *Gesamtdeutschtum* en Europe centrale. M. Schmidt a souligné lui-même ce qu'il y avait d'imprécis dans la seconde proposition. En employant le mot *Deutschtum* au lieu du mot *Deutschland*, Hitler paraît renoncer à une annexion territoriale de l'Autriche. Mais il prétend associer celle-ci à une politique tendant à créer un *Mitteleuropa* germanique. Le gouvernement autrichien se trouve contraint d'accepter au moins en apparence ce compromis équivoque, car il comprend qu'il ne peut plus compter sur l'appui italien pour résister à une pression allemande : à lui de trouver en lui-même assez de force et d'ingéniosité pour se dérober discrètement à une collaboration « amicale » dont il sait qu'elle conduirait à une annexion définitive.

Sur les affaires d'Espagne, M. Goering a affiché l'optimisme et il prédit le succès certain du général Franco, mais pas avant le printemps.

M. Goering a parlé de la France sans aucune animosité mais comme d'un état [opprimé] par des difficultés intérieures. Il s'est exprimé à [plusieurs] reprises en termes de la plus chaleureuse sympathie à l'égard de M. et Mme François-Poncet. M. Schmidt a recueilli succinctement de divers côtés l'impression qu'une détente franco-allemande serait favorablement accueillie à Berlin.

Réservé. Sur la situation intérieure de l'Allemagne, M. Schmidt m'a à son retour de Berlin donné les informations suivantes :

La position de M. von Neurath s'est singulièrement renforcée : il a gagné la confiance personnelle du Führer et professe à son égard le dévouement le plus absolu. M. Goering accorde maintenant aux avis du ministre des Affaires étrangères une importance qu'il leur refusait jusqu'ici.

Par contre, la situation de M. Schacht est ébranlée : sa démission de ministre de l'Économie nationale serait imminente. M. Goering se vante de l'avoir vaincu dans la question du fer. M. Schacht garderait la direction de la Reichsbank mais sans doute pour peu de temps.

M. Schmidt a entendu beaucoup de critiques contre lui; les uns se plaignent des déficiences alimentaires, les autres, du poids des impôts ou de l'ingérence de l'État dans la vie économique : tous cependant s'enorgueillissent en même temps de la force et de la vitalité de l'Allemagne. Le mécontentement individuel est ainsi largement compensé par une satisfaction collective. Une dizaine de millions d'Allemands qui ne vivent que du national-socialisme sont d'ailleurs décidés à le défendre jusqu'à la mort de sorte qu'il n'y a, selon M. Schmidt, aucune perspective de changement de régime. Toutefois, extérieurement, le nazisme n'est plus guère visible à Berlin qui redeviendrait capitale plutôt prussienne qu'hitlérienne.

M. Schmidt est revenu une fois encore impressionné par le labeur allemand et l'apparente richesse de l'État. L'augmentation des impôts qu'il évalue à [un] milliard de marks ne suffit pas à expliquer la magnificence des fêtes officielles, le réarmement et la prodigalité des grands travaux. J'ai le sentiment

que M. Schmidt faisait des comparaisons désabusées avec les résultats obtenus par la sagesse financière et la méthode orthodoxe de l'Autriche. Je lui ai fait remarquer que cette grandeur du Reich avait comme contrepartie une étatisation et le système de travail rappelant l'esclavage antique dont l'Allemand s'accommode plus aisément que l'Autrichien, toujours attaché aux formes de la civilisation libérale. Il l'a reconnu, mais il m'a parlé en hochant la tête du « magnétisme d'un bloc de 60 millions de Germains en pleine activité ».

Communiqué à Genève.

436

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1263 à 1267. *Rome, 13 septembre 1937, 18 h. 15, 18 h. 20.*

(*Reçu :* 19 h. 30.)

J'ai été reçu avec mon collègue britannique par le ministre des Affaires étrangères à une heure. L'entretien a duré près d'une demi-heure.

Le comte Ciano connaissait, ne fût-ce que par les journaux, depuis hier matin, le texte même des résolutions arrêtées à Nyon [1]. En prenant connaissance de nos textes, il a accompagné sa lecture d'une mimique désapprobatrice; après quoi, il a déclaré que, sous réserve de la décision du chef du gouvernement, il était persuadé que l'Italie n'accepterait pas la part excessivement petite qui lui était offerte dans le contrôle de la Méditerranée à l'écart des principales routes navigables et tout à fait hors de proportion avec le caractère d'une grande puissance d'ailleurs cent pour cent méditerranéenne. Il a en outre relevé l'article 3 et formulé l'hypothèse où l'Italie, n'ayant pas adhéré à l'arrangement et gardant par conséquent le droit de laisser circuler ses sous-marins, verrait l'un d'eux détruit dans les conditions prévues par les articles 2 et 3. Comme il soulignait la gravité d'une pareille éventualité, nous avons, tout en écartant une discussion de caractère technique, fait observer que c'était là précisément une des raisons qui rendaient si désirable l'adhésion du gouvernement italien.

Le comte Ciano, faisant remarquer ensuite que les mesures prévues à Nyon étaient représentées par les termes mêmes de l'arrangement comme déjà « arrêtées », « convenues », « adoptées », nous a demandé s'il devait considérer cet arrangement comme définitif et nos propositions comme à rejeter ou à accepter en bloc; si c'était comme il le pensait « à prendre ou à laisser », il ne doutait pas que l'Italie « laisserait ».

(1) Le texte des accords de Nyon est publié ci-dessus sous le n° 427.

Nous avons répondu l'un et l'autre que nos instructions ne contenaient aucune précision à ce sujet, mais qu'à titre tout à fait personnel nous pensions que le gouvernement italien restait libre de répondre autrement que par « oui » et par « non », et cela d'autant plus que la conférence n'avait pas encore pris fin.

Comme il nous indiquait que la décision italienne pourrait être prise très vite, peut-être même dès ce soir, nous lui avons dit aussitôt qu'il nous était bien facile de nous assurer auprès de nos gouvernements de l'exactitude de l'interprétation personnelle que nous venions de lui donner (et qu'il avait, d'ailleurs, écoutée effectivement [avec] intérêt).

Il nous a, sans hésiter, prié de n'en rien faire et il a ajouté : « Je ne demande rien ».

Tout en faisant la part de ce qu'il pouvait y avoir d'étude dans une attitude que le ministre des Affaires étrangères avait eu le loisir de préparer depuis hier, mon collègue britannique et moi avons néanmoins l'opinion que cette question, si grave soit-elle, est surtout envisagée ici du point de vue de l'orgueil national.

Sans doute le gouvernement fasciste ne se résoudra-t-il que bien difficilement à accepter ou à subir une organisation de police en Méditerranée qui aura été réalisée en dehors de lui, et malgré lui, sinon même, comme il peut le supposer, contre lui.

437

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3657. *Berlin, 13 septembre 1937, 21 h. 5*

(*Reçu :* 22 h.)

En l'absence de M. von Neurath, du secrétaire d'État M. von Mackensen, du directeur politique, M. von Weizsacker, et du sous-directeur, le prince de Bismarck, j'ai fait remettre ce soir, à 18 h. 30, le texte de l'accord de Nyon à M. Gaus par le conseiller de l'ambassade [1].

Le troisième considérant de ce texte était d'ailleurs défectueux aussi bien dans sa version française que dans sa version anglaise. Le sens du paragraphe apparaissait cependant, mais il y aura lieu sans doute de procéder à une légère modification de la rédaction que nous notifierons ultérieurement.

La communication anglaise a été faite immédiatement avant la nôtre. Le chargé d'affaires italien avait du reste précédé dans le bureau de M. Gaus nos représentants.

[1] Reproduit ci-dessus sous le nº 427.

438

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3651 à 3655. *Berlin, 13 septembre 1937, 20 h. 50, 20 h 52, 20 h. 54, 20 h. 56, 21 h. 20.*

(*Reçu :* 22 h. 45, 22 h. 20.)

Je me réfère à mon télégramme nº 3640 (1).

En réponse à ma question, l'ambassadeur d'Angleterre m'a fait savoir qu'au cours de son entretien avec M. Hitler, dans la matinée du 10 septembre à Nuremberg, il avait informé celui-ci que l'invitation adressée naguère à M. von Neurath était considérée par le gouvernement britannique (2) comme toujours valable et qu'il dépendrait uniquement du désir du gouvernement du Reich qu'il y fût donné suite. Le Chancelier n'aurait qu'à aviser l'ambassadeur d'Angleterre quand il jugerait le moment venu.

Sir N. Henderson s'est montré très heureux d'avoir assisté en même temps que moi à une journée du congrès de Nuremberg. Il estime que M. Hitler et son entourage nous ont été reconnaissants de notre visite. Il a été frappé de la hâte avec laquelle on avait expurgé l'exposition antibolcheviste des documents que j'avais dénoncés (3). Les spectacles dont il a été témoin lui ont donné l'impression d'une Allemagne en pleine croissance, mais, dans la mesure même où elle est plus consciente de la puissance qu'elle a recouvrée, plus calme aussi et plus modérée. Il ne m'a pas caché qu'il avait trouvé ses interlocuteurs, le Chancelier en tête, animés de sentiments très amicaux envers l'Angleterre et très désireux de s'entendre avec elle, malgré les incidents qui se sont produits à diverses reprises. Il a adressé, m'a-t-il dit, des reproches à M. Goebbels à propos de l'attitude de la presse allemande et de l'expulsion de M. Ebbutt (4). Selon lui, d'ailleurs, dans cette dernière affaire, tous les torts ne seraient pas du côté allemand.

Si l'Allemagne ne répond pas mieux aux avances et suggestions dont elle a été l'objet et ne traduit pas plus nettement dans sa politique les bonnes dispositions qu'il lui prête, c'est, d'après sir N. Henderson, parce qu'elle est convaincue qu'elle ne peut que gagner à attendre. En ce qui concerne la France, l'ambassadeur pense que les dirigeants du Reich sont retenus par l'idée qu'ils

(1) Télégramme de la veille, non reproduit. Il annonçait que l'ambassadeur de Grande-Bretagne avait eu une entrevue avec le Chancelier et qu'il espérait bientôt en connaître le contenu.

(2) Sur cette invitation, qui devait être ajournée, voir ci-dessus le nº 129 (et renvois).

(3) Sur cette affaire, voir ci-dessus le nº 433 (note).

(4) Le mois précédent, M. Norman Ebbutt, correspondant du *Times* à Berlin, avait été rappelé par son journal à la demande des autorités du Reich, mécontentes de l'expulsion d'Angleterre de trois journalistes allemands (voir ci-dessus le nº 368, note).

ont que la situation intérieure de notre pays n'est pas stable et reste vouée à des troubles graves, et aussi parce que notre liaison avec la Russie les choque et les gêne.

Dans la Méditerranée, mon collègue est persuadé que l'Allemagne cherche avant tout à éviter les complications, qu'elle est fatiguée par la durée de la guerre espagnole et non seulement inquiète des initiatives éventuelles de l'U.R.S.S., mais également un peu préoccupée des incartades ou des audaces de M. Mussolini.

A son avis, le prochain voyage du Duce (1) et son entrevue avec M. Hitler n'auraient rien d'alarmant. Il suppose, cependant, que c'est l'avenir de l'Autriche qui formera le principal sujet des conversations des deux dictateurs. Selon lui, M. Hitler affirmerait sa volonté d'achever l'unité allemande par le rattachement de l'Autriche. Ce serait l'objectif essentiel de la politique nationale-socialiste. Celle-ci compterait qu'une évolution fatale des choses et des esprits rendra inévitable un plébiscite, suivi de l'Anschluss. L'opposition obstinée que la France manifeste à ces projets serait une raison supplémentaire à la réserve que le IIIe Reich observe envers elle. Quant à M. Mussolini, il comprendrait qu'il doit se résigner à faire à l'amitié allemande le sacrifice de l'Autriche. Mais... (2) de ce sacrifice le tourmenterait et lui serait pénible. Mon collègue considère qu'à la longue le problème autrichien et ses conséquences finiront par désarticuler l'axe Rome-Berlin. [Comme] l'achèvement de l'unité allemande lui semble impossible à empêcher, mieux vaudrait s'en accommoder et organiser l'Europe avec une Allemagne enfin satisfaite. La question de la restitution au Reich de ses colonies, de nouveau posée avec force au congrès de Nuremberg par le Chancelier (3), embarrasse, seule, l'optimisme de l'ambassadeur d'Angleterre.

De son entretien avec M. Goering, sir N. Henderson ne m'a rien dit.

(1) Sur ce projet de voyage en Allemagne, voir ci-dessus les n°s 360 (note), 367, 373, 403.

(2) Lacune de déchiffrement.

(3) Dans le discours d'ouverture du Congrès du Chancelier, lu par le chef de district local le 7 septembre, le Führer déclarait en ce qui concernait la revendication allemande d'un domaine colonial : « C'est une exigence qui a son fondement dans notre détresse économique, et l'attitude prise par les autres puissances à l'égard de cette exigence est tout simplement incompréhensible », les anciennes colonies allemandes ne constituant pas de territoires jadis enlevés à ces puissances. Le 12 septembre, veille de la clôture du Congrès, le Chancelier laissait entendre devant des journalistes étrangers : « Tant que nous n'aurons pas de colonies, la tranquilité ne saurait régner en Europe ».

439

Conférence méditerranéenne de Nyon

Accord entre les états-majors navals britannique et français

1. En vue de faciliter la mise en application de l'accord de Nyon, les états-majors navals britannique et français ont convenu de ce qui suit :

2. *Zones d'opérations en Méditerranée.*

a. Méditerranée occidentale.

La Méditerranée occidentale, à l'exception de la mer Tyrrhénienne, est divisée en deux zones :

Zone A : Depuis le détroit de Gibraltar vers l'est jusqu'aux limites suivantes :

— au nord, une ligne droite joignant le cap San Antonio et la pointe Dragonera (Majorque) et de là suivant la côte sud et est de Majorque jusqu'au cap Pera;

— à l'est, une ligne droite joignant le cap Pera (Majorque) et Alger.

Zone B : De la zone A vers l'est jusqu'aux limites suivantes :

— au nord, une ligne droite joignant Menton au cap Corse (Corse);

— à l'est, la côte ouest de Corse et de Sardaigne jusqu'au cap Spartivento, puis une ligne joignant le cap Spartivento à l'île Marittimo, le méridien de 12° 5′ N jusqu'au parallèle 36° 40′ N et de là ce parallèle vers l'ouest jusqu'à la côte africaine.

b. Canal de Malte.

Zone D : comprend le canal entre la Sicile et la côte africaine à l'est de la zone B.

c. Mer Egée et côtes grecques de la mer Ionienne, divisées en deux zones définies comme suit :

Zone E : Mer Egée au nord du parallèle 38° 10′;

Zone F : le reste de la mer Egée et les côtes grecques de la mer Ionienne.

3. *Répartition des zones.*

La marine britannique opérera dans les zones A, D, E et la marine française dans les zones B et F.

4. Cette répartition n'exclut pas la participation éventuelle de forces navales britanniques ou françaises à une action conduite dans l'une ou l'autre de ces zones où les circonstances rendraient avantageuse cette coopération.

5. *Assistance mutuelle.*

Pendant le temps que demeurera en vigueur l'accord de Nyon, les forces britanniques et françaises employées à l'exécution de cet accord pourront

visiter leurs ports respectifs, survoler et atterrir sur les territoires dépendant des deux puissances, sans préavis et sans autorisation diplomatique.

Les autorités locales leur faciliteront les opérations de toute nature qu'elles pourraient avoir à effectuer au cours de leurs relâches.

6. *Collaboration des flottes.*

Les mesures pratiques concernant la collaboration des deux flottes seront établies par consultation entre les amiraux britannique et français chargés respectivement par leurs gouvernements de conduire les opérations découlant de l'accord de Nyon.

A cet effet, ces deux officiers se mettront personnellement en contact. Ils auront en particulier parmi les mesures à prendre :

1. L'établissement d'un procédé simple de signalisation des positions utilisées par les deux marines;

2. L'établisssement de règles concernant les transmissions radiotélégraphiques;

3. La simplification des formalités de visite et de salut.

7. En vue de faciliter la collaboration des deux flottes, chacune d'elles placera un officier de liaison à la disposition de l'amiral de l'autre flotte chargé de la conduite des opérations.

Entrée en vigueur du présent accord.

Cet accord entrera en vigueur le :

Elle restera aussi longtemps que les opérations seront poursuivies par les flottes britannique et française conformément à l'accord de Nyon.

Le 13 septembre 1937.

440

M. MASSIGLI, DIRECTEUR-ADJOINT DES AFFAIRES POLITIQUES,
à M. LÉGER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

L [1]. *Genève, 13 septembre 1937.*

Je vous envoie un peu pêle-mêle quelques informations et impressions pour éclairer ce qui se passe ici.

1. *L'affaire de Nyon* a été un succès, mais ce succès risque d'être remis en question.

[1] Extraite des papiers Massigli.

D'une part, je crains une manœuvre espagnole s'exerçant sur Litvinov, pour amener Litvinov à refuser en définitive sa signature. Les gens de Valence disent, en effet, que dans la mesure même où l'on assure la sécurité des bâtiments non espagnols, on rend plus précaire en Méditerranée le sort des bâtiments espagnols qui sont ceux par lesquels est transporté le matériel de guerre. Cette thèse trouve d'ailleurs des partisans à la délégation française.

D'autre part, la manière habile dont la presse germano-italienne exploite le fait que l'U.R.S.S. s'est prêtée d'assez bonne grâce à ne pas être associée à la surveillance en Méditerranée (1) serait sûrement ressentie à Moscou et peut contribuer aussi à un refus final.

En sens inverse, une manœuvre italienne est possible, soit que l'on cherche à Rome à peser sur les gouvernements, comme le gouvernement yougoslave, qui n'ont pas encore donné une réponse définitive, soit que l'on réponde que l'accord de Nyon est une base de discussion, rien de plus.

Les Anglais, côté Foreign Office, sont d'accord avec nous pour penser qu'il ne faut se prêter à aucune discussion, et la communication à Rome (2) a d'ailleurs été accompagnée d'une note, dont la rédaction est due à Vansittart lui-même, dans laquelle il est marqué aussi nettement que possible que la surveillance italienne doit se réduire à la mer Tyrrhénienne.

Mais chez les marins anglais règne un autre état d'esprit, et ils accepteraient assez volontiers de faire à l'Italie une part en mer Egée, ce qui non seulement exigerait une révision complète de l'accord, mais encore lui enlèverait pratiquement toute portée.

J'ai indiqué à l'amiral Darlan que cette tendance de l'Amirauté serait contrebattue plus facilement si la marine française était prête à prendre en Méditerranée orientale une part de surveillance plus grande que celle, un peu dérisoire, qui est actuellement envisagée et si, par conséquent, les marins anglais ne pouvaient invoquer le fait que la surveillance de la Méditerranée, de Malte aux Dardanelles leur incombera presque exclusivement. J'ai averti, d'autre part, Vansittart des tendances qui paraissent exister chez les marins anglais.

La collaboration franco-anglaise a d'ailleurs été, d'un bout à l'autre, extrêmement harmonieuse et Darlan, dans les accords techniques (3), a prévu des dispositions ingénieuses pour la resserrer. Les deux flottes se détacheront mutuellement des officiers de liaison, et les deux amiraux auront, le 16, à Oran, une entrevue où tout le plan d'action sera mis au point. Très grand désir d'entente avec nous car on a besoin de nous. Mais la question russe peut, à bref délai, devenir un élément de désaccord. J'ai été très frappé des progrès que le sentiment antirusse a fait chez les Anglais. J'ai été très frappé d'autre part de l'attitude de plus en plus défiante des pays de la Méditerranée orientale à l'égard de l'U.R.S.S. Sous le manteau de l'antibolchevisme, toutes les réactions traditionnelles contre la poussée slave en Méditerranée se sont manifestées; on a eu, par instants, l'impression de relire d'anciens chapitres de l'his-

(1) Sur la concession faite à cet égard par Moscou, voir, au tome V de la présente série, le n° 32.

(2) Voir ci-dessus le n° 436.

(3) Dont le texte est reproduit ci-dessus sous le n° 439.

toire de la question des Détroits — et la surveillance des routes maritimes va fournir aux marins anglais qui ne s'en cachent pas l'occasion de se réinstaller fortement dans la partie nord de la mer Egée pour tenir le débouché des Dardanelles.

2. *Affaire d'Éthiopie.*

Il y a eu toute une série d'intrigues italiennes pour faire évoquer l'affaire éthiopienne devant la Commission de vérification des pouvoirs. Elles n'ont finalement pas eu de suite, car on s'est rendu compte que, par cette voie, on n'aboutirait à rien.

On avait prêté à Tevfik Aras l'intention de demander l'examen du cas éthiopien dans une commission spéciale. Il n'en a rien été. On reste donc dans le *statu quo* puisqu'il n'y a pas de délégation éthiopienne présente. La tendance anglaise, du moins celle de Vansittart, serait cependant, si les Italiens adhéraient à l'accord de Nyon avec une apparence de sincérité, de reprendre ultérieurement la question au cours même de l'Assemblée et de la faire régler, mais je doute qu'Eden soit aussi résolu.

3. Vansittart m'a parlé longuement ce matin de *l'affaire de Chine.*

La tendance antijaponaise s'accentue à Londres. On considère comme incontestable le rapprochement Tokyo-Berlin-Rome et, du même coup, on désire encourager la résistance chinoise. (J'imagine d'ailleurs que c'est beaucoup plus l'attitude japonaise dans l'affaire de l'attentat contre l'ambassadeur [1] et la menace qui se précise contre les intérêts économiques de l'Angleterre à Changhaï qui déterminent cette évolution).

Pour aider la Chine, on veut favoriser des livraisons d'armes dans la mesure, faible il est vrai, où l'Angleterre peut le faire, et *on souhaite que nous adoptions la même attitude.* J'ai indiqué discrètement que nous étions tenus à une prudence particulière en raison de notre situation exposée en Extrême-Orient, mais j'imagine que ce n'est pas qu'à moi qu'on tiendra ce langage et certains membres de notre délégation pourront en être impressionnés.

« Il faut que la Chine tienne jusqu'au printemps prochain », m'a-t-on dit, et cela me rappelait les propos analogues tenus au moment de l'affaire éthiopienne. Ce n'est pas d'ailleurs que Vansittart souhaite suivre le gouvernement chinois dans des initiatives imprudentes : il espère bien que la question de l'article 16 ne sera pas posée et que le président Roosevelt ne se trouvera pas être dans l'obligation de mettre en application le *Neutrality Act.*

4. D'une manière générale, j'ai trouvé Vansittart toujours très monté contre l'Allemagne et plus sympathique que jamais touchant le pacte occidental.

En ce qui concerne la démarche polonaise relative à Locarno[2], son intention — dont il n'a pas encore entretenu M. Eden — serait de faire une réponse verbale disant aux Polonais qu'il n'y a pas d'objection du côté anglais si l'Allemagne accepte que la Tchécoslovaquie soit également associée à la négociation — et l'on sait bien que l'Allemagne refusera.

(1) Sur cet attentat et ses suites, voir ci-dessus les nos 359 (et note), 430.

(2) Allusion à un mémorandum remis par le chargé d'affaires polonais au Foreign Office le 27 août, et ci-dessus analysé sous le no 379 (note).

Avec cela, toujours un très grand désir de voir les Tchécoslovaques modifier leur politique à l'égard des minorités allemandes sous prétexte qu'Henlein ne tient pas du tout à se jeter dans les bras du Reich et qu'il faut l'aider à résister au courant pangermaniste. Comme il me demandait de provoquer une nouvelle démarche française à Prague à ce sujet, je lui ai répondu qu'il ferait beaucoup mieux d'aborder lui-même la question ici avec Krofta.

441

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES [1].

T. nº 97. *Genève, 14 septembre 1937* [2]

(*Reçu :* 15 h. 20.)

Je vous communique ci-après le texte de l'instruction qui vient d'être donnée, par téléphone, à notre chargé d'affaires à Rome.

Citation : « Malgré les démarches que vous avez faites auprès du ministre des Affaires étrangères pour le tenir au courant du développement des négociations de Nyon et pour lui marquer le prix que les gouvernements français et britannique n'ont cessé d'attacher à la participation italienne, il semble que le comte Ciano doive encore en référer au chef du gouvernement.

« Cependant, les réponses affirmatives de tous les gouvernements représentés à Nyon sont maintenant parvenues et pour cette raison, entre autres, il nous est impossible de différer plus longtemps la signature de l'accord. Il serait plus impossible encore d'en ajourner indéfiniment la date. Dans ces conditions, c'est aujourd'hui mardi, 14 septembre, que les signatures seront échangées.

Les représentants des gouvernements français et britannique se proposent toutefois d'indiquer, dans les discours qui précéderont la signature, qu'aucune réponse officielle n'a encore été reçue du gouvernement italien, mais que, en leur qualité de « gouvernements invitants », les gouvernements français et britannique communiqueront à leurs cosignataires toute réponse officielle qui pourrait leur parvenir de Rome.

« Comme ils l'ont déjà déclaré, les deux gouvernements se féliciteraient de la coopération de l'Italie. Il serait, il est vrai, impossible de réaliser l'accord sur une modification fondamentale du texte que nous allons signer, mais nous sommes naturellement prêts à donner toute l'attention qu'elles méritent aux observations du gouvernement italien.

« Vous voudrez bien parler dans ce sens au comte Ciano, d'accord avec votre collègue britannique, qui reçoit des instructions analogues ».

(1) Le Ministre se trouvait alors à Genève.
(2) Par téléphone.

442

M. Ernest Lagarde, Secrétaire général de la Délégation française à l'Assemblée de la S.D.N.,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 98. *Genève, 14 septembre 1937* [1].

(*Reçu :* 16 h. 10.)

Je me réfère à mon télégramme nº 97 [2].

Le chargé d'affaires de France à Rome a fait à 15 h. 30, par téléphone, la communication dont le texte suit.

Citation : « Le comte Ciano a reçu, à 1 h. 50, les chargés d'affaires de France et d'Angleterre. Il leur a dit qu'il avait tout d'abord espéré pouvoir donner ce matin la réponse de son gouvernement à la communication franco-britannique, mais cela n'avait pas été possible en raison de la nécessité de se concerter au préalable avec Berlin. Or, M. von Neurath était en voyage et on ne pouvait avoir de contact avec lui que vers 5 heures de l'après-midi. Ce n'est donc que tard dans la soirée que la réponse italienne nous sera transmise ».

Le comte Ciano n'a formulé aucun commentaire sur la communication franco-britannique.

443

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3677, 3678. *Berlin, 14 septembre 1937, 21 h. 4.*

(*Reçu :* 21 h. 30, 22. h. 20.)

Le discours de Nuremberg [3] nous place de nouveau devant la question suivante : pourquoi M. Hitler, dans les dispositions d'esprit où il est et que son discours d'hier a mises en lumière, se prête-t-il aux manifestations telles que la récente semaine d'art à Paris, qui tend, au moins dans le domaine des relations intellectuelles, à un rapprochement franco-allemand?

(1) Par téléphone.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 441.
(3) Sur ce discours, voir ci-après le nº 446 (et note).

Bien que le caractère allemand n'ait pas les mêmes exigences logiques que le français et s'accommode sans peine des contradictions les plus flagrantes, on peut résumer, semble-t-il, ainsi la pensée du Führer :

« La France est vouée à une tentative de révolution bolcheviste.

« Si cette tentative réussit, je serai obligé d'intervenir et de combattre la France.

« Si elle échoue, je traiterai avec les partis nationaux qui auront écrasé la tentative bolcheviste.

« En attendant et en toute éventualité, il est bon que l'Allemagne prépare le terrain et s'efforce de gagner les sympathies du peuple français ».

444

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 99. *Genève, 14 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 21 h. 35.)

Prière de retransmettre à Londres le télégramme suivant :

En raison des obligations nouvelles qui vont incomber aux flottes française et britannique du fait des dispositions arrêtées à Nyon le 14 septembre 1937 (2), les gouvernements français et britannique se trouvent dans l'impossibilité d'assurer plus longtemps le contrôle qui leur avait été confié par le Comité de non-intervention le 8 mars dernier sur certaines zones des côtes espagnoles (3).

Je vous laisse le soin d'apprécier, d'accord avec lord Plymouth, la forme sous laquelle il conviendrait de porter cette décision à la connaissance du comité de Londres soit par une communication écrite, soit par une déclaration verbale devant le Comité dans le cas où une séance aurait lieu à bref délai (4).

(1) Par téléphone.
(2) Voir ci-dessus le nº 439.
(3) Sur ce contrôle, se reporter au tome V de la présente série sous les nºs 76, 78 à 80.
Télégramme retransmis à Londres sous le nº 2162.

445

M. Charveriat, Délégué adjoint de France à la Conférence de Nyon, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 101. *Genève, 14 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 22 h.)

Message téléphonique du chargé d'affaires de France à Rome, retransmis de Genève :

Communiqué italien : Les gouvernements français et anglais ont communiqué officiellement, à la date du 13 de ce mois, au gouvernement italien l'arrangement adopté par la conférence de Nyon et l'ont accompagné d'un *Pro memoria* dans lequel une invitation est adressée au gouvernement italien d'appliquer dans la mer Tyrrhénienne les mesures de surveillance établies par la Conférence (2). Le gouvernement italien, après accord préalable avec le gouvernement du Reich, a répondu, en date du 14, aux deux gouvernements français et anglais. Voici le texte de la note remise par le ministre des Affaires étrangères, le comte Ciano, aux deux chargés d'affaires de France et de Grande-Bretagne :

« *Réponse du gouvernement italien telle qu'elle est donnée à la presse italienne en ce moment à Rome :*

« Le gouvernement fasciste a examiné « l'arrangement » adopté par les représentants des puissances participant à la conférence de Nyon ainsi que le *Pro memoria* en date du 13 de ce mois remis par les chargés d'affaires de France et de Grande-Bretagne. Il résulte de ces documents qu'en cas d'adhésion de l'Italie, la mer Tyrrhénienne seulement lui serait confiée pour y appliquer les mesures de surveillance établies par la même conférence, alors que pratiquement, dans toute la Méditerranée, l'application de ces mesures serait confiée aux flottes française et britannique. La situation qui en résulterait pour l'Italie apparaît inacceptable. Ses intérêts vitaux en Méditerranée et le fait que le trafic le plus important passe par ces lignes de communications imposent la nécessité que l'Italie se trouve dans des conditions de parité absolue avec n'importe quelle autre puissance, dans n'importe quelle zone de la Méditerranée. »

(1) Par téléphone.
(2) Ce *Pro memoria* est reproduit ci-dessus sous le nº 434.

446

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3675, 3676. *Berlin, 14 septembre 1937, 21 h., 21 h. 5.*

(*Reçu :* 23 h. 10, 22 h. 15.)

Quand le chancelier Hitler propose au monde, comme il l'a fait hier à Nuremberg [1], de se rallier à son idéologie, encore faut-il préciser ce qu'il veut dire. Les nazis ne prétendent pas imposer aux autres états leur national-socialisme. Ce n'est pas, affirment-ils, une marchandise d'exportation. C'est au contraire, selon l'expression dont s'est servi M. Goebbels, un article breveté et réservé.

En ce sens, même compte tenu des foyers actifs qu'il prétend entretenir chez les Allemands de l'étranger, on peut [constater] que l'hitlérisme est sincère, quand il déclare qu'il ne désire pas se mêler des affaires intérieures des autres pays et qu'il s'interdit toute immixtion.

Mais il réclame, en même temps, que les autres pays éliminent de chez eux le bolchevisme, comme l'Allemagne l'a éliminé de chez elle.

Si le bolchevisme y faisait des progrès, il s'estimerait menacé et il le combattrait. C'est ce qui ressort des paroles qu'a prononcées le Führer. La conduite du Reich en Espagne doit être considérée comme une application de ce principe général. Demain ce principe pourra s'appliquer ailleurs, s'il y a lieu. De son idéologie, l'Allemagne cherche donc à imposer, au dehors au moins, son antibolchevisme et son antijudaïsme.

Après avoir proclamé sa volonté de non-immixtion, elle préconise et met en pratique l'immixtion. La contradiction est flagrante mais son fanatisme ne s'en embarrasse pas.

(1) Allusion au discours de clôture du Congrès où le Führer prononçait un violent réquisitoire contre l'activité internationale du communisme. En ce qui concernait l'Espagne, si la France et l'Angleterre détenaient des intérêts économiques dans ce pays, l'Allemagne n'en revendiquait pas moins le droit d'en obtenir. Par ailleurs, de même que l'Angleterre et la France ne désiraient pas un déplacement des forces, par exemple au profit de Rome et de Berlin, de même le Führer ne tolérerait pas un déplacement des forces dans le sens d'une augmentation de la puissance du communisme (13 septembre).

447

Compte rendu

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE. COMITÉ PERMANENT

Procès-verbal provisoire de la troisième séance (privée) tenue à Nyon, le mardi 14 septembre 1937, à 11 h. 45 [1]

Président : M. Yvon Delbos (France).

Présents :

Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord : M. Eden; lord Chatfield; sir Robert Vansittart; captain Phillips; contre-amiral Bellairs.

Bulgarie : M. Kusseivanov; M. Momtchiloff.

Égypte : Wacyf Ghali pacha; Hafez Afifi pacha.

France : Amiral Godfroy; M. Massigli.

Grèce : M. Mavroudis; M. Politis; M. Polychroniades.

Roumanie : M. Antonesco; M. Pella.

Turquie : M. Aras; M. Taray.

U.R.S.S. : M. Litvinov.

Yougoslavie : M. Pouritch; M. Soubbotitch.

Le secrétaire général de la Conférence : M. Aghnides.

Le Président informe les délégués que le texte adopté le 11 septembre [2] a fait l'objet de certaines corrections de pure forme. Le premier alinéa a été transféré à la suite des considérants du préambule. Aux points 5 et 6, il a été ajouté une mention des deux annexes. Enfin, comme on avait omis d'indiquer le lieu où serait déposé l'exemplaire original, une phrase a été ajoutée à la fin du texte pour prévoir que ledit exemplaire sera déposé dans les archives du secrétariat de la Société des Nations. En outre, les corrections suivantes ont été apportées :

1. Dans le texte français, à la dernière phrase de l'alinéa *b.* du paragraphe du point 4, le mot « ils » est remplacé en deux endroits par « elles »;

2. A la deuxième ligne du point 6, le mot « recommanderont » est remplacé par « pourront recommander ».

[1] *Note initiale du document :* Afin de hâter l'établissement du texte définitif des document de la Conférence, MM. les Délégués sont priés de faire parvenir au secrétariat général de la Conférence, dans les quarante-huit heures qui suivront la réception du présent procès-verbal les corrections qu'ils désireraient voir apporter au compte rendu de leurs interventions.

[2] Reproduit ci-dessus sous le n° 427.

Pour ce qui est des annexes, les deux questions essentielles qui doivent en faire l'objet, c'est-à-dire les zones réservées aux exercices de sous-marins et les routes à recommander aux navires marchands, ont été examinées par les experts navals.

Le Président donne la parole à l'amiral Godfroy, président du Comité technique, pour exposer les conclusions auxquelles ont abouti les experts.

L'amiral *Godfroy* (France) explique qu'en ce qui concerne les zones, l'accord est intervenu sous réserve de l'adhésion de la Grèce, qui n'était pas représentée au Comité technique, et de la Yougoslavie dont la délégation n'avait pas à sa disposition un expert naval. Cependant, après les conversations qui ont eu lieu dans la matinée, on peut considérer cet accord comme acquis d'ores et déjà.

Pour ce qui est des routes principales, une difficulté a surgi au sujet de la route nº 7, ou plus exactement de la partie de cette route comprise entre le détroit de Messine et le détroit de Bonifacio. Une délégation a fait observer que du moment que des mesures de protection n'étaient pas prévues pour cette partie, il n'y avait pas lieu de faire figurer cette route sur la carte. Pour donner satisfaction à cette délégation, il a été décidé de supprimer cette route et de hachurer sur la carte la zone de la mer Tyrrhénienne pour indiquer que cette zone reste réservée à un accord spécial ultérieur, pour le cas où la nécessité s'en ferait sentir.

M. *Politis* (Grèce) déclare qu'en ce qui concerne l'usage des ports dont il est question au paragraphe 2 du point 4, la délégation hellénique tient à indiquer de quelle manière elle entend cette disposition. Par usage, elle entend l'utilisation du port pour l'entrée et le séjour des unités des flottes chargées d'exercer le contrôle, ainsi qu'aux fins de repos, de ravitaillement et de réparation. Il est entendu que tout ce qui concerne la sécurité des ports, par exemple l'établissement de barrages, ainsi que l'utilisation des côtes pour l'installation de postes de T.S.F. ou la création d'ouvrages défensifs rentre exclusivement dans la compétence et la sphère d'action des autorités locales. La délégation hellénique désire savoir si la Conférence est d'accord au sujet de cette interprétation.

M. *Aras* (Turquie) déclare que l'interprétation de la délégation hellénique est la même que celle de la délégation turque. C'est d'ailleurs ainsi que cette dernière a conçu le texte de l'accord.

A cette occasion, M. Aras tient à rappeler qu'au cours des conversations qui ont eu lieu dans la matinée, il a parlé des zones militaires interdites, par exemple la zone de Smyrne avec les eaux territoriales jusqu'à l'entrée du golfe, qui restent exceptées de toute visite de toute flotte.

M. *Antonesco* (Roumanie) approuve l'interprétation de la délégation hellénique.

Cette interprétation est reconnue exacte par la Conférence.

Le Président informe la Conférence que conformément au vœu exprimé par les représentants des pays de l'Entente balkanique et de la Bulgarie, les gouvernements britannique et français ont communiqué à l'Italie le sens des dispositions convenues en lui demandant si elle voulait s'associer aux mesures

décidées[1]. Le comte Ciano qui a reçu les deux chargés d'affaires n'a pas donné de réponse définitive, parce qu'il devait en référer au chef du gouvernement. Il est entendu que la réponse définitive sera communiquée aux membres de la Conférence.

Le Président rappelle ensuite qu'il avait été entendu que la Conférence reprendrait à Genève l'étude de ceux des aspects du problème discutés à Nyon dont elle n'a pas pu s'occuper jusqu'ici. Il propose de lui donner l'autorisation de fixer, d'accord avec le secrétaire général, la date et le lieu où les travaux dont il vient de faire mention seront commencés.

Il en est ainsi convenu.

Pleins pouvoirs des délégués.

M. *Aghnides* (secrétaire général) informe la Conférence que, conformément aux instructions qui lui avaient été données, il a réuni les pleins pouvoirs des délégations.

Trois délégations ont présenté les pleins pouvoirs signés par le chef d'État : ce sont la France, la Bulgarie et la Grèce. Trois délégations ont présenté des pleins pouvoirs sous forme d'un télégramme du chef du gouvernement : ce sont la Roumanie, l'U.R.S.S. et la Yougoslavie. Enfin, trois délégations ont présenté les pleins pouvoirs signés par le ministre des Affaires étrangères : ce sont le Royaume-Uni, l'Égypte et la Turquie.

Toutes les délégations ont donc remis des pleins pouvoirs en bonne et due forme.

Le rapport verbal du secrétaire général est *approuvé*.

La Conférence décide de se réunir en séance publique pour procéder à la signature de l'arrangement de Nyon.

448

Compte rendu

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE

Compte rendu sténographique de la deuxième séance plénière (publique) tenue à Nyon, le mardi 14 septembre 1937, à 12 h. 30 [2]

Signature de l'arrangement de Nyon

La Conférence procède à la signature de l'arrangement.

Clôture des travaux de la Conférence

Le Président : Pour mesurer l'importance de l'arrangement que nous venons de signer, il faut se rappeler la gravité et la difficulté du problème qui nous était soumis.

(1) Voir ci-dessus le nº 434.
(2) Note initiale analogue à celle du procès-verbal précédent.

Il s'agissait d'arrêter les mesures destinées à mettre fin à un état de choses intolérable : des actes de piraterie accomplis en Méditerranée; la navigation commerciale entravée au mépris des règles les plus élémentaires du droit des gens; un état d'insécurité, d'où à tout instant pouvaient surgir de graves complications.

En présence de ces agressions anonymes, et sans égard pour les vies humaines, qui ont profondément ému la conscience des peuples, notre devoir était clair. Vous l'avez pleinement accompli. Sans vouloir négliger les autres formes d'agression, dont nous nous préoccuperons à Genève dans de prochaines séances, vous avez entendu régler d'abord le problème le plus grave : celui des attaques par sous-marins.

Grâce à la bonne volonté, à l'esprit de collaboration et de décision, au sens de l'intérêt général de toutes les délégations, l'accord a été réalisé en quelques jours avec une rapidité dont l'effet moral est une première garantie de réussite.

Des mesures pratiques et efficaces sont prévues, qui seront mises sans délai à exécution; nous nous réservons — comme le prévoit l'arrangement — d'en étudier le renforcement s'il y a lieu; mais j'ai la conviction qu'elles mettront fin aux actes de piraterie et rétabliront pleinement la liberté et la sécurité de la navigation méditerranéenne.

L'accord que nous venons de signer dépasse d'ailleurs la portée d'un arrangement régional limité aux intérêts des seules nations riveraines de cette mer intérieure.

Au carrefour de ses routes, les navires de tous pavillons se rencontrent. Entraver la navigation pacifique en Méditerranée, c'est menacer le commerce mondial. Rétablir dans cette zone la sécurité d'un trafic séculaire, c'est protéger un des centres vitaux de la civilisation.

C'est aussi sauvegarder un de ses attributs les plus précieux, j'entends l'existence d'une moralité internationale. Notre décision rassurera les esprits troublés par l'impunité de pratiques qui semblaient nous ramener bien en arrière, jusqu'aux temps où la seule loi était celle du plus fort.

Enfin, Messieurs, les esprits sceptiques ou découragés constateront qu'il n'est pas impossible, à la condition d'y travailler d'un cœur résolu, avec une bonne volonté et une bonne foi mutuelles, de concilier dans un protocole unanimement accepté les exigences d'humanité, les intérêts pratiques et les droits légitimes des diverses nations. Le texte que nous venons de signer et qui, demain, se traduira en acte, est donc à notre honneur et à notre avantage commun; mais il est également à l'avantage de tous.

C'est dans cet esprit que la Grande-Bretagne et la France, en leur qualité de nations invitantes, et conformément au vœu formulé par l'Entente balkanique et la Bulgarie, ont convié l'Italie, grande puissance méditerranéenne, à participer à l'œuvre entreprise, comme nous l'avions conviée aux travaux de cette conférence. Son concours, outre son efficacité propre, compléterait heureusement l'œuvre d'apaisement que nous avons à cœur de poursuivre.

Je crois pouvoir ajouter que par la rapidité de la procédure suivie, par le caractère pratique des décisions prises, cette conférence atteste l'efficacité des méthodes de sécurité collective. Permettez-moi d'y voir un exemple typique de la solidarité internationale telle que nous la concevons.

Au moment où nous allons quitter Nyon, où nous attendait une si cordiale hospitalité, je tiens à remercier les autorités qui ont bien voulu nous accueillir dans l'aimable ville dont le nom restera attaché au succès de nos travaux. Ce succès, j'en ai la ferme conviction, contribuera efficacement à l'œuvre de paix qu'avec une même foi et une même résolution nous allons continuer à Genève.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) [Traduction] : C'est avec une grande satisfaction que je signe aujourd'hui l'arrangement de Nyon à l'élaboration duquel, je peux le dire avec fierté, la délégation soviétique a pris une part active. Je désire exprimer ma gratitude envers les autres délégations à cette conférence, en particulier à celles des puissances invitantes, pour leur attitude pleine d'attention à l'égard des désirs exprimés et des propositions formulées par la délégation soviétique pendant la Conférence.

Je dois dire qu'aucune de nos propositions n'a été motivée par des considérations égoïstes ou purement nationales. Nos propositions tendaient uniquement à assurer dans la plus grande mesure possible les intérêts communs des états ici représentés ainsi que de tous les pays pacifiques intéressés à la suppression de la piraterie en haute mer et à la plus grande liberté de la navigation. Nos objections à la proposition initiale de diviser la Méditerranée en zones dont chacune devait être protégée par les forces navales de l'un des états ici représentés, y compris l'U.R.S.S.[1], ont été entièrement éliminées par le fait que le Royaume-Uni et la France ont bien voulu consentir par la suite à assumer l'entière protection de la Méditerranée d'un bout à l'autre. Qu'il me soit permis de vous rappeler, Messieurs, que dès le début du conflit espagnol, le gouvernement soviétique avait proposé de confier entièrement le contrôle naval à la Grande-Bretagne et à la France dans les eaux espagnoles [2] et que, plus tard, il a volontairement renoncé à sa participation au contrôle naval en Méditerranée qui lui avait été consentie par le comité de Londres [3].

L'Union soviétique n'a nul besoin de mettre à profit telle ou telle occasion pour affirmer son droit incontestable, qui n'est limité par aucun acte international, d'avoir des forces navales en Méditerranée, comme aussi dans toute autre mer où elle jugera nécessaire la présence de ses forces navales. C'est pourquoi, comme aucun de vous ne l'ignore, non seulement nous n'avons proposé à aucun moment notre participation au contrôle qui vient d'être décidé, mais que, pour des raisons que je vous ai déjà exposées, nous nous sommes prononcés contre le système des zones. J'estime superflu d'insister

(1) En ce qui concerne la préférence accordée par le Commissaire du peuple à « un système de coopération internationale » sur celui d'une répartition par zones, se reporter au procès-verbal de la séance de la conférence de Nyon du 10 septembre, dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 423.

(2) Voir, au tome IV de la présente série, le n° 284.

(3) Sur cette renonciation, consulter, au tome V de la présente série, le n° 32.

davantage sur ce point et je me borne à rappeler les mensonges répandus à ce sujet dans la presse.

Je suis particulièrement heureux de constater que la Conférence a tenu compte de nos observations et qu'elle a enregistré dans l'accord, en des termes ne permettant aucune fausse interprétation, le refus de reconnaître à quiconque des droits de belligérant et, par le fait même, le droit d'arrêter les navires marchands en haute mer et encore moins de les couler. Nous avions désiré, il est vrai, que ces actes illégaux fussent immédiatement punis, même si les règles établies par les conventions internationales pour le temps de guerre étaient observées. Il m'a été répondu qu'on ne pouvait pas prévoir le même châtiment pour un voleur et pour un assassin, qu'en fait, il était pratiquement impossible que des sous-marins coulent des navires marchands sans observer les règles en question et qu'enfin, si, malgré tout, les actes de piraterie ne prenaient pas fin en dépit du présent arrangement, de nouvelles mesures seraient discutées : je suis disposé à me déclarer satisfait, pour le moment, par cette réponse.

Je regrette qu'en dépit de notre opposition, les navires marchands du gouvernement espagnol aient été exclus du système de protection parce que, comme on me l'a expliqué, une telle protection pourrait être interprétée comme une intervention dans le conflit espagnol. Pour ne pas compliquer l'œuvre de la Conférence, je m'abstiens de comparer ce scrupule avec les méthodes de « non-intervention » pratiquées par d'autres états non représentés ici.

Nous aurions voulu parcourir encore quelques étapes le long de la voie que nous avons suivie ici ensemble, mais l'histoire de la conférence du désarmement et d'autres conférences internationales a déjà prouvé que le jeune état soviétique, plein de vigueur, d'énergie, de courage et de foi dans la justesse de ses conceptions internationales, est toujours prêt à aller de l'avant et à parcourir rapidement le chemin de la défense de la paix comme aussi à agir plus résolument que certains autres états.

Comme vous, Messieurs, la délégation soviétique a été inspirée par le souci de voir couronnée de succès cette conférence dont l'importance politique va très au-delà de ses résultats pratiques possibles. A une époque où l'agression, l'illégalité internationale, l'impudence des aventuriers sont habituellement récompensées par le succès, toute action contre ces phénomènes, prenant la forme, non pas simplement de paroles de persuasion, de protestations, de déclarations et de résolutions, mais de mesures pratiques, doit être accueillie avec une satisfaction particulière; aujourd'hui, nous avons devant nous un accord international reposant sur une base très concrète. De plus, cet accord représente une réalisation partielle de l'idée de sécurité collective, comme aussi de l'idée des accords régionaux. Le succès rapide de cette conférence, comme aussi celui de la conférence tenue l'an dernier à Montreux, s'explique, à mon avis, principalement par le fait que ceux qui ont pris part aux deux conférences appartiennent au front de la paix; ils se placent sur le terrain de la sécurité collective, des accords internationaux, de l'inviolabilité des obligations internationales et des autres idées qui constituent la base du pacte

de la Société des Nations. L'expérience des deux conférences que je viens de mentionner montre que c'est seulement sur cette base qu'est possible une collaboration internationale utile pour l'élimination des dangers qui menacent la paix et la sécurité des nations. Cette conclusion ajoute, à mon avis, une importance particulière à l'arrangement de Nyon.

M. *Pouritch* (Yougoslavie) : Au nom des délégations de l'Entente balkanique, je tiens à déclarer que l'Entente balkanique est heureuse d'avoir pu contribuer à l'œuvre de préservation de la paix qui vient d'être accomplie, parce qu'elle réalise ainsi le but même de son existence qui est de travailler au maintien et au raffermissement de la paix.

M. *Eden* (Royaume-Uni) [Traduction] : Le Président a si bien défini le but et le résultat de cette conférence que je n'ai rien à ajouter à ces paroles, si ce n'est pour le féliciter chaleureusement de la manière dont il a dirigé nos délibérations et de l'heureuse issue de celles-ci.

En ma qualité de représentant de l'autre gouvernement invitant, je voudrais m'associer aux remerciements exprimés par M. Delbos pour l'aide pratique et la collaboration cordiale apportées à nos délibérations par les nations ici représentées.

Je tiens à ajouter spécialement une parole de remerciement à l'adresse de nos experts techniques qui ont dû assumer une tâche si lourde.

Nous avons travaillé rapidement et je l'espère avec succès. Je ne tiens pas à faire des commentaires sur la nature de nos conclusions. Nous espérons cependant que notre œuvre sera approuvée par le monde entier, et rien ne nous procurerait plus de satisfaction que la collaboration étroite à l'exécution de l'accord de toutes les nations intéressées qu'elles soient ou non représentées ici. Une telle issue couronnerait dûment le succès de nos travaux.

Le Président : Je tiens à remercier M. Eden pour les paroles aimables qu'il a bien voulu m'adresser et à souligner que lui et ses collaborateurs ont prouvé qu'il n'est pas nécessaire de présider pour jouer un rôle très important dans la Conférence. Je le remercie pour sa collaboration, comme je remercie également vous tous ici présents. La Conférence a montré que la sagesse politique des délégués s'est heureusement conjuguée avec la grande compétence des techniciens.

Je déclare clos les travaux de la Conférence.

449

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3689. *Berlin, 15 septembre 1937, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 20 h. 25.)

Je recueille à propos du prochain voyage de M. Mussolini à Berlin (1) l'interprétation suivante, qui me paraît assez plausible.

L'amorce d'une négociation italo-anglaise, la perspective d'un voyage de M. von Neurath à Londres (2) auraient créé entre Rome et Berlin un certain malaise. Pour y couper court, M. Hitler aurait demandé avec une particulière insistance que M. Mussolini lui rendît visite en Allemagne.

Cette visite, entourée de tout l'éclat possible, serait ainsi destinée à montrer au monde la solidité de l'axe Rome-Berlin et à bien établir qu'il ne saurait y avoir de rapprochement anglo-italien qui ne s'étende à l'Allemagne ni de rapprochement anglo-allemand qui n'implique également l'Italie.

450

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nºs 2336, 2337. *Londres, 15 septembre 1937, 19 h. 30.*

(*Reçu :* 21 h. 10, 20 h. 50.)

Lord Plymouth, qui avait envisagé la convocation du Comité de non-intervention à la fin de cette semaine, m'a dit qu'il avait renoncé à donner suite à son intention. Il constate que jusqu'ici, fort peu de puissances se sont prononcées sur le plan de réorganisation du contrôle établi par l'amiral Van Dulm et M. Hemming (3). Parmi les grandes puissances notamment, la France est la seule qui ait donné sa réponse. Le secrétariat va donc adresser un rappel aux membres du Comité. En même temps il leur annoncera que le Bureau a décidé de rendre effectives certaines réformes d'ordre secondaire proposées dans le

(1) Sur ce projet, voir ci-dessus les nºs 360 (note), 367, 373, 403.
(2) Sur cette « perspective », et son échec, voir ci-dessus le nº 129 (et renvois).
(3) Par dépêche 765 de Londres, du 16 septembre, l'ambassadeur transmettait une note du secrétariat énumérant les modifications que le Bureau se proposait d'effectuer dans l'esprit de ce plan.

plan, telles que la suppression du grade d'observateur-adjoint, l'augmentation des assurances contractées au profit des agents, le remplacement de Brest par Falmouth comme port d'escale obligatoire, etc. (1)

Ces différents points ne lui paraissent pas appeler approbation expresse du Comité. Les fonds dont dispose celui-ci doivent en effet permettre de faire face au léger supplément de dépenses qui en sera la conséquence, à condition bien entendu que tous les gouvernements s'acquittent régulièrement de leur cotisation.

Lord Plymouth désire d'autant plus ajourner la réunion du Comité qu'il craint de voir les Italiens réclamer la discussion des questions qui ont fait l'objet de l'accord de Nyon.

451

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1276, 1277. *Rome, 15 septembre 1937, 23 h. 30.*

(*Reçu :* le 16, 2 h. 40, 2 h.)

Les termes de la réponse italienne (2), avec l'objection unique et précise qu'elle formule, marquent un retrait certain par rapport aux premières réactions manifestées par le ministre des Affaires étrangères lorsque mon collègue anglais et moi lui avons communiqué le texte de l'arrangement de Nyon (3). D'autre part, la presse d'aujourd'hui accuse elle-même ce changement d'attitude par le sens de modération avec lequel elle paraphrase le document qui nous a été remis hier soir. Enfin, l'éditorial publié hier par M. Gayda, et qui formulait des objections et soupçons peu propres à laisser entrevoir des possibilités de conciliation (mon télégramme nos 1272-1274)(4), a dû être considéré à la fin de l'après-midi comme ne répondant plus à l'orientation finalement choisie, car les dernières éditions du *Giornale d'Italia* ont été retirées de la circulation à cause de l'article en question.

(1) Ces réformes faisaient l'objet d'une note du secrétariat du Comité, que transmettait le lendemain 16, par D. no 765, l'ambassadeur de France au ministère des Affaires étrangères. Le 23 (D. no 766), aucune réaction des gouvernements intéressés n'étant parvenue, les réformes proposées étaient considérées comme acquises.

(2) Reproduite ci-dessus sous le no 445.

(3) Sur ces « premières réactions », voir ci-dessus le no 436.

(4) Ce télégramme analysait un article du journaliste italien paru dans le *Giornale d'Italia* du 14 septembre. Selon M. Gayda, par le programme de Nyon, la Grande-Bretagne et la France s'attribuaient tout le contrôle de la Méditerranée, et la *Frankfurter Zeitung* avait raison de souligner qu'en ce qui concernait l'Allemagne, « celle-ci, bien qu'étant l'élément essentiel de la politique européenne et de la collaboration dans les affaires d'Espagne et dans celles de la Méditerranée qui y sont annexées, a été exclue de la formule de la soi-disant sécurité méditerranéenne ». L'effet de l'accord de Nyon consistait à protéger « les transports russes se rendant en Espagne avec leurs chargements de guerre pour violer la non-intervention ».

Il paraît fort probable que dans les contacts qu'il a dû avoir au cours de l'après-midi avec le comte Ciano (mon télégramme nº 1275)(1), M. von Neurath a exercé une action modératrice qui a influencé fortement l'attitude italienne.

Communiqué à Genève.

452

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 106. Confidentiel. Réservé. *Genève, 15 septembre 1937* (2).

(*Reçu :* le 16, 10 h. 35.)

Le télégramme adressé au Département sous le nº 90 (3) a déjà signalé l'attention inquiète avec laquelle les représentants des puissances riveraines de la mer Egée n'avaient cessé de suivre toutes questions qui, au cours des débats de Nyon, pouvaient impliquer une activité quelconque de l'U.R.S.S. en Méditerranée. Dans le même ordre d'idée, il n'est pas sans intérêt de noter le refroidissement des rapports turco-soviétiques, qui s'est manifesté même dans les relations personnelles entre les délégués des deux pays, et qui a frappé tous les observateurs.

Au surplus, cet état d'esprit n'apparaît pas propre aux puissances riveraines de la mer Egée. Quoique M. Eden ait apprécié l'attitude conciliante que M. Litvinov a, en définitive, adoptée à la Conférence, son entourage ne cache pas les préventions dont il est animé à l'égard de l'U.R.S.S. Le sentiment très net que l'on paraît avoir dans les milieux britanniques d'un affaiblissement sensible des possibilités militaires de l'armée rouge n'est peut-être pas étranger à cette attitude : la délégation britannique se déclare en effet convaincue que la crise intérieure par laquelle passent les Soviets a sensiblement diminué la valeur de son armée.

(1) Qui annonçait une entrevue, dans le courant de l'après-midi, entre le comte Ciano et M. von Neurath.

(2) Par courrier en clair.

(3) Du 11 septembre : la substance en est ci-dessus indiquée sous le nº 426 (note).

453

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 107. Très confidentiel. Réservé. *Genève, 15 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* le 16, 10 h. 35.)

Dans les conversations de ces derniers jours, au cours desquelles ont été examinées les solutions à envisager au cas d'une adhésion de l'Italie à l'arrangement de Nyon (2), il est très nettement apparu que, si la délégation britannique avait le souci de ménager les susceptibilités italiennes, elle n'en était pas moins décidée à ne sacrifier à ces susceptibilités aucun intérêt estimé essentiel. La plus grande défiance paraît régner en effet à l'égard des intentions ultimes du cabinet de Rome. C'est ainsi que dans une instruction dont nous avons eu connaissance, il est clairement indiqué que les doutes que l'on doit avoir sur la « sincérité » de l'Italie ne permettent pas de confier à la flotte italienne, dans la surveillance de la Méditerranée, un secteur stratégiquement important.

454

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA S.D.N.

Attitude des pays scandinaves
en ce qui concerne les projets de réforme du pacte

15 septembre 1937.

Au cours d'une conversation entre M. Westman et M. Lagarde, le ministre de Suède à Berne s'est exprimé en termes pessimistes sur les projets actuellement à l'étude en ce qui concerne la réforme du pacte (3).

Pour son pays, de même que pour toutes les petites nations qui, jusqu'à ces derniers temps, croyaient à l'efficacité du système de Genève, le découragement et le scepticisme font de redoutables progrès. Ces puissances ont de moins en moins de confiance dans les garanties énoncées à l'article 16. Cette loi s'est définitivement évanouie le jour où la Pologne a déclaré, sans être contredite ni par la France ni par la Grande-Bretagne, que, si les mesures de coercition

(1) Par courrier.
(2) Dont le texte a été ci-dessus reproduit sous le nº 427.
(3) Sur ce problème, voir ci-dessus les nºs 400, 422, 428.

économique qui sont prévues au pacte devaient, pour entrer en vigueur, être l'objet d'une décision commune, leur mainlevée, en revanche, dépendait exclusivement de la souveraineté de chacune des parties intéressées. Varsovie, d'ailleurs, avait tenu à affirmer par l'action sa doctrine, en notifiant à Genève cette interprétation des textes en même temps que l'abrogation de la réglementation par laquelle les sanctions avaient été mises en application.

Que le respect consciencieux des engagements souscrits en la matière ne soit plus de mode, M. Westman en trouve la preuve affligeante dans le fait qu'à l'issue de la campagne d'Éthiopie, M. Saavedra Lamas ait reçu le prix Nobel et ait été appelé à la présidence de l'assemblée de la Société des Nations : l'Argentine, pourtant, s'était particulièrement distinguée, au cours du conflit, par la désinvolture avec laquelle elle s'était dérobée à ses obligations.

Les pays qui, par fidélité à Genève, se sont imposé une onéreuse et stricte discipline, n'ont, en somme, été payés de leurs sacrifices que par les railleries de l'opinion dite réaliste, par les dommages subis et, enfin, par les menaces et les rancunes de l'Italie.

455

M. Massigli, Délégué-suppléant de France à la Conférence de Nyon, au Ministère des Affaires étrangères.

T. nos 113, 114. *Genève, 16 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 16 h. 40, 16 h. 50.)

Arrangement de Nyon.

Je me réfère au télégramme de Rome transmis sous le nº 18-19 à Genève (2).

Prière de télégraphier à Rome le télégramme suivant.

Sur instructions du palais Chigi, le représentant italien à Genève a sondé officieusement notre délégation avec le souci de savoir si la réponse de son gouvernement était considérée ici comme une fin de non-recevoir absolue, ou comme laissant la voie ouverte à une négociation dans laquelle il appartiendrait à la France et à l'Angleterre de prendre l'initiative.

D'accord avec la délégation britannique, il lui a été répondu par un rappel de la communication que les deux chargés d'affaires ont faite le 14 septembre au comte Ciano (mon télégramme nº 97) (3).

Les deux gouvernements ont marqué qu'ils considéreraient avec toute l'attention requise les observations éventuelles de l'Italie, et la réponse remise sans commentaires à leurs représentants à Rome ne saurait être considérée comme tenant lieu des observations ainsi envisagées. C'est donc au gouverne-

(1) Par téléphone.
(2) Reproduit ci-dessus sous le nº 436?
(3) Du 14 septembre, ci-dessus publié sous le nº 441.

ment de Rome, s'il désire réellement ouvrir une négociation, de formuler ses *desiderata* directement et avec précision.

Il a été ajouté que, en tout état de cause, les dispositions arrêtées entreraient en vigueur le 20 septembre.

M. Eden a tenu à ce qu'il fût également précisé que si le gouvernement italien décidait d'engager des conversations, il devait le faire par la voie diplomatique normale. Le désir d'éviter les nouveaux incidents que telle ou telle puissance pourrait plus facilement susciter dans les milieux genevois n'est sans doute pas étranger à cette préoccupation [1].

456

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n° 2342. *Londres, 16 septembre 1937, 19 h. 26.*

(*Reçu :* 20 h. 30.)

Je me réfère au télégramme de Genève du 14 septembre, transmis sous le n° 2162 [2].

Le gouvernement anglais a fait parvenir au président du Comité de non-intervention une lettre déclarant qu'en raison des circonstances présentes en Méditerranée et d'accord avec le gouvernement français, il mettait un terme à dater d'aujourd'hui aux patrouilles navales.

J'ai adressé de mon côté une communication analogue à lord Plymouth [3].

457

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. n°s 117 à 119. *Genève, 16 septembre 1937* [4].

(*Reçu :* 21 h. 30, 21 h. 40, 21 h. 55.)

Les appréhensions qu'avaient manifestées les représentants des puissances riveraines de la Méditerranée orientale au cours de la conférence de Nyon au sujet de la collaboration éventuelle de leurs forces aux mesures de protection

(1) Communiqué à Rome sous les n°s 972-973.
(2) Allusion au T. 99, ci-dessus reproduit sous le n° 444.
(3) Ce télégramme a été communiqué à Genève sous le n° 197.
(4) Par téléphone.

envisagées (voir mon télégramme nº 90 du 11 septembre) [1] ont paru particulièrement accentuées chez le délégué de la Turquie. M. Rustu Aras a exprimé, en effet, à plusieurs reprises, le souci de son gouvernement de ne pas voir ses forces navales participer en haute mer à la police contre la piraterie.

Après la conclusion de l'arrangement de Nyon, le ministre des Affaires étrangères de Turquie (qui avait signé lui-même ses pleins pouvoirs) paraît avoir rencontré à cet égard certaines difficultés de la part de son gouvernement; son départ immédiat pour Ankara était même annoncé par lui-même dans la journée du 15 septembre.

La préoccupation turque s'est traduite dans une lettre adressée le même jour à M. Delbos. M. Rustu Aras y indiquait, sur les instructions de son gouvernement, que celui-ci n'était « ni en mesure, ni décidé de fournir en haute mer une assistance armée aux forces navales chargées par ledit arrangement de l'exécution des mesures envisagées contre la piraterie en Méditerranée ». Il ajoutait : « Il va sans dire que la Turquie remplira dans toute la mesure de ses moyens les charges qui lui incombent dans cet arrangement dans les limites de ses eaux territoriales ».

Le délégué de la France a aussitôt répondu à M. Rustu Aras, au nom de M. Eden comme au sien, qu'aucun doute n'avait jamais existé dans leur esprit sur la position du gouvernement turc et qu'il n'était pas dans l'intention de leurs deux gouvernements de demander à la Turquie, à qui incombent d'importants devoirs dans ses eaux territoriales, de fournir à leurs flottes une assistance en haute mer.

Cette réponse, demeurée confidentielle comme la lettre qui l'avait provoquée, paraît avoir donné au gouvernement turc tous apaisements et le départ de M. Rustu Aras pour Ankara a été démenti dans la soirée.

458

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1448 [2]. *Berlin, 16 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 23 septembre.)

J'attire tout particulièrement l'attention de Votre Excellence sur le rapport ci-joint du commandant Tracou, attaché naval près cette ambassade.

Ce rapport précise, sur la foi de renseignements fournis par l'amirauté allemande elle-même, l'état actuel des constructions de la marine de guerre du Reich.

[1] Dont la substance est ci-dessus indiquée sous le nº 426 (note).
[2] Extraite des archives de l'ambassade.

Il a ainsi l'occasion de signaler des constructions que nous ne connaissions pas, notamment la construction de 25 sous-marins, dont 15 sont déjà en chantier (ce qui portera la flotte sous-marine à 61 unités), et celle de 4 croiseurs légers de 7.000 et 10.000 tonnes.

Le rythme et l'ampleur de cet effort dépassent sensiblement, *dans ce domaine comme dans tous les autres*, ce que nous pensions. On ne peut pas dire que l'Allemagne enfreigne l'accord qu'elle a conclu avec l'Angleterre. Le développement des constructions anglaises lui ouvre, d'ailleurs, une marge considérable. Mais il est nécessaire de savoir qu'elle accroît ses forces très vite et dans des proportions qui font déjà d'elle une puissance navale respectable.

Annexe

Note de l'attaché naval de France a Berlin [1]

16 septembre 1937.

Au cours d'une récente visite à l'état-major de la Marine, j'ai protesté contre l'absence complète de renseignements donnés officiellement aux attachés navals sur le programme de constructions neuves. J'ai fait ressortir que nous n'avions jamais été avisés de la construction du cuirassé G de 35.000 tonnes, en chantier depuis plusieurs mois à Wilhelmshaven et que l'on pouvait aisément voir. J'ai marqué que notre état-major avait à l'égard des attachés des procédés différents et leur marquait plus d'égards. On a paru désireux de se montrer désormais plus ouvert, et que ce soit pour cette raison ou pour d'autres, on m'a donné les renseignements ci-après, relatifs aux constructions neuves en cours et en projet :

1. *Navires de bataille* (*Schlachtschiffe*) :

F..... 35.000 t (en construction à Hambourg chez Blohm et Voss);

G..... 35.000 t (en construction dans l'arsenal de Wilhelmshaven) :

	Mètres
Longueur	241,5
Largeur	36
Tirant d'eau	7,9
Armement	8 pièces de 0,38
	12 pièces de 0,15

2. *Porte-avions* (*Flugzeugträger*).

A a été mis sur cale et est identique à *B* déjà en construction : 19.250 tonnes.

	Mètres
Longueur	250
Largeur	27
Tirant d'eau	5,6

[1] Adressée à l'état-major général de la Marine, 2e Bureau.

3. Croiseurs de 1re classe (*Schwere Kreuzer*).

Le 3e croiseur J. a le même armement principal que les 2 croiseurs déjà lancés, *Blucher et Hipper*, soit :

8 pièces de 203 et 12 pièces de 105 contre-avions

Les dimensions sont les suivantes :

Blucher et Hipper :

	Mètres	Mètres
	—	—
— longueur	195	199,5
— largeur	21,3	21,7
— tirant d'eau	4,7	4,6

4. *Croiseurs de 2e classe (leichte Kreuzer) :*

K	En chantier depuis octobre 1936, 10.000 tonnes.
L	Armement principal en pièces de 150.
M	En projet, 7.000 tonnes.
N	Armement principal en pièces de 150.

5. *Contre-torpilleurs :*

Vitesse des contre-torpilleurs Z. 1 à Z. 16 : 36 nœuds.

Armement	5 pièces de 12,7 4 pièces de 3,7 8 tubes lance-torpilles.

Dimensions des contre-torpilleurs Z. 17 à Z. 22.

	Mètres
	—
Longueur	117,5
Largeur	11,7
Tirant d'eau	2,9

6. *Torpilleurs :*

En chantier : 12 (T. 1 à T. 12) de 600 tonnes.

	Mètres
	—
Longueur	81,4
Largeur	8,6
Tirant d'eau	1,9
Armement	1 pièce de 105 1 pièce de 37 6 tubes lance-torpilles.

En projet : 6 (T. 13 à T. 18) de 600 tonnes.

7. *Escorteurs :*

Leur vitesse est de 28 nœuds.

8. *Sous-marins :*

15 sous-marins sont en construction, dont :
8 (U. 37 à U. 44) ont un déplacement de 740 t;
7 (U. 45 à U. 51) ont un déplacement de 517 t.

Sont en projet : 10 autres sous-marins, dont :
4 (U. 52 à U. 55) avec un déplacement de 517 t;
6 (U. 56 à U. 61) avec un déplacement de 250 t.

9. *Mouilleurs de mines* (de surface) :

Les 12 mouilleurs de mines déjà en construction (M. 1 à M. 12) ont un armement de :

2 pièces de 105, 1 pièce de 37.

12 nouveaux mouilleurs de mines (M. 13-24) sont en construction.

10. *Bâtiments divers :*

4 bâtiments-base sont en construction :

2 pour sous-marins, 2 pour vedettes rapides.

2 bâtiments-base supplémentaires pour sous-marins sont en projet.
En projet : un nouveau bâtiment hydrographe.

11. *Vedettes rapides :*

2 vedettes rapides (S. 18, 19) sont en construction.
En projet : 6 vedettes rapides.
5 dragueurs légers (*R. Boote*) sont en construction.

12. *Commentaires :*

Il ressort de ces données que les bâtiments nouveaux dont la construction n'avait pas encore été officiellement annoncée sont les suivants :

En construction :

1 navire de bataille de 35.000 tonnes (G);
2 croiseurs de 2e classe (10.000 t armés de pièces de 150) [K. L.];
15 sous-marins (8 de 740 + 7 de 517 t) U. 37 à 51;
12 mouilleurs de mines (M. 13-24);
2 bâtiments-base de sous-marins;
2 bâtiments-base de vedettes rapides;
2 vedettes rapides (*S. Boote*);
5 dragueurs légers (*R. Boote*).

En projet :

2 croiseurs de 2e classe de 7.000 t, pièces de 150;
6 torpilleurs de 600 t (T. 13-18);
10 sous-marins (4 de 517 t + 6 de 250 t);
2 bâtiments-base pour sous-marins;
6 vedettes rapides;
1 bâtiment hydrographe.

Ces bâtiments en projet seront vraisemblablement mis sur cale avant la fin de la présente année.

On notera les points ci-après :

a. Pas de mise en chantier de navire de bataille en 1937-1938;

b. L'Allemagne s'en tient pour l'instant au nombre de trois croiseurs de 1re classe, conformément aux accords passés avec la Grande-Bretagne. Elle renonce aux 2 croiseurs supplémentaires de ce type auxquels elle a théoriquement droit;

c. Les croiseurs de 2e classe K et L, du tonnage de 10.000 t et qui sont en chantier depuis octobre 1936, étaient — vraisemblablement — prévus à l'origine comme devant être des croiseurs de 1re classe et porter de 203 (réf. paragraphe *b* ci-dessus);

d. En ce qui concerne les sous-marins, l'Allemagne a atteint (et même dépassé) le quantum de 45 % de l'existant britannique, tel du moins qu'il était fixé par le traité de Londres (52.700 t, soit 23.715 t pour l'Allemagne). Lorsque tous les bâtiments en chantier et en projet seront achevés, la flotte sous-marine allemande comprendra :

	Tonnes
30 sous-marins de 250 t	7.500
21 sous-marins de 517 t	10.857
10 sous-marins de 740 t	7.400
61 bâtiments avec un tonnage total de	25.757

e. La répartition par tranche budgétaire serait la suivante, en négligeant les bâtiments de surface de tonnage inférieur à 600 tonnes :

Tranche 1936-1937 :

	Tonnes
2 navires de bataille, F et G	70.000
1 porte-avions, B	19.250
1 croiseur de 1re classe, J	10.000
2 croiseurs de 2e classe, K et L	20.000
6 contre-torpilleurs de 1.811 t (Z. 17-22)	10.866
TOTAL	130.116

Tranche 1937-1938 :

	Tonnes
1 porte-avions, A	19.250
2 croiseurs 2e classe M.N	14.000
25 sous-marins U. 37-U. 61	13.107
TOTAL	46.357

Après l'effort considérable de l'exercice 1936-1937, entraîné par la construction de deux navires de bataille, la tranche 1937-1938 apparaîtra plus modeste. L'effort est porté sur les sous-marins (25 unités).

Mais, étant donné les procédés de la gestion financière allemande, il ne faut pas considérer comme absolument admis que d'autres bâtiments ne seront pas mis en chantier, en cours d'exercice.

13. *Propositions :*

Je suggère — pour reconnaître et encourager cette ouverture plus grande de l'amirauté allemande — que des renseignements de valeur équivalente touchant nos propres constructions me soient fournis, afin que je les fasse tenir à l'état-major de la Marine.

Je rappelle à cet égard ma note nº 120 du 29 juillet 1937, qui suggérait l'institution éventuelle d'un échange de renseignements sur ces sujets, échange qui me paraissait — *en l'état de mon information* — avantageux pour nous.

459

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1472 [1]. *Berlin, 16 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 septembre.)

Les premières nouvelles concernant les agressions commises en Méditerranée contre des navires marchands par des avions ou des sous-marins de nationalité inconnue n'avaient suscité, en Allemagne, qu'un écho relativement faible. Profondément ému et irrité du bombardement du *Deutschland* (29 mai), le gouvernement du Reich, d'accord avec le gouvernement italien, avait décidé, après l'incident du *Leipzig* (15 juin), de ne plus collaborer au contrôle naval exercé collectivement sur les côtes d'Espagne par les flottes des cinq grandes puissances représentées au Comité de non-immixtion [2]. Depuis lors, les navires de guerre allemands n'avaient plus croisé au large du littoral espagnol qu'à titre d'observateurs. Les dirigeants hitlériens avaient lancé un appel à la solidarité. Cet appel était resté sans réponse à Londres et à Paris. Blessés dans leur orgueil et dans leur dignité, les chefs du IIIe Reich affectèrent de se désintéresser de la question méditerranéenne, dans la mesure où les intérêts nationaux-socialistes n'étaient pas en cause.

C'est donc avec une indifférence voulue qu'à Berlin, on a pris connaissance des premiers attentats dirigés contre des bâtiments marchands n'appartenant à aucun des partis espagnols en lutte. On s'est même plu à voir dans l'insécurité méditerranéenne une justification du point de vue allemand. On a prétendu qu'une telle situation était la suite nécessaire de la faiblesse et de l'égoïsme dont avaient fait preuve la France et l'Angleterre, en refusant naguère d'appuyer l'action de représailles du Reich par une démonstration commune.

D'ailleurs, pour les feuilles officieuses, il n'y avait aucun doute sur l'identité des coupables. C'est à Valence et à Moscou qu'il fallait rechercher les responsables. Sans se laisser troubler par les constatations qui contredisaient leurs allégations, les journaux allemands ont repris les thèses de Salamanque revues et corrigées à Rome. Ils ont exposé longuement que les agresseurs rouges, pour détourner les soupçons, usaient d'avions camouflés aux couleurs nationalistes espagnoles (bombardement du *Mongoia* et du *British Corporal*, 5 août) [3] et qu'ils allaient jusqu'à feindre des attentats sur leurs propres navires (torpillage du *Blagoiev*, 5 septembre) [4].

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus les nos 109 à 113.
(3) Voir ci-dessus le nº 326 (note).
(4) Voir ci-dessus le nº 405.

Poussant plus loin leurs investigations, ils ont même prétendu percer à jour les plans machiavéliques qu'ils prêtaient aux coupables. C'était, écrivaient-ils, une tentative désespérée de Moscou pour sauver le camp loyaliste acculé à la défaite. Les Soviets, en troublant le trafic méditerranéen, n'avaient d'autre but que d'empoisonner l'atmosphère européenne, ruiner le travail du comité de Londres, entraver les efforts de la politique de non-immixtion et déclencher un conflit général.

De ces considérations, on tirait, à Berlin, au début du mois d'août, la double conclusion suivante : pour lutter efficacement contre les manœuvres perturbatrices des bolchevistes, il fallait :

1. Aboutir à un arrangement méditerranéen sur la base d'un rapprochement anglo-italien;

2. Reconnaître au plus tôt les droits de belligérant au général Franco.

Malheureusement pour les milieux berlinois, la situation ne devait pas évoluer dans le sens qu'ils souhaitaient.

La multiplication des actes de piraterie provoquait à Londres et à Paris une émotion qui allait chaque jour croissant. On le constata en Allemagne. On constata également, non sans un certain malaise, que l'opinion britannique ne semblait pas partager les conceptions italo-allemandes sur la situation. Quelques journaux anglais se permettaient même de souligner que les attaques dont étaient victimes de paisibles navires de commerce se produisaient de préférence, soit autour des Baléares, soit aux abords des bases navales italiennes de Sicile ou du Dodécanèse. L'échange de télégrammes Franco-Mussolini, après la prise de Santander [1], faisait oublier l'échange de lettres entre le Duce et M. Chamberlain [2]. Les perspectives d'un rapprochement anglo-italien s'évanouissaient [3]. Après avoir peut-être redouté que ce rapprochement ne fût trop étroit, les sphères nationales-socialistes virent sans plaisir se manifester à nouveau l'antagonisme entre Londres et Rome. Leur détachement apparent du début fit place à de sérieuses préoccupations. Les feuilles berlinoises, joignant leur voix au chœur des feuilles italiennes, accusèrent la politique française d'exciter le Foreign Office contre l'Italie fasciste et de chercher à brouiller les cartes.

Du 27 juillet au 27 août, les pirates inconnus avaient inscrit à leur actif quinze attaques visant toutes à détruire des navires marchands. L'attentat manqué contre le destroyer anglais *Havock* (1er septembre) frappa un coup décisif à Londres. On comprit en Allemagne que le gouvernement et l'opinion britanniques jugeaient la mesure comble. La presse du Reich saisit cette occasion pour déclarer que ce nouvel incident apportait une justification éclatante aux accusations formulées dès le mois de juin par Berlin contre les bolchevistes de Valence et de Moscou. « L'Allemagne, écrivait la *Nachtausgabe* (2 sep-

(1) Voir ci-dessus les nos 375, 424.
(2) Voir ci-dessus les nos 322 (et renvois), 326.
(3) *Note du document :* Cf. lettre de l'ambassade no 1338 du 26 août [ci-dessus reproduite sous le no 360].

tembre), comprend parfaitement l'indignation de l'Angleterre, mais elle est obligée de rappeler le mépris qu'on a opposé en juin à ses avertissements. Lorsque le *Leipzig* a été l'objet d'une attaque analogue, non seulement on n'a pas tenu compte des plaintes du Reich, mais on les a accueillies avec suspicion ». Le lendemain, 3 septembre, la *Correspondance diplomatique et politique* reprenait le même thème.

On apprenait, en même temps, à Berlin, que le gouvernement britannique donnait son adhésion au projet français de réunir une conférence méditerranéenne, puisqu'il faisait sienne l'initiative de Paris.

Rien ne montre mieux le caractère changeant, indécis, flottant de la politique allemande que les différentes phases par où semble être passée l'opinion des dirigeants hitlériens au sujet de la conférence méditerranéenne. Dès qu'il ne s'agit plus d'un problème spécifiquement allemand, les chefs de la nouvelle Allemagne paraissent perdre leur confiance en eux; ils se troublent; ils hésitent; ils se contredisent. Rien ne prouve mieux non plus l'influence décisive qu'exercent les directives de Rome sur les conceptions politiques de Berlin. M. Hitler se serait, dit-on, plaint récemment que l'axe qui relie les deux capitales fût une voie à sens unique. En ce qui concerne la conférence de Nyon, c'est l'attitude du palais Chigi qui a déterminé celle de la Wilhelmstrasse.

Ne pensant pas que l'Allemagne serait invitée à participer à un congrès des puissances méditerranéennes, les milieux politiques du Reich ont adopté tout d'abord, à l'égard du projet franco-britannique, le point de vue de Rome. Ils n'ont accordé au projet lui-même qu'une attention désintéressée. Les sentiments italiens, tels qu'ils apparaissent à travers la presse officieuse allemande, étaient d'ailleurs, dès ce moment, assez mêlés. Ils étaient faits à la fois de scepticisme quant au succès de la conférence et d'un violent désir de prendre part à celle-ci. « Le gouvernement fasciste, écrivaient les journaux berlinois le 4 septembre, considère qu'une conférence des puissances méditerranéennes sans la participation de Rome serait une provocation qui dépasserait en gravité les agissements de l'époque des sanctions ».

Le 5 septembre, la Wilhelmstrasse apprit, dans la soirée, par une communication du chargé d'affaires d'Allemagne à Londres, l'intention des gouvernements français et anglais d'inviter le Reich à la conférence méditerranéenne. L'invitation officielle [1] était remise le 6 septembre après-midi à M. Prüfer, directeur du service du personnel, qui remplaçait MM. von Mackensen, von Weizsäcker et le prince von Bismarck absents. M. von Neurath assistait au congrès de Nuremberg.

Il est hors de doute que cette invitation ait provoqué, dans les milieux responsables du IIIe Reich, une vive satisfaction. En prenant connaissance de la liste des puissances convoquées, on s'est, il est vrai, demandé, en Allemagne, si l'appel au Reich n'était pas surtout destiné à faire passer celui que Londres et Paris adressaient aux Soviets, la Russie n'étant pas non plus, à

[1] Le texte de cette invitation est ci-dessus publié sous le n° 396.

proprement parler, un état riverain de la Méditerranée. Mais la vanité du régime s'en est trouvée flattée. D'autre part, l'opinion officieuse a vu, dans cette invitation, des avantages d'un caractère plus positif. Celle-ci consacrait, en effet, les intérêts de l'Allemagne en Méditerranée. Plus que ne l'avait fait le Comité de non-immixtion, une conférence restreinte des états méditerranéens à laquelle participerait le IIIe Reich pouvait créer un précédent heureux pour la politique allemande et affermir officiellement ses positions dans cette partie du monde.

Aussi, dès le soir du 6 septembre, les journaux berlinois ont-ils changé de ton. En annonçant l'invitation faite à l'Allemagne, ils ont souligné que la conférence aurait un tout autre caractère que celui qu'elle devait avoir à l'origine dans le projet français. D'après eux, cette modification constituait un succès pour le Reich et pour l'Italie. La réunion de Nyon serait, en réalité, une réédition en petit du Comité de non-intervention, alors que Paris avait voulu en faire un tribunal devant lequel comparaîtrait l'Italie. Tous les plans parisiens se trouvaient réduits à néant par la volonté de Londres qui avait exigé que Berlin fût également invité.

La satisfaction et l'optimisme des dirigeants nationaux-socialistes furent de courte durée. Le même jour, on apprit à Nuremberg la démarche que venait d'effectuer l'ambassadeur des Soviets à Rome pour protester contre les torpillages dont avaient été victimes deux navires russes en Méditerranée orientale [1]. Les chefs hitlériens, en liaison constante avec le gouvernement fasciste, changèrent encore une fois d'attitude. Le 7 septembre, la réaction allemande était aussi forte à Berlin que la réaction romaine elle-même[2]. Dans les milieux de presse, on affirmait que la Russie avait torpillé la conférence et, sans déclarer encore que l'Allemagne et l'Italie se refuseraient à y paraître, on se montrait indigné contre Moscou et plein de compréhension pour Rome. S'ils étaient plus prudents, les services de la Wilhelmstrasse manifestaient une réticence qui permettait de deviner dans quel sens s'exerçait l'influence italienne.

Le 8 septembre, la *Correspondance diplomatique et politique*, en dénonçant, une fois de plus, dans le geste de Moscou, une manœuvre pour faire échouer la conférence et jeter la confusion en Europe, ajoutait : « Ces procédés qui sont étonnants, même de la part de la diplomatie soviétique, ont créé une situation extrêmement nouvelle. Ils ont gravement compromis les chances de succès d'une réunion des puissances. De tels événements ne peuvent, en effet, qu'aggraver les doutes que l'on nourrissait déjà à Berlin comme à Rome sur l'intérêt pratique du congrès ». Le gouvernement fasciste ayant décidé de ne pas prendre part à la conférence, les dirigeants allemands réunis à Nuremberg arrêtaient le même soir les termes de leur réponse. Celle-ci, transmise à Berlin dans la nuit, était communiquée le lendemain matin aux représentants français et anglais.

Il semble bien qu'on ait cru, à Rome et à Berlin, que le refus de l'Italie et de l'Allemagne de participer à la conférence entraînerait l'arrêt des pour-

(1) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 405.

(2) Les textes des réponses de Berlin et Rome sont ci-dessus reproduits sous les nos 413 et 414.

parlers préliminaires et que finalement la réunion de Nyon n'aurait pas lieu. Ce refus était, d'ailleurs, habilement rédigé. Courtois dans la forme, il évoquait la possibilité de charger le comité de Londres du règlement des questions techniques que la France et l'Angleterre entendaient confier à une conférence spéciale. Le gouvernement du Reich, comme le gouvernement fasciste, se sont manifestement flattés de l'espoir que leur suggestion provoquerait, dans le camp franco-britannique, une certaine hésitation, de l'incertitude, peut-être même des divergences de vues. Ils ont pensé que, tout au moins, on négocierait, on échangerait des notes et que cette temporisation serait interprétée, d'une part comme un nouveau succès pour la politique de l'axe italo-allemand, qui paraîtrait ainsi imposer ses vues, d'autre part comme un blâme public de l'attitude soviétique.

La fermeté et l'énergie avec lesquelles les milieux politiques français et anglais ont maintenu leur décision de réunir la conférence en dépit de l'abstention germano-italienne, la rapidité avec laquelle les deux puissances occidentales se sont mises d'accord sur des mesures concrètes, ont surpris désagréablement l'opinion allemande. Celle-ci a relevé, avec un dépit marqué, que le refus de Rome et de Berlin aboutissait pratiquement à favoriser une nouvelle démonstration de solidarité entre la France et la Grande-Bretagne, solidarité que la nécessité de faire face à un péril commun en Méditerranée ne pouvait que rendre plus étroite encore.

La déception des sphères responsables allemandes éclata au lendemain de la notification par laquelle Londres et Paris exprimaient des regrets polis de l'absence de l'Allemagne et de l'Italie et informaient officiellement les deux gouvernements de l'ouverture de la conférence (10 septembre) [1]. Cette déception se manifeste dans les commentaires ironiques et sceptiques que les journaux inspirés consacrèrent à la conférence. Ils indiquaient aigrement qu'avant même de se réunir, celle-ci était amputée de trois de ses membres, l'Albanie ayant cru devoir suivre l'exemple italien. Ils présageaient que la conférence « croupion » serait réduite à l'impuissance, qu'elle serait encore une fois torpillée par les Soviets, comme le prouvait l'intervention de M. Litvinov, et que ses résolutions demeureraient, quoi qu'il advînt, lettre morte. Seul, Moscou pourrait tirer profit de cette réunion en obtenant le contrôle des Dardanelles et en confirmant, de la sorte, les avantages obtenus à la conférence de Montreux [2].

Sur ce point encore, les prévisions pessimistes du Reich ont été déjouées. La presse allemande dut enregistrer que les neuf puissances participantes étaient rapidement tombées d'accord sur le texte d'un arrangement. Mais cet arrangement excluait, entre autres, tout contrôle de l'U.R.S.S. en Méditerranée (11 septembre) [3].

De nouveau, l'opinion allemande évolua. Elle salua, dans l'arrangement de Nyon, une victoire remportée sur les entreprises de Moscou, une défaite pénible

(1) Voir ci-dessus le n° 419.
(2) *Note du document* : Cf. *Gazette de la Bourse* du 11 septembre 1937.
(3) Voir ci-dessus le n° 427.

pour les Soviets. Comme l'écrivait triomphalement en titre la *Gazette de la Bourse*, la défense contre la piraterie était organisée sans l'Union soviétique et la Russie rentrait dans la mer Noire, d'où elle n'aurait jamais dû sortir.

Cependant, l'attitude de Rome ne tarda pas à faire taire ces manifestations de joie prématurée. Le 14 septembre, la plupart des organes berlinois soulignaient dans leurs correspondances de Rome qu'on ne pouvait guère s'attendre à ce que le gouvernement fasciste donnât son approbation aux résolutions de Nyon. On contestait, dans les milieux politiques italiens, écrivaient-ils, le caractère européen et international de la conférence pour ne voir, dans cette réunion, qu'un instrument de la politique franco-britannique qui avait réussi à conclure une convention méditerranéenne sans la participation de la principale puissance intéressée.

Depuis lors, la presse allemande a repris et développé avec complaisance les arguments des feuilles italiennes, partagé leur indignation de voir la zone de contrôle affectée à l'Italie réduite à la mer Tyrrhénienne. Elle reproche à la France et à l'Angleterre d'avoir bousculé, d'une manière ridicule, les travaux de la conférence, d'avoir enlevé à cette dernière son caractère technique pour lui donner des fins nettement politiques et d'avoir finalement placé au premier plan leurs intérêts propres en écartant une condition aussi nécessaire au rétablissement d'une véritable sécurité en Méditerranée que la reconnaissance au général Franco des droits de belligérant. On a poussé le souci de critique jusqu'à attaquer l'accord dans le détail. On fait valoir que les dispositions pratiques qu'il comporte seront fort coûteuses et inefficaces.

Mais, à côté de ces critiques et de ces récriminations, d'autres sentiments se font jour qu'il est intéressant d'analyser. On a été frappé, dans le IIIe Reich, de l'esprit de décision avec lequel les puissances occidentales ont mis sans tarder en vigueur le nouveau système de contrôle. On avoue ingénument que l'Europe n'était plus habituée à une telle rapidité d'exécution de la part de Londres et de Paris. On est encore davantage frappé de l'importance des forces navales rassemblées en Méditerranée par les deux pays et de la liaison étroite qui se révèle soudainement entre les deux flottes. On s'étonne de voir avec quelle facilité la France et l'Angleterre sont parvenues à régler les détails d'une action commune sur mer, à se permettre mutuellement l'usage de leurs bases maritimes et aériennes.

Si l'on attribue, à Berlin, le mérite des résultats de la conférence à l'habileté des représentants britanniques, on n'en considère pas moins que l'arrangement de Nyon est surtout une victoire pour la France. Celle-ci a, dit-on, remporté le triple succès d'affirmer l'entente franco-britannique, de consolider ses positions et son prestige en Méditerranée, grâce à un déploiement de force inaccoutumé, et enfin de raffermir le crédit de la politique de sécurité collective.

Les milieux dirigeants du IIIe Reich paraissent n'avoir pas encore perdu tout espoir d'un accord de compromis entre Rome, d'une part, Londres et Paris de l'autre. L'opinion allemande souhaite une telle évolution et ce vœu est, sans nul doute, sincère. Mais les chefs hitlériens gardent leur regard tourné vers l'Italie. C'est sur l'attitude du gouvernement fasciste qu'ils régle-

ront définitivement la leur et le palais Chigi a pris soin de faire connaître par un communiqué officiel que toutes ses décisions avaient été prises en plein accord avec Berlin.

Si les espérances de M. Mussolini ne se réalisent pas, celui-ci ne manquera pas d'exciter le Chancelier contre la France et l'Angleterre. Quelques observateurs ont voulu voir un premier effet de cette influence romaine dans le discours de Nuremberg [1] où M. Hitler a pris à partie, le 13 septembre, l'égoïsme britannique et l'aveuglement français et où il a parlé longuement de la question d'Espagne. Si cette supposition est exacte et si, dans l'intervalle, les choses ne s'arrangent pas, on peut s'attendre à voir singulièrement s'élever le ton de la presse allemande et se déchaîner à nouveau une campagne violente.

Et probablement la prochaine et théâtrale rencontre des deux dictateurs leur fournira-t-elle l'occasion de lier plus étroitement leurs rancunes, sinon de brandir ensemble leurs menaces.

460

Compte rendu

CONFÉRENCE MÉDITERRANÉENNE

Compte rendu sténographique de la troisième séance plénière (privée) tenue à Genève à l'Hôtel des Bergues vendredi 17 septembre 1937, à 12 h. 30

Président : M. Yvon Delbos (France)

Annexes I et II et accord additionnel à l'arrangement de Nyon

Le *Président.* — Le secrétariat vient de distribuer les annexes à l'arrangement de Nyon [2]. Le principe de ces annexes avait été déjà discuté et adopté par la Conférence avant la signature de l'arrangement. Restait l'impression des textes et de la carte qui y était jointe. Ces choses faites, et comme il a été convenu, j'invite la Conférence à en prendre acte.

Je passe maintenant à l'accord additionnel à l'arrangement de Nyon.

Il avait été entendu dans le préambule même de l'arrangement que nous avons signé à Nyon le 14 de ce mois que des mesures collectives autres que celles figurant dans ledit arrangement pourraient être convenues ultérieurement. J'avais eu l'honneur, au cours de la dernière séance, de vous déclarer que je je vous ferais savoir, par l'intermédiaire du secrétaire général, la date à laquelle

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 443, 446 (et note).
(2) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le no 427.

nous nous réunirions à Genève pour examiner les mesures envisagées en ce qui concerne les actes de piraterie accomplis par des navires de surface et des aéronefs [1].

Les délégations ont mis à profit l'intervalle qui s'est écoulé depuis le 14 septembre pour arrêter certaines dispositions additionnelles à l'arrangement de Nyon, concernant les attaques de navires de surface et d'aéronefs contre des bateaux de commerce. Ces mesures sont consignées dans le projet d'accord additionnel qui vient de vous être distribué et à la rédaction duquel toutes les délégations ont participé.

M. *Politis* (Grèce). — Je voudrais quelques explications sur la portée de ce texte, car je n'ai pas collaboré directement à son élaboration.

Il s'agit d'attaques qui seraient le fait d'un aéronef ou d'un bâtiment de surface et les mesures de protection collective seraient dirigées contre l'aéronef ou le bâtiment de surface qui aurait été l'auteur de l'attaque. Or, les bâtiments de surface et les aéronefs ont des couleurs visibles. On peut, par conséquent, savoir à quelle nationalité ils appartiennent. La question qui se pose est d'une importance capitale pour nous. Il s'agit de savoir si cet accord a une portée générale absolue, s'il s'applique même lorsque la nationalité visible est une nationalité reconnue ou si, au contraire, cet accord ne s'applique qu'au cas où les aéronefs et les bâtiments de surface porteraient des couleurs ou des drapeaux qui ne seraient pas reconnus par les parties contractantes. La question est d'une importance capitale, je le répète, et avant de savoir si nous pouvons accepter cet accord additionnel, j'aimerais savoir quel en est le sens.

M. *Basdevant* (France). — Pour répondre à la demande d'explications qui vient d'être formulée, je rappellerai tout d'abord que l'arrangement qui a été signé à Nyon et qui vise les sous-marins s'applique à l'attaque effectuée par les sous-marins, sans distinguer si, en fait, dans le cas particulier, le sous-marin effectuant cette attaque manifestait sa nationalité ou ne la manifestait pas.

Quant au projet d'accord qui est actuellement soumis à la Conférence, je constate que de même qu'il ne distingue pas suivant que l'aéronef qui attaque les bâtiments de commerce porte ou ne porte pas des couleurs visibles qui, en fait, sont ou ne sont pas vues par le bâtiment de guerre qui est témoin de cette attaque, de même la distinction n'est pas faite suivant que le bâtiment de surface porte ou non telle ou telle couleur. Pour ce qui est du cas des bâtiments de surface, la formule qui est employée est plus souple que celle qui se trouve dans l'arrangement de Nyon pour les sous-marins et de celle qui est employée dans le projet d'accord pour les aéronefs, en ce sens que si l'attaque émane d'un bâtiment de surface, il est prescrit au bâtiment de guerre d'intervenir dans la mesure de ses moyens en faisant appel éventuellement à du renfort. Il est prescrit d'intervenir et ceci ouvre la porte, dans une certaine mesure, à une appréciation des circonstances, de sorte que le bâtiment de guerre, en face d'une attaque effectuée par un bâtiment de surface, a le devoir d'intervenir et pourra apprécier si la violation des lois de l'humanité en face de laquelle il se trouve est d'une gravité telle qu'il doit pousser plus ou moins loin son inter-

[1] Voir ci-dessus le nº 447.

vention. Il pourra apprécier si cette intervention doit nécessairement prendre la forme d'une contre-attaque contre le bâtiment de surface dont il s'agit.

Voilà, M. le Président, les explications qui me paraissent répondre à la demande qui vient d'être formulée.

M. *Rustu Aras* (Turquie). — Le cas n'est pas semblable, suivant qu'il s'agit d'un sous-marin, d'un bateau de surface ou d'un avion se trouvant ou non dans les eaux territoriales. D'après les conventions internationales, un sous-marin n'a rien à faire dans les eaux territoriales d'un pays autre que le sien, les exigences humanitaires mises à part. En revanche, un bateau de surface ou un avion peut, par erreur, traverser une zone comprise dans les eaux territoriales. Sans vouloir entrer dans les subtilités juridiques, il me semble que le cas n'est pas semblable.

Je veux me limiter à parler des eaux territoriales au sujet desquelles certains des participants à la Conférence ont pris des engagements.

Si un bateau de surface montrant clairement sa nationalité entreprend une action quelconque, en respectant les conditions humanitaires ou non, cette action peut, suivant les appréciations, être considérée comme le commencement d'un conflit international ou comme une simple piraterie. Cette appréciation n'est pas très facile à faire.

D'un autre côté, si le bateau de surface ou l'avion en question ne montre pas sa nationalité, l'appréciation serait beaucoup plus facile. Je me demande cependant si l'on pourrait trouver une formule suffisamment souple quant à cette question d'appréciation et demande en même temps des indications suffisantes. Pour ces raisons, je trouve la question posée par M. Politis juste et bien-fondée.

M. *Basdevant* (France). — Pour tenir compte des questions qui ont été posées et des préoccupations qu'elles traduisent, je voudrais suggérer à la Conférence de modifier un peu le point *b* du numéro 3 et d'ajouter après le mot « intervenir » les mots « selon les exigences du cas ».

M. *Politis* (Grèce). — Qu'entend-on exactement par « selon les exigences du cas »?

Ce qui me préoccupe, c'est qu'on n'établisse pas une règle qui, même dans les cas extrêmes, aboutisse à une obligation qui, pour certains pays, est à la fois inacceptable et impraticable. En disant impraticable, je ne parle pas au point de vue juridique, mais au point de vue des faits.

Quand on emploie la formule « selon les exigences du cas », on prévoit, si je comprends bien, une série d'hypothèses dans lesquelles l'intervention peut se borner à quelque chose qui n'est pas le recours à la force, mais il peut y avoir des hypothèses extrêmes évidentes où l'obligation va jusqu'à l'emploi de la force contre un navire de surface ayant un pavillon d'une nationalité reconnue. Je ne voudrais pas qu'il y ait un malentendu et que ce soit à la faveur de celui-ci que l'accord a été conclu. La matière est trop importante, Messieurs, pour que l'on puisse faire semblant de se mettre d'accord, alors qu'en réalité l'accord n'existe pas sur les cas les plus graves.

Le *Président*. — Comme il faut aboutir — du moins je le souhaite —, je crois qu'on ne peut pas se borner à des remarques négatives, ni s'éterniser

sur une discussion à propos d'un texte qui paraît inacceptable pour M. Politis en particulier.

Je demanderai donc à M. Politis quel texte il propose.

M. *Politis* (Grèce). — Je ne demande aucun changement de texte. Je demande seulement qu'il soit entendu que tout au moins ceux des signataires de l'accord qui voudraient l'interpréter ainsi puissent le faire en toute loyauté, c'est-à-dire qu'ils n'aient à exercer leur action que contre des bâtiments de surface ou des aéronefs qui n'ont pas une nationalité connue et reconnue officiellement.

M. *Rustu Aras* (Turquie). — Si je comprends bien, M. Politis ne demande aucun changement de rédaction. D'autre part, il me semble qu'on peut être satisfait des éclaircissements qu'il vient d'apporter.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) [Traduction]. — Je voudrais savoir ce que suggère M. Politis. Veut-il qu'on laisse à chaque pays le soin d'apprécier de quelle manière il doit agir ou bien entend-il que son interprétation soit acceptée par tous ceux qui participent à l'action collective?

M. *Politis* (Grèce). — Je croyais m'être exprimé d'une manière suffisamment claire, mais je ne vois aucune difficulté à répéter ce que j'ai dit.

J'ai dit que, dans ma conception, qui est celle de ma délégation et de mon gouvernement, et aussi, je pense, celle de la délégation turque et des délégations balkaniques, nous avons compris l'accord additionnel comme devant permettre de réprimer, de manière collective, une extension de la piraterie. Cela est dit à deux reprises dans le préambule de l'acte de Nyon.

Or, lorsqu'on parle de piraterie, on fait appel à une notion qui a un sens connu, puisque la piraterie a deux caractéristiques : le manque de nationalité, et une opération dans un esprit de lucre. Ici, l'assimilation a été faite tout au moins sur un des deux éléments — le danger était trop grave — et on a laissé de côté la question du lucre. Mais restait l'autre élément, et celui-ci est indispensable pour qu'on puisse parler de piraterie.

Faire une image, cela est permis dans une œuvre littéraire, dans un roman; mais dans un acte diplomatique, lorsqu'on emploie certaines expressions qui ont un sens connu, il est légitime que l'interprète de ce texte ait recours aux éléments qui sont connus dans la science juridique. Par conséquent, nous avons compris que l'extension de la notion de piraterie se faisait au moins grâce à l'existence d'un des deux éléments : le manque de nationalité. De sorte que si l'on vient nous dire qu'on n'a pas fait de distinction dans les articles 2 et 3 de l'arrangement de Nyon en parlant de « tout sous-marin », je me permets de dire à l'éminent juriste qui a répondu à ma question que les expressions employées dans l'arrangement s'entendent — et il le sait comme moi — *secundum subjectum materiae*, et qu'ayant placé la question sur le terrain de la piraterie, lorsqu'on parle de sous-marins, il est question des sous-marins qui sont dans cette situation spéciale.

Nous n'avons pas soulevé de question particulière parce que le problème n'a pas d'intérêt pratique pour les sous-marins. Les marins ont dit que la plupart du temps les sous-marins opèrent en plongée; or, en plongée, il est

impossible de savoir quelle est la nationalité du navire. On pouvait, par suite, bénéficier du doute, sans s'occuper de la nationalité.

Mais ici la question est tout autre : il s'agit d'instruments militaires de l'air ou de l'eau, qui ont des couleurs visibles. C'est là une règle absolue, essentielle.

Il n'y a pas un aéroplane ou un navire de guerre qui n'ait pas de couleurs et qui ne soit pas obligé de les arborer constamment. J'ai demandé si l'on entendait exercer une action collective même contre un navire de surface ou contre un aéronef dont les couleurs montreraient qu'il appartient à un état reconnu et avec lequel on est en relations de fait. On m'a répondu affirmativement, et j'ai dit alors que, dans ces conditions, si l'on donnait à l'accord une telle extension, il nous serait impossible d'y souscrire, et cela pour plusieurs motifs.

Je veux me borner ici au motif d'ordre juridique. Si vous étendez ainsi la notion de piraterie, vous allez au-delà de ce qui est établi par le droit commun. Il n'est pas interdit aux états d'établir une règle nouvelle, mais alors vous ne pouvez pas dire que vous faites un acte d'exécution; vous innovez en matière de droit, et alors il faut une ratification.

La dernière fois, nous nous sommes passés de ratification parce que nous avons considéré que nous étions en présence d'un acte d'exécution de principes admis. Voilà le motif juridique qui me dispense d'entrer dans de plus amples développements.

J'ai dit que nous ne pourrions accepter une obligation loyalement et honnêtement contractée pour qu'on ne nous reproche pas ensuite de la violer (*sic*). Nous ne pouvons accepter les engagements prévus ici que vis-à-vis d'instruments militaires appartenant à quelqu'un qui n'est pas un état, dont les couleurs ne représentent pas une nationalité reconnue.

J'ai dit ensuite, après la deuxième intervention de M. Basdevant, que je ne demandais pas une modification du texte et qu'il me suffisait qu'il soit consigné dans le procès-verbal que ma délégation, comme toutes les autres délégations qui voudraient faire la même déclaration, et M. Rustu Aras vient de la formuler, signe en déclarant que, pour elle, l'engagement ne va pas au-delà de l'attaque qui est le fait d'un instrument militaire, aéronef ou navire de surface, qui n'a pas de nationalité reconnue.

Je crois, cette fois, avoir été suffisamment clair.

M. *Pouritch* (Yougoslavie). — J'appuie la proposition de M. Politis. Ne pourrait-on toutefois, pour rester dans les limites de l'arrangement de Nyon, dire que le présent accord s'applique à toute attaque menée en Méditerranée par un bâtiment de surface ou un aéronef *pirate*?

M. *Eden* (Royaume-Uni) [Traduction]. — J'avoue que je suis quelque peu surpris de voir soulever ce point, parce que je croyais que la question avait déjà été discutée par les délégations et que celles-ci étaient toutes d'accord. Je tiens avant tout à savoir avec certitude en quoi consiste exactement la difficulté. Je vois qu'elle porte uniquement sur les eaux territoriales, et je crois comprendre que le représentant de la Grèce est toujours disposé à accepter l'accord, tel qu'il est, en ce qui concerne la protection des navires

grecs en haute mer. Il ne voudrait pas exclure les navires grecs en haute mer des mesures de protection.

M. *Politis* (Grèce). — Je regrette que la question soit posée sur ce terrain. Je ne croyais pas qu'il y aurait lieu à marchandage; il s'agit de réciprocité. Si la réciprocité n'existe pas sur les moyens d'attaque et si l'on veut limiter la protection des navires des pays qui ne vont pas jusqu'au bout des moyens d'action, je n'y vois pas d'inconvénient et je suis pour la réciprocité. Mais s'il est vrai que l'on accorde aux navires grecs en haute mer une protection que j'apprécie beaucoup, la somme des responsabilités d'ordre juridique et politique encourues est infiniment supérieure à la situation et aux forces du pays que je représente.

M. *Eden* (Royaume-Uni) [Traduction]. — Je crains que M. Politis ne m'ait mal compris : le marchandage n'est conforme ni à mon tempérament, ni à ma politique. Je voulais uniquement savoir avec certitude que dans l'hypothèse où les gouvernements français et anglais seraient disposés à continuer l'application de cet accord en ce qui concerne la haute mer, il n'y aurait d'objection de la part d'aucun de ceux qui sont autour de cette table. Je voudrais avoir une réponse sur ce point.

M. *Politis* (Grèce). — Il serait impertinent de ma part de demander au gouvernement britannique de limiter son action là où il veut accepter une responsabilité plus grande. Je ne pouvais parler que des intérêts qui me sont confiés, et j'ai dit simplement que nous ne pouvions pas accepter une responsabilité au-delà d'une certaine limite.

J'ai dit que je ne demandais pas une modification du texte et que je me contentais qu'il fût entendu loyalement que la Grèce et les autres délégations qui feraient la même déclaration auraient à exécuter l'obligation assumée uniquement vis-à-vis des navires de surface et des aéronefs qui n'ont pas une nationalité reconnue.

Le *Président*. — Je propose que nous inscrivions au procès-verbal les réserves qui ont été faites, étant entendu que le texte garde sa vigueur par ailleurs.

M. *Rustu Aras* (Turquie). — Il serait préférable que cette réserve fût formulée au nom de l'Entente balkanique.

M. *Eden* (Royaume-Uni). — Cette réserve ne doit-elle pas figurer dans l'accord même?

Le *Président*. — M. Politis, pourriez-vous présenter un texte?

M. *Politis* (Grèce). — Le compte rendu sténographique de cette séance me suffit; mes idées ont été exposées d'une manière très claire.

Le *Président*. — C'est pour éviter les erreurs possibles.

M. *Politis* (Grèce). — Je pourrai établir un texte.

M. *Eden* (Royaume-Uni). [Traduction]. — J'estime personnellement que la question est d'une importance telle qu'il vaudrait mieux ajourner la séance pendant quelque temps pour voir s'il n'est pas possible de surmonter la difficulté avant de nous réunir de nouveau aujourd'hui même. Ce serait pour nous tous plus satisfaisant que de faire un travail incomplet.

M. *Rustu Aras* (Turquie). — Cela est préférable.

Le *Président*. — Je constate que tout le monde est d'accord sur ce point.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) [Traduction]. — Du moment qu'on va modifier le texte, je propose un petit changement au premier alinéa, qui consisterait à ajouter après les mots « des mesures collectives ultérieures » les mots « conformément aux considérations énoncées aux trois premiers alinéas de l'arrangement de Nyon ».

Le *Président*. — Quelqu'un a-t-il des observations à faire relativement à la demande formulée par M. Litvinov?

M. *Beckett* (Royaume-Uni) [Traduction]. — Nous n'avons pas cru nécessaire d'insérer cette formule parce que le point I de l'accord additionnel dispose que « Le présent accord complète l'arrangement de Nyon et sera considéré comme en faisant partie intégrante », de sorte que tous les considérants de l'arrangement de Nyon s'appliquent *ipso facto* à l'accord additionnel.

M. *Litvinov* (U.R.S.S.) [Traduction]. — S'il est bien entendu qu'il en est ainsi, c'est-à-dire que les considérants s'appliquent à cet accord additionnel, je me déclare satisfait.

Le *Président*. — Nous nous réunirons à nouveau, si vous le voulez bien, dans cette salle, à 18 heures.

La séance est levée à 13 h 45.

M. MASSIGLI, DÉLÉGUÉ-SUPPLÉANT DE FRANCE À LA CONFÉRENCE DE NYON, AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 124. *Genève, 17 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 19 h. 20.)

Texte de l'accord additionnel (2)

« Considérant que, d'un arrangement signé à Nyon le 14 septembre 1937 par lequel ont été convenues des mesures collectives particulières à l'encontre des actes de piraterie accomplis par des sous-marins en Méditerranée, les puissances participantes ont réservé la possibilité de prendre des mesures collectives ultérieures.

(1) Par téléphone.

(2) Ce texte était adopté à la suite de la quatrième séance plénière privée, tenue à l'hôtel des Bergues à partir de 18 heures. Après que le Président eût donné connaissance de l'accord additionnel et sollicité qu'on lui présentât des observations, M. Politis s'y était rallié, non sans exprimer des regrets pour ce que ses observations de la matinée « n'aient pu être produites un peu plus tôt, par suite du retard qui s'est produit dans la transmission des documents ». M. Rustu Aras proposait que la séance de la matinée fût traitée « comme un simple échange de vues dont on a souvent besoin d'ailleurs pour tomber d'accord». Il suggérait dès lors de « considérer le procès-verbal de cet échange de vues comme tout à fait confidentiel » et rencontrait l'adhésion du Président.

« Il est actuellement jugé opportun de prendre de telles mesures à l'encontre d'actes semblables accomplis par des navires de surface ou des aéronefs. Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements, se sont réunis à Genève le 17 septembre 1937 et ont arrêté les dispositions suivantes, qui seront immédiatement en vigueur :

« 1. Le présent accord complète l'arrangement de Nyon et sera considéré comme en faisant partie intégrante.

« 2. Le présent accord s'applique à toute attaque menée en Méditerranée contre un navire de commerce n'appartenant à aucun des partis en lutte en Espagne, par un bâtiment de surface ou un aéronef, sans considération des principes d'immunité consacrés par le droit international de la guerre sur mer énoncés dans la partie IV du traité de Londres du 22 avril 1930 et confirmés par le protocole signé à Londres le 6 septembre (1) 1936.

« 3. Tout navire de surface participant en haute mer à la protection de la navigation commerciale conformément à l'arrangement de Nyon, qui serait témoin d'une attaque menée dans les conditions énoncées au paragraphe précédent, doit :

« *a*. Si l'attaque est effectuée par un aéronef, ouvrir le feu sur celui-ci;

« *b*. Si l'attaque est effectuée par un bâtiment de surface, intervenir dans la mesure de ses moyens pour s'y opposer en faisant éventuellement appel aux renforts qu'il aurait à sa portée.

« Dans leurs eaux territoriales, les puissances participantes, chacune en ce qui la concerne, régleront la conduite à tenir par leurs propres bâtiments de guerre dans l'esprit du présent accord » (2).

462

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 121 à 123. *Genève, 17 septembre 1937* (3).

(*Reçu :* 19 h. 45.)

Les puissances participantes à l'arrangement de Nyon se sont mises d'accord sur les dispositions complémentaires relatives aux attaques effectuées par des aéronefs ou par des bâtiments de surface. Le texte de ces dispositions vous est

(1) Lire en fait : 6 novembre (voir ci-dessus le n° 427, note).

(2) Texte communiqué à Rome. Il l'était également à Berlin (T. n° 125 de Genève, du même jour, 21 h. 20). Le ministre des Affaires étrangères recommandait : « ... Vous vous bornerez à la remise matérielle du texte du nouvel accord sans l'accompagner de commentaires, en précisant seulement que cette remise est faite au nom des gouvernements français et britannique, puissances invitantes, et par les soins du président de la conférence de Nyon ».

(3) Par téléphone.

transmis par télégramme séparé [1]. Vous voudrez bien avec votre collègue d'Angleterre, qui reçoit des instructions analogues, en remettre copie au comte Ciano. Vous ferez en même temps, verbalement, au ministre des Affaires étrangères, la communication suivante :

« Les gouvernements français et britannique ont, en l'absence de tout commentaire autorisé, interprété comme un refus la communication qui a été faite à leurs représentants le 14 septembre par le gouvernement italien. D'après certains renseignements qui leur ont été donnés de source officieuse, tel n'était pas le sens qui devrait être attribué à cette communication.

« Dans cette éventualité, ils tiennent à répéter qu'ils examineraient avec toute l'attention qu'elles méritent les observations positives que présenterait le gouvernement italien touchant les dispositions convenues à Nyon ».

Si le comte Ciano vous répondait que sa précédente communication a déjà fait droit à notre demande, vous feriez observer qu'en raison du caractère pratique de l'accord, ce que nous attendons du gouvernement italien, c'est qu'il présente des propositions de modifications précises aux dispositions précises de l'arrangement.

Communiqué à Rome.

463

M. Puaux, Ministre de France à Vienne,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 870 à 874. Confidentiel. Réservé. *Vienne, 17 septembre 1937, 20 h. 45.*

(*Reçu :* 23 h. 55, 23 h. 30, 22 h.)

J'ai été reçu ce matin par le chancelier Schuschnigg dont je tenais à connaître les impressions et les intentions au lendemain de la visite de M. Schmidt à Berlin [2].

Je lui ai rapporté que M. von Papen colportait dans le corps diplomatique la nouvelle que le Duce, à la veille de son voyage en Allemagne, s'était dérobé à un entretien qu'aurait désiré le Chancelier. Celui-ci m'a déclaré que tout était faux dans cette information et que jamais ni lui ni M. Schmidt n'avaient songé à se rendre en Italie. Il a ajouté que, malgré les suggestions de M. Salata, il n'avait pas l'intention d'aller à Innsbruck saluer M. Mussolini. « J'ai confiance en lui, m'a-t-il dit, il ne sacrifiera pas l'Autriche.

« Le comte Ciano aurait été prêt, je le sais, à signer une déclaration proclamant le désintéressement de l'Italie dans la question d'Autriche. Le Duce ne fera pas [cela] ».

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 461.
(2) Sur cette visite, voir ci-dessus les nos 431 (et note) et 435.

M. Schuschnigg n'en estime pas moins que pour l'Autriche le danger allemand subsiste et que le péril, s'il n'est pas immédiat, comme le pense M. Schmidt après sa conversation avec M. Goering, n'en puisse pas moins selon le Chancelier être rapidement « actualisé ».

La moindre imprudence des Autrichiens telle qu'une manifestation monarchiste un peu trop prononcée donnerait au Reich prétexte à intervenir.

J'ai demandé au Chancelier ce qu'il attendait des critiques de M. Goering à l'égard des généraux Zehner et ... [1] Jansa : « Jamais nous ne les sacrifierons », m'a-t-il répondu avec force. Il m'a fait observer que le chef de l'armée autrichienne n'avait pas été invité à assister aux grandes manœuvres allemandes comme les Italiens et les Hongrois.

Revenant à la fin de notre entretien sur le péril allemand, le Chancelier m'a dit : « Le seul moyen de conjurer cette menace serait une démarche de la France et de l'Angleterre faisant connaître à Berlin que le statut politique de l'Europe centrale est intangible. Mais il faut que cette démarche soit spontanée : ce n'est pas à l'Autriche à la solliciter ou à la provoquer. La question intéresse du reste la Tchécoslovaquie autant qu'elle ».

Communiqué à Genève.

464

M. Ernest Lagarde, Secrétaire général de la Délégation française à l'Assemblée de la S.D.N.,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 126. Confidentiel. Réservé. *Genève, 17 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* le 18, 10 h. 15.)

Comme se le rappelle le Département, l'objet principal de la mission de M. Burckhardt à Dantzig a été de s'enquérir de la possibilité, pour le représentant de la Société des Nations dans la Ville libre, de remplir le mandat que lui assignent les accords internationaux. Au terme d'un séjour de plusieurs mois, le Haut Commissaire est parvenu à se former sur ce point une opinion précise, dont conformément à la procédure antérieurement arrêtée, il a rendu compte au comité des Trois. Sa réponse est affirmative. La fragilité de cet état de choses ressort, toutefois, du fait que le nouvel équilibre entre les divers pouvoirs qui s'exercent à Dantzig n'a été obtenu qu'à la faveur des laborieux efforts et des rares qualités de M. Burckhardt. Celui-ci, pour arriver à ce résultat, a dû faire preuve d'une patience, d'une réserve et d'un tact constants. De la sorte, il est parvenu à restaurer partiellement l'autorité qui

(1) Lacune de déchiffrement.
(2) Par courrier en clair.

doit s'attacher à sa fonction : il est respecté par le Sénat, qui l'éclaire régulièrement sur le cours des affaires et qui, par moments, le consulte sinon officiellement, du moins officieusement. En vérité, il y a, entre M. Burckhardt et M. Lester, la différence profonde qui distingue un fonctionnaire consciencieux, mais terne, qui, en outre, ignore totalement l'allemand, d'un homme rompu à cette langue et aussi fin que discret et placide. Le mécanisme, qui était complètement enrayé auparavant, tend graduellement à reprendre. La mission, ainsi que celui qui a charge de la remplir, regagnent peu à peu en considération et en autorité.

En revanche, M. Burckhardt se trouve pratiquement dépouillé des attributions importantes que les traités confèrent au Haut Commissaire dans le domaine des relations entre la Ville libre et la Pologne. Varsovie entend de plus en plus traiter directement avec le Sénat : M. Beck ne cache d'ailleurs pas qu'il n'a qu'à se féliciter de cette méthode, grâce à laquelle il est parvenu, non seulement à détendre, mais encore à rendre confiants les rapports des deux parties.

Aussi bien le problème intérieur a-t-il grandement évolué : l'opposition se désorganise au point que ses membres les plus notoires semblent sur le point de négocier avec le gouvernement leur retraite. Les socialistes sont découragés, encore qu'à prêter foi aux documents soumis par le Sénat, M. Wiechmann, dont l'assassinat aurait été annoncé, servirait dans les brigades internationales en Espagne. Quant aux catholiques, ils seraient divisés : l'évêque, russe d'origine, aurait contre lui le bas clergé, qui lui reprocherait d'être prêt à accepter l'incorporation de son ressort ecclésiastique à un diocèse de la Pologne. La faiblesse des partis hostiles aux nazis serait telle que ceux-ci, sûrs de l'avenir, commenceraient eux-mêmes à se quereller : M. Greiser serait en train de prendre l'avantage sur M. Forster. En somme, la police, par ses moyens d'inquisition et de persécution, régenterait tout. L'écrasement de l'opposition priverait, désormais, d'intérêt pratique la réforme de la constitution. La protection des adversaires du gouvernement reste, pour M. Burckhardt, une tâche ingrate : l'administration semble avoir renoncé à molester ceux qui recourent à lui, mais des revanches sournoises et à longue échéance sont toujours à redouter.

Le comité des Trois a estimé que, dans l'ensemble, l'expérience était concluante. Puisque les puissances sont enclines à considérer que la garantie qu'elles assument du statut de la Ville libre ne doit plus être interprétée de manière aussi stricte qu'à l'origine, il convient de laisser aux pouvoirs locaux plus de latitude. Si modeste, toutefois, que soient les résultats récemment acquis, l'institution que représente le Haut Commissaire mérite d'être maintenue. Il est permis d'espérer qu'à l'usage, elle ira en s'améliorant. Il faut, pour cela, que la confiance placée en M. Burckhardt soit publiquement affirmée. Pour éviter toute polémique, qui tournerait immanquablement au profit des extrémistes, non seulement la question de Dantzig ne sera pas discutée par le Conseil, mais encore le rapport écrit et oral qui a été présenté au Comité restera confidentiel. D'autre part, l'attention de M. Burckhardt a été appelée sur l'intérêt qu'il y aurait à ne pas écarter systématiquement le

communications clandestines : en raison de la terreur régnante, elles offrent, dans beaucoup de cas, aux opprimés le seul moyen de se plaindre. Enfin M. Beck, qui n'a jamais cessé d'insister pour le maintien du *statu quo* contractuel à Dantzig, a marqué nettement que son pays n'entendait nullement renoncer aux bons offices du Haut Commissaire et qu'il y recourrait le plus souvent possible ne fût-ce que pour consolider l'autorité personnelle du représentant de la Société des Nations.

465

ANALYSE [1]

d'une conversation entre MM. Eden et Delbos le 17 septembre 1937, à Genève

Secret. *Genève, 17 septembre 1937.*

Conflit sino-japonais. — M. Eden estime qu'il y aura lieu de marquer de façon nette la sympathie que, dans les épreuves présentes, mérite la Chine. L'essentiel sera de trouver les moyens de ne point donner à l'expression de ce sentiment un tour dont Tokyo puisse par trop s'offenser. Le Japon fait peser, sur l'ensemble des établissements des puissances occidentales en Extrême-Orient, une menace extrêmement inquiétante. La Grande-Bretagne est particulièrement préoccupée des visées de ce pays dans le golfe du Tonkin : la mainmise sur les îles Pratas, les projets concernant Haïnan et les îles Paracels, montrent que le gouvernement impérial est résolu à ne reculer devant aucun moyen. Les arguties et les atermoiements par lesquels ce pays cherche à rejeter la responsabilité de l'attentat contre sir Hugh Knatchbull-Hughessen [2] en est un exemple, encore que, depuis quelques jours, il paraisse incliner à une ligne de conduite plus raisonnable. L'attitude du Siam ne laisse, d'ailleurs, pas d'être trouble. En ce qui concerne l'aide à donner éventuellement à Nankin, il semble qu'elle ne puisse consister qu'en fournitures d'armes. Pour le moment, le blocus rendrait malaisé l'accomplissement d'un tel dessein. Pour gêner l'approvisionnement par la voie du Sinkiang, le Japon s'efforce, en prenant pied progressivement dans les provinces limitrophes de la Mongolie intérieure, d'entraver les communications directes avec la Russie. D'ailleurs, cette route, qui n'est ouverte qu'aux caravanes, serait d'un débit très faible, hormis évidemment en ce qui concerne les livraisons d'avions. Quel que soit le souci de l'Angleterre et de la France de ne pas exposer par trop leurs intérêts là-bas, il serait inadmissible de ne pas accéder aux vœux de Tchang-Kaï-Chek. Le mieux serait, dans ces conditions, que les puissances

(1) De la sous-direction de la S.D.N.

(2) Sur cet attentat, à la suite duquel explications et excuses japonaises n'avaient pas réussi à satisfaire le gouvernement britannique, voir ci-dessus les nos 359 (et note), 430.

offrissent aux deux parties leurs bons offices, ne serait-ce, d'ailleurs, qu'afin de prévenir l'Allemagne qui, profitant de ses bons rapports avec Nankin et Tokyo, guette le moment propice à une telle initiative. Si, comme il y a lieu de le redouter, cette proposition était déclinée, au moins par le Japon, il conviendrait de soumettre à un nouvel examen l'ensemble de l'affaire. En tout cas, il ne saurait y avoir d'inconvénient à décider, dès ce moment, que les états représentés à Genève interdiraient l'ouverture de crédits au Japon. En ce qui concerne les mesures de coercition économique dont Nankin menace de demander l'application, l'une, et sans doute la plus importante, est relative à la fourniture du pétrole : actuellement, ce sont les Indes néerlandaises qui fournissent l'essentiel des besoins de l'Empire; les Pays-Bas ne consentiraient à suspendre cette exportation que si les îles de la Sonde, qui ne se trouveront en état de défense que dans cinq ans, étaient protégées contre les entreprises de la marine nippone.

M. Delbos partage ces préoccupations. A son avis, la France et l'Angleterre, qui sont largement possessionnées dans ces parages, seraient imprudentes de se mettre par trop en avant. Sans anticiper sur l'avenir et tout en se rendant compte de la faiblesse des moyens susceptibles d'être mis en œuvre, elles n'en doivent pas moins prendre position : pour l'heure, un appel à la paix est souhaitable, à la condition qu'il soit accompagné d'une offre de bons offices. Quant à y joindre, par voie d'acte distinct, une résolution relative aux crédits, et quant aux livraisons d'armes, ce sont des projets qui méritent d'être soigneusement étudiés. Mais la Chine n'est fondée à solliciter une assistance extérieure que dans la mesure où elle est fermement décidée à se défendre elle-même et dans la mesure aussi où, tout en ne cessant pas d'implorer Londres et Paris, elle montrera sa volonté de se dégager de la tutelle de l'Allemagne et de l'Italie dans le domaine militaire et aéronautique.

Affaires d'Espagne. — M. Delbos fait part à M. Eden des informations qui lui sont parvenues sur les desseins de l'Italie en vue d'intensifier son action en Espagne. Rome ne cherche même plus à dissimuler l'ampleur de son assistance à Franco : les renforts destinés au corps expéditionnaire sont de plus en plus importants. M. Mussolini les prélève tant sur l'armée métropolitaine que sur l'armée de Libye. Il semble, de plus, que ses visées s'étendent également à la zone espagnole du Maroc. Le déséquilibre entre les troupes rebelles et l'armée républicaine s'accuse toujours davantage. Si rien ne vient enrayer cette campagne, Salamanque menace de briser prochainement la résistance de Valence. Nul ne peut prévoir les conséquences d'opérations à la faveur desquelles le gouvernement fasciste consoliderait son établissement dans la Péninsule au lendemain d'une guerre victorieuse. Le moment est venu, pour la France et pour l'Angleterre, de prendre nettement parti.

M. Eden ne méconnaît pas la gravité des événements, mais il voudrait être à même de se former une opinion précise sur les moyens de contrecarrer les entreprises de l'Italie et sur les risques que comporterait la politique commune à mettre en œuvre.

M. Delbos pense que plusieurs hypothèses peuvent être examinées. L'Italie a pris pied à Majorque : sous un déguisement que les pays à régime dicta-

torial sont seuls à pouvoir prendre, elle s'est installée dans cette île, dont il serait oiseux de souligner l'importance stratégique. La France et l'Angleterre pourraient occuper Minorque : cette position flanquante amoindrirait sérieusement la menace que la situation présente implique pour la sécurité des communications dans la Méditerranée occidentale. Le gouvernement républicain tolérerait cette opération, qui aurait l'avantage, pour lui, de gêner les mouvements de l'aviation basée sur Majorque. Une autre solution, qui paraît, d'ailleurs, plus opportune, serait que les deux puissances procédassent conjointement à une énergique démarche : le gouvernement italien, dont les projets seraient ainsi démasqués, serait solennellement averti qu'au cas où il persisterait dans ses desseins, la frontière pyrénéenne serait rouverte. Pour ne point donner à M. Mussolini la tentation de s'appuyer, en l'occurrence, sur Berlin, il conviendrait sans doute de rechercher le moyen de dissocier l'Allemagne de l'appui que, jusqu'à maintenant, elle a prêté à Rome. La perspective d'un large approvisionnement de Valence en matériel et en hommes donnerait à réfléchir : en France seulement, 50.000 individus sont prêts à se porter au secours des forces républicaines. Une telle aide est loin d'être négligeable, surtout si les armées en question sont décidées à se borner à la défensive.

M. Eden est d'avis que la première hypothèse doit être écartée : le peuple britannique ne manquerait pas de voir dans l'occupation de Minorque un défi peu justifié qui, au demeurant, menacerait de conduire, à très bref délai, à la guerre. En revanche, l'autre hypothèse est séduisante. Il n'en reste pas moins que, dans la compétition qui s'ouvrirait, il serait malaisé de battre les gouvernements dictatoriaux que, désormais, aucun frein ne viendrait retenir. Quant à exercer sur M. Hitler une pression de l'ordre de celle à laquelle pense M. Delbos, il ne semble pas qu'il y ait lieu, quelque concession que la France et l'Angleterre soient décidées à offrir, à en espérer de positifs résultats. Que, par ce procédé, la victoire puisse être enlevée à Franco, rien n'est moins certain. En vérité, l'opinion anglaise n'est pas en faveur de Salamanque, mais elle n'est pas non plus pour Valence. Elle tient rigueur aux républicains, non seulement des cruautés dont ils se sont rendus coupables, mais aussi de l'indifférence avec laquelle ils ont, sans lui porter aucun secours, laissé écraser le peuple basque. L'Angleterre serait, toutefois, prête à étudier de près la proposition de M. Delbos. Elle estime que l'entrevue prochaine de MM. Mussolini et Hitler est grosse de menace : si une démarche était décidée du genre de celle dont il est question, elle devrait avoir lieu avec solennité et éclat : l'Italie serait mise en demeure de cesser son appui armé au général Franco et les deux puissances devraient se préparer, en cas de refus, à contraindre la volonté de l'Italie.

En ce qui concerne les relations de la Grande-Bretagne avec les nationalistes, M. Eden souhaiterait vivement de les améliorer pour être à même de défendre plus efficacement les intérêts considérables que son pays possède dans la zone relevant des insurgés. A présent, l'Angleterre n'a plus qu'un consulat dans cette partie de la Péninsule, savoir celui de Séville. Jusqu'à maintenant, Londres a dû user d'expédients : les rapports noués par l'entremise du Portugal se sont montrés infructueux; la cause de cet échec n'est autre que le

dédain que les Espagnols éprouvent pour leurs voisins et que les nécessités pourtant pressantes n'ont nullement atténué. L'envoi d'un agent commercial auprès de Franco s'avère de plus en plus indispensable : ce poste serait confié à une personnalité qui ne serait pas choisie dans le cadre diplomatique, mais qui n'en devrait pas moins être de premier plan. Le ministre espère que la France, exactement éclairée sur les mobiles et les fins d'un tel projet, n'y fera pas obstacle.

M. Delbos comprend les soucis dont s'inspire son collègue. Ainsi rigoureusement limitée, la nomination en cause ne susciterait pas d'émotion dans l'opinion française. Si la France compte encore dix consulats dans les territoires en question, y compris le Maroc, il se pourrait bien que cette situation avantageuse, mais précaire, cessât à son tour. En tout cas, il faudrait bien marquer que la création projetée n'est liée à aucun objectif politique.

M. Eden remercie M. Delbos. Il est conscient de la gravité des circonstances, qui méritent une attentive réflexion. Il compte quitter Genève le 20 de ce mois pour Londres, où il soumettra à M. Chamberlain les vues du gouvernement français. Ensuite, dans le courant de la semaine, il sera à même de donner une réponse précise, de telle manière que, le cas échéant, les modalités d'une action commune seraient concertées.

M. Massigli, Directeur politique adjoint,
au Ministère des Affaires étrangères.

T. nº 128 [1]. Confidentiel. Réservé. *Genève, 18 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* 12 h. 35.)

M. Eden a annoncé confidentiellement au Ministre qu'il allait nommer prochainement un agent commercial à Salamanque et qu'il se proposait de faire choix d'une « forte personnalité ». Il ne s'agit pas, à aucun degré, d'une reconnaissance du gouvernement Franco, mais l'Angleterre n'a qu'un consul dans la zone insurgée à Séville et la prolongation de cette situation présente les plus graves inconvénients.

« Il est dangereux, a dit M. Eden, de laisser Franco abandonné sans contrepoids à l'action italienne ».

M. Yvon Delbos a attiré l'attention de son interlocuteur sur la nécessité de prendre toutes précautions utiles pour que la désignation envisagée ne laisse place dans l'opinion à aucun malentendu.

(1) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(2) Par téléphone.

467

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin, à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3719, 3720. *Berlin, 18 septembre 1937, 15 h. 25.*

(*Reçu :* 17 h.)

Conformément aux instructions, j'ai communiqué aujourd'hui à une heure de l'après-midi au secrétaire d'État von Mackensen le texte de l'arrangement supplémentaire à l'accord de Nyon [1].

Le secrétaire d'État m'a remercié et n'a ajouté aucune observation.

Dans son télégramme no 9 de Genève [2], Votre Excellence faisait remarquer que le Reich n'avait pas répondu à notre précédente communication. Mais de notre côté, nous n'avions pas demandé expressément de réponse. Ni mes instructions, ni celles de l'ambassadeur d'Angleterre ne mentionnaient qu'une réponse fût attendue.

L'Allemagne ne se propose évidemment pas de répondre pour le moment. Mais il est probable qu'une manifestation concertée sera faite un de ces prochains jours par elle et par l'Italie.

A la suite de ma communication officielle, j'ai eu avec M. von Mackensen un entretien plus personnel. J'en ai profité pour essayer de lui expliquer, ainsi que je l'avais d'ailleurs déjà fait à Nuremberg auprès de M. von Neurath, comment la conférence de Nyon était née, ce qui l'avait provoquée, et combien il était regrettable que l'Allemagne et l'Italie se fussent dérobées à une réunion qui aurait pu contribuer à détendre si utilement l'atmosphère. Le secrétaire d'État n'a pas voulu se découvrir, il est resté très prudent. Il m'a tout de même donné l'impression que je n'avais pas tout à fait tort quand je lui disais que l'Italie avait vraiment exagéré. Comme j'ajoutais que l'audace de M. Mussolini ne connaissait plus de bornes depuis qu'il croyait avoir l'Allemagne dans sa poche, M. von Mackensen a vivement protesté que l'Allemagne n'était pas dans la poche de M. Mussolini.

Il ne m'a pas caché du reste que l'affaire de Nyon prenait très mauvaise tournure et qu'il n'apercevait pas comment il serait possible de trouver une issue pour en sortir.

(1) Reproduit ci-dessus sous le no 461.
(2) Non publié, le sens en étant exprimé ici.

468

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 3721. *Berlin, 18 septembre 1937, 15 h. 25.*

(*Reçu :* 17 h.)

Au cours de la conversation relatée dans mon télégramme nos 3719-3720(1), j'ai dit à M. von Mackensen l'impression extrêmement fâcheuse que le discours de M. Hitler à Nuremberg (2) avait produite sur moi et plusieurs de mes collègues. Je lui ai précisé la manière dont j'avais compris ce discours et lui ai souligné les aspects inquiétants pour l'avenir de cette interprétation.

Le secrétaire d'État m'a assuré que mon interprétation était trop rigoureuse, trop logique et forçait les choses. Il a nié, en particulier, que le Führer ait voulu dresser une barrière entre l'Allemagne et nous. Il a tout de même dû convenir que le problème de nos liens avec l'U.R.S.S. créait entre nos deux pays un gros obstacle et aussi que M. Hitler croyait la France sur la pente du bolchevisme.

469

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1300 à 1304. *Rome, 19 septembre 1937, 15 h., 18 h. 30, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 16 h., 19 h. 45, 19 h. 50, 20 h. 30.

Le ministre des Affaires étrangères a remis à mon collègue britannique et à moi-même, ce matin à 11 heures, après nous en avoir donné lecture, le texte d'une « communication verbale » ainsi conçue :

« Le gouvernement italien estimait que dans sa note du 14 septembre (3), pouvait facilement apparaître la signification des observations particulières contenues. et relatives à une participation éventuelle de l'Italie aux mesures navales prévues par l'accord de Nyon du 14 septembre.

« A la suite de la communication verbale faite aujourd'hui par les chargés d'affaires de la Grande-Bretagne et de la France relative à la note italienne et aux mesures susdites, le gouvernement italien précise que, par parité de

(1) Dont le texte est ci-dessus reproduit sous le nº 467.
(2) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 443, 446 (et note).
(3) Ci-dessus publiée sous le nº 445.

droit avec n'importe quelle [puissance] et dans n'importe quelle zone de la Méditerranée, il entend que, pour que l'Italie participe aux mesures navales, une position égale à celle des flottes britannique et française devra être réservée à la flotte italienne.

« Ce qui précède, ainsi précisé, revêt le caractère d'une observation positive.

« Rome, 18 septembre 1937 ».

Le comte Ciano, dont l'humeur apparaissait toute différente de celle d'hier, nous a alors invités à lui demander, bien que sa note lui semblât très explicite, tous éclaircissements susceptibles d'éliminer le moindre risque de malentendu dans l'interprétation des dispositions du gouvernement italien.

C'est ainsi qu'il a été amené à préciser que, une fois admis par nous le principe d'une position égale des trois flottes, la participation italienne à l'application de l'accord serait aussitôt acquise théoriquement et devrait être réalisée pratiquement aussi vite que possible : bien qu'il n'eût pas encore consulté ses techniciens, il désirait, a-t-il ajouté, que tous les détails fussent rapidement réglés et que, notamment en raison de son départ pour Berlin le 24, un arrangement fût obtenu de préférence avant cette date.

Le comte Ciano a cru même utile de résumer dans les termes suivants l'historique de la question au point de vue italien : acquise dès le début au principe d'une police internationale en Méditerranée, puis à la réunion d'une conférence spéciale, l'Italie s'était heurtée à l'obstacle suscité par la note russe[1] ; elle eût voulu ensuite adhérer aux dispositions convenues à Nyon, mais elle en avait été empêchée par l'insuffisante part que réservait l'arrangement à la flotte italienne.

En nous reconduisant, le ministre nous a exprimé l'espoir confiant d'une « immédiate réaction » de nos gouvernements, réaction qui, étant donné l'état d'esprit accommodant qu'il a constamment manifesté au cours de l'entretien, est certainement escomptée par lui comme devant être favorable.

470

M. Blondel, Chargé d'affaires de France à Rome,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 1305, 1306. *Rome, 19 septembre 1937, 18 h. 40.*

(*Reçu :* 20 h. 10.)

Je me réfère à mes télégrammes nos 1302-1304 [2].

En nous remettant ce matin à 11 heures sa communication verbale datée d'hier, le comte Ciano a dit à mon collègue britannique et à moi-même qu'il

(1) Ci-dessus reproduite sous le n° 405 (annexe).
(2) Ci-dessus reproduits sous le n° 469.

n'avait pu se mettre en contact avec Berlin qu'hier soir après dîner et qu'en raison de cette heure tardive, il avait alors décidé d'ajourner notre audience au lendemain. Il a spécifié très nettement que le gouvernement italien avait simplement « tenu au courant » le gouvernement du Reich à titre d'information et non pas de consultation.

On peut se demander à quoi est dû le nouveau changement d'attitude manifesté depuis hier par le comte Ciano. Est-ce uniquement à l'influence personnelle de M. Mussolini, désireux en fin de compte de ne pas trop subordonner à des considérations de prestige l'intérêt bien entendu de son pays ou bien le gouvernement allemand n'a-t-il pas exercé, comme il l'avait selon toutes probabilités déjà fait (mon télégramme nº 1277) [1], quelque influence modératrice?

Le soin tout particulier et assez inattendu qu'a pris le comte Ciano d'affirmer l'indépendance de la décision italienne vis-à-vis de Berlin peut donner à penser que la seconde de ces deux hypothèses est assez proche de la vérité.

471

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 726, 727. Réservé. *Prague, 19 septembre 1937* [2].

(*Reçu :* le 21, 11 h. 30.)

Diverses personnalités tchécoslovaques généralement bien informées m'ont présenté la situation de M. Stoyadinovitch comme irrémédiablement compromise.

M. Krofta, que j'ai interrogé à ce sujet, m'a dit que les renseignements qu'il recevait variaient chaque jour et que son opinion n'était pas formée.

Il m'a confié que M. Benès s'était exprimé il y a quelque temps, auprès du ministre de Yougoslavie à Prague, dans des termes vifs et sévères au sujet de l'attitude politique de M. Stoyadinovitch. Il a eu l'impression que ces observations, aussi bien que l'opposition intérieure grandissante, avaient influé sur l'attitude du Premier ministre yougoslave, qu'il avait trouvé apparemment plus loyal à Sinaïa. « Mais, a-t-il ajouté, M. Stoyadinovitch n'a aucun principe. C'est un cynique. Sa meilleure chance de durer est, dit-il, l'imbécillité des chefs de l'opposition. »

Le ministre a ajouté confidentiellement que mon collègue d'Italie lui avait dit que le président yougoslave accusait le gouvernement tchécoslovaque d'intriguer contre lui avec les différents éléments de l'opposition. J'ai conseillé

(1) Du 15 septembre, publié ci-dessus sous le nº 451.
(2) Par avion.

à M. Krofta de ne pas se laisser aller à des conversations avec M. de Facendis sur les rapports réciproques des états de la Petite Entente, la sympathie du gouvernement italien à l'égard de la solidité de ce groupe devant être suspectée jusqu'à preuve certaine du contraire. Le ministre m'a répondu qu'il était tout à fait de mon avis, qu'il avait été et continuerait à être très prudent.

J'ai cru comprendre que Votre Excellence lui avait donné des avis analogues aux miens.

472

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3732, 3733. Réservé. *Berlin, 20 septembre 1937, 14 h. 6.*

(*Reçu :* 15 h. 35.)

Au milieu des conjectures et des bruits de toutes sortes que fait éclore l'approche de la visite de M. Mussolini à Berlin, je note l'information suivante, parce qu'elle revient avec persistance dans les conversations.

La question d'Autriche serait l'un des points essentiels qui feraient l'objet [des entretiens] du Duce et du Führer.

L'Allemagne serait résolue à hâter l'heure d'un plébiscite en Autriche, dont le résultat devrait être la formation d'un gouvernement de nazis ou en sympathie étroite avec les nazis. Ce serait la première phase de l'opération prévue et préparée contre la Tchécoslovaquie. M. Hitler demanderait donc au Duce de l'aider à faire pression sur Vienne, pour y faciliter l'accès au pouvoir d'un cabinet national-socialiste à la dévotion des puissances fascistes. Il promettrait, en échange, de laisser subsister l'Autriche comme état indépendant, au moins en apparence, et de renoncer à l'Anschluss, et il espérerait ainsi gagner l'agrément de [M. Mussolini].

Mais que réclamerait de son côté le Duce? On dit qu'il essaierait d'obtenir l'alliance militaire de l'Allemagne. On ajoute qu'il n'y réussirait sans doute pas, mais qu'il se contenterait d'un engagement d'appui conditionnel.

473

M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 137, 138. *Genève, 20 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 22 h.)

J'adresse à Rome le télégramme suivant :

Je me réfère à votre télégramme nos 41 et suivants (2).

Veuillez vous concerter avec votre collègue britannique pour faire conjointement au comte Ciano la communication verbale suivante dont vous lui laisserez copie :

« Les gouvernements britannique et français ont pris acte de la dernière communication verbale du ministre des Affaires étrangères et des commentaires qui l'ont accompagnée. C'est avec satisfaction que les deux gouvernements, qui ont déjà marqué leurs regrets de l'abstention italienne à la conférence méditerranéenne, enregistrent le désir ainsi manifesté par le gouvernement italien de participer à l'application des arrangements de Nyon.

« Les gouvernements britannique et français n'ont pour leur part jamais songé à méconnaître la place qui revient à l'Italie comme grande puissance méditerranéenne. Ils se féliciteraient donc que la participation italienne pût être acquise à l'application d'un plan qui a dû déjà être mis en œuvre d'urgence en raison de la gravité même de la situation à laquelle il doit remédier.

« C'est dans cet esprit qu'ils proposent que les experts navals des trois puissances se réunissent à Paris à une date prochaine pour rechercher en commun quels arrangements d'ordre pratique pourraient être apportés aux dispositions arrêtées à Nyon. Dès qu'un accord à ce sujet serait intervenu, les deux gouvernements invitants s'emploieraient à obtenir l'adhésion des autres puissances participantes ».

J'ajoute pour l'information du Département que les représentants des autres puissances signataires de l'arrangement de Nyon ont eu connaissance de ce texte avant son envoi.

(1) Par téléphone.

(2) Allusion aux T. 1300 et suivants, du 19 septembre, ci-dessus publiés sous les nos 469, 470.

474

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3747, 3748. *Berlin, 20 septembre 1937, 20 h. 25.*

(*Reçu :* 22 h. 30.)

On a évité avec soin à Berlin de donner du retentissement au discours prononcé par M. Roosevelt [1]. Les services de M. Goebbels se sont efforcés d'étouffer cette nouvelle manifestation de l'hostilité des États-Unis à l'égard des régimes de dictature par laquelle le IIIe Reich se sent directement visé.

On s'en est néanmoins vivement ému dans la *Frankfürter Zeitung* nationale-socialiste et l'*Observateur raciste*, organe officiel du parti, l'a laissé voir hier dans un article dissimulé dans un coin du journal. Le *Völkischer Beobachter* a pris à partie avec aigreur non seulement la politique, mais la personne de M. Roosevelt. Il a critiqué ses définitions de politique intérieure et prétendu que les attaques contre l'Allemagne avaient pour but de détourner l'attention de ses compatriotes de ses propres ambitions dictatoriales.

Le même organe s'indigne d'autre part que, dans le domaine international, M. Roosevelt ait manqué à la pondération que ses prédécesseurs considéraient comme un de leurs devoirs essentiels. A ces signes, on peut voir que le discours du président des États-Unis n'a pas manqué son objectif.

475

M. Massigli, Directeur politique adjoint,
à M. Léger, Secrétaire général du Ministère des Affaires étrangères.

L. personnelle [2]. *Genève, 20 septembre 1937.*

Le Ministre a subi ici les plus fortes pressions pour que la France abandonne la politique de non-intervention au moins en tant qu'elle comporte la fermeture des frontières. Il est très impressionné par ce qui lui a été dit, soit du côté

(1) Ce discours, tenu le 17 septembre par le Président à l'occasion du cent cinquantième anniversaire de la Constitution, condamnait les régimes de dictature qui, selon lui, menaçaient la civilisation. Le 19, le secrétaire d'État, parlant à la conférence nationale de la paix, exposait qu'une politique de complet isolement aurait pour son pays les mêmes résultats fâcheux qu'un interventionnisme imprudent, et se prononçait dès lors pour une coopération économique internationale.

(2) Extraite des papiers Massigli.

espagnol, soit de la part de certains milieux français. Il a paru, il est vrai, éprouver ce soir la résistance anglaise (je résumerai ultérieurement les lignes générales de la conversation qu'il a eue cet après-midi avec M. Eden) [1], mais je ne suis pas certain que les considérations de politique intérieure ne soient pas en ce moment les plus fortes dans son esprit.

Pour ma part, je n'ai cessé de lui dire que l'ouverture des frontières serait une déplorable solution :

— parce que la position républicaine est fortement ébranlée et que pour rétablir la situation de Valence, il faut à l'heure actuelle un énorme effort;

— parce que les envois de matériel ne suffiront pas;

— parce que les Italiens seront justifiés à intensifier encore leur effort et qu'à moins de se résigner à avoir le dessous, on devra les imiter : on serait ainsi amené de part et d'autre à l'intervention directe;

— enfin, parce que l'ouverture de la frontière mettrait fin à la solidarité des gouvernements français et anglais.

J'ai d'ailleurs été alerté par un mot qu'Azcarate (l'ambassadeur espagnol à Londres) a eu l'imprudence de prononcer devant moi : « Il n'est pas question de vous demander des hommes, à peine quelques cadres d'officiers et de sous-officiers »; et le Ministre m'a confié que Negrin lui avait parlé de quatre à cinq cents officiers et sous-officiers français...

D'autre part, il est bien certain que la prolongation de la fiction actuelle devient difficilement justifiable, que notre rôle est un peu ridicule et que, dans la mesure où les Italiens accroissent leur emprise sur Franco, une menace réelle se précise que nous n'avons pas le droit de négliger.

Dans ces conditions, et ayant beaucoup réfléchi, je suis arrivé à la conclusion suivante :

Dans la mesure même où la victoire de Franco semble certaine, il faut éviter tout geste qui augmenterait l'irritation de Salamanque à notre endroit, sans aucun avantage pratique pour le gouvernement de Valence. D'autre part, il faut prendre barre sur l'Italie et créer une situation telle que le gouvernement de Rome soit le premier intéressé à évacuer ses positions espagnoles. Enfin, ce faisant, il faut engager l'Angleterre à nos côtés.

A mon avis, il n'y a qu'une opération qui réponde à ces diverses conditions, c'est l'occupation franco-anglaise de Minorque. Elle nous assurerait une position en Méditerranée qui permettrait d'attendre avec calme la suite des événements et annihilerait l'emprise des Italiens sur Majorque. Elle ne constituerait pas une action antifranquiste puisque Minorque est aux mains des gouvernementaux. Enfin, elle créerait en Méditerranée une situation si nouvelle et de si grands avantages pour nous que l'Italie aurait la plus grande hâte de la voir prendre fin.

Si, au surplus, les gouvernements français et anglais déclaraient que l'occupation prendra fin aussitôt que le dernier soldat italien aura quitté la Pénin-

(1) Conversation dont le compte rendu est ci-après reproduit sous le nº 482 (annexes).

sule et Majorque, cette initiative apparaîtrait comme un moyen de donner toute son efficacité à la politique de non-intervention et non pas comme en contradiction avec cette politique. Sur le plan national, le gouvernement qui la déciderait se trouverait singulièrement fort pour résister aux assauts des interventionnistes lorsque ceux-ci mettent en avant nos intérêts stratégiques en Méditerranée; enfin, sur le plan international, ce redressement aurait une immense portée et viendrait utilement compléter l'effet de l'arrangement de Nyon.

J'ai eu l'occasion de développer cette idée au Ministre. Elle l'a d'abord effrayé et il m'a proposé diverses mauvaises raisons pour en venir finalement à celle-ci qui est le véritable motif de sa réserve : « Une action de ce genre ne donnerait rien à Valence (ce n'est pas exact dans la mesure où elle serait liée au rappel des volontaires). Elle sera donc combattue à l'extrême-gauche, tandis qu'à l'extrême-droite, les italophiles nous accuseront de mettre la paix en danger ».

Ces deux arguments me paraissent également peu valables.

Pour me rendre compte des réactions anglaises, j'ai lancé la suggestion incidemment, comme une idée toute personnelle non encore élaborée, dans une conversation avec M. Eden. Elle l'a tellement frappé que, cet après-midi, alors que le Ministre, constatant l'opposition anglaise à l'ouverture des frontières, lui demandait : « Que proposez-vous? », Eden a répondu, timidement d'ailleurs et avec quelque hésitation : « Il y a l'idée de Massigli ».

La conversation n'est pas allée plus loin, M. Delbos n'ayant pas voulu relever l'allusion, mais je sais de très bonne source que M. Eden a examiné la suggestion avec ses collaborateurs et que, dans son esprit, elle n'est nullement écartée.

Les choses en sont là. Ce que vous m'avez dit ce matin au téléphone sur les « prises de gages » me fait espérer que vos réflexions vous ont conduit, de votre côté, à des idées assez voisines. Si, par conséquent, vous estimiez qu'il vaut la peine de pousser les Anglais dans cette direction sans engager notre politique, rien ne serait plus facile — car je peux très aisément, après le départ d'Eden, prier un de ses collaborateurs qui restent ici d'insister dans le sens souhaité sans nous découvrir.

En tout cas, tant que je n'aurai reçu aucune indication de votre part, je ne bouge plus. Mais ce qui me paraît certain, c'est que si nous ne pouvons pas faire prévaloir auprès du Ministre un contreprojet quelconque, nous allons tout droit et très vite à l'ouverture de la frontière, et toutes les conséquences suivront.

476

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3758, 3759. *Berlin, 21 septembre 1937, 19 h. 55, 19 h. 56.*

(*Reçu :* 21 h., 20 h. 45.)

Le discours qu'a prononcé hier à Genève M. Eden a été accueilli par des commentaires encore plus aigres, de la part de la presse allemande, que celui de Votre Excellence [1].

Le secrétaire d'État britannique, ont dit les journaux, ne comprend rien à la véritable nature du problème européen. Il ne se soucie que d'une chose, atteindre 1940, époque où les armements de son pays seront terminés. « Ce ne fut, a ajouté le rédacteur en chef de la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, pourtant anglophile, à aucun degré un discours européen. De telles paroles ne peuvent nous servir à rien, ni à l'Angleterre non plus ».

Dans cette condamnation sommaire et sévère, se reflètent l'hostilité ancienne et permanente dont M. Eden est l'objet en Allemagne mais aussi la mauvaise humeur que provoque, à l'heure actuelle, dans les milieux dirigeants du Reich, l'attitude du gouvernement de la Grande-Bretagne. Il est vrai qu'on y remarque en revanche, avec une certaine satisfaction, que l'opinion publique anglaise paraît se rapprocher de l'idée qu'il faudra bien un jour discuter la question de l'attribution à l'Allemagne d'un domaine colonial.

(1) A Genève, le 18 septembre, M. Delbos insistait sur la nécessité, pour conjurer une guerre générale, de se mettre à l'abri des risques de contagion. Par ailleurs, la France n'admettrait jamais la prime à l'agression que constituerait la division du monde en maîtres poussant leurs armements à outrance et esclaves désarmés. Sans reculer devant les sacrifices pour assurer son indépendance, elle se refuserait à croire qu'aucune conciliation fût possible entre pays et régimes les plus opposés. Paris en appellerait à Genève s'il y avait faillite définitive de cette politique par un afflux croissant d'armes et de combattants en Espagne, qui menacerait d'une rupture d'équilibre les intérêts légitimes et les nécessités vitales des autres pays. Quant à M. Eden, il faisait étalage du réarmement britannique. Sur le chapitre espagnol, il se montrait plus réservé que M. Delbos et, en ce qui concernait la politique de non-intervention, déclarait : « S'il y a changement de système, l'Europe sera plongée dans des eaux plus profondes et dangereuses ».

477

M. BLONDEL, CHARGÉ D'AFFAIRES DE FRANCE À ROME,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 1317 à 1320. *Rome, 21 septembre 1937, 21 h. 15, 22 h.*

(*Reçu :* 23 h. 30, 23 h. 10.)

Priorité absolue : Nous avons été appelés, mon collègue britannique et moi, au palais Chigi, ce soir à 6 heures un quart. Le comte Ciano nous a remis copie d'une communication verbale dont je vous transmets ci-après la traduction. Il n'a été procédé à aucun échange de vues. Le comte Ciano nous a simplement annoncé la publication d'un communiqué dont il nous a donné la teneur.

« *Communication verbale.*

« Par sa communication verbale du 18 septembre (1), le gouvernement italien précisait que, par parité de droit avec n'importe quelle autre puissance et dans n'importe quelle zone de la Méditerranée, il entendait que, pour qu'il participât aux mesures navales dans la Méditerranée, une position égale à celle des flottes française et britannique devrait être réservée à la flotte italienne.

« Les gouvernements français et britannique, par leurs communications verbales de ce jour (2), assurent que, pour leur part, ils n'ont jamais pensé à méconnaître la position qui revient à l'Italie en sa qualité de grande puissance méditerranéenne.

« Le gouvernement italien prend acte de cette communication et il a l'honneur de faire savoir qu'il est d'accord pour que les experts navals des trois puissances se réunissent à Paris à une date prochaine pour établir la participation italienne au service de surveillance navale en Méditerranée, de manière à réaliser les prémisses indiquées ci-dessus. »

Voici d'autre part le texte du communiqué officiel publié ici ce soir :

« A la suite de leur précédent entretien avec le comte Ciano, les chargés d'affaires de France et de Grande-Bretagne, — après avoir déclaré tout d'abord que les deux gouvernements français et britannique n'ont jamais manqué de reconnaître la position de l'Italie comme grande puissance méditerranéenne —, ont proposé au nom de leurs gouvernements respectifs que les experts navals des trois puissances se réunissent à Paris à une date prochaine

(1) Ci-dessus publiée sous le nº 469.
(2) Ci-dessus reproduites sous le nº 473.

pour déterminer les modifications d'ordre pratique à apporter aux dispositions établies à Nyon afin de permettre la participation italienne.

« Le comte Ciano a pris acte des déclarations qui lui ont été faites et a fait connaître aux deux chargés d'affaires l'adhésion du gouvernement fasciste à la réunion proposée par les deux gouvernements de Paris et de Londres.

« Également, dans la phase actuelle de la question, le gouvernement fasciste a tenu au courant le gouvernement du Reich ».

Déjà communiqué par téléphone à Genève.

478

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3771 à 3773. *Berlin, 22 septembre 1937, 13 h. 26, 13 h. 25.*

(*Reçu :* 15 h. 5, 14 h. 40, 14 h. 10.)

L'acceptation italienne d'envoyer des représentants à Paris pour y discuter d'une modification éventuelle de l'accord de Nyon a été accueillie ici avec une satisfaction profonde et presque avec soulagement [1].

Bien qu'ils n'aient cessé d'appuyer, et de faire bruyamment appuyer par leur presse, l'attitude de l'Italie, les milieux dirigeants du Reich ou du moins leurs éléments les plus pondérés regrettaient en effet la tournure qu'avaient prise les choses; ils avaient été heureux de l'invitation adressée à l'Allemagne et qui semblait reconnaître qu'un rôle revenait normalement à celle-ci dans la Méditerranée; dans ces conditions, ils se seraient volontiers rendus à Nyon et ils n'étaient pas loin de penser que la diplomatie romaine n'avait pas été très adroite.

Par la suite, comprenant que du côté italien, une question de prestige était en jeu et constatant qu'aucune des deux parties ne paraissait prête à céder, ils avaient conçu des inquiétudes qui s'étaient répandues dans le public et qui assombrissaient les perspectives de la prochaine visite de M. Mussolini.

Aujourd'hui, leurs préoccupations se trouvent sensiblement allégées et ils s'en félicitent. Mais, bien entendu, les journaux nazis présentent l'événement comme un recul franco-anglais. Ils racontent que Paris et Londres s'étant enfin décidés à reconnaître à l'Italie l'égalité des droits, celle-ci n'avait plus de raisons de persister dans son refus. Ils oublient d'ajouter que l'initiative pour renouer le fil rompu est venue du comte Ciano et s'appliquent à laisser croire le contraire. La Wilhelmstrasse et la Chancellerie doivent

(1) **Voir ci-dessus le T. 1319 du 21 septembre, reproduit sous le n° 477.**

savoir pourtant à quoi s'en tenir. Mais la loi du IIIe Reich, comme celle du fascisme, oblige à ne pas laisser admettre qu'un régime autoritaire puisse frapper à la petite porte, après n'avoir pas voulu passer par la grande.

La leçon salutaire qui se dégage de l'épisode et qui souligne l'opportunité de la politique franco-anglaise est ainsi perdue pour le public allemand et le champ demeure ouvert à de nouveaux malentendus et à de nouvelles crises.

479

M. MASSIGLI, DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT,
AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 141, 142. Confidentiel. *Genève, 22 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 16 h. 25.)

M. Beck repartant pour Varsovie est venu le 20 septembre prendre congé du Ministre. Il lui a déclaré qu'en raison de la gravité de la situation internationale, il désirait renouveler la démarche qu'il avait faite au lendemain du 7 mars auprès de notre ambassadeur à Varsovie (2). Il tenait donc à affirmer une fois de plus que la Pologne serait en toutes circonstances fidèle à son alliance et se rangerait à côté de la France; ce n'est pas par des paroles mais par des décisions qu'elle témoignerait de ses sentiments.

Ayant fait cette déclaration, dont M. Yvon Delbos a simplement pris acte en le remerciant des sentiments ainsi exprimés, le ministre des Affaires étrangères de Pologne a annoncé que sur la voie du retour, il s'arrêterait à Venise pour des motifs d'ordre privé. Il ne prendrait l'initiative d'aucune entrevue politique, mais si une personnalité gouvernementale exprimait le désir de le voir, il ne pourrait naturellement pas se dérober. Dans ce cas, M. Beck a précisé qu'il prendrait nettement position contre la politique italienne d'intervention qui devrait, a-t-il ajouté sur une remarque du Ministre, se manifester non par des mots mais par un retrait effectif de volontaires.

Il peut être opportun de noter que M. Beck avait eu, au cours de ces derniers jours, de fréquents contacts avec le représentant italien à Genève et que, par conséquent, il était parfaitement au courant du vif désir du gouvernement de Rome de sortir dans des conditions honorables de l'impasse où l'avait conduit son refus de prendre part à la conférence de Nyon.

(1) Par téléphone.
(2) Voir, au tome I de la présente série, les nos 303, 325, 331, 408.

480

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 2365 à 2369. Réservé. *Londres, 22 septembre 1937, 20 h.*

(*Reçu :* 22 h., 22 h. 10, 21 h. 15.)

Le secrétaire d'État m'a prié de venir le voir au commencement de l'après-midi, pour me parler de l'aide-mémoire qui lui a été remis hier [1] par Votre Excellence. A la réflexion, il se demande si les suggestions françaises élaborées avant que vous n'ayez connaissance de l'acceptation de l'Italie de participer à l'accord de Nyon [2] n'auraient pas un effet assez différent de celui qui est escompté. Cette manière de voir a été approuvée par le Premier ministre, avec qui il s'en est entretenu ce matin.

Voici les arguments qu'il en tire :

« Nous partageons, m'a-t-il dit, les craintes du gouvernement français en ce qui concerne le développement de la situation en Espagne. Nous reconnaissons qu'une reprise des envois de matériel et de volontaires italiens créerait un état de choses grave et de telle nature que nous ne pourrions certainement pas nous plaindre si le gouvernement français décidait de reprendre sa liberté d'action. Les renseignements dont M. Delbos m'a fait part concernant les nouveaux préparatifs qui seraient poursuivis en Italie sont vraisemblables. Par contre, nous n'avons pu avoir aucune confirmation des débarquements que M. Negrin affirme avoir été déjà effectués. Mais quelle sera la réaction de M. Mussolini en présence d'une mise en demeure opérée conjointement par la France et l'Angleterre à la veille de son voyage à Berlin ? Ne sera-t-il pas tenté de la présenter à M. Hitler comme la conséquence de l'esprit de conciliation dont il a fait preuve en acceptant de prendre part à la surveillance en Méditerranée ?

« Ne se trouvera-t-il pas en meilleure position pour demander à l'Allemagne sa pleine assistance afin de résister à l'ultimatum franco-anglais, ce qui créerait une situation assez sérieuse ?

« D'autre part, a poursuivi M. Eden, le gouvernement britannique doit, ainsi qu'on ne l'ignore pas à Paris, ouvrir des conversations avec l'Italie. Celle-ci souhaite la reprise de ces négociations et c'est là un moyen [d'] action à ne pas négliger. Nous serions donc disposés, si le gouvernement français est d'accord, à faire à Rome une démarche claire qui serait conçue à peu près dans l'esprit suivant.

« Le représentant de la Grande-Bretagne serait invité à faire part au comte Ciano des bruits qui circulent au sujet des fournitures militaires et des renforts

(1) En fait, le 20 (cet aide-mémoire est ci-après publié sous le n° 482 ann. II).
(2) Sur cette acceptation, voir ci-dessus le n° 477.

italiens à destination de l'Espagne. Il ajouterait que, si ces informations venaient à être reconnues exactes, le gouvernement anglais se trouverait dans l'impossibilité de renouer les conversations projetées. Il ne dissimulerait pas ensuite qu'une reprise de l'intervention italienne en Espagne aurait des conséquences internationales (*sic*) sérieuses.

« En effet, le gouvernement français serait sans doute obligé d'ouvrir lui-même sa frontière et l'Angleterre ne pourrait désapprouver cette attitude. Le chargé d'affaires britannique exprimerait donc le ferme espoir que le gouvernement italien prendra toutes les mesures nécessaires pour dissiper les craintes auxquelles il a été fait allusion, et pour éviter des éventualités qui nuiraient gravement à la collaboration pacifique des deux pays dans la Méditerranée » (1).

En terminant, le secrétaire d'État m'a déclaré que si cette méthode ne devait pas donner le résultat espéré, si la réponse du gouvernement italien ou son attitude en fait n'était pas satisfaisante, il serait tout disposé à examiner la question à nouveau et à envisager alors une démarche conjointe franco-anglaise.

J'ai promis à M. Eden de vous communiquer les observations qui précèdent et de m'enquérir de votre sentiment à cet égard. A titre personnel, j'ai fait remarquer que la démarche anglaise proposée avait l'inconvénient de ne conduire qu'à de nouvelles déclarations rassurantes dont les Italiens se sont toujours montrés prodigues, sans obtenir le commencement d'accord effectif visé par l'aide-mémoire français.

Communiqué à Genève sous les numéros 227 à 231 (2).

481

Notes d'audience du Ministre (3)

I

Entretien avec M. Bova-Scoppa

Genève, 22 septembre 1937.

M. Bova-Scoppa vient, de la part du comte Ciano, me faire une communication personnelle dont il pense qu'elle me sera agréable : c'est la note ci-jointe (4), dont je prends aussitôt rapidement connaissance.

(1) Dans un télégramme 1343 de Rome, du 24 septembre, qu'il a paru superflu de reproduire, le représentant de la France auprès du Quirinal déclarait, au sujet d'une rencontre dans l'après-midi avec son collègue anglais : « M. Ingram m'a précisé que les assurances que le comte Ciano lui avait données avant-hier [22 septembre] relativement au non-envoi de nouveaux volontaires en Espagne n'avaient pas été spontanées, mais qu'il les avait lui-même provoquées en abordant ce sujet à titre personnel».

(2) Ce télégramme a été également transmis à Rome le 23 septembre sous les nos 1002 à 1006.

(3) Extraite des papiers Massigli.

(4) Reproduite ci-après en annexe (n° 1).

Je réponds à M. Bova-Scoppa que je suis en effet satisfait des sentiments manifestés dans cette note qui est d'ailleurs la confirmation des déclarations antérieures du gouvernement italien; j'ajoute que pour produire son plein effet, elle doit être accompagnée d'actes concrets traduisant, dans le domaine des faits, l'affirmation de désintéressement. Il conviendrait donc que le gouverment italien examinât aussitôt avec nous les moyens d'attester son désintéressement dans la question des volontaires et des autres formes d'immixtion de l'Italie en Espagne et dans ses dépendances, notamment Majorque. Je reconnais qu'il y a des difficultés d'ordre pratique à surmonter, mais c'est une raison de plus pour que nous nous mettions tout de suite à l'œuvre. J'ajoute que cette question devrait être étudiée plutôt dans une conversation à trois : Angleterre, France, Italie, par la voie diplomatique, que par des débats au comité de Londres qui auraient le double inconvénient de retarder et de donner lieu peut-être à des débats d'où pourraient résulter des incidents et des déviations idéologiques. Cette réalisation, ou tout au moins ce commencement de réalisation concrète me paraît d'autant plus indispensable que des manifestations récentes (échange de télégrammes à propos de la prise de Santander, déclarations du même ordre du gouvernement italien, articles de presse, etc.) peuvent faire mettre en doute la réalité de ce désintéressement proclamé dans la note qui vient de m'être remise. Je ne doute pas, pour ma part, de sa sincérité, mais le gouvernement italien comprendra lui-même que pour le but même qu'il poursuit, il faut qu'il ne puisse y avoir aucun doute dans les opinions publiques et le seul moyen qu'il n'y ait aucun doute, c'est que les actes correspondent aux déclarations.

M. Bova-Scoppa reconnaît que la méthode que je préconise serait la bonne, tout en soulignant les difficultés d'ordre pratique auxquelles j'ai fait allusion. Il ajoute que la sincérité de son gouvernement est certaine, que s'il s'est trouvé engagé à ce point dans les affaires d'Espagne, c'est qu'il a voulu riposter aux fournitures soviétiques — (il reconnaît à ce sujet qu'à part peut-être quelques fraudes dont notre gouvernement n'est pas responsable, ce n'est pas le cas de la France) — et qu'il est allé beaucoup plus loin qu'il n'avait pensé lui-même. Mais M. Bova-Scoppa affirme que les envois de volontaires sont antérieurs à l'engagement pris à ce sujet par son gouvernement. Selon lui, l'intérêt pris par M. Mussolini aux affaires d'Espagne est d'ordre purement idéologique et défensif. Il considère comme un grave péril pour l'Italie, qui en a connu les inconvénients chez elle, l'installation du bolchevisme en Espagne et dans la Méditerranée.

Je lui fais observer que si chaque pays prétendait ainsi interdire dans un autre une forme quelconque de gouvernement, les relations internationales n'en seraient pas facilitées : telle n'est pas l'attitude du gouvernement français qui, malgré ses sympathies pour le gouvernement de Valence, n'oppose pas de tels vetos. Il n'en demeure pas moins que l'argument invoqué par M. Mussolini et les conséquences qui en résultent suscitent de notre part des préoccupations qui ne sont que trop légitimes. D'abord des appréhensions de l'installation, même proclamée provisoire, de l'Italie, ensuite le fait que c'est là une attitude d'intervention contraire aux engagements de non-intervention

et qu'il est impossible à la France de rester passivement fidèle à ses engagements quand elle s'aperçoit que par ailleurs ils ne sont pas tenus. La situation actuelle qui consiste à voir le paradoxe de l'assistance à l'un des partis : Franco, tandis que nous-mêmes nous renforçons l'aide italienne en bloquant notre frontière du côté républicain, empêchant ainsi non seulement nos propres fournitures, mais celles des autres, ne peut évidemment pas durer. Il est indispensable que l'Italie fasse le nécessaire pour empêcher un tel paradoxe avec les graves conséquences qui peuvent en résulter.

M. Bova-Scoppa me demande à ce sujet si c'est bien dans ce sens que j'ai eu des conversations avec M. Eden. Je le lui confirme en ajoutant que d'ailleurs, le discours que j'ai prononcé à la Société des Nations ne laisse aucun doute sur les sentiments et l'attitude du gouvernement français [1].

Encore une fois, une telle situation ne peut pas durer.

M. Bova-Scoppa, m'ayant indiqué combien il serait souhaitable que la détente voulue par le gouvernement italien et favorisée par la dernière phase du règlement de Nyon fût consolidée avant le voyage de M. Mussolini à Berlin, remarque à ce sujet que son gouvernement s'est engagé à regret dans le sens de l'axe Rome-Berlin et que c'est l'attitude de la Société des Nations dans l'affaire d'Éthiopie et la menace bolcheviste en Espagne qui l'y ont poussé.

Je réponds qu'en effet, j'ai d'autant moins compris et d'autant plus regretté cette orientation qu'elle n'est pas conforme aux intérêts permanents de l'Italie qui coïncident avec les nôtres. C'est pourquoi j'ai toujours souhaité et continue à souhaiter sincèrement une orientation différente, permettant à nos deux pays d'avoir une politique plus conforme à leurs intérêts communs. C'est ce qui a dicté l'attitude du gouvernement français à propos de l'arrangement de Nyon où il n'a cessé de manifester son désir d'une bonne entente, ainsi que l'Angleterre. Nous avons convoqué l'Italie, nous avons eu soin de lui réserver une place, nous l'avons tenue au courant, nous l'avons invitée à se joindre à l'arrangement et ce n'est pas notre faute si l'absence de l'Italie nous a obligés à faire sans elle cet arrangement dans des conditions qui, forcément, ne pouvaient pas lui réserver la place qu'elle y aurait tenue si elle avait été là, parce qu'alors son refus aurait provoqué l'effondrement du système. Il y a là une difficulté que nous avons pu mesurer ces jours-ci et qui forcément, sans qu'il y soit de notre faute, a réduit la part de l'Italie, mais tout cela peut s'arranger sur le plan technique et je suis heureux que le gouvernement italien partage cette opinion.

M. Bova-Scoppa se déclare très heureux des observations que je viens de formuler et fait état de ces dispositions pour me dire qu'un moyen d'améliorer pleinement et définitivement les relations franco-italiennes serait le règlement à Genève de l'affaire éthiopienne.

Comme je lui fais observer que là encore il n'y a pas de notre faute, que c'est une question d'atmosphère et que l'attitude de l'Italie envers la France et envers la Société des Nations n'a permis jusqu'ici aucune initiative, M. Bova-

[1] **Sur le discours prononcé à Genève, le 18 septembre, par le ministre français des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 476 (note).**

Scoppa en convient et ajoute que l'atmosphère étant changée, peut-être y a-t-il maintenant des possibilités nouvelles. Comme je remarque que les incidents de Tunis (1) troublent gravement cette atmosphère et que j'ai envoyé à ce sujet une note à son gouvernement indiquant les réparations que nous attendions, il s'efforce de minimiser l'incident et de me persuader que l'atmosphère permet un effort dans le sens souhaité par l'Italie. Il me remet à ce sujet les deux notes ci-jointes (2), dont la première, en traitant en quelque sorte par prétérition le problème de la radiation du Négus et en formulant un vœu : celui du retour de l'Italie à la Société des Nations, élude la principale difficulté et permet un vote à la majorité; la deuxième note montre d'autre part qu'une telle tactique est conforme aux déclarations faites l'an dernier par M. Litvinov. Je lui déclare que j'en référerai à mon gouvernement et il me demande à ce sujet de lui donner une réponse le plus tôt possible parce que, dans le cas de l'affirmative, il s'emploierait auprès des diverses délégations en vue du résultat qu'il souhaite. Il ajoute que sa suggestion est tout à fait personnelle et n'engage pas son gouvernement.

Annexes

I

Télégramme du ministre italien des Affaires étrangères.

Veuillez, en mon nom, déclarer à M. Delbos que l'Italie n'a jamais entendu et n'entend pas porter de changement, si minime soit-il, à l'état territorial de l'Espagne. Toute affirmation concernant des visées italiennes sur les Baléares est fausse. Le gouvernement italien a précisé à maintes reprises les raisons purement idéologiques de son action en Espagne. Si la France a besoin de confirmation ultérieure, le gouvernement italien est disposé à répéter, dans la forme qui sera jugée la meilleure, qu'aucun programme de conquête territoriale ne guide son action et qu'il respectera l'intégrité continentale et insulaire de l'Espagne.

II

Projet Bova-Scoppa

Considérant que, depuis octobre 1935, le gouvernement italien a cessé d'apporter sa collaboration effective à la Société des Nations;

Considérant que, dans l'intérêt général, il est éminemment souhaitable que cette situation prenne fin;

Que si la dix-septième assemblée a encore validé les pouvoirs d'une délégation éthiopienne, c'est sous toutes réserves pour l'avenir et en raison du doute qui subsistait alors, à ses yeux, en ce qui concerne la situation de fait existant en Éthiopie;

Que ce doute aujourd'hui est dissipé;

Pour ces motifs,

L'Assemblée émet le vœu de voir le gouvernement italien reprendre sa participation aux diverses activités de la Société des Nations.

(1) Le 20 septembre les cadets de la marine italienne, de passage à Tunis, saccageaient le local d'un journal antifasciste et tuaient le rédacteur.

(2) Se reporter aux annexes du présent document.

III

Extrait de procès-verbal de la Commission de vérification des pouvoirs
(Assemblée ordinaire, septembre 1936)

QUESTION ÉTHIOPIENNE

.....

M. Litvinov. — Si nous arrivons à la conclusion que l'Éthiopie a été occupée d'une manière permanente par des forces étrangères, nous serons amenés à déclarer que l'Éthiopie a cessé d'exister en tant qu'état indépendant et qu'elle ne peut être représentée à la Société des Nations. Mais si nous sommes d'un avis contraire, si nous estimons que la lutte n'est pas encore terminée, que certaines parties du territoire sont encore aux mains de l'ancien gouvernement éthiopien et qu'on peut encore s'attendre à une modification importante de la situation actuelle, nous ne nous sentirons peut-être pas obligés de reconnaître l'occupation, mais nous désirerons peut-être attendre l'issue de cette lutte. Sur ce point, il nous faut donc obtenir des renseignements quant à ce qui se passe en Éthiopie.

.....

II

Deuxième entretien avec M. Bova-Scoppa
(22 septembre 1937, 16 h 30)

Je revois M. Bova-Scoppa au sujet de l'éventualité d'un communiqué que nous avions envisagé.

Je lui fais observer que sa publication me paraît difficile pour deux raisons : d'abord à cause du texte même qui, littéralement, impliquerait l'intervention actuelle de l'Italie en Espagne; en second lieu, parce que ce communiqué devrait exprimer, en même temps que la pensée du gouvernement italien, mes propres sentiments, c'est-à-dire la nécessité de traduire sur le plan pratique les affirmations de la communication du comte Ciano.

M. Bova-Scoppa me déclare aussitôt que le texte du communiqué a peut-être été mal traduit, que d'ailleurs les termes n'ont, aux yeux du comte Ciano, aucune importance et que ce que je dois seulement retenir, c'est le désir spontané d'apaiser les inquiétudes de la France, de lui donner la preuve que l'Italie ne songe en aucune manière à menacer, ni sa situation, ni ses communications.

Je reprends alors mes arguments de ce matin pour lui montrer combien il est nécessaire que nous passions le plus vite possible à un commencement d'exécution, c'est-à-dire un commencement de retrait des volontaires et d'évacuation de Majorque. Comme il déclare que les Italiens ne sont pas installés à Majorque autant qu'on le croit et que la déclaration vaut pour Majorque comme pour l'Espagne proprement dite, je réponds qu'en tout cas, il y a une différence, car il n'y a aucune occupation ni commencement d'occupation du côté de la France. A ce sujet, il me déclare qu'il croit savoir que l'Angleterre est un peu installée à Minorque, ce que je démens.

Il ajoute que ce qui est surtout en question, c'est l'intervention soviétique et que le retrait des volontaires et la cessation des fournitures ne peuvent être envisagés qu'en fonction de garanties analogues du côté soviétique.

Je fais observer alors que, bien entendu, c'est une non-intervention totale et de tous que nous souhaitons, et que la France comme l'Angleterre sont prêtes à demander à l'U.R.S.S. une affirmation parallèle de désintéressement en Espagne et à préconiser et préparer une cessation effective des envois d'armes et d'hommes de tous côtés avec un contrôle vraiment efficace.

J'ajoute que ce commencement de réalisation dans le sens d'une non-intervention réelle est rendu d'autant plus nécessaire par les échanges de télégrammes récents dont j'ai parlé ce matin et par l'affirmation de l'intérêt idéologique que l'Italie porte à ce qui se passe ou se passera en Espagne. Si, en effet, M. Mussolini estime que le péril bolcheviste subsiste ou qu'un retour offensif de sa part est à craindre, il pourra mainetnir son appui en hommes, en matériel, son installation en un mot, tant que ses appréhensions subsisteront, ce qui peut durer fort longtemps et constituer précisément la persistance du danger que nous voulons éviter. Il faut donc, quelles que soient les difficultés du problème — et je ne les méconnais pas — les aborder tout au moins avec la volonté commune de les résoudre.

M. Bova-Scoppa me reparle alors de son projet relatif à l'Éthiopie en me demandant si j'y ai réfléchi.

Je lui réponds que je n'ai pas eu le temps de l'approfondir ni d'en référer au président du Conseil. Comme il ajoute qu'une telle solution serait de nature à favoriser l'autre négociation que j'envisage, je lui objecte que la réciproque n'est pas moins vraie et que le problème éthiopien serait d'autant plus aisément résolu que le problème de l'intervention aurait reçu tout au moins un commencement de solution.

Je le prie de faire part de ces observations au comte Ciano en ajoutant que je demeure sensible à son geste et à son intention et que mes propositions ont pour but d'accentuer cette détente en aboutissant rapidement à un commencement de réalisation concrète.

482

M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères,
à M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres.

D. nº 2279. *Paris, 22 septembre 1937.*

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-joint :

1. Le compte rendu d'une conversation que j'ai eue, le 20 septembre dernier, avec le secrétaire d'État pour les Affaires étrangères;

2. La copie de l'aide-mémoire que j'ai remis à M. Eden à la suite de cette conversation [1].

[1] Pièces extraites des papiers Massigli.

ANNEXES

I

COMPTE RENDU

Conversation de M. Yvon Delbos et de M. Eden

Secret. *Genève, 20 septembre 1937.*

M. Yvon Delbos remet à M. Eden un aide-mémoire [1] résumant les vues du gouvernement français. Ce document conclut à la nécessité d'une démarche énergique à Rome pour obtenir le retrait des volontaires, le gouvernement italien étant dûment averti que, si elles n'avaient pas satisfaction sur ce point, la France et l'Angleterre devraient reprendre leur entière liberté.

L'échange de vues qui a suivi la lecture par M. Eden de ce document a mis en lumière les points suivants :

I. — M. Eden ne conteste pas l'intensité de l'effort italien. Sous réserve de l'avis du Premier ministre qu'il consultera mercredi matin 22 septembre, il reconnaît la nécessité d'un avertissement énergique à Rome. Il est donc acquis au principe d'une démarche franco-britannique.

En ce qui concerne les conditions dans lesquelles cette démarche devrait être effectuée, la question s'est posée de savoir s'il convenait de prévenir l'entrevue Hitler-Mussolini ou s'il valait mieux attendre le retour du Duce d'Allemagne, l'Angleterre faisant d'ailleurs tout de suite une démarche à Berlin pour marquer les préoccupations que lui inspire l'attitude italienne.

M. Yvon Delbos a fait observer que tout retard aurait le sérieux inconvénient de donner à l'Italie des délais supplémentaires pour renforcer ses effectifs en Espagne et que plus on tarderait, plus la démarche deviendrait difficile. Au surplus, il n'était pas possible d'aborder l'Allemagne sans aborder en même temps les Italiens, sous peine de paraître ne pas oser faire d'observations directes au gouvernement italien et avoir besoin d'un intermédiaire.

M. Eden a reconnu le bien-fondé de ces remarques; pour être utile, la démarche envisagée devra avoir lieu avant le départ de M. Mussolini, c'est-à-dire avant le 24 septembre. Berlin sera parallèlement informé de la position prise par les deux gouvernements.

II. — En revanche, les deux ministres n'ont pu se mettre d'accord sur les conséquences qu'il conviendrait de tirer d'un refus éventuel de l'Italie de faire droit à nos demandes.

M. Yvon Delbos estime que l'attitude italienne rend de plus en plus difficile au gouvernement français de se maintenir sur le terrain de la non-intervention. Le gouvernement italien se joue des puissances et il s'assure en Méditerranée des positions qui peuvent devenir très dangereuses pour les intérêts français et anglais. Dans ces conditions, il faut se demander s'il n'y a pas lieu de rouvrir la frontière et d'autoriser les passages de matériel et de volontaires, toute idée d'intervention directe demeurant exclue.

A cette thèse, M. Eden a opposé les idées suivantes :

Il n'est nullement certain que l'ouverture de la frontière joue au bénéfice de Valence. L'Italie ne manquera pas, en effet, d'intensifier, de son côté, son action et elle peut, sous le couvert d'envois de volontaires, intervenir directement, sans que cela soit possible, dans les mêmes conditions, au gouvernement français, qui se trouvera ainsi peu à peu entraîné, sous peine d'avoir le dessous, à l'intervention directe.

Pour sa part, le gouvernement britannique n'interviendra jamais ni pour Valence, ni pour Franco : il est d'accord pour empêcher les Italiens de prendre pied en Espagne. S'ils prétendaient y rester, après la victoire éventuelle de Franco, le gouvernement britannique ne reculerait devant rien pour les obliger à évacuer le pays, mais il n'est pas encore convaincu que le gouvernement de Rome cherche à s'assurer en Espagne des positions durables : le général Franco ne

[1] Ci-après reproduit en annexe (n° II).

s'accommoderait d'ailleurs pas de la mainmise italienne sur le pays; ce serait au plus l'affaire d'un ou deux ans.

M. Delbos répond que plus on attendra, plus les positions italiennes seront devenues fortes et plus il sera difficile de les déloger. Au surplus, même le délai de deux ans qui ne semble pas effrayer M. Eden serait beaucoup trop long car, pendant cette période, bien des événements risquent de se produire en Europe et l'Allemagne, au cours des deux prochaines années, pourrait trouver dans la présence de troupes italiennes en Espagne un encouragement à des entreprises dangereuses en Europe centrale.

III. — M. Eden a marqué fortement que, pour les raisons ci-dessus indiquées, l'Angleterre se prononçait pour le maintien de la politique de non-intervention.

Au cas où cette politique se trouverait tout de même modifiée, une situation très délicate se trouverait créée. Par exemple, si du matériel de guerre était exporté d'Angleterre à destination de Valence, le gouvernement britannique ne croirait pas pouvoir assurer la protection du transport jusque dans les eaux territoriales espagnoles. Or, l'exportateur voudrait évidemment emprunter la voie de mer comme étant la moins onéreuse. Pour l'obliger à préférer la voie de terre (transit par la France), il faudrait reconnaître à Franco des droits de belligérant, ce qui l'autoriserait à capturer la contrebande de guerre. Mais le Ministre et M. Eden ont constaté que, dans ce cas, d'autres difficultés surgiraient : sous peine de s'engager ouvertement dans une politique d'intervention, la France devrait traiter sur le même pied les deux belligérants; si elle ouvrait sa frontière d'un côté, elle devrait aussi l'ouvrir de l'autre et autoriser le transit à destination de Burgos aussi bien que de Barcelone. On aboutirait ainsi à la situation la plus paradoxale. Si la France prétendait discriminer entre les deux partis, elle se trouverait en fait intervenir au profit de Valence; par là même, l'écart s'accentuerait entre la politique française et la politique anglaise.

IV. — Constatant l'existence des risques que signalait M. Eden, M. Yvon Delbos a nettement marqué que ce qui l'intéressait le plus, ce n'était pas l'issue du conflit qui met aux prises les Espagnols, c'était les conséquences de ce conflit par rapport à la sécurité française. D'autre part, le maintien de la solidarité franco-anglaise revêt à ses yeux la plus grande importance. Dans ces conditions, et puisque M. Eden paraît reconnaître qu'une action est nécessaire, que propose le gouvernement britannique ?

A cette question, M. Eden est actuellement hors d'état de répondre. Il a fait allusion en termes très vagues à la possibilité d'une « prise de gages » (Minorque), mais la discussion n'a pas été poussée sur ce point. Le secrétaire d'État comprend que le gouvernement français ne puisse assister plus longtemps, de manière passive, à l'aggravation progressive de la situation, mais il n'a en vue, — du moins il l'a affirmé —, aucune solution. C'est dans cet état d'esprit qu'il va rendre compte au Premier ministre de la situation et lui soumettre l'aide-mémoire français.

II

Aide-mémoire

18 septembre 1937.

1. Lorsque, le mois dernier, des incidents répétés sont venus témoigner à nouveau de la violation délibérée, par le gouvernement italien, de ses engagements de non-intervention (télégrammes échangés au lendemain de la prise de Santander — manifestations de la presse italienne à cette occasion — assistance navale prêtée aux forces insurgées), le gouvernement français avait marqué au gouvernement britannique qu'il lui paraissait nécessaire d'obtenir à bref délai, par une action solidaire franco-britannique au sein du Comité de non-intervention, des apaisements et des garanties sur la manière dont l'Italie entendait observer à l'avenir ses engagements(1). Le gouvernement français avait en même temps marqué que, si ce résultat ne pouvait être clairement obtenu, il devrait soumettre à un nouvel examen les bases mêmes sur lesquelles repose la politique de non-intervention.

(1) **Voir ci-dessus les nos 355 et 364.**

2. Pour tenir compte des vues du gouvernement britannique, le gouvernement français avait accepté de réserver sa décision, la réunion prochaine de la Conférence méditerranéenne devant, au surplus, permettre d'éprouver les intentions italiennes.

3. L'Italie s'est dérobée à la conférence. Absente à Nyon, elle n'a pas jusqu'ici saisi les occasions qui lui ont été offertes par les puissances invitantes de faire œuvre de solidarité méditerranéenne. Entre-temps, les renseignements affluent qui établissent qu'elle prépare en ce moment même en Espagne un nouvel effort d'intervention. On peut juger trop élevé le chiffre de 150.000 hommes donné par M. Negrin comme représentant le total des effectifs italiens en Espagne; mais il est hors de doute que, loin d'envisager la réduction du véritable « corps expéditionnaire » qu'il entretient dans la péninsule ibérique, le gouvernement italien s'apprête, s'il ne l'a déjà fait, à envoyer d'importants renforts en personnel et en matériel. M. Yvon Delbos a déjà fourni sur ce sujet à M. Eden de nombreuses informations.

4. La politique italienne est beaucoup trop réaliste pour que l'on puisse raisonnablement croire qu'à l'heure actuelle, le gouvernement de Rome s'impose, pour des considérations idéologiques, le gros effort que représentent pour ses finances l'envoi et l'entretien en Espagne d'un corps expéditionnaire nombreux, sans parler des fournitures de matériel faites gratuitement ou à crédit; il n'est plus guère permis de douter qu'il poursuit en réalité un but stratégique en cherchant à s'assurer en Espagne des positions qui, dans l'avenir, constitueront un grave danger pour l'Angleterre comme pour la France.

5. Le gouvernement français, pour sa part, ne croit pas qu'il soit possible de continuer à assister passivement au développement de ce plan. Une explication avec le gouvernement italien sur les buts qu'il poursuit s'impose : les conclusions qui s'en dégageront permettront ensuite d'arrêter des décisions.

6. Pour une telle explication, urgente si elle doit permettre d'arrêter l'envoi de nouveaux renforts en Espagne, le Comité de non-intervention n'est pas le cadre approprié :

a. Parce que sa procédure s'est avérée très lente;

b. Parce que la publicité qui entoure ses débats est plus propice, —l'expérience l'a prouvé —, aux manifestations de propagande qu'à de franches et complètes explications;

c. Enfin et surtout parce que ces explications doivent être beaucoup plus franches et complètes que ne le permet la compétence limitée du Comité.

7. Seule, une démarche franco-britannique à Rome est adaptée aux circonstances. Dans la pensée de M. Yvon Delbos, cette démarche devrait être accomplie dans le délai le plus bref, si possible avant le départ de M. Mussolini pour l'Allemagne; elle devrait être conjointe pour manifester entre la France et l'Angleterre, sur cette question, une solidarité que l'on se plaît à mettre en doute à Rome.

Les deux chargés d'affaires exprimeraient au comte Ciano l'importance qu'attachent leurs gouvernements aux informations qui leur parviennent sur la multiplication des envois de volontaires et de matériel à destination de l'Espagne; ils marqueraient au ministre que, quel que soit l'intérêt que, pour des raisons d'ordre idéologique, le gouvernement italien peut prendre aux affaires d'Espagne, cet intérêt ne saurait l'autoriser à poursuivre une entreprise qui, non seulement est en contradiction absolue avec les engagements de non-intervention contractés par lui, mais encore constituerait une menace pour le *statu quo* et pour l'équilibre en Méditerranée; dès maintenant cette menace paraît exister. Si tel n'est pas le dessein poursuivi par le gouvernement italien, les deux gouvernements lui demanderaient de dissiper les doutes qu'a fait naître sa politique :

1. En arrêtant immédiatement et de manière définitive les transports en cours ou en préparation;

2. En acceptant la mise immédiate à l'ordre du jour du Comité de non-intervention de la question du retrait des volontaires, la reconnaissance conditionnée de certains droits de belligérance ne pouvant intervenir que dans la dernière phase des opérations de retrait;

3. En acceptant que, comme manifestation de bonne volonté, dans un bref délai à fixer et qui, en aucun cas, ne dépasserait quinze jours, un certain nombre de volontaires italiens, 10 à 15.000 par exempte, soient retirés; simultanément devrait être retiré des armées gouver-

nementales un nombre de volontaires à fixer, nombre moins élevé d'ailleurs que le précédent en raison de la disproportion existant entre les contingents étrangers servant de part et d'autre.

Le gouvernement italien serait averti que, si satisfaction n'était pas accordée à des demandes aussi modérées et équitables, les deux gouvernements devraient considérer qu'il répudie ses engagements de non-intervention et ils se trouveraient dès lors dans la nécessité de réserver leur entière liberté d'action.

8. En s'acquittant de cette démarche, les représentants britannique et français devraient tenir un langage assez net pour que le gouvernement italien ne pût concevoir aucun doute sur l'importance attachée à l'affaire. On doit se rendre compte à Rome que les fictions et les artifices de procédure dont l'Italie a si largement usé et abusé ont épuisé leurs effets. M. Yvon Delbos, pour sa part, est en effet fermement convaincu que le temps presse et que, faute d'avoir agi quand il en était encore temps, les gouvernements français et britannique risqueraient de se trouver bientôt placés dans l'obligation d'affronter des éventualités beaucoup plus sérieuses.

9. M. Yvon Delbos serait obligé à M. Eden de lui faire connaître si, comme il le souhaite vivement, le plan ci-dessus esquissé rencontre son approbation.

Les délais dont on dispose sont courts, car le départ de M. Mussolini pour l'Allemagne est prochain et la démarche envisagée, — dont il pourrait d'ailleurs être utile d'informer le gouvernement allemand —, devrait être faite avant son départ. Par contre, au cas où le gouvernement britannique ne croirait pas pouvoir entrer dans ces vues, M. Yvon Delbos serait obligé au secrétaire d'État de bien vouloir lui faire part des mesures que le gouvernement britannique proposerait pour parer à la menace d'une situation dès maintenant dangereuse et dont, pour sa part, le gouvernement français considère le rapide redressement comme indispensable.

M. François-Poncet, Ambassadeur de France a Berlin, a M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1496 [1]. *Berlin, 22 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 septembre.)

Il était, depuis longtemps, convenu entre les gouvernements de Rome et de Berlin que M. Mussolini rendrait un jour à M. Hitler la visite que celui-ci lui avait faite le 14 juin 1934 à Venise. Mais si le principe du voyage du Duce en Allemagne était arrêté depuis plus de trois ans, la date en était demeurée dans le vague. La politique romaine avait, d'ailleurs, suivi, durant ces trois années, un cours très mouvementé; elle avait effectué, à l'égard du Reich, un aller et retour complet, passant de l'amitié à la haine et de la haine à l'amitié. L'envoi de troupes sur le Brenner, la campagne d'Abyssinie, les sanctions, la proclamation de l'Empire italien, la révolte du général Franco, la venue à Berlin du comte Ciano[2], tels avaient été les jalons d'une route qui, du front de Stresa, avait abouti à l'axe Rome-Berlin.

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

(2) Sur cette visite du ministre italien, voir, au tome III de la présente série, les nºs 395, 401, 408 à 410, 412 à 414, 416, 418, 426.

Si étroite que fût devenue, à la suite des arrangements conclus en octobre dernier par le comte Ciano et le baron von Neurath, l'entente entre les deux pays, Rome et Berlin n'avaient, pourtant, jusqu'à ces derniers mois, manifesté qu'un médiocre empressement pour arrêter la date du voyage du Duce. Dans les deux capitales, les personnes informées se bornaient, si on les interrogeait, à répondre que la visite projetée aurait certainement lieu, mais elles prétendaient n'avoir aucune idée du moment qui serait choisi.

Quelques rumeurs, qui avaient couru dans la capitale du Reich au commencement de juin, prêtaient au Duce l'intention d'assister au congrès de Nuremberg. Elles s'étaient dissipées sans que l'on sût au juste ce qu'elles pouvaient comporter de vérité. Les premières précisions n'ont percé que vers la fin de juillet et au début d'août. C'est à ce moment que, d'une source non douteuse, j'ai appris avec certitude que le Duce se rendrait en Allemagne dans la seconde quinzaine de septembre et qu'il assisterait, non pas au congrès du parti, mais aux grandes manœuvres de la Wehrmacht [1].

A quels mobiles ont obéi les gouvernements allemand et italien en se mettant d'accord pour qu'eût lieu, sans plus tarder, une visite qui avait été si longtemps différée?

La version la plus répandue dans les milieux diplomatiques berlinois attribue la décision du Duce aux instances, voire à l'intervention énergique du Führer. Le Chancelier aurait fait pression auprès de l'ambassadeur d'Italie à Berlin en des termes tels que le gouvernement fasciste aurait compris qu'il ne pouvait plus ni atermoyer, ni se dérober.

Il est naturellement difficile d'obtenir confirmation de ces bruits. Mais pareille hypothèse n'est pas, en soi, invraisemblable.

En effet, dans le courant du mois de juin et au commencement d'août, deux événements avaient causé, tour à tour, aux partenaires de l'axe Rome-Berlin des préoccupations visibles et fait naître dans l'esprit de chacun d'eux des hésitations, sinon des soupçons, quant à la sincérité et à la fidélité de son associé. Le premier, c'est l'invitation adressée par le gouvernement britannique à M. von Neurath [2] au lendemain du règlement de l'incident du *Deutschland* (15 juin); le second, c'est l'esquisse d'un rapprochement anglo-italien, prélude d'une détente entre Rome et Paris (27 juillet-6 août). A l'annonce que le ministre des Affaires étrangères du Reich allait se rendre à Londres le 23 juin, la presse italienne n'avait pu, en effet, dissimuler son trouble et son émoi [3]; elle avait manifesté des appréhensions que seul l'incident du *Leipzig* est venu calmer. De son côté, l'Allemagne, après avoir vu d'un œil favorable s'ébaucher les pourparlers italo-anglais, s'était montrée assez perplexe [4], constatant que les journaux de la Péninsule célébraient en termes dithyrambiques la renaissance de « l'amitié traditionnelle » avec l'Angleterre, et surtout en apprenant que l'ambassadeur d'Italie à Paris avait effectué, le

(1) Voir ci-dessus le n° 360 (note).

(2) Sur cette invitation et l'ajournement de la visite du ministre allemand, voir ci-dessus le n° 129 (et renvois).

(3) Voir ci-dessus le n° 97.

(4) Sur cette faveur, voir ci-dessus les n°s 305, 308, 321; sur cette perplexité, le n° 360.

6 août, auprès du président du Conseil français, une démarche [1] analogue à celle de M. Grandi auprès de M. Chamberlain. Il ne semble pas que le Reich ait sérieusement craint, à ce moment, la renaissance du front de Stresa. Mais il a pu redouter que ne s'évanouît l'espérance, un instant caressée, d'un rapprochement entre l'Italie, l'Angleterre et l'Allemagne, rapprochement qui aurait ébranlé l'entente franco-britannique. En outre, faisant suite à certaines prises de contact plus ou moins officielles entre le gouvernement britannique et le gouvernement nationaliste espagnol, les avances dont, pendant quelques jours, avec le manque de mesure qui lui est propre, la presse italienne a assailli l'Angleterre, ont pu évoquer, aux yeux des Allemands, la perspective d'un accord entre Rome, Londres et Salamanque, qui risquerait de priver le Reich du fruit de son intervention en Espagne. Les dirigeants hitlériens se sont demandé si l'Italie n'allait pas payer trop cher son désir de renouer des liens d'amitié avec la Grande-Bretagne et, surtout, si elle n'allait pas accepter trop facilement de limiter ses ambitions en Méditerranée pour les reporter en Europe centrale. A cet égard, les allusions de certains journaux anglais et français aux espoirs qu'avait suscités, parmi les Autrichiens soucieux de l'indépendance de leur pays, l'échange de messages entre le Duce et M. Chamberlain [2], ont provoqué, dans la presse allemande, des réactions extrêmement vives, qui montrent bien qu'un point sensible avait été touché.

Ainsi, les tentatives de conversation, soit entre Londres et Berlin, soit entre l'Italie et l'Angleterre, avaient abouti à jeter un certain trouble dans l'esprit des deux partenaires de l'axe, et amené entre eux un certain malaise. Il est plausible, dans ces conditions, et en présence des essais de séduction de la Grande-Bretagne, qu'Adolf Hitler ait tenu à dissiper aux yeux du peuple allemand, comme aux yeux de l'étranger, toutes les équivoques et tous les doutes sur la solidité de la combinaison germano-italienne, et qu'il ait jugé indispensable une démonstration éclatante de l'amitié italo-allemande. Les deux dictateurs seraient tombés d'accord que l'heure d'une rencontre solennelle avait sonné.

Au moment où a été décidé le voyage de M. Mussolini, son but essentiel, dans l'esprit des hitlériens et des fascistes, était donc d'affirmer la fermeté de l'axe Rome-Berlin, de décourager par avance toute tentative de le rompre, de signifier d'une façon exempte d'équivoque, à Paris aussi bien qu'à Londres, que tout espoir de débaucher l'un des deux associés serait absolument vain et qu'il fallait renoncer à toute entente avec l'un ou avec l'autre, si l'on n'était pas disposé à se rapprocher simultanément des deux. En même temps qu'elle illustrait la parenté idéologique entre les régimes fasciste et hitlérien, l'entrevue entre le Führer et le Duce ferait éclater aux yeux du monde cette étroite communauté d'intérêts qu'a évoquée le Führer dans sa proclamation liminaire de Nuremberg. Elle montrerait deux nations unies et fortes, animées du même idéal, de la même volonté farouche de barrer la voie au bolchevisme et liées ensemble à la vie et à la mort.

[1] Dont une analyse transmise le 14 août à Londres et à Rome, est reproduite ci-dessus sous le n° 333.

[2] Sur cet échange, voir ci-dessus le n° 322 (et renvois).

Mais en même temps, on ne voulait ni rebuter l'Angleterre, ni la pousser définitivement dans les bras de la France, ni faire apparaître cette constellation des Gémeaux comme un danger pour la paix du monde. Aussi a-t-on cherché à donner à la rencontre un caractère essentiellement pacifique ou, tout au moins, à en persuader l'étranger. C'est ce caractère qu'ont souligné les premiers communiqués de Rome et de Berlin et que la presse a accusé de son mieux.

Dès qu'a été rendue publique (3 septembre) la nouvelle de la venue en Allemagne du Duce, les organes du Reich ont répété, à l'envi, que la visite de M. Mussolini n'avait de pointe dirigée contre aucun état et qu'elle ne devait être un sujet d'inquiétude pour personne [1]. Ils ont affirmé à nouveau que l'axe Rome-Berlin n'était pas un mur de séparation, mais une voie dans laquelle toutes les nations étaient conviées à s'engager à la suite de l'Allemagne et de l'Italie pour collaborer avec elles à l'établissement d'une paix durable, basée sur le respect des droits de tous les peuples à la vie. Les entretiens entre le Führer et le Duce, ont proclamé avec insistance les feuilles allemandes, ne pouvaient que servir la cause d'une véritable paix qui, fondée sur l'équité, n'aurait plus seulement le caractère d'une trêve entre deux guerres. Loin de s'alarmer, le monde devrait donc se féliciter de voir deux hommes qui ont arrêté leur pays au bord de l'abîme, qui lui ont rendu, avec l'ordre et la concorde, la prospérité et la force, se pencher aujourd'hui en commun sur l'Europe et associer leurs expériences et leurs énergies pour assurer le salut du continent.

Malheureusement, les événements n'allaient pas tarder à donner au voyage du Duce un sens et une portée très différents de ceux qu'on s'était efforcé de lui attribuer à l'origine.

Changeant brusquement d'attitude à l'occasion de la conférence de Nyon, les journaux allemands ont subitement cessé de célébrer les bienfaits que la paix du monde pouvait attendre d'une collaboration de plus en plus étroite entre M. Mussolini et M. Hitler. Renversant la vapeur, ils se sont appliqués à dénoncer, au contraire, les dangers de l'action commune entreprise par la France et l'Angleterre en Méditerranée, au mépris des droits de l'Italie [2].

En effet, depuis le début d'août, les affaires d'Espagne avaient pris une tournure de plus en plus critique. Les preuves de l'intervention italienne s'étaient multipliées. La Méditerranée avait été le théâtre de nombreux actes d'agression et de graves soupçons pesaient sur l'Italie. Invitée à une conférence méditerranéenne convoquée d'urgence par la France et l'Angleterre, l'Italie a profité du prétexte que lui a offert la Russie soviétique pour s'abstenir de paraître à une réunion où elle craignait, sans doute, de faire figure d'accusée [3]. On connaît les résultats de l'assemblée de Nyon et la tension qui s'en est suivie dans les rapports de l'Italie avec la France et l'Angleterre.

Habitué à voir réussir au comité de Londres sa tactique d'obstruction, le gouvernement de Rome s'était imaginé que son abstention allait paralyser la

(1) Assurances à rapprocher de celles fournies par le ministre italien des Affaires étrangères voir ci-dessus le n° 424, note).
(2) Voir ci-dessus le n° 459.
(3) Voir ci-dessus le n° 414.

conférence méditerranéenne. La rapidité avec laquelle celle-ci a abouti l'a surpris et déconcerté. Il en a conçu un vif dépit. Dans cette mer qu'elle considère comme son domaine propre, l'Italie fasciste voyait s'affirmer, par des actes et par la présence de cent quarante navires, l'entente franco-britannique. La déconvenue et l'irritation du gouvernement allemand n'ont pas été moindres que celles de l'Italie. Ces sentiments de déception et de colère ont probablement influé sur le discours qui a clôturé les journées de Nuremberg (13 septembre). Alors que, jusque-là, les orateurs nationaux-socialistes n'avaient fait que reprendre, sous une forme atténuée, les diatribes de l'année passée, le congrès s'est terminé par une affirmation bruyante de la solidarité idéologique entre l'Allemagne et l'Italie et par une sorte de déclaration de guerre à terme à tous les pays qui, malgré l'avertissement solennel de M. Hitler, oseraient tolérer chez eux les progrès du communisme ou pactiser avec ce fléau de l'humanité [1].

Une semaine avant le voyage de M. Mussolini en Allemagne, les rivalités idéologiques qui divisent l'Europe, l'opposition entre l'Angleterre et la France, d'une part, le Reich et l'Italie, de l'autre, apparaissaient donc avec plus de netteté que jamais. En se rendant à Berlin, au lendemain de la conférence de Nyon, le Duce avait l'air de solliciter l'aide de l'Allemagne, pour venger l'affront qu'il venait de subir en Méditerranée. Dans ces conditions, la rencontre entre les deux dictateurs changeait de caractère. Elle devenait la manifestation d'un bloc contre un autre. Elle prenait l'allure d'un conseil de guerre. Les menaces proférées par les presses allemande et italienne rendaient l'atmosphère plus lourde encore. En face de l'éclatante affirmation de l'alliance du fascisme et du national-socialisme, les démocraties, semblait-on vouloir dire, n'avaient qu'à bien se tenir.

Un fait, d'ailleurs, a contribué à accentuer la physionomie troublante que revêtait, par la force des choses, le voyage du Duce : c'est la place très importante qui a été réservée dans le programme de la visite aux manœuvres de la Wehrmacht.

Sans doute la capitale du Reich ne néglige-t-elle rien pour réserver au Duce la plus pompeuse réception. Les préparatifs poursuivis depuis des semaines sont d'une ampleur et d'une richesse incroyables. L'entrée d'un roi dans sa ville, la réception d'un chef d'armée victorieux, l'accueil fait à un aimé, redouté et puissant souverain n'auraient pas donné lieu à un plus grand étalage de somptuosités. On s'est évidemment proposé d'éblouir le Duce, de le plonger dans l'admiration et le respect, d'évoquer, en lui, mieux encore qu'on ne sait le faire à Rome, l'image des triomphes antiques.

Mais ce décor étincelant n'est rien à côté du spectacle qu'offriront au chef du gouvernement italien les grandes manœuvres qui se déroulent depuis lundi dans le Mecklembourg et en Poméranie. Ces manœuvres — les plus vastes auxquelles une armée moderne ait jamais procédé — mettent aux prises sept corps d'armée, les divisions navales de la Baltique et de la mer du Nord et de

[1] Allusion au discours de clôture du congrès de Nuremberg prononcé par le Chancelier le 13 septembre : voir ci-dessus le n° 446 (et note).

grandes unités aériennes. Les troupes, merveilleusement entraînées, sont abondamment pourvues des engins les plus perfectionnés, d'une artillerie et d'un matériel aéronautique entièrement neufs. L'armée du IIIe Reich, qui combattra sous les yeux du Duce, est aussi disciplinée, mais plus nombreuse, plus formidable que l'armée de Guillaume II. Les progrès de la technique ont accru sa mobilité, décuplé sa puissance de feu, élargi de plusieurs centaines de kilomètres son rayon d'action. Les jeunes générations qui forment la grande majorité de ses effectifs ont été élevées dans cet « esprit héroïque » vers lequel tend toute l'éducation nationale-socialiste et dans un culte de la patrie et du Führer qui n'a, jusqu'ici, d'analogue qu'au Japon.

Telle est l'armée au milieu de laquelle le Duce passera près de la moitié de son séjour en Allemagne. Les chefs nazis, aussi bien que les généraux, ne négligeront certainement rien pour faire naître ou fortifier, dans son esprit, la conviction que l'instrument militaire du Reich représente une force écrasante, avec laquelle nul ne saurait se mesurer en Europe. Il semble que les dirigeants hitlériens aient voulu que cette vision de la force allemande se gravât d'une façon indélébile dans l'âme du Duce et demeurât en lui l'impression dominante de son voyage. En effet, c'est par le défilé de tout un corps d'armée, avec ses trois divisions, que se terminera la série des manifestations auxquelles donnera lieu à Berlin la présence de Mussolini. Le corps d'armée choisi a été le VIe, c'est-à-dire l'un de ceux qui montent la garde à la frontière occidentale du Reich. L'intérêt militaire de la visite du Duce se trouve souligné encore par le fait que celui-ci a été précédé de plusieurs jours par le maréchal Badoglio et qu'il sera accompagné des sous-secrétaires d'État à la Guerre, à la Marine et à l'Aviation.

Dans l'ambiance qui régnait au lendemain de la conférence de Nyon, ce déploiement d'appareil militaire autour du chef du gouvernement italien révélait une intention non douteuse d'intimidation à l'égard des autres puissances, notamment de la France et de l'Angleterre.

Le mystère dans lequel allaient se dérouler les entretiens germano-italiens, le souci d'écarter les diplomates étrangers de toutes les manifestations auxquelles ce voyage donnerait lieu, le désir clairement affiché d'évincer les tiers et de rester en tête à tête, contribuaient encore à répandre un sentiment de trouble et de malaise. Le front des dirigeants était soucieux. Le public lui-même, frappé par les exercices de défense contre avions qui se déroulaient au même moment, semblait en proie à de sombres appréhensions et se demandait avec anxiété où les deux dictateurs se préparaient à conduire leur pays. Sur ces entrefaites, le geste accompli par l'Italie en acceptant de participer avec la France et l'Angleterre à une conférence d'experts navals[1] est venu traverser comme un rayon de lumière, une atmosphère jusque-là lourde de méfiances et de menaces; il a balayé le ciel d'un coup de vent.

Les dirigeants hitlériens ont-ils estimé eux-mêmes que cette atmosphère était trop pesante? Ont-ils insisté auprès de l'Italie pour qu'elle se montrât moins intransigeante? Ont-ils été sensibles à la manifestation de l'entente et

[1] Voir ci-dessus le nº 477.

de la détermination franco-anglaises? Est-ce, au contraire, le gouvernement de Rome qui a voulu renforcer la position du Duce avant son voyage à Berlin en montrant que tous les ponts n'étaient pas rompus avec l'Angleterre et que l'Italie n'était pas à la merci de l'Allemagne? Il est possible que tous ces facteurs aient joué un rôle dans le changement d'attitude du gouvernement de Rome.

Quoi qu'il en soit, on ne peut manquer d'être frappé de l'empressement avec lequel les journaux allemands et italiens se sont félicités de la détente intervenue et dont, d'ailleurs, ils ont attribué la cause aux concessions de la France et de l'Angleterre. Leur humeur s'est, tout à coup, rassérénée. Ils ont vu dans cette détente un événement de bon augure, un heureux présage avant la rencontre entre le Führer et le Duce[1]. Revenant à l'attitude qu'ils avaient eue dès le début, ils ont affirmé de nouveau que le voyage de M. Mussolini dissiperait les inquiétudes et les interprétations plus ou moins malveillantes répandues à l'étranger et qu'il prouverait qu'aucun homme d'État n'est animé d'un plus ardent désir de paix que les chefs de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste.

Il est un point sur lequel, dans ses considérations au sujet de la venue du Duce, la presse allemande n'a jamais varié. Elle a toujours affirmé que ce voyage n'était pas un simple « geste de politesse », mais un événement d'une importance historique, qui ferait date dans les annales de l'Europe et dans celles des deux peuples. Elle n'a jamais repris à son propre compte les informations lancées au début de septembre par certaines feuilles italiennes d'après lesquelles de nouveaux accords seraient signés. Mais elle a laissé nettement entendre que M. Hitler et M. Mussolini examineraient en commun les grands problèmes européens en suspens. Bien qu'elle se soit abstenue de préciser, il est assez facile de discerner les thèmes principaux sur lesquels porteront les conversations.

L'affaire d'Espagne figurera naturellement au premier plan et, en connexion avec elle, le problème des rapports de Rome et de Berlin avec l'Angleterre. Une fois de plus se posera la question des nouveaux secours à accorder au général Franco. Malgré les victoires de Bilbao et de Santander, l'armée nationaliste espagnole n'a pas encore remporté de succès décisif. Devant Madrid, les fronts demeurent cristallisés. Pour prendre l'immense forteresse qu'est devenue la capitale et pour éviter les retards et les aléas d'une nouvelle campagne d'hiver, le général Franco aurait besoin de 100.000 hommes. M. Mussolini qui, au début de juillet dernier, avait envisagé de précipiter les événements en envoyant en Espagne des renforts massifs, est-il toujours dans les mêmes dispositions? Est-il prêt à assumer la responsabilité de porter ainsi le coup de grâce à la politique de non-immixtion? La concentration, en Méditerranée, de plus de cent navires français et anglais l'inclinera-t-elle à la prudence ou à des gestes de défi? Dans cette dernière hypothèse, que fera l'Allemagne? Déjà, à plusieurs reprises, elle est intervenue pour tempérer les ardeurs italiennes et a refusé de fournir tout l'effort supplémentaire demandé par

(1) Voir ci-dessus le n° 478.

Franco. Le Duce ne manquera sans doute pas de faire valoir que, jusqu'ici, c'est lui qui a supporté le principal poids de la lutte, qu'il a consenti les plus lourds sacrifices en hommes et en argent, que, pour des bénéfices égaux, la mise au jeu de l'Italie est de beaucoup la plus considérable.

L'attitude qu'adoptera le gouvernement du Reich en présence des sollicitations dont il pourra être l'objet de la part du Duce dépendra, d'une part, de ses sentiments et de ses intentions à l'égard de l'Angleterre, de l'autre, des contreparties que le gouvernement de Rome sera décidé à offrir en Europe centrale, et particulièrement en Autriche.

Jusqu'ici, les chefs de l'Allemagne hitlérienne avaient évité de brouiller définitivement les cartes avec l'Angleterre. En dépit de toutes les difficultés et de toutes les déceptions mutuelles, ils conservaient toujours, comme en réserve, l'idée d'un arrangement avec Londres, assigné par *Mein Kampf* comme objectif principal à la politique nationale-socialiste. D'après certaines indications, il semblerait, aujourd'hui, que le Führer, froissé en particulier par l'intransigeance britannique au sujet des colonies, commencerait à fléchir dans sa volonté de gagner l'amitié anglaise, tandis qu'il inclinerait plutôt à resserrer ses liens avec l'Italie. S'il est vrai que le Chancelier attache moins de prix qu'auparavant à ses rapports avec Londres, et si, de ce côté, il est, dès lors, tenu à moins de ménagements, on peut penser qu'il se montre d'autant plus exigeant dans la question d'Autriche, qui paraît appelée à jouer, dans les entretiens entre les dictateurs, un rôle capital.

Il est certain que les chefs nazis, et Adolf Hitler lui-même, sont déçus par l'accord du 11 juillet 1936. Ils n'avaient pas escompté une résistance aussi opiniâtre à l'entrée dans le gouvernement viennois des nazis autrichiens. Dans les milieux diplomatiques berlinois, on incline à croire que le Führer manifeste une certaine impatience et qu'il voudrait, par un procédé quelconque, un putsch ou une simple pression politique, hâter un plébiscite dont il escompte une victoire de ses partisans et l'avènement attendu d'un cabinet national-socialiste. En attendant, l'agitation hitlérienne redouble en Autriche, et le cabinet Schuschnigg ne se soutient que grâce à des prodiges d'énergie et d'habileté [1]. Sa position deviendrait évidemment délicate, si l'Italie, cessant de l'étayer, laissait le champ complètement libre à l'Allemagne.

Dans ces conditions, le problème autrichien, dont toutes les questions du bassin danubien et des Balkans elles-mêmes sont tributaires, est inséparable du problème plus général de l'aménagement à longue échéance des rapports germano-italiens.

Si le Führer et le Duce prétendent démontrer au monde l'inébranlable solidité de l'axe Berlin-Rome, encore faut-il qu'ils se préoccupent eux-mêmes de préciser sur quelles bases d'avenir devra reposer cet axe.

Le Reich et l'Italie se sont trouvés rapprochés par la guerre civile espagnole. L'entente ainsi conclue doit-elle rester limitée dans son objet — et par consé-

[1] Dans une dépêche n° 1487, du 23 septembre — qu'il a paru superflu de reproduire —, l'ambassadeur soulignait que le gouvernement autrichien sentait « augmenter la pression de son puissant voisin » et paraissait considérer « comme inévitable de composer avec lui ».

quent aussi dans sa durée, ou doit-elle être élargie, fortifiée par des accords plus stricts, sinon consacrée par une alliance en bonne et due forme? En dépit des assurances prodiguées des deux côtés, l'axe Rome-Berlin repose essentiellement sur un abandon relatif — et jusqu'ici provisoire — de la part de l'Italie, de ses positions en Autriche et dans le bassin danubien. Ce provisoire sera-t-il consolidé? L'Allemagne et l'Italie se mettront-elles d'accord pour se partager le centre et le sud-est de l'Europe en zones d'influence? C'est là un des nœuds vitaux d'où dépendent, en définitive, l'orientation de la politique italienne et l'avenir de ses rapports avec Berlin.

C'est, du reste, avec des sentiments extrêmement complexes que l'Allemagne attend la visite du Duce et qu'elle abordera les conversations qui vont avoir lieu.

Malgré toutes les démonstrations extérieures, toutes les réjouissances organisées et toute la chaleur apparemment sincère des commentaires de la presse, une nuance de nervosité et de méfiance subsiste au sein du public et dans l'esprit des dirigeants.

Cette méfiance, teintée d'un certain mépris, demeure ancrée dans le peuple, où l'on n'a pas encore oublié la défection de 1915 ni les cuisantes défaites infligées à l'Italie, sur terre et sur mer, par des forces souvent inférieures en nombre et moins bien équipées.

Dans les hautes sphères militaires, on continue à n'avoir qu'une maigre estime pour l'armée italienne. Ni la campagne d'Abyssinie, ni la guerre d'Espagne ne paraissent avoir modifié cette opinion.

Quant aux milieux officiels, ils sont partagés par des tendances diverses. Les uns sont loin d'applaudir à toutes les audaces de Mussolini. Ils n'ont approuvé ni l'échange de télégrammes avec Franco, ni les actes de piraterie en Méditerranée, ni l'attitude de l'Italie à l'égard de la conférence de Nyon, qu'ils ont jugée maladroite et contraire aux intérêts du Reich. Ils craignent que les gestes inconsidérés du Duce ne provoquent, un jour, une conflagration en vue de laquelle le Reich n'est pas suffisamment prêt. Ceux-là recommandent la circonspection et s'attachent à mettre en relief les avantages que le Reich pourrait attendre d'une amélioration de ses rapports avec Londres.

Les autres, qui se recrutent parmi les éléments jeunes, les Goebbels, les Himmler, les Ley, préconisent, au contraire, une entente de plus en plus étroite, voire une alliance militaire avec l'Italie fasciste. Ils gagneraient de plus en plus de terrain et auraient fini, dit-on, par rallier à leur cause la plupart des membres du gouvernement. En revanche, les généraux von Fritsch et Beck y demeureraient hostiles.

Entre ces tendances opposées, c'est, en définitive, le Führer qui décidera.

Or, on constate chez lui une conscience croissante des affinités idéologiques, un sentiment toujours plus fort de la parenté entre les régimes. Les visites échangées depuis plus d'un an entre ses collaborateurs les plus intimes et les lieutenants du Duce ont créé des liens personnels dont il ne faut pas sous-estimer l'importance. A ce facteur, s'ajoute la constatation des résultats très appréciables obtenus par l'Allemagne grâce à son entente avec l'Italie. Unis, Rome et Berlin ont pu, en des circonstances décisives pour l'avenir national,

imposer leur volonté à l'Europe. S'ils se séparaient, leur puissance d'attraction et d'intimidation en serait diminuée. D'où la tentation de rendre toujours plus étroite une union qui s'est avérée, pour les deux partenaires, comme un moyen de pression très efficace.

Enfin, le Chancelier n'ignore certainement pas que le IIIe Reich ne compte, à l'extérieur, que peu de sympathies et que, dans ces conditions, il ne saurait négliger l'avantage moral et matériel d'une amitié puissante. La Pologne n'est pas sûre; le Japon est absorbé pour longtemps par la guerre contre la Chine. En Hongrie, M. Gömbös n'est plus. Son successeur est moins docile aux directives de Berlin et manifeste le désir de régler les litiges en suspens avec la Petite Entente et d'établir avec elle des relations de bon voisinage. En revanche, l'aversion contre le national-socialisme de certains pays, dont l'Allemagne redoute la puissance économique, tels que les États-Unis, s'affirme chaque jour plus nettement.

Cette situation rend certainement l'amitié italienne particulièrement précieuse aux yeux du Führer.

Parmi les éléments qui influeront sur le cours des entretiens italo-allemands, on doit tenir compte, enfin, de l'impression réciproque qu'éveillera cette nouvelle rencontre dans l'âme de deux dictateurs, dont chacun est enclin à penser qu'il n'a pas d'égal sur terre. En 1934, l'effet produit par Hitler sur Mussolini avait été nettement défavorable. Depuis lors, les hommes et les choses ont changé et il serait bien vain de chercher à prévoir quel rôle sont appelés à jouer, demain, dans les tête-à-tête imminents, les impondérables de la psychologie.

Depuis le geste de détente accompli par le gouvernement de Rome en acceptant de participer aux arrangements de Nyon[1], on est porté à croire à Berlin que, dans les grands discours qu'ils doivent prononcer au stade olympique dans la journée du 28 septembre, le Führer et le Duce affirmeront avec force leurs sentiments pacifiques et surprendront le monde par l'expression d'une ardente volonté de collaboration internationale.

On ne pourrait que se féliciter de telles déclarations qui contrasteraient heureusement avec les récentes bravades de Mussolini et le discours véhément qui a marqué la fin des journées de Nuremberg.

Mais qui oserait se fier entièrement à ces belles paroles? Ce n'est pas, d'ailleurs, dans les manifestations publiques qu'apparaîtront le sens et la portée véritables des entretiens italo-allemands et des arrangements verbaux ou écrits qui auront pu être conclus. L'avenir seul montrera si les conversations de M. Hitler et de M. Mussolini, poursuivies au milieu des cortèges chamarrés, des acclamations de la foule, des salves d'artillerie et des crépitements de mitrailleuses, auront servi plus utilement la cause de la paix que ne l'a fait jusqu'ici l'axe Rome-Berlin. La météorologie diplomatique se contentera de penser, jusqu'à nouvel ordre, que le baromètre reste au variable.

(1) Voir ci-dessus le nº 477.

484

Le Général Renondeau, Attaché militaire de France à Berlin, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 703/AM. (1) *Berlin, 22 septembre 1937.*

Depuis de longs mois, les autorités allemandes déclarent dans des discours, des conférences, des articles de presse, que tout l'effort économique du pays doit être consacré en première ligne au réarmement. On n'a pas oublié les affirmations retentissantes et les formules lapidaires du général Goering et du Dr. Goebbels à ce sujet, la forme souvent cynique qu'ils donnent volontiers à leur pensée; on sait que le Dr. Schacht, pour être partisan d'une politique où les fabrications destinées à l'exportation ne sont pas sacrifiées avec la même rigueur, se trouve en désaccord grave avec le général Goering et que le bruit court, une fois de plus, qu'il va quitter le Cabinet. Tout ceci est connu. Je veux seulement l'illustrer de quelques exemples, autant que possible choisis parmi les plus récents ou recueillis de première main.

Un ingénieur de la société de constructions électriques Alsthom qui est venu, il y a quelques semaines, prendre avec la société *A.E.G.* un contact direct et qui a rencontré des industriels allemands, m'a dit qu'une certaine société se plaignait de ne recevoir que 40 % des tôles dont elle avait besoin.

Nombre d'entreprises civiles de construction ont dû ralentir et parfois suspendre leurs travaux faute de matériaux, et en particulier de poutrelles. Depuis plusieurs mois je vois un exemple de ce fait près de mon domicile. La majeure partie des matériaux disponibles est réservée à l'édification des bâtiments militaires. Or, j'ai insisté dans une correspondance récente, et j'y reviens encore aujourd'hui, sur le nombre extraordinaire de constructions destinées à l'aéronautique et à l'armée qui continuent de sortir du sol.

Le conseiller commercial de notre ambassade a visité récemment à Hanovre la grande usine d'automobiles Hanomag. Cette dernière fabrique des tracteurs pour l'artillerie et des tracteurs agricoles de 25 C.V. Une commande de 400 tracteurs agricoles qu'elle a reçue du ministère de l'Agriculture est fortement ralentie parce que l'usine ne reçoit mensuellement qu'un faible approvisionnement de fer. Dans toute l'usine, notre compatriote n'a vu que très peu de matériel fini en parc.

Un de mes secrétaires a voulu, il y a deux semaines, acheter une jumelle Zeiss d'un modèle indiqué au catalogue; trois commerçants lui ont fait successivement cette réponse : toute la fabrication de Zeiss est consacrée aux commandes de l'armée, on ne peut garantir que la jumelle désirée pourra être livrée avant trois ou quatre mois. Il y a exactement trois mois que trois

(1) Extraite des archives de la Guerre.

appareils photographiques sont commandés par un service que je connais : le marchand, qui a pris l'ordre, ne reçoit pas les appareils de la fabrique.

Un garagiste de Berlin qui veut terminer une toiture de pompe à essence se voit refuser quelques mètres de zinc.

Notre consul de Düsseldorf a signalé, dans une lettre du 22 juillet dernier, les retards que mettent les constructeurs d'automobiles à fournir leurs véhicules. « Les carnets de commande sont pleins, écrit-il, mais on ne peut livrer ». J'ai personnellement entendu ces temps derniers des Berlinois se plaindre de ne pouvoir obtenir des voitures qu'ils ont commandées.

Un membre de notre ambassade désire acheter un frigidaire : il lui est impossible d'obtenir le modèle qu'il souhaite et on ne peut lui fixer une date de livraison.

Notre consul de Sarrebruck a rapporté dans une lettre du 14 septembre 1937 que deux usines métallurgiques de sa région, dont il cite les noms, ont dû licencier chacune 300 ouvriers parce que, ne travaillant pas directement pour la Défense nationale (il s'agit de fabriques de tuyaux et de tubes), elles ne reçoivent pas de matières premières.

Les services commerciaux de l'ambassade faisant réparer leur chauffage central ont dû reprendre leurs anciens radiateurs parce que l'installateur ne peut s'en procurer de nouveaux.

Je ne me suis nullement donné la peine de faire une enquête pour rassembler ces exemples; la liste en serait alors singulièrement plus longue. Je me suis en outre limité au domaine métallurgique ou optique. En considérant la situation des textiles, celle de l'alimentation, on aboutirait aux mêmes conclusions : l'Allemagne accomplit un effort inouï pour pousser son réarmement; elle sacrifie ses exportations; elle restreint sa consommation intérieure de la plupart des produits comme elle le ferait en temps de guerre; elle n'achète à l'étranger que dans la mesure où elle ne paie pas en devises et pour y arriver, elle pousse ses laboratoires dans la recherche des produits de remplacement tirés du pays même; elle interdit de nickeler les robinets des baignoires et les bouteilles thermos, remplit de caséine les saucisses de Francfort, fait ramasser par la Jeunesse hitlérienne les chaussettes au rebut, les tubes de pâte dentifrice vidés, les casseroles percées. Ceci n'empêche pas le prix de la vie d'augmenter, et le préfet de Düsseldorf lui-même a reconnu devant notre consul que ce prix avait augmenté de 30 % entre 1933 et le printemps de 1937.

De tous côtés on entend les échos de cette gêne. Seuls les touristes ne les perçoivent pas, parce que les hôtels, approvisionnés spécialement, leur servent en abondance du véritable beurre et des poulets engraissés, que le peuple ne connaît plus. Mais les Allemands peuvent supporter ces restrictions alimentaires, vestimentaires et autres, sans crier à la catastrophe ainsi que des peuples plus sensibles, plus exigeants, ne manqueraient pas de le faire. Il ne faut donc pas s'imaginer que le gouvernement hitlérien chancelle parce qu'il est en proie à ces énormes difficultés économiques. Le seul sujet qui nous préoccupe est celui-ci : pourquoi l'Allemagne s'acharne-t-elle à achever à toute allure son réarmement, alors qu'aucune menace directe ne l'y oblige ? Il

semble qu'elle se soit assigné une tâche militaire donnée (dont nous connaissons d'ailleurs mal l'étendue) à exécuter dans un temps donné, que cette tâche déterminée dans ce temps fixé *a priori* excède ses moyens, mais qu'elle veuille, avec une opiniâtreté farouche, et quel qu'en soit le prix, avoir terminé son programme militaire pour une échéance limite. J'ai même entendu faire le raisonnement suivant par un collègue dont l'État-major croit savoir, d'une manière certaine, que les constructions de casernes doivent être terminées pour le 1er octobre 1938 : l'armée aurait, dès lors, atteint son plafond, le contingent incorporé en novembre 1938 serait complètement instruit en 1940, ce serait donc 1940 qui marquerait « l'échéance » (1). Cette époque est aussi celle que le colonel Bodenschatz, officier d'ordonnance du général Goering, indiquait récemment comme celle à laquelle l'aviation allemande serait terminée; il est vrai qu'il parlait aussi de 1942 comme date du parachèvement de son organisation. Qu'y a-t-il de vrai dans ces hypothèses ? Il est malaisé de les débrouiller; elles ne répondent peut-être pas à la réalité, mais nous devons les étudier et notre vigilance doit rester plus que jamais en éveil.

485

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 2374. *Londres, 23 septembre 1937, 15 h. 34.*

(*Reçu :* 17 h.)

Le secrétaire d'État m'a exprimé ce matin la vive satisfaction que lui ont causée les nouvelles de Genève concernant la démarche du délégué italien auprès de Votre Excellence (2). A son avis, cet entretien éclaircit l'atmosphère et montre l'heureux effet obtenu par l'accord de Nyon. M. Eden suppose que dans les conditions actuelles, il n'y a qu'à attendre la réponse du comte Ciano et à laisser en suspens tous autres projets de démarche à Rome. Pour sa part, il renonce bien entendu à l'intention dont il m'avait fait part hier (3) et il est tout disposé à se joindre à une conversation tripartite comme celle que nous avons suggérée. Il en informe lord Cranborne en le priant de marquer à l'occasion sa parfaite solidarité avec le point de vue français. Il espère que vous voudrez bien le tenir au courant des réactions italiennes et des nouveaux développements qui pourraient se présenter.

(1) Voir ci-dessus le nº 407.
(2) Démarche dont les comptes rendus sont ci-dessus reproduits sous le nº 481.
(3) Voir ci-dessus le nº 480.

486

M. DE LACROIX, MINISTRE DE FRANCE À PRAGUE,
À M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 729 à 735. Réservé. *Prague, 23 septembre 1937, 23 h. 45.*

(*Reçu :* le 24, 1 h. 10, 0 h. 10, 1 h. 25, 2 h. 15, 1 h. 50?, 1 h. 15.)

Suivant ce que le chef d'État-major de l'armée suisse a confié à l'attaché militaire tchécoslovaque, il serait parvenu au département militaire suisse des renseignements « provenant de l'entourage de M. Hitler », et suivant lesquels le gouvernement du Reich, décidé à vassaliser à très bref délai l'Autriche, envisagerait même une action violente pour y parvenir. Le chef du 2e Bureau de l'état-major suisse qui doit venir ces jours-ci à Prague apportera à ce sujet des indications supplémentaires.

Le président de la République a dit à M. Léon Blum [1] avoir reçu de Bruxelles des renseignements analogues.

M. Léon Blum n'a cependant pas eu l'impression que le Président attribuât beaucoup de valeur à ces avis. Il n'est pas impossible que le bruit parvenu à Prague répercute, à retardement, l'étonnement un peu anxieux suscité en Europe par la visite à Berlin de M. Guido Schmidt.

Le danger le plus redoutable pour l'indépendance de l'Autriche paraît ici résider dans un certain relâchement de l'administration à l'égard de la répression de l'activité national-socialiste et dans l'introduction possible dans le gouvernement de personnalités favorables à la politique hitlérienne.

Par contre, M. Hodza, que M. Léon Blum a vu tout à l'heure, attribue une grande importance aux renseignements venus de Suisse parce que, dit-il, ils reproduisent des intentions et même un plan dont le gouvernement tchécoslovaque avait eu connaissance à la fin de l'année dernière, je pense, et qui avait été abandonné en raison de l'intérêt plus grand manifesté par le gouvernement britannique aux questions de l'Europe centrale, des déclarations très nettes faites à plusieurs reprises par le gouvernement français et de l'affirmation de l'union franco-britannique. Ce plan aurait été élaboré par M. Himmler non pas sans doute à l'insu de M. Hitler, mais en marge de l'activité gouvernementale : des collusions seraient suscitées soit dans la région nord-est de la Bohême et de la Moravie, soit dans le Tyrol, le pays de Salzbourg et même la Haute-Autriche entre éléments sympathisant à l'hitlérisme et éléments loyalistes, autant que possible communistes; des sections d'assaut allemandes viendraient rapidement à la rescousse des hitlériens, un gouvernement provisoire serait constitué; il provoquerait des élections immédiates en alléguant

[1] Qui présidait à Prague la délégation française venue aux funérailles du président Masaryk. Les obsèques de ce dernier, décédé le 14 septembre, eurent lieu le 21.

en Autriche que le chancelier Schuschnigg n'a jamais osé y procéder. Il obtiendrait une majorité considérable. La question serait ainsi posée devant le monde dans des conditions favorables aux ambitions allemandes.

Je me permets de rappeler que pour répondre à une préoccupation que m'avait manifestée Votre Excellence au mois de mars dernier quant à l'exécution d'un plan exactement semblable, j'avais interrogé M. Benès sur les moyens qu'il y opposerait. Le Président s'était montré tout à fait au courant de ce plan en ce qui concerne la Tchécoslovaquie. Il m'avait dit avoir concentré dans les régions intéressées des troupes absolument sûres et suffisamment puissantes pour dompter la révolte et arrêter l'envahisseur extérieur. Il avait ajouté que suivant le conseil de Votre Excellence et comme il me l'avait indiqué précédemment, avant l'explosion des troubles et quand la situation lui paraîtrait devenir périlleuse, il provoquerait une enquête internationale sur la situation des Allemands des Sudètes (voir ma lettre nº 131 du 31 mars dernier sous le timbre Europe) [1].

Quoi qu'il en soit, il serait indispensable au maintien de notre prestige et de notre influence en Europe centrale qu'une modification essentielle en Autriche, par l'intérieur ou par l'extérieur, ou une agression contre la Tchécoslovaquie ne prît pas la France au dépourvu et la trouvât, sur l'attitude à adopter, unie à l'Angleterre. Il est permis de croire que la certitude que Paris et Londres ne toléreraient pas de pareilles tentatives de modifier le *statu quo* serait peut-être le meilleur moyen de détourner Berlin de les tenter. C'est ce que pensent MM. Benès et Hodza. Ils ont tous deux demandé à M. Léon Blum de provoquer des conversations à ce sujet à Genève entre Votre Excellence, M. Eden et M. Krofta.

M. Hodza a attiré l'attention de M. Léon Blum sur le caractère tout à fait confidentiel des renseignements qui font l'objet du présent télégramme [2].

487

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 762. Confidentiel. *Londres, 23 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 28 septembre.)

Dans ma dépêche nº 650 du 9 août dernier [3], j'ai tenté de définir la nature des rapports qui existent entre le Premier ministre et le secrétaire d'État au Foreign Office, depuis que M. Neville Chamberlain a pris le pouvoir, et des

(1) Reproduite au tome V de la présente série sous le nº 202.
(2) Le 28 septembre, l'ambassadeur de France à Berlin, après avoir reçu communication de ce télégramme, écrivait : « Les informations qu'il mentionne doivent à mon avis être prises au sérieux » (T. nº 3861).
(3) Non retrouvée.

conséquences qui en résultent pour la conduite de la politique extérieure britannique. Rien n'est survenu depuis lors qui modifie la situation respective des deux intéressés, et je ne croirais pas devoir y revenir si certaines rumeurs n'avaient à nouveau tenté d'opposer M. Eden au chef du gouvernement. Ces bruits paraissent avoir trouvé quelque créance à Genève, et l'écho en est parvenu jusqu'aux grands quotidiens de Londres. Il n'est donc peut-être pas inutile de préciser une fois de plus les conditions dans lesquelles travaille actuellement la diplomatie anglaise.

M. Baldwin, plus occupé de politique intérieure que d'affaires étrangères, laissait à son secrétaire d'État une pleine liberté d'action, sans donc endosser la responsabilité de ses actes, et quitte à le désavouer le cas échéant, devant une rébellion du Cabinet ou de l'opinion publique. Sous le gouvernement précédent, M. Eden disposait donc d'un droit d'initiative plus considérable, en même temps qu'il restait exposé à ne point se voir soutenu au Conseil, si la majorité désapprouvait ses projets ou ses actes. Un certain nombre de ministres, soit en vertu de convictions doctrinales, soit aussi parfois sous l'empire de préoccupations personnelles, ne se faisaient point faute de critiquer la politique du secrétaire d'État; et, dans de nombreuses occasions, les mémoranda établis par le Foreign Office ont été rejetés par le Cabinet, les propositions des bureaux écartées ou remaniées de fond en comble.

Nous nous trouvons aujourd'hui en présence de la situation inverse. Dès son arrivée à Downing Street, M. Neville Chamberlain a montré la résolution de contrôler directement la politique étrangère du Royaume-Uni. Revenant à la tradition ancienne des premiers ministres, plus ou moins tombée en désuétude depuis lord Salisbury, il se réserve de prendre, d'accord avec le secrétaire d'État compétent, les décisions nécessaires, sans que le conseil de Cabinet en discute obligatoirement, et sans que l'avis des autres ministres présente donc la même importance qu'autrefois. Il en résulte sans doute que M. Eden ne prendra désormais aucune initiative qu'il n'en ait délibéré par avance avec M. Neville Chamberlain; mais il en résulte aussi nécessairement que toute décision du secrétaire d'État a reçu par avance l'approbation du chef du gouvernement, et sera donc couverte par lui. Le jeune ministre des Affaires étrangères, d'ailleurs naturellement discipliné, ne peut que se féliciter d'une méthode qui le met à l'abri de critiques formulées par certains de ses collègues, auxquels leur âge et leurs services assuraient jusqu'ici, au sein du ministère, une position peut-être plus forte que la sienne.

Il est donc absurde *a priori* de chercher à opposer M. Neville Chamberlain et M. Eden. Sans doute, les deux hommes diffèrent par nombre de nuances intellectuelles ou sentimentales. L'un est plus jeune, plus ardent, plus convaincu, plus attaché à certaines doctrines ou à certaines espérances; l'autre apparaîtrait volontiers moins généreux, plus réaliste, plus soucieux de n'obéir qu'à la raison, et d'écarter toutes sympathies d'ordre idéologique. Mais, tels qu'ils sont, l'un et l'autre se complètent sans se combattre; l'expérience et l'autorité de l'un s'ajoutent à l'imagination et à l'activité de l'autre. La conférence de Nyon a permis de constater tout récemment dans quelles conditions satisfaisantes leur collaboration parvenait à s'exercer, même à distance.

Si donc aujourd'hui certains continuent à vouloir opposer les deux hommes d'État, ou vanter l'un au détriment de l'autre, ils ne peuvent le faire qu'en vertu d'idées préconçues, ou d'intentions hostiles. Chacun connaît l'aversion que lord Rothermere et lord Beaverbrook éprouvent pour M. Eden; le premier reproche au secrétaire d'État de manquer de sympathie pour M. Hitler et pour M. Mussolini; le second lui en veut de défendre une politique qui est le contraire de l'isolationnisme. Il n'y a pas donc lieu de s'étonner si le *Daily Mail* et le *Daily Express* attaquent constamment le secrétaire d'État au Foreign Office ou exaltent M. Neville Chamberlain à ses dépens. Cette offensive périodiquement renouvelée ne repose point sur des faits, mais sur la seule volonté de nuire; depuis que M. Baldwin, dans un retentissant discours, a discrédité à jamais les propriétaires du *Daily Express* et du *Daily Mail* devant l'opinion anglaise, l'on peut être assuré que les critiques de l'un desserviront M. Eden aussi peu que les éloges de l'autre ne seront profitables au Premier ministre.

488

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. n° 1502 [1]. *Berlin, 23 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 septembre.)

L'opinion allemande a appris simultanément hier matin que la France et l'Angleterre avaient invité l'Italie à des conversations navales à trois qui se tiendraient à Paris et que Rome avait accepté cette invitation [2]. Cette évolution soudaine, qu'on interprète ici comme le premier signe d'un dénouement favorable, a provoqué dans le Reich une satisfaction visible et peut-être aussi un secret soulagement. Avec une unanimité qui semble, pour une fois, spontanée, tous les journaux allemands se sont félicités des perspectives d'accord qu'ouvre l'invitation franco-britannique. Tous expriment l'espoir que le point mort où en étaient arrivés les pourparlers méditerranéens soit maintenant définitivement dépassé. Tous se réjouissent, avec le *Berliner Tageblatt* [3], que la proposition anglo-française ait mis fin à une tension « aussi dangereuse que superflue ».

De la satisfaction ainsi manifestée par la presse, on peut conclure que le contentement des dirigeants hitlériens n'est pas moins grand. Bien que ceux-ci n'aient pas cessé de témoigner à l'égard de l'attitude italienne la plus grande compréhension, ni d'appuyer ou de faire appuyer par

(1) Extraite des archives de l'ambassade.
(2) Voir ci-dessus les n°s 473 et 477.
(3) *Note du document : Berliner Tageblatt* du 22 septembre 1937.

les organes à leur dévotion les revendications romaines, ils n'en avaient pas moins conçu au fond d'eux-mêmes des inquiétudes certaines. Dissimulées tout d'abord sous une ironie et un scepticisme affectés, ces inquiétudes se sont trahies dans toute leur étendue lorsqu'il fut avéré que Londres et Paris, loin de se laisser intimider par l'abstention et la mauvaise humeur du gouvernement fasciste, étaient décidés à poursuivre énergiquement l'exécution des résolutions de Nyon [1].

C'est vers le 17 et le 18 septembre que les craintes des chefs du IIIe Reich relatives au problème méditerranéen ont, sans doute, atteint leur point culminant. A cette date, les préoccupations allemandes paraissaient de plus en plus justifiées et le bilan désabusé qu'ont dressé certains journaux était loin d'être satisfaisant pour l'Allemagne. Après avoir dû renoncer à l'occasion qui s'offrait à eux de se faire représenter à une conférence exclusivement méditerranéenne et d'obtenir ainsi une consécration officielle des intérêts du Reich dans cette partie du monde, les dirigeants nationaux-socialistes ne pouvaient que regretter la tournure qu'avaient prise les choses.

Non seulement, à Paris et à Londres, on ne semblait guère se soucier d'adresser un nouvel appel à l'Italie, mais encore, en pressant la conclusion de l'accord additionnel à l'arrangement de Nyon [2], qui étendait aux navires de surface et aux avions les mesures de surveillance jusqu'ici réservées aux sous-marins, les gouvernements français et anglais affirmaient leur intention de renforcer le système qu'ils avaient élaboré et de se passer entièrement, s'il en était besoin, de la collaboration italienne. Sans même attendre la décision du Comité de non-immixtion, les deux puissances occidentales retiraient en même temps leurs derniers navires du service de contrôle qui s'exerçait encore sur les côtes d'Espagne pour consacrer toutes leurs forces navales à l'application des dispositions de Nyon (17 septembre) [3]. Il était difficile à Berlin de protester contre une façon d'agir dont le Reich et l'Italie avaient donné l'exemple après l'incident du *Leipzig*. Cependant, on s'en affecta comme d'une atteinte portée au crédit du comité de Londres, devenu paradoxalement le centre vers lequel se tournaient les espoirs de Rome et de Berlin.

Les milieux politiques allemands constataient avec amertume que le raidissement de l'attitude italienne, l'obstination du gouvernement fasciste à considérer la question comme mettant en jeu son prestige personnel n'avaient eu d'autre effet que de resserrer les rapports anglo-français à un point qui, selon la formule de quelques journaux berlinois, rappelait la meilleure époque de l'Entente cordiale. Ils pouvaient lire, dans la presse londonienne, que la collaboration des flottes française et britannique en Méditerranée était plus étroite encore que pendant la guerre. Le ministre de la Défense nationale anglais assistait aux grandes manœuvres françaises et y proclamait qu'il considérait l'armée de la République comme imbattable.

(1) *Note du document :* Cf. lettre de l'ambassade n° 1472 du 16 septembre 1937 [dont le texte est reproduit ci-dessus sous le n° 459].
(2) Dont le texte est ci-dessus publié sous le n° 461.
(3) Voir ci-dessus le n° 456.

On en concluait, en Allemagne, que la Grande-Bretagne se rangeait sans réserve aux côtés de la France, que Londres adoptait le point de vue de Paris et prenait nettement position contre Rome. Le ton des commentaires s'élevait dans les journaux. A en croire ceux-ci, l'arrangement de Nyon était un sérieux handicap pour la paix européenne et, si les choses continuaient de la sorte, la tension qui existait déjà ne ferait que s'accroître. Au fond, on en voulait à la politique italienne de son intransigeance et de sa maladresse qui risquaient de forger entre Paris et Londres une réplique de l'axe Rome-Berlin.

Les deux puissances occidentales allaient-elles renoncer à soutenir la politique de non-immixtion en Espagne ? On craignait en Allemagne qu'après avoir mis fin au contrôle naval, la France ne cessât de surveiller la frontière des Pyrénées. Le discours de M. Delbos à Genève (18 septembre) [1] sonnait comme un avertissement. A la conception de l'équilibre européen telle que le Führer l'avait exposée à Nuremberg, le ministre des Affaires étrangères français opposait fermement la conception occidentale. Les deux blocs d'états s'affrontaient. Un choc n'était-il pas près de se produire ?

A ces considérations peu riantes pour l'opinion allemande, il faut ajouter l'impression produite sur la population par les mouvements de troupes se dirigeant vers le nord, pour y participer aux manœuvres, par les préparatifs méticuleux de défense contre avions qui devaient, pendant six nuits, plonger Berlin dans l'obscurité la plus complète. La guerre apparaissait de plus en plus comme une nécessité imminente et inéluctable et la rencontre prochaine des deux dictateurs prenait à l'avance l'allure d'une veille d'armes. Comme l'empire wilhelminien avait été entraîné par l'Autriche, le IIIe Reich se sentait attiré par l'Italie dans un conflit qu'il ne voulait pas et à une heure qu'il n'avait pas choisie.

Aussi est-ce avec un profond sentiment d'allégement qu'on a appris, ici, l'acceptation italienne d'envoyer des représentants à Paris pour y prendre part à des conversations à trois. Les ponts rompus se trouvaient rétablis. A Berlin, manifestement, on respira plus à l'aise. Dans un bulletin d'un ton exceptionnellement affable et conciliant, la *Correspondance politique et diplomatique* (22 septembre) a révélé sans fard cet état d'âme et félicité cordialement la France et l'Angleterre d'avoir, en invitant Rome, mis fin à une situation qui menaçait de séparer définitivement l'Europe en deux camps. « A la veille de la visite du chef du gouvernement italien en Allemagne, ajoutait l'organe de la Wilhelmstrasse, les bonnes dispositions que montrent les deux puissances occidentales seront volontiers considérées à Berlin et à Rome comme un symptôme favorable ».

Pour ménager le prestige fasciste, et celui de l'axe en même temps, la presse allemande attribue, il est vrai, le premier pas à la France et à l'Angleterre. Londres et Paris seraient venus au-devant des désirs de Rome en reconnaissant préalablement le principe de la parité, comme le revendiquait l'Italie. La condition politique nécessaire à une participation italienne étant ainsi réalisée, aucun obstacle ne s'opposait plus à ce que le Duce envoyât des

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus le nº 476 (note).

représentants à Paris [1]. En réalité, le communiqué officiel italien se borne à indiquer qu'en transmettant leur invitation au comte Ciano, les chargés d'affaires de France et d'Angleterre ont déclaré que « les gouvernements français et britannique n'avaient jamais manqué de reconnaître la position de l'Italie comme grande puissance méditerranéenne » [2].

C'est ce passage que l'on interprète ici comme une reconnaissance explicite du principe de la parité réclamée par le gouvernement fasciste, sans spécifier d'ailleurs qu'il pourrait tout au plus s'agir de parité « morale ».

Cette explication, à l'usage du public allemand, passe sous silence les entretiens qu'avait eus antérieurement le comte Ciano avec les chargés d'affaires français et anglais. Dans une intéressante communication que le Département a transmise à cette ambassade, M. Blondel se demande si le changement d'attitude du ministre italien ne serait pas dû à l'influence modératrice du gouvernement allemand [3]. On le dément à Berlin, où la presse s'est élevée, hier soir, contre les bruits tendancieux et calomnieux que certains milieux étrangers — notamment à Paris et à Londres — feraient courir sur les rapports germano-italiens. Mais je tiens pour plus que probable qu'il y a eu, effectivement, de la part des dirigeants du Reich, une pression plus ou moins discrète et que, par les articles inspirés des journaux, on a voulu surtout rassurer l'amour-propre d'un partenaire ombrageux.

Quoi qu'il en soit, il est assez piquant de noter qu'au lendemain même du jour où M. von Mackensen protestait que l'Allemagne n'était pas dans la poche de Mussolini [4], le comte Ciano soulignait expressément que le gouvernement italien avait simplement « tenu au courant le gouvernement du Reich à titre d'information et non pas consulté » [5]. Ces précautions, de part et d'autre, dont il est assez facile de deviner le sens, n'empêchent pas les journaux allemands comme les journaux italiens d'insister sur la solidité à toute épreuve de l'axe et de mettre en lumière l'appui que le Reich a prêté dans cette affaire au gouvernement italien. C'est fort de cet appui, lit-on dans les feuilles berlinoises, que Rome a pu attendre avec autant de calme et de sang-froid la suite des événements.

La détente survenue, on se préoccupe à Berlin de faire le point. La crise de Nyon, dit-on, si on la considère de Berlin et de Rome, n'a pas été seulement négative. Elle a eu aussi des résultats positifs. Ces résultats peuvent se résumer comme suit [6] :

1. La Russie soviétique a été écartée de la Méditerranée;

2. L'Angleterre, la France et l'Italie vont, pour la première fois, bien que d'un point de vue purement technique, discuter en commun du problème

(1) *Note du document :* Cf. message téléphoné n° 3763 du 22 septembre 1937 [analyse de presse non reproduite].

(2) Voir ci-dessus le n° 473.

(3) Voir ci-dessus le n° 470.

(4) *Note du document :* Cf. communication de l'ambassade du 18 septembre 1937 [reproduite ci-dessus sous le n° 467].

(5) Voir ci-dessus le n° 470.

(6) *Note du document ; Gazette de Francfort*, 23 septembre 1937.

(7) Anglo-italien du 2 janvier 1937 : voir, au tome V de la présente série, le n° 234.

méditerranéen. On reconnaît d'ailleurs, à cet égard, que la France inscrit un succès à son actif. Alors qu'elle n'était pas partie au *gentlemen's agreement*, elle apparaîtra à Paris dans le rôle de puissance invitante et alliée de la Grande-Bretagne en Méditerranée;

3. Enfin, du principe adopté à Nyon qu'il appartient aux pays participants d'assurer eux-mêmes le contrôle sur leur propre littoral, on se demande, dans les milieux officieux berlinois, s'il ne sera pas possible, un jour, de faire découler la reconnaissance des droits de belligérance aux deux partis espagnols et cela d'autant plus aisément qu'on fait remarquer que le contrôle naval proprement dit ne s'exerce plus sur les côtes d'Espagne. De cette façon, écrit la *Gazette de Francfort*, on reviendrait, après un long détour, au comité de non-immixtion de Londres, comme le Reich et l'Italie n'ont cessé de le demander.

On fait donc ouvertement des vœux en Allemagne pour la réussite de la conférence tripartite de Paris. Mais la rencontre des délégués des trois puissances et le développement des pourparlers réservent encore bien des possibilités. L'évocation de certaines d'entre elles n'est pas sans troubler ici les esprits. Le long entretien de M. Delbos avec M. Bova-Scoppa [1] a beaucoup retenu l'attention. En dépit d'assurances répétées, le IIIe Reich n'a pas une confiance absolue dans son allié italien. La rapidité et la souplesse des manœuvres diplomatiques du Duce demeureront toujours un sujet d'admiration et d'inquiétude pour les gens de la Wilhelmstrasse. D'un autre côté, quelques organes berlinois annonçaient hier bruyamment que l'accord n'était pas aussi parfait entre la France et l'Angleterre que le prétendait Paris, que des divergences s'étaient manifestées dans les échanges de vues entre M. Eden, d'une part, M. Chautemps et M. Delbos de l'autre [2].

On voit ainsi reparaître, à la veille de la visite du Duce au Führer, des incertitudes et des arrière-pensées qu'on pouvait croire dépassées et qui, malgré tout, continuent à dominer les concepts politiques des chefs de l'Allemagne nouvelle.

L'orage qui s'amoncelait s'est dissipé. Mais bien des nuages restent à l'horizon et il faudrait beaucoup d'optimisme pour penser que, désormais, le temps est sûr.

[1] Du 22 septembre, dont les comptes rendus sont publiés ci-dessus sous le n° 481.

[2] Sur certains échanges de vues entre les deux seuls ministres des Affaires étrangères, voir ci-dessus le n° 465.

489

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2382. *Londres, 24 septembre 1937, 13 h. 27.*

(*Reçu :* 15 h.)

A la suite de la conversation que j'ai eue ce matin avec M. Eden et avec sir Cadogan, des instructions ont été envoyées au chargé d'affaires anglais à Rome pour l'inviter à voir d'extrême urgence le comte Ciano. Il exposera au ministre des Affaires étrangères italien que le gouvernement britannique se félicite des assurances données hier à Votre Excellence au nom du gouvernement royal (1) et qu'il est entièrement d'accord avec la position que vous avez prise dans votre entretien avec M. Bova-Scoppa (2). Il appuie donc la suggestion émise par la France d'une conversation à engager entre les trois gouvernements dans le plus bref délai.

M. Ingram ajoutera que les gouvernements français et anglais espèrent être en mesure d'indiquer sous peu dans une note commune au gouvernement italien leur attitude exacte vis-à-vis de l'ensemble du problème espagnol.

Il serait d'avis que son collègue français reçoive des instructions dans un sens analogue.

Par ailleurs, la presse sera informée ce soir de l'objet général des démarches prescrites aux représentants des deux pays.

490

M. MASSIGLI, DIRECTEUR POLITIQUE ADJOINT AU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 155 (3). Confidentiel. Réservé. *Genève, 25 septembre 1937* (4).

(*Reçu :* le 26, 10 h. 45.)

Ainsi que l'a annoncé un communiqué de l'agence télégraphique hongroise, M. de Kanya est reparti le 24 septembre pour Budapest sans que les conversations engagées avec la Petite Entente aient abouti à un accord. A vrai dire,

(1) Voir ci-dessus le nº 485.
(2) Dont le compte rendu est ci-dessus publié sous le nº 481.
(3) Extrait des archives de l'ambassade de France à Rome.
(4) Par courrier.

les pourparlers ont été contrariés par l'obligation où s'est trouvé M. Krofta, au lendemain de la mort du président Masaryk [1], de regagner Prague, d'où il n'est revenu que le 23 septembre; mais cette absence ne fut pas la cause principale de l'échec des pourparlers.

En réalité, la Petite Entente demeure divisée sur le principe même et les conditions d'un accord avec la Hongrie.

Tandis que la Tchécoslovaquie a d'évidentes raisons pour souhaiter une détente du côté de Budapest, le gouvernement roumain, pour des considérations de politique intérieure, adopte l'attitude exactement inverse. M. Antonesco, en effet, appréhende le parti que les nationaux-paysans pourraient tirer, dans la prochaine lutte électorale, des concessions qu'il accepterait de faire en faveur de la minorité magyare. Entre ses deux partenaires, la Yougoslavie, qui se dit prête à l'arrangement, déclare attendre qu'ils se soient mis d'accord; mais le rôle joué par M. Pouritch dans l'affaire n'a peut-être pas été toujours parfaitement clair.

Remaniant le contreprojet préparé par le gouvernement tchécoslovaque [2], les représentants de la Petite Entente concevraient aujourd'hui un règlement sur les bases suivantes :

a. Engagement réciproque de non-agression et reconnaissance du réarmement hongrois;

b. Déclarations unilatérales, faisant connaître l'intention des gouvernements contractants de poursuivre, dans le cadre de leurs engagements internationaux et sans immixtion du dehors, une politique libérale à l'égard des minorités.

M. Antonesco déclare accepter en principe la solution ainsi envisagée, mais il en ajourne la réalisation et se dérobe, à cet égard, à tout engagement formel.

Pour le soutenir dans son opposition, le ministre roumain aurait volontiers invoqué l'avis du gouvernement français. Le bruit s'est, en effet, répandu que ce serait la France qui détournerait la Roumanie d'entrer dans la voie où le gouvernement tchécoslovaque souhaite si vivement voir la Petite Entente s'engager, et la rumeur a pris assez de consistance pour que la délégation tchécoslovaque s'en émût. M. Pouritch paraît avoir quelque peu contribué à la répandre, mais il semble bien que pour en trouver l'origine, il faille remonter jusqu'à la délégation roumaine.

Quoi qu'il en soit, M. Yvon Delbos n'a pas eu de peine à remettre les choses au point auprès de M. Krofta. Éventuellement, les mêmes informations ayant pu venir aux oreilles de M. de Kanya, il serait utile que notre ministre à Budapest saisît l'occasion de rétablir les faits et de marquer que ce n'est pas la France, toujours favorable dans le passé à un rapprochement des puissances danubiennes, qui pourrait aujourd'hui vouloir en contrecarrer les débuts.

(1) Voir ci-dessus le n° 486 (note).
(2) Analysé ci-dessus sous le n° 392 (note).

Il est du reste incontestable — et c'est un argument dont M. Antonesco n'a pas manqué d'user auprès de nous — qu'un accord entre la Hongrie et les trois états de la Petite Entente risque de diminuer la cohésion de celle-ci, dans la mesure même où c'est le péril hongrois qui a provoqué et cimenté l'alliance des trois pays.

MM. Krofta et Antonesco ont conscience de ce danger : aussi, dans une conversation qu'ils ont eue avec M. Yvon Delbos, ont-ils envisagé l'opportunité, au cas où la détente avec Budapest s'accentuerait, de conclure de nouveaux accords, assez imprécis dans la mesure même où leur pointe ne pourrait être dirigée vers la Hongrie, mais qui auraient l'avantage de maintenir un lien juridique entre les trois associés et qui, éventuellement, pourraient être étendus à la France.

Il n'est d'ailleurs pas certain que le gouvernement yougoslave soit, pour sa part, dès à présent acquis à un tel système. A tout le moins une réserve à cet égard est-elle justifiée par les propos que tenait ici, il y a quelques jours, dans une conversation particulière, un collaborateur de M. Stoyadinovitch qui n'approuve pas toujours la politique de son chef : M. Andritch soulignait en effet comme un succès à Belgrade de l'esprit de la Petite Entente le simple fait que le gouvernement yougoslave eût accepté de traiter la question hongroise dans une négociation collective en écartant les pourparlers bilatéraux.

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 771. Confidentiel. *Londres, 25 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 30 septembre.)

La semaine qui vient de s'écouler a vu se produire une manifestation de solidarité franco-britannique qui complète et dépasse peut-être par sa portée politique l'entente réalisée à Nyon.

En s'engageant à combattre la piraterie en Méditerranée, la France et la Grande-Bretagne défendaient les intérêts identiques de leur commerce et de leurs communications maritimes. En faisant annoncer à Rome la remise d'une note commune sur la politique de non-intervention et sur la question d'Espagne [1], elles font un pas de plus. Elles affichent une unité de vues qui ne s'était pas traduite jusqu'ici d'une manière aussi positive. D'autre part, l'Angleterre, qui semblait assez jalouse de mener en tête à tête ses négociations avec l'Italie, accepte et recommande une conversation à trois pour amorcer un règlement qui touche en réalité au nœud même du problème de

(1) Voir ci-dessus le nº 489.

la Méditerranée. Il peut donc être utile de rechercher à quelles préoccupations elle obéit dans ces circonstances et comment elle envisage l'avenir.

Depuis que s'est établi l'axe Rome-Berlin, le gouvernement britannique a travaillé assidûment à essayer de dissocier les deux partenaires que l'idéologie et la pression des événements ont rapprochés beaucoup plus que l'inclination naturelle et la communauté des intérêts. A cet effet, il a joué surtout du désir que l'on manifestait aussi bien à Rome qu'à Berlin d'arriver à une réconciliation avec Londres. En ce qui concerne l'Italie, le Foreign Office a toujours pensé que l'intervention d'un tiers rendrait l'opération impossible. Pour rassurer l'Allemagne, l'Italie doit lui donner à penser que, loin de se laisser débaucher, c'est elle qui arrache l'Angleterre au camp franco-soviétique. De plus, on considère à Whitehall que les difficultés surgies au moment de l'affaire d'Abyssinie ayant pris un caractère essentiellement anglo-italien, c'est par un accord direct entre Rome et Londres qu'elles doivent être réglées.

La démarche de M. Bova-Scoppa [1] est venue modifier la situation. En transmettant au délégué de la France à Genève des assurances concernant les affaires d'Espagne pareilles à celles qui avaient déjà été données au gouvernement anglais, l'Italie avouait qu'il lui était difficile de trouver le chemin de Londres sans toucher en même temps à Paris. Elle donnait ici l'impression qu'elle ne tenait pas essentiellement à un aparté. Ainsi, il devenait difficile aux Anglais de plaider en faveur des conversations séparées, comme ils le faisaient la veille encore en répondant à l'aide-mémoire français du 21 septembre [2]. Cela d'autant plus que le chef de la diplomatie française prenait l'initiative de demandes concrètes, exprimées avec assez de modération pour qu'il fût impossible au Foreign Office de ne pas s'y associer.

Remarquons qu'il n'a jamais été dans les intentions du gouvernement britannique de se prêter à n'importe quelle transaction pour arriver à un accord avec l'Italie. Quoiqu'on nous ait affirmé que le mot vendetta n'a pas son équivalent en anglais, l'animosité d'une partie du public vis-à-vis de la politique de M. Mussolini est encore trop forte pour que le gouvernement ne soit pas tenu d'être très prudent. D'ailleurs, M. Eden sentait comme nous qu'il n'y avait pas lieu, à la veille de son départ pour Munich, de faire au Duce des concessions dont celui-ci aurait aussitôt tiré avantage auprès du chancelier Hitler. Il voyait même certains inconvénients à ce que les chargés d'affaires des deux pays entreprissent une nouvelle démarche qui pourrait donner à M. Mussolini l'impression d'un effort *in extremis* pour le retenir sur la voie d'une entente définitive avec l'Allemagne. Par contre, le secrétaire d'État comprit parfaitement l'intérêt qu'il y avait à déjouer la manœuvre du comte Ciano affirmant son désintéressement vis-à-vis de l'Espagne et sa volonté sincère de continuer à respecter le pacte de non-intervention [3]. Si vraiment on commence à Berlin à concevoir quelque inquiétude de la légèreté avec laquelle M. Mussolini s'est engagé en Espagne dans une aventure qui dépasse

(1) Sur cette démarche, voir ci-dessus le n° 481 ; ci-après le n° 494.

(2) Daté en fait du 18 et remis le 20 au secrétaire d'État au Foreign Office. Le texte en est publié ci-dessus sous le n° 482 ann. II.

(3) Voir ci-dessus le n° 481 ann. I.

ses moyens, ce n'est pas à nous de faciliter sa position en nous montrant aujourd'hui rassurés par des déclarations que ses actes peuvent demain démentir à nouveau. Je n'ai donc eu aucune peine à obtenir de M. Eden qu'il nous aidât à dissiper cette équivoque, et à lui faire accepter l'idée d'une déclaration commune des deux gouvernements, attestant leur plein accord et exposant clairement leur point de vue.

Presque aussitôt, il me fit observer qu'il ne restait que quelques heures avant le départ de M. Mussolini et qu'il ne pouvait être question pour nous de mettre au point un texte dont les termes devaient être mûrement pesés. M. Eden paraissait croire que la rédaction de ce document prêterait à quelques difficultés. Il se souvenait de votre entretien avec M. Bova-Scoppa. La thèse de la France et de l'Angleterre est en parfaite harmonie en ce qui concerne le retrait des volontaires, l'évacuation des Baléares, bref la nécessité d'affranchir l'Espagne de toute hypothèque étrangère. Elle est plus délicate à traduire en termes identiques quand on aborde le problème de la non-intervention. Sur ce point, nous verrons probablement le Foreign Office hésiter à admettre lui-même que l'on puisse être obligé bientôt d'abandonner l'accord qui a été jusqu'à présent la base de sa politique et pour le maintien duquel il a comme nous consenti tant de sacrifices.

Depuis le début de la guerre civile espagnole, le gouvernement anglais a cherché loyalement à modeler son attitude sur la nôtre. N'était son désir de rester dans cette affaire en plein accord avec nous, il est vraisemblable qu'il eût établi des rapports de fait plus fréquents et plus nets avec le général Franco, pour sauvegarder son commerce et la situation de ses nationaux dans la Péninsule. Mais avant tout, il tient à faire survivre le pacte de non-intervention qui lui permet d'observer une neutralité relative entre les deux parties en conflit et qui fixe à l'avance les limites de son action vis-à-vis d'elles. Une fois le pacte dénoncé ou disparu, il se demande si les passions idéologiques, les incidents, les soupçons réciproques, ne se développeront pas avec une rapidité qui compromettrait bientôt la paix générale.

Il est vrai que le secrétaire d'État a plusieurs fois reconnu, dans ses entretiens avec Votre Excellence comme avec moi, que la position du gouvernement français, refusant de maintenir la fermeture de la frontière pyrénéenne si les volontaires italiens ne sont pas rappelés, était parfaitement légitime. Il ne s'ensuit pas pour cela que le gouvernement anglais soit prêt à prendre ce point de vue à son propre compte. C'est donc ici que la rédaction du texte projeté pourra prêter à quelque difficulté.

D'ailleurs, M. Eden ne songeait pas seulement aux délais que pouvait exiger une définition commune des intentions de la France et de l'Angleterre à l'égard du problème espagnol. Il voyait un intérêt spécial à ce que la note franco-britannique ne fût pas remise immédiatement. Il lui paraissait préférable de tenir cette manœuvre en suspens durant le voyage de M. Mussolini en Allemagne. Ainsi le Duce ne pourra prétendre avoir réglé ses difficultés avec les puissances occidentales et obtenu d'elles une sorte de *satisfecit*.

Toutes ces opérations ne doivent pas donner à penser que l'on désire ici éterniser le litige avec l'Italie. Bien au contraire. Le Premier ministre me disait,

il y a quelques jours : « Sans doute les Italiens sont des interlocuteurs difficiles et peu maniables. Nous n'en devons pas moins faire effort pour arriver à un accord. Tenons bon sur les points essentiels. Mais n'insistons pas trop longtemps sur les questions secondaires. »

Qu'on ne croie pas non plus que nous sommes assurés désormais de participer aux conversations anglo-italiennes. Le gouvernement britannique juge désirable aujourd'hui de s'associer à nos approches dont il approuve la forme et l'objet. Si ces tentatives devaient échouer, il n'hésiterait pas à revenir à la procédure des conversations isolées pour liquider honorablement son différend avec l'Italie et il n'aurait nullement ainsi le sentiment de commettre une incorrection à notre égard.

Pour le moment, contentons-nous d'enregistrer l'heureuse affirmation de solidarité que constitue la double démarche des chargés d'affaires de France et d'Angleterre à Rome. Pour porter ses fruits, pour faire sur le gouvernement italien l'impression que nous souhaitons, il serait évidemment désirable qu'elle ne fût pas discréditée à l'avance par ces critiques souterraines qui ne partent malheureusement pas seulement du camp adverse, mais qui trouvent trop souvent à Londres, à Paris ou à Genève même certains encouragements. Seul le sentiment d'une étroite coordination franco-britannique peut ranimer l'activité du Comité de non-intervention, qui paraît vouée à la paralysie tant que les intentions de l'Italie ne seront pas clairement définies et contrôlées par les faits.

492

NOTE DE LA SOUS-DIRECTION DE LA S.D.N. (1)

Secret. *26 septembre 1937.*

Les mesures qu'à l'avis de M. Avenol, devrait adopter le comité consultatif des affaires de Chine, sont de deux sortes : les premières tendraient implicitement à mettre en cause la responsabilité du Japon et à contester, par avance, la validité juridique des modifications éventuelles que, par la force, il chercherait à apporter au *statu quo* politique; les dernières, d'ordre positif et immédiat, prépareraient l'octroi d'une assistance sanitaire et condamneraient l'emploi des moyens de guerre contre la population civile.

Aucune objection ne saurait être élevée contre les mesures du second groupe. Sans doute sont-elles modestes : elles ne laisseront pas de décevoir Nankin, qui comptait sur un concours d'une autre espèce. En tout cas, elles n'excèdent pas les facultés des puissances; elles ne sont pas non plus de nature à fournir au Japon, encore qu'il doive assurément les accueillir avec humeur, une occasion de récriminations fondées.

(1) **Pour le Ministre.**

Il n'en est pas de même des premières. Quelque prudente qu'en soit la forme, Tokyo affecterait de les considérer comme à la fois comminatoires et humiliantes. La Chine, de son côté, ne tirerait aucun profit matériel de cet appui destiné à rester purement symbolique. Quant aux puissances, une telle attitude n'aurait pour effet que de souligner leur faiblesse autre que verbale, de leur lier les mains pour l'avenir et de déchaîner contre elles la rancune du Japon. Cette hostilité était tolérable, lorsqu'il s'agissait de la Mandchourie, où la France et l'Angleterre, ne possédant que de minimes intérêts, s'accommodent, sans trop de dommage, de l'absence de rapports avec l'autorité locale. Il en va tout différemment dans la Chine propre; nos concessions, pour se borner à elles, pourraient d'autant moins ignorer les pouvoirs établis qu'elles sont censées administrer, en vertu d'une délégation générale, les parcelles territoriales qui les constituent. Dans ces conditions, il semble que nous ne devrions nous aventurer dans une impasse aussi périlleuse pour nous que si nous étions certains que cette procédure serait de nature, sinon à arrêter le Japon dans ses opérations qui, dans les provinces sises au nord du Hoang-Ho, semblent être déjà entrées dans leur phase décisive, du moins à le faire réfléchir, voire hésiter, si la fortune venait ultérieurement à se retourner contre lui.

493

M. Charles-Arsène Henry, Ambassadeur de France à Tokyo,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nº 392. *Tokyo, 27 septembre 1937, 9 h. 47.*

(*Reçu :* 17 h.)

L'ambassadeur d'Angleterre m'a dit en confidence que lors de sa dernière conversation avec M. Hirota, ce dernier lui avait dit avec acrimonie que la France ravitaillait la Chine en matériel de guerre par le chemin de fer de Yunnan. Sir Robert Craigie se demande si ce n'est pas là la raison pour laquelle les Japonais se montrent « si peu complaisants » dans la question de l'île de Haïnan.

Je lui ai répondu, ce qui est exact, que c'est la première fois que j'entendais parler d'expédition de matériel de guerre par ce chemin de fer et qu'en principe je n'y croyais pas.

Ni M. Hirota ni M. Horinouchi ne m'ont jamais fait la moindre allusion à un fait de cette nature. L'État-major n'en a jamais parlé à notre attaché militaire. Si l'on m'en parlait, je le nierais de confiance. Mais je me demande si ce n'est pas là une invention tenue en réserve pour expliquer après coup quelque entreprise comme le bombardement du chemin de fer au-delà de notre frontière ou une opération sur l'île de Haïnan ou Pakhoï.

Je crois qu'il serait très heureux que je puisse sans délai redresser l'opinion des cercles officiels japonais que nous ravitaillons la Chine en matériel de guerre par notre chemin de fer.

Mais je n'aborderai le premier cette question que si Votre Excellence me fait savoir qu'en effet nous ne le faisons et ne le ferons pas.

494

NOTE DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE A LA S.D.N.

Démarches officieuses italiennes

Genève, (A partir du 27) [1] *septembre 1937.*

I. — Lorsque les gouvernements français et anglais communiquèrent le texte de l'arrangement de Nyon au gouvernement italien, celui-ci fit connaître son sentiment par une note remise le 14 septembre aux deux chargés d'affaires et à la presse, et qui déclarait « inacceptables » les termes de l'arrangement, celui-ci n'accordant pas à l'Italie « des conditions de parité absolue avec n'importe quelle autre puissance dans n'importe quelle zone de la Méditerranée » [2].

Cependant, dès le lendemain, M. Bova-Scoppa qui, sans en avoir le titre, exerce en fait les fonctions de délégué permanent de l'Italie à la Société des Nations, priait M. Spitzmuller, avec lequel il entretient de longue date des relations personnelles, de le recevoir à la délégation.

Chargé par son gouvernement de s'enquérir discrètement, mais à une source autorisée des réactions qu'avait suscitées chez M. Delbos, comme chez M. Eden, le communiqué de Rome, le ministre plénipotentiaire italien ne cachait pas le caractère officieux de sa démarche. En conséquence, et sans parvenir à dissimuler la vive inquiétude de l'Italie qui redoutait que son attitude fût considérée comme une fin de non-recevoir définitive, M. Bova-Scoppa demanda à son collègue s'il pouvait, à titre amical, lui faire connaître le sentiment réel de la délégation française et, éventuellement, de la délégation britannique, sur la position adoptée par son pays.

M. Spitzmuller commença par exposer son opinion personnelle à son collègue italien. La France et l'Angleterre avaient largement manifesté leur désir de collaboration : leur insistance pour amener le gouvernement de Rome à participer à la conférence de Nyon, comme leur souci de le tenir informé de l'issue des négociations, témoignaient assez largement de leur intention de ne pas laisser l'Italie à l'écart, lorsqu'il s'agissait de questions méditerranéennes,

(1) Cette note est datée dans les documents qui la conservent du 22 septembre. En fait, ainsi que l'indique la mention *in fine* du 27 comme date à laquelle se seraient ouvertes à Paris les négociations d'experts, elle ne saurait être antérieure au 27.

(2) Le texte de la note italienne est reproduit ci-dessus sous le n° 445.

pour que personne ne fût fondé à la mettre en doute. Cela étant, le communiqué du 14 septembre ne pouvait être considéré que comme un refus, à cette nuance près, peut-être, que ce refus ne paraissait pas rédigé de manière à éliminer sans recours toute possibilité d'arrangement ultérieur.

M. Bova-Scoppa reconnut qu'il en était ainsi et que, si le communiqué avait surtout pour but, du côté italien, de sauver la face, il n'en contenait pas moins réellement l'expression implicite des revendications du gouvernement de Rome, dont la satisfaction pourrait permettre son adhésion à l'arrangement de Nyon.

M. Spitzmuller fit alors observer qu'au cas où l'Italie ne refuserait pas de poursuivre la discussion, on se trouverait devant l'alternative suivante :

— ou bien les puissances occidentales devaient provoquer des contre-propositions italiennes;

— ou bien le gouvernement fasciste prendrait les devants.

Il semblait exclu que la France et l'Angleterre, après leurs précédents efforts, insistassent à nouveau, mais si, au contraire, l'Italie formulait des observations constructives, il y avait lieu de présumer qu'elles seraient examinées avec sympathie.

M. Bova-Scoppa pria alors son collègue français de consulter le Ministre lui-même et, dans la mesure du possible, la délégation britannique, afin de pouvoir faire état, vis-à-vis de son gouvernement, de déclarations autorisées.

En approuvant les indications déjà données, le Ministre chargea M. Spitzmuller de préciser que la France avait, pour sa part, non seulement fait tout ce qui dépendait d'elle pour tenir compte tant de la situation de l'Italie en Méditerranée que de sa position réservée à l'égard de la conférence, mais qu'il avait même tenu à souligner, en séance, le prix qu'il attacherait à la participation de notre voisine du sud-est. Maintenant que les stipulations de l'arrangement de Nyon étaient arrêtées en commun par les puissances participantes, c'était à l'Italie seule qu'il incombait de présenter des observations sur un texte qui lui avait été officiellement communiqué. Elle devrait s'y prêter d'autant plus facilement que le texte de l'accord offrait la possibilité de modifier éventuellement, dans une certaine mesure, les dispositions convenues. La rédaction même de la réponse italienne ne pouvait, en tout état de cause, être considérée comme apportant de telles observations, puisqu'elle ne constituait qu'un énoncé de considérations négatives de caractère général.

De son côté, M. Stevenson fut autorisé par M. Eden à affirmer l'identité de vues de l'Angleterre en la matière. Le secrétaire d'État tint toutefois à faire répéter au représentant italien qu'au cas où des négociations viendraient à s'engager entre les trois gouvernements, qu'il tenait à ce qu'elles eussent lieu par la voie diplomatique ordinaire et non à Genève, dans la crainte sans doute d'indiscrétions, susceptibles d'amener telle ou telle puissance à susciter de nouveaux incidents.

En faisant part des réponses des deux gouvernements à M. Bova-Scoppa qui ne cacha pas son soulagement, M. Spitzmuller ne manqua pas d'ajouter qu'en tout état de cause, les dispositions arrêtées en matière navale entre la France et la Grande-Bretagne entreraient en vigueur le 20 septembre.

II. — Le lendemain, M. Bova-Scoppa revint voir M. Spitzmuller. Après avoir reçu les éclaircissements fournis la veille, le comte Ciano l'avait prié par le téléphone d'effectuer une nouvelle démarche. L'Italie marquait sa surprise qu'on eût vu dans sa réponse du 14 septembre un refus sans phrase d'accepter les bases de l'arrangement de Nyon. Au contraire, d'après le comte Ciano, le communiqué italien constituait une proposition formelle, puisqu'il posait la parité absolue de la flotte italienne avec les flottes anglaise et française en Méditerranée comme condition de la participation du gouvernement fasciste à l'accord. M. Bova-Scoppa s'ingéniant à développer cette thèse sous tous ses aspects et de la manière la plus pressante, il lui fut répété qu'il était impossible d'accorder le moindre caractère positif à la réponse italienne : telle qu'elle était rédigée, elle ne pouvait être considérée que comme la motivation d'un refus exprimé d'une manière catégorique et non pas comme une acceptation même conditionnelle.

Le représentant italien demanda néanmoins si, après le commentaire dont il venait d'éclairer l'attitude italienne, la France et l'Angleterre ne voudraient pas modifier leur interprétation. Sans lui laisser grand espoir, M. Spitzmuller lui proposa de saisir à nouveau le Ministre et la délégation britannique, et rendez-vous fut pris pour le lendemain.

III. — Au cours de cette nouvelle entrevue du 17 septembre, M. Spitzmuller, après avoir pris l'avis de M. Massigli et de M. Delbos d'une part, et, de l'autre, de M. Stevenson, qui consulta de son côté M. Eden, ne put que confirmer la position des deux pays. Il fit tout d'abord ressortir au représentant italien que l'interprétation franco-anglaise du texte italien ne provenait pas du désir de se dérober à des conversations auxquelles la France, comme l'Angleterre, étaient prêtes au contraire. Et, afin de marquer que les gouvernements des deux puissances occidentales n'étaient pas seuls de leur avis, M. Spitzmuller soumit à M. Bova-Scoppa une série d'articles parus dans la presse française, anglaise et surtout italienne et allemande, qui tous considéraient la réponse italienne comme un refus non équivoque.

A l'objection formulée par M. Bova-Scoppa que l'opinion des gouvernements pouvait fort bien différer de celle de la presse, il fut répondu qu'il ne s'agissait pas ici de l'énoncé d'une opinion plus ou moins subjective, mais d'une simple constatation de fait basée sur la rédaction d'un texte dont l'interprétation ne faisait de doute pour personne : si le sens d'un refus avait été attribué d'une manière générale au communiqué italien du 14 septembre, c'est parce qu'il était rédigé de manière à constituer un tel refus, tout au moins apparent, et c'était là la seule question qui importait. Ce point bien établi, M. Spitzmuller ne put que répéter, devant la vive insistance de son collègue, les idées qu'il avait développées au cours des deux entretiens précédents : les deux gouvernements, loin de souhaiter voir l'Italie s'exclure d'elle-même de la nouvelle forme de collaboration qui venait d'être inaugurée en Méditerranée, étaient disposés à examiner avec sympathie ses propositions, à condition qu'elles revêtissent un caractère à la fois positif et concret.

M. Spitzmuller conclut en attirant à nouveau l'attention de M. Bova-Scoppa sur les inconvénients que présentait la poursuite de telles tractations à Genève :

pour officieuses qu'elles fussent, elles n'en étaient pas moins venues déjà à la connaissance de la presse et du public, provoquant des interprétations contradictoires; elles étaient de plus susceptibles de prêter le flanc aux incidents que certaines personnalités ou certaines puissances pourraient susciter. Dans ces conditions, c'était à Rome qu'il convenait de reprendre les négociations, et par la voie diplomatique, chose d'autant plus facile que les points de vue respectifs paraissaient maintenant élucidés.

M. Bova-Scoppa s'étant ensuite enquis si le texte du second arrangement de Nyon, relatif aux bâtiments de surface et aux aéronefs, serait également communiqué à son gouvernement, il fut lui répondu par l'affirmative. Le ministre italien demanda alors s'il ne serait pas possible aux deux chargés d'affaires français et britannique, lorsqu'ils s'acquitteraient de leur mission, de présenter la chose de manière à rendre possible une nouvelle avance de la part de l'Italie qui conservait le souci de ne pas apparaître en solliciteuse : si le gouvernement de Rome finissait par modifier sa position, il cherchait avant tout à ne sembler point l'avoir fait de lui-même. M. Spitzmuller l'assura que dans toute la mesure du possible, les deux gouvernements ne manqueraient pas de saisir cette occasion de réitérer leurs regrets de l'abstention italienne, mais encore une fois qu'ils ne pouvaient évidemment aller plus loin en formulant des propositions.

IV. — Les termes dans lesquels fût effectuée la communication à Rome de l'accord additionnel à l'arrangement de Nyon [1] fournirent au gouvernement fasciste l'occasion cherchée de corriger le sens de sa réponse du 14 septembre, tout en sauvant les apparences et sans paraître céder du terrain.

Dès le 20 septembre, M. Bova-Scoppa revenait à la charge et interrogeait M. Spitzmuller sur le sens dans lequel la France et l'Angleterre se préparaient à répondre à la revendication italienne de parité, maintenant positivement formulée. Le représentant italien insistait surtout pour que cette réponse comportât une reconnaissance expresse de cette parité.

Il fut indiqué à M. Bova-Scoppa que, dans leur communication, les deux gouvernements prendraient acte avec satisfaction du désir d'une entente manifesté par Rome, qu'ils rappelleraient volontiers qu'ils n'avaient jamais songé à contester l'importance des intérêts de l'Italie, grande puissance méditerranéenne, mais qu'il n'était pas dans leurs intentions d'entamer une discussion sur la question de la parité, manifestement en dehors de l'objet de la conférence de Nyon. Si l'Italie avait participé à la conférence, elle aurait évidemment été traitée sur le même pied que la France et l'Angleterre, et n'aurait pas eu à poser un problème qu'aucune autre puissance n'avait eu l'idée de soulever. M. Bova-Scoppa insistant encore pour la reconnaissance préalable du principe de la parité, faute de laquelle les négociations entre experts ne pouvaient pas, selon lui, avoir d'objet utile, il lui fut objecté que, même sur le plan technique, l'idée de parité entre les flottes anglaise et fran-

(1) Reproduit ci-dessus sous le nº 461.

çaise n'avait pas été soulevée. Dans ces conditions, il n'était vraiment pas possible d'accorder à l'Italie un traitement privilégié.

Le délégué italien ne cacha pas sa contrariété. Il se répandit en propos amers sur la méfiance témoignée par l'opinion franco-anglaise envers l'Italie, notamment en ce qui concerne les intentions futures du gouvernement de Rome en Espagne.

« Comment peut-on nous soupçonner, s'écria M. Bova-Scoppa, d'avoir des visées territoriales sur l'Espagne ou les possessions espagnoles, après ce que le Duce a proclamé à plusieurs reprises? Au cours de sa lutte contre Napoléon, l'Angleterre a, elle aussi, envoyé des troupes en Espagne et elle les a retirées sans chercher à conserver dans la péninsule ibérique aucun avantage une fois qu'elle eut atteint le but cherché, c'est-à-dire la chute de l'Empereur. Il en est de même pour nous : une fois le gouvernement rouge éliminé, il ne restera plus un Italien en armes sur le sol espagnol ».

M. Spitzmuller fit observer à son collègue que, si les déclarations de M. Mussolini avaient été en effet enregistrées avec satisfaction par les puissances occidentales, elles n'en gardaient pas moins un caractère par trop général, car elles ne s'adressaient à aucune puissance en particulier. M. Bova-Scoppa souligna qu'il était chargé de réitérer au gouvernement français, de façon expresse, les assurances de désintéressement total de l'Italie en Espagne. En prenant acte de cette déclaration, M. Spitzmuller lui fit observer qu'elle gagnerait à être consignée par écrit.

M. Bova-Scoppa prit alors congé en déclarant qu'il allait réfléchir à la question et présenter à son gouvernement des suggestions à cet égard.

V. — La réponse franco-anglaise fut communiquée à Rome le lendemain. Prenant acte du désir de collaboration manifesté par le gouvernement romain, elle maintenait la discussion sur le terrain technique et proposait l'ouverture de négociations à Paris entre experts navals français, anglais et italien, en vue de permettre la participation de la flotte italienne aux mesures arrêtées entre les flottes anglaise et française en exécution de l'accord de Nyon [1].

De son côté, le représentant italien à Genève demandait, le 21 septembre, une entrevue personnelle au Ministre qui, empêché, ne put le recevoir que le 22, et au cours de laquelle M. Bova-Scoppa renouvela, cette fois sous une forme officielle, les déclarations de désintéressement territorial de son gouvernement [2].

Cette dernière démarche amorça les conversations tripartites actuellement en cours, parallèlement aux négociations d'experts qui se sont ouvertes à Paris le 27 septembre.

(1) Voir ci-dessus le n° 473.
(2) Le compte rendu de cette entrevue est ci-dessus reproduit sous le n° 481 (I)

495

Le Lieutenant-colonel Morel, Attaché militaire de France à Madrid, à M. Daladier, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre.

D. nº 522 [1]. Secret et confidentiel. *Valence, 27 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cab. E.M.A., 19 octobre.)

J'ai l'honneur de vous rendre compte d'un entretien que j'ai eu le 26 septembre avec M. Fernandez Bolaños, sous-secrétaire à l'armée de Terre.

L'entretien a été cordial comme les précédents. M. Fernandez Bolaños est un homme intelligent et fin, franc et compréhensif. Je n'attendais pas de notre conversation autre chose que la reprise, après mon absence, de nos bons rapports : aussi, espérant peu, je n'ai pas été déçu.

J'ai remis sur le tapis la question du matériel étranger; je ne lui ai pas caché que mes chefs s'étonnaient que les rapports amicaux entre la France et le gouvernement de Valence n'eussent pas pour conséquence une plus grande libéralité dans les renseignements qui pourraient m'être donnés; que si la France n'avait pas fait tout ce que ce gouvernement attendait d'elle, il n'avait tout de même pas que des motifs de plainte, et que si je n'avais pas le droit d'être traité comme le représentant d'un pays allié, j'avais tout de même celui de n'être pas traité absolument comme un neutre; que je m'étonnais enfin que, pour ces renseignements, on parlât encore d'échange alors que tant de faveurs lui avaient été données gratuitement.

Tout en protestant de ses sentiments amicaux à l'égard de la France et particulièrement à mon endroit, le sous-secrétaire me répondit qu'il n'y avait qu'à espérer une modification, qu'il considérait comme prochaine, des rapports entre Paris et Valence; qu'on attendait beaucoup de la visite de M. le Président Negrin à Paris; que quant à lui, tout ce qu'il demandait, c'était que la frontière « fût un peu plus entr'ouverte ».

J'avouai alors mon incompétence et j'ajoutai que les officiers français de mon grade ne s'occupaient pas de la politique extérieure de leur gouvernement, mais acceptaient simplement comme un fait la situation de base qu'elle fournissait à leur activité professionnelle. Les entretiens avec les personnalités militaires espagnoles toutes chaudes encore des luttes politiques ont toujours tendance à verser dans l'exposé politique; elles cherchent à entraîner l'interlocuteur dans cette voie.

Quant à la situation générale, le sous-secrétaire, qui paraît un esprit réaliste, continue à avoir confiance dans l'issue de la lutte. Il entrevoit la victoire gouvernementale comme très éloignée; il s'attend à des insuccès partiels. Il ne croit pas à la possibilité d'une victoire décisive des nationalistes contre qui,

(1) Extraite des archives de la Guerre.

à son avis, travaille le temps. Étant lui-même au centre d'un travail d'organisation dont je vous ai signalé l'ampleur [1], peut-être ne voit-il pas le peu de consistance de la matière réelle sur laquelle il travaille. Sa seule crainte, qui est générale ici, c'est que des renforts italiens nouveaux et massifs rompent l'équilibre avant que l'armée républicaine soit prête à soutenir le choc. Il ne m'a pas caché les insuffisances qui avaient été constatées dans les récentes offensives, mais m'a prié de me souvenir du travail fait depuis six mois.

Il m'a dit ensuite qu'il songeait à organiser cette liaison avec les attachés militaires que je réclame depuis quatorze mois. Il m'a demandé à ce sujet comment fonctionnait cette liaison en France.

Revenant enfin sur la question qui avait formé le début de notre entretien, il m'a suggéré que les renseignements que je demandais pourraient être obtenus par l'intermédiaire de la Russie notre alliée. Je lui répondis que je transmettrais cette suggestion, mais que quant à moi, je n'étais accrédité à Valence qu'auprès des Espagnols.

En me raccompagnant, il me rappela la proposition qu'il m'avait faite autrefois d'accueillir une mission militaire française. Je lui dis que j'avais déjà transmis à Paris sa proposition, mais que s'il s'agissait de donner des renseignements à des officiers français, il y en avait déjà un à Valence qui était tout disposé à les recevoir, et que si le gouvernement attendait qu'il y en eût plusieurs réunis pour leur donner ce qu'on refusait à l'attaché militaire, l'idée pouvait venir à un observateur malveillant que la venue de la mission était attendue dans un but de propagande, dans l'espoir de présenter des observateurs comme des conseillers.

Je vous transmets toutefois à nouveau cette suggestion dont il ne m'appartient pas au surplus de juger l'opportunité.

496

LE GÉNÉRAL RENONDEAU, ATTACHÉ MILITAIRE DE FRANCE À BERLIN,
À M. DALADIER, MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE ET DE LA GUERRE.

D. nº 722/AM [2]. *Berlin, 27 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cab. min., 19 octobre.)

Je vous ai rendu compte (cf. nº 664/AM du 7 septembre 1937) [3] du renseignement, qui m'a été donné comme très sûr, selon lequel deux divisions « spéciales » seraient créées en octobre et ajoutées au cadre actuel de l'armée allemande.

(1) Voir, au tome V de la présente série, le nº 355.
(2) Extraite des archives de la Guerre.
(3) Document reproduit ci-dessus sous le nº 407.

Le major von Pappenheim, que j'ai questionné ces jours derniers au sujet de l'augmentation possible de la Reichswehr, m'a répondu, en reprenant les mots prononcés un jour par M. Hitler, qu'il n'y aurait plus de surprises à cet égard. Mais l'accent qu'il a donné à sa réponse a manqué de netteté. Puis il m'a rappelé que je l'avais interrogé le soir du 5 mars 1936 au sujet de la réoccupation de la Rhénanie, que tout le monde pressentait, mais dont personne ne soupçonnait l'imminence; il m'a rappelé sa réponse nettement négative, parce que telle était la consigne donnée aux officiers; le surlendemain, la zone démilitarisée était réoccupée.

Je me suis demandé s'il n'évoquait pas ce souvenir pour me faire comprendre que de nouvelles consignes l'empêchaient de nouveau de dire la vérité.

Or, le bruit court parmi les journalistes de Berlin que les unités de S.S. connues sous le nom de S.S. à la disposition (*Verfügungstruppe*) seront prochainement absorbées par la Wehrmacht. On sait, d'une part, que, dès mars 1935, au moment où la décision de réorganiser l'armée a été rendue publique, il a été dit qu'il serait créé une division de S.S., cette division demeurant en dehors de l'armée. En fait, nous avons vu se créer trois régiments (*Leibstandarte*, *Deutschland*, *Germania*), un bataillon du génie, un détachement de transmissions; mais cette force n'a pas reçu d'artillerie jusqu'ici; elle est dispersée sur le territoire; elle n'a jamais été réunie pour manœuvrer. Ses hommes sont sévèrement sélectionnés, admirablement équipés et entraînés, mais les cadres ne sont pas rompus au maniement de la troupe en campagne au même degré que ceux de la Wehrmacht, d'où une nuance de dédain marquée par les officiers de l'armée régulière à l'égard des cadres des S.S.

Il est donc très possible, ainsi que la rumeur s'en répand, que la *Verfügungstruppe* constitue prochainement une division nouvelle, prenant la place de l'ancienne garde, dont elle a déjà en partie le caractère. Ceci nécessitera une réorganisation, notamment dans le commandement, les cadres; il faudra adjoindre à ces forces de l'artillerie, des canons antichars, etc.

Ne formera-t-on qu'une seule division ? Je sais que la *Leibstandarte*, si elle a été composée, d'une manière générale, comme un régiment ordinaire, possède des organes supplémentaires, notamment des motocyclistes; on croit qu'elle dispose même d'un quatrième bataillon; elle dispose, comme les deux autres *Verfügungsstandarten*, d'une colonne de transport. Un de mes collègues qui a visité les cuisines très modernes de la *Leibstandarte* m'affirme que cette dernière compte au moins 5.000 hommes à l'effectif. D'autre part, les casernes de la *Verfügungstruppe* de Munich pourraient, m'assure-t-on, abriter deux régiments. Peut-être assisterons-nous à la création, non pas d'une seule division, mais de deux divisions. Ce serait l'explication de la rumeur de la création de « deux divisions spéciales ».

J'ajoute que le *Bulletin officiel* de l'armée annonce, pour le 12 octobre, la publication d'une nouvelle répartition des *Wehrbezirke* entre les régions de corps d'armée; il est probable qu'il s'agit là de la création du XIIIe C. A. à Nuremberg, attendue depuis longtemps pour le mois d'octobre.

497

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 3851, 3852. *Berlin, 28 septembre 1937, 19 h. 41, 19 h. 42.*
(*Reçu :* 20 h. 50.)

Quelle que soit la valeur des toasts qui ont été échangés hier soir [1] et celle des discours qui seront prononcés tout à l'heure au stade de Berlin, les entretiens qui se déroulent à l'heure actuelle en petit comité, chez M. Goering, à la Schorfheide, les dépassent certainement en importance. C'est là, en effet, loin des oreilles indiscrètes, qu'ont dû être abordés les grands sujets et les échanges de vues décisifs. M. Goering paraît avoir été chargé de mener le jeu. Son tempérament fougueux, sa franchise brutale, jointe à la connaissance plus approfondie qu'il a du caractère de M. Mussolini, lui permettent de tenir au Duce un langage plus direct, tandis que M. Hitler, plus timide, et plus méfiant peut-être, éprouve, en face du Duce, une certaine gêne. Que sortira-t-il de ce conciliabule? On ne le saura pas, sans doute, avant quelque temps.

D'après ce qui m'est rapporté, M. Mussolini ne serait pas disposé à aller dans l'abandon de la cause autrichienne aussi loin que l'Allemagne le souhaiterait. Je ne pense pas, cependant, qu'il se montre aussi ferme qu'on l'espère à Vienne et j'ai peine à concevoir qu'il s'oppose résolument à la thèse du plébiscite si, du côté allemand, on lui promet de ne pas appliquer ce plébiscite par des moyens de violence. En ce qui concerne la Tchécoslovaquie, Le Duce ira plus facilement au-devant des intentions du Reich et sera plus aisément enclin à laisser carte blanche à celui-ci. Mais les dirigeants nazis lui représenteront que les deux opérations sont liées et qu'il faut d'abord être sûr du gouvernement installé à Vienne avant de pouvoir exercer sur Prague une pression projetée.

Pour ces raisons, il est possible que la visite du Duce en Allemagne n'apporte pas de changement essentiel à l'état de choses que nous connaissons depuis un an. Car la paix qui nous est et nous sera proposée, est une paix de style fasciste, excluant la Russie bolcheviste, fléau de la culture européenne; et quant à reculer en Espagne et à laisser le général Franco [se débrouiller], c'est, à mon avis, une illusion que d'en croire les deux dictateurs capables avant que la victoire des nationalistes espagnols ne leur semble définitivement assurée.

[1] Au cours d'un grand dîner offert par le Duce au Führer. Le Duce, arrivé en Allemagne le 25, était l'objet d'une grandiose réception à Munich. Il assistait le lendemain à des manœuvres dans le Mecklembourg. Le 27, après avoir visité les usines Krupp à Essen, il parvenait à Berlin. Voir également ci-après le no 502.

498

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nº 2401. *Londres, 28 septembre 1937, 19 h. 43.*

(*Reçu :* 20 h. 55.)

Lord Plymouth m'a consulté confidentiellement sur la position à prendre dans les circonstances actuelles. Faut-il convoquer le Comité que le public considère trop volontiers comme déjà défunt?

Faut-il attendre que la situation se soit éclaircie et que toutes les puissances aient montré, d'une manière qui ne prête à aucune équivoque, l'intention de respecter l'engagement qu'elles ont pris de ne pas intervenir dans le conflit espagnol?

D'après les renseignements du délégué britannique, les grandes puissances, à l'exception de la France, n'auraient pas encore répondu aux propositions du Bureau concernant les réformes à apporter au contrôle [1].

Dans ces conditions, j'ai dit à lord Plymouth que je ne voyais pas bien l'intérêt que pourrait avoir une convocation immédiate du Comité. Elle jetterait de la confusion dans l'esprit du public et il ne pourrait en résulter aucun travail sérieux ni aucune décision répondant à la gravité des circonstances.

499

M. CORBIN, AMBASSADEUR DE FRANCE À LONDRES,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

D. nº 780. *Londres, 28 septembre 1937.*

(*Reçu :* Cabinet, 1er octobre; Dir. pol., 4 octobre.)

Les renseignements qu'a reçus le Foreign Office durant ces derniers jours n'apportent pas grande lumière sur le développement des événements militaires en Chine. Nulle part les succès de l'assaillant n'ont pris de tournure décisive. On sait que les Japonais ont débarqué 18.000 hommes au nord de Changhaï et qu'ils vont tenter un nouvel effort dans la direction de Nankin. Au nord, les Chinois se retirent peu à peu, mais ils n'ont pas atteint encore la

(1) Voir ci-dessus le nº 450 (et note).

ligne de repli qu'ils s'étaient fixée et ils n'ont pas subi de revers assez sérieux pour se trouver réellement ébranlés dans leur résistance.

Néanmoins, leurs réserves de matériel et de munitions s'épuisent rapidement. Les aéroplanes en particulier, dont ils n'avaient qu'un nombre restreint au début des hostilités et dont la consommation a dû être considérable, doivent être maintenant réduits au minimum.

Cependant, les Japonais doivent bien sentir que leurs difficultés iront en croissant au fur et à mesure de leurs progrès à l'intérieur du continent. Il faut donc penser qu'ils ont pesé toutes leurs chances à cet égard et qu'ils sauront s'arrêter quand leurs armées seront trop exposées et trop loin de leurs bases.

Sir Alexander Cadogan m'a dit que l'on se félicite à Londres du travail accompli jusqu'à présent par le comité des Vingt-trois [1]. Il aurait été déplorable qu'il se bornât en tout et pour tout à nommer un sous-comité chargé de suivre l'affaire. Les déclarations qu'il a faites au sujet du bombardement des villes ouvertes et de l'humanisation de la guerre représentent à peu près tout ce qu'on peut attendre d'un pareil organisme. Peut-être pourra-t-il aller plus loin et rechercher les responsabilités du conflit pour prononcer un jugement plus décisif.

Mais il est peu probable que tout cela fasse quelque effet à Tokyo, sinon d'y créer une irritation croissante. Les Japonais sont instruits depuis longtemps de l'impossibilité où se trouve l'Europe de s'unir pour condamner une agression et surtout pour prendre des mesures de répression efficaces. Tout en regrettant cette situation, le Foreign Office ne conserve aucun espoir d'y remédier. C'est toujours aux États-Unis que se trouve la clé du problème. Le gouvernement américain est fermement décidé à ne pas se mêler du conflit tant qu'il n'y sera pas impérieusement obligé par la pression de son opinion publique. Or l'opinion américaine ne semble pas près de s'émouvoir. L'avis de sir Ronald Lindsay est le même : puisqu'ils n'ont manifesté aucune émotion devant les bombardements de Changhaï, de Nankin et de Canton, c'est que rien ne peut secouer l'apathie des Américains. On fait remarquer d'ailleurs ici que leurs intérêts matériels sont loin d'être comparables à ceux de la Grande-Bretagne et même de la France. L'Amérique fait un commerce important avec la Chine, mais elle ne possède là-bas que peu de grandes entreprises et ses placements y sont négligeables au regard des capitaux français et anglais qui y ont été investis.

Il est donc probable que nous continuerons à assister à des sursauts d'indignation chaque fois que les Japonais commettront de nouveaux actes de barbarie contre la population désarmée. Mais, en Amérique comme en Europe, ces manifestations ont grande chance de garder un caractère superficiel et dans l'opinion de sir Alexander Cadogan, elles ne détermineront pas en tout cas cette révolte générale des consciences qui pourrait obliger les gouvernements à agir.

[1] Allusion au Comité consultatif constitué à Genève pour suivre les rapports sino-japonais en vertu d'une résolution de l'Assemblée du 24 février 1933.

Ce n'est pas à dire que la position de ceux-ci et en particulier celle du gouvernement anglais sera bien facile. Pour le moment, le Foreign Office multiplie les protestations à Tokyo et les Japonais n'en tiennent aucun compte. De temps à autre, le Gaïmusho donne certaines assurances ou certains espoirs. C'est ainsi qu'il aurait annoncé dernièrement au représentant de la Grande-Bretagne que les bombardements cesseraient après le 25 septembre. Mais tout cela importe fort peu aux militaires qui sont bien décidés à continuer de mener la guerre comme ils l'entendent.

Telles sont pour le moment les vues générales du Foreign Office sur le conflit sino-japonais. Elles s'accordent avec celles de l'Amirauté et du War Office, qui sont particulièrement soucieux d'éviter des complications en Extrême-Orient durant cette période de réorganisation. Cette attitude pourra-t-elle être maintenue si la guerre se prolonge et si les opérations prennent plus d'intensité? Les milieux syndicalistes, les centres religieux et non conformistes ont donné déjà des signes d'agitation et se préparent à engager une campagne de propagande en faveur du boycottage des produits japonais. Les personnalités officielles que j'ai rencontrées désapprouvent et regrettent ce mouvement. Elles prétendent qu'un boycottage aura pour effet de pousser les Japonais à des mesures extrêmes qui pourraient bien ne plus atteindre les puissances occidentales seulement dans leurs intérêts matériels, mais poser des questions plus graves.

Il sera intéressant de savoir comment le Parlement, qui reprend ses séances à la fin de ce mois, réagira à son tour en présence de cette situation. Jusque là, il serait vain d'émettre des pronostics sur le développement que prendra le mouvement de réprobation qui se dessine dans le public.

500

M. Corbin, Ambassadeur de France à Londres,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

T. nos 2402, 2403. *Londres, 29 septembre 1937* (1).

(*Reçu :* 11 h.15.)

Le secrétaire d'État, qui estime que la note commune franco-britannique devrait être remise à Rome avant la fin de cette semaine, m'a fait parvenir un projet représentant, me dit-il, ses vues et celles du Premier ministre.

Il m'a demandé de faire parvenir ce texte le plus tôt possible à Votre Excellence en exprimant l'espoir qu'il rencontrera son agrément. En voici la traduction :

« Projet de note franco-anglaise :

(1) Par téléphone en clair.

« Les gouvernements de France et du Royaume-Uni ont constaté avec plaisir qu'à la suite des conversations qui ont eu lieu à Paris entre leurs experts navals et ceux du gouvernement italien [1], il est maintenant possible d'envisager la modification de l'arrangement signé à Nyon le 14 septembre, d'une manière propre à assurer la participation de l'Italie *aux mesures* convenues pour rendre cet arrangement effectif.

« De plus, les deux gouvernements ont enregistré avec satisfaction les assurances données par Son Excellence le comte Ciano au chargé d'affaires de Grande-Bretagne à Rome, assurances suivant lesquelles le gouvernement italien n'a pas actuellement l'intention d'autoriser l'envoi de nouveaux volontaires en Espagne [2]. Ils ont pris note également de l'assurance donnée à M. Delbos par M. Bova-Scoppa à Genève d'après laquelle le gouvernement italien n'a l'intention de maintenir aucune troupe soit en Espagne, soit dans les îles Baléares, une fois que la guerre civile aura pris fin [3].

« Les gouvernements de France et du Royaume-Uni désirent sincèrement que les luttes intérieures en Espagne cessent d'être cause de suspicion et de troubles internationaux, et que, dans cette partie de l'Europe, la situation évolue de manière à permettre de réaliser ailleurs des progrès vers un apaisement général. Mais ils sont convaincus qu'aucune amélioration sérieuse de la situation n'est possible, avant que d'autres mesures n'aient été appliquées pour rendre effective la politique de non-intervention par le retrait des ressortissants non espagnols qui prennent actuellement part au conflit. Aussi longtemps que des étrangers en nombre considérable continueront d'apporter leur appui aux deux partis, le risque de troubles internationaux graves subsistera; il tendra inévitablement à augmenter, tant qu'au moins un nombre substantiel de ces étrangers n'aura pas été rapatrié. De plus, si ardemment que les gouvernements de France et du Royaume-Uni désirent s'en tenir aux engagements qu'ils ont pris à la suite des accords internationaux concernant l'envoi d'armes et d'hommes en Espagne, ils ne peuvent se dissimuler la difficulté de maintenir cet état de choses, à moins que telles mesures ne soient prises pour rendre la politique de non-intervention plus efficace qu'elle ne l'est à l'heure actuelle. Pour atteindre ce but, les gouvernements de France et du Royaume-Uni ont l'honneur d'inviter le gouvernement italien à engager avec eux les conversations destinées à réaliser, si possible, un accord sur les mesures propres à assurer l'application de cette politique. A leur avis, un tel arrangement n'apporterait pas seulement une contribution importante à l'amélioration de la situation politique, mais encore un tel rapatriement une fois effectué, la question de la reconnaissance, sous certaines conditions, des droits de belligérants aux deux partis, devrait être assurée d'une solution. Les deux gouvernements désirent sincèrement que ces conversations, auxquelles ils attachent la plus grande importance, puissent avoir lieu le plus tôt possible ».

Communiqué à Genève sous les nos 247-248.

(1) Sur ces conversations, voir ci-dessus les nos 473, 477 494.
(2) Voir ci-dessus le no 480 (note).
(3) Voir ci-dessus les nos 481-I (ann. I) et II, 494.

501

M. PUAUX, MINISTRE DE FRANCE À VIENNE,
à M. DELBOS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

T. nos 904 à 908. Réservé. *Vienne, 29 septembre 1937, 19 h. 50.*

(*Reçu :* 21 h. 25.)

Une indiscrétion du bourgmestre de Baden ayant fait connaître à la presse l'entrevue Hodza-Schuschnigg que l'on aurait préféré tenir secrète, un communiqué a été donné aux journaux selon lequel l'entretien aurait eu comme seul objet les relations économiques austro-tchécoslovaques (1).

En réalité, la conversation a donné lieu à un large tour d'horizon dont M. Schmidt m'a rapporté les grandes lignes d'après les notes du Chancelier. M. Hodza a mis son interlocuteur au courant des négociations de la Petite Entente avec la Hongrie(2), sur l'issue desquelles il s'est montré pessimiste en raison de l'opposition présumée de l'amiral Horthy et de la méfiance de M. de Kanya.

M. Hodza a meilleure impression que par le passé de la Yougoslavie, dont les relations avec l'Italie se seraient refroidies et qui achète moins de matériel de guerre en Allemagne et plus en Tchécoslovaquie. Il s'est toutefois exprimé en termes réservés à l'égard de M. Stoyadinovitch qu'il tient pour un homme d'affaires plutôt que pour un homme d'État.

Le président du Conseil a parlé également de sa conversation avec M. Léon Blum (3) en soulignant les liens qui attachent son pays aux démocraties occidentales. Il a présenté les relations soviéto-tchécoslovaques comme correctes mais sans plus.

M. Hodza s'est étendu surtout sur le danger allemand en faisant état des informations qui ont fait l'objet du télégramme de M. de Lacroix (nos 729-735) (4). M. Schuschnigg l'a trouvé à cet égard très préoccupé et presque anxieux. Le Chancelier, pour sa part, ne croit pas à un militarisme [aveugle].

M. Hodza ayant demandé s'il était exact qu'il y eût des officiers allemands dans l'armée autrichienne, M. Schuschnigg l'a formellement démenti.

(1) Le télégramme 899 de Vienne, du 25 septembre, annonçait que M. Hodza devait passer deux jours à Baden, près de Vienne, dans le plus strict incognito, et y rencontrer le chancelier autrichien.

(2) Négociations, qui poursuivaient celles de la conférence de Sinaïa (voir ci-dessus les nos 353, 380, 382, 388, 392).

(3) Qui se trouvait à Prague à l'occasion des obsèques du président Masaryk.

(4) Du 23 septembre, ci-dessus reproduit sous le no 486.

502

M. François-Poncet, Ambassadeur de France à Berlin,
à M. Delbos, Ministre des Affaires étrangères.

D. nº 1516 [1]. *Berlin, 29 septembre 1937.*

(*Reçu :* Dir. pol., 6 octobre.)

Il ne saurait être question de relater ici le détail extérieur de la réception qui a été faite à M. Mussolini en Allemagne, du 25 au 29 septembre. Les correspondants de journaux y ont pourvu.

Ce n'est pas, d'ailleurs, que l'aspect spectaculaire de ces journées soit négligeable. Il est, au contraire, des plus importants. Tout ce faste, cet océan d'hommes et de drapeaux, ce déroulement d'étoffes, cette accumulation de tours et de pilastres, cette profusion d'aigles, de croix gammées et de faisceaux dorés, ce luxe d'illuminations, avaient pour but de frapper à la fois le Duce, le peuple allemand et le monde, de saisir leur imagination et de les plonger dans l'admiration du génie organisateur et de la puissance réelle du IIIe Reich.

En ce qui concerne le Duce, on peut penser que les dirigeants du national-socialisme sont parvenus à leurs fins. Tous les témoignages recueillis à ce sujet concordent. M. Mussolini a été heureux et flatté de la pompe extraordinaire déployée en son honneur. Il a été sensible aux égards, aux acclamations qui lui ont été prodigués, à l'impression qu'il a eue, à juste titre, de plaire à la foule massée sur son passage et qui ne pouvait se rassasier de le voir. On s'est, du reste, montré envers lui fort habile. On a évité les fautes qu'il avait lui-même commises, en 1934, lors de son entrevue avec M. Hitler à Venise. On lui a largement laissé la vedette, la première place et le premier rôle. Le Führer s'est effacé derrière lui. Il a parlé moins que lui. Il lui a abandonné les formules les plus éclatantes et les déclarations essentielles. Il a eu vis-à-vis de lui, non seulement la posture d'un bon maître de maison, qui s'applique à contenter son hôte, mais celle d'un cadet, respectueux de son illustre aîné. Sa vanité ayant été ainsi ménagée, la jalousie du Duce ne s'est pas éveillée; et sa jalousie étant restée endormie, il n'a pas non plus éprouvé de crainte devant les étalages de force auxquels il a assisté. Le danger serait plutôt qu'il n'eût quitté Berlin, trop persuadé de pouvoir disposer de cette force et trop sûr de son ascendant sur les chefs et les masses d'outre-Rhin.

Le peuple allemand a-t-il été, de son côté, aussi profondément impressionné que ses maîtres le souhaiteraient par la grandiose représentation qui s'est déroulée devant lui ?

(1) Extraite des archives de l'ambassade.

Le Führer, le Duce, et, avec eux, le chœur éperdu d'une presse béate et balbutiante d'émotion, ont beaucoup parlé de l'union intime des deux peuples, de leur communauté étroite, de leur solidarité absolue. En réalité, le peuple allemand se sent assez éloigné et très différent du peuple italien.

Celui-ci n'a jamais été pris très au sérieux en Allemagne. Ses gesticulations ont toujours paru comiques et souvent ridicules. S'il reconnaît les transformations que l'ère fasciste a fait subir à la vie et à l'aspect extérieur de l'Italie, l'Allemand moyen éprouve à l'égard de l'Italien une méfiance persistante. Son caractère lui paraît peu sûr, sa fidélité douteuse. Il n'a pas oublié les subits retournements de sa politique : la trahison de 1915, d'abord, puis, plus récemment, après la période d'euphorie et d'entente qui suivit l'avènement du national-socialisme, la brouille de 1934 et la menace des divisions fascistes sur le Brenner... Par ailleurs, il n'a pas grand respect pour les vertus guerrières des habitants de la Péninsule. Le scepticisme de l'état-major allemand au moment de la campagne d'Abyssinie, l'ironie à peine voilée du public lors de la défaite récente de Guadalajara, sont des indices du peu de cas que l'opinion allemande est tentée de faire, malgré tout, de l'armée italienne.

Sans doute, dans le camp des militants où le sentiment de la parenté des doctrines et des régimes est très vif, l'intérêt et l'importance de l'entente germano-italienne ont-ils été saisis d'emblée. Il ne semble pas qu'il ait été de même dans le gros de la population où l'on est resté goguenard et méfiant à l'égard de l'ancien allié de l'époque impériale. Les dirigeants du IIIe Reich ne sont évidemment pas sans se rendre compte de la persistance de ce préjugé antiitalien et peut-être faut-il voir dans la conscience qu'ils en ont l'explication des efforts considérables qui viennent d'être accomplis, en ces journées des 25-29 septembre, pour rendre populaire l'axe Rome-Berlin.

A cet égard, rien n'a été négligé. Tout autant que l'esprit de leur hôte, les chefs de la propagande hitlérienne se sont appliqués à frapper celui du public allemand. Si aux manœuvres du Mecklembourg et à Essen ils ont surtout pensé à M. Mussolini et à sa suite, à Munich et principalement à Berlin, ils ont voulu donner à leur réception le caractère de grandioses manifestations de masses. Ils n'ont pas hésité à transporter sur le plan de la politique étrangère les procédés en usage lors de grandes démonstrations intérieures du régime (1er Mai, anniversaire du Führer, fête de la moisson, congrès du parti). Défilés sur la « voie triomphale », revues militaires, réunion monstre au stade olympique, hauts-parleurs, tout a été mis en œuvre pour permettre à la population berlinoise de participer activement à la mémorable entrevue. Il semble que les organisateurs de ces réceptions officielles aient été inspirés par la pensée de faire ratifier, selon l'expression de certains journaux, par une sorte de plébiscite spontané, l'association des deux dictatures et des deux « mouvements ».

Il faut convenir que cette tentative en vue de faire naître dans les couches profondes du peuple un élan sentimental favorable à la politique d'union étroite avec l'Italie a, dans une certaine mesure, réussi. Ce serait vouloir s'abuser soi-même que de nier le succès obtenu par les metteurs en scène de

ce triomphal voyage. Un public immense a répondu à l'appel du Dr. Goebbels. Pendant trois jours, la ville de Berlin a présenté l'aspect tantôt d'une formidable kermesse, tantôt d'un immense camp retranché et tantôt d'un vaste temple voué au culte de la religion fasciste. Hier soir, trois millions d'auditeurs ont été présentés à M. Mussolini par le ministre de la Propagande et il ne paraît pas que ce chiffre ait été très exagéré. Promeneurs, bourgeois, ouvriers organisés, S.S., jeunesses hitlériennes, venus, non seulement de Berlin, mais de nombreuses villes environnantes, se sont massés pendant trois jours sur le parcours du cortège officiel, attendant sans murmurer des heures entières un spectacle qui n'a duré chaque fois que quelques secondes... Discipline, passivité, mobilisation obligatoire des masses ? C'est tout cela à la fois qu'il faut voir dans ce rassemblement formidable. L'enthousiasme berlinois ne ressemble, d'ailleurs, pas à celui des foules de France ou d'Italie. On ne saurait nier qu'il ait été réel, ou qu'en tout cas la curiosité n'ait réussi à mettre en mouvement des masses plus imposantes encore que celles que groupe le gouvernement du Reich à l'occasion du 1er Mai. Que ces masses allemandes soient sorties de ces manifestations plus convaincues qu'auparavant de la parenté des deux régimes, de l'amitié qui unit les deux dictateurs et de l'intérêt de la politique de l'axe, c'est ce qui ne paraît pas douteux.

Probablement peut-on en dire autant des Italiens, si l'on en juge par les extraits de la presse romaine publiés par les feuilles du Reich. Les masses de la Péninsule ont suivi leur dictateur pendant sa randonnée à travers l'Allemagne, elles ont écouté avec ferveur les reportages radiophoniques et les discours d'hier soir. Sans doute ont-elles ressenti aussi des impressions parallèles à celles qui ont agité les esprits de l'Allemagne hitlérienne.

En dehors du Reich et de l'Italie, l'effet produit a-t-il répondu à l'attente des dirigeants nationaux-socialistes ? La presse allemande l'affirme; elle s'efforce de le prouver, avide de chercher dans les journaux du monde entier l'expression de l'admiration, de l'étonnement, et peut-être de la crainte que la conjonction de deux astres aussi brillants que le Führer et le Duce lui a semblé devoir inspirer à l'opinion étrangère. Elle a cité avec satisfaction les reportages anglais, japonais, américains. Elle ne relève guère qu'en France quelques réserves et quelque dénigrement. Partout ailleurs, elle est persuadée que l'événement a produit une impression profonde. Elle représente le monde comme immobilisé, hypnotisé, pâmé devant le spectacle sans exemple qui s'est offert ici à ses yeux. Elle ne doute pas qu'à l'ouïe des comptes rendus ampoulés et pathétiques que des speakers haletants ont lancés aux quatre points cardinaux, les auditeurs des deux hémisphères n'aient éprouvé les mêmes émotions que le spectateur allemand, n'aient eu, comme lui, la conscience très nette qu'ils vivaient des heures historiques, inoubliables et uniques.

Très anxieux surtout de ce qu'ont pu penser les Anglais, les journaux ont fait de constantes allusions à l'accueil réservé à la visite du Duce par l'opinion londonienne. Ils ont insisté d'une manière significative sur les formules pacifiques des toasts et des discours. Ils se sont par avance félicités de l'effet bienfaisant qu'elles ne manqueraient pas d'avoir à Londres : « Elles agiront

comme un baume », écrivait, le 29, M. Silex, laissant percer ainsi une légère inquiétude.

Ce souci de répercussions prochaines de l'événement indiquerait-il que, dans les milieux officiels, on n'est pas, à cet égard, sans une certaine appréhension ? Que la diplomatie allemande se préoccupe en tout cas de l'effet du voyage à l'extérieur, cela ressort des termes mêmes des déclarations des deux hommes d'État. Il est toutefois difficile de savoir encore si elle se rend un compte exact du caractère parfois inquiétant qu'ont revêtu certaines des manifestations auxquelles a été convié le Duce.

L'épisode des manœuvres, celui d'Essen, la parade de Berlin qui a clôturé la visite, ont marqué avec insistance l'aspect militaire de la rencontre, souligné le côté guerrier de l'axe Rome-Berlin, révélé des préoccupations de prestige et de panache qui ne contribueront probablement pas à rassurer l'étranger. Mais la propagande hitlérienne est trop gonflée d'orgueil pour que la régie du Dr. Goebbels ait daigné s'arrêter à de tels inconvénients.

Par-delà le retentissement qu'elle était destinée à produire dans le monde et sur le public allemand lui-même, on voudrait savoir quelle a été la signification plus précise de la rencontre.

En l'absence de communiqué officiel, les seuls documents qui permettent, pour l'instant, de se former une opinion sont les deux toasts et les deux discours. A coup sûr, ils n'épuisent pas tout. Des entretiens confidentiels et approfondis ont eu lieu à Munich, dans la maison du Führer, à Berlin, à la Chancellerie, dans le train, sur le terrain des manœuvres, au cours des repas pris en commun et en petit comité, chez M. Goering pendant tout l'après-midi de mardi. Qu'a-t-on dit? Qu'a-t-on décidé? Sur quoi ont porté les pourparlers? A ce sujet, le secret est absolu. Peut-être, plus tard, M. von Neurath ou ses collaborateurs soulèveront-ils un coin du voile. Peut-être des impressions filtreront-elles, comme jadis après l'entrevue de Venise, par le canal des gouvernements autrichien, yougoslave ou hongrois. Pour le moment, l'on ne possède que peu d'éléments certains pour définir les positions prises en commun.

Les toasts et les discours, calqués, dans l'ensemble, les uns sur les autres, ont tourné autour de thèmes simples qui peuvent être résumés comme suit :

1. Les deux peuples sont unis par des liens d'une nature particulière qui expliquent le rapprochement de leurs chefs. La réunion du Duce et du Führer n'est pas une réunion diplomatique. Elle est plus que cela. Elle est le symbole de la communion des deux régimes dans un même idéal. Les deux pays poursuivent un même but, par des voies semblables. Ils ont traversé des révolutions parallèles. La parenté des idéologies les lie l'un à l'autre.

Ces liens qui ont soudé le IIIe Reich et l'Italie fasciste sont indestructibles. Les deux pays forment une association qu'on ne disloquera pas. On ne les jouera pas l'un contre l'autre. D'ailleurs, ils représentent tous deux un bloc imposant de cent quinze millions d'habitants, une masse qui commande le respect et par son poids mérite d'influer sur les décisions de la politique européenne.

L'affirmation de la solidarité indestructible de l'axe, qui revient avec insistance dans les toasts et les discours, est évidemment conçue à l'adresse de la France et de l'Angleterre. On a voulu faire entendre aux opinions de Paris et de Londres qu'on ne saurait traiter avec Rome sans passer par Berlin et avec Berlin sans passer par Rome. L'Allemagne tient essentiellement à cette assurance. On se rappelle combien elle fut sensible à la déclaration semblable que contenait le discours de Palerme [1]. A cette époque, toute la presse allemande, que l'entrevue Cerruti-Chautemps [2], succédant à l'échange de lettres Chamberlain-Mussolini [3], avait quelque peu troublée, exulta, proclamant qu'une entente avec Rome passait nécessairement par Berlin.

C'est la même garantie réciproque que nous retrouvons aujourd'hui dans les paroles des deux hommes d'État. Elle est échangée au moment où la France et l'Angleterre envisagent de proposer à l'Italie une conférence à trois sur les affaires d'Espagne, au moment aussi où se discutent à Genève les plus graves problèmes. Nul doute qu'elle ne soit destinée à avertir les cabinets de Londres et de Paris que désormais rien ne saurait être fait de définitif en Europe en dehors de l'accord solidaire de Rome et de Berlin.

2. La rencontre de Berlin, au dire du Duce et du Führer, ne poursuit aucune machination secrète; elle n'est pas un complot. Elle n'a en vue que la paix. Elle n'est pas dirigée contre les tiers. Au contraire, Rome et Berlin recherchent la collaboration des autres nations. Sur ce point, les deux hommes d'État ont particulièrement insisté, marquant la préoccupation, mentionnée plus haut, des répercussions éventuelles de leur entrevue à l'étranger. Tactique ou préoccupation sincère? On sera tenté de n'y voir pour le moment qu'une formule, l'une de ces clauses de style que contiennent les alliances les plus étroites et les plus fermées; car l'on se tromperait, je crois, singulièrement, si l'on s'imaginait que, grâce à la satisfaction qu'elles peuvent éprouver à se trouver unanimes, l'Allemagne et l'Italie vont se montrer tout à coup plus souples et plus accessibles aux propositions des puissances occidentales. Cette illusion, qui a pu tromper certains esprits après la conférence de Nyon, lorsqu'on a cru que le gouvernement de Rome venait à composition, devrait se dissiper après les discours d'hier soir.

3. La troisième idée, en effet, qui est au centre de ces discours, c'est que la paix à laquelle l'« axe » Rome-Berlin convie l'Europe sera une paix anti-bolcheviste. M. Mussolini a expressément posé cette condition à toute entente. Il ne faut pas pactiser avec les ennemis de la culture européenne, a-t-il dit, par quoi il a clairement visé Moscou, les internationales marxistes et même Genève! Il a souligné que le bolchevisme était combattu par les deux régimes. Il s'est glorifié de le combattre actuellement encore en Espagne et il a laissé entendre que le bloc de cent quinze millions d'habitants que constituent l'Allemagne et l'Italie le combattrait ailleurs si c'était nécessaire.

(1) Sur ce discours, voir ci-dessus les nos 346 (et note), 347.
(2) Sur cette entrevue, se reporter à l'analyse qui en a été faite ci-dessus sous le no 333.
(3) Voir ci-dessus le no 322 (et renvois).

Il n'est pas sans intérêt de distinguer les nuances qui séparent, dans le développement de cette thèse, le discours de M. Hitler de celui du Duce. M. Mussolini a été plus violent, M. Hitler plus prudent, plus réservé. Le Führer n'a pas prononcé le mot de bolchevisme; il n'a parlé que de l'internationale démocratico-marxiste. Il n'a attaqué ni Moscou, ni Genève, ni les démocraties. Il a parlé du régime national-socialiste comme ayant été, à un moment donné, nécessaire et salutaire *à l'Allemagne*, tandis que le Duce a affirmé péremptoirement que l'Europe deviendrait fasciste, bon gré, mal gré. Enfin, le chancelier du Reich n'a pas, comme Mussolini, fait allusion à l'Espagne et à l'aide apportée par l'Allemagne au général Franco.

Ces constatations ont leur prix. Les gouvernements de Rome et de Berlin ne sauraient trouver mauvais qu'elles soient faites, puisqu'ils ont cru bon de s'abstenir de publier un communiqué commun. Leurs manifestations ont été parallèles, elles n'ont pas été identiques. Chacune a gardé son individualité propre, répondant au tempérament, aux goûts et peut-être aussi — pourront légitimement penser les commentateurs — à la tactique particulière de l'auteur.

Il n'est pas absurde de supposer par exemple que les nuances relevées dans les développements comme dans les termes des deux discours du Stadion s'expliquent par le souci du Führer de sauvegarder l'autonomie de sa politique, d'abandonner, notamment, à l'Italie, la responsabilité de l'intervention contre le gouvernement de Valence, de ménager les susceptibilités anglaises, de laisser la porte ouverte à des accords où le Reich aurait sa place.

Je crois pourtant que l'on se tromperait si l'on voulait tirer de ces constatations de vastes conclusions sur les intentions de l'Allemagne. On ne saurait oublier, en effet, que les organisateurs de la réception du Duce ont obéi à des considérations manifestes de mise en scène, de régie. Ainsi que je l'ai noté au début de cette lettre, M. Hitler a voulu, pendant tout le voyage, laisser à M. Mussolini la première place; il a cherché jusqu'à un certain point à s'effacer devant son hôte, à ménager et à flatter son amour-propre — tactique habile et qui paraît avoir pleinement réussi.

D'ailleurs, il est à noter que M. Mussolini n'a rien dit que M. Hitler lui-même n'ait plus ou moins exprimé à Nuremberg dans sa proclamation et surtout en son discours final du 13 septembre [1]. La lutte contre le bolchevisme, non seulement à l'intérieur des frontières du Reich, mais au dehors, « hier en Espagne, aujourd'hui en Chine, demain peut-être ailleurs », selon les propres paroles du Führer, a été proclamée au « Congrès du Travail » comme une nécessité, un devoir européen. Sans doute le Chancelier ne s'est pas glorifié des faits d'armes de son pays en Espagne, mais il a solennellement affirmé que le IIIe Reich ne saurait tolérer l'établissement d'un régime bolcheviste à l'occident de l'Europe et à proximité des frontières du Reich. Il n'a pas flétri, avant-hier, avec la brutalité de Mussolini, la « politique de Moscou et de Genève », mais, à Nuremberg, il a fait, avec une violence qui ne laisse rien à désirer, le procès des démocraties, du marxisme et de l'idéologie genevoise.

[1] **Sur cette intervention au congrès de Nuremberg, voir ci-dessus les n°s 443, 446 (et note).**

Ainsi, rien ne sert de se le dissimuler, les deux chefs de gouvernement sont d'accord. Sur la doctrine, le but, les moyens et jusque sur les bienfaits d'un système d'autarcie économique, aucune différence notable.

En présence de cet accord, comment vont réagir les chancelleries européennes? Elles ne peuvent manquer, semble-t-il, d'être troublées par les thèses de deux hommes d'État, jusqu'ici affirmées à titre individuel et souvent devant les membres de leur parti, mais cette fois conjointement notifiées aux puissances. Sans doute seront-elles volontiers sensibles aux assurances de paix données avec insistance par les dictateurs comme par la presse des deux pays. Au monde anxieux de connaître le résultat de la rencontre, MM. Mussolini et Hitler ont voulu répondre par le mot : Paix, croyant ainsi calmer toutes les appréhensions, dissiper tous les bruits fantaisistes et tendancieux, les *Greuelmärchen* répandus par une presse avide de nouvelles.

Ils ne tarderont pourtant pas à se rendre compte qu'à cet égard leurs efforts ont échoué. Lorsque les peuples libres se demanderont, en effet, comment de la théorie et des principes les deux dictateurs entendent passer aux actes, ils seront obligés de se rendre compte que la paix qui leur est offerte n'est point une paix de bon voisinage, d'entente et de compréhension mutuelle. Selon les propres paroles de Mussolini, ce n'est qu'une paix fasciste. Nous connaissions déjà la paix germanique, telle que la conçoit M. Hitler, et telle qu'il l'a proposée maintes fois dans ses grands discours au Reichstag. Ce que, d'accord avec son ami d'outre-monts, il nous offre aujourd'hui apparaît comme plus dangereux encore, car la paix du *Volkstum* que rêve Hitler se double aujourd'hui d'un projet de croisade antibolcheviste dont nous voyons en Espagne un commencement de réalisation.

Si l'on se penche sur les faits, on s'aperçoit qu'ils donnent un démenti formel aux assurances de paix données publiquement par les deux dictateurs. Pas de propagande fasciste en dehors de nos frontières, dit Mussolini. Le national-socialisme n'est pas un article d'exportation, affirme M. Hitler. Mais, en même temps, ils prêchent au monde l'antibolchevisme et l'on peut penser que les méthodes appliquées au conflit espagnol seront, sans hésitation, le moment venu, transportées ailleurs.

Qu'est-ce à dire, sinon qu'après les discours du 13 septembre et du Stadion, on ne conçoit pas comment un compromis pourrait être trouvé avec des gouvernements dont la politique étrangère s'inspire de la doctrine totalitaire et d'une intransigeance absolue? Pour s'entendre avec eux, par exemple sur la question des volontaires en Espagne, va-t-il falloir tout d'abord adhérer à l'antibolchevisme et, par conséquent, rompre avec les Soviets? Telle est la question qu'il faut se poser après les manifestations de Berlin et qui rend si troublantes et si fragiles les affirmations pacifiques dont elles ont été accompagnées. Si la paix fasciste est à prendre ou à laisser, s'il faut faire un choix dès maintenant entre la rupture avec Moscou et l'entente avec l'axe Rome-Berlin, le voyage du Duce apparaîtra aux spectateurs étrangers plutôt comme une démonstration dangereuse, une manœuvre d'intimidation, une menace que comme une contribution à la paix. De toute manière, il laissera, tant que

l'on n'aura pas obtenu des deux gouvernements de plus amples explications, et une interprétation plus rassurante de leur pensée, un arrière-goût désagréable et une angoissante incertitude.

Rien ne serait donc plus nécessaire que d'obtenir des renseignements complémentaires sur les entretiens privés qui ont eu lieu à Munich et à Berlin. Sur quoi ont-ils roulé? On en est réduit, pour le moment, à des conjectures.

Sans doute les questions d'Espagne, d'Autriche, de Tchécoslovaquie ont-elles été abordées. On peut supposer que MM. Goering, Himmler, Goebbels n'ont pas caché leurs projets aux collaborateurs de M. Mussolini. Ils lui auront renouvelé leur vœu de voir se former à Vienne un gouvernement nazi à la suite d'un plébiscite organisé selon les méthodes hitlériennes. Ils lui auront fait leurs doléances au sujet de la situation des Allemands des Sudètes et sur l'attitude du cabinet Hodza.

On admet généralement dans le corps diplomatique berlinois que M. Mussolini n'aura pas voulu donner carte blanche aux nazis. Il aurait surtout essayé d'éluder, de gagner du temps. Il est possible qu'il ait demandé qu'on renonçât à toute violence. Ou bien l'appel à la paix des deux dictateurs ne signifie rien, ou bien cet appel veut dire qu'ils entendent éviter tout ce qui ne se ferait qu'au prix d'une guerre. Là serait la limite des concessions mutuelles.

Faut-il penser que, dans le secret des conversations, les deux chefs de gouvernement sont allés plus loin? Il serait naïf d'écarter d'emblée les hypothèses les plus pessimistes. Qui donnera la certitude que si MM. Hitler et Mussolini avaient décidé de partager l'Europe, ils auraient moins hautement protesté de leurs intentions pacifiques? M. Mussolini n'a-t-il pas, tout à la fois, proclamé la paix et glorifié les milliers d'Italiens tombés pour la cause du fascisme en Espagne? L'antibolchevisme sanctifiera-t-il une guerre faite en son nom? On ne saurait oublier que la pensée de M. Hitler rejoint sur ce terrain dangereux celle du Duce italien. Quand le Führer parle d'antibolchevisme, il songe en premier lieu à la Tchécoslovaquie, « sentinelle avancée du marxisme soviétique », « porte-avion de l'U.R.S.S. en Europe centrale ». On voudrait être sûr que, dans ce domaine, M. Mussolini n'a pas jeté du lest pour sauvegarder son influence à Vienne.

Quoi qu'il en soit, les perspectives qu'ouvre le grand voyage seront bientôt connues. Nous apprendrons sous peu s'il doit sortir de cette entrevue théâtrale un péril de guerre ou la paix.

Beaucoup de gens voudraient savoir si une alliance a été ou non conclue. On croit généralement et l'on peut admettre qu'aucun acte diplomatique n'a été signé. Mais l'intérêt de l'entrevue n'est pas là. D'ailleurs, le terme d'« alliance » ne paraît plus répondre aux réalités d'aujourd'hui, aux conceptions du fascisme et du national-socialisme. C'est, à la vérité, plus qu'une alliance que l'association des deux régimes symbolisée par l'amitié des deux dictateurs. Au reste, sur le terrain diplomatique, l'entente est parfaite depuis le jour où MM. von Neurath et Ciano ont signé un procès-verbal promettant

que les gouvernements se consulteraient désormais sur tous les problèmes [1]. Cette entente a fonctionné à la satisfaction des deux parties. Que pourraient-elles souhaiter de plus? Un accord militaire? Mais, dans ce domaine, on peut être également certain que les consultations mutuelles vont très loin. Des conversations d'État-major ont probablement eu lieu. On sait qu'un grand nombre d'officiers italiens sont en stage dans des unités de l'armée allemande. Une alliance en bonne et due forme, telle qu'on la concevait autrefois, n'ajouterait pas grand-chose à ce qui existe déjà. Nul doute que la réception du Duce, les contacts de ses collaborateurs avec les chefs hitlériens, la rencontre des plus grands chefs militaires des deux pays n'annoncent la continuation de cette politique commune, n'aient fait beaucoup pour l'accentuer, la fortifier et porter ses effets en Méditerranée, en Europe centrale, en Extrême-Orient.

M. Mussolini est parti comblé d'attentions, acclamé, traité comme s'il était lui-même — et non le roi d'Italie — l'*Imperator*. Le résultat le plus certain de sa réception triomphale aura été de le rapprocher du peuple allemand et d'Hitler lui-même. J'ai appris de bonne source qu'il était parti enchanté. Si l'on a voulu le séduire, il est certain qu'il a voulu plaire aussi. D'enthousiastes applaudissements ont répondu au passage de son discours où il a fait allusion aux principes de sa morale personnelle : « Quand j'ai un ami, a dit le Duce, je marche avec lui jusqu'au bout ». Cette phrase était-elle destinée à répondre au scepticisme courant du peuple allemand quant à la fidélité italienne, scepticisme qui s'est exprimé, ces jours-ci, dans les milieux étrangers de Berlin en maintes plaisanteries faciles?

Quoi qu'il en soit, cette formule paraît être allée au cœur des Allemands, qui ne peuvent se flatter, depuis la guerre, de compter beaucoup d'« amis » en Europe. Elle traduit une situation que les deux gouvernements vont exploiter au mieux de leurs intérêts et dont il serait vain de méconnaître la gravité.

A l'issue de ce voyage, on est obligé de convenir, en effet, que l'événement n'a pas projeté sur l'Europe une lumière décisive. La situation n'en semble pas plus claire, ni meilleure. Elle reste ce qu'elle était avant, trouble, inquiétante, incertaine. Trop de démonstrations militaires ont accompagné les paroles de paix prodiguées par les dictateurs. A Munich, dans le Mecklembourg, à Essen, à Berlin, à Potsdam et jusqu'au musée de l'Arsenal, les choses et les souvenirs guerriers ont joué un trop grand rôle pour que les observateurs étrangers n'emportent pas de ces fêtes un malaise persistant. Trop de mystère aussi a entouré les conversations de Berlin et de la Schorfheide. Les formules des toasts et des discours qui auraient pu éclairer ces entretiens sont à la fois trop précises et trop vagues pour qu'elles n'inquiètent pas les voisins de l'Allemagne hitlérienne et de l'Italie fasciste : « antibolchevisme », « prétentions légitimes ». Ces termes contiennent trop de menaces et trop d'incertitudes pour que les démocraties qui ont, jusqu'ici, fait les frais des redressements de l'Allemagne et de l'Italie ne restent pas sur leurs gardes.

(1) En octobre 1936, lors de la visite en Allemagne du ministre italien des Affaires étrangères. **Voir,** au tome III de la présente série, les nos 395, 401, 408 à 410, 412 à 414, 416, 418, 426.

Plutôt que de croire, comme mon collègue britannique, qu'il sera possible de séparer le bloc que vient de cimenter ce voyage en attirant l'Allemagne dans le camp adverse, sans doute vaudrait-il mieux prendre au sérieux les promesses de solidarité échangées par les deux chefs de gouvernement et, en face de la formidable menace qu'elles représentent, créer la ligue des nations pacifiques et résolues à maintenir la paix [1].

[1] Le 30, dans un télégramme 3887-3891 qu'il n'a pas paru utile de reproduire, l'ambassadeur indiquait que, d'après diverses informations, le voyage du Duce en Allemagne avait « répondu en grande partie à ce qu'en attendaient les dirigeants hitlériens ».

INDEX DES NOMS DE PERSONNES (1)

A

ADENAUER (Conrad), ancien maire de Cologne et président du conseil d'État de Prusse, n° 191 annexe I.

AFIFI (pacha Hafez), ambassadeur d'Égypte à Londres, nos 423, 426, 447.

AGHNIDES (A.), directeur de la section du désarmement au secrétariat de la S.D.N., secrétaire général de la conférence de Nyon, nos 426, 447.

AGUIRRE Y LECUBE (José Antonio), président de la République autonome basque, n° 69 (note).

AICICENA (marquis de), chargé d'affaires du gouvernement nationaliste espagnol auprès du Saint-Siège, n° 340.

ALBERT Ier, roi des Belges de 1909 à 1934, n° 341.

ALEXANDRE Ier KARAGEORGEVITCH, roi de Yougoslavie, assassiné en 1934, n° 141.

ALKSNIS-ASTROV (général J. I.), commissaire du peuple adjoint à l'Aviation d'U.R.S.S., n° 73.

ALPHAND (Hervé), directeur du cabinet du ministre français du Commerce, nos 251, 417.

ALPHONSE XIII, roi d'Espagne jusqu'à son abdication en 1931, n° 304.

ALVAREZ DEL VAYO (Julio), commissaire général politique, représentant du gouvernement républicain espagnol à Genève, nos 100, 428.

ANDRITCH (Ivo), directeur politique au ministère yougoslave des Affaires étrangères, nos 84, 490.

ANTONESCO (Victor), ministre roumain des Affaires étrangères, nos 3, 11, 46, 71 (note), 74, 98, 182, 199, 227, 230, 388, 392, 423, 426, 447, 490.

ARAS : *voir* RUSTU ARAS.

ARNAL (Pierre), consul général de France à Berlin, chargé le 8 octobre 1936 de la sous-direction de la S.D.N., nos 332, 342, 346, 347, 358, 359, 360, 368, 370, 377, 378, 379, 382, 386, 387, 396, 411, 413, 415.
Cité : n° 1 (note).

ATHOLL (duchesse Katherine d'), membre conservateur de la Chambre des Communes, n° 152.

ATTLEE (Clement), leader du parti travailliste à la Chambre des Communes, nos 152, 234 (note).

(1) Les noms en petites capitales sont ceux des personnages *cités* dans les documents. Les noms en *gras*, ceux des signataires ou des destinataires des documents. Ces personnalités sont également citées dans diverses pièces. Les ministres des Affaires étrangères, signataires ou destinataires de toute la correspondance, ne sont mentionnés que par les documents où ils sont cités.

ATTOLICO (Bernardo), ambassadeur d'Italie à Berlin, nos 52, 67, 288, 315.
AUFFRAY (Le Père), journaliste de *La Croix,* no 376.
AUGUR, voir POLIAKOFF.
AVENOL (Joseph), secrétaire général de la Société des Nations, nos 399, 492.
AZAÑA Y DIAZ (Manuel), président de la République espagnole, no 262.
AZCARATE Y FLORES (Pablo de), ambassadeur d'Espagne à Londres, no 475.

B

BABA, ministre de l'Intérieur du cabinet Konoyé, no 81.
BADOGLIO (maréchal Pietro), chef d'État-major général de l'armée italienne, no 483.
BADULESCO (Victor), sous-secrétaire d'État roumain aux Affaires étrangères, délégué suppléant de son pays à la conférence de Nyon, no 426.
Baelen (Jean), secrétaire à la légation de France à Sofia, no 193.
BALDWIN (Stanley), Premier ministre de Grande-Bretagne avant le 28 mai 1937, nos 305, 487.
BARDOSSY (Ladislas de), ministre de Hongrie à Bucarest, no 388.
BASDEVANT (Jules), jurisconsulte du ministère des Affaires étrangères, nos 428, 460.
BASTICO (général Ettore), commandant en chef des forces italiennes d'Espagne, no 375.
Beauverger (Edmond Petit de), secrétaire à la légation de France à Budapest, nos 45, 82.
Cité : no 71.
BEAVERBROOK (W. Maxwell Aitken, lord), propriétaire d'un trust de journaux britanniques, nos 151, 487.
BECK (colonel Joseph), ministre polonais des Affaires étrangères, nos 4, 14, 16, 27, 44, 46, 74, 85, 88 annexe I, 150, 168, 182, 199, 202, 207, 218, 274, 281, 284, 285, 286, 411, 464, 479.
BECK (général Ludwig), chef d'État-major général de l'armée allemande, nos 90, 94, 97, 142 (note), 191 et annexe I, 483.
BECKETT (W. E.), conseiller juridique au Foreign Office, no 460.
BELLAIRS (contre-amiral Roger Mowbray), représentant de l'Amirauté à la Commission permanente consultative pour les questions militaires, conseiller naval de la délégation britannique à la conférence de Nyon, nos 423, 426, 447.
BELOV (commandant d'armée I. P.) ,officier supérieur commandant les régions militaires de Moscou, puis (juin 1937) de Russie blanche, no 73.
BENÈS (Édouard), président de la République tchécoslovaque, nos 3, 10, 11, 48, 51, 114, 138, 139, 169, 179, 183, 222, 225, 227, 242, 286, 330, 358, 471, 486.
BENNETT (R. B.), ancien Premier Ministre canadien, no 255.
Bérard (Armand), secrétaire à l'ambassade de France à Washington, nommé chef-adjoint du cabinet du Ministre le 20 juillet 1937, no 337.
BERGER-WALDENEGG (Egon von), ancien ministre autrichien des Affaires étrangères, ministre de son pays à Rome, no 121.

Bergonzoli (général), chef d'État-major des forces italiennes d'Espagne, nº 375.
Berndt (A. J.), chef de section au ministère allemand de la Propagande, nº 238.
Bertran (MM.), ressortissants nationalistes espagnols séjournant en France, nº 371.
Bethlen (comte Étienne), ancien ministre-président de Hongrie, nº 257.
Bilfinger (Karl), professeur de droit de Heidelberg, nº 33.
Bingham (Robert W.), ambassadeur des États-Unis à Londres, nº 213.
Birabeau (André), auteur français, nº 215.
Bismarck (Otto von), chancelier de l'Empire allemand de 1871 à 1890, nº 387.
Bismarck (Otto Christian von), sous-directeur des Affaires politiques à la Wilhelmstrasse, nos 378, 379, 386, 437, 459.
Blohm (Hermann), cofondateur en 1877 des chantiers de construction d'Hambourg Blohm et Voss, nº 458.
Blomberg (maréchal Werner von), ministre allemand de la Guerre, nos 18, 22, 31, 51, 52 (et note), 78, 80, 90, 173, 257, 261, 370, 386.
Blondel (Jules), ministre plénipotentiaire, chargé de la gérance de l'ambassade de France à Rome, nos 8, 31, 53, 82, 97, 99, 145, 155, 156, 166, 204, 206, 219, 269, 280, 301, 304, 319, 326, 333, 375, 396, 414, 424, 436, 451, 469, 470, 477.
Cité : nos 142, 488.
Blücher (maréchal V. K.), commandant en chef des forces soviétiques d'Extrême-Orient, nos 67, 73, 162, 295, 327, 359.
Blum (Léon), président du Conseil du 5 juin 1936 au 21 juin 1937, puis vice-président du Conseil dans le ministère Chautemps, nos 82 (note), 94, 106 (note), 134 (et note), 141, 201 (note), 238, 255, 376, 404, 486, 501.
Bluntschli (I. C.), spécialiste de droit international, nº 55.
Bodenschatz (lieutenant-colonel), officier d'ordonnance de Goering, nos 72, 484.
Bohle (Ernst Wilhelm), chef de l'organisation des Allemands de l'étranger au parti nazi ainsi qu'à la Wilhelmstrasse, nos 261 annexe, 368, 387.
Bonnet (Georges), ambassadeur de France à Washington, puis ministre des Finances du cabinet Chautemps, nos 2, 13, 60, 75, 82, 104, 113.
Cité : nos 130, 213, 214, 251, 343.
Borah (William E.), sénateur républicain de l'Idaho, membre de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, nº 213.
Botelho Moniz (capitaine), directeur du Radio club portugais, nº 194.
Boudenny (maréchal S. M.), inspecteur de la cavalerie soviétique, nommé (juin 1937) à la tête de la circonscription militaire de Moscou, nº 73.
Boukovsky, haut fonctionnaire du G.P.U., nº 73 (note).
Bourquin (Maurice), jurisconsulte belge, président du Comité spécial pour la mise en œuvre des principes du pacte, nos 400, 422.
Bova-Scoppa (Renato), ministre plénipotentiaire, délégué de l'Italie à la S.D.N., nos 429, 481-I (et annexe II), 481-II, 488, 489, 491, 494, 500.
Bracht (Franz), ancien bourgmestre d'Essen (1924-1933) et ministre de l'Intérieur allemand (1932-1933), nº 191 annexe I.
Briand (Aristide), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères français, décédé en 1932, nos 376, 400.
Brouckère (Louis de), président de la IIe Internationale, nº 76.

BRUCKNER (Anton), compositeur et organiste autrichien (1824-1896), nº 237.

BRÜNING (Heinrich), chancelier du Reich de 1930 à 1932, nos 22, 191 et annexe I, 257.

Brugere (Raymond), ministre plénipotentiaire de France à Ottawa, nommé à Belgrade le 26 août 1937, nos 255, 396.

BUCKINGHAM (George Villiers, duc de), favori des rois d'Angleterre Jacques Ier et Charles Ier (1592-1628), nº 96.

BÜLOW (Bernhard W. von), ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères du Reich (décédé en juin 1936), nº 257.

Bullitt (William, Christian), ambassadeur des États-Unis à Paris, nº 313.
Cité : nos 2, 213.

BURCKHARDT (Carl J.), ressortissant suisse, haut-commissaire de la S.D.N. à Dantzig, nº 464.

C

CABANELLAS Y FERRER (Miguel), général nationaliste espagnol, membre de la Junte de Burgos, nº 304.

CADOGAN (sir Alexander), sous-secrétaire d'État britannique pour les affaires d'Extrême-Orient, nos 37, 235, 263, 489, 499.

Cambon (Roger), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Londres, nos 345, 349, 355, 356, 357, 364, 365, 369, 383, 384, 390, 391, 393, 394, 395, 397, 402.
Cité : nos 57, 403.

Campinchi (César), ministre de la Marine du cabinet Chautemps, nos 119, 293, 298, 418.
Cité : nº 355.

CANTILO (José), délégué argentin à l'assemblée de la S.D.N., nº 400 (note).

CARLS (amiral Rolf), commandant des unités de combat navales allemandes sur les côtes espagnoles, nº 120.

CAROL II, roi de Roumanie, nos 71 (note), 74, 153, 160, 182, 199, 225, 230, 285, 286.

CASARES QUIROGA (Santiago), chef du gouvernement espagnol aux premières heures de la guerre civile, nº 96.

CAVELIER DE LA SALLE (Robert), voyageur français, découvreur de la Louisiane et des grands lacs d'Amérique du nord, nº 75.

CERRUTI (Vittorio), ambassadeur d'Italie à Paris, nos 125, 333, 345, 356, 360, 502.

CHAMBERLAIN (Austen), membre unioniste des Communes, secrétaire d'État aux Foreign Office de 1924 à 1929, mort le 16 mars 1937, nos 152, 322.

CHAMBERLAIN (Neville), premier ministre de Grande-Bretagne depuis le 28 mai 1937, nos 3, 22, 128, 145 (note), 152 (et note), 171, 174 (et note), 287 (et note), 289, 297, 300, 304, 305, 308, 311, 315, 317, 319, 321, 322, 326, 346, 360, 361, 429, 459, 465, 483, 487, 502.

CHAPOCHNIKOV (général), ancien commandant de la circonscription militaire de Léningrad, nº 73.

CHAPSAL, ministre du Commerce du cabinet Chautemps, nos 236, 251.

CHARLES IV, roi d'Espagne de 1788 à 1808, nº 198.

Charles-Roux (François), ambassadeur de France à Rome-Vatican, nos 82, 155, 186, 206, 331, 340, 367.

Charvériat (Émile), chef de la sous-direction d'Europe au ministère des Affaires étrangères, délégué-adjoint de France à la conférence de Nyon, nos 427, 445.

CHATFIELD (sir A. E. M.), premier Sea Lord et chef de l'état-major général de la marine britannique, nos 409, 423, 426, 447.

Chautemps (Camille), ministre d'État dans le cabinet Blum, président du Conseil à partir du 22 juin 1937, ministre intérimaire des Affaires étrangères du 3 au 23 août, nº 333.
Cité : nos 106 (note), 134 (note), 140 (note), 144 (note), 238, 345, 356, 360, 376, 385, 404, 488, 502.

CHENG-TIEN-FONG, ambassadeur de Chine à Berlin, nos 342, 386.

CHILTON (sir Henry), ambassadeur de Grande-Bretagne à Madrid, nº 357.

CHURCHILL (Winston), ancien ministre britannique, membre conservateur de la Chambre des Communes, nos 152, 297 (et note), 387.

CIANETTI, président de la Confédération des travailleurs de l'industrie italienne, nº 192.

CIANO DI CORTELLAZZO (Galeazzo, comte), ministre italien des Affaires étrangères, nos 3, 8 (et note), 52, 53, 108, 116, 156, 165, 166, 204, 219, 224, 238, 273, 304, 319, 321, 326, 332, 403, 405 et annexe, 424, 434, 436, 441, 442, 445, 447, 451 (et note), 455, 462, 463, 469, 470, 473, 477, 478, 480 (et note), 481-I et II, 482 annexe II, 483, 485, 488, 489, 491, 494, 500.

CINCAR-MARKOVITCH (Alexandre), ministre de Yougoslavie à Berlin, nos 16, 51, 89.

CLAUDEL (Paul), ancien ambassadeur de France à Washington, nº 213.

CLAUDIUS, ancien conseiller à la légation d'Allemagne à Sofia, nº 193.

Coche (Pierre), secrétaire à la légation de France à Belgrade, nos 25, 28, 84, 93.
Cité : nº 48.

Corbin (Charles), ambassadeur de France à Londres, nos 12, 21, 22, 24, 30, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 50, 56, 57, 58, 61, 66, 79, 80, 82, 83, 86, 87, 95, 99, 101, 102, 103, 105, 106, 108, 110, 111, 115, 116, 117, 118, 123, 126, 127, 132, 136, 137, 143, 146, 147, 148, 149, 151, 152, 155, 156, 157, 158, 159, 165, 174, 176, 177, 178, 190, 191, 196, 205, 206, 209, 210, 212, 219, 220, 221, 223, 232, 233, 234, 235, 238, 239, 240, 241, 243, 244, 248, 249, 253, 254, 256, 257, 263, 264, 269, 270, 275, 277, 278, 282, 286, 287, 289, 290, 291, 299, 300, 301, 303, 306, 311, 312, 316, 320, 322, 324, 333, 336, 403, 408, 409, 416, 420, 430, 450, 456, 480, 482, 485, 487, 489, 491, 498, 499, 500.
Cité : nos 113, 155, 194, 213, 222, 281, 309, 345.

CORTESI (Mgr), nonce apostolique à Varsovie, nº 274.

COSME (Henri), ministre plénipotentiaire, sous-directeur d'Asie au ministère des Affaires étrangères, nº 314 (note).

Coulondre (Robert), ambassadeur de France à Moscou, nos 9, 54, 64, 65, 76, 82, 113, 144, 206, 217, 269, 301, 309, 317, 318.
Cité : nos 295, 327.

CRAIGIE (sir Robert L.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 91, 119, 143, 430, 493.

CRANBORNE (Cecil, vicomte), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, nos 1, 234 (note), 422, 428, 485.

CROSFIELD (colonel), officier de la *British Legion,* no 172.

D

Daladier (Édouard), ministre de la Défense nationale et de la Guerre, nos 62, 72, 73, 81, 90, 100, 122, 161, 162, 229, 341, 407, 484, 495, 496.
Cité : no 94 (note).

Dampierre (comte Robert de), ministre de France à Belgrade, nos 113, 121, 155, 206.
Cité : no 25.

DARANYI (Kalman de), ministre-président de Hongrie, nos 51, 71, 77, 89, 170, 353, 382, 411.

Darlan (vice-amiral François), chef d'État-major général de la marine française, nos 293, 354, 404.
Cité : nos 381 (note), 409, 423, 426, 440.

DARRÉ (Walther), ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement du Reich, nos 261, 294.

DAVIS (Norman), président des délégations américaines à la conférence du désarmement (1933) ou à la conférence navale de Londres (décembre 1935), conseiller de Roosevelt, no 13.

DAWES (Charles G.), général et banquier américain, auteur d'un plan de réparations portant son nom, nos 213, 236.

DEBENEY (général Marie-Eugène), commandant de la Ire armée française en 1918, chef d'État-major de l'armée française de 1923 à 1930, no 218.

DEGRELLE (Léon), chef du mouvement rexiste, no 47.

DELBOS (Yvon), ministre français des Affaires étrangères, nos 25, 106 (note), 141, 333, 357, 360 (note), 404, 421, 426, 447, 448, 457, 460, 465, 466, 475, 476 (note), 479, 481-I, (annexe I), 482 annexes I et II, 488, 490, 494, 500.

Deleuze (capitaine de vaisseau), officier détaché auprès du service francais de la S.D.N., no 381.
Cité : no 91 (note).

DELMAS (colonel Jules-Marie), attaché militaire de France à Bucarest, nos 71, 230.

DIECKHOFF (H. H.), secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, no 2.

DIMITROV (Georges), secrétaire général du Komintern, no 76.

DIRKSEN (Herbert von), ambassadeur d'Allemagne à Tokyo, no 314.

DODD (William-Edward), ambassadeur des États-Unis à Berlin, no 213.

DODDS (James Leishman), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Tokyo, nos 291, 314.

DOLLFUSS (Engelbert), ancien chancelier fédéral de la République autrichienne, assassiné en 1934, nos 141, 191 annexe II.

DRUMMOND (sir Eric), comte de Perth, ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 8, 108, 165, 166, 204, 238, 319, 321, 322, 326, 332, 345, 356, 403.

DUFF COOPER (Alfred), premier lord de l'Amirauté, nos 174, 297, 298, 304, 326.

Dulong (Georges), ministre de France à Kaunas, nos 155, 206.
Cité : no 202.

DYBENKO (commandant d'armée P. E.), officier supérieur commandant la région militaire de la Volga, puis (juin 1937) celle de Léningrad, no 73.

E

EBBUTT, (Norman), correspondant du *Times* à Berlin, no 438 (et note).

ECKHARDT (Tibor), leader des agrariens hongrois, no 26.

EDEN (Anthony), secrétaire d'État au Foreign Office, nos 3, 17 (note), 18, 21, 22, 30 (note), 37, 39, 40, 42, 44, 56, 58, 61, 78, 86, 87, 95, 99, 101, 105, 107, 108, 110, 113, 114, 115, 118, 127, 128, 136, 137, 146, 148, 149, 152 (et note), 156, 157, 159, 165, 171, 190, 194, 196, 201, 204, 215, 222 (note), 234 (note), 238, 249, 256, 262 (et note), 264, 284, 286 (et note), 287, 289, 290, 291, 295, 304, 305, 314, 318, 319, 321, 322, 326, 329, 345, 349, 353, 356, 357, 360 (note), 364, 365, 369, 384, 388, 390 (et note), 391, 395, 397, 399, 403, 404, 408, 409, 418, 421, 423, 426 (et note), 440, 447, 448, 452, 455, 457, 460, 465, 466, 475, 476 (et note), 480, 481-I, 482 et annexes I et II, 485, 486, 487, 488, 489, 491, 494.

EDOUARD VIII, roi de Grande-Bretagne en 1936 jusqu'à son abdication (10-11 décembre), no 144 (note).

EDWARDS (Agustin), ambassadeur du Chili à Londres, chef de la délégation permanente de son pays à la SDN, no 422.

EFREMOV (commandant de division), officier commandant la circonscription militaire de Privolga, à dater de juin 1937, no 73.

EIDEMAN (général), chef de l'*Osoaviakhim* (Association pour la défense contre la guerre aérienne et chimique d'U.R.S.S.), nos 35, 73, 162.

EISENLOHR (Ernst), ministre d'Allemagne à Prague, nos 138, 179.

ELIAVA (Ch. Z.), commissaire du peuple adjoint à l'Industrie légère d'U.R.S.S., no 73 (note).

EMRYS-EVANS (Paul Vychan), membre conservateur de la Chambre des Communes, no 152.

ERGELBACH (colonel), délégué hongrois au congrès des Anciens combattants de Cassel, no 172.

F

FACENDIS (Domenico de), ministre d'Italie à Prague, nos 3, 11, 471.

FARINACCI (R.), membre du grand Conseil fasciste, ancien secrétaire du parti, nos 145 (et note), 171, 216, 219, 304.

FEDERZONI (cavaliere L.), président du Sénat italien, membre du grand Conseil fasciste, no 304.

FEDKO (commandant d'armée), officier commandant la circonscription militaire de Kiev à dater de juin 1937, no 73.

FEIS (Herbert), conseiller financier du département d'État, no 130.

FELDMAN (général B. M.), chef de l'administration du personnel au ministère soviétique de la Guerre, nº 73.

FÉLIX, collaborateur de M. Rist, nº 362 annexe.

FERDINAND Ier DE SAXE-COBOURG, tsar des Bulgares de 1908 à 1918, nº 141.

FERNANDEZ BOLAÑOS, sous-secrétaire du gouvernement républicain espagnol à l'armée de Terre, nº 495.

FICHTE (Johann Gottlieb), philosophe allemand, auteur des *Discours à la nation allemande,* nº 77.

FIERLINGER (Zdenek), directeur politique au ministère tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 3, 358.

FILCHNER, ressortissant allemand, nº 359 (note).

FONTENOY, journaliste au *Journal,* nº 314.

FORSTER (Albert), gauleiter du parti nazi à Dantzig, nº 464.

FORT (Pierre), représentant français au congrès des Anciens combattants de Cassel, nº 172.

FRANCKENSTEIN (Georg), ministre d'Autriche à Londres, nos 124, 189, 224.

FRANCO Y BAHAMONDE (général Francisco), chef de l'État nationaliste espagnol, nos 18, 31, 47, 49, 55, 69, 95, 96, 101, 103, 109, 120, 132, 152, 156, 164 (et note), 166, 171, 180, 181, 185, 187, 190, 194, 198, 201, 204, 209, 216 (et note), 221, 234 (note), 238, 250, 258, 259, 262, 266, 271, 275, 280, 287, 297 (et note), 299, 300, 304, 308, 317, 318, 321, 326, 331, 332, 336, 340, 344, 346, 352, 357, 360, 361, 365, 371, 374, 375, 376, 398, 403, 412, 418, 435, 459, 465, 466, 475, 481-I, 482 annexe I, 483, 491, 497, 502.

FRANCO (Nicolas), frère du précédent, secrétaire général du gouvernement nationaliste espagnol, nº 272.

François-Poncet (André), ambassadeur de France à Berlin, nos 5, 6, 7, 15, 16, 18, 19, 20, 23, 29, 38, 47, 51, 52, 63, 67, 68, 77, 78, 82, 89, 92, 94, 99, 107, 109, 112, 120, 128, 129, 131, 133, 155, 156, 164, 171, 172, 173, 184, 188, 198, 200, 201, 203, 206, 215, 236, 237, 238, 250, 258, 259, 260, 261, 262, 265, 267, 269, 279, 288, 294, 295, 296, 297, 301, 305, 308, 310, 315, 321, 323, 325, 328, 433, 437, 438, 443, 446, 449, 458, 459, 467, 468, 472, 474, 476, 478, 483, 488, 497, 502.

Cité : nos 65, 113, 177, 213, 304, 360, 435.

FRANKOWSKI (Félix), conseiller à l'ambassade de Pologne à Paris, nos 27, 44, 85.

FRÈRE (Maurice), économiste belge, nº 251.

FRICK (Wilhelm), ministre de l'Intérieur du Reich, nos 358, 387.

FRITSCH (baron Werner von), général, commandant en chef de l'armée allemande, nos 90, 191 et annexes I et II, 483.

FUNK (Walther), secrétaire d'État au ministère allemand de la Propagande, nº 325.

G

GAMARNIK (I. B.), commissaire d'armée, premier adjoint au commissaire du peuple à la Défense d'U.R.S.S., nos 35, 73.

GAMELIN (général Maurice), chef d'état-major général de l'Armée, vice-président du conseil supérieur de la Défense nationale, nos 71, 74, 142 (note), 144, 153.

GAUS (Friedrich), directeur ministériel, chef de la section juridique à la Wilhelmstrasse, nos 94, 437.

GAYDA (Virginio), directeur du *Giornale d'Italia*, nos 52, 116, 347, 424, 451 (et note).

GEFFRIER (colonel de), attaché français de l'Air à Berlin, no 360.

GEORGE V, roi de Grande-Bretagne de 1910 à janvier 1936, no 286.

GEORGES (général Joseph), major général du général Gamelin, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, no 142 (note).

GÉRAUD (André), pseud. PERTINAX, spécialiste de politique étrangère de l'*Écho de Paris*, no 114.

GEYR VON SCHWEPPENBURG (L. D., baron), attaché militaire d'Allemagne à Londres, no 151.

GHALI PACHA (Wacyf), ministre égyptien des Affaires étrangères, membre de la délégation de son pays à la conférence de Nyon, nos 423, 426, 447.

GIL ROBLES Y QUIÑONES (José Maria), leader du parti catholique C.E.D.A. (*Confederacion española de derechas autonomas*) avant la guerre civile, no 266.

GIRAL Y PEREIRA (José), ancien chef du gouvernement républicain espagnol (19 juin-3 septembre 1936), ministre des Affaires étrangères du cabinet Negrin, nos 62 (note), 181, 201.

GIRSA (Vaclav), ministre de Tchécoslovaquie à Belgrade, no 70.

GLATZ (général), sous-secrétaire d'État roumain à la Guerre, no 182.

GODFROY (vice-amiral), sous-chef d'état-major général de la Marine, délégué-adjoint de France à la conférence de Nyon, nos 409, 447.

GOEBBELS (Joseph), ministre de la Propagande du Reich, nos 18, 120, 171, 215, 261, 286, 295, 325, 433 (et note), 446, 474, 483, 484, 502.

GÖMBÖS (Julius), ancien ministre-président de Hongrie, décédé en 1936, nos 382, 483.

GOERDELER (Karl F. R.), ancien commissaire au contrôle des prix allemand, ancien bourgmestre de Leipzig, nos 191 et annexes I et II, 261 (note).

GOERING (maréchal Hermann), ministre-président de Prusse, ministre de l'Air du Reich, commissaire au plan quadriennal, nos 11, 18, 34, 38, 72, 139, 141, 164 (et note), 167, 171, 172, 191 annexes I et II, 200, 201, 255, 257, 261, 262, 273, 294 (et note), 296, 328, 411, 431 (et note), 435, 438, 463, 484, 497, 502.

GOLODED (N. M.), président du conseil des commissaires du peuple de Russie blanche, no 162.

GOURÉVITCH (A. I.), commissaire du peuple adjoint à l'Industrie lourde d'U.R.S.S., no 73 (note).

GRANDI (Dino), ambassadeur d'Italie à Londres, nos 58, 61, 95, 101, 126, 147, 166, 178, 209, 213 (et note), 219, 240. 253, 254, 262, 264, 275, 280, 287, 288, 289, 297, 300, 303, 304, 305, 311, 317, 319, 321, 322, 324, 326, 336, 345, 356, 360, 483.

GREISER (A. K.), président du Sénat dantzicois, no 464.

GRIGG (sir Edward), membre conservateur de la Chambre des Communes, no 110.

GROLLA (G.), conseiller à l'ambassade d'Italie à Londres, no 403.

GUILLAUME II, empereur d'Allemagne de 1888 à 1918, nos 120, 171, 198, 261, 483.

H

HALIFAX (vicomte Édouard Wood), lord président du Conseil, nos 311, 312, 316, 322, 345.

HAMMERSTEIN-EQUORD (Kurt, baron von), ancien chef de la direction de l'armée (*Heeresleitung*) allemande, nos 90, 257.

HANNECKEN (général von), membre de l'état-major de l'armée allemande, directeur de l'Office du fer et de l'acier du plan quadriennal, no 296.

HASSELL (Ulrich von), ambassadeur d'Allemagne à Rome, nos 47, 106, 129.

HAUSHOFER, intermédiaire officieux entre les gouvernements de Prague et de Berlin, no 139.

HAUSHOFER (général), officier allemand, père du précédent, no 261.

HAYASHI (général R.), président du Conseil des ministres japonais de février à mai 1937, nos 37, 81.

HEARST (W. R.), propriétaire d'un trust de journaux américains, no 75.

HEMMING (Francis), secrétaire du Comité de non-intervention, no 450.

HENDERSON (Arthur), membre travailliste de la Chambre des Communes, no 110.

HENDERSON (sir Nevile Meyrick), ambassadeur d'Allemagne à Berlin, nos 6, 22, 23, 26 (note), 29, 108, 113, 115, 120 (note), 124 (et note), 127, 147, 164, 305, 438.

HENLEIN (Konrad), chef du parti allemand des Sudètes, nos 3, 11, 50 annexe, 84, 222 (et note), 242 (et note), 330, 358, 440.

Henry (Charles-Arsène), ambassadeur de France à Tokyo, nos 82,208, 231, 245, 252, 269, 276, 301, 307, 314, 348, 366, 432, 493.

Henry (Jules), ministre plénipotentiaire à l'ambassade de France à Washington, nos 130, 155, 163, 197, 206, 213, 214, 226, 241, 247, 268, 269, 301, 302, 329, 412.

Herbette (Jean), ambassadeur de France à Madrid, nos 55, 96, 155, 180, 181, 185, 187, 198, 216, 266, 271, 272, 335, 344, 371, 398.
Cité : nos 304, 326.

HERTZOG (général J. B. M.), Premier ministre et ministre des Affaires étrangères de l'Union sud-africaine, no 329.

HESS (Rudolf), ministre sans portefeuille du Reich, représentant du Führer au sein du parti nazi, nos 38, 368, 387, 433.

HEYDRICH (Reinhard), chef de la Gestapo, nos 191 annexe II, 257.

HIMMLER (Heinrich), chef des S. S. et de la police allemande, nos 172, 191 annexe II, 257, 261, 483, 486, 502.

HINDERBURG (maréchal Paul v. Beneckendorff u.), président de la République allemande de 1925 à 1934, no 261.

HIROTA (Koaki), ancien président du Conseil japonais, ministre des Affaires étrangères du cabinet Konoyé, nos 37, 81, 231, 283, 291, 295, 314, 432, 493.

HITLER (Adolf), Führer et chancelier du IIIe Reich, nos 5, 22 (et note), 29, 38, 75, 78, 92, 94 (note), 120, 129, 133, 139, 141, 152, 164, 171, 177, 184, 185, 191 et annexes I et II, 201, 203, 213, 237, 250, 255, 257, 259, 261, 262, 267, 286, 295, 304, 321, 325, 326, 331, 358, 360, 362 annexe, 367, 373, 376, 377, 385, 386, 407, 411, 431, 433, 435, 438, 443, 446, 449, 459, 465, 468, 472, 480, 482 annexe I, 483, 486, 487, 491, 496, 497, 502.

HOARE (sir Samuel), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, ancien premier lord de l'Amirauté, devenu ministre de l'Intérieur dans le cabinet Chamberlain, nos 22, 287, 362 annexe.

HODEN (Marcel), directeur du cabinet du secrétaire général de la S.D.N., no 53.

HODZA (Milan), président du Conseil des ministres tchécoslovaque, nos 3, 10, 93, 98 (et note), 114, 170, 227, 353, 358, 388, 486, 501 (et note), 502.

HOFFNER, membre français du Comité pour l'étude du problème des matières premières, no 362 annexe.

HOOVER (Herbert), président de la République des États-Unis de 1929 à 1933, nos 75, 213.

HORE-BELISHA (Leslie), membre des Communes, devenu secrétaire d'État au War Office dans le cabinet Chamberlain (28 mai), no 174.

HORINOUCHI (Kensuke), vice-ministre japonais des Affaires étrangères, no 493.

HORNBOSTEL (Theodor von), directeur politique au ministère autrichien des Affaires étrangères, nos 189, 431.

HORTHY de NAGYBANYA (amiral Nicolas), régent de Hongrie, no 501.

HOUGHTON (Alanson Bigelow), ambassadeur des États-Unis à Londres de 1925 à 1929, no 213.

HUGENBERG (Alfred), ancien leader national-allemand, ancien ministre de l'Économie et du Ravitaillement du Reich, no 387.

HUGHES (Charles Evans), président de la Cour suprême des États-Unis, secrétaire d'État de 1921 à 1925, no 213.

HULL (Cordell), secrétaire d'État des États-Unis, nos 2, 75, 130, 163, 226, 251, 268 et annexe, 313, 329, 337.

I

IBN SÉOUD, roi d'Arabie séoudite, no 326.

IEGOROV (maréchal A. I.), chef de l'état-major général de l'armée soviétique, no 73.

IEJOV (N. I.), ancien chef du Guépéou, nos 65, 73.

ILGNER (Max), directeur de l'*I. G. Farben*, no 261 annexe.

INGRAM (E. M. B.), conseiller à l'ambassade de Grande-Bretagne à Rome, nos 480 (note), 489.

INONU (général Ismet), président du Conseil turc, no 135.

INSKIP (sir Thomas), ministre britannique de la coordination de la Défense, no 297.

IRUJO (Manuel de), ministre de la Justice du cabinet Negrin, d'origine basque, no 100.

ISABELLE Ire, dite la Catholique, reine de Castille, puis d'Espagne (1451-1504), no 96.

J

JACKOWSKI (Thaddée), ministre de Pologne à Bruxelles, no 4.

JAKIR (commandant d'armée I. E.), commandant la circonscription militaire de Moscou jusqu'en juin 1937, nos 54, 65, 73, 90, 142, 162.

JANSA (général), chef d'État-major général autrichien, nº 431.

JEVTITCH (Bogolyoub), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangère yougoslave, nº 114.

JOHNSON (Hiram), sénateur républicain de Californie, membre de la commission sénatoriale des Affaires étrangères américaine, nº 75.

JUAN DE BOURBON (don), prince des Asturies, nº 304.

K

KAMENEV (L. B. ROSENFELD, dit), ancien président du Comité central de l'U.R.S.S., ancien membre du Politburo, condamné à mort en 1936, nº 73.

KANYA (Koloman de), ministre hongrois des Affaires étrangères, nos 3, 71, 121, 170, 211, 382, 490, 501.

KARAKHAN (Léon), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. à Ankara, nos 9, 73 (note).

KAWAGOE (Shigeru), ambassadeur du Japon à Pékin, nº 334.

KAZUKI (général), chef d'état-major de l'inspection générale de l'Instruction au sein de l'armée japonaise, nº 229.

KEITEL (général Wilhelm), chef du cabinet du ministre allemand de la Guerre, nº 261.

KELLOGG (Frank), secrétaire d'État américain de 1925 à 1929, nos 211, 400.

KENNARD (sir Howard, William), ambassadeur de Grande-Bretagne à Varsovie, nos 85, 218.

KEPPLER, ingénieur allemand, nº 296.

KIROV (Sergei), membre du Politburo, gouverneur de Léningrad, assassiné en 1934, nos 65, 73.

KLAGGES, président du Conseil des ministres de Brunswick, nº 296.

KNATCHBULL-HUGESSEN (sir Hughes), ambassadeur de Grande-Bretagne à Pékin, nos 430, 465.

KOC (général), chef du « Camp de l'Union nationale polonaise » (O.Z.N.), nos 274, 328.

KODAMA, banquier nippon, président de l'Association sino-japonaise, nº 81.

KOERNER, secrétaire d'État, adjoint de Goering à la direction du service du plan quadriennal, nº 296.

KONOYÉ (prince Fumimaro), président du Conseil des ministres japonais à dater du 6 juin 1937, nos 37, 81, 208, 295, 307, 314.

KOO (Wellington), ambassadeur de Chine à Paris, nos 220, 235, 278, 314 (et note), 349, 399, 432 (note).

KORK (général), directeur de l'Académie militaire de Moscou, nos 73, 123, 151.

KOUIBYCHEV (commandant de corps d'armée N. Y.), officier supérieur commandant les régions militaires de Sibérie, puis (juin 1937) de Transcaucasie, nº 73.

KREJCI (général L.), chef de l'état-major général tchécoslovaque, nº 11.

KRESTINSKY (Nicolas), ancien commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrrangères, puis à la justice d'U.R.S.S., nº 73 (note).

KROFTA (Kamil), ministre tchécoslovaque des Affaires étrangères, nos 3, 48, 114, 138, 139, 170, 179, 211, 222 (et note), 242, 353, 358, 380, 388, 392, 410, 440, 471, 486, 490.

KRUPP VON BOHLEN U. HALBACH (Gustav), gros industriel allemand, no 497 (note).

KRYLENKO (N. K.), commissaire du peuple à la Justice d'U.R.S.S., no 73 (note).

KUNG-HSIANG-HSI, ministre chinois des Finances, no 37.

KUSSEIVANOV (Georges), ministre-président et ministre des Affaires étrangères de Bulgarie, nos 193, 426, 447.

L

LABONNE (Eirik), directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, no 251.

LACOSTE (Francis), secrétaire à l'ambassade de France à Pékin, no 283.

Lacroix (Victor de), ministre de France à Prague, nos 3, 10, 11, 26, 48, 82, 113, 138, 139, 155, 169, 170, 179, 183, 206, 222, 225, 227, 241, 242, 380, 392, 471, 486.

Cité : nos 70, 71, 330, 353, 501.

Lagarde (Ernest), secrétaire général de la délégation française à l'assemblée de la S.D.N., officiellement passé (6 octobre 1936) de la sous-direction du service français de la S.D.N. à celle d'Afrique-Levant, nos 1, 422, 428, 442, 464.

Cité : nos 91 (note), 332 (note), 351 (note), 454.

LA GUARDIA, maire de New-York, no 75.

LAMMERS (H. H.), secrétaire d'État, chef de la chancellerie du Reich, no 94.

LANGE, membre du conseil d'administration de la Société H. Goering pour l'extraction du minerai de fer, no 296.

LARGO CABALLERO (Francisco), secrétaire général de l'U.G.T., ancien chef du gouvernement et ministre de la Guerre du gouvernement de Valence, nos 62 (et note), 100.

Laroche (Jules), ambassadeur de France à Bruxelles, nos 113, 155, 206, 218, 241.

LASMARTRES (Émile), consul général de France à Saint-Sébastien, no 272.

LAUGIER (Henri), professeur à l'Université de Paris, directeur du cabinet du Ministre sous Blum no 261.

Laurent (colonel Edmond, Camille), attaché militaire de France à Bruxelles, no 341.

LAVAL (Pierre), ancien président du Conseil et ministre français des Affaires étrangères, no 213.

LE BIGOT (amiral), commandant en chef des forces navales françaises en Extrême-Orient, no 252.

Léger (Alexis), secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, nos 440, 475.

Cité : nos 27, 71, 88 et annexe I, 255, 414.

LEITH-ROSS (sir Frederick), conseiller économique du gouvernement britannique, nos 251, 306, 362 annexe.

LÉNINE (Vladimir Ilitch OULIANOV, dit), fondateur du parti bolchevik et de l'U.R.S.S., nº 406.

LÉOPOLD III, roi de Belgique, nº 279.

Leroy (Amé), ministre de France à Lisbonne, nos 155, 158, 175, 194, 195, 206.
Cité : nº 336.

LESTER (Sean), ancien haut-commissaire de la S.D.N. à Dantzig, nº 464.

LEVANDOVSKY (général), ancien commandant de la circonscription militaire de Transcaucasie, nº 73.

Lévi (Daniel), sous-chef de division à l'administration centrale du ministère des Affaires étrangères, chargé de mission à Moscou, nos 327, 401, 405, 406, 425.

LEY (Robert), chef du « Front allemand du travail », nos 192, 483.

LINDSAY (sir Ronald), ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, nos 256, 499.

LIOUBIMOV (I. E.), commissaire du peuple à l'Industrie légère d'U.R.S.S., nº 73 (note).

LITVINOV (Maxime), commissaire du peuple aux Affaires étrangères d'U.R.S.S., nos 1, 9, 38 (et note), 44 (note), 64, 71 (et note), 144, 183, 217, 309, 317, 318, 327, 329, 352, 392, 423, 426 (et note), 440, 447, 448, 452, 459, 460, 481-I et annexe III.

LI-YU-YIN, délégué de la Chine auprès des organisations internationales de coopération intellectuelle, nº 314 (note).

LLOYD GEORGE (David), ancien Premier ministre britannique, membre libéral de la Chambre des Communes, nos 110, 127 (note), 152, 171, 264.

LOBOV, commissaire du peuple d'U.R.S.S. à l'Industrie forestière, nº 73 (note).

LOIZEAU (général Lucien), sous-chef d'État-major de l'armée française en 1935, nº 54.

LONDONDERRY (sir Charles St.H. V.-T-St), secrétaire d'État britannique à l'Air de 1931 à 1935, lord garde du Sceau privé et leader de la Chambre des Lords (1935), nº 257.

LOS ANDES (comte de), ressortissant espagnol séjournant en territoire français, nº 371.

LOS RIOS URRUTIA (Fernando de), ambassadeur de la République espagnole à Washington, nº 2.

LOTHIAN (Ph. H. K., marquis de), membre germanophile de la Chambre des Lords, nos 22 (et note), 78.

LOUIS II, roi de Bavière de 1864 à 1886, nos 191 annexe II, 257, 261.

LOUIS XIV, roi de France de 1643 à 1715, nº 181.

LOZORAITIS (Stasys), ministre lithuanien des Affaires étrangères, nº 202.

LUDENDORFF (général Erich von), sous-chef d'État-major général de l'armée allemande de 1916 à 1918, nº 261.

Lukasiewicz (Jules), ambassadeur de Pologne à Paris, nº 343.
Cité : nos 88 annexe I, 160.

LUNN (colonel), officier danois, administrateur en chef du contrôle de la frontière franco-hispanique, nº 234.

LUPESCU (Mme), favorite de Carol II, nº 286.

LUTHER (Hans), bourgmestre d'Essen (1918-1922) et chancelier du Reich (1925-1926), nº 191 annexe I.

LYTTON (lord), ancien président d'une commission d'enquête de la S.D.N. en Mandchourie, nº 399.

M

MÂ, général toungane, nº 359.

MACDONALD (Ramsay), ancien Premier ministre de Grande-Bretagne, nº 174.

MACKENSEN (maréchal August von), commandant en chef des IXe, puis XIe armées allemandes durant la Grande Guerre, nº 172.

MACKENSEN (Hans George von), fils du précédent, secrétaire d'État à la Wilhelmstrasse, nos 131, 267, 387, 437, 459, 467, 468, 488.

MACKENZIE KING (W. L.), Premier ministre canadien, nº 255.

MAGAZ Y PERS (amiral Antonio), ambassadeur du gouvernement nationaliste espagnol à Berlin, nº 259.

MAGISTRATI (Massimo, comte), conseiller à l'ambassade d'Italie à Berlin, nº 273.

MAISKY (Ivan), ambassadeur d'U.R.S.S. à Londres, nos 39, 40, 42, 66, 181, 290, 291, 295, 300, 317, 318, 320, 321, 352.

MARDAM BEY (Djemil), président du Conseil des ministres syrien, nº 135.

MAREK (Ferdinand), ministre d'Autriche à Prague, nº 10.

MARINKOVITCH, politicien (ou diplomate?) yougoslave, nº 114.

MARITCH (général Lj), ministre yougoslave de la Guerre, nº 11.

Martel (Comte Damien de), haut-commissaire de France en Syrie et au Liban, nº 135.

MARTINEZ DE VELASCO (José), ancien ministre espagnol du Commerce, nº 216.

MARX (Karl), auteur du *Capital*, fondateur de l'Internationale communiste, nº 183.

MASARYK (Jan Garrigue), ministre de Tchécoslovaquie à Londres, nos 286, 486 (note), 490, 501 (note).

Massigli (René), directeur-adjoint des Affaires politiques et commerciales au Quai d'Orsay, délégué-suppléant à la conférence de Nyon, nos 71, 354, 399, 421, 440, 441, 444, 452, 453, 455, 457, 461, 466, 475, 479, 490.
Cité : nos 91 (note), 141 (note), 183, 351 (note), 381 (note), 423, 426, 447, 475, 481 (note), 482 (note), 494.

Mast (colonel Ch. E.), attaché militaire de France à Tokyo, nos 81, 229, 245, 252.
Cité : nº 161.

MASTNY (Adalbert), ministre de Tchécoslovaquie à Berlin, nos 139, 179.

MATSEILIK, commandant de brigade soviétique, nº 162.

Maugras (Gaston), ministre de France à Budapest, nos 155, 211, 241.

MAVROUDIS (Nicolas), sous-secrétaire d'État permanent grec aux Affaires étrangères, délégué de son pays à la conférence de Nyon, nos 423, 426, 447.

MEISSNER (Otto), secrétaire d'État et chef de la chancellerie présidentielle du Reich, nos 106, 259.

MELQUIADEZ ALVAREZ, politicien espagnol de droite, nº 216.

MENDELSSOHN (Félix), compositeur allemand (1809-1847), nº 191 annexe I.

MENEMENCIOGLU (Nouman), secrétaire général du ministère turc des Affaires étrangères, nº 135.

MIAJA MENANT (général José), commandant en chef de l'armée républicaine espagnole du Centre, nº 238.

MILNE (maréchal George Francis), chef de l'état-major impérial britannique de 1926 à 1933, nº 174.

MINGER (R.), chef du département militaire au Conseil fédéral helvétique, nº 417.

MIRO-QUESADA (Carlos), propriétaire du journal péruvien le *Comercio*, nº 376.

MOELLENDORFF (Wichard v.), secrétaire d'État à l'Économie allemande en 1918, nº 257.

MOLA Y VIDAL (général Emilio), commandant des armées nationalistes espagnoles du Nord (mort dans un accident d'avion le 3 juin 1937), nº 96.

MOLTKE (Hans Adolf von), ambassadeur d'Allemagne à Varsovie, nº 168.

MOMTCHILOV (Nicolas), ministre de Bulgarie à Berne, délégué permanent de son pays à la S.D.N. et son représentant à la conférence de Nyon, nos 423, 426, 447.

Monicault (Louis de), secrétaire à la légation de France à Prague, nos 70, 330, 353.

MONICK (Emmanuel), attaché financier de France à Londres, nº 36.

MONNET (Jean), ancien secrétaire général adjoint de la S.D.N. (1919-1923) et réorganisateur des chemins de fer chinois, nº 306.

MONTEIRO (A. R. de Sttau), ministre portugais des Affaires étrangères, nos 136, 149, 175, 178, 194, 240, 336.

MONTGOMERY-MASSINGBERD (maréchal sir Archibald), chef de l'état-major impérial britannique de 1933 à 1936, nº 174.

MONTI (général), commandant la circonscription militaire de Bologne, nº 142.

Morel (lieutenant-colonel Henri), attaché militaire de France à Madrid, nos 62, 100, 495.

MORGENTHAU (Henry Jr), secrétaire américain au Trésor, nº 251.

MOSCICKI (Ignacy), président de la République polonaise, nos 46, 51, 182, 230, 274.

MOTET (amiral), commandant de la marine française en Algérie, nº 18.

MOTTA (Giuseppe), président du Conseil fédéral et chef du département politique suisses, nº 417.

MOUNSEY (sir George), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nos 24, 30, 111, 117, 126, 132, 312, 416.

MOUNT-TEMPLE (W. W. A., lord), membre conservateur de la Chambre des Lords, président de la Société anglo-allemande, nº 6.

MUFT, maître de chapelle à Salzbourg, nº 385 (note).

MUNDELEIN (G. W.), cardinal-archevêque de Chicago, nos 75, 186.

MUNTERS (Wilhems), ministre letton des Affaires étrangères, nos 19, 64, 162, 202.

MUSHAKOJI (Kintomo, vicomte), ambassadeur du Japon à Berlin, nos 265, 359, 386.

Musse (général Félix-Joseph), attaché militaire de France à Varsovie, nº 122.

MUSSOLINI (Benito), chef du gouvernement italien, nos 18, 47, 52, 80, 87, 145, 166, 171, 181, 185, 191 annexe II, 192, 201, 204, 216, 219, 250, 257, 258, 262, 273, 280, 286, 287, 304, 308, 311, 315, 319, 321, 322, 326, 331 (note), 346 (et note), 347, 353, 356, 360 (et note), 361, 365, 367, 373, 375, 385, 403, 424, 429, 431, 435, 438, 449, 459, 463, 465, 467, 470, 472, 478, 480, 481-I et II, 482 annexes I et II, 483, 487, 488, 491, 494, 497, 502.

N

Nac, pseudonyme d'un informateur officieux du Quai d'Orsay, no 429.

Naggiar (Émile), ambassadeur de France à Pékin, nos 246, 269, 283, 292, 301, 334, 350, 363, 372.
Cité : no 327.

NAPOLÉON Ier BONAPARTE, empereur des Français de 1804 à 1815, nos 100, 181, 216, 494.

NAPOLÉON III, empereur des Français de 1852 à 1870, nos 96, 181, 237.

NEGRIN (Juan), président du Conseil des ministres de la République espagnole nos 100, 201, 475, 480, 482 annexe II, 495.

NEUMANN (Heinz), ancien chef du groupe communiste au Reichstag, no 76.

NEURATH (Constantin H. K., baron von), ministre allemand des Affaires étrangères, nos 7, 12, 15, 16 (et note), 18, 21, 23, 25, 28, 29, 34, 45, 48, 51, 59, 70, 78, 80, 84, 86, 89, 92, 93, 94, 95 (note), 97, 98, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 115, 120, 121, 129, 139, 141, 145, 146, 147, 156, 164, 171, 179 (et note), 184, 188, 191 et annexe I, 193, 201, 203, 215, 222 (note), 227, 255, 257, 261, 262, 267, 295, 308, 321, 358, 358 (et note), 382, 385, 387, 431 (et note), 433, 435, 437, 438, 442, 449, 451 (et note), 459, 467, 483, 502.

NEUSTÄDTER-STÜRMER (Odo, baron von), ancien ministre autrichien de la Sûreté publique, no 237.

NEWTON (Basil Cochrane), ministre de Grande-Bretagne à Prague, nos 3, 26, 222, 242, 330, 353.

Neyrac (Paul), consul à la légation de France à Kaunas, no 202.

NICOLAI (colonel), chef du service de renseignements de l'armée allemande durant la guerre de 1914-1918, conseiller militaire intime du Führer, no 261 annexe.

Niemanoff, informateur officieux du Quai d'Orsay, no 141.

NIESSEL (général Henri, Albert), écrivain militaire, no 161.

Noël (Léon), ambassadeur de France à Varsovie, nos 4, 14, 27, 44, 82, 85, 113, 134, 150, 153, 154, 155, 160, 168, 182, 199, 206, 207, 241, 274, 281, 284, 285.
Cité : no 230.

NORMAN (Montagu Collet), ancien gouverneur de la Banque d'Angleterre, no 191.

NYE (Gérald P.), sénateur républicain du North Dakota, no 13.

O

ÖPIK (Oskar), ministre d'Estonie à Kaunas, no 202.

OLIVART (marquis d'), spécialiste de droit international, no 55.

ORLOV (A.), attaché militaire d'U.R.S.S. à Berlin, nº 90.

ORSENIGO (Mgr Cesare), nonce apostolique à Berlin, nº 257.

ORTIZ-ECHAGÜE (Fernando), journaliste sud-américain, nº 376.

OSTROVSKI (M. S.), ministre d'U.R.S.S. à Bucarest, nº 71 (note).

OSUSKY (Stefan), ministre de Tchécoslovaquie à Paris, nos 170, 410.

OTMAR, rédacteur à la *Gazeta Polska*, nº 122.

OUBORÉVITCH (général), commandant la circonscription militaire de Russie blanche, nos 54, 65, 73, 162.

P

PACELLI (cardinal Eugenio), secrétaire d'État du Saint-Siège, nos 186, 238, 241, 257, 331, 340, 367, 376.

PACHITCH (Nicolas), ancien président du Conseil et ministre des Affaires étrangères de Serbie (1845-1926), nos 51, 382.

PAGE (Walter Hines), ancien ambassadeur des États-Unis à Londres, nº 293.

PAPEN (Franz von), ambassadeur d'Allemagne à Vienne, nos 140, 177, 224, 237, 385, 431, 463.

PAPPENHEIM (major von), officier du ministère allemand de la Guerre, nº 496.

PARDO (Carlos), conseiller commercial à la légation d'Argentine à Berne, secrétaire de la délégation permanente de son pays à la S.D.N., nº 400 (et note).

PARIANI (général Alberto), sous-secrétaire d'État à la Guerre et chef d'État-major de l'armée italienne, nº 142.

PARISOT (général Henri), attaché militaire de France à Rome, nº 142.

PAUKER, haut fonctionnaire du G.P.U., nº 73.

PAUL-BONCOUR (Jean), secrétaire à la légation de France à Bucarest, nos 71, 230.

Paul-Boncour (Joseph), ancien ministre, ancien Président du Conseil, délégué permanent de la France à la S.D.N., nos 1, 33 (note), 183, 428.

PAUL KARAGEORGEVITCH, prince régent de Yougoslavie, nos 11, 16, 25, 34, 89, 114, 141.

Payart (Jean), conseiller d'ambassade, chargé de mission à Valence, nos 69, 82, 155, 206, 352.

PELLA (Vespasian), ministre de Roumanie à La Haye, délégué-suppléant de son pays à la conférence de Nyon, nº 447.

PEMBAUR (Walter), chef de la section de politique ethnique au sein du Front patriotique autrichien, nº 140.

PEPPO (Ottavio de), chef de cabinet du ministre italien des Affaires étrangères, nº 304.

PERTH (lord) : *voir* DRUMMOND (sir Eric).

PERTINAX : *voir* GÉRAUD.

PÉTAIN (Philippe), maréchal de France, membre du conseil supérieur de la Défense nationale, nº 417 (et note).

PETHÖ (Alexandre), directeur du journal le *Magyarsag*, n° 382 (note).

PHILLIPS (captain T. S. V.)., conseiller technique de l'Amirauté auprès de la délégation britannique à la conférence de Nyon, n° 447.

PHIPPS (sir Eric), ambassadeur de Grande-Bretagne à Paris, nos 78, 85, 289.

PILSUDSKI (maréchal Joseph), ancien ministre polonais de la Défense, décédé en 1935, nos 182, 218, 274 (et note), 328, 411.

PITTMAN (Key), président de la commission sénatoriale américaine des Affaires étrangères, nos 13, 75, 302.

PLEIGER, président du comité de direction de la Société H. Goering pour l'extraction du fer, n° 296.

PLYMOUTH (I. M. Windsor-Clive, comte de), sous-secrétaire d'État parlementaire au Foreign Office, président du Comité de non-intervention, nos 19, 61, 79, 83, 87, 115, 126, 136, 147, 155, 159, 178, 201, 202, 209, 212, 223, 234 (et note), 240, 253, 254, 262, 264, 275, 295, 303, 309, 312, 316, 317, 321, 324, 332, 444, 450, 456, 498.

POLIAKOFF (pseud. AUGUR), publiciste britannique, n° 151.

POLITIS (Nicolas), ministre de Grèce à Paris, ancien ministre des Affaires étrangères de son pays, nos 423, 426, 447, 460, 461 (note).

POLYCHRONIADES (Spyridon), délégué permanent de la Grèce à la S.D.N., représentant de son pays à la conférence de Nyon, nos 423, 426, 447.

Ponsot (Henri), ambassadeur de France à Ankara, nos 113, 135, 155, 206, 338, 339, 351, 396.
Cité : n° 361.

POTEMKINE (Vladimir), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, commissaire du peuple adjoint aux Affaires étrangères de son pays, nos 144, 425.

POURITCH (Bojidar), ministre de Yougoslavie à Paris, nos 34, 84, 114, 141, 423, 426 (et note), 447, 448, 460, 490.

POUTNA (général V.), ancien attaché militaire d'U.R.S.S. à Londres, condamné pour « trotskysme » en 1936, nos 73, 151.

PRIETO Y TUERO (Indalecio), ministre de la Guerre du cabinet Negrin, nos 62, 69, 96, 100.

PRIMAKOV (général), officier commandant la région militaire Kharkov-Kiev, n° 73.

PRIMO DE RIVERA Y ORBANEJA (général Miguel), dictateur de l'Espagne de 1923 à 1930, n° 304.

PRÜFER, directeur du service du personnel à la Wilhelmstrasse, nos 415, 459.

Puaux (Gabriel), ministre de France à Vienne, nos 59, 82, 113, 124, 140, 155, 167, 189, 192, 224, 241, 273, 373, 385, 431, 435, 463, 501.
Cité : n° 71.

Q

QUEIPO DE LLANO Y SERRA (général Gonzalo), chef des troupes nationalistes d'Andalousie, n° 304.

QUO-TAI-CHI, ambassadeur de Chine à Londres, nos 263, 278.

R

RACZYNSKI (Édouard, comte), ambassadeur de Pologne à Londres, nº 284.

RADEK (K. B. ZOBELSOHN, dit), ancien spécialiste de politique étrangère aux *Izvestia*, condamné pour « trotskysme », nº 67.

RAEDER (amiral Erich), commandant en chef de la marine de guerre allemande, nº 18.

REI, vice-ministre estonien des Affaires étrangères, nº 202.

REINHARDT (colonel), président de l'association d'anciens combattants Kyffhäuser, nº 172.

REISCHACH (comte), directeur d'une agence d'informations allemande, nº 258.

Renondeau (général Gaston), attaché militaire de France à Berlin, nos 72, 90, 407, 484, 496.

RIBBENTROP (Joachim von), ambassadeur d'Allemagne à Londres, nos 6, 18, 21, 23, 39, 40, 56, 58, 61, 95, 101, 102, 103, 105, 106, 109, 111, 113, 126, 127, 129, 147, 148, 164, 165, 178, 191 annexe II, 209, 238, 240, 253, 262, 275, 295, 297, 298, 303, 321, 324, 332, 336, 362 annexe.

RIST (Charles), sous-gouverneur de la Banque de France, membre de la Commission pour l'étude du problème des matières premières, nº 362 annexe.

RITTER (Karl), directeur de la section de politique commerciale à la Wilhelmstrasse, nº 20.

ROATTA (général Mario), commandant des « Flèches noires » italiennes d'Espagne, nº 375.

ROBERTS (Wilfrid), député libéral britannique, nº 152.

ROCCO (Guido), directeur général de la presse étrangère au ministère italien de la Culture populaire, nº 326.

ROECHLING, industriel allemand d'origine sarroise, nº 296.

ROEDER (G.), ministre hongrois de la Défense, nº 173.

ROEHNERT, membre du conseil d'administration de la Société H. Goering pour l'extraction du fer, nº 296.

ROOSEVELT (Franklin Delano-), président de la République des États-Unis, nos 13, 36, 75, 104, 130, 163, 213, 251, 440, 474.

ROSENBERG (Alfred), chef de l'Office de politique étrangère du parti nazi, nos 89, 382.

ROSENBERG (Marcel), ancien ambassadeur d'U.R.S.S. auprès du gouvernement de Valence, nos 73 (note), 76.

ROSSI (général), chef de la délégation italienne au congrès des anciens combattants de Cassel, nº 172.

ROTHERMERE (H. S. H., lord), propriétaire du *Daily Mail* et du *Daily Mirror*, nº 487.

ROUDZOUTAK (I. E.), membre du présidium du Comité central exécutif d'U.R.S.S., vice-président du Conseil des commissaires du peuple, nº 73 (note).

ROZIN, chef du bureau des opérations de l'armée roumaine, nº 71.

RUCART (Marc), ministre de la Justice du cabinet Blum, puis de la Santé publique dans le cabinet Chautemps, nº 330.

RUEFF (Jacques), directeur du Mouvement général des fonds, nº 251.

RUNDSTEDT (général Gerd von), commandant en chef du premier groupe d'armées allemand (Berlin) de 1932 à 1936, nº 90.

RUSSELL (John, comte, vicomte Amberley de Amberley et Ardsalla), ancien Premier ministre et secrétaire d'État au Foreign Office (1792-1878), nº 55.

RUSSO (général), chef d'État-major général de la milice italienne, nº 375.

RUSTU ARAS (Tevfik), ministre turc des Affaires étrangères, nºs 9, 339, 351, 361, 364, 384, 423, 426, 440, 447, 457, 460, 461 (note).

RYDZ-SMIGLY (maréchal Édouard), inspecteur général de l'armée polonaise, nºs 134, 150, 153, 199, 274, 328.

S

SAAVEDRA LAMAS (Carlos), ministre argentin des Affaires étrangères, nºs 221, 400 (et note), 454.

Sabattier (lieutenant-colonel G.), attaché militaire de France à Pékin, nº 161. *Cité :* nº 350.

Saint-Jouan (Roger Le Saulnier de), ministre de France à Lima, nº 376.

SALATA (Francesco), ministre d'Italie à Vienne, nºs 273, 463.

SALAZAR (A. de OLIVEIRA), président du Conseil des ministres portugais, nºs 158, 175, 194, 195, 216, 336.

SALISBURY (R. A. T., Gascoyne-Cecil, marquis de), ancien chef du parti conservateur et Premier ministre britannique (1830-1903), nº 487.

SANDLER (Richard), ministre suédois des Affaires étrangères, représentant de son pays à Genève, nº 19.

SANGRONIZ Y CASTRO (José Antonio), chef du cabinet diplomatique du gouvernement nationaliste espagnol, nº 180.

SAPIEHA (A. St.), archevêque de Cracovie, nº 274.

SARGENT (sir Orme G.), sous-secrétaire d'État adjoint au Foreign Office, nº 243.

SATO (Naotake), ancien ministre nippon des Affaires étrangères, nºs 37 (et note), 81, 231, 306.

SCHACHT (Hjalmar), président de la Reichsbank et ministre allemand de l'Économie, nºs 18, 34, 38, 51, 94, 140, 163 (et note), 171, 191 et annexe I, 236, 261, 362 annexe, 435, 484.

SCHLEICHER (général Kurt von), chancelier du Reich en décembre 1932-janvier 1933, assassiné en 1934, nº 257.

SCHMIDT (Guido), secrétaire d'État autrichien aux Affaires étrangères, nºs 10, 38 (note), 59, 124, 140, 224, 273, 385, 431 (et note), 435, 463, 486, 501.

SCHUSCHNIGG (Kurt), chancelier fédéral de la République autrichienne, nºs 10, 51, 59, 121, 140, 141, 237, 373, 385, 431, 463, 483, 486, 501.

Schweisgutht (général Victor, Henri), sous-chef d'État-major de l'armée française, nº 142.
Cité : nº 54 (et note).

SERRET (colonel Marcel), attaché militaire de France à Berlin de 1912 à 1914, nº 407.

SEYSS-INQUART (Arthur), conseiller d'État, leader national-socialiste autrichien, président de la Ligue populaire austro-allemande, nos 140, 237.

SHIGEMITSU (Mamoru), ambassadeur du Japon à Moscou, nº 217.

SICHITIU (général), chef de l'état-major roumain, nos 71, 74.

SILEX, publiciste allemand, journaliste à la *Deutsche Allgemeine Zeitung*, nos 342, 370, 386, 502.

SIMITCH (St), conseiller à la légation de Yougoslavie à Paris, nos 34, 84, 114.

SIMMS (W. Ph.), journaliste, représentant du trust de journaux Scripps-Howard, nº 337.

SIMON (sir John), ancien secrétaire d'État au Foreign Office, chancelier de l'Échiquier du cabinet Chamberlain, nos 36, 174, 257.

Simon (lieutenant-colonel), attaché militaire de France à Moscou, nos 73, 162.

SINCLAIR (sir Archibald), leader libéral à la Chambre des Communes, nº 152.

SKRZYNSKI (Alexandre), ancien ministre polonais des Affaires étrangères (1922-1924), ancien président du Conseil (1925-1926), nº 218.

SLAVIK (Juraj), ministre de Tchécoslovaquie à Varsovie, nº 154.

SLAWOJ-SKLADKOWSKI (général F.), président du Conseil polonais, nº 274.

SOLA (Ugo), ministre d'Italie à Bucarest, nº 388.

SOUBBOTITCH (Ivan), ministre plénipotentiaire, délégué permanent de la Yougoslavie à la S.D.N., représentant de son pays à la conférence de Nyon, nos 25, 426, 447.

SOURITZ (Jacob), ambassadeur d'U.R.S.S. à Paris, nos 309, 317.

SOUTHBY (commander Archibald), membre conservateur de la Chambre des Communes, nº 152.

SPAAK (Paul-Henri), ministre belge des Affaires étrangères, nº 4 (note).

SPALAÏKOVITCH (Miroslav), ancien ministre de Yougoslavie à Paris, nº 114.

SPITZMULLER (Henry), secrétaire d'ambassade, secrétaire général de la délégation française à la conférence de Nyon, nº 494.

SRBIK (Ritter von), historien autrichien, nº 237.

STALINE (Joseph DJOUGACHVILI, dit), secrétaire général du parti communiste d'U.R.S.S., nos 35, 38, 54, 65 (et note), 67, 73, 76, 90, 122, 144, 151, 162, 183, 202, 327, 406.

STEED (Henry Wickham), ancien rédacteur en chef du *Times*, nº 286.

STEIN (Boris), ambassadeur d'U.R.S.S. à Rome, nos 53, 428.

STEINACHER (Hans), ancien chef de l'« Association pour la culture allemande à l'étranger », nº 387.

STERN, chef de la section d'Europe balkanique au ministère soviétique des Affaires étrangères, nº 73 (note).

STEVENSON, membre de la délégation britannique à la conférence de Nyon, nº 494.

STIMSON (Henry Lewis), secrétaire d'État américain sous la présidence Hoover, nos 213 (et note), 314.

STOYADINOVITCH (Milan), président du Conseil yougoslave, nos 11, 16, 25, 28, 34, 48, 51, 70, 71, 74, 84, 93, 98, 114, 121, 139, 141, 170, 179 (et note), 227, 286, 382, 388, 392, 471, 490, 501.

STRESEMANN (Gustav), ancien chancelier et ministre des Affaires étrangères allemand, décédé en 1929, no 22.

SUAD DAVAZ (Mehmed), ambassadeur de Turquie à Paris, no 118 (et note).

SUGIMURA (Yotaro), ambassadeur du Japon à Paris, no 314.

SUGIYAMA (général G.), ministre japonais de la Guerre, nos 231, 314.

SUNG-CHE-YUAN (général), commandant la 29e armée chinoise, nos 252, 276, 283.

SYROVY (général J.), inspecteur général des troupes tchécoslovaques, no 11 (et note).

SZELL, ministre hongrois de l'Intérieur, no 382.

T

TARAY (Cemal Husnü), député et ancien ministre turc, membre de la délégation de son pays à la conférence de Nyon, no 447.

TARDINI (Mgr), secrétaire d'État suppléant du Saint-Siège, nos 186, 340.

TASHIRO (général), officier commandant le corps d'occupation japonais en Chine, no 229.

TATARESCO (Georges), président du Conseil roumain, nos 74 (et note), 93, 170, 227, 353, 358, 388.

TAUSCHITZ (Stephan), ministre d'Autriche à Berlin, nos 167, 431.

TCHANG-HSUEH-LIANG (maréchal), commandant des troupes chinoises dans la Chine du nord, no 81 (note).

TCHANG-KAÏ-CHEK (généralissime), président du Conseil exécutif chinois, nos 81 (et note), 265, 283, 291, 292, 314, 327, 334 (et note), 359, 372, 386, 430, 465.

TERAUCHI (H., comte), ancien ministre japonais de la Guerre, no 265.

TERUZZI (général), ancien chef d'État-major de la milice italienne, no 375.

Thierry (Adrien), ministre de France à Bucarest, nos 46, 74, 82, 98, 113, 155, 206, 388, 389, 396.
Cité : nos 71, 230.

TITULESCO (Nicolas), ancien ministre roumain des Affaires étrangères, nos 11, 46, 71 (et note), 74, 182, 230, 286.

TOUKHATCHEVSKY (maréchal M. N.), commissaire adjoint à la Guerre d'U.R.S.S., exécuté pour « trotskysme », nos 35, 38, 54, 63, 65, 67, 73, 74 (note), 90, 122, 144 (et note), 151, 162, 183, 202, 229, 252 (note), 327.

Tracou (capitaine de frégate J.), attaché naval de France à Berlin, no 298.
Cité : no 458.

TRAUTMANNSDORF (comte), intermédiaire officieux entre les gouvernements de Prague et de Berlin, no 139.

TRENDELENBURG (Ernst), ancien secrétaire d'État allemand à l'Économie, no 362 annexe.

TREVIRANUS (Gottfried Reinhold), ministre des Territoires occupés, puis du Commerce allemand de 1930 à 1932, nº 257.

TROTSKY (Lev BRONSTEIN, dit L. D.), ancien commissaire du peuple aux Affaires étrangères et à la Guerre d'U.R.S.S., exilé par Staline, nº 73.

TUPIC (René), correspondant parisien du journal péruvien le *Comercio*, nº 376.

V

VAN DEN BERGEN (général E. M.), chef d'État-major général de l'armée belge, nº 341.

VAN DULM (vice-amiral), ressortissant hollandais, président du conseil international assurant l'administration du contrôle des frontières espagnoles, nº 450.

VANSITTART (sir Robert), sous-secrétaire d'État permanent au Foreign Office, nos 86, 322, 349, 403, 423, 426, 440, 447.

VAN ZEELAND (Paul), Premier ministre belge, nos 104, 130, 163 (et note), 197, 251, 279.

VARENNE (Alexandre), journaliste de *Paris-Soir*, nº 314.

VICTOR-EMMANUEL III, roi d'Italie et empereur d'Éthiopie, nº 52.

VICTORIA Ire, reine de Grande-Bretagne de 1837 à 1901, nº 304.

VIOLETTE (Maurice), ministre d'État des cabinets Blum et Chautemps, nº 404.

VISOIANU (Constantin), ancien ministre de Roumanie à Varsovie, nº 182.

VOROCHILOV (maréchal K. J.), commissaire du peuple à la Défense d'U.R.S.S., nos 54, 67, 73, 295.

VOSS (Ernst), cofondateur des chantiers de construction de Hambourg Blohm et Voss, nº 458.

W

WALLACE (capitaine Evan), secrétaire parlementaire au *Board of Trade*, président par intérim du Comité de non-intervention, nº 39.

WEIGEL, ressortissant allemand résidant à Prague, nos 94, 138.

WEIZSÄCKER (Ernst, baron von), directeur politique à la Wilhelmstrasse, nos 94, 267, 310, 437, 459.

WELCZECK (Johannes, comte von), ambassadeur d'Allemagne à Paris, nos 49, 125, 236.

WELLES (Sumner), sous-secrétaire d'État des États-Unis, nos 197, 213, 214 (et note), 251.

WESTMAN (Karl Ivan), ministre de Suède à Berne, délégué permanent de son pays à la S.D.N., nº 454.

WETTSTEIN DE WESTERSHEIMB (Jean), ministre de Hongrie à Prague, nº 170.

WIECHMANN, leader social-démocrate dantzicois, nº 464.

WILSON (Hugh), délégué des États-Unis à la conférence du désarmement, nº 1.

WILSON (Thomas Woodrow), ancien président de la République des États-Unis, n° 213.

WIMMER (baron), ministre d'Autriche à Belgrade, nos 59, 121.

WOERMANN (Ernst), conseiller de l'ambassade d'Allemagne à Londres, nos 126, 191 annexe II, 324, 332.

Y

YAGODA (G. G.), commissaire du peuple à l'Intérieur et aux P.T.T. d'U.R.S.S., exécuté sur l'ordre de Staline, nos 65, 327.

YAHIA, iman yéménite, n° 326.

YOSHIDA (Shigeru), ambassadeur du Japon à Londres, n° 37.

YOUNG (Owen G.), expert financier américain, auteur d'un plan relatif aux réparations allemandes, n° 236.

YOURENEV (Constantin), ambassadeur d'U.R.S.S. à Tokyo, puis à Berlin, nos 259, 295.

Z

ZALESKI (Auguste), ancien ministre polonais des Affaires étrangères, n° 218.

ZEHNER (général W.), secrétaire d'État autrichien à la Défense nationale, nos 431, 463.

ZINOVIEV (G.), ancien membre du Politburo et président du Komintern, condamné pour « trotskysme », n° 73.

ZYROMSKI (Jean), membre de la commission administrative du parti socialiste français, n° 238 (note).

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES QUESTIONS DE DROIT INTERNATIONAL

Les chiffres renvoient aux numéros des documents du recueil

Changement de circonstances..... 49, 119

Consulat..... 465

Contrôle international..... 205, 212, 232

Égalité des États..... 49

Enquête internationale..... 99

État de guerre..... 390

Expert..... 362

Garantie..... 49

Grande puissance..... 49

Guerre..... 390

Guerre civile..... 55, 57, 116, 205, 206, 212, 221, 232, 282, 309, 465

Haute mer..... 390, 396, 421, 448

Légat pontifical..... 241

Morale internationale..... 448

Pacte de Paris..... 400

Pacte Saavedra-Lamas..... 400

Piraterie..... 448

« Rebus sic stantibus »..... 49, 119

Reconnaissance de Gouvernement..... 205

Reconnaissance de belligérance..... 55, 196, 221, 232, 233, 234, 282, 309, 418

Recours à la force..... 400

Société des Nations..... 228, 400

Sous-marin..... 396, 423, 426

Traité de Locarno..... 49

Traités successifs..... 49

IMPRIMERIE NATIONALE

9 011008 6